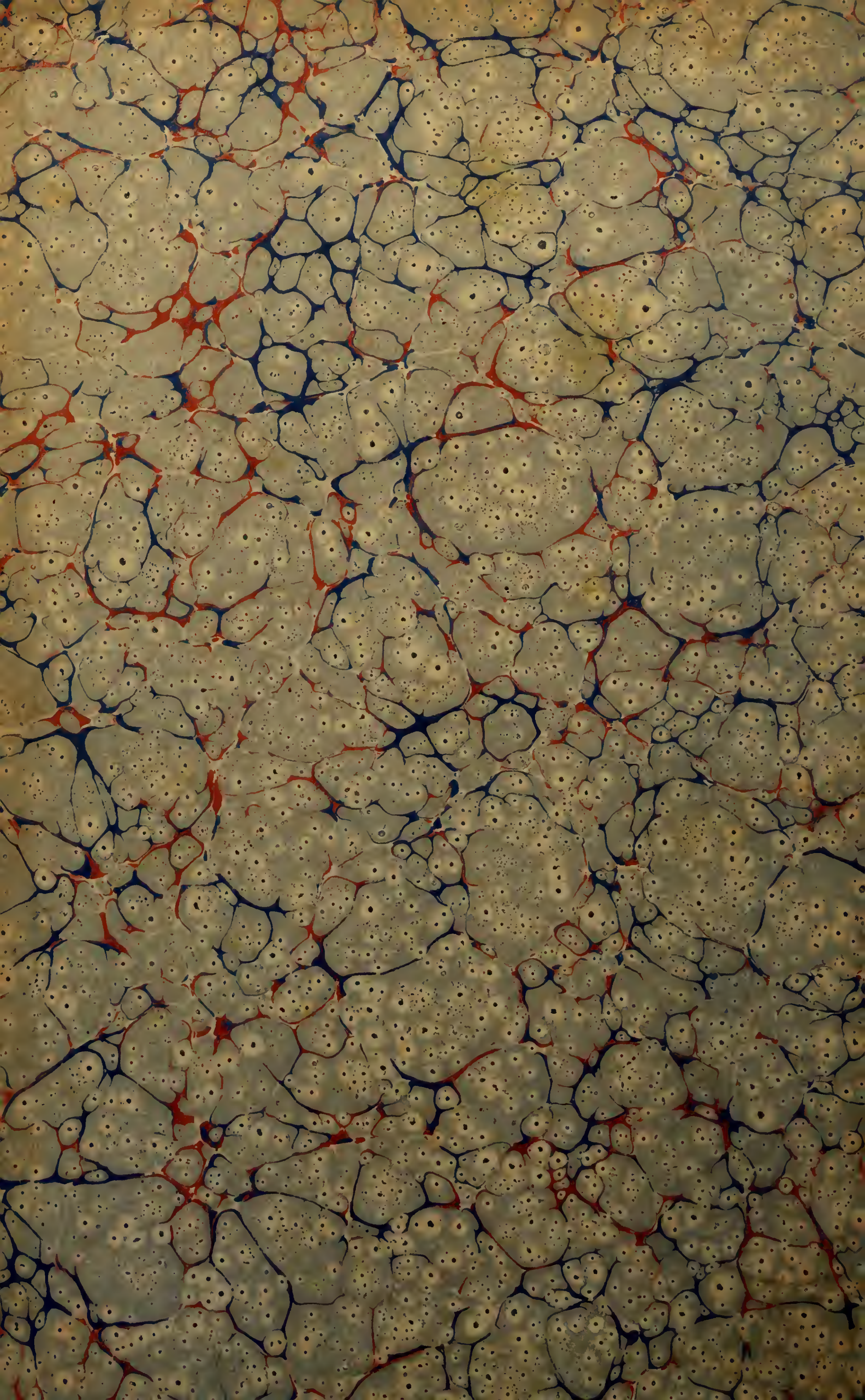





TRANSFERRED

ANNALES

CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

III

JUILLET-SEPTEMBRE

1889

PARIS. — IMP. G. PICQUOIN, 51, RUE DE LILLE, 51

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS ÉMINENCES M[gr] LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. M[gr] L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS,
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON,
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE. ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

P. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

TOME III

JUILLET-SEPTEMBRE
1889

(TOME LXIX DE LA COLLECTION)



PARIS

114, RUE BLOMET, 114.



ANNALES CATHOLIQUES

LE POUVOIR TEMPOREL DES PAPES ET LA FRANCE

Il y a peu de jours, les anciens zouaves pontificaux, réunis, à l'appel du général de Charette, dans l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre, priaient pour le rétablissement du pouvoir temporel du Pape, et en même temps pour le rétablissement des traditions politiques de la France.

On ne pouvait se montrer plus patriotes.

En effet, si l'on veut bien jeter un coup d'œil sur le passé, on reconnaîtra qu'il existe une corrélation singulière entre l'histoire de la France et l'histoire de l'indépendance des Papes, liée à leur pouvoir temporel. Toujours on voit la France et le pouvoir temporel des Papes éprouver les mêmes fortunes; on les voit subir les mêmes abaissements, mais aussi en même temps retrouver les mêmes grandeurs.

I

Lorsque Pépin-le-Bref eut assuré à la Papauté son indépendance, en lui constituant sur des territoires en Italie une souveraineté confirmée par son fils Charlemagne, nous voyons ce grand empereur, partout victorieux, tracer de nouveau avec son épée la carte de la France, en reportant jusqu'au Rhin des frontières qui furent pendant des siècles les frontières de la vieille Gaule.

Aux IXe et Xe siècles, l'empire des Carlovingiens, affaibli par la féodalité naissante, est morcelé, tandis que le territoire de l'Eglise, livré aux insultes des petits tyrans de Spoleto et de Tusculum, est aussi divisé. Ni pour la France, ni pour l'Eglise, ce ne furent des jours heureux.

Aux XIe et XIIe siècles, les Papes rétablissent leur souveraineté avec les Grégoire VII, les Alexandre III, les Innocent III, et la France, qui plus que toute autre nation porte aux croisades l'épée de la chrétienté, monte aussi rapidement de Hugues Capet jusqu'à Philippe-Auguste et saint Louis, ce saint et glorieux roi du XIIIe siècle.

Au XIVe siècle, la souveraineté pontificale est amoindrie, les

Papes sont contraints par les factions d'abandonner Rome, et en France aussi le territoire royal est contesté : le pouvoir s'affaiblit devant les factions; ce sont les jours mauvais de Crécy, de Poitiers et des émeutes soulevées par Etienne Marcel.

Bientôt les mêmes années qui, grâce à l'épée de du Guesclin, voient la France remise sous le sceptre de Charles-le-Sage voient aussi les Papes Urbain V et Grégoire XI rentrer dans les Etats du Saint-Siège, recouvrés par Albornoz et le cardinal de Grimoard.

Le schisme divise l'Église; il y a lutte entre les factions rivales, et au milieu de la lutte le territoire du Saint-Siège devient la proie des soldats. En France aussi, pendant ce même temps, des factions acharnées les unes contre les autres livrent le territoire à l'étranger.

Au xve siècle, Dieu, intervenant en faveur de notre patrie, comme depuis la Rédemption il n'est intervenu pour aucune autre nation, — et ce fait, si nous en étions reconnaissants, ne rendrait-il pas l'espoir? — Dieu envoie Jeanne d'Arc chercher le roi légitime, méconnu et repoussé par tant de Français. L'ennemi est chassé, le territoire est recouvré, et pendant que la France se relève sous Charles VII, le schisme introduit dans l'Eglise a cessé, un Pape légitime a été proclamé, le pouvoir temporel a été recouvré, et avec Martin V, Eugène IV, Nicolas V le branle est donné au mouvement de la Renaissance chrétienne.

On peut ainsi poursuivre la corrélation entre les deux histoires; mais pour abréger venons de suite au xixe siècle.

II

Rappelons d'abord qu'après les bouleversements de la France, les Etats de l'Église furent bientôt envahis; ses ennemis triomphaient et le général Bonaparte écrivait : « Privé de ses Etats, Rome ne peut plus exister : cette vieille machine se détraquera toute seule. » Pie VI alla mourir en exil, mais ce n'était pas Rome seulement, c'était la France aussi qui, sous la République du Directoire, était bien détraquée !

Le Pape est traité par le Premier Consul en souverain ; le Concordat est signé, l'empereur est sacré, et il enregistre pour victoires les noms de Marengo, d'Austerlitz et d'Iéna.

Bientôt Napoléon Ier fait arrêter le Pape Pie VII et ordonne de l'éloigner de Rome, désormais réunie au territoire impérial. C'était une suprême injustice. Mais depuis lors, dans l'histoire

militaire jusque-là si brillante du premier Empire, on ne rencontre plus, selon le mot d'un orateur, que des « victoires, blessées à mort », lorsque ce n'est pas, hélas ! et Moscou, et la Bérésina, et Leipzig, et l'invasion enfin. Il n'y a pas à s'étonner. Le Pape Pie VII, dépouillé de ses Etats, était alors à Savone et à Fontainebleau prisonnier de l'empereur Napoléon.

La France, ruinée, ensanglantée, vint chercher un abri sous l'arbre tutélaire de la Monarchie. Nos rois remontèrent sur le trône et Louis XVIII le premier, par la bouche de son ministre des affaires étrangères, réclama la souveraineté du Pape, et ses États entiers dont la Prusse voulait disposer pour le roi de Saxe, duquel elle aurait pris déjà les États. Le prince-régent d'Angleterre et l'empereur de Russie, un protestant et un schismatique, s'unirent au roi très chrétien, — tant l'intérêt de l'Europe et le droit étaient évidents, — le Pape recouvra ses domaines et l'on sait quelle prospérité advint alors en France sous le gouvernement de ses rois : leurs ennemis eux-mêmes l'ont déclarée incroyable. Une longue période de paix suivit. Ce fut pour les peuples la récompense du rétablissement de la Papauté dans son antique souveraineté.

Lorsqu'en 1830 les sociétés secrètes parvinrent à renverser le trône du roi de France, elles furent aussi sur le point de renverser celui du Souverain Pontife ; les troubles en Romagne répondirent aux émeutes de Paris et de Lyon.

En 1848, la Révolution domina en France, mais bientôt elle fut maîtresse à Rome et Pie IX dut se retirer à Gaëte.

Lorsqu'en 1849 la France, agissant comme mandataire de l'Europe, remit le Pape en possession de ses États, le succès a couronné les entreprises de son gouvernement ; mais lorsqu'ensuite le second Empire abandonna cette cause de la souveraineté pontificale, des points noirs, — on se rappelle ces paroles, — des points noirs sont soudain montés à l'horizon. Au fur et à mesure que Napoléon III excita ou autorisa les injustes conquêtes du Piémont, sa fortune a successivement baissé.

Enfin, lors d'une guerre qui allait faire expier plus d'une faute, l'ordre de ramener la faible garnison qui protégeait, à Rome, le dernier reste de la souveraineté pontificale est daté du jour où nos troupes étaient écrasées à Reischoffen, et les Piémontais sont alors entrés à Rome le jour même où les Prussiens ont entouré Paris.

Si on ne reconnaît pas là le doigt de Dieu, où le trouvera-t-on?

Nous avons laissé perdre à la Papauté la souveraineté nécessaire à son indépendance, et Dieu nous a fait perdre l'Alsace et la Lorraine.

III

N'est-on pas frappé de la correspondance que je signale entre les événements de l'histoire de France et ceux de l'histoire du pouvoir temporel des Papes, dont nos rois furent les donateurs et devaient rester les protecteurs? N'y trouve-t-on pas une raison nouvelle, s'il est possible, d'unir en notre cœur les deux causes qui nous sont chères de la religion et de la patrie, et n'est-ce pas faire un acte réel de patriotisme que de réclamer pour la Papauté une indépendance qui soit garantie par la souveraineté?

Berryer disait un jour à la tribune qu'il était royaliste, parce qu'il était un patriote, et nous pouvons dire : Nous voulons assurer l'indépendance du Pape, parce que nous aimons la France et que nous sommes des patriotes.

On voudra bien remarquer, en effet, que cette correspondance sur laquelle j'appelle l'attention n'existe qu'entre l'histoire de la souveraineté pontificale et l'histoire de France. Prenez l'histoire des autres peuples, même des peuples les plus catholiques, vous ne pourrez l'y trouver. Encore une fois, c'est bien une preuve qu'à défaut d'autre sentiment plus élevé, la France a un intérêt suprême à revendiquer l'indépendance souveraine de la Papauté.

Venons donc au secours de l'indépendance du Pape, pour venir au secours de notre patrie. Cette conséquence n'est plus à discuter, c'est l'évidence même.

Il ne s'agit pas ici de guerre à entreprendre, de lutte armée. En dehors des armes, plus puissante que les armes, il y a une force qui dirige le monde, celle de l'opinion. Une opinion pervertie ou endormie a laissé la Révolution ravir à la Papauté sa souveraineté. Eh bien! formons dans l'opinion un courant puissant en faveur de la souveraineté pontificale, et qu'il devienne irrésistible, afin que les potentats soient forcés de compter avec lui. Ne cessons d'affirmer ce qui est la vérité, le droit, la justice, alors que cette justice, ce droit, cette vérité sont trahis par le sort et méconnus par la force; répétons bien haut, avec les catholiques dans tous les congrès, que l'Église, qui est la source de la civilisation, est nécessaire aux peuples, que la

cause de la Papauté est la cause même de l'Église, et que l'indépendance du Pape, pour être entière, doit reposer sur une souveraineté qui a été dans le passé, l'honneur de l'Italie et qui, certes, ne l'amoindrira point à l'avenir.

Pour nous, Français, et c'est la pensée qui résume ces paroles, le secours que nous prêterons à la cause de la Papauté sera un garant de celui que Dieu nous accordera; selon le mot du dernier cardinal de Poitiers, Mgr Pie : « Si nombreux que soient nos ennemis, nous en triompherons, car Dieu deviendra notre auxiliaire, parce que nous aurons été pour la Papauté et pour l'Église un auxiliaire de Dieu. »

Oui, tout pour l'indépendance de la Papauté, et, soyons-en sûrs, ce sera tout pour la France.

(*Monde.*) Comte Henri de l'Epinois.

LA QUESTION PAPALE

Le Parlement italien, comme on le sait, a voté récemment une loi contre laquelle N. S. P. le Pape a protesté dans sa dernière allocution consistoriale. Cette loi a pour but « d'enlever par la crainte des châtiments toute liberté de revendiquer les droits du Pontificat romain. »

Au lendemain de ces jours de fête dédiés aux saints apôtres Pierre et Paul, rien ne nous paraît plus opportun que faire écho à la voix du Souverain Pontife, et de rappeler à nos lecteurs le plus brièvement possible, avec l'excellente *Semaine* de Cambrai, l'état de cette question au point de vue du droit et au point de vue du fait.

I. — Question de droit

1° La question papale s'identifie nécessairement avec le droit et l'intérêt le plus vital de l'Église catholique, c'est-à-dire avec la liberté de son Chef dans l'exercice du suprême ministère que Dieu lui-même lui a confié.

2° La question papale s'identifie aussi nécessairement avec les droits et les intérêts de la conscience de tous les peuples et de tous les individus qui professent la foi catholique et sont en communion avec le Chef de l'Église.

3° La question papale est donc politique, sans doute, mais elle est principalement et essentiellement religieuse.

La souveraineté temporelle n'a jamais été pour la papauté autre chose qu'un secours terrestre, assigné par la Providence, afin que sa liberté fût plus fortement et plus évidemment garantie. Que, par une violation de l'ordre de la Providence, la révolution ait privé le Pape, pour le moment, d'un si utile secours, cela ne fait rien à la réalité des choses. Plus de cinquante fois dans le cours de dix siècles, cet ordre de la Providence a été violé, mais Dieu a toujours eu soin de le remettre en vigueur par la punition exemplaire de ses violateurs. Tout ce qu'il y a de politique dans la question papale n'y entre que comme accessoire de la substance même de la chose qui est essentiellement religieuse.

4° La question papale est conséquemment, par droit et par intérêt, non seulement *nationale italienne*, mais internationale et catholique.

La certitude de ce point, affirmée naguère par le prince de Bismarck en plein Reichstag, résulte de la nature par elle-même religieusement universelle de la question. Que si quelqu'un pouvait en douter, les actes du gouvernement révolutionnaire de l'Italie suffisent pour dissiper le doute. Lorsqu'il entreprit la conquête de Rome, il envoya aux divers États de l'Europe des notes diplomatiques et des mémoires, dans lesquels il se déclarait animé des meilleures intentions du monde, à l'effet de respecter le caractère *international* de la question. Il ne s'arrogeait le droit de la résoudre que *sur la base d'un accord avec les puissances*, en concluant avec elles ni plus ni moins qu'un *contrat bilatéral*, en vertu duquel il serait obligé à tenir compte de ce côté très délicat de la question. »

5° La question papale peut et doit être considérée aussi comme une question politique *intérieure* pour chacun des États dont les sujets appartiennent presque tous ou en grand nombre à la religion catholique.

6° Par conséquent, la solution de la question papale ne peut être entreprise par *un seul État* qui aurait tout intérêt à l'entreprendre pour son compte ; mais elle doit appartenir à celui qui en a le droit et l'intérêt *primaires*, c'est-à-dire le Pape avec l'Église, et à ceux qui ont le devoir de sauvegarder les droits de la conscience des peuples, c'est-à-dire les États ayant des sujets catholiques.

7° Par conséquent aussi, elle serait sans base *juridique* et sans *stabilité* la solution quelconque que le gouvernement

de l'Italie donnerait à la question papale, *sans le consentement* et *au préjudice* du Pape et de l'Église, et contrairement au droit des autres États coïntéressés à l'indépendance du Souverain Pontife.

8° Le Pape est donc strictement obligé de défendre sa liberté spirituelle par tous moyens que Dieu met à sa disposition, et les peuples et les États coïntéressés à cette liberté sont autorisés de plein droit à la lui maintenir par ces mêmes moyens, sans exclure les moyens extrêmes.

II. — Question de fait

1° La révolution italienne, pour résoudre la question papale, a spolié le Pontife Romain, en 1859 et en 1860, des cinq sixièmes de son État, contrairement à tout droit naturel et positif; en 1870, sans aucun prétexte plausible, de par le seul droit de la force, elle l'a dépossédé de Rome, le réduisant à vivre captif dans le Vatican.

2° Le Pape Pie IX, privé de sa souveraineté politique sur Rome et voulant rester dans le Vatican, ne tarda pas à promulguer, devant Dieu et devant les hommes, qu'il était *moralement prisonnier* de la révolution, *sub hostili potestate penitus constitutum*, et à publier des protestations très graves contre les offenses dont il était l'objet et contre les entraves mises à la liberté de son ministère pontifical. Après Pie IX, le Pape Léon XIII a continué à se déclarer également captif, et il n'a pas cessé de repéter que loin de jouir de sa liberté il se trouve plutôt au pouvoir de ses ennemis : *in potestate sumus verius inimicorum quam nostra* (Encyclique du 19 mars 1881), et à définir comme *intolérable* la très dure condition créée au Saint-Siège.

3° En retour de la souveraineté *réelle*, historique, indépendante dont la révolution a dépossédé le Pape, de par le droit sus-indiqué, elle lui a accordé une souveraineté *personnelle*, avec une série de privilèges, qui doivent tenir lieu de *garanties* pour la liberté du Chef de l'Église et pour rassurer tous les peuples et les gouvernements intéressés à cette liberté. Or, les Papes Pie IX et Léon XIII se sont empressés de répudier dédaigneusement ces privilèges comme dérisoires, et il n'existe aucun traité politique international par lequel un gouvernement quelconque les aurait reconnus pour valides. On voit d'ailleurs par les faits combien ces *garanties* sont dérisoires. La semaine dernière encore le Pape a été menacé même dans sa vie.

4° Pendant que le gouvernement italien garantissait le Pape, afin qu'il pût librement gouverner l'Église, ce même gouvernement lui enlevait une partie des moyens efficaces pour bien la gouverner, en abolissant les Ordres religieux, en sécularisant les couvents, en transformant les Instituts pieux, en confisquant les biens ecclésiastiques et en faisant main basse, autant qu'il lui était possible, sur tout l'organisme extérieur de l'Église à Rome. Que si le Pape a élevé la voix pour se plaindre de tant d'injures, le gouvernement lui a répondu par des injures plus graves encore, et par là il a livré la majesté personnelle du Pontife à la haine de la presse la plus éhontée.

5° Bien que, en vertu de la loi des *garanties*, le Pape soit déclaré souverain et *inviolable* autant que le roi, néanmoins c'est la personne sacrée du Pontife qui, plus que toute autre, a été librement et impunément outragée, de toutes les façons, par la presse et par la parole, non seulement dans des réunions populaires, mais jusque dans le sein du Parlement.

6° Enfin, pendant tout ce temps, on a vu le monde catholique protester continuellement, sous toutes les formes, contre l'état de violence auquel le Chef de l'Église est assujetti par un gouvernement qui a entrepris de résoudre la question papale en s'annexant Rome. On a vu ces protestations s'accroître chaque année en nombre et en intensité, jusqu'à la manifestation sans égale qui a eu lieu cette année à l'occasion du jubilé de Sa Sainteté.

A ceux qui s'obstinent à ne pas vouloir que le Pape reprenne les conditions de liberté où l'avait placé la Providence, nous proposons la méditation de ces paroles du trop fameux Gioberti : « O vous, qui voudriez enlever au Prêtre de Rome toute seigneurie civile et le réduire à la condition d'un prélat de cour, vous devriez trembler pour la dignité et la liberté des peuples et pour la conservation des biens qui embellissent la vie humaine. »

SAINT BERNARD

Saint Bernard, au XIIe siècle, remplit le monde de son nom ; il le soulève par sa parole, le domine par son ascendant ; il est sa lumière. Cet homme extraordinaire se trouve partout. Exempt d'ambition, il exerce cependant sur les affaires de

l'Europe la plus profonde influence; amant de la solitude et de la retraite, il se voit obligé à chaque instant de quitter le cloître pour assister aux conseils des princes et des Papes (1).

C'est l'histoire de cet illustre abbé de Clairvaux que nous présente M. l'abbé Chevallier, missionnaire apostolique (2). Nous sommes en face d'une œuvre de haute valeur et d'un puissant intérêt; de l'avis des juges les plus compétents (3) elle se distingue par une supériorité réelle de toutes les études historiques publiées sur l'immortel Père du XII[e] siècle. Nous connaissions déjà par le côté extérieur la vie de saint Bernard, ses œuvres glorieuses, son action prépondérante sur tous les grands événements; nous savions que le pacificateur des princes et des peuples, le défenseur intrépide de la foi, le puissant thaumaturge, portait, pour ainsi dire la parole au nom de l'Eglise, chez toutes les nations chrétiennes; car la plupart des historiens ont fixé particulièrement leur attention sur cet épanouissement de la vie de l'illustre abbé.

Mais dans leurs récits, d'ailleurs pleins d'intérêt, l'effort de la pensée disséminé sur des événements multiples est exposé à perdre de vue la figure du héros principal, à confondre l'auréole du saint avec le prestige de renommées moins pures; et le lecteur respirant moins le parfum des vertus intimes et héroïques qui font la puissance de l'homme de Dieu, sent diminuer l'édification.

M. l'abbé Chevallier a su éviter cet écueil; il a compris la vraie physionomie de l'humble cénobite qui gémissait, tout en obéissant aux dispositions de la divine Providence, quand il était obligé de quitter sa chère solitude pour se mêler aux affaires du monde. Au lieu de scinder la vie de l'illustre moine, il nous la retrace telle qu'elle est, avec le principe de son influence et de ses grandeurs; il nous introduit d'abord dans le cloître, asile de la prière et de l'immolation où les fils de saint Benoît s'exercent à la sainteté. Avant de la faire rayonner sur le monde, c'est la vie intime et détaillée qu'il expose à notre attention, c'est le mouvement ascensionnel du fils de la bien-

(1) Balmès, *le Protestantisme comparé au Catholicisme.* Ch. LXXI.

(2) *Histoire de Saint Bernard, abbé de Clairvaux.* 2 vol. in-8° 2[e] édition. Lille, imprimerie Saint-Augustin.

(3) Lettre de son Eminence le Cardinal Archevêque de Lyon à l'Auteur.

heureuse Alèthe vers la perfection, au prix des sacrifices les plus héroïques et des austérités qui effrayent la nature, c'est le progrès de la grâce opérant sur un sublime génie toujours docile aux impulsions surnaturelles, toujours avide de l'amour divin, et qui a prononcé un anathème irrévocable contre tous les attraits qui pourraient ralentir son élan vers l'objet de ses ardentes aspirations.

Aussi le docte et habile historien, se conformant à la conduite de la Providence de Dieu à l'égard de notre saint, s'est appliqué à nous raconter successivement toutes les phases de la vie de son héros, pour nous le montrer veillant sans cesse à la garde de sa vocation première, grandissant, étendant, à son insu, la domination de son génie et de sa sainteté, mais toujours empressé de fortifier son esprit et son cœur dans les exercices de la vie du cloître.

Cependant, avec toute la pénétration de son esprit et la connaissance approfondie de son sujet, M. l'abbé Chevallier n'aurait pu par ses récits les plus exacts et les plus attrayants, par ses peintures les plus fidèles, nous représenter avec précision la physionomie morale de saint Bernard ; ses tableaux resteraient encore inanimés, s'il n'avait pris soin de laisser l'illustre moine nous révéler lui-même, dans ses lettres, ses traités et les allocutions adressées à ses frères, les nuances de son caractère et les sentiments de son cœur. Rien de plus sage, ni de plus juste que cette méthode, puisqu'elle vérifie la parole du divin Maître : *Ex abundantia cordis os loquitur*, *bonus homo de bono thesauro profert bona* (1).

C'est pourquoi des citations nombreuses, variées et distribuées à point nous mettent en relation plus intime avec le saint ; d'autant que le savant traducteur a fait passer dans notre langue la force et l'onction du docteur *aux lèvres de miel.* Les âmes chrétiennes trouveront leurs délices à lire ces pages où s'exhalent les effusions d'un puissant génie transfiguré par la sainteté.

Mais cet homme extraordinaire qui portait dans la sainteté toute la flamme d'une nature magnanime était destiné à étendre son action bien au delà des limites de son monastère. Dieu appelait un serviteur si richement doué à la défense active de

(1) C'est de la plénitude du cœur que la bouche parle, l'homme qui est bon tire de bonnes choses de son bon trésor. St Math. XII, 34,35.

la cité sainte, soit pour édifier, soit pour repousser les ennemis du dehors. Saint Bernard, en effet, ne séparait pas les pures et tranquilles jouissances de la contemplation, du zèle le plus actif pour la gloire de Dieu par le dévouement au service du prochain et de la société. C'est l'union de la vie contemplative et de la vie active. Par ce temps de naturalisme à outrance où toutes les voix de la renommée glorifient les droits, la dignité et le progrès de l'homme, l'éloquent historien met en lumière fort à propos par quelle secrète puissance ce vrai bienfaiteur de l'humanité a su mériter, avec les justes bénédictions des peuples, la plus solide grandeur.

« Homme d'oraison et d'action, dit-il, c'est par l'une que « Bernard féconde l'autre. Aujourd'hui caché dans la solitude « de Clairvaux, il la remplit des soupirs de son âme altérée de « Dieu ; demain nous le verrons debout sur la brèche pour « faire triompher les saintes causes. La puissance qui arme « ses lèvres pour réduire au silence la philosophie révoltée, « pour terrasser les souverains et soulever le peuple ; cette foi « ardente qui s'échappe de son cœur et qui traverse son époque « comme un sillon lumineux ; cette souveraineté, en un mot, « du génie et de la sainteté qui a fait de Bernard le maître de « son siècle, n'a eu d'autre secret que cette oraison sublime « qui met l'homme au-dessus de lui-même en l'unissant à « Dieu. »

Dans le récit de ces grandes œuvres de l'humble cénobite, qui rappellent les temps apostoliques, l'éminent historien garde les justes proportions ; il n'agrandit pas le cadre de son histoire aux dépens de l'unité par des digressions démesurées sur les événements et les personnages de l'époque. En quelques traits il met sous nos yeux le tableau fidèle d'une situation, le portrait achevé d'un personnage, plaçant toujours en relief au premier plan l'homme du siècle, et groupant autour de lui, sans confusion, tout un monde qui obéissait à la direction de sa souveraineté morale. Avec ce plan justement conçu et bien suivi, la marche du récit est naturelle, rapide et aisée; l'intérêt va toujours croissant.

Parmi tant de beaux chapitres de ce livre magistral signalons, avec le regret de ne pouvoir en reproduire quelques pages, la médiation si efficace de l'illustre abbé dans le conflit qui éclata entre le roi de France et les évêques et dans le schisme de Pierre de Leou, la prédication de la deuxième croisade, les

voyages de notre saint, qui étaient une suite de triomphes merveilleux, en Italie, en Allemagne et dans le midi de la France. Toutes ces œuvres glorieuses réunissent aux péripéties du drame le plus intéressant l'exactitude historique la plus incontestable; M. l'abbé Chevallier les fait revivre dans toutes les circonstances avec un charme de style et une piété affectueuse qui ajoutent encore à l'attrait.

Mais saint Bernard était un génie universel. Personnifiant en quelque sorte l'Eglise militante, il en représentait le zèle et l'enseignement; en même temps qu'il apportait la réforme à tous les abus, l'élan et la direction dans toutes les entreprises, une puissante et sage médiation dans les conflits, il trouvait encore des réponses victorieuses à toutes les attaques des novateurs. Considéré sous ce dernier aspect l'abbé de Clairvaux nous présente en sa personne un exemple éclatant de l'influence si bienfaisante qu'exerce la foi catholique sur un grand esprit. Cet illustre docteur, bien loin de se croire retenu dans son essor par l'autorité de la Foi, y puisait, au contraire, une fermeté de jugement inébranlable et des lumières nouvelles, fermeté inébranlable de jugement que lui inspirait une confiance absolue dans les enseignements divins, et lumières nouvelles que le flambeau des vérités révélées projetait sur les investigations de son génie.

Cette suprématie intellectuelle du docteur catholique nous apparaît en pleine évidence dans le zèle qu'il déploya à combattre les innovations doctrinales d'Abeilard. Le célèbre écolâtre, tout en désirant rester fidèle à l'autorité de l'Église, avait rejeté trop souvent, dans ses hardies explorations, le fil conducteur que la foi présente au philosophe. C'était de la témérité. C'est pourquoi, au lieu d'atteindre son apogée, Abeilard épuisa dans les vains artifices d'une dialectique stérile les ressources d'un esprit supérieur et tomba dans des erreurs formelles. Saint Bernard les dévoila avec une sûreté de coup d'œil qui rendit impossible toute contradiction.

C'est dans le contraste de ces deux hommes, les plus célèbres de leur siècle, que nous admirons le triomphe de la raison éclairée par la foi : tout l'éclat du génie indiscipliné d'Abeilard pâlit devant les démonstrations lumineuses et vibrantes de l'humble abbé de Clairvaux. M. l'abbé Chevallier nous décrit avec une grande finesse d'analyse le génie et le caractère du célèbre moine, les causes de ses brillants succès et de ses

erreurs, non sans quelque respect et admiration bien justifiés pour le philosophe repentant, qui rendit par une sincère réconciliation un éclatant hommage de sa vénération au saint défenseur de la doctrine catholique.

Tel n'est pas l'esprit d'impartialité de certains historiens de nos jours; pour refaire la gloire — en la déplaçant — du représentant de la raison humaine, ils ont tenté de jeter quelques ombres sur l'auréole du saint. Le nouvel historien de saint Bernard répond par des preuves sans réplique à ces injustes insinuations, et cela avec mesure et dignité. Mais l'auteur de cette histoire ne s'est pas borné seulement à nous faire le récit fidèle et éloquent de la vie de l'immortel abbé; il a su encore se placer, quand il le fallait, à un point de vue plus élevé.

Si l'histoire est appelée avec raison la lumière des temps, le soleil qui éclaire l'avenir, la source des bons conseils, il faut convenir que la vie d'un homme tel que saint Bernard, qui a occupé une si grande place dans son siècle, renferme de grands enseignements. Pour mettre en évidence ces leçons de haute morale, l'historien doit découvrir entre les situations, les événements et les personnages, les rapports de ressemblance; il observe que les mêmes causes agissant dans les mêmes circonstances produisent des effets identiques sous des formes diverses. Alors il peut formuler certains principes généraux que nous appelons lois de l'histoire.

Or, la nouvelle vie de saint Bernard, comme témoigne Mgr l'évêque de Dijon dans sa belle lettre de félicitations à l'auteur, contient à l'égard de notre temps les plus judicieux enseignements. Quelle justesse d'à-propos, par exemple, dans les réflexions suivantes sur les doctrines pernicieuses du fameux Arnaud de Brescia :

« Découronner le Pape de sa suprématie temporelle pour « amoindrir son influence sur les peuples; déconsidérer le corps « sacerdotal en exagérant les faiblesses de certains membres « du clergé, telle était la sournoise tactique de l'adversaire du « Saint-Siège. Il était à prévoir qu'un jour viendrait où les « populations trompées secoueraient le joug d'une autorité « qu'on leur montrait à dessein dépourvue de prestige et de « sainteté. »

Les catholiques dont les épreuves actuelles de l'Église pourraient surprendre la foi retrouveront toute leur assurance en lisant ces considérations si justes et si élevées : « L'Église

« peut-elle jamais compter sur la paix du lendemain ? Dieu l'a « faite militante, en lui donnant la mission de régir les âmes. « C'est par le double empire de la vérité et de la vertu qu'elle « assied son influence dans les individus et dans les sociétés. « Il lui faut, pour réussir, remonter sans cesse les courants « que descend l'humanité déchue. C'est là l'éternel objet de ses « travaux, de son zèle et de ses larmes, comme aussi sa gloire « à travers les siècles.

« A chaque époque, les passions se réveillent plus ardentes, « rajeunies par de nouvelles audaces. Elles changent, il est « vrai, de nom et de forme, et déterminent par là, elles-mêmes, « le caractère particulier de la résistance qu'il convient de « leur opposer. »

Le talent d'exposition si remarquable de l'éminent historien ferait peut-être désirer à un érudit insatiable et méticuleux que, pour mettre dans un plus grand jour la portée du génie et de l'influence de saint Bernard, il apportât à l'explication de certains faits de plus amples développements. Mais, hâtons-nous de le dire, l'abondance des documents de cette œuvre magistrale, leur savante distribution et la sûreté de la critique, le bel ordre et l'enchaînement toujours soutenu que l'auteur a su exposer dans le récit d'une vie mêlée à tant d'événements divers, toutes ces qualités de premier ordre rehaussées par une grande distinction de style, rachètent avec succès les conclusions risquées, les jugements fantaisistes auxquels aboutit souvent une érudition qui ne sait pas se borner.

Un vœu en terminant : c'est que la grande imprimerie Saint-Augustin mette ce livre magistral à la portée de toutes les bourses et de tous les lecteurs. L'abbé B. Faure.

AU TANGANYKA

Le *Bulletin des Missions d'Afrique* qui vient de paraître publie une lettre du P. Coulbois, missionnaire au Tanganyka, adressée au R. P. Deguerry, supérieur général des missionnaires d'Alger. Cette lettre est du plus grand intérêt pour tous ceux qui s'intéressent à l'œuvre antiesclavagiste, par conséquent pour tous nos lecteurs :

Kibanja, 2 janvier 1889.

Très Révérend Père,

Les quelques journaux qui nous sont arrivés nous ont appris l'heureux succès de la croisade de Son Eminence contre la traite.

Il y a peut-être là le moyen d'en finir avec l'affreuse chasse aux esclaves qui dépeuple toute l'Afrique.

Bien que j'aie eu l'honneur, dans le dernier courrier, de vous transmettre quelques réflexions à ce sujet, je vais, si vous daignez me le permettre, Très Révérend et vénéré Père, entrer aujourd'hui dans quelques considérations plus immédiatement pratiques. C'est que, d'abord, nous sommes fort intéressés à cette question de la répression de la traite : si elle n'est pas menée vigoureusement et puissamment, cette expédition généreuse peut, peut-être, nous coûter bien cher, à nous, abandonnés dans ces contrées lointaines aux représailles haineuses des Arabes.

Si l'on ne devait agir que petitement avec les esclavagistes, n'envoyer que peu de monde avec peu de ressources en hommes et en munitions, nous aurions fort à craindre, cette expédition étant pour les Arabes la piqûre qui les exciterait et non pas le coup destiné à les abattre. Si l'on agit en grand, par expéditions de centaines d'hommes, d'Européens surtout, c'est autre chose ; on les tient. Dans ce cas, Très Révérend Père, bien que nous ayons à nous tenir en dehors de ces expéditions, nous n'avons pas à en craindre le rejaillissement sur nous, leur succès étant moralement assuré.

Ici, sur le Tanganyka, Très Révérend Père, il y a deux routes d'esclavagistes, l'une qui, partant de Tabora, coupe le lac dans l'Ufipa, près de la résidence du P. Randabel; l'autre qui, partant d'Ujiji, ou de Manyéma, si vous aimez mieux, aboutit à trois kilomètres d'ici, entre Kibanga et notre propriété de Kabua. Cette route va être incessamment ouverte ; nous le tenons de Mahomed ben Kelfan, l'associé de Tipo-Tipo, et, comme j'ai eu l'honneur de vous l'écrire, c'est même l'*aboutissement* de cette route ici qui a été cause de l'installation récente des Wanguanas dans notre voisinage.

Notre propriété à Kabua, située à trois lieues d'ici, comptant deux lieues de côté sur trois à quatre de profondeur, pourrait donc être offerte, si c'était l'avis de Son Eminence et le vôtre, à l'expédition belge : celle-ci pourrait y trouver des terres cultivables, ce qui ne se rencontre pas d'ici à 40 lieues au Sud, vu que les côtes du lac sont escarpées et que les montagnes s'y enfoncent partout à pic ; ni même à quelques lieues de Mpala. Au Karanga, là où les Pères ont demeuré, à Chanza, il y a de magnifiques plaines. Ce détail de plaines cultivables est à consi-

dérer, Très Révérend Père; en d'autres endroits, les Belges — et ils seront nombreux — et leurs soldats africains, seraient dans l'impossibilité absolue de trouver des vivres.

Ce n'est que très humblement, Très Révérend Père, en me défiant de moi et de mes appréciations, que j'ose vous transmettre ces quelques réflexions. Mais il est bon que vous connaissiez ce pays : cette connaissance peut vous être utile, surtout dans la réalisation d'une œuvre aussi grave et aussi noble que celle de la répression de l'esclavage.

Si j'aspire à la réalisation du projet de Son Eminence, c'est que, Très Révérend Père, nous assistons présentement à la dépopulation de ces contrées, et ce par le fait des Arabes.

Dans l'espace de cinq ans, j'ai vu dépeupler le Mazzenzé, la presqu'île d'Ubnari, longue de quinze lieues et large de trois. A cette heure, les Arabes s'attaquent au pays d'Ugoma, qui s'étend sur une longueur de quarante lieues d'ici à la résidence des Anglais. Il y ont déjà trois postes; dans dix ans, ce sera un désert.

De l'Urondi, ils n'ont entamé que la côte sur une profondeur d'une lieue à une lieue et demie; ils n'osent aller plus avant.

Il est temps encore de sauver ce pays magnifique, riche, intelligent et *relativement* peuplé. Oh! que Son Eminence vienne donc vite, par ses ressources, son influence, les dévouements qu'elle suscite, sauver ces contrées de l'affreuse plaie, de l'affreux chancre arabe; sinon, les vicariats du Haut-Congo et du Tanganyka ne seront que des déserts, des solitudes!

Les Belges, munis de bateaux à vapeur, un pour chaque route d'esclavagiste, pourraient confisquer les barques arabes et couper en deux leur action, le Tanganyka étant alors la barrière infranchissable qui arrêterait leurs bandes. Les Anglais de Kavala ont un vapeur sur le Tanganyka; d'autres peuvent donc en apporter aussi.

Quant aux indigènes à louer comme soldats, les Belges en trouveront tant qu'ils voudront dans l'Unyanyembé et dans les parages de Karéma; ce ne sont que peuplades hardies et pillardes, qui ne demandent qu'à se mettre au service de quiconque les payera. M. Storms en avait une centaine à Mpala. Jamais les Arabes n'auraient osé aller l'attaquer. Mais quelle main ferme il faudra pour discipliner de sauvages soldats dont la rapine et la licence sont l'élément. Mais, Très Révérend Père, il ne faudrait pas y aller tendrement avec ces esclavagistes. Si l'on se

contente de rendre la liberté aux esclaves, on ne guérira pas les chasseurs d'hommes de leur goût cruel, car ils parviendront toujours à faire quelques profits. Il y a ici, dans le poste de Wanguanas, fondé il y a trois mois, un homme de la côte qui a été pris trois ou quatre fois par les Anglais alors qu'il transportait des esclaves de la côte à Zanzibar. Il était récidif, comme vous le voyez, Très Révérend Père, et sera récidif encore quand l'occasion s'en présentera. Il faudrait, Très Révérend Père, faire avec les esclavagistes ce que l'on faisait avec les corsaires d'autrefois : on les pendait haut et court. Ce n'est pas le lieu ici, mais il faudrait les fusiller net : quelques exécutions sues et connues au loin les arrêteraient tous.

Ce sont là, Très Révérend Père, des paroles bien dures dans ma bouche; heureusement que ce n'est pas à moi de réaliser ce qu'elles préconisent. C'est un remède dur à appliquer, mais il serait efficace. Notre rôle à nous est de prier, de demander à Dieu d'ouvrir les yeux aux auteurs des cruautés que nous déplorons. Mais qu'il y a peu à espérer sous ce rapport, Très Révérend Père! ces hommes brutaux ayant tellement obscurci les lumières naturelles que Dieu leur a données qu'ils ont, pour ainsi dire, fermé les voies à la grâce.

Précisément cet endurcissement nous fait désirer la réalisation du vœu de Son Eminence; il ne nous enlèvera pas des sympathies qui nous manquent et qui, si nous les avions, nous aideraient à convertir les pauvres Arabes; ce vœu réalisé nous laisse seuls en face de populations infidèles, bien moins perverses que les affreux sectateurs de Mahomet.

Je termine cette lettre, Très Révérend Père, espérant que peut-être elle vous intéressera. C'est dans l'intérêt de ces pauvres pays que nous habitons que je vous l'adresse, demandant à Notre-Seigneur de bénir l'œuvre si belle et si noble de Son Eminence. Je profite de cette occasion vour vous offrir, Très Révérend Père, l'hommage de mes sentiments de très profond et filial respect en Notre-Seigneur.

Signé : COULBOIS.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES DÉLÉGUÉS

DES ASSEMBLÉES PROVINCIALES

Les délégués des Assemblées provinciales tenues au cours des six derniers mois à Romans, Aix, Montpellier, Toulouse, Cahors, Lyon, Besançon, Dijon, Poitiers, Limoges, Bourges, Angers, Caen, Orléans, Troyes, Lille, Versailles et Paris, ont tenu, la semaine dernière, dans la salle de la Société d'horticulture, leur assemblée générale.

Au fond de la salle avait été placé un grand crucifix entouré de drapeaux tricolores; de chaque côté se trouvaient les drapeaux des provinces, très pittoresques avec leurs armoiries particulières et leurs couleurs diverses. Ces drapeaux surmontés de la croix, étaient cravatés de nœuds tricolores.

Les délégués, rangés par province, remplissaient la grande salle de la Société d'horticulture. Au début de la réunion M. le comte Albert de Mun, député, a été élu président; M. de Marolles, commissaire général ; M. Raoul Ancel, secrétaire général. Le bureau s'est complété par l'adjonction des présidents des quatre commissions de l'assemblée : Mgr de Kernaëret, MM. Léon Vieillard, comte de Mérode et G. de Saint-Victor.

Puis, M. Raoul Ancel, secrétaire général de la commission d'organisation, a fait à l'assemblée la communication suivante ;

J'ai, Messieurs, à vous rendre compte, comme secrétaire général de la commission d'organisation, du travail de préparation qui lui revenait en propre ; je le ferai en peu de mots, car le récit de ces opérations diverses serait fastidieux à produire et sans intérêt à l'heure présente. Il suffira de dire un mot de l'enquête conduite par ses soins et de reprendre rapidement, pour les commenter, quelques-unes des dispositions du règlement qu'elle a élaboré pour la tenue de cette assemblée.

L'enquête a accepté toute la première période de l'existence de la commission d'organisation ; près de quatre-vingt mille questionnaires, se rapportant à chacune des douze questions énumérées dans le rapport de la commission des études que vous venez d'entendre, ont été répandus dans les milieux spéciaux dont ils touchaient les intérêts; les réponses qui y ont été faites constituent les doléances dont l'ensemble se trouve résumé dans un rapport qui va vous être distribué, afin que vous y puissiez trouver comme la cause et la justification des vœux émis par les assemblées provinciales, auxquels vous jugerez bon d'imprimer la sanction de votre consentement.

Quant au règlement, ses dispositions sont le produit du même esprit qui a inspiré ceux des assemblées provinciales, et avant tout du souci de substituer aux coutumes parlementaires, qui admettent, à un titre égal, compétents et incompétents à délibérer sur toute question, les pratiques du régime représentatif, suivant lequel, tandis que la disposition des affaires propres à chaque catégorie d'intérêts est remise à l'examen de ceux qui y ont part, du fait de leur profession ou fonction sociale, la ratification ou le rejet des décisions ainsi formées ne sont soumis au vote de tous que dans la mesure où l'intérêt général s'en peut trouver affecté. — Les mesures prescrites spécialement par l'article 6 se rapportent à cet important objet.

L'article 4 prescrit le partage des membres de l'assemblée en quatre commissions entre lesquelles la répartition des intérêts divers est faite suivant le mode qu'ont le plus généralement adopté les assemblées provinciales. C'est dans chacune de ces commissions que fonctionne véritablement le jeu du système représentatif tel que nous devons essayer d'en fournir le type, suivant la mesure où l'absence d'organisation présente des intérêts dans notre pays permet de le tenter. Il faut remarquer d'abord que ce nom de commissions est ici improprement appliqué et employé seulement pour laisser le fait précéder l'emploi de l'expression qui le signifiera vraiment et entrera ainsi naturellement dans l'usage ; c'est chambres qu'il conviendrait de dire, car chacune forme un organe complet qui épuise le droit des membres à la délibération et à l'amendement, et ne se rejoint avec les autres que pour l'exercice d'une sorte de referendum.

Il convient d'insister aussi sur le fait qui établit l'article 1er fortifié par les prescriptions de l'article 5, que l'assemblée présente n'a autre chose à faire que de rechercher et d'établir la concordance des vœux des diverses provinces. C'est là encore un caractère qui répond bien au principe d'une assemblée représentative dont chacun des membres agit, sinon dans l'empire d'un mandat impératif, au moins dans les limites d'une sorte de commission dont il est porteur, et qui consiste ici à fixer les éléments d'un programme commun qui ne puisse que rendre en son ensemble la volonté des provinces dont les délégations sont assemblées. Il importe donc qu'aucune question nouvelle ne soit apportée ici, qu'aucune même n'y reçoive une solution qui n'ait été préparée par l'adhésion formellement exprimée d'un grand nombre au moins des assemblées provinciales. Les *cahiers* de celles-ci contiennent et limitent tout ce que nous allons faire entrer dans nos « Cahiers de 1889 ».

Un mot, messieurs, et j'ai fini, sur la disposition de la salle de nos réunions générales. Aucune place d'honneur n'y est préparée ; il nous a paru, quel que soit l'éclat de la considération ou du rang qui distingue justement en tous lieux certains d'entre vous, que tous, en acceptant le mandat des assemblées provinciales, vous avez dû vou-

loir que le lien qui s'est aussi formé entre les délégués d'une même province, fût rendu plus apparent par leur rapprochement en un même groupe sur les bancs de cette assemblée. La mise à part même des présidents des assemblées provinciales pour les placer ensemble en un rang plus élevé n'aurait pas trouvé de précédent dans l'histoire des corps politiques de la France.

L'idée de ces existences provinciales que représentent si bien nos délégations ainsi compactes, est aussi celle qui a formé le caractère dominant du mouvement qui se complète aujourd'hui en venant ici se concentrer dans la grande unité française.

C'est aussi là, messieurs, ce que signifient ces bannières de nos provinces sur les murs de cette salle, et, si le drapeau national les domine, c'est pour marquer que, quelles que soient les couleurs sous lesquelles les siècles qui se succèdent voient passer la grande patrie, nos vieux pays encore peuvent réclamer de son cœur toujours jeune et toujours riche, un peu du retour de cette vie qu'à travers les âges chacun d'eux à son tour est venu lui infuser plus belle et plus aimable.

Après M. Ancel, M. de Marolles, commissaire général, a pris la parole au nom du comité d'études :

Messieurs,

Aussitôt que la résolution fut arrêtée de choisir l'année du Centenaire de 1889 pour rédiger de nouveaux cahiers de doléances et de vœux, une commission fut créée pour préparer cette vaste entreprise. Cette commission, dirigée par M. le marquis de la Tour du Pin, fut partagée entre deux comités : Comité d'organisation, Comité d'études. C'est en qualité de secrétaire général de ce dernier comité, que j'ai l'honneur de vous exposer la suite de ses opérations.

La première phase de travail a été la rédaction de mémoires rédigés sur un plan d'ensemble dont la division a été généralement adoptée : 1° Intérêts religieux et moraux, comprenant la religion et les mœurs ; 2° Intérêts publics comprenant l'*organisation des pouvoirs*, de la *Justice* et des *services publics* ; 3° Intérêts économiques, comprenant l'*agriculture*, le *commerce* et les *arts et métiers ;* en tout dix mémoires reliés à l'idée commune par un mémoire d'ensemble publié sous le titre d'*Introduction aux études du Centenaire.*

C'est sur le même plan qu'ont été rédigés les questionnaires qui ont servi à l'enquête, poursuivie en même temps à Paris et en province.

Dans la deuxième phase de son travail, le Comité d'études, fortifié de plusieurs personnalités importantes, a examiné les principales conclusions de l'enquête, et a rédigé des formules de doléances et de vœux pouvant au besoin servir de cadre pour les travaux des assemblées provinciales.

Enfin, au fur et à mesure que nous sont parvenues les résolutions adoptées par ces assemblées, nous les avons recueillies et classées pour établir la concordance entre les vœux, et préparer le travail de l'assemblée générale qui s'ouvre aujourd'hui.

On a suivi, pour cette classification, l'ordre adopté dans la plupart des assemblées, c'est-à-dire la division en quatre commissions; l'agriculture ayant été mise à part à cause de son importance. Chacune des commissions comprend trois sections, soit douze sections en tout.

Un secrétaire-rapporteur s'est attaché à établir la concordance des vœux dans chacune de ces douze sections. Son rapport a été autographié, et, lorsque les commissions vont être formées, chacun de vous, messieurs, recevra un dossier contenant les trois rapports spéciaux à la commission à laquelle il appartient.

On a mis tout le soin possible pour que ces rapports fussent à la fois complets et concis. Si quelques omissions se rencontrent, vous voudrez bien les attribuer aux difficultés matérielles de la classification de ces formules, que l'on peut évaluer à cent vingt par assemblée, soit deux mille quatre cents pour les vingt assemblées.

Dans cette récapitulation ne figurent pas les vœux de Bretagne et de Flandre, Artois, Picardie, dont les assemblées n'ont pris fin qu'hier. Ceux de Versailles nous sont parvenus après le tirage et n'ont pu être mentionnés que partiellement, MM. les délégués combleront facilement les lacunes.

Du reste, les secrétaires rapporteurs de la concordance des vœux tiendront à la disposition de chaque commission, tous les renseignements qu'ils ont entre les mains.

Les membres de l'assemblée se sont ensuite séparés en quatre commissions pour commencer leurs travaux.

Le soir, une grande séance générale a eu lieu pour l'audition des rapports des quatre commissions. Aux délégués provinciaux s'étaient joints de nombreux assistants ne prenant part ni aux délibérations ni aux décisions de l'assemblée.

Au début de la réunion, M. le comte de Mun a prononcé une très courte allocution dans laquelle il a surtout insisté sur cette pensée qu'il ne fallait pas de régime parlementaire, mais un régime représentatif.

Le R. P. de Pascal, rapporteur de la première commission (intérêts religieux et moraux), a énuméré les vœux proposés par la commission, à savoir :

Vœux pour que la France prenne comme base de ses institutions les enseignements de l'Evangile et de l'Eglise ; pour l'indépendance du pape ; pour l'arbitrage suprême du Saint-Père entre les nations ;

pour l'interprétation sincère du Concordat ; pour le repos légal du dimanche ; pour la liberté des processions ; pour que l'Église ait le droit d'acquérir et de posséder ; pour que les clercs soient exemptés du service militaire ; pour qu'il soit revenu sur la sécularisation des cimetières et des cloches ; pour que l'indemnité due au clergé ne soit pas inscrite au budget, mais assurée par une dotation convenable et permanente ; pour que le service des aumôneries soit assuré dans l'armée, ainsi que dans les hôpitaux, hospices et établissements pénitentiaires ; pour que l'autorité civile ne puisse s'ingérer dans l'administration des menses épiscopales ; enfin pour l'abolition de l'esclavage.

Tous les vœux présentés par la première commission sont proposés au fur et à mesure de leur lecture, au vote de l'assemblée, par M. de Mun ; ils sont adoptés. M. le vicomte Mayol de Luppé, rapporteur de la deuxième commission (intérêts publics), présente ensuite les vœux rédigés par cette commission :

Pour qu'à la représentation actuelle soit substituée la représentation par groupes coordonnés et définis ; pour que les groupes professionnels participent à la rédaction des lois qui les intéressent ; pour que la représentation nationale émane de groupes sociaux et professionnels; pour la gratuité des fonctions électives ; pour que l'âge des électeurs soit porté à 25 ans ; pour le retour progressif à la loi provinciale ; pour la liberté communale et l'adjonction des plus imposés aux conseils municipaux ; pour la représentation des veuves, filles majeures et des mineurs dans la gestion des intérêts communaux ; pour la liberté d'association ; pour l'arbitrage du Saint-Père dans les conflits entre nations.

Au nom de la troisième commission (intérêts industriels et commerciaux), M. Bayart a présenté des vœux :

Pour le repos légal du dimanche ; pour la libre organisation corporative de l'industrie ; pour la limitation de l'action des sociétés anonymes et la sincérité de leurs apports ; pour la réforme du régime successoral ; pour la limitation du travail des femmes et des enfants ; pour l'hygiène ouvrière ; pour le salaire partiellement incessible et insaisissable ; pour la dénonciation des traités de commerce ; pour que les travaux publics soient réservés à l'industrie nationale ; pour que le conseil supérieur du commerce soit élu par les chambres de commerce ; pour que les produits français ne paient pas de tarifs de transport supérieurs à ceux des produits étrangers.

M. Milcent, rapporteur de la quatrième commission (intérêts agricoles et ruraux), a fait voter les vœux suivants :

Adjonction des plus imposés aux conseils municipaux ; établisse-

ment de droits compensateurs, sinon protecteurs, au profit de l'agriculture française ; vœux contre les traités de commerce, contre les tarifs de pénétration trop avantageux aux produits agricoles étrangers.

Les délégués provinciaux ont continué leurs travaux pendant trois jours. A la séance générale de clôture M. le comte Albert de Mun a prononcé un magnifique discours dont voici un des principaux passages :

Dix-huit assemblées provinciales ont rempli ces derniers mois du bruit de leurs travaux, malgré le tumulte des luttes politiques ; elles eussent été plus nombreuses encore si le désir de leur donner promptement, dans une assemblée générale, un couronnement solennel, n'en avait forcément interrompu le cours.

Pendant que sur d'autres théâtres, les fêtes administratives essayent de couvrir l'avortement des efforts séculaires entrepris au nom des principes révolutionnaires, l'enquête ouverte dans toutes les provinces de France faisait apparaître comme une conséquence naturelle des doléances recueillis, les vœux destinés à leur donner satisfaction par une réforme profonde des mœurs, des lois et des institutions.

Ce sont vos cahiers de 1889 : ce seront, je l'espère, un jour les mandats dont s'inspireront les législateurs de l'avenir.

... Messieurs, vos assemblées provinciales ont proclamé les droits de Dieu comme base nécessaire des institutions, des lois et des mœurs. L'assemblée générale, qui a rassemblé les cahiers venus des provinces, a révélé dans tous cette déclaration fondamentale ; n'eussent-elles rien fait de plus, ce serait beaucoup : ce serait avoir posé le principe d'où découleront toutes les réformes sociales.

Sans doute, vous n'êtes point une assemblée nationale. Vous n'êtes point, vous ne prétendez pas être les représentants de la nation. Mais, si on examine de bonne foi le mouvement qui nous a conduits ici, si on réfléchit que dans dix-huit provinces de France, en six mois, sur la modeste initiative de quelques hommes de bonne volonté, mais sous la pressante impulsion d'une idée, des assemblées ont pu se tenir, composées de plusieurs centaines de membres, appartenant à tous les milieux sociaux, à toutes les professions, si on songe que ces assemblées ont établi leurs travaux sur des enquêtes laborieusement conduites d'après des questionnaires impartiaux, si on mesure ce qu'une pareille manifestation représente en étendue et en profondeur, si enfin on remarque la parfaite concordance des vœux émis et des doléances formulées par ces assemblées, il faudra nécessairement qu'on prenne en sérieuse considération un fait si nouveau qui eût été sans doute impossible il y a cent ans, et que l'évidence du mal a fait surgir aujourd'hui, presque spontanément. C'est une méditation que je prends la liberté de recommander à nos adversaires.

... Vous avez réclamé, messieurs, le respect de l'antique religion de la France et l'application loyale du Concordat, l'application loyale, c'est-à-dire non seulement affranchie de passions antireligieuses qui le détournent de sa fin pour en faire un moyen d'oppression, mais *délivrée même des injustes entraves d'une administration soupçonneuse, et, par suite, l'entière liberté du ministère sacerdotal, l'exemption pour les prêtres du service militaire*, corrélatif légitime du grand service social auquel ils sont appelés, l'organisation des secours religieux, dans les camps, les casernes et les hôpitaux, le droit pour les associations religieuses de se constituer et de se développer librement.

Préoccupés avant tout de rétablir les liens sociaux, rompus par les principes révolutionnaires, vous avez demandé que la famille trouvât, dans l'entière liberté de l'enseignement à tous les degrés, le moyen d'exercer la charge paternelle dans l'instruction religieuse distribuée aux enfants des familles chrétiennes qui fréquentent les écoles publiques, la garantie de leur éducation morale; vous avez réclamé l'abrogation de la loi du divorce, la paix du foyer domestique, préservé de la destruction par la revision des articles du Code relatifs au droit de tester et protégé, dans les milieux populaires, par le repos dominical, et l'interdiction légale du travail à l'usine des femmes et des enfants.

Vous avez marqué avec éclat non seulement par vos vœux, mais par vos exemples dans l'organisation progressive de l'autonomie provinciale, le moyen de combattre le despotisme de l'Etat et les abus du fonctionnarisme. Vous avez indiqué avec énergie la ferme résolution de chercher dans l'organisation des corps professionnels, autonomes et permanents, la base d'une représentation pourvue des garanties de compétence et de stabilité indispensables à la bonne expédition des affaires publiques.

Enfin, pour remédier aux désordres de la liberté absolue dans le régime du travail, de la propriété et des échanges, vous avez demandé qu'une législation sociale, sagement et prudemment élaborée, complétée par des conventions internationales, assurât la protection des travailleurs, en même temps que celle de l'industrie, contre les abus de la force, les excès de la concurrence, l'aggravation des impôts, défendît les populations rurales, en même temps que l'agriculture, contre le morcellement excessif et l'écrasement des charges fiscales, sauvegardât la morale publique, la prospérité nationale et les droits du peuple contre les entreprises de la spéculation.

Voici maintenant la péroraison de ce beau discours.

Messieurs, c'est tout un programme de parti et de gouvernement dont vous avez posé les bases. L'avenir, j'en ai la confiance, nous donnera les moyens de le réaliser en le complétant : la tâche sera

longue, car les révolutions seules se font brusquement et en un jour, les réformes sérieuses et fécondes ne s'opèrent qu'avec le temps, la patience et la persévérance. C'est beaucoup cependant de les apercevoir clairement, de les formuler avec précision, et d'apporter à leur réalisation une invincible résolution. Ces qualités, vous les avez, et c'est le sujet de ma confiance.

Car, c'est bien par une parole de confiante espérance que je veux terminer cette allocution. Si nous nous sommes assemblés pour jeter sur le siècle écoulé un regard de justice, ce n'est point avec l'intention de nous attarder dans les récriminations et dans les regrets stériles ; c'est pour tirer de cet examen la lumière qui doit éclairer la route où nous marcherons quelques années encore et où, bientôt, entrera, après notre génération qui décline, la jeunesse, qui nous presse et qui sera la génération du xxe siècle.

C'est pour elle que nous travaillons et que nous usons nos forces : c'est à elle qu'il faut parler, pour lui léguer des idées et lui donner des espérances. Car la jeunesse vit de l'espoir dont elle porte en elle le dépôt sacré et qui lui découvre l'horizon du lendemain ; elle ne vit pas du regret des choses qu'elle n'a pas connues.

S'il lui faut apprendre à respecter les souvenirs qui s'enfuient derrière elle il faut aussi la comprendre et l'aimer assez pour sentir que sa tâche est de marcher en avant, et non de s'asseoir sur les débris du passé.

Le temps qui se déroule dans son évolution providentielle la sollicite sans cesse : c'est à nous de lui donner par le sentiment profond des principes qui ne changent pas, par l'inviolable fidélité aux lois immuables du christianisme, par le culte réfléchi de la tradition et des coutumes de leurs ancêtres, c'est à nous de lui donner la force nécessaire pour répondre à l'appel de son siècle et le conduire suivant ses besoins aux destinées que lui réservent d'inévitables transformations.

Celles qui s'annoncent pour la génération de demain seront aussi profondes, sans doute, que celles dont nos pères ont été les victimes : aveugle qui ne le voit point!

Ce n'est pas en vain que la force populaire grandit et monte à l'horizon ; il y a dans cette puissance nouvelle un inconnu qu'il faut deviner, un problème encore obscur, mais décisif pour toutes les nations du monde. Si la solution doit en appartenir à ceux qui placent dans la négation des droits de Dieu le fondement de la justice ; comme celle d'il y a cent ans, elle ne fera que des victimes ; le devoir des chrétiens est d'empêcher une si redoutable catastrophe.

Je ne cesserai donc de le redire aux jeunes gens et je veux le leur répéter dans l'occasion solennelle qui nous rassemble ici :

Regardez en face les transformations qui s'apprêtent : armés de vos principes, entrez courageusement dans ce grand mouvement

social qui emporte les peuples, entrez-y avec les idées de l'avenir.

La bourgeoisie matérialiste a fait la Révolution de 1789 à son profit; elle en a retenu les bénéfices et, parvenue au sommet, elle a laissé en bas la masse populaire ; elle lui avait promis l'affranchissement et l'égalité, elle ne lui a donné, avec la force du nombre, qu'une puissance passagère et inféconde ; elle l'a livrée désarmée aux luttes du travail, où la force n'appartient qu'à la richesse et comme elle avait fondé son empire sur l'égoïsme, celui-ci s'en est donné cœur à joie et il a fait peser sur le peuple une oppression économique plus lourde cent fois que les oppressions sociales de l'ancien régime.

Jeunes gens, il faut rompre avec ces exemples et ces errements ; il faut échapper aux vieux cadres, où s'étiolerait votre ardeur, aux conventions, aux dogmes économiques, qui emprisonneraient votre initiative.

Il faut aller au peuple avec sincérité, avec confiance, il faut prêter l'oreille à la plainte et se pencher assez bas pour l'entendre à travers les menaces et les cris de colère. La réforme qui donnera au peuple la stabilité et la sécurité du lendemain, la possession de tous les droits légitimes, ne se fera pas sans efforts, sans luttes et sans résistances.

Il y faudra du courage, ayez-en et ne la laissez pas faire sans vous et surtout contre vous : ne regardez pas passer, avec la résignation des vaincus, les transformations de votre siècle : vous y paraîtriez comme ce dernier descendant d'une tribu disparue des Indiens d'Amérique qu'un voyageur rencontrait assis près des débris de son campement, contemplant d'un regard découragé le train qui passait à grande vitesse à travers la prairie défrichée. Ne soyez pas cet homme : croyez-moi, montez hardiment dans le convoi, et tâchez de diriger la machine.

Turgot, qui avait beaucoup d'idées fausses, a dit une parole qu'il faut appliquer aux idées justes : « Je n'admire pas Christophe Colomb pour avoir découvert le Nouveau Monde, mais pour s'être aventuré à sa découverte sur la foi d'une idée. »

Jeunes gens, le Nouveau Monde qu'il vous faut découvrir, c'est le xxe siècle avec les transformations qui l'attendent, et l'idée qui mérite qu'on s'engage à la découverte, c'est la foi, la foi indomptable dans le christianisme, qui a vaincu le paganisme de Rome, qui a civilisé les barbares, qui a pétri le vieux monde, qui a fait la conquête du Nouveau Monde, qui pénètre l'Extrême-Orient, qui va partout, portant la doctrine de l'Evangile et l'appliquant aux mœurs, aux lieux, aux circonstances, et qui saura bien, si nous avons confiance en lui, trouver pour le xxe siècle, sans rien répudier de ses besoins et de ses aspirations, la forme et les institutions qui pourront lui donner la paix et la justice.

L'Académie française entendait hier le plus jeune et le dernier

venu de ses membres lui dire dans ce langage plein de poésie et d'idées dont il a le secret, que le centenaire de 1789 ne devait pas seulement sceller un cercueil, mais ouvrir un berceau. Son amitié me pardonnera de m'approprier ses paroles et d'y ajouter, pour les parrains du xxe siècle, un conseil dicté par une ardente conviction, c'est que s'ils veulent de ce berceau voir sortir un enfant robuste et destiné à vivre longuement il leur faut attacher près de lui cet étendard de la croix qui manque au cercueil du xixe siècle, et que Colomb, vainqueur de l'Océan plantait sur la terre de San Salvator en prenant possession du Nouveau Monde.

ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. DE VOGUÉ

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

Nourri des lettres grecques et latines, il cherchait de préférence les analogies de ce côté; et il s'effrayait à bon droit en observant dans l'idiome, dans la pensée, dans la poésie de ses contemporains, des lois de déformation toutes semblables à celles qu'il avait relevées sur la pente des déchéances antiques. Mais si l'histoire doit reproduire éternellement les mêmes dessins sur de nouveaux canevas, nous ne savons jamais où il lui plaira de choisir son modèle. Le biographe d'Erasme était familier avec le xvie siècle; cette époque lui aura fourni d'autres rapprochements qui ont dû souvent le consoler. Des éléments multiples concoururent alors à une refonte totale de l'esprit humain. On peut les ranger sous quatre chefs principaux. Votre mémoire me devance et les énumère : la révélation de notre globe et de sa vraie place dans l'univers, depuis Colomb jusqu'à Galilée; les grandes inventions, qui appliquent l'activité de l'homme à de nouveaux objets avec de nouvelles forces; la rénovation radicale de la pensée et du langage, par la découverte des lettres, des philosophies, des langues de l'antiquité païenne; enfin la révolution religieuse, qui émancipe le sens individuel. Après la longue période nécessaire à la combinaison de ces diverses influences, Descartes vint, et, comme l'a montré M. Nisard dans son excellente étude sur ce grand homme, il dégagea de ces matières en fusion ce qui allait être l'esprit moderne; la France le reçut de ses mains pour l'imposer au monde. De l'alliage refroidi et tout prêt pour les applications plasti-

ques, elle tira l'incomparable création littéraire du siècle de Louis XIV.

Si telle est dans ses traits essentiels, et autant qu'on peut l'esquisser en quelques lignes, la figure de la Renaissance, qui ne serait frappé, messieurs, d'en retrouver dans les cent dernières années une image fidèle, bien que démesurément amplifiée ? Une fois de plus, l'esprit humain est refondu et dilaté par des acquisitions du même ordre. Non-seulement l'homme a achevé la conquête superficielle du globe, — il ne lui restait plus beaucoup à faire, — mais il l'a unifié, rassemblé dans sa main, façonné en quelque sorte à sa convenance ; il en a rapproché les régions extrêmes, changeant ainsi dans les intelligences les plus paresseuses les mesures habituelles du temps et de l'espace, modifiant par là même tous les points de comparaison et, par conséquence directe, toutes les idées. Les grandes inventions... rassurez-vous, je ne médite pas un développement sur le métier à la Jacquard ; mais que sont les trouvailles de la Renaissance, en regard de notre mainmise sur les forces secrètes de la nature, en regard de ces merveilles qui réalisent les rêves de l'alchimiste et du magicien ? Elles ont fait naître en nous une confiance illimitée dans le prodige toujours possible par des moyens rationnels ; elles nous inspirent une audace royale, fondée sur l'espérance de vaincre la plupart des fatalités matérielles dont nos devanciers étaient esclaves.

Armé de ces connaissances nouvelles et de procédés d'expérimentation rigoureux, notre siècle a institué une enquête méthodique sur les conditions de la vie dans l'homme et dans le monde. Il en est sorti de vastes systèmes ; ils ont pénétré tous les esprits, ceux même qui se croient les plus rebelles à des principes dont ils acceptent les applications quotidiennes. Je ne veux me rappeler aujourd'hui qu'une seule de ces grandes synthèses, parce qu'elle est née chez nous, parce que l'homme dont elle porte le nom nous vaut le respect de l'Europe. D'après son système... mais je dis mal, sa prudence et sa modestie repoussent ce mot; d'après sa théorie, les infiniment petits sont les maîtres et les organisateurs incessants de l'univers ; la vie, simultanément détruite et refaite par eux, est le prix des batailles formidables que se livrent en nous ces armées invisibles. Si, comme je le crois, le bienfait est marque de vérité, cette doctrine est vraie; elle guérit les corps en éclairant les intelligences ; à mesure qu'elle se dévoile, sa lumière rayonne une chaleur salu-

taire. Il a bien affermi sa gloire, celui qui a su l'établir sur les esprits et sur les cœurs, sur l'admiration de ceux qui pensent et sur la bénédiction de ceux qui souffrent. Je cherchais tout à l'heure une définition du génie français; elle est trouvée : c'est le génie qui se fait charité. Merci de me l'avoir donnée, monsieur Pasteur.

Le fait capital du XVIe siècle, la réinvention de l'antiquité, a son pendant à notre époque dans la substitution croissante des sources étrangères aux sources classiques. Depuis la première traduction de Shakspeare, depuis l'apparition du livre de Mme de Staël sur l'Allemagne, jusqu'aux années où nous avons appris dans les originaux les littératures et les philosophes du reste de l'Europe, l'esprit de notre race a recommencé l'épreuve qu'il avait subie à la Renaissance. M. Nisard, qui s'inquiétait de cette nouvelle mue, avait applaudi à l'ancienne; alors, assure-t-il, la pensée et la langue se retrempaient à leurs sources naturelles. Passe pour la langue; mais la pensée? Quand l'âme du moyen âge, uniquement formée dans la Bible, s'abandonna à l'esprit grec, le saut fut plus hasardeux et plus brusque de la *Somme* de saint Thomas dans la *Somme* de Rabelais qu'il ne l'a été du monde de Voltaire dans le monde de Gœthe et de Hegel. — Périlleuse ou non, l'expérience se poursuit et rien ne pourra l'arrêter. Elle précipite une ruine d'où sortira l'inconnu. Pour beaucoup d'observateurs attentifs, le latin se meurt; il va disparaître peu à peu de l'éducation du grand nombre, remplacé par l'étude pratique des idiomes étrangers. Cette discipline première qui faconne l'intelligence, quelques délicats la demanderont seuls, dans quarante ans, aux maîtres de la Grèce et de Rome; la masse active qui sera la nation ne recevra plus ce patrimoine qu'indirectement, par les héritiers de l'antiquité, nos écrivains du XVIIe siècle. Plusieurs d'entre nous verront grandir à leur foyer des petits-enfants nourris d'un autre lait, qui nous comprendront mal et que nous ne comprendrons plus. Scission douloureuse et que nul n'aurait souhaitée! mais l'histoire ne s'attarde pas à caresser nos faiblesses; l'histoire broie des cœurs en marchant. Un moment viendra où notre langue devra apprendre à se maintenir sans le secours de son vieux tuteur, où elle devra trouver en elle-même des ressources pour les accroissements et le change inévitables. Que de mots, trop chargés de sens antérieurs, ne se prêtent plus à exprimer les nuances actuelles de notre pensée et perpétuent des malentendus d'où naissent les vaines querelles!

Par exemple, tout le vocabulaire de notre Révolution. Car nous avons encore ceci de commun avec le XVII[e] siècle, une Révolution politique, sociale, — et religieuse, puisqu'elle a promulgué des dogmes. M. Nisard lui a consacré un ensemble d'études où il a fait avec son habituelle sagacité la part des résultats permanents et des chimères transitoires. Cette secousse profonde compte pour beaucoup dans le renouvellement des esprits ; mais il est permis de croire qu'on en a exagéré l'importance, au détriment des autres causes. Les diètes de Worms et d'Augsbourg tiennent autant de place dans l'histoire du mouvement humain que les Etats généraux et la Convention. Cependant on balance entre les diverses manifestations de la Renaissance, quand il faut dater l'ère moderne. Ainsi l'historien hésitera sur le fait qui doit inaugurer l'ère où nous sommes ; rien ne prouve qu'il choisira la prise d'un vieux donjon plutôt que la mise en marche de la première chaudière à vapeur, la pose du premier fil télégraphique. Un précurseur qui n'a pas sa juste part de gloire, Joseph de Montgolfier, écrivait en 1785 : « Dans cent ans, le monde aura été changé par deux choses : l'électricité et les comptes-courants. » Nous dirions aujourd'hui : le crédit. A quelques pas d'ici, nous avons invité les peuples à juger l'œuvre des cent ans ; ils viennent admirer comment notre grandeur, si cruellement atteinte, est encore soutenue par le génie des savants, des artistes, par l'humble et noble main de l'ouvrier de France. Dans ce palais du travail, le siècle montre sa véritable réussite, l'effort superbe qui nous rend si fiers d'être ses fils ; il témoigne là que Montgolfier avait bien prévu. Où témoigne-t-il que les spéculations de Jean-Jacques, appliquées par ses disciples, avaient sagement engagé l'avenir ? — L'avenir ! il sourira peut-être de nos furieuses disputes sur les conséquences de la Révolution, alors que ces conséquences lui apparaîtront si différentes des espérances initiales ! Mais, quel que soit son jugement sur ce point particulier de l'Histoire, j'ai la confiance qu'il placera parmi les époques de renaissance, et non parmi les époques de déclin, celle qui amena pour l'homme et pour le monde d'aussi prodigieuses transformations.

Nous attendons encore le cartésianisme qui reconstruira avec ce chaos. Nous n'avons jusqu'ici que le positivisme ; il tâtonne pour y refaire un peu d'ordre dans les ténèbres. De mornes et puissants ouvriers ont accompli dans tout le champ des connaissances, durant ces années intermédiaires, le travail de la herse

entre les semailles et la moisson. Ils ont maîtrisé les jeunes intelligences et réformé tous les jugements, en histoire, en politique, en littérature. Je craindrais d'encourir les nobles foudres du spiritualisme, si je plaidais les circonstances atténuantes, non pas pour la doctrine positiviste, — elle n'existe pas, — mais pour l'état d'esprit qui emprunte ce nom. Cependant ce serait plaider pour la jeunesse, arrêtée un instant dans cette impasse. Qui de nous connaît les voies cachées de la Providence, les chemins détournés par où elle retire les hommes de l'erreur! A côté des statues de Victoire ailée, les Grecs accordaient un bas-relief à la Victoire aptère, une victoire sans ailes. C'est l'image du positivisme. Il a réussi là où les armées régulières avaient échoué; elles avaient attaqué de front la place révolutionnaire, idéal contre idéal, sans rien gagner : le positivisme, qui sortait de la place dégarnie, l'a tournée, et il a fait brèche. Aujourd'hui, pour une minute, il semble triompher sur la table rase où il a réduit en poudre les idoles et les dogmes, salutaires ou funestes : *solvit seclum in favillâ*. Interrogeons les maîtres les plus perspicaces des générations nouvelles; elles arrivent, indifférentes à nos partis pris; elles mettent d'accord défenseurs et adversaires de la Révolution, en y voyant autre chose, en y voyant moins que ce qu'ils avaient vu, et c'est l'unique moyen de se mettre d'accord. A la piété attardée qui célèbre un centenaire, à la haine irréconciliable qui répond par une malédiction, elles concèdent volontiers l'absoute; mais bientôt elles voudront plus, elles voudront un baptême. Bientôt, lasses de l'étape dans le vide, elles auront besoin de croire, d'aimer, d'agir, ce qui est une même chose; elles appartiennent au premier qui les groupera en leur faisant sentir l'action d'un aimant. Ce mot dit tout, si vraiment, comme l'avançait le comte de Maistre, les mots ont en eux une vie mystérieuse, qui déborde leur acception précise.

Ne soyons pas trop inquiets, pour ces générations, de leur positivisme, de leur réalisme, de leur pessimisme : si elles n'en gardent que la défiance des formules creuses et le goût des vérités solides, ce passage dans l'ombre ne leur aura pas nui. Qu'est-ce qu'une ombre? La preuve du soleil. L'âme humaine est toujours en travail d'une poésie et d'une foi; après les grands écroulements, l'heure revient vite où l'on entend murmurer et se répondre

... les voix éternelles
De ces filles de Dieu qui s'appellent entre elles.

Les idées, un moment rabattues à terre pour faciliter la besogne du triage, se relèveront de leur mouvement instinctif, incompressible. Surtout, il ne faut pas les tirer en arrière, quand elles s'apprêtent à remonter devant nous ; il faut craindre de contrarier leur essor naturel. L'humanité ne revient jamais par la même route aux gîtes qu'elle a quittés, elle y revient par un détour ; on ne la contraint pas à rebrousser chemin. Redisons à ces nouveaux venus une belle parole de M. Nisard : « Toute guerre qu'on fait au passé est une guerre civile. » Mais, en leur demandant le respect et l'indulgence pour toutes les tentatives de l'ancienne France, y compris les plus récentes, laissons-les s'orienter vers celle de demain. En vain chacun de nous leur offrirait un lit dans les tombes sur lesquelles nous nous querellons ; c'est un berceau qu'ils cherchent. Ils vont inaugurer un nouveau siècle, puisqu'il est convenu que depuis un mois nous avons cent ans. Ils peuvent, ils doivent y reconstruire, avec le grand travail du nôtre, un monument où le génie français enfermera une fois de plus les idées universelles, comme celui qu'avaient édifié nos aïeux du XVIIe siècle, avec les matériaux accumulés par leurs pères du XVIe.

Messieurs, vous m'encourageriez au besoin à parler de la sorte ; vos œuvres m'ont appris que nous devons à nos continuateurs des paroles d'espoir et non des menaces de décadence. Ainsi pensait le maître éminent qui m'a suggéré ces considérations ; il terminait toujours par un acte de foi les livres où il avait exposé ses craintes judicieuses. En m'appelant dans votre Compagnie, vous m'en imposez la première règle, le souci vigilant des aspirations de la jeunesse. Quoi que puissent dire vos rares détracteurs, vous avez l'audience de la jeunesse. Sûre de trouver chez vous, avec la tradition du passé, l'intelligence des transformations nécessaires, elle accepte la magistrature intellectuelle que vous exercez, magistrature populaire, chère à ce pays qui vous voit durer dans la ruine de tout. Enfin n'êtes-vous pas les exécuteurs testamentaires de votre fondateur, les dépositaires des pensées du grand Cardinal? Vous rappelez à tous qu'il faut se retourner vers lui pour prendre conseil, chaque fois que la route est incertaine. Il trouva la patrie encore mal rassemblée, menacée sur toutes ses frontières par l'Espagnol, déchirée au dedans par un siècle de luttes civiles et religieuses, par les entreprises des partisans, par les prétentions des oligarchies. Il comprit que le seul remède aux plaies du passé, aux périls du

dehors, c'était l'unité, procurée à tout prix. Il l'eut à un si haut degré, cette passion française de l'unité, qu'après l'avoir refaite dans le gouvernement, il la voulut faire dans le langage et vous en confia le soin. Fidèles à son esprit, vous avez toujours justifié l'excellente définition que donnait de vous votre premier historien, l'illustre Pellisson, quand il appelait ceux de l'Académie « des ouvriers travaillant à l'exaltation de la France ».

Quel devise eût mieux convenu au confrère que vous avez perdu? Elle résume toute sa vie, dépensée à exalter la France littéraire. Son enseignement provoque aux discussions d'idées, en m'y abandonnant j'ai cru rendre à l'esprit libéral de ses leçons l'hommage qu'il eût aimé. Je n'ai pas assez dit le profond respect que j'emporte d'un commerce assidu avec ce bon, cet honnête serviteur des lettres. Certain d'être votre interprète, j'en dépose le tribut au foyer où il a laissé tout son cœur. Le nom de Nisard reste en des mains laborieuses; ils se sont mis plusieurs pour en accroître l'éclat. Je devine qu'aujourd'hui leur sentiment fraternel et filial me demande de les oublier pour reporter tout cet éclat sur l'absent, qui s'est enfin reposé, plein de jours et de services, affermi dans les espérances éternelles. A l'heure où l'écrivain doit jeter sur son œuvre un dernier regard d'épouvante, il a pu se rendre le plus rare et le plus enviable témoignage, celui d'avoir écrit des livres durables, et de n'y avoir pas tracé une seule ligne qui le poursuivît là-bas comme un remords.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 27 *juin.* — Séance entièrement consacrée à la discussion de la loi sur les travaux du port du Havre.

M. Buffet a combattu le projet en démontrant que la dépense que l'on dit devoir être de 96 millions s'élèvera à 200 millions.

Malgré la demande de M. Yves Guyot, l'urgence a été repoussée.

Vendredi 28 *juin.* — On valide l'élection de M. de Savigny dans la Nièvre.

Le Sénat adopte ensuite le contre-projet de M. Teisserenc de Bort sur les travaux du port du Havre et de la Basse-Seine.

Le président du conseil dépose le projet de loi sur le Panama qui vient d'être voté par la Chambre.

Lundi 1er *juillet.* — Longue discussion sur le projet relatif au

transfert au Panthéon des cendres de Carnot, Marceau et Baudin.

Ce projet est adopté par 208 voix contre 53.

Puis le Sénat vote le projet concernant les condamnations à courte peine.

Mardi 2 juillet. — L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération du projet de loi concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers peuvent être victimes dans leur travail.

Après une courte suspension de séance le Sénat adopte ensuite, sans discussion, deux projets de loi concernant : le Code rural (modifications aux titres II et III du Livre premier) et l'organisation judiciaire dans les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion.

Chambre des Députés.

Mercredi 26 juin. — Discussion du budget des travaux publics.

Jeudi 27 juin. — Interpellation de M. de Lanessan sur les contrats de main-d'œuvre pénale dans la Nouvelle-Calédonie.

L'attention est ailleurs et on écoute à peine. Il s'agit, en somme, d'un trafic qui équivaudrait au rétablissement de la traite, traite d'un nouveau genre, puisque les condamnés, et non plus les nègres, seraient traités en marchandise vivante.

Le sous-secrétaire d'Etat aux colonies répond que M. de Lanessan exagère. De traite, pas l'ombre, mais utilisation de la main-d'œuvre pénale. On emploie les déportés à des travaux d'utilité publique ; exige-t-on que l'Etat les entretienne comme des Béral?

M. de Lanessan remonte à la tribune, mais les cris de : Aux voix ! aux voix ! l'obligent à en redescendre, et cet incident, qu'on nous annonçait comme gros de tant d'orages, s'est terminé le plus simplement du monde.

M. de la Martinière monte à la tribune, et, dès les premiers mots qu'il prononce, tout le monde dresse l'oreille.

L'honorable député de la droite rappelle, en peu de mots, les services rendus par M. Richaud, résident général du Tonkin qui vient de mourir en rentrant en France, sa brusque révocation et sa mort. Ce fonctionnaire brutalement frappé était-il donc coupable? Sans doute, il avait déplu aux ministres. Il avait surtout, dans une de ses dernières lettres, envoyé ce bouquet de fleurs à M. Constans : « Le coup est fait, c'est la vengeance du ministre. On m'a dit : Il n'y a plus de place ici pour les honnêtes gens. » Et, après cette lettre, il avait expédié une dépêche bien autrement grave, à la date du 23 mai. Dans ce télégramme, il parlait de cadeaux reçus, du jeu des trente-six bêtes rétabli, de l'indignation générale et violente qui éclatait en Indo-Chine. Cette dépêche, ajoute M. de la Martinière, il faut qu'on la publie, il faut aussi qu'on ne mette pas la main sur les papiers de M. Richaud.

Cette première escarmouche est vivement conduite ; l'entrée en scène de M. de Laporte semble promettre plus encore : « Je sais tout, et si l'on m'y oblige je dirai tout. Je dirai, dans tous les cas, pour quel motif j'ai repoussé et je repousse toute solidarité avec M. Constans. »

Voilà qui est net. Malheureusement, cette netteté s'est promptement obscurcie, ce courage est brusquement tombé. M. de La Porte devait tout dire ; il n'a rien dit. Sait-il, sinon tout, du moins quelque chose ? Nous en sommes encore à l'apprendre.

— Parlez, lui dit M. Constans ; déchirez donc tous les voiles, portez à la tribune des faits si graves. Je vous somme de tout dire, mais tout, entendez-vous bien, tout !

M. de La Porte avait tout justement l'air d'un gros innocent qui, par mégarde, a mis le pied sur un pétard. Au lieu de l'allumer, il se préoccupe de l'éteindre, et ses explications entortillées, ses hésitations, ses réticences, le font positivement huer par la Chambre. Les radicaux, qui étaient dans l'affaire, ne sont pas les moins empressés à jeter par dessus bord cet homme pusillanime. Annoncer bruyamment que tel jour, à telle heure, on mettra le feu à une maison et arriver au rendez-vous qu'on s'est donné en traînant des pompes derrière soi, peut passer tout à la fois pour un manque de logique et de résolution.

Après cette défaillance, le combat était fini. C'est en vain que M. Millerand demande qu'on publie la fameuse dépêche du 23 mai 1888 ; c'est en vain que M. de la Martinière s'écrie : on ne m'a pas répondu ! La Chambre ne tient ni à la publication, ni à la réponse.

M. Tirard dit un mot, M. Floquet en dit deux, et la cause est sinon entendue, du moins enterrée.

M. de La Porte reposera dans la même fosse.

Vendredi 28 juin. — La Chambre vote le projet relatif au canal de Panama.

La liquidation éventuelle de l'usine Cail et sa fermeture amènent à la tribune M. Maillard et M. Laur. Celui-ci en profite pour faire avaler à la Chambre une lettre du général Boulanger ; vous voyez d'ici les grimaces de l'auditoire.

M. Rouvier, toujours bouillant et hors des gonds, a interrompu violemment, à diverses reprises, l'orateur boulangiste. On a même cru, un instant, à un corps à corps. Le ministre, debout dans l'hémicycle, le geste menaçant, apostrophait M. Laur qui a riposté par une jolie phrase sur les violences à froid et les emballements prémédités.

Après un discours de M. Pelletan, après une réplique de M. Rouvier qui déclare ne pouvoir rien contre les partisans d'une liquidation, après un plaidoyer de M. Thévenet en faveur des actionnaires (le garde des sceaux a obtenu, comme toujours, sa conduite de Grenoble) ; le ministre de la guerre monte à la tribune.

Il expose qu'il faut achever l'armement du pays pendant la paix et non lorsque l'ennemi est au cœur de la France ; que, même alors, les usines de l'Etat assureront, s'il le faut, le nouveau matériel qui serait nécessaire. Le gouvernement donnera à l'usine Cail les travaux qui l'empêcheront de péricliter ; mais si elle sombre, la défense nationale ne sera en rien compromise.

La Chambre applaudit et accorde à M. de Freycinet l'ordre du jour pur et simple que ni le ministre des finances, ni le garde des sceaux n'avaient pu lui arracher.

Samedi 29 juin. — En peu de mots, M. Pichon demande « à interpeller le gouvernement sur les incidents qui se sont produits, le 21 juin, à l'audience du tribunal correctionnel de la Seine. »

La Chambre qui, depuis quinze jours, renvoie toutes les interpellations aux calendes grecques, accepte celle-ci avec enthousiasme. Le budget attendra, et si M. Burdeau réclame, c'est pour la forme, avec le désir évident de n'être pas écouté.

Le garde des sceaux se précipite, de son mieux, vers la tribune ; sa démarche, lente d'ordinaire comme celle de la justice, est aujourd'hui singulièrement rapide. Il sait qu'on attend de lui certain service qui lui vaudra les applaudissements d'une Chambre jusqu'à ce jour un peu froide, et il brûle de se tailler un triomphe dans la prose de M. Jacques Meyer, l'escroc financier qui vient d'être condamné à un an de prison.

Car c'est lui, le banquier malheureux et méconnu, qui aura les honneurs de la séance ; M. Thévenet ne montera au Capitole qu'à sa suite.

La prison, alors préventive, lui créant des loisirs, M. Jacques Meyer en profita pour écrire à sa mère ; c'était d'un bon fils. Le temps ne lui faisant pas défaut, il mit un grand soin à polir et limer son style ; peut-être prévoyait-il que ces lettres auraient le retentissement de la tribune, et que M. Thévenet en donnerait lecture avec beaucoup d'art.

Naturellement, cette correspondance fut saisie ; on a prétendu qu'elle n'avait été écrite que dans ce but. M. Paul de Cassagnac l'a dit, et M. le comte de Maillé l'a laissé entendre.

M. Jacques Meyer raconte qu'il reçut la visite de M. Ivan de Wœstyne, et il ajoute, avec l'indignation d'une âme sensible et vertueuse : « On n'a pas idée d'un pareil toupet. Le mépris de ces gens-là pour toute espèce de vergogne est incommensurable. » Les gauches acclament cet honnête langage, et il faut que M. Paul de Cassagnac leur dise : « C'est un homme condamné à un an de prison pour vol qui parle ainsi ! » Les républicains et leur ministre l'avaient oublié.

L'enthousiasme redouble à cette phrase tombée de la même plume intègre : « Devant la proposition qu'on me faisait de livrer des pièces compromettantes ou d'en fabriquer, la moutarde m'a monté au nez et j'ai interpellé le camarade un peu crûment. »

C'est d'un beau naturel et nous comprenons que la majorité applaudisse. Nous le comprendrions mieux encore si, jeudi dernier, les mêmes républicains n'avaient repoussé certaines accusations formulées par une voix d'outre-tombe comme des « potins » indignes de retenir l'attention d'une assemblée. Potins, lorsque le document est signé : Richaud : vérité incontestable, lorsque la lettre est signée : Jacques Meyer ; il y a là quelque chose qui déconcerte.

M. Paul de Cassagnac s'en étonne, et M. Thévenet le prend directement à partie. « J'ai dit, riposte le député du Gers, que vous aviez été le complice de Jacques Meyer et je le répète ! » Et, M. Méline l'invitant à répéter ou à retirer ses paroles, il ajoute : « Du moment que j'ai le choix, mon devoir est nettement tracé. » Il sort et un grand nombre de ses collègues l'escortent. M. de Cassagnac connaît, on le voit, l'impartialité vraie de M. Méline.

Lorsque l'émotion se calme, M. Thévenet poursuit sa lecture. Il en ressort que M. Jacques Meyer aurait, après la visite de M. de Wœstyne, « reçu celle d'un ambassadeur plus qualifié, M. Arthur Meyer. »

Vous entendez d'ici les cris de triomphe de la majorité ; elle se tourne, en ricanant, vers la droite, qui ne semble démontée ni par ces applaudissements ironiques, ni par les révélations de M. Jacques Meyer.

M. le comte de Maillé déclare que ses amis et lui ne s'intéressent à aucun des hommes qui viennent d'être nommés. Convaincu que la correspondance dont il vient d'être donné lecture a été fabriquée après coup, il tient à constater uniquement « que la majorité fait défendre son honneur par un condamné pour vol. »

Ce serait la morale de cette séance, si M. Cazenove de Pradines ne complétait en quelques mots, où vibre l'indignation d'un honnête homme, la leçon donnée aux républicains par M. le comte de Maillé : « J'étais hier, je suis aujourd'hui, je serai demain l'adversaire résolu de la République ; mais je l'ai toujours combattue et je la combattrai toujours en adversaire loyal et sous mon drapeau ! » La Chambre tout entière l'a acclamé.

M. Pichon présente ensuite cet ordre du jour : « La Chambre livre au mépris public les procédés de discussion de certains adversaires de la République, et invite le gouvernement à en poursuivre la répression. »

La première partie de l'ordre du jour : « La Chambre livre au mépris public les procédés de discussion de certains adversaires de la République », est adoptée par 390 députés qui tiennent pour paroles d'Évangile les accusations d'un gaillard détenu pour vol, et repoussée par 161 députés qui ne tiennent pas la parole d'un Jacques Meyer pour suffisante. La dernière partie de l'ordre du jour est votée par 525 contre 4, et le vote sur l'ensemble réunit l'unanimité de 363 votants.

Lundi 1er *juillet.* — On discute le budget des finances, mais l'attention des députés est ailleurs. On attend une interpellation motivée par un entretien de M. Achard avec le reporter d'un journal boulangiste.

Interrogé sur une certaine affaire Sourdé, M. Achard aurait émis une opinion singulièrement sévère sur le rôle joué par M. Tirard, alors ministre du commerce.

Afin que nul doute ne subsiste sur le jugement que M. Achard formule sur les actes et l'honorabilité de ce ministre, ce même M. Achard annonce qu'il interpellera le président du conseil et qu'au besoin il s'interpellera lui-même. On apprend ensuite que M. Achard renonce à provoquer cet intéressant débat; il désire qu'un autre attache le grelot; il se chargera de le secouer.

On annonce alors que M. Lafont se dévoue.

M. Lafont arrive enfin, mais avec une simple question, et ses premiers mots mettent la Chambre en bonne humeur. Craignant qu'un mot malheureux ne justifie ces éclats de rire, il dit modestement : « c'est un *lapsus,* » on ricane de plus belle, M. Lafont, qui a du latin, corrige ce qu'il prend pour un solécisme : « Ne riez pas, messieurs, j'ai voulu dire *lapsi* ».

Lapsus ou *lapsi*, il tend la perche. Le président du conseil s'y accroche et M. Achard après lui. Ce dernier déclare que M. Tirard est le plus honnête homme du monde, et nul n'y contredit. Il insinue qu'il croirait imprudent de trop généraliser, de faire bénéficier trop de gens d'une attestation si flatteuse, et l'on trouve qu'il a bien raison.

L'incident semble clos; M. Andrieux le rouvre. Cette affaire Sourdé est venue devant la commission d'enquête et se trouve consignée tout au long dans un rapport. Il convient que la Chambre en soit saisie, et l'on verra alors si, M. Tirard restant hors de cause, d'autres responsabilités ne sont pas engagées.

On lui répond que le rapport a été déposé, mais que la commission et le gouvernement ne mettent aucune hâte à le faire distribuer.

M. Andrieux regrette ce retard; il pense que M. Rouvier est plus en mesure que personne de fournir sur ces inexplicables lenteurs quelques renseignements à la Chambre.

M. Rouvier se précipite à la tribune; il se plaint de tout le monde, de la commission, qui ne l'a pas assez défendu ; du rapporteur, qui a enregistré certaines accusations dirigées contre lui, après l'avoir cependant mis hors de cause ; de la publication faite par un journal normand de longs extraits de ce rapport.

M. de La Ferrière, qui en est l'auteur, réfute les accusations du trop irritable ministre ; il le réfute, mais il ne parvient pas à le calmer. Toujours en ébullition, M. Rouvier bondit sur son banc, se dresse, s'avance dans l'hémicycle, croise les bras, frappe sur son portefeuille et interrompt sans se lasser : « Vous m'accusez, s'écrie-t-il,

mais vos accusations m'honorent. » C'est le bouquet de ce feu d'artifice.

On crie à l'ordre; mais M. Méline qui prononce avec tant de désinvolture l'exclusion temporaire et la censure, lorsqu'un conservateur s'offre à ses coups, est plein de mansuétude pour les ministres.

L'orage gronde et le conciliant M. Desmons veut le calmer. D'une voix gémissante, il « rend hommage à la vertu de M. Tirard » et verse un peu d'huile sur les blessures de M. Rouvier. Sans doute, celui-ci a eu tort de garder si longtemps dans ses tiroirs le rapport de M. de La Ferrière ; il eut pu le lire en deux heures, il le détient depuis deux mois, mais un ministre a tant d'occupations.

M. Tirard n'en disconvient pas ; mais à quoi bon interpeller encore ? Le débat qui vient d'avoir lieu n'est-il pas une véritable interpellation ? Tout le monde a rendu hommage à sa vertu ; il suffira de consacrer cet hommage par un ordre du jour et de laisser dans sa tombe le rapport sur l'affaire Sourdé.

« Pas le moins du monde, riposte M. Andrieux ; il faut tirer au clair cette affaire. Qu'on distribue demain le rapport et j'interpellerai après-demain. Le ministre des finances a reconnu l'existence d'un acte indélicat, dont il se défend d'être coupable, dont il rejette la responsabilité sur son beau-frère ; j'estime, moi, que cet acte est criminel, et que le coupable doit être puni. »

Ce petit discours a été haché par les interruptions du ministre des finances ; M. Andrieux, qui n'est pas endurant, s'en est fâché et, en descendant de la tribune, on l'a vu se diriger vers la banquette ministérielle, la main levée, dans une attitude si menaçante que les huissiers ont dû faire à M. Rouvier un rempart de leurs corps.

Le ministre des finances avait dit à M. Andrieux : « Mon honneur vaut bien le vôtre », et M. Andrieux lui avait répondu : « Vous m'insultez, monsieur. » Le reste de cette conversation s'est perdue dans le tumulte.

En fin de compte, — et après un débat fort obscur que M. Méline a, de son mieux, embrouillé — la Chambre décide qu'elle attendra d'être saisie du rapport pour fixer la date de l'interpellation.

Elle déclare ensuite, par un vote solennel : « Tirard, c'est la vertu ! » Elle flétrit enfin, non moins solennellement, les adversaires de la République, et pose une infinité de cautères sur un tas de jambes de bois.

Mardi 2 juillet. — Enfin on achève la discussion du budget des finances que la majorité détruit de son mieux.

On prévoit que le Sénat voudra recoudre cette loque et la renverra ensuite aux députés. Voilà qui n'annonce pas des vacances bien prochaines. Tant pis.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Un peu de lumière. — Un banquet populaire. — Le gaspillage. Les effets de l'éducation sans Dieu. — Étranger.

4 juillet 1889.

Les discussions violentes qui se déroulent depuis quelques jours à la tribune et dans la presse créent la situation la plus délicate au ministère et surtout à deux de ses membres, M. Constans, ministre de l'intérieur, et M. Thévenet, ministre de la justice.

M. Thévenet est formellement accusé d'avoir fabriqué les pièces dont il a donné lecture à la Chambre des députés le 29 juin, ou tout au moins de les avoir arrachées après coup à celui qu'on appelle son ami, le condamné Jacques Meyer.

M. Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*, formule une accusation plus grave encore.

Il affirme que M. Thévenet fut l'associé de Jacques Meyer dans la campagne qu'avait ouverte ce dernier contre la Banque de France, à l'effet de provoquer la baisse des actions de cet établissement, et qu'il mit dans ce but au service de son « ami » toute son influence de député.

Ces faits ne sont pas péremptoirement démontrés; mais ils sont formulés avec précision et présentés avec toutes les apparences de la vérité.

Tout autre est le cas de M. Constans.

En ce qui le touche, on ne précise rien. Mais le vague des accusations n'en atténue pas l'horreur. Si elles étaient fondées, nous serions en présence du malfaiteur le plus dangereux.

On lui impute des crimes abominables dans le passé.

On dit, en outre, qu'entré pauvre au ministère une première fois, il s'y est enrichi rapidement.

On ajoute qu'il a grossi sa fortune au Tonkin par des procédés odieux. On raconte notamment l'histoire d'un bijou d'une valeur d'un million qu'il aurait extorqué au roi du Cambodge.

On va plus loin et voici qu'on insinue, ce qui démontre jusqu'où peut aller l'opinion surexcitée, qu'il aurait bien pu faire empoisonner le gouverneur Richaud pour échapper aux conséquences de révélations terribles que celui-ci se préparait à faire contre lui.

Nous nous hâtons de déclarer que nous tenons ces accusations pour fausses et calomnieuses bien qu'on puisse s'étonner qu'en ce qui concerne celle qu'on formule tout haut et si clairement, M. Constans n'ait pas tenté d'en démontrer la fausseté en provoquant la lecture de la mystérieuse dépêche du 23 mai 1888, signée Richaud.

Mais, si nous les tenons pour calomnieuses, si nous sommes disposés à flétrir ceux qui auraient été capables de les inventer, est-il certain que tout le monde soit de notre avis, qu'elles ne trouvent pas créance dans le public, même parmi les républicains, et surtout parmi ceux d'entre eux qui voient dans M. Constans un homme nécessaire?

En de telles circonstances, tout le monde a intérêt à ce que la vérité soit connue. Ce n'est pas seulement l'honneur d'un parti qui est en cause, c'est l'honneur du gouvernement français tout entier.

Ce gouvernement serait déshonoré s'il était prouvé que, par peur ou faiblesse, il a conservé parmi ses membres des forbans et des coupe-jarrets.

A la veille des élections, quand nous sommes tous d'avis que si les combats qui vont s'engager ne peuvent être toujours courtois, ils doivent du moins être toujours loyaux, il n'est pas admissible que le ministère se laisse accuser de ne garder à son service des hommes tarés que parce qu'il sait qu'ils sont capables de tout pour le défendre et qu'à cet égard, ce qu'ils ont fait dans le passé, répond de ce qu'ils sauront faire dans le présent et l'avenir.

—

Un banquet populaire a eu lieu, il y a quelques jours, dans le quartier Ménilmontant, à Paris, pour célébrer les noces d'argent du comte et de la comtesse de Paris. Voici le discours très applaudi qu'y a prononcé le général de Charette, qui présidait :

Mesdames, Messieurs,

Merci de grand cœur de l'honneur que vous avez bien voulu me faire en m'appelant à présider cette belle fête.

N'attendez pas de moi un discours parlementaire. Ce n'est pas mon affaire, et je crois que nous ne nous comprendrions pas. Restons ce que nous sommes : vous, les représentants du travail et de la famille, ayant au cœur l'amour de la patrie : moi, un soldat qui a eu le double bonheur de combattre pour ses convictions religieuses et politiques, pour l'Eglise et la France, au moment de leurs plus cruelles angois-

ses, et qui ne désespère pas de servir encore ces deux grandes causes.

Dans notre beau pays, beaucoup ont cru à la République et à tout ce qu'elle promettait. Voilà bien longtemps que nous attendons. Ce qu'elle n'a pas donné hier, elle ne pourra pas le donner demain, car ce qu'elle a promis ne peut nous venir que par la monarchie.

Gambetta que vous avez connu et moi aussi, avait, il faut lui rendre cette justice, du patriotisme; mais il s'est étrangement trompé en disant qu'il n'y avait plus de question sociale et que le cléricalisme c'était l'ennemi.

Dans un discours qui restera comme un des plus beaux morceaux d'éloquence de la tribune française, M. de Mun a prouvé triomphalement combien cette guerre à la religion était funeste aux intérêts politiques, sociaux et financiers du pays; d'autres orateurs sont venus à la rescousse, et M. Keller, qui depuis vingt-cinq ans est toujours sur la brèche, a proclamé la nécessité de la monarchie pour mettre fin à tous les malheurs de la France.

La question qui s'impose à tous les esprits, c'est la question sociale, et seule la monarchie peut trouver dans son principe la stabilité, la force, l'autorité nécessaires pour aborder de front les réformes attendues depuis un siècle et que la Révolution a noyées dans le sang.

La République nous a promis la l'égalité, la liberté, etc.

Ce sont des mots superbes.

L'égalité ! Nos pères ont tous été d'accord pour abolir les privilèges que personne ne songe à rétablir, et tous nous revendiquons l'égalité devant la loi.

La liberté ! Mais la liberté a besoin d'autorité, car tout excès de liberté de la part des uns est une atteinte à la liberté des autres.

Dans tout état social, il faut admettre une autorité. J'aime mieux me soumettre à un homme, représentant légitime et responsable de cette autorité, qu'à un syndicat d'hommes irresponsables.

J'aime mieux un roi à qui on puisse en appeler qu'une assemblée de petits potentats.

Autrefois on disait : Si le roi savait ! — Aujourd'hui, il saura tout. Par tradition le roi s'appuie sur le peuple dont il garantit toutes les libertés. Dans les grandes occasions, il interroge le cœur de la France.

Il nous faut un roi, parce que la tradition et l'éducation lui ont appris le métier de roi. On n'improvise pas plus un homme d'Etat qu'un bon ouvrier d'état.

Le roi, mes amis, n'a de fortune à faire que celle de la France. Mais je ne sais pourquoi je me donne la peine de vous expliquer tout cela : car c'est parce que vous le comprenez aussi bien que moi que vous m'avez appelé au milieu de vous.

Le comte de Paris vit dans l'étude des questions sociales ; rien de

ce qui intéresse l'ouvrier ne lui est étranger, et il appliquera les réformes, toutes les réformes, avec son grand cœur de roi et avec cette autorité dont il est, par son principe, la personnification.

Pendant que vous pensez au roi, messieurs, le roi pense à vous. Il savait que je devais passer cette soirée au milieu de vous et il me disait il y a peu de jours :

« Faites part à mes amis du XXe arrondissement, des fiançailles « de mon fils le duc d'Orléans avec la princesse Marguerite. »

Vive Dieu ! mes amis, ce jeune prince est un enfant de la vieille France, son œil bleu vous regarde bien en face et va droit au cœur. Il a vingt ans, âge où l'on croit à tout ce qui est beau et grand, à la gloire, à l'honneur — à l'amour. (Double salve d'applaudissements.)

Tout jeune, presque un enfant, il donne son cœur.

Ce prince pouvait prétendre aux plus nobles princesses de l'univers. Il va chercher notre future reine dans le cœur même de la France.

Il trouve un lis, la plus belle fleur du monde. La princesse Marguerite est fille du duc de Chartres, de Robert le Fort, qui fut obligé de choisir un nom d'ancêtre pour défendre la patrie envahie. (Applaudissements.)

Je vous disais en commençant : il faut toujours obéir à quelqu'un en ce monde.

Grands et petits, quoi que nous fassions, il faut obéir à cet être charmant qui puise sa force dans sa faiblesse et qui dirige toutes nos actions vers le bien quand on lui en laisse le choix. (Applaudissements.)

Mère, épouse ou fiancée, quelle est la femme qui n'a pas rêvé pour celui qu'elle aime, gloire et honneur ?

Si nous laissions à la femme sa juste part d'influence, la question sociale serait bientôt résolue ; car, pour elle, cette question sociale se résume en un mot : la famille. (Applaudissements.)

Messieurs, un toast aux dames françaises. Saluons notre reine, arborons ses couleurs. La fleur qu'elle a choisie comme signe de ralliement est la rose de France, qui croît à la porte de la chaumière comme au seuil des palais.

Au roi ! — Il porte le titre de comte de Paris, c'est de bon augure.

Au jeune couple que nous marierons gaiement comme dans l'ancien temps, au milieu des bannières sur lesquelles sera inscrite la belle devise de saint Louis :

« Dieu, France, Marguerite ! »

Réunissons en un mot tous ces toasts.

A la France, à la France monarchique, à la France de demain, à la France toujours !

Messieurs, debout, vive le Roi !

—

Les journaux radicaux sont intéressants à lire. Ils aident, par leurs indications, à bien montrer au pays comment on gaspilles ses finances. *L'Histoire d'un chemin de fer au Sénégal*, que publie avec beaucoup de verve M. Camille Pelletan dans le *Radical*, est sous ce rapport très instructive. Ce chemin de fer a déjà coûté huit millions aux contribuables, et voici comment un traité a été conclu en 1882. On a garanti aux actions un intérêt de 6 0/0. C'était comme de la rente. Or, les fonds d'État sont au-dessous de quatre. On était donc sûr que les actions feraient prime dès leur émission. Et elles ont fait prime, en effet. La société financière qui s'était constituée s'est hâtée de les offrir au pair, à 500 francs, à vingt-sept personnes privilégiées (ses fondateurs) qui les ont repassées au public avec un boni de 200 ou 250 fr., ce qui, pour un capital de cinq millions, représente un million à 1,500, 000 francs à partager entre vingt-sept. Le gouvernement a reçu de guerre lasse la ligne construite et mal construite. Maintenant, veut-on savoir comment l'exploitation a lieu. Recettes en 1883, 740 fr. par kilomètre. Dépenses 17,712 francs. Recettes en 1886, 2,675 fr. par kilomètre. Dépenses, 13,241 fr. En 1887 (on commençait à se fâcher) : Recettes, 3,001 fr. Dépenses, 10,034 fr. On n'a jamais vu de chemin de fer exploité de cette façon. Qu'importe à la compagnie? Ce sont les contribuables français qui payent. Résultat : deux à trois millions ajoutés au déficit de nos budgets. Et dire que les exemples de cette nature fourmillent.

—

Il y a lieu d'espérer que la clémence de l'État ne trouvera pas une occasion de s'exercer à l'égard des quatre misérables dont trois condamnés à mort, qui ont comparu devant la cour d'assises de la Seine pour avoir dévalisé une maison et assassiné un jardinier. Au cours des interrogatoires, ces tristes échantillons de de la lie parisienne, ces produits de l'éducation sans Dieu, ont manifesté un goût passionné pour le théâtre et les cafés-concerts. Lorsque Cathelin dit Fleur-de-Mai, a voulu inventer un alibi, il s'est montré au théâtre de Belleville, assistant à une représentation de la *Reine Margot*. Il a été immédiatement prouvé que ce n'est pas le jour du crime, mais bien le lendemain, qu'il se passionnait pour les aventures de La Mole et de Coconnas. Il a même prononcé une phrase où il était question de son arrestation possible. Pendant la scène où le bourreau Caboche applique la torture aux deux héros du mélodrame, Fleur-de-Mai, se

tournant vers sa maîtresse, lui dit, en proie à cet obsédant besoin de parler qui trahit la préoccupation du criminel : « Si on voulait m'en faire autant quand on m'arrêtera, c'est moi qui n'attendrais pas aussi longtemps pour avouer ! » Le même Cathelin, au dire d'Allorto, a prouvé davantage son goût pour les spectacles et sa mémoire des mises en scène, après l'assassinat de Bourdon. C'est lui qui a voulu allumer des bougies auprès du cadavre. « Ce sera drôle, disait-il enfin, ce sera comme dans la *Tosca!* » Enfin, tous ce sont mis d'accord sur le répertoire de Paulus, ils ont dansé autour du cadavre en chant le *Père la Victoire.*

Certes, il serait injuste de s'en prendre au théâtre parce que des souvenirs de leurs émotions dramatiques sont revenus en ces imaginations d'assassins au moment de leur crime. Mais qui pourrait nier l'influence exercée sur des êtres de peu de culture intellectuelle et d'encore moins d'éducation par le gros drame et le roman-feuilleton fabriqué spécialement pour certaine petite presse parisienne, et où l'on entasse hâtivement des amours, des crimes, des larmes, du sang, du comique, de l'épouvantable. Mais quand le roman « finit mal » le bandit n'est pas considéré comme puni, mais comme vaincu. On pourrait affirmer facilement qu'Allorto et ses complices, amateurs et figurants de mélodrame, étaient aussi les habitués de cette littérature qui façonne les criminels et dévoile les procédés à l'aide desquels on peut dépister la police.

—

Un conflit assez grave vient de surgir dans l'Afrique du Sud entre l'Angleterre et le Portugal. Il s'agit du chemin de fer de Delagoa, qui n'est pas sans analogie avec la question des chemins de fer serbes. Le gouvernement portugais a définitivement enlevé la concession de ce chemin de fer à la société anglo-américaine qui en avait entrepris et commencé l'exécution. Il n'a écouté aucune protestation et, sauf à indemniser les concessionnaires expulsés, se déclare décidé à prendre possession de la ligne et du matériel et à les céder à quelque autre acheteur. A la suite de représentations énergiques de lord Salisbury, le Portugal était disposé à soumettre cette affaire à un arbitrage. Mais la situation fut aggravée après un conflit entre les Portugais et les Anglais. Les premiers ont détruit une partie des travaux du chemin de fer et ont tiré sur les ingénieurs anglais qui se sont réfugiés, ainsi que leurs compatriotes, au consulat d'Angleterre. Un interprète a été fait prisonnier et maintenu en

état d'arrestation. Les Anglais résidant à Delagoa exigent son élargissement immédiat. Un conseil de cabinet tenu samedi à Londres a décidé, à la suite d'un rapport de l'amirauté, d'envoyer dans la baie de Delagoa d'autres vaisseaux de guerre.

—

Depuis trois jours, il est question de nouvelles négociations en cours entre les cabinets de Paris et de Londres, à l'effet d'amener un arrangement pour la conversion de la dette égyptienne. Nous donnerions notre consentement à cette conversion et l'Angleterre, en échange, fixerait une date à l'évacuation de l'Egypte par ses troupes.

On rit beaucoup à Londres des bruits que fait répandre à ce sujet M. Spuller, qui essaye ainsi de faire croire qu'il est en train de reconquérir dans la vallée du Nil notre influence perdue par la faute de la faction opportuniste.

La vérité est que lord Salisbury a tout l'air d'avoir tendu un piège à notre ministre des affaires étrangères afin de faire prolonger indéfiniment le séjour des troupes britanniques en Egypte. Ce qui tend à le faire croire, c'est le langage tenu à cette occasion par le *Standard* qui déclare qu'en dépit des prétentions de la France « l'Angleterre ne s'écartera pas de l'épaisseur d'un cheveu de la voie que lui tracent les besoins de l'Egypte et le sentiment qu'elle a de ses propres devoirs. » On sait ce que cela veut dire.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

N. T. S. P. le Pape a convoqué le 30 juin un consistoire secret extraordinaire, auquel ont assisté vingt-trois cardinaux.

Cette réunion, qui n'a lieu que dans des cas assez rares, était motivée par les conditions dans lesquelles la Papauté est exposée à se trouver par suite des complications qu'obligent à prévoir l'ensemble des nouvelles reçues au Vatican.

Dans ce consistoire extraordinaire, le Souverain Pontife a prononcé une allocution que publient les journaux de Rome. Il y dénonce le monument érigé à l'apostat Bruno comme l'abomination de la désolation dans le lieu saint et y signale la preuve que les attaques des sectaires visent bien le pouvoir spirituel du Chef de l'Église, dans l'exercice duquel Sa Sainteté déclare qu'elle manque de la liberté qui est son droit.

On annonce la publication prochaine d'une Encyclique ayant pour objet d'appeler l'attention de l'épiscopat et des fidèles sur le caractère de plus en plus accentué de lutte à outrance contre le christianisme, que revêt la Révolution en Italie, en particulier, et dans le monde entier, en général.

Les derniers scandales de Rome, lors de l'apothéose sectaire de l'apostasie, seraient de nouveau dénoncés, dans le document pontifical, comme un des plus graves incidents de la guerre satanique faite à Dieu même.

Le Saint-Père recommanderait en conséquence aux catholiques de redoubler de zèle et de sainte ardeur pour soutenir vaillamment cette lutte où leur foi même est en jeu, pendant qu'il adresserait aussi un suprême appel aux gouvernements afin qu'ils veillent au salut de la société en péril.

—

A l'occasion de la Saint-Pierre, une immense foule de fidèles de toutes les conditions, répondant à l'appel qui leur avait été adressé au nom du Pape par son S. Em. le cardinal-vicaire, se sont rendus à la basilique vaticane.

L'affluence a été énorme surtout l'après-midi, à l'heure de la bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement.

Ç'a été une grande, imposante manifestation de la foi romaine opposée aux scandales récents dont la ville sainte a été le théâtre.

L'ordre a été parfait, la police ayant jugé utile, dans son intérêt, de prendre les mesures les plus rigoureuses de surveillance à l'égard des radicaux.

Le soir, un très grand nombre de maisons particulières ont été illuminées dans toute la ville. (*Monde.*)

—

Le décret suivant vient d'être publié à Rome par ordre du Souverain Pontife :

DÉCRET POUR LA VILLE ET POUR LE MONDE

Le second siècle s'achevant depuis que les fidèles ont commencé à honorer d'un culte particulier, qui s'est merveilleusement accru de jour en jour, les principaux bienfaits de l'amour de notre Rédempteur, sous le symbole de son Sacré-Cœur, un très grand nombre d'évêques, inter-

prêtes aussi des vœux du clergé et du peuple, ont adressé de toutes parts des prières instantes et répétées à Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII pour qu'il daignât élever la fête du Sacré-Cœur de Jésus, prescrite à toute l'Eglise sous le rite double majeur par le Pape Pie IX, d'heureuse mémoire, au rite double de première classe, sans adjonction du précepte des fêtes chômées.

Or, Notre Très Saint Père, qui n'a rien de plus à cœur que de voir les fidèles *croître dans la grâce et dans la connaissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ et connaître* son *amour supérieur à la science*, a accueilli ces suppliques avec la plus grande faveur, ayant principalement en vue que les fidèles, en butte aux efforts grandissants de l'impiété, trouvent dans cette dévotion très salutaire un refuge et une protection ; que, brûlant d'un plus ardent amour envers leur très aimant Rédempteur, ils lui rendent de dignes hommages d'honneur et de satisfaction, et qu'ils implorent, en même temps, avec plus de ferveur, les divines miséricordes pour l'accroissement de la foi, la paix et la prospérité du peuple chrétien.

Pour ces motifs, Notre Très Saint Père, après avoir pris l'avis de la Congrégation des Saints Rites, par grâce spéciale et privilège, a jugé devoir décréter ce qui suit :

Nulle modification n'étant faite à l'égard de ceux qui jouissent, en vertu d'un Indult du Siège Apostolique, de plus amples privilèges, la fête du Sacré-Cœur de Jésus sera désormais célébrée dans toute l'Eglise, sous le rite *double de première classe*, sans octave et sans application du précepte d'entendre la messe et de s'abstenir des œuvres serviles.

Cette même fête sera fixée, comme à son jour propre, au vendredi après l'Octave de la Fête-Dieu et elle ne cèdera la place qu'aux solennités de l'Eglise universelle du rite double de première classe, savoir la Nativité de saint Jean-Baptiste et la Fête des saints apôtres Pierre et Paul, et aux fêtes particulières du même rite, soit de la dédicace ou du titulaire de l'église ou du patron du lieu, lorsque celles-ci

seront fêtes chômées d'obligation; dans ce cas, elle sera fixée au jour qui suivra immédiatement ces fêtes.

Dans l'occurence de la fête du Sacré-Cœur de Jésus avec le dernier jour de l'octave de la Fête-Dieu, les vêpres seront tout entières de l'octave, sans aucune commémoration, vu le caractère spécial de l'une et de l'autre fête. En cas d'occurrence avec des doubles de première classe, les doubles vêpres seront coordonnées conformément aux rubriques et aux décrets de la Congrégation des Saints Rites.

En outre, afin d'exciter plus vivement la piété des fidèles envers le Sacré-Cœur de Jésus, Sa Sainteté a bienveillamment concédé que, dans toutes les églises et oratoires, où au jour, soit propre, soit transféré, de la fête du Sacré-Cœur de Jésus, les offices divins seront célébrés en présence de la très sainte Eucharistie, le clergé et le peuple qui assisteront à ces offices gagnent les mêmes indulgences que les Souverains Pontifes ont accordées aux fidèles qui assistent aux offices divins pendant l'octave de la Fête-Dieu.

Dans les églises et oratoires où, avec l'approbation de l'Ordinaire, ont lieu, le premier vendredi du mois, dans la matinée, des exercices particuliers de piété en l'honneur du Sacré-Cœur, Sa Sainteté a permis qu'à ces exercices on puisse joindre la messe votive du Sacré-Cœur de Jésus, pourvu qu'il ne tombe pas, ce jour-là une fête de Notre-Seigneur, ou un double de première classe, ou une férié, vigile ou octave privilégiée. Pour le reste, que les rubriques soient observées.

Enfin, Sa Sainteté a voulu que, au sujet de ce Décret, des Lettres apostoliques soient expédiées en forme de Bref.

Le 28 juin, fête du Sacré-Cœur de Jésus, année 1889.

Charles, card. LAURENZI,
Préfet de la S. C. des R.

Vincent NUSSI, *secrétaire.*

Voici la réponse que S. S. le Pape Léon XIII a daigné faire à une Adresse de l'Université de Laval, de Québec (1) :

(1) Nous empruntons la traduction de l'*Univers.*

A Nos chers fils Benjamin Paquet, protonotaire apostolique, recteur, et aux autres directeurs et professeurs de l'Université d'études Laval.

Chers fils,

Salut et bénédiction apostolique,

Nous avons reçu les lettres pleines de respect et d'affection que vous nous avez écrites à la date du 4 des calendes de mai et qui nous ont apporté un témoignage très agréable de votre fidélité et de votre dévouement. Nous avons trouvé tout à fait convenables les sentiments insignes de piété que vous exprimez et les vœux que vous faites pour que, débarrassée des liens qui l'enchaînent au dehors, Notre souveraineté puisse se déployer en toute liberté pour le bien de l'Église tout entière, dont la divine Providence Nous a confié le gouvernement. Car dans vos lettres Nous n'avons pas seulement reconnu votre religion, Nous avons aussi apprécié votre prudence et votre gravité.

Vous avez très bien discerné, en effet, le développement des maux qui ont fait perdre au Siège apostolique sa souveraineté temporelle, et tout le dommage que cause à la société et le trouble qu'apporte à l'État l'impunité laissée aux ennemis de l'Église. Dans les tristesses et les appréhensions que Nous cause la vue de ces maux, c'est pour Nous une consolation et une joie que les hommages que vous Nous rendez et les adresses que vous Nous envoyez, et qui concordent admirablement avec ce qu'ont fait en ce genre Nos vénérables frères les évêques catholiques. Notre grande espérance, c'est que, si les secours humains ont jusqu'ici trompé votre attente, vos prières ne peuvent manquer de Nous obtenir le secours de Dieu, qui tôt ou tard donnera la victoire sur leurs ennemis acharnés à l'Église et à cette Chaire de Saint-Pierre.

En vous rendant grâces pour tous les témoignages de dévouement que vous Nous donnez, et en demandant pour vous l'abondance des biens célestes, Nous vous accordons du fond du cœur, à vous et à tous les citoyens de Québec qui se sont associés à vous dans cette démonstration de piété filiale, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 juin 1889, la 12e année de Notre Pontificat. LÉON XIII, PAPE.

D'autre part, nous lisons dans le *Moniteur de Rome :*

La *Palavra*, de Porto, nous apporte le texte du Bref que S. S. Léon XIII a adressé à S. Em. le cardinal Americo Ferreira dos Santos Silva, évêque de Porto, en réponse à l'adresse de fidélité au Saint-Siège et de revendication de ses droits envoyée au Souverain Pontife par le dernier Congrès des catholiques portugais. Le Bref est

accompagné d'une lettre de l'Eme cardinal-secrétaire d'État au président de la commission exécutive du Congrès. La *Palavra* dit qu' « après avoir été honorés d'un précieux encouragement du Saint-Siège, les catholiques portugais ne pourront faire moins que travailler vaillamment à défendre avec une ardeur croissante la cause de l'Église et de la Papaute, afin d'en préparer le triomphe et de consoler, en attendant, leur Père bien aimé au milieu de ses amertumes. »

Voici le Bref de Sa Sainteté :

LÉON XIII, PAPE

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

La joie que Nous avions éprouvée en apprenant la convocation du Congrès catholique de la province ecclésiastique de Braga a été plus vive encore lorsque Nous avons reçu la lettre que vous-même, avec les autres prélats et les excellents catholiques unis à vous, Nous avez envoyée en date du 28 avril dernier. Nous avons été heureux, en effet, de voir avec quel zèle les congressistes se sont occupés des questions touchant aux intérêts de l'Église et au bien des fidèles. Nous avons été touché surtout en voyant que le Congrès a consacré ses principaux soins à réclamer qu'on nous rendît cette liberté que réclame la dignité même du suprême ministère dont Nous sommes revêtu.

Nous n'avons pas été moins satisfait des paroles si affectueuses par lesquelles vous manifestez votre esprit docile et votre volontée décidée à obéir à tout ce qui émane du magistère et de l'autorité du Siège apostolique.

Ce sont là des sentiments qui Nous procurent une bien grande consolation, au milieu de la douleur qui Nous opprime à cause de l'obstination de ceux qui combattent la foi catholique, et ces sentiments tournent aussi à votre louange et à votre honneur, car vous vous montrez ainsi dignes de vos aïeux et de ces princes dont la foi, si éclatante, a bien mérité de Nos prédécesseurs. Cette fermeté de votre foi vous mérite la grâce de Dieu et anime Notre confiance lorsque Nous Lui demandons qu'Il répande sur vous l'abondance de ses bénédictions et qu'Il féconde les résolutions de votre Congrès, pour qu'elles produisent des fruits de salut. Comme gage des faveurs divines, Nous vous accordons affectueusement la bénédiction apostolique à vous, cher Fils, aux Vénérables Frères les évêques et à tous les fidèles de la pro-

vince ecclésiastique de Braga qui ont assisté au Congrès tenu dans votre ville.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 27 mai 1889, en la douzième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le malaise est général et la baisse ne s'arrête pas. On s'en rendra compte par notre revue des valeurs. Il n'y a pas à revenir sur les causes multiples de cet état de choses. Nous serions bien surpris si les effets s'en modifiaient de sitôt, alors même qu'elles cesseraient. Le courant de la Bourse n'est pas aux reprises ; la saison d'été avec sa disette d'affaires, compliquée cette année par l'Exposition, n'y est pas propice.

Il est à penser que les choses vont durer ainsi jusqu'après les élections et qu'alors si les conservateurs l'emportent et parviennent à fonder un gouvernement sur des bases solides, et si les préoccupations extérieures s'apaisent, nous reverrons des cours meilleurs. Dans cet espoir, on ne peut que conseiller aux capitaux de profiter de la baisse pour entrer dans les bonnes valeurs, nous entendons celles qu'un homme prudent achète non pour spéculer et les revendre, mais pour les conserver à titre de placement.

Bourse du 2 juillet 1889.

3 0/0		84 »	C. F. foncières 1879		460 »
3 0/0 amortissable		86 40	— commun. 1879		460 »
4 1/2 0/0		104 25	— — 1880		457 »
Crédit foncier	Actions	1.310 »	— foncières 1883		390 50
Est	—	785 »	Est	Oblig.	400 »
Lyon	—	1.312 50	Lyon	—	409 »
Midi	—	1.208 75	Midi	—	407 »
Nord	—	1.765 »	Nord	—	417 50
Orléans	—	1.340 »	Orléans	—	411 »
Ouest	—	945 »	Ouest	—	408 »
Panama	—	54 »	Panama 4 0/0	—	38 »
Suez	—	2.345 »	— 6 0/0	—	53 »

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

ALLOCUTION PRONONCÉE EN CONSISTOIRE

PAR N. T. S. P. LÉON XIII, PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Le 30 *juin* 1889

Les nouvelles et graves offenses contre l'Église et contre le Pontificat romain dont nous avons naguère, dans une allocution prononcée en ce même lieu, dénoncé la préparation au sein de cette ville de Rome, viennent, à notre grande douleur et à l'affront de tous les gens de bien, d'avoir leur entier accomplissement. A ce sujet, Nous avons décidé de vous convoquer en réunion extraordinaire, afin de pouvoir exprimer le sentiment que Nous a fait éprouver l'indignité commise et de flétrir librement, comme il convient, en votre présence, un si odieux attentat.

Après le changement des choses en Italie et la prise de la ville de Rome, nous avons vu la très sainte religion et le Siège Apostolique devenir l'objet d'une longue série d'offenses. Mais les sectes perverses tendent avec ardeur à pousser, dans cette voie du mal, plus loin qu'elles n'avaient pu aller jusqu'ici. Elles ont résolu d'imposer à la capitale du monde catholique la domination des mœurs profanes et de l'impiété et elles y concentrent les feux de la haine amassés de toutes parts, afin que, ayant envahi cette sorte de citadelle de l'Église catholique, elles puissent plus facilement travailler à arracher complètement, si c'était possible, la pierre angulaire sur laquelle est bâtie cette Église. En effet, comme si elles n'avaient pas accumulé assez de ruines depuis déjà tant d'années, voici que leur audace s'efforçant de se dépasser elle-même, elles érigent, dans l'un des jours les plus saints de l'année chrétienne, un monument public destiné à glorifier devant la postérité un rebelle à l'Église et à proclamer qu'elles veulent faire à la religion catholique une guerre mortelle.

Que telle soit l'intention, nommément des organisateurs et des principaux fauteurs de l'entreprise, la chose elle-même le dit. Ils comblent d'honneurs un homme deux fois transfuge, hérétique condamné, dont l'opiniâtreté contre l'Église a duré jusqu'au dernier souffle. Bien plus, c'est pour cela même qu'ils l'honorent; car il est prouvé qu'il n'y eut en lui aucun vrai mérite. Pas le mérite d'une science remarquable: ses écrits le montrent comme un sectateur du panthéisme et d'un honteux matérialisme, impliqué dans les erreurs vulgaires, se contredisant souvent. Pas le mérite des vertus, puisque ses mœurs sont, au contraire, pour la postérité, un exemple du degré extrême de perversité et de corruption où peuvent conduire l'homme des passions qui ne sont pas réfrénées. Pas le mérite des belles actions et des services éminents rendus à la chose publique : ses pratiques habituelles ont été de dissimuler, de mentir, de ne songer qu'à lui, de ne pas supporter d'être contredit, de pratiquer l'adulation, dans l'abjection du cœur et la perversion de l'esprit.

Le sens même et, pour ainsi dire, le cri des honneurs si grands qui ont été prodigués à cet homme est donc qu'il faut désormais instituer toute sa vie en dehors de la foi chrétienne et soustraire entièrement les esprits à la puissance de Jésus-Christ; — ce qui est absolument le but et l'œuvre des sectes mauvaises qui travaillent de toutes leurs forces à détacher de Dieu tous les États, et dirigent contre l'Église et contre le Pontificat romain une guerre implacable et acharnée.

Mais afin que l'offense fût plus indigne et sa signification plus manifeste, on a voulu que l'inauguration du monument se fît avec un grand apparat et devant une considérable affluence. Rome a vu, dans ses murs, pendant ces jours-là, une multitude de gens ramassés de toutes parts ; des bannières hostiles à la religion ont été impudemment promenées : et ce qui est le comble de l'horreur, plusieurs d'entre elles portaient l'image de l'esprit du mal, de celui qui refusa dans le ciel de se soumettre au Très Haut, du premier des séditieux, de l'instigateur de toutes les trahisons. A l'acte

criminel est venu s'ajouter l'insolence des discours et des écrits, dans lesquels on a insulté sans pudeur et sans mesures à la sainteté des choses les plus hautes et l'on a ardemment exalté cette liberté effrénée de pensée, mère féconde des mauvaises doctrines, qui ébranle, en même temps que les mœurs chrétiennes, les fondements de la société et de l'ordre civils.

Et une si triste entreprise a pu être longuement préparée, organisée et accomplie, non seulement au su de ceux qui gouvernent, mais avec leur faveur et leurs encouragements ouvertement prodigués.

Il est cruel à dire et comme monstrueux que de cette auguste ville, dans laquelle Dieu a placé la demeure de son Vicaire, soit partie l'apologie de la raison humaine se révoltant contre Dieu, et que là où le monde entier a coutume de venir chercher les préceptes immaculés de l'Evangile et les conseils du salut, là, par un renversement inique des choses, un monument ait impunément consacré les fatales erreurs et l'hérésie elle-même. Les temps nous ont amené à ce point que Nous voyons *l'abomination de la désolation dans le lieu saint.*

En face de cette grande indignité, Nous, à qui est confié le gouvernement de la République chrétienne, avec la garde et la défense de la religion, Nous déclarons que la ville de Rome a été outragée et la sainteté de la foi chrétienne odieusement blessée ; et Nous dénonçons à tout l'univers catholique, en exprimant Nos plaintes et Notre indignation, ce sacrilège attentat.

Mais il est permis de tirer de cet acte d'offense d'utiles enseignements. Il montre en effet, de plus en plus si, après le renversement de la souveraineté temporelle, les hostilités se sont apaisées ou si elles ne poursuivent pas un but suprême, savoir la destruction de l'autorité spirituelle des Souverains Pontifes et l'extirpation totale de la foi chrétienne. Il fait apparaître également avec évidence si, dans Nos revendications des droits du Siège Apostolique, Nous avons obéi à un mobile d'intérêt temporel ou plutôt à la

considération de la liberté de la charge apostolique, de la dignité du Souverain Pontife, et de la vraie prospérité de l'Italie elle-même.

Enfin, par cet événement, il n'est que trop permis de voir ce que valent et ce que sont devenus les promesses et les engagements que l'on n'avait pas hésité à multiplier à l'origine, avec tant d'ampleur. Les respects et les honneurs de tout genre dont on prétendait généreusement entourer le Pontife romain ont été remplacés peu à peu par les offenses et les plus graves outrages, desquels le plus grand, destiné à durer sous les yeux et à la face de tous, est maintenant le monument érigé à un impur et misérable personnage. Cette même ville que l'on affirmait devoir être toujours le siège glorieux et sûr du Pontife romain, on veut en faire la capitale de l'impiété nouvelle, dans laquelle on rendra à la raison humaine, placée sur des hauteurs divines, un culte absurde et immoral.

C'est pourquoi, considérez en vous-mêmes, Vénérables Frères, quelle liberté ou quelle dignité Nous est laissée dans l'exercice de la suprême charge apostolique.

Notre personne même n'est pas à l'abri de la crainte et du danger : Nul, en effet, ne peut ignorer où vont la conspiration et les désirs des hommes appartenant aux partis les plus détestables ; et nul ne peut ne pas voir que ces mêmes hommes, mettant à profit les temps favorables, croissent de jour en jour en nombre et en impudence, qu'ils ont résolu de ne pas se donner de repos avant d'avoir tout poussé aux extrémités et à la ruine.

Que si, dans la circonstance dont Nous Nous plaignons, on ne leur a pas permis, uniquement par motif d'intérêt, de poursuivre par la force et à main armée l'exécution de leurs mauvais desseins, il est difficile de croire qu'un jour ou l'autre, l'occasion se présentant, ils n'en viendront pas à cet excès ; d'autant plus que Nous sommes au pouvoir de gens qui ne craignent pas de Nous accuser publiquement d'être l'ennemi et l'adversaire du bien de l'Italie.

Il n'est pas moins à craindre que l'audace d'hommes

perdus prêts à tous les crimes et les passions enflammées ne puissent également être toujours contenues, si les temps, par exemple, deviennent plus inquiétants et plus troublés, soit par suite de désordres et de révolutions, soit par l'effet de l'ébranlement et des calamités des guerres.

Ainsi apparaît avec une plus incontestable évidence quelle est enfin la condition qui est faite au Chef suprême de l'Eglise, au Pasteur et au Docteur du monde catholique.

Nous aurions assurément, à l'âge avancé auquel Nous sommes arrivé, succombé sous le poids de ces peines et de ces soucis poignants, si Notre courage et Nos forces n'étaient pas soutenus par la confiance absolue avec laquelle Nous espérons que le Christ ne privera jamais son Vicaire de son secours divin et par le sentiment de Notre devoir qui Nous rappelle que Nous devons avec d'autant plus de fermeté diriger le gouvernail de l'Eglise qu'elle est plus exposée à la tempête furieuse des erreurs et des passions suscitée par les enfers.

Toute Notre confiance et tout Notre espoir reposent donc sur Dieu puisque c'est sa cause que Nous défendons, Nous fiant surtout aux prières instantes que Nous adressons avec la plus grande ferveur à la très Sainte Vierge auxiliatrice du peuple chrétien, et aux Bienheureux princes des apôtres Pierre et Paul sur la protection desquels cette ville de Rome a toujours pu compter.

Et comme vous, vénérables Frères, partagez constamment toutes Nos douleurs et vous associez à Nous dans les prières que Nous adressons à Dieu, le protecteur et le défenseur de son Eglise, ainsi Nous comptons avec confiance que Nos vénérables Frères, les évêques de l'Italie, feront sans cesse de même et veilleront aux intérêts des fidèles confiés à leurs soins avec toute la sollicitude qu'exigent les dangers auxquels ils sont exposés aujourd'hui.

Nous demandons surtout qu'ils s'appliquent à indiquer et à faire bien comprendre aux fidèles toute l'iniquité et la perfidie des desseins qu'ont conçus et cherchent à réaliser les ennemis de l'Eglise, qui sont en même temps les ennemis

de la patrie. Qu'ils leur fassent voir qu'il s'agit de leur plus grand et véritable bien, à savoir de la foi catholique ; que les ennemis ne poursuivent d'autre but que d'arracher aux peuples d'Italie cette foi, grâce à laquelle ils ont joui pendant de si longs siècles de la gloire et de la prospérité ; qu'il n'est aucunement permis aux catholiques de négliger ou de traiter légèrement des dangers si graves, mais qu'ils doivent être courageux dans la profession de leur foi, fermes dans sa défense et prêts à faire pour elle, si les circonstances l'exigent, n'importe quel sacrifice.

« Ces conseils et ces exhortations s'adressent tout particulièrement aux habitants de la ville de Rome, puisqu'il est manifeste qu'on cherche à dresser à leur foi, avec beaucoup de ruse, des embûches de plus en plus dangereuses. Qu'ils s'attachent d'autant plus à persévérer dans cette foi, se montrant dignes de leurs pères et de leurs ancêtres dont la foi a été célébrée dans l'univers entier, qu'ils sont redevables à Dieu de ce bienfait particulier de les avoir placés dans des rapports si étroits avec le Siège apostolique. Qu'ils ne cessent, ni eux, ni les autres Italiens, ni tous les catholiques, de demander instamment à Dieu d'apaiser sa colère provoquée par tant d'insultes criminelles et par tant d'attaques insensées contre l'Eglise et d'accorder dans sa bonté infinie, aux prières unanimes des fidèles, la miséricorde, la paix et le salut qu'ils implorent.

LE CONSISTOIRE DU 30 JUIN

Le Consistoire secret que le Souverain Pontife a convoqué au lendemain de la fête de saint Pierre a revêtu par sa forme extraordinaire et par l'importance des questions qui l'ont motivé un caractère de gravité exceptionnelle. C'est vraiment *extra ordinem,* comme le dit l'Allocution consistoriale, que le Pape a convoqué le Sacré-Collège. Les formalités habituelles qui précèdent les Consistoires secrets ou publics ont été omises. Au lieu de l'intimation d'usage imprimée, distribuée aux cardinaux par les courriers apostoliques, plusieurs jours à l'avance, ç'a été cette fois seulement la veille et par simple avis de

prélats spécialement et directement délégués par le Pape, que les EEmes princes de l'Église ont été convoqués au Consistoire du 30. Vingt-trois cardinaux, c'est-à-dire tous ceux qui n'en étaient pas empêchés par leur état de santé, s'y sont rendus et y sont restés de dix heures à midi.

Le Souverain Pontife leur a d'abord adressé l'allocution qui vient d'être publiée, et ensuite il les a entretenus des graves éventualités que l'allocution laisse entrevoir et sur lesquelles il a demandé leur avis. C'est par là surtout que se manifeste le caractère tout spécial et vraiment extraordinaire de ce Consistoire, car, depuis l'époque où Sixte-Quint et S. Pie V instituèrent les S. Congrégations Romaines où sont traitées, selon leur nature respective, les grandes affaires de l'Église, les réunions consistoriales n'ont eu lieu que pour les préconisations d'évêques ou les créations de cardinaux ; en dehors de ce cas, ce n'a été que dans les circonstances tout à fait exceptionnelles que des Consistoires ont été convoqués. C'est le premier de ce genre qui ait lieu sous le pontificat de Léon XIII et l'on n'en mentionne qu'un très petit nombre sous celui de Pie IX.

Avant de convoquer cette solennelle réunion, le Souverain Pontife avait voulu implorer d'une manière spéciale les lumières et l'assistance divines, et il s'était rendu la veille au soir dans la basilique Vaticane, lorsque les portes en avaient été fermées, à l'issue des grandes cérémonies de la fête de saint Pierre. Léon XIII était descendu dans la crypte même de la Confession et là, sur le tombeau des apôtres, il était resté longtemps en prière, comme à la veille d'une suprême décision.

Tout ainsi concourt à montrer qu'il s'agit en effet d'une très grave décision, et certes, on en trouve l'indice dans le langage même de l'Allocution consistoriale, qui a produit à Rome une impression des plus profondes, destinée sans doute à se répercuter dans le monde entier.

On comprend que, plutôt que d'exposer l'Église à ne pouvoir plus communiquer librement avec son chef, le Pape a prévu, reconnu peut-être la nécessité de son départ.

Telle est bien l'impression première et générale qu'a produite son Allocution du 30 juin. C'est le sujet de toutes les conversations et dans les cercles même des hommes d'affaires, des gens de bourse, le simple bruit d'un départ probable du Pape a excité une vive émotion. C'est qu'en effet, la crise économique déjà si grave à Rome se changerait en désastre le jour où le

successeur de saint Pierre se verrait obligé de prendre le chemin de l'exil.

L'émoi n'a pas été moins considérable dans le monde diplomatique qui ne s'attendait pas — par une irréflexion peu justifiable — à d'aussi graves déclarations. On se demande où irait le Pape, quelle puissance viendrait à son aide. Sans doute, hélas! les secours humains ne sont pas abondants. Mais le Pape déclare vaillamment qu'il a mis « toute sa confiance en Dieu dont la cause même est engagée. » Aussi n'a-t-il point consulté les puissants du monde, mais uniquement l'auguste Sénat de l'Église, et quelque décision qui ait été prise et que l'exécution en soit prompte ou différée, on peut être sûr qu'un seul mobile, une seule considération inspire la conduite de notre grand Pontife : le bien de l'Église, la liberté du Saint-Siège.

Le *Temps* fait, au sujet de l'allocution consistoriale, des réflexions qui, venant de lui, méritent d'être citées :

L'*Osservatore romano* publie le texte latin de l'allocution du Pape au Consistoire secret du 30 juin. Ce morceau est rédigé dans cette latinité spéciale, plus ecclésiastique que cicéronienne, dont le Vatican a le secret, mais il est animé d'un souffle d'émotion sincère qui ne laisse pas que de donner un accent d'éloquence à ces périodes sonores.

Léon XIII a été atteint au cœur par la cérémonie en l'honneur de Giordano Bruno. Il n'est personne, quelque soit son sentiment personnel à l'endroit des prétentions spirituelles et temporelles du Saint-Siège, qui puisse lire sans quelque sympathie la phrase où le Pape parle de « la tristesse amère, du poids des soucis qui l'auraient presque brisé et accablé, au déclin de l'âge où il est parvenu », si les promesses divines n'avaient relevé son courage...

Le Souverain Pontife tire ensuite des conséquences fort graves de cet incident. A ses yeux, il est définitivement démontré que la loi des garanties n'est qu'un mensonge et qu'en revendiquant ses droits temporels la papauté ne fait que réclamer le rempart nécessaire de sa liberté spirituelle. Il termine enfin en déclarant avec une nuance de découragement, tout au moins au point de vue humain, qu'il met « toute sa confiance et tout son espoir en Dieu seul », en ce Dieu, dont c'est la cause même qui est en jeu.

Cette allocution n'a assurément pas été rédigée par Léon XIII à titre de réponse aux déclarations passablement étranges de M. Crispi au Sénat italien, dans la séance du vendredi 28 juin. Les dates seules réfutent cette idée. Les journaux pontificaux n'en font pas moins remarquer que le langage du Pape est le meilleur commentaire de la

prétention émise par le premier ministre devant la haute assemblée.

M. Crispi avait fait entendre, en confondant plus ou moins involontairement une négociation particulière relative à l'église de Saint-Paul, à laquelle il avait pris part, et la question générale des rapports du Quirinal et du Vatican, qu'il avait été à un certain moment l'homme le mieux en état de rétablir la paix entre les deux puissances. L'*Osservatore romano* démontre que si invraisemblable que soit pour le passé cette affirmation, elle est, en tous cas, absolument démentie pour l'avenir par le discours du Pape. Léon XIII n'est pas un homme à céder à la « terreur » — c'est ainsi qu'on appelle la mise en scène de l'anticléricalisme tapageur — ce qu'il aurait peut-être fini par accorder à la courtoisie et à la modération.

On ne sait si les amis les plus fervents du ministère actuel en Italie feront un succès à l'homme d'État de leur préférence d'avoir amené, par le Code pénal de M. Zanardelli, par mille tracasseries, enfin par des démonstrations sous les fenêtres mêmes du Vatican, un état de choses où le plus politique des souverains pontifes est forcé de lancer une sorte d'anathème et où la question de l'abandon de Rome par la papauté revient à l'ordre du jour et crée des paniques à la Bourse. L'hôte de M. Crispi à Friedrichsruhe aurait pu lui apprendre par sa propre expérience que les empires les plus puissants n'ont jamais mené à bien, à la longue, leurs *kulturkampfs* ou leurs guerres à la papauté.

Que dites-vous de cette conclusion, et de la proclamation de cette vérité faite par le *Temps ?*

LES PROMESSES SOCIALES
DU SACRÉ-CŒUR (1)

Nous avons publié le Décret *Urbis et Orbis* du 18 mai de Sa Sainteté Léon XIII, à l'occasion du deuxième centenaire de l'Apparition de Notre-Seigneur Jésus-Christ à la Bienheureuse Marguerite-Marie, le vendredi après l'Octave de la Fête-Dieu, 17 juin 1689.

L'importance de cet acte du Pontife infaillible n'échappe à personne.

Le trésor des indulgences ouvert aux fidèles qui se consacreront au Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ à l'occasion de ce centenaire prouve mieux que toute parole combien le Successeur de Pierre désire que cette consécration soit universelle.

Ce Décret trouve dans les deux discours du R. P. Sanna-Solaro, dont nous commençons la publication, une admirable préface.

Vous savez comment est née l'Œuvre des Congrès Eucharis-

(1) Discours du R. P. Jean-Marie Sanna-Solaro, de la Compagnie de Jésus, lu au Congrès eucharistique de Paris, le 3 juillet 1888.

tiques. L'idée du premier Congrès de 1881 est venue du déchaînement des haines des ennemis de Dieu contre son Eglise et du travail de destruction accompli par eux. Le Comité avait compris, dès cette époque, que le mal était si général et si avancé, qu'aucun remède humain ne pourrait ni l'arrêter, ni le guérir, et qu'une intervention divine extraordinaire était nécessaire. « Notre-Seigneur seul, disait Mgr de Ségur, de sainte mémoire, dans le premier appel qu'il faisait en qualité de président du Comité à tous les catholiques, Notre-Seigneur seul peut sauver notre société, et il ne faut attendre le secours d'aucun autre, que de lui. La conséquence est, ajoutait-il, que si nous ne voulons pas périr, il faut provoquer cette intervention. »

Si cela était vrai alors, cela est plus vrai aujourd'hui. En huit ans, quel travail de démolition accompli par nos ennemis! Ils sont maintenant plus audacieux, je dirai plus féroces que jamais. Ils sentent qu'ils peuvent tout oser : ils ont en main le pouvoir. Quel pouvoir, mon Dieu! Celui qui, au dire de saint Jean dans l'Apocalypse, fut donné aux monstres qui sortirent de l'abîme après que le cinquième ange eut sonné de la trompette *et data est illis potestas sicut habent scorpiones terræ* (Apoc. IX, 3). Ils ont le pouvoir des scorpions, le pouvoir de nuire, de faire le mal. Ils visent à tout bouleverser, à tout détruire. C'est là le but de celui qu'ils reconnaissent pour leur chef *et habent super se regem angelum abyssi, cui nomen exterminans* (Ibid. 11).

Au reste, ils l'ont dit à haute voix dans des assemblées publiques, ils l'affirment sans cesse dans leurs journaux, et nous ne le voyons que trop par les faits : ils veulent tout exterminer : lois, institutions, croyances, famille, société, et surtout exterminer la société chrétienne pour arriver à faire une société civile à leur image.

Evidemment, malgré les efforts de l'enfer, l'Eglise ne périra pas, elle a la divine parole, qui lui assure son immortalité même sur la terre jusqu'à la fin des siècles. On pourrait lui enlever tous les asiles du travail et de la prière, lui fermer tous les temples, la contraindre à se réfugier dans les catacombes, lui faire verser son sang à flots, qu'elle, l'Eglise de Jésus-Christ, ne perdrait rien ni de sa beauté, ni de la vigueur de sa première jeunesse. Mais que de larmes elle serait obligée de verser en voyant toutes ces ruines autour d'elle, et surtout en se voyant

abandonnée et persécutée elle-même par ses propres enfants !

Cependant, bien que nous n'en soyons pas encore à cet état de choses, nous n'en sommes, peut-être, pas bien éloignés, et nous y arriverons, n'en doutez pas, sans une intervention divine. La société chrétienne est déjà, dans son immense majorité, composée d'individus qui ne croient plus. Ce ne sont pas seulement des frères isolés qui nous abandonnent et qui méconnaissent leur Mère ; ce sont les nations elles-mêmes qui apostasient !

Il est temps, Messieurs, de serrer nos rangs, nous qui croyons en Dieu et en Jésus-Christ, son fils unique et notre Souverain Roi, nous qui voulons vivre dans l'atmosphère de la foi, et mourir s'il faut en répandant notre sang pour la défendre. Il est temps, dis-je, de nous unir dans un même sentiment et d'employer tout notre pouvoir pour solliciter cette intervention divine dont parle Mgr de Ségur. Et cela non seulement pour la raison qu'il en donne, c'est-à-dire parce que nos ennemis s'attaquant au cœur et à l'essence du catholicisme, c'est l'essence et le cœur de notre divine religion que nous devons défendre en conduisant les âmes à l'Eucharistie pour les attacher plus solidement à Notre-Seigneur, mais nous devons aussi solliciter cette intervention parce que Notre-Seigneur a promis que par son Cœur Sacré nous aurions la victoire.

Cette victoire est pour moi d'une incontestable évidence, et je sais que beaucoup d'entre vous pensent comme moi. Je voudrais faire partager cette conviction à tous les membres du Congrès et à tous les catholiques d'action. Permettez-moi, Messieurs, de vous dire brièvement sur quoi cette conviction repose.

En étudiant la vie et les écrits de la Bienheureuse Marguerite-Marie, nous trouvons dans les manifestations du divin Maître à cette humble vierge, deux phases bien distinctes. La première embrasse presque toute sa vie, la seconde quelques mois seulement. Dans l'une et dans l'autre de ces phases se trouvent des promesses formelles de salut.

Notre-Seigneur, après avoir, pendant vingt-cinq ans, par des illustrations intérieures et des apparitions, préparé la Bienheureuse à la mission qu'il voulait lui confier, le 10 juin 1672, commence à se faire voir à elle sur l'autel pendant que le Saint-Sacrement est exposé. Ces apparitions eucharistiques continuent pendant dix ans. Le divin Sauveur se fait voir à elle toujours sur l'autel au moment où la sainte Hostie est exposée à l'adoration des fidèles, et cela plus de soixante-dix fois. Il lui montre

de différentes manières son Sacré-Cœur, lui exprimant un très grand amour pour les hommes, la soif ardente qu'il a d'être aimé ; il se plaint de l'abandon dans lequel il est laissé par les fidèles dans le divin Sacrement et des outrages qu'il y reçoit, même des âmes qui lui sont plus particulièrement consacrées. Il sollicite une réparation de ces outrages par le moyen de l'Eucharistie même. Il veut que son Cœur Sacré soit représenté aux fidèles comme objet d'un culte spécial, il demande une fête en honneur de ce Cœur et en assigne le jour. Outre les trésors ineffables de grâce qu'il promet à tous ceux qui voudront se bien pénétrer de cette dévotion, il affirme qu'il entend donner par son cœur divin un *remède nouveau* pour réchauffer le monde refroidi dans son amour.

Or, je le demande, en quoi ce remède peut-il être regardé comme nouveau? Cette dévotion n'est nouvelle ni dans son objet *formel,* qui est l'immense amour de Dieu pour les hommes, ni dans son objet *matériel*, qui est son cœur de chair. En effet, le divin Sauveur, pendant des siècles avant ses apparitions eucharistiques à la Bienheureuse Marguerite-Marie, avait montré ce même Cœur à une foule de saintes âmes comme symbole et objet matériel de dévotion pour leur rappeler combien ce Cœur les avait aimées et pour en obtenir en retour leur amour. Ce n'est donc pas la dévotion elle-même qui est nouvelle, mais la forme et le but. Elle est *nouvelle* parce qu'elle est donnée non pas à des individus isolés, mais à toute la société chrétienne. Elle est *nouvelle* parce qu'elle est eucharistique, donnée de l'Eucharistie et parce que Notre-Seigneur veut rallumer la flamme divine dans le cœur de la chrétienté, en recevoir de nouveau les hommages qui sont dus à sa souveraineté, et par le moyen de l'Eucharistie.

Mais, c'est surtout dans la seconde phase de la vie de la Bienheureuse Marguerite-Marie que les promesses sociales données par notre divin Roi sont plus précises.

En 1689, la Bienheureuse avait accompli l'œuvre que son divin Epoux lui avait confiée : elle y avait travaillé pendant dix ans. La dévotion au Sacré-Cœur était à cette époque connue par un grand nombre de personnes de distinction, acceptée et pratiquée non seulement dans les couvents de la Visitation, mais par beaucoup de religieux et de prêtres en France et à l'étranger. C'est justement en 1689, une année et quelques mois avant la mort de la Bienheureuse, que commence la

seconde phase des apparitions et des promesses du Sauveur.

Dans la première phase il n'est question que de la société des fidèles : les apparitions de la seconde phase regardent la société civile. Elles ont pour but de montrer quels sont les devoirs à remplir par l'Etat chrétien pour assurer la prospérité et le triomphe de l'Eglise.

Louis XIV était sur le point de se liguer avec les protestants, et prêt à sacrifier les intérêts de la religion à ceux de l'État. Poussé par l'orgueil, il pensait ajouter alors aux armes de France, comme il le fit, un soleil. Notre-Seigneur Jésus-Christ, le 17 juin de cette même année 1689, qui tombait le vendredi après l'octave du Saint-Sacrement, ne se montre plus à sa servante dans l'Eucharistie ni même à l'église, mais dans une petite chapelle du jardin (la première érigée au Sacré-Cœur), et lui ordonne de faire dire au souverain qu'il se fourvoie. « Fais savoir au roi, lui dit-il, que mon Sacré-Cœur veut régner, être peint sur ses étendards, et gravé dans ses armes pour le rendre victorieux de tous ses ennemis, et pour le faire triompher de tous les ennemis de l'Église. »

L'humble religieuse écrivit le même jour la lettre qui devait être transmise au souverain, lettre qui, d'après quelques auteurs, lui fut remise le 20 du même mois.

Cette lettre n'ayant produit aucun résultat, le divin Rédempteur apparut de nouveau à son épouse privilégiée exigeant du monarque encore plus qu'il n'avait exigé, à savoir : l'érection d'un temple, la consécration de la personne du roi et de sa cour, et en dernier lieu il demande l'hommage. Dans cette seconde lettre, la Bienheureuse affirme que c'est par le P. de la Chaise que les volontés divines doivent être notifiées au roi.

Louis XIV exécuta ses funestes desseins sans tenir aucun compte des désirs et des promesses que le souverain Roi du ciel lui avait manifestés. La Bienheureuse en fut affligée. Notre-Seigneur, lui apparaissant, lui promit de nouveau que son Sacré-Cœur règnerait, néanmoins en dépit du roi soleil : « *Que crains-tu*, dit-il, *je règnerai malgré Satan et tous ceux qui s'y opposent.* » (Edit. de Paray, lettre 106, page 222.)

Nous croyons donc avoir démontré que la dévotion au Sacré-Cœur est bien un remède social donné pour guérir la société des maux dont elle est travaillée. Et comme c'est un remède divin, nous ne pouvons pas douter de son efficacité. Vous venez

d'entendre, d'ailleurs, Notre-Seigneur promettant l'effet souverain de ce remède si ses volontés sont exécutées.

Or, des choses qu'il a exigées, la première est exécutée déjà. Il y a aujourd'hui des temples sans nombre élevés en l'honneur du Cœur Sacré dans tous les pays du monde. La France tout particulièrement achève son temple monumental à Paris, l'Italie vient de consacrer le sien à Rome, Fribourg a résolu d'élever le sien sur le champ de Posieux. Quant à la deuxième volonté, comme la consécration, telle que Notre-Seigneur la voulait, n'était plus possible, vu qu'il n'y a plus ni rois, ni nations franchement catholiques, il a inspiré lui-même une nouvelle forme de consécration, et il l'a fait réaliser, c'est la consécration des diocèses.

Il ne reste plus qu'à remplir la troisième des conditions exigées par le divin Sauveur pour son triomphe et pour le salut de la société : c'est l'hommage.

Vous savez, Messieurs, ce que, dans les anciens États chrétiens, on entendait par l'acte d'hommage. C'était la reconnaissance publique, solennelle de Jésus-Christ comme chef de la nation et de l'État. Les rois, déposant à ses pieds, devant l'autel ou devant le Saint-Sacrement exposé, leurs couronnes, reconnaissant ne les tenir que de lui, et n'être dans son royaume universel de la terre que les ministres exécuteurs de ses volontés.

Bien que l'acte d'hommage ne soit plus possible aujourd'hui sous cette forme, ne serait-il pas possible sous une autre?

Je vous fais remarquer, Messieurs, que la première lettre de la Bienheureuse au roi, ainsi que nous l'avons dit, est du 17 juin 1689; plusieurs écrivains, entre autres le journal *la Croix*, affirment que cette lettre a dû arriver au souverain le 20 juin de la même année. Louis XIV n'en ayant tenu aucun compte, un siècle après, *jour pour jour*, c'est-à-dire le 17 juin 1789, les Trois États firent le premier acte d'insubordination et de révolte en se réunissant en assemblée constituante. Le 20 juin de la même année, ce fut le serment du jeu de paume : la Révolution triomphante déclarait la déchéance de la dynastie.

La Révolution se propose de célébrer l'année prochaine le centenaire de ce jour néfaste ; et vous ne devez pas ignorer que vous allez voir s'élever dans toutes les villes de France, pour le 20 juin, des monuments attestant que c'est du serment du

jeu de paume que la Révolution date officiellement son existence.

Et ce 20 juin, qui est pour nous le jour des divines promesses sociales, le jour où Notre-Seigneur affirmait qu'*Il règnerait malgré Satan et tous ceux qui s'y opposent et que le ciel et la terre passeraient et non ses paroles sans effet ;* ce jour-là trouvera-t-il les catholiques dans l'indifférence ? Le laisserons-nous passer sans nous émouvoir ?

Il est juste, il est nécessaire que, au moment où tous les impies célèbreront le centenaire de la déclaration des droits de l'homme, les catholiques du monde entier se lèvent pour affirmer les droits sociaux de l'Homme-Dieu et pour célébrer le double centenaire des divines promesses rendant à Notre-Seigneur l'hommage solennel qu'il a demandé.

Le rapprochement des dates que nous venons de faire, jette une vive lumière sur les événements du passé et de l'avenir. Le souverain Seigneur attendit pendant cent ans la réalisation de ses volontés. Le siècle révolu, il donna *jour pour jour* une leçon solennelle aux souverains et aux peuples : un siècle de révolution !

Si l'on exécutait les volontés de Notre-Seigneur Jésus-Christ avant que ce siècle de châtiment disparaisse, n'est-il pas à espérer que les promesses du Fils de Dieu se réalisent immédiatement ?

Puis-je demander au Congrès s'il croit que les désirs de Notre-Seigneur doivent être pris en considération ? Poser la question dans ces termes, ce serait non pas seulement offenser gravement le divin Cœur, ce serait plus qu'un blasphème ! Ce serait aussi vous insulter vous-mêmes, Messieurs. Je demanderai donc à vous tous, qui êtes venus ici pour témoigner au divin Roi de l'Eucharistie le désir que vous avez de l'aimer vous-mêmes tous les jours davantage et de le faire aimer ; je demande, dis-je, que vos lèvres expriment ce que ressentent vos cœurs. Je suis sûr que vous voulez tous que l'hommage-lige, que toutes les nations catholiques ont prêté à Notre-Seigneur Jésus-Christ aux plus beaux siècles du christianisme, lui soit de nouveau rendu par tous les peuples chrétiens, et que vous choisirez le mois de juin, année 1889, jour de la Fête-Dieu pour cette imposante manifestation. Je suis sûr qu'il sortira de vos cœurs comme une explosion d'amour, et que le Congrès votera l'exécution des divines volontés, pour ce jour, non

pas froidement, mais par acclamation et avec enthousiasme.

Pour appuyer la motion sus-énoncée par le R. P. Sanna-Solaro, le baron Sarachaga avait été chargé de déposer sur le bureau de l'Assemblée de Paris, un travail composé exprès pour la circonstance, par l'un des plus éminents écrivains catholiques de l'Espagne, M. Gras et Granolers, chanoine de Sacro-Monte, à Grenade, directeur émérite de l'Académie et Cour du Christ. C'est une monographie historique, intitulée : *Le Pacte du Christ avec l'Espagne*. Dans une allocution vivement applaudie, M. de Sarachaga démontre au Congrès comment l'Espagne maintient le Pacte de Covadonga, dont la clause fondamentale exige que le drapeau royal et national soit projeté à terre au passage du Très Saint-Sacrement.

Chaque année cet Acte-Lige a lieu à Barcelone, le jour de la Fête-Dieu, devant tous les drapeaux de l'armée inclinés.

M. le comte d'Alcantara, délégué de la Belgique, déclare, à l'appui de son rapport qu'il soumet à l'Assemblée : *Sur la prospérité des peuples voués au règne social de l'Hostie,* que le Pacte de Tolbiac regarde la Belgique tout autant que la France. La chrétienté tout entière a été redevable à ce Pacte *de son salut*. C'est pourquoi il est désirable que des efforts simultanés soient faits pour remettre en vigueur les anciens pactes des nations avec le Christ-Régnant.

Pour libérer une nation, il faut, outre des sacrifices sociaux, des victimes sociales. Qu'on donne au Sacré-Cœur, en juin 1889, une preuve manifeste de désir de voir arriver son règne. Que tout catholique adhère donc à l'hommage-lige à faire au Sacré-Cœur, en juin 1889, en y ajoutant pour ce jour du mois dédié au Sacré-Cœur, tel sacrifice que chacun se choisira.

R. P. Sanna-Solaro.

LES ENFANTS ESCLAVES

Extraits d'une lettre du P. Lourdel, sur le rachat des enfants esclaves dans le Vicariat apostolique du Nyanza.

Vous connaissez depuis longtemps le commerce d'esclaves, surtout de petits enfants, qui se fait dans l'intérieur de l'Afrique.

Notre contrée est un des pays les plus renommés pour cet horrible trafic, et, chaque année, les victimes peuvent se compter par milliers. Les missionnaires se sont efforcés de

rendre à la liberté le plus grand nombre possible de ces petits infortunés, en payant leur prix de rachat et en se faisant leurs pères adoptifs pour l'entretien et l'éducation. Sans compter plus de quarante enfants à l'orphelinat de Bukumbi, nous avons actuellement, avec nous, quatre-vingts rachetés.

Au milieu de la petite forêt de bananiers où se trouve notre résidence, nous leur avons bâti une grande case en roseaux, recouverte d'herbe. Une simple peau de chèvre, quelques coudées d'une étoffe grossière, fabriquée avec l'écorce d'un arbre du pays, voilà leur lit ; quelques patates ou bananes leur suffisent pour nourriture. Leur habit se compose d'une petite culotte de cotonnade venue de Zanzibar. Leur occupation habituelle est le travail manuel ; faire des briques séchées au soleil, scier des planches, cultiver, etc. Les missionnaires étant absorbés par l'instruction des catéchumènes, c'est un enfant des plus sérieux qui est chargé de la surveillance de ses compagnons. Parmi nos sauvages, on a pour l'autorité le plus grand respect ; les principes de 89 sur les prétendus droits de l'homme n'étant pas arrivés jusqu'ici, les gens obéissent sans peine à celui qui est investi de l'autorité du maître. Ce dernier saurait, au besoin, rappeler la soumission par quelques arguments frappants. Mais ces arguments ne sont point usités à notre orphelinat. Les punitions les plus employées sont les amendes, et souvent, la privation du morceau de viande ou de canne à sucre, ou de la pincée de sel qu'on leur donne le dimanche. Nous nous efforçons, par-dessus tout, d'inspirer aux enfants un grand amour pour notre sainte religion.

Un missionnaire leur fait un catéchisme spécial plusieurs fois la semaine; en outre, tous les jours, un jeune nègre sorti de l'orphelinat, et qui sera, je l'espère notre premier frère noir, apprend la lettre du catéchisme aux plus petits. Ce jeune homme, appelé Célestin, nous console réellement par les excellentes dispositions qu'il montre pour la religion. Ce fut l'un de nos premiers rachetés, lors de notre retour dans le Bouganda en 1885. Il se distingua surtout par son zèle et sa piété, son humilité. Une fois arrivé chez nous, Célestin, qui avait déjà appris le catéchisme chez des chrétiens, crut que, n'ayant plus à ménager la susceptibilité des païens, il devait faire sa prière ostensiblement. Aussi, tous les jours, à peine l'aurore commençait-elle à paraître, qu'il se mettait à réciter à haute voix ses prières tout au long, en y ajoutant parfois tout le catéchisme.

Sa case étant située à une certaine distance de la nôtre, je ne comprenais pas les paroles et n'entendais que le son d'une voix qui, de loin, ressemblait à celle d'un musulman qui lit le Coran. Encore nouvellement arrivé, je me figurais que nous devions être proche de quelque mganda musulmanisé, qui, nous sachant en prière, voulait ainsi nous faire concurrence à sa manière.

Un matin, un peu ennuyé d'être ainsi troublé tous les jours, je voulus me rendre compte de la chose ; je sortis donc de la maison et, m'avançant à quelque distance derrière les bananiers, quelle ne fut pas ma surprise d'apercevoir, au lieu d'un musulman fanatique, Célestin agenouillé, tout absorbé dans la récitation de ses prières. Je me retirai sans dire mot, étonné et édifié, pensant que, si nous pouvions toujours racheter des enfants si bien disposés, nos associés ne regretteraient pas l'argent qu'ils nous envoient. Ces dispositions exceptionnelles lui permirent de recevoir le baptême à la fin de juin 1885. Il me demanda lui-même de ne jamais se marier. Je le regardais en souriant d'un air incrédule ; mais lui, prenant un air sérieux, dit avec une assurance qui me frappa : « Père, j'ai mûri mon dessein. »

L'année dernière, voyant son assiduité à se lever à cinq heures du matin avec la communauté, pour aller faire son oraison, sans que je lui en eusse même exprimé le désir, je lui permis de faire ses vœux pour un an. Il s'occupait d'abord des simples fonctions de cuisinier, mais bientôt, les missionnaires étant de plus en plus accablés par la multiplicité de leurs travaux, je fus heureux de nous décharger sur lui du soin des achats et des ventes, qui s'imposent dans ce pays pour obtenir les différents objets d'échange nécessaires. Le temps qui lui reste est employé à la confection d'habits pour les enfants ou les missionnaires, car il est devenu assez habile dans la couture. Il y a un mois, la petite vérole ayant fait irruption dans notre Orphelinat, deux des plus grands enfants furent chargés du soin des varioleux, que nous avions séparés de la communauté et placés dans une hutte située à quelques minutes de la maison. Célestin fut tout triste de n'avoir pas été désigné pour l'office de garde-malade.

M'apercevant qu'il n'était plus aussi assidu à son poste habituel, je me doutai bientôt de la raison, le pauvre enfant ne pouvait s'empêcher d'aller faire visite aux varioleux pour les

consoler et leur porter quelque soulagement. Je fus obligé de lui rappeler que l'obéissance vaut mieux que le sacrifice. Parfois, quand je l'appelle et qu'il ne vient pas immédiatement, je le gronde un peu en lui disant : « Hé bien, Célestin, tu viens donc encore de faire une escapade chez les malades ! » Heureuse escapade, me dis-je en voyant son humilité à recevoir la réprimande ; puisse-t-on n'en avoir jamais d'autre à te reprocher. Ces bonnes dispositions sont rares chez un nègre, mais cela nous fait espérer qu'en continuant l'œuvre du rachat, nous pourrions obtenir d'autres enfants de ce genre qui nous seraient ensuite très utiles comme catéchistes.

Durant plusieurs années nous n'avons pu racheter de jeunes filles, n'ayant ni familles pour les placer, ni religieuses pour les leur confier. Mais la persécution de 1886 qui, dans les plans du démon, devait servir à entraver l'œuvre, fut, dans les desseins de Dieu, le moyen dont il se servit pour la faire naître.

Une des victimes de la persécution, Noé Muggale, à peine deux mois avant sa mort, avait converti sa mère et sa sœur. Après le massacre de son fils, la mère fut prise et jetée dans les fers. La sœur, apprenant que l'on venait de tuer son frère, pour cause de religion, courut aussitôt se remettre d'elle-même entre les mains des meurtriers en disant : « Vous avez tué mon frère parce qu'il était chrétien ; moi aussi je suis chrétienne, tuez-moi. » Elle fut donc prise ; mais son maître, païen d'un bon naturel, vint nous offrir de nous la donner, et nous la rachetâmes pour un fusil. Une fois à la mission, elle apprit vite son catéchisme et se montra pieuse et dévouée. Elle reçut le baptême à la fin de 1886 et échangea son nom de *mouavou (la pauvre)* en celui de Marie-Mathilde.

Refusant de s'engager dans les liens du mariage, elle voulait faire des vœux perpétuels, mais je ne lui ai permis de s'engager que pour un an. Nous avions une sœur noire, nous pouvions donc commencer un orphelinat de jeunes négrillonnes, d'autant plus que bientôt la mère de Marie-Mathilde, délivrée par l'entremise d'un néophyte, était venue rejoindre sa fille et nous édifier, elle aussi, par sa piété ; car bien souvent, dès cinq heures du matin, nous la trouvions assise ou debout à la porte de la chapelle, attendant que l'on vînt ouvrir. Je ne sais sur quel sujet elle méditait, mais je ne serais pas étonné que son oraison fût plus agréable à Dieu que celle de beaucoup de théologiens.

Nous bâtîmes une maison dans une bananeraie proche de la

mission. Les jeunes filles esclaves abondent ici, et la maison devint trop petite pour contenir celles que nous rachetâmes. Nos orphelines s'occupent à prier et à travailler; le principal travail des femmes, dans ce pays, est la culture.

Nos négrillonnes ont déjà transformé le terrain couvert de broussailles qui les environnait, en belles bananeraies, en magnifiques champs de patates, de pois, de maïs, de manioc, de cannes à sucre et de caféiers. Marie-Mathilde leur apprend le catéchisme. Nous avons trouvé deux autres personnes qui se proposent de suivre l'exemple de notre première religieuse noire. Une d'entre elles, appelée Elisa, ancienne femme d'un jeune chef de soldats du roi, ayant perdu son mari, il y a près de deux ans, s'était retirée à l'orphelinat pour se consacrer plus entièrement à Dieu. Il y a quelques mois elle vint me trouver et me demander un chapelet. Je lui répondis : « Si vous voulez un chapelet, allez le chercher au Boukoumbi. » — Le Boukoumbi pour elle était comme le bout du monde, car il y a tout le lac à traverser pour y arriver. Mais elle, sans aucun trouble, me répondit immédiatement : « Je suis prête à partir quand vous voudrez. » Je la pris au mot, et elle toute joyeuse, sans considérer les dangers du voyage, a quitté de grand cœur ses parents et son pays pour aller à l'orphelinat de Boukoumbi, remplir le rôle de mère auprès des jeunes orphelines qui y ont été transportées. Son départ a fait murmurer ses parents ; mais, si les réclamations devenaient trop fortes, nous n'aurions pas de peine à les calmer.

Comme vous le voyez, les résultats obtenus dans l'œuvre du rachat sont assez consolants. Aussi, sommes-nous résolus de donner de plus grandes proportions à cette rédemption des corps et des âmes des pauvres enfants nègres, sans cependant surcharger les missionnaires, qui peuvent à peine suffire à l'évangélisation des indigènes du dehors.

Voici la méthode que nous avons déjà commencé à employer. Les enfants une fois rachetés, nous les plaçons dans des familles chrétiennes où ils sont élevés dans la pratique de la religion et l'amour du travail. Ils y apprendront la lettre du catéchisme, et pourront ensuite venir écouter les explications à l'instruction faite journellement par les missionnaires, en même temps que les catéchumènes du dehors. Ce moyen n'a pas seulement l'avantage de décharger les missionnaires, mais encore celui de ne pas faire sortir nos libérés d'un milieu dans lequel ils seront obligés

de rentrer lorsqu'ils arriveront en âge de se marier. Il y a encore un troisième avantage non moins précieux dont jouiront nos néophytes eux-mêmes. En voici la raison : bien souvent, à cause des procès si fréquents dans le Bouganda, des chrétiens, pour payer les fortes amendes qui leur sont imposées, sont forcés de vendre leurs esclaves, s'ils ne veulent pas voir leur femme, leur mère, leur sœur ou leur frère pris de force et passer au pouvoirs des païens. « Que faire, me disent-ils parfois, quand je refuse de racheter les enfants qu'ils m'amènent dans ces circonstances; tu nous défends d'aller vendre nos esclaves chez les musulmans, et toi, tu ne veux pas les racheter; cependant, on va prendre ma femme, mes enfants et on va les vendre eux-mêmes aux païens et aux musulmans ; tu veux donc que ma femme et mes enfants, qui sont déjà instruits de la religion, aillent en enfer? » Vous comprenez l'embarras du pauvre missionnaire. Si au moins nous pouvions racheter les esclaves de nos chrétiens, quand ils sont obligés de les vendre, nous ferions d'un seul coup une double œuvre de miséricorde. — La centaine d'enfants que nous avons pu racheter, en comparaison des milliers de pauvres êtres qui croupissent au milieu des horreurs de la servitude, et y périssent tous les jours, corps et âmes n'apparaissent guère que comme des *rari nantes in gurgite vasto.* Ah ! que ne pouvons-nous secourir cette multitude de pauvres petits ! Malheureusement, faute de ressources, nous devons nous résigner à laisser vendre le plus grand nombre chez les négriers musulmans. Vous dirai-je notre serrement de cœur, lorsque, du seuil de notre maison dominée par la croix, qui a racheté le monde, nous voyons ces infortunés enfants passer tristement sur la route qui longe notre bananeraie, pour être conduits sur les misérables pirogues qui doivent les éloigner pour toujours de leur pays, et où ils seront entassés comme des moutons, les uns sur les autres, pour succomber enfin, en partie, sous les coups de la fièvre, de la petite vérole et de la peste. — Les plus grands ont le cou pris dans un long bois fourchu, dont les deux bouts sont joints ensemble par une traverse. Ils portent ordinairement quelque bagage sur la tête. L'extrémité de la pièce de bois, qui embarrasserait trop le malheureux dans sa marche, est soutenue par un enfant plus jeune qui le précède.

Souvent, les femmes qui ne sont pas liées tâchent de tromper la vigilance de leurs gardiens ; mais cela leur est difficile, et, si parfois elles sont reprises, elles expient leur trop grand amour

de la liberté par un surcroît de mauvais traitements, sinon par la mort. Voilà, pensons-nous en les voyant partir, de pauvres âmes enlacées dans de nouveaux liens de Satan, plus étroitement encore qu'elles ne l'étaient dans l'idolâtrie; car personne n'ignore qu'à l'exception de quelques privilégiés qui seront revendus aux missionnaires de l'Ouyanyembé, ces enfants prendront nécessairement tous les vices de leurs maîtres, n'entendront parler de la religion chrétienne que pour la mépriser, seront ensuite rivés à l'islamisme par la circoncision et feront consister toute leur religion à ne pas manger de la viande des bêtes tuées en dehors de la formule prescrite aux musulmans.

Il arrive plus d'une fois qu'un pauvre Mganda est obligé de voir partir dans ce triste état son enfant, son frère ou sa sœur, faute du prix de rachat, qui devient exorbitant quand le possesseur s'aperçoit qu'il a affaire aux parents de son esclave. Car les bagandas ne vendent pas seulement les enfants qu'ils prennent dans les guerres à l'étranger, mais aussi des gens du pays qu'ils ont obtenus par procès ou par ruse, ou dans les différents pillages ordonnés par le roi et les grands. Des chefs vendent parfois aussi, pour la plus petite faute, ou simplement pour se procurer un peu d'étoffe, des enfants et des jeunes filles qui leur ont été confiés par les gens des campagnes. Encore croient-ils faire acte de clémence, lorsqu'il y a quelque faute de la part de l'enfant, à ne pas commencer par lui couper les oreilles et le nez.

Aussi, parfois on entend dire : tel moami a beaucoup de clémence, il ne tue pas ses esclaves et ne leur enlève ni les yeux ni les oreilles, quand ils font quelque fredaine, il se contente de les battre et de les vendre aux Arabes !

Un jour, à Mougnougnou, en audience royale, j'entendis prononcer la peine de mort contre deux enfants de quatorze à quinze ans. Etonné d'une peine si sévère contre des enfants aussi jeunes, j'appris qu'ils avaient vendu aux Arabes un jeune page du ministre. Ils l'avaient rencontré se promenant dans les rues, et, voulant se procurer le luxe de quelques brasses d'étoffe blanche, ils n'avaient pas hésité à aller vendre leur petit camarade, sachant bien cependant que, s'ils étaient pris, ils paieraient de leur propre vie cet acte de méchante cupidité. La sentence de mort fut exécutée le jour même. Mais ces peines si sévères sont loin d'avoir arrêté ce détestable abus. Les pages, témoins de la sentence de mort, se sont probablement dit en eux-mêmes: ce sont des maladroits, ils n'ont pas su s'y prendre. Au lieu

d'aller vendre un page du ministre, s'ils avaient pris quelque esclave de paysan, personne n'y aurait rien vu ! Et c'est ce qui se fait journellement.

On a dit que l'esclavage était la grande plaie de l'Afrique, et on a dit vrai. Cet horrible mal n'est pas à la veille de cesser. Le véritable remède ne se trouve que dans la religion de Jésus-Christ, connue et pratiquée. En attendant que cette religion, que nous prêchons, ait rendu les populations qui nous entourent à la liberté des enfants de Dieu, nous tâcherons, comme par le passé, de tirer le bien du mal, en rachetant autant de petits enfants que nos ressources nous le permettront.

Laissez-moi, en terminant, recommander encore une fois ces milliers de créatures à votre charité, à vos prières et aux prières de nos chers et pieux Associés, et veuillez agréer...

Siméon Lourdel,
Missionn. d'Alger, Sup. de la mission du Bouganda.

LES CAHIERS DE 1889

Voici le texte de ces importantes résolutions émises par l'Assemblée catholique du Centenaire tenue à Paris les 24, 25 et 26 juin :

VŒUX CONCERNANT L'ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS

I. — Que le régime représentatif, conforme au droit historique, soit substitué au parlementarisme ou régime de la souveraineté parlementaire s'appuyant sur le faux principe de la souveraineté du nombre, et qu'il remplace ces souverainetés fictives, illimitées et irresponsables, par la représentation de tous les droits, de tous les intérêts coordonnés et définis.

II. — Que si ce régime représentatif ne peut être immédiatement rétabli dans son intégrité, les groupes sociaux et professionnels participent à l'élaboration des lois spéciales qui les intéressent.

III. — Que le suffrage universel, contrairement au faux principe de la souveraineté du nombre, qui est son fondement actuel, puisse exprimer, non plus un groupement artificiel et purement numérique, mais les droits et les intérêts de tous, c'est-à-dire les droits et les intérêts de tous les groupes sociaux et professionnels.

IV. — Que les fonctions électives soient gratuites.

V. — Que l'âge requis pour être électeur soit fixé à 25 ans.

VI. — Que l'abrogation des lois qui blessent ou suppriment les droits naturels, les libertés essentielles de l'individu, de la famille et de la commune, marque un acheminement vers le retour à la vie provinciale, dont ces lois tarissent les sources.

Que la commune ait le droit de gérer ses intérêts moraux et matériels, que les lois qui restreignent sa liberté à un double point de vue, notamment dans l'ordre administratif et financier, et spécialement sur la question des écoles, soient modifiées ou abrogées.

VII. — Que les plus imposés de la commune soient admis à prendre part aux délibérations des conseils municipaux, toutes les fois qu'elles peuvent avoir pour conséquence une augmentation des charges pesant sur les contribuables.

VIII. — Que par voie de représentation, les veuves, les filles majeures, les mineurs, ceux-ci représentés par leurs tuteurs, puissent concourir à la gestion des intérêts communaux.

IX. — Que la liberté d'association soit sérieusement garantie par la loi, comme étant la condition même de l'organisation des groupes sociaux et professionnels, du retour à la vie municipale, provinciale ou régionale et de la représentation universelle des intérêts.

X. — Que les populations, accablées par les charges toujours croissantes de la paix armée, profondément troublées par la perspective toujours imminente d'une guerre générale, agissent, par tous les moyens en leur pouvoir, pour obtenir que les gouvernements entrent résolument et efficacement dans la voie d'une solution pacifique des conflits internationaux par la médiation ou l'arbitrage;

Que, plus particulièrement, les États recourent, comme dans les temps chrétiens, à l'intervention bienfaisante du Souverain Pontife en vue de cette solution pacifique;

Et que le Souverain Pontife daigne procurer au monde la restauration des principes méconnus du droit des gens.

XI. — *Décentralisation.* — 1° L'assemblée demande, conformément à la nature des choses et aux traditions historiques, l'acheminement progressif à une sage organisation provinciale en harmonie avec l'unité nationale. Elle émet le vœu :

2° Que parmi les organes de représentation et d'administration locale et régionale devant remplacer les organes de la cen-

tralisation administrative, figure en première ligne la constitution d'assemblées provinciales ;

3° Que tout au moins, dès à présent, les conseils généraux se préoccupent d'entrer dans la voie qui leur est ouverte par la loi du 10-29 août 1871, dont les articles 89 et suivants permettent à deux ou plusieurs conseils généraux de provoquer entre eux une entente sur les objets d'utilité départementale compris dans leurs attributions et qui intéressent à la fois leurs départements respectifs.

VŒUX CONCERNANT L'ORGANISATION JUDICIAIRE

I. — Que la nomination des magistrats inamovibles soit entourée de garanties contre l'arbitraire du gouvernement par la restitution aux compagnies judiciaires du droit de présentation pour le recrutement du personnel.

II. — Que le principe de l'inamovibilité soit affirmé par l'abrogation de la loi du 30 août 1883 et qu'il devienne constitutionnel.

III. — Que des conditions de stage, de capacité et d'honorabilité donnent aux magistrats l'autorité nécessaire pour qu'ils soient respectés de tous.

IV. — Que l'avancement soit réglé d'après le mérite et les états de services, suivant le même mode que pour le recrutement, et qu'il se fasse par ressort.

V. — Que l'indépendance des juges de paix soit garantie par des dispositions légales réglant leur nomination et leur avancement ; que l'on exige des candidats à ces fonctions de sérieuses garanties de moralité, de capacité et d'indépendance ;

Qu'ils soient protégés par l'inamovibilité.

VI. — Que les tribunaux administratifs soient supprimés et que la connaissance des affaires qui leur est déférée soit attribuée aux tribunaux ordinaires : d'où résulte la suppression du tribunal des conflits.

VII. — Qu'il soit fait une réforme complète du code de procédure civile, en vue de proportionner les frais à l'importance des affaires, et que les droits fiscaux soient réduits dans le même but.

Que les rouages de la procédure soient simplifiés, notamment en ce qui concerne les formes compliquées des expropriations sur saisies immobilières, et des ventes de biens appartenant à des mineurs, à des femmes mariées et interdits.

VIII. — Qu'une loi organique protège les officiers ministériels dans la dignité et l'indépendance nécessaires à leurs fonctions, et règle avec sagesse les questions disciplinaires qui les concernent.

IX. — Que les lois relatives à la formation de la liste du jury soient revisées de manière à supprimer l'influence de l'élément politique, et à restituer au jury son caractère purement judiciaire.

X. — Que le mode de recrutement et de nomination du jury d'expropriation soit le même que celui du jury criminel.

XI. — Qu'il soit créé des tribunaux professionnels d'arbitrage et de conciliation; que les juridictions arbitrales soient étendues avec faculté pour les parties de se soumettre par voie de compromission à leurs décisions.

XII. — Que l'élection des juges consulaires soit faite par les notables commerçants, conformément à la loi du 11 décembre 1871 qui sera remise en vigueur, la loi du 8 décembre 1883 étant abrogée.

VŒUX CONCERNANT LE SERVICE MILITAIRE

I. — Considérant que les charges militaires actuelles sont écrasantes pour le pays, l'assemblée émet le vœu :

Que ces charges soit allégées aussitôt que la situation de l'Europe le permettra.

Que, lorsque cette prévision pourra être réalisée, l'armée active sera composée de soldats de profession, par le moyen de l'engagement volontaire et du rengagement; que le complément nécessaire, pour donner à cette armée l'effectif indispensable, lui soit fourni par la conscription, tempérée par la substitution et le remplacement.

II. — Que les réserves soient constituées surtout au point de vue défensif et les hommes instruits autant que possible dans leurs localités.

III. — Que, dans l'état actuel, les exemptions, dispenses et sursis d'appel, prévus par la loi du 27 juillet 1872, soient maintenus.

IV. — Que l'aumônerie soit sérieusement rétablie dans les armées de terre et de mer, et que la plus grande liberté, conformément du reste à la loi de 1872, soit laissée aux militaires pour remplir leurs devoirs religieux.

V. — Qu'il soit créé, dès à présent et à titre transitoire, une

armée coloniale composée de volontaires et des contigents des colonies.

VI. — Que les crédits dont la marine a besoin lui soient largement ouverts; que les primes et les subventions nécessaires à la marine marchande lui soient accordées.

A L'EXPOSITION

LE PALAIS DES ARTS LIBÉRAUX, LE MUSÉE DE LA RÉVOLUTION

On n'est pas bien d'accord sur la signification de l'expression *Arts libéraux*. J'ouvre le dictionnaire et je lis : ARTS LIBÉRAUX, — la peinture, la sculpture, la musique, *etc.* BEAUX-ARTS, — la peinture, la sculpture, l'architecture, la musique, *etc.* Mystères de la langue française! Précision des mots, « signes des idées! » Ombre de mon professeur de rhétorique, toi qui me flagellais de tes dédains quand je n'employais pas le « terme propre, » si tu revenais parmi les vivants, comme je te collerais aujourd'hui le dictionnaire en main! Mais, à dix-sept ans, on croit les yeux fermés tout ce que vous dit votre professeur de rhétorique.

Les organisateurs de l'Exposition universelle semblent avoir voulu trancher cette question lexicographique. Seulement je crains bien qu'ils ne l'aient embrouillée encore davantage.

Ainsi, dans le palais des Beaux-Arts, on trouve force peinture (oh! des kilomètres), force sculpture, pas l'ombre d'architecture ni de musique, encore moins d'*etc.*

Au contraire, dans le palais des Arts libéraux, comme le remarque très bien M. Maurice Gérard dans une de ses visites à l'exposition publiée par le *Nouvelliste de Rouen*, on trouve de tout : des statues, des peintures, des maquettes, des monuments et des décors, des instruments de musique, un atelier de chimie, des idoles orientales, un ballon captif, des appareils de torture, une locomotive, un abrégé du système de nos prisons, le portrait des deux Coquelin, et d'innombrables *etc.* Ah! ils ont bon dos les Arts libéraux, d'après la définition officielle. Le palais où ils siègent mériterait de s'appeler le palais de l'Incohérence. Sous le fallacieux prétexte de nous présenter une *Histoire du travail* d'après la moderne méthode des « leçons de choses », on a réalisé dans cette enceinte le plus absurde entas-

sement d'objets hétérogènes qui se puisse imaginer. Aucune logique, aucune suite, aucun point de repère. Ariane, ma sœur, vous n'avez pas idée de ce labyrinthe. On y erre hébété, on en sort ahuri.

Lecteurs qui voulez bien m'honorer de quelque confiance, méfiez-vous des prétentions pédagogiques de l'Exposition du grand centenaire, et venez admirer ici à quel point de puffisme et d'aplomb en est arrivée la troisième république, avec sa rage d'*enseigner*.

Un seul exemple, choisi entre cent, vous montrera comment elle s'y prend pour éclairer les masses :

Sous la rubrique *Premiers artistes*, on nous expose des figurations de cire (genre musée Grévin, sauf la ressemblance qui n'est pas garantie) représentant : Un *Abri sous roche de la Vézère, âge du renne*; un *Atelier de tailleur de silex, à l'âge du mammouth ;* la *Construction d'un dolmen dans la vallée de la Seine, à l'âge de la pierre polie*, etc... Voilà qui est déjà un peu téméraire comme principe. Mais il faut voir l'exécution! Il faut voir ces dignes ancêtres avec leurs types, blonds ou bruns, bien caractérisés de Batignollais ou de Montmartrois, avec leur barbe et leurs cheveux coupés à la mode actuelle, avec leurs vêtements imaginés de toutes pièces! Vrai, c'est d'une sottise suffocante. Ah! ça, pour qui nous prend-on au ministère de l'instruction publique et... des arts libéraux ?

On devrait y regarder de plus près, quelque dédain qu'on professe en haut lieu pour tout ce qui est antérieur à 1789, et ne pas traiter l'histoire et l'archéologie avec ce sans-gêne grotesque.

Une grande partie de l'Exposition est conçue dans cet esprit de reconstitutions puériles, hasardées, ignorantes.

C'est la Bastille de MM. Colibert et Ferrusson qui a donné le *la*.

La série d'édicules bâtis par M. Garnier sous le nom prétentieux d'*Histoire de l'habitation humaine* est, pour la bonne moitié, une mystification atroce. Ne possédant aucun document — parbleu ! il n'en existe pas — qui permette de reconstituer la maison étrusque, grecque, assyrienne, égyptienne, persane, hindoue, etc., l'architecte de l'Opéra a bravement pris quelques temples ou palais figurés dans l'iconographie de ces civilisations, et il en a fait des réductions Collas. Je soupçonne même son kiosque étrusque d'être sorti tout entier de son cerveau.

Ces paradoxales baraques servent de logements à des limonadiers ou à des marchands d'articles-Paris. Cela complète la vérité archéologique.

Non loin de là, se trouve un fourgon fabriqué en osier et en gros madriers de chêne. On s'approche et on lit cette pancarte stupéfiante : *Chariot des Huns, au temps d'Attila.* Holà !

Que vient donc faire à cette exposition révolutionnaire un chariot des Huns au temps d'Attila ? Je reste rêveur. On me dira qu'elle est « universelle. » Mais alors elle est formidablement incomplète ! Je demande qu'on y ajoute au moins une boutique de ces perruquiers assyriens qui calamistraient en tire-bouchons les barbes des satrapes.

*
* *

Peut-être, quand on a vu tous les gouvernements européens bouder une entreprise dont l'étiquette leur rappelait de si désagréables souvenirs, a-t-il fallu meubler avec n'importe quoi les vastes espaces du Champ de Mars (elle est bien petite en effet, la place occupée par les nations étrangères dans cette exposition soi-disant universelle !), et alors on a empilé, empilé, empilé. Ne pouvant pas avoir l'Autriche, la Russie, l'Italie, l'Espagne, on s'est adressé aux Huns et aux Etrusques, dont les chancelleries ont fait moins de difficultés.

*
* *

Dans le palais de ces fameux Arts libéraux, à côté du grand Bouddah de M. Cernuschi, bien connu des familiers de l'hôtel du parc Monceau ; de deux groupes en ivoire, argent et pierres fines, signés Froment-Meurice, et appartenant à M. Pillet-Will ; d'une médiocre reproduction de la tête de cire du musée de Lille, appartenant à M. Alexandre Dumas ; de vieilles pièces céramiques (notamment un Lucca della Robbia) qui devraient se trouver aux Arts rétrospectifs ; d'une série de portraits de comédiens fameux, morts ou vivants ; d'une explication imprimée du supplice qu'on infligeait aux femmes adultères à Toulouse en Toulousain, au moyen-âge, — se trouve une reconstitution du laboratoire de Michel Maïer. C'est à peu près la seule vraiment sincère, sérieusement documentée, que l'Exposition nous présente. Michel Maïer était un alchimiste qui vivait en 1618. Comme la pluplart des alchimistes, comme Brandt qui trouva par hasard le phosphore, il a fait — en cherchant la pierre philosophale — d'utiles découvertes. On lui doit des couleurs minérales qui sont encore employées par l'industrie.

Ce laboratoire, avec ses instruments, vous donnera une sensation archéologique très exacte. C'est peut-être pour cela qu'on n'y a mis — par exception — aucune explication ou notice propre à renseigner le visiteur.

*
* *

Dans quel cerveau de sous-inspecteur d'académie cette chimère a-t-elle pu éclore, qu'un entassement de dix ou quinze mille objets manufacturés représenterait l'histoire du Travail?...

Autant et mieux aurait valu organiser une cavalcade permanente avec des chars allégoriques, comme pour les fêtes de charité. On y aurait vu les chars de la menuiserie, de la cordonnerie, de la lampisterie, de la boulangerie, du jardinage, bref, de tous les métiers. Un bataillon de femmes superbes aurait représenté les différentes vertus qu'exige le travail; des hommes courbés, éclopés et rachitiques auraient symbolisé les misères que ses excès produisent. Le cortège se serait terminé par une espèce de tarasque ou de calandre, le monstre capital, dévorant et broyant des travailleurs.

C'eût été plus instructif, plus clair, plus synthétique, plus complet, plus amusant et à peine plus ridicule que l'exhibition du palais des Arts libéraux.

Je doute que personne aille à l'Exposition pour s'instruire; mais si je connaissais quelqu'un qui eût formé ce propos, je lui dirais : « Allez donc étudier la peinture et la sculpture au Louvre et au Luxembourg, les âges préhistoriques au musée de Saint-Germain, les arts rétrospectifs au musée de Cluny, le travail en général et l'outillage au Conservatoire des Arts et métiers, vous y serez moins foulé qu'au Champ-de-Mars, et revenez chaque soir vous amuser autour des fontaines lumineuses. »

*
* *

Sous le porche central du palais des Arts libéraux, il y a une machine qui fait songer. C'est la première locomotive ayant circulé sur un chemin de fer ouvert au service des voyageurs, ligne de Stockton à Darlington (Angleterre), le 27 septembre 1825. Elle a été construite par Georges Stephenson.

Le voilà, le monstre!

Le voilà, le point de départ de cette société moderne qui vit, travaille et s'agite frénétiquement; produit des œuvres éphémères et colossales, incohérentes et splendides, séduisantes et superficielles, comme cette Exposition ; veut apprendre vite, jouir vite, n'a plus le temps de se laisser charmer, désire qu'on

l'étonne rapidement, et préfère beaucoup de camelote à un peu d'art.

Elle est faite d'un fer grossier et semble avoir été forgée par un marteau barbare, cette aïeule des locomotives. A côté de ses petites-filles d'aujourd'hui, on dirait une bombarde du xve siècle comparée à un canon Bange. Mais je vous assure qu'au milieu de l'Exposition, parmi les clinquants et les dorures, elle est terriblement éloquente !

* * *

Mais les merveilles de l'Exposition ne sont pas toutes au Champ de Mars, au Trocadéro ou aux Invalides. Nombre de musées dus à l'initiative privée les complètent. Nous avons déjà parlé de la Bastille. Disons un mot aujourd'hui du musée de la Révolution.

Tout d'abord nous déclarons que ceux qui ont voulu faire de ce musée une œuvre de propagande se sont trompés. Ils auraient dû en exclure les hommes et les choses de la Révolution, tant nos ancêtres « les géants » comme on dit, perdent à être vus de près.

Le *Journal des Débats*, dans une intéressante revue, nous initie aux détails de ce musée qui, au premier abord, a comme une physionomie royaliste. On y voit des tableaux où le roi Louis XVI visite des malades pauvres, où la reine Marie-Antoinette allaite ses enfants dans la bergerie florianesque de Trianon; puis, quelques pas plus loin, la chemise que le même Louis XVI portait le matin de son exécution, avec un mouchoir de batiste trempé dans le sang de la même Marie-Antoinette. L'exhibition de ces objets évoque certainement d'autres idées que celles qui sont chères aux organisateurs de cette exposition. C'est aux Tuileries, dans la salle des États, que tous ces documents révolutionnaires sont exposés au public.

On entre par une porte tendue de rouge, et comme l'ordre où sont disposés les objets est celui des temps, on trouve dans le vestibule les souvenirs de ce qui a précédé la Révolution. Là sont rangés *les précurseurs*, ceux qui ont préparé l'ère nouvelle. Le comité en a choisi quelques-uns avec intention : Voltaire, d'Alembert, Diderot, Rousseau, pour représenter la philosophie; Montgolfier et Pilâtre des Roziers, pour représenter les aérostats, et c'est tout...

On ne saurait croire quel effet singulier fait là ce profil de belette de Voltaire; il a l'air gêné, il a l'air contracté, ce petit

monsieur correct, par la phraséologie de grosse caisse et de tonnerre dont les bouffées lui arrivent de la salle voisine; il n'est pas chez lui au milieu de cette musique militaire et de ce déploiement de drapeaux; on dirait un académicien sorti par mégarde un soir de 14 Juillet; et alors on a l'intuition que ce n'est pas l'esprit de cet homme, que ce n'est pas son *spiritus*, son souffle, qui eût pu soulever et gonfler toute la Révolution...

Non; la véritable outre d'Eole, où les vents étaient enclos, c'est Jean-Jacques Rousseau, le Genevois, le plébéien chauffé au rouge sombre, qui éclata après une compression de cinquante ans, lâcha dans le monde, en trois ans, tout son contenu d'idées, de colère et d'emphase, puis se replia dans une vieillesse à moitié folle et impuissante, comme un sac vidé. Je regarde avec soin ce visage si difficile à déchiffrer, car il y persiste, malgré tout, quelque chose de servile, de faux, de double; cette peau de la couleur d'une poire blette, ce bec d'épervier au milieu d'une face trop large, ces yeux renfoncés et nocturnes, mais surtout trop rapprochés l'un de l'autre et convergents sur une idée fixe, ces yeux que nous retrouverons chez tous les idéologues de la Révolution... Un tableau nous le montre ici qui mange des cerises avec sa bonne amie Thérèse (un *collage* avec une ouvrière, une villégiature à Meudon, des goûts printaniers, c'est déjà la physionomie du réfractaire d'à présent, du révolutionnaire de petit journal, Schaunard et Vallès)... Méfiez-vous de cet idyllique mangeur de cerises. Dans la salle suivante, nous retrouverons sa *sensibilité*, sa *vertu*, toutes ses phrases. Il aura une tribune, des armées; et quant à sa charrette villageoise, ce sera toujours une charrette. Oh! elle servira, mais pas à des parties de campagne.

Mais entrons en pleine époque révolutionnaire. Ce qui frappe M. Paul Desjardins dans cette grande salle, c'est la succession de certaines ressemblances. Si on lui montre une énorme clef, monumentale et terrible, provenant de la Bastille, dans laquelle il voit l'horreur du régime aboli, il aperçoit à côté une autre clef, plus grosse, plus effrayante, la clef du Temple, où l'on enferma Louis XVI, et qui représente un régime d'émancipation. A côté d'une lettre de cachet authentique signée *Louis*, formulant un arrêt laconique, sans explication, un autre ordre d'emprisonnement aussi raide, aussi dépourvu de formalités; la seule différence est qu'il émane de la Commune de Paris et porte l'en-tête : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*. C'est au nom de

cette devise philanthropique que l'on guillotinait sans phrases.

Ce qui frappe M. Paul Desjardins c'est que, pour ces contempteurs de toute religion, la Révolution est une religion avec ses reliques, son culte et ses pompes. Et il se demande si ce n'est pas une espèce d' « hérésie formelle » analogue à celle de Jean Huss et de Jérôme de Prague.

Quand on examine les portraits des grands révolutionnaires, on y retrouve l'empreinte de cet esprit sectaire. En prenant une moyenne entre les différentes images, on arrive à reconstituer à peu près chaque physionomie. On reconnaît assez bien Necker, avec son profil de bélier comme on en voit au coin des consoles Louis XV, son allure de ruminant honnête; Target, avec sa face ouverte, sa bouche serrée, mais parlante, le léger strabisme en dehors de ses yeux brillants ; Bailly avec ses sourcils relevés de l'air d'un homme que la réalité étonne, ses orbites caves et sa figure tirée... Puis ce sont les vrais révolutionnaires : Mirabeau, cette encolure d'un réformateur du seizième siècle, ses joues de chanoine, son front bossué de brasseur d'idées, son nez aquilin de gentilhomme, mais tordu et oblique ; marque d'une aristocratie ratée ; Danton, cette face de carlin apoplectique aux yeux bleus; Robespierre, grêlé, osseux et sec, le rictus accusé, la lèvre dure, sans cils ; — et tous les autres, infiniment variés. Mais tous, ils ont comme un trait de famille, la convergence des sourcils vers la racine du nez, la concentration du regard, qui leur donne l'air d'hypnotisés. Hypnotisés, en effet, car la même obsession les tient et les attire. Ils ont la bosse d'une religiosité, ici pompeuse, chimérique, là étroite, implacable, fanatique.

Seulement, un prestige leur manque pour leur rôle d'apôtres, c'est celui d'une brillante contenance devant la mort. On voit, à cette exposition, d'instructifs croquis pris par Vivant Denon aux tribunaux révolutionnaires ou devant les charrettes. Dans ces circonstances-là, les « grands ancêtres » ont faibli. Le peuple a, pour désigner cette faiblesse, un mot pittoresque : ils furent *chiffes*, dirait-il. Voici Danton, toujours l'air d'un doguin, mais harassé, à bout de défense. — Voici Carrier, pendant son jugement, baissant la tête, s'aplatissant comme un chien sous les coups, disparaissant dans son grand collet d'habit; Hébert, le *Père Duchêne*, les yeux à terre, le nez allongé et contrit ; Gobel, l'évêque républicain, gardant encore comme une ironie, un nez à arête saillante au milieu d'une

figure piteusement dissoute ; Fouquier Tinville, l'air interrogateur, guettant encore un espoir de salut ; Chaumette, les cheveux toujours en coup de vent, la bouche toujours boursoufflée de phrases, qui ne sortent plus. Faibles, faibles !... Il est plus facile de tuer les autres que de mourir soi-même.

Il en résulte pour ceux qui ont encore quelques illusions sur les prédécesseurs de nos Jacobins modernes, que s'ils veulent les perdre, ils n'ont qu'à visiter, aux Tuileries, le Musée de la Révolution.

NÉCROLOGIE

Mgr Lambrecht, évêque de Gand, est mort dans la nuit du 1er au 2 juillet, à 3 heures, à Denderleeuer, en cours de tournée pastorale.

Mgr Lambrecht (*Henri-Charles-Camille*), était né à Welden, près d'Audenarde, le 26 janvier 1848. Son père était receveur de l'enregistrement. Le jeune Henri Lambrecht se distingua dès ses premières études par la vivacité de son intelligence et par son application au travail. Du séminaire de Gand où l'avait appelé sa vocation, il passa, sur l'avis de ses supérieurs, à l'université de Louvain, où il conquit le titre de docteur en théologie.

Au sortir de l'université, il fut nommé professeur de théologie dogmatique au grand séminaire de Gand. En 1884, il fut appelé aux importantes fonctions de vicaire général et en 1886 il devint évêque auxiliaire de Gand, *cum jure successionis*. C'est le 4 avril qu'il fut sacré à Malines évêque de Gerra.

Le 17 juin 1888, Mgr Lambrecht fut promu au siège épiscopal de Gand, devenu vacant par la mort de Mgr Bracq, son vénéré prédécesseur, et il fut solennellement installé le 2 juillet, un an jour pour jour avant sa mort. Le défunt, enlevé dans la force de l'âge, était le vingt-troisième évêque de Gand.

Sa mort, si soudaine et si prématurée, est une perte immense non seulement pour le diocèse de Gand, mais encore pour la Belgique entière.

Le général Tramond, commandant la 7e division d'infanterie à Paris et membre du comité technique de l'état-major, vient de mourir à l'âge de cinquante-cinq ans.

Baptiste TRAMOND était né à Corrèze (Corrèze), le 23 novembre 1834.

Entré à Saint-Cyr à dix-neuf ans, il en était sorti dans l'infanterie; nommé officier supérieur le 8 novembre 1870, il fut promu colonel en 1879 et général de brigade le 1er décembre 1883.

Peu de temps après cette nomination, il avait été désigné pour aller prendre le commandement de l'école de Saint-Cyr.

Le 21 décembre de l'année dernière, le général Tramond quittait le commandement de l'École militaire, pour prendre celui d'une des divisions de Paris.

Il était commandeur de la Légion d'honneur.

Spécialement adonné aux questions de tir et de balistique, le général Tramond fit faire à Saint-Cyr les premières expériences du fusil à répétition dont nos troupes sont armées aujourd'hui.

Ce fut sous son commandement que, pour la première fois depuis la guerre, les élèves de Saint-Cyr furent envoyés au camp de Châlons pour y exécuter les tirs de guerre à grande distance, qui ne pouvaient être faits au polygone de l'Ecole.

Une dépêche de Saint-Honoré-les-Bains nous apprend un malheur qui sera vivement senti par les amis de la cause royaliste. M. le comte de Bouillé est décédé dans cette ville.

M. le comte DE BOUILLÉ, ancien sénateur, habitait dans la Nièvre le château de Villars. Il avait épousé Mlle du Crozet. Il meurt à l'âge de soixante-treize ans.

Cet homme de bien s'était consacré à l'étude consciencieuse et raisonnée de l'agriculture. Président de la Société d'agriculture de la Nièvre, vice-président de la Société des Agriculteurs de France, il s'est adonné avec un zèle dévoué à propager les meilleurs méthodes d'élevage et de culture, à donner l'exemple et la leçon du travail pratique et utile. Les récompenses les plus élevées au concours général ont souvent récompensé ses tentatives laborieuses. Les populations agricoles de la Nièvre le considéraient comme un bienfaiteur éclairé : son nom demeurera béni dans toute la contrée.

Ses concitoyens l'ont envoyé en 1871 à l'Assemblée nationale; il s'y montra des plus fermes et des plus droits dans la défense des principes conservateurs et monarchiques. Aux élections sénatoriales qui suivirent, sa profession de foi ne comportait aucune concession aux institutions républicaines ; il fut élu le second sur la liste de la Nièvre.

M. de Bouillé était officier de la Légion d'honneur depuis 1867.

INDULGENCE DE LA PORTIONCULE

Nous recevons la lettre suivante :

3 juillet 1889.

Monsieur le rédacteur en chef,

Je viens vous demander la publicité de votre journal pour faire parvenir au clergé et aux fidèles la note suivante, qui nous est envoyée de Rome, au sujet de l'indulgence de la Portioncule, levant tous les doutes qui existaient au sujet de la concession de cette indulgence aux églises et chapelles du Tiers-Ordre séculier de saint François d'Assise.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'assurance du religieux respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre humble serviteur.

Fr. Edouard, *cap. secr. prov.*

MONITUM

Indulg. de Portiuncula in Ecclesiis sive Capellis Tertiariorum.

Quum varia hinc inde exorta fuissent dubia de perseverantia *Portiunculæ* in ecclesiis seu capellis Tertii Ordinis sæcularis S. P. Francisci, Procurator generalis ordinis nostri (Frat. min. Capuccinorum) ad S. Sedem per benevolam Emi cardinalis Protectoris mediationem recurrit, expostulans ut, pro hocce anno, Indulgentias de Portiuncula in omnibus ecclesiis, sive capellis Tertiariorum, Christi fideles, servatis aliunde servandis, lucrari queant. Sanctitas vero Sua preces benigne exaudire dignata est.

Ex audientia SSmi.

Die 28 Junii 1889.

SSmus benigne annuit pro gratia juxta preces hoc anno.

R. card. Monaco
Ord. Fr. Capulat. apud S. Sedem Protector.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 4 *juillet.* — Le Sénat discute le projet relatif à l'augmentation de l'artillerie de campagne, rapporté par le général Grévy. Tous les articles sont adoptés.

Il en est de même des articles du projet de loi sur le travail des femmes et des enfants.

Vendredi 5 *juillet.* — Le Sénat adopte le projet de loi sur le code rural et le projet relatif au travail des femmes et des enfants dans les manufactures, en décidant de passer à une seconde délibération.

Puis, le Sénat a vu monter à la tribune M. Rouvier qui, retour de la Chambre, y venait déposer le budget de 1890.

Lundi 8 *juillet.* — On adopte divers projets d'intérêt local; on entend lecture du rapport sur la loi concernant le traitement des instituteurs.

M. Pazat dépose le rapport sur Panama.

M. Boulanger dépose son rapport sur le budget.

Mardi 9 *juillet.* — Le Sénat capitule une fois encore. Il commence la discussion du budget, tiendra deux séances par jour jeudi et vendredi, votera à la vapeur, et, samedi soir, la session sera vraisemblablement close. Quant à cela, tant mieux.

Chambre des Députés.

Mercredi 3 *juillet.* — La Chambre, a voulu savoir par quelle entremise le *Patriote de Normandie* avait reçu communication du rapport sur l'affaire Cadiot dans laquelle ministre Rouvier se trouve indirectement compromis, Cadiot n'étant autre chose que son beau-frère. M. de Laferrière a répondu aujourd'hui ; c'est moi !

On a hurlé, et ces hurlements témoignaient, paraît-il, d'une pudeur que nous ne soupçonnions pas encore. Ces hommes vertueux livrent assez souvent des rapports aux journaux qu'ils inspirent, lorsque ces communications servent leurs intérêts; il n'entendent pas qu'on s'autorise des exemples qu'ils donnent.

Cette explosion de vertu effarouchée a failli avoir les plus fâcheuses conséquences. M. Rouvier, en train d'interrompre, a vu M. de Baudry d'Asson bondir sur lui, et M. Gadaud, pour avoir prononcé une phrase où résonnent les mots déshonneur et infamie, n'a évité que difficilement un corps à corps, toujours désagréable, avec M. Sevaistre. Dans l'une et l'autre aventure, les huissiers ont dû donner de leur personne et s'entremettre pour pacifier les querelles.

Tout ayant une fin, même les combats singuliers et parlementaires, cette émotion tombe, et nous arrivons au budget de l'intérieur.

Le ministre n'en est pas le bon marchand ; la Chambre par 301 voix contre 268 lui supprime ses fonds secrets.

M. Constans, qui est un philosophe, s'accommode, en souriant, de cette défaite. Il avoue — et c'est ce qu'il faut retenir de cet incident — qu'il ne sera plus ministre l'année prochaine et que les électeurs feront passer de Gauche à Droite la majorité, moyennant quoi, il s'en moque.

Vous me direz peut-être qu'un ministre à tort de prendre pour devise : Après moi, le déluge! qu'il a le devoir de veiller sur l'avenir, de transmettre à son successeur ce qu'il a reçu, et même, dans certaines circonstances, de défendre celui ou ceux qui l'ont précédé. J'en tombe d'accord ; mais c'était bon dans ces époques plus régulières où la possession même du pouvoir imposait une certaine tenue et certains devoirs. Nous avons changé tout cela et mis le cœur à droite.

Vous me direz encore qu'aucun ministre ne s'est vu refuser par une Chambre ces fonds secrets que tous les cabinets déclarent indispensables ; que, l'année dernière encore, M. Floquet aurait jeté son portefeuille à la tête de l'opposition si elle lui avait infligé une pareille marque de défiance. C'est encore parfaitement exact ; mais, que voulez-vous? il faut bien avaler quelques couleuvres, et le calice ministériel a ses amertumes.

M. Constans s'en moque, c'est à merveille ; c'est dans tous les cas la politique qui convient à la Chambre. Elle a encore la force de voter ; elle n'a plus l'énergie nécessaire pour se faire obéir. Elle refuse les fonds secrets et le ministère reste debout !

Ils tomberont ensemble dans quelques mois.

Vers six heures et demie, la séance, — conformément à un usage qui tend à s'établir, — recommence. Il ne s'agit plus, cette fois, du budget, mais de l'affaire Sourbé-Cadiot.

M. Andrieux, dans la première et la plus longue partie de son discours, lit, avec beaucoup d'art et en soulignant les bons endroits avec beaucoup de finesse, les pièces principales qui figurent au rapport.

La gauche l'interrompt d'abord, et, dans ce concert, M. Boissy d'Anglas fait fort agréablement sa partie. On crie, on interrompt, puis on se calme. M. Andrieux lit si bien et M. Rouvier interrompt si mal, M. Desmons est si maladroit, qu'insensiblement les sympathies qui s'affichaient au début avec beaucoup d'éclat, deviennent plus discrètes et finissent même par devenir silencieuses.

Lorsqu'il a fini avec les documents, M. Andrieux tire ses conclusions. La voix devient, d'ironique, aigre et cassante, parfois même grinçante, et le geste a des raideurs de couperet. Le discours aboutit à un réquisitoire, dont la passion n'est pas exclue, mais où elle se couvre assez bien et s'enveloppe d'une argumentation de jurisconsulte.

« Sourbé, dit M. Andrieux, est coupable ; il avoue avoir eu l'intention de corrompre des fonctionnaires et même quelqu'un plus puissant

qu'un fonctionnaire. S'il fait cet aveu, c'est pour avoir des juges, c'est pour obtenir la lumière et établir les responsabilités. Cadiot aussi est coupable ; il a mis sa signature au bas d'un traité qu'on a qualifié d'indélicat et que je déclare criminel. Si vous ne poursuivez pas, le pays ne manquera pas de dire : la justice devient sourde et aveugle parce que M. Cadiot est le beau-frère d'un ministre !

« Il n'y a, contre ce même ministre, que des présomptions ; mais il y en a. Ces entrevues qui ont eu lieu chez lui, rue de la Pompe, ne vous semblent-elles pas suspectes? J'entends M. Rouvier qui nie ; mais quiconque est sous le coup d'une inculpation nie toujours. »

M. Andrieux poursuit. Il s'étonne que la commission d'enquête ait refusé d'entendre Cadiot ; il lui reproche de n'avoir obéi qu'à ces préoccupations politiques qui ne laissent plus de place à la justice. Il ajoute : « Il faut qu'on sache enfin la vérité, car, si nous avons d'un côté des accusations nettes et précises, nous ne trouvons de l'autre. — comme dans tous les procès au criminel, — que des dénégations sans preuves. »

M. Rouvier s'est défendu avec beaucoup de calme, et son argumentation a produit une impression assez vive, — sur ses amis. Ne croyez pas qu'il y ait dans cette constatation la moindre ironie. La Chambre est actuellement dans un tel état d'esprit, que si M. Rouvier avait par mégarde, écrasé une mouche, ses adversaires crieraient : à l'assassin ! Et que s'il avait égorgé un passant, pour lui voler sa bourse, ses amis s'écrieraient : quel héros !

En résumé, le ministre des finances expose que si M. Cadiot est un naïf ou quelque chose de pire, M. Rouvier ne peut pas être rendu responsable des actes de M. Cadiot sous le prétexte que celui-ci est son beau-frère. Il proteste contre toute tentative de corruption faite sur un ministre par un homme alors dans la misère.

« La haine seule, ajoute M. Rouvier, peut expliquer l'acharnement que M. Andrieux déploie en cette affaire. Faut-il lui rappeler que, président du conseil, j'ai reçu sa visite et qu'il est venu me faire une proposition. »

— Et quelle proposition aurais-je pu vous faire, et quel service vous demander, puisque j'ai combattu votre ministère, comme j'ai combattu tous les autres ? s'écrie M. Andrieux.

M. Thévenet prend enfin la parole ; il promet des poursuites pour corruption et pour chantage.

On l'applaudit, comme on a applaudi M. Rouvier, mais avec un moindre enthousiasme.

En fin de compte, la Chambre adopte, à l'unanimité de 357 votants, l'ordre du jour de M. Arène : « la Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et prenant acte des conclusions de la commission d'enquête... »

Jeudi 4 juillet. — Dès l'ouverture de la séance, MM. Basly, Laur

et quelques députés ont déposé une demande de crédits pour les familles des victimes du coup de grisou qui, le 3 juillet, à Saint-Etienne, a fait plus de 200 victimes.

Puis on discute le budget des recettes.

Vendredi 5 juillet. — Séance ouvrière, le matin ; séance budgétaire, le soir. Peu de monde à l'une et à l'autre. Dans la seconde, la Chambre a terminé le vote de la loi des finances, après une énergique déclaration de la droite, dont voici le texte :

« Cette année encore, en votant l'ensemble du budget, nous ne pouvons prendre notre part des responsabilités dans l'avortement définitif de toutes les promesses faites à nos électeurs, nous ne pouvons accepter une loi consacrant à nouveau toute une politique financière que la gauche comme la droite de cette assemblée avait pris l'engagement de réformer.

« Il y a quatre ans, au lendemain des élections de 1885, tout le monde était d'accord sur la nécessité d'opérer des réformes budgétaires ; tous les ministres l'ont successivement proclamée, des votes solennels de la Chambre l'ont constatée.

« Cette réforme, disait M. Rouvier alors président du conseil, devait avoir pour base un système de sérieuses économies et de simplification des services administratifs.

« La droite vous offrait sur ce point son concours le plus absolu et le plus désintéressé et l'a témoigné par ses votes. Bien mieux de semblables amendements au budget ne pouvant suffire, nous avons déposé six projets de loi : le premier réclamait une dernière fois le bilan de la fortune publique, les autres eussent réalisé les économies que nous croyions possibles. Ils n'ont même pas été discutés.

« La politique d'économie de la majorité républicaine se traduit par une augmentation de plus de trente millions sur le budget ordinaire, tel que vous l'avez reçu de vos prédécesseurs, par une diminution de 80 millions sur l'amortissement.

« Sa politique d'équilibre budgétaire s'est traduite par une moyenne de cinq cents millions empruntés directement ou indirectement chaque année, si bien que cette Chambre, nommée pour diminuer nos charges, aura aggravé de plus de deux milliards le passif de la France. Et, cette année, quand il nous reste pour 400 millions de travaux publics à terminer sur tous les points de la France, elle a voté, sans plan général, sans discussion d'ensemble, le commencement de 117 millions de travaux neufs ; elle se prépare à voter encore, avant la fin de la session, pour plus de 50 millions.

« Il eût été de meilleure politique de ne pas voter ce dernier budget, de ne pas faire cette dernière constatation d'impuissance et de laisser à une assemblée nouvelle le soin de réaliser pour 1890 les promesses que la majorité de celle-ci n'avait pas su remplir. Que ceux qui ne l'ont pas pensé en gardent la responsabilité, mais nous

qui croyons à la nécessité et à la possibilité des économies, nous qui vous avons présenté un ensemble de dispositions qui les eussent réalisées, nous qui estimons qu'un pays ne peut continuer à emprunter une pleine paix pour cinq cents millions par an sans courir à un désastre financier certain, nous ne nous associerons pas au vote inutile d'un budget contraire à tous les engagements pris et nous attendons avec confiance du jugement des électeurs une assemblée qui réalise enfin la volonté du pays. »

Lundi 8 *juillet*. — Discussion de la loi militaire.

Mgr Freppel. — Je prie la Chambre de vouloir bien se rassurer sur mes intentions. Je n'ai pas la moindre envie de prononcer un long discours. L'heure n'est plus, dans cette enceinte, aux grands discours. Plus nous hâterons notre départ, mieux cela vaudra, et je sais que ce sentiment est partagé par tous mes collègues.

Montaigne disait (on rit) que tout n'est pas de bien vivre, mais qu'il faut encore savoir bien mourir. Eh bien, on trouve généralement que cette Chambre, après avoir plus ou moins bien vécu, n'a pas su mourir assez tôt, ni très convenablement. (Bruit et interruptions à gauche.) Voilà pourquoi j'aurais préféré que le budget marquât le terme de nos travaux et qu'un débat aussi grave que celui qui s'engage aujourd'hui fût renvoyé à la prochaine législation. (Nouveau bruit.)

M. Achard. — C'est la cinquième fois qu'on traite la question.

Mgr Freppel. — Et même je suis à me demander si, à la veille de se séparer, ayant pour ainsi dire déjà la mort sur les lèvres (interruptions et rires à gauche), cette Chambre possède encore une autorité morale suffisante pour trancher une question dont dépendent les destinées de la France. (Très bien! très bien! à droite.) Pour ma part, je me permets d'en douter, et M. le rapporteur lui-même est si peu éloigné de cet avis qu'il entrevoit déjà le Parlement prochain revenant sur tout ce que nous avons fait.

Il aurait été plus sage et plus digne de ne pas entreprendre une œuvre qui sera frappée d'appel par nos successeurs.

C'est en effet une chose extrêmement grave que de remanier ainsi, d'une législature à une autre, une législation militaire.

Ce danger ne paraît pas vous frapper au même degré; vous voulez à toute force voter la loi militaire avant de vous en aller, et c'est là ce qui m'enhardit à vous en dire un mot.

Cependant, si la discussion du Sénat et le rapport même de votre commission n'avaient pas éclairé d'un nouveau jour le projet de loi, je ne reviendrais pas à la charge; car c'est bien la dixième fois, depuis 1881, que je viens combattre les changements, ou plutôt les bouleversements que vous voulez introduire dans l'organisation de l'armée française. (Très bien! très bien! à droite.) Il ne vaudrait pas la peine de reprendre le débat s'il n'y avait pas de nouveaux arguments à produire.

La situation, en effet, n'est plus la même qu'autrefois. Vous avez fait beaucoup de chemin en arrière depuis le jour où a été présenté le premier projet de réforme militaire. Ce qu'on cherchait alors à faire prévaloir, c'étaient ces deux principes, qu'on donnerait comme bases de la réforme : l'égalité absolue du service par la suppression des dispenses, et l'homogénéité complète de l'armée par une égale durée du service imposée à tous.

Plus de dispenses, un contingent unique au lieu des deux portions, la même instruction, la même éducation militaire données à tous. Voilà les idées fondamentales qu'on essayait de faire prévaloir. Ainsi parlaient le général Farre, le général Campenon et le général Boulanger.

Et ce langage, je le comprenais, jusqu'à un certain point, dans la bouche des novateurs. (Bruit à gauche.)

Il y avait là au moins une doctrine, un système, des principes vrais ou faux, quelque chose enfin qui tenait debout.

Du moment que, à tort selon moi, on disait adieu au service de longue durée et qu'on se privait d'une grande force, je comprenais qu'on ne voulût pas se contenter, comme compensation, d'une simple contrefaçon, d'un calque plus ou moins déformé, d'une sorte de caricature de la loi de 1872 (très bien ! très bien ! à droite) ; qu'on voulût appliquer sans réticence et sans faiblesse les deux principes de l'égalité et de l'homogénéité complètes ; je comprenais, je le répète, cet élan presque barbare, qu'on disait imposé par les circonstances, mais qui ne pouvait être que momentané. Car toutes les lois d'organisation militaire ne peuvent être que des faits passagers, parce que, après la prochaine guerre européenne, plus prochaine que jamais et plus probable qu'on ne croit, le vainqueur imposera évidemment au vaincu le désarmement, les peuples ne pouvant plus longtemps supporter les charges écrasantes sous lesquelles ils succombent.

Je comprenais donc ce système, sans l'approuver ; car je pensais et je pense encore que la loi de 1872, améliorée, perfectionnée, valait mieux que tout cela. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Aujourd'hui, plus rien de pareil, et aucun des promoteurs de la réforme militaire ne se reconnaîtrait plus dans son œuvre, qui a complètement disparu dans cette conception toute nouvelle, illogique, hybride, sortie en dernier lieu du Sénat.

C'est la loi de 1872 non plus avec ses avantages, mais travestie, une caricature de cette loi. (Très bien ! très bien ! à droite.) En fait de doctrines, nous ne sommes plus qu'en présence de l'empirisme le plus mesquin et le plus détestable. (Bruit à gauche. — Très bien ! très bien ! à droite.)

L'égalité ! il n'en est plus question : les uns feront un an de service, les autres trois, avec cette différence qu'à la place du sort, égal pour tous, de la loi de 1872, il y aura la formalité plus ou moins

autocratique de la désignation ministérielle. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Il y aura donc deux portions du contingent, l'inégalité dans l'instruction et l'éducation militaires, plus d'homogénéité dans l'armée de première ligne.

Quant aux dispenses de droit, elles foisonnent dans le projet du Sénat ; dans l'article 23, il y a trente ou quarante catégories de jeunes gens qui échappent au service de trois ans.

Il n'y a pas jusqu'au volontariat, tant critiqué, qui ne paraisse sous une autre forme, ainsi que l'a fait observer au Sénat, M. Georges Martin, dans la personne de ces innombrables bacheliers auxquels il suffira de dire : « Je veux poursuivre mes études jusqu'à la licence», pour être renvoyés dans leurs foyers après un an de présence sous les drapeaux.

Je suis fondé à dire qu'il ne reste plus rien des bases fondamentales de la réforme militaire.

Si l'on m'objecte qu'il reste le service de trois ans substitué à celui de cinq ans, je répondrai qu'en fait le service de trois ans existait déjà, et que pour convertir le fait en droit, une simple disposition aurait suffi, au lieu de ces interminables discussions qui durent depuis dix ans et qui, comme M. Thiers le faisait pressentir, recommenceront dans la prochaine législature. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Ainsi, les bases fondamentales de la réforme militaire ont été abandonnées. Et par qui ? Par ceux-là mêmes qui les avaient posées, ou tout au moins hautement soutenues, par le parti radical. Car ce n'est un mystère pour personne, et M. Madier de Montjau nous le disait à la tribune, le parti radical, faisant de l'opportunisme à outrance, a pris la résolution de voter le projet du Sénat tel quel. (Oui ! oui ! à gauche.)

Alors je demande le motif de ce changement d'attitude. Comment se fait-il que des députés comme M. Madier de Montjau, après n'avoir cessé de crier : sus au Sénat ! s'inclinent aujourd'hui si humblement devant ses volontés ? (Très bien, à droite.) D'où vient cette abdication, cette capitulation du suffrage universel devant le suffrage restreint ? (Très bien ! très bien ! à droite. — Exclamations à gauche.)

Voix à gauche. Vous demandez donc la suppression du Sénat ?

Mgr Freppel. — C'est vous qui avez toujours fait cette distinction et non pas nous. Je le repète d'où vient cette capitulation ? C'est là le côté neuf de la question. Si je reprends la parole, c'est qu'il y a un élément nouveau.

Eh bien, pourquoi allez vous voter ce projet de loi ? Est-ce avec le désir d'alléger les charges du pays ? Mais vous savez bien que non, car, ainsi que le disait M. Tolain au Sénat, « cette loi est très lourde, et si quelqu'un dans le pays croit que c'est une loi d'allége-

ment, il est dans une grave erreur. » (Très bien! très bien! à droite.)

L'aveu est bon à retenir contre ceux qui voudraient se prévaloir devant le corps électoral du vote de cette loi.

Et le colonel Meinadier, qui n'est pas non plus un sénateur de droite, ajoutait : « Cette loi est évidemment plus dure, plus lourde que la législation antérieure. »

En effet, elle supprime les bons numéros, elle atteint tout le pays, toutes les familles ; elle pèse plus particulièrement, il faut que le pays le sache, sur les laboureurs, sur les artisans, sur les ouvriers, lesquels ne sont pas compris dans l'article 23. (Applaudissements à droite.)

M. Brialou. — Et sur les séminaristes! et c'est ce qui vous ennuie!

Mgr Freppel. — Vous parlez, monsieur, des séminaristes; ils obsèdent tellement votre esprit que je finirai par redouter pour vous quelque accident fâcheux. (Rires à droite.)

Il y a dans cette loi plus que les séminaristes, il y a une question de vie ou de mort pour la France. (Très bien! très bien! à droite. — Bruit à gauche.)

Ce n'est donc pas le désir d'alléger les charges du pays qui vous fait voter cette loi; est-ce l'intérêt militaire ?

Il suffit d'un peu de bon sens pour répondre. En effet, à qui ferez-vous accroire qu'avec une armée de première ligne composée de soldats âgés de vingt-et-un ans et n'ayant qu'un an de service, non encadrés, vous pourrez lutter avec avantage contre les nations étrangères ?

A qui ferez-vous accroire qu'après avoir renvoyé dans leurs foyers, au bout d'un an, les soldats les plus instruits, vous trouverez parmi ceux qui resteront des sous-officiers capables de soutenir la comparaison avec les sous-officiers allemands, qui ont tous plus de trois ans de service ? A qui ferez-vous accroire que des soldats d'un an encadrés dans des soldats de trois ans vaudront des soldats d'un an encadrés dans des soldats de quatre et cinq ans ? Vous ne le ferez accroire à personne, parce que vous ne le croyez pas vous-mêmes. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Avec l'armée telle qu'elle sortira de votre projet, vous courez au-devant de désastres certains... (Exclamations et protestations à gauche et au centre.)

M. Édouard Lockroy. — Ne dites pas cela! Prédire la défaite, c'est une honte ! (Très bien ! très bien ! à gauche. — Bruit à droite.)

M. le président. — L'orateur a prononcé des paroles dont la gravité n'échappe à personne et que je regrette pour lui. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Mgr Freppel. — Il faut qu'aujourd'hui chacun prenne sa responsabilité.

A gauche. Oui ! oui !

Mgr Freppel. — J'ai le droit de discuter les conséquences du projet, et je dis, monsieur Lockroy, que l'on tremble à la pensée de ce que peuvent coûter à la France de pareilles expériences, quand on songe à ce que disait au Sénat le général Deffis, qui, avec M. de Freycinet, aura eu la principale part de responsabilité dans ce projet.

M. de Freycinet, ministre de la guerre. — Je la revendique.

Mgr Freppel. — M. le général Deffis a dit que la guerre future sera un duel meurtrier entre deux ou trois grandes puissances ; le vaincu sera écrasé, anéanti pour toujours. Et c'est devant une telle éventualité qu'avec une armée excellente comme celle que vous avez, vous allez faire un saut dans les ténèbres, sacrifier le connu à l'inconnu ! (Très bien ! très bien ! à droite) au risque — je ne parle que du risque — de faire sombrer la fortune de la France dans la plus tragique des aventures. (Bruit à gauche.)

Ne parlons donc pas de l'intérêt militaire, il n'a rien à voir dans le projet tel qu'il revient du Sénat.

Mais alors, si ce n'est ni le désir d'alléger les charges du pays, ni l'intérêt de la défense nationale qui vous portent à voter ce projet... (Nouvelles interruptions à gauche.)

M. le président. — Vous ne pouvez incriminer les intentions de vos collègues. Discutez la loi.

Mgr Freppel. — Je ne parle pas des intentions de mes collègues ; je parle du but objectif que peut se proposer le projet, et je dis que, si vous restez sourds aux angoisses patriotiques que vous ont exposées tous les généraux qui ont pris la parole dans cette question, depuis le général Billot jusqu'au maréchal Canrobert (interruptions à gauche), j'ai le droit de me demander où est le motif de votre résolution. Il n'y a qu'une réponse à cette question, et on me la fournissait tout à l'heure.

C'est au désir d'imposer aux séminaristes un an de caserne que vous sacrifiez vos principes, vos doctrines sur l'égalité absolue du service et sur l'homogénéité complète de l'armée. Oui, c'est à la haine de l'Église que vous courez risque de sacrifier la fortune de la France (Interruptions à gauche. — Très bien ! très bien ! à droite.)

Vous vous êtes dit : Nous ne pouvons pas empêcher d'une façon absolue le recrutement du clergé par trois ans de caserne, contentons-nous de l'entraver le plus possible par l'encasernement des séminaristes pendant un an ; c'est autant de gagné sur l'ennemi, car pour vous l'ennemi, c'est l'Eglise !

Et vous ajouteriez volontiers : Peu nous importe le retour à une deuxième portion du contingent, trente ou quarante catégories de dispenses du service de trois ans, contrairement à nos principes ; nous tenons les séminaristes à la caserne pendant un an, cela nous suffit ! (Très bien ! très bien ! à droite. — Bruit et interruptions à gauche.)

Déclarez le contraire à cette tribune, ce sera pour moi un grand soulagement. Jusque-là, je me permets de dire : Voilà pour moi le secret, voilà l'explication de votre changement d'attitude. (Très bien ! très bien ! à droite.) Vous repousseriez le projet comme détestable s'il n'imposait pas aux séminaristes un an de caserne ; vous le voterez uniquement parce qu'il le leur impose.

C'est par un acte d'hostilité à la religion que la Chambre veut finir ; ce sera là son testament. Libre à elle de finir aussi tristement sa carrière, que nous aurions voulue tout autre. Mais, n'en doutez pas, ce testament, œuvre de haine et d'impuissance, nous le casserons dès l'année prochaine, dans l'intérêt de la défense nationale et aux applaudissements du pays. (Applaudissements à droite. — Bruit à gauche.)

M. Thiers, rapporteur de la loi militaire, réplique avec les gestes et les accents d'un grand premier rôle du théâtre des Batignolles. Son discours, appris par cœur, soulève les applaudissements de la majorité.

Le projet de loi, selon lui, n'a été inspiré que par les grands intérêts de la patrie. Il supplie les républicains de voter le projet.

M. le général de Montaudon proteste contre les points de détail du projet de loi. M. Jamais lit une déclaration au nom de la gauche radicale qui votera le projet comme un *minimum* de ses revendications. M. de Lanjuinais combat le projet.

Enfin, on vote. Le passage à la discussion des articles est voté par 436 voix contre 9.

M. le baron Reille vient présenter et développer un contre-projet.

Ce contre-projet porte : le service de trois ans ; le maintien d'une seconde portion qui servira une année seulement ; le service d'intendance ou d'infirmerie pendant trois ou six mois, pour les dispensés ; la suppression de l'engagement conditionnel ; la permission, pour un soldat de se faire remplacer au bout d'un an de service : le paiement d'une taxe pour les dispensés.

Le contre-projet de M. le baron Reille est repoussé par 366 voix contre 164.

Mgr Freppel représente sur l'article 23 une disposition additionnelle tendant à dispenser les séminaristes de tout service en temps de paix et à les imposer en temps de guerre comme aumôniers ou brancardiers. Cet amendement est repoussé par 350 voix contre 172.

M. Labordère vient critiquer l'article 23, qu'il trouve insuffisant.

M. de Freycinet ne conteste pas les imperfections de l'article 23, mais à cette heure, les considérations doctrinales ne sont plus de mise. Il s'agit de savoir si la loi, qui revient du Sénat, sera ou ne sera pas.

Or, pour lui, cette loi présente des avantages considérables par rapport à celle de 1872. L'article 23 lui-même, si on le compare aux

articles analogues de la loi de 1872, réalise de très grandes réformes.

Il impose un an de service à sept mille sept cents jeunes gens qui étaient dispensés d'après la loi de 1872, et ce service sera fait dans les conditions ordinaires dans les corps de troupes. Pour être infirmier ou brancardier en temps de guerre, il faut commencer par être soldat, car ce n'est qu'en étant soldat qu'on apprend la discipline militaire.

Les ecclésiastiques rendent de grands services comme brancardiers. Pour faire ce périlleux métier, il faut être habitué à voir la mort de près et à soigner les malades. Si la Chambre repoussait l'article 23, la loi tout entière tomberait, car on n'aurait pas le temps d'aboutir. Il y a des raisons militaires de premier ordre pour voter cette loi qui ajoutera un million d'hommes de plus à notre armée.

L'article 23, qui soumet à un an de service militaire les élèves des séminaires, est voté par 320 voix contre 177.

L'œuvre de haine à la religion est consommée !

Mardi 9 *juillet*. — On achève le vote de la loi militaire, puis nous avons l'interpellation de M. de Lanessan sur la marine.

M. DE LANESSAN n'a pas l'oreille de la Chambre ; il n'a pas eu davantage le concours du ministre de la marine sur lequel il paraissait compter. L'amiral KRANTZ a bien dit, à la vérité, qu'une somme de 58 millions lui était nécessaire et que ses collègues ne s'empressaient pas de la lui faire obtenir, mais il a semblé plein de résignation. On racontait, il laissait entendre lui-même qu'il exigeait ces 58 millions, qu'il s'en irait si le gouvernement et les Chambres ne les lui accordaient pas sur l'heure ; mais, à la tribune, il nous est apparu comme un philosophe résigné à attendre.

M. TIRARD a déclaré que les ministres s'occupaient de découvrir 58 millions disponibles et qu'aussitôt qu'ils auraient trouvé ce magot ils saisiraient la Chambre d'un projet de loi. La session devant être close dans quelques jours et 58 millions ne se trouvant point d'ordinaire dans le pas d'un cheval, la promesse de M. Tirard a tout juste la valeur du fameux billet à la Châtre.

L'amiral Krantz se tient pour satisfait ; il n'est pas difficile.

La Chambre discute ensuite le projet de loi sur les téléphones.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La nouvelle loi militaire. — Folie scolaire. — M. Goblet à Lille. — La date des élections. — Une statue à Paul Bert. — Étranger.

11 juillet 1889.

C'est fait. La loi militaire a été définitivement votée par la Chambre. Les gauches attachent une grande importance à la

promulgation de cette loi, commentée par le discours de M. de Freycinet, qui sera affiché dans toutes les communes de France à côté du texte de la nouvelle loi. Nos républicains affectent, en effet, d'être convaincus que les électeurs ravis vont désormais, faisant bon marché de leur mécontentement, jeter au panier leurs bulletins au nom des conservateurs pour les remplacer par des bulletins antirevisionnistes.

Ce que c'est pourtant que de se cantonner dans les milieux parlementaires et les petites coteries qui puisent leurs inspirations dans les feuilles cadettistes ! L'horizon se rétrécit à ce point que l'on imagine de bonne foi que toute la France est là et qu'elle compte sur la nouvelle loi pour empêcher le recrutement du clergé. Or, c'est juste le contraire qui est la réalité. Aussi l'affichage de la loi militaire avec le discours de M. de Freycinet produira-t-il l'effet opposé à celui qu'en attendent nos politiciens. Ils n'avaient plus qu'une faute à commettre, celle de greffer la question religieuse sur les griefs qui accablent déjà les élus républicains d'octobre 1885 et ils n'ont eu garde d'y manquer. Tant pis pour eux, mais tant mieux pour les conservateurs, dont le programme, basé sur la paix religieuse, la liberté de conscience et les économies financières, n'en aura que plus de retentissement !

Ainsi, dans un pays où le bon sens était jadis une qualité nationale, on enverra les séminaristes à la caserne pendant un an. Quoi faire ? Apprendre le maniement des armes dont ils n'auront jamais à se servir. En vain Mgr Freppel a-t-il fait ressortir tout l'illogisme et même tout le danger de cette mesure. La haine de la religion a été plus forte que la raison, plus forte que la logique, plus forte que le bon sens.

On a voté une loi que tout le monde trouve défectueuse, uniquement à cause de cet article 23 qui semble devoir entraver le recrutement du clergé et qui a cet immense avantage de faire passer à la caserne chaque année 7,500 jeunes gens qui n'y remettront plus jamais les pieds et qui, par conséquent, ne forment qu'un appoint insensible et même ridicule pour une armée dont le montant total doit atteindre le chiffre de trois millions d'hommes. On se demande ce qu'au milieu de cette masse pourront bien faire ces malheureux 7,500 séminaristes.

Dans tous les cas, le général Boulanger peut se vanter d'être un homme heureux ! Au moment même où la république s'apprête à le traduire devant la Haute Cour, voici que toutes les

gauches se réconcilient et se mettent d'accord pour recevoir de la main du général un nouveau code militaire. Quel triomphe pour l'exilé! Et quelle revanche!

—

La folie scolaire est un mal devenu si grand, que beaucoup de républicains n'hésitent plus à le reconnaître. Un organe de ce parti disait dernièrement : « Il y a dans les dépenses, depuis dix ou quinze ans, des exagérations, des malfaçons. En particulier, les dépenses pour constructions dans l'enseignement primaire ont donné lieu à de véritables *actes de folie.* »

Pour mettre un peu d'ordre dans une situation où règnent, depuis le ministère de M. Jules Ferry, des abus scandaleux et le plus complet gaspillage, un député conservateur a eu l'idée de présenter une proposition aux termes de laquelle ne devraient être maintenues que les écoles comptant au moins dix élèves. Rien de plus rationnel, assurément, que cette proposition, dictée par le désir d'épargner aux contribuables des dépenses inutiles. La majorité républicaine, cependant, a refusé de l'admettre. Qu'attendre, en effet, de députés atteints d'une véritable monomanie de laïcisation incessante et ruineuse?

Ils ne méritent qu'un bon coup de balai, et les contribuables le leur administreront aux élections prochaines.

—

M. Goblet vient d'affirmer à Lille son inaltérable foi dans le résultat des élections prochaines. La confiance en soi est une belle chose, mais elle ne préserve pas des déceptions. Il y a un an et plus, il a traité déjà d'*éphémère* la popularité du général Boulanger. C'était même devenu la péroraison obligée de tout toast qui préludait par l'éloge de l'austérité et de l'intégrité de M. Grévy. L'ancien ministre n'a pu oublier avec quelle chaleur les opportunistes, avant le 27 janvier, annonçaient l'écrasante défaite du général devant les électeurs parisiens. Or, le boulangisme n'est pas mort, et son chef a obtenu une belle majorité dans la ville où M. Floquet lui avait prédit un échec retentissant.

Et si vraiment l'ennemi est à terre, comme voudraient le faire croire les républicains, quel besoin ont-ils d'inventer cette loi contre les candidatures multiples, une des plus graves atteintes qui aient jamais été portées contre le suffrage universel? Si le boulangisme n'est qu'un vain mot, pourquoi donc un républicain ne peut-il ouvrir la bouche en public sans le prendre à partie?

On ne s'acharne pas ainsi après un mort. La vérité, c'est que le boulangisme, qui est un état d'esprit improprement désigné, existe toujours, et avec une puissance qui n'a fait que s'accroître tout en perdant peut-être un peu son caractère exclusivement individuel. Et qu'on les appelle boulangistes ou conservateurs, ce sont tous les mécontents qui se chargeront avant peu de démentir les prédictions et de rabaisser la prétentieuse confiance de M. Goblet, qui pourrait bien, lui-même, ne pas trouver d'électeurs pour l'envoyer à la nouvelle Chambre.

—

A quel moment l'influence de la tour Eiffel sur les élections législatives se fera-t-elle le mieux sentir? Telle serait en ce moment, si nous en croyons une indiscrétion, la question soumise à la sagacité du ministère. Le bouillant Tirard, qui passe sa vie à l'Exposition et dont l'enthousiasme est chauffé à blanc par les réceptions et les banquets, était d'avis de précipiter les élections et de mettre à profit le succès de la fameuse tour. Il se flatte de connaître à fond les Français, leur versatilité, leur promptitude aux engoûments, et ne doute pas que tous ceux qui ont vu la tour Eiffel ou même seulement en ont entendu vanter les dimensions colossales et les points de vue, ne soient disposés à voter pour les amis d'un régime sous lequel un ingénieur peut accomplir ces merveilles. Il faudrait battre le fer tandis qu'il est chaud, et ne pas attendre que le déclin de cette vogue coïncidât avec le réveil de la popularité du général Boulanger.

MM. Constans et de Freycinet étaient d'un avis différent. Sans contester les atouts que la tour Eiffel met dans le jeu du gouvernement, ils ne croient pas politique d'agir prématurément. Il faut attendre encore, pensent-ils, l'effet des vacances et les innombrables visiteurs qu'elles vaudront à l'Exposition. M. Constans a besoin d'ailleurs, une fois débarrassé de la Chambre et des interpellations gênantes, de préparer ses batteries et d'organiser la mobilisation des fonctionnaires en vue de la bataille électorale. Quand tout sera prêt, à l'heure de l'apothéose de l'Exposition, toute une armée d'agents à poigne marchera contre les candidats des droites, et ce jour-là, si les urnes ne sont pas surveillées, il y aura des tours de prestidigitation que Verbeck ni Pickmann ne désavoueraient pas. Les conservateurs sont suffisamment avertis : qu'ils ne négligent rien pour se rendre favorables les élections que M. Tirard qualifie ingénieusement « d'élections de la Tour Eiffel ».

—

Dimanche, dans l'après-midi, a été inaugurée à Auxerre la statue de Paul Bert. Le ministère était représenté par MM. Spuller et Etienne, qui sont arrivés à une heure par train spécial, accompagnés de plusieurs députés et des délégués des ministres de la guerre et de la marine, et du gouvernement de l'Indo-Chine.

La mission annamite, composée de Mien-Trien, prince Quinh-Quac-Cong, 1er envoyé; Vo-Van-Bau, ancien tong, élevé au rang de ministre des rites, 2e degré, 2e envoyé ; Tham-Tadu-Co-Mat, 3e envoyé, et Nguyen-Ga-Thoa, premier secrétaire, était présente.

Au moment où le voile qui recouvrait la statue est tombé, M. Guichard, sénateur, président du comité, a prononcé une allocution.

Après M. Guichard, M. Etienne, sous-secrétaire d'Etat, a célébré, en Paul Bert « l'auteur des grandes lois scolaires dont la France est dotée » et a rappelé quelques épisodes de sa vie.

Le prince d'Annam a dit ensuite quelques mots.

Il a fait l'éloge de Paul Bert, « un ministre sage qui, au deuxième mois de l'année Binh-Tuat, en quittant le Tonkin pour se rendre au ciel, a laissé à la cour impériale le souvenir de ses bienfaits ».

Puis M. Dastre, professeur, a parlé au nom de la Faculté des sciences; M. Dumontpallier, au nom de la Société de biologie; M. Viennot, au nom des instituteurs.

Le maire d'Auxerre a clos la série des discours.

Après la cérémonie, les troupes ont défilé devant le monument.

Nous souhaitons charitablement que « l'entrée au ciel » de M. Paul Bert soit une vérité plus sûre que la réalité de ses « bienfaits » au Tonkin et surtout en France.

—

La chronique extérieure chôme aujourd'hui. La question de la conversion de la dette égyptienne, après la dernière conférence entre lord Salisbury et M. Waddington, reste à l'état de différend insoluble entre l'Angleterre et la France.

L'affaire de la baie de Delagoa se résoudra à l'amiable entre l'Angleterre et le Portugal, et il n'y aura pas effusion de sang, bien que les actionnaires anglais aient, suivant leur habitude, suffisamment crié pour faire croire qu'ils étaient écorchés.

Le conflit germano-suisse semble en voie d'apaisement, au moins jusqu'au retour de l'empereur Guillaume de son excur-

sion en Norwège. Du reste, par suite de cette excursion, il y a comme une détente générale dans les polémiques germano-suisses.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On considère comme particulièrement significative la haute distinction de l'ordre du Christ, conférée naguère par le Souverain Pontife à M. Groizard y Gomez de la Serna, l'ambassadeur d'Espagne qui est venu présenter ses lettres de rappel, à la suite de sa nomination comme président du Conseil d'Etat à Madrid.

On voit dans cette distinction, si rarement accordée, l'indice de la satisfaction toute spéciale du Saint-Père pour les nouvelles que l'ambassadeur lui a apportées sur l'accueil fait par S. M. la reine-régente à la demande de l'évêque de Barcelone concernant l'hospitalité à offrir au Pape en Espagne, dans le cas où il se verrait obligé de quitter Rome.

—

On lit dans le *Moniteur de Rome :*

Le Boletin oficial eclesiastico del Obispado de Barcelona que nous venons de recevoir annonce que la dépêche de protestation envoyée au Saint-Père par Mgr l'évêque de ce diocèse contre les manifestations impies du 9 juin n'est point parvenne au Vatican. Cette dépêche était ainsi conçue :

« *A S. Em. le card. Rampolla, Vatican, Rome.*

« L'évêque de Barcelone, au nom de son clergé et de ses fidèles, proteste avec indignation contre l'apothéose d'un apostat dans la Ville-Eternelle, s'associe aux amertumes du Saint-Père et, renouvelant son adhésion filiale, demande la bénédiction apostolique. »

Cette même dépêche ayant été communiquée par lettre à l'Eme cardinal-secrétaire d'État, Son Eminence a répondu dans les termes suivants, que nous traduisons également du *Bulletin ecclésiastique*, de Barcelone :

« Illme et Rme Seigneur,

« La crainte manifestée par V. S. Illme et Rme dans sa lettre du 15 courant est effectivement fondée. Le télégramme dont vous m'envoyez copie n'est pas arrivé au Vatican et n'a pu recevoir, par conséquent, la réponse voulue.

« Mis désormais au courant de son contenu et ayant rendu compte au Saint-Père, Sa Sainteté m'ordonne de vous remercier et de vous transmettre l'expression de la satisfaction particulière qu'il en a éprouvée. Ayant eu à cette occasion un long entretien avec Sa Sainteté, au sujet du rapport que vous avez adressé à S. M. la reine relativement aux déplorables conditions dans lesquelles se trouve l'auguste Chef de l'Église, et concernant les préoccupations qu'en ressentent justement les catholiques, ainsi que la nécessité pour les gouvernements de procurer dans leur propre intérêt et dans celui de leurs sujets respectifs, qu'un état de choses aussi affligeant et douloureux vienne à cesser, — le Saint-Père m'a chargé de louer l'énergie et la filiale sollicitude avec lesquelles V. S. I. s'est empressée de défendre la cause du Père commun des fidèles et de procurer d'abréger les épreuves qui affligent l'Église, le Pape et le monde catholique. J'aime à vous participer enfin que, comme un nouveau témoignage de la bienveillance pontificale, Sa Sainteté a daigné accorder une bénédiction toute spéciale à V. S. I. et à tout le diocèse confié à votre sollicitude pastorale.

« *Signé :* M. Card. Rampolla. »

—

Le Souverain Pontife a accordé, l'autre jour, à M. de Monbell, le chargé d'affaires de l'ambassade de France près le Saint-Siège, en l'absence de l'ambassadeur, une longue audience particulière, qui a revêtu un caractère de haute importance. M. de Monbell y a exposé, en effet, le projet d'acheter pour le compte de la France plusieurs îlots d'immeubles dans le quartier Borgo, près du Vatican, pour y transférer quelques-uns des établissements français de bienfaisance qui existent déjà à Rome, ou pour y en fonder de nouveau. Ce serait ainsi comme un boulevard élevé autour du Vatican par les institutions charitables de la France à Rome.

Le projet dont il s'agit est d'autant plus important et significatif qu'il répondrait de la façon la plus péremptoire aux velléités d'immixtion manifestées naguère par M. Crispi , à l'endroit des pieux établissements nationaux que les puissances catholiques ont à Rome.

Il avait prétexté, à l'appui, la loi qu'il prépare pour la soi-disant réforme des Œuvres pies, et il s'était adressé, entre autres, à M. Mariani, l'ambassadeur de France près le Quirinal, pour lui demander la statistique des établissements français. Mais M. Mariani a eu le tact de couper court à ces velléités d'immixtion, en répondant que l'administration des établisse-

ments de la France à Rome relève *ab antiquo* de l'ambassade près le Saint-Siège.

Les représentants des autres puissances catholiques auraient reçu de leurs gouvernements respectifs l'ordre de donner à M. Crispi la même réponse.

France.

ALGER. — Une touchante cérémonie a eu lieu ces jours derniers dans l'église de Notre-Dame-d'Afrique, à Alger.

S. Em. le cardinal Lavigerie assisté de plus de soixante missionnaires, du clergé et des séminaires d'Alger, présidait au départ de cinq prêtres, les RR. PP. Lechaptois, du diocèse de Laval, Mercui du diocèse de Rodez, Heurtebise du diocèse du Mans, Hermann du diocèse de Metz et de Verkuglen du diocèse d'Utrecht qui vont évangéliser les populations des grands lacs placées dernièrement sous le protectorat portugais.

Cette première mission catholique sera complètement soumise au Portugal, sous le rapport civil et politique; sous le rapport religieux elle relèvera, comme les quatre vicariats déjà fondés, de S. Em. le cardinal Lavigerie, délégué de la Propagande.

Pendant le baisement des pieds, une musique a joué l'hymne portugais, hymne de Saint-François-Xavier, comme l'a fait remarquer l'archevêque.

— On nous écrit d'Alger:

Les journaux d'Algérie publient le résumé d'un discours de M. Crispi au sénat italien où nous lisons ce qui suit: « M. Crispi parlant des écoles italiennes à l'étranger, accuse le cardinal Lavigerie d'avoir expulsé l'évêque italien de Tunis, à cause de ses sentiments italiens. Il blâme les Italiens qui donnent à M. Lavigerie un argent qui pourrait, dit-il, être mieux placé ailleurs. »

Dans une lettre qu'il adresse à un journal africain, le cardinal Lavigerie proteste contre ces faussetés. La vérité, dit-il, la voici: Monseigneur Sutter, alors âgé de quatre-vingt-quatre ans, avait donné sa démission à plusieurs reprises et, en dernier lieu, il l'avait fait agréer par le Saint-Siège, plusieurs mois avant qu'il ne fût même question de l'occupation de la Tunisie. Bien plus, les titres des trois religieux italiens, parmi lesquels devait être choisi son successeur, étaient déjà, selon l'usage, proposés à la Propagande par Mgr Sutter lui-même. Ce n'est qu'après l'occupation que le gouvernement français déclara au Saint-Siège s'opposer à ce que l'on nommât, en Tunisie, un évêque d'une nationalité étrangère. Cette demande est conforme à tous les précédents. Après la démission de Mgr Sutter, le cardinal a été, à

cause du voisinage de son archevêché, chargé par le Saint-Siège d'administrer provisoirement le vicariat apostolique de Tunisie. Il a si peu persécuté Mgr Sutter, que le gouvernement italien ayant refusé de donner une pension quelconque à ce prélat vénérable qui avait, pendant quarante ans, servi la colonie italienne en Tunisie, Mgr Lavigerie a fait à ce dernier, pour ne pas le laisser dans la misère, une pension viagère annuelle de six mille francs, qu'il a payée de ses propres deniers jusqu'au jour où, trois ans après, l'ancien évêque de Tunis est mort, à Ferrare, de douleur de n'avoir pu recouvrer son ancien couvent confisqué par l'Etat, malgré les promesses qui lui avaient été faites par les autorités italiennes. Ces faits ont déjà été, à plusieurs reprises, constatés, avec pièces authentiques à l'appui, par divers journaux catholiques italiens et, en dernier lieu, il y a quelques mois, par le journal catholique de Ferrare.

Quant à recevoir l'argent des Italiens, non seulement jamais il n'a été donné au cardinal un centime par les Italiens pour les œuvres de la Tunisie, mais tout au contraire c'est lui qui, à plusieurs reprises, a envoyé en Italie aux victimes des inondations, du choléra, des tremblements de terre, d'abondantes aumônes recueillies par ses soins dans ses deux diocèses. Il a en main les lettres de remerciement qui lui ont été, à ces occasions, officiellement adressées par le ministre des affaires étrangères de la péninsule, et il est bien fâcheux pour M. Crispi, qui est titulaire de ce ministère, de n'avoir pu constater leur existence, il se serait épargné l'ennui d'avoir prétendu que le cardinal recevait de l'argent des Italiens alors qu'il leur en donnait. Le cardinal a créé en outre, exclusivement, toutes les œuvres chrétiennes de la Tunisie avec l'argent des associations de propagande et des catholiques de France, et les quatre millions qu'il y a dépensés ont été gagnés surtout par les ouvriers italiens qui sont les plus nombreux dans le pays.

Pour l'œuvre antiesclavagiste, la dernière par ordre de date, il l'a fondée, il est vrai, en Italie, mais il a voulu que tout l'argent recueilli dans ce pays fût remis aux seuls comités italiens, pour être employé au bénéfice des régions africaines où s'exerce leur influence, et il y a encore ajouté, à Naples, le prix de la croix pastorale que lui avait donnée S. Em. le cardinal Sanfelice, et à Rome, vingt mille francs qui lui restaient encore sur le don royal du Saint-Père après la distribution faite aux différents autres comités de l'Europe.

Tel sont les faits. Quant à M. Crispi, le cardinal se déclare honoré du sentiment qui dicte contre lui de telles calomnies à un ennemi de l'Église et de la France.

Luçon. — Certains chefs républicains continuant à emmieller leurs discours de paroles doucereuses, destinées à séduire les électeurs catholiques, il est utile d'invoquer souvent le témoi-

gnage des faits pour savoir ce que valent les mots. Nous citerons donc encore aujourd'hui la façon inique, dont, sur la demande des meneurs républicains de sa commune, M. l'abbé Musset, desservant de Montreuil (Vendée), a été privé de son traitement. Ceux qui passent leurs dimanches au cabaret et ne vont jamais à l'église, ont affirmé que M. l'abbé Musset prodigue en chaire les allusions blessantes à l'adresse de la municipalité républicaine, les menaces de privation de première communion pour les enfants des écoles laïques, etc. « Je regrette, monsieur le directeur, que vous soyez si mal renseigné ; il n'y a absolument rien de vrai en cela. Ce sont deux odieux mensonges », dit, dans une lettre qu'il écrit au directeur du *Libéral* de la Roche-sur-Yon, M. l'abbé Musset. Parbleu, oui, ce sont des mensonges ; mais ils permettent de confisquer le maigre traitement d'un desservant de campagne ; cela suffit.

Missions.

On lit dans les *Missions catholiques* du 5 juillet :

Un comité vient de se former à Londres dans le but d'ériger un monument au R. P. Damien Deveuster, dont nous avons annoncé dernièrement la mort. Le premier meeting de ce comité s'est tenu le 14 juin, à Marlboroug, sous la présidence de S. A. R. le prince de Galles. Parmi les assesseurs de Son Altesse Royale, on remarquait S. Em. le cardinal Manning, l'archevêque anglican de Cantorbéry, l'évêque anglican de Londres, le duc de Norfolk, le Rév. Chapman, ministre protestant, qui avait recueilli pour le R. P. Damien et envoyé à Molokai des aumônes considérables, etc.

En ouvrant la séance, le prince de Galles a prononcé un éloquent discours dont le *Morning Post* publie le texte. Après avoir rendu un éclatant hommage à l'héroïque missionnaire, il a proposé d'élever un monument commémoratif sur sa tombe à Molokai, de créer à Londres, sous le nom de *Father Damien Ward* (Institut du Père Damien), un établissement hospitalier où seraient traitées exclusivement les personnes atteintes de la lèpre, et de doter un ou plusieurs vaisseaux-écoles pour faciliter et encourager l'étude de la terrible maladie, qui, dans l'Inde seule, a fait actuellement deux cent cinquante mille victimes. L'assemblée a voté à l'unanimité les conclusions de son éminent président et nommé une commission exécutive qui recueillera les souscriptions et en déterminera l'emploi.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

L'INSTAURATION DU RÈGNE SOCIAL

DU SACRÉ-CŒUR (1)

Messieurs,

Si j'avais été libre, j'aurais franchi de grand cœur les mille et quelques kilomètres qui nous séparent, heureux de venir vers vous, m'y sentant attiré par cette grandeur d'âme qui vous distingue, par votre foi vive, agissante, généreuse, persévérante, qui s'épanouit en tant d'œuvres merveilleuses, réjouissant tous les enfants de l'Eglise.

Toutefois, je veux y prendre part en vous envoyant quelques pensées qui m'ont été inspirées par ces paroles qui sont en tête de votre programme — *Instaurare omnia in Christo.* — Et je me suis d'autant plus volontiers déterminé à le faire que j'ai cru votre invitation providentielle.

Instaurare omnia in Christo. Le sens de ces paroles, que l'apôtre saint Paul adressait aux Ephésiens, est que Notre-Seigneur est venu sur la terre pour restaurer toute la création, et faire, pour ainsi dire, une création nouvelle. Et c'est pour cela que l'Église l'appelle le Créateur de la terre rachetée — *orbis redempti conditor.* — Il est venu pour réparer la société des hommes et la société des Anges. Celle-là il la répare en ennoblissant d'abord la nature humaine par la communication de sa Nature divine, en élevant les hommes à un état surnaturel par sa grâce, voulant qu'ils vivent de sa vie, qu'ils s'aiment de son amour, et qu'ils soient unis entre eux, aussi intimement, autant que possible, que sont unies entre elles les trois divines Personnes, *ut sint unum*, avait dit Notre-Seigneur lui-même à son Père, *ut sint unum*, *sicut et Nos unum sumus.* — Par là les hommes formeront sur la terre une société compacte, la société des enfants de Dieu, l'apanage terrestre du Christ, son Église militante, dont les membres, à mesure que leur temps

(1) Deuxième discours du R. P. Jean-Marie Sanna-Solaro, de la Compagnie de Jésus, communiqué à l'assemblée générale des catholiques du Nord, à Lille, par M. le baron Alexis de Sarachaga. — V. le numéro précédent.

d'épreuve aura été consommé, doivent être transportés dans la société des Anges, pour former son éternel apanage et être présentés à son Père comme des trophées de ses victoires.

C'est ainsi que seront successivement réparés dans la société des Anges elle-même les dommages soufferts par la chute des esprits rebelles. C'est là le sens des paroles de saint Paul. — *Instaurare omnia in Christo.*

Par ce que nous venons de dire, on voit que toute la terre appartient au Christ, que toutes les nations, quelque langue qu'elles parlent, sont à lui. Dieu son Père les lui a données en héritage — *dabo tibi gentes hereditatem tuam, possessiones tuas terminos terræ...* Toutes lui doivent obéissance et doivent le reconnaître pour leur Roi. Les hommes ne sont donc pas libres de rester en dehors de la société chrétienne. Quelle que soit leur condition, ils doivent y entrer et se conformer à toutes ces lois sous peine d'être exclus à jamais de la société des Anges et punis de la même peine que les esprits révoltés. Qui peut ignorer ces choses ? Il n'y a presque plus aujourd'hui un seul coin de la terre où les apôtres du Sauveur n'aient pas annoncé la bonne nouvelle de l'Évangile. Nous devrions donc voir le Règne de Jésus-Christ s'accroître, se dilater à mesure que le genre humain se multiplie dans le temps et dans l'espace.

Mais, que voyons-nous, hélas ! Au lieu de voir venir des régions lointaines nouvellement évangélisées, les foules se presser autour de son trône pour en reconnaître sa royauté, nous voyons, au contraire, les nations catholiques s'en aller à l'apostasie !

Entendez ces cris de révolte poussés au sein même des nations les plus favorisées du Ciel; des nations que Jésus-Christ a le plus glorifiées. Les nations latines qui ont donné à Jésus-Christ des témoignages si éclatants d'amour, elles sont maintenant coalisées contre lui ! Auraient-elles oublié que leurs plus belles gloires leur sont venues de leur foi, de leur attachement à son Église et des œuvres accomplies pour la défense de ses droits ?

Non, l'Italie n'a pas pu oublier que Dieu a planté dans son sol l'arbre majestueux de son Église, et que ses enfants, pour l'y faire bien prendre, l'y bien enraciner, l'ont pendant trois siècles, arrosé de leur sang, exposant dans les cirques et les amphithéâtres leur corps aux dents des bêtes et offrant leur tête à l'épée des bourreaux ; elle n'a pu oublier que Dieu l'a choisie pour qu'elle fût, pour qu'elle soit le centre des oracles

du Ciel et pour qu'elle porte sur son front la couronne du monde dans la tiare de ses pontifes.

Comment l'Espagne pourrait-elle ne pas se rappeler qu'elle est née l'épée à la main pour défendre sa foi, et qu'elle s'en allait jadis au-delà des mers cherchant de nouvelles terres pour y planter la croix et pour propager partout le Nom de Jésus-Christ; et que pour cela Dieu l'avait faite si grande, que le soleil ne se couchait jamais sur ses possessions? Et la France, ne se souviendrait-elle plus qu'elle est le royaume de Clovis, de Pépin-le-Bref, de Charlemagne, de saint Louis, disons mieux, avec Jeanne d'Arc « le royaume de Jésus-Christ »? Ah! aurait-elle perdu le souvenir de son histoire, pendant que toute la terre retentit du bruit de son nom et de l'éclat des œuvres que Dieu a accomplies par elle? *Gesta Dei per Francos.*

Ah! Messieurs, non; aucune de ces nations n'a pu oublier ces grandes choses. Les nations elles-mêmes qui s'appellent encore chrétiennes, mais d'où Jésus-Christ a été chassé, où il ne réside plus sous les voiles Eucharistiques, ne pourraient pas effacer de leur mémoire ce qu'elles ont fait pour Lui, ce qu'il a fait pour elles. Et en prononçant les mots de nations catholiques ou chrétiennes, je n'entends pas parler des élus que Dieu a dans ces nations. Eux, nous, n'avons pu rien oublier de tout cela. J'entends parler de la partie officielle de ces nations et de tous ceux qui ont épousé ses sentiments. Oui, eux, le monde des impies, le voulussent-ils, ne pourraient pas oublier ce qu'ils ont été par le Christ; car, quand même ils en vinssent à déchirer de leurs mains et jeter aux quatre vents toutes les pages de leur histoire, les pierres crieraient pour le leur rappeler.

En effet, il n'y a pas que l'histoire qui nous rappelle ces choses. Les traditions, les livres de la littérature, les annales de la science, les monuments de l'art nous disent bien éloquemment aussi, que la vraie gloire, la vraie grandeur des nations n'est qu'avec Jésus-Christ, et que là où il n'est plus il n'y a qu'abaissement et ignominie. Le monde est tellement plein de Jésus-Christ, de son Nom, de sa doctrine, de ses miracles, de son amour, que s'il était possible de faire disparaître tout cela, la terre resterait semblable à un linceul funèbre ne contenant plus la vie, ne renfermant plus qu'une poussière desséchée.

Comment donc expliquer qu'avec de tels souvenirs, des peuples chrétiens aient pu en venir jusqu'à se lever frémissants contre le Christ pour secouer son joug, fouler aux pieds tous ses droits, et le couvrir de blasphèmes?

Messieurs, l'apostasie des individus s'explique par les passions; mais l'apostasie même d'une seule nation isolée par les passions ne s'explique pas. Jamais un peuple n'aurait apostasié, si une force brutale ne l'y avait pas contraint. L'histoire nous dit que la force brutale a joué le premier rôle, et que les passions sont venues à son aide.

Mais les passions au service d'une force brutale ne suffisent pas elles-mêmes pour expliquer le spectacle dont nous sommes malheureusement témoins aujourd'hui. Des nations différentes par leur caractère, par leurs aspirations, par leurs intérêts sociaux, toujours plus ou moins jalouses les unes des autres, souvent hostiles, et parfois même se traitant réciproquement en ennemies, comment ont-elles pu s'entendre pour l'exécution d'un projet si contraire à leurs propres intérêts et qui les couvre d'ignominie et de honte? Quel est le lien qui les unit? Quelle est la force qui les pousse? Ce lien est-il humain ou diabolique? Cette force est-elle terrestre ou infernale?

Messieurs, vous les avez devinés l'un et l'autre. La force est infernale, et le lien diabolique.

Depuis des années déjà une foule d'ouvrages allaient soulevant les voiles sous lesquels s'agitait dans l'ombre le monstre hideux auquel est communiquée cette force : d'autres ouvrages publiés depuis peu ont fini par déchirer tous ces voiles. Le monstre apparaît aujourd'hui dans toute sa laideur.

Mais il y a longtemps déjà que l'Église le connaissait, et que ses pontifes, par leurs encycliques, surtout par la dernière *Humanum genus*, de Léon XIII, en ont fait connaître aux fidèles toutes les ruses, tous les pièges, tout le venin, et l'ont marqué au front comme d'un fer rouge par leurs anathèmes.

Son nom est Franc-Maçonnerie, société secrète, mystérieuse parce qu'elle tient cachés dans son sein tous les mystères de Satan. C'est de lui que lui vient sa force, c'est Satan qui agite sa main, et qui pousse les peuples à la révolte en leur inspirant sa haine. C'est là le lien par lequel il les tient unis dans un même dessein, la haine éternelle contre le Christ!

En effet, tous ces horribles blasphèmes que nous entendons, que les livres et les journaux multiplient; toute cette boue qu'on jette continuellement sur tout ce que nous avons de plus sacré dans notre sainte religion, ne peut pas venir d'une haine humaine. Les hommes, même les plus dégradés, les plus enfoncés dans les délits et les crimes, ne sauraient pas d'eux-mêmes imaginer

de telles horreurs. Le paganisme est allé aussi loin qu'on pouvait aller dans le vice, mais il n'outrageait pas ses divinités. Les païens ont été plus respectueux envers les faux dieux que les hommes baptisés, des hommes qui se disent civilisés ne le sont envers le Dieu du Ciel tout-puissant. C'est que les payens étaient des hommes plus ou moins corrompus; les hommes dont nous parlons ce sont des hommes satanisés.

Messieurs, vous êtes tous des hommes d'action, des combattants de la grande armée de Jésus-Christ, qui voulez combattre encore pour la défense de sa couronne royale et pour lui reconquérir ses droits. Je ne suis pas un chef de bataillon : je suis simple soldat comme le dernier d'entre vous, si dernier il y a; mais tout soldat a le devoir de dire aux autres soldats de sa propre armée tout ce qu'il sait sur l'ennemi, sous peine de forfaiture. Permettez-moi donc que je vous signale encore mieux, bien que je risque de vous dire ce que vous savez déjà. Mais dans tous les cas, cela servira à nous encourager réciproquement à le combattre avec plus d'énergie; car quand nous nous serons dit ce qu'il est, et tout ce que nous avons à craindre de sa part, nous serrerons nos rangs, et nous combattrons avec plus d'entrain.

Ces hommes satanisés et au service de Satan, très nombreux et unis par la haine que leur chef a su leur inspirer et par de terribles serments, peuvent d'autant plus nous nuire, qu'ils ont entre leurs mains le pouvoir.

Ce pouvoir ne peut être qu'un pouvoir malfaisant, puisqu'ils affirment ne pas l'avoir reçu de Dieu, dont ils méconnaissent les droits. C'est donc de l'enfer qu'ils l'ont reçu. Or, une société avec un pouvoir d'origine infernale est plus dangereuse que l'enfer lui-même tout entier; car, si l'enfer peut concevoir le mal, il ne pourrait l'exécuter sans le concours du cœur ou du bras de l'homme. Cette société est d'autant plus dangereuse, d'autant plus à craindre, que ses chefs, que les hommes auxquels Satan communique ses ordres, appartiennent à ce peuple jadis privilégié et favorisé de Dieu, mais qui, depuis le crime du Calvaire, n'a jamais cessé d'être l'ennemi le plus acharné de Notre-Seigneur. Nous n'avons donc à espérer ni trêve, ni merci.

Ils ont déjà miné toutes les bases de la société; ils ont détruit, à peu près, toutes les plus anciennes institutions catholiques; ils ont ravi à notre souverain et éternel Roi Jésus-Christ tous les plus beaux droits de sa souveraineté. Ils finiront par s'intro-

duire dans nos temples pour faire cesser le sacrifice, éteindre les lampes du sanctuaire et sceller les églises. Cela a déjà commencé : nous en avons été, nous en sommes tous les jours témoins en Italie comme en France. Dans des centaines d'églises ou chapelles, il est défendu aux fidèles de se prosterner devant les autels ; et il n'est plus permis à Notre-Seigneur de s'y montrer sous les voiles eucharistiques, ni même de s'y cacher au fond de ses tabernacles !

Devant cet état de choses, et devant les dangers plus grands qui nous menacent, pouvons-nous rester impassibles ou combattre mollement ? Eh ! mon Dieu ! combien ont été impassibles, indifférents quand ils ont vu qu'on allait mettre la main sur l'héritage de leur divin Roi ! combien sont restés dans cet état d'indifférence et d'inertie quand ils ont vu qu'on continuait ! Ils entendaient déjà les cris des bêtes féroces qui s'appellent communards, socialistes, fénians, nihilistes, pétroleurs ; ils auraient pu comprendre, même par ces noms qu'ils se donnent, que la guerre s'ouvrait contre les intérêts de Dieu, mais qu'on voulait arriver par là plus facilement, plus sûrement, à détruire les intérêts privés et tout le reste.

Vous, Messieurs, vous n'êtes pas de ce nombre. Dès le premier moment où vous avez vu des mains téméraires toucher à l'Arche sainte, vous vous êtes levés ; vous êtes accourus pour la défendre, en payant largement de vos personnes, et plus largement encore, de vos bourses, montrant au monde que les intérêts de Dieu vous étaient plus à cœur que vos propres intérêts. Et ce n'a pas été l'effet d'un enthousiasme passager ; c'est le fruit d'une foi persistante, qui ne sait jamais dire c'est assez. Depuis seize ans vous ne vous êtes jamais démentis, travaillant toujours comme au premier moment à réparer toutes les brèches avec un zèle qui édifie vos frères en Jésus-Christ, avec une énergie, une fermeté, une constance qui excite leur courage, et, surtout, avec une générosité si grande qu'il leur serait difficile de l'égaler. Vous aurez, Messieurs, une page glorieuse dans les annales de votre patrie.

Vous voilà encore réunis, comme les autres années, dans le but de prévenir les désastres qui nous menacent aujourd'hui plus que jamais. Vous avez bien compris que les maux auxquels se trouve en ce moment en proie la société, proviennent de ce qu'elle a chassé Notre-Seigneur de presque toutes ses institutions. Vous sentez qu'elle sera toujours agitée, bouleversée,

déshonorée, tant qu'il n'y sera pas rentré en triomphe pour y reprendre tous ses droits et y être traité en souverain Seigneur et Roi. Voilà pourquoi vous avez inscrit en tête de votre programme : *Instaurare omnia in Christo.*

Mais que ferez-vous ? que ferons-nous, nous tous, qui voulons sérieusement travailler à cette restauration sociale? Que devons-nous faire pour hâter ce triomphe de Notre-Seigneur ?

Messieurs, je ne veux pas vous faire un sermon; il serait déplacé ici, surtout dans ma bouche. Mais puisque vous voulez me regarder comme un des vôtres, permettez-moi que je vous dise simplement et sincèrement ma pensée.

D'abord, regardez les files de nos ennemis. Voyez comment elles sont serrées, comme tous leurs soldats sont fidèles aux ordres reçus, comme ils savent les exécuter, comment ils savent saisir toutes les occasions, employer tous les moyens, s'emparer des moindres circonstances pour nous nuire et atteindre leur but final. Voyez surtout comment ils sont pénétrés de l'esprit et des sentiments de leur chef Lucifer. Et nous ? C'est à tous les soldats de l'armée de Dieu que je voudrais parler en vous adressant ces interrogations. Nous, sommes-nous pénétrés de l'esprit et des sentiments de notre Maître, de *notre Roi Jésus-Christ?* Sommes-nous aussi unis que nos ennemis? Le but de tous nos combattants est-il *réellement toujours celui de lutter pour la restauration sociale du règne de Dieu?* Ou n'avons-nous pas d'autres intérêts, d'autres desseins, d'autres vues que nous faisons passer avant ce but-là ? Combien, mon Dieu, qui combattent en tirailleurs plutôt qu'en armée compacte? Combien qui tirent par côté, au lieu de tirer droit sur l'ennemi? Combien qui, à eux seuls, vaudraient des bataillons s'ils tiraient sur l'ennemi sans l'avertir d'avance de se garer, s'ils l'attaquaient sans le ménager?

Une des armes puissantes de nos ennemis sont les journaux. Ah ! ils ne nous ménagent pas, eux ! Ces armes ennemies souillent les mains, l'esprit, le cœur, les âmes de ceux qui les touchent, les âmes surtout; et c'est nous qui aidons de nos deniers à les fabriquer ? Mais coalisons-nous donc, et promettons à la face du Ciel de ne jamais plus y toucher. Ces armes disparaîtront, n'en doutez pas, si nous prenons cette résolution, et si nous sommes constants à la garder. N'avons-nous pas entre les mains la même arme ? Elle serait redoutable aux ennemis du Seigneur, si nous savions nous en servir. Il est vrai de dire que

nous avons de vaillants soldats, qui savent la manier, qui repoussent toujours l'ennemi quand il nous attaque, qui savent le poursuivre, pénétrer dans ses remparts et l'attaquer corps à corps. Nous les admirons, et nous ne pourrions jamais assez les louer. Mais, que de soldats maladroits qui ne font que ferrailler, qui blessent souvent leurs frères d'armes au lieu de blesser l'ennemi! Et, pour sortir de la métaphore, nous avons bon nombre de journaux qui se proclament catholiques, et qui ne le sont qu'à moitié, parce qu'ils n'ont épousé la vérité qu'à moitié, parce qu'ils défendent mollement les principes, parce qu'ils ont peur d'effaroucher l'ennemi, ou parce qu'ils débitent plus de niaiseries que de choses sérieuses, ou parce que leur prose n'est souvent que de l'eau tiède, ou, ce qui est encore pire, parce qu'on écrit avec de l'encre plus ou moins nuancée de libéralisme.

Mais ces journaux sont catholiques, pourquoi donc n'en embrassent-ils pas sincèrement tous les principes, n'en défendent-ils pas sérieusement toutes les vérités, n'en acceptent-ils point avec courage toutes les conséquences? Pourquoi ne nous parlent-ils pas un peu plus de Jésus-Christ, de ses miracles, et de ceux si nombreux qu'il fait pour glorifier sa Mère Immaculée? Ce n'est pas la matière qui leur manquerait. Pourquoi ne combattent-ils pas à côté de leurs vaillants frères d'armes, avec eux, et avec leur tactique? (*A suivre.*)

L'ENCLAVE DE BARBENÇON

On lit dans la *Semaine religieuse de Cambrai :*

La principale cause du retard apporté à l'expédition des Bulles de Sa Grandeur Monseigneur Thibaudier, nommé archevêque de Cambrai depuis près de six mois, et conséquemment de la longue attente à laquelle nous avons été condamnés avant la prise de possession du siège, a été le transfert canonique de l'ancienne principauté de Barbençon du diocèse de Cambrai au diocèse de Tournai.

Quelques mots expliquant l'état de choses qui vient de cesser et qui a duré près d'un siècle ne seront pas sans intérêt.

La terre de Barbençon, située dans la province du Hainaut (Belgique), arrondissement de Thuin, était autrefois l'une des douze paieries du comté du Hainaut. Les cinq villages qui la

composent : Barbençon, Bossuez-lez-Walcourt, Erpion, Renlies et Vergnies, formaient une principauté appartenant à une famille qui portait le nom du chef-lieu, Barbençon. Elle passa ensuite dans les maisons de Ligne, de Wignacourt et d'Anneux.

Nous la trouvons dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle faisant partie des Pays-Bas français. En 1790, lors de la division de la France en départements, la principauté de Barbençon appartenait toujours à la France, bien que tout le territoire environnant n'en fît plus partie. Elle fut pour ce motif attribuée au département du Nord. C'est pourquoi nous la trouvons dès lors à l'état d'enclave civile sur les cartes qui furent dressées à cette époque.

Lorsque toutes les provinces du Pays-Bas furent conquises par les Français en 1794, elles furent réunies à la République française, en vertu du décret du 9 vendémiaire an IV, et divisées en neuf départements. Ce qui est actuellement, en Belgique, la province de Hainaut, forma le département de Jemmapes. Mais la principauté de Barbençon, qui appartenait déjà, nous venons de le voir, au département du Nord, continua à être attribuée à ce département, bien que séparée de lui de tous côtés par un espace variant de cinq à douze kilomètres.

Lors du rétablissement du culte en France, le Pape Pie VII, de concert avec le gouvernement français, abolit les anciennes circonscriptions des diocèses, pour en créer de nouvelles. Ces circonscriptions furent déterminées par la Bulle du 9 avril 1802.

Le lendemain, fut expédiée à Cambrai, par le secrétaire de la légation apostolique et sous la signature du cardinal Caprara, une carte traçant les limites du diocèse de Cambrai, accompagnée du décret suivant : « Nous soussigné, cardinal Caprara, légat du Saint-Siège apostolique, en vertu de l'autorité apostolique à nous déléguée, nous approuvons la carte sur laquelle le circuit et les limites du diocèse de Cambrai sont décrits par des lignes rouges, et nous assignons pour diocèse de l'Eglise épiscopale de Cambrai, tout le territoire compris entre ces lignes. » Or, sur cette carte, les cinq paroisses de l'ancienne principauté de Barbençon, bien que situées sur le territoire du Hainaut, assigné à l'évêché de Tournai, sont enfermées dans un cercle tracé à l'encre rouge, comme le département du Nord, et au centre de cette enclave est imprimé le mot : FRANCE. Les cinq paroisses furent dès lors rattachées par Mgr Belmas, de concert avec les autorités compétentes, au décanat de Solre-le-Château.

Lorsqu'en 1815, le Hainaut cessa d'appartenir à la France, l'ancienne principauté de Barbençon ne fit plus partie du département du Nord, elle resta néanmoins attachée au diocèse de Cambrai. Dès l'épiscopat de Mgr Giraud, le gouvernement belge réclama contre cet état de choses, les négociations, plusieurs fois abandonnées et reprises, viennent enfin d'aboutir et les cinq communes de l'enclave seront désormais soumises à la juridiction ecclésiastique de l'évêché de Tournai.

—

C'est le jeudi 20 juin, à l'issue de la messe capitulaire, que M. l'abbé Mignot, vicaire général de Soissons, a prononcé le décret d'exécution.

En voici la tradition :

Nous, Eudoxe Mignot, vicaire général de Soissons et Laon, spécialement subdélégué pour ce qui suit, par l'Excellentissime et Révérendissime Seigneur Louis Rotelli, archevêque de Pharsale et Nonce apostolique auprès de la République française.

A tous ceux que ces présentes verront, salut en Notre-Seigneur.

Notre Très Saint Père Léon XIII, Pape par la divine Providence, voulant mettre fin aux nombreuses et graves difficultés qu'éprouve l'exercice du ministère épiscopal, tant dans l'archidiocèse de Cambrai, en France, que dans le diocèse de Tournai, en Belgique, à cause de la différence qui existe entre la circonscription territoriale ecclésiastique et la délimitation civile, différence qui fait que des sujets belges sont jusqu'ici gouvernés au spirituel par l'archevêque de Cambrai et que des sujets français dépendent de l'Ordinaire de Tournai, — après avoir reçu le consentement des deux prélats, l'archevêque de Cambrai et l'évêque de Tournai ; — a cru devoir déférer volontiers aux vœux des ambassadeurs des gouvernements de France et de Belgique demandant une circonscription des dits diocèses exactement limitée aux frontières des deux puissances.

A cette cause, Sa Sainteté a ordonné de promulguer le décret consistorial du 9 février 1889, qui commence par ces mots : « *Expedito Episcopalis ministerii* » et en a confié l'exécution à l'Exc. et Rév. Seigneur Louis Rotelli, archevêque de Pharsale, Nonce apostolique près de la République française, avec pouvoir de subdéléguer un autre ecclésiastique constitué en dignité.

Or l'Exc. et Rév. Seigneur, Nonce apostolique, par lettre du 17 juin 1889, nous ayant, nous, vicaire général de Soissons et de Laon, subdélégué pour l'exécution dudit décret, après nous être rendu compte de toute l'affaire ; en vertu de cette subdélégation et par l'autorité du décret susmentionné, nous ordonnons et déclarons :

1° Le territoire appelé de Barbençon c'est-à-dire les cinq commu-

nes ou paroisses belges du canton de Beaumont, à savoir : Bossus-lez Walcourt, Barbençon, Erpion, Renlies et Vergnies sont retirées de la juridiction spirituelle ordinaire de l'archevêque de Cambrai.

Est également distrait du même diocèse, le territoire d'Iviers situé entre les communes belges de Bailièvre et de Salles.

Item, un territoire enfermé dans la commune belge de Beauwelz.

Item, les territoires de Ferlibray et de Rincette situés dans les commune belges d'Erquennes et de Blangies.

Item, le territoire appelé ferme des Chartreux, situé dans la commune belge de Blandain.

Cest territoires distraits et séparés de l'archevêché de Cambrai, avec leurs dépendances, leurs pieux instituts, s'il en est, et les biens annexes sont attribués au diocèse de Tournai, royaume de Belgique et lui sont soumis à perpétuité pour être régis et gouvernés par l'évêque ordinaire de ce diocèse, aux ordres duquel les fidèles obéiront d'un cœur docile, excepté, s'il en est, ceux qui jouissent d'une exemption particulière.

2° D'autre part, la partie du territoire de Camphin-en-Pévèle, France, qui jusqu'ici avait été soumise à la juridiction ordinaire de l'évêque de Tournai, — item, le petit coin de terre situé au village de Willems et annexé à la France par la convention du 28 mars 1820, sont distraits et enlevés à la juridiction ordinaire de l'évêque de Tournai et unis et incorporés à l'archidiocèse de Cambrai, avec leurs dépendances, leurs pieux instituts, s'il en est et leurs biens annexes, et lui sont soumis à perpétuité pour être régis et gouvernés par l'évêque ordinaire de ce diocèse, aux ordres duquel les fidèles obéiront d'un cœur docile, excepté, s'il en est, ceux qui jouissent d'une exemption particulière.

3° Ces nouveaux fidèles, tant ceux qui passent de l'archevêché de Cambrai à l'évêché de Tournai que ceux qui vont de celui-ci à celui-là jouiront des mêmes droits, privilèges, honneurs dont jouissent les autres diocésains.

4° Tous les monuments, titres et documents qui, de part et d'autre, regardent les nouveaux incorporés au diocèse et qui sont actuellement gardés aux archives de Cambrai ou de Tournai en seront retirés au plus tôt pour être livrés au diocèse de chacun et y être gardés comme il convient.

5° Que si le bien du diocèse de Cambrai ou de celui de Tournai, ou l'utilité publique demandaient une nouvelle circonscription ou une nouvelle distraction de territoire, même sans aucune compensation, le Saint-Siège apostolique sera libre de la faire, après avoir conféré avec les gouvernements respectifs.

6° Quant aux biens, aux droits et aux personnes ecclésiastiques dont il n'a été fait nulle mention expresse dans les présentes, tout demeurera dans le même état sans aucun changement. S'il survient

quelque difficulté, elle sera déférée, conformément aux lois canoniques, au Siège apostolique à qui il appartiendra de déclarer, de modifier, ou d'entrer en arrangements avec l'autorité civile.

7° Un exemplaire authentique de notre présent décret ainsi promulgué sera transmis à l'Exc. et Rév. Seigneur Nonce apostolique; un autre, joint à l'exemplaire du décret consistorial du 9 février 1889 sera conservé aux archives de l'archevêché de Cambrai, un troisième exemplaire sera joint au susdit décret consistorial et soigneusement gardé aux archives de l'évêché de Tournai.

Fait à Cambrai, le 20 juin 1889.

LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

RÉPLIQUE DE M. CHESNELONG, SÉNATEUR

Dans la séance du 11 *juillet.*

M. Chesnelong. — Que le Sénat se rassure, je me sens matériellement un peu fatigué et hors d'état de prononcer un long discours. Je n'ai donc pas l'intention de répondre à toutes les parties du discours que vous venez d'entendre.

Mais il est certains points sur lesquels je dois faire des rectifications nécessaires, et c'est pour cela que je suis monté à la tribune.

Que M. le rapporteur me permette de le lui dire, en l'écoutant j'ai été frappé de deux contrastes : d'abord, d'un contraste étrange entre le ton, l'esprit, l'accent de son rapport, et le ton, l'esprit, l'accent des deux premiers tiers de son discours. Assurément, dans son rapport la critique n'est pas féroce, mais enfin la critique y a sa part; des réserves y sont exprimées, certaines fautes y sont signalées. Si le blâme n'y est jamais sévère, l'approbation y est tempérée, et il s'y trouve plus de résignation mélancolique que d'enthousiasme. Dans la partie du discours qui se rapporte à l'appréciation du passé, au contraire, c'est une apologie absolue, qui ne trouve rien à redire, qui justifie tout, qui glorifie tout.

J'ai constaté le même contraste entre les deux premiers tiers et le dernier tiers du discours de M. le rapporteur. Vous avez commencé par dire au Sénat que tout avait été pour le mieux dans la meilleure gestion financière possible, et vous avez terminé en reconnaissant que la situation créée par cette gestion financière était inquiétante et que le Sénat devait s'armer de toute sa fermeté pour y aviser.

M. le Rapporteur général. — Pour l'avenir!

M. Chesnelong. — Pour l'avenir, j'entends bien; voilà la contradiction. Vous déclarez irréprochable dans le passé une politique

financière qui ne pourrait pas, sans grave dommage, être appliquée à l'avenir.

M. Girault. — Je demande la parole. (Exclamations à droite.)

M. Chesnelong. — Je passe maintenant à quelques points de votre discours ; je les prends tels que je les ai relevés en vous écoutant, sans me préoccuper de leur ordre logique.

Vous avez dit que la fortune publique se relevait, et qu'on en trouvait le symptôme dans le retour des plus-values.

Vous m'avez fait l'honneur de citer un passage de mon discours de l'année dernière sur les finances, passage dans lequel, en exprimant le désir que les plus-values reviennent, j'émettais l'inquiétude qu'à raison des crises que traversait le pays, nous les attendissions longtemps. Et vous avez ajouté : « Ces prévisions pessimistes ne se sont pas heureusement réalisées. Les plus-values sont revenues. » C'est une bien bonne nouvelle, monsieur le rapporteur. Et depuis quand les plus values sont-elles revenues ?

Je sais bien qu'en 1888 vous avez eu, comme vous le rappeliez tout à l'heure, 38 millions d'augmentation sur les recettes prévues pour cet exercice. Mais j'ai lu votre rapport ; il est plein d'enseignements ; je l'aime mieux que votre discussion. Et j'ai trouvé dans ce rapport que sur ces 38 millions d'augmentation de recettes, les droits de douane compte pour 30 ou 32 millions — je ne me rappelle pas le chiffre exact, — ce qui est le résultat non d'une plus-value, mais de l'application de droits nouvellement établis.

M. Buffet. — C'est cela !

M. Chesnelong. — Mais de plus-values véritables, il n'y en a pas ou presque pas.

Et, par exemple, il y a des recettes qui, quand elles s'améliorent, indiquent un renouveau de prospérité dans le pays : ce sont les recettes de l'enregistrement et celles des impôts de consommation. Quand les recettes de l'enregistrement s'accroissent, c'est un signe de reprise dans l'activité des transactions ; et quand le produit des impôts de consommation augmente c'est une preuve que la richesse se développe, parce que l'accroissement de la consommation du pays est généralement proportionnel à celui de ses revenus. Mais, hélas ! en même temps que vous avez eu sur les droits de douane 30 à 32 millions d'augmentation en 1888, vous avez eu sur les droits d'enregistrement une diminution de 5 millions, et sur les impôts de consommation une diminution de 5 millions. Voilà pour les prétendues plus-values de 1888.

Vous nous avez parlé aussi des plus-values de 1889. Sans doute, vous êtes en ce moment en présence d'un fait anormal, spécial, particulier, qui temporairement a produit et produira un mouvement d'activité surmenée et de consommation exceptionnelle. Certaines de vos recettes en profitent.

Mais je disais hier avec un sentiment de prévoyance qui m'était inspiré par ce qu'il y a eu de fatal dans l'infatuation qui avait jeté hors des voies de la sagesse et même de la plus simple prudence la politique financière de la République de 1879 à 1882, par suite précisément des plus-values qu'on obtenait alors et desquelles on ne redoutait pas d'infidélités, je vous disais donc hier et je vous répète aujourd'hui : Attendez le résultat final de 1889; attendez ce que produira 1890. Je désire que les plus-values répondent à vos espérances. Mais ne vous flattez pas prématurément de les obtenir; soyez prudents et mesurez vos dépenses sur les ressources qui vous sont acquises, sans escompter à l'avance des accroissements de recettes que vous n'avez pas encore reconquis. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Voilà, sur ce premier point, la réponse que je voulais vous faire.

Et maintenant, pour justifier les embarras de la situation actuelle, vous avez produit une fois de plus une explication qui ne s'y applique pas.

Puisque vous la renouvelez sans cesse, nous sommes bien obligés de faire toujours la même réponse. Vous êtes venu nous dire :

« Mais il y a eu la guerre de 1870, une guerre malheureuse ! » Hélas ! nous le savons bien ! « Cette guerre a entraîné pour le pays des sacrifices énormes. » Nous le savons bien encore.

Vous avez dit que dans un rapport j'avais reconnu que le sacrifice n'avait pas été moindre de 15 milliards. Je ne sais pas à quel rapport vous faites allusion. Si le chiffre de 15 milliards s'y trouve, ce ne peut être qu'une erreur d'impression. La vérité est que les dépenses de la guerre de 1870 se sont élevées, je crois, à 10 ou 11 milliards. L'honorable M. Léon Say, lorsqu'il était ministre des finances, les évalua à cette somme, et je ne crois pas, pour ma part, en avoir jamais avancé d'autre.

L'Assemblée nationale s'est trouvée en face de la tâche énorme de couvrir cette dépense par des emprunts et d'assurer dans le budget ordinaire le service de ces emprunts. Elle établit courageusement — et le pays accepta généreusement cet accroissement de charges — 600 à 700 millions d'impôts nouveaux pour couvrir l'augmentation de dépenses annuelles qui était le résultat de la guerre de 1870. A ce prix, la plaie budgétaire fut cicatrisée, et l'équilibre budgétaire fut rétabli à partir de 1875. Sans doute, il y avait eu par le fait de la guerre un accroissement de 600 millions environ dans les dépenses ordinaires, mais, d'un autre côté, par suite de l'établissement de nouveaux impôts, il y avait un accroissement de recettes ordinaires corrélatif. Dans l'exercice 1875, il y eut un excédent de recettes très reel et très incontestable de 75 millions. Cet excédent de recettes fut, si mes souvenirs ne me trompent pas, de 90 à 95 millions en 1876.

Telle fut l'œuvre de la politique financière de l'Assemblée natio-

nale; et tel fut aussi le point de départ de la vôtre. (Très bien! très bien! à droite.)

Vous n'êtes pas partis du déficit produit par la guerre; vous êtes partis de l'équilibre reconquis par l'œuvre réparatrice de l'Assemblée nationale. Sans doute, en dehors du budget ordinaire, il y avait les dépenses du compte de liquidation.

Mais il y avait dans le budget ordinaire un crédit d'amortissement de 200 millions d'abord, de 150 millions ensuite, qui était pour ainsi dire la contre-partie de ce compte.

M. Buffet. — Il y a eu un amortissement pendant trois ans de 200 millions et un quatrième de 150 millions.

M. Chesnelong. — Vous avez parfaitement raison.

Voilà donc de quel point vous êtes partis. Vous êtes partis de l'équilibre du budget avec 150 millions prévus pour l'amortissement, et voici à quel point vous arrivez : plus d'amortissement dans votre budget et 600 millions de déficit! (Très bien! très bien! à droite.)

Ah! je sais bien que ce mot de « déficit » ne vous plaît pas ; vous avez déjà dit que l'emploi de ce mot était de notre part un artifice de discussion, et vous vous êtes livrés à je ne sais quelles explications desquelles il semblerait résulter qu'il n'y a de déficit que lorsque ce déficit porte sur des dépenses normales et ordinaires. Messieurs, laissons les querelles de mots et voyons le fond des choses : que vos dépenses soient ordinaires ou extraordinaires, ce sont toujours les contribuables qui les supportent, et ils ne se livrent pas, eux, à ces subtiles distinctions. Je dis que chaque fois que vous acquittez une dépense par des fonds d'emprunt; c'est là un déficit en ce sens qu'il y a disproportion du montant de cette dépense entre les ressources du budget et les charges; j'ajoute que, dans tous vos budgets depuis 1882, y compris celui que vous nous présentez pour 1890, l'insuffisance des recettes par rapport aux dépenses est de 600 millions au moins, et que par conséquent vous avez, depuis huit ans, un déficit chronique de 600 millions.

M. le Ministre des finances. — Ce chiffre de 600 millions est absolument inexact. Il ne repose sur rien; c'est un chiffre fantaisiste. (Rumeurs à droite.)

M. Chesnelong. — Il fallait m'interrompre hier, monsieur le ministre, quand j'avais les chiffres sous la main, quand, en les énonçant, je vous portais le défi de les contester.

D'après vous, au reste, d'après les chiffres que vous avez donnés à la Chambre des députés, les 600 millions sont avoués pour la période 1882 à 1885.

M. le Ministre. — Pour l'ancienne législature.

M. le Président. — Veuillez ne pas interrompre, monsieur le ministre.

M. Chesnelong. — Je sais bien que vous contestez le chiffre de

600 millions pour la période de 1885 à 1888 ; vous le réduisez à 350 millions, parce que vous ne tenez compte que des emprunts directs faits par l'Etat à concurrence de 1 milliard 45 millions; mais vous devez y ajouter les 712 millions d'emprunts faits par des intermédiaires; dont le remboursement final incombe à l'Etat sous diverses formes. Nous arrivons ainsi à des emprunts de 1.800 millions pour les trois années et de 600 millions pour chaque année. Voilà le déficit, il est réel et j'ajoute qu'il est absolument prouvé. (Nouvelle approbation à droite.)

Et maintenant, pour 1890, vous êtes encore en présence d'un excédent de 600 millions de dépenses sur les recettes fournies par l'impôt et par les revenus de l'Etat. Contestez-vous cela ?

M. le Ministre. — Absolument.

M. Chesnelong. — Je vous le répète, il fallait le contester quand, hier, M. Blavier et quand moi-même, après lui, nous sommes venus porter à la tribune les éléments de ces 600 millions; lorsque je vous ai prouvés, chiffre en mains, qu'en 1890 les emprunts directs de l'Etat s'élèveraient à 190 millions, les emprunts par intermédiaires à 251 millions, deux autres emprunts spéciaux à 60 ou 70 millions. Total des emprunts en 1890, et par conséquent du déficit de 1890 : 603 à 613 millions.

M. le Ministre. — Est-ce qu'on a jamais compté les dépenses faites par les compagnies de chemins de fer dans le budget de l'État, et grossi de ce chiffre le montant du déficit? Est-ce que c'est un procédé de discussion acceptable? (Rumeurs à droite.)

M. le Président. — N'interrompez pas, monsieur le ministre, vous aurez la parole si vous le désirez, mais laissez l'orateur continuer son discours.

M. Chesnelong. — M. le ministre des finances, permettez-moi de vous dire que votre objurgation me touche peu, mais que je suis profondément ému de voir un ministre des finances déclarer que parce qu'un emprunt est fait par intermédiaire, quoiqu'il se fasse pour le compte de l'État, quelle que soit sa forme, quoique le remboursement final doive en incomber à l'État, quoiqu'il représente, par conséquent, dans le présent ou dans l'avenir, une charge pour les contribuables, il est permis de n'en pas tenir compte. Il s'agit d'une dépense qui, plus tôt ou plus tard, sous une forme ou sous une autre, pèsera sur le pays. Et c'est d'après vous une quantité négligeable? Mais je suis effrayé des conséquences qui pourraient résulter de cette théorie. Si les emprunts par intermédiaires ne comptent pas, s'ils ne sont rien, si c'est un procédé de discussion inacceptable de considérer comme une charge d'État des emprunts dont l'État devra assurer les remboursements par des annuités ou des garanties d'intérêt, la conséquence qui est au bout de cette étrange théorie, c'est qu'on peut multiplier outre mesure les emprunts par intermédiaire...

M. Buffet. — Très bien ! c'est cela !

M. Chesnelong... on peut se donner libre carrière ! Allons donc ! Vous parliez de procédés de discussion inacceptables que vous êtes étonné de nous voir porter à cette tribune, et vous nous le reprochiez avec une certaine vivacité. Eh bien, moi, je suis étonné de la théorie que vous, ministre des finances, ayant plus que tout autre la garde des finances du pays, vous avez énoncée de votre banc ! (Applaudissements à droite.)

Je continue.

M. le rapporteur a dit encore qu'il y a des dépenses qui ont été imposées par la nécessité de la défense nationale, et il nous a demandé si nous pouvions les reprocher à la politique républicaine.

Non, nous ne les lui reprochons pas. Non, nous la louons de les avoir faites, et lorsqu'elles ont été présentées, à droite comme à gauche nous nous y sommes associés. Chaque fois qu'il s'agit des intérêts de la défense nationale, les divisions s'effacent et l'unanimité du patriotisme se rencontre. Pourquoi donc faire entrer dans la discussion un point sur lequel vous savez bien qu'il n'y a pas de désaccord ? (Très bien ! très bien ! à droite.)

Mais ce ne sont pas ces dépenses qui ont mis votre budget en déficit ; grâce à la progression de 600 millions qui de 1874 à 1881 s'était produite sur les recettes, vous auriez pu parfaitement les supporter sans mettre votre budget à mal. La cause du déficit n'est pas là ; elle est ailleurs.

Elle est dans l'exagération des travaux publics ; elle est dans l'exagération des dépenses des constructions scolaires ; elle est dans le système d'emprunts continus qui a été la conséquence de ces deux exagérations.

A l'occasion des dépenses des travaux publics, vous avez établi un parallèle fantaisiste entre les politiques à courte vue, figés dans une immobilité impuissante lorsque tout marche autour d'eux, partisans d'économies mesquines, qui ne comprennent pas les véritables intérêts d'un pays, qui voudraient lui refuser tout progrès en ne se prêtant pas aux travaux publics nécessaires, qui ne se préoccupent que d'un certain équilibre matériel du budget à obtenir à tout prix ; et les politiques à larges visées qui sans doute font la part des nécessités financières, qui s'opposent à une trop grande accélération des dépenses, mais qui savent aussi qu'il y a des dépenses productives qui accroissent la richesse nationale, qui s'y livrent avec une sage modération, mais qui enfin ne reculent pas devant elles.

Eh bien, nous ne sommes pas les immobiles dont vous avez parlé tout à l'heure, et vous n'êtes pas les hommes à progrès sage et modéré dans la catégorie desquels vous vous placez complaisamment. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Nous n'avons jamais dit qu'il ne fallait pas faire de travaux

publics ; nous avons dit, au contraire, qu'il fallait en faire, mais avec mesure et avec sagesse, sans les commencer partout en courant le risque d'en retarder par cela même l'achèvement, qu'il fallait les échelonner selon leur importance, en s'aidant du temps, sans compromettre la sécurité financière du présent et sans épuiser d'avance les ressources de l'avenir. . . . .

Voilà, messieurs, ce que nous avons dit depuis 1879, et voilà pourquoi nous nous sommes élevés contre le gigantesque projet qui fut présenté alors et qui porte le nom de « programme de M. de Freycinet » ; nous nous sommes élevés contre ce système parce qu'il nous paraissait poussé à outrance. . . .

M. Lelièvre. — La droite l'a voté.

M. Chesnelong. — Vous nous dites que beaucoup de nos amis ont voté ce projet. Quant à moi, je n'en sais rien.

M. Lelièvre. — Ils ont fait des amendements pour l'augmenter.

M. Chesnelong. — Permettez-moi de vous répondre qu'ici, à partir du jour où le projet s'est produit pour la première fois, nous l'avons combattu à cette tribune. M. Buffet et M. Bocher, et moi-même après eux, nous avons attaqué ce système avec toute la vigueur possible et depuis ce moment nous n'avons pas cessé de protester contre ses témérités...

M. Lelièvre. — Vous en avez bénéficié.

M. Chesnelong. — ... et par conséquent ne venez pas nous dire que nous y avons une part de responsabilité et que nous n'avons pas le droit de le critiquer ; je repousse absolument cette objection qui ne repose sur rien d'exact. (Nouvelle approbation à droite.)

Oui, il fallait faire des travaux publics ; mais il fallait les faire avec prudence, avec mesure ; il ne fallait pas faire à la fois les productifs et les improductifs ; il fallait vous préoccuper, en les faisant, du véritable intérêt du pays, de l'intérêt économique des populations, et ne pas vous préoccuper seulement de faire grand, de faire plus grand que les gouvernements qui vous ont précédés, et surtout de ne pas considérer ces travaux comme une sorte de manne électorale qu'il fallait répandre partout pour que le bénéfice qu'on s'en promettait, dans un intérêt de parti, ne fît défaut nulle part. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Voilà ce que j'ai à dire sur ce point.

M. Dupouy. — Et les chemins de fer de 1875?

M. Chesnelong. — Vous avez parlé des dépenses de constructions scolaires et vous avez cru devoir faire observer qu'elles ont coûté à peine 290 millions à l'Etat ; ce qui est peu de chose pour vous, eu égard à la grandeur de l'œuvre accomplie.

Qu'est-ce à dire ? L'État, pour sa part, n'y a contribué que pour 290 millions, et les communes y ont contribué pour le reste ; mais le reste, ce n'est que peu de chose; c'est 300 ou 350 millions.

Eh bien, je vous disais, à propos du budget ordinaire et extraordinaire, que, soit qu'il dût payer pour l'un, soit qu'il dût payer pour l'autre, le contribuable devait payer toujours.

Je vous dirai de même que lorsque dans les dépenses scolaires vous faites la part de l'État et celle des communes, dans un cas comme dans l'autre c'est le contribuable qui doit payer, et la charge est toujours la même pour lui.

Par conséquent, ne venez pas nous dire que la charge n'a pas été excessive parce que la part de l'État n'a été que de 290 millions. Je vous réponds que la charge des contribuables a été de 600 millions, que le dernier mot n'est pas dit, qu'elle s'élèvera plus haut encore et qu'elle a dépassé ce que la nature des choses comportait, ce que l'intérêt du service réclamait, ce que le souci des finances du pays aurait exigé. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Et puis, vous avez parlé des dépenses scolaires. Oh ! ici, vous n'avez pas argumenté longtemps. Vous avez dit : Il y a deux systèmes en matière d'enseignement : celui des hommes qui redoutent son développement et qui veulent l'enrayer, et celui des hommes qui désirent son extension et qui trouvent fécondes, profitables, toutes les dépenses qui ont été faites pour l'assurer. Ce sont deux conceptions différentes des devoirs de l'État en matière d'enseignement. C'est la seconde qui a prévalu, pour le plus grand honneur de la République ; elle a coûté cher, mais ce sont des dépenses dont le pays profite et qu'il ne regrettera pas. En tout cas, la question est désormais jugée ; il n'y a plus à y revenir. Ce qui a été fait a été bien fait, et nous n'avons qu'à persister dans la voie qui a été ouverte. Que nos adversaires en prennent leur parti ; nous ne reviendrons pas en arrière.

Je ne crois pas avoir altéré la thèse de M. le rapporteur.

M. le rapporteur a bien voulu citer, d'ailleurs, non pas, je suppose, pour me mettre en contradiction avec moi-même, mais pour s'en faire une arme, une phrase extraite de mon rapport sur le budget de 1871, dans laquelle je vantais l'avantage de l'éducation populaire et la nécessité de son développement. Eh bien, je crois toujours que l'éducation populaire est une grande chose, et je crois toujours qu'elle est digne de toutes les sollicitudes des pouvoirs publics.

M. Buffet. — Très bien !

M. Chesnelong. — Mes amis et moi nous le croyons autant que vous, et permettez-moi d'ajouter : Nous le prouvons plus que vous ! (Très bien ! très bien ! à droite.)

Qu'est-ce que vous faites pour cette cause de l'éducation populaire dont vous prétendez vous poser comme les représentants exclusifs ? Vous lui donnez des phrases de vos rapports et de vos discours et, par surcroît, vous lui donnez sans compter l'argent des contribuables.

Nous lui donnons, nous, plus que cela ; nous lui donnons chaque

année de 45 à 50 millions, qui sont fournis par les sacrifices volontaires. Nous fondons des écoles libres, et dans ces écoles libres nous avons à l'heure qu'il est 1,500,000 élèves. Nous en sommes, vous et nous, à ce point, — je l'établissais dans une discussion récente d'après des chiffres que vous nous aviez fournis, — que tandis que, dans les écoles que vous avez fondées dans une période quinquennale vous n'avez en moyenne que 23 élèves par école (très bien ! à droite, — protestations à gauche), nous comptons, nous, dans les écoles libres que nous avons fondées pendant cette même période, 102 élèves en moyenne par école. (Applaudissements à droite.)

Par conséquent, ne nous présentez pas comme des adversaires de l'éducation populaire. Ah ! des adversaires de l'enseignement sectaire que vous avez voulu organiser dans ce pays, afin de saper les croyances chrétiennes en opprimant les consciences de l'immense majorité des familles, oui, nous le sommes. Oui, nous sommes les adversaires de votre politique scolaire, de cette politique de guerre qui a semé le désordre dans le pays, de cette politique de décadence qui ne prépare pas le développement de l'instruction, mais qui prépare l'abaissement du caractère national et la diminution de la moralité publique, en affaiblissant les croyances qui sont la sauvegarde de l'un et de l'autre. (Très bien! très bien ! et applaudissements à droite.)

Voilà nos pensées ; nous n'avons pas à les dissimuler. Elles nous sont inspirées par notre foi et notre amour du pays. Et c'est pour cela que les catholiques font en France les sacrifices auxquels je faisais allusion tout à l'heure.

Ces 45 millions qui sont fournis chaque année par la France catholiques, messieurs, saluez-les ! car ils ne représentent pas seulement cette grande chose qui s'appelle le sacrifice volontaire, ils représentent aussi cette autre grande chose qui s'appelle la préoccupation du rachat du peuple et par conséquent de l'âme de la France. (Bravos et applaudissements à droite.)

Dans une autre enceinte, messieurs, on a prononcé le mot de « pacification religieuse ». Eh bien, ce mot-là, avec les sentiments qui vous animent, avec les idées que vous avez, et avec les desseins que vous voulez poursuivre, vous nous l'avez épargné, et je vous en remercie, non pas que la pacification religieuse ne soit une chose désirable, non pas que nous ne l'appelions pas de nos vœux autant que personne et moins que personne. Mais nous la voulons dans des conditions qui soient conformes à la dignité, à la justice, à la liberté de nos consciences. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Quoi ! après les mesures contre les libertés religieuses dont j'ai parlé hier, ceux qui en sont les premiers et les principaux responsables, ceux qui en ont été les inventeurs, les promoteurs, les exécuteurs, viennent nous dire :

« Nous ne regrettons rien de notre passé ; nous nous en vantons ;

nous ne voulons rien réparer; nous sommes prêts à recommencer la lutte, si les faits accomplis ne sont pas définitivement acquis. Mais vous, catholiques, acceptez ces faits accomplis; renoncez aux droits que nous vous avons ravis, aux libertés que nous vous avons enlevées. Nous, de notre côté, nous ne toucherons pas au budget des cultes et nous vous donnerons une loi sur la liberté d'association.

« A ces conditions, cessons la lutte et concluons un traité de paix. »

Ah! vous ne toucherez pas au budget des cultes ! Je le crois bien ! le pays ne vous le permettrait pas : c'est un pays d'honneur, et il ne souscrira jamais à un acte d'improbité nationale. (Vives marques d'approbation à droite.) Ah ! vous voulez nous donner la liberté d'association! Laquelle? Celle de M. Waldeck-Rousseau ou celle de M. Floquet? (Sourires à droite.) Nous ne voulons ni de l'une ni de l'autre; la servitude s'y cache sous une fausse enseigne de liberté; nous voulons une liberté d'association loyale, franche, sans embûches, égale pour tous, ne retirant pas par des restrictions cauteleuses ce qu'elle paraît concéder. (Très bien ! très bien! à droite.) Nous la voulons ainsi et nous l'obtiendrons...

M. Lelièvre. — Jamais ! (Exclamations à droite.) Jamais, non, jamais le pays ne vous la donnera, parce qu'il sait comment vous en usez lorsque vous la possédez. Vous en usez avec un esprit de domination. (Protestations à droite.)

M. le Président. — N'interrompez pas. Vous allez m'obliger de vous rappeler à l'ordre, monsieur Lelièvre.

M. Chesnelong. — Je n'avais pas d'illusion, mon cher collègue. J'allais vous dire, au moment où vous m'avez interrompu, que la liberté d'association telle que nous la comprenons, nous l'obtiendrons parce que c'est justice ; mais qu'à coup sûr nous ne l'attendons pas de vous.

Quant à renoncer à la revendication des libertés que vous nous avez enlevées, pour qui nous prenez-vous ? (Très bien ! très bien! à droite.)

Nous avons combattu pour elles. Nous serions fiers de vaincre avec elles ; mais jamais, non, jamais, entendez-le bien, — c'est moi maintenant qui dis « jamais ! » — jamais nous ne renoncerons à la lutte tant que ces libertés ne nous seront pas rendues. (Très bien ! très bien ! et vifs applaudissements à droite.)

La pacification religieuse, nous la voulons, je le répète, autant que personne et plus que personne. Elle sera facile à obtenir quand on le voudra. On n'aura qu'à rendre aux catholiques les libertés qui sont les garanties nécessaires des droits de leur foi et des droits de leur conscience.

Nous ne demandons rien de plus, mais nous ne voulons rien de moins. (Très bien ! très bien! et applaudissements à droite.) Et vous ne nous ferez jamais passer sous les fourches caudines d'une pacifi-

cation menteuse qui, si elle ne s'obtenait qu'au prix du sacrifice des doctrines et des droits de l'Église, dont nous sommes fiers d'être les fils, nous paraîtrait odieuse et honteuse comme une apostasie. (Très bien ! très bien ! — Applaudissements répétés à droite. — L'orateur, en retournant à son banc, est félicité par un grand nombre de ses collègues.)

A L'EXPOSITION

LA GALERIE DE TRENTE MÈTRES

Le dôme central est relié au hall des machines par une grande et belle galerie, large de 30 mètres, longue d'environ 120 mètres (Je ne garantis pas ce dernier chiffre).

C'est ici le vrai centre, le cœur de l'Exposition, et je m'empresse d'ajouter que cette partie des constructions est très réussie. Les plus difficiles s'accordent à louer l'aspect d'ensemble de la galerie de trente mètres.

Et ce n'est pas seulement parce que la décoration en est très riche et assez soignée, ni parce qu'elle renferme quelques objets magnifiques (trois ou quatre de premier ordre) ; — c'est surtout parce qu'elle offre des proportions irréprochables.

Si toutes les constructions en fer qui couvrent la surface du Champ-de-Mars présentaient le noble équilibre, l'ordonnance rationnelle de cette nef, nous serions moins étonnés peut-être, beaucoup plus charmés certainement.

Les lois de l'art ne se tournent pas aussi aisément que celles du code, et l'on n'a rien à gagner à se mettre en rupture avec elles.

Quand vous pénétrez dans la galerie de trente mètres, vous manifestez tout de suite votre admiration. « Voici quelque chose de grandiose et de beau ! » dites-vous. Si vous ne le dites pas, vous le penserez. C'est que vous avez saisi d'un seul coup d'œil tout l'ensemble ; l'impression a été complète et immédiate, comme il vous arrive quand vous entrez dans la nef d'une magnifique cathédrale. Mais quelqu'un se trouve à côté de vous, qui vous souffle : « Ceci n'est rien ; arrivez donc jusqu'au palais des machines, vous verrez ! » Vous descendez alors la galerie de trente mètres, lentement, avec ce respect quasi-religieux que les hautes voûtes et les grands murs (fussent-ils nus) nous imposent toujours ; à peine laissez-vous distraire vos regards

par cent belles choses coudoyées; vous êtes pris, enveloppé, votre œil s'enivre de la sensation générale qui se dégage de l'enceinte; vous éprouvez ce plaisir, ce bien-être indéfinissable qui vous tient en suspens entre le rêve et la réalité sans le moindre trouble pour votre raison, et qui s'appelle l'émotion artistisque. Soudain, tout cela disparaît, vous êtes sur le seuil de la galerie des machines...

* * *

J'ai dit mon émerveillement pour ce prodigieux édifice de fer, et plus je le considère, plus je persiste dans l'opinion que c'est là le chef-d'œuvre industriel de l'Exposition universelle. Mais les ingénieurs qui l'ont élevé, ayant poursuivi un but purement pratique et mis de côté toute préoccupation d'art, voici ce qui se produit : En sortant de l'enchantement de la galerie de trente mètres, le premier aspect du palais des machines vous cause une sensation désagréable.

Vous étiez charmé, vous êtes ahuri. Tout au moins une inquiétude vous prend-elle, et si vous la raisonnez, vous en reconnaîtrez bientôt la cause : c'est que vous vous trouvez sous un plafond colossal dont vous n'apercevez pas les soutènements. Vous êtes saisi par une espèce de vertige horizontal, si j'ose ainsi parler, impression qui est tout le contraire d'une impression artistique. Votre œil reste éperdu, ne sachant où s'appuyer, incapable d'embrasser (à moins qu'on n'aille se placer dans un angle et qu'on ne perche à une certaine hauteur), cette formidable enceinte, écrasante, écrasée.

Aussitôt que vous vous serez un peu reconnu, dès que vous aurez compris que « c'est immense », vous direz : « Comme c'est bas ! »

C'est néanmoins plus haut que la galerie d'où vous sortez. Napoléon, avec sa colonne, passerait sous cette voûte sans se courber !

Malheureusement, il n'y a ici aucun souci des lois de la proportion. Il faudrait à ce hall une hauteur au moins du double.

Aussi, le premier moment de stupéfaction passé, une angoisse vous prend, un malaise, augmenté de la chaleur lourde qu'il fait dans ce lieu; le courage de vous engager à travers ce dédale de machines posées là sur un plancher à perte de vue, sans aucun accident d'architecture qui les soutienne ou les isole tout au moins par groupes, sinon par individus, vous abandonne d'abord, et vous n'avez qu'une envie : vous en aller au plus vite !

Telle est l'impression qu'éprouve infailliblement le promeneur venu à l'Exposition pour se distraire et régaler ses yeux. N'en auront cure ceux-là qui se passionnent pour les chefs-d'œuvre de la mécanique ou qui ont un intérêt spécial à les étudier.

Je n'hésite pas à déclarer que, dans cette Exposition si pimpante, si gaie, le hall des machines est mortellement ennuyeux, et cela tient à sa disposition sans art qui rappelle tout à fait celle d'un tissage mécanique. Au contraire, en 1878, la galerie des machines, pittoresquement aménagée, conçue dans le plan de la galerie actuelle de trente mètres, était l'endroit le plus aimable, le plus fréquenté de l'Exposition.

Je conclus : la « merveille du Champ-de-Mars » est déplorable comme salle d'exposition, car rien n'y est en valeur, tout s'y perd. Mais, plus tard, elle pourra devenir une façon d'hippodrome civil ou militaire, et, mieux encore, la cage d'un merveilleux jardin d'hiver. Ce serait là sa plus rationnelle appropriation.

*
* *

La galerie de trente mètres, abrite quelques-unes des plus importantes vitrines de l'Exposition. Je recommande aux dames celle de la chambre de commerce de Lyon, remplie d'admirables tissus de soie pour vêtements, et celle d'une célèbre maison de pelleterie qui a exhibé les plus rares fourrures. Il y a là des pelisses de zibeline, des manteaux de loutre de Kamtstchatka, des *garnitures* de renard argenté, des manchons de renard *bleu* (ainsi appelé parce qu'il est jaune,) et des astrakans non frisés au petit fer que la czarine ne dédaignerait pas.

Aux amateurs d'instruments de musique je signalerai un orgue de modestes dimensions — très convenable sous ce rapport pour le hall d'un château — qui résume tous les perfectionnements de la plus noble des industries artistiques. C'est, dit-on sous Pépin-le-Bref que le premier orgue aurait retenti en France dans une église. En l'entendant, une femme s'évanouit et, ajoute la légende, mourut de plaisir. Le petit orgue dont je vous parle serait capable de faire ressusciter cette sensible créature. Le piano à queue qui se trouve tout à côté mérite aussi d'être entendu. Seulement on est distrait par la beauté de la caisse, un délicat chef-d'œuvre d'ébénisterie en bois de rose, bronzes fins ciselés et dorés.

Avec ses tuyaux métalliques, on le prendrait aussi pour un orgue, mais gigantesque, cet édicule que quatre compagnies métallur-

giques se sont associées pour élever dans l'axe de la galerie de trente mètres. Cela est très gai, très rutilant, très original. Impossible de grouper avec plus de goût de simples tubes de cuivre, de zinc et de maillechort. C'est en ces petites choses que le génie français s'affirme sans rivalité. Avez-vous remarqué tout ce qu'il y a d'art, de véritable art, dans la façon dont les boutiquiers parisiens arrangent leurs étalages ?

Cette même galerie renferme deux superbes maître-autels, l'un tout en orfèvrerie, l'autre en marbre et orfèvrerie, tous les deux de style gothique, destinés le premier, à l'église de Saint-Ouen, le second, à l'église métropolitaine de Rouen. Voilà, pour cette dernière, le complément ou peut-être seulement la suite de l'œuvre de restauration artistique que Mgr Thomas pousse avec tant de vigueur.

*
* *

D'autres éléments concourent à embellir cette remarquable galerie, vestibule de toutes les sections industrielles de l'Exposition. On pénètre dans chacune de celles-ci par des entrées monumentales d'une architecture et d'une décoration appropriées, qui se suivent, juxtaposées tout le long des deux grands côtés de la galerie.

Parmi ces entrées fastueuses, il en est d'originales, par exemple celle de la métallurgie, entièrement composée de pièces et d'outils qui rappellent cette industrie; il en est de fort nobles, comme celle de l'ébénisterie de luxe et celle des bronzes d'ameublement; certaines sont décorées par des artistes en renom, telle celle qui donne accès à la section de tapisserie et dont les trumeaux sont signés Rochegrosse. Mais celle de la céramique constitue à elle seule l'un des principaux attraits de l'Exposition.

On sait quel rôle la céramique doit jouer dans l'architecture nouvelle. Venez voir ici ce qu'elle peut faire ! On se livrerait aux plus ingénieuses combinaisons de marbres précieux qu'on n'arriverait pas à la moitié de cet effet-là. Vous ne pouvez rien vous figurer qui soit à la fois plus solide, plus riche, plus élégant, plus harmonieux, plus ingénieux, plus nouveau. C'est écrasant de luxe et charmant de goût. Il me faudrait des colonnes pour en faire la description. Permettez-moi de me soustraire à une tâche aussi rude. Mais ce que je tiens à vous dire, c'est la volupté qu'on éprouve à se retremper l'œil dans cette belle œuvre, si française, si artistique, d'une industrie moderne,

surtout quand on vient d'être secoué par les barbares émotions de la tour Eiffel.

Quiconque, devant ce portique en faïence grand comme une maison, splendide comme un écrin de bijoux, composé de matériaux solides, revêtu de couleurs inaltérables, voudra bien se rappeler ce que nous avons dit sur l'avenir de l'architecture, reconnaîtra que jamais l'art monumental n'a disposé d'aussi souples et d'aussi riches éléments pour renouveler ses formules.

* * *

Les exposants se sont cotisés pour faire décorer ainsi leurs entrées de sections. Le résultat obtenu a de quoi flatter leur amour-propre, et le public doit leur être reconnaissant d'avoir aussi généreusement contribué au plaisir de ses yeux.

C'est grâce encore à la bonne entente des exposants que l'intérieur des galeries industrielles est fort agréable à parcourir indépendamment des objets exposés. Autrefois, chacun avait construit sa vitrine, orné son box à sa fantaisie : il en résultait un entassement de la plus complète incohérence, une déplorable cacophonie. Aujourd'hui chaque industrie se présente sous un aménagement homogène, qui la distingue des autres à première vue et qui forme — chacun pris en soi — un ensemble décoratif du meilleur goût.

M. Gérard.

ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. DE VOGUÉ

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

Réponse de M. Rousse, directeur de l'Académie française.

Monsieur,

Si votre illustre prédécesseur vous a entendu, certains endroits de votre beau discours ont pu lui causer quelque surprise, et gâter un peu son plaisir.

« Les dieux s'en vont... Les classiques ont vécu... Le latin se meurt... » dites-vous. Et à la façon dont vous nous annoncez ces fâcheuses nouvelles, il semble que vous en preniez votre parti d'assez bonne grâce. J'ai peur que M. Nisard ne vous trouve pas assez triste pour un si grand deuil...

Vous nous offrez, il est vrai, des consolations dont, pour ma

part, je vous remercie, mais qui, peut-être, ne l'auront pas entièrement satisfait : Le progrès indéfini des sciences ; la conquête géographique du globe tout entier ; l'espace et le temps réduits à ne plus être que de vains mots dans le dictionnaire arriéré de quelque vieille Académie... Que sais-je encore ?... « le *réalisme*, le *naturalisme*, le *positivisme* » s'abattant lourdement sur l'humanité « comme la herse sur les sillons, » et retournant dans les jeunes âmes, avec les semailles de la matière et du néant, l'engrais philosophique des moissons de l'avenir... Vous avez remué devant nous tant d'idées, avec une telle profusion, et dans un si beau langage, que j'en suis encore tout émerveillé et un peu étourdi.

Il en est une que j'ai saisie au passage et qui m'a frappé. C'est quand vous nous avez montré les hommes de notre siècle reculant pas à pas les frontières qui les séparent, et, d'un bout à l'autre de la Terre, mêlant ensemble les habitants de la petite planète où la main du Créateur les a jetés.

Je me rappelais, en vous écoutant, cette lettre charmante où l'honnête Rika se moque de l'ignorance et de la curiosité niaise des Parisiens d'il y a cent ans : « Ah ! Monsieur est Persan ! C'est une chose bien extraordinaire ! Comment peut-on être Persan ?... (1) ».

Aujourd'hui, nous n'en sommes plus là. Un Persan, un Turc, un Chinois, n'ont plus rien qui nous étonne. Nous avons tout appris, même un peu de géographie. Nous sommes devenus des savants, des indigènes de tous les pays et des contemporains de tous les siècles.

Tandis que, dans les bazars de Samarkand et de Boukhara, vous coudoyez, sans trop de surprise, les arrière-neveux de Gengis-Khan et de Tamerlan ; tandis qu'au bord du Nil, à l'ombre des acacias et des palmiers de Boulaq, l'antique Kephrem vous raconte les vicissitudes de la IVe dynastie, — ici, le carquois sur l'épaule et le javelot à la main, les archers immobiles de Darius veillent sous les péristyles du Louvre. Dans le palais d'où nous avons chassé nos rois, les pharaons de l'*Ancien Empire* sont assis, les mains sur leurs genoux ; — et de leurs yeux de granit, ouverts sur le monde depuis cinq mille ans, regardent passer devant eux nos révolutions éphémères, nos monarchies de vingt années, — et nos républiques d'un jour.

(1) *Lettres persanes*, lettre xxx.

C'est à vous, monsieur, c'est à vos émules et à vos maîtres, que nous devons de si heureux changements. Vous êtes un grand voyageur, un philosophe, un artiste, presque un poète. Mais vous êtes aussi un homme heureux. Vous avez le don d'émouvoir et de plaire. Vous avez beau venir de loin, quand on écoute vos récits, on vous croit. Quand on lit vos livres, on vous aime, quand vous partez, on voudrait vous suivre, et quand, par hasard, vous revenez, on voudrait vous garder toujours.

Arrêtez-vous un instant dans cette illustre hôtellerie, où vous arrivez si vite, d'un pas alerte et léger; où vous êtes trop jeune pour rencontrer beaucoup d'hommes de votre âge, — mais où vous êtes sûr de trouver, à tout prendre, un gîte commode, des hôtes intelligents, et une honnête compagnie.

Votre âge, monsieur, vous avez bien fait de ne pas nous le dire. C'est le seul peut-être de tous vos bonheurs que nous ne vous aurions pas facilement pardonné : qui sait même si cela n'aurait pas retardé de quelques jours votre précoce immortalité ?...

Mais aujourd'hui vous n'avez plus à craindre, et je peux vous trahir sans remords. Vous êtes né le 24 février 1848, — le soir d'une révolution, — pendant qu'on faisait à Paris des barricades ; et sans qu'on puisse dire avec avec certitude si vous êtes venu au monde un peu avant la chute de la royauté, ou un peu après l'avènement de la république. Vous êtes né à Nice, — sur cette frontière incertaine que la politique et la guerre ont déplacée tant de fois ; — et sans qu'on puisse dire bien exactement si vous avez vu le jour un peu au delà de la France, où un peu en deçà de l'Italie. Vous êtes né d'une vieille race de brave et loyale noblesse, — juste au moment où la démocratie victorieuse supprimait la noblesse pendant tout un mois... — de sorte qu'on ne peut pas dire avec assurance si, ce jour-là, vous étiez un petit aristocrate de la veille, ou un petit républicain du lendemain. Plus tard, quand vous aurez des historiens, un d'eux cherchera peut-être, dans ces hasards singuliers réunis autour de votre berceau, le sens caché de vos origines, et la loi de votre inévitable destinée. Mais, il y a quelque deux mille ans, les anciens mages, — vos amis, — grands faiseurs de zodiaques, n'auraient pas manqué de trouver dans les aventures errantes de votre jeunesse, peut-être aussi dans les incertitudes, dans les hésitations loyales de toute votre vie, l'ascendant de l'astre capricieux qui présidait, il y a quarante ans, à votre naissance.

A cette place enviée où vous voici parvenu, oubliez un instant, l'assemblée brillante qui vous entoure, les applaudissements que vous venez d'entendre, et ces bruits de la renommée dont la rumeur vous environne. Prêtez l'oreille aux voix lointaines qui vous appellent; et les yeux fermés au spectacle de vos grandeurs, laissez revivre doucement au dedans de vous-même les souvenirs et les images du passé.

Est-ce moi seul qui l'ai rêvé, ce vieux château perdu au milieu des bois sur le versant des Cévennes; cette grande maison solitaire de Gourdan, fermée à tous les bruits du monde, et pleine de la mémoire de vos aïeux? Voilà bien la terrasse majestueuse qui domine la vallée; les collines qui bordent l'étroit horizon, et derrière lesquelles le Rhône fuit dans le lointain.

Voilà le salon aux boiseries sombres, avec sa haute cheminée, ses belles tapisseries peuplées de bergères et de moutons; la pendule de Boule dont le lourd balancier comptait si lentement des heures chargées d'ennui; — le clavecin muet où dorment depuis cent ans les airs du *Devin de village;* et, dans leurs cadres ternis par le temps, les portraits de vos ancêtres qui, tout enfant, vous suivaient des yeux.

Dans la bibliothèque silencieuse, sur les rayons qu'éclaire à peine un jour discret, voici les beaux livres d'autrefois, avec leurs reliures solides, leurs larges signets, leurs tranches vermeilles que la poussière et l'humidité décolorent: Homère traduit par Bitaubé; les *Géorgiques* et l'*Enéïde* embellies par l'abbé Delille! Tout Rollin! Tout Anquetil! La chronologie du Père Anselme! Peut-être aussi, dans une armoire défendue, Voltaire et Rousseau, envoyés là jadis en exil par un correspondant de Mme d'Épinay, et la grande Encyclopédie, trouvée dans l'héritage de quelque grand-oncle philosophe.

Pas un mot. Pas un bruit. Pas un livre qui n'ait plus d'un siècle. Pas un fauteuil sur lequel la mère de votre grand'mère ne se soit assise. L'horloge du vestibule retarde de cent ans. Tout semble mort dans cette antique demeure. Mais bientôt tout va revivre, et sous une sève rajeunie, le vieil arbre va reverdir.

Accoudé à une table séculaire, les yeux fixés sur un livre qu'il ne lit plus, un enfant de seize ans est assis. — Des hôtes vénérables qui l'entourent, il s'est fait des amis, des confidents et des complices. Les philosophes, les voyageurs, les poètes, les histoires de guerre ou d'amour, tout a passé, pêle-mêle, dans

cette intelligence qui s'éveille. L'écolier n'a pas peur des revenants du vieux château. Ils lui donnent, tout bas, de sages conseils. Ils font descendre sur son front le souffle paternel du passé, tandis qu'au dehors, les brises du printemps apportent dans son cœur, avec toutes les ardeurs de l'adolescence, les bruits lointains de la vie et les rêves tumultueux de l'avenir.

Est-ce là, Monsieur, une histoire que j'ai lue quelque part, ou bien un roman, une idylle que j'imagine? Vous me le direz peut-être un jour.

Mais nous vivons dans un temps où les idylles durent peu. Bientôt il fallut dire adieu au vieux château, aux beaux livres et aux grands bois; quitter les rêveries inquiètes, l'ennui tourmenté de cette maison muette où s'était passée votre jeunesse, et que ni les années, ni les aventures changeantes de la vie n'ont jamais effacée de votre mémoire.

Vous voilà seul dans le monde, à vingt ans, enivré de la joie de vivre, ébloui par les premières lueurs de la liberté, cherchant les horizons lointains que vous aviez tant rêvés; et commençant par l'Italie cette existence voyageuse qui allait, bientôt, vous mener si loin.

Je ne crois pas qu'au départ votre bagage fût bien lourd et dût gêner beaucoup votre fantaisie. Mais au fond de votre malle d'étudiant, caché sous vos livres familiers, parmi vos plus précieux souvenirs, vous emportiez un trésor... vos manuscrits, monsieur! Des élégies, des odes, des sonnets... que dis-je? le prologue d'une tragédie! d'une tragédie en vers; — d'une tragédie florentine, peuplée de gonfaloniers et de podestats, de courtisanes et de duchesses, de sbires et de bourreaux, — que vous alliez *documenter* sous les sombres murailles du palais des Strozzi, à l'ombre de la vieille tour carrée de la *Signoria*, — et dont les feuillets sinistres étaient tout tachés du sang des Médicis, tout humide du poison littéraire des Borgia...

Cette échappée poétique ne dura que quelques mois. Votre drame juvénile s'arrêta brusquement au troisième acte, entre deux hémistiches qui ne furent jamais achevés; d'autres tragédies vous attendaient au retour.

C'était en 1870. La guerre venait d'éclater. Votre jeune frère, sorti de Saint-Cyr avant le temps, allait partir pour rejoindre l'armée. Peu de jours après, vous étiez près de lui à Rethel, engagé dans son régiment, sans commandement et sans grade, soldat volontaire de cet imberbe lieutenant. Hélas! ce

fut pour tous les deux une courte campagne. Le 30 août vous étiez blessé au combat de Beaumont. Le 2 septembre, aux portes de Sedan, il tombait à côté de vous, frappé mortellement par une balle. C'était à la fin de la lugubre bataille :

Les clairons prussiens sonnaient la *Marseillaise!...* (1)

Ce sont là de tristes souvenirs pour un jour de fête, Monsieur. Mais plaise à Dieu qu'ils soient sans cesse présents à notre mémoire, avec la sainte image de la patrie, avec les noms de tous ceux de ses enfants qui ont versé leur sang pour la défendre !

Au bout de six longs mois, la paix vous ramenait dans ce pays en deuil où, triomphante et docile sous les canons de l'étranger, la sédition prolongeait les épouvantes de la guerre.

C'était le moment où debout au milieu de nos ruines, un grand citoyen rassemblait à la hâte les épaves de ce désastre.

Tandis qu'à la tête de nos légions vaincues il plaçait un glorieux capitaine dont le nom leur rappelait les victoires d'autrefois, il cherchait ailleurs des hommes et des noms qui pussent, au delà de notre frontière mutilée, relever l'honneur et les affaires désespérées de la France.

C'est par les fautes de notre politique et de nos chancelleries qu'avait commencé la défaite de nos armées. Il fallait refaire, comme tout le reste, nos ambassades, en y appelant des hommes assez jeunes pour n'avoir point à répondre du passé, assez maîtres d'eux-mêmes pour savoir affronter les dédains ou la bienveillance de nos ennemis. Mais M. Thiers savait l'histoire; il savait que, dans les crises les plus violentes, ce sont quelquefois les traditions, les préjugés et les convenances qui mènent secrètement les affaires de ce monde... En accréditant auprès des monarchies les envoyés de la République, il aurait voulu rappeler à l'Europe, par les noms anciens de ces hommes nouveaux, la France d'autrefois, et cette vieille noblesse guerrière, l'aînée de toutes les autres, que, durant tant de siècles, elle avait appris à respecter.

A tous ces titres, monsieur, le chef de votre maison ne pouvait échapper à sa vigilance. C'était un savant, un lettré de premier ordre, que déjà l'Institut comptait dans ses rangs ; un grand homme de bien ; un de ces Français de la vieille roche,

(1) Déroulède, *Chants du soldat.*

qu'il est bon de montrer, malgré eux, à nos amis et à nos ennemis. Avant de le présenter aux vieilles cours de la chrétienté, M. Thiers l'envoya s'acclimater à la diplomatie chez le Grand-Turc. C'est une école qui en vaut bien d'autres, et qui, depuis un siècle, a fait la leçon à bien des maîtres.

Vous ne saviez que faire de votre jeunesse. Le nouvel ambassadeur vous tendit la main. C'était pour vous, le plus insigne comme le plus inespéré des honneurs.

Non pas que la diplomatie fût chez vous, je le crois, une vocation irrésistible, et qu'en partant pour la Turquie, vous eussiez l'ambition précoce de résoudre la question d'Orient par vos sages conseils; mais c'était l'Orient lui-même qui enflammait votre âme d'artiste et de poète.

Constantinople, la Corne d'Or avec sa ceinture de jardins et de palais; la lumière de cette mer d'azur où se reflètent les lourdes coupoles des mosquées; le soleil à son déclin traînant, le long des rives du Bosphore, ses nuages de pourpre qui dorent les cyprès de la pointe du Séraï et la svelte blancheur des minarets... Quelle fête pour des yeux de vingt ans, encore tout alourdis du demi-jour humide et froid de la bibliothèque de Gourdan!... Quel réveil après les nuits lugubres des Ardennes et des casemates de Magdebourg!...

Mais par delà ces horizons radieux, que d'autres merveilles votre âme rêvait encore! Ces contrées que, tout enfant, vous cherchiez d'une main fiévreuse sur la carte du monde, et dont les noms, dites-vous, « semblaient venir vers vous, écrits en lettres d'or », vous alliez vous en rapprocher, et pouvoir peut-être les parcourir.

Là, derrière les falaises des Dardanelles et les châteaux qui gardent le détroit, court le Scamandre chanté par Homère, et s'étendent les plaines « où fut Troie ». Plus loin, cet archipel sacré, Olympe flottant des dieux et des déesses, des héros et des demi-dieux... Ténédos, où se sont rendormis depuis trois mille ans les serpents de Laocoon; — Lemnos, où vint tomber Vulcain précipité du ciel; — Cythère, où naquit Hélène... Plus loin encore, sur les confins voluptueux de l'Asie, Chypre et Paphos,

Où Vénus Astarté, fille de l'onde amère,
Secouait, vierge encor, les larmes de sa mère,
Et fécondait le monde en tordant ses cheveux!...

Toute l'Iliade, toute l'Odyssée, toute l'Énéide! ces mytho-

logies merveilleuses, vieilles comme le monde, que du fond des siècles des souffles inconnus ont porté sur les rivages de l'Attique, — que le génie de la Grèce a rajeunies pour toujours, et qui ont laissé pour toujours dans l'esprit des hommes leurs immortelles crédulités.

Ce n'étaient pas seulement les héros de la Fable qui hantaient ainsi vos souvenirs. Descendant émancipé mais respectueux d'une de ces vieilles maisons de France dont la lignée remonte jusqu'au temps des premières croisades, — à chaque promontoire de cette mer mystérieuse, vous cherchiez à la fois les vaisseaux du pieux Énée voguant vers les rivages du royaume d'Evandre, — et les lourdes galères de Venise ou de Gênes portant tour à tour Godefroy, Baudoin et saint Louis vers le sépulcre profané du Sauveur.

Je suis assuré, Monsieur, de ne vous point déplaire, en disant que vous n'avez découvert ni la Syrie, ni la Palestine, ni l'Égypte. Depuis longtemps déjà, les croisades sont tombées en roture ; et l'on aurait peine à compter les pèlerinages pacifiques, les caravanes bourgeoises qui, chaque année, foulent d'un pied distrait cette terre vénérable.

Au siècle dernier, l'Orient ne nous apparaissait encore que dans une géographie confuse, pleine de grossières erreurs, ou dans des peintures trompeuses, accommodées à notre ressemblance. Si notre politique en connaissait les chemins, la littérature et l'art n'en avaient pas pénétré les secrets. Bajazet et Roxane, Esther, Assuérus et « *l'altière Vasti* » n'étaient que d'admirables contemporains du grand Roi. Et quant aux Turcs de Voltaire, la maigreur emphatique de ses Orosmane et de ses Mahomet n'échappait au ridicule que par l'à-propos philosophique des belles sentences dont leurs grands turbans étaient tout gonflés.

Là, comme ailleurs, la destinée qui conduisit Bonaparte à Saint-Jean-d'Acre et au Caire vint tout changer.

A la tête des générations nouvelles — ouvrant le siècle naissant à des idées et à des émotions inconnues, — voici Chateaubriand à genoux sur la rive du Jourdain ; pèlerin superbe de ces saints lieux où, plus tard, Lamartine ira chercher ses dernières inspirations et recueillir les restes magnifiques de son génie.

Victor Hugo, ébloui, cherche — de loin, — au milieu de mille visions confuses, cette lumière nouvelle. Comme une aurore chargée d'orages, elle jaillit des *Orientales*, tantôt en douces

clartés, tantôt par éclairs, tantôt par une pluie d'étincelles.

Félicien David, bercé, sans pouvoir s'éveiller jamais, au murmure des nuits embrasées de Memphis, redit, comme dans un rêve le chant haletant de la caravane et les bruits endormis du désert; Decamps et Delacroix voient se refléter sur leur palette les couleurs et les rayons de ce ciel de feu; — tandis que, penché sur *la pierre de Rosette*, Champollion arrache aux sphinx et aux momies cet alphabet mystérieux dont leurs lèvres muettes gardaient depuis quatre mille ans le secret.

Et après eux, que d'autres encore! Mais aujourd'hui, Monsieur, il ne m'est permis de parler que de vous.

Je vous ai suivi, sans vous pouvoir quitter, d'Athènes à Jaffa, et de Jérusalem jusqu'au delà des Pyramides. On ne saurait souhaiter un guide plus sûr, un compagnon plus éloquent, et qui force à penser davantage. Des choses qui ont été décrites trop souvent, vous rappelez les contours d'un seul trait, d'une seule touche les couleurs. Mais à chaque pas, autour de l'esquisse rapide, surgissent des idées, des images, des souvenirs qui sont comme la population nomade de ces solitudes, qui les animent au passage et leur rendent toutes les réalités de la vie.

Ici, vous ramassez dans le sable une de ces poteries fragiles que fabriquaient jadis les colonies de Sidon et de Tyr; une feuille de verre fine comme une lame de nacre; et avant de la laisser tomber en poussière sous vos doigts, vous la prenez à témoin d'une civilisation depuis trois mille ans disparue.

Là-haut, dans les gorges du Liban, c'est le fleuve Adonis que vous nous montrez sortant d'une muraille de rochers entre les ruines du temple de Vénus, dont les noyers et les figuiers sauvages enlacent les colonnes de porphyre.

Là, c'est la grève embrasée de la divine Biblos, où les hommes des premiers âges du monde célébraient les mystères nocturnes de la *Vierge lunaire*, la sombre devancière de Vénus. Et tandis qu'autour de ces autels sans dieux, vous réveillez les cités colossales et magnifiques d'où sort un grand cri de plaisir, de travail et de vie, vous vous arrêtez tout à coup pour écouter la voix d'un Juif sordide qui passe au milieu de ces splendeurs en leur jetant l'anathème: « J'exterminerai jusqu'à leur poussière: *Radam pulverem ejus de eâ.* »

Partout c'est le mouvement, la pensée et la vie. Partout des images frappantes exprimées dans une langue précise et vigoureuse; partout, le mot original et imprévu où se reconnaît le génie d'écrire.

Quel charme, monsieur, dans ces longues heures passées avec vous au bord du Nil, parmi les colosses familiers de Boulaq, au milieu des nécropoles de Saqqarah, sous la tente de votre illustre ami Mariette, « dans l'intimité des premiers dieux et des premiers hommes jusqu'auxquels notre pensée puisse atteindre » !

Je ne crois pas que personne ait eu, plus que vous, la terreur de ces antiquités redoutables, — le vertige de cet insondable passé qui recule chaque jour de quelques siècles devant les calculs désespérés de la science. On s'enlise avec vous dans ces océans de sables, dans cette poussière de siècles faite avec les débris de races englouties par le temps, — que les anciennes traditions ont oubliées , et que l'histoire n'a jamais connues.

Au retour de ces beaux voyages, quand vous étiez très jeune encore, il vous est arrivé une bonne fortune qui a dû vous faire bien des envieux.

Il y a dans Paris une docte et illustre maison, amie sévère des lettres, dont l'hospitalité prudente ne s'ouvre qu'à de rares élus. Il faut être déjà célèbre pour y venir chercher la célébrité. De loin en loin, un heureux hasard y laisse entrer furtivement un nouveau venu. Puis la porte se referme en silence :

Et tout rentre, au sérail, dans l'ordre accoutumé...

(A suivre.)

LES CHAMBRES

Sénat.

Mercredi 10 *juillet.* — Suite de la discussion général du budget.

Jeudi 11 *juillet.* — Dans une première séance, on continue la discussion du budget, puis on discute le projet du Panama.

Dans une seconde séance, on commence le vote des divers budgets.

Vendredi 12 *juillet.* — Encore deux séances. Le vote du budget se poursuit à toute vapeur.

Samedi 13 *juillet.* — Le Président, dès l'ouverture de la séance annonce qu'il a reçu de M. le président de la Chambre des députés une proposition, votée par la Chambre et relative à l'amnistie. Puis on adopte un projet relatif à la protection des enfants délaissés ou moralement abandonnés.

Revient la question de l'amnistie. M. Thévenet demande l'urgence. Le gouvernement voudrait promulguer la loi pour le 14 juillet. L'urgence est déclarée et le Sénat décide qu'il se réunira dans ses

bureaux à la fin de la séance pour nommer la commission qui examinera le projet.

On adopte le projet concernant les réseaux téléphoniques et le projet sur les chemins de fer du sud de la France. On adopte le projet sur les délégués mineurs et plusieurs projets d'intérêt local.

C'est un vrai déblayage. Les sénateurs veulent s'en aller. Espérant que la Chambre va voter le budget sans modifications, ils décident de se réunir à huit heures et demie du soir dans les bureaux et en séance à neuf heures et demie. Mais cette séance de nuit a été levée aussitôt qu'ouverte devant les banquettes vides.

Lundi 15 *juillet.* — Vote de la loi sur les candidatures multiples. Vote définitif du budget retour de la Chambre.

La session est close.

Chambre des Députés.

Mercredi 10 *juillet.* — Après avoir adopté le projet relatif aux téléphones, la Chambre discute la proposition d'amnistie.

Elle vient d'adopter les quatre paragraphes de l'article premier, lorsque le ministre arrive, un peu en retard. Le gouvernement a, paraît-il, un contre-projet dont tout le monde ignorait l'existence ; il en donne lecture, et, pour la première fois, il triomphe. L'article premier de la commission est repoussé.

Ce serait l'enterrement de la loi si M. Rodat ne soutenait et ne faisait adopter, sous forme d'amendement, l'article premier du projet ministériel, ce qui provoque une explosion de colères à l'Extrême-Gauche. Le groupe ouvrier écume, et l'un de ses membres les plus en vue résume, en cette courte phrase le sentiment que la majorité lui inspire : « Tas de misérables ! »

Misérables ou non, les députés sont les plus inconstants des hommes ; ils repoussent ce qu'ils avaient adopté, adoptent ce qu'ils avaient repoussé, et, jouent à la balle avec ce malheureux article premier.

Nous renonçons à les suivre dans leurs ébats ; c'est à devenir fou !

Jeudi 11 *juillet.* — M. Le Hérissé monte à la tribune, et la discorde avec lui.

Il n'a pas encore ouvert la bouche que M. Méline, absolument effaré, s'écrie : « Je supplie la Chambre de ne pas se passionner ! »

Elle ne se passionne pas encore : les orages ne tarderont guère à éclater, mais, en ce moment, le ciel parlementaire est tout bleu.

Il s'agit d'Angoulême, des lois et de la liberté ; ces trois mots : Angoulême, loi, liberté, provoquent les murmures du Centre, et le président met à profit cette légère émotion pour distribuer quelques rappels à l'ordre aux membres de la Droite et aux députés du groupe boulangiste.

Une autre phrase sur « la conscience élastique du ministre » allume çà et là quelques feux de paille; ce n'est pas encore l'incendie, mais les torches s'apprêtent, et lorsque M. Laguerre paraît, on sent que le fameux moment psychologique est venu.

M. Laguerre est très raide; il parle en homme qui a pris son parti de toutes les mésaventures, et résolu à dire sans périphrases son opinion sur Rollet, il fonce sur ses adversaires, après avoir écarté d'un geste dédaigneux l'interrupteur Raspail.

M. Laguerre est écouté dans un silence relatif lorsqu'il refait l'historique des événements d'Angoulême; mais à cette phrase : « Qu'est-ce que cette affaire à côté de l'infâme comédie de justice qu'on joue dans une autre enceinte », M. Méline lance la foudre. Elle éclate sous forme de rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

L'orateur n'en a cure. Il affirme qu'il dira ce qu'il pense de la Haute-Cour et qu'il flétrira, comme il convient, cette parodie de la justice.

Cette fois, M. Laguerre ne s'en tire pas à si bon compte; la Chambre lui enlève la parole, le président l'invite à quitter la tribune, il s'y incruste, et M. Méline se couvre. C'est l'*ultima ratio* des présidents.

M. Laguerre tenant bon, M. Méline se sauve, et on le voit à travers les couloirs traînant Vauban-Montjau et le questeur Guillaumou pendus à ses basques.

Réfugiés à la présidence, ils tiennent un conseil de guerre, auquel viennent prendre part les membres du bureau.

Le président, que son sang-froid abandonne, réclame, implore une consultation. Ne pourrait-on pas expulser M. Laguerre *manu militari?* Quoique vif, le procédé agréerait fort à l'aréopage, mais il y a le règlement, et ce maudit règlement s'y oppose. Il faut se rabattre sur l'article 109 : « En cas de tumulte, la séance est suspendue pendant une heure; si, après la reprise de la séance, le tumulte continue, la séance est levée et renvoyée au lendemain. »

A cinq heures, reprise des hostilités. M. Laguerre est toujours à la tribune, M. Méline est de nouveau à son fauteuil, et ils échangent ce bout de dialogue :

— Retirez-vous, M. Laguerre, vous violez la loi.

— Le règlement tout au plus. Le gouvernement a violé en ma personne l'immunité parlementaire; la Chambre viole en ma personne la liberté de la parole, je ne quitterai pas la tribune!

Et comme on applaudit, M. Méline, qui visiblement perd la tête, s'écrie en levant les bras au ciel : « Ces applaudissements constituent un acte révolutionnaire. »

Là-dessus il fait voter la censure, se couvre et s'en va.

Vendredi 12 *juillet.* — M. le baron de Mackau prononce le discours suivant à la réunion des droites :

« Messieurs,

« Notre tâche est achevée.

« Avant de nous séparer, permettez à celui que vous avez voulu, depuis quatre ans, maintenir à ce fauteuil, de vous adresser une dernière fois la parole pour vous dire à tous : au revoir, au lendemain du jour prochain de la victoire.

« Cette victoire sera le fruit de notre inébranlable union. Personne n'y a travaillé plus que les membres de l'Union des droites. En le faisant, ils n'ont point obéi à un intérêt électoral passager; ils y ont vu surtout un devoir patriotique qui dépasse de beaucoup les limites de la période dans laquelle nous entrons. L'union a été votre véritable programme.

« Si le manifeste de vos délégués a fait, il y a quelques jours, une si grande sensation d'un bout à l'autre de la France, c'est qu'il se résume dans un appel solennel à tous.

« Serviteurs de la Royauté et de l'Empire, républicains même, il es convie à relier dans un seul et même faisceau toutes les forces honnêtes et conservatrices, contre la faction qui détient le pouvoir et l'exploite.

« La volonté du pays est formelle ; il a soif d'honnêteté et il veut résolument la paix aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. Ardent au travail, il se souvient des jours de prospérité; pendant de longues années, il a appris à épargner; il repousse et déteste un régime qui repose sur des dépenses sans mesure et sur des dettes sans fin.

« Tous les braves gens ont donc un but commun.

« Grâce à la sagesse des princes patriotes qu'une loi inique a éloignés du territoire, le programme électoral, lui aussi, est commun.

« Messieurs,

« Je ne me pardonnerais pas de vous quitter sans vous avoir adressé le plus cordial des remerciements, pour l'honneur que vous m'avez fait et pour les sentiments d'affection et de confiance que vous m'avez témoignés pendant cette législature.

« Comment oublier qu'à l'heure de la plus douloureuse des épreuves vous m'avez par deux fois maintenu à la tête de votre réunion avec une insistance devant laquelle j'ai dû m'incliner? J'ai essayé de reconnaître tant de bienveillance par un dévouement de tous les instants. Je voudrais être sûr d'avoir pu ainsi vous faire comprendre ma profonde et sincère reconnaissance. »

— Séance pleine de mouvement et coupée en deux par une scène de pugilat. Le revolver lui-même a fait une apparition timide dans les couloirs.

M. Le Hérissé venait de retirer son interpellation et d'en appeler au pays, lorsque l'article de la loi sur l'amnistie relatif aux Arabes a déchaîné les colères.

M. Letellier, après M. Constans, avait refusé de rouvrir aux indigènes le territoire algérien, « où ils reviendraient en chefs de l'insurrection », et M. Laur demande la parole.

Dès qu'il l'eut obtenue, il déclara que « le langage tenu par les députés algériens n'aurait jamais dû souiller la tribune », et voilà la guerre allumée. Il ajoute : « Ces députés n'auraient pas tenu ce langage si les Arabes eussent été électeurs ou Juifs. » Ce n'est pas, vous le pensez bien, ce petit bidon de pétrole qui éteint l'incendie; mais M. Laur, satisfait d'avoir tout dit, « consent à retirer l'expression de souillure ».

Là-dessus, M. Letellier envoie à M. Laur deux de ses amis; ils lui rapportent cette réponse que M. Laur ayant en somme retiré l'expression « souillure », ne croit pas devoir pousser plus loin cette affaire.

On la croit terminée, lorsque M. Thomson greffe, sur cet incident de tribune, un incident de couloir qui aboutit à un combat singulier.

Samedi 13 *juillet*. — Deux séances. M. Viette vient lire à la tribune le projet de loi contre les candidatures multiples, dont M. Andrieux dégage, en peu de mots, la moralité :

« Quand on a de pareilles frayeurs, on ne les avoue pas devant le pays. »

M. le marquis de Breteuil prononce, contre cet attentat, un discours vigoureux et qui porte. Il montre les républicains reniant leur passé, s'insurgeant contre le suffrage universel, le tout en pure perte. Un gouvernement désavoué par le pays et que ses fonctionnaires trahissent ne peut être sauvé par rien. Il mourra, après s'être déshonoré.

M. Andrieux attire l'attention de M. Viette sur cette conséquence naturelle de son projet de loi, à laquelle, bien que perspicace, il ne semble point avoir songé; la seule excuse que vous invoquiez est le péril de la République; comment ne voyez-vous pas que le plus assuré moyen de mettre la République en péril, est encore de proclamer qu'elle agonise; soyez francs; ce n'est pas la République que vous voulez sauver, c'est vous, c'est ce personnel parlementaire dont la France ne veut plus. Votre affolement est tel, vos terreurs sont si grandes, que vous ne reculez plus devant un attentat contre le suffrage universel. Il aura son heure et, cette fois encore, le maître mettra les valets à la raison.

Sous ces coups de trique vigoureusement appliqués, les gauches grognent et crient; cependant elles gardent encore un semblant de tenue. Elles perdent tout sang-froid lorsque M. Le Hérissé monte à la tribune et donne lecture du contre-projet que voici :

Article premier. — Il est interdit au général Boulanger de se présenter dans aucune circonscription.

Art. 2. — Les députés qui ont voté les poursuites sont déclarés inamovibles.

Art. 3. — Tous les bulletins au nom du général Boulanger seront annulés.

Art. 4. — Tout citoyen convaincu d'avoir voté pour le général Boulanger sera puni du bannissement.

Pendant une minute de silence, on entend un radical perspicace s'écrier : « Il se f... décidément de nous. »

Après s'être... moqué des hommes éminents qui fabriquent une muselière pour le suffrage universel, M. Le Hérissé exprime le désir de voir bientôt les ministres abandonner leur banquette pour ce banc de la Cour d'assises où ils échoueront un jour ou l'autre.

M. Méline le foudroie de la censure avec exclusion temporaire, et comme M. Le Hérissé déclare qu'il restera à la tribune, on suspend la séance et un bruit d'armes emplit le palais.

Les soldats pénètrent dans l'hémicycle, se rangent en bataille, faisant face à M. Le Hérissé. Il déclare qu'étant là par la volonté du peuple, il ne cédera qu'à la force des baïonnettes.

Le colonel commandant le palais gravit les marches de la tribune, pose sa main sur l'épaule de M. Le Hérissé, et lui dit en souriant : « Eh bien, cédez à la force des baïonnettes ! »

Le député d'Ille-et-Vilaine s'est incliné de bonne grâce et a suivi colonel.

Après diverses escarmouches, l'ensemble du projet de loi contre les candidatures multiples est voté par 304 voix contre 229. — Le uffrage universel reconnaîtra les siens.

Afin que tout fût extraordinaire dans cette séance, un mort s'est permis de ressusciter avant le jour du jugement suprême. M. Brisson, soulevant la pierre du tombeau, est venu prononcer un discours d'une insignifiance rare. Les gauches l'ont acclamé, car elles ne sont plus très difficiles sur la qualité de l'éloquence; il suffit qu'on les défende pour qu'elles crient au grand homme! Un enragé, dont ces applaudissements et ces cris de joie ont fini par troubler le jugement, a demandé l'affichage de ce rare morceau. Il l'a obtenu sans peine. Sa meilleure excuse est son infirmité ; cet amateur d'affichage s'appelle Madier de Montjau.

Lundi 15 *juillet.* — La Chambre a montré au Sénat en quelle médiocre estime elle tient ses décisions.

Les vieillards du Luxembourg s'étaient permis de modifier certains chapitres du budget; la Chambre a maintenu tous ses précédents votes, sauf sur un point; les pensions militaires. Elle a sacrifié nos vieux soldats avec beaucoup de désinvolture; mais sur le reste, elle a tenu bon.

On a discuté, enfin, les crédits de la marine. Au lieu de 58 millions l'amiral Krantz s'est contenté de 6 pour l'année prochaine. En huit ou neuf ans, notre flotte militaire ne laissera plus rien à désirer.

Neuf ans, par le temps qui court, c'est un peu long ; mais l'amiral Krantz est un ministre optimiste et accommodant.

Les menées radicales et la crainte de perdre un ministère sur lequel il a mis de grandes espérances ont énergiquement agi sur le Sénat. Il a ratifié, en faisant une légère grimace, la loi des finances telle que la Chambre la lui renvoyait une seconde fois.

Il a même voté la loi d'amnistie, dont il déclarait ne vouloir à aucun prix, mais en supprimant l'article 3 relatif aux Arabes.

Après avoir entendu l'acteur démodé Félix PYAT faire l'éloge d'un assassin de ses amis, — on se doit des égards entre confrères. — et déclamer nous ne savons quelle scène d'un mélodrame hors d'usage, la Chambre vote la loi d'amnistie modifiée par le Sénat.

A dix heures, la session est close. Combien de ceux qui s'en vont sans espoir de retour seront-ils encore quelqu'un lorsqu'ils auront cessé d'être quelque chose ?

M. MÉLINE a prononcé d'une voix gémissante l'oraison funèbre de ces moribonds et son propre éloge. On n'est bien servi que par soi-même.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'acte de renvoi du général Boulanger devant la Haute Cour. — La fin de la législature. — La loi militaire. — Le 14 juillet. — Étranger.

18 juillet 1889.

Après la laborieuse instruction de la Commission des Neuf, après les conclusions déposées par M. Quesnay de Beaurepaire et l'arrêt de la Chambre d'accusation, le procès pendant devant la Haute Cour vient d'entrer dans une phase nouvelle.

De politiques qu'elles étaient, les informations qui s'y rapportent prennent, dès maintenant, un caractère qui les fait entrer dans le domaine de la chronique judiciaire.

Mardi, conformément à l'article 14 de la loi du 10 avril 1889, sur la procédure devant la Haute Cour de justice, notification a été faite à MM. Boulanger, Henri Rochefort et le comte Dillon, en leurs domiciles respectifs :

1° De l'arrêt de la Chambre d'accusation ;

2° De l'acte d'accusation dressé par le procureur général.

3° De la citation à comparaître devant la Haute Cour, au jour fixé par le président du Sénat.

L'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation de la Haute Cour de justice, écrit entièrement de la main de M. Albert Sorel, secrétaire général de la présidence du Sénat et greffier en chef de la Haute Cour, n'a pas moins de sept pages de grand format, portant l'en-tête de la Haute Cour de justice.

L'acte d'accusation contient trente pages du même grand format. Il n'a pas été écrit à la main, mais composé à l'aide d'une machine à écrire, imprimant les lettres en bleu comme les caractères des dépêches.

L'acte d'accusation, notifié aux intéressés, diffère, paraît-il, des réquisitions écrites, que le procureur général a communiquées à la chambre d'accusation. Aux termes de la loi du 10 avril 1889, ce document doit exposer simplement : 1° la nature du fait qui forme la base de l'accusation ; 2° les circonstances du fait.

Les justifications, preuves et autres documents « de même catégorie » c'est-à-dire probablement ceux qu'un hasard heureux fera tomber ultérieurement entre les mains de la justice, sont réservés pour les développements auxquels le procureur général se livrera en audience publique de la Cour.

Il s'agit de déclarer d'abord qu'il y a attentat, complot et concussion. On le prouvera ensuite... comme on pourra.

L'acte d'accusation ne renferme donc que l'énumération des charges qui pèsent sur les accusés.

D'après les renseignements recueillis par les journaux officieux, le général Boulanger aurait commis un attentat dans des circonstances bizarres.

L'acte d'accusation, dit le *Temps*, indique que le complot s'est transformé en attentat, par l'exécution d'actes qui n'ont pas abouti... mais qui ont été néanmoins exécutés réellement.

Il s'agit d'y mettre un peu de bonne volonté, et le lecteur pénétrera de suite le sens de cette phrase, d'allure assez rébarbative, mais qui gagne, paraît-il, à être approfondie...

Des dépêches chiffrées, ajoute le même journal, dépêches dont la clé avait été longtemps ignorée, ont pu être traduites vers la fin de l'instruction, les dernières perquisitions effectuées, il y a quelque temps, ayant amené la découverte du chiffre parmi les pièces saisies.

En particulier, on aurait la preuve qu'à un moment donné, une marche sur l'Élysée avait été organisée, et que M. Boulanger en attendait le résultat, ainsi qu'en feraient foi des télégrammes échan-

gés entre les principaux acteurs du mouvement et lui, et notamment quelques officiers supérieurs qui lui avaient assuré leur concours.

Les faits de concussion sont de deux sortes : il y a des faits relatifs à des marchés pour fournitures de l'Etat ; notamment fourniture de cafés pour la troupe et fourniture de lits militaires.

Il y a ensuite accusation de détournement de fonds du ministère de la guerre pour usage personnel. Entre autres on cite le fait d'avoir souscrit à des actions du cercle militaire, que M. Boulanger aurait conservées pour lui et qu'il aurait payées sur les fonds du ministère. Plusieurs autres faits du même genre sont relevés contre M. Boulanger.

Nous avons pu parcourir l'un des trois actes d'accusation — identiques tous trois — remis chez les accusés.

Cet acte prend le général Boulanger en Tunisie et déclare que déjà le général, dévoré par l'ambition favorisait les menées d'un certain nombre de ses amis et agissait lui-même pour arriver au ministère de la guerre, la première étape de l'étonnante fortune à laquelle il aspirait.

Étant ministre de la guerre, il aurait puisé dans les caisses de l'Etat pour assurer sa popularité. Une somme de 242,693 fr. aurait été ainsi détournée pour subventionner certains journaux.

Voilà pour le complot. L'attentat est basé sur la fameuse marche sur l'Élysée qui devait avoir lieu, paraît-il, le jour du départ légendaire de la gare de Lyon pour Clermont-Ferrand, en décembre 1887. Le procureur général a trouvé d'autres preuves « concluantes » de l'attentat dans plusieurs lettres saisies rue Dumont-d'Urville, lettres où se trouvent ces mots : « Ave, Cesar Imperator ! » L'acte d'accusation admet bien que tout le monde peut recevoir des lettres dans ce genre, mais, en les conservant, le général Boulanger prouvait qu'elles répondaient à ses aspirations.

Le procureur général devait évidemment s'occuper de la provenance de l'argent boulangiste. Il n'y a point manqué ; mais il semble qu'il n'a pas réussi à trouver grand'chose à ce sujet. Les seuls renseignements consignés dans l'acte d'accusation ont été fournis par l'administration des postes et télégraphes. Ils nous apprennent que depuis le mois de janvier 1888, le général Boulanger a reçu 1,275 lettres chargées, dont 118 provenant de l'étranger.

Parmi ces dernières, 14 venaient d'Italie, 3 de l'Autriche et une de l'Allemagne.

L'acte d'accusation s'étend longuement sur la vie privée du général Boulanger et oppose à ses grosses dépenses son revenu modeste de 12,000 fr.

Le procureur général s'occupe ensuite du rôle joué par MM. le comte Dillon et Henri Rochefort auprès du général Boulanger; mais il ne s'étend pas trop longuement sur chacun d'eux.

Il présente M. Dillon comme portant indûment un titre nobiliaire, comme ayant été un mauvais officier et il s'efforce de relever contre lui des actes d'indélicatesse.

On comprendra que nous ne puissions donner le texte de documents aussi volumineux ; mais afin de renseigner exactement nos lecteurs sur les accusations qui pèsent sur le général Boulanger, MM. Henri Rochefort et le comte Dillon, nous plaçons sous leurs yeux les conclusions de l'acte de renvoi, signé par M. Quesnay de Beaurepaire.

Voici ces conclusions :

En conséquence, Boulanger, Dillon et Rochefort sont accusés :

1° D'avoir au cours des années 1886-1887-1888-1889, concerté et arrêté ensemble un complot ayant pour but, soit de détruire ou de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité constitutionnelle ;

Avec cette circonstance que le dit complot a été suivi d'actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution.

2° Boulanger seul,

D'avoir, depuis moins de dix ans, et notamment les 1er, 8 et 14 juillet, 1er et 2 décembre 1887, à Paris, commis ou tenté de commettre un ou plusieurs attentats dont le but était, soit de détruire ou de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité constitutionnelle ;

Lesquels attentats ont été manifestés par des actes d'exécution qui n'ont été suspendus ou n'ont pas été suivis d'effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de leur auteur.

3° Dillon : d'avoir, avec connaissance, aidé ou assisté Boulanger dans les faits qui ont préparé ou facilité l'action, et de s'être ainsi rendu complice du crime d'attentat ci-dessus spécifié ;

4° Rochefort : d'avoir, par machinations ou artifices coupables, provoqué au crime d'attentat ou donné des instructions pour le commettre ;

D'avoir, avec connaissance, aidé ou assisté Boulanger dans les faits qui ont préparé ou facilité l'action, et de s'être ainsi rendu complice du crime d'attentat ci-dessus spécifié ;

5° Boulanger: d'avoir, en 1886 et 1887, à Paris, étant dép sitaire

et comptable public, détourné ou soustrait des deniers publics qui étaient entre ses mains en vertu de ses fonctions, avec cette circonstance que Boulanger a commis les détournements ou soustractions ci-dessus pour se procurer les moyens de commettre les crimes d'attentat et de complot spécifiés plus haut ou pour en faciliter l'exécution ;

Faits qualifiés crimes prévus et punis par les articles 87, 88, 2, 89, 59, 60, 169 du Code pénal.

Fait au parquet de la Haute Cour de justice, à Paris, le 16 juillet 1889.

Signé : QUESNAY DE BEAUREPAIRE.

Chacun des actes de renvoi est suivi du signalement de l'accusé qu'il vise.

La remise des actes a été faite mardi dans l'après-midi, au domicile de chacun des accusés, par les soins de Me Dupuis, huissier.

Chez le général Boulanger, chez M. le comte Dillon et chez M. Henri Rochefort, les pièces judiciaires ont été acceptées.

Les trois accusés étant à l'étranger, on procédera contre eux suivant les articles 465, 466 et 467 du Code d'instruction criminelle, qui règlent la procédure à l'égard des contumaces. La loi du 10 avril 1889 n'a pas visé ce cas — on ne pense pas à tout ; — il faudra donc s'en référer sur ce point au droit commun.

Nos lecteurs connaissent la loi en pareil cas.

Lorsqu'après un arrêt de mise en accusation, l'accusé ne peut être saisi ou ne se présente pas dans les dix jours de la notification qui lui est faite, le président de la cour d'assises rend une ordonnance portant que le contumax sera tenu de se présenter dans un nouveau délai de dix jours.

S'il ne se présente pas, il sera déclaré rebelle à la loi et suspendu de ses droits de citoyen.

Voilà donc d'abord M. Boulanger inéligible — ce qui n'est pas pour déplaire au gouvernement. Il y a mieux, ses biens seront séquestrés pendant l'instruction de la contumace ; toute action en justice lui sera interdite pendant le même temps; il sera procédé contre lui et toute personne est tenue d'indiquer le lieu où il se trouve.

En sa qualité de président de la Haute Cour, M. Merlin rendra cette ordonnance et la fera afficher, par les soins du procureur général, au domicile des trois accusés, à la porte de la mairie de leur arrondissement, et à la principale porte de la cour d'assises.

Les délais courent donc à partir du 17 juillet, le jour de la notification ne comptant pas. Ils expireront le 6 août.

C'est seulement à cette date que le président Merlin fixera l'époque des débats et que les accusés seront, par ministère d'huissier, assignés à comparaître.

Les délais de contumace, une fois expirés, le séquestre sera mis, par les soins de l'administration des domaines, sur la *totalité des biens* possédés par les accusés sur le territoire de la République (immeubles, pensions, arrérages de rentes, etc.)

C'est la régie qui administrera ces biens.

Telle est, dès aujourd'hui, la nouvelle situation du général Boulanger, de MM. Henri Rochefort et le comte Dillon, ses complices.

—

Il y a des Assemblées qui ont provoqué des enthousiasmes: ce n'est pas le cas de celle qui vient de finir; il en est qui ont soulevé de violentes colères, la Chambre élue en 1885 n'est pas de celles-là; il y en a que le mépris met à couvert de la haine.

Le mot est de Bossuet; il semble pourtant être fait pour cette collectivité, dans laquelle figurent les Ricard, les Waddington, les Dautresme, les Constans, les Thévenet.

Prenez un certain nombre de médiocrités, rassemblez-les, additionnez-les, le total sera: sottise.

Prenez des honnêtetés privées, faites-en une réunion politique, il en sortira des crimes. De même, pris individuellement, les hommes du peuple qui composent la foule sont en majorité estimables; pourtant, la foule est lâche et bassement méchante.

La Chambre défunte a été une cohue dans laquelle les pires ont imposé la loi aux passables. On ne la hait pas; encore une fois, Bossuet a dit pourquoi. Mais on la méprise; on la méprise souverainement.

C'est qu'elle a manqué de bonne foi; c'est qu'elle a manqué d'honnêteté; c'est qu'elle a manqué surtout de patriotisme.

Plus encore sa caractéristique a été l'égoïsme, l'égoïsme qui consiste à faire son bonheur du malheur des autres.

Et c'est bien là le véritable, l'immense défaut de cette Chambre.

Examinez ses actes. Dès son début, que fait-elle? Elle invalide injustement, cyniquement les élections conservatrices.

Pourquoi? Pour s'assurer l'existence. Plus tard, elle proscrira les princes, parce qu'elle aura peur pour elle. Un jour, par hasard, spontanément, le mot sortira d'une bouche, le mot qui est sa formule, dans un accès de franchise inconsciente : c'est celui de M. Madier de Montjau : « *Débarrassons-nous de ce qui nous gêne !* »

—

La loi militaire est enfin votée. On sait ce qui divisait les intransigeants et les soi-disant modérés. Ceux-là voulaient assujettir dès maintenant les séminaristes à trois ans de caserne, ceux-ci ne demandaient pour le moment qu'une année, afin de laisser l'idée pénétrer peu à peu dans l'esprit des populations et dans les habitudes, sauf à remettre, l'année prochaine ou l'année suivante, la loi sur le métier, comme il a été fait pour la loi sur l'instruction primaire.

C'est le système hypocrite qui a prévalu. Il a été voté par 386 voix contre 170 sur 556 votants. L'on sait qu'il n'y a pas moins de 250 francs-maçons attitrés dans la Chambre. La franc-maçonnerie a fait savoir à tous ses esclaves qu'elle n'entendait pas qu'une telle loi fût abandonnée au hasard des prochaines élections, qu'il était urgent de la voter telle que le Sénat la présentait ; et les intransigeants, faisant taire leurs préférences, ont obéi.

Voici les conséquences de cette loi, au point de vue ecclésiastique :

1° Les *séminaristes*. — En temps de guerre, ils seront versés dans le service de santé ; mais, en temps de paix, ils sont à la disposition du ministre de la guerre et celui-ci a promis aux radicaux qu'il les incorporerait dans les régiments.

Dans l'année qui précédera leur passage dans la réserve, ils seront rappelés pour quatre semaines. Or, à ce moment ils seront tous dans les Ordres sacrés.

2° Les *prêtres*. — Ils sont soumis à tous les appels de la réserve et de la territoriale ; de sorte qu'à certaines époques de l'année et en temps de guerre, tous les prêtres ayant moins de 45 ans, pourront être obligés de quitter leurs paroisses pour rejoindre leur régiment. Dès lors, durant un temps plus ou moins long, plus de culte divin, plus de messes, plus de sacrements dans les paroisses abandonnées qui seront le très grand nombre.

3° Les *professeurs*, *les aumôniers*, *les religieux*, tous les prêtres qui ne seront point placés dans des postes reconnus par le gou-

vernement comme nécessaires au culte, devront faire les deux ans de service dont ils avaient été dispensés durant leurs études.

Au point de vue national, les effets de cette loi ne seront pas moins désastreux. Quelques jours avant le vote, un ancien officier, après avoir exposé dans le journal la *France militaire* l'ensemble du projet et les suites de son application écrivait : « C'EST LA DÉSORGANISATION COMPLÈTE, ASSURÉE, INÉVITABLE DE L'ARMÉE. »

Il ajoutait :

Qu'on y prenne garde, il ne s'agit en ce moment ni de République, ni de Royauté, ni d'Empire, ni de parti national, il s'agit de la France.

Attaquée en pleine période électorale, en flagrant délit d'organisation, par l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche, peut-être même par l'Angleterre, à peine assurée de la sympathie platonique de la Russie, la France peut être rayée de la carte des nations.

S'il existe des sectaires qui appellent ce résultat de leurs vœux, pour avoir la satisfaction de mettre le sac au dos de quelques douzaines de séminaristes ou de curés, qu'ils osent se prononcer hautement, le suffrage universel en fera justice.

—

La fête nationale, à Paris, a été célébrée sans éclat. Les drapeaux étaient rares et les lampions peu nombreux. Du reste, la pluie a contribué à rendre la journée morose.

Un incident s'est produit dans la matinée devant la statue de Strasbourg.

Les journaux boulangistes avaient publié, ces jours-ci, une note indiquant « qu'une délégation d'anciens membres de la Ligue des Patriotes, ayant à sa tête MM. Déroulède et Laguerre, irait, comme de coutume, déposer une couronne à la statue de Strasbourg. »

Rendez-vous était donné aux amis place de la Concorde, à huit heures et demie.

A l'heure indiquée, ils étaient là, au nombre de quatre à cinq cents. Il pleuvait. Sur le terre-plein, devant la statue, attendaient, à la tête d'une cinquantaine d'agents, M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, M. de la Londe, commissaire de police du quartier, et M. Siadoux, inspecteur divisionnaire, enfin l'officier de paix de l'arrondissement, M. Bacot.

M. Déroulède arrive, accompagné de MM. Laguerre, Borie et Susini.

Sous le frac, les trois députés portent l'écharpe. Une couronne d'immortelles est déposée sur le socle de la statue, chacun des assistants se découvre sous son parapluie, et M. Déroulède s'apprête à prendre la parole. « Patriotes!... » s'écrie-t-il.

Mais M. Clément s'est avancé.

— Monsieur, dit-il, j'ai ordre de ne pas laisser prononcer de discours.

— Fort bien, ajoute M. Déroulède. Eh bien! alors, vive la République! Vive le général!

Ce discours était encore trop long, paraît-il, M. Clément, du moins, le trouva tel, car, faisant encore un pas en avant et se haussant sur ses pointes pour saisir le délinquant au collet, il lui crie :

— Monsieur, je vous arrête, vous allez me suivre au poste.

Et il cherche à l'entraîner.

M. Déroulède se raidit et résiste; en un clin d'œil, du reste, ses amis l'ont entouré et cherchent à le dégager. Les agents, de leur côté, interviennent et assez mollement, il faut le dire, ils chargent.

Tout le monde s'engouffre rue Royale, à la suite de M. Clément, qui tient toujours M. Déroulède.

Il est dit, toutefois, que force ne restera pas à la loi. Assez mal protégé par ses agents, M. Clément s'efforce vainement de conserver son prisonnier. Il se débat au milieu d'un groupe de manifestants, dont l'un l'a empoigné à la cravate et le serre violemment, car le malheureux magistrat porte au cou la marque de plusieurs doigts vigoureux.

En même temps, un autre manifestant l'a saisi beaucoup plus bas. Bref, le commissaire est obligé de lâcher M. Déroulède, que ses amis font monter dans une voiture qui passait et qui s'éloigne au grand trot.

Dans la bagarre, trois hommes avaient été arrêtés : Victor Duclos, Delilia et Moutassier. Ils avaient fait résistance et avaient crié : « Vive Boulanger! A bas Constans! »

Quant aux agresseurs de M. Clément, l'un d'eux, le second, avait été arrêté aussi, mais il paraît que les agents, assez mal disposés pour ce commissaire, ont favorisé sa fuite.

M. Déroulède, rejoint par les trois députés ses amis, était monté 8, boulevard des Capucines, dans les bureaux de la *Presse*. Ils paraissent aux fenêtres et les manifestants, qui les ont suivis, les acclament.

Quelques arrestations sans conséquence ont eu lieu dans la journée.

Les bruits les plus exagérés ont couru aussi sur les résultats d'une dispute engagée entre les garçons du café Imoda, 3, ru Royale et quelques curieux. On parlait de morts, de blessés, de femmes écrasées, etc. Fort heureusement la bagarre, quoique assez chaude, n'avait pas causé d'aussi graves accidents.

Le propriétaire du café, M. Hammerel, avait fait installer dans la soirée une quantité de tables et de chaises qui couvraient le trottoir, débordaient sur la chaussée et rendaient très pénible la circulation en cet endroit.

Vers dix heures, au moment où la foule qui venait voir le feu d'artifice grossissait, quelques passants renversèrent les chaises du café qui les gênaient. Les garçons de l'établissement se prirent de querelle avec eux et, à ce que prétendent certains témoins, jetèrent les chaises sur le public. Celui-ci, indigné, riposta en lançant à son tour dans la boutique des projectiles de tout genre. Puis, quelqu'un ayant dit que le patron de l'établissement était un Prussien (ce qui n'était pas exact, M. Hammerel étant de la Suisse), on s'avisa qu'il n'avait pas de drapeaux à sa boutique. Le public s'ameuta en criant sur l'air des lampions : « Un drapeau ! Un drapeau ! »

Au bout de quelque temps M. Hammerel se décida à mettre un drapeau à sa devanture, mais ce drapeau était aux couleurs italiennes.

La foule se rua sur l'établissement et fit voler en l'air tout ce qu'il contenait d'objets mobiliers : bocks, verres, chaises, carafes, voltigeaient, brisant les glaces, tombant au hasard dans les groupes, causant une panique effroyable. En vain, les gardiens de la paix essayaient de rétablir l'ordre. Il fallut appeler à la rescousse des cavaliers de la garde républicaine, qui parvinrent à faire évacuer la rue non sans peine.

Le lendemain matin, le trottoir, devant la boutique de l'établissement fermé, était encore jonché de débris de verre; sur les volets de la devanture, on avait écrit à la craie : « A bas le Prussien, etc., » et au store on avait fixé, à l'aide d'une épingle, un petit drapeau tricolore d'un sou, portant imprimés en lettres noires ces mots : « Vive la France ! » Devant la boutique, gardée par quelques agents, des groupes assez nombreux stationnaient. Quatre arrestations avaient été faites par les agents : une seule a été maintenue.

Le 14 juillet a été célébré samedi soir, à Londres. Le général Boulanger a présidé un grand banquet à Alexandra-Palace. Auprès de lui avaient pris place MM. Henri Rochefort, le comte Dillon, Naquet, Laisant, etc.

Après un certain nombre de discours, le général a parlé à son tour. Voici ce qu'il a dit en substance :

Si quelque chose pouvait affaiblir l'amertume de mon exil, c'est de me trouver au milieu de si nombreux Français.

Les renseignements que nous avons reçus des différentes parties de la France sont de nature à nous donner la plus grande satisfaction, mais je me sens néanmoins très ému de ce qui arrive à Paris par la faute des Thévenet, des Rouvier, des Constans, qui n'ont le droit de parler qu'au nom des bagnes.

Je ne les confondrai pas avec ceux qui les suivent, car il y a certainement parmi ceux-ci d'honnêtes gens trompés.

Toutes sortes de calomnies sont inventées contre moi. On dit que je rêve une dictature ou une restauration monarchique, et quelques-uns l'ont cru, quoique je sois prêt à verser la dernière goutte de mon sang pour défendre la république si elle était menacée. C'est pour elle que travaille le parti national, qui cherche à créer une république d'union, de concorde et d'honnêteté.

Depuis l'arrivée de Ferry au pouvoir, la république aurait péri sans nous. Et non seulement la république eût été perdue, mais la France eût été amenée à une guerre civile.

C'est le parti national qui empêchera la perte de nos institutions et de notre liberté.

Je n'ai aucune colère contre ceux qui ont cru à ces calomnies. Lorsqu'ils nous verront à l'œuvre, ils viendront à nous et ils ne pardonneront pas aux drôles qui les auront déçus et ces drôles eux-mêmes seront mis à leur vraie place.

Quant à nous, nous travaillons à la gloire de la patrie unie. Ce qui doit nous dominer, c'est l'idée de la patrie.

Toute cette partie du discours du général a été entendue avec grande difficulté, à cause des interruptions enthousiastes et surtout des clameurs qui s'élevaient lorsque le nom de Ferry ou d'autres opportunistes venait sur les lèvres de l'orateur.

Le général exprime ensuite son opinion sur la question de la guerre. « Je ne laisserai pas croire, dit-il, que je recherche la paix intérieure, parce que je désire une guerre extérieure, vous savez tous que ce n'est pas vrai. Je ne ferai pas la guerre, car la guerre la plus juste et la plus heureuse comporte tant d'im-

menses sacrifices et cause tant de victimes qu'un honnête homme ne peut la désirer.

C'est cependant un devoir de faire tout ce qui est compatible avec la dignité et l'honneur de la nation pour éviter les guerres, mais c'est aussi un devoir primordial de travailler de manière à rendre le pays capable de repousser victorieusement une agression injuste.

C'est cette double pensée qui a été au fond de tout ce que j'ai fait quand j'étais ministre de la guerre.

Si demain la confiance du peuple français place le gouvernement de la France entre mes mains, mes actes seront inspirés par ces deux principes.

Le général a donné ensuite quelques renseignements sur les prochaines élections et a dit qu'il avait très bon espoir.

Le général Boulanger termine son discours en disant que le sol de la Grande-Bretagne a été pour lui très hospitalier et que l'Angleterre a montré ainsi comment elle pratiquait la liberté.

Le général remercie le gouvernement anglais et la nation anglaise de l'accueil qui lui a été fait depuis son arrivée et, pour se conformer à la tradition du pays, il porte la santé de la reine.

Le dîner terminé, M. Boulanger est allé voir le feu d'artifice, dont l'une des pièces représentait le portrait du général avec cette inscription : « Vive la France ! »

Vers onze heures, M. Boulanger s'est retiré, accompagné de ses amis, et est retourné à Londres par un train spécial.

—

Le gouvernement a cru devoir panser la blessure douloureuse que le jury de la Seine avait infligée à M. Quesnay de Beaurepaire, procureur général près la cour de Paris et la Haute-Cour de justice. Ce magistrat vient d'être promu officier de la Légion d'honneur.

M. Sarrut, avocat général, qui avait prononcé devant le même jury de la Seine un éloge enthousiaste de M. Quesnay de Beaurepaire, est également récompensé de cet acte de courage : on le décore.

Le ministère veut évidemment affirmer et faire savoir que ceux de ses agents qui le soutiendront vigoureusement contre les boulangistes ne seront pas abandonnés et n'auront pas à se plaindre de lui.

—

Voici le texte complet de la proposition de loi votée samedi

par la Chambre et hier par le Sénat, et qui est relative à l'interdiction des candidatures multiples :

Art. 1er. — Nul ne peut être candidat dans plus d'une circonscription :

Art. 2. — Tout citoyen qui se présente ou est présenté aux élections générales ou partielles doit, par une déclaration signée ou visée par lui et dûment légalisée, faire connaître dans quelle circonscription il entend être candidat. Cette déclaration est déposée, contre reçu provisoire, à la préfecture du département intéressé, le cinquième jour au plus tard avant le jour du scrutin. Il en sera délivré récépissé définitif dans les vingt-quatre heures.

Art. 3. — Toute déclaration en violation de l'article 1er de la présente loi est nulle et irrecevable.

Si des déclarations sont déposées par le même citoyen dans plus d'une circonscription, la première en date est seule valable. Si elles portent la même date, toutes sont nulles.

Art. 4. — Il est interdit de signer ou d'apposer des affiches, d'envoyer ou de distribuer des bulletins, circulaires ou profession de foi dans l'intérêt d'un candidat.

Art. 5. — Les bulletins au nom d'un citoyen dont la candidature est posée en violation de la présente loi n'entrent pas en compte dans le dépouillement.

Les affiches, placards, professions de foi, bulletins de vote, apposés ou distribués pour appuyer une candidature dans une circonscription où elle ne peut loyalement être produite seront enlevés ou saisis.

Art. 6. — Seront punis d'une amende de 10,000 francs le candidat contrevenant aux dispositions de la présente loi et d'une amende de 1,000 à 5,000 fr. toute personne qui agira en violation de l'article 4 de la présente loi.

—

Le cabinet libéral du vicomte d'Ouro-Preto, dit cabinet du 7 juin, qui a remplacé au Brésil le cabinet conservateur, a exposé, le 12, son programme à la Chambre des députés.

Le président du ministère a affirmé que sa mission était de mettre un frein à la propagande républicaine qui, poussée activement, faisait présager de grands maux, en ce qu'elle dirigeait l'opinion nationale vers des institutions pour lesquelles le pays n'est absolument pas préparé.

M. le vicomte d'Ouro-Preto a ajouté qu'il avait obtenu de l'empereur l'autorisation de travailler à la réalisation du programme libéral, voté dernièrement en congrès solennel et dont les idées capitales sont :

Extension du droit de vote, tout en maintenant l'enrôlement actuel et limitant la capacité de l'électeur aux conditions suivantes : savoir lire et écrire, exercer une profession licite ; jouir de ses droits civils et politiques ;

Autonomie des provinces et des municipes, de façon que l'administration de ces circonscriptions soit laissée à leurs élus ;

Garantie effective du droit de réunion ;

Liberté des cultes, de façon à favoriser un large et bienfaisant courant d'immigration ;

Durée temporaire du règne ;

Réduction des droits d'exportation ;

Lois des terres, réduction du prix des transports, développement des voies de communication, création d'établissements de crédit.

Exposition faite de ce programme, M. le vicomte d'Ouro-Preto affirma à Sa Majesté qu'il accepterait le gouvernement pour la réalisation de ces réformes, alors même qu'il ne devrait songer d'abord qu'à l'extension du droit de vote et à l'autonomie des provinces.

Par 79 voix contre 20, la Chambre, en majorité conservatrice, a refusé son concours à la réalisation de ce programme, et l'empereur a signé un décret de dissolution.

Ajoutons que Sa Majesté avait refusé de concéder la dissolution de la Chambre, alors qu'elle lui était demandée par le chef du cabinet conservateur, M. Corrêo de Oliveira, ce qui a obligé celui-ci à donner sa démission. Les souverains ont souvent de ces inconséquences qui les perdent.

—

La lutte entre les landlords et les fermiers en Irlande paraît devoir entrer dans une nouvelle phase.

Les landlords irlandais ayant formé, avec l'approbation du gouvernement, un syndicat pour réclamer le payement des loyers, les chefs du parti irlandais ont décidé, après mûre réflexion, d'organiser une ligue défensive des fermiers, qui sera prochainement inaugurée dans une conférence publique à laquelle assistera toute la députation irlandaise au Parlement.

Ce mouvement est le plus important qu'on ait vu en Irlande depuis la fondation de la *Land League*, en 1879.

Le gouvernement et les landlords en sont très alarmés. Ils redoutent une grève générale des fermiers, une véritable insurrection contre le payement des loyers, et peut-être même pour l'hiver des désordres sanglants.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France.

Constantine. — Mardi 2 juillet, la population catholique a célébré le vingt-cinquième anniversaire de l'ordination sacerdotale de Mgr Combes, évêque de Constantine et d'Hippone.

Le matin, une cérémonie religieuse réunissait à la cathédrale, autour de l'évêque, un grand nombre d'ecclésiastiques et de personnes appartenant à toutes les classes de la société.

Dans un noble langage, M. Pavy, vicaire général, a exprimé à Mgr Combes les félicitations et les vœux du diocèse de Constantine.

Il a rappelé ensuite les œuvres que la charité et le patriotisme ont inspirées au prélat. Les habitants de l'Algérie n'ont pas oublié que Mgr Combes parcourait naguère la France et la Belgique, recueillant les offrandes qui ont secouru nos colons en détresse et qui ont sauvé des milliers d'indigènes d'une mort certaine.

Le soir, le pensionnat des sœurs de la « Doctrine Chrétienne », a donné une fête splendide en l'honneur de Mgr Combes.

Faisant abstraction de toute croyance, nous nous plaisons à rendre hommage aux sentiments de bienveillance et de charité qui caractérisent au plus haut degré l'évêque de Constantine. C'est un acte de justice.

(*Extrait du* Républicain, *journal de Constantine.*)

Tunis. — Le cardinal Lavigerie, assisté des évêques de l'Algérie et de l'abbé mitré de Staouëli a sacré dans la basilique de Notre-Dame d'Afrique son nouvel auxiliaire pour Tunis, Mgr Brincat. Un cortège de deux cents prêtres a conduit processionnellement à l'église le premier Algérien appelé à porter la crosse, et la foule était immense sur toute la colline.

Dans la journée, le cardinal, en présence de ses prêtres, a célébré l'union de l'épiscopat africain dont tous les membres ont été ses grands-vicaires, et dont le nouveau membre est son fils spirituel depuis son extrême jeunesse.

Le titre officiel du nouvel administrateur du diocèse de Tunis est : Évêque titulaire d'Adrumète, auxiliaire de Carthage.

Missions.

Par décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande, en date du 4 juillet, le Saint-Père a ordonné que le vicaire apostolique d'Aden étendrait sa juridiction spirituelle sur toute l'Arabie, en prenant le titre de vicaire apostolique d'Arabie et d'Aden. Il a décidé ensuite que les limites occidentales de ce nouveau vicariat apostolique d'Arabie, seraient déterminées par le 35° de longitude est de Greenwich et que la partie de l'Arabie, située à l'ouest de ce méridien, resterait soumise à la juridiction spituelle du vicaire apostolique d'Égypte. Appartiendront au nouveau vicariat d'Arabie toutes les îles qui relèvent géographiquement de cette péninsule, notamment Périm et Socotora. Le délégué apostolique d'Égypte reste encore délégué apostolique d'Arabie.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le *Journal officiel* promulgue la loi en vertu de laquelle le liquidateur de la compagnie de Panama est autorisé à négocier, sans limitation de prix et sans intérêts, celles des obligations à lots dont l'émission a été autorisée par la loi du 8 juin 1888 qui n'avaient pas encore été placées le 4 février 1889, date de la dissolution et de la mise en liquidation de ladite compagnie.

Bourse du 16 juillet 1889.

3 0/0		84 25	C. F. foncières 1879		459 »
3 0/0 amortissable		87 90	— commun. 1879		458 »
4 1/2 0/0		104 70	— — 1880		455 »
Crédit foncier	Actions	1.280 »	— foncières 1883		380 »
Est	—	800 »	Est	Oblig.	400 »
Lyon	—	1.310 »	Lyon	—	405 »
Midi	—	1.180 »	Midi	—	408 »
Nord	—	1.690 »	Nord	—	415 »
Orléans	—	1.340 »	Orléans	—	408 »
Ouest	—	945 »	Ouest	—	406 »
Panama	—	53 »	Panama 4 0/0	—	33 »
Suez	—	2.267 50	— 6 0/0	—	46 »

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LES SÉMINARISTES ENFANTS DU PEUPLE

Montrer l'énorme contradiction qui existe entre le principe des législateurs républicains, celui du moins dont ils se réclament, et l'application qu'ils en font ne serait pas d'une difficulté insurmontable.

Ils se prétendent démocrates, c'est-à-dire amis du peuple, partisans d'un régime dévoué par-dessus tout au sort des masses, au développement du bien-être populaire ; et c'est précisément contre les classes qu'ils sembleraient devoir favoriser, contre les petits et les humbles, que tourne leur politique vexatoire et oppressive.

Le paysan, par exemple, à la vie si dure, et qui mériterait si bien leur sollicitude, ne se voit-il pas, au contraire, la première victime d'un système qui écrase d'impôts le pauvre travailleur de la terre ?

Mais nulle part cette opposition criante des principes et de l'action, de la théorie et de la pratique, ne s'accuse plus violemment qu'à l'égard du clergé, traqué avec une hypocrisie odieuse, et persécuté sans relâche par des procédés révoltants. Autrefois, c'est-à-dire au commencement de la lutte contre l'Église, ils affectaient, par une louche subtilité, d'établir une distinction contre ce qu'ils appelaient « le haut et le bas clergé », ce dernier devant être l'objet de tous les égards. Ils ont, aujourd'hui, rejeté le masque, et le clergé pour eux, le clergé à tous ses degrés, ne forme plus qu'une caste séparée, une caste de parias.

Et pourtant, d'où sort le clergé à l'heure actuelle ? De la bourgeoisie ? Très peu. De l'aristocratie ? Encore moins.

Ces prêtres, ces desservants, ces vicaires, contre lesquels ils s'acharnent et dont ils suppriment ou rognent le modeste traitement, ces séminaristes que, sous le couvert d'une égalité démocratique, ils veulent enrégimenter, ce ne sont pas des abbés de cour ou des cadets de famille ; ils n'ont pas de prébende, et ne sont inscrits sur aucune feuille de bénéfices. Pour l'immense majorité, fils de pauvres cultivateurs ou d'humbles

artisans, ils viennent de la ferme ou de l'atelier, de la charrue ou de l'établi.

Très peu fortunés, en général, ce n'est qu'au prix des plus grands sacrifices qu'ils parviennent au sacerdoce, et peuvent subvenir aux frais ruineux de quinze années d'étude. Leurs parents se sont saignés aux quatre membres, et, la charité aidant, ils ont pu suppléer aux maigres subsides, jadis accordés, aujourd'hui retirés par le gouvernement.

En mai 1883, M. Martin-Feuillée, ministre de la justice et des cultes, disait devant la commission du budget : « Il ne faut pas supprimer les bourses des séminaires, car cette suppression ferait peser de nouvelles charges sur les habitants des campagnes. » En 1885, elles furent supprimées. Et qui pâtit de cette injuste spoliation ? Le peuple, qui seul auparavant en profitait.

Pour le moment, le cri de ralliement de toutes les fractions républicaines est celui-ci : « Les séminaristes, sac au dos ! » Diverses sont les raisons plus ou moins fallacieusement alléguées ; éloquentes et nombreuses en ont été les réfutations, dans la presse et à la tribune parlementaire ; je ne m'y arrêterai pas. L'une de ces raisons, cependant, plus spécieuse, a été naguère émise par la *Jeune République*, reflet de l'esprit républicano-boulangiste ; je la donne dans tout son développement.

« Entre la paroisse et le jeune curé, il y a un fatal dissentiment. La paroisse pense à ses fils absents partis pour le service ; elle voit celui-ci qui n'a eu qu'à revêtir un costume de forme austère et vénérable, pour échapper à la plus lourde des obligations légales.

« Et les pauvres mères jalousent celle de leurs compagnes dont le fils est demeuré là, tranquille et tendrement choyé, tandis que les leurs allaient bien loin monter des factions et faire des corvées.

« Et les pères se vengent, en raillant des sacrifices et des vertus, dont ils cherchent trop aisément l'origine première dans une pensée d'égoïsme, dans un calcul de lâcheté. »

Je regrette de le dire à l'auteur de cet article : mais il me paraît avoir peu vécu au milieu des campagnes, encore moins y avoir été élevé, ou alors, il nous donnerait une preuve de plus que la mémoire est une faculté qui oublie ; peut-être aussi a-t-il étudié les paysans à la façon de Zola, et a-t-il, en les calomniant, attribué à tous les sentiments pervers de quelques-uns.

Les gens de la campagne ne regardent pas d'un mauvais œil le jeune séminariste que son état, un jour, doit exempter du service militaire, au contraire, par cet esprit d'étroite solidarité plus grand qu'à la ville, parce qu'on s'y connaît mieux et qu'on est à même de s'y rendre service, ils s'intéressent à lui; c'est un enfant du pays, camarade des leurs; ils connaissent ses parents, manouvriers ou cultivateurs comme eux; ils voient la peine qu'ils se donnent pour réunir son petit trousseau et payer sa pension.

Quand, aux jours des vacances, de retour au pays, le jeune homme donne à ses parents, ou même aux voisins ou amis, ce coup de main nécessité par la moisson et les vendanges, croyez-vous donc que les autres le jalousent? Justes appréciateurs des choses, ils lui savent gré d'être resté un des leurs, comme eux simple et travailleur.

Il n'est pas jusqu'aux radicaux (il s'agit toujours de la campagne) qui ne soient très souvent ses amis : et c'est bien simple. Généralement vieux célibataires, petits rentiers, fonctionnaires retraités, ils sont quelque chose dans la municipalité; ils ont vu l'enfant à l'école, l'ont couronné aux jours de distribution de prix, sont allés au-devant de lui, quand, heureux lauréat, il est revenu du concours cantonal, fier d'un succès qui rejaillissait sur toute la commune; et ils ont été les premiers à encourager ses parents à lui faire donner plus d'instruction. Et parfois même, comme ils se targuent de quelque science, ils se font un bonheur, aux veillées du soir, de *pousser* à l'enfant *quelque colle*, assaisonnée d'innocente taquinerie. Et l'on en a vu, qui jamais ne mettaient le pied à l'église, s'y rendre le jour de la première messe du jeune prêtre : car ce jour-là, c'est fête pour le pays tout entier.

Les compagnons d'enfance du séminariste sont restés ses camarades, parce qu'il a toujours conservé, à leur égard, le ton de simplicité, de digne familiarité de leurs jeunes ans. Ce seront bien souvent ses meilleurs amis. Et si, par hasard, un jour en lui serrant la main, ils lui disent : « Tu as de la chance de ne pas être soldat », il n'y aura dans leur parole nulle arrière-pensée de jalousie haineuse, mais bien plutôt ce sentiment de satisfaction que l'on éprouve en voyant un ami échapper à un désastre qui nous atteint.

Le séminariste est, à son tour, devenu curé, chargé d'une paroisse : que va-t-il arriver? Un diocèse n'est pas si grand

qu'on ne sache bientôt d'où vient le nouveau pasteur, quels sont ses parents, etc. : on apprendra rapidement qu'il est, lui aussi, un enfant de la campagne, et c'est ce qui fera une partie de sa force. « Né du peuple, dit Mgr Bougaud, il le connaît. Sorti de ces saines et viriles populations des campagnes, il en parle la langue, il en aime les travaux. Quand le curé de campagne rencontre le laboureur à travers les champs, il sait l'entretenir de ce qui l'intéresse : de ses blés, de ses avoines, de ses seigles. Il disserte avec lui sur les différents procédés de culture, en homme qui est du métier. Il cause familièrement avec le vigneron de l'état de ses vignes et des espérances de la vendange. Le paysan sent, à son langage, qu'il est un des leurs. C'est le fils du fermier de *** ; c'est le neveu du vigneron de ***. Il en est fier. » Et les mères, devant cette affabilité du pasteur, se surprendront à dire : « Oh ! monsieur le curé, je voudrais bien qu'un jour mon fils soit comme vous ! »

Nous sommes loin, on le voit, des sentiments de rancune et d'envie, gratuitement prêtés par le rédacteur de la *Jeune République*, à ses paysans et paysannes de fantaisie. Sans doute, quelques fortes têtes, grands lecteurs de l'*Intransigeant* ou du *Rappel*, penseront ainsi : mais, généralement, on ne juge pas d'après une infime minorité. Je prends la campagne, telle qu'elle existe, heureusement encore, en grande majorité, malgré ses airs d'indifférence, et en dépit des efforts de l'impiété officielle pour la pervertir.

Le peuple, je veux le croire, désire le service de trois ans, parce qu'on lui a dit que c'était là son avantage et l'intérêt de la France ; mais son bon sens se refusera toujours à demander que ceux qui doivent être un jour des pasteurs, soient enserrés avec lui dans les murs moralement pestilentiels de la caserne.

Il y a deux armées également formées de la chair du peuple, l'une sous le drapeau, l'autre sous la croix ; toutes deux filles des mêmes entrailles, vraiment sœurs, et plus d'une fois ayant scellé leur fraternité dans le sang.

(*Monde.*) L'abbé P. FECHS.

DE LA BONNE FOI EN MATIÈRE DE RELIGION

COMMENT CROIRE ?

Chaque homme est l'artisan de sa propre destinée, en vue du monde à venir. La bonne foi conduit infailliblement l'homme à la possession de la vérité et du salut, la mauvaise foi seule le prive de l'une et de l'autre.

Si la probité est requise dans les transactions ordinaires de la société, comment pourrait-on s'en dispenser auprès de Dieu qui voit le fond des cœurs ?

Cette bonne foi consiste dans une disposition pleinement décidée à admettre toute la vérité une fois connue et à faire tous les sacrifices qu'elle impose. Vouloir d'avance lui poser des conditions ou des limites, soit du côté de la raison, soit du côté du cœur, c'est outrager l'Auteur même de la vérité. L'action de la lumière divine est constamment proportionnelle à l'état de l'œil intérieur qui doit la recevoir.

Dieu ne peut être tenu de se révéler à qui n'a pas un vrai désir de le connaître ; il faut donc avoir le désir sincère de trouver la vérité religieuse et être dans la disposition intime de l'embrasser une fois connue.

Comme cette vérité a sa source en Dieu même, c'est à Dieu que l'homme devra la demander. La prière n'est que l'expression spontanée du désir intérieur. Désirer, prier, obtenir, c'est tout un : « Quiconque demande reçoit. »

L'homme doit vivre de son travail dans les choses de la terre, à plus forte raison dans les choses spirituelles ; il devra donc étudier la religion suivant sa condition et sa capacité, d'autant plus que, de sa nature, l'homme est un être enseigné. A coup sûr, en appliquant à cette étude tout ce qu'il a de plus grand dans l'âme, les grands côtés de l'esprit, du cœur et de la conscience, l'homme atteindra la certitude : il saura avec assurance ce qu'il est, pourquoi il est, d'où il vient, où il va, par où il doit aller.

La certitude religieuse l'affranchira ainsi des opinions pitoyables, méprisables ou coupables, et la vérité le délivrera de toute servitude : *Veritas liberabit vos.*

Louis Bremond.

JUSTIFICATION DU CONCILE DU VATICAN

Si quis dixerit rationem humanam ita independentem esse ut fides a Deo imperari non possit, anathema sit.

(Conc. Vat. Constit. de fide, ad cap. III an. 1.)

La condamnation du Concile du Vatican atteint les ennemis de la foi en général et en particulier l'erreur moderne connue sous le nom de rationalisme. Le rationalisme, dit-on, est vieux comme le monde et Satan est le premier qui ait inauguré la lutte de la raison humaine contre la raison divine. Depuis lors cette lutte se poursuit à travers les âges, dans l'antiquité païenne comme dans l'antiquité chrétienne par l'élucubration raisonnée du vrai. Les moyens pour y arriver aux dépens de la foi, sont : tantôt la férocité ; tantôt les hérésies ; tantôt l'ironie et l'astuce : mais ce n'est que dans ces derniers temps que la raison humaine a proclamé son autonomie et s'est renfermée fière et altière dans *similis ero altissimo.* Comme Dieu, se dit-elle, reste dans sa nature; ainsi je resterai moi-même dans la mienne, libre et indépendante : c'est la séparation à tout jamais de la foi et de la raison; la négation radicale de toute union possible entre le christianisme et la philosophie, entre la foi, les dogmes, les mystères, toute l'économie de la Rédemption et la raison. Les partisans de ce système se nomment « Légion ». Ce ne sont pas rien que les rationalistes, mais encore les naturalistes (qui rejettent toute révélation), les positivistes, les prôneurs de la libre-pensée, les criticistes, les progressistes, les déistes, les spiritualistes, qui tous s'accordent sur l'objet en litige c'est-à-dire s'appuient tous sur la force et l'indépendance de la raison. Ceux, au contraire, qui sont aux antipodes, qui soutiennent la thèse opposée, que la raison ne peut, par ses seules forces, acquérir la certitude des vérités naturelles elles-mêmes, mais qu'elle doit les recevoir de la Tradition c'est-à-dire d'une révélation divine ou d'une transmission sociale, se nomment Traditionalistes ou Fidéistes : les uns sacrifient la raison à la foi; les autres la foi à la raison. Parmi ces systèmes aussi opposés, quelle voie

devons-nous suivre ? La voie éclectique : *in medio stat veritas*, pourrons-nous dire, c'est-à-dire que la raison humaine est dépendante de la raison divine, quant aux vérités de foi, ou, pour mieux préciser, la raison humaine n'est pas tellement indépendante que la foi ne puisse pas lui être imposée par Dieu. Pour le prouver nous avons recours aux lumières que nous fournissent la théologie et sa sœur la philosophie ; ensuite nous confirmerons la thèse par un argument de prescription, par l'expérience et l'histoire. C'est ainsi que nous justifierons le canon du Concile du Vatican.

« La foi, selon la théologie, est une vertu divinement infuse et résidant dans l'intelligence, vertu par laquelle nous sommes inclinés à donner notre assentiment aux choses révélées à cause de la parole de Dieu, qui révèle. L'Eglise catholique, dit le Concile du Vatican, professe que la foi est une vertu surnaturelle, par laquelle, prévenus et aidés par la grâce de Dieu, nous croyons vraies les choses qu'il nous a révélées non pas à cause de la vérité intrinsèque perçue par la lumière naturelle de la raison, mais à cause de l'autorité de Dieu, qui les révèle et qui ne peut se tromper, ni nous tromper. Car la foi, selon le témoignage de l'apôtre est la substance des choses qui font l'objet de notre espérance, la raison des choses qui n'apparaissent pas. » La foi est une vertu c'est-à-dire une habitude, une sorte de faculté ; elle ne peut pas être l'effet naturel de la démonstration, comme disent les Hermésiens ; mais c'est le produit surnaturel de la grâce : c'est un don de Dieu. « Personne, poursuit le même Concile, ne peut adhérer à la prédication évangélique, comme il le faut, pour obtenir le salut, sans une illumination et une inspiration du Saint-Esprit, qui donne à tous de consentir et de croire sûrement à la vérité. » Elle réside dans l'intelligence ; car « croire, dit saint Thomas, est immédiatement un acte d'intelligence ; parce que l'objet de cet acte est le vrai, et que le vrai appartient en propre à l'intelligence », sans toutefois exclure le concours de la volonté. Le motif de notre adhésion, c'est l'autorité infaillible de Dieu.

Voilà la foi dont il s'agit et cette foi, disons-nous, peut être proposée à notre raison par l'Être éminemment surnaturel, Dieu, parce que, dit le Concile du Vatican, au commencement du chapitre Ier *de fide* : « l'homme dépend tout entier de Dieu comme de son Créateur et son souverain Seigneur quant à son corps et à son âme ; et comme la raison créée est entièrement

soumise à la raison incréée, nous sommes tenus de donner l'assentiment de notre intelligence et de notre volonté, plein et entier à Dieu qui révèle. Cet assentiment est d'ailleurs si raisonnable, *obsequium rationabile*, comme dit saint Paul (Rom., XIII, 1) qu'il paraît surprenant que les Rationalistes, dont la raison est l'unique arbitre du vrai et du faux et qu'ils déclarent être absolument indépendante de Dieu, rejettent *a priori* l'acte de foi. « Afin que l'hommage de notre foi, dit le Concile déjà cité, fût conforme à la raison, Dieu a voulu ajouter aux secours intérieurs de l'Esprit-Saint des preuves extérieures de sa révélation, à savoir des faits divins, spécialement les miracles et les prophéties, lesquels, en montrant d'une manière éclatante, la toute-puissance et l'infinie sagesse de Dieu, sont des signes très certains de la révélation divine et accommodés à l'intelligence de tous. » La raison, ajoute Léon XIII dans son Encyclique *Æterni Patris* (4 août 1874), nous déclare que la doctrine évangélique fut confirmée dès son origine, par des miracles, arguments certains d'une vérité certaine, et qu'en conséquence, ceux qui ajoutent foi à l'Evangile ne le font point témérairement, comme s'ils s'attachaient à des fables spécieuses, mais soumettent leur intelligence et leur jugement à l'autorité divine par une obéissance tout à fait conforme à la raison. » Bien plus l'Eglise à cause de son admirable propagation, de son éminente sainteté et de son inépuisable fécondité pour tout bien, à cause de son unité catholique et de son inébranlable stabilité, est par elle-même un grand et perpétuel argument de crédibilité et un témoignage irréfragable de sa légation divine (thèse que nous avons développée l'année dernière). Ce sont là autant de critères qui établissent le fait de la révélation avec une évidence telle qu'un homme sensé n'y puisse refuser son adhésion; car on ne croit à la parole d'autrui, qu'autant qu'elle est croyable; et la parole d'autrui n'est croyable qu'autant qu'elle est revêtue d'autorité; pour connaître et accepter l'autorité de la parole d'autrui, il faut des raisons ; or ces raisons ne sont autres que les motifs de crédibilité ; d'où il résulte que l'exercice de la raison doit précéder la foi ainsi que l'a défini la théologie, et l'Eglise avec la théologie. *Rationis usus præcedit fidem.* Donc l'acte de foi est rationel, et s'il est rationel, Dieu peut le proposer à la raison.

La même conclusion s'impose si nous considérons les condamnation multiples que les Pontifes romains ont fulminées contre

les erreurs modernes. Aucune erreur, en effet, comme le rationalisme n'a été aussi souvent et aussi énergiquement réprouvée par l'Eglise. Grégoire XVI s'éleva, en 1832, contre les indifférents et les Lamnésiens, qui prétendaient que la raison est l'unique norme par laquelle nous pouvons arriver à la connaissance des vérités nécessaires au salut, en disant « qu'il ne peut pas se faire, que, sans Dieu, nous apprenions à connaître Dieu qui enseigne que par son Verbe les hommes connaissent Dieu. C'est le propre de l'orgueilleux ou plutôt de l'homme insensé de peser à la mesure de notre intelligence des vérités de foi, qui surpassent toute intelligence et de les confier à la raison, qui d'elle-même est déjà si débile et si faible. » En 1834, le même Pape condamna les propositions par trop hardies de Lamennais dans son journal *L'Avenir* et son livre infâme *Parole d'un croyant*, et pour ce qui nous touche, ses exagérations des forces de la raison en matière de foi; et en 1835, il condamna les ouvrages d'Hermès par le bref *Ad Augendas*. Hermès professeur de théologie au séminaire de Cologne, le père de l'hermésianisme ou du semi-rationalisme d'Allemagne, mettait le doute méthodique à la base de la science théologique et posait en principe que la raison est la règle souveraine et le moyen unique qu'ait l'homme pour acquérir la connaissance des vérités surnaturelles. Pie IX renouvela la même condamnation, en 1847 dans un nouveau bref; dans son *Syllabus* (III-VI), cette œuvre gigantesque qui attaque le rationalisme jusque dans ses derniers retranchements, l'illustre Pontife condamne notamment ces deux propositions : « Que la raison humaine est l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal, qu'elle est entièrement indépendante de Dieu et que dès lors elle est à elle-même sa loi et peut, par ses seules forces naturelles, procurer le bien des individus et des peuples. — La foi de Jésus-Christ est opposée à la raison humaine; et non seulement la révélation divine ne sert de rien, mais elle est même nuisible à la perfection de l'homme. » Il s'éleva encore une fois contre les Progressistes (dans son Encyclique du 9 novembre 1846), qui font de la religion catholique une œuvre purement humaine ou une découverte purement philosophique, qu'on peut perfectionner par des moyens humains. Et cependant, qui ignore ou qui peut ignorer qu'il faut croire fermement à Dieu qui parle, et que rien n'est plus propre à la raison que d'acquiescer et d'adhérer d'une manière inébranlable aux vérités révé-

lées par Dieu, qui ne peut se tromper, ni nous tromper. Dans la même encyclique, Pie IX fit souscrire Bonnety, traditionaliste, à la proposition suivante : « Bien que la foi ne soit pas au-dessus de la raison, il ne peut néanmoins pas exister de dissension entre elles, attendu que toutes deux proviennent de la même et immuable source, du Dieu très bon et très grand et qu'elles se prêtent un mutuel secours en ce sens que la droite raison démontre et défend la vérité de foi, et que la foi protège la raison contre les erreurs, et qu'elle illumine, confirme et perfectionne admirablement par la connaissance des choses divines. » Enfin Bautain, prêtre et professeur à Strasbourg, qui professa les mêmes doctrines, a été obligé par son évêque, Mgr Ræp, de souscrire à ces propositions : « Nous n'avons pas le droit de demander à un incrédule, qu'il admette la résurrection de notre Sauveur avant que de solides preuves lui aient été fournies. — L'usage de la raison précède la foi et elle y conduit l'homme au moyen de la révélation et de la grâce. »

Arguons maintenant directement contre le rationalisme sur le terrain même de la philosophie et nous disons que Dieu peut parfaitement proposer à la raison des vérités de l'ordre surnaturel, s'il n'y a point de répugnance de la part de l'objet ni de la part du sujet ou de l'homme, ni de la part du principe ou de Dieu. — Or entre ces trois sources, il ne peut y avoir répugnance. — Donc Dieu, peut imposer à la raison humaine des vérites surnaturelles. Je prouve les différentes parties de la mineure.

(*A suivre.*) A. S.

L'INSTAURATION DU RÈGNE SOCIAL
DU SACRÉ-CŒUR

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons être tous unis, tous décidés à défendre en toute circonstance, avec tous les moyens dont nous pouvons disposer aux termes de la loi, les intérêts de Dieu et de l'Eglise. Un enfant serait dénaturé s'il ne sentait rien, s'il restait impassible en voyant qu'on insulte ou qu'on offense sa mère ou son père. Nous sommes des membres de la grande famille du Christ, des enfants de Dieu, plus enfants

de Dieu que nous sommes les enfants de notre père terrestre : quelle honte pour nous si nous restions sans nous émouvoir à la vue de tous les attentats qu'on commet contre Dieu, si nous restions muets pendant qu'on insulte Jésus-Christ ou son Eglise, notre Mère bien-aimée ou son Pontife, ou ses ministres ou quoi que ce soit qui touche aux intérêts de notre sainte Religion.

Et nous, prêtres du Seigneur, qui avons reçu la mission de faire connaître Jésus-Christ, de le faire régner dans les âmes, qui sommes ses confidents plus intimes, les ministres dépositaires de ses trésors célestes, qui sommes les défenseurs nés de sa personne, de sa doctrine, de ses intérêts, de son nom, nous avons un plus strict devoir de nous opposer à ses ennemis.

Ah ! Messieurs, si nous avions été unis quand nous avons vu l'armée ennemie se former, quand nous avons appris qu'elle se préparait à commettre les premiers attentats contre l'héritage du Christ, tout serait encore debout. L'ennemi n'aurait point osé avancer. Quoique puissante, son armée est une armée d'esclaves : elle ne pouvait être plus forte qu'une armée d'hommes libres de la liberté des enfants de Dieu. Elle a un chef formidable, c'est vrai ; mais notre chef, notre Roi Jésus-Christ n'est-il pas plus formidable encore? Si les soldats de l'armée ennemie sont unis étroitement entre eux par la haine de Dieu, n'avons-nous pas un lien d'union plus fort, l'amour de notre divin Sauveur ?

Eh ! bien, Messieurs, si, pour rétablir le règne de Notre-Seigneur dans la société, nous voulons combattre avec succès, savez-vous par où il faut commencer?

Il faut commencer par nous-mêmes. Mais, pardon : ce que je vais dire, ce n'est pas à vous que je l'adresse : c'est pour ceux qui n'auraient pas vos sentiments. Je le dirai pour que vous le répétiez autour de vous.

Je dis donc que Jésus-Christ ne pourrait jamais devenir le Roi des multitudes, le Roi de la société, s'il n'était pas d'abord le Roi des individus. Il faut donc que ses soldats ne se contentent pas seulement de l'acclamer Roi ; il faut qu'il règne réellement dans leur cœur, dans leur âme, dans tout leur être, et qu'ils soient pénétrés de ses sentiments. Sans cela, nos passions se mêleront plus ou moins dans notre action commune : nous serons divisés. Car, ce sont les passions qui forment les partis, et les partis divisent. C'est ce qui est malheureusement arrivé. Nos ennemis en ont profité. C'est pour cela qu'est venue la désola-

tion : *regnum in se ipsum divisum desolabitur*, avait dit Notre-Seigneur lui-même (Luc, 11-17).

On lit dans les journaux catholiques de temps en temps ces paroles : « Cherchons le règne de Dieu, plaçons-nous sur le terrain catholique, ne faisons pas de politique de parti », et ces journaux paraissent disposés à accepter des expédients ridicules, à renoncer même à tout le passé de leur patrie! Oui, il ne faut point faire de la politique de parti ; mais pour arriver à établir le règne de Dieu, il faut prendre un parti, celui de la vérité et de la justice, de toute la vérité et de toute la justice. Le vrai terrain catholique est là. Et si vous ne savez pas où est la vérité et la justice, cherchez-les : il ne vous sera pas difficile de les trouver : *Quærite regnum Dei et justitiam ejus.* Sans cela, Messieurs, on fera une politique de parti, croyant ne pas en faire : on sera divisé. Nos ennemis en profiteront comme ils ont profité de nos divisions passées.

Eux aussi ont des passions ; et Dieu sait quelles passions! ils font passer la haine qui les anime contre Jésus-Christ avant toutes les autres passions. Faisons taire nous-mêmes tout ce qu'il peut y avoir d'humain en nous, surnaturalisons notre action, nous tenant unis, groupés, serrés par l'amour. Nous serons forts de la force que notre souverain Roi ne peut ne pas nous communiquer.

Mais pourquoi vous ai-je parlé de l'union de nos ennemis ? N'ai-je pas des exemples plus dignes de nous à vous montrer? Regardez nos frères d'au-delà du Rhin. Ah ! eux ont bien compris comment il faut combattre.

Dès les premiers moments où l'orage commençait à gronder sur l'Église d'Allemagne, tous ses pontifes se levèrent, et, groupés autour d'un des plus illustres d'entre eux, Mgr Martin, de vénérable mémoire, s'en allèrent se prosterner devant le tombeau de leur premier apôtre, saint Boniface, pour demander à Dieu, par son entremise, une plus étroite union entre eux et la force nécessaire pour ne pas fléchir au moment du danger, et remplir dignement leur mission céleste. Quand ils se relevèrent, ils sentirent qu'ils avaient été exaucés. Ils sont allés souvent répéter les mêmes prières, et ils sont toujours revenus de nouveau retrempés.

Cette force puisée aux sources divines, du cœur des pontifes, passa dans le cœur des fidèles. Ils se sont trouvés unis et forts comme eux. Et quand ils ont vu le pouvoir laïque, déchaîné

comme un torrent impétueux, envahir les domaines du Christ, des athlètes se sont dressés devant lui comme une barrière d'airain, et le torrent a reculé. Aujourd'hui, grâce à leur union, à leur fermeté, à leur constance, l'orage est conjuré : les nuages amoncelés sur l'Eglise d'Allemagne peu à peu se dissipent et le ciel se rassérène. Messieurs, saluons ces frères en Jésus-Christ, et disons-leur qu'avec tous les catholiques du monde nous les admirons et applaudissons à leur triomphe.

Hâtons-nous de dire qu'en ce moment où la franc-maçonnerie s'agite plus que jamais, toute la catholicité nous donne des exemples de cette union. Des ligues, des comités, des sociétés se forment, des assemblées se réunissent en grand nombre dans le but d'agir avec plus d'ensemble dans ce travail de restauration sociale.

Depuis le Congrès eucharistique de Paris, c'est-à-dire depuis quatre mois seulement, nous avons vu surgir plusieurs de ces ligues ou sociétés, comme la *Ligue de l'Ave Maria*, en France, la *Société de la Vérité catholique*, à Londres, la *Société Caroline*, à Graetz. Des assemblées très nombreuses ont été tenues en plusieurs villes de l'Allemagne, en Autriche, en Hollande, en Espagne, en Angleterre, en Belgique (1). Dans toutes ces réunions, des orateurs distingués ont proclamé hautement les droits de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et protesté, au nom de tous les catholiques, contre toutes les tyrannies du gouvernement italien sur l'Eglise et son Chef suprême. Partout ces assemblées ont pris la résolution de revendiquer la souveraineté temporelle du pontife par tous les moyens qui seraient en leur pouvoir aux termes des lois de leur pays.

Mais il est temps, Messieurs, que je vous parle d'une autre fondation, de la *Société internationale des Fastes Eucharistiques*, dont le but est de travailler directement, *surtout par la presse*, au même but que vous poursuivez ; c'est-à-dire *instaurare omnia in Christo*.

L'immense multitude des hommes, Messieurs, pèchent plus par ignorance que par malice, et Dieu sait combien de ces hommes se trouvent dans les rangs de l'ennemi ! En aucun siècle, peut-être, les intelligences ne se sont trouvées enveloppées de tant de ténèbres, sur Dieu, sur Jésus-Christ, sur son Eglise, que dans ce siècle de lumières. Jésus-Christ est partout

(1) En Suisse, l'assemblée d'Estavayer (Fribourg).

et ils ne le voient pas! Les revues de la Société des Fastes crieront si haut, que ces hommes ignorants seront forcés de tourner leurs regards vers lui : ils verront malgré eux sa beauté, ses grandeurs, son amour, Jésus-Christ fera le reste, éclairant leur intelligence et enflammant leur cœur.

Tout ouvrier de Dieu, qui ne cherche que Dieu dans ses travaux, l'aura toujours avec lui et le fera trouver aux âmes. Eh bien, Messieurs, les membres de la Société des Fastes Eucharistiques n'ayant d'autres vues que la gloire divine, sont assurés d'avance que leur divin Roi bénira leurs efforts. Leurs efforts et leurs prières s'ajoutant aux prières et aux efforts de toute la catholicité, hâteront le moment du triomphe.

Je sais, Messieurs, qu'il y a, parmi nos frères, des pusillanimes qui sont découragés, qui augmentent le découragement des pusillanimes comme eux, et qui, par leurs paroles, par leur inertie, et souvent par l'opposition qu'ils font aux hommes d'action, paralysent leur énergie. Qui d'entre nous n'en a pas trouvé sur sa route? Il y a des hommes, même d'une grande piété, qui pensent que la société est perdue et que le pouvoir temporel du Pontife suprême est perdu aussi! Mais ne comprennent-ils pas que les sociétés sont guérissables et que le Vicaire de Jésus-Christ ne peut être le sujet de personne, parce que sa liberté complète est nécessaire pour l'administration de l'Eglise, et qu'il ne serait que le simple évêque de Rome s'il n'y était pas en même temps Roi! Le monde pourra avoir des triomphes éphémères, mais le triomphe définitif, même dans ce monde, est à Jésus-Christ.

Que se passe-t-il, en effet, à ce moment? C'est la scène du prétoire qui se répète, sur une plus vaste échelle, si vous voulez, mais c'est la même. Alors, les Juifs avaient ameuté le peuple de Jérusalem, aujourd'hui ils ont ameuté toutes les nations! Ils pensent, comme ceux-là, que tout sera bientôt fini pour Jésus-Christ! Insensés!

Voilà le Sauveur devant Pilate, qui l'interroge, *Rex es tu?* Tu l'as dit, lui répond le Sauveur. Oui, je suis Roi, mais mon royaume n'est point de ce monde; c'est-à-dire je ne l'ai reçu de personne de ce monde. Je l'ai reçu de mon Père, qui m'a envoyé dans ce monde pour m'en emparer et le soumettre à son empire. Jésus-Christ savait qu'il mourrait, mais il savait aussi qu'il triompherait.

Il avait ordonné à Pierre d'aller en son nom prendre posses-

sion de son royaume. Va, lui a-t-il dit, et sois mon représentant. Je te communique tous mes pouvoirs. Les rois de la terre seront tes ministres pour te défendre et en recevoir gloire eux-mêmes. Ils seront tes sujets et tu ne seras sujet de personne. Tes successeurs seront rois au même titre que toi. Et Pierre s'en alla à Rome, certain comme son Maître qu'il y mourrait, mais assuré aussi de son triomphe.

Pierre posa à Rome les fondements de son trône, et ils furent si solides, qu'aucune force, ni humaine, ni diabolique, n'a pu encore les ébranler : les siècles destructeurs de toutes les grandeurs humaines, furent chargés par la Providence de le bâtir. Les successeurs de Pierre y montèrent, et ils furent rois malgré les monstres couronnés de la Rome des Césars, malgré tous les empereurs idolâtres, malgré les rois hérétiques, malgré toute les oppressions et les tyrannies. Ces Césars, ces empereurs, ces rois, ces tyrans, ces oppresseurs ont disparu, ainsi que tous les barbares qui sont venus après.

Le trône de Pierre est encore debout, son Successeur y est encore roi, malgré la prison où on l'a enfermé, malgré les geôliers qui la gardent. Il est roi, et nous avons vu naguère les grands et les monarques non seulement des nations chrétiennes, mais des nations infidèles lui envoyer des dons précieux comme hommage à sa royauté.

Il est roi. Nous avons vu les foules sous la coupole de Saint-Pierre se prosterner sur son passage ; nous les avons entendues l'acclamer avec le même enthousiasme et les mêmes paroles des enfants innocents des Hébreux au jour de l'entrée triomphale du Sauveur à Jérusalem : Béni soit le roi qui vient au nom du Seigneur : *Benedictus qui venit in nomine Domini Rex* (Joann., 12-13). Les ennemis qui étaient là les ont entendues comme nous, et ceux qui n'y étaient pas aussi ; car, les montagnes et les vallées de la terre entière retentissent encore de l'écho de ces acclamations.

Ils les ont si bien entendues, qu'ils en frémissent de rage, et, dans leur fureur, ils ont forgé des lois pour que ces acclamations et ces hommages à la royauté du Pontife ne se renouvellent pas. Ils s'imaginent que les articles de ce code nouveau seront comme les anneaux d'une chaîne, avec laquelle ils pourront tenir captifs tous les droits de l'Eglise et de son Pontife ! Mais, allez ! Néron avait rivé des chaînes aussi aux pieds de saint Pierre, les vôtres seront-elles plus solides? Vous pourrez

enchaîner les corps, vous n'enchaînerez ni les droits du Pontife, ni nos âmes. Nous crierons malgré vos chaînes, et Dieu entendra nos protestations et exaucera nos prières, car il a écrit de sa main ces paroles : J'ai vu l'impie exalté, mais pour un instant seulement : *Vidi impium superexaltatum*, *et elevatum super cedros libani*, *et transivi et ecce non erat* (Ps. 36-35). Il les a écrites, et il les a fait vérifier, surtout à Rome, où les barbares s'ils entrèrent par la porte triomphale, furent toujours contraints d'en sortir par la porte *stercoraria*.

Oui, Messieurs, que le découragement ne s'empare d'aucun de nous. Quelles que soient les ruines actuelles de la société, agissons, et comptons sur le secours du Ciel.

Souvenez-vous, Messieurs, de l'état de la France aux premières années du XVe siècle. Son roi fuyant de ville en ville ; la noblesse décimée par les combats ou à peu près dans l'esclavage, les biens de ceux qui n'avaient pas voulu se plier sous le joug de l'étranger, confisqués ; le commerce et l'industrie ruinés ; les villes et les châteaux dépeuplés ; le peuple des campagnes baigné dans son sang, mutilé, broyé, sans asile, que le fer et le feu avait détruit ; et, ce qui est encore plus douloureux, un grand nombre d'églises livrées aux flammes ! Mais la France avait encore sa foi, et Dieu lui envoya une héroïne avec une épée miraculeuse, et un drapeau plus miraculeux encore, devant lequel tout rempart céda, tout boulevard fut emporté, et l'héroïne, gloire de sa patrie, qui a conduit son roi à Reims pour l'y faire sacrer, l'aurait fait asseoir sur le trône si on avait écouté sa voix et suivi son drapeau.

Mais je vous demande la permission de revenir sur la dernière des conditions que Notre-Seigneur a exigées pour la réalisation de ses promesses, et que nous devons remplir si nous voulons réellement le triomphe. Cette condition est l'hommage-lige.

L'hommage, Messieurs, n'est pas comme on l'a dit, la consécration déjà faite par tous les diocèses. Notre-Seigneur a demandé les deux choses. Elles diffèrent l'une de l'autre en ceci, que la consécration regarde les fidèles en tant que membres de l'Eglise, l'hommage en tant que membres de la Société.

La Révolution s'apprête à célébrer son centenaire, le centenaire de la déclaration des droits de l'homme, nous devons pour la même date provoquer un grand mouvement dans la catholicité pour célébrer le double centenaire des promesses divines

faites à la Bienheureuse Marguerite-Marie, et proclamer hautement les droits de l'Homme-Dieu en lui jurant fidélité inviolable par l'acte solennel de l'hommage.

Cet hommage dans les circonstances actuelles, ne peut être rendu à Notre-Seigneur que par des groupes sociaux ou par des groupes de pèlerins. Mais quand nous aurons fait ce qui est en notre pouvoir, il tiendra ses promesses. Il enverra l'homme qui doit nous sauver, l'homme qui, tenant d'une main le drapeau du Sacré-Cœur et de l'autre l'épée de Pépin ou de Charlemagne, pacifiera les nations et les conduira au Christ pour lui rendre l'antique, le solennel hommage des peuples chrétiens des plus beaux siècles du christianisme, le reconnaîtra et le fera reconnaître pour le seul vrai Roi de la terre aux mêmes titres qu'il est le Roi des siècles éternels.

Pour donner une conclusion pratique à ces admirables discours du R. P. Sanna-Solaro et répondre aux aspirations de l'ardent apôtre de la restauration du Règne social, le Comité des Fastes eucharistiques a proposé aux unités sociales catholiques une formule de Consécration à faire à Notre-Seigneur Jésus-Christ, Roi immortel des siècles.

Puissent les chefs des Œuvres catholiques, les représentants des pouvoirs publics, les apôtres de la presse trouver dans cet acte d'hommage une formule de Consécration à faire à Notre-Seigneur Jésus-Christ, Roi immortel des siècles.

Puissent tous ces groupes faire ou renouveler cette Consécration vendredi, jour de la fête du Sacré-Cœur, ou dimanche, 30 juin, fête de la Commémoraison de saint Paul, pour clôturer dignement ce mois de juin consacré au Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ et le consoler ainsi de tous les outrages, crimes, sacrilèges, trahisons, blasphèmes, apostasies, dont son divin Cœur est abreuvé dans le Sacrement de son Amour infini.

LA LOI MILITAIRE

La loi de recrutement que le *Journal officiel* vient de promulguer contient 8 titres et 94 articles.

Nous nous bornerons à reproduire les articles qui nous paraissent les plus intéressants pour le commun de nos lecteurs :

TITRE PREMIER. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1er. — Tout Français doit le service militaire personnel.

Art. 2. — L'obligation du service militaire est égale pour tous. Elle a une durée de vingt-cinq années.

Art. 7. — Nul n'est admis dans une administration de l'Etat s'il ne justifie avoir satisfait aux obligations imposées par la présente loi.

Art. 9. — Les militaires et assimilés de tous grades et de toutes armes des armées de terre et de mer, ne prennent part à aucun vote quand ils sont présents à leur corps, à leur poste ou dans l'exercice de leurs fonctions. Ceux qui, au moment de l'élection, se trouvent en résidence libre, en non-activité ou en possession d'un congé, peuvent voter dans la commune sur les listes de laquelle ils sont régulièrement inscrits. Cette dernière disposition s'applique également aux officiers et assimilés qui sont en disponibilité ou dans le cadre de réserve.

TITRE II. — DES APPELS

CHAPITRE PREMIER. — *Du recensement et du tirage au sort.*

Art. 15. — Si, dans les tableaux de recensement des années précédentes, des jeunes gens ont été omis, ils sont inscrits sur les tableaux de recensement de la classe qui est appelée après la découverte de l'omission, sauf le cas prévu à l'article 69 ci-après, à moins qu'ils n'aient quarante-cinq ans accomplis à l'époque de la clôture des tableaux, et sont soumis à toutes les obligations de cette classe.

Toutefois, ils sont libérés à titre définitif à l'âge de quarante-huit ans au plus tard.

CHAPITRE II. — Première section. — *Du conseil de revision cantonal. — Des exemptions, des dispenses et des ajournements. — Des listes de recrutement cantonal.*

Art. 20. — Sont exemptés par le conseil de revision, siégeant au chef-lieu de canton, les jeunes gens que leurs infirmités rendent impropre à tout service actif ou auxiliaire.

Il leur est délivré, pour justifier de leur situation, un certificat qu'ils sont tenus de représenter à toute réquisition des autorités militaire, judiciaire et civile.

Art. 21. — En temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, sont envoyés en congé dans leurs foyers, sur leur demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve :

1° L'aîné d'orphelins de père et de mère, ou l'aîné d'orphelins de mère dont le père est légalement déclaré absent ou interdit ;

2° Le fils unique ou l'aîné des fils, ou, à défaut de fils ou de gendre, le petit-fils unique ou l'aîné des petits-fils d'une femme actuellement veuve ou d'une femme dont le mari a été légalement déclaré absent ou interdit, ou d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année ;

3e Le fils unique ou l'aîné des fils d'une famille de sept enfants au moins ;

Dans les cas prévus par les trois paragraphes précédents, le frère puîné jouira de la dispense si le frère aîné est aveugle ou atteint de toute autre infirmité incurable qui le rende impotent ;

4° Le plus âgé des deux frères inscrits la même année sur les listes du recrutement cantonal ;

5° Celui dont un frère sera présent sous les drapeaux au moment de l'appel de la classe, soit comme officier, soit comme appelé ou engagé volontaire pour trois ans au moins, soit comme rengagé breveté ou commissionné, après avoir accompli cette durée de service, soit enfin comme inscrit maritime levé d'office, levé sur sa demande, maintenu ou réadmis au service, quelle que soit la classe de recrutement à laquelle il appartient.

Ces dispositions sont applicables aux frères des officiers mariniers des équipages de la flotte appartenant à l'inscription maritime et servant en qualité d'officiers mariniers du cadre de la maistrance ;

6° Celui dont le frère sera mort en activité de service ou aura été réformé ou admis à la retraite pour blessures reçues dans un service commandé ou pour infirmités contractées dans les armées de terre ou de mer.

La dispense accordée conformément aux paragraphes 5° et 6° ci-dessus ne sera appliquée qu'à un seul frère pour un même cas, mais elle se répétera dans la même famille autant de fois que les mêmes droits s'y reproduiront.

Les demandes accompagnées de documents authentiques justifiant de la situation des intéressés, sont adressées, avant le tirage au sort, au maire de la commune où les jeunes gens sont domiciliés. Il leur en sera donné récépissé.

L'appelé ou l'engagé qui, postérieurement soit à la décision du conseil de revision, soit à son incorporation, entre dans l'une des catégories prévues ci-dessus est, sur sa demande, et dès qu'il compte un an de présence au corps, envoyé en congé dans ses foyers jusqu'à la date de son passage dans la réserve.

Le jeune homme omis qui ne s'est pas présenté ou fait présenter par ses ayants cause devant le conseil de revision ne peut être admis au bénéfice des dispenses indiquées par le présent article, si les motifs de ces dispenses ne sont survenus que postérieurement à la décision de ce conseil.

Le présent article n'est applicable qu'aux enfants légitimes. Les enfants naturels reconnus par le père ou par la mère ne pourront jouir que de la dispense organisée par l'article suivant et dans les conditions prévues par cet article.

Art. 22. — En temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, peuvent être envoyés en congé dans leurs foyers sur leur

demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve, les jeunes gens qui remplissent effectivement les devoirs de soutiens indispenpensables de famille.

Les demandes sont adressées, avant le tirage au sort, au maire de la commune où les jeunes gens sont domiciliés. Il en sera donné récépissé. Elles doivent comprendre à l'appui :

1° Un relevé des contributions payées par la famille et certifié par le percepteur ;

2° Un avis motivé de trois pères de famille résidant dans la commune et ayant un fils sous les drapeaux ou, à défaut, dans la réserve de l'armée active et jouissant de leurs droits civils et politiques.

La liste de ces jeunes gens est présentée par le maire au conseil de revision, avec l'avis motivé du conseil municipal.

Le nombre des jeunes gens dispensés par le conseil départemental de revision, à titre de soutiens indispensables de famille, ne peut dépasser 5 0/0 du contingent à incorporer pour trois ans.

Toutefois, le ministre de la guerre peut autoriser les chefs de corps à délivrer, en plus du chiffre fixé ci-dessus, des congés à titre de soutiens indispensables de famille aux militaires comptant un an et deux ans de présence sous les drapeaux.

Le nombre des congés accordés en vertu du paragraphe précédent ne pourra pas dépasser 1 0/0 après la première année et 1 0/0 après la seconde.

Il sera calculé d'après l'effectif des hommes de la classe appartenant au corps.

Les intéressés devront produire les justifications mentionnées ci-dessus.

Tous les ans, le maire de chaque commune présentera au conseil de revision, siégeant au chef-lieu de canton, une délibération du conseil municipal faisant connaître la situation des jeunes gens qui ont été renvoyés dans leurs foyers comme soutiens de famille. Il est tenu de signaler au conseil de revision les plaintes des personnes dans l'intérêt desquelles l'envoi en congé a eu lieu en vertu du présent article et de l'article précédent.

Le conseil départemental de revision décide s'il y a lieu ou non de maintenir ces dispenses. Les jeunes gens dont le maintien en congé n'est pas admis sont soumis à toutes les obligations de la classe à laquelle ils appartiennent.

Art. 23. — En temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, sont envoyés en congé dans leurs foyers, sur leur demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve;

1° Les jeunes gens qui contractent l'engagement de servir pendant dix ans dans les fonctions de l'instruction publique, dans les institutions nationales des sourds-muets ou des jeunes aveugles, dépendant du ministère de l'intérieur, et y rempliront effectivement un emploi de professeur, de maître répétiteur ou d'instituteur;

Les instituteurs laïques, ainsi que les novices et membres des congrégations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues d'utilité publique qui prennent l'engagement de servir pendant dix ans dans les écoles françaises d'Orient et d'Afrique subventionnées par le gouvernement français ;

2° Les jeunes gens qui ont obtenu ou qui poursuivent leurs études en vue d'obtenir :

Soit le diplôme de licencié ès-lettres, ès-sciences, de docteur en droit, de docteur en médecine, de pharmacien de 1re classe, de vétérinaire, ou le titre d'interne des hôpitaux nommé au concours dans une ville où il existe une faculté de médecine ; soit le diplôme délivré par l'École des chartes, l'École des langues orientales vivantes et l'École d'administration de la marine;

Soit le diplôme supérieur délivré aux élèves externes par l'Ecole des ponts-et-chaussées, l'École supérieure des mines, l'École du génie maritime; soit le diplôme supérieur délivré par l'Institut national agronomique, l'école des haras du Pin aux élèves internes; les écoles nationales d'agriculture de Grandjouan, de Grignon et de Saint-Étienne; les écoles des maîtres ouvriers mineurs d'Alais et de Douai, les écoles nationales des arts et métiers d'Aix, d'Angers et de Châlons, l'école des hautes études commerciales et les écoles supérieures de commerce reconnues par l'État;

Soit l'un des prix de Rome, soit un prix ou médaille d'État dans les concours annuels de l'École nationale des beaux-arts, du Conservatoire de musique et de l'école nationale des arts décoratifs;

3° Les jeunes gens exerçant les industries d'art qui sont désignées par un jury d'état départemental formé d'ouvriers et de patrons. Le nombre de ces jeunes gens ne pourra en aucun cas dépasser un demi pour cent du contingent à incorporer pour trois ans ;

4° Les jeunes gens admis, à titre d'élèves ecclésiastiques, à continuer leurs études en vue d'exercer le ministère dans l'un des cultes reconnus par l'État.

En cas de mobilisation, les étudiants en médecine et en pharmacie et les élèves ecclésiastiques sont versés dans le service de santé.

Tous les jeunes gens énumérés ci-dessus seront rappelés pendant quatre semaines dans le cours de l'année qui précédera leur passage dans la réserve de l'armée active. Ils suivront ensuite le sort de la classe à laquelle ils appartiennent.

Des règlements d'administration publique détermineront : les conditions dans lesquelles sera contracté l'engagement décennal visé au paragraphe 1er; les justifications à produire par les jeunes gens visés aux paragraphes 2 et 4, soit au moment de leur demande, soit chaque année pendant la durée de leurs études; la nomenclature des industries d'art qui donneront lieu à la dispense prévue au paragraphe 3; le mode de répartition de ces dispenses entre les départe-

ments, le mode de constitution du jury d'état pour les ouvriers d'art, ainsi que les justifications annuelles d'aptitude, de travail et d'exercice régulier de leur profession, que les jeunes gens dispensés sur la proposition du jury devront fournir jusqu'à l'âge de vingt-six ans.

Les mêmes règlements fixeront le nombre des diplômes supérieurs à délivrer annuellement en vue de la dispense du service militaire par chacune des écoles énumérées au troisième alinéa du paragraphe 2, et définiront ceux de ces diplômes qui ne sont pas définis par la loi ; ils fixeront également le nombre des prix et des médailles visés au quatrième alinéa du même paragraphe.

Art. 24. — Les jeunes gens visés au paragraphe 1er de l'article précédent qui, dans l'année qui suivra leur année de service, n'auraient pas obtenu un emploi de professeur, de maître répétiteur ou d'instituteur, ou qui cesseraient de le remplir avant l'expiration du délai fixé ;

Ceux qui n'auraient pas obtenu avant l'âge de vingt-six ans les diplômes ou les prix spécifiés aux alinéas du paragraphe 2 ;

Les jeunes gens visés au paragraphe 3 qui ne fourniraient pas les justifications professionnelles prescrites ;

Les élèves ecclésiastiques mentionnés au paragraphe 4 qui, à l'âge de vingt-six ans, ne seraient pas pourvus d'un emploi de ministre de l'un des cultes reconnus par l'État ;

Les jeunes gens visés par les articles 21, 22 et 23 qui n'auraient pas satisfait, dans le cours de leur année de service, aux conditions de conduite et d'instruction militaire déterminées par le ministre de la guerre ;

Ceux qui ne poursuivraient pas régulièrement les études en vue desquelles la dispense a été accordée ;

Seront tenus d'accomplir les deux années de service dont ils avaient été dispensés.

Art. 25. — Quand les causes de dispenses prévues aux articles 21, 22 et 23 viennent à cesser, les jeunes gens qui avaient obtenu ces dispenses sont soumis à toutes les obligations de la classe à laquelle ils appartiennent.

Ils peuvent se marier sans autorisation.

Art. 26. — La liste des jeunes gens de chaque département dispensés en vertu des articles 21, 22, 23 et 50 sera publiée au *Bulletin administratif*, et les noms des dispensés de chaque commune seront affichés dans leur commune à la porte de la mairie.

En cas de guerre, ils sont appelés et marchent avec les hommes de leur classe.

Les dispositions de l'article 55 ci-après leur sont applicables.

Art. 37. — Peuvent être ajournés deux années de suite à un nouvel examen du conseil de revision, les jeunes qui n'ont pas la taille

réglementaire d'un mètre cinquante-quatre centimètres ou qui sont reconnus d'une complexion trop faible pour un service armé.

Les jeunes gens ajournés reçoivent, pour justifier de leur situation, un certificat qu'ils seront tenus de représenter à toute réquisition des autorités militaire, judiciaire ou civile.

A moins d'une autorisation spéciale, ils sont astreints à comparaître à nouveau devant le conseil de revision du canton devant lequel ils ont comparu.

Ceux qui, après l'examen définitif, sont reconnus propres au service armé ou auxiliaire sont soumis, selon la catégorie dans laquelle ils sont placés, aux obligations de la classe à laquelle ils appartiennent.

Ils peuvent faire valoir les motifs de dispense énoncés aux articles 21, 22 et 23.

Les droits à la dispense prévus au paragraphe numéroté 5° de l'article 21 qui existaient au moment de l'ajournement peuvent être valablement invoqués l'année suivante, lors même que pendant l'ajournement le frère du réclamant aurait cessé d'être sous les drapeaux.

Art. 28. — Les jeunes gens reçus à l'École polytechnique, à l'École forestière ou à l'Ecole centrale des arts et manufactures, qui sont reconnus propres au service militaire, n'y sont définitivement admis qu'à la condition de contracter un engagement volontaire de trois ans pour les deux premières écoles et de quatre ans pour l'École centrale.

Ils sont considérés comme présents sous les drapeaux dans l'armée active pendant tout le temps passé par eux dans lesdites écoles. Ils reçoivent, dans ces écoles, l'instruction militaire complète et sont à la disposition du ministre de la guerre.

S'ils ne peuvent satisfaire aux examens de sortie ou s'ils sont renvoyés pour inconduite, ils sont incorporés dans un corps de troupe pour y terminer le temps de service qui leur reste à faire.

Les élèves de l'École polytechnique admis dans l'un des services civils recrutés à l'école, ou quittant l'école après avoir satisfait aux examens de sortie, sans entrer dans aucun de ces services, et les élèves de l'École forestière admis dans l'administration des forêts, sont nommés sous-lieutenants de réserve et accomplissent en cette qualité, dans un corps de troupe, leur troisième année de service.

Ceux qui donneraient leur démission d'officiers de réserve avant l'accomplissement de leur troisième année de service n'en resteront pas moins soumis à toutes les conséquences de l'engagement volontaire de trois ans contracté par eux lors de leur entrée à l'école.

Les élèves de l'École centrale des arts et manufactures quittant l'école après avoir satisfait aux examens de sortie accomplissent une année de service dans un corps de troupe. A la fin de cette

année de service, ils peuvent être nommés sous-lieutenants de réserve.

Les conditions d'aptitude physique pour l'entrée à ces écoles des jeunes gens qui, au moment de leur admission, ne sont pas aptes au service militaire, sont fixées par un règlement d'administration publique.

Art. 29. — Les élèves du service de santé militaire et les élèves militaires des écoles vétérinaires contractent, en entrant à l'école, l'engagement de servir dans l'armée active pendant six ans au moins, à dater de leur nomination au grade de médecin aide-major de deuxième classe ou d'aide-vétérinaire.

Ceux qui n'obtiendraient pas le grade d'aide-major ou d'aide-vétérinaire, ou qui ne réaliseraient pas l'engagement sexennal, sont incorporés dans un corps de troupe pour trois ans, sans déduction aucune du temps écoulé depuis leur entrée à l'école.

Ces dispositions sont également applicables aux élèves de l'école de médecine navale.

Art. 30. — Sont considérés comme ayant satisfait à l'appel de leur classe :

1° Les jeunes gens liés au service dans les armées de terre ou de mer en vertu d'un brevet ou d'une commission.

2° Les jeunes marins portés sur les registres matricules de l'inscription maritime, conformément aux règles prescrites par les articles 1, 2, 3, 4, et 5 de la loi du 25 octobre 1795 (3 brumaire an IV).

Les premiers, s'ils cessent leur service, et les seconds, s'ils se font rayer de l'inscription maritime, sont tenus d'en faire la déclaration au maire de leur commune dans les deux mois, de retirer une expédition de leur déclaration et de la soumettre au préfet du département, sous les peines portées par l'article 76 ci-après.

Les uns et les autres accomplissent dans l'armée active le service prescrit par la présente loi, puis ils suivent le sort de la classe à laquelle ils appartiennent.

Toutefois, le temps déjà passé par eux au service de l'État est déduit du nombre d'années pendant lesquelles tout Français fait partie de l'armée active. *(A suivre.)*

ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. DE VOGUÉ

(*Suite et fin.* — Voir les numéros précédents.)

Mais du pays des magiciens et des génies, vous aviez rapporté le talisman d'Aladin ; les paroles magiques qui font tomber les portes des harems et des palais enchantés. A votre

voix, les dragons de la Fable se sont évanouis en fumée ; et vos récits, publiés dans une revue célèbre, devinrent aussitôt populaires parmi les lettres. Vous alliez bientôt justifier cette insigne faveur.

La Syrie, la Palestine, l'Égypte, c'est le vieil Orient de la Mythologie, de la Bible et de l'Evangile, de la chronique et de l'histoire... l'Orient immobile et las de vivre, laissant passer devant lui, les yeux fermés, la caravane humaine tout entière ; — puis, quand la poussière est tombée, relevant parmi les ruines la tente des Patriarches et des Pasteurs, et reprenant, sous les étoiles qui ont éclairé les premières nuits du monde, l'immuable sérénité de son repos et de ses rêves.

Mais loin de ces peuples vénérables, séparé d'eux par des déserts de sable et de pierres, les touchant par les frontières flottantes de son immense empire — il est un autre Orient jeune et robuste que les feux du soleil n'ont point alangui, que les siècles n'ont point usé, et dont la croissance rapide atteste, aux yeux du monde, la colossale précocité.

Je ne sais quel pressentiment de bonheur vous poussait vers cette terre pâle et glacée, dont la neige et les brouillards tentaient votre imagination inquiète. Un hasard de chancellerie vous y a conduit. Votre cœur y a fixé votre vie; votre esprit y a suivi votre cœur.

Vous aviez eu, dans ce pays lointain, des devanciers et des guides... deux surtout, dont les noms nous sont chers : Mérimée qui, là comme partout, a marqué sa place au premier rang ; — et, avant lui, un écrivain charmant, causeur spirituel et tranquille, qui se repose aujourd'hui dans ses souvenirs, des odyssées scandinaves de sa jeunesse, et qui, j'en suis sûr, applaudit du fond du cœur à tous vos succès (1).

A l'heure où nous sommes, sauf un écrivain peut-être, dont je vous laisse le plaisir de trouver le nom, — personne en France ne connaît mieux que vous la Russie ; personne n'a pénétré plus loin que vous dans son passé, dans ses mœurs, dans les profondeurs de son génie et dans les secrets de son avenir (2).

Depuis Iwan le Terrible jusqu'à la grande Catherine, vous

(1) Voir : *Contes russes. — Pouschkine. — Michel Lermontoff*, — *Scènes de la vie russe*, etc., etc., par M. X. Marmier.

(2) Voir : *l'Empire des Tzars et les Russes*, par M. Anatole Leroy-Beaulieu.

avez remonté le cours de ses lentes révolutions et de ses formidables aventures.

Depuis la chanson des *Compagnons d'Igor* jusqu'aux poésies de Lermontoff et de Pouschkine, — depuis les chroniques de Nestor jusqu'aux romans de Tolstoï et de Tourguenieff, vous avez suivi pas à pas les traces de ses penseurs et de ses poètes. De Pétersbourg à Samarkand, vous avez parcouru ses fleuves et ses montagnes, ses oasis du Caucase, les mers intérieures qui baignent ses rivages, — les steppes désolés et les sables fuyants que, pas à pas, elle assujettit à sa puissance.

Votre humeur méditative, — j'allais dire... sauvage — le tour un peu mystique de votre pensée, — tous vos penchants et toutes vos études vous prédestinaient à cette nature voilée, à cette histoire obscure, — à cette littérature incertaine qui, échappant tour à tour à la tutelle aimable de la France et aux lourdes leçons de l'Allemagne, se cherche encore aujourd'hui, dans les élans confus de sa robuste puberté.

Vous avez eu ce bonheur de pouvoir suivre de près, — d'un cœur fraternel, — les progrès de cette route gigantesque qui atteint aujourd'hui les derniers confins de l'empire. Vous avez cheminé derrière les pionniers d'Annenkoff, avec l'équipage glorieux qui, dans ces îlots de sables et de neiges, jetait ses sondes hardies et fixait ses ancres de fer.

De ce voyage merveilleux, vous avez rapporté de merveilleux souvenirs; vous les avez racontés dans des causeries pleines de mouvement et d'images, avec cette pointe d'accent étranger qui donne un charme de plus à tous vos discours.

En lisant tour à tour les pages que vous ont inspirées le désert de Memphis et les solitudes de Khiva, deux noms que la postérité réunira sans doute un jour, revenaient sans cesse à à ma pensée : l'un, écrit par la France à Suez, sur le seuil de deux mers; l'autre écrit par la Russie à Samarkand, sur la limites de deux mondes...

Quant à la littérature de ce grand pays dont vous parlez si bien, — hélas ! Monsieur, je ne sais pas le russe... Et d'ailleurs je ne voudrais pas faire ici une conférence. C'est bien assez d'un discours.

Si j'ai su lire vos remarquables écrits, c'est le roman qui est, aujourd'hui, la forme la plus originale et la plus achevée du mouvement littéraire de la Russie. C'est le roman russe que, dans un livre admirable, vous étudiez avec le désir à peine

déguisé de nous le donner comme une leçon et comme un modèle.

Tourguénieff, *Dostoïewski*, *Tolstoï*, ces noms qu'il y a quelques années nous connaissions à peine, nous sont, grâce à vous, devenus familiers désormais.

Tourguenieff, c'est le Balzac ému et compatissant du paysan moscovite, du petit gentilhomme besogneux, vivant mal sur sa terre, et dévoré par l'usure... C'est l'ami, parfois le complice, de l'étudiant taciturne qui a rapporté des universités d'Allemagne, avec les niaiseries formidables de la franc-maçonnerie politique, les hallucinations énervantes des plus obscures philosophies.

Beaucoup de ceux qui m'écoutent ont connu, ont aimé ce colosse tranquille, qui s'était doucement acclimaté chez nous; ce bon géant qui vous représentait, dites-vous, « la statue sym- « bolique de son pays; un moujik sur qui serait tombée l'étin- « celle du génie... »

Dostoïewski, — c'est le Scythe tout entier; — violent et subtil; malade et maniaque, épileptique par accès; — un Hamlet sans Ophélie; — un revenant de la Sibérie, dont les cauchemars effroyables sont traversés par des lueurs subites de tendresse et de pitié... — idole bizarre d'un peuple naguère encore asservi, dont il a partagé l'oppression et les misères.

Tolstoï, enfin, le plus grand de tous selon vous; écrivain étrange et compliqué, qui commence par embrasser d'une étreinte puissante les plus vastes horizons de l'humanité; qui, dans *la Paix et la Guerre*, passe la revue grandiose des armées et de la politique de l'Europe soulevée par le génie de Napoléon; qui, dans *Anna Karénine*, soumet les passions d'une âme troublée à l'analyse la plus savante qui fut jamais; — puis, tout à coup, reniant son œuvre et sourd à tous les bruits de la vie, se met à philosopher, dans le vide, des bucoliques humanitaires et des pastorales mystiques, recommence dans son ermitage de *Toula*, le Contrat social d'Ermenonville, et continue le rêve de Jean-Jacques, — en attendant le réveil de Babeuf.

Littérature inquiète et puissante, accueillie chez nous comme la plus curieuse des nouveautés; — qui me paraîtrait plus original encore si Balzac et Dickens n'avaient jamais existé, — et à laquelle, dans ces dernières années, plusieurs de nos romanciers ont eu la modestie d'emprunter, sans nous le dire, les plus sensibles de ses défauts.

Mais je n'ai parlé, monsieur, que de vos voyages; et le temps me manque pour rappeler la moitié de vos travaux. L'art, le roman, l'histoire, la politique, vous avez touché à tant de sujets divers d'une main active et habile. Il y a peu de mois encore vous écriviez sur *le deuil de l'empire d'Allemagne* des pages éloquentes qui attestaient à la fois votre ardent patriotisme, et le respect que nous avons tous gardé pour de si tragiques douleurs.

Une gravité de pensée, une sincérité de jugement admirables; la profusion des idées, si abondante et si facile que l'esprit du lecteur en est parfois encombré; l'éclat du style, si plein, si riche, si chargé d'images, que parfois ses yeux en sont éblouis : tels sont, à mon sens, les traits les plus frappants d'un talent qui remplit déjà toute sa renommée, sans avoir encore accompli toutes ses promesses.

Entre vous, Monsieur, et l'homme éminent dont vous venez de faire un si juste éloge, nos ancêtres de l'Académie, M. Laharpe ou M. Thomas, n'auraient pas manqué de faire une comparaison éloquente, et — comme on disait au siècle dernier — un parallèle, où les contrastes les plus violents se seraient balancés dans la plus ingénieuse symétrie.

Ne pouvant être ni Laharpe ni Thomas, je me borne à dire qu'il serait difficile d'imaginer deux grands talents plus différents l'un de l'autre, et deux existences plus inégales dans leur honorable diversité.

J'aime bien votre histoire de tous ces petits Nisard, cheminant d'un pas inégal, derrière leur aîné, sous le regard protecteur des bonnes fées. C'est presque un conte, avez-vous dit... Va pour le conte! J'y ai pris un plaisir extrême. Il me semblait voir le Petit Poucet conduisant la bande, et jetant ses cailloux à travers la forêt, afin de reconnaître son chemin. Le chemin était rude, mais vos orphelins étaient de vaillants garçons, tous aisés et pleins de cœur : au lieu de tomber dans la maison de l'Ogre, deux d'entre eux sont arrivés tout droit à l'Institut. Les autres ont trouvé un bon gîte à moitié route.

M. Désiré Nisard n'est jamais allé jusqu'à Samarkand, — pas même en rêve, — je le suppose. S'il a voyagé, c'était aux rives prochaines, entre la rue Saint-Jacques, où il a conquis sa belle renommée, et Bruxelles en Brabant, où l'attiraient ses affections les plus chères.

Il connaissait pourtant aussi bien que vous les contrées loin-

taines que vous avez parcourues. Mais dans sa géographie sédentaire et dans ses atlas de collège, elles avaient gardé d'autres noms. Il en était resté à l'Hellespont et à la mer Egée; au Pont-Euxin, à la Propontide, aux deux Chersonèses, et au Palus-Méotide. Tous vos pachas d'Asie l'intéressaient moins, je crois, que le satrape Tissapherne. En vous suivant des rivages de la mer Noire aux confins de la Perse, il a dû penser souvent à la retraite des Dix-mille ou à la marche sanglante de Mithridate ; et derrière la fumée de votre locomotive retombant en brouillard sur les steppes du Turkestan, il a dû chercher plus d'une fois l'armée d'Alexandre franchissant l'Oxus pour aller, à travers la Sogdiane et la Bactriane, donner l'assaut à Macaranda.

C'était, avant tout, un grand lettré, « un pur lettré, » comme il se plaisait à le dire; un *humaniste*, suivant la belle expression d'autrefois. Sans fermer les yeux aux idées et aux spectacles de son temps il tenait son esprit toujours ouvert aux souvenirs et aux leçons du passé, et ne croyait ni aux philosophies, ni aux littératures qui se vantent d'être nées d'elles-mêmes. Il pensait que chaque nation doit chercher dans ses origines la loi suivant laquelle peut se développer son génie. Et c'est parce qu'il avait trouvé dans les traditions écrites de la Grèce et de Rome cette filiation indéniable de la pensée française, qu'il avait fait de ces grandes littératures l'objet de son admiration et de son culte.

« Le latin se meurt, » Monsieur! Oui, sans doute, comme bien d'autres choses encore; comme mourront notre langue et notre pays, si nous ne savons pas les défendre.

« Le latin se meurt... Et le grec est mort... » Oui sans doute, — si nous laissons dire, longtemps encore, devant toute notre jeunesse assemblée, que ces nobles études « ne sont plus que le luxe laborieux et démodé de quelques vanités innocentes »; si, à chaque lune nouvelle, on les voit paraître et disparaître à moitié, comme les feux d'un phare déclassé, qu'on pourrait éteindre et rallumer à demi tour à tour.

M. Nisard ne l'entendait pas ainsi ni lui ni les maîtres éminents qu'il a formé à son école.

Au nom de la raison, ils ont dit que si l'on enseigne le latin aux enfants, ce n'est pas pour le vain profit d'entasser dans leur mémoire des mots harmonieux et des hexamètres sonores ; mais parce que, depuis trois mille ans, il n'est aucune vérité morale aucun secret de l'intelligence et de la conscience humaine que

cette langue généreuse n'ait reçu et transmis au monde entier par ses écrivains et par ses poètes ; parce qu'elle est, pour élever et pour fortifier l'esprit de la jeunesse, ce que sont, pour graver dans son âme l'image idéale de la beauté les débris divins des statues de la Grèce ; parce que si nous devons bannir de nos écoles les héros démesurés de Virgile et d'Homère, il faut faire disparaître en même temps de nos musées, comme une insulte à nos chétives réalités, les mensonges insolents du *Gladiateur* et de la *Vénus de Milo*.

Au nom de la liberté, ils ont dit que c'était le latin qui, à la Renaissance, avait plaidé, dans la langue de Cicéron, de Tacite, de Juvénal et de Lucrèce, l'affranchissement des consciences (1).

Au nom de la patrie, ils ont dit que le moment était mal choisi pour enlever à la France ce qui lui reste de sa grandeur en lui ôtant ces dernières réserves de bon sens, d'éloquence et de santé morale que ses ancêtres lui ont gardées ; — que si des Anglais et des Allemands nous conseillent, en souriant, cette sage réforme, ils devraient donc bien commencer par eux-mêmes ; — que Pitt et Fox étaient à la fois des humanistes de premier ordre et des hommes d'Etat de quelque valeur ; et que, pour chasser Cicéron de la Sorbonne, nous attendrons qu'on l'ait renvoyé de Gœttingue, d'Eton et d'Oxford.

Voilà ce que disait... M. Nisard, avec bien d'autres choses encore. Voilà ce qu'il a enseigné pendant toute sa vie par ses ouvrages, par ses leçons et par ses discours.

Cela ne l'a pas empêché d'exercer sur le latin comme sur le français sa verve batailleuse ; et quand il a rencontré devant lui les Romains de la décadence, de leur dire leur fait avec une impitoyable sévérité.

Vous nous avez laissé entendre, il est vrai, que Sénèque le Tragique, Perse, Martial et Lucain n'étaient que des prête-noms sacrifiés à ses antipathies contemporaines. Pour moi qui suis un naïf, je n'y avais pas pris garde ; et pendant longtemps, en lisant les effroyables injures qu'un très grand poète a versifiées, sans justice et sans goût, contre le pauvre grand critique, je me demandais avec ingénuité d'où pouvait venir cette haine olympienne.

Ces jours derniers seulement, en fermant le livre dans lequel

(1) Voir : *Histoire et Littérature*, tome III : la *Question du latin*, par Ferdinand Brunetière. — *Revue des Deux-Mondes*, 15 décembre 1885.

M. Nisard traite assez durement Lucain et la *Pharsale*, — j'ai aperçu un dernier chapitre, en forme d'épilogue, avec ce titre : « Ressemblance entre la poésie de notre époque et celle de Lucain. » Lucain !... Ce fut un trait de lumière tardif. Dans ce post-scriptum insidieux j'avais trouvé ce que je cherchais vainement ailleurs.

Mais je parle des ouvrages de M. Nisard, et après vous, monsieur, il n'en restait rien à dire !... Comme c'est vrai, comme c'est juste, l'étude que vous avez faite de cette grande œuvre qui, parmi tant d'œuvres excellentes, éclaire et résume toutes les autres : l'Histoire de la littérature française !... Avec quelle émotion, avec quel respect vous avez pénétré dans la « cathédrale » laïque de ce « Bénédictin » séculier !

Immense édifice dont chaque fragment porte la marque de l'ouvrier ; dont chaque pierre atteste la grandeur et le génie de la France !

Quant à l'enseignement du maître, ni vous ni moi, monsieur, nous n'en sommes les juges les mieux informés. Mais vous trouverez ici des témoins fidèles qui vous diront quels souvenirs ils en ont gardés. Autant que j'en peux juger, d'ailleurs, ses livres et ses leçons ne font qu'une seule et même œuvre. Jamais écrivain et professeur n'a été davantage, avec une conviction plus résolue, l'homme de la même doctrine et de la même foi.

De cette rare fidélité, il a reçu, lui vivant, la récompense. « En vieillissant, il a rajeuni », dites-vous ; et nous applaudissons encore la page charmante où vous nous montrez ce siècle errant rejoignant, après mille détours, le grand esprit immobile qui l'attendait tranquillement au passage. Vous avez raison, Monsieur : encore quelques années, et c'est lui qui aurait défendu la *Pharsale* et — Lucain contre leurs jeunes blasphémateurs !...

La critique de M. Nisard ne ressemblait en rien à celle d'aujourd'hui. Il regardait l'écrit plus que l'écrivain. Il ne croyait qu'aux ouvrages qu'on peut relire, à ce qu'il appelait, avec quelque affectation, « les vérités générales et les œuvres définitives ». C'était un doctrinaire du bon temps.

Sainte-Beuve est venu, qui a changé tout cela. Sans négliger les grands et les forts, il a eu un penchant très marqué pour les médiocres. Mais tous ensemble, il les a soumis à la même méthode. La loupe à la main, courbé sur son œuvre, ce myope de génie a observé, analysé la vie de chacun, ses habitudes, ses mœurs, ses origines, le monde où il a vécu; comme d'autres

promènent leur microscope victorieux sur la nature tout entière, de l'homme à la bête, depuis le cerveau du génie qui sait et qui pense, jusqu'au dernier anneau de l'invertébré qui rampe dans la boue de la mer, entre le néant et la vie. En toutes choses, nous avons maintenant la nostalgie des microbes et le culte superstitieux des infiniment petits...

Dieu me garde de juger entre de tels maîtres ! Je me contente de dire que M. Nisard a été, dans son genre, un critique admirable.

Critique, il l'était jusqu'au bout des ongles, — jusqu'aux moelles, — « de la tête aux pieds », comme était médecin le médecin de Molière. Il a le tact le plus fin, le diagnostic le plus sûr, le flair le plus subtil... *Homo emunctæ naris*, aurait-il dit dans son cher latin. S'il a parlé un peu trop souvent de Boileau, vous savez bien pourquoi. C'est qu'il est lui-même un vrai Boileau, — mais de la branche cadette ; plus libéral, plus ouvert, plus *libertin* ; se laissant aller sans pruderie aux nouveautés, mais ferme comme un roc si l'on veut l'entraîner dans quelque débauche où le goût et le sens commun pourraient courir de trop scandaleuses aventures.

Vous avez entrepris de défendre dans M. Nisard l'homme politique calomnié. Qui donc se rappelle aujourd'hui ces calomnies? Le Temps est, lui aussi, un critique, le plus vieux, le plus infaillible de tous. Il avait fait justice, avant vous, de cette fable stupide des « deux morales » qui a rendu cet honnête homme si malheureux. Deux morales en politique !... — Deux seulement? — dirons-nous aujourd'hui. Laissons ces misères, ou, s'il faut contenter un instant les détracteurs de notre respectable confrère, disons avec eux qu'en littérature et en politique, à travers quelques infidélités passagères, il n'a jamais eu que deux inaltérables amours : Napoléon... et Boileau.

Que pensait-il des romans russes, que vous avez mis si fort à la mode? Je n'en sais rien. Je ne crois pas qu'il l'ait jamais dit ; et je ne suis pas sûr qu'il les ait jamais lus. Tourguénieff... peut-être. Quant à Dostoïewski, dès les premières pages, il lui serait venu des réminiscences d'Anne Radcliff qui l'auraient probablement empêché d'aller plus loin.

Mais ce que M. Nisard a lu certainement, ce sont vos ouvrages, Monsieur, et comme nous, il les admirait de bonne grâce. Avec quelques réserves?... Hélas! quel est le lecteur, grand ou petit, qui n'en fasse pas?

Moi-même, si je l'osais, je vous soumettrais, avant de me taire, une réflexion qui m'est venue en relisant quelques pages d'un de vos meilleurs livres.

Dans une préface éloquente, un peu découragée peut-être, vous paraissez fort attristée de ce qu'aujourd'hui, en Europe, nos romans ne sont pas plus à la mode que notre politique, et que « là où nous avons échoué, les Anglais et les Russes réussissent... »

Je n'y vois pas, pour mon compte, un grand mal. L'Europe n'achète plus l'étalage de nos petits libraires?... Tant mieux si le dédain de l'Europe nous débarrasse, enfin, de nos mauvais romans et de nos mauvais romanciers! Tant mieux si l'Europe, qui pendant trop longtemps y a pris tant de plaisir, nous délivre, enfin, de cette littérature banale qui fait du jargon de son éternel « Boulevard » et du patois de son insipide « tout Paris » la parodie de notre langage et la mascarade de nos mœurs !... Pourquoi l'Europe, plus frivole que nous, a-t-elle paru pendant si longtemps nous les envier? Pourquoi l'Europe, trouvant que nous avons tant besoin de ses leçons, ne nous envoie-t-elle pas quelquefois ses chefs-d'œuvre?

Vous, Monsieur, qui comptez dans le monde entier tant d'amis, dites-leur que nous avons encore des romanciers qui valent, peut-être, ceux de leur pays; et un théâtre aussi digne d'eux que celui — qu'ils pourraient avoir.

Surtout, dites-leur bien que tout notre esprit n'est pas dans nos romans, tout notre cœur dans nos vaudevilles. A côté des Français qui les amusent et qui leur font la vie plus légère, montrez-leur les Français qui les instruisent et les rendent meilleurs, — nos poètes et nos savants, nos philosophes, nos historiens et nos orateurs. Vous avez à côté de vous deux témoins qui répondront, au besoin, de votre parole.

Dernièrement, il est vrai, à cette place où j'ose parler après lui, un grand écrivain, — qui vit dans l'intimité des petits prophètes, — nous a prédit que, « dans mille ans il ne resterait rien de nous... tout au plus quelques demi-pages, accompagnées de traduction interlinéaire en *volapuck*... » Mais cette effrayante prophétie ne s'adressait pas seulement à la France. Et puis, qui sait?... Les prophètes eux-mêmes se trompent quelquefois, et dix siècles sont bientôt passés... Vous qui avez vécu du temps des Ramsès et des Sésostris, vous avez connu des Pharaons qui valaient infiniment moins que nous, et dont les hiéroglyphes,

vieux de trois mille ans, sont encore aujourd'hui fort à la mode.

Prenez donc place avec confiance parmi nous; et attendons sans trop d'inquiétude ce millénaire biblique annoncé vaguement par les Écritures, mais que notre globe, déjà refroidi, ne verra peut-être jamais....

LA LOI MILITAIRE ET L'EPISCOPAT

Son Eminence le cardinal archevêque de Paris avait écrit, le 26 juin, au président de la République, une lettre appelant son attention sur les graves inconvénients que devaient entraîner la discussion et le vote de la loi militaire si le gouvernement se décidait à la porter de nouveau devant la Chambre.

Cette lettre n'était pas d'abord, dans la pensée du cardinal destinée à la publicité. Mais aujourd'hui, après la promulgation de la loi, Son Éminence croit devoir faire connaître les observations qu'elle avait considéré comme un devoir de présenter au chef du gouvernement.

Voici la reproduction de cette lettre, adressée le 26 juin au président de la République :

Paris, le 26 juin 1889.

Monsieur le Président,

Au moment où les feuilles publiques annoncent que le gouvernement semble disposé à porter de nouveau devant la Chambre des députés le projet de loi militaire, je me fais un devoir de conscience d'appeler votre attention sur les graves motifs qui devraient faire ajourner la discussion de ce projet.

En présence de la divergence persistante qui s'est produite entre la Chambre et le Sénat sur la question de la dispense accordée à certaines catégories de jeunes gens, et en particulier aux séminaristes, l'opinion publique ne sera pas surprise que le gouvernement n'use pas de sa prérogative pour soumettre la loi à une nouvelle discussion. Les déclarations récemment faites par les membres de la commission militaire donneront aux yeux de tous à la nouvelle loi, si elle est votée, le caractère d'une mesure législative prise directement contre les élèves des séminaires.

Or, il est très fâcheux, au moment où la France a besoin plus que jamais de la pacification des esprits, de faire naître une nouvelle cause de trouble dans la population, surtout au point de vue religieux.

Le parti hostile à la religion chrétienne qui existe en France et dont on ne doit ni se dissimuler, ni nier l'existence, triomphera

peut-être bruyamment. Les hommes sensés et religieux s'affligeront profondément, et on aura préparé une lutte malheureuse au moment où vont s'ouvrir les élections.

Nous ne voulons pas consentir à identifier le gouvernement de la France avec le parti hostile à la religion. Je l'ai dit dans une lettre pastorale récente dont vous avez bien voulu, monsieur le président, apprécier la modération. Mais c'est le parti hostile à la religion qui veut identifier avec lui le gouvernement, et il le voudra plus encore après le vote de la loi militaire, s'il a lieu. L'opinion publique sera entraînée dans ce sens, et, au lieu de faire l'union des esprits sur le terrain de la liberté et de la foi chrétienne, on aura créé la discussion et la souffrance, qui naissent pour le pays toutes les fois que l'on entre dans la voie de la persécution religieuse.

Je ne veux pas recommencer ici l'exposé des raisons si graves que mes vénérables collègues ont fait valoir pour démontrer la nécessité de la dispense du service militaire pour le clergé, et tout récemment encore, l'éminent cardinal Lavigerie, au point de vue de notre influence nationale dans les pays de mission. Mais je ne puis douter que la suppression de cette dispense ne soit un pas fait peut-être à l'insu d'un grand nombre dans la voie de la séparation de l'Église et de l'État.

L'histoire de ce siècle prouve que le Concordat a rétabli la paix religieuse en France, et tout ce qui tend à le détruire nous ramène plus ou moins directement à la guerre religieuse. Je ne crains pas d'affirmer que, sauf les hommes ennemis par principe et parti pris du christianisme, la France veut rester chrétienne.

Je l'ai dit aussi dans la Lettre pastorale à laquelle je faisais tout à l'heure allusion, et chaque jour depuis vingt ans me confirme dans cette conviction.

J'ose donc vous demander instamment monsieur le Président, de ne pas faire un acte dont les conséquences seront, selon moi, plus funestes peut-être encore au point de vue social qu'au point de vue religieux.

Je crois que vous me connaissez assez pour savoir que je suis au-dessus et en dehors de toutes les considérations d'ordre politique; je ne veux que le bien de notre nation, et suis de plus en plus persuadé que les vrais intérêts de la France et de l'Église ne sauraient être séparés.

D'ailleurs, dans ma pensée, cette lettre n'est pas destinée à la publicité; mais j'ai tenu à dégager ma responsabilité comme évêque envers mon pays, en communiquant mes inquiétudes et mes craintes au chef du gouvernement.

Je suis, avec un profond respect, monsieur le Président, votre très humble et obéissant serviteur. † FRANÇOIS, cardinal RICHARD,

Archevêque de Paris.

Le *Bulletin religieux* du diocèse de Reims publie les deux lettres suivantes :

Saint-Walfroy, en retraite pastorale,
le 18 juillet 1889.

Monsieur le Président,

Le *Journal officiel* d'hier ayant promulgué la nouvelle loi militaire, pour répondre à la confiance de mes collègues, dégager en même temps ma responsabilité vis-à-vis de mon clergé et de mes diocésains, je me vois, à regret, obligé de publier la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser à la date du 9 juillet.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mes sentiments respectueux.

† B. M., cardinal LANGÉNIEUX,
Archevêque de Reims.

Reims, le 9 juillet 1889.

Monsieur le Président,

Plus d'une fois déjà, dans ces dernières années, l'épiscopat français, gardien né et défenseur des croyances religieuses, a fait parvenir ses doléances et ses observations aux représentants des pouvoirs publics, au sujet des graves atteintes portées coup sur coup aux libertés de l'Église catholique. Chacun se souvient en particulier de la lettre si digne et si loyale qu'adressait, le 20 mars 1886, à votre prédécesseur le vénérable cardinal archevêque de Paris, dans laquelle, après avoir pleuré sur les ruines déjà accumulées, son œil plongeait dans l'avenir et y découvrait de prochaines et douloureuses blessures pour l'Église de France. Le cardinal Guibert voyait, hélas ! trop juste, et la mort l'a ravi à temps pour lui épargner le spectacle des maux qu'il redoutait.

Parmi ces maux, monsieur le Président, l'un des plus grands et dont les conséquences peuvent être les plus redoutables pour la religion de l'immense majorité de nos concitoyens est celui que vient de créer le Parlement, en imposant aux élèves de nos séminaires et aux prêtres l'obligation du service militaire.

Aussi je croirais manquer à mon devoir d'évêque, je ne répondrais pas à la confiance d'un grand nombre de mes collègues qui m'en ont prié, si je ne venais, en leur nom et au mien, tenter auprès de vous, monsieur le Président, un dernier et suprême effort pour écarter ou retarder l'immense péril qui menace tout ensemble la religion et la patrie. Merveilleuse destinée de la France de partager toujours le sort de la religion et d'être humiliée ou glorieuse selon que la religion est malheureuse ou prospère !

Or, la loi qui vient d'être votée et dont l'application, monsieur le Président, est désormais en vos mains est une loi funeste. L'article

en particulier qui vise les séminaristes, inspiré évidemment par les passions antireligieuses, en haine du catholicisme, apparaît à tous les esprits impartiaux comme une violation des droits de l'Église et une atteinte grave au Concordat. Impie dans son principe, l'obligation de porter les armes et de vivre à la caserne imposée aux clercs et aux prêtres n'aura pour résultat que des ruines.

Sous le spécieux prétexte de l'égalité absolue de tous les citoyens devant le service militaire, principe dont l'application à outrance ne peut amener dans la société qu'un nivellement nuisible à tous, cette oi crée de nombreuses et choquantes inégalités et réserve ses rigueurs aux petits et aux pauvres, auxquels elle tend à fermer l'entrée de la carrière ecclésiastique, la plus démocratique et la plus populaire de toutes.

Elle attaque à la fois les libertés les plus sacrées, celles pour lesquelles tant d'hommes de cœur se sont passionnés et ont lutté depuis un siècle : la liberté de la vocation, la liberté du culte, la liberté de conscience et la liberté de l'enseignement privé.

Elle frappe l'Église non seulement dans le libre exercice de son ministère, mais dans le recrutement nécessaire de son clergé. En créant d'innombrables périls, en multipliant les causes d'insuccès final, en exposant les jeunes clercs aux entraînements de la vie militaire, elle tarit les vocations dans leur source, elle paralyse la bonne volonté des familles et des enfants et doit fatalement aboutir à une notable diminution dans les rangs du clergé français.

Si elle atteint le clergé dans son recrutement, elle ne l'atteindra pas moins dans ses vertus propres, dans ces habitudes d'austérité et de dignité qu'exige l'accomplissement de sa mission et que les populations chrétiennes ont droit d'attendre de leurs prêtres.

Elle détruit à bref délai nos missions catholiques, ces missions si prospères qui ont fait jusqu'à ce jour la gloire de la France. Où se recruteront, en effet, les missionnaires quand le clergé sera devenu insuffisant pour la mère-patrie ? Or, qui ne voit que la perte de nos missions amoindrit par là-même l'influence française sur la terre étrangère, prive notre pays des agents les plus actifs et les plus désintéressés de sa prospérité, qui propagent avec sa langue son action civilisatrice ?

Ainsi cette loi, en visant le clergé, atteint du même coup la religion elle-même, qui perdra nécessairement de son influence, et la France subira, au profit d'ennemis triomphants et prêts à applaudir à nos malheurs, le douloureux contre-coup des épreuves de la religion.

La paix du dedans sera-t-elle au moins une compensation à de si poignants sacrifices ? Notre amour pour la patrie voudrait le croire ; mais ce serait une illusion à laquelle il faut renoncer. Loin d'apporter la paix intérieure, l'application de cette loi fournira un nouvel aliment à ce feu de discordes qui dévore la France et menace de la conduire aux abîmes.

En face d'aussi déplorables conséquences et dans l'unique désir de conjurer d'inévitables malheurs, nous nous adressons à vous, monsieur le Président, et nous vous supplions, au nom des grands intérêts dont vous avez la charge, de recourir à la prérogative que vous donne le deuxième paragraphe de l'article 7 de la constitution, en mettant de nouveau en délibération une loi pleine de tant de périls.

Nous avons trop de confiance dans les lumières de votre patriotisme, dans la loyauté de votre caractère pour ne pas conserver l'espoir que vous userez de ce droit suprême, pour le bien de la patrie et de la religion, et nous attendrons le moment, prochain, nous l'espérons, où le législateur, mieux éclairé, apportera lui-même à cette loi des tempéraments équitables et nécessaires, qui permettront à tous les enfants de la France de s'unir dans une généreuse et fraternelle émulation de dévouement pour le service de la patrie, sans sacrifier aucun de ces graves intérêts religieux et sociaux dont le respect fait l'honneur et la prospérité d'un peuple.

Agréez, monsieur le Président, l'hommage de mes sentiments très respectueux.

† BENOIT-MARIE, cardinal LANGÉNIEUX,
archevêque de Reims.

La *Semaine religieuse* de Bourges publie une lettre de S. G. Mgr Marchal relative à la loi militaire. Elle annonce cette publication en ces termes :

La nouvelle loi militaire étant votée et promulguée, nous croyons devoir publier les observations dont elle a été l'objet de la part de Mgr l'archevêque de Bourges. Ces observations sont résumées dans une lettre qui, en 1881, a été adressée à MM. les sénateurs et à MM. les députés du Cher et de l'Indre, à M. le ministre de la guerre et à M. le président de la République. En 1887, lorsque la loi qui vient d'être votée a été remise à l'ordre du jour, la lettre de 1881, modifiée comme l'exigeaient les circonstances, a été adressée à M. le président du conseil et aux ministres compétents. Voici cette lettre, sur laquelle nous appelons toute l'attention de nos lecteurs.

Dans cette lettre, Mgr l'archevêque de Bourges établit d'abord que l'immunité du service militaire effectif est, pour les clercs, un droit inséparable du droit de la religion catholique à l'existence, et il ajoute :

Aussi, monsieur le ministre, ce droit a-t-il été implicitement reconnu et garanti par le traité solennel qui est la règle fondamentale, en France, des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Il a été stipulé par le Concordat que la religion catholique sera *librement exercée* en

France. Que deviendrait cette liberté si le recrutement du clergé, sans lequel il n'y a pas d'exercice public de la religion, était entravé, rendu impossible? Elle ne serait plus qu'un vain mot, et l'ordre religieux, comme la paix sociale, serait irrémédiablement troublé.

Mgr Marchal réfute ensuite les arguments que l'on prétend tirer en faveur de la loi soit du principe de l'égalité de tous les citoyens — que l'immunité des clercs n'offense pas, — soit de la satisfaction réclamée par une opinion qui n'existe pas.

Parlant des adoucissements que l'on annonçait devoir introduire et que l'on prétend, en effet, avoir introduits dans la loi, Mgr l'archevêque de Bourges dit :

Ces adoucissements sont plus apparents que réels. Ils laisseraient les aspirants ecclésiastiques soumis à la nécessité d'interrompre leurs études, exposés au péril de perdre, dans les exercices et la vie de la caserne, le bénéfice de la préparation morale du séminaire. Longtemps les jeunes prêtres, vicaires, aumôniers, professeurs, missionnaires, seraient enlevés à leurs occupations, qui exigent le recueillement et la régularité des pratiques religieuses, pour être jetés dans l'agitation d'exercices extérieurs absolument étrangers à leur état. Ce serait, après avoir rendu le recrutement du clergé d'une difficulté extrême, rendre impossible la bonne formation de ses rares candidats.

—

Mgr l'évêque de Vannes adresse la lettre suivante au *Monde*.

Vannes, le 21 juillet 1889.

Monsieur le rédacteur,

Je vous saurai gré de publier cette lettre, avec celle que j'eus l'honneur d'adresser, le 10 juillet, à M. le comte de Lanjuinais, député du Morbihan.

Il me fut écrit de Paris, la semaine dernière, que des démarches pressantes étaient faites auprès de M. le président de la République pour conjurer Son Excellence de ne pas promulguer la nouvelle loi militaire. Je crus opportun de ne pas livrer immédiatement à la presse l'expression de mes légitimes doléances.

Cette promulgation étant un fait accompli, je ne me pardonnerais pas de garder le silence. Ce serait assumer devant Dieu et devant mes diocésains une trop lourde responsabilité. Quoi qu'il arrive, je veux, en ces pénibles conjonctures, donner l'exemple du devoir accompli, avec modération, mais en toute liberté.

Veuillez, monsieur le rédacteur, agréer l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

† JEAN-MARIE, *évêque de Vannes*.

Vannes, le 10 juillet 1889.

A M. le comte Lanjuinais, député du Morbihan, Paris.

Monsieur le député,

C'en est donc fait! Les séminaristes habiteront la caserne, porteteront le sac et seront exercés au maniement des armes, *pour apprendre à panser sur les champs de bataille, dans les ambulances et les hôpitaux, nos pauvres soldats blessés.*

La nouvelle loi militaire, contre laquelle des officiers généraux se sont élevés avec la plus haute compétence, au sein du Parlement, met obstacle à la formation des élèves du sanctuaire.

Tout d'abord, on a prétexté que l'inégalité des citoyens et la défense du pays exigeaient cette incorporation. Il était sage *d'aller lentement,* afin d'atteindre *sûrement* le but.

Cette longue discussion, pleine d'incidents dont les annales parlementaires conserveront le pénible souvenir, ne devait pas se terminer sans aveux dépouillés de tout artifice de langage. Les masques sont tombés, et les principaux acteurs de ce drame national ont eu le triste courage de leurs visées antireligieuses.

Les arguments tirés de leur patriotisme ont été réfutés victorieusement au Sénat et à la Chambre, avec une logique irrésistible et une éloquence entraînante pour toute âme droite et sincère.

Tant de généreux efforts honorent grandement les hommes d'esprit et de cœur qui les ont tentés, pour ne pas laisser tarir la source du sacerdoce catholique, sans fortifier sensiblement notre brave armée.

L'amour de l'Eglise et de la patrie inspire en cette douloureuse extrémité, de trop justes alarmes. Non contents de déplorer la dure situation qui nous est imposée, prions le Dieu des Francs d'y remédier dans son infinie miséricorde et de ne pas permettre que ce nouveau mode de recrutement produise les funestes conséquences dont il nous menace, au dire des plus expérimentés.

Quoi qu'il arrive, monsieur le député, vous pourrez vous rendre le consolant témoignage d'avoir, selon votre louable habitude, lutté jusqu'à la fin pour la vérité et pour la justice. Je me reprocherais de ne pas vous en féliciter et vous en remercier cordialement.

D'ailleurs, les sénateurs et les députés du Morbihan ont tous droit à notre reconnaissance. Nous avons lieu d'être fiers de nos représentants.

Dans le cas dont il s'agit, l'évêque diocésain me paraît avoir qualité pour se faire auprès d'eux l'interprète de tous ceux qui mettent la liberté de l'Eglise et les destinées de la France au-dessus des passions politiques et de l'intérêt personnel.

Veuillez, monsieur le député, agréer l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués. † JEAN-MARIE, *évêque de Vannes.*

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le général Boulanger et les élections départementales. — Réponse au réquisitoire de M. Quesnay de Beaurepaire. — Les révocations de fonctionnaires. — Une statue à Coligny. — Étranger.

25 juillet 1889.

Le général Boulanger pose dans quatre-vingts cantons sa candidature pour les élections aux Conseils généraux et d'arrondissement qui auront lieu dimanche.

Cette candidature est une candidature de protestation contre la loi sur les candidatures multiples que la Chambre a votée *in extremis*.

Plusieurs journaux ont immédiatement demandé si le général Boulanger, candidat aux élections cantonales, ne tombait pas justement sous le coup de la loi relative aux candidatures multiples.

L'article 1er de la loi dit : « Nul ne peut être candidat dans plus d'une circonscription. » Et l'article 2 porte que « Tout citoyen qui se présente ou est présenté aux élections générales ou partielles doit, par une déclaration signée, etc., faire connaître dans quelle circonscription il entend être candidat. »

Le mot « circonscription » s'applique à toute espèce de division, administrative, militaire, ecclésiastique ou judiciaire d'un territoire. Il y a des élections générales et des élections partielles aussi bien pour les sièges de conseillers généraux et d'arrondissement que pour les sièges de députés. Par conséquent, en interprétant judaïquement le texte de la nouvelle loi, le gouvernement pourrait déclarer que le général Boulanger n'a le droit de se présenter que dans un seul canton, pour un seul siège de conseiller général ou de conseiller d'arrondissement.

Mais si rien dans le texte même n'indique formellement que la loi sur les candidatures multiples ne concerne que les élections législatives, il ressort des débats à la Chambre des députés et au Sénat que personne n'a songé qu'on pût appliquer cette loi à des élections municipales ou cantonales. On n'avait en vue que les élections législatives. Nous n'en voulons pour preuve que les paroles prononcées par le ministre de la justice, en réponse à une question qui lui avait été posée par M. Buffet

dans la séance du Sénat du 15 juillet : « On a voulu, dit M. Thévenet, interdire les candidatures multiples, et pour les interdire on a prescrit au candidat à la députation certaines formalités parmi lesquelles figure l'obligation d'une déclaration faite entre les mains du préfet. »

Mais le gouvernement n'aura pas besoin d'avoir recours à la loi sur les candidatures multiples pour faire annuler l'élection du général Boulanger dans les cantons qui lui donneront la majorité le 28 juillet. Il lui suffira d'invoquer la loi du 10 août 1871 sur les conseils généraux qui dit : « Sont éligibles au conseil général, tous les citoyens inscrits sur une liste d'électeurs ou justifiant qu'ils devaient y être inscrits avant le jour de l'élection, âgés de vingt-cinq ans accomplis, qui sont domiciliés dans le département, et ceux qui, sans y être domiciliés, y seront inscrits au rôle d'une des contributions directes au 1er janvier de l'année dans laquelle se fait l'élection, ou justifient qu'ils devaient y être inscrits à ce jour ou ont hérité depuis la même époque d'une propriété foncière dans le département. » Le général Boulanger ne remplissant pas les conditions exigées par la loi du 10 août 1871, son élection sera nécessairement annulée par le Conseil d'État. Il est vrai que ce détail n'est pas pour préoccuper le général Boulanger.

S'il cherche à se faire élire dans 80 circonscriptions cantonales le 28 juillet, ce n'est pas dans l'intention de siéger dans un conseil général ou dans un conseil d'arrondissement.

Il n'a qu'un but : provoquer sur tous les points du territoire une grande manifestation des électeurs contre les hommes qui sont actuellement au pouvoir, faire condamner, comme il le dit, par le suffrage universel, « l'improbité politique qui règne. » S'il obtient la majorité dans les quatre-vingts cantons où il se présentera, ou seulement dans le plus grand nombre de ces circonscriptions, il aura atteint son but. Peu lui importe que son élection soit ensuite annulée comme illégale : L'effet n'en sera pas moins produit.

—

Voici le texte du manifeste par lequel le général Boulanger pose sa candidature :

Electeurs !

Comme dernier acte de la législature, la Chambre des Députés vient de porter atteinte au suffrage universel ; les mandataires ont mis la

main sur les droits des mandants ; ceux qui ne représentent plus rien ont voulu vous interdire de nommer des hommes qui représentent véritablement vos aspirations et vos idées.

Rien de tel, rien d'aussi monstrueux n'a jamais été imaginé sous aucun des régimes qui se sont succédé jusqu'à ce jour.

Cet acte arbitraire ne saurait d'ailleurs nous troubler ; ce n'est pas l'interdiction portée contre un homme — car la nouvelle mesure législative ne vise qu'un homme — qui empêchera la nation de faire connaître *sa volonté souveraine* et de l'imposer aux misérables qui entendent nous dicter des lois.

Il importe toutefois de protester énergiquement, et sans plus attendre, contre l'odieuse violation du droit qui vient d'être commise.

Dans ce but, le comité républicain national a décidé que je poserai ma candidature de protestation aux élections départementales, pour les conseils généraux ou d'arrondissement, dans quatre-vingts cantons.

Ce chiffre de quatre-vingts a été arrêté irrévocablement.

S'il est, en effet, nécessaire de faire entendre, dès aujourd'hui, la voix du pays, il est nécessaire également de ne pas compromettre la majorité dans les conseils généraux, et l'on s'exposerait à ce péril en trop multipliant ce nombre des candidatures purement protestataires.

Je demande donc avec instance aux électeurs honnêtes de toutes nuances qui entendent relever le pays dans la république nationale et condamner l'improbité politique qui règne de m'accorder leurs suffrages dans les circonscriptions que je désignerai.

Mais je leur demande tout aussi instamment de ne voter pour moi dans aucun des cantons que je n'aurai pas désignés.

Je refuse d'avance toute candidature autre que celles que je ferai connaître.

Electeurs,

Ce premier verdict du peuple sera le prélude du grand triomphe qui, quoi que puissent faire nos gouvernants, est maintenant prochain. Avant peu, la bande qui déshonore notre pays sera impitoyablement balayée et la paix intérieure étant enfin rétablie, la France pourra se reposer dans un gouvernement réparateur.

Vive la France !

Vive la république nationale !

Général BOULANGER.

Londres, le 18 juillet 1889.

—

Voici également la réponse que MM. Boulanger, Dillon et Rochefort, font au réquisitoire de M. Q. de Beaurepaire :

Chers compatriotes,

Nous avions dédaigné de répondre aux calomnies ineptes combinées contre nous entre des ministres convaincus de concussion et

un procureur déshonoré. Nous ne voulions point paraître accepter un rôle dans l'odieuse comédie qui se joue depuis plusieurs mois.

Notre abstention est aujourd'hui pleinement justifiée, car les faits mêmes se sont chargés de notre défense.

La haute cour et le gouvernement ont d'abord essayé d'arracher à d'honorables officiers de notre armée des dénonciations mensongères contre leur ancien chef.

Repoussés avec indignation de ce côté, les suborneurs de témoins n'ont pas hésité à s'adresser à des repris de justice qu'ils sont allés trouver jusque dans les cellules de Mazas pour obtenir d'eux les fausses dépositions dont ils avaient besoin.

C'est avec l'argent des contribuables que, de leur propre aveu, ils ont payé ces témoignages, et ce sont ces misérables prévaricateurs qui accusent l'ancien ministre de la guerre d'avoir dissipé les deniers de l'Etat !

Le dégoût public a déjà condamné ces malfaiteurs que la justice du pays atteindra prochainement, car ils relèvent du Code pénal, mais il ressort dès maintenant de leurs infâmes machinations qu'ils n'ont rien, absolument rien pu relever contre nous, car s'ils avaient eu entre les mains la moindre preuve quelque peu sérieuse, ils n'auraient pas ainsi risqué la Cour d'assises en allant au fond des maisons centrales négocier avec des faussaires.

C'est vous, chers compatriotes, que nous constituons juges entre nous et ces larrons. Nous attendons avec confiance l'arrêt que vous rendrez bientôt et auquel les bandits qui le sentent approcher s'efforcent en vain de se soustraire.

Vive la France régénérée !
Vive la République honnête !

Général Boulanger,
Arthur Dillon,
Henri Rochefort.

—

Pendant ce temps, le gouvernement se venge sur les fonctionnaires de tous les désagréments, de tous les déboires qu'il essuie. Les révocations prononcées contre cinq percepteurs et deux inspecteurs-adjoints des forêts, contre quarante agents du ministère de l'Intérieur, convaincus de sympathies boulangistes, ne sont que le prélude d mesurees semblables qui vont être prises contre d'autres fonctionnaires. Le fait seul de l'envoi d'une carte de visite au général Boulanger par un ancien officier qui aura été sou ses ordres, constitue, et nous en avons la preuve, un crime de lèse-ministère qui appelle toutes les rigueurs. Il n'y avait pas, paraît-il, assez de mécontents, puisqu'on éprouve le besoin d'en grossir les rangs. Qu'on s'étonne après cela que des citoyens

injustement frappés aient envoyé de l'argent, comme on l'a dit, au général Boulanger, pour l'aider dans son œuvre de propagande antiopportuniste! Il est à remarquer que depuis que la république fonctionne au profit exclusif d'un parti, l'épuration a été accomplie trois ou quatre fois, et on peut affirmer qu'on a tout fait pour que les fonctions ne soient attribuées qu'à des républicains éprouvés. Ce sont donc des républicains qui sont atteints. Une fois entré dans cette voie, on ne saurait s'arrêter. Il se comprend d'ailleurs que M. Constans et ses compères trouvent encore ce personnel trop scrupuleux pour ce qu'on en attend. Non seulement les fonctionnaires ne doivent pas être soupçonnés d'être hostiles au gouvernement établi, mais encore on veut en faire des agents de propagande et les complices de l'exploitation du pays. A ce compte, on trouvera facilement parmi eux bien des coupables et les ministres qu'on a visiblement choisis pour cette odieuse besogne pourront se permettre bien des coupes réglées, jusqu'au jour des justes représailles, qui ne saurait tarder.

—

Nous allons d'ailleurs assister à une série de vexations destinées à montrer la vigueur par laquelle le ministère s'efforcera de suppléer à cette considération que le prudent *Journal des Débats* avoue lui faire complètement défaut. Ce n'est pas seulement en France qu'il est sévèrement jugé. Le journal le *Nord*, dont les inspirations officielles viennent, comme on le sait, de la chancellerie russe, parlant de la Chambre, dont le cabinet Tirard est l'émanation en même temps que l'exécuteur des basses-œuvres, dit « qu'elle a fait tout ce qui dépendait d'elle pour discréditer le parlementarisme, et diminuer le prestige de la France à l'étranger. » Avis aux journaux républicains qui se font illusion sur nos relations extérieures. Le *Nord*, après avoir dit que la phase actuelle en France « est une des plus troublées et des plus pénibles qu'ait traversées jusqu'ici la troisième république », ajoute que l'Exposition, toujours plus brillante et plus fêtée, « est un peu usée comme diversion. » Cet avertissement serait-il à l'adresse du président de la république qui, satisfait sans doute de la bonne renommée de son ministère, croit avoir rempli tout son devoir de chef de l'État en faisant des visites quotidiennes à l'Exposition ? Comme responsabilité, c'est insuffisant.

—

Le ministre de l'intérieur, d'accord avec le préfet de police, a décidé la création d'une brigade de cent agents qui, placés sous une direction spéciale, seront chargés de « dissiper les rassemblements occasionnés trop fréquemment par des camelots qui chantent et qui vendent sans autorisation des chansons outrageantes pour le gouvernement ». Ils devront également « appréhender au corps tout individu qui proférerait des paroles séditieuses et, en un mot, prévenir tout désordre snr la voie publique ».

Le préfet de police s'occupe actuellement de l'organisation de cette brigade, qui ne tardera pas à être constituée et à fonctionner.

Il faudrait savoir ce qu'on entend place Beauvau par « paroles séditieuses » et par « chansons outrageantes ».

En tout cas voilà un gouvernement qui n'aime guère la contradiction.

—

Le roi des Hellènes, Georges I[er], est arrivé dimanche soir à Paris, et est descendu à l'hôtel Bristol. Il a été reçu lundi, à deux heures et demie, par le président de la république.

Le roi est arrivé en landau, ayant à sa gauche M. Delyannis, ministre de grèce à Paris, et, en face, Hadji-Petros, son officier d'ordonnance, et le commandant Cordier.

Les honneurs militaires ont été rendus dans la cour de l'Elysée par les soldats, au nombre de quarante, composant le poste du palais.

Georges I[er] a été reçu au bas du perron par MM. le général Brugère, secrétaire général de la présidence, le colonel Kornprobs, officier de service, et le capitaine Noël, commandant militaire du palais.

Le roi s'est entretenu très cordialement près d'une heure avec M. Carnot. Il a été présenté, sur sa demande, à Mme Carnot. Le roi s'est retiré à trois heures vingt.

M. Carnot, accompagné de M. le général Brugère, lui a aussitôt rendu sa visite.

—

Paris compte une statue de plus, celle de l'amiral Coligny, qui a été inaugurée le 17 juillet dans le petit jardin de l'Oratoire. Il y a eu autour du monument abondance de discours, dont la Saint-Barthélemy a été naturellement le thème. Il est certain que si l'amiral Gaspard de Coligny n'avait pas eu l'heur de

tomber frappé d'une balle dans la nuit du 24 août 1572, ce ne seraient ni ses mérites militaires, ni la pureté de son patriotisme qui lui vaudraient cet honneur posthume. Il est à croire que les promoteurs de cette manifestation, qui ont placé au pied de la statue deux figures assises personnifiant la patrie et la Religion, semblent avoir appris leur histoire dans le livret des *Huguenots*.

La « religion » réformée passe encore, puisque Coligny était de la « religion, » comme disait de l'Estoile. Mais la patrie ! A-t-on si aisément oublié les soupçons qui pèsent sur la mémoire de l'amiral et dont on ne l'a jamais bien lavée ? Coligny — M. Charles Buet ne l'a établi que trop péremptoirement — reste accusé d'avoir appelé l'étranger en France et d'avoir livré à l'Angleterre Dieppe, le Havre et Rouen, moyennant un secours en troupes, en argent et en vaisseaux pour le triomphe des Calvinistes. Est-ce une raison suffisante pour lui élever un monument dans la capitale de la France, à quelques pas de la place des Pyramides et de la statue de Jeanne d'Arc ?

—

M. le président de la République vient de signer un décret pour organiser l'avancement du personnel de l'enseignement secondaire universitaire. Le *Temps* résume ainsi l'économie de ce décret :

Chaque année, il sera publié, au mois de novembre, un tableau du personnel enseignant « par ordre d'ancienneté ». (Ancienneté non de service en général, mais de promotion à la classe à laquelle le fonctionnaire appartient actuellement.) L'avancement a lieu à l'ancienneté pour la moitié des places dans les 5e, 4e et 3e classes ; pour le tiers dans la 2e et la 1re. Les promotions dites hors classes sont réservées au choix. Une promotion à l'ancienneté peut être ajournée (si le fonctionnaire ne la mérite pas), sur la proposition du recteur et après avis du comité consultatif, pris à la majorité des deux tiers des voix. L'ajournement motivé est notifié à l'intéressé, aux termes du décret. Il va sans dire que l'attribution des résidences est entièrement laissée au choix. Comme le dit encore la direction de l'enseignement secondaire, « on doit à l'ancienneté un traitement convenable : on ne lui doit pas de l'installer, à tout risque, dans des chaires où la médiocrité ressort avec plus de désavantage pour les élèves et pour le maître lui-même ».

—

M. l'abbé Dellès, chanoine honoraire et curé-archiprêtre de la paroisse de Sainte-Ségoline, à Metz, se présente à l'élection

qui doit avoir le 24 juillet, à Metz, pour le siège au Reichstag, vacant par la démission de M. Antoine, et que M. Lanique n'a pas voulu occuper en raison du peu de suffrages qui s'étaient portés sur son nom, le 27 juin dernier.

Depuis dix-sept ans, l'abbé Dellès habite la Lorraine. Dans la profession de foi qu'il adresse aux électeurs, il s'intitule : « *Candidat catholique et lorrain.* » Voici ce document :

Le refus de M. Lanique a mis la circonscription électorale de Metz dans une situation particulièrement difficile.

A la veille de nouvelles élections, on me sollicite de divers côtés de poser ma candidature. Enfant du pays, parlant les deux langues, mêlé depuis dix-sept ans à la vie intime et publique de la ville et du pays de Metz, je puis être à même de rendre quelques services.

C'est la seule pensée qui me détermine dans la grave démarche que je fais à la dernière heure auprès de vous.

Electeurs ! vous comprendrez la situation, je n'en doute pas, et vous serez tous aux urnes mercredi prochain 24 juillet, avec le bulletin du candidat catholique et lorrain.

Une dépêche de Metz ajoute que la candidature de M. Dellès a été accueillie avec un sentiment de soulagement dans les sphères indigènes.

Un groupe d'immigrés propose la candidature de M. Kecker, directeur des chemins de fer et membre de la Landesausochuss, comme protestation contre la candidature de M. l'abbé Dellès.

M. Harrisson, le nouveau président des États-Unis, a récemment fait, dans le Connecticut, à l'occasion des fêtes de l'indépendance, un discours qui sonne singulièrement pour nous autres Européens, à travers le cliquetis des baïonnettes qu'on agite, et le roulement des canons qu'on met en batterie :

Aucun peuple de la terre, sauf nous-mêmes, a dit M. Harrisson, n'est en état de nous nuire. Nous ne le disons pas pour en tirer gloire, mais par reconnaissance envers Dieu, qui ne nous a donné aucune grande puissance pour voisine. N'ayant dès lors plus besoin de nous inquiéter d'attaques du dehors, reportons toutes nos pensées sur les dangers intérieurs, qui seuls peuvent sérieusement nous menacer.

Le président de l'Union constate avec humilité une vérité évidente. Il aurait pu en tirer gloire, car il devient de plus en plus probable que, grâce à son immense développement économique, la nation américaine est destinée à prendre la première place parmi les nations du globe. Il suffit de parcourir les sta-

tistiques pour constater que la marche progressive des États-Unis menace l'Europe d'une concurrence telle qu'il viendra forcément un moment où l'axe de la puissance industrielle et de l'influence politique se déplacera au profit du Nouveau Monde.

La population aux États-Unis fait, depuis un siècle, des progrès vraiment fabuleux. Tandis qu'en cinquante ans, la population de la Grande-Bretagne s'est accrue de dix millions d'habitants, celle de la France de cinq millions, celle de l'Allemagne de seize millions, la population des États-Unis s'est accrue de trente-sept millions d'âmes. On a calculé que, depuis 1790, la population de l'Amérique du Nord double tous les vingt-six ans environ. Si cette marche ascendante continue, et tout le fait prévoir, l'Union américaine comptera, dans cinquante ans, plus de deux cents millions d'habitants, et dans soixante-dix ans, elle sera aussi peuplée que l'Europe entière.

En 1884 la fortune de l'Angleterre était évaluée à 225 milliards, et celle des États-Unis à 275 milliards, sur lesquels les manufactures américaines représentent une valeur de 28 milliards, soit à peu près la moitié de ce que valent toutes les manufactures européennes réunies, lesquelles atteignent le chiffre de 65 milliards de francs. Si l'on admet que la fortune de la France est d'environ 200 milliards et celle de l'Allemagne de 125 milliards. On voit que les États-Unis sont, dès à présent, le pays le plus riche du monde entier.

Alors que les États-Unis, en dix ans, ont amorti 2 milliards 650 millions de leur dette, et que, dans une autre décade, ils l'auront complètement éteinte, les différents États de l'Europe doivent encore 117 milliards de francs ! Les intérêts de cette dette écrasante se chiffrent annuellement par quatre ou cinq milliards, à prélever sur le travail de tous.

Voilà des chiffres qui méritent de fixer l'attention des gouvernements européens.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

L'acuité du conflit religieux en Italie s'accentue sur tous les terrains. Voici que le préfet de Naples vient de dissoudre le Cercle ouvrier catholique fondé dans cette ville sous le nom de *Fédération Léon XIII*, sous prétexte qu'une récente manifesta-

tion de ces ouvriers, d'ailleurs parfaitement légale et inoffensive, avait provoqué des désordres de la part des radicaux. Le fait est que ceux-ci, de l'aveu du *Corriere di Napoli*, feuille peu suspecte, tant s'en faut, de cléricalisme, se sont livrés aux derniers excès (coups de bâton et même coups de pistolet) contre les ouvriers inoffensifs de la manifestation catholique.

Mais, comme l'avoue une autre feuille libérale, le *Fanfulla*, il s'agissait de violer le droit d'association au préjudice des cléricaux ; dès lors, pas de scrupules, et l'ukase du préfet de Naples, est, dit *Fanfulla*, « pleinement justifié ». Seulement, comme ce journal unit à sa haine anticléricale un faux modérantisme politique qui le porte à vouloir le maintien du régime monarchique actuel, il constate que, s'il se fût agi de quelque association radicale ou républicaine, le préfet de Naples eût réfléchi deux fois avant d'en ordonner la dissolution, témoin la licence dont continuent de jouir à Livourne les quinze associations républicaines ou socialistes de l'endroit, malgré les manifestations séditieuses auxquelles elles se sont livrées récemment, pour faire écho à leur manière aux fêtes brunomanes de Rome.

Ç'a été au point que le gouvernement a dû dissuader le roi Humbert de se rendre à Livourne, où il voulait aller passer en revue l'escadre et s'embarquer ensuite pour son voyage dans les provinces méridionales.

Il paraît qu'aussi dans ces provinces l'ordre et la sûreté publics ne sont rien moins qu'assurés, si bien que, d'après les dernières nouvelles, le roi Humbert aurait dû renoncer à son projet de voyage. L'*Italie* allègue comme motif que la ville de Lecce, où le roi aurait dû se rendre pour inaugurer un monument à Victor-Emmanuel, serait infestée par une épidémie de petite vérole. Le *Popolo Romano* donne une autre version. « S. M. le roi, dit-il à la suite de considérations d'ordre militaire présentées à sa haute appréciation par l'honorable ministre de la guerre, et afin de ne pas interrompre l'instruction des troupes réunies actuellement au camp de Melfi, a renvoyé au mois d'août prochain son voyage dans les Pouilles ». D'après d'autres journaux, le voyage serait ajourné indéfiniment, parce que, dans les Pouilles non moins que dans plusieurs autres parties de la Péninsule, la misère est extrême et que les radicaux auraient pu en profiter pour susciter des désordres à l'occasion de l'apparat d'un voyage officiel, comme l'ont fait pressentir, à ce que l'on dit, les rapports des préfets.

France.

Nice. — On écrit de Cannes, au *Monde*, le 20 juillet :

S. M. dom Pedro II, empereur du Brésil, vient de décorer deux excellents prêtres de la ville de Cannes : M. Federlen, Marianiste, supérieur du collège Stanislas, et M. Auguste Pascal, aumônier des religieuses de la Présentation.

En décorant M. Federlen, l'empereur du Brésil lui a voulu témoigner toute son estime pour l'habile direction qu'il sait donner à l'éducation de la jeunesse et aux études, dans le remarquable établissement qu'il dirige, et en décorant M. l'abbé Pascal, Sa Majesté a voulu honorer les vertus sacerdotales de ce bon prêtre aussi bien que le tact et la délicatesse exquise avec lesquels ce digne ecclésiastique a rempli les fonctions d'aumônier de Sa Majesté pendant son séjour à Cannes.

MM. Federlen et Pascal ont reçu le 11 juillet, de l'ambassade de Paris, le brevet et les insignes de chevaliers de l'ordre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, une des plus précieuses et des plus anciennes décorations de la maison de Bragance. Leur nomination date du 1er février 1889.

Tarbes. — Le 7 août prochain, Son Éminence le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, entouré de plusieurs évêques, bénira la nouvelle église du Rosaire.

Les fêtes organisées à cette occasion commenceront le 6 août, à l'heure des vêpres, et se termineront le 8 par l'adoration perpétuelle qui se fera en grande pompe dans l'église inaugurée la veille.

— La belle couronne que forment autour de la Grotte les communautés religieuses, s'est enrichie, le 9 juillet, d'un fleuron de plus.

Juste un mois avant le jour où un monument de marbre sera inauguré sur les bords du Gave, à la gloire du Saint Rosaire, une phalange d'héroïques vierges a accepté la noble mission de redire sans cesse à Marie, tout près de là, cette salutation angélique qui est la louange la plus chère à son cœur.

Et ces vierges sont de la famille de celles qui, du vivant de saint Dominique, formèrent la garde d'honneur de Notre-Dame de Prouille !

Les Dominicaines, au nombre de vingt, se sont donc installées mardi dernier dans leur nouveau couvent du Très-Saint-Rosaire.

On dirait que l'emplacement de la maison a été choisi par la

Vierge elle-même. D'un côté elle a vue sur la Basilique et, de l'autre, sur les sommets neigeux des Pyrénées. C'est un admirable site.

Tout a été mis en œuvre pendant deux ans, pour bâtir le nouveau monastère conformément aux règles de la stricte observance. La prieure avait accepté un asile provisoire dans un lieu voisin, afin d'avoir l'œil à tous les détails de la construction.

Les bâtiments sont d'un aspect sévère, comme il convient à un cloître; ils comptent déjà trente-neuf cellules et sont disposés de manière à en renfermer un plus grand nombre quand les circonstances le demanderont.

Enfin, tout était prêt à recevoir les héroïnes de la prière, de la contemplation et du sacrifice.

Avant de pénétrer daus leur nouvelle demeure, les pieuses recluses ont voulu en recevoir l'investiture des mains de la sainte Vierge : elles ont fait un pèlerinage à la Grotte.

Un missionnaire de l'Immaculée-Conception leur a expliqué le sens profond de cette sainte visite. Sous le regard de la blanche Madone, elles ont voulu se renouveler dans l'esprit de leur vocation; elles trouvent là trois enseignements. La Vierge qui a appris à Bernadette à faire le signe de la croix, leur demande d'être de plus en plus des croix vivantes en se sacrifiant sous le triple clou de la pauvreté, de la chasteté et de l'obéissance. Comme le patriarche saint Dominique, elles ont la passion des âmes; mais elles l'acquerront encore davantage au souvenir de cette parole : « Priez pour les pécheurs. » Enfin la pénitence, qu'elles vont continuer de pratiquer dans toute son austérité, sera pleine d'attraits nouveaux pour elles, lorsqu'elles songeront aux paroles de la Vierge : Pénitence, pénitence, pénitence !

Elles ne sont pas comme les pèlerins ordinaires à qui l'on dit : au revoir ! Elles ne reviendront pas; mais Notre-Dame aura reposé son regard sur elles et elles vivront de ce souvenir. Le public ne les verra plus ; mais il devinera leur présence aux grâces plus nombreuses de guérison et de conversion qui seront obtenues.

Pendant cette touchante allocution, plus d'un assistant a senti de douces larmes couler de ses yeux.

Mais le jour de la fête est venu. Une assistance nombreuse se tient réunie. On y remarque des dominicains, des franciscains, le curé de Lourdes, des missionnaires de la Grotte et de Béthar-

ram, tout le clergé de la ville, les représentants des principales familles de la cité de Marie, M. l'abbé Théas, vicaire général, préside la cérémonie au nom de Mgr l'Evêque.

Dès que la foule faisant cortége au Très Saint-Sacrement a pénétré dans la nouvelle église, la messe commence.

Après l'évangile, M. le grand-vicaire a développé très heureusement des pensées que nous nous bornons à indiquer. « Qu'êtes-vous venus voir dans ce désert? a-t-il dit : la plus grande merveille que puisse contempler notre siècle, la vie religieuse, vivante et agissante, le christianisme observé dans sa plénitude. C'est là un stimulant à la vertu, une espérance et une consolation. Il y en a qui s'étonnent que le ciel ne tombe pas sur nos têtes : c'est qu'ils ne connaissent pas les paratonnerres spirituels. Cette sainte maison, a-t-il ajouté en terminant, servira, à l'ombre du sanctuaire de Marie, à édifier les âmes, à consoler l'Eglise et à glorifier Dieu. »

Le monastère possédait déjà les anges qui doivent l'habiter ; mais la clôture n'était pas encore établie. Cette touchante cérémenie a eu lieu après vêpres.

Dans un magnifique langage, plein d'émotion et de doctrine le R. P. Guillermin, des Frères Prêcheurs, a montré l'opposition qui existe entre les idées du monde et celles de Dieu. On prétend, s'est-il écrié, que le cloître est un tombeau, et c'est un berceau qu'il faut dire ; on veut que ce soit une prison, tandis que là s'épanouit la vraie liberté ; on le désigne comme le lieu d'une vie inutile, alors que la vie qui s'y écoule, contribue puissamment au bien de la société !

Le discours terminé, on a procédé à la bénédiction des clefs ; puis M. le vicaire général, accompagné de tout le clergé, est allé fermer la porte extérieure. Des parents ont pressé une dernière fois contre leur cœur ces saintes filles qui achevaient de se séparer du monde. Quelques instants après, le sacrifice était consommé ; les recluses ne franchiront la clôture que le jour où elles entreront dans une vie meilleure.

(*Journal de Lourdes.*)

Tunis. — Nous annoncions dernièrement le sacre du nouvel évêque de Tunis, Mgr Brincat.

Le Pape Léon XIII vient d'élever également à la dignité épiscopale le R. P. Magloire-Désiré Barthet, de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, né dans l'archi-

diocèse de Lyon, nommé vicaire apostolique de la Sénégambie et préfet apostolique du Sénégal.

Étranger.

Autriche. — N. T. S. P. le Pape Léon XIII vient d'adresser la lettre suivante aux RRmes abbés de l'ordre de Saint-Benoît en Autriche.

Chers Fils, salut et bénédiction apostolique.

Il Nous a été fort agréable d'apprendre ce qui concerne votre récente réunion, qui vient d'être heureusement tenue, avec l'aide de Dieu, de la bouche de Notre cher Fils le cardinal Séraphin Vannutelli, qui sur notre ordre l'avait présidée.

On pouvait en effet voir par cette communication avec quel empressement à Nous obéir vous vous êtes rendus en grand nombre à Salzbourg, et quels efforts sérieux vous avez faits d'un commun accord pour rédiger de nouvelles règles qui devront être observées dans tous les couvents de l'Autriche.

L'objet principal de votre sollicitude a été de prendre des dispositions afin de rendre tous vos actes plus conformes aux nécessités du temps et de leur faire porter des fruits abondants, surtout en ce qui concerne le ministère ecclésiastique et l'éducation de la jeunesse.

Votre lettre pleine d'affection filiale et de zèle, que vous Nous avez fait transmettre avec les règles pour lesquelles vous sollicitez l'approbation du Saint-Siège, Nous a également remplie de joie.

Vos délibérations et vos actes Nous font espérer que la discipline générale de l'Ordre croîtra, ce qui sera non seulement salutaire pour chacun de ses membres, mais sera aussi pour la gloire et le salut de l'ordre de Saint-Benoît tout entier, cet ordre qui était toujours d'autant plus distingué par ses vertus, ses actes et sa réputation, qu'il conservait plus scrupuleusement l'esprit et les lois de son saint fondateur.

(Suit la formule de la bénédiction apostolique.)

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 7 juin 1889, la douzième année de Notre Pontificat. LÉON XIII, PAPE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. — **Notes et souvenirs sur l'abbé Petit**, chanoine, vicaire général, chancelier de l'archevêché de Paris, mort à Jérusalem le 11 octobre 1888, par M. l'abbé Tapie, chanoine

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

honoraire, directeur du petit séminaire de Paris. — Un vol. in-12 de XII-308 pages. — Paris, 1889, bureaux de la *Semaine religieuse*.

Il y a bientôt un an, au cours d'un pèlerinage en Palestine, mourait à Jérusalem M. l'abbé Petit, chancelier de l'archevêché de Paris. Nous avons dit alors quelle perte c'était pour le diocèse, quel prêtre exemplaire était M. Petit, quel vide sa mort laisserait dans l'administration, dans la famille épiscopale du vénérable archevêque de Paris, dans le clergé qu'édifiaient ses vertus, que charmait son caractère affable et sympathique. Il appartenait à un ami du vicaire général défunt de nous donner sur sa vie quelques notes et souvenirs qui font bien connaître tout ce qu'avait de vraiment sacerdotal l'âme de M. Petit. M. l'abbé Tapie l'a fait avec un charme de style, un intérêt, un cœur qui font de ce livre la lecture la plus attachante. Nous le recommandons à tous ceux qui tiennent à se fortifier, à se consoler au contact d'une âme toute de zèle et d'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ; nous le recommandons donc à tous ceux, prêtres et laïcs qui aiment à vivre de la vie religieuse et à s'édifier à l'exemple des grandes âmes.

S. E. le cardinal Place, S. E. le cardinal Foulon, dans des lettres adressées à l'auteur, ont fait un éloge mérité du livre de M. l'abbé Tapie.

2.—**Une grande dame dans son ménage au temps de Louis XIV,** d'après le journal de la comtesse de Rochefort (1689) par M. Ch. de Ribbe. — Un beau et fort vol. in-18 de 384 pages. Paris 1889, chez Palmé. — Prix : 3 fr. 50.

Ce livre nous reporte, année pour année, à deux siècles en arrière.

Ah! certes, si la curiosité et l'intérêt sont vivement excités par le seul titre du livre, nous pouvons assurer que sa lecture ne fait que les accroître. D'autres écrivains nous ont donné des études et des portraits de maîtres sur les femmes célèbres du grand siècle ; mais là, nous ne voyons que le monde d'en haut, qu'une vie extérieure plus ou moins remuante et brillante, mêlée et dépensée dans le mouvement extérieur.

Tout autre est le livre de M. Charles de Ribbe : il nous fait entrer sous le toit domestique de Madeleine des Porcelets, comtesse de Rochefort, dès le jour de son mariage, et il nous y retient sans en sortir, comme Xavier de Maistre dans son *Voyage autour de ma Chambre*.

Rien de plus réconfortant que le spectacle offert par cette grande dame du temps de Louis XIV, se reprochant d'avoir trop oublié, dans le tourbillon d'une vie mondaine, avec sa règle intérieure, celle de sa maison, et nous traçant jour par jour le détail de ses efforts et de son labeur, d'abord pour se réformer elle-même, puis pour relever dans son ménage, dans ses domaines, dans l'économie de sa fortune, ce que son manque d'ordre avait compromis. Rien de plus instructif, rien de plus pittoresque qu'un semblable tableau de vie domestique et de vie rurale, s'offrant à nous dans un siècle où la vie de cour avait déjà si profondément désorganisé les forces sociales jusqu'aux points les plus extrêmes du pays.

A cette figure viennent s'en adjoindre d'autres, des plus attachantes par de semblables caractères. L'auteur leur consacre deux Appendices. Par là, il achève de nous faire pénétrer au cœur de notre vieux monde provincial, nous en discernons de mieux en mieux les forces vives, et, par un retour sur nous-mêmes, nous sommes ainsi amenés à nous

demander où sont celles que nous avons dans le présent pour notre relèvement moral.

Les lettrés, les chercheurs, les gens de la vie sérieuse et pratique trouveront dans le livre de M. Charles de Ribbe tout ce qu'ils aiment à rencontrer dans un livre : beau style, documents nouveaux et inédits, lumière de conduite personnelle et familiale. Nous nous étonnerions beaucoup si la plupart de ses lectrices ne se mettaient, au sortir de ces pages à la fois récréatives et prêchant d'exemple, à vouloir tenir, elles aussi, leur *Livre de raison*, comme nos mères d'autrefois.

Toutes nos félicitations à M. Charles de Ribbe pour cette nouvelle œuvre.

3. — **Le jeune homme chrétien**, par P. Hervé-Bazin, professeur à l'Université catholique d'Angers. — Un vol. in-12. — Paris, 1889, chez Lecoffre.

Ce livre peut être considéré comme le testament catholique de M. Hervé-Bazin. Il donnera au nom de cet homme, dont l'intelligence et le cœur marchaient de pair, une popularité nouvelle.

Œuvre pratique dans laquelle tous les devoirs de la jeunesse ont été envisagés ; œuvre d'apôtre qu'un soufffe d'enthousiasme réchauffe, tel est cet ouvrage.

La jeunesse comprendra ce volume, écrit pour elle avec toute la sagacité d'un esprit lumineux et pratique, avec toute la tendresse d'une âme pénétrée des devoirs du christianisme.

Elle saura le lire, le comprendre, l'utiliser. Nulle part elle ne trouvera un guide plur sûr et un conseil plus éclairé.

Le jeune homme du monde, tel que le conçoit l'auteur, sera pieux, instruit, courageux; il aura le culte de l'honneur, l'amour du pays, l'esprit d'apostolat ; avec tout cela et beaucoup à cause de cela, il sera charmant.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Bourse du 23 *juillet* 1889.

3 0/0		83 50		C. F. foncières 1879		455 »
3 0/0 amortissable		86 75		— commun. 1879		457 »
4 1/2 0/0		104 80		— — 1880		454 »
Crédit foncier	Actions	1.250 »		— foncières 1883		379 »
Est	—	795 »		Est	Oblig.	394 »
Lyon	—	1.285 »		Lyon	—	403 »
Midi	—	1.165 »		Midi	—	407 »
Nord	—	1.680 »		Nord	—	415 »
Orléans	—	1.340 »		Orléans	—	408 »
Ouest	—	940 »		Ouest	—	407 »
Panama	—	45 »		Panama 4 0/0	—	28 »
Suez	—	2.250 »		— 6 0/0	—	41 »

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

JUSTIFICATION DU CONCILE DU VATICAN

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Si quis dixerit rationem humanam ita independentem esse ut fides a Deo imperari non possit, anathema sit.

(Conc Vat. Constit. de fide, ad cap. III an. 1.*)*

D'abord y a-t-il des vérités surnaturelles ou plutôt n'est-il pas impossible qu'il y en ait?

Il n'est pas impossible qu'il y ait des vérités surnaturelles parce que Dieu étant l'être infini, il peut y avoir en lui des vérités que l'être fini ne peut et ne pourra jamais connaître, qu'autant qu'il lui plaît de les lui manifester. Il est ensuite la cause première dans le sens le plus absolu, donc rien ne nous autorise à rejeter qu'il y ait en lui au moins une certaine vérité et une certaine spiritualité qu'un être créé abandonné à ses seules forces ne pourra jamais découvrir : car s'il arrive très souvent que dans les causes secondaires, il y ait des perfections qui ne sont pas communiquées à l'effet; à plus forte raison y a-t-il, ou peut-il y avoir en Dieu, qui est l'être infini, la cause première, des perfections qui ne sont pas nécessairement communiquées à l'effet. Il n'est donc pas impossible qu'il y ait des vérités surnaturelles en Dieu, des vérités qui surpassent les forces de notre intelligence. L'objet de la foi, les vérités surnaturelles elles-mêmes ne sont pas absurdes ou inintelligibles : car elles ont un sens. Quand nous disons par exemple : Un Dieu s'est fait homme et est mort pour nous : ce n'est pas du chinois, du tartare, du mongol que nous parlons, mais une langue qui nous donne une idée de la proposition émise; c'est une proposition qui éveille une certaine idée dans notre intelligence. Il en est de même des autres mystères, comme du mystère de la Sainte-Trinité. Ici surtout, nos ennemis nous accusent d'admettre des absurdités, des contradictions, des non-êtres en philosophie; car disent-ils si Dieu est un, il n'est pas trois, s'il est trois, il n'est pas un; ou

bien : deux choses égales à une même troisième sont égales entre elles. Si elles étaient un, trois, égales sous le même rapport, oui; si elles sont un, trois, égales sous des rapports différents : non. Or le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit, disons-nous, sont un, égaux sous le rapport de la substance, de l'essence divine; mais ils sont trois, distincts, l'un de l'autre sous le rapport de leurs relations; ils subsistent tous trois distinctement dans une seule et même nature. « Jamais nous n'avons dit, ce sont les paroles du P. Monsabré, que un fait trois, ni que trois font un. Jamais nous n'avons dit : A, la nature, égale A multiplié par trois natures; voilà où serait la contradiction, voilà où serait l'absurde; mais nous disons : A, la nature, égale B multiplié par trois, trois personnes. Comme nous disons : la lumière égale violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge, c'est-à-dire A la lumière égale B multiplié par sept, sept couleurs. Mais nous ne disons pas : A, la lumière, égale A multiplié par sept, sept lumières. Et pourtant, chaque couleur est lumière. » Donc ce n'est pas contradictoire et par le fait absurde. Les anciens étaient beaucoup plus rationalistes quand ils disaient. « *Diversitas relationum tollit contradictionem.* C'est la diversité des relations qui enlève toute contradiction. » Nous pouvons donc avoir une certaine intelligence de l'énoncé des termes, pour ce qui concerne les mystères de la foi : mais ils restent et resteront toujours incompréhensibles, dans leurs relations, parce que les relations de la nature aux personnes en la très Sainte-Trinité nous échappent comme la *ratio ultima* nous échappe même parmi les choses les plus humbles de ce monde. Que le rationalisme nous donne par exemple le dernier mot de l'admirable loi de la gravitation en vertu de laquelle les globes semés dans l'espace s'attirent et se tiennent à distance ? Qu'il nous dise quelle force relie entre eux des atomes inconscients ? Qu'il nous explique l'union si intime de la matière et de l'esprit dans le composé humain sous le même τὸ ἐγώ ? ou comment les générations sont contenues dans leurs germes ? Tout cela autant de mystères ! Mais, on l'a dit, l'homme est de toutes parts borné par l'incompréhensible. « L'homme surpasse l'homme infiniment, » dit Paschal. Et l'on voudrait que Dieu, l'infini, l'omniscient ne pût proposer des mystères à notre débile raison !

Il ne répugne pas de la part du principe ou de Dieu. — Dieu a et conserve, par le droit de la création, une autorité suprême sur sa créature, le *dominium supremum* sur tout l'homme,

son corps et son âme, sur son intelligence et sa volonté. Il peut donc non seulement imposer à cette intelligence, qui est une image de lui-même, sa copie, son *alter ego*, des vérités de foi; mais il en a le droit et un droit imprescriptible, et par conséquent le rationaliste a le devoir de courber son front altier et d'adhérer de toute la force de son intelligence et de sa volonté aux vérités que son Créateur lui propose et sa révolte est aussi raisonnable que si le vase d'argile se récriminait entre les mains du potier et lui reprochait de faire de lui un vase d'ignominie ou un vase d'honneur; encore s'il avait fait de nous un vase d'ignominie, mais il plaît à notre souverain Seigneur de tirer l'homme du néant, de lui donner une nature excellente et de plus de l'élever à une fin surnaturelle et de lui proposer des vérités et des moyens correspondants à cette fin et l'ouvrage rebelle se récrimine contre l'extrême bonté de son Maître et lui reproche d'avoir assigné à son obscurité une place brillante au delà des astres et enrichi son intelligence de vérités qu'il n'aurait jamais pu découvrir par lui-même. Quelle ingratitude envers sa bonté! Quelle félonie envers son souverain domaine! Mais aussi quelle injure envers le Dieu-homme qui est venu nous communiquer ces vérités, que de prétendre qu'il est permis à chacun d'accepter ou de refuser sa part dans les lumières de l'Évangile et dans les vérités de la croix! Et cependant c'est lui qui a dit: « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre; allez donc et enseignez toutes les nations... enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit (Matth., xxviii, 19, 20). Allez dans le monde entier, enseignez l'Évangile à toute créature. Celui qui croira et qui sera baptisé, sera sauvé. Celui qui ne croira pas sera condamné » (Marc, xvi, 14,15). On n'est donc pas libre d'adhérer aux vérités de l'Évangile ou de ne pas y adhérer: l'ordre est formel, le domaine est suprême, le droit est imprescriptible. Qu'on ne dise pas que le motif de nous communiquer ces vérités est indigne de lui; car c'est sa propre gloire, son infinie sagesse qui reluit d'un éclat plus vif sur l'ordre extérieur.

3° — D'un autre côté, l'homme a une raison apte à saisir et à recevoir l'objet, il possède ce qu'on appelle en Théologie *potentia obedientialis* en vertu de laquelle il ne lui est pas impossible de recevoir dans ses facultés, dans son intelligence et sa volonté libre le concours intellectuel de la part de Dieu, c'est-à-dire la manifestation de ses vérités soit de l'ordre naturel ou de l'ordre surnaturel. Or aucune de ces facultés n'est lésée dans

ses droits ou arrêtée dans ses nobles aspirations; bien au contraire si le Créateur en vertu de la puissance d'élévation qu'il possède *potentia elevans* élève sa créature à un ordre supérieur de vérités, il ennoblit par là l'intelligence humaine; il la glorifie, il l'affermit dans le vrai, il la protège contre tout égarement et lui assure la possession certaine, constante de toutes les vérités naturelles; il excite la volonté à un plus grand amour envers lui-même, et la noble qualité qu'on nomme la liberté gagne en dignité et paraît être satisfaite dans ses tendances légitimes. Ce n'est donc pas abdiquer son titre d'homme que d'admettre des vérités surnaturelles et de les croire, comme disent les rationalistes, non; c'est au contraire porter ce titre aussi glorieusement qu'il est donné à l'homme de le porter, et rejeter *à priori* ces vérités, dire par exemple je ne les admets pas, parce que je ne les comprends pas, c'est agir comme l'aveugle qui dirait, si on lui parlait de la beauté de la lumière et des ombres, de la splendeur du soleil, de la hauteur des montagnes, de la profondeur des vallées, du cours majestueux des fleuves, de la verdure des champs, des arbres, de la richesse des fleurs, de toute la végétation luxuriante qui nous charme et nous ravit tant, que tout cela est absurde parce qu'il ne le voit pas, ou comme le sourd auquel on ferait une belle théorie sur l'harmonie des sons, sur la mélodie des accords, sur l'art de la musique, ce langage céleste qui a civilisé les barbares et amolli le cœur des sauvages, sur un magnifique concert de voix humaines ou d'instruments de musique, et qui nierait tout cela parce qu'il n'entend pas. — Agissez donc en hommes, clairvoyants, en hommes de raison et admettez la transmission des vérités d'un ordre supérieur et de la part de votre Souverain Maître, vous qui admettez si bien la transmission réciproque des vérités d'un ordre inférieur de la part de vos égaux.

Il est bien aisé de rejeter *à priori* la possibilité des vérités surnaturelles, il est bien aisé de proclamer l'autonomie absolue de la raison par rapport à elles; mais justifier son assertion, voilà le difficile. Le rationalisme fait tout à coup table rase de tout ce qui a précédé, de la prescription glorieuse de dix-huit siècles pendant lesquels on a proclamé l'union de la foi et de la raison; car ce n'est pas un penseur isolé qui a dit qu'il faut croire les vérités révélées par Dieu; ce sont des hommes et des

(1) Instruction synodale de Mgr Pie, 7 juillet 1865.

peuples que l'on ne saurait compter; ce sont des docteurs, des théologiens, des apôtres, des saints c'est-à-dire des hommes éminents en science, en parole et en vertu; ce sont des milliers de martyrs; des évêques, des prêtres, réunis dans les plus augustes assemblées qui se soient jamais vues; c'est l'Église soumise à la conduite d'un seul chef et formant une masse serrée et inébranlable; c'est le christianime tout entier. Ce sont parmi les laïques, des hommes les plus élevés dans la science, dont le témoignage seul suffirait pour imposer silence à une foule de conjurés; des hommes qui ont défendu l'union de la foi et de la raison, qui se sont courbés devant Dieu qui parle; qui ont respecté ses vérités, ses mystères, qui les ont crus et qui forment pour ainsi dire, une phalange de croyants dans toutes les branches, dans tous les pays, dans tous les siècles : c'est Malebranche, Leibnitz, Bacon, Descartes dans la métaphysique; c'est Pascal, Bernouilli, Euler, Cauchy, dans les mathématiques; c'est Copernic, Galilée, Kepler, dans l'astronomie; Bayle, Newton dans la physique; Linné, Réaumur, Bonnet dans l'histoire naturelle; Haller, Hoffmann dans la médecine; Domat, d'Aguessau, Montesquieu dans la jurisprudence; Dante, Chateaubriand, de Maistre, Montalembert dans les lettres. Tout cela est sérieux et inquiétant pour un philosophe pour qu'il prenne garde de rejeter ainsi *à priori* des vérités quand des hommes de génie pareils les ont eux-mêmes acceptées, défendues et crues.

Comme ils exagèrent l'indépendance de la raison relativement aux vérités de la religion surnaturelle, ils en exagèrent aussi la puissance relativement aux vérités de la religion naturelle. La raison, disent-ils, peut par ses propres efforts, par une marche progressive arriver à la conquête de tout ce qui est vrai. Or à considérer les différentes conditions des hommes dans la vie sociale, il est impossible que la plupart d'entre eux puissent arriver, par eux-mêmes, à posséder plénièrement et promptement toutes les vérités naturelles. Donc s'il est nécessaire (il s'agit d'une nécessité morale bien entendu) que Dieu intervienne pour communiquer même ces vérités de la religion naturelle aux hommes qui ne pourraient les découvrir sans lui, à plus forte raison faut-il qu'il intervienne pour leur révéler les vérités surnaturelles? De cette nécessité nous concluons à la possibilité parce que *ab esse ad posse valet illatio*. Sans doute la raison humaine est capable de trouver par le raisonnement bien des

vérités. « Le raisonnement peut prouver avec certitude l'existence de Dieu. » M. Bautain dut souscrire cette proposition. « Le raisonnement peut établir avec certitude l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la liberté de l'homme. » Bonnetty dut souscrire celle-ci. Le concile du Vatican a fait de cette proposition un dogme. Mais nous disons que la plupart des hommes ne peuvent *individuellement* et *pratiquement* parvenir à la connaissance de ces vérités ; parce que les uns sont rendus inaptes à la science par l'indisposition de leur complexion. Combien en effet sont incapables de réflexion ? *Stultorum infinitus est numerus*, dit le proverbe ; les autres sont empêchés par les nécessités de famille ; les ouvriers, les travailleurs ne forment-ils pas la majeure partie de l'humanité ? d'autres sont empêchés par la paresse ; d'autres enfin par les passions.

L'histoire de la philosophie enfin vient à notre secours pour corroborer la proposition ; car tant que le monde, perdant de vue la révélation primitive n'a eu pour guide que la raison, les premiers principes de la morale ont été universellement méconnus. L'histoire de la raison humaine, avant que le christianisme l'éclairât, n'est autre chose que le récit déplorable de monstrueuses erreurs et d'incroyables absurdités. Cicéron n'a-t-il pas dit, il y a presque deux mille ans : « Qu'on ne pourrait pas citer une seule opinion absurde qui n'eût quelque philosophe pour auteur ou pour patron ? » « Les plus célèbres philosophes de l'antiquité, remarque Pie IX, ont, dans des ouvrages d'ailleurs remarquables, souillé leurs doctrines des plus graves erreurs » (Allocution consistoriale, 9 décembre 1849). Pour Socrate l'immortalité de l'âme n'était qu'une probabilité ; il admettait la pluralité des dieux, au-dessus desquels il plaça un Dieu suprême. Ses deux disciples Antisthène le cynique et Aristippe le sensualiste, tombèrent dans des excès qui préparèrent de loin l'école par trop fameuse d'Epicure. Platon nie l'union de l'âme et du corps ; il admet trois principes qui sont logés dans le corps, comme dans une hôtellerie, qu'ils se disputent ; il croit à la transmigration des âmes ; Dieu et la matière ont une existence exactement parallèle et infinie. Aristote admet un Dieu qui ignore le monde qui n'y exerce aucune action ; donc il proscrit la Providence ; la question de l'immortalité de l'âme est pour lui problématique, comme pour les deux autres. Si donc des intelligences les plus cultivées, des génies ont donné des aberrations aussi profondes sur des vérités aussi essentielles telles que sur Dieu, sur sa

nature, sur l'homme, sur la société, avec cette note qu'il ne faut pas faire abstraction de la révélation mosaïque dont ils pouvaient entendre les échos lointains, qu'en adviendrait-il avec une intelligence ordinaire? L'intervention de Dieu devient donc moralement nécessaire même pour la manifestation des vérités de la religion naturelle; donc il peut les communiquer et s'il peut communiquer les vérités de l'ordre naturel, il peut aussi révéler celles de l'ordre surnaturel.

Donc cette vérité reste acquise à la théologie, à la philosophie, à l'expérience et à l'histoire que la raison humaine n'est pas tellement indépendante que Dieu ne puisse lui imposer ses vérités, ses dogmes et ses mystères et nous voyons par là combien l'anathème, que le concile du Vatican fulmine contre quiconque oserait prétendre le contraire, est justifié! A. S.

LE CHANT DE L'ÉGLISE (1)

Il y a 28 ans, un congrès de musique religieuse réunissait à Paris les notabilités musicales de France et de Belgique. Parmi les 175 membres qui ont pris part à ce congrès, on remarquait: MM. Danjou, Adrien de la Fage, Van Elewyck, Charles Gounod, Aloyz Kunc, Lefébure-Wély, Nicou-Choron, Joseph d'Ortigue, Camille Saint-Saens, Schmitte (organiste de Saint-Sulpice), Vervoite, Ambroise Thomas, Vincent, membres de l'Institut, etc. Le clergé était représenté par MM. Victor Pelletier (président), Alix Aubert (de Poitiers), Aubert (de Digne), Barbier de Montault, Jules Bonhomme, Bouchy (de Metz), Cloët, Delatour, Gontier, Jouve, Stéphen Morelot, Raillard, Tarolif (d'Angers), Tesson (directeur des Missions étrangères, à Paris), et beaucoup d'autres ecclésiastiques qui avaient fait une étude approfondie du chant religieux.

Dans l'une des dernières séances, le Congrès a formulé un certain nombre de vœux sous forme d'adresse à NN. SS. les archevêques et évêques de France. Parlant du chant liturgique, il a été unanime à proclamer « que le plain-chant est le véritable chant de l'Eglise, le chant consacré, traditionnel, le seul qui soit doué d'une vraie efficacité sur les âmes, le seul qu'on

(1) Rapport présenté à l'Assemblée générale des catholiques du Nord (1888).

puisse appeler la prière chantée... le seul populaire, qu'on ne saurait retrancher du culte catholique, sans amener une profonde révolution liturgique et sans priver l'Eglise d'un de ses puissants moyens d'action sur les peuples. » (*De la musique religieuse,* p. 236).

« Ce chant, dit le pape Benoît XIV, est éminemment propre à exciter la dévotion. Lorsqu'il est bien exécuté, il charme bien plus les cœurs que la musique proprement dite. » (Encyclique sur le chant et la musique, 1749.)

« Le chant ecclésiastique, dit le P. Kircher, est plein de majesté. Il a je ne sais quelle vertu pour porter les âmes vers Dieu, surtout quand il est exécuté avec un soin convenable. Aucune musique ne convient mieux au culte divin. Elle est à la fois grave et facile à saisir, et elle excite merveilleusement la dévotion. » (*Musurgia universalis*, lib. 7, cap. 3).

Alexandre Choron, fondateur du conservatoire de musique classique et religieuse, s'exprime ainsi sur le plain-chant. « A une grande élégance et une grande simplicité, il joint une expression aimable et tendre, avec une douceur et une majesté qui le rendent tout à la fois digne d'être employé à célébrer les louanges du Très-Haut, et à lui présenter nos vœux et nos hommages. Tel est, ajoute-t-il, le jugement qu'en ont porté des professeurs et des écrivains célèbres, et notamment le P. Martini. » (Cité dans la Revue intitulée : *le Plain-chant,* janvier 1861).

Si le plain-chant ne représente pas toujours ce caractère, et s'il ne produit pas généralement des impressions aussi favorables, c'est parce que, dans beaucoup d'églises, il est fort mal exécuté. Or, l'une des causes de cette exécution défectueuse est le défaut d'enseignement.

Il y a peu de grands séminaires en France, où le chant liturgique soit enseigné d'une manière satisfaisante. Je pourrais en citer un bon nombre dans lesquels on ne donne aucune leçon de plain-chant. Le temps destiné à cette leçon est employé à étudier des morceaux de musique. Dans la plupart des autres séminaires, la classe de chant est faite par des élèves qui n'ont ni l'autorité, ni la science suffisantes pour donner cet enseignement.

Il résulte de cet état de choses, qu'un grand nombre de jeunes prêtres, en sortant du séminaire, sont incapables d'exécuter eux-mêmes le plain-chant et de le faire exécuter convenablement dans les paroisses où ils sont placés, et qu'ils chantent d'une manière à peine supportable les parties spéciales au célé-

brant. Ignorant les règles du chant liturgique, ils ne peuvent point l'enseigner aux enfants ni aux jeunes gens, ils ne peuvent point former de chantres, ni les diriger dans l'étude et dans la pratique du chant ecclésiastique.

Autrefois, le plain-chant était enseigné dans les écoles normales d'instituteurs. La plupart des maîtres d'école remplissaient à l'église les fonctions de chantre, donnaient à leurs élèves des leçons de plain-chant, et les faisaient chanter pendant les offices. Aujourd'hui, on n'enseigne plus le plain-chant dans les écoles normales ni dans les écoles primaires. La plupart des instituteurs ne chantent plus à l'église, et n'exercent plus leurs élèves au chant de l'office.

De là, dans beaucoup de paroisses, pénurie de chantres, absence totale dans d'autres, et partout, impossibilité de chanter les offices du dimanche. Dans plus d'une localité, on est maintenant réduit à remplacer les chantres par un groupe de jeunes filles qui ne suppléent que bien imparfaitement au silence des voix d'hommes.

On sait ce qui arrive dans les paroisses où l'on n'a plus les ressources suffisantes pour célébrer convenablement les saints offices. Les enfants, ne prenant point part aux chants liturgiques, désertent l'Eglise peu de temps après leur première communion. Les fidèles perdent l'habitude d'unir leurs voix à celles du chœur. Beaucoup s'ennuient pendant les offices, et finissent par ne plus y venir. La désertion de l'église, telle est la conséquence fâcheuse de la négligence apportée à l'enseignement et à la bonne exécution du chant liturgique.

Peut-on remédier à ce mal? Oui, assurément.

« L'expérience a prouvé, dit M. l'abbé Mechling, que partout où le chant des masses a été établi, les offices ont été plus fréquentés, et que ceux qui s'éloignaient de l'église y ont été ramenés par le charme de cette grande voix populaire. » (*Du chant de l'Église*, page 161.)

Comment rétablir l'usage du chant des fidèles dans les paroisses où il n'existe plus? Si l'on n'a pas à sa dispostion quelques voix d'hommes pour diriger le chœur de l'office, on a toujours la ressource des enfants. Dès l'âge de huit ou neuf ans, il faut leur enseigner les chants les plus faciles de la messe et des vêpres, et les habituer à chanter modérément pendant les offices. Aussitôt qu'ils savent lire couramment le français, on leur apprend à lire le latin, à répondre aux chants des oraisons, de

l'évangile, de la préface, du *pater*. On leur apprend de mémoire les chants communs de la messe, les hymnes des vêpres et les antiennes des saluts. On les exerce chaque semaine sur le chant des psaumes, en leur faisant observer les règles de l'accentuation latine. On leur fait souvent répéter les mêmes chants, le même credo, les mêmes tons des psaumes. On peut se procurer à peu de frais un harmonium pour soutenir les voix.

En suivant cette méthode, on arrive en quelques semaines à un résultat satisfaisant. Les voix d'enfants, mêlées à celles des jeunes filles et d'un certain nombre de femmes, forment un chœur agréable. Si on peut obtenir, d'autre part, le concours de quelques voix d'hommes, il sera facile d'amener la plupart des fidèles à s'associer aux chants liturgiques.

Qui enseignera aux enfants le chant des louanges sacrées? Dans les circonstances actuelles, on ne peut guère compter sur les instituteurs. Ceux d'entre eux qui voudraient s'en occuper seraient retenus par leurs règlements ou par des considérations qui les excusent.

A défaut de l'instituteur, c'est le curé qui, dans la plupart des paroisses, doit donner cet enseignement. S'il ne le fait pas, les offices seront peu fréquentés. En vain s'appliquera-t-il au ministère de la prédication ; il n'aura autour de sa chaire que des femmes et quelques enfants. Les hommes et les jeunes gens iront ailleurs; ils fréquenteront d'autres sanctuaires; ils prêteront l'oreille à d'autres enseignements.

« Il est de toute évidence, dit son Eminence le cardinal Langénieux, que la désertion de l'église qui nous attriste en tant d'endroits, est due en partie au peu d'intérêt que présentent les offices, et au peu de part que les fidèles sont appelés à y prendre. Il n'est pas moins évident, ajoute l'éminent prélat, qu'un des moyens les plus puissants et les plus à notre portée pour attirer les populations à l'église et pour les y retenir, c'est de les intéresser en les initiant aux choses qui s'y font et particulièrement au chant des louanges de Dieu. » (Circulaire du 28 octobre 1884).

Tout curé qui partage cette conviction ne négligera aucun soin pour que les chants de l'office soient exécutés d'une manière convenable, et que les fidèles y prennent part.

Saint Grégoire le Grand, malgré les nombreuses occupations dont il était pour ainsi dire accablé, réunissait un certain nombre d'enfants à Rome et leur donnait lui-même des leçons de chant. Quand les graves infirmités dont il souffrait habituellement ne

lui permettaient pas de marcher, il se faisait transporter au milieu d'eux sur un grabat, et, sur ce grabat, il leur enseignait à chanter les divines louanges.

S'inspirant d'un si noble exemple, beaucoup de prêtres trouveront dans leurs journées parfois bien occupées, quelques instants qu'ils seront heureux de consacrer à donner des leçons de chant aux enfants qui fréquentent le catéchisme. S'ils ne sont pas bien doués du côté de la voix, ou s'ils n'ont pas eux-mêmes l'habitude du chant, ils pourront se servir d'un harmonium qui les dirigera et les soulagera. Quelques semaines d'exercice suffisent pour pouvoir toucher à première vue le plain-chant à l'unisson.

Comme il n'est pas toujours facile de réunir les enfants en dehors des classes, plusieurs ecclésiastiques profitent du moment de l'instruction religieuse pour faire pendant les cinq dernières minutes un exercice de chant. Au lieu de terminer par un cantique la leçon de catéchisme, ils font répéter l'un des chants communs de la messe: le *kyrie*, le *gloria*, le *credo*, etc. Le vendredi ou le samedi de chaque semaine, ils emploient la dernière demi-heure du catéchisme à faire répéter l'office du dimanche suivant.

Ces quelques minutes, prises sur l'heure du catéchisme ne nuisent pas à l'instruction religieuse des enfants. On leur inspire ainsi l'amour des saints offices; on les habitue à y bien assister et on les attache à l'Eglise.

Pour s'assurer des chantres, on pourrait réunir un certain nombre d'enfants, le jeudi, et leur enseigner le plain-chant. Après quelques mois d'exercice, les enfants peuvent, à l'aide d'un harmonium, chanter la plupart des pièces du chant liturgique. En faisant cette classe chaque année, pendant l'hiver, on ne manquera jamais de chantres. Un certain nombre d'enfants continueront à chanter après la première communion ; et, dans les plus petites paroisses, il y aura un chœur assez nombreux. Si ce travail donne un peu de fatigue, on est amplement dédommagé par les fruits qu'il produit tôt ou tard, quand on s'y applique avec persévérance. Je suis heureux de pouvoir apporter ici le témoignage d'un éloquent évêque. Mgr Dupanloup, écrivant aux curés de son diocèse, leur disait: « Vos paroisses seront en bonne voie de régénération spirituelle, le jour où vous aurez appris à vos paroissiens à chanter tous les psaumes et les saints cantiques. Toutes les nouvelles expériences que je fais chaque

jour m'affermissent de plus en plus dans ce sentiment, que tout curé qui saura parfaitement organiser dans sa paroisse des chants religieux, ne tardera pas à y voir refleurir la foi et la piété en même temps que l'amour des saints offices. » (*Œuvres pastorales*, T. I, page 125.)

Le chant religieux par excellence, le chant particulièrement aimé du peuple, c'est le chant liturgique. C'est en s'appliquant à le faire exécuter avec soin, à en faire exécuter une partie par la masse des fidèles que l'on obtiendra les résultats consolants dont parle l'illustre évêque d'Orléans.

Pour atteindre ce but si désirable, il importe que les jeunes lévites connaissent suffisamment les règles du chant liturgique et s'exercent à les observer pendant les années de leur préparation au sacerdoce.

Je crois donc être l'interprète des sentiments de MM. les Membres du congrès, en renouvelant ici le vœu exprimé en 1860, par le Congrès de musique religieuse, à Paris.

Ier *vœu.* — « Que le plain-chant rentre dans le programme des études des grands et petits séminaires, et qu'il soit enseigné par des professeurs *ad hoc;* que cette étude soit obligatoire pour tous les élèves, et qu'il soit adopté, dans chaque séminaire, un programme de questions relatives à l'histoire, la théorie et la pratique du plain-chant, sur lequel chaque élève devra subir de temps en temps un examen. » (*De la musique religieuse*, page 237.)

A ce premier vœu, je crois utile d'ajouter plusieurs autres qui ont aussi leur importance.

IIe *vœu.* — Que dans toutes les écoles primaires *libres*, dans tous les collèges catholiques, dans les pensionnats de jeunes gens et de jeunes filles, on donne chaque semaine une leçon de plain-chant pendant une demi-heure, et qu'on y exerce les élèves à chanter les chants communs de la messe, les psaumes, les hymnes et les antiennes des saluts. Qu'il y ait, chaque semaine, un exercice sur la lecture du latin. Que l'on engage les élèves des collèges et des pensionnats catholiques à prendre part aux chants de l'office, dans leur paroisse, pendant les vacances, et qu'ils continuent à donner le bon exemple au sortir du pensionnat.

IIIe *vœu.* — Qu'il y ait, dans chaque chef-lieu diocésain, une école de plain-chant, dirigée par un ecclésiastique, sous la dépendance de l'Evêque. Dans cette école on formerait des

chantres volontaires qui s'exerceraient à exécuter convenablement le plain-chant, et pourraient soutenir ou diriger le chant des fidèles.

IVe *vœu.* — Que dans toutes les paroisses un peu importantes des villes et des campagnes, on forme une *société de Saint-Grégoire*, sur le modèle de celles qui existent depuis plusieurs années en Belgique, et dans laquelle on s'appliquerait particulièrement à obtenir une bonne exécution du plain-chant. Cette société a été bénie et encouragée par le Saint-Siège. On pourrait également établir dans un grand nombre de paroisses une association de Sainte-Cécile à l'imitation des associations d'Allemagne, que le Saint-Siège a daigné approuver et recommander. Dans ces associations, on donnerait une part considérable à l'étude du plain-chant.

V^e *vœu.* — Qu'il y ait, dans chaque diocèse, un inspecteur ecclésiastique, désigné par l'Evêque et chargé de veiller à la bonne exécution du chant liturgique. Il serait assisté par un *comité*, composé d'ecclésiastiques et de laïques. Ce comité se réunirait au moins deux fois par année, pour examiner les questions relatives au chant de l'Eglise, résoudre les difficultés qu'on lui proposerait, rappeler les règles d'une bonne exécution, et signaler les abus qui se produisent.

Il pourrait ménager de temps en temps des exécutions modèles, et seconderait l'inspecteur diocésain, dans la surveillance et l'inspection des sociétés de chant. Il y aurait, dans chaque canton ou doyenné, un prêtre délégué qui, deux fois par an, adresserait à l'inspecteur diocésain un rapport sur l'enseignement et l'exécution du chant dans les diverses paroisses du canton, il lui signalerait les progrès réalisés, les abus qu'il a remarqués, etc. Chaque année, l'inspecteur diocésain ferait un rapport sur l'état du chant dans le diocèse ; il rendrait compte des efforts tentés en diverses paroisses pour la bonne exécution du plain-chant et indiquerait les moyens à prendre pour y arriver.

VIe *vœu.* — Que par les soins de l'inspecteur diocésain, il y ait, chaque année, sur divers points du diocèse, et autant que possible, dans chaque canton, un *office* auquel seraient invités les enfants des paroisses où l'on donne des leçons de chant liturgique. Les enfants, préparés à l'avance, exécuteraient ensemble une messe en plain-chant sous la direction d'un ecclésiastique désigné par le comité diocésain. On pourrait, à cette occasion, établir un concours entre les enfants des diverses écoles.

VIIe *vœu*. — Que les fidèles soient fréquemment invités par leurs pasteurs à prendre part aux chants de l'office divin, et qu'on leur rappelle de temps en temps les avantages spirituels attachés par l'Eglise à cette excellente pratique.

Il y a une indulgence de *cent* jours pour tout fidèle qui s'associe au chant des louanges de Dieu pendant les saints offices. Il y a une indulgence *plénière*, une fois le mois, pour ceux qui pendant quatre jours de solennités ou même de simple fête, prennent part au chant ou à l'enseignement des louanges sacrées. (Pie IX, 7 avril 1851).

VIIIe *vœu*. — Que l'on adopte, dans l'enseignement du *plain-chant*, le système de notation le plus avantageux pour en faciliter la lecture. Il faut renoncer à la notation en lettres qui présente plus d'inconvénients que d'avantages.

Le système qui a toutes mes sympathies, consiste à placer les caractères des notes du plain-chant (carrées, losanges) sur la portée musicale de cinq lignes, avec la clef de *sol*. Par ce procédé, il n'y a plus qu'une clef pour tous les modes. Comme les enfants apprennent à lire la musique dans les écoles primaires, ils pourraient en même temps lire le plain-chant avec la même facilité. Il importe d'employer les caractères ordinaires du plain-chant, et de ne pas les remplacer par les caractères de la musique, qui, ayant une valeur proportionnelle, ne conviennent pas pour représenter des valeurs non mesurées.

Ce système a été employé avec succès dans plusieurs paroisses. Que l'on édite un petit Manuel pour les enfants, avec cette notation et, en fort peu de temps, ils pourront lire et exécuter le plain-chant.

Conclusion. — En exprimant ces vœux, je suis entré dans des détails qui paraîtront peut-être minutieux. Après avoir enseigné le plain-chant pendant près de trente ans, je demeure convaincu que la mise en pratique des moyens indiqués dans ce travail pour obtenir une bonne exécution du chant liturgique est d'une importance souveraine pour le bien de la religion.

L'abbé SABOURET.

L'IRRÉDENTISME

Il y a peu d'années que la langue française s'est « enrichie » de ce mot italien — la langue courante, bien entendu, et notamment celle des journaux ; car le dictionnaire de l'Académie ne l'accueillera pas d'ici à longtemps, si jamais même il l'accueille.

Très souvent nous avons employé ce mot d'un usage courant en politique. Il n'est peut-être pas tout à fait inutile de le définir une bonne fois, de manière qu'il ne subsiste plus à ce sujet la moindre obscurité. Le contexte aidant, et comme il s'agissait de politique italienne, nos lecteurs ont dû comprendre, quand le mot « irrédentisme » venait sous leurs yeux, qu'il était synonyme de vol, invasion, expropriation. S'il en est ainsi, comme nous le pensons, leur bon sens et leur logique ont eu raison une fois de plus. Il y a en effet beaucoup de vrai dans cette assimilation. Mais il nous semble utile de préciser, surtout en prévision d'événements plus ou moins prochains où nous espérons que l'ambition italienne, coupable déjà de tant de méfaits, rencontrera le châtiment qu'elle mérite.

Un des principes dont se réclame le « droit des gens » moderne, c'est le principe de nationalité dérivant de la communauté de langage, et d'après lequel tous ceux qui parlent la même langue devraient être soumis à un gouvernement unique.

Aux yeux de quiconque professe cette opinion par delà les Alpes, les habitants des régions qui ne sont pas rattachées politiquement à l'Italie, bien qu'ils en parlent la langue, sont des *irredenti*, c'est-à-dire des non rachetés ou, si l'on veut, des non délivrés. Ce mot est composé de la particule négative *in* et de *redenti*, qui rappelle de très près le participe latin *redempti*. Sont *irredenti* aux yeux de tout Italien patriote dans le sens le plus radical : les habitants du Trentin et de l'Istrie (Trieste), ceux du Tessin en Suisse, de Nice et même les Corses. La politique du gouvernement doit donc tendre, par tous les moyens, à mettre fin au prétendu malheur de ces pauvres Italiens de langue séparés violemment de leur mère-patrie par la volonté des souverains et par la force des protocoles. C'est surtout vers Trente et Trieste que se portent actuellement les visées annexionnistes des « patriotes » italiens, sous le couvert de l'irrédentisme, et ces visées, trop ouvertement et trop

bruyamment exprimées, pourraient bien devenir, du jour au lendemain, le sujet d'une sérieuse querelle entre deux membres de la Triple Alliance dite de la paix : l'Autriche-Hongrie et l'Italie.

S'il fallait en croire la plus grande partie de la presse italienne, la grande majorité des habitants de l'Istrie et du Trentin n'auraient pas de plus vif désir que celui de devenir sujets du roi Humbert et de pouvoir se dire que M. Crispi est leur premier ministre. Il y a même à Trieste un journal, l'*Indipendente*, qui fait métier de proclamer ce vœu tous les jours, d'une manière quelque peu détournée il est vrai, car des mesures administratives relativement douces l'ont déjà rappelé quelquefois à la prudence.

Il nous serait impossible de dire en quelle proportion se trouvent, par rapport à la population totale de ces deux provinces de l'empire austro-hongrois, ces *irredenti* sincères, réellement désireux d'être rachetés, *redenti*. Il y a lieu de croire qu'ils ne sont pas bien nombreux, et surtout qu'ils sont très loin de former une majorité, en présence de tout ce qui se passe — on ne peut l'ignorer à si courte distance — dans les provinces jadis riches que l'Italie « racheta » en 1859 et paya avec des flots de sang... français.

Pendant que l'Autriche-Hongrie tout entière traverse sans de trop grosses difficultés la crise industrielle et agricole de ces dernières années, la Lombardie, écrasée par des impôts comme il n'y en a nulle part (ils atteignent jusqu'à 60 p. c. du revenu de la terre), marche à grands pas vers une ruine générale, et les campagnes de la Vénétie fournissent à l'émigration vers les pays d'outre-mer une part considérable de ses recrues.

Nous aimons à croire que d'aussi tristes leçons ne seront pas perdues pour les voisins de ces pays que leur réunion à l'Italie, acclamée en son temps avec un enthousiasme si délirant, a conduits à une situation si désastreuse, si désespérée.

LA QUESTION DU DÉPART DU PAPE

Dans sa chronique de quinzaine, la *Revue des Deux Mondes* émet sur ce grave sujet des réflexions et des aveux qu'il vaut la peine de reproduire :

Elles se sont singulièrement multipliées depuis un quart de

siècle, ces questions qui menacent le repos du monde. Elles sont de toute nature, et certainement une des plus délicates est cette question de l'indépendance du Saint-Siége, de la résidence du Souverain Pontife à Rome que le cours des événements a transformée, qui touche à tout, à l'ordre européen, à la paix diplomatique comme à la paix morale avec laquelle, bon gré mal gré, toutes les politiques sont obligées de compter. Vainement les Italiens croient la supprimer ou la pallier en prétendant qu'elle n'existe plus depuis qu'ils sont à Rome, qu'il n'y a plus qu'une affaire tout intérieure, tout italienne. La réalité trouble leurs illusions. Le problème n'est pas résolu ; il reste tout entier, et il suffit d'un simple incident pour le remettre en lumière dans sa gravité, avec ses caractères et ses conséquences. Cette fois il a suffi de la commémoration bruyante, retentissante d'un philosophe qui ne pouvait guère s'attendre à pareille fortune, de Giordano Bruno : commémoration à laquelle les libres-penseurs italiens ont visiblement voulu donner le caractère d'une manifestation contre la Papauté, que le Pape à son tour a ressentie comme une injure. Le Pape Léon XIII ne s'est pas borné à protester d'un accent ému, pathétique, dans un Consistoire, contre un acte accompli à quelques pas du Vatican, sous les yeux mêmes et avec la tolérance du gouvernement. Pour la première fois, il paraît avoir prévu la nécessité de quitter Rome et la confession de Saint-Pierre, d'aller chercher un asile dans un pays étranger ; il aurait mis en délibération son départ éventuel. Chose singulière ! depuis près de vingt ans, les Italiens sont à Rome, devenue la capitale du nouveau royaume ; ils y sont sans résistance, sans contestation de la part des gouvernements de l'Europe. Ils ont eu la chance de voir arriver au pontificat un Pape à l'esprit politique et mesuré. En réalité, ils ne sont pas plus avancés ; à la première occasion, ils voient reparaître devant eux la même difficulté aussi sérieuse, toujours aussi insoluble. Tout finit par la menace du départ du Pape qui ne serait pas une solution...

L'apothéose de Giordano Bruno, dont Léon XIII a pu entendre le bruit, n'a été qu'une dernière circonstance qu'il a pu invoquer pour démontrer l'inanité de la loi des garanties, et par l'inefficacité de la loi des garanties, la nécessité d'une indépendance plus réelle, mieux assurée. Les Italiens dans leur impatience, n'ont pas vu qu'ils divulguaient le secret d'une incompatibilité qui était peut-être dans la nature des choses,

qu'il n'aurait pas fallu du moins aggraver. Ils n'ont pas vu qu'en faisant une Papauté diminuée dans son indépendance, gênée dans son action, offensée dans sa dignité, ils créaient une situation impossible. Ils ont oublié qu'ils avaient affaire à un personnage qui n'était pas seulement un prélat italien, un évêque de Rome confiné au Vatican, qu'il était en même temps le chef de l'Eglise universelle, le souverain de millions de catholiques, — et, chose extraordinaire, c'est un étranger, un allié, le chef d'un Etat protestant qui leur a rappelé un jour que le grand vieillard du Vatican restait une puissance morale respectée. Ils l'avaient oublié ; ils se sont exposés à voir une puissance qu'ils traitaient en subordonnée, relevée à sa hauteur, invoquée comme arbitre dans un différend international. Et, voilà comment les Italiens, par leur politique intérieure, ont rendu toute solution sinon impossible, au moins difficile; mais c'est surtout par leur politique extérieure qu'ils ont aggravé la difficulté, en rendant plus palpable une des conséquences possibles des révolutions contemporaines.

Tant que le Souverain Pontife avait son petit Etat, la ville de Rome, il restait sans effort dans sa neutralité reconnue et garantie, dans son inviolabilité supérieure et impartiale, en dehors des querelles des peuples, pour qui il n'a pas cessé d'être sans distinction un chef spirituel, le grand directeur des consciences...

Le jour où l'Italie, de son propre mouvement, cédant à ce que M. Jacini appelle la manie des grandeurs, rêvant de triple alliance, de vastes combinaisons, s'est s'exposée à être entraînée sans raison, sans nécessité nationale dans la mêlée universelle, il est évident que tout a changé, et ce jour-là le grand solitaire du Vatican a pu se demander ce qu'il aurait à faire, s'il devait rester au camp d'une des nations catholiques engagées dans une guerre. Le Pape Léon XIII a-t-il pris décidément une résolution d'accord avec le Sacré-Collège réuni à la fin du mois dernier en Consistoire secret ? A-t-il précisé les circonstances où il se croirait obligé d'abandonner le Vatican et désigné le pays étranger où il ira chercher un asile? A-t-il choisi l'Espagne comme la contrée la plus éloignée des batailles et des mêlées sanglantes?

On ne sait rien encore ; on peut dire seulement que la question a été manifestement agitée, qu'elle existe, et elle résulte précisément de cette situation qu'on a créée, où le Chef de la

catholicité faute d'une indépendance suffisamment, ostensiblement garantie, ne croirait pas possible d'accepter une apparence de solidarité avec une des puissances sous les armes. Si le départ du Pape se réalisait, ce serait, à n'en pas douter, un événement considérable, et par sa nature même et par les conséquences qu'il pourrait avoir dans l'état présent du monde.

Venant d'une plume libérale, ces aveux sont on ne peut plus significatifs.

LE DERNIER ATTENTAT

Après avoir vu la Révolution perpétrer contre le Siège Apostolique les attentats que le Saint-Père a successivement dénoncés au monde, on aurait pu croire qu'il était impossible aux sectaires d'avancer dans la voie du mal, à moins de se porter aux derniers excès en réalisant leur devise : « Le Pape hors de Rome ! » On se serait trompé.

Détachons quelques phrases des discours prononcés, le 9 juin 1889, dans la cité des Papes, au pied de la statue de Giordano Bruno :

« Avec ce monument l'humanité a tourné le dos à la religion. » (Le sieur Vitali, syndic de Nola.)

« La papauté est moins affligée du 20 septembre que du 9 juin : cette date-là fut une conclusion, celle-ci est un commencement : alors l'Italie entra dans Rome, terme de son voyage; aujourd'hui Rome inaugure la religion de la pensée, principe d'une autre ère... De même qu'en 313, à Milan, fut fixée, par décret impérial, la date de la religion chrétienne, ainsi en ce 9 juin à Rome se marque, avec le consentement de peuples libres, la date de la religion de la pensée... Rome peut faire cette proclamation.

« Ici ont été solennisés les millénaires des successions religieuses... C'est ici qu'il est possible de fixer le nouveau millénaire qui substitue à la catholicité d'un homme celle de la pensée humaine. » (Député Bovio.)

Après avoir renversé la souveraineté temporelle du Saint-Siège, les sectes s'en prennent donc directement à l'autorité spirituelle du représentant de Jésus-Christ ; elles déclarent poursuivre la destruction totale de la religion catholique. Voilà la liberté laissée au Pape dans l'administration de l'Église !

La signification du monument et des circonstances qui en ont accompagné l'inauguration proclame aussi haut que les paroles rappelées ci-dessus le but suprême des esprits du mal.

N'est-ce pas afin d'afficher avec plus d'insolence leur dessein de faire une guerre à mort au successeur de Pierre, que ces derniers ont choisi pour leur parade d'irréligion le jour même où l'univers chrétien célèbre les débuts de l'Église et les premiers triomphes de la foi? N'est-ce pas pour stimuler plus efficacement le zèle impie de leurs adeptes qu'ils ont convoqué dans les murs de Rome, pour le jour de la Pentecôte, le ban et l'arrière-ban de la franc-maçonnerie internationale, qui a voué une haine diabolique à Jésus-Christ et à son Vicaire? Ce ramassis d'ennemis de Dieu et de tout ce qui le représente, accouru de tous les pays de l'Europe, n'a-t-il pas promené dans les rues de la ville pontificale des bannières hostiles à la religion et dont plusieurs portaient l'image de Satan?

Et quel sens pouvait avoir la glorification de l'apostolat de Nola? Quel titre cet homme eut-il au monument élevé à sa mémoire? se distingua-t-il par la science ou la vertu? rendit-il des services à la société? Ses écrits, sans importance même au point de vue littéraire, fourmillent d'erreurs et de contradictions, de trivialités et de grossières inconvenances; il enseigna le panthéisme, le matérialisme, le darwinisme, la métempsycose la plus abjecte, la polygamie, les droits des sens sur la raison. Sa vie fut l'écho de ses doctrines perverses. Déserteur de son ordre et déserteur de sa foi, il foulait aux pieds tout ce qu'il y a de sacré et de respectable. Il était hypocrite et menteur. Le dérèglement de ses mœurs n'avait d'égal que l'orgueil de son esprit et la violence de son caractère. Egoïste et sans patriotisme, vil adulateur des tyrans de son époque, il méprisait le peuple et l'excitait au mépris de toute autorité divine et humaine.

Il s'agissait donc bien d'exalter dans ce misérable personnage les bienfaits de la libre-pensée et de la Révolution. Ce qu'on a glorifié dans cette honteuse mémoire, éloquent témoignage de l'abîme d'abjection et d'opprobre où conduit la licence effrénée de penser et d'agir, ce qui a été l'objectif réel de l'apothéose de Giordano Bruno, c'est son apostasie effrontée, c'est son incrédulité et sa haine féroce de l'Église et du Saint-Siège, c'est son opiniâtreté dans l'erreur et son obstination dans le mal.

Les honneurs rendus à un tel homme signifient donc qu'il faut déchristianiser le monde et pousser les hommes à la révolte contre

l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ. C'est là précisément le but et l'œuvre des sectes mauvaises, nous allions dire, le but et l'œuvre du gouvernement italien.

Chose triste à dire, en effet, ces saturnales grotesques ont été préparées et célébrées sous les auspices et avec les encouragements de ceux qui affectent de faire respecter dans le Pape l'exercice de l'autorité apostolique.

La loi des garanties est donc un mensonge et une lettre morte.

La sécurité personnelle du Saint-Père n'est pas à l'abri des coups de main. Pourquoi le Pape, lui qu'on ne cesse d'appeler l'ennemi de la patrie italienne, a-t-il échappé, dans la triste circonstance dont nous parlons, aux fureurs ameutées contre lui ? Uniquement parce que les promoteurs de la manifestation n'avaient pas d'intérêt à exécuter violemment leurs mauvais desseins. Mais admettons le cas où le gouvernement juge le moment opportun pour déchaîner sur le Vatican les passions sectaires ; arrive le moment où la force matérielle ne puisse plus contenir un soulèvement des partis extrêmes — et cette éventualité est toujours à craindre, étant donné le désordre moral croissant qui résulte de la fomentation incessante des haines anti-religieuses — le palais apostolique pourra être pris d'assaut et la personne du Souverain Pontife livrée aux dernières violences. (*Courrier de Bruxelles.*) F. V.

LA MESSE QUOTIDIENNE

Il est une œuvre toujours ancienne et toujours nouvelle, qui prime les autres, qui en est le principe et le couronnement, qui est à la portée de tous, mais qui pourtant se trouve plus que jamais négligée : c'est l'assistance quotidienne au saint sacrifice de la messe.

Pour les autres œuvres, on peut hésiter sur le choix, sur la mesure ; il est téméraire de s'en rapporter à son jugement.

Pour celle-ci, pas n'est besoin de délibération ni de conseil ; nulle crainte de s'égarer. On est sûr, en la pratiquant, de répondre à l'appel de Celui qui est la voie, la vérité et la vie.

Qu'est devenue, dans notre société moderne, cette pratique, autrefois si fidèlement exercée?

Dans les campagnes, aux jours non fériés, la messe n'est

entendue que par de rares assistants, et quelquefois le prêtre célèbre seul, avec son servant. Dans les villes, où la facilité est extrême, où l'on peut opter entre les heures matinales et les heures tardives, c'est toujours le même petit troupeau, dont les hommes forment la minime partie.

Il est un nombre considérable de fermes chrétiens, assidus aux devoirs essentiels, qui négligent complètement l'assistance à la messe quotidienne. Quoi de plus facile, pourtant, que cet inappréciable acte de piété ? Les chrétiens dont nous parlons ont certainement à cœur de consacrer, en se levant, un temps notable à la prière et à la méditation. Pourquoi ne pas passer ce temps au pied de l'autel, pendant que sont célébrés les augustes mystères ? Il n'est pas de plus beau et de plus utile début de la journée d'un homme qui a la foi !

« L'aumône n'appauvrit pas, la messe ne retarde pas, » dit un vieux proverbe. L'homme le plus occupé prend bien le temps de manger ; il comprend que sa tête serait impropre à l'administration des affaires, s'il voulait les poursuivre avec un corps affaibli. Comment ne sent-il pas que son âme bien plus encore, a besoin de se retremper fréquemment à la source de vie ? Oh ! qu'il ne redoute pas de perdre son temps, il en décuplera la valeur en consacrant chaque matin une demi-heure à ce salutaire exercice. Celui qui en a contracté l'habitude, la trouve si douce, que toute journée privée de ce rayon de soleil lui paraît obscure, que tout travail auquel a manqué ce secours initial lui est insupportable.

La messe obligatoire du dimanche, sauf peut-être l'exception de quelques grandes fêtes, est abandonnée par un très grand nombre d'hommes qui sont baptisés, qui ont fait leur première communion et qui ne veulent pas mourir sans sacrements. Une telle insouciance, une telle ingratitude doit causer à ceux qui restent fidèles à ce devoir, une extrême douleur. L'assistance à la messe quotidienne est un acte de réparation qui s'impose à toute âme vraiment chrétienne.

Il n'est pas nécessaire d'être théologien pour affirmer que c'est là l'œuvre capitale à entreprendre, dans les tristes temps où nous vivons. Celle-là résolument embrassée, toutes les autres en découleront comme de leur source.

Dans sa tendre sollicitude pour la liberté de l'Église et pour le salut de la société, le vicaire de Jésus-Christ a voulu que tous les prêtres du monde, au moment où leurs cœurs sont

embrasés du feu sacré, récitassent au pied de l'autel trois fois la salutation angélique, suivie du *Salve Regina* et d'une oraison dont sa grande âme a dicté les termes.

Comment les fidèles s'uniront-ils à ces supplications, au succès desquelles ils sont si vivement intéressés, s'ils n'assistent au saint sacrifice qu'elles accompagnent? Leur assiduité à la messe quotidienne est certainement le vœu le plus ardent du vénéré pape Léon XIII.

Il est impossible d'entendre la messe tous les jours avec le désir d'aimer Dieu, sans éprouver l'attrait de la sainte Eucharistie. La communion sacramentelle de plus en plus fréquente et la communion spirituelle quotidienne sont toujours la récompense de l'humble invité qui choisit la dernière place au festin, et à qui le Maître vient dire avec bonté : « Mon ami, montez plus haut ! »

L'union avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, renouvelée chaque matin, se conserve jusqu'au soir. C'est Lui qui vit en son serviteur, Lui qui prie, Lui qui travaille, qui se récrée, qui écoute et parle, qui prend la nourriture et le repos. Et si l'union, par malheur, vient un jour à se rompre, on voit, le lendemain, à genoux sur le pavé sacré, le pécheur repentant, se frapper la poitrine, demandant le pardon qui jamais ne lui est refusé.

Ah ! quelle honte de laisser dans la solitude le prêtre qui célèbre pour nous l'auguste sacrifice ! Des millions d'anges entourent l'autel et déplorent notre indifférence.

Allons à la messe, facilitons à nos enfants, à nos employés, à nos serviteurs l'exercice de cette dévotion. Heureux le père de famille, heureux le maître qui estime son propre service au-dessous du service de Dieu et qui croit que, pour les gens de sa maison comme pour lui, la prière est le premier des devoirs d'état, Il a cherché, tout d'abord, le royaume de Dieu et sa justice ; le surcroît lui vient surabondamment.

Habitués de la messe quotidienne, ses enfants sont respectueux et soumis, ses employés sont intègres, ses domestiques sont laborieux et dévoués. Il ne regrette pas la demi-heure que ses subordonnés sont censés avoir perdue, lorsqu'il voit l'ordre et la paix régner dans sa maison.

Si nous avions de la foi gros comme un grain de senevé, a dit la bouche qui ne trompe pas, nous transporterions les montagnes.

Or, c'est la foi qui nous conduit au saint sacrifice. Accourons à l'appel de la cloche matinale, entraînons par notre exemple et

par nos invitations les bons chrétiens sur lesquels nous avons quelque influence, au pied des autels !

Grâce à la rotation diurne du globe terrestre, à toutes les heures du jour et de la nuit le saint sacrifice est offert sans discontinuité. Pendant que nous nous étendons, le soir, sur notre couche, se rendent aux messes du matin les fidèles de la Nouvelle-Zélande, et les rayons du soleil levant invitent tour à tour au même privilège les habitants des contrées intermédiaires entre nous et nos antipodes. Le chrétien fervent peut donc s'unir, à chaque instant de la journée et pendant les insomnies de la nuit, à ces sacrifices lointains, et recevoir, à tous les battements de son cœur, une goutte de sang versé sur le Calvaire pour notre rédemption.

Voilà le souverain remède à nos maux ! Il est simple comme ce qui vient de Dieu ; il est efficace, puisqu'il possède le mérite infini de l'adorable Victime : il est d'une parfaite suavité et, mieux que la manne des Hébreux, s'approprie à tous les goûts et à tous les besoins.

Allons à la messe, comme le cerf altéré qui court à la fontaine, comme l'enfant qui se précipite dans les bras de sa mère, comme le guerrier qui se courbe avant la lutte, sous la bénédiction d'un prêtre. Sachons nous arracher aux douceurs d'un sommeil énervant, pour devancer l'heure des occupations absorbantes. Nous gagnerons à cette habitude la santé du corps, la paix de l'âme, le salut de la société.

Allons à la messe, c'est la plus belle de toutes les œuvres.

(Extrait de l'*Echo de Fourvière.*) Joannes BLANCHON.

LA DÉSORGANISATION SOCIALE ET L'INDIVIDUALISME

Sous ce titre vient de paraître dans les *Etudes religieuses* des Péres de la Compagnie de Jésus un travail très remarquable du Père H. Martin.

Répondant aux panégyriques officiels de la Révolution qui ont été récemment prononcés, le savant auteur caractérise dans quelques pages lumineuses et substantielles l'œuvre de destruction accomplie, il y a un siècle, par les fameux apôtres des Droits de l'homme. Il leur reproche surtout d'avoir préparé la désorganisation sociale par le règne de l'individualisme. Cette désorganisation se révèle surtout dans trois sphères distinctes :

celle du pouvoir ou de la société politique, celle du travail ou de la société domestique.

Il nous a paru utile de donner à nos lecteurs un aperçu de cette remarquable étude.

Après un préambule, où il reproche aux thuriféraires modernes de la Révolution d'avoir méconnu le passé de la France et de fermer systématiquement les yeux sur ses misères présentes, l'auteur rencontre l'erreur fondamentale où ont versé ces prétendus régénérateurs. Nous citons :

L'erreur fondamentale de 89, au point de vue qui nous occupe, c'est une fausse conception de l'unité ou du noyau social. En proclamant les Droits de l'homme, les utopistes philosophes n'ont eu devant les yeux que l'individu, abstrait et séparé de toute qualité ou relation secondaire. Père, fils, roi, citadin, paysan, autant de choses accessoires, dont ils n'ont pas daigné tenir compte dans leur exposé de principes. C'eût été faire injure à leur logique, et, dès le premier essai de constitution, donner un démenti à la loi d'égalité qui devait en être la base. Il ne faut pas oublier, en effet, que la Révolution, ouverte au cri de la liberté, visait le nivellement des classes beaucoup plus que leur émancipation. Aussi, pour elle, les membres du corps social ne sont pas des organismes ayant déjà une vie propre et complète, mais des êtres rudimentaires, attendant de l'association leur forme définitive. Père, mère, fils, chef d'atelier ou chef de famille, et autres titres semblables, ne donnent à ceux qui les portent aucun droit originaire, que l'Etat soit tenu de reconnaître. La société, pour lui, s'est un jour faite d'une collection d'enfants trouvés et de célibataires, n'apportant rien autre chose que leur qualité d'hommes. Ainsi nul ne saurait prétendre à dépasser son voisin ; le privilège est supprimé, l'égalité demeure mathématiquement exacte, et la liberté doit fleurir, dans cette société où le suffrage universel consacre la souveraineté de chaque individu.

Les novateurs de 89 ont donc méconnu le rôle nécessaire de l'association dans l'économie sociale. L'auteur insiste avec raison sur ce point :

Un regard, même superficiel, jeté sur l'ordre social antérieur à la Révolution, suffit pour révéler combien prépondérante était la place donnée à l'association, dans toute communauté fondée sur l'idée chrétienne. Avant tout, la famille base des sociétés, avec son caractère d'institution universelle et divine. Puis une foule d'associations, secondaires et libres sans doute, mais néanmoins conformes aux besoins de la nature humaine, toujours faible quand elle est isolée. Par-dessus toutes les autres, l'association des croyances, vivifiant celle des intérêts et lui donnant une stabilité merveilleuse. Les

ordres religieux, où les hommes s'associent pour la prière, le dévouement, le zèle et la charité ; les corporations, les communes, où toutes les activités humaines s'agglomèrent, se groupent pour mieux s'épanouir et se défendre. Tel était le spectacle qu'offrait autrefois, en particulier, la France, faite et constituée sous la double action de l'Église et de la royauté. Il faut bien avouer que la monarchie absolue, infidèle à la tradition religieuse et française, avait commencé le travail de destruction des groupes naturels. L'esprit d'absolutisme, essentiellement révolutionnaire, ne pouvait supporter, dans le grand assemblage de l'association nationale qu'il tenait en sa main, ces corps distincts, et vivant d'une vie propre qui se dérobait à son action directe.

La Révolution a recueilli l'héritage et consommé l'œuvre de l'absolutisme royal. Tout groupement s'est dressé devant elle comme une force menaçante. Elle s'est armée de toute la puissance du dieu État pour détruire ces groupes et les réduire à n'être plus qu'une dépendance de l'association politique. Pulvériser le corps social, et maintenir à l'état de poussière ses éléments séparés les uns des autres, voilà toute l'œuvre de 89 et du pouvoir issu de ses erreurs.

Une première application du principe d'individualisation, ce fut l'innovation apportée au fonctionnement des États-Généraux, où le vote par tête fut substitué au vote collectif de chacun des trois ordres dont se composait l'ancienne société. Ce groupement fondamental une fois détruit, tous les autres tombèrent successivement : États, provinces, corporations, communautés allaient disparaître et faire place à l'égalité, c'est-à-dire au nivellement universel. L'auteur montre quelles furent les conséquences nécessaires et fatales de cette destruction de toute hiérarchie :

Toute société, pour jouir de la stabilité nécessaire au bien de ses membres, a besoin d'une hiérarchie dans l'ordre social et dans l'ordre politique. Elle ne se conçoit pas, sans la double autorité des services rendus, et du pouvoir exercé par des hommes revêtus d'un caractère qui les élève au-dessus de leurs concitoyens. La Révolution a rendu impossible l'existence de cet ordre social et politique, fondé sur le fait de l'inégalité des conditions dans l'Etat. Elle a détruit l'ancienne aristocratie comme appuyée sur le privilège et l'injustice. Sans doute les abus étaient grands sur la fin du dix-huitième siècle, et trop de descendants des familles célèbres par leur grand rôle dans l'histoire du pays, oubliaient leur devoir social au milieu des frivolités voluptueuses de la cour et des salons. Ils quittaient leur demeure féodale, pour aller à Versailles mendier un logement de domestique, dans les entre-sols ou les mansardes du château. Le

peuple ne les connaissait plus que par la dîme et les impôts, réclamés en vertu de leurs droits seigneuriaux. Il ne pouvait plus comprendre la raison de ces privilèges, auxquels ne répondait aucun avantage pour lui. La noblesse elle-même eut conscience de cet état de choses devenu anormal, et sacrifia ses droits séculaires, avec une spontanéité qui parut justement à quelques-uns voisine de la légèreté. Il fallait corriger, la Révolution voulait détruire. On se rangea gaiement du côté de la Révolution, et la diversité fut déclarée contraire « à la raison et à la véritable liberté. » Nous n'avons plus, en effet, de classes, c'est-à-dire d'ordre hiérarchique fondée sur la supériorité du mérite et des services rendus, avec le privilège d'hérédité, pour les droits et les fonctions que la reconnaissance publique avait autrefois consacrés. Mais nous avons toujours des inégalités sociales, et elles ne sont ni moins choquantes, ni surtout moins brutales que les castes tant de fois reprochées à l'ancien régime.

La hiérarchie de l'or et des gros capitaux, souvent amassés par les hasards de la Bourse, les habiletés financières et les opérations où la fortune des petits passe dans la caisse des forts, est-elle plus douce et plus utile au peuple que l'aristocratie de la naissance? L'égalité existe-t-elle entre le bourgeois qui vit de sa petite rente, l'ouvrier qui place son épargne à menus intérêts, et ce groupe financier qui s'enrichit sans rien faire et qui, maître de la fortune publique, provoque à son gré la hausse ou la baisse, et ruine qui lui plaît? Aussi faut-il, pour désigner notre état actuel, employer un mot tristement expressif, dans sa brutale concision, et parler non plus de classes, mais de *couches* sociales. Un terme de ce genre ne réveille que l'idée d'oppression impitoyable et fatale, les plus élevés pesant sur les plus bas, comme pour exprimer tout ce qu'ils ont de bonne substance, sans rien céder eux-mêmes de leur surabondante plénitude. Faut-il s'étonner, si l'esprit de jalousie et de haine souffle de plus en plus, entre les privilégiés de l'or et la masse des travailleurs auxquels on prêche l'égalité sociale, quand ils subissent perpétuellement la loi des inégalités? Les comtes, barons ou seigneurs d'autrefois, s'appellent aujourd'hui sociétés financières, compagnies, commandites, anonymats, avec cette différence que le seigneur se reconnaissait des devoirs envers ses vassaux, tandis que le capital n'en reconnaît qu'envers lui-même. Un tel ordre n'a plus rien de hiérarchique. C'est l'antagonisme brutal et l'insurrection permanente de l'individu, poussière sans cohésion, contre la féodalité de l'or, véritable rocher qui l'écrase de tout son poids. Nos économistes ont beau rêver de merveilleuses solutions de la question sociale. Tant que l'idée chrétienne ne reviendra pas prendre la place que la Révolution lui a ravie dans les préoccupations populaires, toute hiérarchie demeurera brisée, et la *loi des grandeurs*, pour parler le langage de certaine école, règlera toutes les relations entre les unités sociales. C'est la loi en vertu de laquelle

le petit est absorbé par le grand, non par le fait d'un attentat criminel de ce dernier, mais parce qu'une force sans frein, entrant en concurrence avec des forces plus faibles, les étouffe et doit les étouffer. Or, encore une fois, un tel état de choses ne peut constituer une véritable société.

Après ces considérations générales, d'une vérité si frappante, l'auteur va nous montrer ce que la Révolution a fait du pouvoir politique, de l'atelier et de la famille.

Cette magistrale analyse fera l'objet d'un second article.

EN IRLANDE

La situation en Irlande n'a guère changé depuis un an. Il y a seulement un peu plus d'évictions et d'incarcérations, le cabinet Salisbury continuant à appliquer son système de « gouvernement résolu ».

Aussi les archevêques et évêques d'Irlande, réunis en assemblée générale le 27 juin dernier, ont arrêté et publié les résolutions suivantes :

Sachant par les articles d'un grand nombre d'organes de l'opinion publique en Europe qu'on a en général une fausse idée des lois foncières d'Irlande, nous jugeons de notre devoir de faire sur ce sujet la déclaration suivante :

Nous ne visons pas à énumérer tous les griefs dont les tenanciers agricoles d'Irlande peuvent se plaindre justement. Mais, dans notre opinion, il y a certains griefs très pressants qui, dans l'intérêt de l'ordre public comme de la justice, appellent impérieusement une réparation légale.

I. — La demande fondamentale des tenanciers agricoles de l'Irlande en matière de rente est et a toujours été la demande d'un tribunal public impartial et qui serait chargé de prononcer entre le *landlord* et le tenancier. Les tenanciers ne réclament pas que le chiffre de la rente soit fixé par eux-mêmes. Mais ils ne veulent pas que la chose soit laissée à l'arbitrage du *landlord*.

II. — Il est inutile d'énumérer les circonstances spéciales du système irlandais de « tenure », qui, sur ce chapitre, met hors de question la justice de la réclamation du tenancier. Le principe que les tenanciers agricoles d'Irlande doivent être protégés par la loi contre l'infliction de rentes exorbitantes et contre l'éviction basée sur le non-paiement de pareilles rentes a été depuis longtemps reconnu par le Parlement. C'est le principe fondamental du *Land Act* de 1871 et de plusieurs statuts différents.

III. — La réclamation actuelle des tenanciers est donc en faveur de l'application pleine et entière de ce principe. Même en ce qui concerne les classes de tenanciers auxquelles le droit de faire fixer leurs rentes devant un tribunal public a été accordé par des actes du Parlement, il reste encore des obstacles que le législateur n'a pas détruits et qui souvent rendent ces actes inutiles.

IV. — Le plus sérieux de ces obstacles est celui qui provient de l'accumulation des arriérés de rentes exorbitantes. Dans l'état présent de la loi, les tenanciers écrasés par leur fardeau, — et il y en a des milliers dans ce cas, — se voient refuser toute possibilité d'obtenir une satisfaction effective devant les cours de justice. Les lourdes dettes des tenanciers de cette catégorie permettent à un propriétaire dur d'employer la menace de l'éviction comme un moyen d'écarter le tenancier de la cour, et même dans les cas où l'intervention de la justice a été obtenue, la cour, en raison de son impuissance à alléger la dette arriérée, est impuissante aussi à garantir le tenancier contre l'éviction. Le tribunal a juridiction pour réduire les rentes exorbitantes. Mais il ne peut nullement alléger les lourdes dettes qui ont résulté de son impuissance à payer cette rente exorbitante dans le passé. Et aussi longtemps que ces dettes demeureront, il sera à la merci de son landlord.

V. — Il y a donc des milliers de tenanciers dans le pays qui ont été dépouillés du droit d'avoir recours aux tribunaux par la signification d'avis d'éviction, qui en fait leur ont enlevé leur statut légal comme tenanciers.

VI. — On ne peut excuser l'avortement perpétuel des moyens essayés pour la protection légale des tenanciers dans les cas indiqués ci-dessus, et dans d'autres cas inutiles à énumérer ici, on ne peut, disons-nous, excuser cet avortement en disant que de sérieuses difficultés empêchent l'application d'un remède suffisant. En ce qui regarde la question des arrérages, par exemple, c'est un fait de notoriété publique que, dans le moment, fonctionne en Écosse un acte du Parlement spécialement destiné à protéger les tenanciers écossais.

La portée de cet acte écossais, auquel nous faisons allusion, sera comprise suffisamment si on se rapporte au fait énoncé par le Rapport officiel de la commission qui administre cet acte : les réductions judiciairement consenties par la commission se montent à plus de 30 0/0 sur les rentes et à non moins de 60 0/0 sur les arrérages dans les cas soumis à leur jugement. Un bill pour l'extension de cette loi en Irlande a été rejeté par le Parlement au cours de la présente session. Nous sommes entièrement incapables de comprendre le principe par lequel on peut justifier cette différence de traitement, différence si notablement désavantageuse aux tenanciers irlandais.

VII. — Nous croyons de notre devoir d'ajouter que, si le Parlement ne vote pas sans retard une loi effective pour la protection des

tenanciers d'Irlande contre des exactions « oppressives » et des évictions arbitraires, les conséquences les plus désastreuses pour le bon ordre public autant que pour le salut du peuple surviendront presque inévitablement.

Nous nous croyons forcés dès maintenant de renouveler nos protestations contre le refus du Parlement et du ministère de donner une loi de protection aux tenanciers d'Irlande dans les questions que nous avons exposées plus haut.

Nous avons aussi à exprimer notre profond regret de ce que les propositions de l'archevêque de Dublin en faveur d'un système d'arbitrage, pour amener une solution amiable et équitable des difficultés les plus urgentes de la question agraire aient été adoptées en un si petit nombre de cas par les propriétaires d'Irlande, et de ce que la Chambre des communes ait récemment repoussé une résolution d'un de ses membres en faveur de l'adoption de cet équitable système de règlement. »

Cette déclaration est signée au nom de l'épiscopat irlandais par Mgr Logue, archevêque d'Armagh, primat d'Irlande, président, et par les évêques de Galway et d'Ardagh, NN. SS. Mac-Cormick et Woodlock, secrétaires.

A la suite de cette déclaration, l'épiscopat catholique d'Irlande a arrêté une série d'importantes résolutions sur la question de l'enseignement et de l'éducation.

La lutte que la celtique Irlande poursuit avec une opiniâtreté qualifiée ordinairement d'anglo-saxonne prend une face nouvelle. Après la guerre violente au « landlordisme », après le boycottage et le plan de « campagne », auquel le clergé irlandais lui-même prêtait un puissant appui moral, malgré le blâme tombé du haut du Saint-Siège, voici venir la lutte légale. Après la ligue agraire et la ligue nationale, l'Irlande entière, à la voix de ses chefs parlementaires, va soutenir la « ligue des tenanciers contre les machinations des landlords ».

On attribue la fondation de la « ligue des tenanciers » au désir des chefs du parti nationaliste de répondre à la récente initiative des propriétaires ou landlords, de prévenir les capitulations de propriétaires terriens par le rachat de leurs terres à des prix supérieurs à celui offert par les fermiers.

Voici comment l'idée de la nouvelle ligue est arrivée à M. Parnell et à ses amis. M. Smith-Barry, député anglais et propriétaire irlandais, avait constitué dans un comté autre que celui où sont ses propres terres, une association de capitalistes pour racheter un domaine où un accord était sur le point de

s'établir entre le propriétaire et ses fermiers, et empêcher cette entente de s'établir.

Interrogé sur ce fait à la Chambre des communes, M. Balfour avait déclaré que cette sorte de « trades-union » entre les landlords était légitime, mais que, s'il était tenancier en Irlande, il en considérerait l'imitation comme non moins légale. Les députés parnellistes, sans retard, se sont emparés de ce mot, peut-être échappé à l'improvisation du secrétaire pour l'Irlande, et veulent voir si la loi serait égale pour les tenanciers et les propriétaires. De plus, on voit généralement dans la nouvelle ligue des tenanciers une édition revue, corrigée et modérée de l'ex-ligue nationale, elle-même plus « conservatrice » déjà (si l'on peut employer ce mot) que l'ex-ligue agraire.

Lundi soir, MM. Parnell, O'Brien, Mac-Carthy, Sexton et d'autres membres du parti national se sont réunis dans un des bureaux de la Chambre des communes et, sur la proposition de M. Parnell, ont adopté une résolution portant « qu'il est impérieusement nécessaire que les fermiers d'Irlande soient invités à s'entendre à l'effet d'organiser leur défense contre la conspiration des landlords, dont les efforts tendent à les exterminer ».

La réunion, sur la motion de M. Mac Carthy, a chargé ensuite une commission de sept membres de préparer la constitution de la nouvelle ligue et de rendre compte de ses travaux à une nouvelle réunion, qui aura lieu lundi prochain.

On dit que, contrairement à l'ancien « plan de campagne », la ligue des tenanciers n'emploiera aucun moyen arbitraire et ne recommandera que l'emploi de moyens purement légaux. Ce sera, suivant un mot qui a déjà cours, la guerre régulière substituée à la guerre des francs-tireurs. Cette stratégie nouvelle ne peut que donner de nouvelles forces, en Angleterre même, aux revendications irlandaises, et on comprend malaisément le jugement du *Times*, qui voit dans cette création « le dernier effort du parti du désordre. »

LA LOI MILITAIRE

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

TITRE II

CHAPITRE II. — Deuxième section. — *Du conseil de revision départemental. — De la taxe militaire.*

Art. 35 § 1. — A partir du 1er janvier qui suivra la mise en vigueur

de la présente loi, seront assujettis au payement d'une taxe militaire annuelle ceux qui, par suite d'exemption, d'ajournement, de classement dans les services auxiliaires ou dans la seconde partie du contingent, de dispense, ou pour tout autre motif, bénéficieront de l'exonération du service dans l'armée active.

§ 2. — Sont seuls dispensés de cette taxe :

1° Les hommes réformés ou admis à la retraite pour blessures reçues dans un service commandé ou pour infirmités contractés dans les armées de terre ou de mer ;

2° Les contribuables se trouvant dans un état d'indigence notoire.

§ 3. — La taxe militaire se compose de : 1° une taxe fixe de six francs (6 fr.); 2° une taxe proportionnelle égale au montant en principal de la cote personnelle et mobilière de l'assujetti.

Si cet assujetti a encore ses ascendants du premier degré ou l'un deux, la cote est augmentée du quotient obtenu en divisant la cote personnelle et mobilière de celui de ces ascendants qui est le plus imposé à cette contribution, en principal, par le nombre des enfants vivants et des enfants représentés dudit ascendant.

Au cas de non-imposition des ascendants du premier degré, il sera procédé comme il vient d'être dit sur la cote des ascendants du second degré, en tenant compte des enfants de l'ascendant de chaque degré.

Il n'est plus tenu compte de la cote des ascendants lorsque l'assujetti a atteint l'âge de trente ans révolus et qu'il a un domicile distinct de celui de ces ascendants.

Les cotisations imposables sont celles qui sont portées aux rôles de la commune du domicile des contribuables. Elles sont déterminées sans égard aux prélèvements qui peuvent servir à les acquitter sur les produits de l'octroi.

§ 4. — La taxe fixe et la taxe proportionnelle sont réduites à proportion du temps pendant lequel l'assujetti n'a pas bénéficié de l'exonération établie à son profit dans le service de l'armée active.

La taxe fixe n'est pas due par les hommes exemptés pour des infirmités entraînant l'incapacité absolue du travail.

§ 5. — La taxe est établie au 1er janvier pour l'année entière.

Elle cesse par trois ans de présence effective des assujettis sous les drapeaux, ou par leur inscription sur les registres matricules de l'inscription maritime.

Elle cesse également à partir du 1er janvier qui suit le passage de la classe de l'assujetti dans la réserve de l'armée territoriale.

Tout mois commencé est exigible en entier.

§ 6. — La taxe militaire est due par l'assujetti.

A défaut de payement constaté par une sommation restée sans effet, elle est payée en son acquit par celui de ses ascendants dont la cotisation a été prise pour élément du calcul de la taxe, conformé-

ment au paragraphe 3e du présent article. Les ascendants ne sont plus responsables quand la taxe cesse d'être calculée sur leur cote, conformément au paragraphe 3 ci-dessus.

La taxe est exigible dans la commune où le redevable a son domicile à la date du 1er janvier.

Elle est recouvrée et les demandes en remise ou en décharge sont instruites et jugées comme en matière de contributions directes.

En cas de retard de payement de trois douzièmes consécutifs constaté par un commandement resté sans effet, il sera dû une taxe double pour les douzièmes échus et non payés.

§ 7. — Il est ajouté au montant de la taxe :

1° Cinq centimes par franc pour couvrir les décharges ou remises, ainsi que les frais d'assiette et de confection des rôles. En cas d'insuffisance, il est pourvu au déficit par un prélèvement sur le montant de la taxe ;

2° Trois centimes par franc pour frais de perception.

§ 8. — Un règlement d'administration publique déterminera les mesures nécessaires pour l'exécution du présent article, qui n'aura pas d'effet rétroactif.

Le chapitre III concerne le « registre matricule ».

TITRE III. — DU SERVICE MILITAIRE

CHAPITRE PREMIER. — *Bases du service.*

Art. 39. — Chaque année, après l'achèvement des opérations du recrutement, le ministre de la guerre fixe sur la liste du tirage au sort de chaque canton et proportionnellement, en commençant par les numéros les plus élevés, le nombre d'hommes qui seront envoyés dans leurs foyers en disponibilité après leur première année de service. Ces jeunes soldats resteront néanmoins à la disposition du ministre, qui pourra les conserver sous les drapeaux ou les rappeler si leur conduite et leur instruction laissent à désirer, ou si l'effecti budgétaire le permet.

Art. 40. — La durée du service compte du 1er novembre de l'année de l'inscription sur les tableaux de recensement, et l'incorporation du contingent doit avoir lieu, au plus tard, le 16 novembre de la même année...

Dans le cas où les circonstances paraîtraient l'exiger, le ministre de la guerre et le ministre de la marine sont autorisés à conserver provisoirement sous les drapeaux la classe qui a terminé sa troisième année de service.

Notification de cette décision sera faite aux Chambres dans le plus bref délai possible.

En temps de guerre, les passages et la libération n'ont lieu qu'après l'arrivée de la classe destinée à remplacer celle à laquelle les

militaires appartiennent. Cette disposition est exceptionnellement applicable, dès le temps de paix, aux hommes servant aux colonies.

Les militaires faisant partie de corps mobilisés peuvent être maintenus jusqu'à la cessation des hostilités, quelle que soit la classe à laquelle ils appartiennent.

En temps de guerre, le ministre peut appeler par anticipation la classe qui ne serait appelée que le 1er novembre suivant.

Le chapitre II règle le service dans l'armée active pour l'armée de terre, pour l'armée de mer et pour l'armée coloniale.

Chapitre III. — *Du service dans les réserves.*

Art. 51. — En cas de mobilisation, nul ne peut se prévaloir de la fonction ou de l'emploi qu'il occupe pour se soustraire aux obligations de la classe à laquelle il appartient.

Sont seuls autorisés à ne pas rejoindre immédiatement, dans le cas de convocation par voie d'affiches et de publications sur la voie publique, les titulaires des fonctions et emplois désignés aux tableaux A, B et C annexés à la présente loi, sous la condition qu'ils occupent ces fonctions ou emplois depuis six mois au moins.

Les fonctionnaires et agents portés au tableau A qui ne relèvent pas déjà des ministres de la guerre ou de la marine sont mis à la disposition de ces ministres et attendent leurs ordres dans leur situation respective.

Les fonctionnaires et agents du tableau B qui ne comptent plus dans la réserve de l'armée active, et les fonctionnaires et agents du tableau C, même appartenant à la réserve de l'armée active, ne rejoignent leurs corps que sur des ordres spéciaux.

Les hommes autorisés à ne pas rejoindre immédiatement sont, dès la publication de l'ordre de mobilisation, soumis à la juridiction des tribunaux militaires, par appplication de l'article 57 du code de justice militaire.

Le titre IV traite, dans trois chapitres, « des engagements volontaires, des rengagements et des commissions ».

Le titre V contient les « dispositions pénales ».

Le titre VI traite « du recrutement en Algérie et aux colonies. »

Le titre VII contient des « dispositions particulières ».

TITRE VIII.

Dispositions transitoires.

Art. 87. — Les dispositions de la présente loi seront appliquées au plus tard dans les six mois qui suivront la date de sa promulgation.

Art. 88. — Les jeunes soldats ayant accompli trois ans de service dans l'armée active au moment de la mise en vigueur de la présente loi seront envoyés dans la réserve.

Toutefois, pendant un délai de deux années, le ministre de la guerre pourra conserver sous les drapeaux, dans les limites prévues par l'article 36 de la loi du 27 juillet 1872, les jeunes gens déjà incorporés conformément aux prescriptions de ladite loi...

Art. 89. — Les jeunes soldats qui, au moment de la mise en vigueur de la présente loi, appartiendraient à la deuxième portion du contingent en raison de leur numéro de tirage au sort, et qui n'auraient pas encore accompli le temps de service prescrit par l'article 40 de la loi du 27 juillet 1872, seront, à l'expiration de ce temps, envoyés en congé dans leurs foyers.

L'article 90 contient des prescriptions spéciales aux sous-officiers actuellement sous les drapeaux.

L'article 91 est relatif aux engagements conditionnels, qui auront lieu cette année pour la dernière fois.

En vertu des articles 92 et 93, les dispensés antérieurement à la loi actuelle conserveront la situation qui leur est faite, mais la nouvelle loi sera applicable aux hommes appelés en vertu des lois antérieures, libérés ou non du service militaire, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de quarante-cinq ans.

Enfin l'article 94 prononce l'abrogation des lois du 27 juillet 1872, 6 et 18 novembre 1875; 30 juillet, 4 décembre et 31 décembre 1875 et 29 juillet 1886.

LA LOI MILITAIRE ET L'EPISCOPAT

A la date du 15 juillet 1889, Mgr l'évêque de Clermont a adressé la lettre suivante à S. E. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims :

Clermont-Ferrand, le 15 juillet 1889.

Éminence,

Je m'empresse de vous remercier d'avoir bien voulu me donner connaissance de la lettre que vous adressez à M. le président de la République au sujet de la loi qui doit imposer aux élèves des séminaires et aux prêtres le service militaire.

En compromettant la liberté des vocations et, par là même, la liberté de conscience et la liberté du culte, cette loi va mettre en péril la liberté de l'immense majorité de nos concitoyens ; elle sera dès lors une atteinte grave au Concordat.

Il était donc urgent qu'un dernier effort fût tenté auprès du chef de l'État, qui seul, à cette heure, tient de la constitution le pouvoir d'écarter ou de retarder un tel péril.

Je vous sais un gré infini, Éminence, d'avoir fait cet effort suprême.

Votre lettre, empreinte d'une si grande élévation, puise toute sa force dans la seule vérité. — Au nom des intérêts religieux, intimement liés aux intérêts généraux de la France au dehors comme au dedans, vous demandez ce que tant d'hommes, ayant qualité et compétence, ont sollicité à d'autres points de vue. — Chacune de vos considérations amène cette même conclusion : c'est l'évidence.

Espérons qu'un langage si ferme et si concluant dans sa modération sera entendu pour le bien de la religion et de la patrie!

Que s'il devait en être autrement, vous auriez du moins, Éminence, donné satisfaction à votre conscience et à celle des évêques qui, ainsi que vous le dites, vous ont prié de parler en leur nom.

Veuillez donc agréer, Monseigneur, avec l'expression de ma reconnaissance, l'hommage du respect affectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être,

De Votre Éminence,
Le serviteur dévoué en Notre-Seigneur,

† J. Pierre,
évêque de Clermont.

En publiant cette lettre, la *Semaine religieuse* de Clermont ajoute :

En 1881, Mgr l'archevêque de Bourges, de concert avec les évêques de notre province ecclésiastique, avait adressé à M. le ministre de la guerre et à M. le président de la République une lettre exposant les graves motifs qu'il y avait de ne point prendre en considération le projet de la nouvelle loi militaire. Lorsque, en 1887, la loi qui vient d'être votée, fut remise à l'ordre du jour, la lettre de 1881, modifiée comme l'exigeaient les circonstances, fut alors envoyée à M. le président du conseil et aux ministres compétents.

Il est douloureux de constater que de telles instances ont été vaines.

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Versailles :

Mgr l'évêque de Versailles s'est empressé d'envoyer son adhésion à la lettre si digne, si patriotique et si mesurée adressée par S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris, à M. le président de la République, à l'occasion du vote de la nouvelle loi militaire.

La *Semaine religieuse* d'Angoulême publie la note suivante:

La loi militaire est votée.

Plusieurs vénérables prélats, dont les journaux religieux ont récemment publié les lettres, avaient tenté un dernier effort pour détourner le vote d'une loi qui sacrifie les droits de Dieu et de l'Église, les intérêts sacrés des âmes, et par là même la dignité morale, l'ordre et la paix du pays.

Mgr l'évêque d'Angoulême s'était fait aussi un devoir de plaider

près M. le ministre de la guerre cette grande cause; il avait rappelé les raisons décisives apportées tant de fois et avec tant d'autorité contre l'enrôlement des séminaristes et le service militaire imposé, dans des circonstances données, aux prêtres eux-mêmes, à ces raisons il avait ajouté d'autres observations, et des plus graves.

Tous ces efforts ont échoué contre un parti pris manifeste, et plus d'une fois avoué dans le cours des débats, d'hostilité systématique à l'égard de l'Église de Jésus-Christ.

Que Dieu bénisse les défenseurs de ses droits et qu'il ait pitié de la France!

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

L'œuvre destructive marche à grands pas dans la Ville éternelle, et bientôt aucun monument de la piété chrétienne ne sera à l'abri. C'est maintenant le tour de ce gracieux sanctuaire que tous les pèlerins allaient visiter, la chambre où vécut l'angélique novice de la Compagnie de Jésus, Stanislas Kostka, une des plus pures gloires de la Pologne catholique. C'est bien en vain que plus de dix mille dames polonaises ont adressé une supplique à la reine Marguerite pour lui demander de sauver ce sanctuaire national d'une nation brisée par la douleur. C'est en vain même que, par une seconde adresse, croyant leurs vœux exaucés, les catholiques polonais ont remercié avec expansion la même reine. Rien n'a servi, la maison envahissante de Savoie se trouvait trop à l'étroit au Quirinal, trop de sanctuaires entouraient sa demeure usurpée; elle a fait disparaître en un tour de main l'église et le monastère des Sacramentaires, où les religieuses prosternées devant la Victime eucharistique imploraient journellement pardon et pitié; elle a chassé de leur humble couvent les pauvres Clarisses, qui contrastaient trop par leur pauvreté et leur humilité avec le faste et l'orgueil d'en face, et enfin, depuis trois jours, la cellule de Stanislas Kostka est détruite, car on veut élever sur son emplacement une maison à la domesticité de la cour.

Rien de plus facile cependant que de conserver ce petit sanctuaire de quelques mètres carrés. Un corridor conduisant directement de la sacristie de Saint-André du Quirinal aurait facilement donné accès à cette chapelle qu'on aurait pu enclaver dans des constructions nouvelles.

Les murs de cette cellule ont été emportés pièce par pièce, grâce aux soins des Pères de la Compagnie de Jésus, qui ont tenu à sauver les derniers restes du sanctuaire; ils seront relevés près de la sacristie de Saint-André du Quirinal, et on cherchera à rendre à tout l'ensemble la physionomie que présentait ce lieu sanctifié par la mort du saint. La belle statue de saint Stanislas, par Legros, représentant le novice de la Compagnie de Jésus au moment où il exhalait son âme entre les mains de la Vierge, sera replacée dans le nouveau sanctuaire; mais tous regretteront cette petite chapelle bénie, où des saints sont venus prier, où la Vierge, Mère de Dieu, entourée des esprits célestes, s'est présentée à Stanislas à l'heure de la mort, pour lui montrer son divin Fils et cueillir cette âme virginale expirant dans un acte sublime d'amour et de foi.

La petite église de Saint-André du Quirinal pourrait bien un jour ou l'autre, gêner aussi les princes de Savoie, car elle rappelle à leur maison des souvenirs qui pourraient être considérés comme contradictoires avec leurs principes d'aujourd'hui. Non loin de l'autel où repose le corps de saint Stanislas, on peut voir en effet un monument funèbre qui contient les restes d'Emmanuel IV, roi de Sardaigne. Ce prince abdiqua en 1802, se retira à Rome pour s'y adonner aux exercices de piété et embrassa la règle de la Compagnie de Jésus en 1815. Il mourut en 1818. Cette tombe rappelle la belle protestation adressée en 1860 à Victor-Emmanuel par le R. P. Beckx, général de la Compagnie. On y lisait :

« J'adresse cette protestation à la conscience de Votre Majesté. Je la dépose sur la tombe de Charles-Emmanuel IV, illustre prédécesseur de Votre Majesté, qui, il y a quarante-cinq ans, descendit volontairement du trône qu'occupe aujourd'hui Votre Majesté, pour venir mourir parmi nous, vêtu de l'habit, lié par les vœux de la Compagnie de Jésus, et professant dans notre noviciat de Rome, où reposent aujourd'hui ses cendres bénies, ce genre de vie que le gouvernement de Votre Majesté blâme et poursuit de ses haines calomnieuses et acharnées. »

Tant de pieux souvenirs sont trop pénibles pour la race des usurpateurs, qui ont honte des saints que leur lignée a fournis à l'Eglise.

La destruction du sanctuaire de Saint-Stanislas est en outre une offense envers le Souverain Pontife et un manque de tact et de délicatesse. Le jubilé sacerdotal est à peine terminé, et

voici que l'on démolit le monument qui a été le témoin des premières prières sacerdotales de celui qui devait arriver au suprême degré sacerdotal sous le nom glorieux de Léon XIII. C'est là que le Pape a reçu une partie des ordinations, des mains du pieux cardinal Odescalchi, qui avait déposé la pourpre pour revêtir l'habit de la Compagnie de Jésus. C'est dans cette chambre que Léon XIII, assisté par son frère le cardinal Pecci, jésuite, a célébré sa première messe.

Les grands et pieux souvenirs de la Rome chrétienne tombent sous les coups des envahisseurs, qui veulent faire disparaître peu à peu tout ce qui rappelle les siècles de foi et le remplacer par l'empreinte maçonnique de l'anticléricalisme et de la révolution. (*Univers.*)

—

La police italienne a organisé depuis quelques jours un service spécial d'espionnage autour du Vatican. Non seulement les abords du palais apostolique, mais aussi de la basilique de Saint-Pierre et des jardins annexés au palais, sont surveillés de près par de nombreux agents de police, en uniforme ou déguisés, ayant à leur disposition des voitures toutes prêtes et attelées pour courir porter au ministère de l'intérieur les nouvelles, qu'il y aurait lieu de communiquer.

Il s'agirait, d'après les uns, d'empêcher un coup de main que les radicaux auraient résolu de tenter, à la suite des bruits relatifs au départ du Pape, soit pour hâter de la sorte ce départ, soit pour outrager le Pape au moment où il sortirait, soit enfin pour envahir le Vatican, dès que Léon XIII serait parti. Mais, d'après une autre version, ce ne serait là qu'un prétexte commode sous le couvert duquel s'accomplirait l'occupation du Vatican, par les troupes italiennes. D'aucuns même vont jusqu'à supposer que, selon la tournure que prendrait la situation internationale, M. Crispi ne se proposerait rien moins que d'empêcher à tout prix le départ du Pape, de peur que l'acuité de la question romaine n'en vînt à aggraver la situation générale et aussi dans le but de garder à Rome le Pape comme otage en cas de guerre.

A l'appui de cette dernière version, on cite les fameux articles que M. Crispi a inspirés naguère à son organe la *Riforma* pour soutenir que le Pape se trouve parfaitement bien à Rome et qu'il n'a nul besoin d'aller chercher ailleurs un refuge.

Quoi qu'il en soit, il se dégage de cet ensemble de mesures de

surveillance, à coup sûr rien moins que favorables à la dignité et à la liberté pontificales, l'aveu significatif de l'émoi de l'Italie officielle devant la probabilité du départ du Pape, et en même temps, s'il le fallait encore, la pleine justification de cette mesure extrême. « En effet, comme le dit à ce propos l'*Osservatore romano*, un Pontife entouré de pareil espionnage et guetté de la sorte jusque dans sa demeure est à coup sûr, si l'on tient compte de son auguste dignité et de l'éminent ministère qu'il exerce, dans des conditions bien pires que celles d'un simple particulier qui traînerait la chaîne des forçats. »

Aussi le corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège a-t-il été vivement impressionné par ces mesures de surveillance adoptées aux abords du Vatican, et il en a aussitôt référé aux puissances respectives pour demander des instructions. Quelques-unes de ces puissances auraient déjà autorisé leurs représentants auprès du Saint-Siège à se mettre pleinement à la disposition du Pape pour l'escorter en cas de départ, pendant qu'elles auraient chargé leurs autres représentants près le Quirinal de demander des explications sur la surveillance dont le Vatican est l'objet.

—

La presse libérale, comme on vient de le voir plus haut par l'indication des articles de la *Riforma*, s'est prise à soutenir la thèse paradoxale que le Pape est bien assez libre à Rome et qu'il ferait très mal de partir.

La même note de contre-vérités ressort également d'un article de la *Riforma* sur les bruits et les craintes de complications internationales, car, au fond, les deux choses se tiennent, et l'on sait déjà positivement que l'éventualité d'une guerre déterminerait le Pape à prendre le chemin de l'exil. Or, la *Riforma* soutient que « quelque complication qu'il arrive en Orient ou en Occident, l'Italie n'y prendrait jamais part dans un but agressif, mais simplement pour sa propre défense et pour la défense des principes qui sont l'honneur et la garantie de son existence ». Cette tactique, on la verra s'accentuer en proportion de la gravité des événements, nos italianissimes veulent soutenir qu'ils sont provoqués et qu'ils ne font que pourvoir à leur défense, eux qui, pourtant, ont tout mis en œuvre pour soulever, par leurs attentats, l'indignation de tout le monde catholique, pendant que, d'autre part, ils ne négligent rien pour irriter aussi leurs adversaires politiques. C'est ce que la *Riforma* elle-même a fait

naguère en insinuant, à propos de l'éventualité du départ du Pape, que « c'est la France qui pousse le Vatican dans cette voie, pour créer des embarras à l'Italie ».

France.

CHARTRES. — Sur une lettre de S. Em. le cardinal Monaco, doyen du Sacré-Collège et secrétaire de la Congrégation du Saint-Office, S. G. Mgr l'évêque de Chartres a de nouveau et officiellement condamné, au nom du Saint-Siège, comme nous l'avons dit déjà, la prétendue voyante de Loigny, Mathilde Marchat et ses adhérents.

La lecture de ces lettres dans l'église de Loigny, a provoqué, lisons-nous dans la *Voix de N.-D. de Chartres*, un incident qui a fort ému et édifié. Un pauvre prêtre aveuglé, qui avait prêté son ministère aux prétendues religieuses, a fait, dans l'église où il se trouvait mêlé aux paroissiens pour l'assistance à la messe, une entière et touchante soumission.

Il a quitté Loigny le soir même, après avoir demandé pardon publiquement du scandale donné, et emportant pour cet acte de courage et de foi l'estime de la population.

NÎMES. — L'adjudication des collèges Saint-Stanislas et de Sommières, appartenant à la mense épiscopale de Nîmes, a eu lieu le 6 juillet, par-devant Me Bruguière, notaire, assisté de M. Ladrat, secrétaire général de la préfecture, administrateur civil de la dite mense.

Les biens, meubles et immeubles, ont été adjugés à Me Degors, notaire, agissant au nom de M. de Castelnau, président de la Société civile d'enseignement chrétien du diocèse de Nîmes, au prix de 60,709 francs pour l'immeuble Saint-Stanislas, 4,360 francs pour les meubles de ce collège; 23,747 francs pour l'immeuble du collège de Sommières et 1,311 francs pour les meubles de cet établissement.

Cette mesure de spoliation, obligeant le diocèse à payer deux fois ces établissements d'enseignement catholique, a causé dans la ville une profonde impression qui est loin d'être favorable au gouvernement qui l'a dictée.

PÉRIGUEUX. — Mgr Dabert, évêque de Périgueux, vient de confier la direction de son grand séminaire aux prêtres de Saint-Sulpice.

En France, vingt-trois autres établissements du même genre sont déjà confiés à cette docte et vénérable compagnie.

Étranger.

Suisse. — Son Eminence le cardinal Lavigerie vient d'adresser aux comités anti-esclavagistes la circulaire suivante :

Lucerne, 24 juillet.

Je viens d'arriver à Lucerne pour y assister au congrès des sociétés antiesclavagistes que j'avais convoquées il y a six mois, et y prendre les dernières mesures nécessaires à la tenue de cette réunion. Mais j'apprends aujourd'hui même, par la communication officielle qui m'en est faite, que la plupart des hommes considérables de France qui m'avaient fait à l'origine espérer leur présence ne peuvent maintenant venir, à cause des élections générales qui s'approchent.

Dix-huit Français, dont quatre seulement sont membres de droit de l'œuvre et peuvent dès lors prendre part aux délibérations de cette assemblée, se sont inscrits jusqu'à ce jour. Les raisons de cette abstention sont d'une telle nature que je ne puis que les approuver. Je comprends que tous les hommes qui exercent une influence en France ne puissent se résoudre à l'abandonner, dans une période où va de nouveau se décider son avenir. Je ne puis donc les blâmer et je suis le premier à reconnaître que, malgré toute l'importance de l'œuvre antiesclavagiste, ils se doivent avant tout à leur pays, dans une circonstance aussi grave.

Mais, d'autre part, je ne puis non plus admettre la pensée d'un congrès international où seraient discutés les intérêts et les projets de tous, dans la grande question de la civilisation africaine, en l'absence de l'une des grandes puissances catholiques de l'Europe. Les Français d'élite qui nous avaient promis leur concours et qui sont empêchés en ce moment par les intérêts vitaux de la France de se joindre à nous, s'étonneraient, à bon droit, que je leur rendisse impossible, en maintenant la date précédemment donnée dans des conditions différentes, la participation à une réunion décisive pour une œuvre qui a pris naissance au milieu d'eux.

En conséquence, je crois nécessaire de proroger et je proroge en effet le congrès de Lucerne à une époque où chacun aura pu reprendre sa liberté d'action.

Je dois m'excuser de prendre cette décision à la dernière heure, mais je la prends le jour même où j'ai connu, à Lucerne, le chiffre que j'ai indiqué ci-dessus et je compte trop sur l'esprit de fraternité qui anime les membres de la Société antiesclavagiste pour ne pas espérer qu'ils approuveront un cardinal qui veut faciliter à tous les chrétiens également l'exercice de leurs droits, et un Français qui ne

veut paraître sacrifier, lorsqu'il est encore possible de l'éviter, aucun des intérêts de sa patrie.

Recevez, etc. ✝ Charles, cardinal LAVIGERIE,
Archevêque de Carthage et d'Alger.

— Nous apprenons avec le plus vif regret que Son Em. le cardinal Lavigerie est tombé assez gravement malade, à Lucerne.

Son Eminence a même voulu recevoir le sacrement de l'extrême-onction.

Toutefois, les dernières nouvelles reçues sont un peu meilleures et nous avons la confiance que les nombreuses et ferventes prières qui s'élèvent au ciel pour le rétablissement d'une si précieuse santé seront exaucées de Dieu.

CANADA. — Nous avons publié naguère le bref pontifical édictant la Constitution qui devra régir désormais l'Université Laval, à Québec, et sa succursale de Montréal, et accordant à l'établissement des Pères jésuites de Montréal le droit de donner à ses élèves, après examen, des certificats d'obtention de grades, sur le vu desquels l'*Université Laval* devra délivrer les diplômes desdits grades aux élèves munis desdits certificats.

Aujourd'hui, nous sommes non moins heureux de publier, à l'honneur des pères maristes, un autre bref du Souverain Pontife, érigeant canoniquement pour le haut Canada une autre Université catholique, dont le siège sera à Ottawa, qui est, comme on sait, le siège du Parlement fédéral canadien.

Voici ce bref :

LÉON XIII, PAPE

Pour mémoire perpétuelle.

Le siège apostolique a toujours apporté le plus grand soin à maintenir l'intégrité de la foi et la pureté des mœurs : toujours il s'est employé, avec la plus grande vigilance, à faire ouvrir à la jeunesse catholique, pour la culture des sciences et des beaux arts, de grands établissements, bien des individus et de la société ; quand il l'a jugé nécessaire, il n'a jamais manqué de soutenir de son autorité et de son pouvoir la dignité et la prospérité de ces institutions.

Pour ces causes, il Nous a été agréable d'apprendre que, dès l'année de N.-S. 1848, un Collège, destiné à l'éducation de la jeunesse catholique, a été fondé à Ottawa, ville remarquable du Canada, par Joseph Eugène Guigues, d'illustre mémoire, prêtre de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée et premier évêque d'Ottawa ; que ce collège a heureusement pris, de jour en jour, de plus considérables développements, tant par l'agrandissement de ses édifices que

par la création d'une bibliothèque, de musées et l'acquisition de tous les instruments que réclame l'étude des branches diverses de la science, tant aussi par le concours et l'affluence d'élèves attirés de contrées mêmes lointaines, par le mérite et la renommée de cette institution à tel point que ce même collège a été jugé digne de recevoir, en vertu d'un décret émané de la plus haute assemblée législative du Canada, le titre légal d'Université, avec tous les droits que confère l'autorité civile aux autres Universités.

En présence d'un état de choses si avantageux et si consolant pour le collège d'Ottawa, en l'année MDCCCLXXXVIII furent présentées à ce Siège Apostolique les demandes du supérieur général de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, des savants professeurs du collège, et les lettres de l'archevêque d'Ottawa, priant instamment que ce collège d'Ottawa, recommandable à tant de titres, fût encore rehaussé par la dignité et les droits d'Université catholique, conformément aux usages et à la règle de conduite du Siège Apostolique. Nous avons jugé bon d'accueillir favorablement ces demandes. Nous savons, en effet, les avantages immenses que cette maison de hautes et fortes études réalise dans la très noble ville d'Ottava, que nous avons élevée au rang de siège archiépiscopal, qui est aussi le siège du gouvernement civil, et qui doit à sa position centrale parmi les villes du Canada de jouir de communications faciles avec les autres parties de la contrée; qui reçoit en outre un merveilleux accroissement de dignité, de la présence des hommes distingués qui siègent dans les conseils du pouvoir civil et ont en main l'administration des affaires publiques. Nous savons aussi avec quel zèle Nos fils bien-aimés, les membres de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, ont travaillé depuis l'année MDCCCXLVIII à la bonne éducation de la jeunesse, consacrant sans mesure, à cette œuvre salutaire et à son succès, leurs soins et leurs ressources. Nous savons combien, en tout temps, les supérieurs de congrégation ont eu à cœur d'entretenir et d'augmenter, comme il convient, dans le cœur de ceux qui leur sont soumis, le respect envers le Siège Apostolique et les dignitaires de l'Église; de promouvoir, aux chaires professorales du collège d'Ottava, des membres distingués de leur congrégation, parmi lesquels plusieurs ont reçu leurs titres académiques à l'université grégorienne de la Compagnie de Jésus, en cette auguste ville de Rome ; de veiller en même temps à ce que l'enseignement philosophique et théologique qui est donné soit tiré de la doctrine de saint Thomas d'Aquin. Nous comprenons que, grâce à cet état de choses, des élèves nombreux et distingués, formés par les savants professeurs d'Ottawa, aient concilié, au loin, à ces derniers estime et honneur.

C'est pourquoi, après avoir dûment considéré toutes ces choses, cédant volontiers aux vœux de notre vénérable frère Joseph Thomas

Duhamel, archevêque d'Ottawa, du supérieur général et des membres de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, et d'autres citoyens illustres d'Ottawa, pour la plus grande gloire de Dieu, le développement de la religion catholique, l'honneur et l'avantage du Canada, en vertu des présentes Lettres, Nous élevons, par institution canonique, au rang d'Université catholique le collège d'Ottawa, fondé par la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, pour l'instruction de la jeunesse catholique, administré et dirigé par les prêtres de la Congrégation, sous l'autorité du Saint-Siège et de l'archevêque d'Ottawa; et à cette Université Nous donnons le droit de conférer le doctorat et les autres grades académiques, dans chacune des branches de la science, selon les statuts et les lois ordinaires des Universités.

Or, comme il importe beaucoup à la prospérité et à l'honneur de l'Université qu'elle soit prudemment dotée de sages et excellentes lois, qui pourvoient avantageusement à son administration. Nous voulons et ordonnons que les lois et les statuts de ladite Université soient soumis aussitôt que possible à ce Siège Apostolique, afin que les ayant mûrement examinés, il puisse leur donner la sanction de son autorité. Nous voulons en outre que l'office de chancelier apostolique soit rempli, dans cette même Université par Notre vénérable frère l'archevêque d'Ottawa, et par ses successeurs, ainsi que les autres évêques des provinces d'Ottawa et de Toronto, qui affilieront leurs séminaires, collèges et autres institutions de ce genre à la susdite Université, Cette même Université aura la faculté de considérer au nombre de ses élèves, selon la pratique de l'université de Québec, les étudiants, qui reçoivent l'éducation dans les séminaires, collèges et autres institutions, seulement des provinces ecclésiastiques d'Ottawa et de Toronto, et de leur accorder les mêmes faveurs qu'à ceux qui fréquentent les cours de l'Université d'Ottawa. Ainsi Nous voulons et ordonnons : en conséquence, Nous décrétons que nos présentes Lettres soient et demeurent toujours en vigueur, qu'elles obtiennent et portent leur plein et entier effet, qu'en toutes choses et de toutes façons elles favorisent pleinement ceux qu'elles concernent, et qu'elles concerneront dans la suite, de quelque manière que ce soit. Ainsi relativement à ce qui précède, devra-t-il être décidé et défini par les juges quels qu'ils soient, ordinaires et délégués, même par les auditeurs des causes du palais apostolique, les nonces du Siège Apostolique, les cardinaux de la sainte Église romaine, même légats *a Latere*, toute autorité et tout pouvoir de juger et d'interpréter autrement étant enlevé à tous et à chacun d'eux. Nous déclarons nulle et de nul effet, de quelque personne ou de quelque autorité qu'elle provienne, toute atteinte aux présentes, faite soit sciemment, soit par ignorance ; et cela nonobstant toutes dispositions contraires, même celles qui mérite-

raient une mention ou une dérogation spéciale et particulière.

Donné à Rome, près Saint-Pierre sous l'anneau du Pêcheur, le 5 février MDCCCLXXXIX, de Notre Pontificat la onzième année.

Pour son Em. le cardinal LEDOCHOWSKI.

T. FAUSTI, *substitut.*

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les élections du 28 juillet. — Indiscrétions et publications de documents secrets. — La Haute-Cour. — Ordonnance de déchéance. — Étranger.

1er août 1889.

Il a été procédé dimanche dernier à 1,429 élections de conseillers généraux. On connaît aujourd'hui les résultats de 1,427 cantons qui donnent les chiffres suivants :

Républicains................	753
Conservateurs...............	501
Général Boulanger...........	12
Ballottages.................	161

Les conservateurs qui n'avaient que 453 sièges, ayant été élus dans 501 cantons, gagnent par conséquent 48 sièges.

Ce nombre sera certainement augmenté par les résultats du scrutin de ballottage.

Sénateurs conservateurs élus: MM. le général d'Andigné, de Lareinty, Decroix, d'Havrincourt, Pouyer-Quertier, L. Clément, Soubigou, de La Villegontier, Pietri.

Sénateurs républicains élus : MM. Testelin, le comte d'Osmoy, Dupré, Chiris, Darbot, Develle, Fayard, Chardon, Garrisson, Soustre, Bouteille, Bergeon, de Saint-Pierre, Lourties, de Cès-Caupenne, Brunon, Brossard, Labiche, Roussel, Claeys, Cirier, Couturier, Faye, ministre de l'agriculture; Waddington, Lafond de Saint-Mür, Parent, Le Meunier, Guinot, Foucher de Careil, Marion, Béral, Garran de Balzan, Bardoux, Salneuve, Adrien Hébrard, directeur du *Temps* ; Goujon, Gaudy.

Sénateur conservateur ayant échoué: M. Delbreil.

Sénateurs républicains ayant échoué : MM. Dauphin, Laroche, Chantemille (aîné), Trarieux, Féral.

Députés conservateurs élus : MM. de Laborde-Noguez, Harispe, Fouquet, Gaudin de Vilaine, Galpin, Chatenay, de Guiguay, de la Biliais, Cazenove de Pradine, Laroche-Joubert,

Gellibert des Séguins, Louis Passy, Sarrette, Lorois, Lanjuinais, Le Provost de Launay, Bergerot, Peyrusse, Cibiel, Saint-Martin, Bénazet, de Vaujuas-Langan, le comte de l'Aigle, Rauline, Chevillotte, de Saint-Luc, B. Gérard, Paulmier, Conrad de Witt, le comte Murat, Jolibois, Faure, P. de Cassagnac, Cunéo d'Ornano, Taillefert, Carron, Baudry-d'Asson, Soucaze, Cazeaux, La Rochefoucauld-Doudeauville, d'Aillières, Roy de Loulay.

Députés républicains élus : MM. Rouvier, ministre des finances; Gadaud, Teulier, Méline, président de la Chambre; Borriglione, Riotteau, Deandris, Grimaud, Laurençon, Delmas, Bizarelli, Maurice Faure, Casimir-Périer, Bastid, Fougeirol, Cornudet, Paillard-Ducléré, Cazauvieith, Christophe, de Sonnier, Jametel, Lasserre, Lesouef, Labrousse, Spuller, ministre des affaires étrangères; Sandrique, Rodat, Gévelot, Lacroix, Jumel, Pessen, Saint-Romme, Bresson, Girot-Pouzol, Madier de Montjau, Germain, Pochon, Tondu, Giguet, Emmanuel Arène.

Députés conservateurs ayant échoué : MM. le baron Dufour, de la Ribouillerie, le baron Reille, Lefebvre du Prey, de Partz, de Vallon, Gaillard.

Député boulangiste ayant échoué : M. Le Hérissé. — C'est le candidat catholique, M. Delafosse, qui a été élu.

Députés républicains ayant échoué : MM. Wilson, Durand, Aujame, Hérisson, Boissy d'Anglas, Alfred Laroze, Pelisse.

Le général Boulanger est élu dans les cantons de :

Bordeaux (4ᵉ canton), Niort, Montluçon, Issoudun, Tours (centre), Pougues, Rennes, Nancy (Ouest), Amiens (Sud-Est), Corbeil, Saint-Macaire (Gironde) et Treignac (Corrèze).

A la suite des élections, la majorité est déplacée dans le conseil général d'Ille-et-Vilaine et passe de gauche à droite.

Les républicains sont ravis de la défaite de M. Boulanger, si ravis qu'ils ne voient dans le scrutin de dimanche que la déroute du général. La journée du 28 juillet n'a pourtant pas été seulement funeste à M. Boulanger ; la presse républicaine oublie que la Gauche a reçu elle aussi, une sévère leçon.

Depuis dix-huit ans, c'est la première campagne où les positions de nos adversaires soient sérieusement entamées. A chaque scrutin, les républicains n'avaient-ils pas l'habitude de nous enlever quelque lambeau de notre domaine? Cette année, c'est la Gauche qui perd et la Droite qui gagne. Ne nous laissons donc pas troubler par les commentaires enthousiastes que provoque dans les rangs de nos adversaires la déroute du général.

Cette déroute ne nous regarde pas. 50 nouveaux cantons nous sont dès maintenant acquis; nous pouvons en gagner au moins autant aux ballottages, ce qui fera un gain d'environ 100 sièges, ne songeons qu'à cette victoire et considérons-la comme le prélude d'un triomphe plus complet.

—

Nous sommes décidément à une époque où il n'y a plus rien de secret, et M. Merlin doit être bien affligé de ne plus pouvoir réserver à la Haute Cour la primeur des documents à la charge du général Boulanger. Voici que la *Cocarde*, dans un numéro à sensation, vient de reproduire une partie des « papiers officiels » de la Haute Cour : la déposition du général Ferron devant la commission d'instruction et celle d'un autre témoin, M. Alibert. En présence de cette divulgation, le parquet a ordonné dans les bureaux de la *Cocarde* des perquisitions qui n'ont eu aucun résultat, le secrétaire de la rédaction du journal, M. Maës, ayant eu la présence d'esprit d'envoyer le procureur de la république et le juge d'instruction faire chou-blanc à l'atelier de composition, pendant qu'il profitait de leur absence momentanée pour faire disparaître les papiers originaux. On n'a pu saisir que des fragments de manuscrits, qui étaient la transmission remise aux typographes, des documents reproduits par la *Cocarde*. Quant au rédacteur en chef de ce journal, M. Mermeix, il a été mis en état d'arrestation comme complice de la soustraction d'actes publics et de pièces de procédure criminelle.

Ce ne serait là qu'un des incidents de la guerre au couteau entre les boulangistes et les opportunistes, s'il n'y avait lieu de reconnaître qu'avec des prétentions « à la poigne », ceux-ci ne laissent pas que de faire preuve d'une certaine ingénuité. On se demande, en effet, comment, au lieu de faire composer les pièces de sa procédure à l'imprimerie Nationale, où il y a de plus grandes garanties de secret, la Haute Cour a été choisir une imprimerie à Issy, où, malgré la surveillance possible, les épreuves ont à subir des allées et venues favorables à une soustraction.

Ce son côté, l'*Intransigeant* s'est procuré, sans doute de la même manière, d'autres papiers de la procédure de la Haute Cour, concernant la déposition de Buret (cote 4229) sur une affaire de tablettes de café pour laquelle on prétend démontrer que Boulanger aurait reçu un pot-de-vin. Il est curieux d'y voir mêlé le nom du banquier Reinach, oncle du rédacteur en chef de la *République française*.

Avec ce système d'indiscrétions à jet continu, on se demande ce que l'unique audience de la Haute Cour, à part le jugement, pourra nous apprendre.

—

On annonce que la Haute Cour se réunira le 8 août pour juger par contumace MM. Boulanger, Rochefort et Dillon. On sait, d'autre part, que l'acte d'accusation relève à la charge des accusés; 1° les crimes d'attentat et de complot; 2° le crime de concussion. Pour ce dernier, le procureur général a fait, on s'en souvient, les réserves de droit, en vue de pouvoir le déférer ultérieurement à la juridiction compétente, si, comme on le croit, la Haute Cour ne le considère pas comme connexe au crime d'attentat.

Il y a donc lieu de prévoir deux procès, l'un devant la Haute Cour, l'autre devant la juridiction de droit commun, qui, pour le cas de M. Boulanger, sera le conseil de guerre.

Si la date du procès devant la Haute Cour est fixée définitivement, il n'en est et il ne pouvait en être de même de la date du procès en conseil de guerre.

Il est nécessaire, en effet, que la Haute Cour se prononce préalablement, dans la plénitude de sa souveraineté, sur le point de savoir si elle est compétente, pour tout ou partie des faits relevés dans l'acte d'accusation.

Ce n'est qu'aprés qu'elle aura décidé qu'il n'y a pas connexité entre le crime d'attentat et les faits de concussion qu'on pourra poursuivre M. Boulanger pour ces derniers.

A ce moment, M. le procureur de la république avisera le garde des sceaux qu'il existe à la charge de M. Boulanger des faits de concussion qu'il n'a pas la possibilité de poursuivre devant la juridiction civile, M. Boulanger appartenant à l'armée lorsque ces faits ont été commis.

Le garde des sceaux transmettra la requête du procureur général au ministre de la guerre, qui aura alors à convoquer un conseil de guerre pour juger M. Boulanger sur le chef de concussion.

Selon toutes probabilités, cette réunion de conseil de guerre suivra de près la sentence de la Haute Cour sur le crime d'attentat; mais, nous le répétons la date de cette réunion ne saurait être indiquée d'avance en vertu des considérations que nous venons d'exposer.

—

En attendant M. Dupuis, huissier de la Haute Cour, a accompli samedi matin les formalités de contumace et de déchéance exigées par la loi.

En ce qui concerne M. Henri Rochefort, l'huissier s'est présenté à sept heures un quart à la mairie de la rue Drouot, où il a fait exécuter une courte sonnerie de clairon, puis il a placardé l'affiche dans la cour de la mairie.

Il n'y avait à cette heure absolument personne dans la cour, M. Dupuis n'avait auprès de lui que son sonneur de clairon, le concierge de la mairie et le gardien de la paix de service.

Voici le texte de l'affiche :

ORDONNANCE DE DÉCHÉANCE CONTRE BOULANGER, DILLON ET DE ROCHEFORT-LUÇAY

Nous Philippe-Elie Le Royer, président de la Haute Cour de justice.

Vu,

1° L'ordonnance de prise de corps rendue par la chambre d'accusation de la Haute Cour de justice le 12 juillet 1889,

Contre,

Boulanger (Georges-Ernest-Jean-Marie), âgé de 52 ans, général en retraite, député, demeurant à Paris, rue Dumont-d'Urville, 11 bis, en fuite ;

Dillon (Arthur), âgé de 55 ans, sans profession, domicilié à Neuilly-sur-Seine, boulevard d'Argenson, 6, en fuite.

De Rochefort-Luçay (Henri-Victor), âgé de 58 ans, journaliste, domicilié à Paris, boulevard Rochechouart, 55, en fuite,

Accusés, savoir :

Boulanger, Dillon, de Rochefort-Luçay sur le chef de complot :

D'avoir au cours des années 1886, 87, 88 et 89, concerté et arrêté ensemble un complot ayant pour but soit de détruire ou de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens et habitants à s'armer contre l'autorité constitutionnelle, avec cette circonstance que ledit complot a été suivi d'actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution.

Sur le chef d'attentat :

Boulanger,

D'avoir depuis moins de dix ans, notamment les 8 et 14 juillet, 1 et 2 décembre 1887, commis un ou plusieurs attentats dont le but était soit de détruire ou de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens et habitants à s'armer contre l'autorité constitutionnelle, lesquels attentats ont été manifestés par des actes d'exécution ou de tentative qui n'ont été suspendus ou n'ont manqué leur effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de leurs auteurs.

Dillon,

D'avoir avec connaissance aidé et assisté Boulanger dans les faits qui ont préparé ou facilité l'action, et de s'être ainsi rendu complice du crime d'attentat ci-dessus spécifié.

De Rochefort-Luçay,

D'avoir, par machinations ou artifices coupables, provoqué au crime d'attentat ou donné des instructions pour le commettre.

D'avoir, avec connaissance, aidé et assisté Boulanger dans les faits qui ont préparé l'action et de s'être ainsi rendu complice du crime d'attentat.

Boulanger seul,

D'avoir en 1886 et 1887, à Paris, étant dépositaire ou comptable public, détourné ou soustrait des deniers publics qui étaient entre ses mains en vertu de ses fonctions.

Crimes prévus et punis par...,

(Suit une longue énumération des textes de lois.)

Ordonnons,

Que lesdits Boulanger, Dillon et de Rochefort-Luçay seront tenus de se présenter dans un nouveau délai de dix jours, sinon qu'ils seront déclarés rebelles à la loi, qu'ils seront suspendus de l'exercice des droits de citoyen, que leurs biens seront séquestrés pendant l'instruction de la contumace, que toute action en justice leur sera interdite pendant le même temps, qu'il sera procédé contre eux, et que toute personne sera tenu d'indiquer le lieu où ils se trouvent.

Enjoignons au premier huissier sur ce requis de mettre la présente ordonnance à exécution, de la faire publier à son de trompe ou de caisse et afficher tant à la porte du dernier domicile de Boulanger, Dillon et de Rochefort-Luçay accusés absents, qu'à celle du maire de leur arrondissement, et enfin à celle de l'auditoire de la Haute Cour,

Fait et donné au palais de la Haute Cour, à Paris, le 27 juillet 1889.

Le président,

Signé : E. Le Royer.

L'an 1889, le dimanche 23 juillet, à la requête de M. le procureur général près la Haute Cour de justice.

J'ai, Dupuis, huissier-audiencier à la cour d'appel, après avoir fait sonner la trompe tant à la porte du dernier domicile connu du nommé de Rochefort-Luçay, accusé absent, lequel est situé boulevard Rochechouart, n° 57, qu'à la porte du maire du neuvième arrondissement de Paris, et à celle de l'auditoire de la Haute Cour de justice, sis à Paris au Palais du Luxembourg et donné publiquement lecture de ladite ordonnance aux habitants rassemblés, afin que ce fût chose publique et notoire,

Fait placarder à chacun des endroits ci-dessus indiqués un exemplaire semblable au présent.

Dont acte.

Le coût est de 75 centimes. *Signé :* Dupuis.

—

Pendant que les grands Etats se préparent à la guerre, les petits peuples s'insurgent, et l'île de Crète occupe actuellement la diplomatie européenne à laquelle les Balkans ont fourmi pendant un assez long temps un vaste champ de discussions et de combinaisons. La passion du microbe, suivant l'expression de l'académicien M. Rousse, envahit la science et la politique; ce sont les infinitésimaux qui préoccupent les puissants. La Suisse est l'objet des soucis de M. de Bismarck, l'Autriche et la Russie guettent les Serbes, l'Angleterre et le czar se rencontrent en Crète.

L'île de Crète était tombée dans l'oubli depuis l'insurrection qui agita le pays de 1866 à 1869. On exaltait alors le patriotisme des Crétois qui réclamaient l'autonomie et l'indépendance de leur pays et qui répudiaient la suzeraineté de Constantinople. Napoléon III, qui était influent, appuya les prétentions de la Porte et décida les révoltés à accepter le joug du sultan avec promesse de sérieuses réformes. On sait qu'en pareille matière il y a loin de la coupe aux lèvres et que promettre en langage diplomatique est presque toujours une façon courtoise de refuser. La Crète épuisée fut obligée de désarmer et d'attendre la réalisation d'une parole donnée que l'on ne devait jamais tenir. Sur ces entrefaites éclata la guerre turco-russe, et la question crétoise fut remise à l'ordre du jour. La Grèce revendiquait un territoire dont les mœurs, la langue et les coutumes sont helléniques, mais le gouvernement qui est dirigé par Georges 1er avait à compter avec un compétiteur habile en matière d'annexion, l'Angleterre. Il n'y eut donc aucune solution définitive.

Aujourd'hui, la Junte constituée à Boutzounaria réclame le changement du gouverneur actuel, la réforme des lois judiciaires, l'indépendance financière et une répartition égale des charges publiques entre les mulsumans et les chrétiens schismatiques. A cela s'ajoute le désir de reviser la constitution par une assemblée constituante; le boulangisme fait école.

Il serait difficile d'assigner à ce mouvement insurrectionnel une cause unique, réelle et déterminée. D'aucuns prétendent que la Russie a fomenté le désordre, d'autres rejettent sur

l'administration turque la faute de tous les malheurs présents, quelques-uns allèguent que le patriotisme assoifé d'indépendance est irréductible, d'autres ont soutenu que l'empereur Guillaume céderait l'île à la Grèce comme cadeau de noces apporté au duc de Sparte par la princesse Sophie de Prusse, avec l'assentiment de la Sublime-Porte. Chacune de ces allégations peut avoir sa raison d'être, et leur réunion est sans doute la cause des troubles dont le récit nous est transmis chaque jour par le télégraphe.

Néanmoins il faut avouer que la situation n'est pas très claire sur ce point de la carte européenne. Aucun document officiel ne confirme les bruits accrédités dans certains milieux et d'après lesquels le gouvernement hellénique entretiendrait les rebelles à ses frais. On ne peut produire non plus aucune preuve palpable de l'ingérence des fonctionnaires russes dans ce soulèvement contre la Turquie. L'attitude la plus singulière et la plus adroite est celle du gouvernement qui siége à Londres. La presse britannique et surtout le *Times* affirme chaque jour que le plus grand désir des Crétois est de voir leur pays soumis au protectorat anglais, la majorité du peuple irait même jusqu'à implorer ce service auprès du cabinet Salisbury. C'est une nouvelle édition de l'amour britannique qui dévore tant de nations, l'Egypte entre autres, et qui les pousse à réclamer à grands cris la protection et les lumières d'Albion.

Nous ne savons comment ce conflit se terminera. Dans l'état de choses actuel on peut attendre les effets les plus surprenants des causes les plus insignifiantes en apparence et la Crète comme les Balkans peut nous réserver de désagréables surprisest

---

PETITE CHRONIQUE

Le schah de Perse est arrivé mardi à Paris.

— Le banquet que la ville de Paris offre aux maires des 36,000 communes de France aura-t-il lieu le 18 août, date dès maintenant indiquée, ou bien ce repas monstre sera-t-il retardé de quelques jours à cause de la session des conseils généraux, dont l'ouverture a lieu le 19 ? Rien n'est absolument décidé à cet égard.

Voici le menu, tel qu'il a été composé et approuvé par la commission des fêtes présidée par M. Alphand ;

Potage à la Parisienne
Truite saumonée sauce française
Filet de bœuf à la gelée
Galantine de poularde truffée
Dindonneaux nouveaux rôtis
Pâtés Potel
Salade printanière
Soufflés glacés
Gâteaux variés
Dessert
VINS
Vieux Madère
Médoc
Pomard Bouchard aîné
Champagne frappé
Café et liqueurs.

Le banquet sera servi dans la vaste nef du Palais de l'Industrie, transformée en salle de festin. La table d'honneur, pour le Président de la République, les ministres et autres invités de haute marque, sera placée sur une estrade exhaussée de deux mètres, qui sera dressée en face de la grande porte, sous l'horloge. Cette table sera de cinquante couverts.

De là, M. Carnot aura le coup d'œil de la principale salle du festin, qui comprendra environ 6,500 couverts.

Mais nous voilà loin de compte pour arriver au chiffre de 15,000, minimum prévu. C'est dans les salles du premier étage que seront dressées des tables pouvant fournir une nouvelle série de 6,000 couverts.

La disposition de ces salles se prêtera, du reste, à l'organisation projetée, les invités devant être classés par département.

— Les grandes manœuvres de 1889 sont, dès maintenant, réglées. Elles commenceront dans les premiers jours de septembre.

Voici comment les opérations ont été réparties entre les divers corps d'armée :

Les 6e et 8e corps exécutent des manœuvres d'ensemble ;

Les 1er, 4e, 5e, 7e, 9e, 10e, 12e, 13e, 17e et 18e corps exécuteront des manœuvres de division ;

Les 2e, 3e, 11e, 14e, 15e et 16e corps exécutent des manœuvres de brigade.

Les manœuvres les plus intéressantes seront, cette année, celle du 6e corps. Leur importance résulte d'abord de la situation stratégique du corps d'armée lui-même, puis de la réputation du commandant en chef, le général de Miribel ; enfin du grand nombre d'hommes qui seront mis en mouvement.

Les effectifs, en effet, s'élèveront à trente-cinq mille hommes de troupes de toutes armes, y compris une brigade d'infanterie de marine.

Les manœuvres du 6e corps commenceront le 5 septembre.

Les opérations se développeront à peu de distance de la frontière de l'Est, entre l'Argonne, la Meuse et la Marne, sur ces terrains illustrés par les campagnes de 1792 et de 1814. Les manœuvres se termineront le 19 septembre par une grande revue à laquelle assistera le ministre de la guerre.

— Samedi, 27 juillet à midi, a été célébré dans la chapelle de Buckingham palace, le mariage de la princesse Louise de Galles avec le comte de Fife, créé duc à cette occasion.

— Les hirondelles porteuses de dépêches.

Le ministre de la guerre vient de charger le gouverneur militaire de Lille de nommer un rapporteur chargé d'examiner les expériences récemment faites à Roubaix sur le service des dépêches en temps de guerre par le moyen d'hirondelles. C'est M. Degouy, capitaine du génie, à qui a été dévolue cette mission.

Un grand lâcher sera fait d'ici un mois devant le délégué du ministre de la guerre, et si le rapport est concluant, le premier hirondelier sera immédiatement construit.

— Les journaux belges et suisses donnent de curieux renseignements sur le chemin de fer du Congo, pour la construction duquel la Chambre des représentants de Belgique vient de voter une subvention de 10 millions de francs. Cette ligne ferrée, longue de 435 kilomètres, partira de Matadi, point extrême où le Congo cesse d'être navigable, et ira de là jusqu'à Stanley-Pool, qui sera provisoirement le point terminus. Comme l'emploi des bêtes de somme est presque impossible en Afrique à cause de la mouche *tsétsé*, qui les tue, il est beaucoup plus court, plus sûr et moins coûteux d'établir un chemin de fer qu'un service de diligences. Lorsqu'il sera construit, on pourra aller à Stanley-Pool et en revenir en voyage d'agrément. Il faut souhaiter bonne chance au premier tronçon du grand continental africain : à côté de son importance commercial, il vaudra beaucoup pour l'abolition de la traite.

— Aujourd'hui 1er août, une expérience des plus curieuses, et qui peut être pour l'industrie des transports le point de départ d'une véritable révolution a commencé en Hongrie. Il s'agit de l'essai d'un tarif uniforme ou presque uniforme pour les voyageurs, quelle que soit la distance parcourue; en d'autres termes, de l'extension au voyageur de la règle universellement appliquée au colis postal. Les tarifs seront établis par zone, et il en résultera ce qui suit :

Le prix du voyage entre Buda-Pesth et Fiume sur l'Adriatique, est présentement, en première classe, de 76 francs; il ne sera plus, à partir du 1er août, que de 17 francs. Conséquence immanquable : non seulement on ira beaucoup plus que par le passé de Buda-Pesth à Fiume, mais le trafic des voyageurs des autres pays ayant affaire vers l'Adriatique tendra à prendre la voie de Buda-Pest. Ainsi encore, de Vienne à Brasso, en Transylvanie, il y a 994 kilomètres : on pourra les franchir en première classe pour 32 francs, au lieu de 110 francs, tarif actuel. De Buda-Pest à Brasso, 731 kilomètres, le tarif en première classe tombera à 15 francs. C'est précisément la distance de Paris à Avignon, qui se paye 91 francs.

— Depuis le 4 juillet, le drapeau national des Etats-Unis est orné de 42 étoiles au lieu de 38 qu'il avait eues jusqu'à présent. La raison de ce changement vient de ce que, depuis le 4 juillet, les territoires de Washington, Moniana, Nord et Sud Dakota sont devenus des Etats faisant partie de l'Union.

Le gérant: P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA DÉSORGANISATION SOCIALE ET L'INDIVIDUALISME

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

On se demande quelquefois — et aujourd'hui plus que jamais — pourquoi la France n'a plus que des gouvernements éphémères, pourquoi elle est vouée à une instabilité perpétuelle. Le Père H. Martin, dans le travail dont nous avons commencé l'analyse, va nous donner la solution de cette énigme :

Le principe révolutionnaire (héritage de 1789) ne permet pas l'établissement de la hiérarchie, en vertu de laquelle il y a dans l'État une catégorie de citoyens qui, non seulement sont au-dessus des autres, mais encore possèdent comme une fonction propre le droit de commander. La souveraineté individuelle inaliénable, et le suffrage universel qui en est l'expression, s'opposent à toute immobilisation du pouvoir entre les mains d'un seul homme, ou de plusieurs groupés pour l'exercer au nom des autres. L'idéal révolutionnaire c'est le mouvement perpétuel appliqué au gouvernement d'un peuple, en vertu duquel l'autorité passe de main en main, sans qu'on puisse jamais dire qu'elle appartient à son détenteur momentané.

Si j'ai droit à ma part de souveraineté, en vertu de ma simple qualité d'homme, qui peut m'empêcher de prendre ce qui m'appartient? Il ne s'agit pas d'escompter ici des aptitudes et des qualités secondaires. Je vise à l'exercice effectif du pouvoir, parce que j'en possède l'aptitude radicale, et, comme mon voisin ne manque pas d'en dire autant, nous pouvons ensemble concourir à qui arrivera le premier, et se maintiendra plus longtemps sous la poussée des autres souverains, avides comme nous de réaliser leur droit. Cette chasse aux fonctions de la souveraineté se pratique aujourd'hui sur la plus vaste échelle, et n'est pas sans jeter quelque ridicule sur un peuple, où le moindre *clerc* se sent l'étoffe d'un législateur. Ceux qui arrivent sont loin d'être les plus dignes. Trop souvent ces derniers sont distancés par les intrigants, les ambitieux et les habiles à flatter les plus mauvaises passions.

M. Taine a dit avec raison : « Pour qu'une autorité soit respectée, il ne faut pas qu'elle naisse sur place et sous la main de ses subordonnés. Lorsque ceux qui la font sont précisément ceux qui la subissent, elle perd son prestige avec son indépendance ; car, en la subissant, ils se souviennent qu'ils l'ont faite... Difficilement ils passeront du rôle d'électeurs souverains à celui d'administrés dociles; difficile-

ment ils reconnaîtront leur commandant dans leur créature (1). » Et voilà pourquoi nul groupement hiérarchique ne sera possible dans un pareil ordre de choses. Comme il exclut tout caractère traditionnel, dans les relations des individus et de l'État, il ouvre par là même la porte aux révisions incessantes des conditions du pouvoir, et de la personne de ceux qui l'exercent. Et comme, d'autre part, cette autorité, si peu sûre d'elle-même, pendant son règne éphémère ne reconnaît ni contrôle ni limite, nous assistons au phénomène de l'absolutisme, naissant de la liberté et de l'égalité. Pouvoir toujours discuté et tyrannie toujours plus exigeante, voilà l'ordre social et politique de la Révolution.

Voyons maintenant comment l'individualisme proclamé en 1789 a ruiné les institutions protectrices du travail et des travailleurs. Et d'abord quelle était dans les sociétés chrétiennes du moyen âge l'organisation du travail :

L'association était là pour seconder les efforts, soutenir la faiblesse et féconder les ressources naturelles de l'ouvrier. Tout a été dit sur les avantages de ces corporations, où l'esprit de famille réglait encore les relations de patron à ouvrier, véritable extension du foyer domestique, qui donnait à l'apprenti l'initiation du métier, sans compromettre son corps et son âme, et permettait au plus humble débutant d'aspirer au degré de maître dans son art. Le travail ainsi organisé avait sans doute ses épreuves, mais il avait ses consolations et ses espérances. La confrérie, complétant la corporation, maintenait l'esprit chrétien, et resserrait entre les compagnons les liens de la fraternité, par l'assistance aux fêtes de famille et la participation de tous aux joies et aux deuils de chacun. L'ouvrier se sentait fort, et, de plus, il estimait son métier, car il avait sa noblesse. Ce n'était pas sans une légitime fierté que, les jours de fête, il marchait sous la bannière où flottaient au vent les insignes de la profession, vraies armoiries sous lesquelles nos rois ne dédaignaient pas de laisser tomber la fleur du lis. Il se sentait alors quelqu'un dans la hiérarchie sociale. S'il n'était pas représentant des classes supérieures, il n'était pas non plus le triste prolétaire qui, depuis la Révolution, traîne dans les bas-fonds son existence presque honteuse.

La question si difficile à résoudre, des rapports du patron avec ses ouvriers, et du capital avec les travailleurs qui doivent le mettre en œuvre, n'offrait alors aucune des aspérités irritantes, dont elle se hérisse de plus en plus aujourd'hui. Le patron loin de paraître un chef d'exploitation, sans autre lien avec ses inférieurs que le travail commandé et le salaire promis, était une partie, principale sans doute, mais non séparée et distincte, du groupe corporatif. D'autre

(1) Taine, *la Révolution*, t. Ier, p. 262.

part le salaire se mesurait autant que possible aux besoins de la famille du travailleur. Celui-ci, devant le patron, était réellement plusieurs, et l'on ne tenait pas seulement compte de la quantité de son travail, mais aussi de la quantité, pour ainsi dire, de ses besoins.

L'auteur reconnaît que des abus se sont introduits dans le régime des corporations : il fallait les réformer et non les abolir. Malheureusement l'œuvre de démolition était déjà commencée quand la Révolution entra en scène. Les utopistes de 89 avaient eu pour précurseurs les légistes de l'ancienne monarchie, ces ennemis nés de l'Eglise et de la liberté, auxquels ces associations portaient ombrage. En 1776, Turgot, le *ministre philosophe,* avait édicté contre elles un décret qui fut révoqué peu de temps après. Les soi-disant réformateurs de l'Assemblée constituante se précipitèrent dans cette voie et la loi du 27 juin 1791 appliqua au monde du travail le principe de l'individualisme. Ces rêveurs se donnèrent pour les « libérateurs » de l'ouvrier, alors qu'ils lui forgeaient des chaînes plus rudes et plus pesantes qu'il n'en avait jamais porté.

L'ouvrier libre à la façon de 89, c'est-à-dire isolé, seul, privé du solide appui de la corporation, perdu comme un atome au milieu de la poussière sociale, ne tarda pas à se sentir esclave, surtout quand l'avènement de la grand industrie vint augmenter d'une manière démesurée la puissance du capital. Alors il comprit que l'exploitation de sa faiblesse, par la puissance du patron, allait devenir son lot dans la lutte pour l'existence. Il vit, comme a dit éloquemment M. Kurth, « s'avancer, semblable à un monstre dévorant, la grande industrie, pour le saisir, le broyer, le déchirer et le jeter, mutilé et sanglant, dans cet enfer qui est l'usine sans Dieu ». Son salaire a désormais subi toutes les fluctuations d'un marché, en sorte qu'il n'a jamais été sûr de pouvoir nourrir demain sa femme et ses enfants. Le capitaliste l'a exploité pour lui faire rendre tout le profit possible, mais il n'a plus eu le moindre souci du bien-être et de la moralité de ces classes inférieures qui travaillaient pour lui. Si la question sociale s'est ouverte sur les souffrances des travailleurs, il faut avouer que la bourgeoisie de 89 a bien mérité le châtiment dont elle semble menacée. Elle n'a cherché depuis cent ans qu'à s'enrichir, fatiguant le pays de ses compétitions politiques et de ses escroqueries financières, et dédaignant de s'abaisser, jusqu'à s'occuper un peu de ces ouvriers dont le travail faisait sa richesse. Aussi, comme l'a dit justement M. Paul Ribot, « bien qu'il n'y ait que cent ans écoulés depuis son avènement, le pouvoir de la bourgeoisie est plus usé, plus décrépit que ne l'était celui de la noblesse française au bout de huit siècles, et sa ruine s'annonce de toute part. »

Heureusement, ce que la richesse égoïste se refusait à faire, la foi et la noblesse d'un soldat l'ont essayé, et nous osons dire que le succès a couronné les efforts de cet homme, dont le cœur dépasse encore l'intelligence. Un peu de foi agissante vaut mille fois mieux que tous les beaux traités de tant d'économistes, appliqués gravement à supputer les moyens de produire et de faire circuler la richesse. Belle consolation pour l'ouvrier qui sert d'instrument et de canal, sans qu'il lui soit possible d'arrêter quelques gouttes de ce fleuve, que son travail alimente pour les autres. M. de Mun, sans dédaigner les théories économistes quand elles sont chrétiennes, a compris que la question sociale doit se résoudre par l'action des classes supérieures sur les classes populaires. Action chrétienne et fraternelle, qui a porté déjà d'admirables fruits, groupé des forces sérieuses et réalisé quelque chose des biens d'autrefois en faveur de l'ouvrier.

Néanmoins la Révolution a atteint son but. Elle a pulvérisé le monde du travail et préparé pour l'Etat une domination facile, sur ce peuple désarmé par l'individualisme. Le mal est tel que, pour y porter remède, on s'expose au double écueil du socialisme d'Etat et du laisser-faire. L'Etat ne se résigne pas au simple rôle de protecteur ; il prétend aux fonctions d'organisateur et de régulateur. Il reprend, à son profit, la tâche des collectivités détruites, et il absorbe dans une masse omnipotente tous les droits des patrons et des travailleurs. Il y a donc de ce côté un antagonisme douloureux et, par conséquent, un principe de désorganisation sociale.

D'autre part, continue l'auteur, sous le régime de la liberté absolue, nous aboutissons perpétuellement à mettre en présence, d'une part la richesse peu soucieuse des intérêts moraux et matériels du peuple; de l'autre ce même peuple sans frein religieux, et livré à toutes les mauvaises suggestions du socialisme. La *piperie des mots*, dont se servent pour le flatter tous les charlatans de la politique et du suffrage universel, ne lui enlève pas le sentiment de sa détresse, et des inégalités sociales dont il souffre malgré 89. Voilà pourquoi, privé de la corporation chrétienne, d'instinct il en reconstitue une autre. Malheureusement, comme il en puise les règlements et l'esprit dans l'évangile de Karl Marx ou de Bakounine, c'est l'association de la haine mutuelle entre patrons et ouvriers, qui remplace pour lui la corporation, et la confrérie d'autrefois.

Et l'auteur conclut ainsi :

« De toute part l'antagonisme des classes, des individus et de l'Etat atteste que la Révolution, pour régner sur des ruines, a désorganisé le monde social. »

Il resterait à exposer l'action dissolvante exercée par la Révolution sur la famille. Mais ici nous devons nous borner, pour ne pas allonger ce travail, à énumérer les actes qui sont venus successivement porter atteinte à l'autorité paternelle, à l'indissolubilité du lien conjugal et à la stabilité du foyer domestique. L'auteur cite successivement : la sécularisation sacrilège du mariage ou le mariage civil, le divorce, l'usurpation par l'Etat des droits du père de famille en matière d'éducation, les tendances de l'Etat à s'emparer de l'enseignement, à le donner dans un sens opposé aux croyances de la famille, à le rendre obligatoire, etc. En enlevant au père de famille la liberté de disposer de son bien, le principe emprunté à la Révolution par le Code Napoléon a amené le morcellement indéfini de la propriété foncière et a détruit la stabilité du foyer. Sous l'action dissolvante de cette législation révolutionnaire, le nivellement social s'achève rapidement et l'Etat n'a bientôt plus devant lui qu'une poussière d'hommes incapables de résister à ses envahissements.

Résumons avec l'auteur les résultats des principes délétères de 89 dans les différents domaines qu'il a successivement parcourus. C'est d'abord l'instabilité politique avec les convulsions perpétuelles d'une société sans assises. Puis la destruction de toute hiérarchie sociale et de toute association sous prétexte d'égalité. Comme conséquence, la destruction de cet épanouissement de vie produite par la solidarité de l'homme à l'égard de l'homme, et pour remplacer celle-ci, l'antagonisme entre les classes, précurseur du socialisme, auquel nous mène fatalement le principe individualiste.

L'ÉGLISE DU ROSAIRE A LOURDES

Mgr l'Évêque de Tarbes vient de publier une lettre pastorale relative à l'inauguration solennelle de Notre-Dame du Saint-Rosaire à Lourdes, inauguration qui a eu lieu les 6, 7 et 8 août.

Après avoir montré la fin que Dieu s'est proposée dans les manifestations de sa sainte Mère au fond des montagnes pyrénéennes: réaliser les espérances qu'avait conçues l'Église en proclamant Marie exempte de la tache originelle, Mgr Billère continue:

Pour atteindre à son plus haut degré de gloire, en accomplissant de mieux en mieux les vœux de la chrétienté dans la proclamation du privilège originel de Marie, l'œuvre de Lourdes manquait jusqu'ici d'un élément essentiel dont la nécessité s'était fait sentir dès les premières années. Il s'agit de l'église du Rosaire, que tout réclamait, comme il est si aisé de s'en rendre compte. Avant tout, rappelez-vous que la Vierge des apparitions se montrait à Bernadette avec un long rosaire dans les mains, et que la voyante fit toujours du chapelet l'ornement de ses doigts et l'arme de sa vie. Nous n'en saurions douter, c'est au souvenir de cette double circonstance que se rattache aussi l'usage qui s'établit dès l'abord, de faire de la récitation du Rosaire la prière préférée sous la roche de Massabielle. Toutefois, des considérations d'un ordre plus élevé sont là, et nous nous hâtons de les signaler, telles que nous les présente un ouvrage aussi brillamment écrit que pieusement conçu. — Notre-Dame de Lourdes est, à l'époque où nous sommes, le sanctuaire où Marie dispense ses faveurs avec le plus de générosité. N'est-il pas naturel que nous y trouvions en honneur le Rosaire, qui est en quelque sorte le *sacrement de la Sainte Vierge?* — Notre-Dame de Lourdes est également, de nos jours, un boulevard de la religion. N'est-il pas tout simple que nous y voyions le triomphe du rosaire, qui est *le bouclier de l'Église ?* — Enfin, Notre-Dame de Lourdes est, à l'heure présente, le pèlerinage le plus fréquenté du monde chrétien. Ne devons-nous pas y rencontrer le culte du rosaire, qui est la *théologie du peuple ?* — Mais, à tous ces titres, il ne suffisait pas, disons-le bien haut, d'un rosaire quelconque dans la cité de l'Immaculée Conception. Non, il ne l'y fallait pas seulement murmuré par les foules devant la Grotte, égrené dans les mains des populations flottantes ou enroulé, comme un trophée, autour du cou des pèlerins enthousiastes. Il l'y fallait, c'est le mot, pétrifié en temple de Dieu et s'élevant triomphalement à côté du miraculeux rocher.

Ainsi en jugeait, Nos Très Chers Frères, avant de descendre dans la tombe, notre bien-aimé Pie IX. Car, à l'évêque de Tarbes qui venait de lui écrire à ce sujet, il adressait cette réponse si digne à la fois de son esprit et de son cœur : « Nous ne pouvons ne pas recommander le projet que vous avez formé d'élever une nouvelle église, dans laquelle l'image expressive des mystères du Rosaire portera les esprits à une méditation plus profonde de la Salutation angélique. La vertu de cette dévotion, qui honore pieusement et les principaux mystères du Christ, et Celle qui seule a tué toutes les hérésies..., a souvent défait les ennemis de l'Église. Aussi, doit-on espérer avec raison que la même vertu repoussera les efforts de l'enfer, écrasera les machinations de l'impiété, éloignera des peuples les erreurs propagées, et avec elles cette grande commotion qui bouleverse la société humaine tout entière. » Léon XIII, en lui succédant sur la chaire de

Pierre, non seulement hérite de sa confiance sans bornes dans l'efficacité souveraine du Rosaire, mais organise avec lui une vraie croisade universelle contre les ennemis de la foi. Qui n'a pas présentes à la mémoire, en effet, ces magnifiques encycliques, envoyées coup sur coup à la ville et au monde, pour y créer un mois du Rosaire, l'embellir de fêtes et le combler de grâces? Et c'est pourquoi, peu content d'applaudir au temple qui allait s'élever parmi nous en l'honneur de sa dévotion par excellence, quand le moment est venu de commencer l'œuvre, il met tout son cœur à consacrer tous les pieux moyens qui devaient nous aider à la conduire à bonne fin. Aussi, est-ce pour nous aujourd'hui un devoir, une gloire, mais surtout un bonheur, en annonçant que notre église du Rosaire est debout, de proclamer que nous la devons à la grande âme de notre bien-aimé Léon XIII, dont la tiare la couronne si gracieusement.

Il faut bien que nous vous le disions, Nos Très Chers Frères, l'édifice dont nous avons tenu à vous parler, objet de tant d'études préalables, présentait les plus graves comme les plus nombreuses difficultés. Car il ne s'agissait d'en faire, remarquez-le bien, ni un vaincu ni un vainqueur de la Basilique, mais plutôt un frère, un ami, aussi jaloux de lui conserver ce qu'elle avait que de lui apporter ce qu'elle n'avait pas. Au pied d'un chef-d'œuvre, auquel le monde visiteur n'a reconnu qu'un défaut, celui de ne pouvoir pas toujours le contenir, il fallait en dresser un autre qui, en le complétant formât un ensemble harmonieux à tous les points de vue. Tel était l'effrayant problème dont la solution s'imposait, et devant lequel cent essais divers étaient tombés l'un après l'autre. Celui qui a prévalu, et dont on attendait si impatiemment le résultat définitif, est-il couronné d'un plein succès? Quoiqu'il n'appartienne qu'aux hommes de l'art de se prononcer en maîtres sur une telle production, il nous sera bien permis de nous faire au moins l'écho du sentiment public, qui lui est décidément favorable. On admire, dans la vaste conception du plan, un mélange d'originalité et de grandeur, d'audace et de sagesse, qui charme en étonnant. Mais ce qui frappe sans contredit par dessus tout, c'est le travail d'architecture qui rattache la nouvelle église à son aînée, et fait rêver des plus beaux édifices d'Athènes et de Rome. Il est impossible de ne pas songer, en effet, à ces deux temples de l'antique capitale du monde, l'un dédié à la vertu et l'autre à la fortune, tellement reliés entre eux que le premier seul pouvait conduire au dernier. C'était là une haute leçon de morale, que le peuple roi tirait de sa propre histoire, pour la donner à l'univers sous une forme digne de lui. En la renouvelant de nos jours, nous y ajoutons une perfection incomparable, que seuls étaient capables de nous inspirer les grands mystères du christianisme, car l'église du Rosaire n'assure-t-elle pas la vertu, par les invincibles armes qu'on y revêt pour l'acquérir ; et la Basilique, qui semble s'élancer comme un aigle

vers le ciel, n'indique-t-elle pas à notre âme l'unique fortune qu'il lui appartient d'ambitionner? Honneur et gloire, par conséquent, aux artistes de génie auxquels nous devons deux chefs-d'œuvre qui n'en font qu'un, mais celui-là deux fois immortel ! Honneur et gloire aussi, dans la mesure qui leur convient, aux hommes de talent qui ont su si bien saisir la pensée de leurs maîtres, et si bien la faire respirer dans la pierre et le marbre !

Grâce à cette puissance nouvelle, toute vivante dans notre granit pyrénéen, Nos Très Chers Frères, comme l'œuvre de Notre-Dame de Lourdes va accélérer sa marche vers le terme béni où Dieu l'appelle ! Non, aux trophées que le Rosaire a laissés derrière lui en descendant les âges, il ne tardera pas d'en ajouter un autre qui les couronne en les résumant. L'Église a tressailli aux victoires qu'il a remportées pour elle sous les murs de Muret, dans le golfe de Lépante et au siège de La Rochelle ; car c'est d'être ou de n'être pas qu'il s'agissait aussi alors pour notre foi. Eh bien ! si nous savons le comprendre, il y a de ces trois ennemis dans la formidable armée qui se range aujourd'hui contre nous en ordre de bataille. Composée de cent régiments divers, elle n'obéit qu'à un chef unique, à la voix duquel tout marche, court ou vole. Du temps d'Israël, on l'eût appelé Goliath : il en a la taille, l'armure et la jactance. Voyez comme, dans l'orgueil de sa force, il nous défie, il nous insulte, il nous raille ! C'est surtout en face de la Grotte de Massabielle, ce boulevard du catholicisme, qu'il aime à poser avec son héraut d'armes, et à nous dire en souriant qu'il nous livrera en pature aux oiseaux du ciel. Et pourtant, comme nous sommes sans reproche, nous sommes aussi sans peur. Faibles comme David, mais comme lui pleins de confiance dans notre fronde, dont la sienne n'était qu'un symbole, nous attendons de pied ferme le géant, ou plutôt nous allons résolument à sa rencontre. Chaque grain du rosaire qui passe entre nos doigts, c'est une pierre cueillie dans le torrent de la grâce, que nous envoyons d'un tour de main au front du colossal adversaire. Sous l'une ou l'autre, sous celle que Dieu aura prédestinée, il tombera, et de sa chute il étonnera l'univers. Ce sera pour l'Église et la société une date d'or, qui viendra glorieusement prendre place à côté de celles des trois grandes victoires que nous signalions tout à l'heure. Elle ne s'en distinguera, nous l'espérons, qu'en ce qu'au vaincu ni au vainqueur elle n'aura pas coûté une goutte de sang.

Du sang versé sur des champs de bataille, Nos Très Chers Frères, nous n'en demanderons pas plus dans l'un que dans l'autre de nos deux temples de Lourdes. Car si le premier se symbolise dans le lis qui veut dire innocence, le second se symbolise dans la rose qui veut dire charité. Avec une égale force, par conséquent, tous les deux répugnent à des vœux de guerre, auxquels aucun écho, sous leurs voûtes, ne saurait répondre. Il n'y a lieu, sous celle de chacun, qu'à

cette magnifique prière nationale que tous les dimanches nous adressons au Ciel pour la France : « O vous qui êtès la source des saints désirs, des droits conseils et des justes actions, donnez à vos serviteurs la paix que le monde ne peut leur donner, afin que nos cœurs puissent ne s'occuper que de vos commandements, et qu'affranchis de toute terreur extérieure, ils goûtent des jours tranquilles sous votre protection souveraine. » Mais si le Dieu des armées, pour punir les passions humaines toujours en révolte contre lui, devait encore les abandonner, selon les lois de l'histoire, à des conflits sanglants, catholiques et Français, nous n'oublierons aucun des grands devoirs qui nous seraient imposés. Soldats, c'est le chapelet enroulé autour de nos armes que nous marcherions au combat, à la manière de saint Ladislas, roi de Hongrie, pour gagner, comme lui, des victoires aussi aimées de la terre que du Ciel. Ministres du Christ, c'est le rosaire à la main, comme le grand Pape de 1571, que nous demanderons à Dieu des triomphes nouveaux en l'honneur de l'Église et de la civilisation. Qu'est-ce à dire, en définitive? c'est à dire que là, comme partout ailleurs, alors comme toujours, c'est la réalisation chrétienne et sociale de l'oracle prononcé au Vatican, le 8 décembre 1854, que nous poursuivrions sous la roche sans cesse miraculeuse de Massabielle.

L'HISTOIRE DE LOURDES

ÉCRITE PAR LES MÉDECINS

1. — *Les théories et les faits.* — Il y a loin souvent des faits aux théories. Les faits sont ce qu'ils sont, on ne peut rien contre eux.

Il y a des médecins qui, par analogie, jugent de haut ou de loin, d'une façon sommaire, sans examen suffisant, tous les faits qui leur sont soumis ; ils s'exposent à des confusions regrettables.

Il vient en effet un moment où tous, sans exception de doctrine, matérialistes, positivistes, spiritualistes, nous sommes mis en demeure de nous prononcer sur les faits, et en nous renfermant dans les limites d'un problème bien circonscrit. Il nous faut alors descendre des hauteurs de la théorie et de la doctrine, entrer résolument dans l'étude, dans la discussion de chaque guérison.

Si l'on vient à nous parler d'une plaie instantanément fermée, d'une tumeur organique qu'un seul bain a fait disparaître, nous ne pouvons répondre en opposant l'exemple d'un trouble fonc-

tionnel, d'un accident nerveux qu'une impression passagère peut guérir ou effacer.

Lorsque des médecins également recommandables par leur savoir et leur honorabilité, lorsque des savants d'une pratique ou d'une expérience consommées, viennent nous dire qu'une tumeur blanche, ancienne, compliquée de plaies, de fistules, a guéri en quelques instants; qu'une luxation suivie d'ankylose s'est réduite spontanément; qu'un poitrinaire avancé a retrouvé sans transition une santé parfaite; il faut d'abord étudier, discuter les faits qui nous sont soumis. On peut chercher à les interpréter, à les faire rentrer dans les grandes lois de l'observation; mais on ne peut les mettre en doute, les récuser de parti-pris.

Le témoignage de nos confrères, dans des questions qui relèvent de leur pratique habituelle, est irrécusable. Ils ont parfaitement qualité pour se prononcer en cette matière.

On ne leur demande pas de remonter jusqu'à la cause de ces phénomènes, de parler de miracle ou d'intervention surnaturelle, il suffit qu'ils reconnaissent que les règles de notre art ont été violées et que toute interprétation physiologique est insuffisante pour expliquer les résultats obtenus.

Cette opposition entre le médecin qui juge, d'un esprit préconçu et d'après ses doctrines, des faits dont il n'a pas été le témoin, et le médecin qui, en présence d'un malade, objet habituel de son observation, cherche vainement ses points de repère, s'arrête étonné, interdit, et ne peut trouver l'explication de phénomènes nouveaux, inattendus, en contradiction avec toutes les données de la science, cette opposition, disons-nous, n'a pas été suffisamment mise en relief. Elle est toute à l'avantage du second; celui-ci, en effet, est bien sur son terrain avec tous les éléments nécessaires d'information, et son esprit est libre de toute préoccupation étrangère. Le premier, au contraire, insuffisamment instruit, cherche d'avance une conclusion conforme à ses doctrines.

Cette opposition n'a jamais été plus accentuée que dans l'étude et la discussion des guérisons de Lourdes.

Tous les médecins qui ont jugé ces guérisons d'après leurs systèmes et leurs tendances matérialistes, les ont condamnées sans examen.

Tous les médecins qui se sont trouvés mêlés à ces événements comme témoins et comme rapporteurs, ont oublié théories et

doctrines et ont exposé les faits en narrateurs fidèles et avec une entière bonne foi.

II. — *Trois cents médecins attestent les guérisons de Lourdes.* — Sans doute les faits observés à Lourdes par centaines ou par milliers, sont en contradiction avec toutes les données de la science naturelle, paraissent n'être qu'un défi jeté à la raison, accusent un bouleversement complet des forces de la nature ou, du moins l'intervention d'une force supérieure; mais pouvons-nous, sur ces données, rejeter tous ces faits sans jugement, sans examen, prononcer les grands mots de superstition ou d'ignorance, ou faire entrer en ligne, comme condamnation suprême, l'hypnotisme et la suggestion?

Voilà que depuis trente ans, depuis Vergez, professeur à la Faculté de Montpellier, inspecteur des eaux de Barèges, jusqu'à Fabre de Marseille, nous relevons les noms de deux cent cinquante à trois cents médecins, considérables par leur notoriété et leurs travaux, qui viennent se porter garants des faits observés à Lourdes, qui, dans des certificats détaillés et dans des conclusions sévèrement déduites, reconnaissent l'exactitude de ces guérisons et déclarent ne pouvoir les expliquer d'une façon rationnelle et scientifique.

On le voit : la question s'élargit et prend des proportions inattendues.

En parcourant les pages des *Annales* de Lourdes, qui contiennent tant de récits merveilleux, on y trouve les noms des médecins les plus connus, les certificats les plus affirmatifs, des conclusions qui s'imposent avec toute la rigueur d'une démonstration. Dans ces conditions, on ne peut mettre en doute, récuser une enquête qui s'appuie sur le contrôle médical le plus sévère et le plus autorisé.

Lorsque Vergez, mis en présence des premières guérisons constatées à Lourdes, venait déclarer que de tels phénomènes dépassaient la portée de l'esprit humain, que l'on ne pouvait comprendre l'opposition qui ressortait de la simplicité du moyen et de la grandeur du résultat, de l'unité du remède et de la diversité des maladies, de la chronicité du mal et de l'instantanéité de la guérison, et lorsqu'il concluait en disant qu'il y avait là une force supérieure à celles qui ont été départies à la nature, étrangère par conséquent à l'eau dont elle se servait pour manifester sa puissance, la parole de ce savant avait une autorité indiscutable et méritait d'être prise en considération.

Voilà, en effet, un professeur de faculté, un inspecteur de Barèges, un homme versé dans l'étude des maladies chroniques, universellement apprécié par son savoir et son caractère, qui nous dit que de tels phénomènes dépassent la portée de son esprit. Au lieu d'accorder créance à ses affirmations, faut-il croire qu'un voile est tombé brusquement devant ses yeux et qu'il n'a plus aucune compétence pour juger les faits de sa pratique habituelle?

Je le comprends : sa parole serait vaine, son autorité sans poids s'il était seul à affirmer que tous ces faits échappent à une interprétation physiologique. Il pourrait être victime d'une illusion, subir l'influence d'idées préconçues, de convictions déjà faites, il pourrait se tromper. Mais si cent, deux cents médecins viennent confirmer son jugement; si, par des observations relevées jour par jour, entourées des garanties les plus sûres, on vient appuyer sa parole ; si, chaque jour, on apporte dans ce grand débat des éléments nouveaux et de nouvelles informations ; alors la question perd tout caractère personnel, elle s'agrandit, elle s'élève, elle demande à être étudiée avec soin et dans tous ses détails.

Le docteur Buchanan, professeur à l'Université de Glascow, a visité Lourdes et a résumé les impressions de son voyage dans le journal anglais *The Lancet.* Il croit qu'un grand nombre de guérisons doivent être attribuées à la confiance qui produit, dit-il, un effet merveilleux dans certaines maladies indépendantes de toute lésion organique. C'est la théorie de la suggestion; mais il se garde bien d'en abuser. Il n'affirme pas que tous les faits de Lourdes appartiennent à cette catégorie; il déclare au contraire que, du moment où parmi ces faits, on trouverait réellement des guérisons de caries, d'ulcères, etc., en d'autres termes, de lésions matérielles, il renoncerait à les expliquer. La division du docteur Buchanan doit être acceptée par tout médecin sérieux et impartial.

Il a raison de se refuser à voir des miracles dans certaines guérisons de maladies nerveuses quand on peut les expliquer naturellement.

Nous admettons aussi que l'imagination est capable de causer des effets surprenants; mais il faut se garder, si l'on ne veut faire injure à la science et au bon sens, d'en faire un agent de reconstitution capable d'effacer en une seconde des lésions organiques bien démontrées.

Sur ce terrain, l'accord est facile. Le docteur Buchanan est de bonne foi, et s'il poussait plus loin son enquête sur les guérisons de Lourdes, il trouverait l'occasion d'appliquer le second terme de son raisonnement.

Le docteur Constantin James, après avoir étudié les principales stations thermales de France et d'Europe, voulut visiter Lourdes, se faire une opinion sur la vertu de ses eaux, sur toutes les guérisons merveilleuses dont le récit était arrivé jusqu'à lui. Il y vint, non en croyant, mais avec les préoccupations du médecin et du savant.

« J'ai visité Lourdes, dit-il, avec le même esprit d'observation et la même réserve que j'ai apportés dans toutes mes excursions aux stations balnéaires. Or, pour ne parler que des faits qui me sont personnels, je veux dire qui se rattachent à ma clientèle propre, j'affirme avoir vu des malades en revenir guéris, alors que mes confrères et moi avions jugé leur état complètement au-dessus des ressources de la nature et de l'art. »

On prétendra que ces maladies sont simulées, leur guérison, une illusion : « Veuillez me dire, ajoute Constantin James, comment on simule une ulcération de la langue, comment on simule un cancer, toutes maladies qui, d'après les derniers relevés, ont obtenu leur guérison à Lourdes ? Or, si c'était des maladies réelles, et il fallait bien qu'elles le fussent, leur guérison doit être regardée comme un miracle, puisque jamais on n'a vu affection de cette espèce guérir spontanément. »

III. — *Sourds-muets de naissance guéris.* — Je ne comprends pas comment on peut expliquer la guérison d'un sourd-muet de naissance, arrivé à l'âge adulte. En admettant que les organes ne soient pas altérés ou détruits, il y a certainement une atrophie, un arrêt de développement qui rend impossible une reprise fonctionnelle instantanée. Les *Annales* de Lourdes renferment cependant plusieurs exemples de guérisons semblables. Une des observations les plus importantes est celle d'Aurélie Bruneau, rapportée par le docteur de Lamartelle. L'année dernière, le pèlerinage belge amenait à Lourdes, dans les premiers jours de mai, trois sourds-muets de naissance, Désiré et Clémentine Mélain (frère et sœur), et Joséphine Demol.

Deux médecins, les docteurs Trousset et Vanpée, attestaient que ces trois personnes étaient atteintes de surdité congéniale incurable, ayant résisté jusqu'à ce jour à tous les traitements. A leur retour en Belgique, ces trois infirmes étaient guéris ; les

médecins qui avaient constaté la surdité se réunissaient huit jours après pour constater la guérison, et demandaient à leur confrère, le docteur Archambeau, de vouloir bien se joindre à eux pour reconnaître l'état dans lequel se trouvaient Désiré et Clémentine Mélain, et Joséphine Demol, à la suite d'un examen très minutieux, les trois médecins déclarent que les trois malades entendent; ils commencent à articuler les mots qu'on leur a déjà appris; ils répondent directement aux questions qu'ils comprennent.

Les expériences faites en vue de ce certificat l'ont été de telle façon que les sujets ne pouvaient voir la personne qui les examinait, ni suivre par conséquent le mouvement de ses lèvres. Le témoignage des trois médecins ne peut laisser aucun doute dans l'esprit sur un événement qui nous paraît absolument inexplicable au point de vue scientifique.

Ces deux exemples sont suffisants pour nous renseigner sur la nature des guérisons que l'on observe à Lourdes. Dans ces deux cas, il n'est pas question d'accidents nerveux, mais de lésions profondes, qui correspondent bien à ce groupe de maladies dont la guérison instantanée est absolument inexplicable par les données de la science.

Du reste, si l'on peut étudier, discuter chaque cas, faire quelques réserves sur des points secondaires, il faut reconnaître que ces guérisons, par leur nombre qui va chaque jour croissant, constituent un véritable prodige.

Quel est l'hôpital où l'on voit ainsi les aveugles, les paralytiques, les hystériques même, guérir dans une semblable proportion ? Ce faisceau de guérisons, grâces ou miracles, défie, dans son ensemble, toute explication, et renverse toute théorie scientifique.

IV. — *Motifs d'incrédulité.* — Comment se fait-il pourtant que ces guérisons aient rencontré jusqu'ici une aussi vive, une aussi constante opposition ? Comment se fait-il qu'avec les garanties qui les entourent, avec les noms de deux cents, de trois cents médecins qui s'en portent garants, elles n'aient pu s'imposer à l'attention, à l'examen des corps savants ?

C'est que l'homme ne croit que ce qu'il veut croire. Pour croire, il faut ne pas fermer obstinément son esprit à un enseignement.

Nous ne voulons pas dire pourtant que les médecins soient restés étrangers aux grands événements qui, depuis plus de

trente ans, se succèdent à Lourdes. Jamais question n'a préoccupé davantage le monde savant, n'a provoqué plus de recherches, plus de travaux; jamais enquête n'a été conduite avec plus de précision, plus de rigueur, ne s'est appuyée sur le contrôle de noms plus autorisés.

Nous avons voulu indiquer dans ce travail, à quels camps appartiennent les adversaires et les partisans de Lourdes.

Les premiers jugent en philosophes, d'après leurs théories et leurs doctrines, les seconds jugent et apprécient des faits dont ils sont témoins, des maladies dont ils ont suivi pas à pas la marche et l'évolution. L'avantage est du côté de ces derniers; ils sont bien sur leur terrain, sur le terrain de l'observation. Là, leur compétence est indiscutable. Aussi, voyons-nous souvent le même médecin, sceptique, incrédule ou railleur, vaincu par l'évidence des faits, reconnaître que les lois de son art sont renversées et violées, et que sa raison est impuissante à expliquer les résultats constatés.

V. — *Principaux médecins témoins des guérisons.* — Pendant que les premières guérisons de Lourdes soulèvent les protestations de l'école, ces mêmes guérisons sont appuyées par le témoignage des médecins qui en sont les témoins. Dès la troisième apparition, le docteur Dozous est auprès de Bernadette. Dozous est incrédule, mais de bonne foi; il veut se faire une conviction; les faits qui se produisent autour de lui ne laissent aucun doute dans son esprit. Vergez commence cette grande enquête, qui pourra servir de guide et de modèle à ceux qui marcheront sur ses traces. Cependant les guérisons se multiplient chaque jour à la Grotte; chaque malade veut prendre son médecin pour juge des résultats obtenus, et apporte le plus souvent avec lui l'observation détaillée de sa maladie. C'est ainsi que ce grand mouvement d'information et de contrôle s'étend et se généralise dans toute la France. C'est ainsi que les professeurs de nos écoles, les médecins de nos grands centres vont être mêlés plus ou moins directement, et souvent malgré eux, à l'étude de ces questions.

En 1873, le docteur Fabre, professeur à l'Ecole de Marseille, constate la guérison d'une chorée des plus graves, et le médecin ordinaire de la malade, le docteur Duconte, ajoute son témoignage à celui du docteur Fabre. En 1886, le docteur Maurel nous dit que Marie Marcelin a été guérie à Lourdes d'une énorme tumeur ovarique, et le docteur Audibert, chef de cli-

nique adjoint des hôpitaux de Marseille, qui se trouvait à Lourdes à l'arrivée de Marie Marcelin, nous décrit avec soin le volume, le siége de cette tumeur et, quelques instants après, sa guérison, sa disparition complète. C'est sous ses yeux que la guérison s'opère.

L'école de Montpellier nous avait donné Vergez; elle nous donne le témoignage du professeur Chrestien et ceux des docteurs Caisso et Diffre.

A Rennes, le docteur Régnault, professeur à l'Ecole, est appelé à constater à plusieurs reprises la guérison des malades de Lourdes; il le fait dans les termes les plus formels.

Le docteur Petit, professeur à la même Ecole, conduit à Lourdes, en 1883, son fils qui a une lésion profonde de la rétine, et qu'il a vainement confié aux soins d'un oculiste très connu. Cet enfant retrouve instantanément à la Grotte une vision à peu près perdue depuis de longs mois.

A Nantes, nous avons, en 1873, les certificats du docteur Thibault, ceux du docteur Charruau, des docteurs Mahol et Thoinnet. En 1882, le docteur Jouon, notre ancien camarade d'internat, aujourd'hui maître éminent, constate la guérison d'un cancer de la lèvre qui avait résisté à tous les traitements. A Nantes encore, le docteur Lebrun donne, en 1886, un certificat des plus concluants.

En dehors de nos écoles, les médecins les plus distingués viennent apporter dans ce grand débat l'appui de leur autorité et de leur nom.

A Paris, au milieu d'un très grand nombre de certificats, nous pouvons remarquer les déclarations des docteurs Buquoy et Constantin James.

En province, celles de Payan, d'Aix, membre de l'académie de médecine; de Puech, de Nîmes; de Cochet, d'Avranches; de Mascarel, de Châtellerault; de Bleynie, de Limoges; de Grimaud, de Barèges; de Martel, de Béziers; de Chétail, de Saint-Étienne, etc.

Parfois, deux ou trois médecins se réunissent pour donner plus de poids à leurs affirmations; c'est ainsi que les docteurs Ségur, Rossignol et Bernet, constatent ensemble la guérison d'un menuisier de Lavaur, et que les docteurs Pomarel, Brun, Allègre, viennent affirmer d'un commun accord, la guérison inexplicable de la baronne de Lamberterie. Un très grand nombre de médecins étrangers constatent, dans les termes les

plus précis, que les guérisons de Lourdes échappent à toute interprétation scientifique.

VI. — *Maladies de la Salpêtrière.* — Les professeurs les plus célèbres de nos Facultés, adversaires systématiques du surnaturel et du miracle, se trouvent mêlés eux aussi à cette grande enquête; ils viennent, indirectement ou malgré eux, apporter dans ces questions leur témoignage le plus formel.

Les malades de Lourdes appartiennent à tous les degrés de l'échelle sociale. D'après l'aveu de M. le professeur Charcot, l'hospice de la Salpêtrière envoie chaque année un certain nombre de ses incurables. Sur ces malades on observe souvent des reprises inespérées, parfois des guérisons définitives, et cependant ces malheureuses femmes ont été soumises d'ordinaire aux traitements les plus rationnels et les plus variés, sans obtenir même une apparence d'amélioration. Les maladies nerveuses prennent chez elles des formes si graves, que toutes les fonctions sont troublées, l'intelligence éteinte; il leur reste à peine l'apparence humaine. Dans ces conditions, les accidents morbides constituent une sorte d'affection organique, sont souvent le reflet de diathèses profondes et restent, dans tous les cas au-dessus des efforts de la médecine.

Au mois d'août dernier, Céleste Mériel, pensionnaire de la Salpêtrière, arrivait à Lourdes, paralysée du côté gauche, n'entendant pas, ne parlant pas; son œil vague et sans intelligence ne trahissait aucune impression. Trois jours après elle partait absolument guérie : elle marchait librement, s'exprimait parfaitement bien et entendait d'une façon normale. Une vie nouvelle semblait animer la physionomie de cette femme jusque-là si morne, si terne. Nous avons revu deux fois cet hiver Céleste Mériel à la Salpêtrière ; sa guérison ne s'était pas démentie; elle avait demandé une place de fille de service dans l'hôpital, alors que depuis cinq ans, elle était couchée dans la salle des grandes infirmes.

Ces résultats sont plus sensibles encore sur les femmes du monde, qui ont pu faire appel à l'expérience, aux lumières des personnalités médicales les plus en vue; toutes les ressources de la science, aidée de ses moyens d'action les plus puissants, tout, chez elles, a été mis en œuvre.

Dans ces conditions, l'incurabilité de la maladie est bien constatée, et toutes les données du problème à résoudre sont bien posées par des hommes dont on ne peut mettre en doute

l'autorité ni suspecter les intentions. C'est ainsi que, dans un numéro des *Annales*, nous citions l'exemple de Mlle Blondel qui, pendant cinq ans, avait été traitée vainement par des médecins de Toulouse d'abord, par le docteur Maurice Raynaud, médecin de la Charité, par le professeur Charcot; qui avait suivi sans résultat toutes les stations thermales et qui avait trouvé à Lourdes, le 12 juillet 1882, une guérison complète et instantanée. Cette guérison d'une maladie qui avait résisté aux traitements les plus rationnels, aux efforts des hommes les plus compétents, est un fait merveilleux, dit le docteur Amalric, en dehors absolument des moyens de la science médicale.

Tous les médecins, sans distinction d'opinion, sont ainsi plus ou moins mêlés à ces grands événements. Aux deux ou trois cents noms que nous avons relevés à la suite de certificats si explicites, nous pouvons ajouter les noms de tous les médecins consultants, professeurs, chefs d'école, qui ont été appelés à donner leurs soins à ces mêmes malades et ont pu constater sur eux l'inutilité de tous leurs efforts. Plus de mille médecins, assurément, ont été les témoins ou les juges des miracles de Lourdes. Il y a loin de là à une œuvre de pur enthousiasme, sans moyens de contrôle ou de discussion.

VII. — *Motifs de certitude.* — Si le témoignage des hommes est un élément de certitude, si l'histoire entière du monde repose sur cette base, ne pourrons-nous, à notre tour, écrire l'histoire des événements contemporains avec ces mêmes éléments?

Nous avons pour nous, et le nombre et l'autorité des témoins; les faits que nous citons se passent sous nos yeux, la plupart des acteurs de ces événements sont encore vivants; nous pouvons les consulter, les interroger, nous pouvons nous faire une opinion raisonnée, indépendante. Quelle garantie aurions-nous à désirer encore?

Pourtant à ceux qui récusent tous les témoignages : ceux des malades qui ont été guéris, ceux des médecins qui les ont soignés, les affirmations des parents, des amis, de toutes les personnes qui ont été mêlées à ces événements, nous pouvons dire : Il est une dernière preuve, un mode d'information direct, palpable, que vous ne saurez récuser. Vous doutez de la parole des autres, douterez-vous aussi de vous-mêmes, de vos yeux, de vos oreilles, de tous vos sens?

Venez à Lourdes, pendant les grands pèlerinages, observer, étudier; venez au bureau des constatations, interrogez les malades; ne craignez pas de faire part de vos hésitations ou de vos doutes : vous trouverez des confrères procédant avec la méthode la plus rigoureuse, ne se prononçant qu'avec la plus grande réserve, des confrères plus sévères que vous, peut-être pour admettre que les lois de la nature ont été violées ou dépassées.

Vous sortirez de ce bureau, sinon convaincus que vous avez vu ou touché le surnaturel, — les miracles ne sont pas de tous les instants, et Dieu pour laisser sans doute un plus grand mérite à notre foi, déchire rarement tous les voiles, — mais vous sortirez convaincus que vous avez rencontré des médecins aux intentions loyales, d'une sincérité égale à la vôtre, observateurs scrupuleux des règles de leur art; des médecins qui n'ont qu'un but : défendre la vérité trop souvent compromise par les entraînements de la foule, ou par les doctrines et les préjugés de l'école.

Dr Boissarie.

Ancien interne des hôpitaux de Paris.

L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE (1).

La Révolution de 1789 a donné sa mesure. La banqueroute de ses faux « dogmes » est flagrante. Ce n'est même plus là une question pour les esprits sérieux et impartiaux : tous constatent l'irrémédiable faillite. Le désenchantement est partout. Les engouements artificiels n'y feront rien, non plus que les mensonges pompeux et vides.

Mais s'il est une prétention intolérable entre toutes chez les héritiers des « grands ancêtres, » comme ils disent, c'est d'attribuer à ces législateurs néfastes l'honneur d'avoir apporté au monde la première charte de sa liberté, le jour où leur orgueil de parvenu décréta — en paroles — l'affranchissement du genre humain.

Fulminant, en effet, du haut de leur Sinaï de contrebande, les Droits de l'homme et du citoyen, ils avaient proclamé — c'est leur premier article — que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ».

Il eût pourtant suffi, si leur fatuité sotte ne les avait pas

(1) Extrait de l'excellent *Messager du Sacré Cœur.*

aveuglés, d'ouvrir les yeux à la lumière de l'histoire pour reconnaître que, sans l'action libératrice du christianisme répudiée par eux, l'humanité, tombée presque tout entière dans la servitude à la suite du péché originel, serait nécessairement demeurée, partout, sous l'humiliation de ce joug d'esclavage.

I

L'esclavage! Voilà bien, à vrai dire, la « seule solution que le problème des rapports du riche et du pauvre ait reçue dans toutes les sociétés non chrétiennes, et notamment dans le monde païen (1). ».

En fait, l'esclavage a des causes diverses.

« Il y a *la guerre :* Je t'ai vaincu, je t'ai laissé la vie sauve; tu m'appartiens.

« Il y a *la faim :* Je t'ai nourri; tu es ma propriété.

« Il y a l'*hérédité :* Ton père était mon esclave; tu m'appartiens.

« Au fond, le principe générateur de l'esclavage se réduit à un seul : la cupidité (2). »

Or, nous l'avons montré chez les *Victimes de l'amour des richesses*, la Révolution, bien loin de réfréner les cupidités humaines, les développe jusqu'à la rage, tant par les faux principes dont elle fait montre que par les mœurs païennes qu'elle remet en honneur.

L'Évangile, lui, n'a jamais failli à ses promesses. Il nous avertissait que nous serions libres quand le Fils de l'homme nous aurait affranchis (3); et c'est bien à la montagne sainte, où coula par torrents le sang de Dieu libérateur, que nous devons rattacher la date première de l'abolition de l'esclavage. N'est-ce pas au Calvaire qu'aboutissent les doubles destinées de la nature humaine, « les deux mondes dont la croix marque le point d'intersection : Servitude au delà du Christ, affranchissement progressif en deçà! (4) »

O la magnifique histoire que celle dont le Calvaire a vu se dérouler, en quelque sorte, le premier feuillet! C'est l'histoire de la vraie civilisation, laquelle se confond avec l'histoire même

(1) *La divinité de l'Église*, par Mgr de Salinis (4e partie, 48e conférence).

(2) L'*Esclavage africain*, par le R. P. Vadon. S. J. p. 9.

(3) *Si ergo vos Filius liberaverit, vere liberi eritis* (Joan. VIII, 36).

(4) Salinis (loc. cit.).

de l'Église. Naguère, dans son Enclyclique aux évêques du Brésil, Léon XIII en a buriné, de sa forte plume, les lignes maîtresses.

Faut-il rappeler, avec le Saint-Père, en quel état, sous le rapport de la liberté, le christianisme avait trouvé la société du temps?

« Si réduit, nous dit-il, était le nombre des hommes libres, qu'un poète de l'empire put proférer cette parole atroce : « Le genre humain ne vit que pour un petit nombre (1). » Or, que pouvaient être ces multitudes d'esclaves qui composaient ainsi, en dehors d'une oligarchie d'élite, le « genre humain » presque entier? Un misérable troupeau d'êtres abjects, dissolus, dépravés, plus voisins de la brute que de l'homme, sans intelligence, sans volonté, sans cœur, que rien ne semble distinguer du bétail ordinaire, si ce n'est qu'on les cote moins cher et qu'on s'en débarrasse de façon plus expéditive.

Aussi l'*ergastulum* est-il devenu la sentine de tous les vices, le rendez-vous de toutes les dégradations. Le maître y fait de l'esclave selon son bon plaisir, sans avoir à compter d'aucune sorte même avec sa conscience.

Ne lui parlez pas de droit naturel. « Est-ce que l'esclave est un homme? » vous répondra brutalement telle de ces natures sensibles qu'on eût pu croire capable de pitié (2).

Invoquerez-vous la loi civile? Mais le Digeste lui-même répute l'esclave comme « chose de néant, » *pro nullis* ; il le tient, en effet, pour « moins vil que nul, » *non tam vilis quam nullus*.

Ferez-vous intervenir la sagesse humaine? Mais, sans parler de Platon qui s'autorise d'Homère pour rapprocher de la bête l'homme que le sort condamne à la servitude (3), Senèque le philosophe ne craindra pas de conclure que « du maître sur l'esclave tout est permis. » *In servum nil domino non licet.*

Il n'est pas jusqu'aux fanatiques de la religion païenne qui croiraient faire injure à leurs divinités, en supposant seulement qu'elles puissent s'occuper de l'esclave et descendre à la vulgarité de tels soucis. *Quasi vero curent divina de servis* (4).

Mais n'insistons point sur des témoignages acquis. Après avoir

(1) *Humanum paucis vivit genus* (Lucan., *Pharsal.*, v, 343).
(2) *O demens! ita servus homo est?* (Juven., *Satir.*, vi, 222).
(3) Ἥμισυ γάρ τε νόου, φησὶν, ἀπαμείρεται εὐρύοπα Ζεὺς ἀνδρῶν, οὓς ἂν δὴ κατὰ δούλιον ἦμαρ ἕλησι (Plat., *Leg.*, vi, 777).
(4) Macrob., *Saturnal.*, l. I, c. ii).

rappelé comment six millions d'hommes, que l'on nommait le peuple-roi, foulaient aux pieds cent vingt millions d'esclaves; après avoir décrit à grands traits, dans les spectacles du cirque, les horreurs de cette prétendue civilisation, faite de fange détrempée de sang, l'auteur que nous citions tout à l'heure oppose ce simple contraste qui en dira plus que bien des réflexions :

« En face de cette orgie de la puissance et de l'orgueil de l'homme, je baissais les yeux, j'aurais rougi d'être homme si je ne m'étais pas souvenu que je suis chrétien ; et si, regardant au-dessus de cette poussière, de ces débris, seule chose qui reste d'un monde emporté par la juste colère de Dieu, je n'avais pas vu, sur le dôme de Saint-Pierre, la croix qu'un pauvre juif planta, il y a dix-huit cents ans, au centre du monde et de l'esclavage antique, comme le symbole de l'affranchissement de l'humanité et le point de départ d'un monde nouveau (1). »

Il est vrai que l'émancipation de la race serve avait commencé le jour où « Celui qui était Dieu, et pouvait sans larcin se constituer l'égal de Dieu, s'anéantit lui-même pour prendre la forme de l'esclave (2). » Mais l'Eglise de Jésus-Christ, cette mère de la vraie liberté, comme elle l'est de la fraternité et de l'égalité véritables (3), n'eut garde de crier prématurément au monde : « Maîtres, délivrez vos esclaves, et vous, esclaves, sortez, vous êtes libres ! »

La plaie était saignante encore, et l'état du malade exigeait qu'on opérât graduellement sur cette chair vive où devra couler, dans un juste tempérament, l'inappréciable baume de la charité chrétienne.

II

Le Christ sauveur n'avait donc pas attendu dix-huit siècles pour établir les bases fermes d'une rénovation sociale. A l'encontre des étranges législateurs de 1789, lesquels se flattaient d'avoir remédié à toutes les inégalités humaines en décrétant purement et simplement « la liberté et l'égalité, » il apportait, non des paroles sonores et creuses, mais la doctrine même et

(1) *Divinité de l'Église*, t. III, p. 227.

(2) *Qui cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo ; seb semetipsum exinanivit, formam servi accipiens* (Phil., II, 6-7).

(3) *Ecclesiæ catholicæ, veræ inter homines libertatis, fraternatis, æqualitatis effectrici* (Encycl. de Léon XIII aux évêques du Brésil).

les réalités du salut des peuples. Aussi voulut-il que son Eglise pansât peu à peu, et avec les ménagements nécessaires, ce blessé de Jéricho, tombé demi mort sur la route, pour lui rendre par degrés, à la faveur d'un traitement divin, la santé, les forces, la vie.

L'Église vint, en effet, au nom de Jésus-Christ, déclarer que toute créature est née libre, qu'il n'y a pas sur la terre deux races d'hommes — l'une condamnée à ramper sous le joug, l'autre à l'écraser de son égoïsme sans entrailles — mais une seule et même humanité, née du même souffle de Dieu, rachetée du même sang. Et c'est ainsi qu'elle put adoucir d'abord, puis détendre insensiblement et briser enfin les chaînes d'un esclavage plusieurs fois séculaire.

Si l'Église avait procédé hâtivement à la libération des esclaves, cette brusque émancipation, nous dit Léon XIII, « eût tourné à leur propre détriment et à celui de la chose publique (1). » Aussi bien voyait-on se dresser de toutes parts, des obstacles humainement insurmontables.

Et d'abord, il fallait relever ces âmes serviles, en proie à des caprices tyranniques, abruties depuis des siècles par les exigences inassouvies de toutes les passions. Comment admettre à la vie sociale des êtres chez qui les dernières étincelles de la vie morale étaient éteintes? Ouvrir la cité aux populations esclaves, c'eût été faire déborder sur elle — déjà infestée de turpitudes — une corruption nouvelle « qui aurait immédiatement dissous le lien et emporté les bases de l'ordre social (2). »

Avant d'abolir l'esclavage, l'Église avait donc à le transformer : avant de faire des citoyens, elle entendit faire des hommes. Vingt fois depuis, au cours des siècles, elle renouvellera la touchante histoire d'Onésime, l'esclave éclairé, converti, baptisé, renvoyé libre et transformé en apôtre du Christ. « Au temps marqué par la sagesse divine, poursuit le Pape, une admirable lumière resplendit du haut du ciel... Les créatures humaines furent tirées de la fange et de l'accablement de la servitude, et toutes, sans exception, se virent rachetées du rude servage du péché et élevées à la très noble dignité d'enfants de Dieu (3). »

(1) *Nisi tumultuose et cum suo ipsorum damno reique publicæ detrimento fieri profecto non poterat* (Encycl. *In plurimis*).

(2) Cf. Salinis, *loc. cit.*, p. 233.

(3) *Omnesque omnino a deterrimo peccati servitio ad præstantissimam dignitatem filiorum Dei sunt revocati et adducti* (Encycl. *Cit.*)

Comment donc la libre-pensée, tant au dernier siècle que de nos jours, a-t-elle eu l'impudeur de contester ce magnifique affranchissement de la race humaine? Ces ingrats, qui renient Jésus-Christ oublient trop que chaque heure de leur dignité et de leur liberté est une heure qui leur est conservée malgré eux, une heure qu'ils doivent à l'amour autant qu'à la puissance du divin Libérateur. « Si un jour sa croix s'abaissait sur l'horizon, comme un astre usé, les mêmes causes qui ont autrefois produit la servitude la produiraient infailliblement de nouveau, et la pauvreté, succombant sous la richesse, présenterait au monde étonné le spectacle d'une dégradation dont elle n'est sortie que par un miracle toujours subsistant devant nous. (1). »

Et Lacordaire d'ajouter, avec l'expressive originalité de sa grande parole : « Ce miracle vous pèse, je le sais ; vous demandez même ingénieusement dans quelle page de l'Évangile l'esclavage a été positivement réprouvé et aboli. Eh! mon Dieu ! dans aucune page, mais dans toutes à la fois. Jésus-Christ n'a pas dit un seul mot qui n'ait été une condamnation de la servitude, et qui n'ait rompu un anneau des chaînes de l'humanité. Quand il se disait le Fils de l'homme, il affranchissait l'homme; quand il disait d'aimer son prochain comme soi-même, il affranchissait l'homme ; quand il choisissait des pêcheurs pour ses apôtres, il affranchissait l'homme ; quand il mourait pour tous indistinctement, il affranchissait l'homme. Accoutumés que vous êtes aux révolutions légales et mécaniques, vous demandez à Jésus-Christ le décret qui a changé le monde, vous êtes étonnés de ne pas le rencontrer dans l'histoire, formulé à peu près comme ceci : « Tel jour, à telle heure, quand l'horloge des Tuileries aura sonné tant de coups, il n'y aura plus d'esclaves nulle part. » Ce sont vos procédés modernes; mais remarquez aussi les démentis que leur donne le temps et comprenez que Dieu, qui ne fait rien sans le libre concours de l'homme, emploie dans les révolutions qu'il prépare, un langage plus respectueux pour nous et plus sûr de son efficacité. »

Et telle fut vraiment l'efficacité de ce langage, que, bientôt, par un insigne bienfait de la foi chrétienne, le *mot* seul de servitude semble subsister encore. Quant à la *chose* qu'il exprime si peu qu'on la compare à l'esclavage païen, nous pouvons dire, avec saint Chrysostome, qu'elle n'était déjà plus, pour

(1) Lacordaire : *Conférences de Notre-Dame de Paris* (33e conf.).

les disciples du Seigneur, « qu'un nom sans réalité (1). »

Ce qui restait toutefois de l'esclavage, pour atténué et adouci qu'il pût être, l'Église n'a jamais cessé d'en poursuivre la suppression progressive et radicale. « Il existe au moins trois cents décrets conciliaires, définitions synodales, ordonnances pontificales, en faveur des esclaves et des serfs (2). » Et c'est ainsi que par son enseignement, ses lois, ses institutions et ses exemples, l'Église est parvenue à extirper la lèpre de l'esclavage de la presque totalité des États chrétiens.

Que si, plus tard, après la découverte de l'Amérique, les mêmes passions qui avaient maintenu l'esclavage antique réussirent, durant plus de trois siècles, à en fomenter un autre dans l'abominable traite des noirs, on sait ce que l'Église, par ses missionnaires et ses pontifes, a déployé de persévérante énergie pour lui porter les coups sous lesquels il finira par succomber.

Un grand empire tenait encore : le Brésil. Il était réservé à Léon XIII de voir, à l'aurore même de son jubilé sacerdotal, ce vaste pays répondre à ses vœux et se rendre à son appel. L'allégresse fut vive, on s'en souvient, au cœur de l'Église de Dieu; et certes, de nos jours, cette Église est abreuvée d'assez d'outrages pour que nous nous réjouissions, avec tous les fidèles du nouvel honneur qui en jaillit sur sa couronne de reine et de mère.

III

Hélas! fait observer un illustre cardinal, pendant que l'esclavage américain tombe ainsi pièce à pièce, on peut entendre des cris de désespoir, chaque jour plus nombreux, s'élever des régions centrales de l'Afrique. Gouvernements et peuples civilisés semblent, jusqu'à cette heure, être restés indifférents aux horribles scènes dont, naguère encore, maint explorateur de ces contrées apportait le récit lamentable. Mais voici qu'en présence de l'inertie de tous « le Souverain Pontife a jeté un cri puissant qui a réveillé le monde chrétien (3). »

Ce cri, Léon XIII l'avait poussé, une première fois en la

(1) *Ut* SINE RE NOMEN *inter Domini discipulos et videretur ees se*t (Encycl. cit.)

(2) Cf. *Messager des fidèles* (Revue bénédictine de Maredsous).

(3) Lettre de Mgr. Lavigerie aux Directeurs des Conseils centraux de la Propagation de la foi.

grande année jubilaire où toutes les nations, même hérétiques et infidèles, se tournaient vers lui pour le saluer de leurs hommages. Il allait le faire entendre solennellement encore, le 5 mai 1888, dans l'Encyclique superbe adressée aux Evêques du Brésil pour les féliciter de l'abrogation de cet esclavage honteux, dont il dénonce à nouveau « la monstrueuse atrocité et perversité » comme un véritable « opprobre » pour la religion, l'humanité et la justice (1).

C'était confirmer du même coup, par le plus auguste des témoignages, l'ensemble des détails que nous transmettent les voyageurs de l'Afrique équatorial ; et rien de déchirant comme le récit des scélératesses et des douleurs sans nom auxquelles donne lieu ce drainage de chair humaine qui menace d'anéantir tout un peuple, cette « chasse aux esclaves » qui occasionne la mort de « plus de *mille* victimes par jour (2). »

Qu'on nous permette de retracer ici, le plus rapidement possible, une partie au moins de ces faits monstrueux. Ils parlent assez d'eux-mêmes pour nous dispenser de les appuyer d'un commentaire (3).

Il arrive donc, surtout depuis un quart de siècle, que la population de l'Afrique centrale — population énorme qu'on évalue à plus de cent millions d'âmes — se voit opprimée, traquée, entraînée, fauchée au besoin, sans merci ni trêve, par d'infâmes chasseurs d'hommes. Là, ce fléau de l'esclavagisme, originairement emprunté aux traditions musulmanes des peuples du nord de l'Afrique, de ceux de l'Egypte et de la Turquie d'Asie, prend des proportions toujours croissantes, au point d'offrir déjà l'aspect d'une dévastation sans mesure et de le laisser entrevoir, comme nous venons de le dire, la destruction même de toute la race noire.

L'effroyable exemple que ces malheureux noirs ont ainsi sous les yeux, depuis des années, a complètement perverti leur sens moral, et les esclavagistes en sont venus à décider des tribus entières à s'associer à eux dans la chasse qu'ils donnent aux tribus voisines, sauf à se retourner ensuite contre leurs alliés de la veille pour en faire leur proie.

(1) *Servitutis immanitas... Monstrosa perversitas... Religioni pariter atque humanitati justitiæque probrosa* (Encycl. *In plurimis*).

(2) Lettre de Mgr d'Autun au cardinal Lavigerie, 8 septembre 1888.

(3) Nous résumons à grands traits, dans les pages qui vont suivre, la lettre du cardinal Lavigerie aux Conseils centraux de la Propagation de la foi.

Si l'on nous demande comment s'exerce cette « chasse » à l'homme, nous nous contenterons de citer, entre beaucoup d'autres, un des procédés qu'emploient ces négriers d'un ordre à part, pour rabattre leur « gibier » humain.

« La troupe infernale entoure les grandes herbes où les indigènes, races naturellement paisibles, se sont réfugiés. Elle y met le feu. L'incendie est vite allumé dans les pays du soleil. Bientôt ce sont de toutes parts des cris de terreur et de désespoir, et tout ce qui n'est pas atteint par la flamme, étouffé par la fumée, sort, en fuyant, de ce foyer ardent, et tombe entre les mains des bourreaux qui attendent pour tuer les uns et enchaîner les autres (1). »

Alors commencent les tristes scènes des « caravanes d'esclaves. » Pour les empêcher de fuir, on les a accouplés sous une sorte de longue cangue, qui prend le cou de chacun d'eux et en forme comme un chapelet, dont chaque maille tient une victime. On lie leurs mains derrière leur dos, on entrave leurs pieds avec des liens étroits qui leur permettent de marcher avec peine, mais non de courir, à peu près comme on fait en France dans les pâturages, pour les chevaux et pour les bœufs.

En marche, s'ils n'avancent pas, on les déchire à coups de lanière, dont chacun laisse sur le corps une cicatrice sanglante et le couvre bientôt de plaies; s'ils tombent, on les bat jusqu'à ce qu'ils se relèvent; s'ils ne peuvent plus se relever, on les tue, mais avec quelle cruauté!

« Ces milliers de pauvres gens, — écrit à Mgr Lavigerie le commandant protestant Cameron — portent, en de lourds fardeaux, le butin même que ces maîtres cruels leur ont peut-être volé !... Si quelques mères ont obtenu d'emporter avec elles leur enfant, et que le négrier sauvage trouve que la pauvre femme ne peut plus porter à la fois son fardeau et l'enfant, qu'arrive-t-il ? L'esclavagiste sans cœur s'approche et arrache l'enfant. La mère veut lutter en vain. Ses mains sont attachées. Elle se débat, elle crie. Pendant ce temps, le monstre à figure humaine qui conduit la misérable troupe, saisissant l'enfant par le pied, lui brise la tête contre un arbre ou sur les cailloux du chemin... « Marche à présent, dit-il à la mère folle de douleur, ce n'est plus trop lourd ! »

« Je viens — raconte le brave capitaine Joubert — de faire

(1) Lettre du P. Moinet, de la Société des Missionnaires d'Alger.

une partie de mon voyage avec une bande d'esclavagistes et leur affreuse caravane. Je n'ai jamais éprouvé de plus vif sentiment d'horreur et de pitié. La plupart de ces pauvres gens avaient les pieds déchirés par les aspérités de la route, par les lianes tranchantes des jungles, les membres marbrés de coups de fouet qu'on leur distribuait sans cesse; tous d'une maigreur qui les faisait ressembler à des squelettes, par suite du défaut de nourriture. J'en ai vu tomber et mourir certainement plus d'un quart... Que de traits reviennent à ma mémoire! Mais en vérité, je crains de vous trop attrister. Ce sont de vraies scènes de l'enfer et, à coup sûr, les démons ne sont pas plus cruels que ces musulmans (1). »

« Ici — ajoute le grand explorateur protestant Livingstone — à parler en toute franchise, le sujet ne permet pas qu'on exagère : amplifier les maux de cet affreux commerce est simplement impossible. Les spectacles que j'ai eus sous les yeux sont d'une telle horreur, que je m'efforce sans cesse de les chasser de ma mémoire sans y arriver; la nuit ils me font bondir, horrifié par la vivacité du tableau (2). »

« Si seulement — remarque le P. Vadon — l'eau sainte du baptême avait coulé, avant la mort des victimes, sur ces ossements arides qui, durant des *centaines de lieues*, indiquent le passage des caravanes d'esclaves, et les avait sacrés pour la résurrection glorieuse! (3) » Mais, hélas! il n'en est rien.

Aujourd'hui, les infortunés esclaves, victimes de ces abominations, ne sont plus, la plupart au moins, transportés hors de l'Afrique. Ce sont les noirs qui ont appris à acheter les noirs et à les tenir en servitude. Et ce sont principalement de malheureuses femmes et de faibles enfants qu'on vend aux petits chefs et à ceux qui peuvent les payer, et, dans cette horrible servitude, ils se voient soumis le plus souvent à des tortures atroces, et toujours destinés à la plus ignoble corruption.

Or, quel est le chiffre des esclaves ainsi vendus, chaque année, dans l'intérieur de l'Afrique? « Je ne vous donne pas, écrit Mgr Lavigerie, celui de mes missionnaires; je vous donne celui du protestant Cameron : *il est*, dit-il, *au minimum*, *de cinq cent mille*. Vous entendez : cinq cent mille esclaves, *chaque année*,

(1) Journal manuscrit du capitaine Joubert.

(2) Dernier journal de Livingstone, t. II, p. 251.

(3) L'*Esclavage africain*, p. 19.

sur les marchés de tout l'intérieur africain, dans les conditions que je viens de dire !

« Mais je ne parle que d'esclaves *vendus*. Pour tout comprendre, on doit ajouter, selon les explorateurs et selon nos Pères, à chaque esclave mis en vente, les victimes massacrées dans la chasse humaine, ou mortes de souffrance et de faim dans les caravanes qui se rendent sur les marchés. Les uns disent quatre, les autres cinq, d'autres enfin, comme Livingstone, jusqu'à *dix morts pour un seul esclave*. Si, dans les autres régions où s'exerce la chasse à l'homme, la proportion était la même que sur les hauts plateaux de l'intérieur, cela ferait en moyenne *deux millions* de noirs mis à mort ou vendus *chaque année*, et, en cinquante ans au plus, la dépopulation complète de l'Afrique intérieure. » « Ainsi, conclut Cameron, l'Afrique perd son sang par tous les pores (1). »

IV

Eh bien ! pour soulever le monde chrétien en faveur de cette grande cause de l'humanité et de la charité, un nouveau Pierre l'Hermite s'est levé. Le lendemain du jour où Léon XIII donnait son Encyclique aux Évêques du Brésil, le cardinal Lavigerie, dévoué depuis longtemps au salut de l'Afrique, se présenta au Vatican, en tête d'un double pèlerinage : le pèlerinage africain et le pèlerinage lyonnais. Renouvelant alors ses solennelles déclarations contre la hideuse traite des nègres, Léon XIII imposa au cardinal la mission d'employer sa personne et sa parole, son infatigable activité et son influence, à faire triompher « l'œuvre sublime de la rédemption des esclaves. »

Suivant l'expression de M. Jules Simon, cette grande voix de Léon XIII, répercutée dans toute l'Europe par la voix de l'archevêque d'Alger, « fut comme un coup de tonnerre dans le calme de nos illusions humanitaires. » Et depuis lors, on voit avec admiration ce vénérable prince de l'Eglise parcourant, malgré son grand âge, les capitales de l'Europe et recueillant, pour sa noble campagne, les adhésions enthousiastes des protestants eux-mêmes.

« Et la France, l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, retentissent de ses éloquentes prédications. Les foules se pressent dans les enceintes trop étroites. On l'écoute, on s'instruit, on

(1) Lettre du cardinal Lavigerie aux Conseils de la Propagation de la foi.

s'indigne, on s'enthousiasme, on s'inscrit pour de généreux sacrifices. Les uns donnent leur or, les autres mettent au service de la libération des esclaves la puissance de la presse et toutes les ressources de la publicité. D'autres enfin, allant intrépidement jusqu'à la consommation de la charité, offrent leurs personnes. Ils demandent à s'enrôler dans ces légions de volontaires formées pour aller, sous les ardeurs meurtrières du soleil des tropiques, combattre les hordes qui dévastent et dépeuplent l'Afrique centrale (1). »

Assurément, il convient que nos Associés, dévoués comme ils le sont au salut des âmes, soutiennent par tous les moyens en leur pouvoir de si généreux efforts. Mais, ainsi que s'en expliquait il y a quelques mois, le promoteur même de la croisade libératrice, c'est « un secours plus haut » qu'il faut réclamer, avant tout, de la famille catholique. « Pendant que quelques-uns, enrôlés sous l'étendard de la pitié et de la solidarité fraternelles, prennent déjà les armes, prêts à partir pour le combat, nous, qui restons, devons invoquer le nom du Seigneur, et monter sur la montagne pour élever ensemble nos mains vers le ciel. Ayez confiance : la prière publique a déjà souvent assuré, dans de semblables circonstances, la victoire à l'Église contre les calamités, les fléaux, les persécutions sanglantes (2). »

Une fois de plus, l'enfer rugira de se voir arracher tant de malheureux qu'il précipitait, chaque jour, dans le désespoir et dans la mort. Une fois de plus, la Franc-Maçonnerie et la juiverie complices se verront contraintes, en dépit de leurs jalousies basses, de mettre au compte de l'Eglise un service de premier ordre rendu à la cause de la civilisation et du progrès véritable.

Pour déjouer leurs derniers complots, nous nous adresserons sans doute au glorieux « esclave des nègres, » Pierre Claver, cet héroïque enfant de la Compagnie de Jésus que Léon XIII, à dessein, élevait récemment aux honneurs de la canonisation. Mais, dociles aux exhortations du Saint-Père, nous irons surtout frapper au Cœur de Celui qui « s'est fait si miséricordieusement le frère de tous et de chacun des hommes. »

« Deux nouvelles caravanes — disait dernièrement à Marseille M. Payan d'Augery — viennent de quitter notre port pour aller rejoindre les apôtres des lacs Tanganika et Nyanza : nous

(1) Lettre de Mgr Perrault, 8 septembre 1888.
(2) Compte rendu des Écoles d'Orient.

avons voulu que la ville du Sacré Cœur mît en leurs mains une bannière, et nos Communautés des Visitandines ont tenu à faire broder chacune ce riche labarum qui, au centre du pays des esclaves, montrera le Cœur qui nous a tous rachetés (1). »

C'est en effet ce Cœur, foyer du divin amour, qui seul peut et doit donner le succès à une si noble et si sainte entreprise. « C'est là, dirons-nous encore après Léon XIII, que saint Paul avait puisé cette flamme et ces ardentes paroles, » principe de la campagne anti-esclavagiste qui dure depuis dix-huit siècles, et dont la croisade actuelle apparaît comme le plein couronnement (2).

R. P. E. Regnault.

LE R. P. DAMIEN (3)

Cum ingrederetur quoddam castellum occurerunt ei decem viri leprosi qui steterunt a longe et levaverunt vocem, dicentes : Jesu præceptor, miserere nostri.

Jésus entrait dans une bourgade ; voici que dix lépreux viennent au-devant de lui et de loin ils élèvent la voix et ils crient : O Jésus, notre Maître, ayez pitié de nous. Luc, c. 17.

Il vous appartenait, mes Frères, de rendre ces funèbres hommages au héros de la charité, tombé naguère victime de son dévouement au service des lépreux de Molokaï. Le R. P. Damien a vu le jour dans cette province, à quelques lieues de cette ville, et nous pouvons redire la parole que des Nazaréens disaient de Notre-Seigneur Jésus-Christ : N'avons-nous pas le bonheur de posséder au milieu de nous ses parents et ses

(1) Allocution prononcée par le cardinal Lavigerie, le 19 avril 1889 dans la cathédrale d'Alger.

(2) *Ea vere beatissimus Paulus, qua Christi urgebatur caritate ex ipso ejus Corde hauserat, qui se fratrem singulis cunctisque, hominibus perbenigne dedidit* (Encycl. *In plurimis*).

(3) Oraison funèbre du R. P. Damien (Joseph Deveuster), prêtre de la Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie (Picpus), missionnaire aux îles Sandwich (Océanie), prononcée en la chapelle des Pères des SS. Cœurs, à Louvain, le 11 juillet 1889, par le R. P. de Vos, S. J.

proches? Louvain fut le berceau de sa vie religieuse. Ce cloître garde avec respect la cellule où il trempa son âme pour les travaux de l'avenir. L'Université catholique le compta au nombre de ses disciples et lui apprit les éléments de la science sacrée. Il a prié de longues heures dans ce sanctuaire qu'assombrissent aujourd'hui ces crêpes funèbres. C'est au pied de ces autels qu'il a puisé dans le cœur de son Maître adoré, la mâle énergie du devoir, la flamme du zèle et l'héroïsme de ses sacrifices.

Tout nous parle de lui, et ces souvenirs nous attendrissent, mais d'une douleur où se mêlent l'admiration et la fierté. Nous le pleurons, comme on pleure un frère d'armes prématurément tombé au champ de la vaillance. Nous le pleurons, comme Israël pleurait ses héros et ses prêtres, comme les premiers chrétiens pleuraient leurs martyrs. Mais notre deuil s'illumine d'un rayon de gloire et ces funérailles prennent les allures d'un triomphe.

La charité a ce privilège de rayonner d'un irrésistible éclat, de réveiller la foi endormie dans les âmes indifférentes, d'émouvoir un siècle qu'absorbent les plaisirs et les intérêts d'un jour. L'Europe entière a tressailli aux échos qui lui venaient des îles lointaines de l'Océan pacifique. L'Angleterre protestante s'est éprise d'un légitime enthousiasme pour ce prêtre catholique, qui n'a pas reculé devant la perspective d'une mort lente, affreuse, certaine, pour soulager des frères malheureux. Les princes du sang royal d'Angleterre, les ministres de la reine, les pasteurs anglicans prennent l'initiative des plus solennels hommages : ils ont résolu de perpétuer la mémoire du héros par un monument digne de lui et digne de la religion qu'il professait, ils entendent poursuivre l'œuvre qu'il a commencée, ils font appel à la science des maîtres les plus illustres pour porter remède au fléau qui dans ces îles perdues ravage tant de vies humaines.

Chrétiens, n'avons-nous pas le droit d'être fiers ? Fiers, pour le Dieu que nous servons et dont nous voyons resplendir la sainteté dans le héros de Molokaï ; fiers, pour notre Evangile dont les leçons les plus austères sont encore la règle vivante des âmes d'élite ; fiers, pour l'Eglise catholique. Quelle victorieuse apologie ! Elle est divine, la religion qui inspire ces immolations surhumaines. Où est la vraie charité ? Où se rencontre, non pas le mercenaire, mais le pasteur prêt à donner sa vie pour ses brebis ? Que la bienfaisance naturelle, que la philan-

thropie vienne s'essayer dans ce champ clos de l'abjection et de la douleur ! Mais non ! un voyageur protestant l'écrivait en 1883 : « Il n'y a qu'un prêtre catholique qui ait pénétré dans « cet enfer des lépreux. Il est allé demeurer au milieu de ces « moribonds, de ces désespérés, pour leur porter les consola- « tions de la vie éternelle. Voyageurs de toutes les nations qui « passez devant le rocher de Molokaï, saluez ! »

Nous sommes fiers enfin pour la Belgique, toujours aux avant-postes des combats de la charité, toujours jalouse de justifier l'éloge que François-Xavier lui décernait, lorsqu'il écrivait à Ignace de Loyola : *Da mihi Belgas.* Envoyez-moi des Belges comme compagnons de mes travaux.

La vertu du R. P. Damien cherchait l'ombre et le silence. Il se plaignit de ce qu'on eût publié ses premières lettres. « Je voudrais, écrivait-il, demeurer inconnu au monde »; mais Dieu n'a pas laissé sous le boisseau la lumière de ses exemples, et le peuple chrétien a le droit de s'édifier au récit des merveilles de sa charité.

La charité, celui que nous pleurons en a été le héros, il en a été le martyr et c'est là le tribut d'éloges, la couronne que je voudrais déposer sur la tombe de Joseph Deveuster en religion le R. P. Damien, prêtre de la congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, missionnaire dans les îles Sandwich en Océanie.

Joseph Deveuster naquit à Trémeloo, le 3 janvier 1840, d'une de ces familles patriarcales où les traditions de foi simple et vive se transmettent de génération en génération comme un héritage sacré et disposent les âmes à répondre avec docilité à tous les appels d'en haut. Une voix plus autorisée pourrait vous dire l'histoire de ces premières années, tout embaumées des parfums de l'innocence, de la candeur ingénue, d'une tendre piété. On aimait à voir l'enfant prendre ses ébats au milieu des brebis et des agneaux qu'on menait à la pâture et ce jeu préféré lui avait valu le nom de *petit berger.* Je ne sais si Dieu parlait déjà à cette âme d'enfant ; mais il avait comme l'instinct de la solitude et de la prière, et un jour qu'échappé à la vigilance maternelle, on le cherchait inquiet, on ne le découvrit que le soir à l'église, seul, à genoux au pied de la chaire de vérité. Rien cependant ne lui marquait alors le chemin du sanctuaire ou du cloître, ni ses goûts ni ses études, jusqu'au jour où Dieu fit entendre son premier appel pendant une mission prêchée par

les Pères Rédemptoristes. La parole du prêtre remua si profondément cette âme ingénue que le jeune homme passa les longues heures de la nuit suivante, abîmé dans la plus ardente prière.

Cette nuit fut décisive. Joseph prit dès lors en dégoût le monde, ses intérêts, ses plus légitimes plaisirs. Vouer sa vie au seul service de Dieu, ce fut toute son ambition. Un instant, il se crut appelé à la solitude austère du Trappiste. Mais la Providence avait mis sur sa route un frère vénéré qui au nom de Dieu lui marqua sa route, comme autrefois l'archange Raphaël servit de guide à Tobie. C'est ici même, dans l'enceinte de ce cloître où nous sommes réunis, que se débattit la question de l'appel divin. Reconnaître la volonté de Dieu et la suivre sans hésitation, ce sera toujours le trait caractéristique de la vertu de Joseph.

Il a dix-neuf ans. Au jour anniversaire de sa naissance, le jeune homme vient passer avec son père quelques heures à Louvain, dans ce couvent qui abritait déjà son aîné. Mais, à l'heure du retour, grande fut la surprise du père, lorsqu'il entendit Joseph lui déclarer qu'il comptait ne plus revoir le village natal : il voulait s'essayer à la vie humble du religieux. Si ferme et si calme était son attitude que le père comprit l'inutilité de ses résistances et cet homme de foi robuste offrit généreusement à Dieu le second de ses fils.

N'ayant jamais eu l'occasion de s'initier à la langue latine, Joseph est reçu dans la Congrégation de Picpus comme simple frère de chœur. Mais laissez faire la Providence ; elle charge une seconde fois l'amitié fraternelle d'aplanir les voies, et, grâce à ses leçons, le frère aîné aura la joie d'ouvrir au futur apôtre l'accès du sanctuaire.

L'action de Dieu est visible dans toute cette histoire. Qui pourrait la méconnaître dans la circonstance, fortuite en apparence, qui valut aux lépreux de Molokaï leur héroïque pasteur. Les Supérieurs de la Congrégation de Picpus désignent le R. P. Pamphile pour la mission des îles Sandwich. Tout est prêt pour le départ, la place est retenue sur le vaisseau qui doit emporter le missionnaire. Or voici qu'une maladie cruelle arrête le généreux essor de l'apôtre choisi et lui rend le voyage impossible. O sainte fraternité des âmes créées moins par les liens du sang que par la noble émulation dans les sacrifices ! L'infirme comptait pour rien ses douleurs, mais la pensée des barbares qui peut-être périraient faute de prêtres, le torturait

sur sa couche d'agonie. Il y eut un grand regard échangé entre les deux frères si dignes l'un de l'autre. Prompt à saisir, ardent à suivre les appels de Dieu, Damien écrit au Supérieur général, s'offre à prendre la place de son frère et le presse avec bonhomie de ne pas jeter à la mer le prix de la traversée. La réponse ne se fit pas attendre. Elle portait ce mot : Partez ! Que vos voies sont admirables, Seigneur ! C'est ainsi qu'il y a trois siècles le départ de François Xavier pour les Indes avait tenu à la maladie de son compagnon de route.

Partez donc, vaillant apôtre, c'est Dieu qui vous envoie ! Partez, allez dire un adieu trop court à ce père, à cette mère dont vous êtes aujourd'hui la gloire. Allez vous incliner sous la bénédiction de la Vierge de Montaigu, dont le sanctuaire gardera avec bonheur le souvenir de votre dernier pèlerinage. Vous quittez pour jamais cette terre de la patrie qui jusqu'au dernier jour vous demeurera si chère. Jésus-Christ vous parle au cœur, vous pressez l'image de sa croix sur votre poitrine. A sa parole, vous irez semblable aux anges rapides du prophète vers la nation tourmentée et déchirée, vers le peuple foulé par le malheur et qui attend le secours. L'Océan se déchaîne avec furie contre le vaisseau qui vous emporte. Pendant les cinq mois de la traversée, la mer traîne sous vos yeux les débris des navires qu'elle vient d'engloutir dans ses abîmes. Mais la Vierge que vous ne cessez d'invoquer comme l'étoile de la mer, veille sur vous et dirige la voile.

Le Père Damien aborda aux îles Sandwich au jour de sa fête patronale, le 19 mars 1864. Cette mission offrait à l'activité apostolique un champ immense. Pendant neuf ans, il mena la vie errante et voyageuse des premiers apôtres, allant de village en village porter partout la bonne nouvelle. C'était au prix de mille dangers et de mille fatigues qu'il visitait ses néophytes dispersés au milieu des rochers et des volcans. Souvent il arrivait au milieu d'eux les pieds et les mains ensanglantés, heureux de souffrir quelque chose pour les âmes rachetées au prix du Calvaire.

Ce fut au cours de ces missions laborieuses que le P. Damien se rencontra avec les lépreux dont il devait, dans les vues de Dieu, devenir le pasteur et le père. Depuis un demi-siècle la lèpre importée dans ces îles par quelque malencontreux voyageur, en décimait la population. L'inexpérience du danger, l'insouciance de ces peuples enfants, leur caractère éminemment

sociable, l'hospitalité trop généreuse dont ils se font une loi, tout devait contribuer à rendre plus rapide la propagation du fléau, et il sévissait avec tant de violence qu'un missionnaire pouvait écrire : « Nous assistons ici aux funérailles d'une nation. »

Le gouvernement avait le devoir de combattre les progrès du mal et, en 1865, il décréta que tous les lépreux du royaume d'Hawaï seraient déportés sur la côte septentrionale de l'île de Molokaï Cette mesure était sage ; mais qu'elles étaient dures les séparations qu'elle entraînait ! Il y eut comme une lutte entre les familles et les agents du pouvoir. On comptait pour rien la contagion, pourvu que la famille gardât ses chers lépreux. C'était un père, une épouse, une mère trouvant des retraites inespérées pour cacher leur époux, leurs enfants. Mais la loi était inflexible et l'on voyait se diriger vers les ports d'embarcation des caravanes de lépreux, escortés de leurs proches. On se tendait une dernière fois les mains par dessus les flots, et le navire s'éloignait emportant mornes et tristes ces malheureux, loin des rivages aimés qu'ils ne devaient plus revoir.

La lèpre a disparu de notre pays, mais les traditions populaires gardent le souvenir des ravages qu'elle fit parmi nous et des drames lugubres dont elle fut l'occasion. L'histoire sacrée et profane, les récits des voyageurs, la description des hommes de science sont unanimes à dépeindre la lèpre comme une maladie horrible. Elle ronge les chairs, elle souille, elle défigure, elle répand autour d'elle les germes de la mort, et il ne faut point s'étonner des rigueurs dont les lépreux d'Israël étaient l'objet de par la loi même de Dieu. Voués à l'anathème, exclus des cités et des camps, ils errent dans les solitudes et les déserts, la tête nue, les vêtements déchirés, pour découvrir leurs plaies affreuses, et ils jettent de loin au voyageur qui passe ce cri sinistre : Éloignez-vous, je suis lépreux !

La lèpre, elle était l'image la plus vivante et la plus fidèle du péché, et elle portait en elle le souvenir des châtiments divins. Le roi Ozias pénètre dans le temple de Jérusalem, il franchit sacrilégement l'enceinte réservée au prêtre. Dieu venge l'honneur de son sacerdoce : la lèpre apparaît soudain au front du prince et il en resta marqué pour la vie.

La lèpre, c'est l'agonie avec ses inénarrables angoisses, ses douleurs parfois aiguës, le plus souvent sourdes et énervantes,

son insensibilité graduelle. La lèpre, c'est la mort qui fait tomber une à une les pierres de cette misérable masure de notre corps; la mort avec son aspect repoussant, la mort avec ses légions dévastrices qui préviennent l'heure de l'ensevelissement et s'acharnent sans pitié sur des membres qu'anime encore le souffle de la vie. Au siècle des persécutions, les tyrans avaient imaginé contre les martyrs ce barbare supplice de les attacher vivants à un cadavre et de laisser leur vie s'éteindre lentement au contact de l'infection de la mort. Faible image des longues tortures que la lèpre réserve à ses victimes. Ah ! c'est au lépreux qu'il appartient de redire : « Hélas ! pourquoi mon exil s'est-il prolongé ? les flèches du Tout-Puissant me transpercent, leur poison me consume; ma chair se couvre d'une noire poussière, ma peau se ride et se déchire par lambeaux ; tous mes os sont ébranlés, les douleurs de la mort m'environnent et j'ai dit à la pourriture : vous êtes mon père ; aux vers de la tombe : vous êtes ma mère et mes sœurs. »

Ils étaient 800 lépreux sur cette plage de Molokaï, resserrés d'un côté par l'Océan, de l'autre par d'infranchissables rochers. Il est vrai que la nature avait embelli cette langue de terre, qu'elle y avait prodigué l'éclat d'un soleil tropical, les fleurs à la riche parure, les oiseaux au chant mélodieux. Mais, pour se parer de quelques charmes, Molokaï n'en était pas moins une prison, un exil, un tombeau. Encore, si le malheur avait tourné vers le ciel les yeux de ces misérables à qui la terre n'offrait que tristesse ! mais combien d'entre eux s'abandonnaient au désespoir et cherchaient une compensation à leur douleur dans des fanges plus horribles que la lèpre qui ravageait leur corps !

Mais voici l'ange de la charité catholique ! Il ne passera pas indifférent devant cette affreuse misère, comme ont passé les prédicants de l'hérésie. Si horribles que soient les voiles qui la recouvrent, la foi démêle dans ces corps et ces âmes flétries l'image du Christ. Elle reconnaît, elle signale le divin lépreux, aux plaies saignantes, entrevu par le prophète. Qu'il n'ait plus de forme humaine, que de la plante des pieds au sommet de la tête il n'y ait rien de sain en lui, qu'il soit le rebut du monde, moins un homme qu'un ver de terre écrasé sous le pied du passant, il n'importe ! le Christ est là, vivant dans son image. Non, Seigneur, mes yeux et mon cœur ne s'y méprennent pas. C'est vous le Lazare, c'est vous le lépreux, c'est vous que je sers dans la personne de vos pauvres, c'est

devant vous que je m'agenouille, c'est vous dont me voici l'esclave.

Il faut rappeler ici les circonstances qui attachèrent le R. P. Damien au service des lépreux de Molokaï. Il venait d'assister à la consécration d'une nouvelle église faite par le vicaire apostolique Mgr Maigret. Après la cérémonie, le prélat au cours d'un entretien familier exprime ses regrets qu'il n'y ait point de prêtre à la léproserie. Cette parole jetée en passant est pour Damien un appel d'en haut.

« Me souvenant, écrivait-il lui-même un peu plus tard, qu'au jour de ma profession religieuse, j'avais déjà été mis sous le drap mortuaire, je m'offris à Monseigneur pour affronter, s'il le jugeait à propos, cette seconde mort. En conséquence un navire me déposa ici le 11 mai dernier (1873), avec une cinquantaine de lépreux que les gendarmes venaient de ramasser dans l'île d'Hawaï. »

Damien a trente-trois ans, il est plein de force et de santé, il a mesuré toute l'étendue du sacrifice, l'isolement, les dégoûts, la lèpre un jour, une mort prématurée. Et il se retranche de plein gré du nombre des vivants, il deviendra le compagnon inséparable des lépreux, il vivra de leur vie, comme un jour, il le sait bien, il mourra de leur mort. Il s'anime avec gaieté au sacrifice, et se parlant familièrement à lui-même : « allons, Joseph, mon garçon, se dit-il, voilà pour la vie ! » Il est beau d'affronter la mort sur le champ de bataille. Il est plus beau de s'immoler et de mourir chaque jour le sourire aux lèvres, inconnu, oublié, sous les regards de Dieu.

Il a débarqué dans l'île, pauvre, dénué de tout, sans un vêtement de rechange, et pendant des semaines il n'aura pas une pierre où reposer la tête. La nuit comme le jour, il s'abrite sous un grand arbre qui lui restera cher ; car c'est là qu'il voudra dormir son dernier sommeil.

Le trait caractéristique de son apostolat, c'est la charité. Il aimait ses lépreux avec la tendresse d'une mère ; il les aimait tels qu'ils étaient avec leurs plaies, leur misère, l'horreur qu'ils inspirent ; il les aimait d'une charité active, intelligente, industrieuse qui, par les soins qu'elle donne au corps, acquiert le droit de cicatriser d'une main délicate et sûre les plaies de l'âme.

Certes, le gouvernement d'Hawaï n'avait pas abandonné ces malheureux à leur triste sort. Des navires venaient à date régu-

lière approvisionner l'île. Mais que de choses à créer ! Ce sera la gloire du P. Damien d'avoir fait œuvre stable, même pour l'amélioration de l'état matériel des malades. Rien n'échappe à sa vigilante sollicitude. Si cette vallée de la mort présente aujourd'hui un aspect riant, si elle voit s'élever de blanches et proprettes chaumières, si elle possède un orphelinat, des écoles, des chapelles, un hôpital pour les plus misérables, c'est grâce au zèle, à l'initiative, à l'esprit d'organisation du P. Damien. Plus d'un lépreux reconnaissait qu'il trouvait dans ce lazaret des soins qu'il aurait en vain réclamés de sa famille, et un médecin attaché au service de la marine américaine, qui avait passé toute une semaine à Molokaï pour y faire une étude spéciale de la lèpre, rendait au P. Damien cet hommage, qu'il avait visité toutes les parties du globe où la lèpre a une demeure, mais qu'il n'avait pas trouvé d'endroit où les lépreux fussent si contents et où l'on prît tant de soins d'eux qu'à la léproserie des îles Sandwich. (*A suivre.*)

UNE TOUCHANTE CÉRÉMONIE

Le 17 écoulé, la petite paroisse d'Ormesson, sur les confins du diocèse de Versailles et limitrophe de la banlieue de Paris, fut le rendez-vous d'une brillante autant que savante et charitable société.

Il s'agissait de l'inauguration religieuse ou de la bénédiction d'un hospice spécial destiné à recevoir, pour y soigner gratuitement les enfants (garçons) atteints de la tuberculose ou phtisiques.

Sa Grandeur Mgr Goux, évêque de Versailles, avait bien voulu accepter de venir bénir la maison et les enfants qui l'occupent avec les religieuses qui les soignent; elle a voulu également encourager par sa présence ces Messieurs du comité médical qui se font ainsi les bienfaiteurs et les pères de ces enfants malades.

Cette création d'un hospice spécial est l'œuvre d'un comité composé de 20 docteurs, ayant à leur tête le docteur Hérard, président de l'Académie de médecine de Paris, et comme secrétaire le docteur Léon Petit; l'un et l'autre étaient là, à leur poste, ainsi que les docteurs Blache, Filleau et Gouel, pour

recevoir Sa Grandeur qui était accompagnée de M. Dutillet, vicaire général.

La cérémonie a consisté dans une messe basse célébrée par M. le chanoine Hébrard, prélat romain, vicaire général d'Agen et supérieur des religieuses de Sainte-Anne d'Agen qui desservent l'hospice. Trois artistes du grand Opéra qui avaient bien voulu prêter leur concours ont fait entendre plusieurs morceaux de circonstance qui ont charmé l'assistance choisie.

Après la messe, M. l'abbé Brocard, missionnaire apostolique, premier vicaire de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle à Paris, a fait avec son cœur l'historique de l'œuvre, et il a, sans peine, réussi à émouvoir son auditoire qui a répondu par sa générosité dans une quête fructueuse faite par deux dames patronnesses.

On remarquait dans l'assistance nombre de dames parmi lesquelles la première insigne bienfaitrice Mme la Marquise de. . ainsi que plusieurs ecclésiastiques voisins et amis de l'œuvre, M. le curé d'Ormesson et le R. P. Bruno Le Hodez, religieux Prémontré, missionnaire apostolique, ami dévoué de la congrégation de Sainte-Anne.

Après cette cérémonie qui eut lieu à l'église paroissiale, Monseigneur se rendit processionnellement à l'établissement dont il parcourut toutes les salles, précédé du clergé et du comité et suivi des dames, bénissant les enfants que chacun voulait voir et caresser.

Après midi, Monseigneur donna lui-même la bénédiction du très Saint-Sacrement, dans la modeste chapelle de l'hospice à laquelle, n'assistèrent que le clergé, le comité médical, les dames patronnesses, les enfants et les religieuses leurs mères. Ce fut une bonne journée qui portera bonheur à l'œuvre, aux médecins, aussi dévoués que célèbres qui sont heureux de prodiguer leurs soins à ces petits malheureux, atteints par leur origine ou par accident de cette affreuse maladie la tuberculose. Qu'on le remarque bien, ces pauvres petits malades ont donc à leur disposition, et gratuitement, ce que les princes eux-mêmes avec leur or ne sauraient se procurer, la science, l'expérience et le dévouement de vingt célèbres médecins de la capitale.

Qu'ils soient bénis ces hommes qui ont compris qu'il fallait à ces enfants des soins désintéressés et dévoués, et qui y ont pourvu, en confiant cette œuvre à des religieuses, c'est la meilleure protestation contre ces laïcisations désastreuses matériellement et moralement.

NÉCROLOGIE

Mgr REGNAULT, évêque de Chartres, est décédé dans sa quatre-vingt-dixième année.

Mgr Regnault était né à Charleville (Ardennes), le 21 février 1800. Il était évêque de Chartres depuis trente-six ans. Il avait succédé à Mgr Clauzel de Montels, dont il était le coadjuteur.

—

On lit dans la *Semaine religieuse* de Clermont :

Nous avions dit qu'une dépêche avait annoncé la mort de Mgr MACHEBOEUF.

Cette nouvelle douloureuse est malheureusement confirmée !

En même temps que nous offrons nos religieuses et profondes sympathies à l'honorée et chère famille du vénéré défunt, nous recommandons aux prières du clergé et des fidèles l'évêque missionnaire dont le souvenir était demeuré vivant parmi nous.

Joseph-Priest Machebœuf, né à Riom, en 1812, avait été ordonné prêtre en 1836. Au mois de juillet 1839, il partait pour l'Amérique avec Mgr Purcell, évêque de Cincinnati. Il exerça le saint ministère dans l'Ohio d'abord, puis comme vicaire général de Mgr Lamy dans le Nouveau-Mexique et le Colorado, dont, en 1868, il devint le premier vicaire apostolique.

Vrai pionnier de l'Evangile, le nouvel évêque défricha ce désert.

En quelques années, une église nouvelle était fondée ; elle compte aujourd'hui un nombreux clergé séculier et régulier et des enfants par milliers.

On se rappelle les brillantes fêtes qui eurent lieu à Denver il y a trois ans. Le 16 décembre 1886, Mgr Machebœuf célébrait ses noces d'or. Le souhait *ad multos annos* était sur toutes les lèvres et dans tous les cœurs. Hélas ! rien ne faisait prévoir la catastrophe qui afflige l'Eglise et les fidèles du Colorado. Le cher évêque projetait lui-même un voyage en Europe et à Rome ; et il se proposait la consolation de présider le cinquantième anniversaire de la profession de sa vénérable sœur, religieuse au monastère de la Visitation de Riom... Mais quelques jours avant Pâques, le vaillant missionnaire avait éprouvé un accident de voiture. Sa santé, jusque-là inébranlable, n'aura pu résister à cette terrible secousse. Et le vieil apôtre est mort au sein de la famille qu'il avait adoptée et à laquelle il a consacré, presque jour par jour, cinquante années de sa vie.

Il était parti le 8 juillet 1839 ; il est mort le 9 juillet 1889.

—

M. Félix PYAT, député des Bouches-du-Rhône, est mort samedi soir, à huit heures, dans sa propriété de Saint-Gratien

Le vieux révolutionnaire, né à Vierzon (Cher), le 4 octobre 1810, était le fils d'un avocat royaliste qui dut fort avoir à souffrir, car Félix Pyat, à dix-neuf ans, se faisait arrêter à Paris pour avoir, dans une réunion publique, porté un toast à la Convention régicide.

De 1830 à 1848, Félix Pyat, homme de lettres et journaliste, eut de grands succès. Toutes ses pièces, remplies d'allusions politiques soulevèrent des clameurs. La plupart furent interdites dès les premières représentations. Les plus célèbres sont : *Une Révolution d'autrefois*, le *Brigand et le Philosophe*, les *Deux Serruriers*, *Diogène et le Chiffonnier de Paris*.

Entre temps, Félix Pyat polémiquait violemment dans le *National*.

A partir de 1848, Félix Pyat se jeta dans les rangs du parti socialiste et ne s'occupa plus que de politique. Il fut le représentant du Cher en 1848 et prononça à la tribune des discours d'une violence excessive.

Il signa avec Ledru-Rollin, en 1849, un appel aux armes. Après quoi, il fila en Suisse, d'où il passa en Belgique et en Angleterre. Il y écrivait des brochures où il faisait l'apologie — entre autres fantaisies lugubres — de l'attentat du 14 janvier 1858, ce qui lui valut des poursuites devant les tribunaux anglais. Il ne rentra en France qu'à l'amnistie de 1869.

On sait le rôle de Félix Pyat pendant la Commune, sa fuite en Angleterre à l'entrée de l'armée de Versailles dans Paris. Revenu en France où il vivait du produit de ses œuvres littéraires — plusieurs de ses drames se jouent couramment en province — il se désintéressait de la politique lorsque Marseille le nomma député, il y a trois ans.

Félix Pyat a prononcé, à la Chambre qui vient de s'en aller, quelques discours qui n'ont produit qu'un effet de rires. Toute cette rhétorique habile était bien démodée. Il y a vingt ou trente ans le parti républicain eût fait des funérailles agitées à Félix Pyat.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Voici la traduction d'un important article, publié par l'*Osservatore Romano*, sous ce titre : « Le Pape sous la surveillance ».

A la suite du dernier consistoire, quand le bruit se répandit que le

départ du Pape était à peu près résolu, le gouvernement affecta, devant le public, de ne pas s'en préoccuper, et les journaux officieux répétèrent en chœur : Que le Pape reste ou parte, cela nous est tout à fait indifférent.

En réalité, l'indifférence était le masque sous lequel l'honorable Crispi cherchait à cacher la frayeur que lui causait le bruit qui courait, et du palais Braschi volaient pour Saint-Marcel les ordres les plus sévères et les plus menaçants : Gare à vous, monsieur le questeur, si le Pape vous glisse des mains sans que nous en soyons avisés à temps ! — Et le questeur Santagostino répétait à son tour la menace à M. Manfreni, le délégué à qui est confiée la garde, ou plutôt la surveillance de la demeure du Pape. Et questeur et délégué se mirent à l'œuvre avec cette énergie qu'inspire toujours aux fonctionnaires publics un ordre supérieur appuyée d'une menace de destitution.

Mais, bien que délégué et questeur se soient ingéniés de toute manière à tenir caché au public le fait de cette surveillance, ils n'y ont pas réussi, et dès le premier jour, tout le monde a su que le Vatican était espionné, enveloppé, bloqué, comme si dans ses murailles se cachait un nid de contrebandiers, ou s'il servait d'asile à un malfaiteur condamné dix fois.

Le Vatican est donc toujours attentivement surveillé, et les agents de la questure ont chaque jour et à toute heure leurs postes déterminés ; nous en donnerons la preuve, ne fût-ce que pour prouver que, nous aussi, nous savons faire un peu de police quand nous le voulons.

La surveillance ordinaire du Vatican est donc ainsi distribuée :

« Un garde de la questure en uniforme entre la place de la Sacristie de Saint-Pierre et le séminaire du Vatican.

« Deux carabiniers à côté du palais du Saint-Office.

« Un garde de la questure en uniforme sous la colonnade à droite de la basilique.

« Deux gardes de la questure, dont un en bourgeois, de l'autre côté de la colonnade.

« Deux gardes en uniforme près de la porte de bronze.

« Enfin un garde près de la caserne des gendarmes pontificaux, sur la voie qui de Saint-Pierre conduit à la porte angélique. »

Cela, c'est la surveillance ordinaire, non compris les nombreux carabiniers et gardes qui, jour et nuit, vont et viennent le long des murs des jardins pontificaux, de la porte Angélique à la porte Cavaleggeri.

Mais depuis qu'on craint de voir le Pape abandonner le Vatican, on y a placé de nouveaux policiers, disposés de telle façon qu'il est impossible de mettre le pied hors du Vatican sans passer sous les yeux d'un délégué, d'un carabinier ou d'un questeur.

En voici la liste:

« Deux gardes en bourgeois auprès du palais de l'archiprêtre.

« Un garde en uniforme sous le portique qui unit la sacristie à la basilique vaticane.

« Un autre garde et deux carabiniers près du Campo-Santo des Allemands.

« Un garde à la grande porte de la Canonice.

« Un autre aux grilles du lazaret.

« Deux carabiniers à la colonnade sur la droite de la basilique.

« Deux gardes de la questure à l'entrée de la colonnade près de la place Rusticucci.

« Un derrière la colonnade, devant la porte du corps de garde de la garde suisse.

« Enfin deux carabiniers sous l'arc qui sépare la place de Saint-Pierre de la voie de la porte Angélique. »

En tout donc, vingt-quatre agents, sans compter les délégués, les gardes et les carabiniers qui surveillent les jardins, lesquels sont là, de nuit et de jour, les yeux fixés sur le Vatican, épiant qui entre et qui sort, fouillant du regard le fond des voitures pour voir si dans l'une d'elles, par hasard, ne se cacherait pas un fugitif, Léon XIII.

Et ce n'est pas tout. Si dans une de ces voitures, qui sortent du Vatican, à toute heure et à tout moment, se trouvait le Pape, comment faire pour la suivre, pour courir et en donner avis au palais Braschi ou à Saint-Marcel ?

On a aussi pourvu à cela.

Depuis le 18 juillet, deux voitures de place, chacune avec un délégué et un garde, stationnent, l'une près de la porte de bronze, l'autre place Sainte-Marthe. Ce service de voitures a duré nuit et jour, du 18 au 22 ; depuis le 22 il continue, mais seulement de 8 heures du soir à huit heures du matin.

Comme vous le voyez, le Vatican est bien gardé, et le Pape jouit d'une liberté pleine et illimitée !

Mais, demanderons-nous, si le Pape, au lieu d'être souverain, avec les honneurs et les prérogatives de souverain, dans la ville qui doit être le siège honoré et respecté du Pontificat, était un malfaiteur de la pire espèce, condamné au domicile forcé, que pourrait-on faire de plus et de pis? L'honorable Crispi fait dire par ses journaux que nulle part le Pape ne trouverait la liberté que lui offre le gouvernement italien à Rome. Oh ! une brillante liberté que celle qui vous entoure. vous épie, ne vous laisse pas un instant de répit, s'enquiert de ce que vous faites, de ce que vous dites, de ce que vous pensez !

Nous ignorons ce que l'avenir nous réserve ; mais ce que nous savons bien, c'est que si les événements et plus encore la sottise et la perversité de nos gouvernants forçaient le Pape à prendre la route de l'exil, en quelque contrée qu'il portât ses pas, ce pays offrirait au

Pape une hospitalité plus libre et plus digne que celle que lui offre sa ville de Rome, devenue la capitale du royaume d'Italie.

On devine sans peine l'impression que cet article a fait à Rome.

Sait-on tout ce que la *Riforma* de M. Crispi a trouvé à y répondre? Nous citons textuellement :

Pour quelques agents qui font le service aux abords du Vatican, on dit aujourd'hui que le Pape, à Rome, n'a pas son siège respecté.

Et que devrait-on dire alors pour toute la force armée que le Souverain Pontife maintient à l'intérieur de son palais?

Ainsi, pour la *Riforma*, l'ami qui veille, c'est la même chose que l'ennemi qui surveille. Cette réponse marque bien le trouble où sont les officieux crispiens depuis que l'*Osservatore romano* a démasqué leur jeu.

Il est bon d'en prendre note, et le monde catholique tout entier saura ce qu'il en faut conclure.

—

D'après une version que les confidences de certains personnages connus pour leurs rapports avec le gouvernement italien ont accréditée ces jours-ci, l'espionnage établi autour du Vatican par la police de M. Crispi et continué avec une rigueur croissante cacherait tout un plan sectaire organisé pour le cas où le Pape voudrait quitter Rome.

Il s'agirait pour M. Crispi d'en être averti aussitôt, afin de pouvoir faire rendre au Pape, au moment où il sortirait du Vatican, des honneurs souverains par de forts détachements de troupes, pendant que, d'autre part, des libéraux soudoyés dans ce but feraient une démonstration bruyante, réclamant que le Pape ne donnât pas suite à son projet de départ.

Dès lors, si le départ avait lieu effectivement, M. Crispi se flatterait d'avoir prouvé moyennant cette comédie, que le Pape était parfaitement bien à Rome et que la responsabilité de l'événement et de toutes ses conséquences doit retomber sur lui.

—

Le Saint-Office vient d'être saisi d'un grand nombre de réponses, avec documents à l'appui, des évêques aux demandes qu'il leur avait posées pour les résultats des mariages mixtes dans leurs diocèses respectifs. Il y a tout lieu de croire qu'à la suite de la constatation faite dans la plupart de ces réponses que, dans bien des cas, la partie contractante non-catholique n'a pas tenu ses promesses pour l'éducation des enfants issus de ces mariages, de nouvelles et plus strictes garanties seront exigées à l'avenir.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les scrutins de ballottage. — Manifeste de M. Boulanger. — Au Panthéon. La Nouvelle Sorbonne. — Etranger.

8 août 1889.

Les scrutins de ballottage pour les élections départementales ont eu lieu dimanche.

Le premier tour de scrutin avait donné, en tenant compte des rectifications survenues après la proclamation des scrutins :

Conservateurs	486
Général Boulanger	12
Républicains	764
Ballottages	177
Total	1.439

nombre de conseillers à élire (1,429 conseillers sortants et 10 conseillers décédés ou démissionnaires).

Le deuxième tour de scrutin a donné, pour les 177 ballottages :

Conservateurs	51
Boulangistes	3
Républicains	122
Résultat encore inconnu	1
Total égal	177

Les deux tours de scrutin donnent donc les résultats suivants :

Conservateurs	537
Général Boulanger	12
Boulangistes	3
Républicains	886
Résultat inconnu	1

Les conservateurs sortants étant, d'après les statistiques faites par les journaux républicains eux-mêmes, au nombre de 453, le gain du parti conservateur est donc de 83 sièges.

Dans 3 départements, la majorité passe à droite. Ce sont ceux d'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne, de la Vienne.

Les conservateurs ont, par suite, la majorité dans les 15 départements suivants : Belfort, Charente, Côtes-du-Nord, Eure, Gers, Ille-et-Villaine, Indre, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Nièvre, Sarthe, Vendée et Vienne.

Le conseil du département de la Charente compte 20 membres

républicains, 18 conservateurs et 2 boulangistes : MM. Laguerre et Duport.

Le conseil de l'Orne, qui était partagé également entre républicains et conservateurs, comprend aujourd'hui 18 républicains, 17 conservateurs et un douteux.

Dans le Tarn-et-Garonne, le conseil était partagé également; il compte aujourd'hui 11 conservateurs et 13 républicains.

La majorité est républicaine dans les autres départements.

On constate en outre que 43 sénateurs et 49 députés républicains ont été élus, que 7 sénateurs et 11 députés républicains ont échoué, que 11 sénateurs et 48 députés monarchistes ont été élus, que 1 sénateur et 13 députés monarchistes ont échoué, que 4 députés boulangistes ont été élus et que deux députés boulangistes ont échoué.

Les trois ministres qui étaient candidats ont été élus.

Il était curieux de voir comment le général Boulanger apprécierait les résultats des élections départementales. Son manifeste, dont voici le texte, a été télégraphié de Londres :

AUX ÉLECTEURS DE FRANCE

Électeurs,

Pour protester contre l'ignominieuse loi qui s'oppose aux candidatures multiples, et qui met le suffrage universel en interdit, j'avais pensé que toutes les occasions étaient bonnes et qu'il fallait profiter du renouvellement des conseils généraux.

Les électeurs d'un certain nombre de circonscriptions ont répondu à mon appel. Dans les autres cantons où ma candidature était posée, ainsi que dans une foule d'autres où j'avais décliné toute candidature, les citoyens en masse compacte ont tenu à affirmer, en me donnant leurs suffrages, les idées de réforme constitutionnelle, d'honnêteté et de progrès que poursuit le parti républicain national.

Ces électeurs indépendants et libres, je tiens à les remercier, moins en mon nom personnel, lequel ne compte pas lorsqu'il s'agit de l'intérêt de la patrie, qu'au nom de la France, au relèvement de laquelle ils n'ont jamais cessé de penser. Ils ont été à la fois, dans cette circonstance, les vétérans des anciennes victoires et les recrues auxquelles seront dus les prochains triomphes. Le pays a le droit d'en être fier, et j'ai le devoir de le leur dire, puisque c'est mon nom qu'ils ont choisi pour exprimer leurs idées, leurs espérances, leur foi dans l'avenir.

Si le succès total n'a pas été d'ailleurs ce qu'on pouvait attendre, la faute n'en est pas à ce suffrage universel si intelligent, si hon-

nête, si patriote, si républicain, qui comprend tout ce qui est grand et noble et qui saura bien prouver demain aux élections législatives, qu'il n'a rien perdu de sa confiance dans le grand parti dont j'ai la direction.

Seules, les compétitions locales, les petites ambitions de clocher, les personnalités mesquines pour qui rien n'existe quand elles sont en jeu, ont fait le mal, si tant est que ce ne soit pas là un bien gros mot pour une affaire d'aussi mince importance.

Les organes du gouvernement vont triompher avec fracas. Qu'ils triomphent!

Je leur contesterai d'autant moins ce plaisir qu'il doit être de plus courte durée.

Le jour est proche où le pays va avoir à se prononcer, non plus pour le renouvellement de conseils locaux, mais pour dire, en élisant ses députés, comment il entend l'orientation de la politique française. Ce jour-là, on verra ce que pèsent les petites vanités et les petites trahisons devant le grand courant de la probité publique et de l'honneur national.

Je l'attends sans crainte, sachant bien que ce qui doit en sortir inéluctablement, c'est la France forte dans la république consolidée et régénérée.

Vive la France! Vive la République! Général BOULANGER.

—

Nous avons la réponse du général Boulanger au réquisitoire de M. Quesnay de Beaurepaire. Le morceau est long, et c'est peut-être ce qui lui nuira auprès du public, qui aura quelque peine à le digérer en une seule fois. Il est vrai que le général a pris la précaution de le diviser en une série de chapitres dont chacun se réfère à ceux des accusations ou insinuations du réquisitoire. Étant donné que l'accusé, se méfiant des procédés de MM. Constans et Thévenet, ne veut pas comparaître devant une Haute Cour dont il nie « la compétence et la justice, » la réfutation ne laisse pas que d'être habile. Il reste à savoir si l'accusation n'a pas en réserve des charges de nature à faire impression. Dans tous les cas, une des singularités de ce procès politique sera la publicité donnée au réquisitoire et à la défense avant l'ouverture des débats.

Voici le début de cette réponse :

Je m'adresse à tous les honnêtes gens et non aux juges de la Haute Cour, dont je ne reconnais ni l'incompétence, ni l'impartialité.

Si même ce tribunal d'exception, dont toute la France sait par avance quel sera l'arrêt, ce tribunal politique chargé de condamner son adversaire, ce tribunal dont la sentence ne peut être qu'inique

et odieuse, s'était contenté de relever contre moi ce prétendu crime d'attentat dont le mépris public a déjà fait justice, je me serais tu, laissant au pays le soin de juger mes juges.

Mais, s'apercevant du ridicule de l'accusation qu'il portait, ne pouvant même fournir à son appui l'ombre d'une preuve, M. Quesnay de Beaurepaire, le valet qu'on est allé chercher pour faire cette besogne, au refus des magistrats, a essayé d'un moyen habile pour tromper l'opinion.

Obligé de masquer le vide de son argumentation, ne pouvant même maintenir la plupart des inventions sur lesquelles il avait basé la demande de poursuites déposée sur le bureau de la Chambre, obligé, par exemple, de ne plus même parler dans son nouveau réquisitoire de ce voyage aux Etats-Unis dans lequel, tout d'abord, il m'accusait d'avoir commencé à préparer mon complot, le procureur général d'aventure qui fait les affaires de M. Thévenet a voulu venger ses maîtres, que la France tout entière accuse de n'être que des voleurs, et il a tenté de faire croire au pays que je ne valais pas mieux qu'eux.

C'est ainsi qu'avec un cynisme inconnu jusqu'ici chez un magistrat français, ce romancier sans talent a imaginé le roman qu'il prétend être un document judiciaire.

Attaqué cette fois dans mon honneur de soldat, dans mon honneur d'honnête homme, je ne pouvais plus me taire; je devais à mes amis, à moi-même de confondre les calomnies et les calomniateurs — ce qui, d'ailleurs maintenant, n'est pas difficile.

En effet, un heureux hasard a mis entre les mains de mes amis tout le dossier de la Haute Cour, et a dérangé ainsi les plans de M. de Beaurepaire.

Sans ce hasard, il m'eût été impossible de répondre à des accusations que j'ignorais absolument, dont même je n'aurais pu jamais deviner l'origine, car jamais il ne me serait venu la pensée qu'un magistrat quelconque, fût-il le plus indigne, eût l'audace de n'appuyer son réquisitoire calomnieux que sur les prétendues révélations d'un agent secret brûlé depuis longtemps, et les accusations d'un escroc dont M. Constans a publiquement avoué avoir payé 7,000 fr. la déposition.

Car il n'y a que cela dans l'œuvre de M. le procureur-général; toutes les autres dépositions, les dépositions des honnêtes gens, qui confondent les calomnies de l'escroc et de l'agent secret, cet étonnant magistrat semble les oublier.

Il espérait sans doute que, ignorant les accusations, je ne pourrais y répondre avant les débats de la Haute Cour, il comptait que, le passé de l'escroc Buret étant inconnu, il aurait, avec cette déposition à sensation, un effet d'audience. Il ne pouvait se douter que M. Constans avouerait avoir payé la déposition de ce faux témoin.

Il se disait : « On parviendra sans doute à découvrir, par la suite la vérité, mais après le jugement, après la condamnation, et le coup sera porté. On pourra dire partout que le général Boulanger a été convaincu de concussion et qu'il n'a même pas osé se défendre ! »

Voici maintenant comment conclut le général Boulanger.

Mais les criminels les plus habiles ne savent pas tout prévoir, M. Quesnay de Beaurepaire n'avait pas prévu que son dossier tomberait entre les mains de mes amis avant l'audience, et maintenant que la Haute Cour fasse sa besogne, qu'elle rende un jugement déjà tout rédigé : toute la France saura par avance avec quelles preuves, avec quels documents falsifiés, avec quels témoins payés, se jouera cette parodie de la justice!

Mes adversaires, qui s'intitulent mes juges, me condamneront demain; mais, vous et vos maîtres, les honnêtes gens, qui sont l'immense majorité dans notre chère patrie, vous ont déjà jugés et condamnés.

Notre magistrature française a la plus belle histoire qui soit au monde, c'est en vain qu'on chercherait dans son passé un magistrat ayant fait un métier semblable au vôtre.

La réponse que je fais à vos calomnies, je l'ai dit en commençant, je le répète encore, ce n'est pas à mes soi-disant juges que je l'adresse, c'est à tous mes concitoyens, à tous les Français honnêtes et patriotes, car c'est de leur verdict seul que j'ai souci, et, ce verdict, ils le rendront bientôt, quand leurs bulletins de vote condamneront vous, les juges que vous m'avez donnés, et vos maîtres qui vous ont fait faire votre vilaine besogne!

Car vous ne le savez peut-être pas, ô magistrat mal renseigné, mais le plus grand reproche que m'adressent certains de mes amis, parfois trop ardents, c'est mon respect absolu de la légalité, consacrée par les suffrages du peuple.

Oui, moi, que vous accusez d'attentat, j'estime que le bulletin de vote est la seule arme qu'il soit possible désormais d'employer, et, si le suffrage universel a eu déjà si souvent confiance en moi, c'est qu'il sait quelle confiance j'ai en lui.

C'est à lui que j'en appelle de vos calomnies, que j'ai confondues, et de la parodie de justice qui va se jouer.

J'en appelle de l'iniquité des parlementaires à la justice du peuple!

Général Boulanger.

Londres, le 5 août 1889.

—

La cérémonie de la translation des restes de Carnot, Marceau, La Tour-d'Auvergne et Baudin a eu lieu dimanche matin, à neuf heures et demie, au Panthéon.

Au centre du péristyle du monument s'élevait un catafalque

décoré de faisceaux de drapeaux, de palmiers, de couronnes et surmonté d'un baldaquin aux rideaux étoilés d'argent.

Les troupes formaient la haie sur tout le parcours de la rue Soufflot.

A l'heure indiquée, le président de la république est arrivé dans un landau attelé de deux chevaux. Il était accompagné du général Brugère, du commandant Cordier et du colonel Toulza. Il a pris place à droite du catafalque, et avait à ses côtés M. Adolphe Carnot, son frère, et MM. Lazare et Emile Carnot ses fils. Derrière se tenaient les membres des familles Marceau, La Tour d'Auvergne et Baudin.

A gauche du catafalque on remarquait MM. Magnin, vice-président du Sénat; Méline président de la Chambre; Tirard, Rouvier, amiral Krantz, Thévenet, Spuller, Yves Guyot et Etienne, les sénateurs et les députés; les généraux Saussier, Galiffet et autres; les membres du Conseil d'Etat, de la cour de cassation, de la cour d'appel, etc.

A droite étaient placés, MM. Alphand, Lozé, Chautemps, Jacques, des membres du conseil municipal et des différentes administrations et associations.

Au pied de l'escalier se tenaient les officiers.

Après les discours de MM. Tirard, président du conseil; Maze, sénateur, et Noël-Parfait, député, le défilé des troupes a commencé. Il a été magnifique.

Comme au commencement de la cérémonie, on entendait les salves d'artillerie tirées dans l'allée centrale du Luxembourg.

Les régiments de ligne étaient suivis des chasseurs à pied; puis venait l'artillerie et, enfin, la cavalerie, comprenant les chasseurs, les dragons et les cuirassiers. Le drapeau de chaque régiment était incliné devant le chef de l'Etat.

Après le défilé, les corps des quatre exhumés ont été descendus dans le caveau qu'ils doivent occuper. Puis M. Carnot est remonté, suivi des ministres et des principaux membres du cortège, pour prendre place dans l'ancienne chapelle Sainte-Geneviève, où des sièges avaient été disposés, pour le scellement de la pierre du monument commémoratif à élever.

On a choisi à dessein l'emplacement où se trouvait l'autel de l'humble bergère de Nanterre, de la sainte qui a sauvé Paris de l'invasion des Huns, dans l'espoir, sans doute de laïciser à tout jamais cet édifice élevé à l'une de nos gloires les plus pures.

—

La maison est à moi : c'est à vous d'en sortir!

C'est ainsi que la théologie qui avait fait la Sorbonne et qui y avait donné asile à toutes les autres branches du savoir humain, s'est vue peu à peu exclue de son domaine par ses hôtes. Dans l'inauguration qui a eu lieu lundi dernier, 5 août, des nouveaux bâtiments, consacrés à l'instruction supérieure, l'enseignement religieux, qui autrefois résuma toutes les connaissances et toutes les sciences, s'est trouvé complètement mis à l'écart. Le spiritualisme, qui est inséparable du sentiment religieux, n'a pourtant pas dit son dernier mot. Du reste, la cérémonie avait été organisée avec un éclectisme qui nous étonne de la part du gouvernement. On avait invité, en effet, toutes les sommités scientifiques sans distinction de parti. Le chef du pouvoir exécutif qui présidait cette pompe académique et universitaire, s'est montré d'une courtoisie très accentuée avec M. Pasteur, qui en politique est un conservateur convaincu.

Les discours prononcés par le ministre de l'instruction publique et par le recteur de l'Académie ont été à la hauteur des circonstances présentes et des souvenirs évoqués de l'antique Université. Le président du conseil municipal n'a placé que quelques mots, dans lesquels il a toutefois trouvé moyen de montrer de quelle libre-pensée les bonshommes de l'Hôtel de Ville sont imbus, en rappelant la fondation du cours de révolution et celui de biologie institués il y a deux ans. En somme, tout s'est passé sans incident fâcheux et dans un beau décor, car l'édifice en lui-même répond bien au but que l'on s'est proposé et, sans être d'une architecture surprenante, il est vraiment monumental avec toutes les apparences de la plus parfaite solidité. On ne pourra pas dire de cette construction ce que les Parisiens malicieux disaient de l'ancienne Sorbonne, lorsque le cardinal de Richelieu la fit réédifier :

Instaurata ruit jamjam Sorbona. Caduca
Dùm fuit, inconcussa stetit : renovata peribit.

C'est par la voie télégraphique que sont parties les convocations adressées par M. Le Royer, président de la Haute Cour, à ses collègues, et dans lesquelles il les invite à assister aux audiences de la Haute Cour qui commenceront aujourd'hui jeudi 8 août, à deux heures au palais du Sénat.

Des modifications ont été apportées à la salle des séances du Sénat pour les audiences de la Haute-Cour. Le fauteuil du pré-

sident a été légèrement abaissé ; il est seul, la Haute-Cour n'ayant d'autre bureau que son président. La tribune a été enlevée. A la place, on a installé un parquet et une longue table pour le procureur général et ses assesseurs. Le greffe reste placé où il était à la première audience, c'est-à-dire au petit bureau occupé par les secrétaires rédacteurs.

L'audience de jeudi qui sera publique, sera consacrée au réquisitoire de M. Quesnay de Beaurepaire. Les accusés étant contumaces, il n'y aura, par suite, ni audition de témoins ni interrogatoire des accusés. Après la réquisitoire les procès-verbaux des auditions de témoins et des saisies des pièces seront déposés sur le bureau. Des exemplaires en seront, en même temps, distribués aux membres de la Haute Cour.

Après cette audience publique, la Haute Cour déclarera les débats clos et se formera en chambre du conseil pour délibérer. On compte que cette délibération prendra au moins quatre jours, et il est question de tenir audience dimanche pour ne pas l'interrompre.

—

La brillante mise en scène du voyage de Guillaume II en Angleterre, sa réception dans les eaux de Portsmouth par le prince de Galles, la revue de grand gala à Spithead et les dîners de famille à Osborne, sont le principal événement de cette semaine à l'extérieur.

On n'a pas oublié les persécutions dont la veuve de Frédéric III fut la victime à Berlin, lors de la mort de son mari, ni l'offensante campagne menée au commencement de cette année par la Chancellerie contre l'ambassadeur britannique à Saint-Pétersbourg Sir Robert Morier. Il importait de dissiper l'amertume que de pareils souvenirs devaient faire naître chez la reine Victoria, et surtout de calmer les légitimes susceptibilités du prince de Galles particulièrement froissé de ces procédés. Cette réconciliation d'un jeune Empereur avec sa grand'mère et avec son oncle est chose faite aujourd'hui.

Telle est la seule signification du voyage du souverain allemand en Angleterre. Il apaise des rancunes de parents; il ne crée aucun nouveau lien politique entre deux puissances. C'est une affaire de famille qui se liquide, rien de plus.

Que le prince de Galles, dont la bonne grâce est connue, fasse à son impérial neveu meilleur visage que l'an dernier; que la reine Victoria fasse à son petit-fils, avec une pompe minutieuse,

un accueil de reine à empereur, rien ne sera changé aux rapports entre l'Allemagne et l'Angleterre ; et quand tout se sera tu et éteint, flambeaux et musiques de fêtes, et dithyrambes des journaux officieux ou agréables, les affaires pendantes entre les deux pays ou les questions latentes seront les mêmes. L'entrée de Guillaume II au château royal d'Osborne ne signifie pas plus l'accession de l'Angleterre à la triple alliance qu'une visite du tsar, apparenté lui aussi à la maison royale d'Angleterre, n'impliquerait une politique anglo-russe.

La politique se fait ailleurs. Elle est dans la volonté du Parlement, elle est non moins dans les traditions de l'Angleterre. Or, l'histoire nous démontre que toute majorité et ministère, wigh ou tory, peut accentuer ou atténuer le principe de non intervention dans les affaires européennes mais que jamais il ne prend d'engagement irrévocable pour une « affaire » politique dont il ne voit pas clairement le but et la délimitation.

Si ses prévisions sont trompées, l'Angleterre n'hésite pas à retirer sa mise et à liquider. Or, la triple alliance et les opérations qu'elle comporte ne sont pas des affaires assez claires pour que la politique anglaise trouve un intérêt quelconque à s'y associer.

—

Pendant que nous parlons de créer des débouchés à notre industrie, les Allemands agissent. La *Gazette nationale*, de Berlin, signale en effet un important changement dans les actes qui règlent la situation internationale du Japon. L'Allemagne vient de conclure avec le Japon un traité qui entrera en vigueur à partir de février prochain et assurera à ses nationaux un traitement privilégié. Les Allemands auront le droit de pénétrer et de s'établir sur n'importe quel point du pays, en dehors des ports ouverts par les traités. Pour acquérir cette avance sur les autres puissances, l'Allemagne a renoncé pour ses nationaux à la juridiction consulaire. Il est vrai qu'elle a réduit sa concession en stipulant une réforme des cours d'appel dans le sens des tribunaux mixtes.

L'influence allemande, en progrès au Japon depuis plusieurs années, comme en témoignent les dernières réformes administratives et militaires et l'esprit de la nouvelle Constitution, prendra une extension plus rapide encore dans l'empire japonais. Les effets commerciaux ne tarderont pas à être appréciables.

—

On désespérait, à Berne, de voir le chancelier allemand répondre à la dernière note si catégorique de M. Droz touchant la dénonciation du traité d'établissement de 1876, lorsque cette réponse a été remise au Conseil fédéral par M. de Bulow. Elle est datée de Varzin et signée du prince de Bismarck lui-même. En voici le résumé exact, d'après une lettre du 1er août, adressée à l'*Agence Havas* :

Elle laisse de côté l'affaire Wohlgemuth, qui est de ce fait, sinon réglée, du moins classée. Elle insiste au sujet de l'article 2 sur l'interprétation que les premières notes lui ont donnée relativement aux papiers qui doivent être requis par les autorités suisses. D'après le gouvernement allemand, il n'y a pas lieu de confondre cette question avec le droit d'asile, attendu que les ressortissants allemands qui s'établissent en Suisse et qui y conspirent contre l'ordre établi en Allemagne ne sont nullement des réfugiés.

La note insiste également sur la nécessité d'une sévère police des étrangers, elle ne parle plus de la neutralité ; enfin elle prépare le terrain à des négociations touchant le renouvellement du traité dénoncé. On se montre satisfait en Suisse de cette note qui est aussi courtoise dans la forme qu'elle est conciliante dans le fond. On en conclut, en effet, que si l'incident diplomatique issu de l'affaire Wohlgemuth n'est pas entièrement terminé, il a du moins perdu toute acuité et tout caractère alarmant.

—

Le gouvernement italien vient d'occuper le plateau d'Asmara, qui fait partie du territoire garanti à l'Abyssinie par le traité Hewett. L'Angleterre laissera évidemment protester sa signature; il n'y a aucun doute à avoir à ce sujet. Du reste, le négus auquel l'amiral anglais avait assuré Asmara, étant mort, les circonstances ont changé. Voilà plusieurs mois que M. Crispi méditait ce coup, qu'il a réalisé aussitôt que la saison des fièvres a été passée. On n'a pas attendu un jour. La possession d'Asmara est un avantage purement nominal : il faut maintenant fortifier cette position et y tenir garnison, ce qui coûtera beaucoup d'hommes et d'armes. Pour le moment, les Italiens spéculent sur les dissentiments qui règnent entre les princes abyssins; mais tôt ou tard ceux-ci s'uniront contre l'ennemi commun, et quelque jour l'armée italienne payera ce triomphe facile. Il est facile d'enfoncer les portes ouvertes, mais le plus souvent ces portes béantes aboutissent à des traquenards.

—

Les Anglais viennent de remporter une éclatante victoire sur les Derviches, dont presque tous les chefs ont été tués.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Dans l'attente des résultats des élections des conseils généraux du 28 juillet, nos Rentes avaient baissé. Préoccupés de la façon dont se prononcerait le suffrage universel, nombre d'acheteurs n'avaient pas cru devoir rester sur leurs positions, et de prudentes liquidations avaient pesé sur les cours. Mais quand le dépouillement des votes eut permis de constater le succès des conservateurs, succès qui témoigne de la persistance d'un courant de l'opinion qui est loin d'être favorable à la direction donnée aux affaires publiques par les républicains qui détiennent le pouvoir, la Bourse a salué immédiatement ce résultat par une vive reprise des fonds d'Etat et des principales valeurs.

Bourse du 7 août 1889.

3 0/0....................		84 90	C. F. foncières 1879.....		455 »
3 0/0 amortissable.......		88 75	— commun. 1879.....		457 »
4 1/2 0/0................		104 10	— — 1880.....		454 »
Crédit foncier..	Actions	1.280 »	— foncières 1883.....		379 »
Est............	—	800 »	Est..............	Oblig.	394 »
Lyon..........	—	1.320 »	Lyon...........	—	403 »
Midi...........	—	1.180 »	Midi............	—	407 »
Nord..........	—	1.710 »	Nord...........	—	415 »
Orléans........	—	1.350 »	Orléans.........	—	408 »
Ouest..........	—	940 »	Ouest...........	—	407 »
Panama.......	—	45 »	Panama 4 0/0...	—	28 »
Suez..........	—	2.280 »	— 6 0/0...	—	41 »

Le gérant: P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LES CONGRÈS SOCIALISTES DE PARIS

Comme chacun le sait, les diverses fractions du parti socialiste à Paris sont loin de vivre en bonne intelligence. Les sectes se sont multipliées ; les schismes et les hérésies ont éclaté partout ; aucune autorité n'a été respectée.

Aussi, du redoutable faisceau des forces révolutionnaires, ne reste-t-il à l'heure actuelle que des fragments, encore redoutables, mais qui annihilent mutuellement leur influence par la lutte acharnée qu'ils se font au plus grand profit de leurs adversaires. Cette désunion est profonde et il n'est pas d'occasion où elle ne se montre de plus en plus invétérée : elle se révèle à chaque élection ; on la voit éclater à chaque meeting possibiliste ; elle vient de se montrer tout dernièrement, lors du dernier congrès socialiste, plus obstinée que jamais.

Quel est le point qui sépare ces frères ennemis ? C'est chose assez difficile à dire, parce qu'il s'agit d'un prétexte plutôt que de raisons véritables. Il y a d'abord une question d'opportunité en jeu : celle de savoir si la révolution sociale doit être accomplie par la violence à l'heure actuelle ou s'il vaut mieux de patienter et de la faire quand le terrain sera mieux préparé. Ce dernier parti est celui que proposent les *possibilistes*, les modérés... relatifs ; la première résolution est au contraire prônée par les radicaux qui s'étaient réunis au congrès sous le nom de *Marxistes*, c'est-à-dire partisans de Karl Marx, le fondateur, avec Rodbertus Jagetzow, du socialisme scientifique et célèbre par la création de l'*Internationale* qu'il dirigea pendant de longues années. Il y a ensuite et surtout des questions de personne qui s'opposent à l'union.

On aurait pu croire cependant qu'une fête comme celle d'un grand Congrès international tenu à l'occasion d'un mémorable centenaire, aurait fait taire les rivalités et cesser la discorde. Il n'en a rien été.

L'union ne s'est pas faite : *possibilistes* et *marxistes* ont tenu fièrement leur Congrès chacun de leur côté. Les délégués étrangers se sont partagés selon leurs préférences. Les modérés ont eu les Anglais et quelques Italiens ; tous les autres délégués,

Américains, Allemands, Belges et le reste des Italiens se sont ralliés aux radicaux.

*
* *

Ce mode de délibération chacun de son côté a produit de bons résultats, contrairement à beaucoup d'autres réunions où l'on n'a pris aucune résolution à cause des rixes qui éclataient et faisaient brusquement lever la séance. Chaque congrès a pu élaborer et voter son programme. Les journaux de Paris ont reproduit ces programmes et c'est d'après cette source que nous analyserons rapidement les *desiderata* des congrès socialistes. Les deux fractions se trouvent d'accord sur l'objet général de leurs revendications à savoir : une législation internationale pour la protection des travailleurs. Les deux programmes se rencontrent ensuite sur les points suivants : 1° un jour de repos par semaine sera obligatoirement accordé aux ouvriers ; 2° abolition du travail de nuit, au moins pour les femmes et les enfants; 3° interdiction du travail aux enfants de moins de 14 ans et protection de l'enfant jusqu'à 18 ans.

Les deux programmes se rencontrent encore sur d'autres points que voici : 1° Journée maxima de 8 heures de travail fixée par une loi internationale ; 2° fixation d'un minimum de salaire dans chaque pays, également par une convention internationale ; 3° nomination par les ouvriers d'un certain nombre d'inspecteurs qui veilleraient à l'exécution des lois internationales.

Le programme possibiliste demande la création ou plutôt la résurrection des ateliers nationaux qui ont existé en France en 1848 et en Suisse pendant de longues années. Il réclame en outre l'interdiction aux patrons d'employer des ouvriers étrangers se contentant d'un moindre salaire que les ouvriers du pays : enfin il veut pour les femmes un salaire égal à celui que recevrait un homme pour l'ouvrage accompli par elles.

*
* *

On a été généralement frappé de la modération de ce programme, bien différent des revendications passionnées auxquelles on était habitué. Cette modération était d'autant plus évidente que plusieurs points du manifeste avaient été consacrés depuis longtemps par les législations de divers pays et que les nations les plus prudentes en matière de réformes ouvrières étaient sur le point d'adopter des mesures analogues. On aurait certes, mauvaise grâce à méconnaître ce caractère de modéra-

tion et l'on serait coupable en le regrettant. Mais nous croyons que l'on se fait à ce sujet de singulières illusions.

D'où vient la modération des résolutions prises par les deux congrès? Uniquement de ce que la discussion a porté sur des points pratiques, étudiés depuis longtemps, approfondis par des travaux législatifs considérables. Cela veut-il dire que les socialistes aient abandonné une partie quelconque de leur programme antérieur, qu'ils aient renoncé à quelqu'une des utopies malfaisantes qu'ils ont parfois tenté de réaliser par la révolte et l'incendie? Nullement. Seulement, instruits par l'expérience, ils ont voulu donner une portée pratique à leurs délibérations. Le socialisme utopique de Cabet, de Fourrier, d'Owen a misérablement échoué dans toutes ses tentatives : le socialisme dit *scientifique* n'a pas même réussi à formuler les dogmes et à indiquer les bases de la société future, preuve évidente de son incurable impuissance. Aussi a-t-on gardé sur ces points, les plus importants puisqu'ils sont le fondement et la raison d'être de la doctrine, un prudent silence. Nous en concluons légitimement que le socialisme n'a rien abdiqué de ses haines ni de ses préférences et qu'il est encore, à l'heure actuelle, tel qu'il était naguère. Ce n'est pas une modération toute passagère, inspirée par des raisons d'opportunité, toutes de calcul en un mot, qui pourrait nous faire oublier ni ce qu'a été le socialisme ni ce qu'il aspire à être encore dans l'avenir. Nous ne partageons donc pas sur ce point l'optimisme de certains journaux qui pensent voir dans la tendance manifestée au Congrès, un commencement de conversion; nous croyons que de telles espérances sont imprudentes.

Malgré la sagesse qu'on lui accorde, le Congrès de Paris a inscrit dans son programme des impossibilités ou de difficiles problèmes qu'il imagine sans doute être résolus par le seul fait qu'ils figurent à son ordre du jour. Il en est ainsi de la fixation par une loi internationale d'un minimum des salaires.

Nous n'avons pas à signaler l'inutilité d'une telle revendication. Il suffit de constater que le salaire peut être plus ou moins élevé en raison des aptitudes de l'ouvrier et de la valeur de son travail : or, ces aptitudes et cette valeur varient à l'infini et c'est une entreprise absolument folle de vouloir décider que quelle que soit la maladresse de l'ouvrier, si peu productif que soit son travail, il recevra un salaire qui ne pourra être inférieur à une somme de... !

En admettant le vote par les Etats industriels d'une sembla-

ble mesure, rien ne serait plus facile aux capitalistes que d'éluder la loi : ils n'auraient qu'à refuser de l'ouvrage aux ouvriers qui ne leur paraîtraient pas en état de gagner effectivement la somme fixée comme minimum.

La demande de travail se bornerait aux ouvriers assez habiles pour mériter réellement le taux fixé. Les ouvriers auraient tout à perdre d'un pareil système. Mieux vaut être mal payé, que de manquer d'ouvrage.

La réunion d'un congrès international avait fait naître quelques craintes au sujet de la reconstitution de l'*Association Internationale des Travailleurs.* Nous n'avons pour notre part rien remarqué qui puisse faire naître des craintes plus sérieuses à ce sujet qu'à un autre moment. L'association internationale est, comme l'a si bien démontré M. E. de Laveleye, la forme logique à laquelle doit nécessairement aboutir le mouvement ouvrier contemporain. C'est pourquoi toute réunion des chefs du mouvement, toute entente générale des socialistes contribuent à reformer la célèbre association.

Le congrès de Paris comme tous les autres aura contribué à une entente de ce genre et par suite à la constitution d'une nouvelle Internationale. Nous pensons d'ailleurs que dans le cas où cette hypothèse d'une reconstitution viendrait à se réaliser, il ne faudrait pas concevoir des craintes exagérées. Un mouvement international est difficile à diriger : ce qui est plus difficile encore, c'est de conserver unis des hommes de tendances et de caractères hostiles, de faire taire les rivalités de nationalités, d'étouffer les questions de personne. La difficulté d'une semblable entreprise a été démontrée à suffisance par l'histoire de l'ancienne Internationale qui, malgré tout le talent de son président, Karl Marx, a succombé par suite de mesquines rivalités et de vulgaires compétitions personnelles.

NOTRE-DAME DE LOURDES

ET LES FRANCS-MAÇONS

L'opinion publique est vivement préoccupée des projets des francs-maçons contre Notre-Dame de Lourdes : il est de notre devoir d'éclairer les amis de notre Mère Immaculée.

La franc-maçonnerie, ennemie de Dieu et de la sainte Eglise, doit l'être nécessairement de la Vierge de la Grotte, qui opère

dans le monde un mouvement religieux si extraordinaire !... La presse a dévoilé les manœuvres de la secte.

En juin 1887, les Loges du Midi eurent une assemblée à Toulouse. Il fut décidé qu'on demanderait au Conseil de l'Ordre de tenir à Lourdes, en 1889, l'assemblée générale de toutes les Loges françaises. La création d'une Loge à Lourdes fut également résolue.

Le 15 avril 1888, une vingtaine de francs-maçons étrangers se réunirent à Lourdes et fondèrent la Loge dite le *Vœu National.* Cette Loge ne comptait que deux habitants de la ville, dont l'un, étranger par sa naissance, garde ailleurs son domicile politique. Aussi la Loge de Lourdes est-elle établie dans des conditions spéciales : tout franc-maçon français peut en faire partie moyennant une minime rétribution annuelle. Il est dispensé de payer les frais d'affiliation, qui sont considérables. Le sceau de la Loge porte, avec un signe vénéré de l'Eglise, cette devise significative : « *Ceci tuera cela.* »

En septembre 1888, le délégué de la Loge de Lourdes assista, à Paris, à l'assemblée générale de toutes les Loges de France ; il y fut élu membre du Grand Conseil de l'Ordre au milieu de vifs applaudissements.

L'assemblée approuva à l'unanimité le vœu suivant :

«... Que le Conseil de l'Ordre seconde de toutes ses forces les efforts faits par les membres de la L.·. de Lourdes pour être en mesure, l'année prochaine (1889), de recevoir dans leur Orient les délégués de toutes les Loges françaises ; l'assemblée demande, en outre, que, d'accord avec les délégués des LL.·. de Lourdes et de Tarbes, le Conseil de l'Ordre prenne, cette année même, toutes les mesures pour atteindre le but que se proposent les francs-maçons de Lourdes... »

Quel est ce but ?... Par quelles mesures veut-on l'atteindre?...

Nous ne redirons pas ce qu'ont publié plusieurs journaux avec des détails précis et les noms propres. Nous regardons les choses de plus haut, et nous voulons garder envers tous jusqu'aux moindres scrupules de la charité chrétienne. D'ailleurs, la conduite des amis de Notre-Dame de Lourdes leur a été dictée d'avance par leur Mère Immaculée.

Elle leur a dit ainsi qu'à Bernadette : « Vous prierez pour les pécheurs ; vous baiserez la terre pour les pécheurs. » Ils prieront avec une ardeur nouvelle pour la conversion des pécheurs, et en particulier pour la conversion des Francs-Maçons. Dieu

exaucera, sans nul doute, les prières qu'ils ajouteront pour que sa miséricorde fasse échouer les vains complots que les méchants ont formés contre sa Mère.

La Vierge a dit à tous : « Je veux ici du monde. — Je veux qu'on y vienne en procession... » Les foules accourront de plus en plus pressées, et de plus en plus les grands pèlerinages édifieront la terre en apaisant la colère du ciel.

Si les Francs-Maçons s'avisaient, comme on l'a écrit, de faire une manifestation à Lourdes, ce qui est peu probable, les catholiques se souviendraient de la parole du Maître : « Je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups. » Ils savent que la douceur des agneaux finit par rendre impuissante la rage des loups. L'œil et le cœur au ciel, ils attendent avec un calme pieux, la réalisation des espérances fondées sur la promesse divine qui annonçait, aux premiers jours du monde, la victoire de la FEMME sur le serpent; des espérances qu'a fait naître le dogme de l'IMMACULÉE CONCEPTION.

(*Annales de Notre-Dame de Lourdes,* juillet 1889.)

A PROPOS D'ŒUVRES PIES (1)

San-Giuliano (Pise), 4 août.

Avant qu'une loi spoliatrice vienne emporter les derniers restes des institutions charitables dont cette terre classique du catholicisme est toute parsemée, j'aime à montrer dans l'un des groupes de ces institutions, que j'ai sous les yeux, quels bienfaits en découlent, quels enseignements s'en dégagent, quelles merveilles de foi et de vrai patriotisme s'y rattachent. Aussi bien, dans cette vaste plaine, assise entre les monts Pisans et la mer, depuis Livourne jusqu'à Viareggio, tout rappelle les fastes glorieux de la religion où l'Italie a toujours trouvé et retrouvera un jour la véritable unité. Au milieu de cette plaine où verdoie le pampre et l'olivier, sur le fond bleu de la plage qui se marie au plus limpide azur du ciel, se détache éclairant au loin les croyants, cette sublime tour de Pise, comme un centre d'attraction, comme un phare lumineux penchée et inflexible, élevée par le génie et inclinée par

(1) Extrait du *Courrier de Bruxelles.*

la foi, dans la pose sculpturale qui rend le mieux la ligne artistique de l'adoration. Les morts illustres dorment auprès dans le *Campo Sancto* historique, à l'ombre du Dôme où ils ont laissé, avec le souvenir de leurs gestes fameux, le monument immortel de leurs croyances.

Ce n'est pas la moins noble partie de leur histoire que la fondation encore vivante, mais menacée, hélas! par la tourmente révolutionnaire, de ces œuvres de miséricorde dont j'entends parler. Là il m'a été donné de retrouver les premiers ancêtres de la très ancienne et très noble famille des Pecci qui devait donner un si grand Pape à l'Eglise. Là aussi, on voit avec quel soin pieux en des temps que l'on appelle aujourd'hui barbares, les petits et les pauvres étaient assurés des bienfaits de la charité chrétienne.

En ce temps-là, outre les corporations d'arts et métiers auxquelles nous sommes redevables de tant de merveilles, on fondait avec une munificence incomparable ces Œuvres pies, doublement telles et par la foi qui les inspirait et par le but auquel elles étaient destinées. Le superflu des riches venait s'y déverser libéralement, comme aux temps apostoliques où l'Eglise disposait d'une façon analogue de ces biens temporels qu'on lui dispute aujourd'hui en lui reprochant d'avoir renié ses origines!

C'est ainsi qu'en pleine époque de foi, l'an 1053, douze notables de Pise se réunirent afin de pourvoir, « à l'exemple des apôtres », comme le dit en propres termes l'acte de fondation, à l'assistance des pauvres. Chacun des fondateurs apporta son pécule en 25 livres de deniers d'argent, qui, bientôt, devait grandir et se multiplier, pareil au grain de senevé d'où naît un grand arbre à l'ombre duquel les peuples se reposent. Telle fut effectivement pour Pise l'Œuvre Pie désignée dès lors sous le nom de *Pieuse maison de la miséricorde*. Ses bienfaits devinrent si féconds qu'en moins de deux siècles on vit fleurir et prospérer autour d'elle un grand nombre d'institutions analogues, toutes destinées au secours des prisonniers, à la dotation des jeunes filles, à l'éducation de la jeunesse, à l'encouragement de l'épargne ouvrière. Aujourd'hui encore, après tant de vicissitudes, il en reste de si beaux rejetons que la province de Pise se trouve être l'une des mieux partagés sous le rapport de la bienfaisance publique.

Les Œuvres Pies de cette province se répartissent en quatre

groupes. Le premier comprend les œuvres hospitalières suivantes : Les Hôpitaux réunis de Sainte-Claire avec un patrimoine de 4,680,913 fr. 20; l'Hôpital des Enfants trouvés dont l'ancienne dotation évaluée à 437,784 fr. 29 ne suffit plus aux dépenses, étant donné, avec l'immoralité croissante, l'augmentation considérable de ces pauvres enfants à l'entretien desquels le conseil provincial de Pise est appelé maintenant à pourvoir pour une large part; le Conservatoire des orphelins ayant un capital de fr. 654,972 22; la Pieuse Maison de Charité dont les fonds s'élèvent à 1,600,000 francs; l'Hospice de mendicité qui pourvoit surtout, moyennant un capital de fr. 306,351 37 au secours et au placement des enfants trouvés.

La deuxième catégorie, celle des Œuvres Pies d'assistance qui ne sont pas à proprement parler hospitalières, comprend jusqu'à vingt-et-une institutions avec un patrimoine collectif de 2 millions 150 mille francs. Dans ce nombre figure pour 937 mille francs, la Pieuse Maison de la Miséricorde, la première qui fut fondée en 1053 et qui a été comme la source de toutes les autres; et, pour 653 mille francs, l'Œuvre des Bains de San-Giuliano, dont je vais avoir à parler avec plus de détails.

Au troisième groupe appartiennent six Œuvres Pies d'instruction et d'éducation ayant ensemble un patrimoine de 1 million 250 mille francs. Vient enfin le quatrième groupe : Œuvres pies de crédit et d'épargne, possédant à ce jour près de 390 mille francs. Cela fait en tout, rien que pour la province de Pise, un capital de onze millions et demi.

Quelques-unes des œuvres que je viens de signaler ont pu garder leur administration autonome et échapper, non sans efforts, à la loi qui, depuis 1862, prépare le terrain à la ruine complète des Œuvres Pies, assujetties en général par cette loi au contrôle direct, aux caprices mobiles des administrations communales et provinciales, avec l'ingérence aussi des préfets. Mais qu'en sera-t-il demain, étant donné le projet de « réforme » radicale dont le gouvernement a pris l'initiative? Peut-être se propose-t-il, après avoir gaspillé tant d'autres ressources, de jeter son dévolu sur le riche patrimoine des Œuvres Pies, pour y trouver le moyen commode de se lancer dans les complications redoutables où sa folle politique semble devoir entraîner l'Italie. Alors, dans cette vaste plaine de Pise, aujourd'hui émaillée de tant d'institutions bienfaisantes, on entendra tonner le canon et siffler les balles que l'on aura fondues avec les deniers des pauvres !

A la vieille de cette spoliation suprême, comme le voyageur surpris par un ouragan qui menace de répandre alentour la désolation et la mort, on ne peut que jeter un dernier regard attristé sur les merveilles que les âges de foi ont léguées à l'Italie.

Pauvre Italie, vouée à voir emporter sous ses yeux, comme les épaves d'un naufrage, les débris de ces merveilles, les derniers vestiges de tant d'institutions admirables d'où s'échappe encore, suprême adieu, ce cri lugubre : *Morituri te salutant!*

Pour ce qui est en particulier de l'Œuvre des Bains de San-Giuliano (la localité où j'ai recueilli ces notes), à plusieurs reprises déjà le patrimoine en a été disputé par la commune de San-Giuliano, par celle de Pise et par l'administration de la province. Heureusement, entre les trois « larrons » est intervenu le délégué de la Pieuse maison de la Miséricorde — de laquelle relève l'œuvre des Bains de San-Giuliano — M. le comte Agostini et, grâce à un triomphant rapport adressé au Conseil d'Etat, il a obtenu un sursis qui permet encore à l'œuvre de garder son autonomie. Le nouveau délégué de la Pieuse maison de la Miséricorde, M. le comte Curino-Galletti, digne héritier de tant de traditions charitables, ne déploie pas moins de talent et de dévouement dans cette noble tâche de préservation jusqu'ici couronnée de succès ; mais que pourront, hélas ! tout son zèle et son bon vouloir contre la rapacité dont le gouvernement est le premier à donner l'exemple et contre le projet de réforme générale des Œuvres Pies, qu'il prépare de longue main avec un acharnement sans pareil?

A San-Giuliano, l'Œuvre Pie des Bains est l'âme du gracieux village qui lui doit son existence et sa prospérité. D'ancienne date, dès l'époque des Romains, voire des Etrusques, ces bains étaient renommés pour la cure des maladies rhumatismales, comme aussi pour rendre aux femmes stériles l'espoir de la maternité. D'antiques fragments d'inscriptions votives rappellent ces prodigieux effets des eaux de San-Giuliano. Ici, c'est la femme d'un Octavius Corinne, qui a fait graver sur un cippe l'expression de sa reconnaissance pour ses vœux exaucés : *Corinna A. Octavi V. S. L. M.*, qu'il faut lire : *Corinna Auli Octavi votum solvit libens merito.* Là, c'est le custode même des eaux, l'affranchi Eros, qui dit avoir élevé un petit temple à la divinité tutélaire du site : *S. L. M. Eros Aquarum Ædiclam...* preuve touchante du sentiment religieux que les *ex*

voto chrétiens devaient ensuite perfectionner depuis les catacombes jusque dans nos églises. Ailleurs, ce sont des inscriptions d'époques plus rapprochées de la nôtre et attestant la munificence des grands ducs de Toscane pour rendre à ces eaux salutaires leur première renommée. Je dois à la courtoisie d'une noble et charmante dame, fille du comte Landucci, l'ancien ministre de Léopold II, et mariée au comte Baldini de Florence, actuellement au nombre des hôtes de San-Giuliano, d'avoir pu admirer ces inscriptions et les bienfaits qu'elles rappellent, avec tant d'autres dont la Toscane est redevable.

Ce fut vers la fin du siècle dernier, à la suite d'un riche héritage, légué à l'Œuvre des Bains de San-Giuliano par Guglielmo Del Bene, de Pise, que cette œuvre prit tout son essor et qu'elle put, avec le généreux concours du gouvernement grand ducal, atteindre au degré de prospérité dont elle jouit encore. La plus importante des propriétés foncières de l'Œuvre est l'établissement même, à trois grands corps de bâtiment, où sont logés les baigneurs que la renommée des eaux et la beauté du site attirent de loin à la ronde, non seulement de toute la Toscane, mais des contrées les plus diverses de la Péninsule, voire de l'étranger. En face des deux ailes latérales de ce grandiose établissement, qui est un vrai palais, sont aménagées, avec tout le confortable nécessaire, les cabines des bains, construites à l'endroit même où les eaux jaillissent de terre en autant de sources, chaudes et limpides, riches de sulfates ou de carbonates de chaux, de magnésium et de sodium. Elles sont recueillies dans des piscines communes, telles que les vit Montaigne, ou dans des baignoires séparées, telles que les a décrites Dupaty là où il dit que « c'est la plus belle eau dans le plus beau marbre ».

Il y a aussi auprès un établissement séparé pour les pauvres, et c'est par là que les Bains de San-Giuliano gardent encore leur caractère d'Œuvre Pie. Tous les pauvres de la province qui s'y présentent sont admis gratuitement à la cure thermale. Parmi eux il en est même un bon nombre qui, chaque année, sont logés, aux frais de l'Œuvre, dans deux gracieuses maisonnettes, l'une pour les femmes, l'autre pour les hommes, et qui reçoivent en outre un subside journalier pour leur entretien personnel. Le nombre total des pauvres admis, l'année dernière, à bénéficier ainsi des secours de l'Œuvre a été de 1,417, parmi lesquels ont été répartis près de 11,000 francs sur la rente d'un peu plus de 30,000 francs dont l'Œuvre dispose. Sur cette même rente, les

impôts et redevances à payer au fisc ne s'élèvent pas à moins de 4,413 fr. 38, ce qui est bel et bien un commencement de spoliation. L'entretien du personnel de direction, d'administration et de service des bains absorbe le reste.

La direction sanitaire est confiée à un éminent professeur de l'Université de Sienne, M. le docteur Barduzzi, qui jouit dans les deux provinces de Sienne et de Pise et même ailleurs d'une haute renommée, aussi bien dans le public que, chose plus rare, parmi ses collègues. Pendant la saison des bains, il déploie à San-Giuliano une activité, une intelligence, un dévouement qui justifient bien sa réputation et qui sont dignes assurément des meilleurs éloges.

La direction administrative, placée sous le contrôle responsable du délégué de la Pieuse Maison de la Miséricorde, M. le comte Curino-Galetti, nommé plus haut, est actuellement confiée, quant aux détails pratiques, au frère du syndic de Pise, à M. Frédéric Peverada, un homme dont la vie et les destinées semblent un roman. Après avoir été garibaldien militant, il se consacre aujourd'hui avec un excellent esprit au service de l'Œuvre Pie dont je parle. Ce sont de ces métamorphoses qui se voient en Italie et que les événements de notre époque expliquent ici plus que partout ailleurs. Aussi M. Peverada passe-t-il maintenant aux yeux des radicaux de Pise et de San-Giuliano — car il n'y en a pas mal dans ces parages — pour un clérical ou tout au moins pour un autre Achille Fazzari. Dernièrement, invité par les radicaux du site à fêter par un banquet l'apothéose de Giordano Bruno, notre *garibaldien clérical* s'y refusa vaillamment et ne rougit pas de déclarer que pareille apothéose était absolument inepte et ignoble. Cela lui valut les attaques furibondes d'un méchant petit journal de Pise que l'on colportait ici pour en vendre jusqu'à cinq ou six copies, ce qui acheva de ruiner le journal libelle aujourd'hui disparu.

A propos de radicalisme et de progrès de l'anarchie, on nous a régalés ces derniers jours, à l'occasion d'une fête champêtre organisée à San-Giuliano, de tout un cortège d'ouvriers socialistes venus de Lucques pour exhaler ici, on ne sait pourquoi, leur haine anticléricale. Dans un *banquet* à trente sous par tête, ils ont déblatéré impunément, sous le nez des gendarmes de la station de San-Giuliano, les outrages les plus abjects contre la religion, contre les prêtres, voire contre le Pape en portant un toast à « son prochain départ » ! Ces outrages ont eu leur digne

complément dans la fureur avec laquelle la musique du cortège a joué jusqu'à vingt-quatre fois de suite l'hymne de Garibaldi au milieu des hourrahs et d'acclamations rien moins que flatteurs pour la monarchie. On a *oublié* de jouer l'hymne royal, et il ne s'est trouvé personne pour lancer un vivat au roi Humbert, ne fût-ce que pour le remercier d'avoir laissé à son récent passage à Pise une somme de 10,000 fr. à distribuer aux pauvres. C'est un indice ajouté à tant d'autres du terrain que perd de plus en plus la monarchie et que gagne le radicalisme.

Malgré tout cependant, il reste de précieux gages de salut dans l'action bienfaisante de l'Eglise dont les soins maternels et l'esprit vraiment civilisateur, vraiment patriotique ont à San Giuliano un bien digne et vénérable interprète dans la personne du curé de l'endroit, D. Stefano Monini. Seul, depuis 40 ans, à desservir cette paroisse assez vaste et fractionnée, il trouve dans son zèle le moyen d'être aussi le chapelain de l'Œuvre Pie pour laquelle, grâce au privilège du *binage*, il vient, aux jours de fête, après avoir dit la messe dans l'église paroissiale, la célébrer aussi dans la gracieuse chapelle de l'établissement balnéaire. Avec cela, il reste encore à l'excellent curé quelques loisirs qu'il consacre à l'étude, à l'histoire des Œuvres Pies de la province et à l'illustration des antiques familles de Pise qui les ont fondées. Pendant les veillées d'hiver, quand il n'est pas appelé au chevet des malades, il compulse les documents et les livres précieux d'une bibliothèque des plus intéressante qu'il a amassée à grand'peine et aux prix des plus nobles sacrifices.

Là, j'ai trouvé — véritables merveilles pour la bibliothèque d'un curé de village — de rares *Incunables* des premiers temps de l'imprimerie, tous ornés de ces enjolivures qu'on admire aujourd'hui sans les imiter. Là, j'ai surpris dans les manuscrits d'un ouvrage sur les *Nobili Famiglie Pisane,* les notes si patiemment recueillies par le bon curé de San-Giuliano sur la branche pisane des Pecci.

Ce fut l'un d'eux, Giovanni Pecci qui, en 1053, se trouva au nombre des douze fondateurs de la Pieuse Maison de la Miséricorde dont j'ai parlé. Dès cette époque, comme le dit le célèbre Fra Bartolomeo de San Concordia, dans sa *Cronaca di Santa Caterina*, « les Pecci étaient une grande et antique famille de Pise : *Pecci fuerunt magna et antiqua familia Pisanæ civitatis* ». De fait, vers la fin du xe siècle, en 970, les archives de Pise font déjà mention d'un Bartolomeo Pecci qui fonda dans cette ville l'église de Saint-Barthélemy.

Touchant souvenir : dans l'acte de fondation de la Pieuse Maison de la Miséricorde, l'une des œuvres charitables auxquelles Giovanni Pecci et ses confrères résolurent de se dédier et qui fait encore aujourd'hui partie des statuts, fut *la libération des esclaves*, qui devait recevoir une puissante impulsion sous le pontificat de l'auguste descendant de la *magna et antiqua familia*. Par un rapprochement non moins heureux, le Pape qui a si puissamment favorisé de nos jours la propagation du Tiers-Ordre Franciscain, compte parmi ses aïeux de la branche pisane un des premiers et des plus fidèles disciples de S. François d'Assise : Fra Filippo Longo dei Pecci, mort en 1230, qui mérita par ses vertus de recevoir, dans les annales franciscaines, le titre de Bienheureux (voir les Annales du couvent de Saint-François à Pise). Enfin parmi les autres illustrations de la famille Pecci de Pise, D. Stefano Monini m'a signalé trois religieux de cet Ordre de Saint-Dominique où Léon XIII a puisé les solides enseignements de l'Ange de l'Ecole pour en faire la base rajeunie de la grande philosophie scholastique. Ces trois Dominicains qui ont porté le nom de Pecci sont : Fra Filippo, mort en 1272, célèbre dans l'art d'orner et de dessiner les livres liturgiques; Fra Leone († 1316) dont le nom, les vertus et les œuvres sont restés dans les annales dominicaines comme un présage des gestes glorieux de Léon XIII; et le plus célèbre de ces trois religieux, Fra Ranieri († 1276) qui renonça par humilité à l'archevêché de Cagliari, qui fut plusieurs fois prieur du couvent de sainte Catherine, en cette qualité et dans ce même couvent, fut le supérieur hiérarchique de saint Thomas d'Aquin, lorsque le saint Docteur alla y occuper la chaire que l'on conserve encore dans l'église annexée de Sainte-Catherine comme une insigne relique.

Or, que la branche pisane des Pecci soit étroitement unie à celle dont plus tard devait jaillir le plus illustre rejeton de cette antique famille, le docte curé de San-Giuliano le prouve par le fait avéré que, à la suite de la bataille de la Meloria, en 1283, se funeste pour Pise, les Pecci, à l'exemple de bien d'autres familles pisanes, émigrèrent dans la Maremme Toscane et s'établirent ensuite en partie à Sienne, en partie dans le diocèsi d'Anagni, où se trouve Carpineto.

Le Pontife pacificateur peut se réclamer aussi, en fait d'illustres ancêtres, d'un autre Giovanni Pecci qui, en 1188, signa la *Paix des Mille* entre les Pisans et les Gênois.

Ce n'est pas le seul trésor que j'ai trouvé dans la bibliothèque et les manuscrits de D. Stefano Monini. Il m'a montré, comme une vraie relique, un parchemin reproduisant de très belles prières de saint Augustin et signé de saint Louis de Gonzague, qui aimait à les réciter « pour sa dévotion ». Ce document a figuré dans les actes du procès de canonisation de l'angélique jeune homme.

J'ai vu aussi chez le curé de San-Giuliano un ouvrage très rare : *Opera Q. S. F. Tertulliani, Argumenta per B. Rhenanum. Basiliæ M. D. XXI*, où l'un des ancêtres de Renan (par lignée ou par communauté d'erreurs) a accumulé les sophismes que son descendant a renouvelés de nos jours, si bien que celui-ci fait auprès de ce volume la figure d'un plagiaire.

En fait d'œuvres et de travaux intéressant l'Italie, j'ai surpris une dissertation inédite de D. Stefano Monini, vengeant à la fois la mémoire de Dante et de saint Célestin de l'outrage que l'on attribue au poète contre le saint Pontife, là où il est parlé de *viltade* et de *gran rifiuto*. Ce *rifiuto* se rapporterait à Messer Torrigiani del Cerchi qui refusa, en effet, de soutenir les *blancs* contre les *noirs* et qui livra ainsi la ville de Florence au pouvoir de Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel. De fait, Dante attribue le *gran rifiuto* à quelqu'un qu'il retrouve dans l'Enfer (ch. III, v. 60) *après l'avoir connu* de son vivant :

Poschia che v'ebbi alcun *riconosciuto*,
Guardai e vidi l'ombra di colui,
Che fece *per viltade il gran rifiuto.*

Or, Dante n'avait connu saint Célestin V ni pendant que celui-ci était cénobite, ni pendant les cinq mois de pontificat, et il ne pouvait avoir lancé le grave outrage de *viltade* contre un saint dont la renonciation à la tiare fut l'effet d'un esprit d'humilité vraiment héroïque. Par contre, cette accusation de *viltade* à l'adresse des Cerchi de Florence et à propos des événements de l'époque où écrivait Dante, se retrouve dans le célèbre historien Dino Compagni qui parlant des Cerchi, dit : « *Per la loro viltà nulla difesa fecero* »; et ailleurs : « *Per viltà manco loro il coraggio* », ce qui, par suite de la défaite du parti des blancs, causa l'exil de Dante et explique assez le dépit du fier gibelin contre le *vil* auteur du *rifiuto.*

Enfin, parmi les trésors de la bibliothèque de D. Stephano Morini, l'un des plus beaux qu'il m'a été donné d'y admirer est

la *Bible de Silvio Pellico,* cette même Bible dont l'auteur des *Mie Prigioni* parle à plusieurs reprises, notamment d'une manière explicite aux chapitres 6 et 24, comme ayant été la compagne inséparable de sa captivité. Il la rappelle aussi indirectement au chap. 75 où il dit : « Le gouverneur continuait de permettre que nous pussions lire *nos* livres », et au chap. 80 où il regrette vivement qu'on lui eût retiré pour un temps la permission de lire *ses* livres. Cette Bible est bien le volume consolateur que Sylvio Pellico eut entre les mains pendant les longues années de sa détention et qui, en ces jours si rapprochés du centenaire de sa naissance, acquiert toute l'importance d'un vrai monument national. D. Stefano Monini en fit l'acquisition à Pise, sur la charrette d'un libraire ambulant, par une de ces bonnes fortunes qui échoient parfois aux bibliophiles.

A l'intérieur de la reliure en parchemin se trouve la preuve évidente de l'authenticité du volume. On y lit ces mots dont l'écriture a été reconnue entre autres, par le célèbre Schiepatti, de Milan : *Mi costo l. 22. Fu comprata alla libreria del professore Andral di Parigi. Sylvio Pellico.* 1819; c'est-à-dire que cette Bible fut achetée par Silvio Pellico lui-même une année avant son arrestation à Milan. D'autres preuves matérielles attestent l'authenticité de ce volume comme ayant appartenu au prisonnier des *Piombi* et du Spielberg. On y discerne encore, en effet, des croix au crayon, tracées à la marge, à moitié effacées par le temps, et qui répondent à plus d'un chapitre des *Mie Prigioni,* par exemple au chapitre 24 où le pauvre Silvio raconte que, pendant la courte période de désespoir et de cynisme à laquelle il fut en proie, un des enfants du geôlier le félicita d'être « moins mélancolique depuis qu'il ne lisait plus ce vilain livre » — la Bible — que le prisonnier avait abandonné dans un coin et qui était « tout couvert de poussière ». Dans ce même chap. 24 des *Mie Prigioni*, l'auteur ajoute : « Ayant pris la Bible, j'en enlevai avec le mouchoir la poussière et, l'ouvrant au hasard, ces paroles tombèrent sous mes yeux : *Et ait ad discipulos suos : Impossibile est ut non veniant scandala ; væ autem illi per quem veniunt...* » Ce sont précisément ces paroles (chap. XVII, v. 1er de saint Luc) qui sont notées à la marge d'une croix tracée au crayon de la main de Silvio Pellico dans le précieux volume que possède D. Stefano Monini. Il m'y a montré également les traces très visibles des larmes que Silvio Pellico confesse, au chapitre suivant des *Mie*

Prigioni, avoir versées en reprenant sa Bible abandonnée; comme aussi, sur la couverture, des traces de sang parfaitement reconnaissables et qui peuvent être ou celles de l'expectoration sanguine qui soulagea le pauvre prisonnier après une forte fièvre et dont il parle au chap. 69, ou bien celles du pauvre Maroncelli lorsqu'il subit l'amputation d'une jambe, avec l'assistance de son ami qui dit au chap. 87 : « Le sang jaillissait par torrent des artères. »

Ce qui n'était pas moins touchant pour moi que ces souvenirs retrouvés dans le modeste presbytère de San-Giuliano, c'est l'émotion avec laquelle l'excellent curé Monini me les expliquait en s'attendrissant lui-même jusqu'aux larmes. Certes, un si précieux monument de l'histoire contemporaine d'Italie figurerait ailleurs avec plus d'éclat ; mais ici, dans l'humble demeure du curé Monini, on peut dire qu'il est bien gardé et respecté. Un anglais de passage à San-Giuliano lui en avait offert une forte somme ; mais le bon curé a préféré conserver le volume et ne pas permettre qu'il fût emporté d'Italie.

Ainsi le presbytère de San-Giuliano est ici, comme partout où l'on trouve un prêtre animé de l'esprit de son ministère, l'asile du vrai patriotisme, de la saine doctrine, des grands souvenirs et des sublimes émotions. Heureux si, après en avoir goûté ma part, j'ai pu, dans ces lignes rapides, y associer l'âme du lecteur.

Jean-Baptiste VUILLAUME.

LE R. P. DAMIEN

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Mais aussi que de démarches il en coûtait à l'apôtre ! On prétendit d'abord lui interdire pour toujours l'accès des autres parties de l'archipel. Mesure prudente peut-être, mais qui contrariait les intérêts de ses lépreux. Il força la consigne, on menaça de l'emprisonner. Son héroïque désintéressement fit bientôt lever la défense : il put aller librement trouver les ministres de la couronne dans leurs palais, pour plaider la cause de ses fils d'adoption et réclamer du pouvoir de nouveaux secours.

Lui-même ne s'épargnait pas au service des lépreux : il se faisait tout à tous ; il était à la fois leur prêtre, leur médecin,

leur magistrat, leur maître d'école; il visitait un à un ces proscrits, il avait pour eux mille prévenances, pansait leurs plaies comme s'il eût manié des fleurs. Au souvenir de Jésus faisant ouvrir devant lui le tombeau de Lazare mort depuis quatre jours, il écrasait sans pitié les délicatesses de la nature, Dieu sait au prix de quels combats ! car l'héroïsme ne supprime pas les répugnances, il les supporte.

Grâce à lui, un rayon de joie éclairait ce vestibule de la mort, ces visages flétris essayaient de sourire. Ce qui avait été un bagne où l'on agonisait dans les imprécations et le désespoir, devenait un paradis où l'on bénissait Dieu et la charité de ses saints. Le magnifique courage du missionnaire donnait du nerf aux plus abattus; à l'heure du trépas, les âmes captives s'exhalaient dans un chant d'espérance.

Ah ! c'est que dans cette poitrine de prêtre on sentait battre un cœur brûlant de la charité de Jésus-Chrit. C'est que, depuis l'arrivée du missionnaire, le divin pasteur lui-même était toujours présent au milieu de son troupeau, adoré et aimé dans le sacrement de son amour. Quel spectacle poignant présentait l'île lorsqu'au jour de la Fête-Dieu, les lépreux faisaient à l'Eucharistie un cortège de triomphe et que le prêtre portant l'hostie sainte s'avançait lentement au chant des hymnes sacrés, au milieu de ces infortunés se traînant à la suite du Roi des rois, les uns privés de leurs mains, d'autres de leurs pieds, tous marqués et mutilés par le fléau ! Comme on se reportait alors au souvenir de l'Evangile ! Jésus entrait dans une bourgade; voici que dix lépreux viennent au-devant de lui et de loin ils élèvent la voix, et ils crient : ô Jésus, ô Maître, ayez pitié de nous ! Le Sauveur ne rendait pas la santé du corps aux lépreux de Molokaï, mais que de grâces débordaient de son cœur compatissant, grâces de résignation, de patience, de courage, de joie même sous le coup de ces dures épreuves !

Parfois l'un des collègues du P. Damien venait à sa demande lui offrir pendant quelques jours une aide dans son laborieux ministère. C'est par leurs lettres qu'il nous est donné de mesurer l'étendue des sacrifices qu'exigeait l'apostolat des lépreux. « A mon arrivée, écrit l'un d'eux, je vis sortir de l'infirmerie et des autres maisons une multitude d'hommes, de femmes, d'enfants venant à ma rencontre pour me demander des nouvelles de leurs parents et de leurs amis. Un jeune lépreux se cachait le visage dans ses mains. Ne crains point,

mon enfant, lui dis-je. Alors ses mains s'écartent et laissent voir les plaies horribles, qui avaient creusé sa chair. L'émotion commençait à me saisir, je m'avançais cependant, entouré de cette infortunée population qui entre avec nous à la chapelle. Je me jetai aux pieds du souverain consolateur des affligés et je donnai libre cours à mes larmes. »

L'évêque venait aussi visiter ses tristes ouailles et, par le sacrement de la Confirmation, donnait aux néophytes la force de rendre au milieu des douleurs le témoignage du bon soldat de Jésus-Christ. Hélas! le pontife trouvait difficilement sur leurs fronts une partie saine pour faire l'onction sacrée. Mais en ces jours ces misérables oubliaient leurs souffrances ; ils tenaient à honneur de faire bon accueil à leur évêque; la plage s'animait donc d'un cortège de fête, drapeaux et tambours ouvraient la marche et il était navrant de voir les musiciens lépreux, de leurs lèvres ulcérées et de leurs mains mutilées, s'essayant à jeter aux échos les éclats d'une fanfare qui voulait être joyeuse.

Au milieu de ces éclaircies, la mort poursuivait ses ravages. Le P. Damien veillait au chevet des agonisants, et quand ils s'étaient endormis entre ses bras dans le baiser du Seigneur, lui-même les ensevelissait de ses mains et, s'il en avait le loisir, il faisait leurs cercueils.

Cet apostolat se poursuivit pendant seize ans dans son effrayante monotonie. Ce qui se fait aujourd'hui se fera encore demain. De nouvelles caravanes de lépreux viennent régulièrement combler les vides laissés par la mort.

Au soir de ces laborieuses journées, le missionnaire aimait à parcourir les allées du cimetière, égrenant son chapelet. Au bruit monotone des flots, il songeait à ceux qui étaient couchés là. Il se réjouissait au souvenir des justes qui avaient été ses fils. Il tremblait à la pensée des endurcis qui avaient résisté à ses appels. Sa prière montait ardente pour l'âme de ses enfants détenus dans les flammes expiatrices. Il avouait que c'était là, dans la pensée de la mort et dans la prière, qu'il retrempait son âme pour les sacrifices du lendemain.

Cette vie si pleine, si féconde allait se couronner par un suprême et humiliant holocauste. Comme il avait été le héros de la charité, il devait en être le martyr.

Un médecin, lépreux lui-même, l'aborda un jour, et le regardant lui dit : « Père, à votre tour vous êtes frappé. » A cet arrêt le prêtre fit cette simple réponse : « Ce que vous me dites ne

m'effraie ni ne me trouble. C'est la volonté de Dieu. Je m'y attendais. » Oui, il s'y attendait. Est-ce qu'en abordant Molokaï il ne s'était pas condamné à mort? Il s'étonnait de ne pas être atteint depuis longtemps, et il attribuait à la protection de la Vierge cette immunité de dix ans qui semblait tenir du prodige.

Il n'en poursuivit pas moins son travail avec une persévérance inaltérable, gardant l'enjouement de son caractère, répandant partout autour de lui la paix et la consolation. Il se voyait maintenant semblable à ceux dont il avait fait ses frères. Il pouvait user avec plus de vérité de cette assimilation qui lui était familière dans ses sermons : « nous autres lépreux ». Avec quel accent qui faisait tressaillir, il répétait : « Je suis content. Il n'y a plus de doute maintenant, je suis lépreux. Non je ne voudrais pas de la santé, si au prix de ma guérison je devais quitter cette île et abandonner la tâche que le Seigneur m'a confiée ». — « Il est tel qu'on se le représente, écrit un voyageur, simple. gai, résigné, et c'est l'homme le plus sincèrement humble que j'aie connu. »

Le P. Damien se plaisait donc dans ses infirmités, elles faisaient sa gloire. Il se prêtait aux ravages de la lèpre, comme François d'Assise se prêtait aux flèches brûlantes du Séraphin chargé par Dieu de marquer dans ses membres les stigmates du divin crucifié. O prêtre héroïque ! tant de fois vous avez reconnu dans vos chers lépreux l'image de Jésus souffrant. C'est en vous que nous la reconnaissons aujourd'hui. Comme votre Maître, vous avez la science de l'infirmité; comme lui, vous n'avez plus ni grâce ni beauté. Mais un reflet céleste illumine votre visage. Il vous fallait comme à Jésus ces plaies cruelles pour émouvoir les âmes et les attirer à Dieu par des charmes plus puissants. Le monde tressaillait en songeant à ce prêtre qui consommait son long martyre. Ses exemples répandaient la sainte contagion du sacrifice. L'un de ses frères en religion prenait la direction d'un second village de lépreux qu'il avait fallu fonder dans l'île. Les Franciscaines hospitalières venaient sans crainte s'établir au centre de ce foyer de mort. Un missionnaire des Montagnes Rocheuses, M. Conrardy, Belge lui aussi, accourait de l'Orégon, avide de partager les héroïques travaux du P. Damien. Un jeune protestant, récemment converti, arrivait lui aussi d'Amérique et, dans sa reconnaissance pour le bienfait de la vraie foi, se décidait à consacrer ses soins et son dévouement aux lépreux de Molokaï et à leur vaillant apôtre.

Cinq ans s'étaient passés depuis le jour où la lèpre avait marqué sa noble victime. Le cœur du P. Damien était resté plein de force et de tendresse. Il n'avait point oublié ses parents et ses amis de Belgique, et, dans ses lettres trop rares, il se plaignait doucement de ne pas recevoir assez fréquemment de leurs nouvelles. « Auraient-ils peut-être, lisons-nous dans un billet de sa main, quelque honte de me savoir lépreux ? Mais non ! qu'ils prient pour moi qui me traîne doucement vers la tombe. Je suis toujours heureux et content au milieu de mon peuple et, quoique bien malade, je ne désire que l'accomplissement de la volonté de Dieu. »

Il attendait la fin de son exil. La mort ne lui faisait point peur : il l'avait vue de si près, elle venait à lui à visage découvert. Comme saint Paul, il se sentait défaillir, le temps de sa dissolution était proche et, dans le lointain des cieux, il entrevoyait déjà les anges qui lui tressaient la couronne de justice. Il pouvait se rendre ce témoignage : « J'ai délivré le pauvre qui gémissait, et l'orphelin sans protecteur. Les bénédictions des mourants sont descendues sur moi. J'ai consolé le cœur de la veuve. J'ai été l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux. J'ai été le père des indigents. »

Les détails de la précieuse mort du P. Damien nous ont été conservés par un témoin oculaire, le P. Wendelin Moellers son compagnon. Le 28 mars 1889, le martyr se traîna une dernière fois à l'autel, puis il tomba pour ne plus se relever. Deux jours plus tard il reçut le saint Viatique. Sa résignation, son courage ne se démentirent pas un instant : « Voyez mes mains, disait-il, toutes mes plaies se ferment, la croûte en devient noire, c'est signe de mort, vous le savez bien. Voyez également mes yeux, j'ai vu tant de lépreux mourants. Je ne me trompe pas, la mort n'est pas loin. Que Dieu est bon, me dit-il, de m'avoir conservé assez longtemps pour avoir deux prêtres à côté de moi pour m'assister à mes derniers moments, et puis quelle joie de savoir les bonnes sœurs de la charité à la léproserie. C'était là mon *nunc dimittis*. Maintenant Seigneur, vous laisserez aller en paix votre serviteur. L'œuvre des lépreux est assurée, je ne suis donc plus nécessaire. Aussi sous peu je m'en irai là-haut. — Quand vous serez là-haut, Père, vous n'oublierez pas ceux que vous laissez orphelins. — Oh ! non, répondit-il, si j'ai quelque crédit auprès de Dieu, j'intercéderai pour tous ceux qui se trouvent à la léproserie. — Je lui demandais alors de me

laisser son manteau comme le prophète Elie pour avoir son grand cœur. — Eh ! qu'en feriez-vous? me dit-il, il est tout plein de lèpre. — Je lui demandai alors sa bénédiction. Il me la donna les larmes aux yeux, il bénit aussi les courageuses filles de saint François pour la venue desquelles il avait tant prié. »

Il était couché à terre sur un pauvre grabat comme le plus misérable des lépreux et l'on eut bien du mal à lui faire accepter un lit. Lui qui avait reçu tant d'aumônes, il ne s'était rien réservé.

Son attachement à la famille religieuse dont il était le membre fut admirable. En face de l'éternité, il voulut une dernière fois renouveler les serments qui l'attachaient pour jamais à la Congrégation. « Qu'il est doux, disait-il, de mourir enfant des Sacrés-Cœurs ! Ma plus douce consolation en ce moment est de mourir religieux de la congrégation des Sacrés-Cœurs. »

Le dimanche des Rameaux, il reçut pour la dernière fois le Dieu de l'Eucharistie dont il allait bientôt contempler la gloire sans ombre ni voile, et, le lundi, 15 avril, vers huit heures du matin, il s'éteignit doucement, après avoir passé près de seize ans au milieu des horreurs de la lèpre.

Ce jour-là l'Église faisait lire à ses prêtres l'Evangile de la Madeleine brisant aux pieds du Sauveur le vase d'albâtre plein d'aromates, et le parfum s'en répandait dans la maison tout entière. N'est-ce pas ainsi que l'âme de ce vrai disciple de Jésus brisa l'enveloppe fragile de son corps et le parfum de ses célestes vertus n'embaume-t-il pas aujourd'hui l'Eglise tout entière ?

Sa dépouille mortelle franchit pour la dernière fois le seuil du temple que ses mains avaient élevé au Seigneur. Ce cercueil porté par huit blancs lépreux, ces vieillards, ces femmes, ces orphelins en pleurs, tout ce peuple de malheureux se traînant pour lui faire cortège, attestaient assez haut l'admirable charité de ce bon pasteur qui avait donné sa vie pour ceux qu'il aimait. Selon le désir qu'il en avait exprimé, le P. Damien fut couché sous ce même arbre qui l'avait autrefois abrité, tout près de la grande croix du cimetière, le visage tourné vers l'autel.

Repose en paix, vaillant soldat de Dieu ! Tes restes flétris ressusciteront un jour dans la gloire, ces membres que tu as si généreusement immolés se lèveront pour resplendir dans les tabernacles divins. Longtemps encore les lépreux de Molokaï viendront s'agenouiller sous le palmier qui te fut cher, et nous,

nous saluons ta tombe lointaine de nos hommages, de nos larmes et de notre vénération.

La mémoire du R. P. Damien ne périra pas, elle est immortelle comme ses vertus qui revivent dans ses frères. Le héros est tombé! et voici qu'à l'appel de leur évêque, vingt autres se sont offerts, enthousiastes de poursuivre le rude sillon qu'il laisse inachevé.

Ils sont là deux prêtres, trois vierges consacrées à Dieu, quelques frères. Ils abrègeront leurs jours, ils le savent. Ils ont vu tomber le P. Damien, ils tomberont comme lui. Ils acceptent le sacrifice avec sérénité, avec joie, heureux de donner leur repos, leur santé, leur vie pour les exilés dont le P. Damien fut le premier apôtre. Honneur à l'illustre congrégation des Sacrés-Cœurs! elle est sainte cette règle qui enfante de tels héros et n'hésite pas à les envoyer, à travers les humiliations et l'agonie, braver une mort affreuse pour ouvrir le ciel aux parias de la société. Mes Révérends Pères, souffrez que je vous rende cet hommage : vous avez bien mérité de l'Eglise. A ceux de dehors, vous avez montré rayonnante la vérité de votre foi, en l'illuminant de tout l'éclat de la charité. Vous provoquerez dans le peuple fidèle une généreuse émulation dans le renoncement et le sacrifice et, en ces jours troublés, vous ménagez par vos vertus d'ineffables consolations au cœur de l'Église trop souvent attristé par les outrages de l'incroyance.

Mes frères, les hymnes de la liturgie vont s'élever une dernière fois vers les voûtes du sanctuaire, l'encens va fumer autour de ce mausolée. Il ne nous appartient pas de devancer les jugements de Dieu. Mais le sang de l'Agneau divin vient de couler sur la pierre consacrée de ces autels. O Jésus! nous avons foi en vos promesses. Vous avez dit qu'un verre d'eau donné aux pauvres en votre nom ne resterait pas sans récompense. Quelles couronnes réserverez-vous donc à celui qui vous a servi de longs jours dans la personne de vos frères, à celui qui a tout abandonné pour obéir à votre appel, à celui qui a immolé sa vie pour le salut des âmes? Oui, c'est là notre espérance. Comme autrefois les anges ont porté le lépreux Lazare dans le sein d'Abraham, ainsi ces bienheureux esprits auront porté le lépreux volontaire de Molokaï dans les tabernacles du Seigneur. Les apôtres ont reconnu en lui le digne émule de leur zèle. Les martyrs ont retrouvé dans sa vie l'image de leurs lents supplices. Les Vincent de Paul, les Xavier, les Claver l'ont acclamé

parce qu'il était de leur race. Les triomphes que les peuples de la terre s'apprêtent à lui décerner, ne seront que le reflet affaibli des triomphes qui l'accueillent là haut.

O Dieu! c'est à vous seul que revient ici toute gloire, c'est vous qui en ce siècle amolli avez suscité ce grand courage. C'est vous qui avez envoyé votre héroïque apôtre éclairer les misérables assis dans les ténèbres et les ombres de la mort, guérir leurs cœurs broyés, briser les chaînes des captifs, prêcher l'Evangile aux pauvres. Ah! nous vous en supplions, donnez-lui le repos éternel, mais étendez aussi votre droite sur ces vaillants qui là-bas sur les plages lointaines ont repris son œuvre. Gardez-leur de longs jours, les forces, la santé, la vie, et s'il faut qu'à leur tour ils succombent, soutenez-les jusque dans les bras de la mort, comme vous avez soutenu votre serviteur Damien.

Daignez enfin, ô mon Dieu, nous donner à nous-mêmes, à vos prêtres, à vos fidèles, quelque chose de cette énergie, de cette trempe virile, de cet entrain joyeux dans le sacrifice qui fasse de nous, comme du R. P. Damien, les héros, et, au besoin, les martyrs de la charité catholique. Ainsi soit-il.

LES AGENTS CORRUPTEURS DU PEUPLE (1)

Le peuple est corrompu parce que la partie du peuple qui ne veut pas qu'on l'appelle « le peuple », qui se fait appeler « la haute classe », haute on ne sait par quoi, si ce n'est par les monceaux d'or sur lesquels elle se hausse, est aussi corrompue, plus corrompue parfois que le peuple, et que des hauteurs où elle trône, laissant découler vers la plèbe toute sa corruption dorée, elle est cause que cette corruption, là dans la plaine, forme fange, ne conservant rien de son clinquant, de son brillant, de son vernis, rien de sa distinction parfumée, et que ce qui reste c'est ce que l'on voit s'étaler, à certains jours, dans le prétoire de la cour d'assises, à savoir cette immondicité humaine sans nom — et sans âge.

Voilà la vérité et la réalité.

(1) Dans une émouvante étude, l'*Emancipateur de Cambrai* s'occupe de la précocité vicieuse des criminels qui ont figuré dans les dernières affaires de cours d'assises de France.

Voici quelques-unes de ses observations.

Et comment, à Paris surtout, le peuple, l'enfant du peuple, conserverait-il au cœur un sentiment quelconque d'honnêteté morale, lorsque tout ce que forcément il voit et entend, sans que par aucun moyen il s'en puisse défendre, est fait pour le corrompre? Et à ce mot « fait », il faut ajouter le mot « exprès »; car cette corruption est voulue.

Corruption par le livre :

Jadis le livre était réservé aux gens de livres. On a sali le livre. Du livre on a fait le journal. Sali, souillé, déchiqueté, réduit à l'état de feuilles volantes, on a éparpillé le livre sur le peuple, lui disant : Prends. Il a pris; il a lu.

Corruption par le théâtre :

A Paris, l'enfant est l'habitué du théâtre. On l'y mène « en récompense ». Le gouvernement y fait défiler les petits de ses écoles laïcisées. Et quelles pièces lui exhibe-t-on? On ne recule devant aucune audace ; on n'a honte d'aucune ordure. Délectez-vous, mes mioches, et prenez toutes ces erreurs du vice pour les réalités de la vie!

Corruption par les arts :

Sous prétexte d'art, que n'étale-t-on? Les musées, autrefois, — un autrefois de vingt ans, — avaient leurs secrets. La rue, maintenant, est transformée en « cabinet réservé » des exhibitions de foire à cinquante centimes. Corruption du pinceau, corruption du ciseau, corruption du marbre et du bronze, — corruption immonde, dégoûtante, révoltante, corruption provocatrice de la photographie.

Et au milieu de ces amoncellements de pourriture, débrouillez-vous, enfants, enfants de Paris, « gamins de Paris », poussez, grandissez dans cet air, dans ces miasmes, entourés de cette mort des yeux, des oreilles, du regard, de tout.

Vous êtes des pourris, quoi d'étonnant!

Vous êtes des monstres, quoi d'étonnant!

Vous êtes des prostitués, quoi d'étonnant!

Vous volez, vous tuez, vous assassinez, quoi d'étonnant!

Vous brûlez vive la femme de Vincennes, vous assommez le « pante » d'Auteuil, quoi d'étonnant!

Tout cela, n'est-il pas vrai, vous l'avez lu dans le journal, vous l'avez vu au théâtre? Pour quelle raison n'exécuteriez-vous pas ce que l'on vous a montré?

Oui, gens de « la société », pourquoi le peuple n'exécuterait-il pas, lui qui est fait pour la besogne, ce que lui montrent et lui disent votre littérature, vos arts, et vos mœurs?

Vous, vous restez dans l'idéal du vice, les délicats.

Le peuple ne connaît ni idéal, ni délicatesse.

Il est pratique, et fait du pratique.

On peut ajouter qu'une des grandes causes de cette corruption de l'enfance est l'école laïcisée.

Il faut être aveugle ou sectaire pour n'en pas convenir.

SERVILITÉ

C'est là, bien visiblement, la note caractéristique de notre temps, le malheur de notre époque, et le rouge monte au visage à la fin, de voir ainsi, toujours et partout, des hommes nommés pour s'occuper, en conscience, des affaires du pays, ne penser qu'à leur fortune, à leur situation, à leurs intérêts.

Il ne s'agit pas ici, bien entendu, pour aujourd'hui, de ce vulgaire pot-de-vin dont il a été si souvent question ces temps derniers, et que le régime actuel semble avoir élevé à la hauteur d'une institution. Non, c'est là, quoi qu'on en dise, le fait d'une infime exception; et si, dans une Chambre nombreuse, on connaît très bien des gens altérés qui ont toujours soif, on connaît aussi les incorruptibles, et c'est la grande majorité, quelques pourris ne donnant pas la peste, et la véritable sottise de ceux qui sont honnêtes est de lier partie avec ceux qui ne le sont pas, surtout de se gendarmer pour les défendre.

Mais il n'y a pas que l'argent, il y a aussi le pot-de-vin *en nature*, croix, rubans variés, places, influences, sinécures, faveurs de toute espèce, en un mot, la récompense d'un vote qui n'a été qu'un service ou une complaisance.

Et celui-là est de chaque jour, à tous les degrés de l'échelle; c'est le pot-de-vin gouvernemental dans toute sa beauté.

Après nos malheurs de 1870, le jour où les intérêts publics semblaient assurés, le grand péril des démocraties commença pour nous. Le politicien est apparu, et, n'étant plus gêné par cette claivoyance instinctive d'un peuple qui se voit en danger, il est venu parmi nous chercher fortune. Cette engeance s'est abattue sur notre pays, inconnus, innombrables, tous résolus à suivre la carrière de la popularité. Et comme ils n'avaient, pour inspirer la confiance, qu'un seul moyen, les faveurs du pouvoir, ils durent les acheter à tout prix, et l'influence s'adjugea bientôt sur des enchères de servilité.

La politique est devenue pour les uns une carrière, pour les autres un moyen d'accès, plus facile que tout autre, à toutes les carrières. Si le politicien de village se fait payer par le député les suffrages dont il dispose, celui-ci, à son tour, en échange de ses votes, toujours fidèles, obtient du gouvernement, pour lui-même ou pour les siens, la manne abondante des faveurs officielles.

Si bien que nos Assemblées politiques sont devenues un terrain spécial où les consciences passent leur temps à capituler. Tantôt pour une place, tantôt pour plaire à un ministre, tantôt pour sauver un ministère, on commet journellement des attentats contre la justice, contre la morale, contre la patrie.

Et dans un vote délicat ou difficile, qui tient au cœur du gouvernement, alors qu'il s'agit souvent d'un complot contre le droit, contre le bon sens et contre la conscience publique, s'il manque vingt ou trente voix, chacun sait bien, sans qu'il soit besoin de le dire, comment on les obtiendra.

C'est ce qu'on appelle, en style parlementaire, constituer une majorité.

Dans les conseils généraux, point n'est besoin de tant d'efforts pour peu que le nombre soit à gauche.

Certes, là encore plus qu'ailleurs, il ne saurait être question, ni de près ni de loin, de trafics d'argent, mais il est, de bonne foi, aisé de comprendre pourquoi l'intervention préfectorale est « toujours décisive. » Quelle que soit la question, grande ou petite, chemin vicinal ou école importante, dès que M. le préfet s'engage, n'est-il pas sûr d'avoir raison ; et, à quelques exceptions près, aussi honorables, à coup sûr, que rares malheureusement, n'est-il pas certain de voir confirmer par tous ses fidèles son étonnante infaillibilité ?

« Simple coïncidence », disent les uns.

« On ne peut pas mettre son préfet en minorité », répondent les autres.

C'est entendu, et je ne dis pas autre chose.

Je n'apprécie pas, d'ailleurs, je constate, et je demande simplement à quoi peut bien servir, dans ces conditions, le conseil général d'un département.

Aujourd'hui un homme est au pouvoir, que chacun méprise et dont le nom seul devient une sanglante injure.

Beaucoup de républicains, des plus notables, et j'en pourrais citer, disent ouvertement :

« Oui, c'est une honte, et c'est un malheur. »

Les feuilles gouvernementales, honnêtes et sincères, n'osent pas même le défendre, je dirai presque le nommer. Et cependant on soutient sa politique, on vote en sa faveur, on le maintient au pouvoir.

Pourquoi ?

Mais, mon Dieu, parce que c'est un « roublard, » plus riche d'audace que de scrupules, et que la situation paraissant compromise, on le sait capable *de tout.* On le méprise au fond, tout haut même et ferme, et cependant on en profite.

C'est le mot de la situation.

Et M. Carnot, le gentilhomme, l'incorruptible, n'agit pas autrement, sous l'œil railleur de l'Europe entière.

Voilà pourquoi, si la servilité dont je parlais tout à l'heure ne prend, en réalité, que rarement la forme brutale de l'argent, qui révoltera toujours notre honnête peuple de France, elle n'en existe pas moins, à tous les degrés de l'échelle dans les rapports du pouvoir avec des mandataires qui ne savent être que des complaisants.

Et la pente est glissante.

Et la nation tout entière qui, dans ses masses profondes, est si véritablement probe, si foncièrement honnête, commence à se dire, comme Hamlet :

« Il y a décidément quelque chose de pourri dans le gouvernement de la France. »

Vte DE MONTFORT.

UNE LETTRE INÉDITE DE NAPOLÉON III A PIE IX

M. Louis Thouvenel va faire paraître sous ce titre : *le Secret de l'Empereur*, la correspondance confidentielle et inédite échangée pendant les années 1860, 1861 et 1862 entre M. Thouvenel, son père, alors ministre des affaires étrangères, le duc de Gramont, ambassadeur de France près le Saint-Siège, et le général comte de Flahaut, ambassadeur de France à Londres.

Les conséquences de la guerre de 1859, l'annexion de Nice et de la Savoie à la France, la première période de la formation du royaume d'Italie, les entreprises de Garibaldi contre le royaume de Naples, la chute de François II, et bien d'autres événements encore sont passés en revue dans cette curieuse

correspondance qui embrasse l'une des périodes les plus intéressantes et les plus troublées de l'histoire contemporaine, et emprunte à l'autorité des narrateurs, si particulièrement bien placés pour tout connaître, un intérêt particulier. Nous extrayons du premier volume la lettre suivante, entièrement inédite, de Napoléon III au pape Pie IX.

L'Empereur y défend avec une hypocrisie éloquente sa conduite à l'égard du Saint-Siège lors de la guerre de 1859.

Cette lettre, rédigée par Napoléon III lui-même, avait été communiquée par Sa Majesté à M. Thouvenel, qui, avec l'autorisation de l'Empereur, en avait donné connaissance au duc de Gramont, ambassadeur à Rome, en l'accompagnant d'une lettre confidentielle.

Cette lettre est un document historique. C'est à ce titre que nous la reproduisons :

Janvier 1861.

Très Saint-Père,

La lettre de Votre Sainteté en date du 25 décembre me donne l'occasion de lui exprimer toute ma pensée. J'ai toujours regardé comme indispensable au bonheur des peuples catholiques l'accord des souverains avec le chef de la religion, car, lorsque cet accord existe, tout s'aplanit, et les questions d'amour-propre ou de droit strict disparaissent devant une entente amicale et des concessions réciproques. Mais lorsque de malheureuses circonstances ont fait naître la défiance et presque l'hostilité entre les pouvoirs créés par Dieu pour vivre dans la concorde, tout devient difficile. Les moindres divergences d'appréciation dégénèrent en embarras graves et en causes incessantes d'antagonisme. Ce qui se passe depuis dix-huit mois en est la preuve évidente.

Dès que les événements exploités par les partis ont pu faire douter de mes sentiments à Votre Sainteté, l'esprit de défiance a remplacé l'ancienne harmonie, et, à Rome comme à Paris, tout ce qui vient d'un des deux pays est suspect dans l'autre.

Cependant, au milieu des embarras créés par des conjonctures graves, ma conduite a toujours été nette dans les actes, pure dans les intentions.

Quand, il y a bientôt deux ans, je partis pour la guerre d'Italie, je déclarai à Votre Sainteté que j'entreprenais cette guerre avec deux sentiments profondément enracinés dans mon cœur : l'indépendance de l'Italie et le maintien de l'autorité temporelle du Saint-Père, que je ne me faisais pas illusion sur la difficulté de concilier les intérêts de ces deux causes; que je réunirais tous mes efforts pour y

parvenir. Je suis resté fidèle à cette promesse, autant que les intérêts de la France me le permettaient. Les faits parlent d'eux-mêmes.

A la paix de Villafranca, j'ai souhaité que le Pape fût à la tête de la Confédération italienne, afin d'accroître sa puissance et son influence morale. Lorsque la révolution s'est développée contre mes désirs, j'ai proposé aux puissances catholiques de garantir au Saint-Père le reste de ses Etats. Quoique Rome fût devenue le centre de réunion de tous les ennemis de mon gouvernement, je n'en ai pas moins maintenu mes troupes à Rome. La sûreté de Votre Sainteté a été plus menacée, j'ai augmenté la force du corps d'occupation.

De quelle manière, cependant, ma conduite a-t-elle été appréciée ? On m'a signalé comme l'adversaire du Saint-Siège; on a ameuté contre moi les esprits les plus exaltés du clergé de France, on est allé jusqu'à solliciter l'archevêque de Paris de donner sa démission de grand-aumônier, on a voulu faire des évêques et de leurs subordonnés une administration étrangère, recrutant des hommes et de l'argent en dépit des lois du pays. Enfin Rome s'est faite un foyer de conspiration contre mon gouvernement, et cependant j'ai autorisé o qmme qui avait le plus ouvertement agi en qualité de partisan de laRépublique à devenir le chef de l'armée du Saint-Père.

Tant de démonstrations hostiles n'ont rien changé à ma ligne de conduite. J'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour maintenir l'autorité du Pape, sans compromettre les intérêts de la France. On trouve néanmoins que je n'en ai pas fait assez. Je le conçois, mais je réponds : malgré ma juste vénération pour le chef de l'Eglise, jamais mes troupes, à moins que l'honneur de la France ne soit engagé, ne deviendront un instrument d'oppression contre les peuples étrangers. Et puis, après avoir fait la guerre avec le Piémont pour la délivrance de l'Italie, il m'était absolument impossible, le lendemain de tourner mes armes contre lui, quelque blâme sévère qui pût d'ailleurs s'attacher à ces résolutions.

Dans l'état actuel des choses, je regrette vivement que nos rapports ne soient plus animés de cet esprit de conciliation qui m'aurait permis d'accepter les propositions de Votre Sainteté. Si elle engage l'archevêque de Paris à continuer ses fonctions, je ne doute pas que ce prélat, recommandable à tant de titres, ne se conforme à sa volonté. Si néanmoins il persiste à se retirer, je chercherai parmi les évêques celui qui me paraîtra le mieux satisfaire aux exigences religieuses et aux convenances politiques.

Je fais des vœux bien sincères pour que le malaise et l'incertitude dans lesquels nous sommes ait bientôt un terme, et qu'ainsi je retrouve la confiance et toute l'amitié de Votre Sainteté.

NAPOLÉON.

N'oublions pas que l'auteur de cette lettre est le même qui

disait quelques années plus tard à Cavour dans une entrevue secrète ayant pour but de combiner une attaque définitive contre la souveraineté temporelle du Pape : *Allez et faites vite !*

Toute la politique de Napoléon III depuis la guerre d'Italie prouve clairement que l'Empereur était entré dans la conspiration libérale et révolutionnaire dirigée contre la Papauté et d'où est sortie l'Italie-une d'aujourd'hui.

L'Empereur a payé chèrement sa complicité. Il y a laissé son trône et Sedan a vengé terriblement sa trahison.

LE PREMIER GRENADIER DE FRANCE

Tout au fond de l'Auvergne, après avoir fait des lieues et des lieues loin des cités civilisées, longé des torrents, surplombé des gouffres, dégringolé des pentes et gravi des collines, on atteint le haut sommet d'un pic que couronne austèrement une vieille ruine de manoir démantelé.

Un bout de village large comme la main, une église pauvre, dont le chaume crevé laisse entrer les païens ailés et joyeux qui font leurs nids derrière les chemins de croix; une place devant, que traversent, après les offices, des paysannes en coiffe blanche, les yeux baissés et le missel entre les doigts — tel est ce petit pays, aussi perdu, en cette arrière-province, que s'il était situé outre-Océan.

Pas un bout de verdure ne l'égaie ; il est chauve, gris de ciel et de sol, triste éternellement !

Une seule grâce : de la plate-forme du bastion — qui fait face à l'église, et qu'un industriel ingénieux a transformée en buvette avec quelques tables de bois et quelques escabeaux — de cette plate-forme-là, sous laquelle le château enfonce sa façade à pic contre une sorte de falaise, on contemple un admirable panorama.

Les hameaux succèdent aux hameaux, les plaines aux plaines, une enfoncée de vue d'une profondeur extraordinaire s'étend à l'infini, vers des montagnes si lointaines que les gens d'ici n'en savent pas le nom !

. . . .

— Comment s'appelle ce pays ? demande-t-on au guide.

— La Tour d'Auvergne, répondit-il.

Et il ajoute invariablement :

— ... Où vit le jour le premier grenadier de France !

Il se trompe. Le grand soldat de la République ne naquit pas là, mais à Carhaix, tout près de Quimper, en pleine Armorique, là où se dresse la statue qui, depuis cinquante ans, perpétue son glorieux souvenir.

Ici, ce n'est que le berceau de la race, la terre natale dans laquelle l'arbre généalogique enfonça ses solides racines, avant que d'étendre ses branches aux quatre coins de la patrie.

Aussi eût-il des qualités inouïes de persévérance et de têtue bravoure, ce Breton mâtiné d'Auvergnat — les deux races les plus volontaires et les plus solides qui soient au monde !

La persévérance, on la retrouve dans le savant ; car il ne faut pas s'imaginer qu'il fut seulement un Ramollot héroïque, ce soldat de légendaire vaillance !

Non ; il fut, au contraire, un polyglotte de rare mérite, un curieux de « l'autrefois », fouillassant le passé, s'inquiétant des choses mortes, des générations disparues, et publiant ce curieux ouvrage des *Recherches sur la langue, l'origine et les antiquités de la Bretagne*, qui fut réédité plus tard sous le titre d'*Origines gauloises*.

Elevé dans les traditions de la fin du XVIIIe siècle, il voulut, lui aussi, fils légitime d'un père né illégitimement, effacer d'un trait de plume la barre qui rayait le blason paternel.

Il y parvint, et, même, c'est lui qui est aujourd'hui l'honneur de sa lignée, le rameau vivant du vieil arbre mort.

Certes, ses études y aidèrent ; mais ce qui le mit hors rang pour l'histoire, c'est surtout son prestigieux et éblouissant courage.

D'autant qu'il en eut la modestie, qu'il resta, ce héros acclamé, un simple, au visage rougissant devant l'éloge autant que ses blessures avaient rougi devant l'ennemi.

Suivez-le plutôt, pas à pas, tout le long de cette carrière faite de probité, d'honneur, de sacrifice...

A vingt-quatre ans, il est admis aux mousquetaires noirs, vers 1767. Il est jeune, il a de l'entrain, une belle allure ; les chefs le remarquent vite, et, quelques mois seulement après son entrée au corps, le voilà sous-lieutenant au régiment d'Angoumois.

Au siège de Mahon, il fait des prodiges de témérité, est nommé capitaine, et franchit les Alpes à la tête de sa compagnie, en

1792, pieds nus, comme ses soldats, dans des sabots fêlés, en loques comme eux, affamé comme eux, le dernier à la soupe, le premier au feu !

C'est alors que sa popularité commence — les privations supportées ensemble, la pauvreté subie en commun, faisant du chef l'idole du troupier.

Le peuple aussi l'aime ; car s'il a refusé le grade de colonel, il a refusé également le siège au Corps législatif, qui lui a été offert. Soldat, rien que soldat ! Il versera tout son sang pour son pays, sans rien lui demander, sans en rien accepter... que la joie de l'holocauste, librement consenti, et son nom inscrit à jamais dans les fastes du régiment.

Après la paix de Bâle, il se remet à ses travaux de bibliothèque, occupant ses loisirs à tâcher de se rendre utile encore par la plume comme il l'avait été par l'épée.

Il « potasse » ses bouquins et ses manuscrits en compagnie d'un sien ami, Le Brigant, avocat de Pontrieux, qui cherche dans l'étude une consolation à des deuils si réitérés et si cruels qu'ils semblent copiés sur les calamités antiqnes.

Celui-là — Niobé masculin — a eu *vingt-deux* enfants et a vu successivement tous ses fils périr dans les guerres dernières. Un seul a survécu, le plus jeune, le plus adoré puisqu'il est le suprême espoir...

Ce petit-là — il a vingt ans passés, mais il reste « petit » pour son père et pour La Tour d'Auvergne — les aide dans leurs recherches, travaille avec eux, mettant le clair rayon de sa frêle jeunesse dans l'atmosphère poudreuse des greniers à livres.

Un jour, le père arrive, fou de douleur, les yeux brûlés de larmes :

— Le petit est appelé sous les drapeaux, il va partir !

La Tour ne dit rien, le console de son mieux, le renvoie un peu rasséréné, met des signets aux volumes qu'il était en train de consulter, du linge dans un mouchoir, la clef de la maison dans sa poche — et part à la ville voisine s'offrir en remplacement de l'enfant menacé.

On accepte ; le voilà, à cinquante-deux ans, simple grenadier à l'armée d'Helvétie.

Il y fait son devoir, plus que son devoir, comme toujours ! On le retrouve devant Zurich, donnant l'exemple d'une audace folle aux jeunes soldats qui l'entourent, et ont pour sa bonté et son courage une véritable religion.

Il va rejoindre ensuite l'armée du Rhin — et reçoit la mort en plein cœur; le 28 juin 1800, à Oberhausen, près de Neubourg.

Son corps repose maintenant en territoire ennemi. Quand, sur l'ordre du roi de Bavière, on restaura le monument qui marque sa tombe, les notables de Neubourg assistèrent, chapeau bas, à cette glorification d'un adversaire respecté.

Son nom est la plus pure gloire de nos archives guerrières, Au régiment où il mourut, on procède encore à l'appel de son nom. Le plus vieux sergent sort des rangs, fait quatre pas et, la main au front :

— *Mort au champ d'honneur!* répond-il gravement.

*
* *

Ce sont les restes de ce simple auxquels on veut infliger les honneurs du Panthéon.

Ceux qui veulent cela ont tort; les apothéoses, les pétarades, les harangues menteuses conviennent mal à cette âme limpide et loyale comme une lame d'épée.

Et je la trouve bien belle, cette phrase de l'opposition introduite par les descendants du premier grenadier de France :

« Pour un héros modeste, comme le fut La Tour d'Auvergne, il n'y a pas de sépulture qui soit préférable au champ de bataille sur lequel il tomba, et où reposent, à côté de lui, ceux qu'il animait de son exemple. »

Glorifiez-le donc, en l'imitant, ô généraux de la République.

RENÉE.

A L'EXPOSITION

Je le regrette pour les Loriquets laïques et obligatoires qui font partir de 1789 l'histoire de France, mais je suis obligé de constater que ce qu'il y a de plus beau dans l'exposition du centenaire est un ensemble d'objets qui, tous, sont antérieurs à la prise de la Bastille.

Les deux expositions précédentes avaient eu leurs galeries d'art rétrospectif, qui rentraient dans le programme général : celle de 1867, en embrassant l'histoire de l'art dans toutes les nations ; celle de 1878, par une suite chronologique très complète. En 1889, nous ne trouvons rien d'équivalent, et même, sans l'initiative de quelques amateurs, nous n'aurions rien

trouvé du tout, les profonds érudits qui président aux destinées de l'éducation nationale ayant complètement négligé cet ordre d'idées.

Grâce, disons-nous, à quelques hommes spéciaux, l'aile du musée des moulages au Trocadéro s'est ouverte deux mois après l'inauguration de l'Exposition ; elle nous présente une collection d'objets d'art anciens qui, dans leur ensemble, sont très loin de répondre à l'idéal qu'on se ferait d'une galerie rétrospective universelle, mais qui constituent néanmoins un incomparable cabinet de curiosités.

Ainsi, même dans ses parties vraiment supérieures, se retrouve le caractère dominant de l'Exposition dite universelle, qui est d'être incomplète, incohérente, hâtive. Toutefois les organisateurs de la galerie où nous allons entrer ne sauraient encourir une responsabilité qui incombe au gouvernement seul. Vu les moyens dont ils disposaient, ils ont fait miracle. Et d'abord, ils se sont réparti la besogne avec une parfaite connaissance de leurs compétences personnelles. Le choix et le groupement des objets du XVIIIe siècle ont été confiés au savant M. Maillet du Boullay; la Renaissance, à M. Fould et à M. Gustave Dreyfus; le moyen-âge, à M. Molinier, conservateur du Louvre, et à M. Gaston Le Breton, l'éminent conservateur du musée de Rouen. Ils ont fait de la céramique une section à part, pour en charger M. du Sartel. Tous ont travaillé sous la direction de M. Darcel, directeur du musée de Cluny.

Après s'être adressés aux principaux collectionneurs français — en tête desquels il faut citer M. Spitzer, la famille de Rothschild, M. le comte Greffulhe, M. Mannheim, Mme Boin, M. Perdreau, M. Antiq, M. Josse, M. Doistau, M. Le Secq des Tournelles, M. Desmottes, M. Maurice Kann, MM. Chatel et Tassinari, Mme la comtesse d'Yvon, M. Laniel, M. Damascène Morgand, etc..., sans parler des organisateurs eux-mêmes qui ont payé de leurs propres collections, — ils ont eu l'heureuse idée de solliciter les musées de province et les évêchés. Et ce sont ces derniers qui, généreusement, sans se faire tirer l'oreille, en permettant de puiser dans les curieux trésors des cathédrales et de certaines églises, ont constitué le groupe le plus intéressant, le plus rare, de la galerie d'art rétrospectif.

Les collections civiles sont, en effet, assez connues. D'abord, on les trouve presque toujours à Paris (je parle des collections françaises : il ne s'agit ici que de celles-là) ; ensuite, il ne se

passe jamais un bien grand laps de temps sans que, sous un prétexte ou sous un autre, le public ne soit à même d'en contempler les principales pièces. Mais trouver réunie dans quelques salles à la suite la fleur des trésors ecclésiastiques de France, récoltée jusque dans les hameaux les plus ignorés de la Bretagne, des Pyrénées, des Alpes, c'est une bonne fortune que, vraisemblablement, les gens de ma génération n'auront pas deux fois.

Après la clôture du 31 octobre, tout le reste de l'Exposition se retrouvera en détail dans les vitrines du boulevard, dans les galeries de nos musées, dans nos palais nationaux, dans nos grands établissements privés ou publics. Mais les précieux joyaux dont je viens de parler reviendront s'enfouir dans leurs obscures et lointaines retraites, timidement quittées pour quelques mois. D'où le grand intérêt qui s'attache à leur réunion éphémère, d'où leur attrait exceptionnel. C'est là le vrai *clou* artistique de l'Exposition de 1889, et, il est piquant de le constater, l'honneur en revient à nos évêques. Ces derniers avaient pourtant de bonnes raisons pour ne pas se croire obligés à des procédés courtois vis-à-vis d'un gouvernement qui ne leur a fait que des avanies. Ils ont été vraiment complaisants !

*
* *

Les estampages architectoniques déjà installés dans cette aile du Trocadéro forment un cadre superbe et bien congruent aux vitrines de la galerie rétrospective. Les tapisseries anciennes tendues sur les murs complètent la physionomie de ce lieu actuellement unique en France et sans doute aussi en Europe.

Parmi les principales pièces du décor, citons :

La voûte de la Grosse-Horloge de Rouen ;

Un fragment du tribunal de commerce de Caen ; ancien hôtel d'Ecoville : la travée de la cour où se trouve l'admirable statue de David :

Le merveilleux portail de l'église abbatiale de Moissac ;

Un fragment de l'hôtel XVIe siècle qui est aujourd'hui le lycée de Toulouse et où François Ier, avec toute sa cour et l'échevinage de la cité des Capitouls, fit un splendide repas pour la somme de 33 livres et quelques sols parisis (recommandé aux gargotiers d'aujourd'hui qui crient quand ils nous écorchent).

Je remarque en passant une aquarelle représentant le bel épi de faîtage XVIe siècle en terre cuite vernissée, qui fait l'ornement d'une maison de Lisieux.

Puis la collection complète des cathédrales de France en photographies, la maquette de Notre-Dame de Paris et celle du chœur de Saint-Denis avec les sépultures royales restaurées par Viollet-le-Duc.

Nous allons commencer notre visite par les objets des XVIIe et XVIIIe siècles et nous continuerons en remontant, laissant de côté pour aujourd'hui : 1° tout ce qui a été envoyé par les évêchés, 2° tout ce qui se rattache à l'art et aux collectionneurs de la région normande. Ces deux catégories feront l'objet de notre prochain article.

Enfin, il va sans dire que nous n'allons pas entrer ici dans des appréciations critiques. D'abord, notre cadre s'y oppose, et puis, comme nous n'avons affaire qu'à des objets de premier ordre, il faudrait épuiser le vocabulaire admiratif, ce qui serait très fastidieux ! Nous devons nous borner à l'énumération des pièces les plus importantes ou les plus curieuses, quelque chose comme la fleur du catalogue. Ces lignes s'adressant, du reste, à des lecteurs initiés, je suppose qu'ils me demandent seulement les principales étiquettes pour se faire une opinion sur la galerie rétrospective, s'ils ne l'ont pas encore visitée.

*
* *

Dans l'ordre indiqué, je leur signalerai donc :

Un portefeuille en maroquin vert, dorures aux petits fers, orné d'une délicieuse serrure en or. En lettres d'or, sur le plat, cette inscription : M. DE CARMONTEL, AU PALAIS ROYAL. Était-ce un ministre, ce Carmontel? Non. Simplement un écrivain de théâtre, connu par ses *Proverbes*, et pas mal oublié aujourd'hui. Son nom survit grâce à ce charmant portefeuille, consolation que n'auront même pas les ministres d'aujourd'hui.

Un office de la Vierge, mignon manuscrit sur vélin, écrit en 1648, par N. Jarry, pour la duchesse Henriette-Catherine de Guise ; une soucoupe en émail peint représentant la pucelle d'Orléans ; une adorable serrure Louis XV, prêtée par M. Decloux ; les éventails de M. Vanier Chardin ; une collection de cachets d'armoiries appartenant à M. Eugène Vial, de Saint-Germain-en-Laye, qui la destine au musée de Cluny ; une collection d'épées de cour, à M. Doistau; les bronzes de M. Bischoffsheim ; les pendules de M. Mannheim, charmantes et celles de M. Spitzer, merveilleuses. Un bon tiers de la galerie rétrospective a été défrayé par M. Spitzer le roi des collectionneurs français.

Dans la vitrine des pâtes tendres de Sèvres, après la célèbre garniture au décor de rubans verts de M. Gustave de Rothschild, il faut admirer la jardinière de M. Stettiner, le brûle-parfums de la comtesse d'Yvon, l'écuelle gros bleu de M. Wattelin, les assiettes au chiffre de la Dubarry, le vase rose de Mlle Grandjean, et le petit chien barbet de la baronne Nathaniel de Rothschild, couché sur un socle à coussin où se lit le mot *Fidelitas*. Cet animal bijou est le frère de celui que Van Loo a mis aux pieds de la reine Marie Leczinska, au Louvre.

Parmi les meubles, citons comme de premier ordre : les commodes en marqueterie et bronzes ciselés et dorés de M. Léon Fould et de M. le comte Cahen, d'Anvers, l'une Louis XVI, l'autre Louis XV ; un meuble de coin Louis XIV en marqueterie de bois des îles et bronzes fins, pièce unique dont M. Mannheim est l'heureux propriétaire ; les fauteuils Louis XVI de Mme Nathaniel de Rothschild et de M. Boulland ; le cartel de Boule de M. Seligmann ; la table Louis XV envoyée par la ville de Soissons ; la console Louis XV en bois doré, si étoffée, si puissante, si richement dessinée, qui est une des pièces capitales de la collection de M. Perdreau.

Dans les vitrines d'orfévrerie — un éblouissement! — les pots à vif de Mme Boin, les surtouts de M. Spitzer, les flambeaux de M. Perdreau et de M. Falkenberg, les candélabres de Mme Hauch, les sceaux à rafraîchir de M. E. Barre (Auguste, 1782), purs modèles du goût français parvenu à son apogée, les soupières à têtes de bouc de M. Michel Ephrussi, l'aiguière de M. Flandrin, etc...

La vitrine de mignonnes ferronneries de M. Doistan, sa statue équestre de Louis XIV en fer damasquiné, sa grille en fer forgé du dix-septième siècle ; l'Hercule Farnèse en bronze du comte de Greflulhe ; les trois plus belles pièces de faïence de Sceaux qui soient connues ; les deux vitrines d'aquarelles de M. Henri Josse ; les collections de boîtes, bonbonnières, tabatières et drageoirs de Mme Doistan, de M. le marquis de Thuisy, de Maurice Kann et autres, bondées des chefs-d'œuvre de Bordier, de Petitot et de Siccardi. Là se trouve l'une des perles de l'ancienne collection Double : la tabatière où Van Blarenberg a représenté, peinte au microscope, la translation en présence de l'impératrice Catherine et de sa cour, du rocher qui devait servir de piédestal à la statue de Pierre-le-Grand à Saint-Pétersbourg.

Tout le luxe des palais du grand siècle se trouve en quelque sorte synthétisé dans deux grandes vitrines, dont l'une a été remplie tout entière, par M. Spitzer, d'objets décoratifs de diverse nature.

Voici encore l'incomparable collection d'étoffes XVIIIe siècle, appartenant à MM. Chatel et Tassarini: et le fameux satin broché de M. Spitzer, représentant le char d'Apollon. Voici les tapisseries de la collection Lowengard, les Gobelins de la série dite de Don Quichotte, des terres cuites de Clodion, l'éventail de Mlle Juliette de Rothschild, les Moustiers de M. du Sartel, les Marseille de MM. Antiq, Flandrin et Floquain et cent autres pièces exceptionnelles.

Tout cela pâlit à côté de la vitrine des faïences de Nevers, où brillent au premier plan : la grande Vasque à quatre pattes d'aigle de M. du Sartel, le bassin de M. Antiq et l'incomparable garniture de trois pièces (une potiche et deux aiguières) dont M. Leroux est si justement fier. Ce sont là les diamants de la vieille céramique française. La vitrine de Rouen peut seule supporter la comparaison ; nous en reparlerons dans notre prochain article.

*
* *

Mais nous voici dans la Renaissance; le rêve artistique s'élargit.

Il faut aller au musée de Cluny pour voir une collection d'émaux comparable à celle qui se trouve réunie là par la famille de Rothschild, M. Spitzer, M. Maurice Kann et le musée de Limoges! Encore ne sommes-nous pas certain que le musée de Cluny l'emporterait : il faudrait y réunir le Louvre. Citons, entre autres, le grand plat de la *Création*, à M. Maurice Kann, et les cinq portraits-médaillons de Léonard Limousin, formant ensemble une série que les membres de la famille de Rothschild se sont partagée. A côté de cela, douze Bernard Palissy et une pièce unique en faïence de Saint-Porchaire, également aux Rothschild. Puis, dans une vitrine concurrente de M. Spitzer, sept pièces d'Oiron (sur 53 connues) et encore des Palissy de la plus parfaite authenticité. Avec le musée de Limoges, c'est Pénicaud qui triomphe. L'œil est ébloui, ne sait où s'arrêter. Reposons-le sur les douces couleurs éteintes des deux vitrines où M. Spitzer a réuni des boîtes en cuir gaufré et doré, de vieux cordouans, des orfrois de chasuble et les plus admirables ornements sacerdotaux qu'il soit possible d'imaginer. Aussi, sur les

joyaux de bibliophilie qu'expose M. Damascène Morgand, le Livre d'Heures de Henri II formant la pièce capitale de cet écrin.

Est-ce tout? Non, certes, car je ne compte pas moins de dix vitrines de ferronnerie d'art où M. Le Secq des Tournelles et M. Spitzer rivalisent de magnificence et de curiosité. O les doigts de châtelaines qui manœuvraient ces bijoux de clefs! Rien de plus délicieusement suggestif comme évocation des poésies mortes !

Encore un coup d'œil pour la scribane en ébène du musée de Poitiers ; pour le fauteuil de la bienheureuse Alèthe, mère de saint Bernard, acheté en 1793 à la vente de l'abbaye de Clairvaux et donné, il y a cinquante ans, au musée de Troyes ; pour le splendide reliquaire gothique de M. Spitzer et pour sa vitrine d'émaux champlevés byzantins ; pour les ivoires gothiques de M. Mège ; pour les superbes bustes en terre cuite de Philippe-le-Beau et de Jeanne-la-Folle, œuvres d'un grand caractère, appartenant à M. G. Dreyfus; pour la collection de fines médailles françaises du xv[e] au xvii[e] siècles, réunie par M. Wasset; pour le lit de noces du duc Antoine de Lorraine, envoyé par le musée lorrain; pour le dressoir de M. Chabrière-Arlès, chef-d'œuvre de l'école lyonnaise; pour la table aux chimères du musée de Compiègne; pour ces deux étonnantes statues en bois de sainte Anne et de la Vierge qui sont représentées assises dans des stalles gothiques et qui appartiennent à M. Mohl.

Et pour finir — si j'ose prononcer ce mot quand je songe à tout ce que j'ai omis ! — pour finir, dis-je par des morceaux de roi, voici, comme haute curiosité, la vitrine d'objet de dinanderie réunis par M. Spitzer, et, comme grand art, les bois sculptés de la collection Desmottes. M. GÉRARD.

NÉCROLOGIE

Mgr *Louis-Eugène* REGNAULT, évêque de Chartres, dont nous avons annoncé la mort il y a huit jours, né à Charleville (Ardennes), le 21 février 1800, fut préconisé à Rome le 15 mars 1852 coadjuteur de Chartres avec le titre d'Euménie *in partibus*, sacré à Reims le 16 mai de la même année.

Par suite de la démission de Mgr Clausel de Montals, il prit l'administration du diocèse le 20 janvier 1853.

Il avait quitté pour venir à Chartres la cure de Charleville.

Sous son épiscopat ont eu lieu : en 1854, la fondation du petit séminaire de Nogent-le-Rotrou; — l'établissement à Chartres des Sœurs de Notre-Dame;

Le couronnement de Notre-Dame du Pilier, le 31 mai 1855;

L'établissement des Pères Maristes;

La Fondation de la Maîtrise, dite Œuvre des Clercs de Notre-Dame;

La restauration de la crypte (17 octobre 1860).

Le rétablissement de la liturgie romaine en 1864.

En outre, bien qu'il n'en fût pas le fondateur, Mgr Regnault avait pris sous son patronage l'institution Notre-Dame.

Mgr Regnault a publié un catéchisme à l'usage de son diocèse en 1863, et un abrégé d'Histoire sainte en 1868. Il avait composé avant son épiscopat une Histoire des premiers siècles de l'Église, en 3 volumes. On a de lui un grand nombre de lettres pastorales et mandements, dont la plupart ont été réunis en 2 volumes, publiés l'un en 1873, l'autre 1877.

En 1873, il avait convoqué les membres de l'Assemblée nationale à un grand pèlerinage à Notre-Dame de Chartres. On se rappelle encore les fêtes splendides qui eurent lieu à cette occasion, comme aussi celles qui furent célébrées en 1876, pour le millénaire de la donation du voile de la sainte Vierge. Dans cette circonstance, Mgr Regnault, entouré de tout le clergé de son diocèse, célébra le 25e anniversaire de son épiscopat et le 50e de son ordination sacerdotale.

Mgr l'évêque s'est rendu plusieurs fois à Rome, notamment pour la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception en 1854, et pour le concile du Vatican en 1869.

Mgr Regnault était chevalier de la Légion d'honneur, comte romain et prélat assistant au trône pontifical. C'était le plus âgé des évêques de France.

Il a toujours donné les preuves du plus grand dévouement à la cause de l'Église. Très simple dans sa vie privée, il donnait à son clergé et aux fidèles de son diocèse, l'exemple de toutes les vertus. Monseigneur était d'une générosité particulière envers les pauvres, et lui-même, lorsqu'il était en bonne santé, aimait à les visiter dans leurs demeures.

Il est mort dans la quatre-vingt-dixième année de son âge, après une indisposition de quelques jours qui ne faisait pas prévoir un dénouement si rapide.

—

S. Em. le cardinal Massaïa vient de mourir près de Naples.

Guillaume Massaia était né à Piova, dans le diocèse d'Asti, le 8 juin 1809. Il entra, jeune encore, dans l'Ordre des Mineurs Capucins et fut successivement professeur de philosophie et de théologie.

Le Pape Grégoire XVI l'éleva à l'épiscopat et lui confia la charge de vicaire apostolique dans la mission des Gallas. Le récit que le cardinal Massaïa a lui-même publié peut donner une idée des immenses travaux apostoliques qu'il accomplit et des épreuves qu'il subit, y compris les persécutions et l'exil. Le roi Jean d'Abyssinie le fit expulser sept fois du territoire.

S. S. Léon XIII le créa et le publia cardinal du titre des SS. Vital, Gervais et Protais, dans le consistoire du 10 novembre 1884.

—

Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mgr Fleury-Hottot, évêque de Bayonne.

L'état de santé dans lequel se trouvait depuis plusieurs jours le vénéré prélat ne permettait que trop de prévoir ce douloureux événement. Dans une lettre adressée il y a quelques jours, par MM. les vicaires généraux au clergé du diocèse, on lisait :

Mardi matin, fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Monseigneur reçut la sainte Communion avec de grands sentiments de foi et de piété, après avoir demandé à se confesser la veille au soir ; ce que du reste il faisait toutes les fois qu'il voulait communier, depuis qu'il est privé de la consolation de dire la sainte Messe. — Quelques heures après, il éprouva un changement dans son état ; il parut pressentir la gravité de la crise qu'il allait subir, et il demanda qu'on lui administrât l'Extrême-Onction, qu'il reçut avec une profonde résignation.

Bientôt après, il perdit l'usage de la parole, et il ne donna plus aucun signe de connaissance pendant toute la journée.

Nous redoutions, pour la nuit un dénouement fatal. Grâce à Dieu, nos craintes ne se sont pas réalisées. La nuit du mardi au mercredi a été calme; la connaissance est revenue, il a reconnu sa mère et les personnes qui l'ont approché, et il a pu articuler quelques paroles. La nuit du mercredi au jeudi a été également bonne ; et cette légère amélioration nous fait espérer au moins une prolongation de cette précieuse existence.

Cette espérance ne devait pas se réaliser. Mgr l'évêque de Bayonne a été enlevé à l'affection de ses diocésains dans la journée de samedi dernier, 10 août.

Mgr Fleury-Hottot était né le 28 octobre 1831, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise). Il fut nommé évêque de Digne le 13 janvier 1885, préconisé le 27 mars et sacré le 26 mai de la même année. Transféré à l'évêché de Bayonne, par décret du 16 avril 1887, Mgr Fleury-Hottot fut préconisé évêque de cette Eglise le 26 mai.

Il prit possession de son siège épiscopal le 1er août suivant.

LA HAUTE-COUR DE JUSTICE

Audience du 8 *août* 1889.

A une heure cinq, l'huissier annonce le président, M. Le Royer, qui vient occuper, avec le cérémonial accoutumé, le siége présidentiel à gauche et à droite duquel se trouvent des liasses de pièces.

Immédiatement après, par le couloir de gauche, entrent M. le procureur général Quesnay de Beaurepaire et MM. Roulier et Duval, avocats généraux, en robe rouge.

Le président déclare la séance ouverte et ordonne à M. le greffier en chef Sorel de faire l'appel nominal. On commence par la lettre D.

Sont absents : MM. Delbreil, Féral, Fréry, Girault, Gresley, de Ladmirault, Lafond de Saint-Mür, Le Guay, marquis de Maleville, Martel, Meyran, Milhet-Fontarabie, l'amiral de Montaignac, de Montesquiou, Paris, Léon Renault, Hervé de Saisy, de Voisins-Lavernière, de Théveneuc, Waddington, de Bondy, Lucien Brun, maréchal Canrobert, Cordier.

M. le greffier Sorel sur l'invitation du président, donne lecture de l'arrêt de renvoi, de l'ordonnance de déchéance et des notifications faites aux accusés.

A deux heures précises, M. le procureur général, les lectures faites, a la parole.

Les incessants plaidoyers venus de loin des accusés contumax ont obligé, dit-il, le ministère public à se départir de l'usage, acquis en matière de contumace, de déposer simplement des conclusions.

La Haute Cour et le pays doivent avoir la légitime curiosité de connaître les pièces contenues dans le dossier.

L'acte d'accusation, rédigé à dessein d'une façon très sommaire, exige quelques développements.

On a essayé d'égarer l'opinion publique. Les accusés, qui parlaient de constituer un parti national, ont pris la fuite dès qu'il a été seulement question de les interroger.

Puis, les arrêts rendus, ils ont décliné, non pas même la compétence, mais la dignité du Sénat.

Il est impossible de répondre à de tels accusés par le silence, et je ferai mon devoir, dus-je, comme j'en ai été menacé, m'être réservé le sort que l'un d'entre eux a infligé au président Bonjean.

J'espère dans deux heures faire la lumière.

Je ne veux pas discuter les inqualifiables factums qui nous arrivent d'Angleterre ; mais j'ai le droit de dire que ce qu'il fallait faire, c'était non pas crier de loin au faux témoignage, mais venir ici produire des témoins en opposition avec les nôtres.

J'ai là douze cents pièces, les véritables et uniques adversaires du général Boulanger. Il fallait venir les discuter. Ce n'est pas le procureur général qui parlera, c'est le dossier.

Nous reprochons aux accusés d'avoir ourdi un complot qui devait avoir pour moyen la violation des lois, pour but le remplacement du gouvernement légal par la dictature.

L'ambition de Boulanger n'a jamais connu de limites : ce sont les pièces qui l'attestent. Sans antécédents militaires — il n'a même pas commandé une brigade devant l'ennemi — il a fait jouer tous les ressorts pour arriver au grade de général très jeune, et il réussi à trouver d'honorables protecteurs.

Il a toujours une idée fixe : donner l'assaut au gouvernement; mais en criant toujours d'une voix doucereuse : « Vive le gouvernement ! »

Directeur de l'artillerie, il emploie divers agents secrets, parmi lesquels Buret, dont la valeur morale est extrêmement relative et qu'il répudie aujourd'hui, niant audacieusement certains faits.

Mais je pourrai sur ce point lui rafraîchir la mémoire ; « Je lui fus présenté, dit Buret, par le général Thibaudin. »

A Tunis, où il est envoyé en 1884 comme commandant du corps d'occupation, même emploi des agents secrets de la part du général, toujours désir d'occuper l'attention publique.

La déposition de M. Cambon qui ne saurait être suspecte, ne permet aucun doute sur ce point. Il saisit, après une période correcte, tous les prétextes pour soulever des conflits. A l'occasion d'un jugement, il adresse aux troupes un ordre du jour contenant un blâme pour le tribunal.

Dans quelles conditions ? M. Cambon l'explique dans sa déposition : les attaques se succédaient contre le résident général : le commandant du corps d'occupation soignait sa popularité sous couleur de défendre les intérêts de l'armée.

Comme agent secret, il avait d'abord une femme Pourpre, qui s'était fait remarquer par ses naufrages en police correctionnelle.

Il a nié ses relations avec cette femme ; il y a au dossier la preuve qu'il l'a connue avant son renvoi, puis pendant qu'il était à Tunis, et même qu'il a continué avec elle des relations très intimes pendant qu'il était commandant de corps d'armée. (Exclamations à droite.)

M. le procureur général donne lecture d'une pièce contenant divers

renseignements sur la femme Pourpre, institutrice séparée de son mari, plusieurs fois condamnée.

M. le procureur général, poursuivant la lecture, montre la femme Pourpre à Tunis, se disant envoyée par le gouvernement pour faire des études sur les mœurs des habitants. (Rires à droite.)

Une voix à droite. — Ce sont des rapports de police.

M. le procureur général. — Quel est donc le gouvernement qui ne s'est pas vu dans la nécessité de recourir plus d'une fois aux rapports de police?

Mais si vous n'ajoutez pas foi aux rapports de police, contesterez-vous la valeur du témoignage de M. Bernard, conseiller à la cour de cassation, précédemment procureur de la République à Paris? Voici sa déclaration.

Il en résulte que M. Bouchez, alors procureur général, lui a représenté la femme Pourpre comme en relations avec le général Boulanger; M. Gragnon avait entre les mains une lettre de M. Boulanger à la femme Poupre.

Enfin, on vient de saisir à Reims du linge de table appartenant à la femme Pourpre et qui est marqué au chiffre de M. Boulanger avec trois étoiles et deux drapeaux. (Exclamations à droite.)

Quant aux missions que le général a confiées à cette femme, les pièces du dossier en établissent aussi la réalité.

Les niera-t-il? Niera-t-il encore les lettres écrites à Buret? Les autographes sont indéniables, car le général a fait connaître partout son écriture comme son image.

Jusqu'au bout, Boulanger restera rivé à Buret, auquel il écrivait d'abord : « Mon cher Buret, » puis « Mon cher ami; » et, dans les dernières lettres, il y avait même une pointe de tendresse pour Mme Buret. (Exclamations à droite.)

La familiarité qui existait entre M. Boulanger et Buret était telle que, d'après les déclarations du baron de Reinach, dans le dîner auquel il a assisté chez Buret, celui-ci et le général se sont constamment tutoyés. Buret était à Paris le correspondant de Boulanger, commandant du corps d'occupation.

Voici les lettres par lesquelles il lui recommande de chauffer la presse, qui le néglige un peu, et de faire reproduire des articles attaquant violemment M. Cambon.

Quand il est contraint de rentrer en France, il rédige, sous forme de lettre à un ami, un véritable manifeste. Qui charge-t-il de répandre cette lettre, le cas échéant? Buret, toujours Buret.

Missions de politique, missions de propagande secrète, missions de calomnies, c'est lui qui en est chargé.

Il y a plus : il y a la preuve que l'escroc sortant de prison et le général portant les trois étoiles correspondaient par dépêches chiffrées.

Le procureur indique ensuite quelle campagne a faite à Paris

Buret contre M. Cambon. Puis il arrive au ministère de la guerre et dit que sous un gouvernement qui est le gouvernement légal, un homme qui a le respect de la légalité ne doit pas faire faire son portrait en Cromwell ou en protecteur. Il montre que tous les agents secrets dont le général Boulanger s'entourait au ministère étaient des gens tarés, des escrocs et des souteneurs, notamment Pech de Cadel, Foucaut de Mondion, et termine en disant que, quand on a de tels amis, on a besoin de se défendre.

L'audience est suspendue à trois heures quarante.

L'audience est reprise à quatre heures un quart.

M. Quesnay de Beaurepaire continue son réquisitoire. Le général Boulanger, dit-il, a fait preuve dans sa campagne d'une parfaite déloyauté, puisqu'il demandait au préfet de police des poursuites contre l'éditeur d'une de ses biographies. Or, il était lui-même l'auteur de cette biographie. Il ne craignait pas, en outre, de faire venir ses chromolithographies d'Allemagne.

Le procureur général fait un long éloge du général Saussier qu'on a essayé, dit-il, de chasser de l'hôtel de la place Vendôme. Il montre que le général Boulanger n'a rien fait au ministère ni pour les baraquements de l'Est, ni pour le fusil Lebel. Il cite un article du *Figaro* qui contestait les mérites militaires du général Boulanger. A cet article le général répondait en écrivant à une de ses amies : « Ma chère petite, les gens du *Figaro* sont des coquins, et toi tu es une bête si tu les crois. »

Le procureur général rappelle le rôle de M. Rochefort pendant le siège de Paris et pendant la Commune. Il a été le véritable complice du général Boulanger dans le complot et l'attentat. Le général Ferron nomme son prédécesseur à Clermont-Ferrand. Aussitôt M. Rochefort proteste et dit que le général Boulanger est déporté. La première personne que le nouveau commandant du 13ᵉ corps voit en arrivant à Clermont est un ami intime de M. Rochefort, un ancien communard nommé Baillière, qu'il ne connaissait pas et qui était l'agent de M. Rochefort.

Il correspond par dépêches chiffrées avec Dillon, l'auteur du langage chiffré, et qui, par la suite, est bien le complice de l'auteur principal du complot.

D'ailleurs, qu'est-ce que Dillon? Ce Dillon qu'on appelle comte Dillon, la déposition du témoin Alibert le dit, et cette déposition a été confirmée par le rapport de police qui est absolument complet ; ce Dillon a vécu pendant de longues années aux dépens de sa maîtresse qui l'abandonna parce qu'il avait des exigences trop grandes ; il essaya alors de faire des escroqueries aux dépens de plusieurs carrossiers et marchands de chevaux. Enfin, en 1879, sa situation s'améliora au point de vue financier ; il réussit à traiter une affaire de téléphones, mais Dillon, après avoir vécu avec l'argent fourni par des femmes, a tenté de nombreuses escroqueries.

En outre, son dossier militaire le montre mauvais officier jusqu'en 1870, et, comme un officier indélicat à partir de 1871 ; il a été chassé de l'armée ; un conseil d'enquête a même été constitué par le ministre de la guerre et l'a suspendu disciplinairement pendant un an comme indigne.

M. Dillon a donné sa démission ; maintenant, dit M. Quesnay de Beaurepaire, que nous connaissons les auteurs des pièces qui nous occupent, nous allons pouvoir avec impartialité et en toute connaissance de cause, suivre la pièce elle-même.

Il faut encore que je vous donne avant des indications sur les noms de guerre que se donnaient les conspirateurs. Boulanger s'appelait *Spes* ou *Fides ;* Déroulède s'appelait *Prudence*, etc ; des hommes qui ne complotent pas ont-ils besoin d'un alphabet spécial ou de noms de guerre ? (Nombreux cris : « A demain ! »)

M. Le Royer consulte la Cour, qui renvoie l'audience au lendemain une heure.

Audience du 9 août.

Sont absents: MM. Xavier Blanc, Camparan, de Chabron, Ed. Charton, Delbreil, Féral, général Gresley, marquis d'Avrincourt, Le Guay, Milhet-Fontarabie, Morelli, Léon Renault, de Montesquiou-Fezensac, Hervé de Saisy.

L'appel terminé, M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL poursuit son réquisitoire:

Hier j'en étais resté à la démonstration de ce fait, qu'à Clermont-Ferrand le général Boulanger prenait l'attitude d'un général politique; il était alors un directeur de politique occulte, témoin ses dépêches à M. Deroulède, relatives à sa candidature dans la Meuse, témoin encore ses voyages...

La déposition du chef de gare de Lyon, auquel il télégraphia en janvier pour le prier de lui retenir une voiture de place, désirant, disait-il voyager incognito, contient notamment la preuve d'un de ces voyages suspects.

C'est toujours le système des actes occultes concurremment avec les actes apparents : le matin, le général est en grand uniforme, et, le soir, en chapeau mou. (Mouvements et rires.)

Mais il ne voyageait pas seulement vers la Suisse; le général Logerot nous a éclairés sur les voyages de M. Boulanger à Paris.

Il invoquait l'état de santé de Mme Boulanger: un officier d'ordonnance constata qu'elle n'était pas malade.

Ces manquements répétés à la discipline obligèrent le ministre à le déférer à un conseil d'enquête.

Le général Boulanger ayant fait devant ses pairs allusion à la question politique, le général Février se déclara prêt à le suivre sur ce terrain et ajouta : « J'ai là un dossier, voulez-vous que je l'ouvre ! »

Le général Boulanger refusa. Dès cette époque, il n'aimait pas qu'on ouvrît les dossiers.

A Clermont-Ferrand, Boulanger était ostensiblement entouré d'une véritable cour politique, encadré du communard Baillère, de l'anarchiste Morphy et de M. Thiébaud, qui n'appartient à la catégorie ni de l'un ni de l'autre.

Il se livrait à des menées secrètes si bien organisées et l'on se croyait si près de réussir, que, lorsque le général Boulanger fut frappé de trente jours d'arrêt, Laguerre, sous-officier de la compagnie, quelle que soit l'importance qu'il veuille se donner, lui envoie un télégramme de félicitations ainsi conçu :

« Si nouvelle mesure disciplinaire est exacte, je vous félicite. C'est un suprême honneur — chacun l'entend à sa façon — d'être frappé par les traîtres et escrocs qui, pour peu de jours encore, nous gouvernent. »

M. Blandin a reçu les confidences de M. Thiébaud au sujet des candidatures multiples du général Boulanger. Le même M. Thiébaud lui a aussi parlé de ses entrevues à Prangins avec le prince Jérôme.

La conversation était telle qu'on devait inférer que les candidatures du général étaient posées d'accord avec le prince ; mais les dépêches du comte Dillon au sujet des agissements relatifs aux candidatures sont singulièrement instructives : « Demande au ministre, écrivait-il, l'autorisation de désavouer ; la campagne pourra continuer quand même ! » (Rires.)

Boulanger était candidat, en effet, et il jurait en même temps au ministre de la guerre, il jurait sur l'honneur, qu'il était étranger à ces candidatures. Toujours le même double rôle.

Les élections eurent lieu, et les premiers compliments émanèrent de M. Thiébaud, et Boulanger répond : « J'ai reçu votre télégramme ! Parfait ! Il faut travailler ferme la presse pour tirer parti du résultat. »

Mais le lendemain il fallait déchanter. Le gouvernement s'occupait de la situation. Aussitôt prévenu par Dillon, Boulanger protestait encore une fois dans une dépêche au ministre qu'il était étranger à ces intrigues.

Laguerre, pendant ce temps, écrivait : « Nous continuerons » ; et Rochefort, commentant la lettre de Boulanger, déclarait que le général entendait demeurer, en effet, étranger à toutes les manifestations faites sur son nom.

Quelles étaient les alliances de Boulanger. « C'était, dit M. Bretigny, un honorable négociant suisse que nous avons entendu, le bruit public à Nyons que le général Boulanger était venu à Prangins. »

Mais nous avons mieux ; nous avons saisi dans la cantine de M. Boulanger le résumé que lui adressait d'Arras un sieur Bultet d'une conversation avec le prince Victor.

C'est l'acceptation de Boulanger comme instrument d'un coup

d'État rendu nécessaire par la Constitution « que les orléanistes nous ont faite. »

Poursuivons. M. Léandri écrit : « Ayons dans le cœur : Vive l'empereur ! et crions dans la rue : Vive Boulanger ! » Et Boulanger envoie une lettre de remercîments.

Rochefort représente suffisamment l'alliance avec la Commune, et Morphy, devenu le secrétaire de l'ancien commandant de corps d'armée, l'alliance avec l'anarchie.

Si on en croit même les déclarations d'un témoin fort honorable, il aurait cherché des adhésions jusqu'en Allemagne.

Maintenant, d'où Boulanger tire-t-il ses ressources ?

Jamais on ne se lave de vilaines histoires d'argent, en France. On en meurt, quoi que fasse une certaine presse.

Que M. Boulanger, puisque c'est son secret et qu'il est le maître de ce secret, vous le livre donc ; qu'il dise d'où vient son enrichissement subit.

Je sais bien qu'on a accepté 20 francs d'une cuisinière ; mais c'est là une aumône. Je sais encore qu'on a reçu, tant de France que de l'étranger, environ 1,200 lettres chargées ; mais cela n'explique pas les prodigalités auxquelles on s'est livré.

M. Vergoin, un ami intempérant, a levé un coin du voile. Voici la déposition d'un ancien officier, conseiller municipal d'une commune du Nord.

Il raconte comment M. Vergoin a été amené à dire, dans une réunion, que M. Boulanger recevait de l'étranger une partie de ses ressources.

N'a-t-on pas avoué, d'autre part, que M. Boulanger recevait de l'argent d'hommes politiques ? Le but poursuivi par lui a donc été politique, et s'il ne fait pas connaître les donateurs, c'est que l'argent qu'il a reçu est un argent impur et qu'il est dans l'impossibilité d'en révéler l'origine.

Cet argent, du reste, il l'a fait en partie servir à ses plaisirs. Il a puisé pour cela dans la caisse de ses amis, comme je vous le montrerai puisant, pour satisfaire ses passions, dans la caisse de l'armée.

L'audience est suspendue à trois heures cinq.

L'audience est reprise à trois heures et demie.

Parmi les nombreuses tentatives d'embauchage qui ont été faites par le général Boulanger, il y a surtout celle de Lisieux, qui a été commencée par M. Laguerre lors de ses vingt-huit jours et continuée par le général lui-même ; celle de nombreux magistrats du parquet et celle d'un employé du ministère de la guerre, qui a offert au général Boulanger de lui communiquer tous les secrets du ministère, celle d'officiers qui ont écrit au général que l'armée marcherait avec lui, celle même de soldats de la garde républicaine qui déclaraient vouloir crier : « Vive Boulanger ! » même si on les mettait au mur.

Toutes ces lettres ont été saisies rue des Abbesses, dans la cantine du général Boulanger, qui les avait classées par département, étiquetées, rangées avec un ordre admirable. N'y a-t-il pas là une conspiration abominable?

M. Quesnay de Beaurepaire parle ensuite des faits préparatoires de l'attentat et arrive au rôle joué par la Ligue des Patriotes depuis la mort d'Henri Martin. Cette ligue fondée pour reprendre l'Alsace et la Lorraine devient bientôt, sous la direction de M. Déroulède, une garde prétorienne.

Le procureur général dit qu'il a partagé les manifestations boulangistes en deux parts : 1° émeutes ou tentatives d'attentats; 2° manifestations, même les plus petites qui ont eu lieu dans les rues de Paris, depuis la sortie du général Boulanger du ministère de la guerre. La première est du 29 mai 1887, la seconde du 31 mai, etc. Ce sont là, dit-il, les actes préparatoires de l'attentat qui devaient aboutir à l'émeute de la gare de Lyon.

Le complice du général, M. Rochefort, qui s'entend en émeutes à la condition qu'on ne l'y fasse point comparaître, excite la foule pendant plusieurs jours et annonce d'une façon exacte l'heure du départ du général Boulanger. Les petits incidents tumultueux se succèdent sans interruption, et enfin la foule est prête pour la tentative d'attentat du 8 juillet.

Quelle fut l'attitude du général Boulanger dans cette circonstance? Il se laissa porter en triomphe par les manifestants, et il est resté de huit heures et demie à dix heures du soir à la disposition de 20,000 individus qui criaient : Il ne partira pas! Allons à l'Elysée ! Sa présence était une excitation et son silence une adhésion.

Il attendit plusieurs heures que des émeutes organisées dans d'autres quartiers de Paris aient fait dégénérer ces mouvements divers en insurrection générale. Il a provoqué au trouble, il est resté présent pendant que les troubles se développaient, il a encouragé les manifestants, enfin il n'est pas parti spontanément, il n'est parti que parce qu'il n'a pas pu faire autrement.

C'est donc par une circonstance indépendante de sa volonté que l'attentat a échoué. Il est parti lorsque ses amis ont été battus et refoulés par les agents, il est parti comme un général qui a perdu la bataille, et, dès le soir même, les factieux avaient décidé de recommencer le 14 juillet.

En effet, les mêmes faits recommençaient à la revue de Longchamps le 14 juillet, sous la direction de M. Déroulède, qui était caché dans un massif du bois de Boulogne. Ses émissaires venaient à tout moment lui rendre compte de ce qui passait. Les rapports des officiers de paix sont formels sur ce point. Pendant ce temps, on distribuait de fausses pièces de 5 fr. à l'effigie du général Boulanger. Au retour de la revue, un régiment, celui que commandait le géné-

ral Riu, a été positivement attaqué par les émeutiers. Une collision n'a pu être évitée que grâce au sang-froid des officiers ; sans cela, le régiment était coupé par la foule.

Toute la journée, les mêmes faits se sont produits dans tout Paris et encore à deux heures de la nuit une bande de 1,500 personnes se dirigeaient vers l'Elysée criant : « A bas Grévy ! » Or, que faisait le général Boulanger? Il était à Paris, caché derrière les fenêtres d'un petit appartement, 155, boulevard Malesherbes, chez une dame Pourpre. Il était embusqué dans cette maison et y attendait le résultat de la manifestation. Cela est prouvé par les rapports du préfet du Puy-de-Dôme et du préfet de police. Plusieurs témoins ont confirmé ces rapports, et cela suffit à établir le guet-apens de la part du général Boulanger, aussi bien le 14 juillet à la revue, que le 8 juillet à la gare de Lyon. Les mêmes faits ont été organisés par les mêmes gens lors de la crise présidentielle de 1887.

M. de Beaurepaire arrive à la nuit dite historique. Chez M. Laguerre le général Boulanger a bien prononcé la phrase : « Comme l'armée restera dans les casernes, » et il s'est rendu, en sortant de chez M. Laguerre, dans une réunion plus intime, chez M. Lapérouze. Dans ce souper, M. Le Hérissé parle de remplacer M. Grévy par le général Boulanger à la présidence de la république, et l'on aurait oublié d'envoyer la police à la Chambre et à l'Elysée. Pour arriver au but rêvé, on a organisé aussitôt des manifestations dans la rue. C'est M. Déroulède, comme toujours qui dirigeait tout.

On crie de tous côtés : A demain ! à demain !

Le Sénat, consulté, décide de remettre la suite de l'audition à demain une heure très précise.

Audience du 10 *août.*

L'appel nominal et le contre-appel établissent l'absence de MM. Delbreil, Féral, général Gresley, Lalanne, Georges Martin, Milhet-Fontarabie, de Montesquiou-Fezensac, Léon Renault.

M. le procureur général continue son réquisitoire.

Je vais, dit-il, vous donner maintenant des renseignements sur les manifestations que j'appellerai de seconde catégorie.

Il résulte des rapports que M. Boulanger n'interdisait pas plus l'insulte à l'armée qu'aux représentants du gouvernement. Les camelots criaient : « A bas les lignards ! ce sont des salauds ! » Ne fallait-il pas exciter la troupe, qui ignorait d'où venaient les insultes?

Les affiches signées : « Morphy » et convoquant la foule à la revue du 14 juillet 1887, où Boulanger, disait-on, devait se rendre à cheval et en tenue, ont été payées par Dillon.

Le dîner qui eut lieu chez Lemardelay et fut suivi de la présentation des ligueurs par Déroulède est également significatif. « Un seul

mot de vous, dit un des ligueurs à Boulanger, suffira pour nous mettre debout. »

Un dîner chez Durand fut accompagné d'attaque contre la police, M. Boulanger préparait les éléments d'un coup d'État.

C'était l'époque où l'on essaya d'embaucher les soldats dont la Haute Cour connaît la déposition.

C'était encore l'époque où Boulanger tentait d'embaucher le chef de la sûreté lui-même, M. Goron, Breton comme lui.

Un trait encore au portrait de Boulanger : Boulanger, lui, le soldat ayant trente ans de service, a été l'insulteur et le désorganisateur de l'armée. Et c'est ce qui doit suffire à le faire condamner par le pays.

Voici une lettre dans laquelle il recommande à Buret de « saper avec prudence le général Thomassin ! »

Pour que quelqu'un à la Haute Cour pût hésiter, n'avoir pas sa conviction faite sur tous ces faits, il faudrait qu'il préférât les articles de Rochefort aux témoignages les moins suspects, aux preuves fournies par les magistrats.

Il faudrait croire aux affirmations de cet homme qui, en 1871, devant le conseil de guerre, disait : « Eh bien ! oui ! j'ai menti, mais j'avais besoin de mentir pour mes lecteurs. »

M. le procureur général aborde ici la question de droit. La Haute Cour se déclarera compétente pour les tentatives d'attentat, puis pour la soustraction que je relève, parce que c'est un fait connexe au complot et que la compétence de la Haute Cour au sujet du complot n'est pas non plus contestable.

On peut faire plusieurs objections : d'abord, dira-t-on. Boulanger ne veut pas détruire la forme républicaine, soit. Mais, en fait, il en vise la destruction par des moyens que la loi ne reconnaît pas, en s'alliant aux ennemis de la république et de la Constitution qui nous régit.

La deuxième objection peut consister à dire qu'il n'a pas caché son dessein. Je ne crois pas qu'elle puisse résister à l'examen des faits tels que vous les connaissez. Cela reviendrait à dire qu'il n'y a pas eu complot. Mais le complot prend, suivant les circonstances et le temps, des formes différentes.

D'autre part, le complot peut se doubler d'une circonstance aggravante, c'est l'attentat, quand un acte matériel d'exécution apparaît.

Soutiendra-t-on que l'attentat n'existe que lors qu'il est consommé ? La loi ne deviendrait donc officielle que lorsque le dictateur serait au pouvoir, et que les magistrats chargés de le punir seraient dans ses prisons ?

Le procureur général s'attache ensuite à établir que la Haute Cour est compétente pour connaître des divers chefs d'accusation.

Il s'appuie pour cela, et sur les commentaires des articles du code pénal punissant les attentats et le complot, et sur les précédents, tous favorables à la thèse de la compétence.

Le Sénat statuera donc sur l'attentat et sur le complot.

Il statuera également sur le fait de concussion visé connexe au complot.

L'audience est suspendue à trois heures moins cinq.

L'audience est reprise à trois heures quarante.

M. Quesnay de Beaurepaire dit que la commission d'instruction, en examinant la vie du général Boulanger au point de vue de l'attentat, a découvert d'autres faits plus graves au point de vue de la délicatesse et qu'il va révéler ces faits les uns après les autres. Le général Yung déposa au mois de juin et dit : « Si vous voulez avoir des renseignements précis, demandez-les à l'intendant Reichert. »

On interrogea Reichert qu'on ne put faire parler qu'en l'arrêtant. Enfin cet intendant finit par dire où étaient les papiers de la comptabilité du ministère de Boulanger et on les saisit chez un capitaine du 74ᵉ de ligne, encore aujourd'hui en activité de service.

Le procureur général explique ensuite le fonctionnement de la caisse des fonds secrets et celui de la caisse des fonds de réserve. Les fonds de réserve étaient de 2.200.000 fr. lorsque le général Boulanger est arrivé au ministère, il a pris sur ces fonds 279,000 fr., voyons comment il les a employés : à subventionner sa réclame politique, à faire faire ses portraits, à commander des biographies, à subventionner le journal l'*Action*, à acheter 1.000 numéros par jour du *National*, à donner 19.000 fr. en trois mois à un journaliste dont le nom commence par un B... On arrive ainsi à un chiffre de 242.000 fr.

Tel est le crime dont la Haute Cour est saisie comme crime connexe. En voici d'autres que j'ai réservés pour le conseil de guerre, mais que je vais vous faire connaître à titre de renseignement. Le général Boulanger n'avait aucune espèce de ressources, puisqu'à la mort de son père, en 1884, il n'a pas pu payer 150 fr. au médecin des derniers jours, et n'a pu même acquitter une note de 41 fr. au pharmacien qui a fourni les derniers médicaments. Eh bien ! il a payé des sommes considérables dès le 1ᵉʳ septembre 1886, notamment 68.000 fr. à un notaire pour les dettes de son père. Or, comme il avait touché, venant de son père, 30.000 fr., il a donc pris 40.000 fr. dans la caisse du ministère de la guerre. Il a subventionné un journal, l'*Avenir national*, qui lui a coûté 40.000 fr.

Où donc a-t-il pris ces 80.000 fr. ? Il a chargé son amie, Mme Pourpre, de meubler pour lui deux petits appartements en ville, l'un boulevard Malesherbes, l'autre faubourg Saint-Honoré, où il recevait tous les jours des femmes et où il faisait apporter des soupers des restaurants voisins.

Tout cela fait 107.000 fr. Encore une fois, où a-t-il pris cet argent ? Voilà pour les fonds secrets. Voyons maintenant ce qu'il a fait des 279.000 fr. pris sur les fonds de réserve. D'abord, il a employé

140,000 fr. pour le Cercle militaire, qu'il n'a créé que pour organiser sa réclame et son complot, ensuite 30.000 fr. qu'il a emportés dans sa poche lorsqu'il a quitté le ministère. Il y a là un véritable vol, un détournement certain, un abus de confiance clair comme la lumière du jour.

Au mois de septembre 1886, il a envoyé le capitaine Driant de Clermont à Paris pour obtenir de Reichert un compte justificatif. Reichert l'a tenté et il a avoué que c'était un compte absolument fantaisiste. Le général Boulanger comprenait si bien sa situation fausse, qu'il a cherché à obtenir ensuite un quitus de M. Grévy, président de la République, non seulement pour les fonds secrets, mais aussi pour les fonds de la réserve. Il n'a rien obtenu du tout.

M. Quesnay de Beaurepaire arrive ensuite à l'affaire des cafés.

Le procureur général cite une dépêche adressée le 15 juillet 1885 à Buret par le général Boulanger, dans laquelle on lit : « Merci, comptez sur moi pour cafés. Signé Boulanger. » A ce moment, le général commandait à Tunis et il aurait partagé avec Buret si la commission de l'intendance n'avait pas repoussé le café Maréchal. Les mêmes faits se sont passés pour l'affaire des épaulettes dont Buret était encore l'intermédiaire.

Le réquisitoire relève encore d'autres tripotages à la charge de Boulanger, notamment les privilèges accordés à M. Lavauzelle, de Limoges, qui fut récompensé de sa complaisance envers M. Boulanger par la croix de la Légion d'honneur, notamment encore l'histoire du matériel nécessaire pour la fabrication du nouveau fusil. Le général Boulanger avait donné au colonel Gras, dans sa mission en Amérique, un compagnon de voyage qui n'était qu'un vulgaire brasseur d'affaires.

Plus tard, M. Benoit-Champy eut aussi des rapports avec M. Boulanger pour la création d'une banque de Tunisie ; il eut de la sorte une foule de tripotages en tête desquels se place la faillite Lecerf et Sarda.

Vous avez, messieurs, devant vous, ajoute M. de Beaurepaire, M. Boulanger qui vous est déféré pour complot et attentat contre l'Etat, vous avez trouvé sur votre route un fait connexe du complot; vous avez le droit de retenir ce fait. Le général Boulanger vous est connu ; on peut dire avec le poète que le masque tombé, l'homme reste.

Malgré les supplications de ce qu'il y a d'honnête parmi ses amis il est resté à Londres et s'apprête à fuir plus loin. La France semblait atteinte d'un mal étrange ; on aurait dit qu'un souffle de démence avait passé sur les têtes. Il paraissait admis que l'immoralité et l'improbité de cet homme ne comptaient pas.

Cela est fini, messieurs ; j'ai cru faire mon devoir en agissant en honnête homme et pour cela j'ai été couvert d'injures, mais j'ai ma conscience pour moi et je vais tout droit mon chemin.

J'invoque votre justice ; faites que ces choses pénibles ne se renouvellent pas, j'attends votre verdict avec confiance.

Le procureur général reprend sa place au milieu d'une très vive émotion, et le substitut Duval lit ses réquisitions.

M. Buffet demande la parole.

M. le Royer dit qu'il ne peut donner la parole à M. Buffet, et qu'on ne peut discuter qu'en chambre du conseil. (Tumulte énorme.)

M. Naquet se lève, gesticule et parle dans le bruit. Le vacarme augmente ; M. le Royer ne peut arriver à mettre fin au tumulte qu'en disant que dans un quart d'heure la Haute-Cour se réunira en chambre du conseil.

L'audience est levée.

Les membres de la droite protestent et tout le monde sort au milieu du bruit des tribunes qui sont aussitôt évacuées.

Personne ne reste dans la salle.

A six heures quarante, la Haute Cour se réunit en chambre du conseil et décide immédiatement de s'ajourner à lundi.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La Haute Cour. — Attitude de la droite. — Départ du schah.

14 août 1889.

La passion excessive que traduisent aussi bien le réquisitoire de M. de Beaurepaire que l'attitude de la majorité républicaine du Sénat et les invectives des journaux opportunistes ne doivent pas nous faire perdre de vue le côté juridique du grand procès engagé devant la Haute Cour. Il ne s'agit pas de savoir si la légende du général Boulanger repose sur une mystification, s'il a eu des mœurs faciles et ce que vaut son entourage, mais si les preuves matérielles de ce dont on l'accuse existent. On s'attendait à ce que le procureur général se réservât de produire à la dernière audience des charges écrasantes. Un « pétard » était annoncé. On n'a eu qu'une fusée.

Il apparaît déjà par des démentis que M. de Beaurepaire, dont la partialité est le moindre défaut, a accordé trop de valeur à certains témoignages suspects. L'accusation ne signale qu'un seul fait grave : le général Boulanger aurait, le 14 juillet 1887, quitté son corps d'armée, sans en avoir obtenu la permission, pour venir secrètement à Paris. Il se serait caché dans la maison d'une de ses amies (il paraît qu'il en avait beaucoup si nous

nous en rapportons aux anecdotes de M. de Beaurepaire), pour s'y tenir, le cas échéant, à la disposition des gens qui avaient organisé une manifestation contre le général Ferron, son successeur au ministère de la guerre. Mais si le fait était prouvé, ce qui n'est pas, pourrait-on y voir un attentat? Non certes, il y aurait complot, il n'y aurait pas attentat.

En tous cas, ce fait n'est pas prouvé. La *République française*, qui est un des plus acharnés adversaires du général Boulanger le reconnaît : La feuille opportuniste demande que M. de Beaurepaire « s'explique entièrement. » Donc elle trouve qu'il ne s'est pas suffisamment expliqué. Elle déclare qu' « il est essentiel que dans un pareil procès il ne reste pas un doute. » Donc elle trouve qu'il y a doute. Elle conclut en disant que « le fait révélé par M. de Beaurepaire est capital » et qu' « il faut qu'il soit établi et démontré. » Donc elle trouve que l'accusation a pour base un fait qui n'est ni établi ni démontré.

Bref M. de Beaurepaire n'a prouvé qu'une chose, c'est que le général Boulanger est un viveur, ce que tout le monde savait de reste. On peut de plus faire cette remarque que M. de Beaurepaire, en stigmatisant les relations du général Boulanger, avait fait le procès du personnel républicain lui-même au milieu duquel le général avait figuré au premier rang. On aurait dû citer ses anciens collègues en ministère, MM. Goblet, Freycinet, Granet, Lockroy, puis M. Clémenceau et tous ceux qui ont concouru à la fameuse légende. On comprend que devant le scandale de toutes ces divulgations qui éclaboussent tant de gens, M. Carnot se montre préoccupé, comme dit un journal, de la portée de ce procès, si décidé qu'on soit à condamner l'accusé.

—

Le schah de Perse est parti après un immense succès en France. Il a été à la fois le Lion et le Soleil des fêtes parisiennes. On citait ses traits d'esprit et surtout de mémoire. Souverain très décoratif et qui décore à la fois spectateur et spectacle, il était le complément obligé de toutes les festivités officielles et populaires. Chaque Parisien, en se levant le matin, savait par le menu ce qu'avait fait la veille le monarque persan. On lui savait gré de la confiance et de la bonne grâce avec lesquelles il se mêlait à la foule. On souriait discrètement de ses légères excentricités de potentat exotique, de son petit fétiche vivant, du sans-façon avec lequel, à l'Opéra, il faussait compagnie à M. Massenet et

à M. Carnot. Il a été même acclamé à plusieurs reprises dans les rues avec un entrain et une conviction qui jettent quelque lumière rétrospective sur la popularité du général Boulanger, aux temps du cheval noir. Les qualités personnelles du schah n'ont pas été l'unique cause de l'accueil exceptionnel qu'il a reçu à Paris. Il y avait aussi cette raison que le roi de Perse était le seul monarque qui fût venu tout exprès en France pour visiter l'Exposition.

—

Le 8 août s'est terminé, par un banquet, le Congrès international pour l'amélioration du sort des aveugles. Aux séances qui ont occupé quatre journées et réuni plus de cent soixante-dix membres, on a souvent entendu des orateurs aveugles, dont quelques-uns lisaient leurs mémoires en relief.

Outre MM. Martin, président, et Maurice de la Sizeranne, secrétaire général, on remarquait dans l'assistance : MM. le comte de Beaufort, le baron de Schickler, de Saint-Sauveur, l'abbé Chantrel, aumônier de l'Institution nationale des jeunes aveugles à Paris, l'abbé Blondot, directeur de l'Institution des aveugles de Nancy, Armitage, de Londres : Anagnos, de Boston ; Meyer d'Amsterdam ; le frère Hyacinthe, de Bruxelles ; tous trois directeurs d'importants établissements consacrés à l'éducation des aveugles.

Entre autres vœux intéressants, notons que le Congrès ne voulant pas de déclassés parmi les aveugles, comme ailleurs, a déclaré que ceux-ci recevraient l'enseignement intellectuel dans la mesure seulement où celui-ci leur serait utile pour l'exercice d'une profesion lucrative.

Il a décidé aussi qu'il y avait lieu de répandre le plus possible le *Manuel pour la première éducation des enfants aveugles*, de M. Maurice de la Sizeranne, manuel distribué gratuitement afin d'apprendre aux parents d'enfants frappés de cécité, quelle est le meilleur moyen de préparer ceux-ci à une vie utile, partant heureuse.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

Annales catholiques

DE LA BONNE FOI EN MATIÈRE DE RELIGION

QUESTION D'HONNÊTETÉ

La religion est avant tout une question d'honnêteté. « L'honnête homme honore son père et sa mère. Est-ce que Dieu ne nous est pas père et mère?

« L'honnête homme est reconnaissant des biens qu'il a reçus. Est-ce que Dieu ne lui en a point fait?

« L'honnête homme obéit aux lois de son pays, même les plus dures, l'impôt du sang, l'impôt des biens. Est-ce que Dieu ne lui a imposé aucune loi?

« L'honnête homme est fidèle à sa parole. Est-ce qu'il n'a jamais donné sa parole à Dieu? Est-ce qu'il ne lui a jamais fait de promesses? » (1) « Je me flatte, écrivait Racine à son fils, que, faisant votre possible pour devenir un parfait honnête homme, vous concevrez qu'on ne peut l'être sans rendre à Dieu ce qu'on lui doit. »

Ce principe est incontestable, mais les passions aveuglent.

Comment le voluptueux pourrait-il en même temps pencher vers la brute et s'élever vers Dieu?

L'homme fourvoyé dans la négation notoire n'ose proclamer qu'il fut trompé ou trompeur. Comment se déjuger? En vue de la « pose » il préfère marcher la tête haute et le cœur bas, le remords au fond de l'âme! L'intelligence qui s'adore ne peut adorer Dieu.

Les esclaves de l'avarice mettent leurs titres de noblesse dans un portefeuille de billets de banque, et leur cœur dans leur coffre-fort. Qu'est le ciel en comparaison des gros revenus! Qu'est la justice en présence du Dieu moderne : l'Argent!

Les idées et les actes tendant toujours à se mettre d'accord, plusieurs deviennent incrédules à force d'en jouer le rôle, soit par respect humain soit par forfanterie.

C'est ainsi que d'épaisses vapeurs s'élèvent du cœur à la tête et obscurcissent l'œil de l'intelligence.

Lâcheté de conscience, fausse conscience, aveuglement spiri-

(1) Em. Bougaud. *Le Christianisme et les temps présents*, t. V, p. 71.

tuel : tel est le foyer où se forgent les systèmes de l'impiété. Au fond de toutes les erreurs de l'esprit humain, il y a toujours une faute de la volonté.

Généralement les incrédules, dans leur enfance ou leur jeunesse, ont eu la foi religieuse. Or on ne perd la foi que par sa faute. Les incrédules modernes sont donc plutôt dans la mauvaise foi que dans l'incrédulité proprement dite. Ainsi s'explique la haine sourde ou déclarée, dont ces *prétendus* incrédules sont animés contre la vraie religion qui les condamne à cause de leur mauvaise foi.

Outre la bonne foi, ce qui manque encore aux incrédules, c'est la connaissance de ce qu'ils nient. Est-ce chez les maîtres qu'ils ont étudié la religion? — Les journaux francs-maçonniques et juifs, les revues fantaisistes ou licencieuses, les livres impies qui dénaturent la religion, voilà où ils ont puisé tout leur bagage théologique. C'est sans ordre et toujours à rebours qu'ils ont étudié la question religieuse.

Que dirait-on d'un paysan qui se mêlerait de parler astronomie, trigonométrie, médecine, sans avoir jamais ouvert un seul ouvrage spécial qui traite ces matières? Evidemment il donnerait la comédie ne pouvant débiter que des sottises sur des questions qui lui sont totalement inconnues. Qu'on ne s'étonne donc plus des extravagances débitées et publiées par les libres-penseurs : ils ne savent ce qu'ils disent. Ce qui est digne de remarque cependant, c'est que ces incrédules qui ignorent totalement la religion, se trompent toujours défavorablement à son sujet. Pourquoi jamais en sa faveur?... La mauvaise foi est ici prise sur le fait.

Certains esprits faux s'opposent à Dieu pour se singulariser, tandis que d'autres romanciers, politiciens, avocats, jouant avec le mensonge, sont punis par la honte de ne plus croire à la vérité.

Combien qui rivent leur esprit à des partis-pris de jeunesse! S'ils daignaient au moins soumettre à la critique leur incrédulité, peut-être changeraient-ils de voie. « Si l'erreur, dit M. Élie Blanc (1), n'est pas la cause unique de désordre moral, du moins elle en est la cause première et très efficace. Les hommes seraient bien près du repentir et de la vertu, s'ils étaient tous désabusés. »

(1) *Traité de philosophie scholastique*, t. I, p. 21.

Mais ces esprits faibles ne manquent de foi à la vérité que par un excès de foi en eux-mêmes : oubliant que l'océan de la vérité est sans bornes, ils voudraient que l'esprit de l'homme fût à la mesure de celui de Dieu. Prétendant ne relever que de soi, l'homme s'est pris à faire le dieu, et voilà qu'il se glorifie d'être le « cousin » du singe et le « descendant » d'une guenon.

Les panthéistes allemands criaient encore : « Nous sommes des dieux », que déjà les matérialistes français chantaient partout : « Nous sommes des bêtes ! » Tant il est vrai que raisonner contre Dieu, c'est déraisonner. Louis Bremond.

LE BEAU DANS LA NATURE ET DANS LES ARTS (1)

Chaque jour des flots pressés de visiteurs remplissent les galeries de l'Exposition. Toute cette foule circule à travers les machines de tout genre, les produits de l'industrie et de l'agriculture et le plus grand nombre ne veut pas se retirer sans avoir visité les salles de sculpture et de peinture. Mais, il est facile de le reconnaître, la plupart regardent les tableaux et les statues du même œil qu'une scierie mécanique ou une machine à percer les boutons à cinq trous. A peu près tous ces visiteurs n'ont pas d'autre ambition que de satisfaire la vague curiosité qui les a conduits au Palais du Champ de Mars. Le déjeuner et le dîner occupera une plus large place dans leurs préoccupations que la question du progrès ou de la décadence de l'art.

Sans doute bien des exclamations se font entendre : Que c'est beau ! Que c'est joli ! Mais ce sont des appréciations lancées à l'aventure ; et ils sont rares ceux qui oseraient entreprendre d'expliquer leur dire, de motiver leur sentence.

Même en ce siècle d'instruction obligatoire, l'éducation des masses au point de vue de l'art est complètement à faire ; et, même des hommes qui ont des connaissances étendues sur d'autres points, n'ont sur les arts aucun principe d'appréciation ; ils prodigueront leur admiration ou jetteront des blâmes sans discernement.

(1) *Le Beau dans la nature et dans les arts*, par M. P. Gaborit, archiprêtre de la cathédrale de Nantes. 2e édition.

Il est vrai que pour arriver à une science raisonnée du Beau et à quelque connaissance des arts et de leur histoire, il faut triompher d'une paresse d'esprit qui n'est pas nouvelle. Platon disait autrefois : « Il en est beaucoup dont la curiosité est toute dans les yeux et dans les oreilles ; qui se plaisent à entendre de belles voix, à considérer de belles couleurs, de belles figures et tous les ouvrages de l'art où il entre quelque chose de beau ; mais leur âme est incapable de s'élever jusqu'à l'essence du beau, de la connaître et de s'y attacher. » Et il en est ainsi encore aujourd'hui.

Or, comme le dit encore Platon, jouir ainsi du Beau sans en connaître les lois « ce n'est pas avoir une vraie science, mais des opinions. » Et le philosophe d'Athènes ajoutait : « Qu'est-ce donc que la vie d'un homme qui à la vérité connaît de belles choses, mais n'a aucune idée de la beauté en elle-même et qui n'est pas capable de suivre ceux qui voudraient la lui faire connaître ? Est-ce un rêve ? Est-ce une réalité ? — C'est un rêve. — Qu'est-ce en effet que rêver ? N'est-ce pas soit qu'on dorme, soit qu'on veille, prendre la ressemblance d'une chose pour la chose elle-même ? »

Et ce qui est plus fâcheux, c'est qu'en procédant ainsi, en nous laissant capter par ce qui se présente, sans discuter nos admirations et nos entraînements, souvent nous nous laissons séduire par des fantômes qui nous trompent et qui nous égarent.

D'ailleurs, qu'on le remarque bien, la science raisonnée du beau loin de diminuer nos jouissances ne ferait que les rendre plus vives et plus complètes ; mais les masses ne la possèdent pas.

Les critiques qui se donnent à eux-mêmes la mission de nous éclairer, de nous guider dans les jugements que nous devons porter, connaissent plus ou moins l'histoire de l'art, et, à vrai dire, ils la connaissent assez peu ; ils se mettent au service d'une école ou d'un journal, suivent l'inspiration du moment ; le plus souvent ils marchent à l'aventure sans suivre des principes arrêtés, appuyés sur une théorie.

Et les artistes eux-mêmes, eux qui semblent par vocation avoir consacré leur vie au culte du Beau et qui se donnent la mission de l'exprimer dans leurs œuvres, se mettent peu en peine d'en étudier les lois. Ils se placent à des points de vue restreints, dépensent toute leur activité à poursuivre des qualités de métier et de forme, ne donnant le plus souvent qu'une

importance très secondaire à la pensée exprimée. C'est-à-dire qu'ils prennent l'accessoire pour le principal. Combien de peintres, de musiciens, de littérateurs s'efforcent de conquérir nos suffrages par une habileté de procédés qui ne donnera jamais à leurs compositions qu'une valeur secondaire.

Sans doute, l'art n'a pas pour but premier de moraliser. Il doit se proposer directement d'exprimer le beau. Mais s'il poursuit ce but premier, son influence sera salutaire. Malheureusement, souvent il s'égare. Il nous montre des beautés naturelles qui ne peuvent que troubler les âmes parce que le pinceau qui les a produites n'était pas chaste; et même parfois c'est au vice et au mal que l'on aura donné des charmes pour tromper et pour séduire. Et l'action de l'art sera d'autant plus irrésistible qu'il agit aussi par séduction, et que la foule accepte cette séduction sans essayer d'y résister. Elle est passive; elle écoute et se laisse entraîner sans discuter le langage qu'on lui tient, sans se demander et sans voir où on la conduit.

Et cette influence de l'art, des arts plastiques, de la musique et surtout de la littérature, cette influence atteint toutes les classes de la société, elle est incessante. Après que l'exposition aura été fermée et tous les objets qu'elle contient auront été dispersés, l'art continuera d'agir par les romans qui se répandent chaque jour comme une véritable inondation et pénètrent partout, par le théâtre, par les revues illustrées, par toutes les publications à bon marché, et, il faut bien le reconnaître, toutes ces productions n'ont qu'une influence désastreuse. L'art qui devrait nous élever, nous donner de généreuses aspirations, aujourd'hui ne fait plus que nous abaisser et nous corrompre; et le peuple qui ne cherche qu'à se distraire et à jouir accepte volontiers et recherche ce qui est d'accord avec ses mauvais instincts, et, chaque jour il boit à longs traits le breuvage qui l'enivre et l'empoisonne.

Après les désastres de 1870, tous, publicistes, politiques, philosophes, peintres, littérateurs, s'accordaient à dire que pour nous relever il fallait travailler à une rénovation morale et que pour cela il fallait refaire les convictions, les consciences, mettre en honneur l'accomplissement du devoir, l'abnégation et le dévouement, tout ce qui pouvait reconstituer la famille et la société. Malheureusement cette belle ferveur fut de peu de durée et produisit peu de fruits. Si depuis cette époque il y a eu quelques louables efforts, les arts dans l'ensemble de leurs produc-

tions ont continué de s'égarer et d'accomplir une œuvre de dissolution morale plutôt que de régénération.

Comment remédier à ce mal immense qui, avec le désarroi politique où nous sommes, ne peut que contribuer à nous précipiter dans des abîmes?

Il faudrait agir sur le public pour lui apprendre à préférer ce qui est véritablement beau, sur la critique en lui donnant des principes qui règlent ses appréciations, sur les artistes en élevant leurs pensées et en fixant leurs regards sur un idéal qui leur fasse enfanter des œuvres vraiment dignes de notre admiration.

Or, le livre dont nous annonçons la seconde édition peut contribuer beaucoup à obtenir ces grands et précieux résultats ; il s'adresse à l'artiste, au peintre, au littérateur, au philosophe, au théologien, en apprenant à chacun soit à produire le beau, soit à le discerner, à tous à l'aimer d'un amour éclairé et salutaire.

Dans un premier volume l'auteur traite du Beau dans la nature. Il cherche d'abord la définition du Beau et, pour l'établir, procédant par voie d'analyse, il prend comme point de départ l'émotion que nous fait éprouver la beauté. Des faits subjectifs il va aux caractères de la beauté considérée dans l'objet lui-même; de l'analyse il va à la synthèse et de la synthèse sort la définition. Sa démonstration semble vraiment bien conduite et elle s'appuie sur de nombreuses analyses psychologiques qui dénotent une étude approfondie du sujet et une grande finesse d'observation.

La définition établie, l'auteur en fait l'application à toutes les beautés de la nature, à la beauté dans l'homme, dans les animaux, dans les plantes, dans les grands spectacles de la nature. Puis il étudie les effets du beau, son influence morale; et il remonte enfin à la source première du beau et prouve ce que beaucoup se contentent d'énoncer, à savoir que la dernière raison du beau est en Dieu. Le premier volume se termine par une analyse des théories émises jusqu'ici sur le beau.

Dans un second volume l'auteur après avoir établi les lois générales de l'art, son objet, sa fin, ses procédés, donne l'histoire des différents arts, de la littérature, de la musique, de la peinture, de la sculpture, de l'architecture. Cet exposé n'a rien d'aride. Les diverses périodes de chaque art sont tracées à grands traits et les œuvres importantes sont discutées avec plus de détail. Il est du plus haut intérêt d'avoir ainsi dans un seul

cadre et apprécié d'après les mêmes principes le tableau de toutes les principales productions que l'art nous a données dans ces différents genres, et jusqu'ici aucun ouvrage ne présentait un ensemble aussi complet au point de vue de la théorie et de l'histoire.

Cette étude est considérable. Chacun des arts déroule ses phases depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Ainsi dans la littérature après avoir étudié les grands poètes épiques et les grands tragiques de l'antiquité l'auteur aborde le moyen-âge; il montre les ressources nouvelles que le christianisme apportait à la poésie; il dit comment le moyen-âge commençait à utiliser ces ressources et les œuvres intéressantes produites alors, la *Divine comédie*, etc., et il constate que la Renaissance s'égara en revenant au paganisme ; les œuvres qu'elle produisit et dont il faut reconnaître la valeur, en auraient eu bien davantage si la littérature était restée chrétienne et nationale ; cela est vrai non seulement pour la littérature mais pour les différents arts, et l'auteur le démontre en traçant leur histoire.

Après avoir étudié le XVIIe siècle avec nos grands classiques Corneille, Racine et les autres, il arrive aux romantiques et aux contemporains qui ne brillent pas comparés aux maîtres du XVIIe siècle et même à ceux de l'antiquité, bien qu'ils aient des qualités que l'auteur leur reconnaît.

Dans le chapitre suivant, l'auteur donne l'histoire de la musique dans l'antiquité, chez les Hébreux, chez les Grecs, l'histoire du plain-chant avec son caractère particulier et ses ressources spéciales d'expression; puis il montre l'apparition de la tonalité moderne, l'instrumentation venant donner la richesse de son accompagnement ou produisant des symphonies; il caractérise les plus grands maîtres de l'école moderne ; il dit ce qu'est la musique à notre époque, ce qu'elle doit être spécialement à l'église.

La peinture, la sculpture et l'architecture sont étudiées de la même manière.

On le voit, l'œuvre de M. Gaborit est très importante. Elle se recommande par un mérite particulier aux esprits sérieux : La théorie que l'auteur donne du beau, son esthétique s'appuie sur les doctrines philosophiques de saint Thomas. La revue la plus autorisée sur ces questions, le *Divus Thomas*, a reconnu cet accord dans un article signé de la direction. Il y est dit : « Nous faisons mention dans notre revue de cet ouvrage parce

que, comme l'auteur le montre dans l'appendice du premier volume, il est complètement d'accord avec saint Thomas dans ce qu'il dit de la nature des propriétés du Beau, *in iis quæ habet de natura et proprietatibus pulchri adamussim convenit cum Angelico.* »

Et après l'analyse succincte des deux volumes, l'article est ainsi terminé : « Non seulement ceux qui cultivent les arts libéraux, mais ceux qui s'adonnent à l'étude de la philosophie pourront tirer un très grand profit de ce traité de M. Gaborit, car ils y trouveront exposées avec ordre, précision et clarté les notions vraies données par les anciens et les modernes sur le Beau et ses propriétés et ce qu'enseignent sur cette matière les philosophes qui sont d'accord avec le Docteur Angélique. (1) »

Mais l'ouvrage de M. Gaborit a reçu une approbation plus précieuse encore, celle du Souverain Pontife, un Bref de Sa Sainteté Léon XIII par lequel nous terminerons; assurément il aura plus de poids que tous nos éloges.

LÉON XIII, PAPE

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu avec un grand plaisir votre ouvrage en deux volumes que vous avez intitulé : *Le Beau dans la Nature et dans les Arts.* Le sujet est distingué, noble et en même temps très vaste, tellement qu'après avoir été traité depuis longtemps et avec talent par beaucoup d'écrivains, il fournit encore une ample moisson à cueillir dans le champ de la philosophie.

Avec un jugement pénétrant, joint à une érudition variée et peu commune, vous examinez tour à tour, et la raison intime du beau, et les différents arts qui le présentent.

Maintenant ce que nous souhaitons, c'est que votre travail soit utile en effet; nous désirons voir en tirer profit, pour la direction de leur jugement, beaucoup d'hommes qui ont la prétention de poursuivre la raison philosophique des choses, mais s'égarent et se perdent en dehors des sentiers de la vérité.

Comme gage des dons célestes, Nous vous accordons affectueusement la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le XXII[e] jour de janvier, en l'année MDCCCLXXXIX, de Notre Pontificat la onzième.

LÉON XIII, PAPE

(1) *Divus Thomas. — Commentarium inserviens Academiis et Lycœis scholasticam sectantibus.* Décembre 1886.

LEO PP. XIII.

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem.

Tuum opus, in duo tributum volumina, quod incripsisti : *Le Beau dans la Nature et dans les Arts*, scito fuisse Nobis redditum valde libentibus. Elegans enim et nobile argumentum est, idemque latissime pertinet, ita ut, tametsi diu et a multis ingeniose tractatum, uberem tamen usque præbeat philosophandi segetem.

Intimam pulchri rationem, artesque varias quæ illud repræsentant, tu quidem percurris judicio acri cum eruditione varia, eâdemque non vulgari, conjuncto.

Restat, id quod cupimus, ut reipsa utilis sit tuus iste labor, ab eoque capiant aliquid, quo judicium suum dirigant, ii sane non pauci qui se rerum veritatem aiunt consectari, errant tamen et vagantur a veritate longius.

Auspicem cœlestium munerum tibi apostolicam benedictionem peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die XXII[a] januarii anno MDCCCLXXXIX, Pontificatus Nostri undecimo.

LEO P. P. XIII.

LES LETTRES DU DUC D'ORLÉANS

PRÉFACE DU COMTE DE PARIS

Dans peu de jours paraît à la librairie Calmann Lévy, le premier volume des lettres du duc d'Orléans, réunies et publiées par ses deux fils, Louis-Philippe-Albert d'Orléans, Comte de Paris, et Robert d'Orléans, duc de Chartres.

Le livre, brûlant du patriotisme le plus pur, remuera tout ce qui a un cœur français.

La préface, écrite par Monsieur le Comte de Paris, est un document politique d'une haute portée.

Nos lecteurs en jugeront. Voici en effet, le texte *in extenso* de cette préface.

L'amour passionné de la France a inspiré toutes les pensées, toutes les paroles, tous les actes de la trop courte vie du duc d'Orléans. La France l'a compris d'instinct. Elle a pleuré sa mort. Elle est restée fidèle à sa mémoire. Le devoir de ses fils est de prouver à la France qu'elle ne s'est pas trompée : de

mettre en lumière les sentiments patriotiques, le caractère chevaleresque, la pénétration politique de celui qui leur a légué cet amour comme le plus précieux des héritages. Tel est le but de cette publication. Ces pages écrites sans apprêt, sous les impressions les plus diverses, reflètent tout entière l'âme du duc d'Orléans. Nous avons la conviction qu'elles toucheront tous ceux qui ont le cœur français.

Elles se terminent par son testament, déjà publié en 1848 parmi les papiers pris aux Tuileries. Au moment de s'embarquer pour l'Algérie en 1840, le duc d'Orléans cherchait à pénétrer l'avenir pour y lire la destinée de son fils unique alors. L'enfant est devenu homme : il a connu les révolutions et l'exil : la cinquantaine grisonne sur sa tête : après avoir loyalement reconnu le principe de l'hérédité dans la personne de son aîné, il est aujourd'hui à son tour le chef de la Maison de France, et l'avenir n'a pas encore répondu à la question du duc d'Orléans se demandant si cet enfant serait ou non un instrument brisé avant d'avoir servi. Mais, quelle que soit sa destinée, il ne perd pas de vue les recommandations de son père.

Le duc d'Orléans voulait que son fils fût le serviteur exclusif et passionné de la Révolution et qu'il fût un prince catholique. Le sens de cette phrase, si souvent défiguré par la polémique des partis, se dégage clairement de toutes les pages que nous publions ici. Notre devoir est de le rétablir; car la signification des mots a changé depuis un demi-siècle et donne ainsi lieu à bien des équivoques. Il y a cinquante ans les espérances qui animaient tant d'âmes honnêtes et convaincues identifiaient ce qu'on appelait alors la Révolution française avec tout ce que le siècle, jeune encore, offrait de meilleur et de plus généreux. Le duc d'Orléans partageait cette confiance.

Mais il n'a jamais témoigné d'indulgence pour ce qu'on appelle aujourd'hui l'esprit révolutionnaire. Le soin qu'il prend d'assurer à son fils les bienfaits d'une éducation catholique, de lui rappeler combien le christianisme s'adapte heureusement à l'état social moderne, ses fréquentes affirmations en faveur du principe d'autorité, en sont des preuves suffisantes. En effet, par le mot la *Révolution*, le duc d'Orléans désigne purement et simplement la France sous les armes en face de l'Europe coalisée, repoussant l'intervention de l'étranger dans ses affaires intérieures, la France opposant à l'hostilité trois fois séculaire des puissances européennes la diffusion pacifique de doctrines

qui sont devenues la base de tous les gouvernements modernes, mais qui étaient encore alors, ne l'oublions pas, hautement répudiées par les principales Monarchies du continent.

Aussi, dans son zèle pour la grandeur nationale, unissait-il étroitement la France, apôtre de toutes les saines libertés, civiles, sociales, politiques et religieuses, à la France catholique, fidèle à sa foi traditionnelle et puisant dans son titre de fille aînée de l'Église une force morale qui rayonne sur le monde entier. Le soin de défendre cette grandeur nationale était, à ses yeux, la plus haute de toutes les missions, et il considérait l'état militaire comme un véritable sacerdoce.

On verra avec quel soin il s'occupe d'améliorer la situation du soldat et de le relever à ses propres yeux en lui montrant la grandeur de cette mission. Personne, on peut le dire, n'a porté plus haut que lui le sentiment de l'honneur de l'armée. Aussi, quelle joie pour lui chaque fois qu'il se retrouve dans ses rangs : quel déchirement lorsqu'il doit renoncer à la conduire sous les murs de Constantine !

L'Algérie est la création de l'armée et, à ce titre, l'objet de sa constante sollicitude. Notre magnifique domaine africain séduit à la fois son esprit pratique et sa vive imagination. En maintenant, à travers toutes les révolutions, sa statue sur la place du Gouvernement, la ville d'Alger a prouvé qu'elle ne l'avait pas oublié. Son souvenir est vivant dans la colonie et se perpétue sous les grandes tentes des chefs arabes.

Chaque génération a ses illusions qui pénètrent comme un air ambiant les esprits les plus fermes et les plus indépendants. Le duc d'Orléans a pu se tromper dans quelques-unes de ses appréciations ou de ses prévisions. Mais il fut toujours plutôt en avance qu'en retard sur son temps.

Fier de la grandeur de sa race, il ne voyait dans sa haute situation que des devoirs à accomplir et voulait avant tout, disait-il, se faire pardonner d'être prince.

Fermement dévoué au gouvernement de son père et aux institutions constitutionnelles, il ne cachait pas l'impatience que lui causaient les abus déjà apparents du parlementarisme. Il s'indignait chaque fois que des questions de personnes venaient entraver les meilleures mesures, paralyser la politique la plus utile au pays.

Il souffrait chaque fois que l'intérêt général était sacrifié à des considérations particulières. A travers l'atmosphère artifi-

cielle des Chambres et du *pays légal*, il cherchait à saisir l'esprit même de la Nation, à deviner ses aspirations, et il sentait le cœur de la France battre à l'unisson du sien.

Il n'admettait pas, d'autre part, qu'une minorité factieuse s'arrogeât le droit de parler au nom du peuple ; et il était aussi résolu à défendre le trône dont il était l'héritier contre les révolutionnaires à l'intérieur que contre les armées de l'étranger.

Mais, au-dessus même de l'intérêt dynastique et des convictions politiques les plus profondes, il plaçait toujours la France, prêt à sacrifier ce qui lui était le plus cher pour contribuer à la relever si elle était abaissée, à la sauver si son existence était menacée ; se montrant par ce dévouement le vrai précurseur de tous les Français qui, en 1870, ont oublié leurs griefs politiques pour prodiguer leur sang sur les champs de bataille de la défense nationale.

Le duc d'Orléans avait trouvé une compagne digne de lui, car elle comprenait et partageait tous les plus nobles sentiments qui l'animaient. Quelques passages de ce volume montreront combien leur union était intime et élevée. Ravie trop tôt aussi à l'affection et au respect de ses fils, elle a vécu cependant assez pour leur faire connaître et admirer leur père. Elle leur a inspiré le désir d'élever à sa mémoire un monument dont elle avait elle-même préparé les matériaux.

PHILIPPE, COMTE DE PARIS.

—

Nous lisons dans le *Monde :*

Encore que ce ne soit pas, au sens propre du mot, un manifeste, ce document mérite d'être lu avec attention.

Jamais, en effet, Monsieur le Comte de Paris n'avait si nettement affirmé et sa foi catholique et ses sentiments contre l'esprit révolutionnaire aussi bien que contre le parlementarisme.

En tout temps, de semblables déclarations eussent eu une grande importance, mais les circonstances présentes leur donnent un caractère particulièrement saisissant.

Sans doute, il n'y a rien là de nouveau. Dans ses « Instructions », Monsieur le Comte de Paris avait déjà répudié le parlementarisme et tous ses abus; il avait indiqué clairement que son gouvernement serait respectueux de la liberté religieuse et des droits des pères de famille ; il avait protesté contre l'esprit révolutionnaire qui entraîne la France vers la ruine. Mais, nous

le répétons, il n'avait pas encore si explicitement dit qu'il voulait être un « prince catholique », ni « combien le christianisme s'adapte heureusement à l'état social moderne. »

L'explication que donne Monsieur le Comte de Paris de la phrase du testament de son père, phrase dans laquelle le duc d'Orléans recommandait à son fils d'être le « serviteur exclusif et passionné de la Révolution », est de nature à faire disparaître les craintes qu'avaient pu concevoir certains esprits, car ce qui importe, c'est moins de savoir ce que pensait le duc d'Orléans que ce que pense son fils. Or, en exposant lui-même le sens qu'il donne au mot révolution, et en affirmant la force morale que donne à la France catholique, fidèle à sa foi traditionnelle, son titre de Fille aînée de l'Eglise, Monsieur le Comte de Paris dissipe tous les malentendus et montre du même coup qu'il comprend quelle voie il faut suivre pour rendre à notre malheureux pays sa gloire d'autrefois et sa véritable action dans le monde.

Encore une fois, ce sont là des déclarations qu'on ne saurait trop faire ressortir, et il est à croire que les adversaires du prince se rendent compte de l'effet qu'elles peuvent produire, car ils gardent à ce propos un silence prudent. Ils diront peut-être qu'il ne s'agit pas d'un manifeste ou d'un appel. Sans doute, mais ces déclarations ne sont pas moins précises, et elles font pressentir ce que dira Monsieur le Comte de Paris le jour où il croira devoir s'adresser directement au pays.

F. DE LAUNAY.

L'ÉGLISE DU ROSAIRE A LOURDES

DISCOURS DE MGR L'ÉVÊQUE DE RODEZ (1)

Ave, Maria, gratia plena,
« Je vous salue, Marie, pleine de grâce. »

Éminence, messeigneurs, mes frères,

Vous venez d'entendre les premières paroles de la salutation angélique, les premiers mots de cette prière dont la répétition périodique forme presque toute l'économie du Rosaire. Et de quel autre sujet vous entretenir, après l'imposante cérémonie de ce matin et en face de l'église monumentale que la piété des

(1) Prononcé à Lourdes, le 7 août 1889.

fidèles de Lourdes et la générosité des pèlerins ont érigée sous ce vocable à la Reine Immaculée que l'on honore particulièrement en ces lieux ?

Sur quelles autres pensées attirer vos esprits, quand celle-ci les remplit tout entiers et fait déborder le nom de Marie sur vos lèvres? Aussi nous garderons-nous de vous parler d'autre chose que de cette couronne mystique que vous tenez tous entre les mains, et que vous voyez représentée devant vous par ces coupoles qui s'entrecroisent et les quinze chapelles qui rappellent les quinze mystères de la vie et de la glorification de la sainte Vierge qui la composent.

Cependant nous ne voulons pas nous étendre sur l'excellence et les fruits merveilleux du Rosaire en général. Ce ne serait pas répondre suffisamment au vœu de vos cœurs et au caractère spécial de ces fêtes que de s'en tenir à des considérations qui pourraient convenir à toutes les églises ou oratoires dédiés au très saint Rosaire. Il y a ici des intentions particulières, des fins propres qui ont dirigé le crayon de l'architecte et la main des ouvriers. Notre dessein serait de vous dire quelles sont ces raisons particulières, et pourquoi on a construit à Lourdes, en l'honneur du saint Rosaire, ce dôme central qui est devant vous et cette série de chapelles qui se déroulent autour de lui comme les ailes du gigantesque éventail de la Reine des cieux.

I

La première raison de la construction de cet édifice, dont les proportions frappent autant par leur originalité que par leur masse et leur étendue, se tire de la logique des faits et du désir d'entrer plus avant dans le sens et dans l'esprit de l'apparition. C'est l'achèvement d'une œuvre qui n'était que commencée, le complément de la vision de la jeune bergère; c'est l'harmonie des parties avec l'ensemble de ce qu'avait vu et entendu la voyante. On a voulu réaliser dans une sorte de poème de pierre tout ce qui s'était passé à la grotte et en exprimer les diverses significations et les divers buts.

Qu'avait-elle vu, cette humble fille que la sainte Vierge avait choisie pour révéler ici ses miséricordes et ses bontés ? Elle avait vu le rayonnement qui avait ébloui les Apôtres sur le Thabor et qui semblait la transfigurer elle-même. Elle avait contemplé Celle qui a la lune sous ses pieds et qui est revêtue

du soleil. Elle l'avait vue belle dans son auréole de gloire, comme doit être la fiancée de l'Agneau.

Mais cette femme éclatante, mais cette personnification de la Vierge Immaculée, qui la ravissait devant les multitudes haletantes elles-mêmes sous le charme de sa vision, comment lui était-elle apparue, quels étaient ses attributs, quels étaient ses ornements, que portait-elle comme signe de reconnaissance et de particulière notoriété?

De ses mains jointes pendait le Rosaire, et sur ses pieds reposaient les fleurs qui ont donné leur nom à cette forme de prière qui lui est chère entre toutes. Tel était le spectacle qui s'offrait aux yeux charmés de l'enfant qui a fait le renom de cette cité.

Le Rosaire! La vision de Lourdes ne peut se concevoir sans lui, ne peut exister sans lui, ne peut être entière sans lui. Si j'étais peintre, s'écriait un jour devant nous Bernadette, mécontente de ces représentations qui lui semblaient impuissantes à reproduire ce qu'elle avait vu, si j'étais peintre et assez habile pour retracer ce que j'ai dans l'esprit et dans la mémoire!

Eh bien, qu'aurait-elle fait, la voyante, si elle avait pu jeter sur la toile ou sculpter sur le marbre l'idéal de sa contemplation et de son souvenir? Elle aurait peint une figure plus divinisée peut-être que celle que la main des hommes n'avait pu rendre à son goût; mais il aurait toujours fallu représenter le Rosaire entre les mains de la Dame aux rayons d'or, et le lui donner comme signe particulier de la forme qu'elle avait voulu revêtir elle-même quand elle se montrait toute radieuse à travers les branches de l'églantier.

Et ce n'est pas seulement comme simple parure que l'apparition tenait en ses mains un Rosaire. Par son économie générale, elle nous ramène constamment vers cette manière de prier, dont elle porte l'emblème et semble se plaire à faire ressortir sa divine origine, son importance, son utilité, ses effets.

Remarquez d'abord que le nom glorieux que la Vierge elle-même se donne, du sein de l'auréole lumineuse au milieu de laquelle elle fait entendre sa voix, elle le révèle le jour de l'Annonciation, c'est-à-dire le jour où l'ange des divins messages avait prononcé les premières paroles de ce Rosaire qui après avoir commencé sur la terre, se continuera éternellement dans les cieux.

Et, pour le dire en passant, comme il dut être doux et gra-

cieux, ce premier *Ave Maria*, dit par une bouche angélique à la plus aimable et à la plus sainte des créatures!

C'est par lui encore, et par lui seulement, que peuvent s'expliquer d'une manière satisfaisante les diverses significations de cet ineffable nom. Je suis l'Immaculée-Conception, c'est-à-dire la perfection portée à un tel degré que les souillures qui ont atteint les plus purs n'ont pu m'atteindre moi-même. Je suis l'Immaculée-Conception! C'est-à-dire la collection de toutes les beautés, l'assemblage divin de tous les dons et de toutes les grandeurs, la pureté parfaite, la plus haute personnification de l'humanité surélevée par tous les amours de la Trinité adorable et l'effusion de toutes ses bontés. Mais quel autre attribut, mais quel autre signe de reconnaissance mettre à la main d'un être qui s'annonce ainsi, sinon cette couronne merveilleuse où l'on a réuni dans l'ensemble de ses parties symboliques tous les privilèges et toutes les gloires qui peuvent convenir à la notion même de la perfection idéale?

Ce n'est pas tout, et à mesure qu'on étudie cette étonnante vision, l'importance du Rosaire s'accuse davantage et semble prendre de plus grandes proportions aux yeux de qui s'en rend compte. La dame au vif éclat qui apparaissait à la grotte ne tenait pas seulement un chapelet à la main, mais elle semblait le dire et indiquer par là qu'il fallait faire de même. Elle semblait le dire et mettre à cette action un intérêt particulier, des intentions qui répondaient à de graves préoccupations de son cœur. Prière et pénitence, s'écrie-t-elle dès le troisième jour de ses manifestations. Prière et pénitence! Et en même temps que le précepte, elle donne elle-même l'exemple en roulant entre ses doigts les grains de ce Rosaire qui pend à son bras; comme si elle voulait marquer par cette attitude que la récitation du chapelet est à ses yeux la meilleure forme de la prière et de l'expiation, le grand moyen d'obtenir l'intercession de son fils et d'apaiser la colère de Dieu vis-à-vis des pécheurs.

Du reste, si vous poussez un peu plus loin l'examen, vous verrez encore que l'efficacité de son intervention paraît attachée à cette prière et à la méditation des mystères qu'elle rappelle. Considérons, en effet, comment ce merveilleux Rosaire joue le rôle principal dans toutes les phases de l'apparition et semble mériter à la voyante les grâces et les faveurs dont elle est honorée. C'est pendant que Bernadette récite son chapelet qu'elle est ravie dans ses extases; c'est pendant qu'elle en

murmure quelques salutations qu'elle reçoit les communications particulières qui lui sont réservées ; c'est encore avec ce talisman fidèle que la source des miracles se creuse à ses pieds ; c'est enfin quand elle le prend une dernière fois entre les mains que l'apparition lui fait connaître ce nom incommunicable qu'elle avait vainement demandé jusque-là.

Ce Rosaire, auquel paraissent tenir tous les prodiges de la vision, est partout : dans les mains de la bergère et dans les mains de la dame. On dirait que ni l'une ni l'autre ne peuvent agir sans cela. Il est comme le moyen nécessaire de leurs communications réciproques, le principe de toutes ces saintes opérations, et, cette fois, c'est bien le cas de dire qu'il est devenu la chaîne qui relie la terre avec le ciel.

Ne l'est-il pas encore à l'heure présente? N'est-ce pas ordinairement pendant la récitation du Rosaire que les premiers prodiges que virent ces lieux bénis se revoient encore aujourd'hui? Et quand donc entend-on autour de la grotte ces cris d'admiration qui annoncent aux foules émues que la main de Marie a opéré un nouveau miracle? Qui donne à cette eau de la source sa vertu et sa fécondité? Qui fait relever de cette piscine salutaire les malades avec la santé retrouvée et circuler de nouveau la vie dans leurs membres paralysés? Quand donc les mères se précipitent-elles, éperdues de reconnaissance et d'amour, sur leurs enfants qui leur sont rendus à l'heure où elles épiaient leur dernier sourire? A quel moment sont brisés les cœurs endurcis, les liens du péché détruits, les pierres sépulcrales soulevées, et quand voit-on ces Lazares qu'appelaient en vain les larmes d'une épouse chérie et d'une sœur bien-aimée se redresser sur leurs pieds, heureux de revivre à la foi et à la vertu de leurs jeunes années?

Ah ! vous le savez bien, vous qui contribuez à toutes ces merveilles de l'ordre naturel et de l'ordre moral par vos prières, votre dévouement et votre charité. C'est le plus souvent quand les pèlerins, les bras en croix et le Rosaire à la main, saluent la Vierge refuge des pécheurs et invoquent celle qui aime à s'appeler le secours des chrétiens. C'est le plus souvent quand les grains de ce chapelet fatidique courent sous vos doigts que la Mère de Dieu se souvient des besoins de ses enfants et des inépuisables tendresses qu'elle éprouve pour eux.

Il était donc dans la logique des choses qu'après avoir essayé d'inscrire sur la pierre et le marbre la fameuse parole : *Je suis*

l'Immaculée-Conception, on élevât au pied de la basilique qui doit perpétuer la mémoire de cette étonnante prérogative ce grand dôme et cette suite de chapelles qui rappellent les mystères de la vie de celle qui l'avait proférée. La seconde œuvre était le corollaire nécessaire de la première ; on avait fait la tête, si je puis m'exprimer ainsi ; il restait à représenter le corps et les ornements de la dame. A Lourdes, c'est de cette façon que l'on marque les grands événements de la Providence et que l'on rédige les actes qui doivent en faire foi devant les générations à venir.

Ainsi l'avez-vous élevée, cette église du Rosaire, pour compléter et achever la vision merveilleuse qui attire le monde entier dans votre cité, et vous avez donné à cette construction symbolique toute la magnificence qui convenait à Celle à qui elle est destinée. Vous l'avez parée de toutes les richesses de l'art et de toutes les délicatesses du cœur. Vous avez bien fait. N'était-ce pas une reine que vous vouliez honorer, n'était-ce pas une mère à laquelle vous vouliez témoigner toute votre reconnaissance et toute votre affection?

Par là encore, et ce point de vue tout pratique n'est point à passer sous silence, par là encore on a offert aux pèlerins des facilités nouvelles pour satisfaire leur dévotion à la Mère de Dieu et se mettre à l'abri de l'intempérie des saisons. Les pèlerinages deviennent ici de plus en plus nombreux. De toutes les parties de l'univers catholique, on vient visiter ce sanctuaire. Selon le désir de la voyante, les processions affluent vers la grotte pour offrir leurs hommages à la Reine du ciel. Les prêtres de Jésus-Christ deviennent de plus en plus jaloux d'offrir le saint sacrifice en l'honneur de Celle qui a tant de rapports avec leur sacerdoce.

Il fallait élargir les moyens matériels de la prière et de l'hospitalité, et c'est ce qui a été accompli. En construisant à Notre-Dame du Rosaire ce nouveau temple et les dépendances qui l'avoisinent, on a voulu donner à ceux qui se rendent ici un lieu de retraite pour l'oraison, un repos pour l'esprit et le cœur, et un asile à tous ceux qui ne veulent point d'autre hôtellerie que la maison du bon Dieu et de sa sainte Mère.

(*A suivre.*)

LA HAUTE COUR DE JUSTICE

Nous avons donné en dernière heure, dans notre précédent numéro, la nouvelle de la condamnation de MM. Boulanger, Rochefort et Dillon.

Voici le texte de l'arrêt; il a été rendu, en séance publique, le mercredi 14 août.

La Haute Cour,

Vu l'arrêt de la Chambre d'accusation du 12 juillet 1889;

Ensemble l'acte d'accusation dressé en conséquence contre Boulanger (Georges-Ernest-Jean-Marie), Dillon (Arthur) et de Rochefort-Luçay (Henri-Victor);

Vu l'ordonnance du président de la Haute Cour, en date du 27 juillet 1889, ayant pour objet la représentation des accusés ci-dessus dénommés;

Ensemble les procès-verbaux constatant la publication et l'affiche de ladite ordonnance;

Vu pareillement l'instruction relative auxdits accusés;

Ouï le procureur général en ses réquisitions, lesquelles par lui déposées sur le bureau de la Cour sont ainsi conçues :

« Le procureur général près la Haute Cour,

« Vu l'arrêt, en date du 12 juillet 1889 par lequel la chambre d'accusation de la Haute Cour ordonne la mise en accusation de Boulanger, Dillon et Rochefort et les renvoie, en conséquence, devant le Sénat constitué en Haute Cour de justice;

« Vu l'acte d'accusation rédigé en exécution dudit arrêt, à la date du 15 juillet 1889;

« Vu les significations faites aux domiciles des accusés de l'arrêt et de l'accusation susénoncés; lesdites significations effectuées, savoir :

« Par acte de Dupuis, huissier audiencier près la cour d'appel de Paris, en date du 16 juillet 1889 à l'égard de l'accusé Boulanger;

« Par acte dudit huissier Dupuis, en date du 16 juillet 1889 à l'égard de l'accusé Dillon;

« Par acte dudit huissier Dupuis, en date du 16 juillet 1889 à l'égard de l'accusé Rochefort;

Vu l'ordonnance de M. le Président de la Haute Cour, en date du 27 juillet 1889, rendue en conformité de l'article 465 du code d'instruction criminelle, plus de dix jours après la notification dont il vient d'être parlé et enjoignant aux accusés susnommés de se représenter dans un nouveau délai de dix jours, sinon qu'ils seront déclarés rebelles à la loi, suspendus de l'exercice des droits de citoyen,

que leurs biens seront séquestrés pendant l'instruction de la contumace, que toute action en justice leur sera interdite pendant le même temps, qu'il sera procédé contre eux et que toute personne sera tenue d'indiquer le lieu où ils se trouvent ;

« Vu les procès-verbaux de Dupuis, huissier, en date du 28 juillet 1889, constatant les publication et affiche de ladite ordonnance aux portes de l'auditoire de la Haute-Cour, séant au palais du Luxembourg ;

« Vu les procès-verbaux de Dupuis, huissier, en date du 28 juillet 1889, constatant que ladite ordonnance a été publiée à son de trompe ou de caisse et affichée tant à la porte du dernier domicile connu des nommés Boulanger, Dillon et Rochefort, accusés absents, lesquels domiciles sont situés : rue Dumont-Durville, n° 11 bis ; boulevard d'Argenson, n° 6, à Neuilly-sur-Seine ; route du Bord-de-l'Eau, à Boulogne-sur-Seine et rue Rochechouart, n° 57, qu'à la porte du maire de leurs arrondissements ;

« Attendu que plus de dix jours se sont écoulés depuis lesdites communications ;

« Attendu que de ce qui précède il résulte que toutes les formalités prescrites par les articles 465, 466 et 468 du code d'instruction criminelle sont accomplies et que les délais accordés par lesdits articles sont expirés ;

« Vu l'article 470 du code d'instruction criminelle ;

« Attendu que l'instruction est régulière ;

« Attendu que de ladite instruction résulte la preuve que les accusés se sont rendus coupables :

« 1° Boulanger, Dillon et Rochefort-Luçay d'avoir, au cours des années 1886, 1887, 1888, 1889, concerté et arrêté ensemble un complot ayant pour but, soit de détruire ou de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité constitutionnelle, avec cette circonstance que ledit complot a été suivi d'actes commis ou commencés pour préparer l'exécution ;

« 2° Boulanger d'avoir, depuis moins de dix ans, notamment les 8 et 14 juillet, 1er et 2 décembre 1887, à Paris, commis un ou plusieurs attentats dont le but était, soit de détruire ou de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité constitutionnelle ;

« Lesquels attentats ont été manifestés par des actes d'exécution ou des tentatives qui n'ont été suspendues et n'ont manqué leur effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de leurs auteurs ;

« 3° Dillon, d'avoir, avec connaissance, aidé et assisté Boulanger dans les faits qui ont préparé ou facilité l'action et de s'être ainsi rendu complice dudit crime d'attentat ci-dessus spécifié ;

« 4° Rochefort, d'avoir, par machinations ou artifices coupables,

provoqué au crime d'attentat ou donné des instructions pour le commettre ; d'avoir, avec connaissance, aidé ou assisté Boulanger dans dans les faits qui ont préparé ou facilité l'action ; et de s'être ainsi rendu complice dudit crime d'attentat ci-dessus spécifié ;

« 5° Boulanger d'avoir, en 1886 et 1887, à Paris, étant dépositaire ou comptable public, détourné ou soustrait des deniers publics, qui étaient entre ses mains en vertu de ses fonctions, les choses détournées ou soustraites étant d'une valeur au-dessus de trois mille francs ;

« Avec cette circonstance que Boulanger a commis les détournements ou soustractions ci-dessus pour se procurer les moyens de commettre les crimes d'attentat et de complots spécifiés plus haut ou pour en faciliter l'exécution.

« Attendu que ces faits constituent les crimes prévus et punis par les articles 87, 88, 2, 89, 59, 60 et 169 du code pénal ;

« Vu l'article 227 du code d'instruction criminelle, ensemble l'article 19 de la loi du 27 mai 1885 et les articles 46, 47, 48, 49 du code pénal,

« Requiert qu'il plaise à la Haute Cour :

» Déclarer la procédure régulière et dire qu'il sera par elle statué sur l'accusation dont s'agit ;

« Déclarer les accusés coupables ou complices des crimes susénoncés ou qualifiés ;

« Les condamner, en conséquence, aux peines portées par la loi ;

« Dire qu'après qu'ils auront subi leur peine, il leur sera fait défense de paraître dans les lieux dont l'interdiction leur sera signifiée par le gouvernement avant leur libération.

« Et les condamner tous solidairement aux frais du procès.

« En séance publique de la Haute Cour, au palais du Luxembourg, à Paris, le 10 août mil huit cent quatre-vingt-neuf.

« *Le procureur général*,

« QUESNAY DE BEAUREPAIRE. »

Après en avoir délibéré, conformément à la loi, les 12, 13 et 14 août 1889.

En ce qui touche la question de compétence,

Attendu que l'article 12 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics ainsi conçu : « Le Sénat peut être constitué en cour de justice... pour juger toute personne prévenue d'attentat contre la sûreté de l'État », se réfère incontestablement à la loi constitutionnelle du 2 février précédent relative à l'organisation du Sénat et dont l'article 9 porte que « le Sénat peut être constitué en cour de justice pour connaître des attentats commis contre la sûreté de l'État » ;

Que ce mot « attentats » est évidemment pris ici dans son sens générique;

Que cette disposition est empruntée aux constitutions antérieures et notamment aux Chartes de 1814 et 1830;

Qu'elle a été constamment interprétée en ce sens que la Haute Cour était compétente pour connaître de tous les attentats, c'est-à-dire de tous les actes attentatoires, notamment le complot, qui peuvent compromettre la sûreté intérieure et extérieure de l'État, crimes prévus et punis par le chapitre I[er], titre I[er], livre III du code pénal;

Que restreindre la compétence de la Haute Cour au seul cas prévu par l'art. 87 du code pénal, ce serait la rendre incompétente pour connaître d'actes évidemment attentatoires à la sûreté de l'État, et en particulier des crimes commis contre la sûreté extérieure de l'État;

Qu'à supposer que la cour n'eût pas reconnu les accusés coupables du crime d'attentat tel qu'il est défini par l'art 87 du code pénal, et n'eût pas à ce titre à retenir les faits de complot comme connexes, elle serait compétente à l'égard du complot seul, lequel doit être considéré comme un des crimes attentatoires à raison desquels le Sénat peut être constitué en cour de justice;

Se déclare compétente.

Vu l'article 32 de la loi du 10 avril 1889 et l'article 470 du code d'instruction criminelle;

Attendu que l'instruction est conforme à la loi;

Déclare la contumace régulièrement instruite contre Boulanger, Dillon et Rochefort;

Et statuant à l'égard desdits contumaces;

En ce qui concerne Boulanger, Dillon et Rochefort-Luçay,

Sur le chef de complot,

Attendu qu'il résulte des pièces de l'instruction écrite que lesdits Boulanger, Dillon et Rochefort ont conjointement, au cours des années 1886, 1887, 1888 et 1889, concerté et arrêté ensemble un complot ayant pour but soit de détruire ou de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité constitutionnelle, avec cette circonstance que le dit complot a été suivi d'actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution;

Sur le chef d'attentat :

En ce qui concerne Boulanger,

Attendu qu'il résulte des pièces de l'instruction écrite que ledit Boulanger a depuis moins de dix ans, et notamment les 8 et 14 juillet 1887 à Paris, commis des attentats dont le but était, soit de détruire ou de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité constitutionnelle, lesquels attentats ont été manifestés par des actes d'exécution ou des tentatives qui n'ont été suspendus, ou n'ont manqué leur effet, que par des circonstances indépendantes de la volonté de leurs auteurs;

En ce qui concerne Dillon,

Attendu qu'il résulte des pièces de l'instruction écrite, qu'il s'est rendu coupable d'avoir, aux mêmes époques et au même lieu,

Avec connaissance aidé ou assisté Boulanger dans les faits qui ont préparé ou facilité l'action, et qu'il s'est ainsi rendu complice du crime d'attentat commis par ledit Boulanger ;

En ce qui concerne Rochefort,

Attendu qu'il résulte des pièces de l'instruction écrite qu'il a, aux mêmes époques et au même lieu, par machinations ou artifices coupables, provoqué au crime d'attentat ou donné des instructions pour le commettre;

Qu'il a, avec connaissance, aidé ou assisté Boulanger dans les faits qui ont préparé ou facilité l'action et qu'il s'est ainsi rendu complice du crime d'attentat commis par ledit Boulanger;

Sur le chef de détournement :

En ce qui concerne Boulanger,

Attendu qu'il résulte des pièces de l'instruction écrite que ledit Boulanger a, en 1886 et 1887, à Paris, étant ministre de la guerre et en cette qualité dépositaire ou comptable public, détourné ou soustrait des deniers publics qui étaient entre ses mains en vertu de ses fonctions, les choses détournées ou soustraites étant d'une valeur supérieure à 240,000 fr., avec cette circonstance que Boulanger a commis lesdits détournements ou soustractions pour se procurer les moyens de commettre les crimes d'attentat et de complot ci-dessus spécifiés ou pour en faciliter l'exécution ;

Vu la connexité et les articles 226 et 227 du code d'instruction criminelle ;

Déclare Boulanger, Dillon et Rochefort coupables du crime de complot ;

Boulanger coupable du crime d'attentat;

Dillon et Rochefort coupables du même crime d'attentat;

Boulanger coupable de détournement de deniers publics dont il était comptable ;

Crimes prévus par les articles 87, 88, 2, 89, 59, 60 et 169 du code civil ainsi conçus :

« Art. 87. — L'attentat dont le but est, soit de détruire ou de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité constitutionnelle, est puni de la peine de la déportation dans une enceinte fortifiée.

« Art. 88. — L'exécution ou la tentative constitueront seules l'attentat.

« Art. 2. — Toute tentative de crime qui aura été manifestée par un commencement d'exécution, si elle n'a été suspendue ou si elle n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur, est considérée comme le crime même.

« Art. 89. — Le complot ayant pour but les crimes mentionnés aux articles 86 et 87, s'il a été suivi d'un acte commis ou commencé pour en préparer l'exécution, sera puni de la déportation.

« S'il n'a été suivi d'aucun acte commis ou commencé pour en préparer l'exécution, la peine sera celle de la détention.

« Il y a complot dès que la résolution d'agir est concertée entre deux ou plusieurs personnes.

« S'il y a eu proposition faite et non agréée de former un complot pour arriver aux crimes mentionnés dans les articles 86 et 87, celui qui aura fait une telle proposition sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans. Le coupable pourra de plus être interdit, en tout ou en partie, des droits mentionnés en l'article 42.

« Art. 59. — Les complices d'un crime ou d'un délit seront punis de la même peine que les auteurs mêmes de ce crime ou de ce délit, sauf les cas où la loi en aurait disposé autrement.

« Art. 60. — Seront punis comme complices d'une action qualifiée crime ou délit, ceux qui, par dons, promesses, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, machinations ou artifices coupables, auront provoqué à cette action, ou donné des instructions pour la commettre ;

« Ceux qui auront procuré des armes, des instruments, ou tout autre moyen qui aura servi à l'action, sachant qu'ils devaient y servir :

« Ceux qui auront avec connaissance aidé ou assisté l'auteur ou les auteurs de l'action, dans les faits qui l'auront préparée ou facilitée, ou dans ceux qui l'auront consommée ; sans préjudice des peines qui seront spécialement portées par le présent code contre les auteurs de complots ou de provocations attentatoires à la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat, même dans le cas où le crime qui était l'objet des conspirateurs ou des provocateurs n'aurait pas été commis.

« Art. 169. — Tout percepteur, tout commis à une perception, dépositaire ou comptable public qui aura détourné ou soustrait des deniers publics ou privés, ou effets actifs en tenant lieu, ou des pièces, titres, actes, effets mobiliers qui étaient entre ses mains en vertu de ses fonctions, sera puni des travaux forcés à temps, si les choses détournées ou soustraites sont d'une valeur au-dessus de trois mille francs. »

Vu l'article 365 du code d'instruction criminelle, portant qu'en cas de conviction de plusieurs crimes ou délits la peine la plus forte sera seule appliquée ;

Vu l'article 17 du code pénal, ainsi conçu :

« Art. 17. — La peine de la déportation consistera à être transporté et à demeurer à perpétuité dans un lieu déterminé par la loi hors du territoire continental de la République.

« Si le déporté rentre sur le territoire de la République, il sera, sur la seule preuve de son identité, condamné aux travaux forcés à perpétuité.

« Le déporté qui ne sera pas rentré sur le territoire de la République française, mais qui sera saisi dans les pays occupés par les armées françaises, sera conduit dans le lieu de sa déportation.

« Tant qu'il n'aura pas été établi un lieu de déportation, le condamné subira à perpétuité la peine de la détention, soit dans une prison de la République, soit dans une prison située hors du territoire continental, dans l'une des possessions françaises, qui sera déterminée par la loi, selon que les juges l'auront expressément décidé par l'arrêt de condamnation.

» Lorsque les communications seront interrompues entre la métropole et le lieu de l'exécution de la peine, l'exécution aura lieu provisoirement en France. »

Vu l'article 1er paragraphe 1er, de la loi du 16 juin 1850, ainsi conçu :

« Dans tous les cas où la peine de mort est abolie par l'article 5 de la Constitution, cette peine est remplacée par celle de la déportation dans une enceinte fortifiée, désignée par la loi, hors du territoire continental de la République. »

Vu également l'article 2 de la loi du 31 mai 1854, ainsi conçu :

« Les condamnations à des peines afflictives perpétuelles emportent la dégradation civique et l'interdiction légale établies par les articles 28, 29, et 31 du code pénal. »

Condamne :

Boulanger, à la peine de la déportation dans une enceinte fortifiée.

Dillon, à la peine de la déportation dans une enceinte fortifiée ;

Rochefort, à la peine de la déportation dans une enceinte fortifiée ;

Condamne lesdits Boulanger, Dillon et Rochefort solidairement aux frais du procès, desquels frais la liquidation sera faite conformément à la loi, tant pour la portion qui doit être supportée par les condamnés, que pour celle qui doit demeurer à la charge de l'État.

Ordonne que le présent arrêt sera exécuté à la diligence du procureur général près la Haute Cour de justice, imprimé, publié et affiché partout où besoin sera.

Fait et délibéré au palais de la Haute Cour, à Paris, le quatorze août mil huit cent quatre-vingt-neuf, en la chambre du conseil, et prononcé le même jour en séance publique.

—

La déportation dans une enceinte fortifiée est une peine perpétuelle. Aussi l'arrêt de la Haute Cour vise-t-il l'application de l'article 2 de la loi du 31 mai 1854, ainsi conçu :

Les condamnations à des peines afflictives perpétuelles comportent la dégradation civique et l'interdiction légale établies par les articles 28, 29, et 31 du code pénal.

Voici le texte de ces articles :

Art. 28. La condamnation à la peine des travaux forcés à temps, de la détention, de la réclusion ou du bannissement, comportera la dégradation civique. La dégradation civique sera encourue du jour où la condamnation sera devenue irrévocable, et, en cas de condamnation par contumace, du jour de l'exécution par effigie.

Art. 29. Quiconque aura été condamné à la peine des travaux forcés à temps, de la détention ou de la réclusion, sera, de plus, pendant la durée de sa peine, en état d'interdiction légale. Il lui sera nommé un tuteur et un subrogé tuteur pour gérer et administrer ses biens, dans les formes prescrites pour les nominations des tuteurs et des subrogés tuteurs aux interdits.

Art. 31. Pendant la durée de sa peine, il ne pourra lui être remis aucune somme, aucune provision, aucune portion de ses revenus.

Aux termes de l'article 34, la dégradation civique consiste :

1° Dans la destitution et l'exclusion des condamnés de toutes fonctions, emplois ou offices publics ;

2° Dans la privation du droit de vote, d'élection, d'éligibilité, et en général de tous les droits civiques et politiques, et du droit de porter aucune décoration.

La dégradation civique emporte, en outre, privation d'un certain nombre de droits d'ordre purement privé, et aussi du droit de servir dans les armées françaises.

Quels sont maintenant les effets de l'arrêt de condamnation relativement au droit de publication d'un écrit périodique ?

La loi du 11 mai 1868 (art. 1er), ne permettait la publication des journaux qu'aux Français majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques.

L'article 6 de la loi de 1881 exige des gérants de journaux certaines conditions de nationalité, d'âge et de capacité civile et politique. Mais aucune condition particulière de capacité n'est imposée aux fondateurs ou propriétaires de journaux.

La jurisprudence et la doctrine en ont conclu que les mineurs, les faillis, les étrangers, les femmes, *les interdits, les condamnés privés de leurs droits politiques* peuvent être propriétaires-fondateurs d'un journal.

Seulement, l'exercice de leur droit est limité par l'article 29 du code pénal, qui prévoit l'administration des biens par un tuteur, et par l'art. 31, qui dit que le condamné ne pourra recevoir aucune somme, aucun revenu, etc.

Quant au droit de publier des articles sous sa signature, le

condamné le conserve, du moment que la loi de 1881 sur la presse n'a pas reproduit les prohibitions qui étaient contenues dans l'article 9 de la loi du 11 mai 1868 et qui étaient ainsi conçues :

La publication, par un journal ou écrit périodique d'un article signé par une personne privée de ses droits civils et politiques, ou à laquelle le territoire de la France est interdit, est punie d'une amende de mille à cinq mille francs, qui sera prononcée contre les éditeurs ou gérants dudit journal ou écrit périodique.

L'extrait du jugement de condamnation sera, dans les huit jours de la prononciation à la diligence du procureur général ou de son substitut, inséré dans l'un des journaux du département du dernier domicile du condamné. Il sera affiché, en outre : 1° à la porte du dernier domicile ; 2° à la porte de la maison commune du chef-lieu d'arrondissement où le crime a été commis ; 3° à la porte du prétoire de la cour d'assises. Pareil extrait sera, dans le même délai, adressé au directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines. Les effets que la loi attache à l'exécution par effigie seront produits à la date du dernier procès-verbal constatant l'accomplissement de la formalité de l'affichage.

Ajoutons que, aux termes de l'article 641 du code d'instruction criminelle, « en aucun cas, les condamnés par défaut ou par contumace, dont la peine est prescrite, ne pourront être admis à se présenter pour purger le défaut ou la contumace ».

L'article 635 dispose que « les peines portées par les arrêts ou jugements rendus en matière criminelle se prescriront par vingt années révolues à compter de la date des arrêts de jugements. »

—

Dans la séance, en Chambre du Conseil, le 12 août, la Droite avait présenté le projet d'arrêt suivant :

Projet d'arrêt.

Les soussignés ont l'honneur de proposer à la Haute Cour :

La Haute Cour, vu le réquisitoire de M. le procureur général en date du 12 avril 1889 ;

Vu le réquisitoire par lui déposé, le 6 juillet 1889, sur le bureau de la chambre d'accusation de la Haute Cour ;

Vu l'arrêt de renvoi rendu par cette chambre le 12 juillet suivant;

Vu le réquisitoire de M. le procureur général déposé le 10 août sur le bureau de la Haute-Cour ;

Considérant que la Haute Cour avant tout examen au fond a le

devoir de rechercher si elle est compétente pour statuer sur les faits dont elle est saisie ;

En ce qui touche l'accusation d'attentat, de tentative d'attentat.

Considérant que l'article 1253 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 qui autorise le Président de la République à déférer au jugement du Sénat constitué en Haute Cour de justice toute personne prévenue d'attentat contre la sûreté de l'État, n'a point dérogé aux articles 87 et 88 du Code pénal ; que l'acte qualifié d'attentat ou de tentative d'attentat doit donc présenter les caractères légaux, définis dans ces articles.

Considérant que de la combinaison desdits articles il résulte : 1° que l'attentat est un acte matériel et violent ayant pour but de renverser l'autorité constitutionnelle ou d'exciter les citoyens à s'armer contre elle ; 2° que l'exécution ou la tentative constitue seule l'attentat.

Considérant que lorsque des faits de cette gravité se sont effectivement produits, il paraît difficile d'admettre que la date en puisse être incertaine; que, cependant, dans son réquisitoire du 12 avril 1889, requérant instruction, M. le procureur général plaçait les faits d'attentat au cours des années 1888 et 1889;

Que, aujourd'hui, après l'instruction, les faits d'attentat visés comme s'étant passés en 1888 et en 1889 ont disparu à ce point qu'il n'y est même pas fait allusion soit dans le réquisitoire à fin d'accusation, soit dans l'arrêt de renvoi ; que, par contre, ces deux derniers documents incriminent et qualifient d'attentat trois faits qui se sont passés en 1887, les 8 juillet, 14 juillet, 1er et 2 décembre, et qui, bien que connus de tous, n'étaient même pas visés dans le réquisitoire du 12 avril.

Que de pareilles variations sur le moment où le crime d'attentat aurait été commis, aussi bien sur les faits dans lesquels il aurait consisté, suffiraient à démontrer que la Haute Cour ne se trouve pas en présence d'un crime d'attentat dans le sens du mot.

Considérant d'ailleurs que tous les faits relevés par le ministère public à ces diverses dates, en les supposant établis à l'encontre des accusés, manquent du caractère constitutif de l'attentat ou de la tentative d'attentat.

Considérant que les faits qui se sont passés le 8 juillet 1887, à la gare de Lyon, s'ils ont donné lieu à des scènes de désordre, n'ont pas constitué des attaques matérielles et violentes tendant au renversement du gouvernement; que nul jusqu'à ce jour ne leur avait attribué ce caractère.

Considérant que les manifestations du 14 juillet 1887, particulièrement répréhensibles en ce qu'elles ont d'outrageant pour l'armée, n'ont pas davantage présenté le caractère d'un acte violent consommé ou tenté pour renverser l'autorité constitutionnelle ;

Que si des corps de troupes ont été un instant entourés par la foule et assaillis par des cris, expression de sentiments politiques divers, aucun fait matériel n'a été accompli ou tenté tendant à les violenter ou à les détourner de leur devoir.

Considérant que, si les journées des 1er et 2 décembre 1887 ont été de divers côtés précédées de conciliabules entre des hommes politiques préoccupés de la vacance de la présidence de la République, elles n'ont été marquées par aucun fait constitutif de l'attentat;

Que les démonstratlons faites le 1er décembre et renouvelées le lendemain ont pu être l'occasion de crimes ou délits commis par divers, mais que nulle part une lutte ne s'est engagée ou n'a été tentée dans le but de renverser, par la violence, les autorités constitutionnelles; — qu'il est notoire que ces manifestations avaient pour but de peser sur les résolutions du Congrès.

Considérant à un point de vue général que le caractère de l'ensemble des faits sus rappelés n'a été méconnu par personne jusqu'au réquisitoire de M. le procureur général, en date du 6 juillet dernier;

Qu'antérieurs au réquisitoire du 12 avril 1889, accomplis depuis près de deux ans, connus de toutes les autorités chargées d'exercer l'action publique, ces faits n'ont jamais été considérés comme constituant des tentatives d'attentat, à tel point qu'au lendemain des faits de la gare de Lyon, le gouvernement laissait le général Boulanger prendre possession de son commandement, et l'y maintenait plusieurs mois après le dernier des trois faits aujourd'hui incriminés comme attentats.

Considérant que de tout ce qui précède il résulte que les faits retenus par l'accusation, fussent-ils établis, et les accusés en fussent-ils reconnus auteurs ou complices ne constitueraient pas le crime d'attentat ou de tentative d'attentat prévu et puni par les articles 87 et 88 du Code pénal; d'où suit que la Haute Cour est incompétente pour en connaître :

En ce qui touche l'accusation de complot :

Considérant que la Haute Cour n'est point davantage compétente;

Qu'elle ne peut avoir d'autre compétence que celle que la loi constitutionnelle lui attribue expressément, en employant, dans la disposition qui spécifie le cas où le président de la République pourra constituer le Sénat en Cour de justice, l'unique expression « d'attentat commis », la loi du 16 juillet 1875 a, par cela même, laissé le complot à la juridiction du droit commun.

Considérant, d'ailleurs, que le silence de la loi de 1875, au sujet du complot, est d'autant plus décisif que les deux Constitutions précédentes, celle de 1848 et celle de 1852, nommaient expressément le complot à côté de l'attentat parmi les crimes qu'elles déféraient à une Haute Cour de justice.

Que, s'il est vrai de dire que la Haute Cour est souveraine dans

l'appréciation de sa propre compétence, en ce sens que nulle juridiction supérieure ne peut casser ses décisions, il n'en résulte pas qu'elle puisse se mettre au-dessus des lois en se déclarant compétente en dehors du texte formel de la Constitution, et accomplir ainsi un acte qui, pour n'être sujet à aucun recours, n'en constituerait pas moins un excès de pouvoir :

En ce qui touche le fait de détournement de deniers publics, imputé à l'un des accusés :

Considérant qu'en présence de sa déclaration d'incompétence en ce qui touche tant l'inculpation d'attentat que celle de complot, la Haute Cour ne peut demeurer saisie d'aucun autre fait, quelle qu'en soit la gravité ; que là où le crime attributif de la compétence n'est pas constaté, il ne saurait être question de connexité.

Considérant enfin, que les compétences sont d'ordre public et qu'elles doivent être d'autant plus scrupuleusement respectées qu'il s'agissait de distraire les accusés de leurs juges naturels pour les traduire devant un corps politique institué en Cour de justice;

Par ces motifs,

La Haute Cour,

Se déclare incompétente pour connaître des faits incriminés.

Renvoie M. le procureur général à se pourvoir ainsi qu'il avisera.

Ont signé : Audren de Kerdrel, Baragnon, Griébaud, de Luzinais, Delsol, Oscar de Vallée, Grandperré, Clément, Lacombe, Le Guen.

A la majorité de 210 voix contre 51, la Haute Cour avait décidé qu'elle statuerait par un seul et même arrêt sur l'exception d'incompétence et sur le fond du procès.

A la suite du rejet du projet d'arrêt de MM. Baragnon et Guibourg, la Droite a décidé de ne plus prendre part aux travaux (!) de la Haute Cour.

C'est donc par les voix de la gauche seule que le jugement a été rendu.

LA LOI MILITAIRE ET L'ÉPISCOPAT

Les *Annales religieuses* d'Orléans publient la lettre suivante, adressée par Mgr Coullié à S. Em. le cardinal archevêque de Paris :

Orléans, le 6 août 1889.

Eminence,

Je me fais un devoir d'adhérer à la lettre si pressante et si mesurée que vous avez adressée, le 26 juin dernier, à M. le président

de la République, pour le prier d'ajourner la discussion du projet de loi militaire que le gouvernement se disposait à présenter de nouveau à la Chambre des députés.

Bien que vos instances soient demeurées sans résultat, j'obéis à ma conscience d'évêque et je crois répondre au vœu de mon clergé et de mes diocésains en vous remerciant d'avoir publié ce document et en m'associant pleinement aux considérations qu'il contient.

Au milieu du conflit des passions humaines, quelle voix se fera entendre sinon celle de l'Episcopat, pour dire nettement : Ceci est bien, cela est mal ; ceci est permis, cela est défendu ? Et n'est-ce pas cette noble indépendance qui a sauvé dans tous les temps les droits de la morale et de la vérité ? Où en serait aujourd'hui la civilisation chrétienne, si en face des injonctions de la synagogue, les Apôtres n'avaient déclaré hautement que la loi de Dieu est au-dessus des lois humaines ? Grâce à ces protestations généreuses, la vraie doctrine prévalut, et l'on vit s'élever un monde nouveau, le monde de l'Evangile, auquel nous sommes fiers d'appartenir.

Non, ce n'est pas par opposition à l'autorité — un tel esprit ne fut jamais celui de l'Eglise — c'est au nom des intérêts sacrés de la religion et du pays que nous venons nous plaindre d'une loi qui, en contradiction avec le Concordat, ne paraît propre qu'à semer parmi nous le trouble et la division.

Il est écrit dans nos saints Livres : « La justice élève un peuple et l'iniquité fait son malheur. »

Ici, la justice eût exigé le respect d'une immunité fondée sur la nature des choses, aussi bien que sur la constitution de l'Eglise, et qui est compensée d'ailleurs par l'obligation pour tout prêtre de se dévouer au salut des âmes, même au péril de sa vie. *Justitia elevat gentem...*

L'iniquité consisterait à priver la France catholique d'une partie de son clergé, en traînant les séminaristes à la caserne, en dépeuplant les presbytères, en apportant de nouvelles entraves à l'enseignement religieux, en ruinant l'œuvre des Missions, d'où dépend notre influence sur les plages lointaines. *Miseros autem facit populos peccatum.* (Ps. XIV, 34.)

Puisse la nouvelle loi, dont le but avoué est d'amoindrir l'action du sacerdoce, rencontrer dans son application des obstacles providentiels ! puisse-t-elle surtout, quand les passions irréligieuses auront désarmé, disparaître à jamais de notre code !

Ce vœu patriotique, Eminence, n'est que l'écho des sentiments de votre âme, si apostolique et si française.

Permettez-moi d'y joindre l'expression de mon bien affectueux respect et de ma religieuse vénération.

† PIERRE, *évêque d'Orléans.*

—

La *Semaine religieuse* de Limoges publie la lettre suivante de Mgr Renouard à Mgr l'archevêque de Bourges :

Limoges, le 31 juillet 1889.

Monseigneur,

La *Semaine religieuse* de Bourges m'apporte le texte de la lettre que Votre Grandeur écrivait en 1887 sur la nouvelle loi militaire dont le projet allait être soumis aux délibérations des Chambres françaises. Aujourd'hui que cette loi est votée et promulguée, les observations si nettes et si sages que vous avez émises à son sujet n'ont rien perdu de leur évidence et de leur force. Elles s'imposent, comme la vérité et la justice à tous les esprits loyaux et à toutes les consciences droites. Aussi laissez-moi vous dire, Monseigneur, que je donne à votre lettre ma pleine et entière adhésion. Je l'aurais fait plus tôt, si je n'étais un nouveau venu parmi vos suffragants.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, de votre Grandeur, le très humble et très dévoué serviteur.

† FIRMIN,
Évêque de Limoges.

Le 24 juillet dernier, au lendemain de la promulgation de la nouvelle loi militaire, Monseigneur l'évêque de Carcassonne, présidant la distribution des prix de l'alumnat ecclésiastique de Limoux, laissa tomber de son âme émue les paroles suivantes :

... Votre trésor, votre honneur, chers enfants, c'est votre innocence, et c'est elle qu'on veut vous ravir, en vous faisant mener cette vie forcée de la caserne, où l'on travaillera, où l'on s'acharnera à votre perte.

Ce n'est pas l'heure de critiquer, ni même de qualifier en public cette mesure ; elle est entrée dans la loi, et j'aperçois autour de moi de dignes magistrats, gardiens austères de l'inviolabilité de la loi, qui arrêteraient la parole sur mes lèvres, si je me laissais entraîner à l'épanchement de mon âme.

Mais si je me courbe sous le joug, m'est-il interdit de proclamer que cette disposition a fait au cœur de votre évêque, à l'Église de France tout entière, une profonde, une sanglante blessure? m'est-il interdit d'aspirer après le jour où un patriotisme éclairé, une juste préoccupation des intérêts religieux du pays feront comprendre la nécessité de la modifier, de la réformer?

En attendant, chers amis, vous qui serez sans doute prochainement appelés à nous quitter pour aller subir la lamentable épreuve, laissez-moi vous adresser par avance une adjuration toute paternelle : si vous ne deviez pas revenir parmi nous invulnérés, n'entrez pas dans le sanctuaire. Ma mission est de vous dire comme

Gédéon à ses soldats : que ceux qui sont faibles et sans courage s'en aillent. Arrière, arrière ces âmes lâches, indécises, inconsistantes que, suivant la belle parole du grand poète théologien du moyen âge, rejettent également le ciel et l'enfer, le ciel qui en serait humilié et l'enfer qui en retirerait quelque orgueil. Mieux vaut avoir moins de prêtres et n'en avoir que de bons.

Mgr Péronne, évêque de Beauvais, vient d'adresser la lettre suivante à S. Em. le cardinal Langénieux :

Éminence,

Je me suis empressé de m'associer entièrement, aussitôt que vous m'avez fait l'honneur de me la communiquer, à la lettre que vous avez écrite sur la loi militaire à M. le président de la République, et aux représentations si pleines de haute fermeté et de sage modération que Votre Éminence adressait au chef de l'État sur l'application de cette loi en ce qui concerne les élèves de nos séminaires.

Mais je ne croirais pas, dans les circonstances présentes, avoir suffisamment *délivré mon âme*, selon l'expression du prophète, et dégagé ma responsabilité comme évêque, si je ne donnais une adhésion plus explicite aux représentations de mon vénéré métropolitain.

C'est donc pour remplir un devoir de ma charge que je tiens à déclarer, à l'exemple de Votre Éminence, que cette loi sur le recrutement militaire du clergé, édictée par un esprit antichrétien contre les élèves de nos séminaires aussi bien que contre les prêtres séculiers et réguliers, consomme l'une des plus graves atteintes que puisse recevoir la liberté du culte catholique, qui cesse d'être protégé par le Concordat, dont on ne se sert plus que pour le fausser dans son esprit, le torturer dans son texte et y trouver des armes contre l'Église.

Je n'avance rien ici qui n'ait été publiquement avoué dans la discussion de cette loi par ceux dont l'esprit sectaire l'a inspirée et préparée dans ce qu'elle a d'hostile aux droits de la religion catholique. Ce n'est nullement le principe de l'égalité qu'ils ont mis en avant et en vertu duquel chaque citoyen doit concourir au service et à la défense de la patrie commune qui a été le vrai motif de leur conduite. Ils savent bien, et des raisons, même politiques, le leur disaient assez haut s'ils avaient été capables de se rendre aux conseils de la raison, qu'il y a des équivalences réelles justifiant et autorisant les dispenses accordées jusqu'ici en vertu du Concordat aux élèves ecclésiastiques. Est-ce qu'en effet l'immunité du service militaire les dispensait du fardeau d'un autre service institué dans l'intérêt de tous, fardeau d'autant plus lourd que l'obligation de le porter en est pour le prêtre et plus rigoureuse et perpétuelle? Ils savent bien encore, et les voix les plus autorisées et les plus éloquentes le leur ont démontré, que

ce n'est pas 1,500 à 2,000 élèves de nos séminaires arrachés annuellement à leurs études théologiques et à leur préparation au sacerdoce pour être jetés dans la vie plus libre et dans tous les hasards si dangereux de la caserne, qui pourraient ajouter à la force et à la bonne organisation de l'armée française.

Mais leur parti était pris, leur siège était fait dans les assises secrètes des loges maçonniques. C'est en effet l'esprit sectaire de la franc-maçonnerie qui a conçu de longue main cette loi. C'est le même esprit sectaire qui a déclaré publiquement que c'était le clergé catholique, les congrégations religieuses, l'enseignement chrétien qu'ils visaient et qu'ils voulaient battre en brèche par cet encasernement des élèves de nos séminaires.

Dès lors, que servait-il de leur représenter qu'ils compromettaient ainsi la liberté des vocations, le recrutement nécessaire du clergé et par là même la liberté du culte, et jusqu'à l'existence de la religion dans notre pays; et que « loin d'apporter la paix intérieure, l'application de cette loi, comme le dit avec tant d'élévation Votre Eminence, fournira un nouvel aliment à ce feu de discorde qui dévore la France et menace de la conduire aux abîmes »? Ils sont tout prêts à répondre : Mais c'est justement ce que nous voulons. Et, en effet, les déclarations faites à plusieurs reprises par certains membres de la commission militaire, donnent aux yeux de tous à cette loi le caractère d'une mesure législative prise directement en haine de la religion contre le libre exercice du culte catholique en France, et d'un acte de persécution. Nous pourrons être obligés de subir ce nouvel acte d'hostilité, mais nous ne pourrons l'accepter : nous en serons les victimes peut-être, nous n'en serons jamais les dupes.

Nous avons encore la confiance que la voix des premiers pasteurs, que leur caractère, leur intelligence plus haute et plus pleine des vrais besoins de la religion et de l'Eglise, mettent en mesure d'apprécier avec plus de justesse les conséquences désastreuses de cette loi, sera entendue du chef de l'Etat et du gouvernement, que nous ne pouvons consentir à confondre avec un parti faisant profession ouverte d'hostilité à l'Eglise catholique. Serait-il donc impossible que de justes tempéraments fussent apportés à l'application de cette loi? On se demande en effet pourquoi faire passer les élèves des séminaires par le service et les exercices militaires de la caserne, puisque jamais ils n'auront l'occasion de mettre en pratique ce qu'ils y apprendraient, et qu'en cas de mobilisation et de guerre ils seront exclusivement appliqués au service des ambulances, infirmeries et aumôneries?

Une voix autorisée a dit à la Chambre que c'était pour les former à la discipline de la caserne. Mais ne pourraient-ils pas s'y former d'une manière plus utile pour les fonctions qu'ils auront à remplir dans le service des infirmeries? Et d'ailleurs, est-ce que dans la

dernière guerre les membres du clergé séculier ou régulier, est-ce que les Frères des différentes congrégations ont manqué jamais aux devoirs de la discipline militaire, tout en se montrant d'habiles et intrépides ambulanciers, de zélés et de charitables aumôniers ? Croit-on donc que la discipline des noviciats ou de nos séminaires soit inférieure sous ce rapport à celle de la caserne?

Plaise à Dieu que ceux qui sont chargés d'assurer à la France l'ordre, la paix et la liberté, veuillent bien reconnaître qu'en fait de patriotisme les évêques de France et leurs prêtres sont toujours au premier rang, qu'ils ne cessent de rappeler aux fidèles dont ils ont le soin la soumission aux lois et au gouvernement sous lequel ils vivent; mais qu'en même temps il est permis d'exprimer avec toute la déférence possible la crainte trop motivée que, dans les circonstances si graves que traverse la France, l'application de cette loi ne sème la division dans les esprits, et ne donne lieu à des discussions ou des contradictions, à des mécontentements profonds, qui naissent inévitablement pour un pays toutes les fois qu'il se sent atteint, ne fût-ce qu'indirectement, par des actes hostiles à sa foi, à sa religion, au libre exercice de son culte.

Daignez agréer, Eminence, le nouvel hommage de ma vénération et de mon très respectueux attachement.

†JOSEPH-MAXENCE,
Evêque de Beauvais, Noyon et Senlis.

A PROPOS DU CONGRÈS ANTIESCLAVAGISTE

Un rédacteur du *Figaro* est allé demander au cardinal Lavigerie ce qu'il fallait penser du prétendu échec du congrès de Lucerne. D'après ce rédacteur, Son Eminence a répondu :

La vérité, vous allez la dire.

Les Allemands, les Anglais, les Belges devaient être représentés par un nombre disproportionné de délégués. La France n'en devait envoyer que quatre, dont M. de Broglie et M. le marquis de Vogué, l'ancien ambassadeur. Dès lors, le congrès était-il possible? N'était-il pas inadmissible que la France, qui a autant d'intérêts africains que les autres pays, fût comme effacée par la supériorité de leur représentation numérique?

J'aurais néanmoins affronté la lutte, quoique inégale, décidé à ne pas laisser sacrifier la France, car je mets la France avant l'Afrique ! Mais je suis tombé malade, ma voix s'est couverte, et je n'aurais pas pu diriger un congrès d'une issue aussi problé-

matique. Car, vous le savez, il faut, pour diriger une assemblée, plus de poumons que de raison.

Et le cardinal rit; moi aussi.

— Le congrès aura bientôt lieu, mais dans d'autres conditions. Les convocations, qu'en temps opportun je vous communiquerai pour le *Figaro*, sont lancées. L'endroit et la date seront fixés à la majorité des voix par les antiesclavagistes, dont le nombre aura une quotité proportionnelle à l'importance de leur Etat.

— Après le congrès, Votre Eminence croit-elle à la possibilité d'une expédition, d'une nouvelle croisade? On parle de l'envoi d'une armée.

— Mais non. Le public est dans l'erreur la plus complète. On croit que nous allons nous mettre à la tête d'une armée! que je vais revêtir la cuirasse de Jules II!

Voici ce qui se passera : chacune des nations européennnes qui occuperont une partie de l'Afrique s'engagera à la répression de l'esclavage sur son propre territoire.

Cette répression sera faite par des troupes naturellement.

D'abord par l'armée de chaque Etat, et ensuite par des auxiliaires, pour le recrutement desquels nous avons déjà 5,000 demandes et qui seront employés et dirigés par les différents Ėtats. Une armée? mais où, comment la développerions-nous?

Est-ce que la France laisserait pénétrer chez elle une armée congressiste destinée à réprimer, je suppose le socialisme? Eh bien! en Afrique, il en serait de même.

Nous ne pouvons songer à former une armée qui resterait sous notre commandement. Il faut absolument qu'elle obéisse à l'État pour lequel elle doit opérer. C'est ce dont nous sommes déjà formellement convenus avec la Belgique, pour l'État du Congo.

Nous aurons simplement des *francs-tireurs*, comme ceux de 70.

— Peut-on évaluer le chiffre total de toutes ces compagnies?

— Pour conquérir l'Afrique, il faudrait un million d'hommes et des milliards d'argent. Mais en procédant lentement, sagement, des troupes de cent hommes suffiront.

On a beaucoup plaisanté parce que j'avais demandé cent hommes et un million. « Le cardinal Lavigerie, s'écria-t-on, veut conquérir l'Afrique avec cent hommes! »

Mais pas du tout. Je voulais et je veux, pour commencer, couper aux troupes esclavagistes le passage du lac Tanganika.

Eh bien ! cent hommes pour le garder, un million pour l'équipement et la solde suffiraient à l'exécution de ce dessein.

— Votre Eminence croit-elle à la réussite de son projet ? Et comment explique-t-elle que l'enthousiasme des croisés ne se retrouve plus pour cette nouvelle et plus belle croisade ? Car on a beau parler de décadence, nous sommes les mêmes hommes !

— Mon projet réussira. Mais les obstacles ne me viennent pas du manque d'enthousiasme. Autrefois, les Bouillon, les Pierre l'Hermite avaient celui de la foi ; aujourd'hui, tout homme civilisé a celui de l'humanité.

Car — et je veux qu'on le sache bien — l'Église, le papisme, comme on l'a écrit à Genève, la religion n'ont rien à voir dans cette entreprise. Tous nos frères peuvent se joindre à nous. Nous n'aurons d'autre bannière que celle de la pitié, et c'est la liberté que nous voulons donner à ces millions de malheureux.

Mais les obstacles viendront des gouvernements, car ils lutteront entre eux. Les intérêts européens en Afrique sont trop opposés. Comment la France s'unirait-elle avec l'Angleterre, sa rivale, l'Allemagne avec la Russie, le Portugal avec la Belgique ? Ces rivalités risqueront de détruire l'unité de l'entreprise. Mais l'entreprise réussira malgré tout.

— Quelle est la nation la plus dévouée, Éminence, à cette admirable œuvre ?

— La France. Oh ! l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie promettent et donneront leur concours ; mais commercialement, égoïstement. Nulle part ailleurs qu'en France, je n'ai trouvé l'élan spontané, la générosité imprudente, mais sans arrière-pensée.

Le Portugal est très dévoué.

NÉCROLOGIE

Les deuils se multiplient dans l'Église de France. Après la mort de NN. SS. de Bayonne, de Chartres, voici que nous avons la douleur d'annoncer celle du Cardinal GUILBERT, archevêque de Bordeaux. Son Eminence est décédée à la suite d'un refroidissement, à Gap où elle était venue assister au sacre du nouvel évêque de Gap, Mgr Berthet. Mgr Guilbert était âgé de soixante-dix-sept ans.

Sacré évêque de ce même diocèse de Gap, en 1867, il avait

été transféré à l'évêché d'Amiens en 1879. Quatre ans plus tard il était nommé archevêque de Bordeaux. On se rappelle que Mgr Guilbert avait été élevé dernièrement au cardinalat en même temps que L. L. Em. Mgr Richard, archevêque de Paris, et Mgr Foulon, archevêque de Lyon.

—

Un nouveau deuil vient de frapper le diocèse de Gand, si profondément éprouvé, il y a quelques semaines à peine, par la mort de Mgr Lambrecht.

Mgr de Battice, évêque de Pella, est pieusement décédé au couvent de Grootenberghe, où, pressentant sa fin prochaine, il était allé, depuis quelques semaines, se préparer à la mort dans le calme et le recueillement.

Mgr *Gustave Léonard* DE BATTICE, né à Gand le 19 mai 1839, avait été préconisé évêque de Pella et nommé coadjuteur *cum jure successionis* de feu Mgr Bracq, évêque de Gand, au consistoire de décembre 1877, et sacré le 20 janvier 1878 en la chapelle du séminaire épiscopal.

Ses éminentes qualités, ses vertus sacerdotales, le zèle et le dévouement qu'il avait montrés dans les diverses charges dont il avait été revêtu, durant une courte mais féconde carrière, l'avaient désigné au choix du Saint-Père. Il avait surtout déployé dans l'éducation de la tribu lévitique un tact et un discernement qui semblaient le prédisposer à la direction des âmes et au gouvernement d'un vaste diocèse.

—

La reine-mère de Bavière, *Marie Avoye* DE PRUSSE une des femmes les plus éprouvées du siècle, morte il y a quelques mois en son château de Hohen-Schwan-Gau, après une longue et douloureuse maladie, était fille du prince Guillaume II. Née le 15 octobre 1825, la jeune princesse n'avait pas encore dix-sept ans révolus lorsqu'elle fut demandée en mariage par Maximilien, prince royal de Bavière. Mariée par procuration à Berlin, elle se maria, en personne, à Munich, le 12 octobre 1842.

Sa grande beauté et surtout sa simplicité lui gagnèrent bien vite le cœur du pleuple bavarois, un peu prévenu d'abord contre elle à cause de sa religion et de sa qualité de princesse prussienne.

Dès les premiers jours de son mariage, la jeune princesse montra un dévouement absolu à la reine Thérèse, dans ses chagrins domestiques, dus à l'inconduite du roi Louis Ier, son

époux. Nos lecteurs n'auront pas oublié que les scandales de la vie privée de ce roi et la Révolution de 1848 le forcèrent à abdiquer la couronne. Le prince Maximilien lui succéda sur le trône de Bavière.

Les dix premières années du nouveau règne furent heureuses, Dieu avait accordé au roi et à la reine deux fils, doués en apparence de tous les dons de la nature et de l'esprit. Les premiers points noirs surgirent en 1859 : le roi Maximilien se laissa entraîner à une politique contraire aux intérêts de l'Église et par suite, de la dynastie; mais la mort subite du roi, survenue le 10 mars 1865, mit fin à cette erreur.

La reine Marie-Avoye restait avec les douleurs de son veuvage et trouvait sa consolation dans la bonne entente avec ses fils. Mais en 1866 parut un homme qui devait exercer une action néfaste sur le roi Louis II. Cet homme était Richard Wagner, le fameux compositeur, zélé franc-maçon, une des vieilles barbes de la Révolution allemande de 1848.

Peu à peu des différends, perfidement entretenus et aggravés par le nouvel entourage du roi, surgirent entre la reine-mère et le prince ; bientôt une scission se produisit entre ces deux âmes auparavant si unies.

La reine-mère ne fit plus désormais que de fort rares apparitions chez son fils aîné; elle se consacra entièrement à son second fils, le prince Othon, le roi actuel. Mais là non plus, la pauvre mère ne trouva pas le cœur aimant et confiant qu'elle cherchait; de sinistres appréhensions la saisirent, et un chagrin profond s'empara de son cœur. La folie apparaissait chez le prince Othon, qui dut être interné dans le château de chasse de Furstenried, près de Munich.

La reine chercha alors auprès de Dieu la consolation dans ses malheurs; elle se détourna complètement du monde et de ses grandeurs. Chaque année, dès que la neige était fondue dans les Alpes de l'Allgau, elle se rendait au milieu des populations montagnardes, passait toute la belle saison à Elbigenalp, un humble village de la vallée du Lech. Là haut, dans ce village de 800 âmes, elle, princesse protestante, se sentait tout particulièrement attirée par le pèlerinage de saint Martin, dont la chapelle est située au milieu d'un cimetière pittoresque, où l'on remarque une danse macabre très ancienne. La population, fort pauvre, est foncièrement catholique; les femmes y ont par privilège le pas sur les hommes à la cérémonie de l'offrande, à

cause de leur héroïque résistance contre les Suédois qu'elles avaient obligés à la retraite.

En dehors de son entourage ordinaire, le brave et digne curé de ce pauvre village fut l'unique société de la reine-mère. Dans ses longues conversations avec ce curé de campagne, la princesse trouva un charme particulier et une grande consolation. En même temps, cette mère si éprouvée commença un commerce épistolaire avec le père abbé de l'abbaye bénédictine de Saint-Boniface, le Père de Haneberg, mort depuis évêque de Spire. Peu à peu la reine se détacha du protestantisme, et c'est au curé d'Elbigenalp que revient le mérite de cette conversion. A la fête patronale de Munich, en 1874, le roi Louis II avisa officiellement les princes de la famille royale et le nonce apostolique du retour de sa mère dans le giron de l'Eglise.

A partir de ce moment, la reine-mère retrouva le repos et la résignation nécessaires à son âme si éprouvée. Quand elle revenait de son village d'Elbigenalp passer l'hiver à Munich, on la trouvait agenouillée tous les jours devant la statue de Notre-Dame des Sept-Douleurs à la chapelle de Saint-Joseph, à l'Hôtel-Dieu ducal. Elle se fit recevoir membre de la confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs, et bientôt elle écrivit au Père provincial des religieux servites de vouloir bien l'admettre comme tertiaire des religieuses des Blancs-Manteaux. On déféra à sa demande et elle reçut le scapulaire et les insignes des servantes de Marie au couvent des religieuses des Blancs-Manteaux à Munich. Le jour de sa réception, elle écrivait au primicier de la cathédrale de Munich la touchante lettre publiée alors par l'*Univers*, et où la nouvelle servante de Marie disait :

« Etant moi-même une mère de douleurs, vous ne serez pas étonné d'apprendre que j'ai choisi pour ma patronne toute particulière Notre-Dame des Sept Douleurs. Auparavant reine, je ne sers plus que Dieu et je suis devenue l'humble servante de la Reine des cieux, de la puissante et miséricordieuse patronne de la Bavière. »

A partir de ce moment, la reine ne se distingua plus que par son humilité, son recueillement et sa ferveur dans la prière. Tout son temps était consacré aux bonnes œuvres ; les pauvres et les malheureux étaient une de ses grandes préoccupations. Elle lisait souvent les leçons de l'office des sept fondateurs de l'ordre des Servites, et y trouvait le secours nécessaire à son cœur, si tendrement dévoué à la sainte Vierge.

La maladie du prince Othon et les excentricités du roi Louis II étaient pour la pauvre mère une terrible épreuve ! Tout en luttant pour ramener l'aîné de ses fils, elle se soumit aux décrets de la Providence et souffrit, en esprit de pénitence, des peines d'autant plus sensibles qu'elles avaient leur source dans ses propres enfants. Ses efforts furent inutiles ; son cœur de mère dut constater que les conseils les plus désintéressés, les supplications les plus tendres n'avaient plus de prise sur le cœur de Louis II. Elle voyait qu'une catastrophe devenait inévitable. Elle retourna dans son village d'Elbigenalp, où elle vivait simplement, joignant à la prière et à la lecture le travail manuel ; elle cherchait sa consolation dans la charité, visitant les pauvres, les malades, les abandonnés. Ne s'accordant à elle-même que le strict nécessaire, elle donnait beaucoup. Malade et alitée, elle apprit à Elbigenalp la terrible catastrophe du lac de Stahrenberg. « La divine consécration de mon âme — écrivait-elle alors — m'est d'un grand secours, et mon cœur éprouvé puise dans la prière les forces nécessaires pour résister à tous mes malheurs. »

Ainsi, la pieuse reine se soumettait résignée à la volonté divine ; sa santé en partie rétablie, elle retourna à Munich, allant du caveau de l'église Saint-Michel au château de Furstenried, du fils mort au fils vivant ! Elle voyait bien qu'il ne lui restait plus que Dieu.

Dans ces derniers mois, la reine avait été frappée de deux cruelles maladies, l'hydropisie et une affection cancéreuse de l'estomac ; elle accepta ces nouvelles épreuves avec humilité et résignation. La mort approchait; la reine, qui avait vainement demandé la guérison à un climat plus doux, le comprit ; elle voulut mourir dans le château de Hohen Schwan Gau, où elle avait passé les plus belles années de sa vie et où s'était déroulé le prologue du terrible drame qui avait coûté à son fils Louis la couronne et la vie.

Le jeudi matin elle assistait encore à la messe ; dans la soirée elle récitait le chapelet, comme de coutume, avec son entourage, insistant pour que tout le personnel de service y prenne part. Le lendemain matin, à 8 h. 30, elle s'éteignit doucement après avoir reçu les derniers sacrements et la bénédiction *in articulo mortis* de Notre Saint-Père le Pape. Elle avait voulu assister encore à la messe, au milieu de laquelle elle rendit le dernier soupir, entourée de ses parents les plus proches, auxquels elle avait fait de tendres adieux. Ses dernières paroles furent

celles-ci : « Qu'ils me pardonnent, comme je leur ai pardonné. » A qui s'adressait-elle ?

Ses mains royales, glacées par la mort, tenaient le christ, le chapelet et la rose d'or donnée jadis par le Pape. Sa dépouille mortelle a été déposée à l'église des PP. théatins de Munich, où reposent déjà les restes du roi Maximilien II, son époux.

Dans la deuxième partie de sa vie, loin du trône et des grandeurs, la reine-mère de Bavière a été un bel exemple pour son peuple, qui lui gardera un éternel souvenir. Confirmée par des malheurs inouïs et des épreuves sans nombre, la conversion de la princesse prussienne à la religion catholique n'en est devenue que plus éclatante.

(*Univers*) H.-G. Fromm.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Malgré les fortes chaleurs, la santé de Léon XIII continue d'être on ne peut plus satisfaisante.

—

Le Souverain Pontife a confirmé le choix du prévôt de la cathédrale de Breslau en qualité d'évêque de Munster.

—

La nouvelle la plus importante de la huitaine, c'est l'heureuse issue des négociations entre la Russie et le Saint-Siège pour la provision des évêchés vacants. Cette nouvelle, loin d'être atténuée, est pleinement confirmée par le départ, en vertu d'un congé, assez court d'ailleurs, de M. Iswolski, le chargé d'affaires officieux de la Russie près le Saint-Siège. C'est, en effet, après avoir abouti à un accord complet sur la nomination des nouveaux évêques russes que M. Iswolski est parti directement pour Saint-Pétersbourg, afin de soumettre à la sanction de son gouvernement tous les détails de cette importante affaire.

Aussitôt cette sanction obtenue — ce qui ne fait pas de doute car, malgré le caractère simplement officieux de sa mission, M. Iswolski était muni d'assez amples pouvoirs, — le Saint-Père pourra procéder à la nomination des nouveaux titulaires aux sept évêchés catholiques vacants de l'empire russe. Il n'y

aura pas besoin, pour cela, d'attendre la convocation d'un consistoire, et l'on assure déjà que ces évêques seront nommés par brefs de la Propagande, comme cela a lieu d'ordinaire pour les pays de missions. Cette fois, aucun des évêchés vacants n'a été omis dans le résultat des négociations, comme c'était arrivé lors du dernier consistoire, à l'occasion duquel Léon XIII dut déclarer : « Ou tous les sièges vacants seront pourvus, ou il n'y en aura aucun », afin d'empêcher ainsi, comme il l'a heureusement obtenu, que deux ou trois de ces évêchés ne vinssent à être supprimés.

—

A l'occasion de sa fête patronymique, le Souverain Pontife a reçu les éminentissimes cardinaux et un grand nombre de prélats. Il leur a distribué une Encyclique que les journaux romains publient et que nous donnerons dans notre prochain numéro, en les exhortant à multiplier les prières afin d'obtenir, par l'intercession de la Très Sainte Vierge et de saint Joseph, la fin des épreuves de l'Église.

Dans cette même réception, le Saint-Père a dit qu'il avait reçu une lettre du supérieur général des Frères des écoles chrétiennes annonçant la fondation de nouvelles maisons en Orient. Il a parlé également des missions du Japon pour lesquelles il attend beaucoup de la France.

—

Les journaux catholiques de Rome annoncent qu'à l'occasion de la fête de saint Joachim, Sa Sainteté Léon XIII a fait distribuer, par son aumônier secret, aux familles pauvres de Rome la somme de 12,000 fr.

—

La Sacrée Congrégation de la Propagande a délégué un éminent Jésuite, le R. P. Cesare Decara, pour la représenter au congrès des orientalistes qui va se tenir à Stoockolm, du 1er au 14 septembre prochain. Le R. P. Decara est chargé d'abord de présenter au congrès plusieurs publications importantes éditées par l'imprimerie polyglotte annexée à la Propagande, savoir :

« Codex Grec Vatican de la S. Bible, » dernière édition, faite sous les auspices de Pie IX et de Léon XIII.

De Jacobis. — « Doctrine chrétienne » en langue amarique.

De Rhodes S. J. — « Catéchisme » en langue amarique et tonkinoise.

« Grammaire » de la langue arménienne littéraire.

Miskgian Jean. — « Dictionnaire » arméno-latin.

A Kempis. — « L'Imitation de Jésus-Christ » traduite en chaldéen.

Ciasca. — « Fragments copto-sahidiques du musée Borgia. »

A Kempis. — « Traduction en langue épirote ou albanaise. »

« Lexicon latin japonais. »

Maggius. — « Les langues de la Géorgie. »

Kraijevich. — « Grammaire latine illyrique. »

« Le Bellarmin » en langue de Madagascar et du Marastique.

« Doctrine chrétienne » en langue mosétène.

« Grammaire » de la langue otomilique.

« Catalogue » de l'Empire de la Chine en langue chinoise.

Zinzerle P. Pio. Bénédictin. — « Lexicon syriacum. »

France.

Paris. — C'est dans son église paroissiale, Saint-Bernard de la Chapelle, que Mgr Baptifolier, évêque de Mende, a voulu recevoir la consécration épiscopale.

Cette cérémonie a eu lieu dimanche 11 août. Mais S. Em. le cardinal-archevêque de Paris, qui devait la présider, ayant éprouvé quelque fatigue de son voyage à Lourdes, n'a pu venir.

Mgr Coullié, évêque d'Orléans, l'a remplacé comme prélat consécrateur, et Mgr Goux, évêque de Versailles, prévenu à la dernière heure, est venu l'assister dans ses fonctions, avec Mgr Duboin, évêque de Raphanée.

Plusieurs prélats assistaient à la cérémonie ainsi que M. l'abbé Coste, vicaire-général de Mende, l'abbé de Ligonès, supérieur du grand séminaire, et le supérieur du petit séminaire.

Malgré la coïncidence du dimanche un grand nombre de membres du clergé de Paris étaient venus assister au sacre et offrir leurs vœux au nouveau prélat.

Reims. — On lit dans le *Bulletin du diocèse de Reims:*

L'assemblée des catholiques que nous avions annoncée et dont nous avions publié ici le programme s'est tenue le mardi 6 et le mercredi 7 août, au petit séminaire de Charleville, sous la présidence de Son Eminence Mgr le cardinal.

Nous savons qu'un compte rendu détaillé de tous les travaux présentés à cette assemblée sera incessamment publié; mais nous tenons à signaler dès aujourd'hui le succès si consolant et si plein d'espérance de cette revue de nos œuvres diocésaines.

Près de trois cents prêtres et un nombre imposant de laïques ont répondu à l'appel de Son Eminence. Les questions les plus graves ont

été traitées, l'état de nos œuvres exposé, les *desiderata* librement exprimés, les résultats acclamés avec un entrain, une ardeur capables de rendre espoir aux plus pessimistes et de passionner les plus indifférents.

Son Eminence s'est prodiguée avec un zèle qui semblait défier toute fatigue et que Dieu a visiblement béni.

Parmi les effets pratiques et immédiats de ce congrès, — et ils sont nombreux, — nous noterons seulement, parce qu'elle nous paraît avoir un intérêt tout particulier, la résolution prise à la suite d'une réunion spéciale d'industriels, sous l'inspiration si autorisée de MM. Harmel et Bayart, de Roubaix, de constituer dans les Ardennes une association de patrons chrétiens, à l'exemple de celle qu'ont fondée entre eux les industriels du Nord, et qui a produit déjà depuis quelques années les fruits les plus merveilleux.

TARBES. — Aprés les inoubliables fêtes du 7 août, voici une nouvelle semaine de gloire pour Notre-Dame de Lourdes.

Le pèlerinage national a cette année plus d'importance encore que les années précédentes.

Vingt et un trains spéciaux venant de Paris, Bordeaux, Carcassonne, Montauban, Saint-Dié, Strasbourg sont arrivés, sans parler des groupes de Toulouse, Montpellier et Autun.

Il y a plus de mille malades.

Les archevêques de Cagliari, d'Andrinople et de Santiago, encouragent la piété des pèlerins par leur exemple.

Le temps est à souhait.

Étranger.

ANGLETERRE. — On lit dans les *Missions catholiques* du 9 août :

Le *Freeman's Journal* a annoncé, il y a peu de temps la conversion de huit ministres anglicans.

Aujourd'hui, nous apprenons que six de ces ministres ont été reçus dans le sein de l'Eglise catholique par le cardinal Manning lui-même, dans sa chapelle particulière, à Westminster. Un de ceux-ci, le R. C. W. Townsend, a déjà fourni une carrière distinguée dans l'anglicanisme. Il a été successivement sous-recteur du collège théologique de Salisbury et chef de la mission universitaire d'Oxford à Calcutta. On peut se figurer l'emotion que cet événement a jetée dans les cercles universitaires d'Oxford, où tant d'âmes d'élite cherchent ardemment la vraie lumière et surmontent péniblement les préjugés de leur enfance et les sophismes de leur éducation.

Bavière. — Le Congrès des catholiques du Palatinat tenu à Neustadt a eu un succès qu'on peut qualifier de colossal. Nous en avons déjà parlé. Le Palatinat est, comme on sait, une annexe de la Bavière et, par conséquent, soumis au gouvernement du peu sympathique M. Lütz, chef du cabinet. La réunion convoquée à Neustadt avait pour but de protester d'une façon solennelle contre la réponse faite par le dit M. Lütz au Mémorandum des évêques bavarois, réclamant la suppression des entraves apportées à la liberté de l'Eglise, contrairement aux promesses du Concordat. Il s'agissait également de protester contre les orgies organisées à Rome à l'occasion de l'inauguration du monument de Giordano Bruno.

Les catholiques palatins ont répondu au delà de toute attente à l'appel qui leur avait été fait. Ils sont arrivés de tous les points du pays au nombre de 12,000. Cette énorme affluence a causé tout d'abord un moment de désarroi. Si vastes que fussent les locaux où devait se réunir l'assemblée, ils étaient naturellement trop exigus pour abriter pareille foule. Les organisateurs du congrès furent donc obligés de décider que l'on tiendrait deux séances successives et que les mêmes orateurs y prendraient la parole. Il est inutile d'ajouter que l'enthousiasme était indescriptible. Les discours ont passé en revue les griefs dont les évêques et les catholiques bavarois demandent le redressement. En tout premier lieu, figure le droit de protection et de surveillance que l'Etat s'est arrogé sur l'Eglise, ainsi que la nécessité du *Placetium regium* pour la promulgation des vérités religieuses.

Remontant à l'origine des difficultés que rencontre l'Eglise catholique en Bavière, le docteur Sieben rappelle les désastreux effets du régime napoléonien, la fermeture d'églises, la destruction de couvents, l'immixtion jusque dans les cérémonies religieuses ; puis la restauration partielle de la vie chrétienne, la conclusion d'un Concordat en 1817 entre la cour de Rome et le gouvernement bavarois, la publication du fâcheux « édit de religion », sorte d'articles organiques en contradiction formelle avec le Concordat ; la légitime résistance des évêques, du clergé et des fidèles ; la déclaration de Tegernsee qui restreint aux choses civiles les principes formulés par l'édit de religion et amène comme une paix pourrie ; enfin, les vicissitudes du sort des catholiques sous les divers rois qui se sont succédé sur le trône de nos jours. Maintenant que la Bavière possède « un régent qui aime l'Eglise », la disparition de l'édit s'impose. Les catholiques

ont le devoir de poursuivre l'abolition du *placet* et la modification de la Constitution dans ce sens, d'accord avec le pape et les évêques, pour le bien du pays.

Le docteur Schœdler soutient la même thèse en un langage simple, familier, mais plein de verve. Le pape, dit-il, ne se mêle pas des règlements militaires; l'Etat ne doit pas davantage intervenir dans les choses de la foi. La foi ne peut être soumise aux fantaisistes interprétations des gouvernants; elle a été enseignée par le Christ, il faut qu'elle reste ce qu'il la faite. Le Christ a-t-il demandé permission à Ponce-Pilate pour annoncer l'Evangile? Les apôtres ont-ils attendu le *placet* du gouverneur romain? etc., etc.

Turquie. — Les dernières correspondances d'Orient nous rapportent des faits d'une portée religieuse considérable.

Tandis que les catholiques de France, pressurés par leur gouvernement, se voient interdire jusqu'au pieux et immémorial usage des processions, à Constantinople, au contraire, le jour de la Fête-Dieu, le Saint-Sacrement a été porté à travers la ville, au milieu d'une foule aussi émue que recueillie.

Les maisons pavoisées et enguirlandées de fleurs affirmaient au passage la protection accordée par le gouvernement turc aux sentiments chrétiens de nombreux habitants.

Le ministère, justement désireux de garantir notre culte, avait tenu à honneur de prendre toutes les mesures d'ordre nécessaires, et les troupes du sultan, sous les armes, étaient prêtes à rappeler à ceux qui eussent été tentés de l'oublier, le respect dû à la religion catholique.

Et c'était vraiment un beau spectacle que celui de ces fils de Mahomet, si fidèles à leurs traditions, respectant rigoureusement notre foi.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le banquet des maires. — L'arrêt de la Haute Cour. — Manifeste des condamnés.

22 août 1889.

La période électorale est ouverte. Dimanche dernier, le président de la République, profitant du banquet offert aux maires

des départements par la municipalité de Paris, a fait entendre la bonne parole aux convives.

Au dessert, tandis que le champagne pétillait dans les verres, il a été convenu qu'on sauverait la République. En rentrant dans leurs départements, les maires voyageurs vont tenter de faire plaisir au gouvernement.

D'immenses préparatifs avaient été faits pour recevoir les représentants des municipalités de nos provinces. Le banquet ne suffisant pas, on avait organisé une grande promenade des convives à travers Paris, dans l'espérance que les acclamations des badauds de la capitale seraient, pour les maires des départements, un encouragement à persévérer dans la voie républicaine.

La manifestation projetée a échoué. Une foule énorme s'est portée sur le passage du cortège des maires, mais les acclamations ne se sont pas produites. Le défilé des édiles départementaux républicains a beaucoup amusé la population parisienne; mais c'est tout.

Vers trois heures, les maires des départements ont commencé à affluer à l'Hôtel-de-Ville, où un lunch superbe était préparé en leur honneur. Les conseillers municipaux de Paris, à la tête desquels se trouvait M. Chautemps, accueillaient les maires des départements et les conduisaient par groupes dans les salons, la bibliothèque et la salle des séances.

Au dehors, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, la foule était considérable; un service d'ordre avait été organisé par la préfecture de police pour faciliter la marche du cortège et empêcher la circulation des omnibus, tramways et voitures, bien avant le moment nécessaire. A quatre heures et demie, lorsque le cortège s'est formé, l'encombrement ne laissait rien à désirer.

En tête du cortège, marchait un détachement de cavaliers de la garde républicaine, sabres au clair; puis la musique de la garde républicaine. Venaient ensuite M. Chautemps, président du Conseil municipal de Paris, ayant à ses côtés les maires des deux plus petites communes de France et ceux de Tunisie, d'Oran, d'Alger et de Constantine.

Les autres départements suivaient, par ordre alphabétique, précédés d'employés de la Ville, portant de grandes pancartes indiquant les noms des départements.

Le cortège, très long, était fermé par une musique militaire et un détachement de gardes républicains à cheval. Sur

toute la longueur du cortège, des cavaliers formaient la haie.

Aucune manifestation ne s'est produite au départ de l'Hôtel de Ville. Des cris très peu nombreux de « Vive la République ! » se sont fait entendre, mais n'ont pas trouvé d'écho.

Au moment où le cortège arrivait à la hauteur de la rue Saint-Denis, des cris assez nourris de « Vive Boulanger! » ont été poussés. Les représentants des municipalités des Vosges ont été accueillis par les cris de « A bas Ferry! à bas le Tonkin vive Boulanger! » Les maires vosgiens ont riposté par les cris de « Vive la République! » en agitant leurs chapeaux.

Nous avons dit qu'une foule considérable s'était massée sur tout le parcours du cortège. Nulle part, cependant, un accueil vraiment chaleureux n'a été fait aux maires des départements.

Très curieux, le défilé du cortège. Habits noirs, redingotes, vestons, jacquettes, blouses se confondaient dans un pêle-mêle pittoresque. Nous n'aurions jamais cru que ces écharpes pussent être portées de façons si nombreuses; certains maires voulant jouer au député avaient passé leur ruban tricolore de l'épaule droite à la hanche gauche; d'autres l'avaient noué sous leur habit, n'en laissant voir que les glands dorés; le plus grand nombre arboraient l'écharpe largement développée sur le ventre; beaucoup l'avaient roulée en ficelle. Peu d'écharpes neuves. Les maires de province ne se sont pas mis en frais pour le défilé.

La tête du cortège est arrivée à six heures moins le quart au Palais de l'Industrie. L'avenue des Champs-Elysées était barrée par un cordon de gardes républicains à cheval et la foule, massée sur les trottoirs, était maintenue par un double cordon de gardiens de la paix.

L'entrée dans la salle du banquet, au Palais de l'Industrie, s'est faite très lentement et n'a été marqué par aucun incident.

A sept heures vingt minutes, des acclamations retentissent; la musique de la garde républicaine entonne la *Marseillaise*, et M. Carnot apparaît, entouré de MM. Poubelle, préfet de la Seine, Chautemps, président du Conseil municipal et suivi des ministres et des officiers de sa maison militaire.

A la table d'honneur sont assis : à la gauche de M. Carnot, MM. Poubelle, Rouvier, Thévenet, Constans, Fallières, Jacques, le général Billot, Etienne, Berger, le colonel Lichtenstein; le général Haillot, Massicault, le maire de Tunis, le maire de Lyon, le général Gillon, etc. A la droite de M. Carnot, MM. Chautemps, Le Royer, Tirard, Spuller, de Freycinet, Develle, le

général Saussier, Yves Guyot, le général Brugère, le général Carrey de Bellemare, le maire de Bressoncourt (Haute-Marne) commune de trente habitants, Alphand et Lozé.

Le dîner, très bien servi, s'est terminé à neuf heures un quart. Tandis que les maîtres d'hôtel versaient le champagne, un clairon de la garde municipale a paru sur l'estrade et a sonné le « garde à vous ». C'était une manière comme une autre d'annoncer aux convives que l'heure des toasts était arrivée et de leur demander quelques instants d'attention.

En vain, M. Chautemps a-t-il paru sur l'estrade, son papier à la main; le silence ne s'est pas établi, et, par trois fois, le clairon municipal a dû jeter dans l'immense nef les notes stridentes de son instrument.

Enfin, les maires se sont tournés du côté du président du conseil municipal et celui-ci a commencé la lecture de son toast. Etant donné l'étendue de la salle du banquet, personne n'a entendu un traître mot de l'allocution de M. Chautemps; mais l'assistance a applaudi de confiance, avec enthousiasme, les grands gestes dont le président du conseil municipal soulignait ses principales périodes :

Jamais, a dit M. Chautemps, depuis le 14 juillet 1790, ni dans aucun pays, pareil spectacle ne s'était vu : la nation entière assemblée en un même lieu, non point par la réunion de ses élus politiques, mais par celle de ses magistrats municipaux, lesquels, en contact permanent et intime avec les populations, en représentent exactement les idées, les aspirations !

Oui, c'est la France elle-même que nous avons devant nous, comme elle était au Champ-de-Mars il y a quatre-vingt-dix-neuf ans, heureuse d'être libre, débordante de fraternité, pleine de confiance dans ses destinées !

Le président du conseil municipal après avoir fait remarquer que ce n'était plus un roi qui présidait à cette fête de la Fédération, a porté la santé de M. Carnot.

Le clairon de la garde municipale a fait une nouvelle apparition sur l'estrade; puis M. Carnot s'est levé au milieu des applaudissements et a donné lecture d'un discours déjà imprimé et distribué aux maires.

Après avoir salué les représentants des municipalités de France, M. Carnot s'est longuement étendu sur les merveilles de l'Exposition universelle; puis il est arrivé au morceau principal de son discours, à l'apologie de la République.

La République, a-t-il dit, est le couronnement nécessaire de notre immortelle Révolution. Le double but qu'ont poursuivi nos pères, la liberté politique et la justice sociale, c'est la République qui nous permettra de l'atteindre. Gouvernement de la nation par elle-même, c'est à la nation qu'il appartient de veiller sur elle comme sur le plus précieux de ses biens, la garantie de ses droits, le palladium de ses libertés.

J'ai pleine confiance, Messieurs, dans le sens éclairé, dans la droiture, dans la noble fierté de ce grand peuple de France qu'on peut abuser une heure, mais qui sait se retrouver et faire entendre sa voix souveraine. Résolument attaché aux conquêtes qu'il a réalisées depuis un siècle, il ne permettra à personne de porter la main sur elles. Ecartant les partis qui songent encore à miner l'édifice indestructible élevé par nos pères sur le vieux sol national, il saura faire appel aux dévouements sincères et désintéressés. Il saura obtenir l'oubli des discordes passagères, des divisions néfastes qui ont, à certaines heures, jeté dans notre pays des germes de découragement et de faiblesse. Il saura former un faisceau de toutes les forces républicaines et réconcilier tous les fils de 89.

La péroraison du discours de M. Carnot a été accueillie par les cris de : « Vive Carnot ! Vive la République ! »

Le président de la République, entouré des ministres et des officiers de sa maison militaire, s'est placé ensuite à l'angle de l'estrade d'honneur, au pied de laquelle ont défilé, dans un effroyable tohu-bohu, tous les maires des départements. C'était une poussée extraordinaire, de laquelle certains maires sont sortis les vêtements en lambeaux. Les maires avaient pris sur les tables du banquet les pancartes portant les noms des départements et les tendaient en passant à M. Carnot qui s'inclinait, souriant, et disant : « Le Nord !... ah, très bien ! parfait !... merci... La Gironde !... bon département... ça ira bien ! » etc.

A dix heures un quart, M. Carnot a quitté le Palais de l'Industrie avec les officiers de sa maison militaire.

Les maires s'étaient rendus au Jardin de Paris, brillamment illuminé et servant de fumoir.

Non, nous n'avons jamais vu pareil spectacle ! Un assez grand nombre de maires, peu habitués sans doute à ces sortes de banquets, donnaient des marques évidentes d'indispositions regrettables caractérisées par des zigzags intempestifs, par des chutes répétées, voire même par de graves oublis dans le dos de leurs collègues départementaux.

Le Jardin de Paris, parfois si animé, n'a jamais vu cepen-

dant une affluence aussi bien disposée à s'amuser. Les maires ont quitté ce lieu de plaisir pour se rendre bras dessus, bras dessous, à l'Exposition où ils ont assisté à la fête de nuit, au jeu des fontaines lumineuses et à l'embrasement de la tour Eiffel. Ils ont envahi les brasseries du Champ de Mars et, après la fermeture de l'Exposition, on les retrouvait par centaines dans les cafés des grands boulevards.

En somme, une séance de haulte et peu ragoutante beuverie !

—

Le Sénat a sauvé ou croit avoir sauvé le Capitole. Il a, comme on l'a vu plus haut, condamné le général Boulanger, le comte Dillon et M. Rochefort à la déportation dans une enceinte forfiée.

La Droite sénatoriale ayant refusé d'assister aux dernières audiences, il n'était resté, pour défendre la cause de la justice et du droit, que la petite phalange du Centre-gauche libéral, M. Jules Simon, M. Bardoux, M. de Marcère, M. Bérenger, M. Sébline, M. Denormandie et quelques autres. Aussi les choses ont-elles marché vite. Les deux cents sénateurs opportunistes et radicaux ont voté avec ensemble tout ce que le gouvernement leur a demandé.

Par 200 voix contre 12, le Sénat, constitué en Haute-Cour de justice, s'est déclaré compétent.

Par 206 voix contre 6, il a déclaré le général Boulanger coupable d'avoir concerté et formé, de concert avec d'autres personnes, un complot ayant pour but de détruire le gouvernement.

Par 206 voix contre 6, il a déclaré le général Boulanger coupable d'avoir excité les citoyens à s'armer les uns contre les autres, avec cette circonstance que le complot a été suivi d'actes tendant à en amener l'exécution.

Par 195 voix contre 15, il a déclaré le général Boulanger coupable d'avoir détourné une somme de 242,000 fr.

Par 199 voix contre 14, il a déclaré le général Boulanger coupable d'avoir en diverses circonstances, et notamment le 8 juillet 1887, commis des attentats dans le but de détruire ou de changer le gouvernement de la France.

Par 199 voix contre 6, il a refusé au général Boulanger le bénéfice des circonstances atténuantes.

Sur toutes les questions qui ont été posées, la majorité a été la même. Et sur tous les chefs d'accusation, sauf en ce qui concerne le détournement des 242,000 francs, M. Dillon et

M. Rochefort ont été déclarés coupables au même titre que le général Boulanger.

La condamnation des trois accusés à la déportation dans une enceinte fortifiée, ce qui est le maximum de la peine, a été la conséquence du rejet des circonstances atténuantes.

Nous avons peine à croire que l'opinion publique ratifiera ce jugement.

Certes, nous ne saurions être accusés de sympathie pour les condamnés, mais en présence de l'inanité des charges qui pèsent sur eux, et surtout en l'absence de toutes preuves sérieuses, un seul mot vient à la pensée : C'est inique et c'est surtout grotesque.

Sous le rapport des entraves matérielles apportées à la préparation des candidatures boulangistes, le procès de la Haute Cour a porté le coup qu'il méditait. Par contre, le but était aussi de salir l'adversaire au point de forcer ses alliés de la veille de le lâcher devant la réprobation générale ; ce but ne paraît pas avoir été atteint. Les organes conservateurs, même les antiboulangistes, prennent énergiquement fait et cause pour le condamné contre ses juges. La *Gazette de France* se révolte. Le *leader* bonapartiste, M. du Barail, en a parlé dans un banquet comme d'un « guet-apens judiciaire. » Le déchaînement réciproque redouble dans la presse ; les épithètes se croisent plus drues, plus exaspérées que jamais. Les haines mutuelles arrivent à leur comble.

En somme, comme nous ne l'avions que trop prévu dès la première heure, cette campagne entreprise pour éliminer de la scène politique un compétiteur dangereux, loin d'apporter, nous ne dirons pas un dénoûment, mais un simple répit, fournit un aliment nouveau et immédiat à la guerre intérieure et ne constitue qu'un épisode aggravé de la crise dont le dernier mot appartient aux élections générales.

—

Les trois condamnés de la Haute Cour ont envoyé, de Londres, le manifeste suivant :

AUX HONNÊTES GENS

L'exécution sommaire que les adversaires du Parti républicain national qualifient de jugement de la Haute Cour est, personne ne l'ignore, le résultat d'un pacte conclu entre la majorité d'une Chambre déshonorée et celle d'un Sénat à jamais condamné par le pays.

La première a dit au second :

« Débarrassez-nous des hommes qui nous menacent dans notre réélection, moyennant quoi nous vous laisserons vivre. »

Et les fougueux revisionnistes qui, en tête de leurs programmes électoraux, avaient inscrit la suppression du Sénat, déclarent aujourd'hui qu'il a sauvé la République.

Le peuple ne se trompera pas aux motifs qui ont dicté ce marché honteux. Le suffrage universel actuellement à plat ventre devant le suffrage restreint, la sécurité des citoyens, l'honneur de la nation tombés entre les mains des complices de Ferry, tel est le résultat de la monstrueuse iniquité commise à notre égard.

Les véritables chefs de la République sénatoriale sont, à cette heure, le faux témoin Alibert et l'escroc Buret.

Mais cette orgie d'arbitraire, de calomnies et de forfaiture touche heureusement à sa fin. Malgré les nouveaux coups d'Etat qui s'élaborent dans l'ombre, nous avons confiance dans la fermeté du corps électoral.

Nous en appelons donc du mensonge à la vérité et de la dictature de la boue à la République honnête.

Vive la France!

Vive la République!

Général BOULANGER, Arthur DILLON, Henri ROCHEFORT.

Londres, 16 août 1889.

Le ministre de l'intérieur a donné l'ordre d'interdire la distribution par la voie du colportage ainsi que l'affichage des manifestes et autres documents qui émanent des condamnés de la Haute Cour.

On sait que la législation le désarme en ce qui concerne la publication de ces mêmes documents par la voie de la presse.

Quelques condamnations célèbres, en France et à l'étranger, à propos des arrêts de la Haute Cour :

M. Ranc, condamné à mort en 1873, a été depuis député de Paris.

M. Félix Pyat, condamné à mort, s'est éteint comme député des Bouches-du-Rhône.

M. Alphonse Humbert, condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée, devenu depuis conseiller municipal de Paris.

MM. Vaillant, Charles Longuet, id., id. Tous trois ont reçu dimanche les 13,000 maires des communes de France invités en leur nom.

M. Henri Rochefort, condamné à la déportation perpétuelle

en 1871, devenu depuis député de Paris. Condamné, pour la seconde fois, à perpétuité.

Le comte Andrassy, condamné à mort par les tribunaux de l'Empire austro-hongrois, devenu depuis président du conseil des ministres du même Empire.

Le général Prim, condamné à mort à deux reprises, devenu président de la République espagnole.

Le prince Louis-Napoléon, condamné à la détention perpétuelle, devenu depuis président de la République et empereur des Français.

—

Une élection sénatoriale a eu lieu dimanche dans le Tarn. M. Bernard-Lavergne, député, républicain, a été élu sans concurrent.

—

Bien qu'on n'ait pas encore le résultat complet des élections de leurs bureaux par les conseils généraux dans la journée d'hier, on en sait assez pour pouvoir affirmer que les conservateurs sont en possession de la majorité dans 18 de ces conseils, soit 3 de plus qu'avant les scrutins des 28 juillet et 4 août.

Il n'y a donc plus à contester la victoire de nos amis, et l'on peut en conclure qu'elle aura des conséquences fâcheuses pour les républicains aux élections législatives.

Comme on l'avait annoncé, il y a eu dès le début de la session plus de discours prononcés par les présidents républicains que les années précédentes. MM. Ferry, dans les Vosges; Goblet, dans la Somme; Magnin, dans la Côte-d'Or; Sarrien, dans la Saône-et-Loire, pour ne citer que les notabilités du parti, ont parlé politique, afin de recommander surtout l'union et la concorde, même au prix de certains sacrifices d'opinion et de programme, en vue du péril monarchique, ce péril ayant remplacé à l'heure actuelle, dans la plupart des discours et des articles républicains, le péril boulangiste.

Comme contre-partie de ces harangues, on ne peut guère citer, jusqu'à présent du moins, que celle de M. Andrieux, en sa qualité de président du conseil général des Basses-Alpes. Elle a été si violente contre le régime actuel, qu'elle a suscité les plus vives protestations de la part du préfet et des membres républicains.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Nous sommes en pleine morte saison, c'est-à-dire dans la période d'inaction de la Bourse.

Mais on est accoutumé à ce qu'il en soit ainsi en août et même en septembre; l'important est que les tendances de la Bourse restent bonnes, et il n'y a actuellement, aucune raison pour qu'il en soit autrement.

N'était, en effet, la réserve observée pour des raisons politiques et la pénurie d'affaires qui résulte de la rareté des spéculateurs, les haussiers auraient peut-être déjà tenté de ramener la cote au niveau auquel elle se tenait il y a trois mois. Mais ils ont réfléchi que sur un marché aussi étroit ce serait montrer trop de témérité. Ils se sont donc sagement contentés de conserver aux cours leur fermeté et de préparer, grâce à une poussée modeste, le terrain pour une reprise ultérieure, plus franche et plus accusée.

Progrès lents et mesurés, voilà de la tactique sage. Les distances franchies sont courtes, mais le marché est très soutenu et ne se voit pas exposé à de grosses défaillances. La spéculation haussière n'a pas oublié que notre 3 0/0, poussé jusqu'à 88 fr. 50, est retombé lourdement à 83 fr. le jour où les meneurs n'ont plus jugé à propos de le soutenir, c'est-à-dire le jour où ils ont cru la campagne d'hiver terminée.

Bourse du 7 *août* 1889.

3 0/0		85 65	C. F. foncières 1879		458 75
3 0/0 amortissable		89 35	— commun. 1879		460 50
4 1/2 0/0		104 20	— — 1880		456 »
Crédit foncier	Actions	1.280 »	— foncières 1883		376 »
Est	—	802 50	Est	Oblig.	399 »
Lyon	—	1.335 »	Lyon	—	407 »
Midi	—	1.185 »	Midi	—	410 »
Nord	—	1.745 »	Nord	—	417 »
Orléans	—	1.365 »	Orléans	—	409 50
Ouest	—	948 75	Ouest	—	410 »
Panama	—	42 50	Panama 4 0/0	—	25 »
Suez	—	2.285 »	— 6 0/0	—	36 50

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. T. S. P. LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Aux patriarches, primats, archevêques, évêques et autres Ordinaires en paix et communion avec le Siège Apostolique.

DU PATRONAGE DE SAINT JOSEPH ET DE LA TRÈS SAINTE VIERGE

QU'IL CONVIENT D'INVOQUER A CAUSE DE LA DIFFICULTÉ DES TEMPS

A Nos Vénérables Frères les patriarches, primats, archevêques, évêques et les autres Ordinaires ayant paix et communion avec le Siège Apostolique.

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères,
Salut et bénédiction apostolique.

Bien que plusieurs fois déjà Nous ayons ordonné que des prières spéciales fussent faites dans le monde entier et que les intérêts catholiques fussent avec plus d'instances recommandés à Dieu, personne néanmoins ne s'étonnera que Nous jugions opportun, au temps présent, d'inculquer de nouveau ce même devoir.

Aux époques de difficultés et d'épreuves, surtout lorsque la licence de tout oser pour la ruine de la religion chrétienne semble laissée à la *puissance des ténèbres*, l'Église a toujours eu la coutume d'implorer avec plus de ferveur et de persévérance Dieu, son auteur et son défenseur, en recourant aussi à l'intercession des saints, — et principalement de l'auguste Vierge, mère de Dieu, — dont le patronage lui paraît devoir être le plus efficace. Le fruit de ces pieuses supplications et de la confiance mise dans la bonté divine apparaît tôt ou tard.

Or, vous connaissez les temps où nous vivons, Vénérables Frères : ils ne sont pas beaucoup moins calamiteux pour la religion chrétienne que ceux qui, dans le passé, furent le plus remplis de calamités, Nous voyons s'éteindre dans un grand nombre d'âmes le principe de toutes les vertus chrétiennes, la foi ; la charité se refroidir ; la jeunesse grandir dans la dépravation des mœurs et des opinions ; l'Église de Jésus-Christ attaquée de toute part par la violence et par l'astuce ; une guerre acharnée dirigée contre le souverain Pontificat ; les fondements mêmes de la religion ébranlés avec une audace chaque jour croissante. A quel degré on en est descendu, en ces derniers temps, et quels desseins on agite encore, c'est trop connu pour qu'il soit besoin de le dire.

Dans une situation si difficile et si malheureuse, les remèdes humains sont insuffisants et le seul recours est de solliciter de la puissance divine la guérison.

C'est pourquoi Nous avons jugé devoir Nous adresser à la piété du peuple chrétien pour l'exciter à implorer avec plus de zèle et de constance le secours de Dieu tout-puissant. A l'approche donc du mois d'octobre, que Nous avons précédemment prescrit de consacrer à la Vierge Marie sous le titre de Notre-Dame du *Rosaire*, Nous exhortons vivement les fidèles à accomplir les exercices de ce mois avec le plus de religion, de piété et d'assiduité possible. Nous savons qu'un refuge est prêt dans la bonté maternelle de la Vierge et Nous avons la certitude de ne point placer vainement en elle Nos espérances. Si cent fois elle a manifesté son assistance dans les époques critiques du monde chrétien, pourquoi douter qu'elle ne renouvelle les exemples de sa puissance et de sa faveur, si d'humbles et constantes prières lui sont partout adressées ? Bien plus, Nous croyons que son intervention sera d'autant plus merveilleuse qu'elle aura voulu se laisser implorer plus longtemps.

Mais Nous avons un autre dessein que, selon votre coutume, Vénérables Frères, vous seconderez avec zèle. Afin que Dieu se montre plus favorable à nos prières et que, les intercesseurs étant nombreux, il vienne plus promptement

et plus largement au secours de son Eglise, Nous jugeons très utile que le peuple chrétien s'habitue à invoquer avec une grande piété et une grande confiance, en même temps que la Vierge, mère de Dieu, son très chaste Epoux, le bienheureux Joseph ; ce que Nous estimons de science certaine être, pour la Vierge elle-même, désiré et agréable.

Au sujet de cette dévotion, dont nous parlons publiquement pour la première fois aujourd'hui, Nous savons sans doute que non seulement le peuple y est incliné, mais qu'elle est déjà établie et en progrès. Nous avons vu, en effet, le culte de saint Joseph, que, dans les siècles passés, les Pontifes romains s'étaient appliqués à développer peu à peu et à propager, croître et se répandre à notre époque, surtout après que Pie IX, d'heureuse mémoire, Notre prédécesseur, eût proclamé, sur la demande d'un grand nombre d'évêques, le très saint patriarche patron de l'Eglise catholique. Toutefois, comme il est d'une haute importance que la vénération envers saint Joseph s'enracine dans les mœurs et dans les institutions catholiques, Nous voulons que le peuple chrétien y soit incité avant tout par Notre parole et par Notre autorité.

Les raisons et les motifs spéciaux pour lesquels saint Joseph est nommément le patron de l'Eglise et qui font que l'Eglise espère beaucoup, en retour, de sa protection et de son patronage, sont que Joseph fut l'époux de Marie et qu'il fut réputé le père de Jésus-Christ. De là ont découlé sa dignité, sa faveur, sa sainteté, sa gloire. Certes, la dignité de la Mère de Dieu est si haute qu'il ne peut être créé rien au-dessus. Mais, toutefois, comme Joseph a été uni à la bienheureuse Vierge par le lien conjugal, il n'est pas douteux qu'il n'ait approché plus que personne de cette dignité suréminente par laquelle la Mère de Dieu surpasse de si haut toutes les natures créées. Le mariage est, en effet, la société et l'union de toutes la plus intime, qui entraîne de sa nature la communauté des biens entre l'un et l'autre conjoint. Aussi, en donnant Joseph pour époux à la Vierge, Dieu lui donna non seulement un compagnon de sa vie, un témoin de sa virginité, un gardien de son honneur, mais

encore, en vertu même du pacte conjugal, un participant de sa sublime dignité.

Semblablement, Joseph brille entre tous par la plus auguste dignité, parce qu'il a été, de par la volonté divine, le gardien du Fils de Dieu, regardé par les hommes comme son père. D'où il résultait que le Verbe de Dieu était humblement soumis à Joseph, qu'il lui obéissait et qu'il lui rendait tous les devoirs que les enfants sont obligés de rendre à leurs parents.

De cette double dignité découlaient d'elles-mêmes les charges que la nature impose aux pères de famille, de telle sorte que Joseph était le gardien, l'administrateur et le défenseur légitime et naturel de la maison divine dont il était le chef. Il exerça de fait ces charges et ces fonctions pendant tout le cours de sa vie mortelle. Il s'appliqua à protéger avec un souverain amour et une sollicitude quotidienne son épouse et le divin enfant; il gagna régulièrement par son travail ce qui était nécessaire à l'un et à l'autre pour la nourriture et le vêtement; il préserva de la mort l'enfant menacé par la jalousie d'un roi, en lui procurant un refuge; dans les incommodités des voyages et les amertumes de l'exil, il fut constamment le compagnon, l'aide et le soutien de la Vierge et de Jésus.

Or, la divine maison que Joseph gouverna comme avec l'autorité du père contenait les prémices de l'Eglise naissante. De même que la très sainte Vierge est la mère de Jésus-Christ, elle est la mère de tous les chrétiens, qu'elle a enfantés sur le mont du Calvaire, au milieu des souffrances suprêmes du Rédempteur; Jésus-Christ aussi est comme le premier-né des chrétiens, qui, par l'adoption et la rédemption sont ses frères.

Telles sont les raisons pour lesquelles le bienheureux Patriarche regarde comme lui étant particulièrement confiée la multitude des chrétiens qui compose l'Eglise, c'est-à-dire cette immense famille répandue par toute la terre, sur laquelle, parce qu'il est l'époux de Marie et le père de Jésus-Christ, il possède comme une autorité paternelle. Il est donc naturel et très digne du bienheureux Joseph que,

de même qu'il subvenait autrefois à tous les besoins de la famille de Nazareth et l'entourait saintement de sa protection, il couvre maintenant de son céleste patronage et défende l'Eglise de Jésus-Christ.

Vous comprenez facilement, Vénérables Frères, que ces considérations sont confirmées par l'opinion qu'un grand nombre de Pères de l'Eglise ont admise et à laquelle acquiesce la sainte liturgie elle-même, que ce Joseph des temps anciens, fils du patriarche Jacob, fut la figure du nôtre et, par son éclat, témoigna de la grandeur du futur gardien de la divine famille.

Et, en effet, outre que le même nom, et point dénué de signification, fut donné à l'un et à l'autre, vous connaissez parfaitement les similitudes évidentes qui existent entre eux : celle-ci d'abord, que le premier Joseph obtint la faveur et la particulière bienveillance de son maître, et que, étant préposé par lui à l'administration de sa maison, il arriva que la prospérité et l'abondance affluèrent, grâce à Joseph, dans la maison du maître ; celle-ci ensuite, plus importante, que, par l'ordre du roi, il présida avec une grande puissance au royaume, et en un temps où la disette des fruits et la cherté des vivres vint à se produire, il pourvut avec tant de sagesse aux besoins des Egyptiens et de leurs voisins que le roi décréta qu'on l'appellerait le *sauveur du monde*.

C'est ainsi que dans cet ancien patriarche il est permis de reconnaître la figure du nouveau. De même que le premier fit réussir et prospérer les intérêts domestiques de son maître et bientôt rendit de merveilleux services à tout le royaume, de même le second, destiné à être le gardien de la religion chrétienne, doit être regardé comme le protecteur et le défenseur de l'Eglise, qui est vraiment la maison du Seigneur et le royaume de Dieu sur la terre.

Il existe des raisons pour que les hommes de toute condition et de tout pays se recommandent et se confient à la foi et à la garde du bienheureux Joseph.

Les pères de famille trouvent en Joseph la plus belle personnification de la vigilance et de la sollicitude pater-

nelle ; les époux, un parfait exemple d'amour, d'accord et de fidélité conjugale ; les vierges ont en lui, en même temps que le modèle, le protecteur de l'intégrité virginale. Que les nobles de naissance apprennent de Joseph à garder, même dans l'infortune, leur dignité; que les riches comprennent, par ses leçons, quels sont les biens qu'il faut le plus désirer et acquérir au prix de tous ses efforts.

Quant aux prolétaires, aux ouvriers, aux personnes de condition médiocre, ils ont comme un droit spécial à recourir à Joseph et à se proposer son imitation. Joseph, en effet, de race royale, uni par le mariage à la plus grande et à la plus sainte des femmes, regardé comme le père du fils de Dieu, passe néanmoins sa vie à travailler et demande à son labeur d'artisan tout ce qui est nécessaire à l'entretien de sa famille.

Il est donc vrai que la condition des humbles n'a rien d'abject, et non seulement le travail de l'ouvrier n'est pas déshonorant, mais il peut, si la vertu vient s'y joindre, être grandement ennobli. Joseph, content du peu qu'il possédait, supporta les difficultés inhérentes à cette médiocrité de fortune avec grandeur d'âme, à l'imitation de son fils qui, après avoir accepté la forme d'esclave, lui le Seigneur de toutes choses s'assujettit volontairement à l'indigence et au manque de tout.

Au moyen de ces considérations, les pauvres et tous ceux qui vivent du travail de leurs mains doivent relever leur courage et penser juste. S'ils ont le droit de sortir de la pauvreté et d'acquérir une meilleure situation par des moyens légitimes, la raison et la justice leur défendent de renverser l'ordre établi par la providence de Dieu. Bien plus, le recours à la force et les tentatives par voie de sédition et de violence sont des moyens insensés, qui aggravent la plupart du temps les maux pour la suppression desquels on les entreprend. Que les pauvres, donc, s'ils veulent être sages, ne se fient pas aux promesses des hommes de désordre, mais à l'exemple et au patronage du bienheureux Joseph, et aussi à la maternelle charité de l'Eglise, qui prend chaque jour de plus en plus souci de leur sort.

C'est pourquoi, Nous promettant beaucoup de votre autorité et de votre zèle épiscopal, Vénérables Frères, et ne doutant pas que les bons et pieux fidèles ne fassent volontairement plus encore qu'il ne sera ordonné. Nous prescrivons que, pendant tout le mois d'octobre, à la récitation du Rosaire, au sujet de laquelle il a été précédemment statué, on ajoute une prière à saint Joseph, dont la formule vous sera transmise en même temps que cette Lettre; il sera ainsi fait chaque année à perpétuité. A ceux qui réciteront dévotement cette prière, Nous accordons pour chaque fois une indulgence de sept ans et sept quarantaines.

C'est une pratique salutaire et des plus louables, établie déjà en quelques pays, de consacrer le mois de mars à honorer, par des exercices de piété quotidiens, le saint Patriarche. Là où cet usage ne pourra pas facilement être établi, il est du moins à souhaiter que, avant le jour de sa fête, dans l'église principale de chaque lieu, un *triduum* de prières soit célébré.

Dans les endroits où le dix-neuf mars, consacré au bienheureux Joseph, n'est pas de précepte, Nous exhortons les fidèles à sanctifier autant que possible ce jour par la piété privée, en l'honneur de leur céleste patron, comme si c'était une fête de précepte.

En attendant, comme présage des dons célestes et comme témoignage de Notre bienveillance, Nous accordons affectueusement dans le Seigneur, à vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à votre peuple, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 août 1889. De Notre Pontificat l'an douzième. LÉON XIII, PAPE.

PRIÈRE A SAINT JOSEPH

Nous recourons à vous dans notre tribulation, bienheureux Joseph, et après avoir imploré le secours de votre très sainte Épouse, nous sollicitons aussi avec confiance votre patronage. Par l'affection qui vous a uni avec la Vierge immaculée, mère de Dieu ; par l'amour paternel

dont vous avez entouré l'Enfant Jésus, nous vous supplions de regarder avec bonté l'héritage que Jésus-Christ a conquis de son sang et de nous assister de votre puissance et de votre secours dans nos besoins.

Protégez, ô très sage Gardien de la divine famille, la race élue de Jésus-Christ; préservez-nous, ô Père très aimant, de toute souillure d'erreur et de corruption; soyez-nous propice et assistez-nous, du haut du ciel, ô notre très puissant libérateur, dans le combat que nous livrons à la puissance des ténèbres; et de même que vous avez arraché autrefois l'enfant Jésus au péril de la mort, défendez aujourd'hui la sainte Église de Dieu des embûches de l'ennemi et de toute adversité. Accordez-nous votre perpétuelle protection afin que, soutenus par votre exemple et votre secours, nous puissions vivre saintement, pieusement mourir et obtenir la béatitude éternelle du ciel. — Ainsi soit-il.

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI LEONIS DIVINA PROVIDENTIA PAPÆ XIII

EPISTOLA ENCYCLICA

Ad patriarchas, primates, archiepiscopos, episcopos aliosque locorum ordinarios pacem et communionem cum Apostolica Sede habentes.

DE PATROCINIO S. JOSEPHI UNA CUM VIRGINIS DEIPARÆ PRO TEMPORUM DIFFICULTATE IMPLORANDO

Venerabilibus fratribus patriarchis, primatibus, archiepiscopis, episcopis, aliisque locorum ordinariis pacem et communionem cum Apostolica Sede habentibus.

LEO PP. XIII

Venerabiles Fratres,
Salutem et apostolicam benedictionem.

Quamquam pluries jam singulares toto orbe deprecationes fieri, majoremque in modum commendari Deo rem catholicam jussimus, nemini tamen mirum videatur si hoc idem officium rursus inculcandum animis hoc tempore censemus.

In rebus asperis, maxime cum *potestas tenebrarum,* audere quælibet in perniciem christiani nominis posse videtur, Ecclesia quidem suppliciter invocare Deum, auctorem ac vindicem suum, studio perseverantiaque majore semper consuevit, adhibitis quoque sanctis cœlitibus, præcipueque augusta Virgine Dei genitrice, quorum patrocinio columen rebus suis maxime videt adfuturum. Piarum autem precationum positæque in divina bonitate spei serius ocius fructus apparet.

Jamvero nostis tempora, Venerabiles Fratres : quæ sane christianæ reipublicæ haud multo minus calamitosa sunt, quam quæ fuere unquam calamitosissima. Interire apud plurimos videmus principium omnium virtutum christianarum, fidem : frigere caritatem : subolescere moribus opinionibusque depravatam juventutem : Jesu Christi Ecclesiam vi et astu ex omni parte oppugnari : bellum atrox cum Pontificatu geri : ipsa religionis fundamenta crescente in dies audacia labefactari. Quo descensum novissimo tempore sit, et quid adhuc agitetur animis, plus est jam cognitum, quam ut verbis declarari oporteat.

Tam difficili miseroque statu quoniam mala sunt, quam remedia humana, majora, restat ut a divina virtute omnis eorum petenda sanatio sit. Hac de caussa faciendum duximus, ut pietatem populi christiani ad implorandam studiosus et constantius Dei omnipotentis opem incitaremus Videlicet appropinquante jam mense octobri, quem Virgini Mariæ a *Rosario* dicatum esse alias decrevimus, vehementer hortamur, ut maxima qua fieri potest religione, pietate, frequentia mensis ille totus hoc anno agatur.

Paratum novimus in materna Virginis bonitate perfugium : spesque Nostras non frustra in ea collocatas certo scimus. Si centies illa in magnis christianæ reipublicæ temporibus præsens adfuit, cur dubitetur, exempla potentiæ gratiæque suæ renovaturam, si humiles constantesque preces communiter adhibeantur? Immo tanto mirabilius credimus adfuturam, quanto se diutius obsecrari maluerit.

Sed aliud quoque est propositum Nobis : cui proposito diligentem, ut soletis, Venerabiles Fratres, Nobiscum dabitis operam. Scilicet quo se placabiliorem ad preces impertiat Deus, pluribusque deprecatoribus, Ecclesiæ suæ celerius ac prolixius opituletur, magnopere hoc arbitramur expedire, ut una cum Virgine Deipara castissimum ejus sponsum beatum Josephum implorare populus christianus præcipua pietate et fidenti animo

insuescat : quod optatum gratumque ipsi Virgini futurum, certis de caussis judicamus.

Profecto hac in re, de qua nunc primum publice dicturi aliquid sumus, pietatem popularem cognovimus non modo pronam, sed velut instituto jam cursu progredientem : propterea quod Josephi cultum, quem superioribus quoque ætatibus romani Pontifices sensim provehere in majus et late propagare studuerant, postremo hoc tempore vidimus passim nec dubiis incrementis augescere, præsertim postea quam Pius IX fe. rec. decessor Noster sanctissimum Patriarcham, plurimorum episcoporum rogatu, patronum Ecclesiæ catholicæ declaravit. Nihilominus cum tanti referat, venerationem ejus in moribus institutisque catholicis penitus inhærescere, idcirco volumus populum christianum voce imprimis atque auctoritate Nostra moveri.

Cur beatus Josephus nominatim habeatur Ecclesiæ patronus, vicissimque plurimum sibi Ecclesia de ejus tutela patrocinioque polliceatur, caussæ illæ sunt rationesque singulares, quod is vir fuit Mariæ, et pater, ut putabatur, Jesu Christi. Hinc omnis ejus dignitas, gratia, sanctitas, gloria profectæ. Certe matris Dei tam in excelso dignitas est, ut nihil fieri majus queat. Sed tamen quia intercessit Josepho cum Virgine beatissima maritale vinclum, ad illam præstantissimam dignitatem, qua naturis creatis omnibus longissime Deipara antecellit, non est dubium quin accesserit ipse, ut nemo magis. Est enim conjugium societas necessitudoque omnium maxima, quæ naturâ suâ adjunctam habet bonorum unius cum altero communicationem. Quocirca si sponsum Virgini Deus Josephum dedit, dedit profecto non modo vitæ socium virginitatis testem, tutorem honestatis, sed etiam excelsæ dignitatis ejus ipso conjugali fœdere participem. Similiter augustissima dignitate unus eminet inter omnes, quod divino consilio custos filii Dei fuit, habitus hominum opinione pater. Qua ex re consequens erat, ut Verbum Dei Josepho modeste subesset, dictoque esset audiens, omnemque adhiberet honorem, quem liberi adhibeant parenti suo necesse est.

Jamvero ex hac duplici dignitate officia sponte sequebantur, quæ patribusfamilias natura præscripsit, ita quidem ut domus divinæ, cui Josephus præerat, custos idem et curator et defensor esset legitimus ac naturalis. Cujusmodi officia ac munia ille quidem, quoad suppeditavit vita mortalis, revera exercuit. Tueri conjugem divinamque sobolem amore summo et quotidiana assiduitate studuit : res utrique ad victum cultumque

necessarias labore suo parare consuevit : vitæ discrimen, regis invidia conflatum, prohibuit, quæsito ad securitatem perfugio : in itinerum incommodis exiliique acerbitatibus perpetuus et Virgini et Jesu comes, adjutor, solator extitit. Atqui domus divina quam Josephus velut potestate patria gubernavit, initia exorientis Ecclesiæ continebat. Virgo sanctissima quemadmodum Jesu Christi genitrix, ita omnium est christianorum mater, quippe quos ad Calvariæ montem inter supremos Redemptoris cruciatus generavit : itemque Jesus Christus tamquam primogenitus est christianorum, qui ei sunt adoptione ac redemptione fratres.

Quibus rebus caussa nascitur, cur beatissimus Patriarcha commendatam sibi peculiari quadam ratione sentiat multitudinem christianorum, ex quibus constat Ecclesia, scilicet innumerabilis isthæc perque omnes terras fusa familia, in quam, quia vir Mariæ et pater est Jesu Christi, paterna propemodum auctoritate pollet. Est igitur consentaneum, et beato Josepho apprime dignum, ut sicut ille olim Nazarethanam familiam, quibuscumque rebus usuvenit, sanctissime tueri consuevit, ita nunc patrocinio cœlesti Ecclesiam Christi tegat ac defendat

Hæc quidem, Venerabiles Fratres, facile intelligitis ex eo confirmari, quod non paucis Ecclesiæ patribus, ipsa adsentiente sacra liturgia, opinio insederit, veterem illum Josephum, Jacobo patriarcha natum, hujus nostri personam adumbrasse ac munera, itemque claritate sua custodis divinæ familiæ futuri magnitudinem ostendisse. Sane præterquam quod idem utrique contigit nec vacuum significatione nomen, probe cognitæ vobis sunt aliæ eædemque perspicuæ inter utrumque similitudines : illa imprimis, quod gratiam adeptus est a domino suo benevolentiamque singularem : cumque rei familiari esset ab eodem præpositus, prosperitates secundæque res herili domui, Josephi gratiâ, affatim obvenere. Illud deinde majus, quod regis jussu toti regno summa cum potestate præfuit : quo autem tempore calamitas fructuum inopiam caritatemque rei frumentariæ peperisset, ægyptiis ac finitimis tam excellenti providentia consuluit, ut eum rex *salvatorem mundi* appellandum decreverit. Ita in vetere illo Patriarcha hujus expressam imaginem licet agnoscere. Sicut alter prosperus ac salutaris rationibus heri sui domesticis fuit, ac mox universo regno mirabiliter profuit, sic alter christiani nominis custodiæ destinatus, defendere ac tutari putandus est Ecclesiam, quæ vere domus Domini est Deique in terris regnum.

Est vero cur omnes, qualicumque conditione locoque, fidei sese tutelæque beati Josephi commendant atque committant. Habent in Josepho patresfamilias vigilantiæ providentiæque paternæ præstantissimam formam : habent conjuges amoris, unanimitatis, fidei conjugalis perfectum specimen : habent virgines integritatis virginalis exemplar eumdem ac tutorem. Nobili genere nati, proposita sibi Josephi imagine, discant retinere etiam in afflicta fortuna dignitatem : locupletes intelligant, quæ maxime appetere totisque viribus colligere bona necesse sit. Sed proletarii, opifices, quotquot sunt inferiore fortuna, debent suo quodam proprio jure ad Josephum confugere, ab eoque, quod imitentur, capere. Is enim, regius sanguis, maximæ sanctissimæque omnium mulierum matrimonio junctus, pater, ut putabatur, filii Dei, opere tamen faciendo ætatem transigit, et quæcumque ad suorum tuitionem sunt necessaria, manu et arte quærit. Non est igitur, si verum exquiritur, tenuiorum abjecta conditio : neque solum vacat dedecore, sed valde potest, adjuncta virtute, omnis opificum nobilitari labos. Josephus, contentus et suo et parvo, angustias cum illa tenuitate cultus necessario conjunctas æquo animo excelsoque tulit, scilicet ad exemplar filii sui, qui acceptâ formâ servi, cum sit dominus omnium, summam inopiam atque indigentiam voluntate suscepit.

Harum cogitatione rerum debent erigere animos et æqua sentire egeni et quotquot manuum mercede vitam tolerant : quibus si emergere ex egestate et meliorem statum acquirere concessum est non repugnante justitia, ordinem tamen providentiâ Dei constitutum subvertere, non ratio, non justitia permittit. Immo vero ad vim descendere, et quicquam in hoc genere aggredi per seditionem ac turbas, stultum consilium est, mala illa ipsa efficiens plerumque graviora, quorum leniendorum caussâ suscipitur. Non igitur seditiosorum hominum promissis confidant inopes, si sapiunt, sed exemplis patrocinioque beati Josephi, itemque materna Ecclesiæ caritate, quæ scilicet de illorum statu curam gerit quotidie majorem.

Itaque plurimum Nobis ipsi, Venerabiles Fratres, de vestra auctoritate studioque episcopali polliciti : nec sane diffisi, bonos ac pios plura etiam ac majora, quam quæ jubentur, sua sponte ac voluntate facturos, decernimus, ut Octobri toto in recitatione *Rosarii*, de qua alias statuimus, oratio ad sanctum Josephum adjungatur, cujus formula ad vos una cum his Litteris perferetur : idque singulis annis perpetuo idem servetur. Qui

autem orationem supra dictam pie recitaverint, indulgentiam singulis septem annorum totidemque quadragenarum in singulas vices tribuimus. Illud quidem salutare maximeque laudabile, quod est jam alicubi institutum, mensem martium honori sancti Patriarchæ quotidiana pietatis exercitatione consecrare. Ubi id institui non facile queat, optandum saltem ut ante diem ejus festum in templo cujusque oppidi principe supplicatio in triduum fiat. Quibus autem in locis dies decimus nonus martii, beato Josepho sacer, numero festorum de præcepto non comprehenditur, hortamur singulos, ut eum diem privata pietate sancte, quoad fieri potest, in honorem Patroni cœlestis, perinde ac de præcepto, agere ne recusent.

Interea auspicem cœlestium munerum et Nostræ benevolentiæ testem vobis, Venerabiles Fratres, et Clero populoque vestro Apostolicam benedictionem peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 15 Augusti An. 1889, Pontificatus Nostri Duodecimo. LEO PP. XIII.

ORATIO AD SANCTUM JOSEPHUM

Ad te beate Joseph, in tribulatione nostra confugimus, atque implorato Sponsæ tuæ sanctissimæ auxilio, patriocinium quoque tuum fidenter exposcimus. Per eam, quæsumus, quæ te cum immaculata Virgine Dei Genitrice conjunxit, caritatem, perque paternum, quo Puerum Jesum amplexus es, amorem, supplices deprecamur, ut ad hereditatem, quam Jesus Christus acquisivit sanguine suo, benignus respicias, ac necessitatibus nostris tua virtute et ope succurras.

Tuere, o Custos providentissime divinæ Familiæ, Jesu Christi sobolem electam; prohibe a nobis, amantissime Pater, omnem errorum ac corruptelarum luem; propitius nobis, sospitator noster fortissime, in hoc cum potestate tenebrarum certamine e cœlo adesto; et sicut olim Puerum Jesum e summo eripuisti vitæ discrimine, ita nunc Ecclesiam sanctam Dei ab hostilibus insidiis atque ab omni adversitate defende : nosque singulos perpetuo tege patrocinio, ut ad tui exemplar et ope tua suffulti, sancte vivere, pie emori, sempiternamque in cœlis beatitudinem assequi possimus. — Amen.

LE LIBRE-PENSEUR

EN VISITE AUPRÈS DES GRANDS SAVANTS

Les libres-penseurs, dont notre époque n'a pas trop lieu de se réjouir, se sont mis dans la tête que l'homme est absolument libre dans sa pensée, et que, en se servant de cette liberté, on trouve qu'il n'y a pas de Dieu, pas de Providence, pas de vie éternelle. C'est pourquoi, examinant le peuple et le trouvant croyant, plein de respect pour l'Évangile, ils s'écrient : « Pauvres aveugles ! ils ont été séduits par les prêtres. Il ne faut pas tenir compte des aveugles et des simples. La science, mère du droit jugement, est la science ! Le sens commun du genre humain est représenté par les philosophes et les savants. »

Voici comment nous allons leur répondre. Afin que les libres-penseurs ne puissent pas nous accuser d'arranger, à notre bon plaisir, les paroles sorties de la bouche des savants, faisons-les parler eux-mêmes ; nous les interrogerons, nous écouterons leurs réponses. Ainsi leur témoignage ne sera pas suspect.

Je vois le libre-penseur errer au milieu de la société ; je le vois, à travers les siècles, plein de sollicitude et d'empressement pour questionner les plus célèbres philosophes concernant le véritable sentiment du genre humain.

Jamais il n'y eut plus grand courage que le sien, jamais âme vivante n'a assumé une charge plus lourde ; en un mot, il doit demander aux savants ce que Pilate demandait à Jésus : « *Quid est veritas?* Qu'est-ce que la vérité ? »

Dans la seconde moitié du XVIe siècle, un des plus grands philosophes fut François Bacon. L'Angleterre, qui lui donna le jour, est fière de ce grand homme ; la science, qui a été enrichie par lui de méthodes nouvelles et de plusieurs découvertes importantes, le regarde comme un de ses astres les plus brillants. Ce nom plaira sans doute au libre-penseur. Eh bien ! qu'il aille en Angleterre voir ce grand philosophe. Il habite sa maison de Redgrave, don de la reine Elisabeth ; là il respire l'air de la campagne, tranquillement occupé de ses études. Le libre-penseur frappe à la porte et entre.

— « Illustre philosophe, » dit le nouveau venu ; « je viens vous demander un conseil. » — « Asseyez-vous et parlez. » — « Je désire savoir de vous ce que vous pensez de Dieu ? Quel

enseignement me donnez-vous sur la religion et sur l'âme humaine? Y a-t-il une vie éternelle? »

Le philosophe sourit et répond d'une voix douce : « Pourquoi me demandez-vous cela? Ne savez-vous pas ce que je pense? N'avez-vous pas lu mes livres? »

Et après une pause, le philosophe continue : « Ce que je pense de Dieu? Ecoutez les paroles que j'ai placées dans la préface de mon ouvrage : *De dignitate et augmentis scientiarum.* Je commence ainsi : « A Dieu le Père, à Dieu le Fils, à Dieu le Saint-Esprit j'offre mes très humbles et ardentes prières, pour qu'Il veuille bien, en se souvenant des misères du genre humain et du pèlerinage de cette vie, dont les jours sont courts et calamiteux, répandre, par le moyen de mes écrits, de nouvelles grâces sur la famille humaine. »

Le libre-penseur fait des contorsions, son visage montre qu'il est furieux.

— « Comment! » s'écrie Bacon. « Seriez-vous donc un incrédule? Méprisez-vous Dieu? Mais ce Dieu que j'exalte dans mes livres, je le vois présent partout, je le vois dans la fleur de mon jardin, dans la lumière qui brille à mes yeux, dans le zéphyr embaumé qui souffle autour de moi; je le porte dans mon âme. »

Le libre-penseur n'y tient plus, il se lève et s'écrie : « Je vous croyais tout autre. Oh! mais n'êtes-vous pas l'homme qui a déclaré la guerre à Aristote et aux théologiens du moyen-âge? N'est-ce pas vous qui avez posé le fait comme fondement de la philosophie? N'appartenez-vous pas à un pays protestant? »

— « Tout ce que vous voudrez, » continue Bacon. « Mais la racine du fait, sur qui repose-t-elle? N'est-ce pas sur Dieu? Le principe du savoir, d'où vient-il? N'est-ce pas de Dieu? Et quel est le Dieu des Anglais? Croyez-vous que ce soit le néant? »

Le libre-penseur prend congé de son hôte; mais le philosophe en lui serrant la main, lui fait cette recommandation : « Rappelez-vous mon aphorisme, qui me semble plus vrai que jamais; *un peu de science mène à l'incrédulité, beaucoup de science mène à la religion.* »

*
* *

Notre libre-penseur songeait à faire une autre visite. Etant en Angleterre, il voulait interroger un autre savant, non moins célèbre que Bacon, je veux parler d'Isaac Newton, que l'opinion publique appelait l'oracle des savants. Il ne le fit pas, parce que l'ayant aperçu entouré d'ingénieurs et de physiciens, il le vit,

chaque fois qu'il prononçait le nom de Dieu, lever son chapeau par respect. Il en fut frappé de stupeur et d'indignation ; il en avait assez, et il se hâta de quitter la Grande-Bretagne.

*
* *

En ce moment, nous le voyons voyager en Allemagne. Au XVIIe siècle et précisément du temps de Newton, celui qui, dans les provinces germaniques, passait pour être le plus grand savant, c'était Guillaume Leibnitz. Homme étonnant qui, en fait de science, était une encyclopédie vivante. Le libre-penseur en était sûr : Leibnitz aurait sans doute découvert que la raison humaine est tout, et que Dieu se réduit à zéro. Tout joyeux, il se présente au philosophe allemand : « Monsieur, » dit-il, « ne me cachez pas la plus haute et la plus grande de vos découvertes ; manifestez-la-moi, je vous prie. Je crois l'avoir devinée dans mon âme et je l'attends avec la plus grande impatience. » — « De quelle découverte parlez-vous ? » dit Leibnitz. — « Dites-moi, continua-t-il, dites-moi si Dieu ne se réduit pas vraiment à zéro. »

Le philosophe crut avoir affaire à un fou, et pour plaisanter un moment avec lui, il ne se montra ni fâché ni irrité ; il prit un ton doucereux, comme l'on fait à l'égard des enfants, et lui dit : « Oui, oui, j'ai dit que toute chose se réduit à zéro, mais savez-vous comment ? Et savez-vous de quoi j'ai entendu parler ? J'ai dit que la nature, les cieux, la terre, l'ensemble des mondes et l'univers entier se réduisent à zéro, si on enlève Dieu. Dieu est l'être infini ; si vous l'enlevez, toute autre chose qui ne peut être que contingente et variable, tombe dans le néant. Voilà une grande découverte, la première et la plus haute de mes découvertes, cher étranger. Ce mot zéro est bien sorti de ma bouche, mais vous vous trompez dans l'application de cette parole. Du reste, tout ce que j'ai enseigné concernant Dieu, l'Evangile, l'Eglise et enfin le Pape catholique, vous pouvez le trouver dans mon ouvrage intitulé la *Théodicée*. Oh ! tâchez de comprendre le mot zéro. »

*
* *

Il a déjà couru çà et là, pendant deux siècles, le libre-penseur ; il est allé en Angleterre, en Allemagne, et il a interrogé leurs philosophes. Toutefois il lui reste encore à interroger quelques savants appartenant à d'autres contrées. Où ira-t-il ? Sortant de l'Angleterre et de l'Allemagne, deux grands pays protestants, il a devant lui les nations catholiques ; il voit la France, l'Espagne, l'Italie. Son courage s'affaiblit et s'amoin-

drit. Mais, allons ! Catholiques, pour catholiques, les plages de l'Italie lui paraissent plus souriantes que celles de la France et de l'Espagne. L'Italie a tant de beautés qui attirent, et la beauté, d'après Platon, c'est la splendeur de la vérité. Il cherche où est le siège de la beauté et, par le fait, de la vérité. Ainsi raisonne notre libre-penseur et il se dirige vers l'Italie.

A la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, l'Italie se glorifiait de posséder un homme qui, par une audace merveilleuse, s'était élancé de la terre au ciel, et y avait arrêté ce vieux et fameux mouvement du soleil. Voyez, près de l'Arno, une maison modeste, fréquentée par les savants, ornée de livres comme si c'était une bibliothèque ; çà et là, dans les chambres, des astronomes qui étudient, font mouvoir des sphères et manient des lentilles d'une forme inconnue jusqu'à ce jour. Et, au milieu de toutes ces sphères, de toutes ces lentilles, de tous ces livres, un homme à l'aspect vénérable, au front dénudé, aux cheveux blanchis dans les investigations mathématiques ; c'est la maison dans laquelle nous verrons bientôt notre libre-penseur.

Il arrive, notre homme ; il présente ses hommages à Galilée, il l'interroge : « Excellent seigneur, vous qui avez porté vos investigations sur toutes les voies du ciel, qu'avez-vous trouvé ? Y a-t-il un Dieu ? L'homme doit-il croire en Dieu ? En y croyant, quel avantage en retirera-t-il ? »

Jamais Galilée ne fut aussi sérieux, aussi grave que devant cet audacieux interrogateur. « S'il y a un Dieu ! Et qui a fait le soleil et les cieux que j'ai visités avec mon télescope ? Est-ce vous ? S'il faut croire en lui ! Et à qui voudriez-vous donc croire ? Serait-ce à la nature séparée de son Créateur ? ou bien à l'homme qui bavarde et vous trompe ? Si, en croyant en Dieu, la nature humaine en retire quelque avantage ! Lisez mon *Messager sidéral*. J'ai avoué et je l'avoue encore aujourd'hui qu'à l'aide de la grâce divine, j'ai obtenu des lumières plus grandes et plus puissantes qu'avec mon télescope. »

Le front du libre-penseur se plisse, ses yeux s'égarent, et il s'écrie : « Me serais-je donc trompé d'adresse ? Ne seriez-vous pas, par hasard, cet illustre Galilée qui a eu des luttes avec les consulteurs du Saint-Office ? »

— « Questions de physique et non questions de vie éternelle », ajoute l'honorable vieillard. « Et la preuve, c'est que le *Credo* que je récitais dans la salle du Saint-Office, je le récite encore aujourd'hui, sans l'altérer, en présence de tout le monde ; je

crois en Dieu, je crois en la sainte Église, catholique et romaine. »

Cette interrogation faite, notre libre-penseur n'a plus envie d'en faire d'autres. Il quitte le beau ciel de l'Italie malgré ses attraits; il regarde sa tâche comme achevée.

Eh bien ! frère, que vous ont dit les grands savants et les grands philosophes ? Vous avez avancé qu'ils représentaient le sentiment universel des peuples : j'ai accepté votre affirmation. Mais les savants bien qu'éloignés entre eux et étrangers les uns aux autres, s'accordent à faire la même déclaration. Ils m'annoncent qu'il y a un Dieu, une Providence divine, une âme immortelle et libre, une vie éternelle. Comment donc ? La vie éternelle m'est prêchée par tous les personnages les plus remarquables ; c'est une voix unanime, un accord parfait de tout l'univers. Et je ne devrais pas me rendre à cette voix unanime ? Je devrais, au contraire, écouter une seule voix qui contredit cet aveu unanime ! Quelle est donc cette école d'un homme isolé, école querelleuse et démentie par tous, que vous appelez l'école des libres-penseurs ?

C'est l'école où l'on enseigne l'insulte et l'outrage.

Cardinal ALIMONDA.

LE DIMANCHE PAR MGR PIE

La protection et le soulagement des faibles, des souffrants, des déshérités de ce monde, fait partie de la divine mission confiée à l'Eglise; et son histoire prouve que jamais elle n'a failli à cette maternelle obligation. Chose remarquable même, quand les pouvoirs publics sont venus, à leur heure, édicter quelque mesure humanitaire, en vue d'améliorer le sort des classes souffrantes, toujours ils avaient été devancés, soit par l'action directe et efficace de l'Eglise, soit tout au moins par ses pressantes revendications. Le plus souvent, le législateur, s'inspirant d'idées qu'elle a semées, les récolte quand elles ont mûri ; et, inconscient des origines de l'opinion publique qui le pousse, il ne fait autre chose qu'inscrire dans nos codes des mesures protectrices qu'elle a dès longtemps préconisées.

Ces réflexions, que d'autres ont faites avant nous, nous sont revenues à la lecture de quelques pages éloquentes écrites, il y a trente ans déjà, par un illustre évêque, sur le repos dominical.

Nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux ce que disait à ce sujet, dès 1860, feu Mgr Pie, évêque de Poitiers.

Pour aujourd'hui, nous nous contenterons de donner la partie de

ce travail qui traite de la nécessité du repos dominical au point de vue de la conservation des forces corporelles et de la vigueur de l'esprit.

Le jour du dimanche, qui est le jour de Dieu, est aussi le jour de l'homme; il est surtout le jour du pauvre, de l'ouvrier. Car enfin, l'homme ne peut pas travailler toujours; ses forces n'y suffiraient pas, il a besoin de relâche. La divine bonté y a pourvu. Le septième jour donc, la religion nous convie, de la part du Créateur, à prendre un repos qui n'est pas moins nécessaire à nos membres fatigués qu'utile au rafraîchissement de notre âme. « Venez à moi, nous dit-elle, vous qui souffrez et qui êtes épuisés par le travail, et je vais réparer vos forces abattues. » Et cette tendre mère prend ses enfants entre ses bras; et, pendant tout un jour, tantôt elle les berce affectueusement à l'ombre de ses autels et au chant de ses cantiques, tantôt elle les récrée par de douces et innocentes réjouissances, et le lendemain, elle les rend à leur travail accoutumé, plus actifs et plus laborieux après un saint repos. Mais, au contraire, entendez-vous cette marâtre cruelle qu'on nomme la cupidité, l'avarice, l'entendez-vous crier sans cesse de travailler, de travailler encore, de travailler toujours? Tandis que le précepte divin procure à ses observateurs une trêve bienfaisante, l'amour barbare du gain, cette passion horrible, fille de celui qui a été homicide dès le commencement, immole cruellement ses victimes sous le faix d'un travail forcé. Nous ne voulons pas dire, assurément, qu'une seule infraction passagère de la loi du dimanche porte nécessairement avec elle sa sanction pénale dans l'ordre physique. Nous ne nions pas que certaines natures robustes puissent soutenir quelque temps une fatigue prolongée au delà du terme marqué par la religion. Mais nous affirmons, sans crainte de démenti, que l'habitude de la violation du dimanche est ruineuse même pour la santé du corps. Dieu, qui a fait la loi du dimanche, est le même qui nous a donné nos membres; il a établi une proportion entre notre organisation physique et son précepte; quiconque va contre cette loi force sa nature, et le travail prohibé du dimanche entraîne au moins graduellement un épuisement auquel les plus fortes constitutions ne tardent pas à succomber. Les animaux domestiques eux-mêmes, ceux qui sont destinés à accompagner et à soulager l'homme dans son labeur, ne sont pas exempts de cette nécessité. L'expérience en a été faite à la fin du siècle dernier. Nous

appellerons volontiers en témoignage un livre qui a incontestablement contribué beaucoup au réveil religieux de la France, et qu'il est devenu trop à la mode de dénigrer aujourd'hui : comme si le génie, qui ne saurait jamais couvrir les fautes et les erreurs, n'avait pas droit néanmoins à l'indulgence pour ses faiblesses, et à la reconnaissance pour les services rendus à la vérité. « On sait maintenant par expérience, a dit l'auteur du *Génie du Christianisme*, que le cinquième jour est trop près et le dixième jour trop loin pour le repos. La Terreur, qui pouvait tout en France, n'a jamais pu forcer le paysan à remplir la décade, parce qu'il y a impuissance dans les forces humaines, et même comme on l'a remarqué, dans les forces des animaux. Le bœuf ne peut labourer neuf jours de suite ; au bout du sixième, ses mugissements semblent demander les heures marquées par le Créateur pour le repos général de la nature. » Dans un remarquable rapport fait au Parlement anglais, un docteur justement estimé dans le monde de la science s'exprime ainsi : « L'homme étant doué d'une nature supérieure, oppose à l'excès de la fatigue l'énergie de son âme, et le dommage que produit une surexcitation continue sur son système animal ne se manifeste pas aussi vite que chez la brute ; mais il succombe enfin d'une manière plus soudaine, il diminue la longueur de sa vie et prive sa vieillesse de cette vigueur qu'il devait conserver avec le plus grand soin. L'observation du dimanche doit donc être acceptée, non seulement parmi les devoirs religieux, mais parmi les devoirs naturels, si la conservation de la vie est un devoir, si l'on est coupable de suicide en la détruisant prématurément. Je ne parle ici que comme médecin, et sans m'occuper d'aucune manière de la question théologique. Mais, si l'on envisage de plus l'effet du véritable christianisme, on ne tardera pas à se convaincre qu'il y a là une source nouvelle de vigueur pour l'esprit, et, par l'intermédiaire de l'esprit, un moyen d'augmentation de forces pour le corps. Le saint repos du dimanche met dans l'homme un nouveau principe de vie. Il est nécessaire à tous... Il est vrai que l'ecclésiastique et le médecin doivent travailler le dimanche pour le bien de la communauté ; mais j'ai regardé comme essentiel à mon bien-être de restreindre mon travail du dimanche au plus strict possible. Quant aux ecclésiastiques, je leur ai conseillé de se reposer un autre jour de la semaine. J'en ai connu plusieurs qui sont morts à cause de leurs travaux pendant ce jour, parce qu'ils n'avaient pas pris ensuite

un repos équivalent... J'ai connu des écrivains, des publicistes, des hommes parlementaires qui se sont détruits pour avoir négligé cette économie de la vie. En résumé, l'homme a besoin que son corps ait du repos un jour sur sept, et que son esprit se livre au changement d'idées qu'amène le jour institué par une ineffable sagesse. » C'est ainsi que la science humaine, l'observation médicale, l'expérience pratique ont souvent rendu hommage à la loi du Dimanche, envisagée dans ses rapports avec la vie physique et le bien être corporel de l'homme.

(*A continuer.*)

LE CONCILE PROVINCIAL DE QUÉBEC

Les journaux canadiens nous apportent le texte des décrets du VII[e] Concile provincial de Québec, approuvés en 1888 par le Saint-Siège. Nous y trouvons des enseignements et des conseils pratiques aussi applicables en France que dans le Nouveau Monde. Le lecteur pourra s'en convaincre par les extraits suivants qu'il nous paraît utile de reproduire.

Le plaisir et la charité. — Dans le quatorzième décret du Concile, il est traité des moyens défendus de recueillir de l'argent pour des œuvres pies. *De modis prohibitis pecuniam ad pias causas colligendi.* Réserve faite de certaines habitudes spéciales au Canada, qui finiraient bien d'ailleurs par s'introduire aussi parmi nous, ce que dit le Concile de Québec n'a que trop d'application en France. Voici ce que dit Mgr l'archevêque de Montréal des prohibitions édictées par le Concile de Québec :

« Les Pères du Concile se sont émus des abus qui se glissent chaque jour dans les moyens que l'on prend pour amasser de l'argent *même pour les causes saintes*. Les bazars, les concerts, les excursions, sont du nombre de ces moyens; malheureusement les mœurs se relâchent chaque jour, et l'abus se glisse facilement dans l'emploi de ces moyens, qui n'ont rien de mauvais en eux-mêmes, mais qui, vu le refroidissement de la piété chrétienne, en sont venus, hélas! trop souvent à fournir les occasions de péché à ceux qui y participent.

« On se croit tout permis, surtout aux bazars. On y va surtout pour s'amuser, se rencontrer, faire des relations nouvelles; les soirées s'y prolongent outre mesure ; le retour à la maison n'est pas sans danger.

« Les parents ne surveillent pas assez leurs enfants qui s'y rendent. Qu'y a-t-il à craindre? On va au bazar et pour une œuvre de charité; prétexte extérieur, qui couvre d'autres motifs moins louables.

« Aussi, en présence de ces dangers, les Pères du Concile veulent absolument, pour arriver à arrêter le plus de mal possible, qu'aucun de ces bazars, concerts, excursions, etc., entrepris dans un but de charité, ne soit fait *sans la permission de l'évêque*, lequel en conscience, « ne pourra accorder cette autorisation que lorsqu'après mûr examen il sera moralement certain qu'il n'y a aucun danger prochain de péché ou de scandale. »

« De plus, aucun de ces bazars, etc., ne se tiendra les dimanches et jours de fêtes, on n'y servira pas de boissons enivrantes; les pique-nique de nuit sont défendus. »

Ces paroles si graves et si autorisées donneront sans doute à réfléchir, surtout dans les maisons d'éducation où les élèves sont initiés à cette sorte de charité-plaisir.

Fêtes et lieux de divertissements. — Il en est parlé dans le vingtième décret du Concile. Voici ce que dit à ce sujet Mgr l'archevêque de Montréal :

« Par ce décret, les Pères du septième Concile mettent les fidèles en garde contre les théâtres, les cirques, les théâtres de société, les clubs, les excursions de plaisir.

« Déjà et à plusieurs reprises, j'ai eu occasion d'appeler votre attention sur les dangers qu'il y a dans ces divertissements, qui sont malheureusement à l'ordre du jour. Vous voudrez bien rappeler aux fidèles ce que je vous ai dit; votre propre expérience vous a sans doute fait voir qu'on ne saurait trop veiller sur toutes ces choses, et que les catholiques sérieux doivent s'en abstenir et empêcher leurs enfants d'y prendre part.

« J'ai déjà eu occasion de vous parler contre les dangers des petits théâtres nommés *dime museums*, dont on facilite l'entrée aux enfants, en les y faisant pénétrer pour quelques sous. Il est même des parents qui, guidés par un aveuglement inconcevable, et semblant ne pas comprendre tout le tort qu'ils font à eux-mêmes et à leurs enfants, vont jusqu'à promettre l'entrée à ces théâtres comme une récompense de la bonne conduite. Quel mal de leur part! Ils accoutument leurs enfants à fréquenter d'abord les petits théâtres; les grands théâtres seront une

passion pour un âge plus avancé, et ces malheureux parents verseront alors des larmes amères sur leur conduite inconsidérée.

« La même chose peut se dire des *théâtres de famille*, dont je vous ai exposé les inconvénients ; de même aussi qu'il faut vous insurger contre l'usage des familles de donner des *bals d'enfants* ou même des *bals de jeunes gens*, qui sont tous des occasions de dissipation et de dangers, que les parents chrétiens doivent bannir de leurs demeures.

« Les clubs ou cercles, qui se font de plus en plus nombreux au milieu de notre population, sont aussi présentés sous leur vrai jour par les Pères du septième Concile. Ils produisent la désunion dans les familles : le père laisse son épouse et ses enfants, les enfants laissent leur père et leur mère, pour aller passer des nuits presque entières à s'y amuser, à y jouer souvent une partie de leur argent, à n'y lire que des journaux ou des romans, à s'y refroidir dans les pratiques religieuses, à y oublier en un mot les devoirs de l'époux envers sa femme et ses enfants, de l'enfant envers ses parents ; c'est la ruine des familles et la source de dissensions, de froideurs et quelquefois de haines atroces entre des personnes qui s'étaient voué une affection éternelle.

« Les *voyages de plaisir* sont aussi une source de dangers pour les bonnes mœurs et tournent quelquefois en déplaisirs mortels pour les imprudents qui s'y sont laissé prendre. Les chants de fête sont changés en larmes et en sanglots pour bien des jeunes personnes, sur lesquelles les parents n'ont pas assez veillé. »

Mauvais livres et mauvais journaux. — C'est le décret vingt-troisième du Concile qui traite de cette grave question. Voici comment il est présenté par Mgr l'archevêque de Montréal :

« Les mauvais livres sont comme une peste qui envahit notre société, surtout dans les villes où, grâce à la modicité du prix auquel ils sont vendus, ils pénètrent chez les pauvres aussi bien que chez les riches, pour y semer leurs exagérations, quand ils n'y déversent pas le venin de leur littérature lubrique et immorale.

« Sur ce sujet surtout, que les pasteurs ne cessent de parler et crier. En chaire et au confessionnal, qu'ils fassent la guerre à ces ennemis du salut, *les feuilletons* et *les romans* qui, avec la légèreté avec laquelle la plupart sont écrits, ne peuvent que

gâter les cœurs surtout des jeunes gens, jeter dans leurs esprits des notions inexactes sur la vie, et trop souvent refroidir leur foi, en les jetant dans un monde et dans des scènes imaginaires d'où Dieu est absent.

« Il y a aussi dans la plupart des journaux une espèce de fièvre malsaine du scandale, qui consiste en ce que l'on s'empresse de mettre sous les yeux des lecteurs tous les faits immoraux que l'on peut découvrir.

« Le mal mérite d'être flagellé, sans nul doute, mais combien de détails pourraient être épargnés aux oreilles publiques dans tous ces faits divers où, sous des titres apparents, on étale toutes les fautes et les misères humaines avec leurs circonstances les plus crues et les plus repoussantes ! L'on veut faire de l'argent et rendre le journal intéressant avec une primeur de ce genre ; est-ce un motif digne d'une conscience catholique?

« Les journaux donc qui se prétendent sérieux, et qui se donnent la mission d'instruire leurs abonnés, devraient ne pas leur servir le poison du scandale dans leurs feuilletons et leurs faits divers. Nos populations ne sont pas encore méchantes ; elles sont encore franchement chrétiennes; faut-il que ce que l'on appelle le progrès en ce siècle les pervertisse et soit la cause de leur décadence ?

« Les journalistes, là-dessus, peuvent faire de sérieuses réflexions, et devraient s'inspirer aux lumières d'une conscience juste et honnête, plutôt que d'aller chercher leur ligne de conduite dans la cupidité et dans les instincts malsains de quelques-uns de leurs souscripteurs. »

Qui ne reconnaîtra dans cette peinture bien des livres et des journaux de France?

LE CARDINAL MANNING

Les journaux ont annoncé, la semaine dernière, que N. S. P. le Pape venait d'envoyer à Son Éminence le Cardinal Manning, à l'occasion de son jubilé épiscopal, un Bref des plus affectueux.

Quelques mots sur ce prince de l'Église, dont le nom inspire partout tant de respect, seront sans doute bien accueillis par nos lecteurs.

Mgr Manning avant sa conversion (1808-1851). — Mgr Man-

ning a aujourd'hui 81 ans. Il est né à *Torreridge* dans le *comté de Heresfordo* le 15 juillet 1808. Son père fut pendant longtemps gouverneur de la Banque de l'Angleterre, et pendant quarante ans membre du Parlement anglais.

Le futur cardinal fit ses études, d'abord dans la grande école de Harrow, puis à Oxford, au collège de Balliol. Il les avait achevées en 1830.

Un moment le jeune homme se destina à la carrière politique, qui d'ailleurs eut toujours pour lui un grand attrait. Il se prépara même à y entrer en étudiant les lois constitutionnelles du royaume et l'histoire des institutions publiques. Mais les sentiments de profonde religion qui remplissaient son cœur, le poussèrent à renoncer à la place qu'il avait obtenue dans les bureaux du ministère des colonies. Il revint à Oxford, entra dans la hiérarchie de l'Église anglicane et obtint une cure dans le comté de Sussex.

En 1838, il se distingua comme orateur et écrivain, en demandant la création de pensionnats diocésains (espèces de séminaires protestants), dans toute l'Angleterre, et en s'opposant à la sécularisation des biens ecclésiastiques appartenant à l'Église anglicane.

En 1840, il fut nommé archidiacre de Chichester ; en 1842, prédicateur de l'Université d'Oxford.

A cette époque, le Rév. Manning était le champion des droits et privilèges de l'Eglise établie, et un évêque anglican pouvait dire avec vérité : « *Il y a trois hommes sur lesquels la Grande Bretagne peut se reposer pour l'avenir : Manning, dans la Chaire, — Gladstone, à la Tribune, — Hope Scott, au barreau.* »

Sa conversion. — Manning et Hope-Scott se convertirent au catholicisme : la conversion de Manning eut lieu en 1851.

Il fut d'abord attiré vers la religion catholique par ses méditations, ses études des Saints-Pères et la droiture de ses intentions. Chacun des livres qu'il écrivit ensuite dénote un pas fait en avant vers la vérité complète et infaillible. Un incident qui eut lieu en 1850 orienta définitivement l'archidiacre vers l'Eglise catholique : « C'est alors, dit le *Tablett* (numéro d'avril 1851), que Manning aperçut l'étoile qui devait le conduire à Bethléem, et qu'il se mit en route pour la suivre. » Un pasteur protestant, le Dr Gorham avait nié la nécessité du baptême et malgré cette scandaleuse démonstration d'incrédulité, avait été maintenu

dans la hiérarchie de l'Eglise anglicane. L'archidiacre Manning s'en émut.

Il eut une conférence avec Gladstone et plusieurs docteurs protestants. Bientôt il fit paraître une protestation que douze personnages signèrent avec lui. Parmi ces signataires, il y avait le fameux Pusey et Hope-Scott; six sur treize se convertirent. Cette protestation portait que *renier un des points fondamentaux de la foi, c'était rejeter le fondement même de la religion et détruire l'autorité doctrinale.*

Une fois entré dans cette voie, Manning se convainquit bientôt que l'*Eglise catholique seule a conservé la tradition complète du vrai christianisme*, qu'elle offre dans son unité une garantie sûre de sa fidélité à garder la tradition. Un dernier point restait à éclaircir : « L'Eglise catholique n'est-elle qu'un témoin humain, un dépositaire faillible? Son témoignage doit-il être soumis à un examen préalable comme un simple témoignage historique? — Ou bien est-elle par elle-même un témoin divin? Offre-t-elle sur son front la marque lumineuse d'une origine céleste; Est-elle un fait surnaturel posé dans le monde et qui porte en lui-même sa preuve ?... En un mot l'Eglise est-elle en quelque sorte la *révélation du Christ continuée visiblement sur la terre ?...* »

Quand il fut évident pour Manning que l'Eglise catholique est manifestement la vérité surnaturelle, rayonnant ici-bas, il n'hésita point à faire les sacrifices que demandait une telle conviction. Il occupait une grande et importante position officielle; il l'abandonna immédiatement.

Pour un homme consciencieux, honneurs et dignités ne pèsent point dans la balance quand il y a dans l'autre plateau la *vérité*.

Le dimanche de la Passion 1851, le R. Manning quitta la *secte* de Granmer et de Burnet pour l'*Eglise* de saint Augustin et de saint Anselme.

Mgr Manning prêtre, archevêque, cardinal (1851, 1865, 1875.) — Peu de temps après sa conversion, il reçut les Ordres sacrés, et fut ordonné prêtre. Puis il se rendit à Rome pour compléter ses études.

A Rome, M. Manning entra dans l'intimité de Pie IX : et cette intimité, les années la rendirent aussi tendre que profonde.

Avant sa conversion, il était allé deux fois à Rome, et dans son premier voyage en 1848, il avait été reçu par le Souverain

Pontife qui lui avait dit : « Quand on fait le bien, Dieu donne sa grâce. Je prie tous les jours pour l'Angleterre. »

Après avoir reçu le grade de Docteur en théologie, M. Manning revint en Angleterre. Il y fonda bientôt une Congrégation de prêtres séculiers nommés les *Oblats de Saint-Charles Borromée.* Protonotaire apostolique en 1860, le docteur Manning succéda au cardinal Wiseman comme archevêque de Westminster, le 30 avril 1865.

Il assista au concile du Vatican où il fut très remarqué, et il en a écrit une histoire très instructive. Dans la suite, il défendit la doctrine de l'infaillibilité contre les objections fantaisistes de Gladstone.

Mgr Manning fut créé cardinal par Pie IX en 1875, avec le titre des SS. André et Grégoire *in Monte Cœlio.*

De son côté, le gouvernement anglais a reconnu ses services exceptionnels et sa grande compétence pour toutes les questions de charité et d'éducation, en le nommant, en 1885, membre de la Commission royale pour le logement des pauvres, et en 1886, membre de la Commission royale pour l'instruction publique.

La vie du cardinal Manning. — Sa Mission. — Disciple de saint Charles Borromée, le cardinal Manning est austère et simple dans sa vie. Mais comme il désire toujours la gloire de Dieu, le bien des âmes et l'amélioration de la condition du peuple, il ne néglige aucune occasion de paraître en public, et de prendre la parole dans les réunions où il espère promouvoir ces grandes fins.

Présent dans toutes les parties de la capitale pour prêcher et remplir les devoirs innombrables de son épiscopat, il a toujours trouvé le temps de provoquer des résolutions dans les assemblées populaires, d'envoyer des mémoires aux sociétés littéraires ou scientifiques et d'écrire des articles sur les grandes questions religieuses et sociales pour les Revues anglaises, particulièrement pour la *North American Review.* Mais en tout il n'a qu'un invariable but : ramener l'Angleterre au bercail d'où elle est sortie dans une heure déplorable de ténèbres.

Mgr Manning ne frémit, ni ne recule devant l'état social qui nous fait trembler pour l'avenir. Il sait que le prêtre doit rester jusqu'à la fin des temps *le sel de la terre et la lumière du monde.*

Le cardinal est l'archevêque de la démocratie (entendue dans

le sens acceptable du mot), parce que, dans une société où les distinctions sociales vont s'affaiblissant de plus en plus, il possède les deux seules supériorités qu'elle accepte : celles *de la science communicative et de la vertu austère.*

« A voir ce vénérable octogénaire, écrivait dernièrement l'*Irish catholic*, on lui donnerait encore au moins dix ans de vie. Dieu veuille les lui accorder ! Car le cardinal Manning est un des hommes les plus nobles de caractère, les plus affectueux et les plus distingués que l'Eglise catholique puisse revendiquer en ce temps. »

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

Les expériences de M. Hertz. — Ondulations électriques. — La lumière et l'électricité. — Constitution de la matière. — Molécules, atomes. — L'éther des physiciens. — Vibrations des corps. — Ondes sonores, ondes caloriques, ondes lumineuses. — Durées des vibrations sonores et des vibrations lumineuses. — Longueurs d'onde. — Les vibrations sympathiques. — Résonnance par transmission de mouvement. — Les corps qui résonnent d'eux-mêmes. — Résonnances sonores. — Vibrateur électrique par étincelles de décharges successives. — Résonnateur électrique. — Curieux phénomènes. — Etincelles provoquées à distance. — Etincelles entre deux pièces de monnaie. — Ondulations électriques à travers les murs. — Réflexion et réfraction des ondes électriques. — Conclusion.

« Connaissez-vous les expériences de M. Hertz ? » C'est le mot du jour. Il n'est pas permis, quand « on est dans le train », de répondre par la négative. Il est de fait qu'il n'est plus question que de ces expériences un peu partout dans toute l'Europe savante. En France, à Paris, M. Joubert, avec le concours de M. de Nerville, a installé depuis plusieurs semaines au laboratoire central d'électricité, place Saint-Charles, à Grenelle, les appareils nécessaires à la reproduction des principaux phénomènes étudiés par le physicien allemand. Ces recherches ont une grande portée philosophique ; aussi, malgré leur caractère essentiellement spéculatif, il nous paraît nécessaire d'essayer de faire comprendre, au moins très brièvement, en quoi elles consistent et quel est leur but.

Tout le monde sait aujourd'hui que les physiciens ont été conduits à admettre que la chaleur et la lumière ont une même origine et résultent de mouvements vibratoires extrêmement rapides imprimés à une matière unique très élastique,

d'une densité très petite, qui emplit l'espace, même ce que nous appelons le vide le plus parfait, qui pénètre les interstices séparant les molécules constitutives des corps. Ce milieu, les physiciens le nomment *éther*. Toutes les théories modernes reposent sur cette conception de l'éther. Les corps de la nature sont considérés comme des agrégats de molécules en perpétuel mouvement d'oscillation sous l'influence des mouvements de l'éther. Si nous avions les yeux conformés convenablement, nous verrions chaque corps solide constitué par des molécules séparées les unes des autres par de grands intervalles et formées elles-mêmes d'atomes ; molécules, atomes emportés dans un mouvement oscillatoire continuel et décrivant autour de centres d'attraction des orbites un peu comme les astres dans l'espace. Au fond, chaque corps représenterait assez bien une série de constellations célestes, une petite voie lactée avec une multitude d'étoiles (1). Et les ondulations de l'éther les plus éloignées, celles qui viennent des profondeurs de l'espace, ont leur contre-coup sur ces petits mondes en équilibre et peuvent changer, modifier la cadence de leurs mouvements et, par suite, les échauffer ou les refroidir. Les mouvements oscillatoires de de la matière se traduisent pour nous par des impressions ou des phénomènes de chaleur et de lumière.

Le son, également, est engendré par des vibrations d'un autre ordre transmises par l'air. L'air est le véhicule nécessaire de la transmission. On ferait jouer tous les pianos du monde dans un milieu duquel on aurait pompé l'air, et l'on ne percevrait aucun son. Les ondulations de l'éther qui emplit l'espace sont comparables à celles de l'air. Si ces dernières provoquent une impression sonore, les autres transmettent la chaleur et la lumière. Et de même que la vitesse des vibrations d'un corps sonore détermine la hauteur du son, la note, de même la vitesse des vibrations éthérées, donne lieu à la sensation calorifique ou

(1) L'analogie entre ce qui se passe dans les espaces célestes et dans les espaces intermoléculaires était encore affirmée par l'éminent professeur russe, M. Mendeleiw, dans une conférence récente à l'Institution royale de Londres. Dans une de ses leçons le regretté Wurtz disait, en parlant de la composition d'un corps : « N'allez pas croire que les atomes soient immobiles ; ils sont animés de mouvements rapides ; ils tournent les uns autour des autres comme les planètes autour du soleil. » Il nous sera permis de rappeler que, dès 1864, nous consacrions tout un volume aux mouvements intimes des corps. Voir *Un habitant de la planète Mars*, Hetzel.

à la sensation lumineuse. La lumière correspond aux notes les plus aiguës, la chaleur aux notes basses.

On a pu relever le nombre énorme des vibrations qui engendrent les phénomènes lumineux, tout aussi bien qu'on avait déterminé celui des vibrations sonores. Les sons perceptibles à l'oreille sont compris entre les nombres 35 et 70,000 vibrations par seconde. Toute corde ou verge métallique qui accomplit 35 vibrations dans une seconde produit un son que nous percevons ; au-dessous de ce chiffre, l'homme n'entend plus rien ; il en est de même quand la vitesse des oscillations dépasse 70,000; le son devient si aigu qu'il n'impressionne plus l'oreille. Pour la chaleur et la lumière, il s'agit de nombre bien autrement grands. Le corps qui émet une chaleur sensible à nos organes accomplit au moins 70 *billions* de vibrations par seconde. Et, pour qu'il émette de la lumière, il faut que sa vitesse oscillatoire atteigne au moins 400 *billions* de vibrations. Les couleurs perceptibles sont comprises entre ces deux nombres de vibrations à la seconde :

400.000.000.000.000
et 900.000.000.000.000

Il existe même des corps qui vont et reviennent sur eux-mêmes jusqu'à 1.000.000.000.000.000 de fois en une seconde. Les impressions que nous recevons dépendent de la vitesse et de l'amplitude des oscillations. Les plus lentes et les plus grandes se produisent au delà de la région rouge du spectre; les moyennes, celles qui déterminent la sensation lumineuse la plus intense se trouvent dans le jaune; les plus courtes et les plus précipitées se rencontrent au delà du violet.

Chaque mouvement oscillatoire engendre dans l'éther une ondulation. Pour se faire l'idée d'une ondulation, il suffit de se rappeler les vagues de la mer ou encore les rides concentriques que produit une pierre que l'on jette dans l'eau ; on voit apparaître autour du point d'ébranlement une ondulation de la masse liquide une vague qui fuit du centre à la circonférence en engendrant un bourrelet et une dépression : les intervalles entre ces petites crêtes fugitives sont toutes égales; leur distance mesurée dans la direction des cercles est ce que l'on appelle la *longueur d'onde*. On la voit dans le cas d'un liquide; on ne la voit plus dans le cas d'un ébranlement sonore ; elle varie de 4 millimètres jusqu'à 13 mètres ; dans le cas des ondu-

lations de l'éther, elle atteint une petitesse extrême (1). Elle est comprise entre 70 *et* 30 *cent millièmes de millimètre* pour la lumière et se réduit à 5 *millièmes de millimètre* pour la chaleur.

Les phénomènes calorifiques et lumineux sont donc, en somme, le résultat de vibrations qui ne diffèrent que par la période et l'amplitude. Il y a longtemps que l'on pense que l'électricité aussi n'est qu'une vibration d'une autre période. Les beaux travaux de Maxwell ont donné beaucoup de consistance à cette opinion. En 1865, il a fait voir par le calcul qu'en partant des propriétés d'un seul et même milieu, l'éther, on pouvait déduire à la fois les lois de la lumière et les lois de l'électricité. Mais les preuves expérimentales abondent en ce qui concerne la lumière, et jusqu'ici aucune expérience n'était venue confirmer les vues théoriques qui font assimiler l'électricité aux vibrations lumineuses.

M. Hertz vient précisément de combler cette lacune par ses très ingénieuses recherches. Il est parvenu par des artifices remarquables à rendre en quelque sorte palpables les ondulations électriques ; il les a comme prises sur le fait pendant leur marche ; il a saisi au passage de véritables rayons électriques se comportant absolument comme des rayons lumineux, par conséquent se réfléchissant, se réfractant, interférant, etc. Bref, il a obligé l'électricité à venir avouer en quelque sorte en plein laboratoire qu'elle n'était aussi qu'une vibration éthérée de tous points analogue à la vibration calorifique ou à la vibration lumineuse. Il n'y aurait de différence que dans la grandeur et l'amplitude du mouvement. L'oscillation électrique serait beaucoup plus longue que l'oscillation lumineuse.

*
* *

Pour tenter de donner une idée des expériences délicates de M. Hertz, le plus simple est de procéder par analogie et de remettre en mémoire quelques phénomènes d'acoustique. Lorsque deux pianos sont accordés à l'unisson, si l'on touche une note sur l'un d'eux, la note correspondante de l'autre se mettra à résonner d'elle-même à distance. Les vibrations se

(1) Les vibrations sont des mouvements complexes, en général de forme elliptique ; elles se réduisent souvent à des vibrations dans le sens longitudinal et dans le sens transversal, mais un des systèmes de vibration l'emporte sur l'autre. Pour la lumière, les vibrations transmises à l'éther sont transversales, c'est-à-dire perpendiculaires à la direction de la propagation.

transmettent de la première corde à la seconde. C'est un fait général : quand un corps vibre à quelque distance d'un autre susceptible d'exécuter les vibrations de même durée, il provoque chez celui-là par influence des mouvements de même ordre. Le second corps excité par les oscillations du premier résonne à distance. C'est un *résonnateur*, et un résonnateur si sympathique qu'il n'obéit toujours qu'aux mêmes excitations et reste absolument indifférent aux autres. Si l'on change les vibrations, il faut de même changer le résonnateur : ce phénomène très connu et bien simple implique naturellement l'existence d'ondulations motrices transmises par l'air, puisque, si l'on supprimait l'air, il cesserait de se produire.

N'est-il pas clair que, si l'on parvenait de même à engendrer des mouvements oscillatoires électriques dans un *excitateur* convenable et si ces mouvsments se transmettaient à distance dans des *résonnateurs* électriques appropriés, on démontrerait du même coup qu'il existe bien des ondulations électriques qui se propagent à travers l'éther comme le son dans l'air, et, par conséquent, comme les ondulations lumineuses.

Mais comment produire dans un corps des oscillations correspondantes précisément aux vibrations d'ordre électrique ? Impossible d'y parvenir par moyens mécaniques. La période d'oscillation électrique est si faible; déduite de la vitesse de propagation de l'électrité, on peut dire qu'elle ne doit pas dépasser quelques billionnièmes de seconde ! M. Hertz a reconnu, — et c'est un fait capital, — que les petites étincelles blanches, que l'on fait éclater dans certaines conditions entre deux boules métalliques chargées par une bobine d'induction, se succèdent avec une rapidité extraordinaire, dans un temps dont la durée est infiniment petite ; on peut même démontrer expérimentalement que ces étincelles correspondent à une onde et à des vibrations d'ordre électrique (1).

L'excitateur était trouvé ; il fallait maintenant un résonnateur, c'est-à-dire un appareil qui, sous l'influence de l'excitation des étincelles, parlât, à son tour, à la façon des résonnateur acoustiques, mais en donnant des étincelles en guise de sons.

Cet appareil est bien simple. On prend un fil de cuivre que l'on courbe en cercle, sans réunir complètement les extrémités.

(1) Expérience de von Bezold.

L'excitateur étant mis en marche, les étincelles d'un blanc éblouissant crépitant avec un bruit sec, on approche le fil recourbé. Aussitôt on voit éclater entre les bouts du fil de petites étincelles de l'excitateur. La position du cercle par rapport à l'excitateur joue son rôle, car quelquefois les étincelles ne brillent plus. La longueur des étincelles de résonnateur varie suivant sa position ; dans la situation la plus favorable, elle atteint 8 millimètres. Ce sont bien les ondulations éthérées émanant de l'excitateur qui agissent, car il faut donner au cercle du résonnateur un diamètre qui est absolument lié à la période des vibrations de l'excitateur; autrement, on n'obtient aucun résultat. De plus, les ondulations se transmettent à l'excitateur à des distances assez grandes, puisque M. Hertz a réussi à obtenir des étincelles dans le résonnateur à 15 mètres de distance de l'excitateur.

MM. Joubert et de Nerville ont imaginé un résonnateur plus sensible que celui de M. Hertz; il se compose de deux fils horizontaux rapprochés presque au contact ; sur ces fils on a fixé symétriquement, par rapport au petit intervalle qui les sépare, deux feuilles d'étain qui pendent comme de petits drapeaux (1). Ce système donne, à plus de 50 mètres, de petites étincelles perceptibles dans l'obscurité.

Ce qui devient curieux, c'est que des corps opaques très mauvais conducteurs, comme des murs, se montrent transparents pour l'électricité, c'est-à-dire, laissent passer les ondulations électriques. On peut interposer entre l'excitateur et le résonnateur une pierre, une poutre de bois, et cependant les étincelles éclateront entre les extrémités des deux fils. Bien mieux, on emporte le résonnateur hors de la salle où fonctionne l'excitateur, à vingt mètres, par exemple, et les étincelles apparaissent toujours. Au laboratoire central d'électricité, nous sommes sortis de la salle, nous sommes allés placer le résonnateur dans la cour ; les étincelles, très petites il est vrai, s'apercevaient fort bien. Mieux encore, et cela devient tout à fait bizarre. On s'éloigne du laboratoire, on franchit la porte d'entrée ; on est sur la place Saint-Charles ; on prend deux gros sous, deux clefs, on les approche et voilà encore des étincelles

(1) Les feuilles d'étain sont là pour augmenter la capacité électrique du résonnateur. La période des oscillations électriques est liée à la racine carrée du produit de la capacité électrique par le coëfficient de self induction.

qui apparaissent. Le flux électrique, produit par l'excitateur, a traversé plusieurs gros murs, les portes, tous les obstacles, et les ondulations éthérées viennent provoquer dans les gros sous des vibrations de même ordre. C'est un fait remarquable.

Si les corps non conducteurs, comme la pierre, la brique, le bois, la soie, etc., sont transparents pour les ondulations électriques, les corps conducteurs, au contraire, sont opaques ; il suffit d'interposer entre l'excitateur et le résonnateur une plaque métallique pour qu'immédiatement les étincelles cessent de se produire. Au laboratoire de Grenelle, à 10 mètres environ de l'excitateur, on a placé une grande feuille de zinc ; elle arrête complètement les ondes. Mais alors il se produit un phénomène saisissant qui montre nettement l'existence des ondulations électriques, et jalonne leur passage. L'onde ne passe plus, mais elle est réfléchie à la façon d'une onde sonore ou d'une onde lumineuse.

On sait bien que, si une onde réfléchie vient à se contrarier avec une onde incidente, il existe en avant de la surface réfléchissante des points où le son est détruit et d'autres où il est accru ; il se produit des minima et des maxima sonores, des *nœuds* et des *ventres*. De même pour la lumière : quand un rayon réfléchi interfère avec un rayon incident, les ondulations seront détruites par mouvements inverses : il y a obscurité. On observe les mêmes résultats avec les ondes électriques. En allant de la feuille de zinc vers l'excitateur, on trouve des points où le résonnateur ne fournit plus d'étincelles : il s'éteint, et d'autres intermédiaires où les étincelles éclatent de nouveau. Le résonnateur permet ainsi de sonder l'espace et de trouver la trace des ondes électriques dans leurs différentes phases, les nœuds et les ventres. Cette expérience met donc hors de doute l'existence des ondulations électriques et permet de les assimiler à celles de la lumière. Quand on déduit de la longueur d'onde d'après ces expériences la vitesse de transmission des ondes électriques à travers l'air, on trouve environ 300 kilomètres à la seconde, ce qui se rapproche très sensiblement de la vitesse de la lumière.

On peut, avec les ondulations électriques, reproduire les expériences ordinaires que l'on fait avec les rayons lumineux ou calorifiques. Ainsi, si l'on dispose un excitateur dans la ligne focale d'un grand réflecteur parabolique en zinc, les ondes seront concentrées et renvoyées sous forme de rayons parallèles ;

le résonnateur donnera des étincelles sur leur parcours, alors même que l'on interposera un écran en bois, en pierre; mais les étincelles disparaissent, si l'on interpose un corps conducteur ou si même le corps d'un homme est placé entre l'excitateur et le résonnateur. On met de même en évidence les phénomènes de réfraction de polarisation, des rayons électriques. On obtient, en faisant réfracter l'onde à travers un prisme d'asphalte, un indice de réfraction égal à 1.7, très voisin de celui de la lumière.

Mentionnons encore la singulière expérience suivante, assez difficile à expliquer mais qui montre bien la corrélation existant entre les ondes électriques et les ondes lumineuses. Si l'on projette sur les étincelles de décharge de l'excitateur la lumière d'une lampe électrique, ou encore si on allume un fil de magnésium à côté, immédiatement les étincelles se modifient, perdent leur éclat, et le bruit de la décharge change; l'influence des rayons violets de la lumière est très nette et modifie le rythme des vibrations électriques de l'excitateur.

Ne multiplions pas davantage les faits. Ceux que nous venons d'indiquer suffisent pour montrer qu'il y a grande analogie entre les ondes lumineuses ou les ondes calorifiques et l'électricité. La longueur d'onde dans les expériences de M. Hertz est d'environ 30 centimètres. Les vibrations électriques sont donc beaucoup plus longues que les vibrations lumineuses; à cela près, elles jouissent de propriétés communes, à tel point que l'on peut se demander si les ondulations lumineuses ne seraient pas simplement d'origine électrique. L'horizon, comme on voit, s'élargit considérablement, et il serait bien possible que les expériences mémorables de M. Hertz devinssent le point de départ de progrès nouveaux en physique et même d'applications utiles. (*J. des Débats.*) HENRY DE PARVILLE.

L'ÉGLISE DU ROSAIRE A LOURDES

DISCOURS DE MGR L'ÉVÊQUE DE RODEZ

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Ave, Maria, gratia plena,
« Je vous salue, Marie, pleine de grâce. »

II

A côté des intentions symboliques qui ont fait élever des constructions spacieuses au pied des premières, pour exprimer

d'une manière sensible et matérielle les faits de la vision qui eut lieu, il y a trente et un ans, dans la grotte de Massabielle, il y en a d'autres que j'appellerai morales, et qui ont dû exercer aussi une grande influence sur les résolutions de ceux qui conduisaient cette nouvelle entreprise.

Je ne parle point des fruits de sanctification et de perfectionnement individuel qui peuvent résulter pour chacun de la pratique des exercices du saint Rosaire dans un lieu où la sainte Vierge semble avoir voulu leur donner une efficacité particulière. Je passe sur les faveurs et les consolations que l'on obtiendra dans les stations de ce temple pour soi, pour ses proches, pour tous ceux que l'on chérit; j'omets les grâces de conversion que vous pouvez ainsi mériter pour ces pauvres pécheurs que la Vierge Immaculée a spécialement désignés à votre charitable prière ; je ne dis rien de ces expiations qu'elle a maintes fois réclamées pour les impiétés et les blasphèmes qui offensent si cruellement son Fils ; mais je ne puis me taire sur cette autre partie du plan providentiel qui semble dominer toutes les phases du pèlerinage de Lourdes, à savoir la coïncidence de son développement progressif avec l'action divine de la Papauté sur l'Eglise.

Lourdes semble, en effet, avoir reçu le privilège de traduire les actes des Papes par des réalités sensibles et de les enregistrer sur la pierre et le marbre avec ce poinçon de fer que souhaitait le saint homme Job pour graver ses discours. L'action de la piété chrétienne paraît agir ici concurremment à la conduite des Pontifes romains vis-à-vis de l'Eglise et des âmes. A Pie IX, qui avait déclaré la Vierge Marie exempte du péché originel, elle répond du sein de son auréole divine : Vous ne vous êtes point trompé; je suis bien l'Immaculée Conception ! A Léon XIII, qui la proclame reine du saint Rosaire, elle montre aussitôt dans cette vallée des miracles le temple qui doit être le mémorial de ce nouveau privilège. Singulière destinée, en effet, que celle de cette petite ville pyrénéenne ! On dirait qu'elle est devenue comme le dépôt des archives providentielles, le livre monumental où les générations futures viendront étudier les grands faits de la miséricorde de Dieu sur la marche de son Eglise. Rien de surprenant donc dans l'intérêt si marqué que portent à ce sanctuaire les modernes successeurs de saint Pierre, tellement que nous ne sommes aujourd'hui ici que les mandataires et les représentants de Celui qui tient la gérence du Christ et exerce le suprême commandement en son nom.

Et ce n'est pas sans raison qu'en bâtissant cet édifice on a voulu répondre à la pensée de Léon XIII, comme en élevant la première basilique on avait donné corps à la pensée de son immortel prédécesseur. Qui ne sait que la Reine du Rosaire est aussi la Reine des victoires. C'est elle qui a vaincu Satan ; c'est elle qui a écrasé le dragon de son pied virginal ; c'est elle qui est le bouclier et la tour de défense de l'Epouse du Christ. L'infidélité, l'hérésie, la tyrannie, la révolution, l'impiété, elle a tout broyé, elle a tout terrassé. Après les plus grands orages, elle a toujours ramené la sérénité dans le ciel de l'Eglise et fait luire l'arc de la paix après les plus redoutables commotions et les plus violentes tempêtes. Demandez plutôt à saint Dominique, l'instituteur du Rosaire, quelle est la force de cette arme divine au regard des pouvoirs infernaux. Demandez-le aux vainqueurs de Muret, de Lépante et de Vienne ; interrogez le captif de Savone et l'exilé de Gaëte, ils vous répondront tous que sa force est irrésistible et qu'elle a toujours fait crouler ceux qu'aucune autre résistance humaine ne semblait plus devoir arrêter.

Qu'en sera-t-il des espérances que le Pontife actuel a mises dans cette Vierge auxiliatrice dont nous inaugurons aujourd'hui l'agrandissement de l'un des sanctuaires les plus vénérés? Certes, il a porté dans sa confiance une ténacité qui prouve bien la foi qu'il conserve dans cette ressource suprême. Coup sur coup, il a mis l'univers à genoux devant Notre-Dame du Rosaire pour implorer son appui. Captif et privé de tous les secours qui pouvaient humainement le défendre, il s'est mis sous la protection de cette vigilante gardienne, et, devant l'indifférence des uns et l'audace des autres, il n'a pas perdu son courage. Fixant son regard sur cette mère débonnaire qu'on n'invoqua jamais en vain, il a fait face aux entreprises de ses ennemis avec une prudence et une fermeté qui ne peuvent guère lui venir que de l'assurance intérieure d'une victoire prochaine.

Sa confiance ne sera pas trompée, et c'est pour en témoigner devant la chrétienté tout entière, que s'élève ici le monument qui est destiné à honorer dans une forme qui lui est particulièrement agréable Celle dont nous attendons le triomphe. Et pour ne citer qu'un détail de cette harmonie des œuvres de Lourdes avec l'action parallèle des Papes, qui ne serait frappé du singulier rapprochement qui, à quelques semaines de distance, s'offre à nos yeux? Pendant que des mains sacrilèges

viennent de profaner la Ville Sainte, en dressant près du trône du Pontife romain la statue d'un homme vil et corrompu, à Lourdes, la ville sainte de la France, on voit s'élever, par une compensation légitime, le monument de la Vierge du Rosaire, qui, tôt ou tard, de son pied vainqueur renversera le premier.

Cette coïncidence est d'un bon augure. Courage, Pontife magnanime, vos vrais fils sont avec vous ; ils vous envoient d'ici leur salut respectueux pour vous dédommager des injures que les sectes impies et l'ingratitude de frères égarés ont jetées à votre face auguste. Courage, ô Père, ô Roi, ô infaillible Docteur ; Lourdes est une allégresse ; elle est née pour marquer un triomphe; elle vivra pour en affirmer de nouveaux. Le lion de Juda sera victorieux de l'enfer et du monde, et demain, car Dieu se réserve toujours le dernier mot en toutes choses, demain nous nous écrierons en chœur : *Vicit Leo! Vicit Leo!* Léon a vaincu. Léon est vainqueur ! comme au lendemain de Lépante et de la victoire de Jean d'Autriche, on s'écria dans toute l'Eglise : *Fuit homo missus a Deo cui nomen erat Joannes!*

III

La patrie n'a point été oubliée dans les fins que l'on s'est proposées en élevant à la Vierge du Rosaire ce vaste dôme et les chapelles qui l'entourent comme d'une ceinture d'honneur. Elle ne le pouvait pas, car l'amour de Dieu et l'amour de nos frères sont inséparables; l'acte de charité, sans l'un ou l'autre de ces amours, serait un acte incomplet.

On a donc pensé à la France, en construisant ce monument, comme on a pensé à l'Eglise et à la réalisation matérielle de tous les phénomènes de la vision qui devait tant faire éclater en ces régions la gloire de Marie. On y a pensé, parce que les chrétiens sont les vrais patriotes, et qu'on n'a pu, en alignant ces pierres et en ouvrageant ces matériaux, ne pas se souvenir que Celle pour qui on travaillait est la patronne de la France.

On a voulu la servir, cette patrie bien-aimée, dans un sens général d'abord, parce que tout ce qui concourt à l'amélioration morale de chaque personne, tous les progrès du bien, tous les redressements des consciences qui s'obtiennent dans le détail profitent à la masse et forment dans leur réunion la somme totale des vertus nationales.

Cet édifice, on peut le dire, est encore élevé à son intention,

parce que le Rosaire est la prière qui rend fort contre les ennemis du dehors aussi bien que contre les ennemis du dedans.

Aux premiers, il dira de prendre garde de troubler la paix d'un peuple qui prie, pour satisfaire des projets orgueilleux, car la Vierge aime la France, comme le Christ son fils aime les Francs; et c'est par des vierges que plus d'une fois elle a rendu la victoire à ses armes et l'honneur à son drapeau. Devant les bannières qui flottent sous nos yeux et qui rappellent, avec les vertus de Marie, ses triomphes, les noms de Jeanne d'Arc et de Jeanne Hachette ne paraîtront point déplacés.

Autrefois, quand le chevalier français avait été armé par la noble dame qui l'envoyait au combat, il mourait ou remportait la victoire; que sera-ce si la bannière de Marie vient à être arborée sur un pays qu'on a appelé son royaume ?

Aux seconds, elle montrera ce qu'elle a fait dans le passé pour protéger les vertus chrétiennes, et par elles la grandeur nationale ; elles les avertira en même temps de ce qu'elle pourrait faire encore contre eux pour les empêcher de conduire la patrie à toutes les hontes et à toutes les déchéances qu'ils veulent lui faire subir.

Enfin, serrant de plus près cette idée, nous dirons que le sens de la vision qui a créé la célébrité de ces lieux indique lui-même la part qui revient à la patrie dans la pensée qui a fait construire le monument que nous inaugurons aujourd'hui. Le Rosaire est français. Saint Dominique l'institua sur notre sol, et non loin de cette contrée, pour combattre à la fois les ennemis de l'Eglise et les ennemis de la France. A six siècles et demi de distance, c'est encore sur cette terre française de Lourdes que l'Immaculée Conception s'est montrée avec le Rosaire à la main et l'invitation de le réciter sur les lèvres.

Qu'est-ce à dire, et nous taxera-t-on de présomption si nous avançons que la Vierge, montrant l'instrument du Rosaire sur une terre française et engageant la voyante à la prier en cette façon sur le sol de son pays préféré, témoigne ainsi qu'elle voulait, par la vertu de cette prière, sauver la patrie, comme elle paraît vouloir de la même manière sauver l'Église. Aussi demandons-nous que sur le fronton de ce nouveau temple on inscrive d'un côté les armes de la Papauté, et de l'autre le nom de la France.

Ajoutons à tout cela que c'est bien ainsi que l'ont compris les zélés serviteurs de Marie qui lui ont élevé ce temple. Des prières

multiples se font ici, vous le savez bien, pour le salut de notre chère patrie ; le Rosaire s'y récite en permanence pour attirer sur la France les bénédictions et les miséricordes divines. Daigne le Seigneur entendre toutes ces supplications, et que par Marie il nous protège et nous sauve !

Avons-nous assez expliqué les raisons pour lesquelles on a construit à Lourdes l'église du Rosaire? avons-nous assez montré que cette œuvre était la logique continuation de l'église supérieure dédiée à l'Immaculée-Conception ? Je vous laisse à le dire. En tout cas, le temps ne nous permettrait pas de pousser plus loin et de nous développer davantage.

Quand donc, ô gardiens de ces vénérés sanctuaires, les enfants de la cité et les étrangers accourus de tous les points du monde pour visiter ce qu'on pourra désormais appeler les saints lieux français, quand donc toutes ces voix vous demanderont pourquoi ces temples et pourquoi ces coupoles, vous leur direz qu'un jour la Vierge Immaculée, revêtue d'un éclat incomparable, apparut sur ces coteaux, tenant entre ses mains le Rosaire, et que c'est là la signature marmoréenne qui doit constater à tout jamais le souvenir de cet événement merveilleux. Ainsi faisait Israël pour marquer les grandes étapes de sa vie figurative; ainsi faisait l'Egypte, ainsi faisait Rome ; ainsi ont fait à Lourdes les chrétiens et les serviteurs de la Vierge Marie. Qu'ils en soient bénis et récompensés comme ils le méritent !

Et maintenant un dernier mot pour tirer la conclusion pratique de ce trop long discours. Peuples chrétiens de la France et du monde, vous venez d'ouïr pour quel motif cette église du Rosaire a été bâtie. A vous d'entrer dans cet esprit et de faire ici les œuvres de prière et de pénitence que l'apparition a elle-même indiquées. Venez visiter ces vallons que le Ciel a touchés en un jour de miséricordieuse bonté. Venez y honorer la Vierge Immaculée dont le pied s'est reposé sur la roche qui nous avoisine; venez y intercéder pour l'Eglise et pour la patrie; venez y faire amende honorable pour vous, pour vos familles, pour les pauvres pécheurs et pour tous ceux dont le regard a perdu de vue le ciel, et le cœur les saintes espérances de l'avenir.

Ah ! nous y venons tous les ans, de grand cœur, et en files nombreuses, nous, les fils du Rouergue, qui aimons Notre-Dame de Lourdes d'une manière qui va sans cesse croissant. Un jour, il m'en souvient bien, nous vîmes quatre mille hommes, le Rosaire à la main et les louanges de Marie sur les lèvres. Les

robustes poitrines de ces fiers enfants des montagnes faisaient retentir tous les échos d'alentour. On put croire un moment à une invasion; c'en était une, en effet : c'était l'invasion de l'amour!

Ils y sont venus aussi les fils spirituels de ces vénérés prélats qui ont voulu par leur présence donner une solennité plus grande à la bénédiction de ce nouveau sanctuaire. On les y a vus arriver de toutes les parties de nos belles provinces, et, comme tous ceux qui ont touché ce sol aimé de la Reine des cieux, ils veulent y revenir encore. O Vierge immaculée, montrez-vous favorable à leurs vœux, comblez leurs désirs, exaucez leurs prières; bénissez-les tous et portez aux pieds de votre fils leurs requêtes.

Bénissez surtout le sage pilote qui préside aux destinées de l'Eglise en ces temps périlleux. Bénissez ce prince de la hiérarchie sacrée qui vient déposer à vos pieds le manteau de pourpre que lui légua cet autre pontife qui vous appartenait par une consécration spéciale, et des mains duquel vous aviez voulu recevoir ici votre royal diadème. Bénissez le pasteur dévoué que vous avez mis à la tête de ce diocèse et que vous avez choisi au milieu même du troupeau que vous lui destiniez à conduire pour que, ce troupeau le connaissant mieux, il l'aimât davantage. Bénissez tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont concouru à l'érection de ce monument par leur art, par leurs travaux, par leurs sollicitudes et par leurs aumônes. Et enfin, s'il m'est permis de venir après tous les autres, bénissez-moi moi-même, bénissez l'Eglise des Ruthènes ; maintenez-lui toujours sa fécondité spirituelle; bénissez ces pèlerins, mes enfants, qui vous visitent si fréquemment et qui vous aiment si tendrement, et souvenez-vous que, si c'est ici que vous avez déclaré votre nom, c'est un saint évêque de Rodez qui fit élever le premier, il y a bientôt quatre siècles, sur le clocher de sa cathédrale, la statue de l'Immaculée Conception.

Enchaînez-nous tous, ô douce Mère, sur votre cœur virginal, avec la chaîne symbolique de ce Rosaire dont nous admirons devant nous la représentation colossale. Portez-nous ainsi vers ces demeures éternelles d'où vous descendiez toute radieuse pour nous montrer quelle en est la gloire, et vers lesquelles vous remontiez bientôt, comme pour nous dire qu'il ne faut toucher la terre que pour nous élever aux cieux. Ainsi soit-il!

ERRATA

Dans le numéro 920 des *Annales* (3 août 1889), deux fautes d'impression se sont glissées dans l'article : *le Chant de l'Église.*

1° Page 233, ligne 14. — Au lieu de « Absence totale dans d'autres, et *partout* ». — Il faut lire : « et partant ».

2° Page 236, 2e Vœu. — Vers la fin du paragraphe : au lieu de « et qu'ils continuent à donner *le* bon exemple. « Il faut lire : *ce* bon exemple.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le voyage de Guillaume II en Alsace-Lorraine. — L'Espagne et le Pape. — Une exposition. — Quatre discours. — Un manifeste. — Épuration de l'armée. — Angleterre.

29 août 1889.

L'événement le plus important de la semaine est évidemment le voyage que l'Empereur d'Allemagne vient de faire aux pays annexés. On comprend, sans qu'il soit besoin d'insister, tout ce qu'il y a eu de pénible et pour les Alsaciens-Lorrains et pour nous, Français, dans cette visite de Guillaume II à Strasbourg et à Metz, — ces deux joyaux de France que la Révolution couronnée a livrés à nos ennemis séculaires. Aussi bien, il n'entre pas dans notre pensée de nous répandre en récriminations rétrospectives sur la politique néfaste de l'Empire, non plus qu'en lamentations déplacées sur le voyage provocateur du jeune Souverain allemand. Mais on avait dit que Guillaume II parlerait de la question des passeports; on lui avait prêté l'intention, sinon d'abolir, du moins d'adoucir la législation draconienne qui rend si difficiles les relations entre la mère-patrie et les provinces momentanément séparées ; on avait même ajouté qu'en témoignage de ses dispositions pacifiques, l'Empereur aborderait la grave question d'un désarmement général international. Les fêtes sont passées, et rien de tout cela n'a été confirmé. Guillaume II a banqueté; Guillaume II a bu à la prospérité de l'Alsace-Lorraine et à la santé du statthalter; les troupes ont défilé ; on a chanté le *Wacht am Rhein*, et ç'a été tout. Il n'y aura rien de changé à la situation du *Reichsland*. Ce n'est pas encore cela qui amoindrira au-delà des Vosges la religion du souvenir.

Quant à l'accueil fait au Souverain allemand par les populations d'Alsace-Lorraine, il a été ce qu'il devait être, convenable et digne.

Et en retournant à Berlin par Munster, où il a été reçu avec un véritable enthousiasme, Guillaume II a pu constater la différence entre la manière dont il était acclamé en Westphalie et celle dont il l'avait été en Alsace-Lorraine. Quoi qu'il en dise dans un rescrit adressé au statthalter, où il témoigne de sa satisfaction et sa reconnaissance aux habitants de Strasbourg et de Metz, on sait ce que ce verbiage veut dire. A Munster, Guillaume II s'est exprimé avec plus de franchise. « Je me souviens, a-t-il dit, en répondant au toast du préfet, que l'épée de Westphalie s'est montrée aussi tranchante que celle des autres peuples de mon royaume, et j'espère qu'elle sera tout aussi tranchante à l'avenir, dans le cas où il s'agirait de défendre la patrie unie depuis peu. » Les épées s'ébrèchent souvent : les Prussiens en ont fait l'expérience à Iéna et à Auerstaedt.

L'idée d'avoir à défendre quelque jour les biens acquis par la Prusse depuis vingt-cinq ans a plus d'une fois hanté le cerveau du jeune Souverain au cours de ses voyages, et on s'attend à ce que, dans le prochain ordre du jour du commandant du 15e corps d'armée, il soit inséré des paroles belliqueuses que l'Empereur l'aurait chargé de transmettre aux troupes qui « occupent le poste d'honneur de l'armée allemande ». Ces paroles ont dû être soumises au contrôle de M. de Bismarck. On les connaîtra incessamment.

—

Une députation de Catalans est allée au Vatican supplier le Pape de se rendre à Barcelone dans le cas où il se déciderait à partir. A ce sujet, il est question de démarches faites auprès du cabinet de Madrid par l'Autriche, l'Italie et l'Allemagne pour lui demander de refuser un asile au successeur de saint Pierre. Le gouvernement espagnol aurait, dit-on, cédé à cette pression, et de là les circulaires que quelques gouverneurs civils ont adressées aux alcades pour leur rappeler que les ayuntamientos n'ont pas le droit de faire de la politique internationale et leur défendre d'exprimer leur dévouement à la Papauté.

Il est évident que M. Sagasta désire de tout son cœur que le Souverain Pontife ne prenne pas la résolution de venir en Espagne, et qu'il n'a aucun souci de se mettre cet embarras sur

les bras; mais il est évident aussi que si le Pape vient, il sera reçu avec tout le respect qui lui est dû : il n'est pas un Espagnol qui voudrait refuser l'hospitalité au vicaire de Jésus-Christ, les uns par sentiment religieux, et les autres, par entraînement chevaleresque et par souci de la déférence à laquelle la faiblesse et la persécution ont toujours droit.

Ce serait faire injure à la noblesse du caractère espagnol que de supposer le contraire. Un vieux dicton castillan rappelle que « l'honneur passe avant le devoir. » Il ne se trouverait pas un gendarme, pas un douanier pour dire au chef de l'Eglise : On ne passe pas. M. Crispi doit en prendre son parti. Le Pape est sûr de trouver un refuge en Espagne, le jour où les intérêts du catholicisme l'obligeront à quitter la capitale de l'Italie.

—

L'Exposition du Champ-de-Mars va avoir sa contre-partie de l'autre côté du Rhin!

Il est question d'organiser pour 1892 à Berlin une Exposition italo-austro-allemande et qui aurait surtout un caractère politique. On voit en effet figurer au premier rang sur le programme « les objets servant à l'art de la guerre et aux besoins des armées. » C'est, comme on le voit, la confirmation des discours sur « les fêtes du travail et de la paix » qui émanent de la triple alliance. Il est vrai de dire qu'il y a des exclusions : « pas d'objets dont la divulgation nuise à la défense des Etats; pas de travaux d'état-major; pas de machines servant à la fabrication du matériel de guerre inconnu du public. » Mais en dehors de cela, quel vaste champ ouvert à toutes les conceptions concernant l'art de s'entre-détruire : équipement du soldat, harnachement du cheval, armement de l'infanterie et de la cavalerie, munitions, service de campagne, application de l'hygiène au campement, au cantonnement et au casernement, poste, télégraphe, téléphone, service de pigeons voyageurs, vélocipédie militaire.

Il y aura aussi une exposition rétrospective : tableaux de batailles, portraits, photographies, drapeaux, décorations seront admis. Il y aura même une exposition musicale! Et s'il y a des gens qui trouvent qu'il n'y a pas encore dans ces classes assez de moyens de tuer ses semblables, on les mènera un peu plus loin, aux annexes où l'on verra l'exposition du génie et de la marine. Rien qu'à lire le catalogue, on voit des membres en l'air, des cadavres éventrés et des ambulances en mouvement : ce ne sont que bombes et torpilleurs, mines et contre-mines,

matières explosives et matières destructives. Tout cela, sans doute, en l'honneur de la paix.

Les gallophobes allemands ne dissimulent pas qu'à leurs yeux c'est la réponse d'un peuple fier et belliqueux aux « manifestations frivoles que comportent les spectactes de l'esplanade des Invalides et les ascensions de la tour Eiffel. » Ils prétendent prouver que, sur les bords de la Sprée, on ne se laisse pas affadir par les réjouissances à jet continu. On prétend nous rappeler, si le gouvernement allemand patronne l'entreprise, que l'âge de fer n'a pas pris fin. Mais alors quelle valeur ont les assurances pacifiques multipliées par les souverains alliés dans leurs entrevues ? S'ils n'ont rien à craindre d'un peuple « frivole, » quel besoin de préparer à longue échéance le spectacle d'un immense appareil militaire? Encore faut-il se dire que même si l'exposition de Berlin doit avoir lieu, bien des choses se passeront d'ici à 1892.

—

La journée de dimanche a été marquée par quatre discours politiques assez importants. M. Floquet a parlé à Beaune, M. Spuller à Seurre, M. Jules Ferry à Saint-Dié et M. Yves Guyot à Saint-Tropez.

C'est le branle-bas de combat qui sonne ; c'est aussi un cri de ralliement que les républicains apeurés se jettent d'un bout à l'autre de la France.

M. Floquet était convoqué par les francs-maçons de la loge le « Réveil de la Côte-d'Or. » Il a commencé par dire qu'il n'était pas venu par intérêt personnel. Le seul but de sa visite, c'est de célébrer le centenaire de 1889. Immédiatement après, M. Floquet a réclamé l'union de tous les républicains « contre la coalition de tous les despotes. »

Oui, déclare-t-il, l'union c'est la nécessité suprême de l'heure présente. Toute ma vie a été et sera consacrée à cette pensée : Je suis radical, je veux la république qui fasse des réformes. Lorsque j'eus l'honneur de diriger les débats de la dernière Assemblée, j'ai fait tous mes efforts pour maintenir la fraternité entre les fractions républicaines ; au gouvernement, j'en ai fait autant ; redevenu simple député, j'ai travaillé à la concentration des républicains contre l'ennemi du moment.

Cette union n'est le triomphe d'aucune personnalité. Les hommes vieillis dans les luttes sont prêts, s'il le faut, à céder la place.

L'orateur repousse l'union avec les monarchistes que certains

voudraient, car il ne voit pas le but et la politique de cette république soi-disant habitable et où la plupart des républicains n'auraient pas un très large logement. Il faut aller en avant, faire les réformes démocratiques attendues depuis longtemps. C'est sur ce terrain que doit se former le faisceau sacré de l'union. Les divisions parlementaires et personnelles doivent s'effacer et se fondre dans une action commune.

En résumé, M. Floquet préconise l'union... mais à la condition qu'elle se fera sur le terrain qu'il désigne, et que l'on ira un peu plus à gauche. Non sans logique, il proteste en même temps contre l'alliance avec les conservateurs; mais on remarquera qu'il ne se refuse pas d'avance à soutenir les républicains les plus avancés, voire, à renouveler l'aventure de 1885 et à faciliter la rentrée de MM. Basly et Camélinat à la Chambre.

Suivent naturellement les malédictions d'usage contre le général Boulanger :

Un traitre a porté le drapeau républicain dans le camp ennemi, et les adversaires du repos ont eu un moment l'espoir de la victoire ; elle est impossible. La Révolution, dont nous célébrions, il y a quelques mois l'aurore pacifique et radieuse, ne s'est pas déroulée sans embûches; elle a dû lutter contre l'ancien régime, puissant et armé; les mêmes accusations ont été lancées contre les grandes assemblées. Constituante, Législative, et contre la Convention. Il y avait, de plus, le bourreau qui rendait ces luttes sanglantes.

Dans cette dernière phrase, il y a comme un regret. Mais, comme le fait remarquer le *Gaulois,* les républicains proclament tous que le général Boulanger est mort, fini, enterré, volatilisé, que sa bande est dissoute, que son nom seul provoque, en France, un haut-le-cœur général. Et ils continuent à frapper sur ce cadavre avec un entrain merveilleux. Jamais un cadavre n'a été aussi tourmenté. Jamais un mort n'a été aussi secoué. Jamais une tombe n'a été aussi troublée. Jamais un fantôme n'a excité tant de haine, de peur, de rage, et n'a reçu tant de coups.

Parlant ensuite des élections du Nord et de la Seine, M. Floquet a laissé échapper cette phrase épique : « Si quelques républicains se sont laissé surprendre, la majorité est restée fidèle. » Mais a-t-il ajouté, si ces coalitions obtenaient le succès, ce serait une nouvelle révolution. Nous savons que l'union nous rendrait la république ; il vaut mieux s'unir maintenant pour la conserver.

Serait-il vrai que l'union soit impossible et que quelques-uns, lassés de réclamer des réformes, se soient précipités derrière un dictateur qui leur promettait en un jour ce que la liberté ne peut faire que lentement ?

Examinant les questions qui peuvent diviser les républicains, M. Floquet a cité la séparation de l'Eglise et de l'Etat : tout le monde la veut, dit-il, mais il faut prendre des précautions, voir si l'influence de l'Eglise prépondérante ne serait pas supérieure à l'autorité de l'Etat libéré ; la revision, on a dit que c'était un factieux qui la réclamait et qu'on ne pouvait pas se mettre à sa remorque, « mais nous, républicains, nous la réclamons depuis 1884. »

S'il faut en croire M. Floquet, le banquet des maires a prouvé l'union de Paris et de la province. Il s'est enfin réclamé de l'Exposition et a vivement insisté pour que les républicains s'unissent.

—

A Seurre, M. Spuller a chanté le même refrain. Il a rappelé les devoirs qui s'imposent aux républicains :

« Pour faire durer et prospérer la République, il faut plus que jamais, a-t-il déclaré, de la conciliation, de l'union et aussi de la sagesse. Tout gouvernement doit donner la sécurité du lendemain. Pour cela, il faut éviter de se jeter dans les utopies; il faut gouverner en réalisant seulement les réformes réclamées par l'opinion publique ; il faut aller de l'avant, mais sans tout demander à la fois. »

On remarquera déjà une certaine différence entre le langage du ministre actuel des affaires étrangères et celui de M. Floquet. Celui-ci veut des réformes ; celui-là redoute les utopies et n'accepte « que les réformes réclamées par l'opinion ».

Enfin, M. Spuller ne parle pas de revision, et l'on sait que ses amis n'en sont pas partisans.

—

M. Ferry a discouru, lui, au comice agricole du canton de Provenchères; il a fait l'éloge de l'opportunisme, et terminé en disant que le moyen d'obtenir des réformes démocratiques dans la prochaine législature était non pas d'augmenter la minorité monarchique qui s'en va, mais d'envoyer au Parlement une majorité compacte.

Le discours de M. Yves Guyot à Saint-Tropez a été insignifiant. Le ministre des travaux publics s'est félicité des dernières

élections aux conseils généraux, et il a voulu y voir l'écrasement de l'opportunisme.

En somme, M. Floquet a été le plus explicite des quatre orateurs de dimanche. Pour connaître la pensée des opportunistes, il faut aller la chercher dans une profession de foi que vient de publier M. Joseph Reinach. Il a appris à ses électeurs que « rouvrir l'ère des entreprises coloniales serait une folie. » La phrase est bonne; mais, si rouvrir cette ère serait une folie, on se demande comment ouvrir la même ère a été un acte sublime. M. Reinach s'en arrangera avec M. Jules Ferry, avec celui qui a ouvert l'ère qu'il serait fou de rouvrir, et qu'on ne peut d'ailleurs rouvrir, par l'excellente raison qu'elle n'est pas fermée.

Le candidat des Basses-Alpes a ajouté entre autres choses : « Je veux la paix religieuse par la tolérance. » Et il termine ainsi : « J'oppose résolument cette politique à la politique de revision et d'agitation qui fait le jeu des ennemis de la république. »

Si M. Reinach obtient l'absolution de M. Ferry pour ses idées sur la politique coloniale, comment obtiendra-t-il l'approbation de M. Floquet pour ses idées sur la revision et la paix religieuse? C'est un mystère.

—

L'*Intransigeant* publie l'appel suivant que le général Bouger adresse aux électeurs de la Seine :

Électeurs,

Nous vous soumettons les noms des candidats qui soutiendront la lutte, pour la cause de la République nationale, dans les diverses circonscriptions de la Seine. Ce sont des hommes dévoués à la République et dignes de toute votre confiance.

En les désignant à vos suffrages, nous avons dû nous placer en dehors de toute question de personnes, et nous inspirer uniquement des idées de concorde, d'union et de discipline qui nous assureront la victoire.

Vous avez déjà fait connaître vos volontés, lors de l'élection du 27 janvier; vous ne voudrez pas vous déjuger.

Aujourd'hui comme alors, et plus qu'alors peut-être, vous voulez la revision de la Constitution, la fin d'un régime qui compromet la République et qui ruine la patrie; vous voulez la disparition d'un Sénat déshonoré.

La Chambre que vous êtes appelé à élire ne sera ni une Assemblée législative chargée d'élaborer des lois, ni une Assemblée constituante.

Elle aura pour mandat unique d'obtenir, en dépit des résistances

d'un gouvernement usurpateur, la nomination d'une Assemblée constituante par le suffrage universel.

Ce mandat est simple ; mais il exige du patriotisme et de la résolution. Les candidats dont vous lirez les noms ci-dessous l'acceptent et sont décidés à l'accomplir.

Donc, pas de divisions ! pas de dissidences !

Malgré les menaces, les violences et les manœuvres d'un gouvernement perdu, vous savez que de notre côté sont tous les partisans de la revision pour la République ; et du côté de nos adversaires tous ceux qui, plus ou moins franchement, ne veulent pas de revision.

Restez unis, restez disciplinés, c'est la condition nécessaire du succès ; et rien ne résistera plus à votre volonté souveraine.

Vive la République ! Vive la revision ! Général BOULANGER.

Président du Comité républicain national.

Ce document est accompagné de la liste des candidatures dans les diverses circonscriptions de Paris et de la banlieue. On y trouve les noms de la fine fleur du parti : MM. Laguerre, Dillon, Boulanger, Vergoin, Mermeix, etc.

—

Les dossiers de la Haute Cour ont révélé que quinze cents officiers ont écrit ou envoyé leur carte au général Boulanger depuis que ce militaire, autrefois cher aux républicains, a encouru leur disgrâce.

Les journaux opportuno-radicaux ont poussé des clameurs d'indignation. Ils ont, sur un ton menaçant, invité M. de Freycinet, ministre de la guerre, à punir sévèrement ces officiers. Il faut rendre cette justice à M. de Freycinet, qu'il a résisté quelque temps aux injonctions qui lui étaient adressées. Mais, après avoir résisté, il a fini par céder. Le ministre de la guerre était en villégiature, en Suisse, dans le canton de Vaud, et ne paraissait pas plus s'inquiéter du procès Boulanger et des révélations de M. Quesnay de Beaurepaire que si la chose s'était passée en Chine. Les bruits du monde n'arrivaient pas jusqu'à lui, dans les tranquilles retraites où il était allé chercher le repos. Mais on lui a fait parvenir les journaux qui se plaignaient de l'inaction du ministre de la guerre et dénonçaient son *modérantisme*. Et M. de Freycinet, troublé par ces attaques, est revenu à Paris et a procédé à une enquête sur les militaires compromis par les dossiers de la Haute Cour. Une note, communiquée aux journaux, fait connaître les résultats de cette enquête. Cinquante-neuf officiers de l'armée active sont frappés. Sur ces cinquante-neuf officiers, deux sont mis à la retraite,

neuf sont mis en non-activité par retrait d'emploi, six sont déplacés. Les autres sont l'objet de mesures disciplinaires diverses.

Vingt-deux officiers de l'armée territoriale sont également atteints. Ils sont, dit la note gouvernementale, privés de leurs emplois à titre temporaire ou définitif.

En outre vingt et un sous-officiers de l'armée active ou de la réserve sont cassés, déplacés ou punis de la prison, et huit gendarmes ou gardes républicains sont traduits devant un conseil de discipline pour être réformés.

Jusqu'à présent le système de l'*épuration*, cher aux républicains, avait été appliqué dans toutes les administrations civiles. Mais l'armée du moins avait été épargnée. La voilà atteinte à son tour. Quatre-vingts officiers sont frappés. Et cela ne fait que commencer !

Les dissentiments politiques qui existent déjà dans l'armée, à l'état latent, par la faute des républicains, ne pourront que s'accentuer à la suite des mesures de rigueur semblables à celles qu'on vient de prendre. Quand il y a tant de mécontents dans la population civile, pourquoi éprouve-t-on le besoin de faire des mécontents dans l'armée ? Veut-on constituer un état-major tout prêt pour de futurs *pronunciamientos ?*

Le jour où M. Thiers apprit que les Prussiens avaient battu les armées de l'Autriche à Sadowa, il dit à un de ses amis : « C'est un grand malheur pour la France. Nous aurons notre tour. La France sera vaincue. L'Empire tombera. Et ce sera la République qui le remplacera. Et quelle République ! Une République de l'Amérique du Sud. »

La prophétie de M. Thiers se réalisera-t-elle ? Nous avons vu s'implanter chez nous, avec Wilson et ses élèves, les mœurs de l'Amérique du Nord. Veut-on nous mener maintenant au régime des Républiques de l'Amérique du Sud ?

—

Une grave nouvelle arrive de Londres. Les ouvriers des docks se sont mis en grève, et ont entraîné dans le mouvement un certain nombre d'ouvriers de la Cité. On craint des désordres graves, et les troupes sont consignées dans leurs casernes. La grève a été décidée dans un meeting qui s'est tenu dimanche à Hyde-Park, et elle promet d'être soutenue énergiquement. Le premier effet a été de retarder le départ d'un certain nombre de navires et de faire diriger vers d'autres ports ceux qui n'étaient

pas encore entrés dans la Tamise. Souhaitons que tout se borne là.

PETITE CHRONIQUE

La lecture de l'*Officiel* est parfois intéressante. Il y a deux jours, on y insérait une longue liste de récompenses pour actes de dévouement et de courage accomplis en Algérie. Dans cette liste, on remarque comme ayant reçu des médailles de 1re classe :

Mme Roche, en religion sœur Hélène ;

Mme Gibert, en religion sœur Catherine;

Mme Gion, en religion sœur Marie.

Ces congréganistes sont donc reconnues dignes d'une haute distinction, même par nos gouvernants.

Le même jour, M. le ministre de l'instruction publique signait un arrêté aux termes duquel, à partir de la rentrée scolaire 1889-1890 il ne sera fait aucune nomination d'instituteurs congréganistes dans les Côtes-du-Nord et aucune nomination d'institutrices congréganistes dans les Hautes-Alpes, le Finistère et la Meuse.

Ces gens-là chassent les sœurs des écoles et des hôpitaux, et ils reconnaissent eux-mêmes leur dévouement ! Quelle logique !

— Mgr Turinaz qui devait prendre la parole pendant la patriotique cérémonie commémorative de Mars-la-Tour, en a été empêché, en vertu, paraît-il, d'ordres supérieurs.

Le gouvernement ne devrait pas oublier que la célébration de ce touchant anniversaire est l'œuvre des deux curés qui se sont succédé depuis la dernière guerre à Mars-la-Tour.

— Le prince Victor Napoléon vient d'adresser au général du Barail, président du comité central impérialiste, la lettre suivante :

17 août.

« Mon cher général,

« Remerciez, en mon nom, les comités impérialistes qui, à l'occasion du 15 août, ont tenu à m'assurer de nouveau de leur dévoûment et de leur inébranlable fidélité.

« Je vous félicite d'avoir si énergiquement rappelé dans votre chaleureux discours les doctrines constantes de nos empereurs.

« Seuls, pendant dix-huit ans, les impérialistes n'ont cessé de revendiquer les droits de la nation foulés aux pieds par les républicains d'aujourd'hui.

« Nos efforts ne sont plus isolés. L'idée plébiscitaire fait tous les jours et dans tous les partis de nouveaux progrès.

« En dépit des violences de parlementaires aux abois, la France redeviendra maîtresse de ses destinées.

« Le parti de l'empire a de tout temps placé sa confiance dans le peuple : elle ne sera pas déçue.

« Croyez-moi, mon cher général, votre bien affectionné,

« Victor Napoléon. »

— Le président Carnot est en ce moment à Fontainebleau en villégiature.

— Le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur s'est réuni hier, à une heure et demie, et a décidé que, conformément à l'article 2 du décret disciplinaire du 24 novembre 1852, il y avait lieu d'opérer sur les matricules de l'ordre la mention que le général Boulanger et le comte Dillon étaient suspendus de tous les droits et prérogatives attachés à leurs grades dans l'ordre de la Légion d'honneur.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le scandale que de soi-disants prêtres qui ne se nomment pas, et, sous leur couvert, une coterie sectaire soudoyée par les puissants du jour ont voulu produire en pleine Rome par la publication de la *Cronaca Nera* donne lieu à une heureuse et salutaire réaction de la part du clergé romain, si dévoué au Saint-Siège, si profondément animé du véritable esprit sacerdotal dans son immense majorité. Par les viles calomnies dont elle a déjà fourni le spécimen, par son système d'outrages et de dénigrement à l'adresse des plus éminents dignitaires de l'Eglise, la *Cronaca Nera* est un vrai libelle, et de la pire espèce, qui n'a pas son pareil ailleurs et qui, à Rome surtout, prend le caractère d'un nouvel attentat contre la dignité du Saint-Siège et contre la divine hiérarchie de l'Eglise. Son but, en effet, est de semer la division dans les rangs du clergé romain et d'en bafouer les chefs hiérarchiques, sous prétexte de prendre en main la cause des prêtres pauvres, comme si le fait même de la publication à grand frais de l'ignoble libelle ne trahissait pas la provenance des fonds alloués à des misérables qui se posent en indigents!

Mais, grâce à l'excellent esprit du clergé romain, ces efforts seront vains, ou plutôt ils ne serviront qu'à resserrer de plus en plus les rangs de ce clergé et à donner lieu à des manifestations éclatantes de son attachement au Saint-Siège. Nous en avons le gage dans la généreuse initiative qu'un grand nombre

de prêtres ont déjà prise d'opposer au scandale de la *Cronaca Nera* une ferme protestation. En attendant, la commission promotrice du mouvement de protestation a été reçue le lundi 19 en audience spéciale par le Souverain Pontife. A la belle Adresse de fidélité que cette commission a présentée au Souverain Pontife, Sa Sainteté a répondu en ces termes :

Les sentiments que vous venez de Nous manifester, au nom du clergé de Rome, sont pour Nous une grande satisfaction. Nous n'aurons pas pour moins agréable la protestation solennelle que ce même clergé, comme vous le dites, se prépare à Nous envoyer par le moyen d'une souscription générale.

Certes, le clergé de cette auguste ville ne pouvait saisir d'occasion plus opportune, ni avoir de plus juste motif que celui auquel vous faites allusion, pour témoigner solennellement de sa parfaite union et de sa soumission docile à ses légitimes supérieurs ecclésiastiques.

Les déplorables événements qui se déroulent chaque jour sous les yeux de tous montrent assez combien est atroce la lutte que l'Eglise doit soutenir aujourd'hui. Et, pour ne parler que du clergé, quel a été et quel est présentement le dessein pervers de nos ennemis? Vous l'avez bien exprimé dans votre Adresse : répandre la zizanie et exciter des scandales pour diviser les esprits. On a commencé d'abord, par toutes sortes de méchants artifices, à le dénigrer et à le discréditer aux yeux des fidèles, pour éteindre parmi ceux-ci le sentiment de vénération et le respect dû au sacerdoce catholique. Mais les résultats n'ont pas répondu à ces desseins, car le clergé, au milieu même des oppressions et des angoisses, a sû maintenir bien haut son prestige et se concilier la confiance et l'estime du peuple croyant, en lui donnant la preuve qu'il est son meilleur ami. C'est pourquoi, par une manœuvre plus rusée, les adversaires, changeant de tactique, feignent maintenant de prendre à cœur et de patronner les intérêts d'une partie du clergé ; ils essaient de la sorte de faire pénétrer dans ses rangs cette discorde qu'ils n'ont pas réussi à semer entre le

clergé et le peuple, en recourant à cet effet aux plus indignes moyens qui répugnent à tout cœur honnête et qui blessent au vif l'honneur du clergé. Mais Nous espérons que, maintenant aussi, avec l'aide de Dieu, leurs desseins seront frappés d'inanité.

Nous n'ignorons pas sans doute que, dans le temps où Nous sommes, la situation d'une partie du clergé n'est pas prospère, et Nous avons toujours eu le très vif désir de l'améliorer. Ces jours-ci mêmes, par divers secours, Nous avons subvenu aux besoins de plus de quarante ecclésiastiques pauvres; ce ne sont, il est vrai, que de modestes secours, mais de nature pourtant à soulager leur indigence. Nous voudrions bien étendre ces bienfaits dans une plus large mesure, surtout en faveur des prêtres qui se distinguent davantage par leur conduite exemplaire et qui se consacrent le plus aux œuvres du saint ministère. Mais l'usurpation et le gaspillage du patrimoine ecclésiastique, survenus par l'œuvre de la révolution, ne Nous permet pas pour le moment de faire davantage.

Que le clergé, assuré de Notre sollicitude paternelle, se tienne donc bien en garde contre les embûches des ennemis. Qu'il ne se laisse pas tromper par ceux qui affectent de prendre sa défense. Qu'il soit persuadé que le vrai sentiment dont ils sont animés n'est pas, tant s'en faut, la soif de la justice et le zèle de la charité, mais un esprit d'aversion et de haine contre l'Eglise et sa divine hiérarchie.

Au demeurant, Nous approuvons la noble initiative que vous avez prise, et comme gage de Notre affection paternelle, Nous vous accordons de cœur à vous et à tout le clergé de Rome la bénédiction apostolique.

Voici, dans sa plus grande partie, le texte de la protestation qui circule parmi le clergé de Rome pour être ensuite présentée au Souverain Pontife :

Chers confrères,

Vous devez savoir qu'on prépare aujourd'hui une nouvelle tribulation à l'Eglise et au Saint-Père, en publiant un journal intitulé *la Cronaca Nera.* Il suffit d'en lire le programme et le numéro

d'essai, publié jeudi, pour en comprendre le but : *divide et impera*.

... Ils se trompent grossièrement, nos protecteurs improvisés, s'ils croient nous séduire par leurs hypocrites condoléances et nous attirer dans leurs pièges. Ils connaissent bien mal l'esprit du prêtre catholique, et encore moins l'esprit de cette partie du clergé sur laquelle ils feignent de s'attendrir.

Supposez-le aussi bas que vous voudrez, ce clergé sera toujours trop élevé pour se rabaisser, alors même qu'il fût opprimé, jusqu'à ces sentiments vils et scélérats qui inspirent la rédaction du journal en question.

Et pourtant ils ont l'audace de la distribuer comme rédigé par des ecclésiastiques et inspiré par la grande majorité du clergé de Rome et d'Italie ! C'est une infâme calomnie, contre laquelle, par conscience et par honneur, il faut protester énergiquement.

La fausseté de l'assertion est évidente pour qui connaît un peu de près le clergé romain et italien.

Nous avons, du reste, montré en maintes circonstances combien grande est l'union et la solidarité fraternelle qui nous réunit tous ensemble, en Italie, autour du Vicaire de Jésus-Christ.

Le clergé de Rome en a donné une preuve éclatante l'année dernière. On sait, en effet, qu'il a offert au Saint-Père de précieuses clefs symboliques, et que plus de mille prêtres, depuis l'éminent Cardinal-Vicaire jusqu'au dernier prêtre de la ville, ont contribué à cette offrande. Mais tout cela ne suffit pas pour mettre en pleine évidence, aux yeux de tous, la perversité de la calomnie. Il faut une réponse péremptoire, un fait positif, qui ne permette aucune réplique. Il faut en un mot, que nous nous comptions jusqu'au dernier, pour voir et faire voir combien il en reste pour la rédaction de la *Cronaca Nera*.

Nous proposons, en conséquence, à tous les prêtres résidant à Rome, et spécialement à ceux dont la rédaction de ce journal semble vouloir prendre les intérêts, de donner tous et chacun leur nom pour former un *album*, qui sera offert à Notre Saint-Père Léon XIII, attristé dans ces circonstances...

Notre exemple sera certainement imité par tout le clergé d'Italie.

Les rédacteurs de la *Cronaca Nera* seront rendus impuissants, et leur triste besogne paraîtra ce qu'elle est : une manœuvre très hypocrite et non moins maladroite de la secte dominante.

France.

PARIS. — Le clergé de Paris, réuni au séminaire de Saint-Sulpice, terminait les exercices de la retraite pastorale le jour où l'on célèbre à Paris la fête de saint Joachim, patron du Souverain Pontife.

A cette occasion, messieurs les ecclésiastiques présents ont eu la délicate pensée d'adresser au Saint-Père un télégramme de félicitations.

Voici le texte de ce télégramme :

A Notre Saint-Père Léon XIII, Rome

Le clergé du diocèse de Paris, avant d'achever sa retraite annuelle, sous la présidence de son bien-aimé cardinal, est heureux de déposer aux pieds de Votre Sainteté l'hommage de son filial dévouement. Il forme les vœux les plus ardents pour la consolation de votre noble cœur affligé, pour la pleine liberté de votre ministère apostolique et pour la conservation d'une existence également précieuse à l'Église et au monde.

Paris, séminaire de Saint-Sulpice, 23 août, en la fête de saint Joachin, célébrée en ce jour dans le diocèse de Paris.

En réponse à cette adresse, le Saint-Père a fait envoyer par le cardinal secrétaire d'Etat la dépêche suivante arrivée au grand séminaire dans la soirée de vendredi :

Em. cardinal François Richard, archevêque de Paris, séminaire de Saint-Sulpice.

C'est avec une vive émotion que le Saint-Père a lu dans le télégramme de Votre Éminence les touchantes déclarations du clergé du diocèse de Paris, en sa retraite annuelle. présidée par son archevêque cardinal. Il le remercie avec effusion et lui donne de grand cœur sa paternelle bénédiction. Cardinal RAMPOLLA.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Bourse du 28 *août* 1889.

3 0/0....................		85 60	C. F. foncières 1879.....		462 »
3 0/0 amortissable.......		89 »	— commun. 1879.....		465 »
4 1/2 0/0................		104 10	— — 1880.....		460 »
Crédit foncier..	Actions	1.282 50	— foncières 1883.....		379 »
Est...........	—	803 75	Est.............	Oblig.	399 »
Lyon..........	—	1.330 »	Lyon...........	—	412 »
Midi..........	—	1.180 »	Midi............	—	412 »
Nord..........	—	1.740 »	Nord...........	—	417 »
Orléans........	—	1.357 50	Orléans.........	—	409 25
Ouest..........	—	948 75	Ouest...........	—	409 75
Panama.......	—	41 »	Panama 4 0/0...	—	25 50
Suez..........	—	2.280 »	— 6 0/0...	—	37 »

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

MANIFESTE DU COMTE DE PARIS

FRANÇAIS,

Une lutte décisive est engagée. Il s'agit d'arracher le pouvoir à la faction qui vous opprime, qui a compromis la fortune publique et violé vos libertés les plus chères. Que les bons citoyens marchent d'accord vers ce but. Rien ne doit les diviser.

Conservateurs, restez unis. Vous surtout, partisans de la Monarchie que la cause dont je suis le représentant, a rassemblés autour de moi, donnez l'exemple de la concorde et du patriotisme. Là où vous avez des candidats, soutenez-les énergiquement. Ailleurs, inspirez-vous des nécessités de la lutte et ne traitez pas en ennemis ceux qui combattent les mêmes adversaires que vous.

Vos nouveaux mandataires auront une grande tâche à remplir. Après avoir, par des actes réparateurs, porté remède aux maux les plus pressants, ils rendront au pays le droit de disposer de lui-même.

En 1884, le parti républicain, au mépris de son principe et de ses engagements, a effacé des lois constitutionnelles la disposition qui réservait l'avenir. Il a prétendu emprisonner la France dans la République et lui fermer toute voie légale pour en sortir.

Une révision nouvelle mettra un terme à cette servitude, rendra la parole à la Nation et préparera ainsi l'avènement d'un régime qui rétablisse la paix religieuse, qui apporte à nos institutions la stabilité, à notre société démocratique le calme dans l'exercice de la liberté.

Lorsque l'heure sera venue, vous vous rappellerez ce que la Monarchie a été dans le passé. Je vous ai dit ce qu'elle serait dans l'avenir.

Catholiques, chrétiens, pourriez-vous hésiter? Quel gou-

vernement vous donnerait plus de garanties que la Monarchie pour l'éducation de vos enfants et le respect de vos consciences? Quel Gouvernement saurait mieux honorer la religion sans la compromettre et assurer à ses ministres l'indépendance dont ils ont besoin pour l'accomplissement de leur mission?

Impérialistes, je ne vous demanderai pas de renier vos souvenirs, mais refuseriez-vous votre appui à la Monarchie, forte de l'assentiment national, le jour où il serait établi que seule elle est le salut?

Vous qui, de bonne foi, avez cherché à fonder une république honnête, une république conservatrice, vous ne continuerez pas à défendre indéfiniment contre l'expérience une forme de gouvernement condamnée par ses résultats.

Vous tous enfin, qui voulez le relèvement de la France, au dedans et au dehors, vous le demanderez vainement à ces gouvernements d'un jour. La Monarchie seule vous le donnera.

Ce sera l'œuvre de demain. Celle d'aujourd'hui, vous allez l'accomplir. Votez sans craindre les menaces d'un pouvoir qui ne durera plus assez pour les exécuter.

Ayez confiance, Dieu remet dans vos mains les destinées de la Patrie. PHILIPPE, COMTE DE PARIS.

Sheen-House, 28 août 1889.

Le manifeste de M. le comte de Paris a soulevé, dans le clan républicain, de violentes colères. Comment en serait-il autrement? Cet appel aux honnêtes gens de tous les partis, par son éloquence, par la foi ardente dont il est pénétré, et aussi par l'élévation des sentiments qui l'ont dicté, produira, dans le pays, un effet considérable.

Il précise très nettement les conditions de la lutte qui vient de s'engager et définit le terrain sur lequel doivent se rencontrer toutes les bonnes volontés pour concourir à l'œuvre de réparation. Sans doute, dans leur dépit de voir leurs adversaires s'unir dans un suprême effort, les républicains poussent de hauts cris en lisant cette phrase : « Inspirez-vous des nécessités de la lutte et ne traitez pas en ennemis ceux qui combattent les mêmes adversaires que vous. » Ils vont parler d'al-

liance avec le boulangisme et de compromissions. En le faisant, ils commettront volontairement une erreur. Sous des drapeaux divers, l'immense armée des mécontents marche à l'assaut des positions qu'occupent ceux qui, depuis douze ans, ont appauvri la France, l'ont divisée, pressurée, et ont compromis sa grandeur comme sa sécurité. Pourquoi voudrait-on que les conservateurs rendissent à ces républicains le service de combattre ceux qui poursuivent le même but? Pourquoi chercherions-nous à anéantir les ennemis de nos ennemis? C'est nous demander d'agir avec une candeur que nous avons perdue.

Aux élections prochaines, il n'y aura pas à s'occuper de la forme du gouvernement. Le voulût-on, d'ailleurs, que ce serait impossible. Les républicains, qui se réclamaient jadis, avec tant de faconde, du suffrage universel, ont introduit dans la Constitution un article qui ferme la bouche au peuple, une disposition qui empêche la France de manifester sa volonté. La revision est donc nécessaire pour mettre un terme à cette servitude, et, comme le dit M. le comte de Paris, rendre la parole à la Nation.

Avant cela encore, un devoir patriotique, un devoir sacré s'impose à tous les Français. La patrie est en danger ; elle est en danger entre les mains de ces hommes qui, en détenant le pouvoir, n'y cherchent que la satisfaction de leurs appétits et l'assouvissement de leurs haines. La patrie est en danger ; puisque ceux-là veulent continuer à la gouverner, qui ont épuisé sa richesse par cupidité, ignorance ou égoïsme politique ; qui ont désorganisé son armée par passion religieuse, et qui assistent à ce spectacle de notre affaiblissement l'œil sec et la physionomie souriante.

Il faut arracher notre pays à ces incapables, à ces mauvais, et c'est à cette tâche que tous les Français sont conviés. A ceux qui, de bonne foi, se joignent au grand parti de l'ordre et du relèvement national, il n'y a pas à demander d'origine ni de secrètes préférences.

Monarchistes, impérialistes, républicains honnêtes, il peut y en avoir, que ne dominent pas les étroites suggestions de l'esprit de parti, ont un même devoir, également impérieux, celui de mettre fin à un système intolérable d'abus, de vexations et de gaspillages, que les voix les plus autorisées parmi les républicains ont stigmatisé du haut de la tribune.

Le programme électoral de tous ces conservateurs portera

donc principalement sur ces deux points : rendre au peuple la souveraineté que les républicains lui ont prise ; rendre au pays la paix intérieure dans le travail, la paix religieuse, la prospérité financière et la grandeur morale qu'ils lui ont fait perdre.

LE DIMANCHE PAR MGR PIE

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Nous continuons la publication que nous avons commencée du remarquable mandement de Mgr de Poitiers, touchant le repos dominical.

Nous appelons toute l'attention des personnes qui ont à cœur les questions sociales sur le passage, si éloquent dans sa simplicité, où Mgr Pie montre l'observance du dimanche relevant le travailleur dans sa liberté et dans sa dignité.

Nous cédons la parole au saint prélat :

Mais l'homme, et ici encore il s'agit principalement de l'homme de travail et de peine, n'a pas besoin de repos seulement pour son corps ; il faut surtout que son âme respire ; je ne dis plus quant à la vie religieuse, mais simplement quant à la vie intellectuelle et raisonnable. Cet infortuné, que son travail asservit en quelque sorte à la matière, il faut pour lui des jours où il retrouve ses facultés de l'esprit. Or, si vous le tenez sans cesse courbé vers les sillons, ou enfermé dans un atelier, dans une fabrique, bientôt il ne différera plus guère de l'instrument inerte qui est entre ses mains ; ce sera une autre machine fonctionnant à peu près de la même façon que celle à laquelle il est enchaîné. Voyez ces pauvres petits enfants, jetés dans nos usines dès l'âge le plus tendre, jeunes plantes à qui l'avarice des parents et la brutalité des maîtres a demandé des fruits dans la saison des fleurs, et dont la sève naissante est déjà épuisée ; êtres étiolés, chez qui l'âme ne compte plus, et dont le corps est engagé dans une condition de sujétion qui en fait une mécanique dont on a calculé les produits. Pauvres petites créatures ! Ah ! que du moins la loi du dimanche, si sagement remise en vigueur à leur intention par le législateur civil, vienne une fois chaque semaine rafraîchir leur corps débile et ranimer leur intelligence éteinte !

Notre siècle parle beaucoup de liberté. Si ce langage était sincère, ne verrions-nous pas plus de reconnaissance et de do-

cilité envers la loi divine qui soustrait le travailleur périodiquement, un jour sur sept, aux exigences de sa condition pénible, et qui lui apporte au moins momentanément le bienfait de l'affranchissement? Les autres jours, il est condamné à ces œuvres que le langage de tous les peuples a appelées les œuvres serviles, c'est-à-dire les œuvres de dépendance et presque d'esclavage, les œuvres que récusent les hommes de condition libérale. Mais le dimanche est un jour d'émancipation et de délivrance. Ce jour-là, le mercenaire, l'homme de service retrouve toute la dignité de sa nature, toute la noblesse de son baptême; et le moindre souvenir des doctrines de son catéchisme lui fait comprendre qu'il est de trop grande race pour que les inégalités socialistes d'ici-bas puissent jamais le dégrader et l'avilir. Oui, cette liberté moderne dont nous sommes si fiers s'est longuement façonnée et préparée au pied des autels. Quand, au même jour, le maître et le serviteur venaient régulièrement dans le même temple, se prosternaient devant le même Dieu, entendaient la même prédication, étaient cités au même tribunal, s'asseyaient à la même table, le maître sortait moins despote, et le serviteur moins esclave. Il est vrai, le christianisme n'a point détruit brusquement l'esclavage sur la terre; il a même recommandé à l'esclave de ne pas se faire de sa religion un prétexte d'insubordination et de révolte. Mais les maximes qu'il enseignait, l'esprit qu'il popularisait tendaient manifestement à cette grande émancipation. Elle s'est opérée d'une façon définitive, en son temps, à son heure, par la seule force des principes. Cette chaîne du servage, dont chaque dimanche avait affaibli et brisé quelque anneau, le jour vint où elle se trouva enfin dissoute par l'Evangile, où elle s'évanouit totalement sous le souffle de l'Eglise. Mais qu'on y prenne garde, a dit avec raison un publiciste chrétien de notre temps, si les fêtes religieuses ont fait la liberté du peuple, la profanation de ces fêtes et du dimanche principalement, amènera une servitude nouvelle. La vieille glèbe est vaincue, mais il est une glèbe qui peut revenir, qui est revenue déjà; ce n'est plus par la conquête de l'épée ou par la possession du fief : c'est par la domination de l'argent. Dans les siècles de matérialisme, c'est la cupidité qui fait l'esclavage du peuple. Point de repos sous cette féodalité barbare. Si le peuple se repose un jour, on ne lui donnera pas de pain pour les jours suivants. Les ouvriers alors ne sont plus des hommes, la loi les proclame des citoyens libres; la

tyrannie impie et matérialiste en fait des ilotes. « Or, voyez comme toutes les lois morales se tiennent sous la main de Dieu. On a fait croire au peuple qu'il serait plus libre en s'affranchissant des lois religieuses ; et, à mesure qu'il s'en affranchit, il redevient esclave ; je ne dis pas seulement esclave de lui-même et de ses passions, mais esclave d'autrui, esclave des volontés d'un maître, qui lui verse sur la tête l'infamie et la misère pour toute liberté. » Ah ! quiconque attente sans nécessité à la sainteté du dimanche, quiconque impose à son semblable la violation forcée de ce repos nécessaire, que celui-là soit rangé, non point parmi les amis de la liberté, mais parmi les plus cruels ennemis du peuple, quand même celui-ci aurait la faiblesse de lui applaudir ! Non, ne l'appelez pas libéral celui qui arrache à ses frères moins favorisés que lui dans l'ordre temporel leur seul jour de liberté.

LE CURÉ ET LES MALADES

Nous vivons dans un temps où, moins que jamais, le prêtre et le lévite ne peuvent passer outre des misères physiques qu'il leur est donné de pouvoir soulager. C'est un côté de la mission sociale du prêtre qui nous paraît digne d'attirer son attention, et qui ne peut que contribuer au succès de sa mission spirituelle.

Ce n'est pas que nous voulions pousser le prêtre à se faire l'émule ou le concurrent du médecin, ni faire le procès à la loi qui prohibe et punit l'exercice illégal de l'art de guérir. Chacun comprend, au contraire, la prudence et la délicatesse que sa mission commande au prêtre sous ce rapport.

Mais, ces raisons entendues, n'hésitons pas à affirmer qu'il est utile que le curé ou le pasteur des âmes possède certaines connaissances médicales pour remplir son ministère. Il est évident qu'il ne faut pas exiger d'un curé, d'un prêtre qui a charge d'âmes, la science d'un médecin proprement dit. Les connaissances médicales dont nous parlons, restreintes à la sphère pratique du ministère de charité que remplit un prêtre, comprennent simplement les principes médicaux, les prescriptions diététiques, les précautions hygiéniques dont la connaissance peut le mettre à même, quand il est appelé auprès d'un malade, de prendre avant la venue du médecin, et sans nuire aux prescrip-

tions probables de ce dernier, les mesures nécessaires à la conservation de la vie et au rétablissement de la santé de son malade. S'il est évident que le curé ne peut ni ne doit prendre la place et remplir les fonctions du médecin, il est tout aussi certain qu'il a une mission salutaire à remplir, qu'il peut efficacement assister des malades privés de conseils et de secours, les préserver de certains dangers, les disposer à appeler le secours de l'homme de l'art, et jusqu'à son arrivée, souvent très tardive dans les campagnes, ordonner ce qui est urgent. Cette médecine toute pratique et élémentaire, que nous pouvons appeler la médecine pastorale, enseigne au prêtre les précautions à prendre dans certaines maladies contagieuses ou rebutantes, pour garantir sa vie et celle des autres. Elle lui donne le savoir nécessaire pour agir efficacement sur des malades dont le cerveau se dérange, qui sont mélancoliques, superstitieux, tourmentés par des pensées de désespoir, en lui apprenant les rapports qui lient l'organisme physique à la constitution spirituelle de l'homme, la préexistence de certains désordres corporels ou intellectuels, leur influence sur la pensée, les désirs, les affections, les imaginations, les passions de l'homme ; en un mot, elle lui enseigne les premiers principes de ce que nous appellerons la *psychologie médicale*. Elle prescrit les ordonnances qui doivent régler la vie de l'homme en santé ou en état de maladie, décrit le corps humain dans son état normal et dans ses désordres. Cette connaissance permet au prêtre d'exercer une influence au moins négative, de prévenir certaines maladies, d'indiquer, au moment où une indisposition éclate, les premiers et véritables remèdes, de venir en aide au médecin lui-même, d'obtenir du malade qu'il suive exactement les prescriptions de l'art, de s'opposer à des moyens superstitieux ou à des remèdes de charlatan, d'empêcher des retards dangereux dans l'application des remèdes nécessaires.

C'est ainsi que le curé deviendra souvent pour ses paroissiens même au point de vue physique, un véritable envoyé de Dieu, et que ses visites contribueront à la fois au salut de l'âme et du corps.

Mais il sera tout aussi utile à ceux qui se portent bien, par son expérience hygiénique et médicale, par ses sages conseils s'il a soin de profiter de toutes les occasions pour rappeler à ses paroissiens que la modération et le travail forment des hommes sains, robustes, bien portants ; pour leur inspirer des goûts et

des penchants capables d'adoucir leurs mœurs, d'assouplir leur volonté, de développer leur intelligence, pour les détourner de tout ce qui peut, sous quelque forme que ce soit, nuire à leur santé, affaiblir leur corps, troubler le bonheur de leur vie. C'est ainsi que, dans nos contrées, le pasteur des âmes doit être à même d'éclairer le peuple sur les ravages de l'alcoolisme et d'autres excès.

Par ses avertissements et ses indications morales ou médicales, il pourra, de cette manière, prévenir les suites désastreuses de bien des perturbations physiques et morales en prévoyant dans leurs causes bien des souffrances à venir.

C'est ainsi que le prêtre devient à la fois le médecin de l'âme et du corps, et sa médication est aussi douce qu'efficace; car il prévient le mal, ce qui vaut mieux que de le guérir ; il empêche la gangrène, ce qui vaut mieux que de couper le membre malade.

Combien aussi, en sa qualité d'éducateur de la jeunesse, le prêtre pourra exercer une action salutaire, quand ses connaissances lui suggèreront les moyens de faire comprendre aux jeunes gens que le développement moral de l'homme est en rapport intime avec son développement physique; qu'on n'en peut négliger l'un sans nuire à l'autre ; qu'il importe à l'âme d'être unie à un corps sain, *mens sana in corpore sano*; que les mœurs sont de mille manières affectées par l'influence de l'éducation physique, du tempérament, du caractère, de l'âge, du sexe, de la profession, de la nourriture et de la boisson, des passions dominantes, des dispositions maladives préexistantes chez les parents !

En coopérant au bien-être des fidèles de sa paroisse, le curé travaille à leur moralité, de même que son caractère sacerdotal donne de l'autorité aux conseils d'hygiène qu'il leur distribue, et leur inspire une confiance qui lui révèle des choses qui restent cachées au médecin. D'ailleurs, le prêtre est souvent l'unique soutien, le seul conseiller du pauvre, malade et délaissé, et quand c'est l'âme qui est malade, la médecine spirituelle est d'ordinaire la seule utile et salutaire.

Du reste, dans tous les temps et dans tous les pays du monde il a toujours été dans l'instinct du peuple de considérer le prêtre comme l'auxiliaire secourable et indispensable dans les maladies physiques. On sait quel cas l'illustre cardinal Lavigerie fait des connaissances et des aptitudes médicales chez ses missionnaires, pour les faire entrer par la porte des services

rendus dans le cœur des malheureuses populations du Continent africain : croit-on que les nègres blancs qui peuplent nos usines et nos exploitations seront moins accessibles à la reconnaissance envers ceux qui leur auront fait du bien ?

L'Évangile ordonne cette compassion et cette sollicitude pour le prochain malade et souffrant, comme le démontre si sévèrement la parabole du bon Samaritain. Or, si le dévouement aux malades est un commandement pour tous, c'est surtout un devoir pour le prêtre, et l'exercice de ce genre de charité par des mains consacrées se retrouve dès le berceau du Christianisme. Les prêtres et les moines se sont toujours signalés par leur dévouement aux malades. C'est à cette sollicitude du clergé que sont dus les premiers lazarets, et dès le VIe siècle, on voit des centaines de prêtres qui servent, aux dépens de leur vie, les malades et les mourants dans les plus affreuses épidémies.

L'héroïque P. Damien compte de nombreux ancêtres dans l'antiquité chrétienne. Rien de plus commun au moyen-âge que de voir les prêtres et les religieux exerçant la médecine comme un devoir de charité chrétienne et cléricale. De là l'ordonnance de Charlemagne, prescrivant d'enseigner l'art médical dans les écoles des cathédrales. Durant le XIe siècle, les Bénédictins du Mont-Cassin se signalèrent à Salerne, et ce sont eux qui semblent avoir posé les bases de la fameuse école hygiénique dite de Salerne. Durant les Croisades, à la suite desquelles l'importation de la lèpre fit fonder des milliers de léproseries en Occident, ces hôpitaux furent desservis par des moines et des prêtres en même temps que par des Ordres de chevalerie.

Il est vrai, qu'en raison de certains abus, la discipline ecclésiastique dut interdire aux membres du clergé l'exercice professionnel de la chirurgie et les études médicales. Mais malgré ces défenses de l'Eglise, on n'a jamais déraciné de l'esprit du peuple l'idée d'une certaine alliance entre l'exercice du ministère sacerdotal, et une certaine pratique de l'art de guérir les maladies et de soigner les misères du corps. De même, dans l'esprit des savants, le rapport intime et naturel de la théologie et de la médecine subsiste toujours. Les plus profonds théologiens et les plus savants médecins reconnurent toujours ce rapport, les uns et les autres sachant la nature spirituelle de l'homme, et par conséquent, l'élément moral et religieux influent sur son état physique et réciproquement. Ces rapports

entre l'âme et le corps et leurs fonctions furent toujours l'objet de pieuses et intéressantes études.

Au surplus, les efforts que font les partisans du service militaire universel pour faire classer officiellement les prêtres, les religieux et les aspirants au sacerdoce parmi les infirmiers et les brancardiers, et leur permettre ainsi de payer leur dette à la patrie sans violer l'esprit de leur profession, ne nous disent-ils pas assez l'affinité que l'opinion publique reconnaît entre l'exercice du sacerdoce et le noble service de la santé du peuple ?

On a écrit, dans toutes les langues, des ouvrages de médecine, au point de vue du prêtre. Dans d'autres pays, comme en Allemagne, on ne se gêne pas pour les appeler franchement des traités de *médecine pastorale*. En français, on peut se servir avec avantage des divers ouvrages du médecin Tissot, de *la Santé* de Jules Massé, de la *médecine des passions* du docteur Descurret; et il y en a certainement un grand nombre d'autres.

(*Semaine de Tournai.*)

LA LOI MILITAIRE ET L'ÉPISCOPAT

S. G. Mgr Germain, évêque de Coutances et Avranches, a adressé la lettre suivante à M. le rédacteur du *Bulletin religieux* de son diocèse :

Mortain, le 9 août 1889.

Monsieur le rédacteur,

La nouvelle loi militaire est promulguée.

Pendant qu'elle était en discussion, des voix autorisées ont mis en évidence et les motifs qui l'inspiraient, et les périls qu'elle ferait courir aux intérêts les plus sacrés.

Malgré tant d'efforts réunis, l'œuvre est aujourd'hui consommée.

Jusqu'à présent, il ne me paraissait point nécessaire de prendre la parole ; mais, pendant les retraites ecclésiastiques qui viennent de finir, j'ai entendu les angoisses que m'exprimaient nos prêtres, tant en leur nom qu'au nom de leurs fidèles.

C'est une raison pour moi de constater froidement et sans délai la situation qui nous est faite. Elle se résume en deux mots, que nous n'aurions pas inventés : *Les séminaristes à la caserne ! Les curés sac au dos !*

Il m'a semblé que le *Bulletin religieux du diocèse* convenait bien pour recevoir et transmettre ma pensée.

Quelles seront les conséquences de la loi ?

Ce sera d'abord une extrême difficulté de recruter le clergé. Combien de jeunes gens, devant la perspective du service militaire qui viendra les saisir à la fin de leurs études, détourneront leurs yeux de la voie de sacrifice où pourtant ils se sentent appelés ?

Ce sera de plus une extrême difficulté de former les prêtres à leur vocation.

Comment ne pas craindre les influences de la caserne ? Les germes de corruption qu'elle peut faire éclore au cœur du séminariste ne se développeront-ils pas et n'atteindront-ils pas tout à la fois l'honneur et la fécondité du ministère sacerdotal ?

Quel changement, en effet ! Au lieu d'une vie de recueillement, de méditation, de prière, où Dieu est l'objet constant de l'intelligence et du cœur, il faudra désormais passer dans un milieu où la licence et le blasphème, sous toutes leurs formes, n'enlèvent pas seulement toute liberté, mais imposent leur tyrannie jusqu'à rendre presque impossible tout acte extérieur de religion, où trop souvent la pudeur est offensée, ridiculisée, honnie !

Je n'ai garde de méconnaître les mérites et les gloires de notre armée. Mais qui donc s'étonnerait que le jeune homme, à l'âge où les passions frémissent, livré à lui-même et à tous les entraînements, privé des secours religieux, oublie les leçons de sa mère et s'engage en des sentiers qui la désolent ? La licence des camps n'est-elle pas proverbiale ?

Sans doute, parmi les jeunes soldats, il en est qui résistent héroïquement et conservent leur beauté morale ; mais c'est là le fruit d'une grâce et d'une énergie exceptionnelles.

L'Église qui connaît la nature humaine, ne cesse de rappeler à ses lévites leur faiblesse ; elle met ses soins les plus empressés à les tenir en garde contre les dangers que Bossuet a si vivement dépeints dans son *Traité de la concupiscence;* elle leur ouvre des asiles où ils doivent, à l'abri des séductions du dehors, se former peu à peu, s'habituer, sous l'œil de Dieu, aux pensées surnaturelles, aux actes de piété, jusqu'à ce qu'ils aient acquis cette vigueur de vertu sacerdotale qui doit faire d'eux les continuateurs et les imitateurs de Jésus-Christ, l'édification des fidèles, les modèles de la sainteté évangélique.

Tous les peuples chrétiens, tous leurs législateurs avaient compris cette nécessité d'une longue séparation du monde, d'une formation spéciale pour l'aspirant du sacerdoce ; et le concile de Trente n'avait fait que s'inspirer de la tradition en prescrivant l'établissement des séminaires. C'est cette œuvre également laborieuse et indispensable que vient entraver, pour ne pas dire plus, la loi qui nous occupe.

S'agit-il du moins d'augmenter la puissance de l'armée ? Le prin-

cipe d'égalité est-il en cause? Non. L'augmentation du contingent est, de l'aveu de tous, insignifiante, et le principe d'égalité n'est point violé quand il y a compensation. Le service des âmes, avec ses labeurs physiques et ses souffrances morales, n'est-il pas un service patriotique? En est-il un qui soit plus désintéressé, plus nécessaire et plus profitable au pays?

On ne saurait avoir d'ailleurs la prétention d'imposer aux prêtres des sacrifices qu'ils ne refusent jamais. Leur vie entière n'est-elle pas un continuel dévouement au bien public? Nous avons le droit de le proclamer : sur les champs de bataille, dans ces rares et rapides campagnes, où d'ailleurs les prêtres ne se plaignent que de n'être pas assez nombreux pour consoler, fortifier et préparer à l'éternelle joie ceux qui vont combattre et ceux qui vont mourir, personne plus qu'eux ne sait tout immoler : les affections, les ressources, la vie. J'en appelle à tous ceux qui les ont vus à l'œuvre.

De plus, le champ de bataille pour le prêtre est partout; l'immolation est de tous les jours, de tous les temps, de toutes les circonstances. Le prêtre est là toujours qui brave toutes les répugnances, tous les dangers. Il est là toujours présent dès qu'une catastrophe se produit ou qu'une épidémie répand, avec ses ravages, le deuil et la consternation.

Il faut le reconnaître : obliger les séminaristes et les prêtres à passer par la caserne, c'est en réalité, qu'on le veuille ou non, les ravir au sanctuaire, les mêler à des ignominies mortelles, les avilir eux-mêmes en même temps que leur ministère.

Et nos paroisses ! Que deviendront-elles, le jour où cette loi sera mise à exécution ? Déjà beaucoup sont privées de pasteurs et réclament instamment des secours que leur évêque ne peut leur donner. Mais quand on aura par l'application de la nouvelle loi, diminué encore le nombre des ministres de l'autel, que d'églises devront se fermer !

N'est-il pas même permis de prévoir l'heure où la France ne serait plus qu'un pays de mission ? Le prêtre n'apparaîtrait dans chaque localité qu'à des intervalles de plus en plus éloignés ; les populations seraient ordinairement dépourvues des sacrements, de l'instruction, du divin sacrifice, de tous les secours spirituels, en un mot, dont la bonté de Dieu les avait si miséricordieusement dotées !

Poursuivons l'application de la loi. A certaines époques, tous les prêtres seront successivement arrachés à leur troupeau, même en temps de paix, pour prendre part, durant une période déterminée, aux manœuvres militaires. Que de paroisses à ce moment, où tout exercice religieux sera forcément interrompu, où les catéchismes subiront une vacance très préjudiciable, où les malades risqueront de mourir sans sacrements !

Ne parlons pas des chapelains de nos communautés, des profes-

seurs de nos petits séminaires et de nos collèges ecclésiastiques, auxquels la loi refuse presque toutes les atténuations, pourtant si légères, qu'elle accorde provisoirement aux prêtres employés dans le ministère paroissial.

Je dis provisoirement, car la majorité des députés ne s'est rendue qu'au dernier moment aux amendements du Sénat. Encore ont-ils déclaré que, s'ils étaient réélus, ils complèteraient leur œuvre, dès le début de la prochaine législature, en retirant aux séminaristes et aux prêtres le mince bénéfice des concessions actuelles.

En temps de guerre enfin, quel émoi ! quelle situation ! Tous les prêtres valides, jusqu'à l'âge de 45 ans, pourront être envoyés à la frontière. Ce sera partout alors la désolation : toute solennité, tout culte public cessera dans un grand nombre d'églises. A l'heure même où les familles, les mères, les enfants, les épouses, les sœurs, seront séparées de ceux dont le travail et la protection leur étaient si nécessaires, à l'heure où l'on ne verra plus partout que la faiblesse en larmes, où toute la fleur, toute la force, toute la virilité du pays sera au hasard des marches forcées et des batailles, au hasard de tout ce que la guerre traîne avec elle de causes de mort, à cette heure de suprême détresse le consolateur par excellence, le prêtre, manquera, Dieu ne parlera plus par sa bouche, ne bénira plus, ne soulagera plus par sa main (1).

Qui ne se souvient des désastres et des tristesses de 1870 ?

Alors, du moins, au milieu des pillages, au milieu du sang et de la mort, les âmes chrétiennes avaient un refuge où se ranimait l'espérance, où les deuils s'épanchaient, où les douleurs s'adoucissaient par la prière. On accourait dans nos églises, la Victime sainte était offerte pour les morts et pour les vivants ; la parole du prêtre, s'inspirant des prophètes, trouvait pour les malheurs du pays des accents qui relevaient, qui rendaient au patriotisme la confiance et la vigueur.

Dans la prochaine guerre, qu'arriverait-il ? Les églises ne s'ouvriraient plus que rarement aux âmes éplorées. Les foules, sans conseil, que dis-je ! ne recevant peut-être que des conseils pervers, s'abandonneraient elles-mêmes, ou bien aggraveraient leurs maux par le désespoir et par toutes les injustices où peut précipiter le désespoir. Dieu nous sauve de telles extrémités !

(1) Pour se faire une idée nette et exacte des conséquences de la loi, il faut voir quel résultat elle aurait si elle était actuellement applicable dans toute sa teneur. Voici ce résultat. Sur 1,130 prêtres qui forment le clergé du diocèse, elle en atteindrait en cas de guerre six cent soixante-dix environ. Ce nombre comprend tous les vicaires de ville ou de campagne, — 270, — presque tous les professeurs des grands et petits séminaires, et plus de trois cents curés. Par conséquent, il ne resterait qu'un prêtre, le curé, dans les plus grandes paroisses, — et trois cents églises paroissiales seraient fermées.

Et maintenant, pourquoi cette lettre? pourquoi cet exposé d'une situation que tout le monde connaît? A coup sûr, mon intention est moins d'ouvrir les yeux des aveugles, de désarmer des passions irréconciliables, d'exhaler ma religieuse et patriotique douleur, que d'exciter le zèle de nos prêtres, de nos religieux, de nos religieuses, et de stimuler la piété des fidèles.

Je le sais bien : ni les gémissements, ni les lamentations ne font défaut.

Gémissons moins, agissons davantage.

Agissons par la prière et par le sacrifice. Dieu qui aime la France, ne demande qu'à se laisser fléchir.

Poussons vers lui le cri d'une supplication animée par cette foi qui triomphe des projets les mieux combinés, qui traverse et renverse les obstacles les plus solidement établis.

Agissons par la mortification. Que de fois la pénitence a sauvé l'Eglise des épreuves les plus terribles!

Au milieu de l'épreuve présente, ne perdons pas courage. Faisons généreusement notre part; Dieu fera providentiellement la sienne.

Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mon dévouement en Notre-Seigneur. † ABEL,

évêque de Coutances et Avranches.

LA FRANCE SUR L'ÉQUATEUR

Je dis la *France,* et non pas la moitié ou le tiers de la France. C'est bien, en effet, la France tout entière, puisque la croix a été arborée à l'ombre du drapeau.

A ceux de nos lecteurs qui ne sont pas familiarisés avec la géographie coloniale, rappelons que la France possède une vaste contrée, le Congo français, que Brazza a conquise sans tirer un coup de revolver. Cette contrée, appelée à un grand avenir, est bornée à l'Est par la grande rivière Oubanghi-Ouellé.

C'est au confluent même de l'Oubanghi, dans le Congo, que nos missionnaires viennent de fonder le sanctuaire de Saint-Louis, auprès du petit fort français de Lirranga. Vous le voyez, c'est complet. *Cruce et ense*. Je dis *ense*, mais on ne se propose de tuer personne; tuer n'est pas de mise dans le Congo français. J'ai hâte de passer la parole au missionnaire qui nous annonce la bonne nouvelle dans les *Annales apostoliques* (1) :

(1) *Annales apostoliques de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie*, juillet 1889. — Rue Lhomond, 30, Paris.

Lettre du P. Augouard à Mgr Carrie, vicaire apostolique du Congo français.

Brazzaville, le 18 avril 1889.

La fondation de la mission de Saint-Louis de l'Oubanghi est un fait accompli, et la croix étend ses bras miséricordieux au confluent des deux grands fleuves de l'Afrique équatoriale. C'est une nouvelle étape de 600 kilomètres vers l'intérieur, de sorte qu'aujourd'hui nous sommes à plus de 1,100 kilomètres de la côte.

Grâce à l'amabilité de M. Dolisie, administrateur de première classe à Brazzaville, le P. Paris et moi nous pûmes prendre passage le 17 mars à bord de la canonnière *Djoué,* qui se rendait à l'Oubanghi. Après 15 jours de voyage, nous arrivions heureusement à Lirranga, où se trouvait déjà M. Dolisie, arrivé de la veille avec la nouvelle canonnière *Oubanghi.* Chose bien rare en ces contrées, nous nous trouvions réunis onze Français sur ce point perdu de l'Afrique centrale. Tous nos compatriotes furent pour nous de la plus grande amabilité et nous facilitèrent les moyens de mener à bien les commencements d'une œuvre si difficile. Je dois surtout exprimer ma reconnaissance à M. Dolisie, à M. Dunod, capitaine du *Djoué,* et à M. Brussaux, chef du poste de Lirranga.

Dès le lendemain de notre arrivée, nous nous mîmes en quête d'un terrain favorable tant pour établir nos constructions que pour trouver un port où nos petites embarcations pussent trouver un abri contre les violents orages du Nord Est.

Le port choisi, on se mit à l'œuvre dès ce même jour, fête de saint Benoît-le-Maure, et on commença par défricher les abords du fleuve. Le lendemain, une légère case était déjà construite pour abriter nos jeunes ouvriers noirs. Cette case nous fut immédiatement d'un grand secours, car ce jour-là même un violent orage s'abattit sur nous et nous gratifia de gros grêlons qui tombaient dru sur les épaules nues des indigènes, peu habitués à voir la pluie tomber en pierres, comme ils le disaient. Pour nous, nous cédâmes à la tentation de sucer quelques-uns de ces grêlons : songez donc ! de la glace au centre de l'Afrique !

Le dimanche suivant, 7 avril, je fus invité à dire la messe à bord de la canonnière *Oubanghi*, où tous nos compatriotes se trouvèrent réunis. Conformément aux règlements de la marine, le pavillon de messe, blanc à croix rouge, prit la place du pavillon français pendant toute la durée du saint sacrifice.

A l'issue de la messe, je donnai le baptême aux deux canonnières, qui élevèrent alors joyeusement leurs pavillons au bruit de la mousqueterie.

A midi, M. l'administrateur nous réunit tous dans un banquet où

l'on fit des vœux réciproques pour la prospérité de la mission et du Congo français.

Quand je dis banquet, c'est pour me conformer à l'usage ; mais n'allez pas vous figurer un développement alléchant d'art culinaire. Non, nous n'avions pas ces raffinements de table dont les journaux se plaisent à donner le détail ; mais ce qui valait beaucoup mieux, nous avions une cordialité parfaite, l'amour de la religion et de la patrie, et cela nous faisait trouver excellents les plats indigènes qui constituent le fond de la nourriture africaine.

Que sera maintenant l'avenir de Saint-Louis de l'Oubanghi ? Dieu seul le sait. Mais, tout bien pesé, je crois la situation excellente pour combattre l'esclavage et l'anthropophagie qui règnent dans ces contrées.

Ce nouveau voyage m'a davantage convaincu qu'on n'obtiendrait aucun résultat sérieux par la violence. C'est une question de temps, de patience et de dévouement ; mais je suis convaincu que l'action des missionnaires, jointe à l'action des canonnières du gouvernement, obtiendra un véritable succès, dans un temps peu éloigné. Ces messieurs du gouvernement l'ont bien compris, et en nous aidant, ils savent bien que la civilisation française a autant à gagner que la religion dans le développement de nos différentes missions. Nous agissons tous avec la plus cordiale entente ; nous nous donnons réciproquement la main, et nos efforts réunis ne peuvent que contribuer à répandre la civilisation dans ces sauvages contrées.

Les nouveaux détails que j'ai recueillis ne font que confirmer ceux de mon dernier rapport. *La plupart des villages immolent chaque jour au moins un esclave, et sa chair palpitante est dévorée toute fumante.*

Ces affreux cannibales vont jusqu'à mêler de la graisse humaine avec l'huile de palme, et comme les Européens se servent souvent de cette huile pour leur cuisine, ils doivent veiller attentivement, pour ne pas être anthropophages sans le savoir.

Ils font aussi fumer des membres humains, comme on le fait pour la viande d'hippopotame et de buffle, et ils viennent avec la plus grande désinvolture vous proposer de les acheter, ne comprenant rien aux reproches qu'on leur fait à ce sujet.

La mission de Saint-Louis de l'Oubanghi, à la pointe de Lirranga, pourra devenir très importante, à cause de sa position sur les deux grands fleuves et sa proximité des rivières Sangha, Mossaka et Alima ; mais cependant ce n'est pas encore là le point extrême, et nous songeons d'ores et déjà à aller prochainement nous installer au commencement des rapides du Congo, c'est-à-dire à 6 ou 700 kilomètres plus haut que Saint-Louis, de manière à enfermer, pour ainsi dire, dans un cercle de miséricorde toutes ces sauvages tribus de l'Oubanghi.

Jacques Cartier avait découvert l'embouchure du Saint-Laurent, en 1534. Bientôt, il fit ériger dans son fort une croix haute de 35 pieds. Sur cette croix, il plaça un écusson aux armes de France, — et le Canada est devenu français, et il le restera. Le 18 avril 1889, la rive droite de l'Oubanghi a été consacrée par la croix : elle est française, et elle restera française, *per omnia sæcula sæculorum. Amen!*

(*Monde*) A. D'AVRIL.

ISLAMISME ET ESCLAVAGE

Dans l'histoire des atrocités humaines, le Dahomey tient le premier rang. La *Revue française* a commencé à dresser le tableau des horreurs où est plongée cette infortunée partie de l'Afrique occidentale qui s'étend entre le Niger et le golfe de Guinée. L'auteur de cette dramatique étude, M. A. d'Avril, nous conduit, en guide sûr, à travers tous ces petits États africains de l'Ouest désolés et dévastés par des guerres continuelles, sans que l'Europe y intervienne au nom de l'humanité et, aussi, de son propre intérêt. Attend-elle que certaines parties du continent noir soient transformées en déserts? Ce ne sont pourtant ni les vaisseaux ni les soldats qui lui manquent. Quel étalage elle en fait en ce moment!

M. d'Avril nous montre la marche continue de l'islamisme entre le golfe de Guinée et le Bas-Niger. Il y est introduit par les Peulh que la France a rencontrés au Sénégal, où leurs métis sont appelés Toucouleurs. Les tribus musulmanes des Peulh se sont infiltrées, depuis le commencement du siècle, le long du Niger et y ont fondé de grands États propagandistes par le fer et le feu, ainsi qu'au VIIe siècle les soldats d'Omar et d'Othman. Les Peulh sont redoutables. A Saint-Louis du Sénégal, il est un dicton fort répandu : « Si l'on introduit une poul (ou félata) dans une famille, fût-ce comme servante, comme captive, elle devient la maîtresse de la maison.

*
* *

Un missionnaire distingué, l'abbé Pierre Bouche, a décrit une autre forme du prosélytisme de ces rudes tribus des Peulh, par leurs *aloufas* ou marabouts :

L'aloufa est prêtre et maître d'école tout à la fois. Coiffé du tur-

ban, il chausse des sandales, se drape superbement dans son *ewon* et porte habituellement des armes, tantôt le sabre, tantôt le fusil. Il sort souvent à cheval accompagné d'une nombreuse suite.

Tout cet appareil, ainsi que son maintien grave, en imposent au nègre païen ; celui-ci se sent fortement attiré vers l'islamisme. Cette religion flatte sa vanité et ne l'oblige, en réalité, à aucune pratique bien pénible, puisqu'il peut continuer à vivre dans la polygamie. — Maître d'école, l'aloufa enseigne à lire et à écrire les lettres de l'alphabet arabe et quelques versets du Coran... Comme prêtre, il s'applique à inspirer la haine de ce qui n'est pas l'islam... Le païen ne ferme pas les yeux à la lumière de parti-pris. Le musulman, au contraire, est dans la résolution bien arrêtée de repousser toute doctrine étrangère à la sienne ; il n'examine même pas ; il n'écoute même pas...

Il est aisé de comprendre quel obstacle énorme l'islamisme oppose à la diffusion de l'Evangile, partout où il a une influence prépondérante. Or, chaque jour, il fait des progrès nouveaux ; les chefs païens, alors même qu'ils ne se font pas musulmans, laissent les aloufas prendre sur leur esprit un énorme ascendant.

Voici, du reste, quelques chiffres significatifs. Lorsque l'Anglais Clapperton débarqua, en 1825, dans la lagune de Lagos, il ne trouva en fait de musulmans que des étrangers de passage, quelques négociants « qui se contentaient de la mosquée par excellence, la voûte du firmament ». En 1861 et 1862, un autre Anglais, Burton, ne trouvait à Lagos qu'une dizaine de musulmans ; trois ans après, en 1865, ils étaient 1,200. « En 1880, écrivait-il, d'après mon vieil ami, M. Colonna, agent consulaire de France, ils sont plus de 10,000 avec 27 mosquées. »

Le colosse musulman englobera tout l'ouest africain plus encore par la force que par la persuasion.

Et, chose triste à dire, écrit le P. Holley :

Jadis fustigés, les nouveaux convertis, vaincus et humiliés, aspirent déjà à fustiger à leur tour et à concourir à faire de nouvelles conquêtes au milieu de leurs anciens coréligionnaires. Ce genre de prosélytisme à coups de sabre est expéditif...

Avant que l'Europe n'y ait songé, le centre de l'Afrique sera mahométan.

Lorsqu'au mois d'août 1886, il y a juste trois ans, le lieutenant de vaisseau Caron, exécuta, sur sa canonnière, son audacieuse reconnaissance jusqu'à Tombouctou, il trouva, échelonnées le long du Niger, des tribus hostiles et, dans le nombre,

les fanatiques Peulh et Toucouleurs dont il vient d'être question. Les Peulh refusèrent d'entrer en relations avec lui.

Mais si le tableau des guerres, ou plutôt les razzias continuelles, qui désolent la région plus centrale de Yocouba est attristant, que dire de ce qui se passe au Dahomey ?

Cette année même — il y a cinq mois — les 27 et 28 mars 1889, dans une expédition, les Dahoméens ont brûlé quatorze villages du royaume de Porto-Novo, placé pourtant sous le protectorat français, et ont emmené 1,745 captifs.

*
* *

Ces chasses à l'homme sont accompagnées de toutes les mêmes horreurs que commettent les Arabes dans la région des Grands Lacs.

Voici, pour citer un seul exemple, ce qui s'est passé au sac d'Ukólé. La ville est cernée à l'improviste et pendant la nuit. Les habitants sont saisis, liés immédiatement avec des cordes, entraînés, hommes, femmes et enfants, vers la capitale. On marchait toute la journée. Le soir, chaque captif recevait une poignée de maïs cru. Dès les premiers jours, un certain nombre succombe à la fatigue, à la faim, à la fatigue, à la douleur. Les femmes enceintes faiblissent les premières, on les éventre. Les enfants, frappés d'épouvante, poussent des cris déchirants ; on leur coupe le cou. Aux hommes qui semblent les plus forts et qui pourraient essayer de fuir, on fait porter un grand sac rempli des têtes des captifs déjà tués. Ces têtes sont conservées précieusement pour être offertes au roi du Dahomey, qui les paie à raison de 5 à 6 francs la douzaine. Aussi, les guerriers se complaisent-ils à multiplier le nombre des victimes. Sur cinq mille noirs qui furent alors capturés, il en arriva à peine trois mille dans la capitale.

*
* *

M. Lartigue, agent de la maison française Régis, a vu, en 1860, les sacrifices humains faits en mémoire du roi Ghézo. Les 30 et 31 juillet, il tomba plus de 500 têtes. Les jours suivants, les sacrifices continuèrent :

La tombe du dernier roi est un grand caveau creusé dans la terre. Ghézo est au milieu de toutes ses femmes, qui, avant de s'empoisonner, se sont placées autour de lui, suivant le rang qu'elles occupaient à sa cour. Ces morts volontaires peuvent s'élever au chiffre de 600.

Le 5 août jour réservé aux offrandes du roi, 15 femmes et 35 hommes bâillonnés et ficellés, les genoux repliés jusqu'au menton, les bras attachés au bas des jambes, et maintenus chacun dans un panier qu'on porte sur la tête. — Derrière moi, étaient quatre magnifiques noirs, faisant fonction de cochers autour d'un petit carrosse, destinés à être

envoyés au roi défunt, en compagnie de ces malheureux. Ils ignoraient leur sort. Quand on les a appelés, ils se sont avancés tristement, sans proférer une parole : l'un d'eux avait deux grosses larmes qui perlaient sur ses joues. Ils ont été tués tous les quatre comme des poulets *par le roi en personne.*

Les sacrifices devaient se faire sur une estrade. Sa Majesté est venue s'y asseoir accompagnée du ministre de la justice, du gouverneur de Whydah et de tous les hauts personnages du royaume qui allaient servir de bourreaux. Après quelques paroles échangées, le roi a allumé sa pipe, a donné le signal et aussitôt les coutelas se sont tirés et les têtes sont tombées.

Ces cérémonies vont encore durer un mois et demi ; après quoi, le roi se mettra en campagne pour faire de nouveaux prisonniers et recommencer sa fête des *coutumes* vers la fin d'octobre. Il y aura encore 700 à 800 têtes abattues.

Ce roi, dit M. d'Avril est S. M. Glélé, malheureusement régnant (1889). Son prédécesseur Ghézo, dont Glélé célébrait ainsi les funérailles en 1860, avait manifesté l'intention, sinon d'abolir les sacrifices, du moins d'en diminuer les rigueurs ; il fut, pour cette velléité, empoisonné en 1858. Glélé ne fut choisi qu'après avoir promis aux féticheurs de donner un nouvel essor aux *coutumes.* On vient de voir qu'il reste fidèle à son engagement.

Malheureuse Afrique ! malheureuse race ! — Dans la région des Grands Lacs, les Arabes musulmans et leurs métisses transforment en ossuaires de vastes contrées, naguère encore peuplées et florissantes. — Dans l'Afrique occidentale, sous la pression des féticheurs, ce sont des souverains indigènes qui s'abattent, comme des vampires, sur une population naturellement douce. Ces contrées fertiles de l'Occident apparaissent sur la carte de l'Afrique comme un sinistre point noir, ou plutôt comme une tache de sang.

Mgr REGNAULT, ÉVÊQUE DE CHARTRES (1)

Ego senui et incanui..... conversatus coram vobis ab adolescentia mea...; loquimini de me coram Domino et coram Christo ejus.

J'ai vieilli, mes cheveux ont blanchi, tandis que ma vie s'écoulait sous vos yeux. Maintenant jugez-moi en présence du Seigneur. (1 Reg., XII, 2, 3.)

Messeigneurs,
Mes Frères,

Samuel, le prêtre aimé de Dieu et de son peuple, arrivait au terme de la vieillesse. Il réunit un jour toute l'assemblée d'Israël et, voulant résumer dans une exhortation suprême tous les enseignements de sa vie, il commença par s'exposer lui-même au jugement de ceux qu'une dernière fois il allait n'instruire. — J'ai vieilli, leur dit-il, mes cheveux ont blanchi. Ma vie entière s'est écoulée au milieu de vous. Je suis prêt à vous répondre. Dites de moi ce que vous pensez en présence du Seigneur. Ai-je fait du tort à quelqu'un d'entre vous? Ai-je faussé la justice ou altéré la vérité? — Et le peuple, tout d'une voix, cria que Samuel était sans reproche. — Dieu m'est témoin, dit alors le vieillard, que vous n'avez rien trouvé à reprendre dans ma vie. — Oui, Dieu en est témoin, répétèrent mille bouches. — Et maintenant, dit Samuel, c'est à moi de vous juger. — Et, reprenant l'histoire de tous les bienfaits, de toutes les merveilles de Dieu, il signala au peuple les périls où l'entraînait son infidélité. Puis, aux reproches faisant succéder les accents de la tendresse : Dieu me garde, dit-il, de cesser un seul jour de prier pour vous et de vous montrer le droit chemin : *Absit a me hoc peccatum in Dominum ut cessem orare pro vobis; et docebo vos viam bonam et rectam.*

Mes Frères, nous l'avons tous connu, nous l'avons tous aimé, ce vieillard, ce prêtre de Dieu, ce père de notre peuple. L'illustre Eglise de Reims s'est enrichie des travaux de sa jeunesse;

(1) Oraison funèbre prononcée à la cérémonie de ses obsèques, par Mgr d'Hulst, le 7 août 1889.

Chartres a recueilli le trésor d'expérience et d'autorité que lui avait apporté l'âge mûr. Ses cheveux ont blanchi sous nos yeux et nous l'avons vu prolonger parmi nous jusqu'aux extrêmes limites de la vieillesse, avec la douce fermeté de son gouvernement, les leçons de vertu dont sa vie était pleine.

Ne vous semble-t-il pas l'entendre aujourd'hui, mes Frères, alors qu'une même douleur filiale rassemble autour de sa dépouille mortelle tous les enfants de sa tendresse? Ne va-t-il pas, comme autrefois dans ces admirables solennités dont il fut l'âme, profiter de votre affluence pour vous adresser une dernière fois la parole de vie? Oui, il va nous parler. Mais d'abord, comme Samuel, il nous provoque à juger son œuvre. Parlons donc de lui, puisqu'il nous y convie : *loquimini de me coram Domino;* parlons-en devant Dieu, repassons rapidement les exemples qu'il nous a laissés; puis écoutons la parole suprême que de sa couche funèbre nous adresse encore celui qui fut, mes Frères, votre illustrissime et révérendissime père en Dieu, Mgr Louis-Eugène Regnault, évêque de Chartres.

Certaines existences offrent un singulier contraste entre le caractère de l'homme et sa destinée : on voit des âmes pacifiques entraînées dans les hasards de la lutte, des contemplatifs jetés malgré eux dans l'action. Ce qui nous frappe en Mgr Regnault, c'est au contraire la parfaite harmonie qui mit toujours d'accord le dedans et le dehors de sa vie. Deux villes ont enfermé sa longue carrière : Charleville fut tour à tour le berceau de sa naissance, l'asile de son enfance, le théâtre de ses études et le champ de son zèle; Chartres le reçut il y a trente-sept ans pour son évêque et, depuis ce jour-là, le posséda tout entier. Dans ce simple partage de ses quatre-vingt-dix ans, ne trouvez-vous pas déjà le trait distinctif de cette figure austère et paisible, qu'aucune nouveauté ne sollicite, qu'aucun besoin de changement ne tourmente, que n'attire aucune curiosité? C'est l'homme du devoir, pour qui la vie n'a d'autre valeur que celle du travail dont elle est pleine. C'est le serviteur de Dieu qui laisse au père de famille le soin de lui désigner le coin du champ qu'il devra cultiver. A d'autres les empressements inquiets, le souci de l'avenir, l'art de solliciter la fortune et d'attirer les regards des puissants. Eugène Regnault n'a souci que de l'avenir céleste et ne veut contenter d'autres regards que ceux du Tout-Puissant.

C'est à l'extrême limite du siècle dernier le 21 février 1800,

qu'il naquit, à Charleville. Nous chercherions vainement des faits à raconter dans les années de son enfance, mais nous y trouverions en abondance les exemples les plus nécessaires à notre temps : comment une famille honorable soutient son rang avec une modeste fortune par la simplicité des habitudes et la dignité de la vie ; comment un foyer que peuplent sept enfants devient à lui seul une école où se forment les caractères et où s'enseigne le dévouement; comment la foi, la religion envers Dieu, la confiance en Marie, l'amour de l'Eglise passent du cœur d'une mère chrétienne dans l'âme de ses fils par la vertu d'une initiation qu'aucune autre ne remplace et qui peut, au besoin, remplacer toutes les autres.

Quand la famille répond aux desseins de Dieu, la récompense ne se fait pas attendre. Elle vient ordinairement sous la forme d'une vocation supérieure, qui appelle un de ses membres au service des autels. On s'étonne aujourd'hui de voir les sources du sacerdoce se dessécher, et l'on oublie qu'elles jaillissent dans l'Eglise du trop-plein de la vie chrétienne. Qui n'a pas vu son père incliner son front devant la croix, qui n'a pas appris sur les genoux de sa mère à bégayer la prière enseignée par le Seigneur, comment l'idée lui viendrait-elle d'abdiquer ses espérances terrestres et de sacrifier sa vie d'un jour aux préparations de l'éternité? L'extinction progressive de la foi explique à elle seule la rareté des vocations dans les classes populaires. Si nous montons plus haut dans l'échelle sociale, nous trouverons sans doute un renouveau de croyances religieuses, dû aux bienfaits de cette liberté d'enseignement dont votre vieux pontife, Mgr Clauzel, fut, dans la première moitié de ce siècle, l'un des plus vaillants champions. Mais ici un nouveau mal vient tuer dans sa fleur le fruit naturel d'une éducation qui se vante d'être chrétienne. La mollesse des habitudes, la frivolité des pensées, l'entraînement du luxe et du plaisir paralysent dans les jeunes âmes les influences qui rayonnent de l'Evangile et de la croix. La semence de la vocation ne cesse pas de tomber du ciel, mais la terre qui la reçoit est couverte d'épines qui l'étouffent à peine éclose et ne laissent pas monter la tige sortie du germe. Hélas! hélas! qui donc brisera ce cercle fatal? Pour combattre l'impiété croissante, il nous faudrait une légion d'apôtres ; et le premier effet de l'impiété est de tarir parmi nous les sources de l'apostolat! O vous qui vous glorifiez d'avoir sauvé à votre foyer l'intégrité des croyances, un autre devoir vous presse :

restaurez dans ce sanctuaire domestique l'intégrité des mœurs chrétiennes, et par vous l'Eglise de France retrouvera la gloire de son antique fécondité!

Eugène Regnault avait subi dès le berceau la douce fascination de la vertu; il n'essaya jamais d'en rompre le charme; il grandit sous cette domination qui élargit la liberté et transforme en élans volontaires tous les assujettissements du devoir. On ne saurait dire où commencèrent pour lui les premiers appels de la vocation. Le même penchant qui l'inclinait à bien faire le rapprochait tous les jours d'une forme de vie où l'homme devient auprès de ses semblables le coopérateur de Dieu. A dix-neuf ans, après de sérieuses études littéraires et philosophiques, il quittait Charleville pour aller demander au séminaire de Saint-Sulpice l'initiation aux connaissances théologiques et aux habitudes qui font le vrai prêtre. C'est là, dans un long noviciat de sept années, momentanément interrompu par l'affaiblissement de sa santé, qu'il noua avec la célèbre compagnie dont Olier fut le père ce commerce d'affection et de respect, de confiance et d'estime réciproques qui devaient durer autant que sa vie. Plus tard, quand le vénérable Mgr Clausel voudra se décharger sur un coadjuteur d'une partie de son fardeau, c'est au supérieur de Saint-Sulpice qu'il ira confier son désir; c'est le choix de M. Carrière qui dictera le sien. Fils de Saint-Sulpice dans son sacerdoce et dans son épiscopat, Mgr Regnault restera fidèle à ce culte de sa jeunesse cléricale. Chaque printemps le verra accueillir avec joie le curé de Saint-Sulpice conduisant ses paroissiens au sanctuaire vénéré de Notre-Dame; chaque automne rapprochera dans une intimité qui ne sait pas vieillir l'évêque de Chartres et le chef vénéré de cette Société qu'on peut appeler depuis deux siècles la mère du clergé français.

Les années de la préparation sont écoulées. L'abbé Regnault possède en plénitude l'esprit du sacerdoce; il en reçoit le caractère des mains de Mgr Quélen, ce prélat de douce mémoire qui devait bientôt après inaugurer dans la patience la série des archevêques de Paris voués à la persécution ou au martyre.

Le jeune prêtre retourna à Charleville; il y remplit, en commençant, les fonctions de vicaire. L'appel de son archevêque l'éloigna peu après de sa ville natale pour lui confier l'administration d'une paroisse rurale. Mais bientôt sa chère cité devait le revoir, s'édifier de ses exemples et cueillir les fruits de son

zèle, dépensé d'abord au profit de la jeunesse dans les fonctions d'aumônier du Sacré-Cœur, puis au profit du troupeau tout entier dans l'exercice de la charge pastorale.

Vingt-cinq années passèrent ainsi, pleines et fécondes, mais cachées en Dieu sous la protection de l'humilité. La culture des âmes, le soin de la doctrine se partageaient avec la prière la vie du saint pasteur. S'il lui restait quelque loisir, il le consacrait à l'étude; l'histoire de l'Eglise l'attirait surtout et la jeunesse hérita plus tard du fruit de ses travaux dans l'ouvrage estimé qu'il ne devait publier que durant les années de son épiscopat.

Une vie si simple n'attirait pas les regards des hommes mêlés au mouvement des affaires; mais par sa simplicité même elle avait conquis l'estime du vénérable M. Carrière, successeur de M. de Courson dans la charge de supérieur de Saint-Sulpice. Déjà ce sage prêtre avait désigné à l'attention du pouvoir le curé de Charleville, et peu s'en était fallu que celui-ci ne fût promu à l'évêché de Blois. Une circonstance accidentelle avait fait avorter ce projet. C'est à ce moment que Mgr Clausel de Montals, après vingt-sept années d'un laborieux épiscopat et déjà courbé sous le poids de quatre-vingt-deux ans, sentit le besoin d'alléger son fardeau. M. Carrière, confident de son désir, lui nomma l'abbé Regnault. « Heureux, lui dit-il, sera le diocèse qui verra un jour à sa tête le pasteur que nous vous désignons. » Vous êtes ici, mes Frères, pour ratifier, après trente-sept ans, ce qui fut dit alors de votre futur évêque.

Commencées au mois de juillet 1851, les négociations relatives à la coadjutorerie de Chartres subirent, à deux reprises des retards inattendus. Près d'une année s'écoula entre la première démarche de Mgr Clausel et l'installation de son coadjuteur. Sacré dans la basilique de Reims, par l'éminent cardinal Gousset, comme évêque titulaire d'Euménie, Mgr Regnault arrivait à Chartres au mois de mai 1852. A peine investi de ses pouvoirs, il se mit résolûment à l'œuvre pour seconder et suppléer le saint vieillard dont il venait partager les sollicitudes. Cette collaboration ne dura que quelques mois. Assuré de ne pas voir péricliter son troupeau, il semblait que Mgr Clausel pût attendre en paix sur son siège pontifical l'appel du Prince des pasteurs. Un scrupule politique, qui fait honneur à sa loyauté de vieux gentilhomme, le décida brusquement à la retraite après la proclamation du second Empire. Dans les derniers jours

de l'année 1852, il se démettait de l'épiscopat et Mgr Regnault entrait de plein droit dans son héritage pastoral.

Durant quatre années encore, le vieux pontife devait édifier votre cité, mes Frères, par l'exemple de ses vertus et par sa religieuse tendresse envers l'auguste Vierge dont le culte fait votre gloire. La dévotion à Marie survécut chez le saint vieillard à ses facultés éteintes et déjà sa pensée incertaine s'égarait dans le rêve de ses derniers jours que sa piété fidèle le conduisait sûrement encore aux pieds de Notre-Dame du Pilier.

Et maintenant, mes Frères, l'épiscopat de Mgr Regnault est commencé. Dirons-nous de cette seconde période de sa vie ce que nous avons dit de la première : que tout y fut simple et uniforme, caché aux regards des hommes et précieux seulement aux yeux du Seigneur ? Ah ! je le sais, si votre vénéré père eût pu de son vivant accepter un éloge, c'est celui-là qu'il aurait choisi, et certes il a tout fait pour le mériter.

Rien de plus modeste, rien de moins éclatant et, si je puis ainsi dire, de moins bruyant que cette vie d'évêque. Le règlement qui en partage les heures conviendrait à l'existence d'un cénobite. Debout dès l'heure matinale qui est celle du lever dans les congrégations religieuses, l'évêque de Chartres se souvient qu'il est fils de Saint-Sulpice, et il commence sa journée par une heure d'oraison. La sainte messe, dite avec gravité et dévotion, les diverses parties de l'office divin régulièrement distribuées le long du jour, la lecture spirituelle, la visite au Saint-Sacrement et à Notre-Dame, voilà le fond que rien n'entame et que les sollicitudes extérieures ne ne lui feront jamais sacrifier. C'est sur cette base solide que s'élève l'édifice des vertus épiscopales : la vigilance, l'esprit d'exactitude et de discipline, la charité, l'hospitalité. Décrire en détail l'emploi de ses journées, ce serait refaire le portrait du véritable évêque ; et ce portrait, grâces à Dieu, a été assez souvent reproduit sous nos yeux dans de vivantes images pour qu'il soit superflu d'en entreprendre à nouveau l'esquisse. O Dieu ! ô Christ sauveur ! vous qui aimez la France parce qu'elle vous a aimé, donnez-lui encore, donnez-lui toujours des évêques formés sur ce modèle ! Eloignez de votre troupeau les pasteurs qui chercheraient autre chose sous la mitre que le droit privilégié de dépenser tout ce qu'ils ont et de se dépenser eux-mêmes au service de l'Eglise votre épouse et des âmes pour lesquelles a coulé votre saug.

Bossuet, faisant l'éloge du grand Condé, ne craint pas de

placer au-dessus des actions éclatantes dont il peint le tableau les vertus domestiques de son héros. « Ce sont dit-il, ces choses simples : gouverner sa famille, édifier ses domestiques, faire justice et miséricorde, accomplir le bien que Dieu veut et souffrir les maux qu'il envoie ; ce sont ces communes pratiques de la vie chrétienne que Jésus-Christ louera au dernier jour. » Si nous reprenions cet éloge pour en faire l'application à celui que nous pleurons, il faudrait nous souvenir que la famille de l'évêque, c'est son diocèse tout entier ; et nous serions alors dans le vrai en disant que la meilleure gloire de notre évêque se trouve dans ces choses simples, qui supposent une abnégation constante, le don de soi-même à tout instant. Instruire, encourager, reprendre avec autorité et douceur, se montrer accessible à tous et ne se livrer à personne, porter tour à tour sur toutes les parties du diocèse ce regard vigilant à qui rien n'échappe de ce qu'il faut favoriser ou combattre, voilà une tâche qui n'est simple qu'en apparence et qui suppose une vertu consommée, un dévouement sans fatigue. Mgr Regnault a soutenu durant trente-sept ans l'effort de ce travail, et vous pouvez juger par là si c'est amoindrir sa louange que de l'enfermer dans de telles limites.

Relevons donc pour sa gloire ce qui, dans sa carrière pastorale, appartient à cet ordre de devoirs. Le choix seul nous embarrasse, mais nous sommes certain d'interpréter sa pensée en assignant le premier rang à l'œuvre des Clercs de Notre-Dame. Donner à ce sanctuaire vénéré de jeunes clercs pénétrés de l'esprit de religion, préparer au diocèse de saints prêtres, telles furent les deux fins que se proposa votre évêque en plaçant sous la tutelle de Notre-Dame du Pilier la famille choisie dont l'adolescence devait croître à l'ombre du saint lieu, dont la vie tout entière devait se dépenser au service des autels. Aujourd'hui, mes Frères, l'accoutumance nous rendrait facilement ingrats. On ne se figure pas la basilique chartraine sans ce cortège de jeunes lévites qui assure l'ordre des cérémonies, la majesté du chant, la dignité du culte. Quand on voit ces pieux enfants traverser d'un pas tranquille les nefs de notre vieille cathédrale et porter dans les fonctions sacrées la religieuse gravité des anciens moines, nul ne songe à s'étonner de cette victoire remportée sur la légèreté de l'âge ; pas plus qu'on n'est surpris de voir chaque année un contingent d'élite, sorti de la maîtrise de Notre-Dame, grossir les recrues du sanctuaire

et perpétuer dans les rangs du sacerdoce les honorables traditions des âges de foi. Mais il y a quarante ans, ce spectacle eût paru une grande nouveauté ; que dis-je on eût traité de téméraire celui qui en aurait fait la promesse. Et c'est justice de reporter à votre évêque et à ceux qui furent les dociles serviteurs de son zèle le mérite de cette admirable création.

Commencée par les pierres vivantes, la restauration du sanctuaire de Notre-Dame de Chartres se poursuivit, sous l'impulsion de Mgr Regnault, par toute une série de merveilles. Ici encore, mes Frères, pour juger de l'œuvre accomplie au jour le jour, il faut nous efforcer d'oublier un instant le présent, il faut replacer sous vos yeux le tableau désolant des ruines passées. L'illustre cardinal Pie, cette autre gloire de votre cité, le redisait un jour, il y a treize ans, devant tout le clergé chartrain, réuni au grand séminaire pour fêter les cinquante ans de prêtrise, les vingt-cinq ans d'épiscopat de son pontife : « Je me souviens, disait-il, de ce qui se passait dans mon cœur lorsque, tout jeune clerc du séminaire de Chartres, attiré par je ne sais quelle séduction mystérieuse, je me glissais furtivement dans la crypte abandonnée et que j'allais me proterner parmi les décombres qui obstruaient la place où nos pères avaient vénéré l'antique image de la Vierge noire. Je pleurais sur ces débris et ma prière appelait le jour où le culte séculaire reprendrait possession de ces lieux dévastés. » Et nous aussi, mes Frères, refaisons par la pensée, avec le pieux adolescent, avec le futur cardinal évêque de Poitiers, ce douloureux pèlerinage. Voyons la crypte déserte, toute pleine encore du désordre où l'a laissée le pillage révolutionnaire ; fouillons du regard la niche d'où fut arrachée pour l'incendie la statue qui portait la dédicace : *A la Vierge qui doit enfanter*. La piété des Chartrains n'a pas oublié la sainte patronne ; mais la Vierge du Pilier attire seule les pèlerins et l'antique sanctuaire de Notre-Dame de Sous-Terre dort enseveli dans les ruines qui le recouvrent.

Votre évêque a vu cette désolation et il a promis à Marie d'y mettre un terme : ce sera pour lui l'œuvre de six années. Dès 1854, il a mis la main à l'entreprise en relevant l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre. Bientôt une solennité éclatante vient renouveler la dévotion de la France chrétienne envers Notre-Dame de Chartres. Un jubilé spécial a été concédé par Pie IX pour attirer les pèlerins, et le cardinal Donnet, assisté

de six évêques, couronne solennellement la Vierge du Pilier. Ceci se passe en 1855. Deux ans après, la crypte est restaurée, des peintures murales en font revivre l'antique splendeur ; à la place de l'ancienne statue, une image nouvelle est érigée qui la reproduit fidèlement. Encore trois années, et les treize autels de la crypte seront prêts à recevoir la consécration. Une fête incomparable y réunira treize évêques, et une amende honorable réparera enfin pleinement les odieuses profanations qui avaient déshonoré le plus antique sanctuaire de Marie dans notre France. (*A suivre.*)

A L'EXPOSITION

Passons aux trésors des églises.

La pièce capitale de cette section est, sans contredit, la châsse de saint Taurin, propriété de la fabrique de Saint-Taurin, à Evreux. Elle se présente dans la vitrine d'honneur, au centre de la seconde salle. Ce chef-d'œuvre d'orfèvrerie religieuse du XIIe siècle a reçu quelques réparations qui lui donnent bien un air un peu trop neuf; mais sans doute la patine du temps adoucira tout cet éclat.

La châsse de saint Avit, du monastère des bénédictines de Verneuil (Eure), mérite d'être remarquée, mais ne supporte aucune comparaison avec la pièce exceptionnelle dont je viens de parler.

Il y a sept ou huit lutrins dans la galerie rétrospective. Le plus important est celui de l'église de Caudebec-en-Caux, avec son aigle aux ailes éployées et son piédestal flanqué de quatre figures d'angle. Cette belle pièce de cuivre ciselé fut donnée à l'église de Caudebec, le 12 mars 1656, par Catherine Cavelet, pieuse dame dans le nom de qui ses contemporains trouvèrent cet anagramme : *Au ciel née et chérie.*

Plus ancien et d'un style meilleur est le lutrin de l'église de Honfleur, œuvre du XVe siècle. Ici, l'oiseau de proie, perché sur une colonne, tient dans ses serres un reptile qu'il fascine du regard avant de le dévorer.

N'oublions pas le fameux coffret arabe de la cathédrale de Bayeux, œuvre du IXe siècle, en ivoire garni de vermeil.

Tous ces objets sont dispersés dans la galerie. Le seul mérite

de notre énumération consiste à les grouper par lieu de provenance.

*
* *

Plus de cent églises ont répondu à l'appel des organisateurs.

Les diocèses les plus largement représentés sont ceux de Quimper, de Tulle et de Cambrai.

On n'imagine pas ce que les églises bretonnes possèdent d'orfèvreries curieuses. Vous ne regarderez pas sans émotion ces croix processionnelles des paroisses de Guingat, de Saint-Jean-du-Doigt, de l'évêché de Quimper, en forme de croix de calvaire avec des bras recourbés et des cloches ; elles ont tout le caractère, toute la poésie de la piété armoricaine. La plupart datent du XVIe siècle. Celle de l'évêché est une merveille. Mais les calices de Guingat, de la Forêt-Fausnau, de Plourah et surtout ceux de Saint-Jean-du-Doigt — œuvres de la même époque — ne lui cèdent en rien comme style et magnificence. Ce sont d'ailleurs des dons royaux.

Entre une multitude d'autres objets de grand prix et de haute curiosité venus du fond de la catholique et féerique Bretagne, citons encore : la monstrance fin XVe de l'église de Loc-Renan, le chapelet XVIIe en argent filigrané et topazes brûlées de l'église de Roscoff, la croix de la cathédrale de Quimper, etc...

Sinon pour l'originalité, du moins pour la richesse, les églises du diocèse de Tulle rivalisent avec celles du diocèse de Quimper. La Vierge en orfèvrerie de l'église de Beaulieu; les châsses de sainte Catherine de l'église de Noailles, de saint Etienne de l'église de Gimel, celle de l'église de Chamberet, celle de l'église de Beaulieu, et certaine colombe eucharistique d'une autre paroisse dont le nom m'échappe, tous ces objets en émaux, dits byzantins, de premier ordre, mériteraient qu'on fît le voyage exprès pour les voir, si l'on n'avait pas la bonne fortune de les trouver réunis ici dans quelques mètres de surface.

Parmi les nombreux trésors du diocèse de Cambrai, une admirable croix processionnelle fin XVe de l'église de Bollezièle; une autre, de l'église d'Escobecquet; une châsse de l'église de Bousebucques ; enfin, le célèbre reliquaire du Voile de sainte Aldegonde, appartenant aux dames Ursulines de Maubeuge, un chef-d'œuvre de grâce gothique.

*
* *

Et maintenant, voici les cathédrales, avec leurs pièces hors ligne :

REIMS. — La fameuse tapisserie dite du Roy Clovis ; le reliquaire de Samson (XIIIe siècle) ; un calice avec sa patène (fin XVIe) ; et les deux énormes joyaux, si connus dans le monde des archéologues : la *Résurrection*, don de Henry II, et le *Reliquaire de sainte Ursule*, avec sa nef d'agate, ses agrès d'or fin et ses adorables figurines d'émail, don de Henry III. N'en déplaise à M. Joffrin, les rois de France faisaient bien les choses.

LE MANS. — La plaque d'émail qui représente Geoffroy Plantagenet et qui était, dit-on, encastrée dans le maître pilier de la cathédrale; la *Légende de saint Gervais et de saint Protais*, tapisserie de 1509, rivalisant de beauté esthétique et d'intérêt avec celle de Notre-Dame de Beaune, la *Légende de la Vierge* (1500), que l'on trouve exposée dans la même galerie.

LYON. — Des ivoires gothiques; un ciboire; une croix processionnelle (fin XVIe), et deux merveilles : la croix du chapitre et une reliure d'évangéliaire.

AMIENS. — La croix dite du Paraclet, l'une des œuvres maîtresses du XIIe siècle, qui fut le siècle par excellence de l'orfèvrerie religieuse.

NANCY. — L'évangéliaire de Saint-Gauzelin (IXe siècle) et le calice dédié au même saint (Xe siècle), couverts de pierreries ; quantité de beaux ivoires.

CHARTRES. — Un petit nombre d'objets. En revanche, une pièce exceptionnelle : le grand tabernacle triptyque en émail champlevé du XIIIe siècle.

SENS. — Tout un trésor d'orfèvrerie romane, notamment un singulier ciboire XIIe siècle et une châsse très belle. En outre, des ivoires sans rivaux.

TROYES. — Une vitrine d'émaux byzantins : plaques, agrafes de chape, baisers de paix, navettes, custodes, etc. ; plusieurs reliquaires du même genre de travail, également de la grande époque.

FRÉJUS. — Une croix processionnelle du plus beau style de la Renaissance française. A rapprocher de celle de l'église de Saint-Salvador, qui se trouve là aussi.

Ajoutons à cette sèche nomenclature : la chasuble d'Embrun ; le superbe ciboire de Tours (fin XVIe) ; les ivoires de Vannes et de Gannat; des fragments des fameuses stalles de Gaillon prêtés par l'insigne chapitre de Saint-Denis ; le curieux lutrin en bois de Poligny (Côte-d'Or) ; les trois tapisseries de l'hospice de Chalais (le *Parc aux cerfs*, les *Bûcherons*, l'*Enfant prodigue*);

l'admirable reliquaire de Saint-Nicholas (église Saint-Nicholas d'Amiens) ; la châsse de Moissat-Bas (Puy-de-Dôme) ; une croix du XVIe siècle envoyée par une petite église des Basses-Pyrénées; les châsses recouvertes d'émaux des églises de Nantouillet et de Fontanes, des cathédrales d'Albi et de Châlons ; le célèbre pied du candélabre de Saint-Remi, merveille du XIIe siècle, prêté par le musée de Reims ; le reliquaire cylindrique des Ursulines d'Arras ; des crosserons en quantité ; le peigne de Saint-Loup ; le lutrin en cuivre (XVIe siècle) de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, et le christ de la cathédrale de Bordeaux.

Un mot sur ce dernier objet.

Tous les voyageurs qui ont visité la capitale de la Guyenne connaissent le christ en ivoire de la cathédrale de Bordeaux. Il est placé dans la sacristie, juste sous le tympan du magnifique portail des Plantagenets. C'est une œuvre d'un grand intérêt, un curieux et précieux document artistique. Contrairement à la tradition latine, si scrupuleusement observée pendant tout le moyen âge et jusqu'à nos jours, Jésus est représenté ici avec les traits du type chaldéen : le visage très ovale, le nez légèrement busqué, les lèvres un peu fortes, les paupière fines et larges, la barbe rare aux joues, longue et pointue au menton, les cheveux bruns, calamistrés à l'asiatique. Une pathétique expression de douceur, de résignation et de souffrance règne sur cette noble figure aux yeux clos. Le tailleur d'images du XIe ou XIIe siècle qui a sculpté ce chef-d'œuvre avec un réalisme si ému, si élevé, était un fier artiste !

*
* *

Nous trouvons encore dans cette prodigieuse galerie le trésor au grand complet de l'église de Conques, célèbre dans l'histoire de l'orfèvrerie. En 1793, les habitants de Conques, petite ville du département de l'Aude, sauvèrent du pillage cette collection unique à laquelle ils étaient doublement dévots. En 1804, elle fut remise en place, et nous pensons bien que, depuis lors, c'est le premier voyage qu'elle a fait.

Elle dépasse en curiosité toutes les belles choses que nous venons d'énumérer; elle est pour l'archéologue le régal des régals. Les ouvrages spéciaux ont d'ailleurs popularisé ses pièces les plus importantes : la lanterne de Saint-Vincent, le groupe de la Vierge et de l'enfant Jésus, la croix processionnelle ornée de 91 pierres précieuses, la plupart antiques, l'autel

portatif en porphyre, et le triangle aux ais de vermeil connu sous le nom d'A de Charlemagne.

Maintenant, dites-vous bien que je n'ai pas cité la soixantième partie des merveilles ou raretés exposées dans cette galerie des arts rétrospectifs, et vous comprendrez pourquoi j'ai dû me borner à faire une simple énumération ! Il faudrait plusieurs volumes pour décrire et apprécier, même sommairement, chaque objet. Puisse cette promenade à travers tant de témoignages si éloquents et si authentiques du génie de nos pères consoler un peu de l'archéologie audacieuse, des reconstitutions mensongères, de tout l'art frelaté qui s'étale impudemment au Champ-de-Mars sous le patronage officiel des sous-géants de 1889 !

MAURICE GÉRARD.

VARIÉTÉS

LA PROCHAINE BATAILLE

Beaucoup de personnes ont dû rechercher quelle devrait être dans l'avenir la physionomie des champs de bataille. Tâche ardue, car il est vraiment malaisé de prévoir l'influence de telle modification. Il est clair que l'adoption de la poudre sans fumée transformera, et même d'une façon considérable les conditions du combat. Mais dans quel sens ? Et, si l'on peut s'exprimer ainsi, de quelle quantité ? Personne ne le sait. Nous trouvons à ce sujet dans la *Gironde* une étude fort curieuse, et dont l'auteur anonyme est évidemment fort compétent dans les questions militaires.

Il s'agit de représenter les phases d'une bataille. Il en est de deux sortes. Les unes sont concertées, prévues. Les autres naissent du hasard. Celle à laquelle on nous fait assister est de cette sorte :

Hier, l'ennemi a quitté ses positions ; il a recommencé ses mouvements, dont le but ne nous est pas encore bien clair. Nous lui supposons l'intention de se retirer, sans livrer bataille, derrière une ligne de défense rapprochée, et nous espérons l'y prévenir : il est possible qu'on l'atteigne avant, mais cela n'est pas probable. C'est dans cet ordre d'idées que le généralissime a envoyé ses instructions. Elles portent qu'il faut vivement aller

de l'avant, car le temps presse; mais elles ne parlent pas encore précisément de bataille à livrer; elles n'expriment que l'intention générale de rejoindre l'ennemi : c'est tout ce que les chefs des différentes armées ont besoin de savoir. On a pris, en conséquence, quelques dispositions spéciales, à l'effet de s'éclairer et de se prêter un mutuel appui. Ces préparatifs ont augmenté la vive attente où on était des événements qui vont venir.

Ce matin, dès que le soleil s'est levé sur les hauteurs, la cavalerie s'est mise en route, partant un peu plus tôt que d'ordinaire. Les corps d'armée en colonne de marche la suivent. Pendant quelque temps, ils ont avancé sans le moindre incident. Déjà la troupe se dit que l'ennemi a profité de la nuit pour prendre de l'avance. Le rattrapera-t-on ? Mais voici qu'on entend dans le lointain des coups de feu. Les éclaireurs ont rencontré de faibles avant-postes ennemis, qui ont battu en retraite disparaissant derrière des buissons, des maisons, des bouquets d'arbres.

Le calme se rétablit, puis tout s'anime derechef. Les rapports se succèdent plus fréquents. Ce n'est plus seulement des vedettes et des patrouilles qu'on a vues, c'est bel et bien une colonne en marche : l'occasion de faire un bon coup semble se présenter d'elle-même. Il y a possibilité de couper une fraction des forces ennemies qui est en l'air, peut-être même de l'anéantir. Le général commandant l'avant-garde ne laissera pas échapper cette bonne aubaine. Il va rejoindre le gros de ses escadrons, qui s'est porté dans un creux. De la hauteur qui est en avant il doit être possible de voir l'ennemi. Le général y monte : il y trouve les officiers supérieurs de la cavalerie. On discute les chances du moment. Puisque l'ennemi doit être attaqué, ne perdons pas ce moment si favorable. Vite un officier d'ordonnance pour aller porter à la batterie d'avant-garde l'ordre d'avancer. Il part au galop, et justement il la rencontre qui, d'elle-même, s'est mise en route, le capitaine s'étant orienté pour son propre compte sur un point élevé; il a fait prendre le trot à ses pièces et il a doublé l'infanterie, qui s'est rangée sur le bord de la route pour le laisser passer.

D'un autre côté accourt une batterie à cheval. Toutes deux se mettent en position et ouvrent rapidement le feu. L'ennemi est visiblement surpris : le coup a bien réussi. Ceux qui l'ont tenté sentent s'éveiller en eux l'ardeur du combat, pour ne pas dire la passion de la chasse. Les troupes reçoivent

l'ordre de presser le pas. Le premier bataillon, qui a vivement marché, s'avance couvert de poussière, le commandant en tête. Il arrive au bon moment, car la cavalerie, à elle seule, ne suffit plus à protéger les batteries, qui jusque-là avaient eu un tir efficace, mais que la mousqueterie ennemie commence à inquiéter. — « Commandant, dit le général, vous allez assurer les ailes de l'artillerie et tenir l'ennemi à distance. » Assurer les ailes, hum! c'est bien un peu vague. Le chef de bataillon, peu au courant de ce qui s'est passé, n'insiste pas : il voit qu'on adresse bien, bien des questions au général, et que celui-ci semble un peu excité, en tous cas fort occupé. Il déploie ses compagnies et les fait marcher dans la direction d'où viennent les balles qui sifflent au-dessus de la tête de ses hommes. Mais sur quoi tirer? Faute de mieux, il choisit dans sa hâte et il désigne comme but un bois, une hauteur, quelque ferme bien visible. Aussitôt on entend les commandements s'entre-croiser: on en entend même un peu trop.

On n'a pas bien compris sur quel point on devait agir; il faut s'expliquer tout en avançant. Soudain la fusillade de l'ennemi devient très vive : il a occupé plus fortement les positions sur lesquelles il a vu se dessiner l'attaque. L'assaillant subit donc des pertes fort sensibles : raison de plus pour ne pas hésiter. Il s'agit simplement de « se sauver en avant » : les compagnies, en tirailleurs, fondent dans un combat meurtrier, tout en gagnant du terrain par bonds successifs. Enfin elles se jettent résolument sur l'ennemi, qui tourne les talons et leur laisse la place. Mais il reparaît plus loin en plusieurs endroits, et même une de ses batteries, ouvrant le feu, se met de la partie.

Sur ces entrefaites, le second bataillon est arrivé et il a reçu l'ordre d'assurer l'autre flanc de l'artillerie, ce qu'il fait comme le premier, et son sort est le même. Aussi le colonel du régiment, qui est survenu, commence-t-il à être inquiet de ses bataillons exposés, isolés et fortement engagés. Il suit l'un d'eux avec le troisième, et bientôt toute l'infanterie de l'avant-garde se trouve en ligne. L'ennemi est plus fort qu'on ne le supposait d'abord. Plusieurs de ses batteries ont ouvert le feu.

Un mouvement se produit sur la colline où se tiennent les chefs. C'est le commandant du corps d'armée qui arrive. Tout d'abord on croit lire sur ses traits de la désapprobation. Mais on lui donne de bonnes raisons, et, finalement, il approuve ce qui a été fait... d'autant plus qu'il n'y a plus moyen d'y rien

changer. Il s'agit de commencer par rétablir l'équilibre un peu chancelant. Le général d'artillerie est là, on amène les batteries de l'artillerie de corps qui elles aussi, précèdent l'infanterie. Depuis quelque temps, on voit qu'il y a du neuf chez l'ennemi : au-dessus de cette forêt qui borne l'horizon s'élevait quelque chose d'un gris sale que les uns prenaient pour un nuage, d'autres pour de la fumée. Plus de doute maintenant : c'est de la poussière soulevée par une colonne en marche. Mais qu'est-ce que c'est que cette colonne ? Une simple division ou un corps d'armée entier ? En tous cas, le général commandant le corps d'armée juge nécessaire de prévenir les corps les plus rapprochés. Des aides de camp s'éloignent au galop, porteurs de notes écrites au crayon ou de communications verbales.

Passons au général en chef.

Le matin, il a laissé son quartier général dans la localité où il se trouvait, afin que les bureaux puissent encore travailler. Il ne compte les installer dans leur nouveau quartier général que vers midi. On est assez impatient de recevoir les rapports concernant la marche en avant de la journée : on ne s'attend pourtant pas à une bataille. En ce moment, le bruit se répand qu'on entend le canon gronder au loin. Parfois il se tait, puis il reprend. Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ? Une discussion s'élève : est-ce notre armée qui est engagée ou celle d'à côté ? Quelques officiers qui n'ont rien de mieux à faire montent sur les hauteurs qui entourent la ville où on est, et ils reviennent assurant qu'on distingue nettement la fusillade. Tiens, tiens ! c'est donc quelque chose de sérieux. Ah ! un rapport qui arrive ! Mais c'est celui qui a été expédié par l'avant-garde tout au début de l'engagement, alors qu'on ne croyait avoir affaire qu'aux avant-postes de l'ennemi ; aussi n'y parle-t-on que de faibles détachements qu'on a débusqués et qu'on va poursuivre. Décidément, se dit-on alors, il n'y a pas lieu de prendre de nouvelles dispositions : c'est une rencontre sans importance. Tout rentre dans le calme ; l'intérêt languit pour un instant.

Au bout d'une petite heure, arrive la note que le commandant du corps d'armée a envoyée après avoir pris le soin de se rendre compte par lui-même de la situation. Déjà elle parle de masses ennemies considérables (elle se garde bien, par prudence, de dire si elles sont supérieures ou non), et elle finit en annonçant que le corps d'armée tout entier va donner. Cela chauffe ! De

plus, on annonce que le canon se remet à tonner avec plus d'énergie. Il y a là justement un officier d'état-major d'un autre corps : on le charge de retourner auprès de son général pour lui dire qu'il serait peut-être bon qu'il marchât au secours des combattants. On ne sait pas encore si cela sera nécessaire; mais la prudence ordonne qu'on y pourvoie à tout hasard. Pendant ce temps, le bruit de la lutte augmente et se rapproche. Tout le monde envoie chercher les chevaux; on renonce à se rendre au nouveau quartier général. Il n'arrive pas d'autres nouvelles du lieu du combat, ce qui a toujours son importance. Après un assez long intervalle, arrive un cavalier porteur d'une dépêche. On l'interroge; malheureusement, il ne vient pas du corps qui est engagé, mais d'un autre qui, jusqu'à présent, n'a pas pris part à la lutte. « Nous marchions dans telle direction dit-il; mais, en entendant le canon, nous avons changé de route; toute la colonne a pris au plus court pour aller sur le champ de bataille. C'est à ce moment qu'on m'a fait partir, avec mission de prévenir toutes les troupes que je rencontrerais de l'état des choses. » Le mot « champ de bataille » produit une vive impression.

Le général en chef s'éloigne au galop, dans la direction de la canonnade : au bout de quelque temps, il rencontre des troupes; elles pressent le pas, graves et recueillies, vers le théâtre de la lutte, chacun concentrant ses forces pour les événements prochains. Le silence n'est rompu que lorsqu'on aperçoit le généralissime et sa suite; de bruyants *hourras* retentissent dans les rangs... Voici les premiers blessés, puis une troupe de prisonniers avec une escorte démesurément nombreuse, comme si on avait tenu à bien mettre en sûreté les premiers résultats du combat. Une autre troupe plus considérable suit; le nombre des blessés augmente également. Des hauteurs les plus rapprochées descendent de nouvelles colonnes qui toutes se dirigent vers le champ de bataille. On quitte la grande route pour s'engager dans une vallée qui y mène. Tout indique qu'on approche et que la lutte est sérieuse. De plus en plus de prisonniers. A droite, à gauche, sont installées des voitures médicales : les ambulances, le train sanitaire déploient la plus grande activité. Une foule de blessés s'y présentent. Les convois et leurs soutiens se massent dans les espaces libres. Des officiers arrivent au galop, venant du champ de bataille. Ils crient : « Où sont les sections de munitions? » Le sourd grondement du canon se mêle au crépite-

ment de la fusillade, et ce n'est déjà plus qu'un roulement uniforme, continu. Au-dessus de la forêt qui couronne la montagne, à droite, volent les obus et les shrapnels ennemis : en éclatant en l'air, ils forment de petits nuages blancs qui se dessinent nettement sur le ciel. Les troupes fraîches qui débouchent sont saluées par des cris de joie... Ah ! voici un officier supérieur blessé qu'on transporte à l'arrière ; il va nous renseigner : « Eh bien ! que se passe-t-il? » Hélas ! on ne parvient pas à comprendre les quelques paroles qu'il murmure avec effort.

Encore quelques minutes, et la petite troupe s'arrête sur la hauteur où, quelques heures auparavant, se sont mis en batterie les canons qui ont ouvert la lutte. Le grand nombre des morts et des blessés étendus à terre montre combien elle a été vive. On a bien gagné du terrain, mais fort peu. La bataille se déroule maintenant devant le général en chef. De longues lignes d'artillerie se font face et tirent. De minces traînées de fumée qui s'élèvent le long des pentes occupées par l'ennemi indiquent la position de ses lignes de tirailleurs : on les voit reculer ici, et là-bas avancer.

Par-ci par-là on reconnaît des corps de troupes en rangs serrés, entassés dans les plis et les dépressions du sol. On voit des masses de soldats circuler en arrière du front de l'ennemi. La poussière, la fumée de la poudre et de l'incendie (quelques fermes ont pris feu) s'étendent sur le champ de bataille et ne permettent pas de voir distinctement le but de tous ces mouvements. Tout là-bas, là-bas, paraît une masse compacte. Jusqu'où s'étendent ses ailes? Impossible de le reconnaître, mais le son de la canonnade fait comprendre qu'elles s'étendent fort loin, hors de portée de la vue. Un général que le commandant en chef a fait chercher vient lui fournir des renseignements sur la marche de l'affaire, autant du moins qu'elle est à sa connaissance.

Nul doute n'est plus possible : ce que l'on a devant soi n'est plus un combat, c'est une bataille décisive.

*
* *

Ce n'est plus par des succès partiels, ou plutôt c'est moins que jamais par des succès partiels que se décideront les batailles. Aucune arme n'aura d'action prépondérante, et par conséquent les règles de sa tactique de détail ont peu d'importance intrinsèque : c'est la sagesse des combinaisons d'ensemble, c'est la valeur du haut commandement, c'est la prévoyance de l'état-major qui amèneront le plus souvent le dénouement.

On prétend que le maréchal de Moltke, lorsqu'on le prie de formuler les règles qu'il a si bien appliquées, résume sa manière de conduire les combats par cette phrase : « Une fois que les troupes sont engagées, je ne leur demande que de tenir ferme pour me laisser le temps d'aviser. » Pour venir prendre part à l'engagement, il faut des jambes. Pour tenir ferme, il faut un bon fusil et du cœur. De tout cela, c'est encore les jambes qui manquent le plus à notre infanterie. Elle n'est pas aussi bonne marcheuse qu'elle pourrait, qu'elle devrait l'être. Pour le reste, la voici, grâce à Dieu, à l'abri de toute inquiétude. Son fusil actuel vaut, sans conteste, les fusils les plus récemment adoptés à l'étranger, et ses derniers règlements de manœuvre, après quelques essais plus ou moins heureux, donnent entière satisfaction à l'armée. Mais ce fusil sans fumée, nous l'avons dit en commençant, ne va-t-il pas transfigurer la physionomie des champs de bataille? Et n'est-il pas à penser que le croquis dont nous venons de reproduire les traits principaux ne ressemble en rien à ce qu'on verra dans la réalité ?

LE PÈLERINAGE NATIONAL A LOURDES

Le pèlerinage national de Notre-Dame de Salut est maintenant terminé. Les inénarrables merveilles qui lui ont donné un éclat sans précédent, inspirent au *Journal de Lourdes* les réflexions suivantes : Qui aurait cru que l'année 1889, premier centenaire de la Révolution, verrait se produire un mouvement catholique digne de temps plus heureux ?

Le fait est cependant incontestable. De tous les points de notre patrie, un immense cri d'amour montait naguère jusqu'au Sacré-Cœur. Il y a quelques jours à peine, d'inoubliables fêtes réunissaient sur les rives de Massabielle une armée de vingt-cinq à trente mille pèlerins. Enfin, ce sont vingt mille pénitents qui, les bras en croix, les genoux dans la poussière ou la boue, le rosaire à la main, ont adressé à la blanche Madone cette ardente supplication : « Guérissez nos malades ! Guérissez la grande malade, qui est la France ! »

Et ces spectacles de foi, que les anges et les hommes contemplent avec ravissement, se prolongeront longtemps encore !

Les évêques sont l'âme des manifestations religieuses; ils

encouragent les fidèles par leur exemple et leur parole. Sept d'entre eux ont donné au Pèlerinage national le relief de leur auguste présence.

Comme de coutume, plusieurs caravanes ou groupes ont fait coïncider leur arrivée avec celle du Pèlerinage des malades.

Les plus importants par le nombre étaient ceux de Toulouse, de Montpellier, de Draguignan et d'Autun.

Un voile de tristesse assombrissait les 2.600 pèlerins de l'archidiocèse de Bordeaux, dont le vénérable archevêque venait d'être emporté à l'improviste, le lendemain du jour où il avait reçu la pourpre romaine. Mgr Cirot de la Ville, camérier secret de Sa Sainteté, et président du pèlerinage bordelais, a payé un juste tribut de regret à sa mémoire.

Une légion d'hospitaliers et d'hospitalières étaient accourus de tous les horizons, pour se constituer les serviteurs et les servantes des malades pauvres. Le général de Séréville était l'un des plus empressés ; le comte de Thun était venu du Tyrol pour être à son poste d'honneur.

Ces représentants des plus nobles familles, hommes heureux de soulager les membres souffrants de Notre-Seigneur, femmes, filles et sœurs de ces hommes, étaient rangés autour de deux chefs dont l'un se nomme M. le comte Henri de l'Espinois, président de l'Hospitalité de N.-D. du Salut ; l'autre, M. le baron de Saint-Maclou, président de la Confrérie de l'Hospitalité de N.-D. de Lourdes.

Le 20 août au matin arrivèrent à flots pressés les Parisiens, auxquels s'étaient joints des groupes de Reims, de Châlons, de Beauvais, d'Amiens, d'Arras, d'Orléans, de Tours, de Poitiers, de Bourges, etc.

Parmi les ecclésiastiques qui accompagnaient ces pacifiques phalanges, on distinguait les PP. Hippolyte, Edmond et Alfred, des Augustins de l'Assomption ; M. le grand vicaire Collignon et M. l'abbé Bonaire, de Reims ; l'abbé Garnier, l'apôtre infatigable des classes ouvrières ; l'abbé de Montbron, le promoteur des pèlerinages lointains.

Avec les milliers et milliers d'arrivants qui trouvaient assez difficilement à se loger dans les maisons de Lourdes déjà encombrées, le train déposait sur le trottoir de la gare un nombre de malades supérieur à celui qui avait été atteint jusqu'à ce jour. On en comptait onze cents. Jamais ambulance ne réunit un tel spécimen des infirmités humaines. Le président du con-

seil des pèlerinages, le vicomte de Damas, avait tenu à faire le voyage de Lourdes en compagnie de ces malheureux.

En quelques instants, grâce au dévouement des brancardiers, chacun d'eux parvint à son gîte, et les pieux exercices de la journée commencèrent.

Ces fonctions de charitable dévouement, ces ardentes supplications venaient à peine de commencer que la Vierge daigna sourire à ces foules réunies au prix de tant de sacrifices. Une femme, clouée depuis huit ans sur son lit de douleur, avait fait concevoir de vives inquiétudes durant le voyage. Il avait fallu l'administrer à Angoulême. Et la voilà qui sort de la piscine, en sentant ses membres pénétrés d'une vigueur nouvelle ! Dépourvue de chaussure, et ne voulant pas retarder d'une minute l'expression de sa reconnaissance envers la Mère de toute grâce, elle vient sans souliers à la Grotte. On devine avec quel accent fut entonné ce premier *Magnificat*, bientôt suivi de plusieurs autres.

Les merveilles eucharistiques qui firent tressaillir de joie les membres du Pèlerinage national de l'année dernière, étaient une lumière pour ceux de cette année. Il était évident à leurs yeux que Jésus-Hostie veut être glorifié particulièrement à Lourdes et que c'est le désir de sa sainte Mère qu'il en soit ainsi.

Tous avaient donc résolu de donner un caractère plus grandiose que jamais aux manifestations qui auraient lieu en l'honneur du Dieu de l'Eucharistie. L'occasion était des plus favorables en ce double centenaire : l'un, très glorieux, celui des révélations du Sacré-Cœur en faveur de la France ; l'autre, très douloureux, celui de la Révolution, nous rappelant notre audacieuse révolte contre la souveraineté de Dieu.

Ce beau dessein a été magnifiquement réalisé, grâce à l'Œuvre des Prêtres-Adorateurs et à ses directeurs, les PP. Prévost et Durand.

Après la première procession du Saint-Sacrement et le salut donné à la Grotte, tandis que Mgr l'Archevêque de Cagliari portait le Saint-Sacrement au milieu des malades, les invocations commencèrent avec un élan admirable de foi et d'amour.

Hosanna au Fils de David! Seigneur, si vous voulez vous pouvez nous guérir ! Seigneur, sauvez-nous !

Bientôt ce fut une immense clameur. Un homme âgé de quarante-neuf ans, soigné sans succès dans plusieurs hôpitaux de

Paris, s'était levé de son grabat, complètement guéri. D'autres malades, animés d'une égale confiance, suivirent son exemple. Des salves d'applaudissements, des cris enthousiastes saluèrent ces prodiges. La foule se précipitait pour voir les *miraculés*. Il fallut toute l'énergie des brancardiers pour empêcher qu'on ne les étouffât et pour leur permettre de faire escorte au Roi des rois. C'est à grand'peine que le cortège put reprendre sa marche vers les piscines et la Basilique.

Il convenait de remercier la Sainte Vierge, qui s'était plu à faire resplendir son divin Fils dans l'Eucharistie. Le P. Edmond se chargea de ce soin à la procession aux flambeaux, en se servant des paroles de saint Bernard, dont on célébrait la fête : *O clemens, o pia, o dulcis Virgo Maria !*

La procession eucharistique de jour avait été splendide; l'adoration et la réparation de nuit devaient avoir aussi leur solennité. Cent cinquante prêtres s'offrirent à être adorateurs depuis dix heures du soir jusqu'à six heures du matin, et, à leur exemple, des milliers de fidèles se montrèrent insatiables d'adorer celui qui venait de leur révéler les effets de sa toute-puissance. La messe célébrée à minuit eut l'éclat de celle de Noël. Ce furent des prêtres qui firent l'office d'acolytes, de thuriféraires, de ministres sacrés. M. le Curé de Lourdes officia. L'émotion éprouvée par plusieurs assistants, notamment par les ecclésiastiques, est de celles qui marquent dans la vie.

Mardi 21 août, une conférence sur l'œuvre de Notre-Dame du Salut fut faite à deux heures dans l'église du Rosaire. Une immense assistance se pressait au pied de la chaire pour entendre l'abbé Garnier, l'apôtre bien connu des œuvres ouvrières.

On attendait avec impatience la procession eucharistique. Aussi tous les pèlerins se massèrent-ils dans l'espace compris entre les piscines et la Grotte. Jésus-Hostie parut bientôt, porté par Monseigneur l'Évêque d'Hébron, vicaire apostolique des Grecs Bulgares de Thrace. On eût dit qu'en faisant venir ce prélat d'Orient, la Vierge voulait convertir les Grecs schismatiques dont elle est tant aimée.

L'Amérique, où la franc-maçonnerie compte encore tant de sectaires, était représentée à cette cérémonie par l'archevêque de Santiago et par Don Fernandez Concha, le défenseur laïque des intérêts catholiques au Chili. L'Italie, qui a tant besoin de miséricorde, allait être bénie elle-même dans la personne du Primat de Sardaigne. Ce fut, comme la veille, un vrai retour à

une scène de l'Evangile. Des milliers de fidèles parlaient à Jésus comme s'ils l'eussent contemplé en chair et en os. Aucun témoin n'oubliera les accents d'un enfant perclus qui, porté sur l'épaule d'un prêtre, criait de toutes ses forces : « Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir ! » Celui qui a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants, » devait se laisser toucher. Le lendemain, cet ange de candeur recouvrait l'usage de ses jambes. Une jeune fille aveugle d'Alençon devait être exaucée sur l'heure. Elle avait dit à sa compagne : « Dès que le Saint-Sacrement sera devant moi, veuillez me prévenir. »

Son amie l'avertit bientôt. Immédiatement elle éprouve un éblouissement qui lui cause une douleur aiguë ; un éclair passe sur ses yeux qui ont retrouvé leur ancienne transparence. Elle voit. La foule applaudit et pleure d'attendrissement.

Une malade avait essayé de se relever sur sa couche : mais elle avait trop présumé de ses forces. N'écoutant que sa foi, elle tenta un dernier effort ; et la voilà sur son séant, marchant comme tout le monde. Sa confiance l'avait sauvée.

Qui pourrait dire le nombre des résurrections spirituelles, plus belles que les résurrections des corps, qui ont été la suite de ces prodiges ? Une protestante de Poitiers en fut si frappée qu'elle demanda à faire son abjuration à Lourdes même. Ce fut M. de Montbrun, curé de St-Porchaire, qui la fit entrer dans le giron de l'Eglise, et l'admit au banquet des anges. Mgr Berchialla marqua son front du sceau des athlètes de la foi.

La fête de nuit dura deux heures, rappelant celle qui eut lieu le soir du 7 août. Après le chant du *Credo*, les acclamations de : Vive Notre-Dame de Lourdes ! Vive le Sacré-Cœur ! Vive Jésus-Christ Roi ! Vive Léon XIII ! Vive la France ! sortirent de toutes les poitrines.

On était réuni devant l'église du Rosaire. Quelques voix ayant entonné l'*Adoremus in æternum*, cette invitation discrète fut entendue, et ce fut en foule que les fidèles allèrent monter la garde devant le Roi de leurs cœurs.

Jeudi, 22 août, à neuf heures et demie du matin, un service solennel eut lieu à la Grotte pour le repos de l'âme du vicomte de Pouy et de Fernand de Carrière. Les malades étaient étendus sur leurs couchettes; les hospitaliers et les brancardiers formaient autour d'eux une couronne imposante. Mgr l'archevêque de Santiago célébra la messe de *Requiem*. Une telle cérémonie avait eu lieu au même endroit, en 1886, pour le comte de Combettes, de pieuse mémoire.

On signala bientôt l'arrivée de dix-sept cents Lorrains-Alsaciens. Depuis treize ans que les populations de Saint-Dié, de Nancy, de Langres, de Verdun, de Strasbourg, de Metz, ont appris, sous la direction de M. l'abbé Noël, à prendre le chemin des Pyrénées, jamais leur caravane n'avait atteint des proportions aussi considérables.

C'est qu'ils ont à leur tête Mgr Turinaz, évêque de Nancy, qui les électrise par sa parole de feu et par son patriotisme. Un instinct secret avertirait-il nos frères des pays annexés que telle circonstance peut se produire où ils ne seront plus aussi libres de venir prier dans des sanctuaires français? Toujours est-il que jamais nous n'avions vu jusqu'à ce jour tant de Strasbourgeois et de Messins groupés autour du saint Rocher. Leur visite ici coïncide avec celle d'un vainqueur sur un sol qui, quoi qu'il advienne, restera toujours français par les sympathies de ses habitants.

Vendredi 23 août, une visite à la croix de Jérusalem était de tradition pour le dernier jour du pèlerinage. Il fallut y renoncer à cause du mauvais temps. Sans se laisser déconcerter, le P. Marie-Antoine improvisa l'exercice du Saint Rosaire dans la nouvelle église.

On eût dit que tous les démons de l'air avaient juré d'empêcher le renouvellement des merveilles eucharistiques, dont on n'avait pu être témoin sans pleurer. La pluie faisait rage. La piété des innombrables adorateurs n'en tint pas compte. A l'heure voulue, l'aspect des bords du Gave était aussi émouvant que les jours précédents. Pour la troisième fois, Jésus-Hostie a été acclamé comme fils de David, comme seul maître et Seigneur, et pour la troisième fois, il a prouvé par des prodiges éclatants que son bras n'est pas raccourci. Deux malades se sont levés et ont été en état de suivre le Saint-Sacrement.

Des visiteurs de marque pourront dire au loin ce qu'ils ont vu de leurs yeux. Nous signalons le prince Emmanuel d'Alençon, âgé de 16 ans, Mgr l'Archevêque de Verceil, Mgr Quesada, prélat portugais. Mgr l'évêque de Tarbes était là, la veille, pour bénir les onze cents malades.

Quant à Mgr Turinaz, sous le coup de son émotion, en face de tous les pèlerins rassemblés, il appliqua au pèlerinage de Lourdes ces paroles de l'Écriture. *Tu gloria Jerusalem, tu lœtitia Israël, tu honorificentia populi nostri.* « Lourdes, a-t-il dit en substance, est le pèlerinage de l'Eglise catholique; car il nous la montre dans son universalité. Il est la joie d'Israël. »

Le même jour une adresse a été envoyée au Vatican, pour remercier le Saint-Père de l'encyclique sur le patronage de saint Joseph et s'associer aux vœux formés par l'univers catholique à l'occasion de sa fête.

Samedi 24 août, eut lieu le départ et dimanche 25 août, les pèlerins se trouvaient réunis à Notre-Dame des Victoires pour la remercier des grâces innombrables accordées au pèlerinage national du 20 août 1889, et qui seront publiées après de minutieuses constatations.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le Manifeste du Comte de Paris et la Presse. — Décret de convocation des électeurs. — Angleterre.

5 septembre 1889.

On a lu plus haut le manifeste du Comte de Paris : c'est l'événement capital de la semaine et c'est aussi le thème de toute la polémique de la Presse.

Quelques citations feront mieux comprendre l'importance de ce document. Voici comment l'apprécie *l'Univers*.

Ce document est très clair. En deux mots, il signifie que les monarchistes doivent voter pour des candidats de leur opinion toutes les fois qu'ils en auront la facilité; mais qu'à défaut de candidature monarchique, ils doivent se montrer favorables aux candidats adversaires du régime actuel.

... C'est, on le voit, la consécration solennelle du programme de l'union conservatrice, combattu par certains organes monarchistes comme dangereux pour la cause qu'ils servent. De cela, on ne saurait douter un seul instant.

Qu'en faut-il penser au point de vue de la tactique électorale ? Ici nous sommes amenés à faire une distinction. Si Monsieur le Comte de Paris a surtout en vue la prompte disparition du régime actuel, il est incontestable que la tactique est bonne qui, dans tous les cas, doit grouper en un faisceau tous les adversaires de ce régime pour les jeter en masse contre l'ennemi commun. Mais s'il s'agit du moyen le plus efficace pour ramener promptement la monarchie, nous n'oserions dire que le manifeste de Monsieur le Comte de Paris soit en ce point conforme aux intérêts de la cause.

Il reste à savoir si, pour la cause royaliste, il n'y a pas quelque affaiblissement dans le programme qui remet au peuple le soin de choisir, à quelque jour lointain, le gouvernement de ses préférences.

Il est vrai que, dès à présent, Monsieur le Comte de Paris fait valoir éloquemment les motifs très pressants qui militent en faveur de la monarchie; mais il n'en reste pas moins que, par voie d'une Assemblée constituante ou par plébiciste — là-dessus, le manifeste manque un peu de précision, — c'est le peuple uniquement à qui l'on remet le soin de décider, dans un avenir plus ou moins éloigné, entre la monarchie, l'empire ou la république.

Faut-il attendre jusque-là pour travailler aux réformes que la situation réclame impérieusement? Ce que Monsieur le Comte de Paris préconise, ce qu'il demande aux électeurs d'établir sur les débris du gouvernement des sectaires, enfin jeté à bas, c'est un régime « qui rétablisse la paix religieuse, qui apporte à nos institutions la stabilité, à notre société démocratique le calme dans l'exercice de la liberté ». A un tel programme, on ne peut qu'applaudir sans réserve, mais pourquoi en remettre l'exécution jusqu'après la revision prochaine? Nonobstant tous les délais ou arguties constitutionnels, c'est sans retard, c'est sur l'heure que la France opprimée réclame la délivrance. C'est à ce dessein que les électeurs feront leur choix, et c'est l'œuvre urgente qu'ils attendront de la prochaine Chambre. Dans l'état de l'esprit où les convulsions politiques, depuis un demi-siècle, ont mis la France, nous ne croyons guère nous tromper en disant que pour tout le reste elle professe généralement une souveraine indifférence.

La *Défense* :

Les catholiques voteront donc pour les candidats monarchistes partout où il y en aura. A cet égard, pas de difficulté possible : ces candidats seront partout ceux qui donneront des garanties à la religion.

Là où il n'y aura pas de candidat de cette espèce, — mais on doit multiplier les efforts pour qu'il y en ait le plus possible, — les catholiques se conformeront aux instructions de Monsieur le Comte de Paris : nous ne traiterons pas en ennemis ceux qui combattent les mêmes adversaires que nous. Nos adversaires sont tous ceux qui « violent nos libertés les plus chères »; en d'autres termes, tous ceux qui se sont associés à la campagne de persécution signalée par les lois scolaires, par les mesures contre le clergé et le recrutement des séminaristes, par les offenses de toutes sortes à notre foi.

La *Gazette de France* ne relève pas la parole du prince : « Ne combattez pas en ennemis ceux qui combattent les mêmes adversaires que vous »; elle appuie surtout sur cette autre : « Là où vous avez des candidats, soutenez-les énergiquement », et elle ajoute :

On pourrait s'étonner que nous mettions surtout en relief cette

déclaration, tellement elle est naturelle dans la bouche de celui qui représente la monarchie légitime.

Mais les choses en étaient arrivées à ce point de confusion qu'il était devenu indispensable d'entendre le roi lui-même recommander aux royalistes de soutenir énergiquement les candidats monarchiques.

Tout le monde apprendra ainsi que le Comité des Douze, loin de représenter la politique de Monsieur le Comte de Paris, va à l'encontre de sa volonté la plus expresse quand ce comité combat, — plus que cela — quand il élimine des candidats monarchiques au profit des candidats bonapartistes ou boulangistes.

Rien n'était donc plus utile que de bien trancher cette question capitale.

... Les conservateurs, les catholiques ont un devoir à remplir, puisque Dieu remet entre leurs mains le rétablissement de l'ordre; ce devoir, le Comte de Paris le leur trace : défendre énergiquement les candidatures monarchiques partout où elles se présentent; combattre le radicalisme et l'athéisme.

Le devoir des monarchistes, à leur tour, est de susciter partout des candidatures.

Les monarchistes savent aujourd'hui que le roi veut qu'on les appuie énergiquement. Or, cette déclaration est une invitation formelle à ce qu'elles se multiplient sur toute la surface du territoire électoral.

La *France nouvelle* :

Le langage si sage, si élevé, si patriotique du Chef de la Maison de France justifie toutes nos prévisions...

Ne confondant pas, sans toutefois les isoler, la tâche de demain et la tâche d'aujourd'hui, nous avons convié nos amis à la revision d'une Constitution qui a prétendu emprisonner la France dans la République.

Cette servitude brisée, le pays, disposant de lui-même, aura à prononcer sur ses destinées que Dieu remet dans ses mains.

Le *Monde* :

Monsieur le Comte de Paris adresse à la France la parole que l'on attendait, opportune et juste.

Cette approbation est pour le Manifeste lui-même, tel qu'il est, tel que l'entend Monsieur le Comte de Paris, et non pas pour les commentaires, critiques ou éloges, dont la plupart des journaux vont l'accompagner, chacun d'eux cherchant à l'exploiter au profit de ses opinions.

M. Magnard dans le *Figaro* :

M. Carnot, disait-on, devait parler au pays sous forme de mani-

feste. La chose eût été inconstitutionnelle, et l'on nie qu'il en ait été question. Soit! Si M. Carnot avait pu, en effet, promettre au pays une République réparatrice, un changement de personnel, des ministres à l'abri des imputations désobligeantes et des soupçons même injustes, son intervention eût peut-être exercé une certaine action ; mais il ne peut rien promettre, le pauvre Président ; il ne peut inaugurer que des choses faites, enfoncer que des portes ouvertes.

Et la meilleure chance qui reste à « l'état d'esprit boulangiste », à celui dont M. Hervé, M. Andrieux, M. de Cassagnac ou M. Laguerre sont les diverses expressions, c'est la suspicion qui, à tort ou à raison, continue à peser sur une partie du monde officiel.

Le *Petit Caporal* :

Le Comte de Paris est dans le vrai, il s'inspire des besoins, des inspirations de la démocratie et il a raison.

En même temps qu'il réorganise son parti, il cherche à attirer vers lui tous les mécontents et il a encore et de plus en plus raison. Il n'excommunie pas, il n'essaie pas de prendre des mouches avec du vinaigre et nous trouvons qu'il fait bien.

Il a compris que la vieille devise de Louis XI : *Diviser pour régner*, serait d'une application idiote et dangereuse à notre époque de suffrage universel, où un prétendant doit tendre la main à tout le monde et ne décourager personne.

Et voilà pourquoi nous approuvons son manifeste, en exprimant pour la millième fois le vœu sincère que le parti impérialiste profite des exemples que lui donnent ses concurrents. Ce qui ne nous empêchera pas, — au contraire, — de faire voter avec plus d'énergie que jamais, en faveur de nos candidats contre ceux de M. le Comte de Paris.

La *Patrie* :

Nous publions plus loin le manifeste du comte de Paris, à l'occasion des élections législatives du 22 septembre.

Ce document, qui porte l'empreinte de l'esprit distingué de son auteur, a pour but d'indiquer aux royalistes la ligne de conduite qu'ils devront suivre pendant la période électorale.

Préoccupé de voir ses amis revenir à la Chambre, le comte de Paris se montre respectueux des volontés du peuple, et il accepte le suffrage universel au lieu et place du suffrage restreint qui a jadis créé les droits dynastiques de sa maison.

Impérialistes convaincus, démocrates patriotes, nous marcherons à côté des orléanistes comme des républicains honnêtes, pour la conquête du droit plébiscitaire.

L'*Autorité* :

C'est la confirmation absolue de la politique que l'*Autorité* n'a cessé de préconiser, pour laquelle elle lutte chaque jour.

Mgr le comte de Paris ne s'enferme ni dans des doctrines surannées, ni dans une tactique préhistorique. En pensée et en action, il est de son temps.

Il ne rejette aucun des moyens qui peuvent et doivent être employés dans la guerre contre la présente République. Il fait appel à tous les Français.

Il pacifie et il combat des deux mains.

Aux imprécations, aux cris de rage qui vont s'élever dans toute la bande de Ferry à Joffrin, on reconnaîtra combien les paroles de Mgr le comte de Paris frappent juste et pénètrent profondément dans le pays.

Les journaux républicains, nous n'avons pas besoin de le dire, sont fort mécontents. Cet extrait du *XIX*e *Siècle* peint et résume assez bien leur pensée :

L'indication du manifeste, si enveloppée de réticences qu'elle soit, est bien claire : c'est le gouvernement des curés qu'on nous propose ; c'est la destruction de toute l'œuvre libérale patiemment poursuivie par la France depuis un siècle ; c'est l'abrogation des lois scolaires, du divorce et de toutes les mesures par lesquelles la société civile s'est efforcée de réprimer les incursions de l'Eglise sur le domaine des intérêts temporels. Cela suffit à juger le manifeste du comte de Paris.

Cette appréciation suffit à dicter aux catholiques leur devoir ; elle est aussi le plus bel éloge qu'on puisse faire du manifeste royal. L'heure est venue de combattre résolument en faveur de nos libertés violées. C'est entre nos mains que « Dieu a remis les destinées de la Patrie », il est de notre devoir de ne pas les laisser péricliter. Trêve des dissentiments, oubli des divisions anciennes, abdication des préférences politiques, il est besoin de tout cela pour « arracher le pouvoir à la faction qui nous opprime » Le sacrifice ne sera pas au-dessus de nos efforts.

Et puis, la besogne électorale à laquelle sont conviés les conservateurs n'est pas aussi ardue qu'elle paraît. En dépit des instructions ministérielles, des recommandations préfectorales, de la pression officielle, de la loi sur les candidatures multiples, du retour au scrutin d'arrondissement; en dépit de toutes ces mesures, ou hypocrites ou ouvertement violentes, qui ont pour but de bâillonner le suffrage universel, le combat ne présente pas moins de chances de succès qu'en 1885.

A cette époque, il n'a manqué aux conservateurs que quatre cent mille voix pour rester maîtres du champ de bataille. Avec un déplacement d'un peu plus de deux cent mille voix, la victoire leur était acquise.

Or, il y a dix millions d'électeurs.

Or, les causes du mécontentement de 1885 subsistent entières, aggravées encore par une série de scandales innommables (nous le démontrerons plus tard).

Or, la République subit, depuis cinq à six ans, un reçul, marqué par des échecs nombreux et indiscutables, et aussi rapide que l'avaient été ses progrès.

L'effort nécessaire pour le triomphe définitif n'est donc pas au-dessus d'un viril effort et d'une vigoureuse offensive.

—

Voici le texte même du décret convoquant les collèges électoraux pour le 22 septembre.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Vu la loi organique du 30 novembre 1875, sur l'élection des députés;

Vu la loi du 13 février 1889, qui a rétabli le scrutin unominal et fixé les circonscriptions électorales;

Vu les décrets organiques et réglementaires du 2 février 1852;

Vu la loi du 18 juillet 1889, qui interdit les candidatures multiples;

Art. 1er. — Les collèges électoraux des arrondissements ou des circonscriptions électorales sont convoqués pour le 22 septembre prochain, à l'effet d'élire chacun un député.

Art. 2. — L'élection aura lieu sur les listes arrêtées le 31 mars 1889.

Les maires des communes, où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aura lieu d'apporter des modifications à la liste arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau contenant les dites modifications.

Art. 3. — Le scrutin ne durera qu'un jour.

Il sera ouvert à huit heures du matin.

Toutefois dans les communes où pour faciliter aux électeurs l'exercice de leurs droits, il paraitra utile de devancer cette heure, les préfets pourront prendre à cet effet des arrêtés spéciaux qui seront publiés et affichés dans chaque commune intéressée, cinq jours au moins avant la réunion des collèges électoraux.

Dans tous les cas, le scrutin sera clos à six heures.

Le dépouillement suivra immédiatement; entreront seuls en compte les bulletins des candidats qui se seront conformés aux dis-

positions de la loi du 17 juillet 1889 et dont la liste nominative complète sera transmise par le préfet aux maires des communes composant l'arrondissement ou la circonscription, deux jours au moins avant le scrutin.

Art. 5. — Le recensement général des votes de chaque arrondissement et de chaque circonscription électorale sera fait au chef-lieu du département, en séance publique, il sera opéré par une commission composée de trois membres du conseil général désignés par le préfet

Art. 5. — Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le deuxième dimanche qui suivra le jour de la proclamation du résultat du premier scrutin.

Art. 6. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, dont la publication, partout où besoin sera, aura lieu conformément aux dispositions des ordonnances du 27 novembre 1816 et du 18 janvier 1817.

Fait à Fontainebleau, le 28 août 1889.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Intérieur.

CONSTANS.

—

Le Parlement anglais a clos sa session et a été prorogé au 16 novembre.

Voici les principaux passages du discours de la reine :

Mylords et messieurs,

C'est avec beaucoup de satisfaction que je vous relève des travaux de cette longue session. Mes relations avec les autres puissances continuent à avoir le caractère le plus cordial. Depuis l'ouverture de cette session, il ne s'est rien passé qui puisse diminuer la ferme confiance dans le maintien de la paix européenne que j'ai été en état d'exprimer à cette époque-là.

Le seul fait qui ait contrasté pendant ce laps de temps avec la marche tranquille des événements consiste dans un renouvellement partiel des tentatives qu'ont faites autrefois les partisans du Mahdi pour envahir la frontière méridionale de l'Egypte.

Les forces envahissantes ont été arrêtées et dispersées avec une remarquable habileté et d'une façon entièrement efficace par les troupes de Son Altesse le khédive, soutenues par un faible contingent britannique, sous le commandement du général Grenfell.

La reine parle ensuite de la conférence qui a tranché les difficultés relatives à Samoa, puis de la prochaine conférence de Bruxelles.

Sur une proposition émanant de mon gouvernement, le roi des

Belges a consenti à convoquer cet automne, à Bruxelles, une conférence des puissances européennes, qui s'occupera de l'état actuel du commerce des esclaves par mer et par terre et étudiera les moyens d'empêcher ou de diminuer les maux qui affligent encore l'humanité...

Mylords et messieurs, les mesures que vous avez prises sans parcimonie pour augmenter les forces navales de l'empire mettront mes sujets en état de se livrer à leur industrie et à leurs entreprises avec une sécurité et une paix complètes.

L'acte concernant la réforme du gouvernement local de l'Ecosse contribuera grandement, j'en suis convaincue, au bien-être et au contentement de mon peuple dans ce royaume.

Je regrette vivement que le manque de temps vous ait empêchés d'adopter un projet de loi conférant un gouvernement responsable à mes sujets de l'Australie occidentale. J'espère que cette réforme très désirable sera effectuée sous peu.

La reine énumère ensuite divers projets de moindre importance, votés pendant la session.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France.

Le *Journal officiel* publie les décrets suivants :

Le président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

M. Fallières (Pierre-Frédéric), ancien vicaire général du diocèse de Bordeaux, est nommé à l'évêché de Saint-Brieuc, vacant par le décès de M. Bouché.

M. Duval (Baptiste-Théodore), curé de Notre-Dame au Havre, est nommé à l'évêché de Soissons, en remplacement de M. Thibaudier, promu à l'archevêché de Cambrai.

M. Cléret (Jules), curé de Notre-Dame à Saint-Lô, est nommé à l'évêché de Laval, vacant par le décès de M. Bougaud.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Fontainebleau, le 28 août 1889. CARNOT.

Par le président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

THÉVENET.

M. l'abbé Fallières est né en 1834, à Marmande.

M. l'abbé Fallières est cousin germain de M. Fallières, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Il a fait de brillantes études, et Mgr Boudinet, nommé évêque d'Amiens, l'emmena avec lui en qualité de secrétaire, pour le nommer plus tard, en 1865, son vicaire général.

A la mort de Mgr Boudinet, en 1873, M. Fallières fut nommé vicaire capitulaire et reprit ses fonctions de vicaire général lorsque Mgr Guilbert fut envoyé de Gap à Amiens.

Quand Mgr Guilbert fut nommé archevêque de Bordeaux, il ne voulut pas se séparer de son collaborateur, et M. l'abbé Fallières fut nommé, en 1884, vicaire général de Bordeaux.

M. l'abbé Duval est né au Havre en 1824.

Après ses études théologiques, il fut successivement professeur à l'institution ecclésiastique d'Yvetot, curé d'Aumale, procuré et curé de Notre-Dame du Havre. Dans cette paroisse, où il est venu en 1873, M. l'abbé Duval a fait un grand bien, et les paroissiens de Notre-Dame conserveront longtemps le souvenir de leur pasteur.

On n'oubliera pas surtout le zèle qu'il a apporté à établir et à soutenir les écoles libres de sa paroisse. M. l'abbé Duval, promu il y a trois ans archiprêtre du Havre, est chanoine honoraire de Rouen.

M. l'abbé Cléret est né en 1835, dans le diocèse de Coutances.

Il a d'abord exercé le professorat au petit séminaire, puis il fut aumônier de la marine.

Aumônier militaire durant la guerre franco-allemande, les services qu'il rendit lui valurent la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

A la fin de la guerre, il revint dans son diocèse et entra dans le ministère. En 1882, il fut nommé curé-archiprêtre de la paroisse de Notre-Dame de Saint-Lô et ne tarda pas à conquérir l'estime et l'affection de tous ses paroissiens.

Reims. — Le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, vient d'adresser à ses diocésains une lettre pastorale où il parle en ces termes des prochaines élections :

Le moment où nous sommes est particulièrement grave pour la France. Dans quelques semaines, le pays va se prononcer sur ses

propres destinées, et cette expression nouvelle de la volonté nationale est intimement liée — il ne faut pas se le dissimuler — aux plus grands intérêts moraux et religieux de la nation. Dieu nous garde de nous désintéresser jamais de la vie politique et sociale de notre pays : cette sollicitude est la première marque du patriotisme...

Ce qu'il s'agit de savoir, c'est si notre société française retrouvera demain son équilibre sur sa base naturelle et traditionnelle, la religion, ou si elle poussera jusqu'à ses dernières conséquences la criminelle tentative de l'athéïsme social mis en pratique...

Voilà, N. T. C. F., la question capitale qui sera tranchée dans quelques jours, et dont la solution dépend du choix des hommes à qui le pays donnera mandat pour le représenter...

Quand il voulut donner une magistrature à son peuple, Dieu dit à Moïse : « *Choisis, parmi la multitude, des hommes influents et craignant Dieu, pleins de loyauté, sans cupidité, et fais-en des magistrats pour le peuple.* » La mission que le Seigneur assignait à Moïse, c'est celle que la Constitution confère au peuple français ; puisse-t-il s'inspirer, en l'accomplissant, de ces considérations d'ordre supérieur et travailler ainsi au relèvement moral, à la pacification sociale et religieuse et à la grandeur nationale de la France, pour la plus grande gloire de Dieu.

TARBES. — Un homme que le monde catholique aimait et vénérait et dont le nom restera à jamais attaché à celui de Lourdes, le T. R. P. Sempé, vient de mourir après quelques heures de cruelles souffrances. Sa mort est un deuil pour l'évêque et l'Eglise de Tarbes et pour les pèlerins du monde entier, qui tous ont connu sa bonté et apprécié ses œuvres.

Les obsèques ont eu lieu mercredi matin.

Étranger.

ALLEMAGNE. — Le Congrès catholique tenu à Bochum a obtenu un vrai succès. 6.000 personnes étaient venues entendre M. Windthorst, dont le discours humoristique et sérieux à la fois a produit un grand effet. M. Windthorst a saisi très habilement l'occasion qui lui était offerte de prouver qu'il avait toujours derrière lui la masse des électeurs catholiques et que les ouvriers rhénans et westphaliens comptent sur l'intervention légale du parti du Centre pour améliorer leur sort.

Dans la dernière réunion, M. Wendt a prononcé un discours où il a abordé la question du pouvoir temporel du Pape. Il a déclaré que les catholiques allemands attendaient avec impatience le jour où les Etats pontificaux seraient rendus au Saint

Siège. Puis il a protesté contre les fêtes de Giordano Bruno.

Enfin, l'assemblée a voté une Adresse de dévouement au Saint-Père.

PALESTINE. — Le Souverain Pontife vient de nommer patriarche latin de Jérusalem, en remplacement de Mgr Bracco, Mgr Louis Piavi, des Mineurs de l'Observance, archevêque titulaire de Siunia, délégué apostolique en Syrie.

JURISPRUDENCE CANONIQUE

Le *Bulletin catholique* du diocèse de Montauban pose un cas de jurisprudence canonique :

Sous quel nom faut-il inscrire, au baptême, les enfants issus d'une union civile, lorsque la femme est divorcée, du vivant de son premier mari ?

Voici comment s'exprime, à ce sujet, le *Canoniste Contemporain* dans une note dont nous lui laissons naturellement la responsabilité :

Cette nouvelle union étant évidemment illicite, il semble que l'enfant devrait être inscrit sous le nom du premier mari, seul légitime. Cependant le père putatif (celui dont le droit dit : *Pater est quem nuptiæ demonstrant*) étant admis, le cas échéant, à désavouer l'enfant, et la loi civile devant, dans l'espèce, reconnaître pour père de l'enfant le second mari de cette femme divorcée, l'enfant doit être inscrit sous le nom de ce second mari.

Il va sans dire que la reconnaissance de la paternité de ce second mari n'est qu'une reconnaissance de fait, qui laisse absolument nul son prétendu mariage.

Quelle que soit, en effet, la valeur ou plutôt la nullité juridique du divorce et du second mariage civil, l'un et l'autre sont cependant des actes assez notoires, assez publics pour ne laisser aucun doute sur la séparation complète des deux époux (vrais), et par suite sur la paternité réelle ou du moins présumée, du second mari. En d'autres termes, la présomption de fait est transférée de l'un à l'autre, et le curé peut l'admettre en sûreté de conscience. Et de même qu'il peut inscrire sous le nom de père un enfant illégitime, quand le père le reconnaît, de même il peut inscrire sous le nom de l'homme qui a épousé une divorcée l'enfant qu'il reconnaît.

Mais, en agissant ainsi, le curé ne semblera-t-il pas reconnaître et approuver le divorce? Evidemment, il y aura une certaine reconnaissance des faits, mais qui n'implique pas le moins du monde une approbation quelconque. Dira-t-on que le curé qui inscrit un enfant naturel sous le nom du père qui le reconnaît approuve la conduite de ce dernier? Pas le moins du monde. D'ailleurs, cette sorte de reconnaissance des faits est rigoureusement requise par la nécessité de constater la filiation de l'enfant.

Il inscrira donc l'enfant sous les noms du père et de la mère véritables, en indiquant, dans les termes les moins blessants qu'il le pourra, et le divorce de l'un ou de l'autre des parents, et leur union purement civile.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La liquidation de fin août s'est effectuée facilement, l'argent s'y est montré non seulement abondant, mais n'a pas affiché la moindre exigence. En présence de ce résultat, il fallait s'attendre à ce que le découvert à la baisse prît peur. Voyant le marché animé d'excellentes dispositions, il s'est empressé de procéder à des rachats qui ont imprimé un nouvel élan aux cours.

On trouvera encarté dans ce numéro l'annonce d'une très intéressante brochure : *la Grammaire de la Bourse*. C'est un manuel très clair, théorique et pratique des opérations de Bourse. Nos lecteurs ne sont pas des spéculateurs, mais ils ont souvent besoin de connaître ce que sont les opérations de ce genre. C'est à ce titre que cet ouvrage leur sera utile et que nous le leur signalerons.

Bourse du 3 *septembre* 1889.

3 0/0		85 50	C. F. foncières 1879		460 »
3 0/0 amortissable		89 40	— commun. 1879		460 »
4 1/2 0/0		104 10	— — 1880		455 »
Crédit foncier..	Actions	1.270 »	— foncières 1883		376 »
Est	—	802 50	Est	Oblig.	400 »
Lyon	—	1.335 »	Lyon	—	411 »
Midi	—	1.180 »	Midi	—	410 »
Nord	—	1.745 »	Nord	—	417 »
Orléans	—	1.355 »	Orléans	—	413 »
Ouest	—	945 »	Ouest	—	413 »
Panama	—	43 50	Panama 4 0/0...	—	26 »
Suez	—	2.285 »	— 6 0/0...	—	37 »

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LES MASSACRES DE SEPTEMBRE

UN DOCUMENT INÉDIT

Mémoire pour servir à l'histoire de la religion et de ses ministres à Paris

Les documents sur la période révolutionnaire sont nombreux, mais on en découvre encore tous les jours. C'est ainsi qu'un vénérable prêtre du diocèse d'Agen veut bien communiquer au *Monde* le mémoire dont on vient de lire le titre et qui a pour auteur M. l'abbé de Fournetz, député du diocèse d'Agen aux Etats-Généraux.

Ainsi, écrit à notre confrère son correspondant, « c'est le récit animé du drame sanglant qui fut joué, dans les premières journées de septembre 1792, entre les bourreaux conventionnels et leurs nobles victimes, au milieu desquelles émergent les belles physionomies des Duleau, des La Rochefoucauld, d'un grand nombre de religieux de marque, de prêtres distingués et de laïques ».

On comprend, sans que nous insistions autrement, tout l'intérêt que présente ce précieux récit, que l'abbé de Fournetz, échappé au massacre, écrivit sur la terre d'exil.

§ I. — Aux carmes

Depuis 1790, où les ecclésiastiques avaient refusé le serment, les ennemis de la religion profitèrent de ce refus pour les décrier parmi le peuple; les écrits qui circulaient dans toutes les mains se répandaient en invectives et calomnies contre eux; on les insultait ouvertement, ils étaient même forcés en plusieurs lieux de se tenir cachés.

Le 10 août 1792 fut l'époque où la persécution contre eux se ranima avec plus de fureur ; on commença à les arracher de leur domicile, à les traduire devant les comités et à les enfermer dans les prisons. Parmi ceux qui furent conduits au Comité de la section du Luxembourg, qui était établi au séminaire Saint-Sulpice, on comptait Mgr Duleau, archevêque d'Arles, dont la modération et la douceur formaient le principal caractère, et MMgrs de La Rochefoucauld frères, l'un évêque de Beauvais et l'autre évêque de Saintes; les soldats voulaient accorder la liberté à celui-ci, mais il leur dit : « Les liens du sang et de

l'amitié me lient au sort de mon frère, les mêmes principes nous unissent encore ; s'il est coupable, je le suis aussi ; s'il doit être conduit en prison, ne m'en séparez pas, je souffrirais trop de ne pas lui tenir compagnie ! »

C'était un spectacle digne des plus beaux temps de l'Eglise que celui de l'arrivée de tous ces prêtres dans la salle d'arrestation. Mgr l'archevêque d'Arles les fortifiait par sa présence et par ses discours ; les plus timides se rassuraient à la vue des autres et se félicitaient de souffrir pour la cause de Jésus-Christ.

Le 11 août, à dix heures du soir, on vint leur annoncer l'ordre de comparaître au Comité ; ils étaient déjà 46. Le président leur demande s'ils ont prêté le serment ou s'ils voulaient le prêter. Ils répondirent unanimement que le serment était contraire à leur conscience, en tant qu'il avait rapport à la religion, qu'ils ne le prêteraient jamais ! Aussitôt, il fut enjoint à leurs gardes de les fouiller, de leur ôter leurs couteaux, leurs cannes, et de les conduire dans l'église des Carmes, rue de Vaugirard. Arrivés dans cette église, il leur fut défendu de communiquer entre eux sous aucun prétexte, ni même de se mettre à genoux pour faire leurs prières. Ils furent donc obligés de passer la nuit chacun sur une chaise sans prononcer un seul mot, et, plusieurs, sans avoir ni dîné ni soupé. Un de ceux qui ont échappé au carnage rapporte que pendant toute la nuit ils n'entendirent qu'invectives, que blasphèmes et obscénités ! On les fixait, on les regardait en face, on leur faisait des reproches et des menaces, on leur chantait des lambeaux de l'office des morts ; mais chacun d'eux demeurait tranquille, ne s'occupant que de sa fin prochaine.

Le lendemain, qui était un dimanche, les outrages continuèrent ; on leur permit cependant d'envoyer chercher, à leur dépens, de quoi réparer leurs forces. Ils demandèrent, à raison du jour, qu'il leur fût permis d'entendre la messe. Après une très longue délibération de la section, on leur permit pour le jour seulement, à moins qu'ils ne voulussent un prêtre assermenté pour la suite. On pensait bien qu'ils n'y consentiraient pas...

Chaque jour le nombre des prisonniers augmentait. Ils furent bientôt cent vingt ; ils passèrent deux jours et deux nuits sans autre lit qu'une chaise. Les uns étaient accablés de vieillesse ou d'infirmités, les autres dans la plus triste indigence. Leur état toucha un jour le cœur d'un des plus acharnés du Comité : il fit accorder la permission de laisser entrer les parents, les amis et

les fidèles, qui les visitaient et apportaient quelque chose, pourvu qu'ils n'apportassent aucune arme.

Les fidèles soupiraient après cette permission. Ils apportèrent aussitôt à l'église des matelas, des lits, du linge et des vivres. Une dame qui voulut demeurer inconnue fournissait constamment pour vingt prêtres; il leur fut permis aussi de prier Dieu et de converser ensemble. Dès lors leurs journées se passèrent en prières, lectures de piété, et à des conversations chrétiennes dans lesquelles ils s'encourageaient mutuellement à souffrir avec résignation et courage. Ils n'avaient pas la consolation d'offrir les saints mystères, mais ils récitaient chaque jour les prières de la Messe, s'unissant aux prêtres qui l'offraient ailleurs dans le même moment. A chaque heure du jour, une grande partie d'entre eux, prosternés dans le sanctuaire, faisaient de leur prison le temple d'une adoration perpétuelle.

Cette église était très petite ; ils y demeuraient continuellement, sans pouvoir en sortir; l'air en devenait malsain. Ils obtinrent, sur la demande d'un officier de santé, de promener dans le jardin, une heure le matin et une heure le soir, tantôt tous ensemble, tantôt par moitié, selon le caprice des gardes. Ces promenades étaient toutes saintes: tantôt ils conversèrent sur les douceurs que Dieu leur procurait dans leur adversité, tantôt ils récitaient leurs offices, ou ils allaient dans un bosquet au pied d'une image de la Vierge pour invoquer cette patronne des martyrs ! A l'heure des repas, ils se prévenaient les uns les autres par toutes sortes d'honnêtetés et faisaient l'étonnement de leurs gardes, qui bouleversaient tout ce qu'on leur portait en feuilletant avec leurs sabres et le vin et la viande, jusque dans le bouillon des malades, pour s'assurer qu'il n'y avait ni armes ni lettres.

Mgr l'archevêque d'Arles, que l'on respectait à raison de sa vertu, de son âge et de sa qualité, n'était occupé que du soin des autres : il passa trois nuits sans lit, parce que les nouveaux prisonniers en manquaient. Quelqu'un voulait l'engager à demander sa sortie : « Je suis trop bien, répondit-il, et en trop bonne compagnie pour vouloir en « sortir ». Ses discours fortifièrent les prêtres; sa piété et sa patience les remplirent d'admiration. Comme il était le plus élevé en dignité, les gardes atroces affectaient de l'accabler des plus fortes injures. Pensant bien que sa mort n'était pas éloignée, il donna ordre à ses serviteurs, ainsi que les deux autres évêques et plusieurs prêtres,

de payer ce qu'ils devaient et de ne pas revenir sans apporter la quittance, quelques refus que fissent ceux à qui ils devaient, car son tailleur, tout en larmes, ne voulait rien recevoir. Une nuit, on entendit près de leur prison un grand bruit : « Monseigneur, voilà les assassins! lui dit-on. — Eh bien, répondit-il tranquillement, si le bon Dieu demande notre vie, le sacrifice en est tout fait. »

NN. SS. les évêques de Saintes et de Beauvais n'étaient pas moins édifiants, ni moins résignés : le premier avait conservé toute sa gaieté naturelle; ils se plaisaient l'un et l'autre à accueillir les nouveaux prisonniers avec des bontés et des attentions qui leur faisaient bientôt oublier leur infortune. A leur exemple, d'autres ecclésiastiques étaient aux petits soins pour ceux qui arrivaient.

Au milieu des saintes pratiques de toutes les vertus, ces confesseurs de la foi catholique eurent souvent des alarmes qui semblaient leur annoncer leur dernière heure. Un jour surtout ils entendirent au loin les cris d'une populace égarée, des coups de fusil qui se mêlaient aux hurlements de la fureur; le bruit approche; ils ne doutent pas que c'est eux qu'on menace. Ils se réunissent aussitôt à genoux dans le sanctuaire, comme des agneaux effrayés dans le bercail. Ils se mettent sous la protection de Marie et offrent à Dieu le sacrifice de leur vie. Tout à coup la porte s'ouvre; ce sont les vénérables vieillards de la maison de Saint-François-de-Sales, fondée pour être l'asile des prêtres infirmes; des curés octogénaires, des professeurs et des prédicateurs émérites, dont quelques-uns pouvaient à peine marcher, fatigués par la longueur du chemin et meurtris par des gardes féroces ! Avec eux ce sont des supérieurs de séminaire avec leurs élèves qui habitaient dans leur maison de campagne.

A cet aspect, leur frayeur fait place à des sentiments d'attendrissement. Ils s'empressent de procurer à ces nouveaux hôtes les secours dont ils ont besoin ; ils sont bien dédommagés par la résignation de ces vénérables vieillards, qui remercient Dieu d'avoir prolongé leur vie pour mourir pour la foi.

Quelques jours après, ce fut la communauté des Eudistes avec leur général. Chaque jour on voyait croître le nombre des saintes victimes, c'étaient des grands vicaires, des curés, des docteurs de Sorbonne, des professeurs de théologie, des prédicateurs vénérés, des missionnaires, des écrivains estimables

qui avaient écrit pour la religion, des anciens Jésuites, des religieux de tous les ordres; ils furent bientôt cent quatre-vingt. A mesure qu'ils arrivaient, on les fouillait avec les plus grandes précautions, ne leur laissant pas le moindre instrument tranchant, ni couteaux, ni canifs, ni ciseaux. A l'heure du repas, on apportait seulement pour tous quatorze couteaux qu'on retirait exactement; de temps en temps on visitait jusqu'à leurs lits pour voir s'il n'y avait point d'armes.

Le mercredi avant le deux septembre, ils jugèrent bien que leur fin approchait.

Ce jour-là, la visite fut répétée deux fois, et de plus, l'église fut dépouillée de tout ce qui tenait au service divin. On enleva tout ce qui restait sur les autels; les croix furent brisées au milieu de blasphèmes épouvantables ! Les disciples d'un Dieu crucifié eurent néanmoins la consolation de trouver une croix de bois que l'on avait oubliée par mégarde; ils se hâtèrent, quand ils furent plus libres, de la placer sur l'autel, pour lui continuer leurs hommages; pleins de confiance en leur divin Sauveur, ils lui firent souvent ensemble l'offre de leur vie. Ce même jour, vers minuit, Pétion, maire de Paris, et Manuel, procureur de la Commune, les font éveiller et leur envoient signifier un décret de l'Assemblée. C'était celui qui condamne à la déportation les prêtres insermentés; on leur annonce en même temps que bientôt ils seront délivrés. Très peu furent séduits par cette supercherie. Ils comprirent bien que cela ne les regardait pas, et en effet leur gêne fut égale le lendemain. Bien plus, ce jour-là même, il fut fait marché avec les fossoyeurs pour creuser une fosse pour deux cents personnes. Le reste de la semaine se passa dans les exercices de piété ordinaire ; ils furent surveillés continuellement sans voir réaliser les promesses qu'on leur avait faites.

Le lendemain matin, leur promenade fut différée. A leur retour, ils trouvèrent leurs gardes changés et la surveillance plus forte : c'était le jour fatal qui devait éclairer tant d'horreurs.

Le tocsin et le canon d'alarme répandaient la tristesse dans Paris, et les brigands devenaient plus furieux ! Le troisième coup était le signal pour commencer les massacres. Les prêtres ignoraient leur sort, ils dînèrent et, pendant le dîner, les bourreaux sont introduits dans la maison. Après le dîner, la promenade est différée; vers quatre heures, on leur ouvre le jardin pour aller promener.

C'était un lieu carré, partagé par des allées. On force même les vieillards, les infirmes et ceux qui n'avaient pas achevé leur prière, de sortir de l'église. Tous ces ecclésiastiques, au nombre de plus de cent quatre-vingts, soumis à tout événement, se livraient à leurs exercices ordinaires de la promenade : les uns priaient, d'autres lisaient, s'entretenaient sur l'avantage des souffrances pour s'unir à Dieu.

Tout à coup un bruit se fait entendre de loin : c'était une partie des bourreaux qui se rendait à l'Abbaye pour pareille opération ! Ceux qui sont cachés dans la maison ne se possèdent plus ! Ils étaient une vingtaine, et brandissant par les fenêtres leurs bayonnettes, leurs sabres et leurs piques : « Scélérats ! s'écrient-ils, voici donc enfin le moment de vous punir ! » Ils ajoutent mille blasphèmes. A cette vue, les prêtres se retirent au fond du jardin, se mettent à genoux, offrent à Dieu le sacrifice de leur vie et se donnent la bénédiction. Mgr l'archevêque d'Arles dit à ceux qui l'environnent : « Voici, messieurs, le moment de notre sacrifice, soumettons-nous à Dieu, remercions-le de pouvoir lui offrir notre sang pour une si belle cause ! » En même temps, la porte du jardin est enfoncée, les assassins s'avancent et se divisent en poussant des hurlements affreux. Celui qui va vers le groupe de l'archevêque dit à un ecclésiastique qui était près de lui : « Est-ce toi qui est l'archevêque d'Arles? » Ce prêtre joint les mains, baisse les yeux et ne fait pas d'autre réponse. « C'est donc toi, scélérat, qui es l'archevêque d'Arles ! dit-il en se tournant vers lui. « Oui, messieurs, dit Mgr Duleau, c'est moi qui le suis ! » — « Ah ! scélérat ! c'est donc toi qui as fait verser le sang de tant de patriotes dans la ville d'Arles. — Messieurs, dit-il, je ne sache pas avoir fait de mal à personne ! — Eh bien ! je t'en fais, moi, répond un de ces assassins. » — En même temps il décharge un coup de sabre sur la tête de l'archevêque. Le prélat immobile élève son cœur vers Dieu sans prononcer une parole; un autre monstre décharge encore sur lui son cimeterre qui lui fend le visage. Le prélat toujours debout, porte simplement la main sur sa blessure. Frappé d'un troisième coup sur la tête, les forces lui manquent, il tombe doucement par terre en s'appuyant sur son bras. Alors un nouvel assassin lui perce la poitrine avec tant de violence que le fer n'en peut être arraché ; il pose le pied sur le cadavre, prend sa montre, la fait voir à tous ses complices comme le prix de son triomphe. Ils entonnent ensuite un hymne triomphal, et le jardin retentit de leurs chants féroces.

Un grand nombre de prêtres s'était retiré dans la chapelle du jardin, attendant la mort dans un profond silence; leur âme toute à Dieu, ils lui offraient leur dernier sacrifice. Une partie des assassins vint les y assiéger. Leurs fusils et leurs pistolets pointés à travers les barreaux, ils déchargeaient leur balles sur le groupe de prêtres à genoux. Dans cet espace étroit ils tombaient les uns sur les autres; les prêtres vivants étaient arrosés du sang des mourants; le pavé en ruisselait! Ce fut en ce lieu qu'une balle atteignit Mgr l'évêque de Beauvais et lui fracassa la jambe; il tomba; on le crut mort; d'autres victimes tombèrent avec lui, on n'entendit pas une seule plainte de la part des mourants.

Dans le milieu du jardin les prêtres, qui étaient épars, étaient poursuivis par les meurtriers. On abattait les uns à coups de sabre, on enfonçait les piques dans le sein des autres, on atteignait les autres à coups de pistolet ou à coups de fusils sans distinction de jeunes, de vieux ni d'infirmes. On portait quelquefois la rage et l'impiété jusques à ne pas leur permettre de se tenir à genoux, on les faisait lever pour recevoir la mort!

Cependant arrivèrent d'autres assassins, ayant un commissaire à leur tête. « Arrêtez! arrêtez! dirent-ils : c'est trop tôt, ce n'est pas ainsi qu'il faut s'y prendre! » Il y avait, en effet, un ordre qu'il fallait suivre dans les différentes maisons où l'on égorgeait, afin que les victimes n'échappassent pas.

Le carnage fut suspendu par quelques-uns; les autres redoublaient de rage. On ramena les prêtres à l'église en leur promettant sûreté; tandis qu'ils obéissaient, d'autres leur tiraient dessus ou les repoussaient avec leurs bayonnettes; cependant les uns y parvinrent et se précipitèrent à genoux dans le sanctuaire. — Dans le fond du jardin le massacre ne cessait pas; on faisait continuellement feu sur eux. Sur le nombre, il y en eut un qui fut trois fois couché en joue sans que l'arme prît feu. — Voilà un prêtre invulnérable, dit l'un. — Je le prends sous ma protection, dit un autre : il a l'air d'un honnête homme. Celui-là fut conservé. Tandis que le reste des prêtres s'approchaient de l'église, ou entraient dans le chœur, d'autres assassins craignant qu'on ne leur ôtât leurs victimes, tiraient sur les vieillards qui avançaient plus lentement. Le commissaire cependant, faisant parler la loi et l'humanité, vint à bout d'arrêter les meurtres : il dit « que la vengeance du peuple était juste, mais qu'il était des innocents et qu'un grand nombre de victimes était déjà

tombé. On rapporte donc du jardin quelques prêtres moribonds, parmi lesquels se trouve l'évêque de Beauvais que ses assassins apportent sur des matelas, comme s'ils eussent voulu le guérir. Mgr l'évêque de Saintes, son frère, ignorait son sort et demandait de temps en temps qu'était devenu son frère. « Je vous demande en grâce, disait-il, ne me séparez pas de lui ! » Ayant su qu'il était là, il courut pour le secourir.

Un des murs du jardin n'était pas aussi élevé que les autres, on le pouvait franchir. Quelques-uns des plus jeunes prêtres en profitèrent pour s'évader, mais plusieurs autres, arrêtés par cette réflexion que leur fuite pourrait être funeste aux autres, reviennent avec eux. Quand les prêtres furent dans l'église au nombre d'une centaine, prosternés dans le sanctuaire, la plupart plus morts que vifs, bien loin que cette vue touchât le cœur des assassins, ils n'en furent que plus acharnés; il leur tardait d'achever l'ouvrage; et déjà, sous les yeux des victimes, ils aiguisaient les sabres et les piques sur la Table-Sainte. Pour procéder méthodiquement à la destruction entière des serviteurs de Dieu, le commissaire prit leurs noms et les faisait sortir deux à deux par la porte du jardin; c'est là que les bourreaux les attendaient. La victime, assaillie aux cris de : « Vive la nation ! » fut tantôt immolée sur le perron, et tantôt précipitée au bas de l'escalier. C'est à qui portera le premier coup de hache, de pique, de sabre ou de fusil. En prière dans l'église, entendant tous ces cris, chaque prêtre attendait son tour; leur constance ne fut pas ébranlée. Plusieurs qni avaient écrit ou prêché en faveur de la religion bénissaient Dieu d'avoir à sceller de leur sang cette foi qu'ils avaient défendue. On en voyait qui jetaient des yeux de compassion sur les malheureux meurtriers; d'autres qui répétaient les belles paroles qu'ils avaient apprises de leur Sauveur : « Seigneur ! Seigneur ! pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font ! » Mgr l'évêque de Saintes fut appelé des derniers. La Providence le destinait à n'entrer dans le ciel qu'un moment avant son frère ; il montra la plus grande tranquillité.

Mgr de Beauvais attendait son tour sur le lit où on l'avait mis : « Je ne refuse pas de mourir comme les autres, dit-il quand on l'eut appelé, mais vous voyez que je ne puis pas marcher. Ayez la charité de me rendre au lieu où vous m'appellez. » Par un reste d'humanité, on le soulève et on le conduit à la porte du jardin, où il fut bientôt immolé.

Parmi les martyrs de la foi catholique, était un ancien officier du régiment de Champagne nommé M. Régis de Valfont; il avait pour directeur un prêtre de Saint-Roch, qu'il regardait comme son père dans la foi. Quand il le sut dans la prison des Carmes, il se hâta de l'y joindre. Il y édifia par son courage, son humilité et sa piété constante. Comme on l'engageait à demander sa liberté : « Ma captivité est pour moi bien plus chère ! » répondit-il. Quand il entendit le nom de son sage directeur pour aller à la mort, il se leva promptement pour le suivre, dans la ferme confiance de jouir avec lui du bonheur qui l'attendait.

Ainsi périrent, dans l'espace de trois heures environ, cent quatre-vingts serviteurs de Dieu. Cinq ou six seulement, couverts de blessures, purent s'échapper. Vers la fin du carnage, les commissaires ou les gardes, touchés de compassion, les aidèrent à se sauver, car les exécuteurs ne faisaient grâce à personne.

(*A suivre.*)

LE DIMANCHE PAR Mgr PIE

(Suite et fin. — Voir les numéros précédents.)

Nous donnons aujourd'hui deux derniers extraits des instructions adressées par Mgr de Poitiers à ses ouailles sur la sanctification du dimanche. Nous sentons parfaitement qu'en telle matière rien ne vaudrait la parole autorisée d'un grand évêque, l'une des gloires de l'Eglise de France.

Après avoir démontré la nécessité du repos dominical au point de vue de la conservation des forces corporelles et de la vigueur de l'esprit : après avoir, en d'énergiques accents où l'on sent tressaillir le cœur du père et vibrer la parole de l'apôtre, revendiqué, au nom de la liberté du travailleur, le droit au repos du septième jour, le saint prélat nous montre le dimanche chrétien restituant au foyer de la famille sa douce et bienfaisante intimité.

Ajouterons-nous que, sans le dimanche, ni la vie de famille, ni la vie de cité n'existeraient pour le plus grand nombre des hommes ? Voyez ce père de famille. A peine a-t-il quitté sa couche et secoué un sommeil qui n'a réparé qu'une partie de ses fatigues de la veille, qu'il est rappelé déjà vers le chantier : *Exibit homo ad opus suum.* Il n'a pu embrasser ses enfants, encore endormis ; les repas, qui sont pour d'autres l'heure de la

réunion domestique, il est condamné à les prendre loin de sa maison, à côté d'étrangers ; enfin, le soir, il retourne péniblement vers sa demeure, et la lassitude dont il est harassé lui fait regagner sa couche au plus vite. Ni il ne jouit de la douce société des siens, ni les siens ne goûtent la joie de sa présence. Et ce n'est pas là seulement le sort du travailleur de la campagne ; c'est celui de l'ouvrier des villes, du commis de magasin, de l'employé des divers services publics. Ainsi s'écoulent, avec une désolante uniformité, les six jours de la semaine. Heureusement, le dimanche revient, et il rend l'époux à l'épouse, le père aux enfants. Ce jour-là, on le voit, on l'entretient, on l'apprécie, on l'honore, on l'aime. Après le tribut d'amour payé à Dieu dans son saint temple, tous les membres de la famille se trouvent enfin réunis auprès du foyer paternel. Le repas, pris en commun, peut s'appeler vraiment un festin, c'est-à-dire un repas de fête. La confiance, l'intimité, la gaieté, le bonheur reparaissent dans la maison. Ce jour-là, l'artisan redevient l'égal des rois, non point par la possession d'une félicité factice, mais par le sentiment des joies les plus vraies et les plus douces qu'on puisse goûter ici-bas.

Suivons-le maintenant dans la description touchante qu'il fait de la paroisse chrétienne où le dimanche est sanctifié par la prière dans le repos.

Ce n'est pas tout. La paroisse entière, en ce même jour, semble ne faire qu'une famille. Durant la semaine, chacun était absorbé par son intérêt personnel, chacun avait assez de songer à soi et aux siens. Aujourd'hui, tous se rencontrent dans la maison du père commun, tous se sentent frères. La doctrine chrétienne leur rappelle que, devant Dieu, grands et petits, riches et pauvres, sont unis par le lien d'une même religion comme d'une même nature; que, comme tous respirent le même air, mangent le même pain, prennent un même sommeil, iront dormir dans le même champ de repos, tous aussi sont chrétiens par le même baptême, fortifiés par la même grâce, nourris par les mêmes sacrements, exposés aux mêmes fautes, pardonnés par la même miséricorde, appelés au même ciel. Ce sentiment de la véritable égalité efface toutes les distinctions secondaires, rapproche toutes les conditions. Connaissez-vous rien de beau, rien de touchant, comme la vue d'une population chrétienne au sortir de l'église le dimanche ? Une portion notable de notre

diocèse offre encore chaque semaine ce spectacle, inconnu, hélas ! dans trop d'autres contrées. La foule s'écoule lentement du temple, recueillie, satisfaite, épanouie. On se cherche, on s'accueille avec le sourire sur les lèvres, avec des paroles d'intérêt réciproque, avec un air de bienveillance générale. L'acte religieux qu'on vient d'accomplir a donné à tous ces visages, je ne sais quoi de plus poli, de plus délicat qu'à l'ordinaire; on n'est pas loin des formes de la bonne éducation quand on a le fond. Le pauvre côtoie le riche, les petits s'approchent des grands, les ouvriers, les serviteurs adressent la parole aux maîtres, une exquise convenance tempère la familiarité, et bannit la crainte sans préjudicier au respect. Aucun ne s'isole dans sa préoccupation égoïste; on se fait part de ses joies et de ses tristesses mutuelles: la villageoise aborde la châtelaine, et ces deux mères se parlent de leurs enfants comme si elles étaient sœurs; les vieillards interrompent leurs graves causeries pour applaudir aux jeux de la jeunesse qui bondit sous les yeux des parents; les cœurs sont exempts d'envie, de rivalité; le sentiment dominant qui résulte des exercices religieux auxquels on vient de participer, c'est l'aspiration vers des biens qui sont à tous, c'est l'attente d'un bonheur dont la possession n'est ni bornée, ni exclusive.

Ah ! qu'ils sont coupables, ceux qui, guidés uniquement par l'intérêt, et oubliant que l'ouvrier est leur frère, lui arrachent impitoyablement son dimanche !

Mais combien nous devons admirer et combler de bénédictions ces patrons chrétiens qui savent, au besoin, sacrifier quelque chose de leurs bénéfices pour laisser au pauvre, à l'ouvrier, la liberté entière d'accomplir le précepte :

« *Le dimanche tu garderas, en servant Dieu dévotement.* »

SIMPLE RECIT...

Sous ce titre que nous copions, y compris les trois points de suspension très justifiés, la *Revue des Deux-Mondes* a publié en tête de son numéro du 1er août, une relation émouvante et dramatique des persécutions contemporaines que subissent les catholiques de certaines parties de la Pologne russe ou plutôt russifiée.

Ce récit d'une grande simplicité est l'œuvre de Mme Marguerite Poradowska, femme d'un écrivain polonais, M. Poradowski. Nous l'avons lu en entier avec une émotion croissante. Il constitue à charge

de la Russie schismatique un acte d'accusation terrible et en même temps une admirable apologie de la foi et du courage des catholiques, victime de l'oppression russe. On s'étonnera de voir ce récit atroce et touchant à la fois publié par une revue peu suspecte de cléricalisme; mais il est permis de croire que la *Revue des Deux-Mondes*, après avoir publié dans un de ses derniers numéros un odieux et blasphématoire *examen de conscience philosophique* dû à l'apostat Renan, aura voulu réparer en quelque sorte le scandale de cette publication.

*
* *

Le *Simple récit* de Mme Poradowska, débute par un entretien de Joseph Blazek, *Gospodarz* (petit propriétaire), le paysan catholique dont les épreuves font l'objet du récit avec le seigneur du village, M. Polanski.

Joseph Blazek a perdu son fils et il vient raconter à son protecteur que les autorités russes ont défendu au curé catholique d'enterrer le défunt conformément aux rites de la religion, — sans un papier du chef du district. Le greffier du village, un fonctionnaire schismatique, fait la chasse aux *uniates* c'est-à-dire aux Polonais catholiques que les autorités russes réclament comme *orthodoxes*, et ce greffier, d'accord avec le pope, a dénoncé au chef du district Joseph Blazek, comme un *uniate* récalcitrant.

Le récit roule sur la lutte qu'entreprend le paysan pour parvenir à faire enterrer son enfant dans le cimetière catholique et sur les persécutions que lui vaut, à lui et à sa femme, l'héroïsme de sa résistance à l'orthodoxie moscovite. C'est un récit vécu, comme on dit, et les faits parlent avec une éloquence qui dispense le narrateur de tout artifice de style.

Écoutons-le :

C'est ce chien de greffier de la commune qui a tout fait, dit le *gospodarz*... Il s'est entendu avec le pope. Ils ne pensent qu'à faire le malheur des honnêtes gens! Est-ce que je me doutais moi que mon grand-père avait été autrefois baptisé dans une église uniate? Je me souviens bien, au contraire, l'avoir vu enterrer ici dans notre cimetière catholique! Mon Dieu! Mon Dieu! comment va le monde à présent!

Il avait pris la main du maître, la baisa avec respect, puis lentement, le front soucieux, il se dirigea vers sa demeure.

Joseph Blazek rentre chez lui et décide d'aller réclamer le *papier* chez le chef du district.

Voici l'entretien du paysan catholique et du fonctionnaire orthodoxe :

Blazek trouva facilement son chemin chez le chef. Il savait

qu'il fallait entrer par la cuisine et faire antichambre, dans une petite pièce, parmi la foule des autres solliciteurs qui attendaient comme lui. Mais cette fois, la chance lui sourit, comme s'il était né coiffé. Il avait à peine attendu quatre heures, que le chef entra brusquement par hasard dans la chambre. Son uniforme était déboutonné, et il bâillait encore, car il venait de faire sa sieste de l'après-midi.

A la vue du paysan, sa face cramoisie et bien reposée se rembrunit, et quoiqu'il connût parfaitement le polonais, il lui demanda en russe et d'une voix gutturale, tonnante, officielle et très caractéristique :

— Qui es-tu, toi?... et que veux-tu?

Le paysan tressaillit. Il connaissait la langue russe, pour autant qu'elle ressemblait à la langue polonaise ; mais lorsqu'il l'entendait, elle lui causait toujours une impression d'angoisse, difficile à expliquer. N'était-ce pas toujours par sa voix qu'arrivaient toutes les misères? Contributions directes, contributions militaires, amendes pécuniaires, et quelque chose de plus effrayant encore, qu'aucune loi ne peut déterminer : l'outrageante rapacité des employés du gouvernement, leur tyrannie envers les paysans, les pots-de-vin sans nombre qu'ils prennent, et les inscriptions faites de mauvaise foi dans les livres du district, — falsifications qu'aucune justice humaine ou divine, aucun tribunal, aucun décret supérieur n'avait plus ensuite la puissance d'annuler.

Tout cela se présentait nettement à son esprit et le faisait trembler de la tête aux pieds. Il se plia néanmoins en deux jusqu'aux genoux du chef :

— Je suis venu, éclairé chef! parce qu'on m'avait dit que j'avais été inscrit dans les livres comme uniate...

Et tandis que Blazek parlait, il revit soudain devant ses yeux son fils Franck, étendu là bas sur la paille, au milieu de l'izba; alors, à voix basse : — Mon fils est mort, seigneur! il avait été baptisé à l'église catholique, et voilà que le prêtre ne veut pas l'enterrer sans que j'aie un certificat de Votre Noblesse.

— Mais il est clair, alors, que tu es schismatique, dit le chef.

— Oh! chef éclairé!... mais je suis catholique, catholique romain comme mon père, comme mon grand-père... Je me souviens très bien encore de l'enterrement de mon aïeul qui repose au village dans notre cimetière... et ma femme aussi est catho-

lique et Polonaise. Je vais tous les dimanches à l'église catholique et je m'y suis toute ma vie confessé... c'est seulement cette année-ci.,. que...

— Tu dis que le curé t'accepte à la confession?..

— C'est-à-dire, chef éclairé, que cette année-ci, à Pâques, il n'a pas pu... il a dit qu'un papier était venu des autorités... et notre enfant non plus n'a pas encore été baptisé!...

— Mais pourquoi t'obstines-tu comme cela à vouloir tenir tête aux autorités religieuses!... Va au *tcerkief*. Est-ce que cette bâtisse-là n'en vaut pas une autre? Après tout, cela doit revenir au même de se confesser là ou ailleurs.

— Mais... ce n'est pas seulement de moi qu'il s'agit, Excellence... Mais c'est mon fils, mon fils aîné... mon Franck qui vient de mourir. Il avait été baptisé dans notre sainte église, il a donc le droit de reposer dans un cimetière catholique.

— Que tu es bête!... comme si là-bas ou ici on ne le recouvrira pas également de terre, et *basta!* ça me serait bien égal, à moi, qu'on me mît ici ou ailleurs! Je suis schismatique, pourtant; mais quand je serai mort, qu'on fasse de moi ce qu'on voudra!...

— Mais, alors, si c'est la même chose, chef éclairé, que Votre Noblesse veuille me délivrer un papier pour notre curé. Ah! le bon Dieu vous en récompensera!

— Imbécile!...

Et le front du chef se rembrunit encore davantage. — Eh bien! c'est justement parce que tu t'insurges et que tu désobéis. que je ne te donnerai pas ce papier. Allons, déguerpis, au galop!

Un voile épais aveugla subitement les yeux du malheureux paysan. Il pâlit affreusement, ses lèvres tremblèrent, et ses genoux fléchirent sous lui.

Le chef le regarda, puis haussa les épaules :

— Quel animal tu fais!... et d'abord, même si je le voulais, je ne pourrais pas faire ce que tu me demandes, cela ne dépend pas de moi!

— Et de qui cela dépend-il? demanda en hésitant le paysan, dont le visage s'éclaira d'une déchirante expression.

— Du consistoire schismatique de Chelm.

— Et où le trouverai-je, mon Dieu!... cet éclairé consistoire?...

— A Chelm. Tu connais Chelm... une ville... Là siègent les plus grandes autorités de l'église orthodoxe. Il faut te présenter dans la *kancelarya* épiscopale et aller jusque chez

l'*archirey* lui-même. Peut-être te permettra-t-on de rester catholique, mais c'est douteux, et il est plus que sûr que tu n'obtiendras rien ; car, évidemment, ta famille est d'ancienne provenance schismatique, et tu vois que le prêtre catholique le pense aussi, puisqu'il ne veut plus te confesser.

— Mais ce n'est pas lui qui ne veut pas ! s'écria Blazek hors de lui... c'est ce chien de greffier qui a tout manigancé, c'est lui qui a flairé que mon grand-père avait été soi-disant baptisé dans une église uniate, et il est allé le souffler au pope. Le jour de la Sainte-Hedwige, je l'avais rencontré à la foire, il me dit : « Bonjour, *gospodarz*, avez-vous vingt-cinq roubles pour moi? » Et moi, là-dessus : « Pensez-vous donc, monsieur l'écrivain, que chez nous les poules pondent de l'argent? Cependant, si vous voulez des œufs, ma femme vous les portera volontiers. » Mais lui, en me regardant du haut en bas : « Ou bien tu me donneras vingt-cinq roubles argent, ou bien je t'inscrirai dans le livre comme schismatique. » J'ai cru, moi, qu'il plaisantait, comme c'est son habitude, quand il veut se faire payer de l'eau-de-vie, et je lui dis : « Je n'ai jamais été schismatique, monsieur l'écrivain, et je ne le serai jamais !... Quand je vais labourer, ma charrue ne fait pas sortir des roubles de la terre, voilà pourquoi je ne peux pas vous en donner. »

Je pensais que tout était fini, mais voilà que le curé me dit, quelques jours après, qu'il ne veut pas baptiser mon enfant, ni écouter ma confession...

— Et comment s'appelle ce greffier? demanda le chef.

— Je ne sais pas trop, il est du village de Korabina.

— Est-ce Siergiezewshij ?

— Oui, oui... c'est cela.

— Eh !... Eh !... il faut bien que chacun vive... après tout !...

— Alors, dit avec désespoir le paysan en s'inclinant très bas, je ne trouverai pas de justice auprès de Votre Noblesse ?

— Mais quand je te répète pour la centième fois que cela ne me regarde pas !... je ne suis pas un pope, moi !... C'est une affaire de pope... ça !

Et il prononça le mot pope d'un ton méprisant.

— Il faudra donc que je marche toute la nuit pour arriver jusqu'à Chelm ! Oh ! mon Dieu, dans quel temps vivons-nous, que les hommes doivent renier leur Dieu ?

Il salua encore le chef jusqu'à terre, mais celui-ci ne regardait déjà plus. Un petit roquet noir venait d'entrer, qui se pré-

cipita familièrement sur la poitrine de son maître. Le chef lui fit mille caresses, lui tira les oreilles, l'appela des noms les plus tendres. L'expression sévère et officielle de sa physionomie avait totalement disparu.

Blazek traversa la cour de la maison, tenant toujours respectueusement sa *czapha* à la main. C'est dans la rue seulement qu'il osa se l'enfoncer sous les yeux : « A qui donc, hélas! demander conseil à présent? » Et cependant, Franck avait bien mérité que son père se donnât de la peine pour lui.

— Que la volonté de Dieu soit faite! j'irai à Chelm. Le bon Dieu nous a donné le saint été... Je voyagerai la nuit.

Il abreuva son cheval, acheta un petit pain à une juive qui était assise sous un auvent de toile, et, après s'être enquis de la route, il partit pour Chelm.

*
* *

Jean Blazek prend courageusement la route de Chelm et voyage toute la nuit et arrive le matin suivant à la porte de la *Kancelarya* :

Sous le péristyle se tenait un misérable individu, une espèce de portier en uniforme rapé, en culotte déchirée, coiffé d'une czapha si passée que la couleur primitive en avait totalement disparu. A la vue de Blazek il prit un air arrogant, releva la tête, mit les poings sur les hanches :

— Et que viens-tu faire ici? imbécile, demanda-t-il.

Le paysan se courba très profondément, presque jusqu'aux genoux de l'homme :

— J'ai ici une affaire, dit-il... c'est-à-dire à la *kancelarya*.

— On ne laisse passer personne.

— Éclairé avocat!... c'est une affaire si pressée!

— On ne laisse passer personne, te dis-je!... à moins, cependant... que l'on ne paie.

— Et combien dois-je payer, Excellence?

— Un rouble.

— Un rouble?... Mais d'où voulez-vous que je le prenne, avocat éclairé? On m'a déjà si fort ruiné!

Il plongea néanmoins ses doigts dans la petite poche de cuir suspendue à sa ceinture, pour en tirer une pièce de quarante gros ; mais ça n'était pas chose facile, la mince piécette glissait entre ses doigts rudes. Le portier suivait d'un œil intéressé cette lutte des doigts avec la monnaie récalcitrante.

— C'est tout ce qu'il me reste, gémit le paysan.

Il avait enfin saisi la petite pièce, il la palpait, la faisait reluire, comme s'il espérait qu'elle se changerait en ducat. Mais l'homme, qui n'avait pas encore compris pourquoi on le nommait avocat, la lui arracha de la main.

— Va-t'en par là, imbécile!... à droite, entends-tu? — Monte l'escalier... Sur la porte, il y a un écriteau.

Le paysan franchit le seuil du bâtiment, entra dans le corridor et gagna l'escalier. Il lui semblait avoir déjà fait beaucoup pour sa cause en donnant ces quarante gros à cet avocat comme il le nommait. Au reste, il ne saisissait pas très nettement quelle était sa situation. Et puis, cette ville inconnue, ces cloches assourdissantes, la pensée qu'il faudrait parler à ces popes... tout cela le remplissait de terreur et plongeait son esprit dans un état de superstitieuse rêverie. Ce n'est pas impunément qu'il avait si souvent écouté le soir, à la veillée, les contes des vieilles fileuses. Et il se rappelait son angoisse quand la conteuse, entourée de son auditoire haletant, disait : « Alors, il se mit en marche... et marcha... marcha... marcha!... » Toujours il y avait au bout de cette marche quelque fait inattendu, extraordinaire. Blazek se disait que lui aussi, il marchait, marchait, marchait; mais qu'allait-il lui arriver? Aurait-il de la chance, comme ce troisième fils de la fable, qui invariablement était sot et bête, mais à qui tout réussissait.

Qui sait?...

Il avait saisi entre ses mains le loquet de la porte, et gauchement essayait de l'ouvrir. Combien il aurait voulu se faire petit comme une souris, pour pénétrer sans bruit dans ce sanctuaire! Mais le grincement de la porte et ses lourdes bottes firent grand tapage.

— Quel est l'animal qui entre! cria en russe un employé assis à une table. Puis, il se remit à écrire comme si de rien n'était.

— Seigneur!

— Eh bien!... Que veux-tu? lui jeta le petit gratte-papier avec impatience.

— Voilà ce que c'est, Excellence, j'ai été inscrit comme schismatique... et c'est une erreur. Car mon père... mon grand-père... toute ma famille étaient catholiques...

— Mais cela devient une vraie calamité que tous ces paysans, grommela l'employé, quels certificats as-tu?...

— Je n'en ai aucun... mais je me rappelle très bien... qu'à Pâques... quand mon grand-père est mort, on...

— As-tu des papiers, je te demande... des actes... des extraits de naissance ?...

— Et comment aurais-je eu le temps de les prendre, Excellence ?... J'étais si pressé... Voici le saint été... le cadavre peut se décomposer... — il faut l'enterrer...

— Eh ! que diable me chantes-tu avec ton cadavre, puisque tu dis que ton grand-père est mort à Pâques ?

— Mais non, chef éclairé !... c'est mon fils, mon fils Franck qui vient de mourir; le prêtre ne veut pas l'enterrer, il demande un certificat...

— Si tu n'as pas apporté son extrait de naissance, tu peux aller au diable ; conduis ton fils au cimetière schismatique, et puis *basta !...*

— Monsieur l'écrivain, ayez pitié de lui... un si bon garçon...

— Écoute, il est inutile que tu restes ici à pleurer et à nous étourdir les oreilles, cela ne servira à rien, et si tu continues, je te fais jeter à la porte.

Le paysan s'était redressé livide.

— Alors, dit-il, il n'y a pas de justice ici ?... Il n'y en a plus dans ce bas monde ? Et vous croyez, vous autres, que je vous donnerai mon Franck ?... Vous croyez que je le laisserai mettre dans ce cimetière schismatique ?...

Et disant cela, il sortit, haut la tête, jetant la porte derrière lui et marchant à grands pas, sans plus se soucier du bruit que faisaient sur le parquet ses lourdes bottes. Ses lèvres tremblaient de colère, et de son poing fermé il menaçait un ennemi invisible.

Sur l'escalier, il rencontra un desservant de l'église russe qu'il prit pour un chef supérieur : « Allons, se dit-il, essayons encore une fois la chance ! »

— Et quelle est ton affaire ? demanda le *dyak* en employant, pour être plus compréhensible, un mélange de russe et de petit russien.

Le paysan, embrassant les genoux du desservant et lui baisant les mains, conta son affaire tout au long.

— Et tu n'as aucun papier, aucun document ;

— Non... rien.

— Hum !... ce sera difficile et cela coûtera beaucoup... mais... il y a moyen... il y a moyen... Si tu savais au moins sous quel numéro ta cause est classée... Ton nom est Blazek, n'est-ce pas ?... Mais, ton grand-père comment s'appelait-il ?

— Wojciek Blazek.

— Wojciek Blazek... attends donc... mais cela coûtera !... es-tu petit propriétaire ?...

— Oui... je suis *gospodarz*.

— Ah !... eh bien ! cela coûtera dix roubles.

— Evêque éclairé !... où voulez-vous que je les prenne, ces dix roubles, je n'ai presque plus rien sur moi... et là-bas... l'enfant attend... il fait si chaud !...

— Alors, cherche quelqu'un d'autre.

— Oh ! mon Dieu, dit le paysan en se tordant les bras, j'ai déjà payé une amende de douze roubles pour le dernier-né, et pourtant on ne m'a pas permis encore de le baptiser. — Où prendre de l'argent ?...

— Ecoute, puisque tu es pauvre, cela ne sera que huit roubles ; donne-les moi, et je ferai toutes les démarches.

— Mais comment le trouver, cet argent, Seigneur ?

— Vends ta capote, vends tes bottes, fais ce que tu veux, je ne m'en mêle pas.

— Et quand je l'aurai, l'argent... où donc vous trouverai-je éclairé évêque ?

— Ce soir, avant le coucher du soleil, tu te mettras à côté de la porte du *tcerkief*, là-bas, tu vois ?... Tu m'apporteras les huit roubles et je te donnerai le papier, mais souviens-toi bien que je ne promets pas autre chose que de rechercher le papier qui concerne ta cause.

Blazek essaya encore de marchander, il offrit trois roubles, puis cinq, enfin la somme fut fixée à sept roubles. Il quitta le *dyak* tourmenté, inquiet, ne sachant à qui s'adresser pour avoir de l'argent.

Il lui restait encore trois roubles en papier, et quelques gros. Le petit juif serviable qu'il avait rencontré le matin se chargea de compléter la somme. Il lui prêta quatre roubles sur sa capote et ses bottes, à raison d'un rouble d'intérêt, pour une semaine.

Le soir arriva. A la porte du *tcerkief*, se tenait le *dyak*, mais il paraissait troublé et pressé. S'apercevant de son embarras, le paysan méfiant avança seulement un billet de cinq roubles. Le *dyak* le lui arracha vivement, regardant toujours avec inquiétude autour de lui, et lui jeta un bout de papier.

— Tiens, prends, je me suis donné joliment du mal pour toi !... j'ai été jusque chez l'*archirey*, entends-tu ?... Je ne voulais pas t'écorcher pour rien !

Le pauvre paysan illettré, serre le *papier* précieusement dans sa *czapka* et reprend le chemin du village. Il envoye le *papier* au curé catholique, mais celui-ci lui apprend que ce papier réclame le cadavre du fils défunt comme *uniate* et que le pope orthodoxe se prépare à faire enlever le corps pour l'enterrer schismatiquement. Le prêtre catholique est absolument désarmé et il est menacé de la Sibérie s'il prend fait et cause pour son paroissien que l'*autorité* de Chelm déclare *uniate* c'est-à-dire appartenant à l'orthodoxie russe !

Jean Blazek, désespéré, rentre chez lui et trouve devant sa cabane un attroupement. Ce sont les agents de la force publique et avec eux le maire, le greffier et des curieux. Ils viennent le sommer de faire enterrer son fils. Le paysan répond :

— Je veux bien qu'on l'enterre aujourd'hui, si vous permettez qu'il aille au cimetière catholique.

Et comme il parlait, il rencontra le mauvais sourire du greffier, assis sur un banc, devant la maison :

— Le *zwiaszczennik* a dit qu'il est à nous ! fit un des gardes en mauvais polonais.

— Comment, à vous ! cria Blazek... Autant dire, alors, que moi, je suis à vous !... que cette cabane est à vous !... Mais vous ne l'aurez pas !... Je ne le mènerai pas dans votre cimetière !

— Il se révolte contre l'autorité, dit un second garde.

Blazek ne daigna pas répondre ; il mit sa main droite dans la fente de sa chemise, releva la tête, et de sa main gauche tira son cheval par la bride, puis alla retrouver sa femme qui était chez des voisins.

Le maire et le greffier se concertèrent. Il fut décidé qu'ils laisseraient des gardes auprès du corps, et qu'on l'enterrerait de force, le lendemain, dans le cimetière schismatique, si toutefois la famille n'y consentait pas de bon gré.

La nuit était venue quand Blazek et son fils, croyant tout le monde parti, arrivèrent avec un chariot devant la maison pour prendre le corps. Ils pénétraient à pas de loup dans la maison, quand soudain ils virent l'ombre des sentinelles se dessiner à côté du cadavre de Franck.

Perdant la tête, Jean Blazek s'enfuit dans la forêt. Le lendemain, les autorités orthodoxes enlevèrent le corps pour le livrer au pope :

Le lendemain, un scandale nouveau, plus grand encore, se produisit. Les gardes forcèrent Yasiek à atteler les chevaux au chariot et mirent eux-mêmes le cercueil dessus. Les gens du

village s'étaient rassemblés, moitié par curiosité, moitié par intérêt, ne sachant s'ils devaient ou non suivre le corps.

Muette de douleur, la Blazkova les regardait, ses yeux n'avaient plus de larmes, ses jambes se dérobaient sous elle, elle s'évanouit. Quand elle revint à elle entre les bras des femmes, et qu'elle vit le chariot prêt à s'en aller, elle se jeta à terre, tendit les bras vers le cercueil, et cria :

— Oh ! mon enfant chéri ! mon premier-né ! tu n'as pas eu de bonheur dans ce monde et tu n'auras même pas un enterrement humain !... Les gens ne te suivront pas en chantant, et les cloches ne sonneront pas sur toi !...

Tous les cœurs étaient bouleversés, quelques hommes se parlèrent bas, et au moment où la voiture se mettait en branle Simon Stempniak, un paysan qui connaissait les chants religieux aussi bien que l'organiste lui-même, aspira une forte bouffée d'air, ce qui était le signal pour les autres de commencer le chant, et il entonna de toute la force de ses poumons l'hymne des morts.

Ce fut alors un désordre indescriptible : les gardes voulaient imposer silence à la foule, la disperser ; ils criaient :

— Cet homme est schismatique : le tsar, l'archirey et le pope l'on dit !... Il est défendu de chanter sur lui des hymnes catholiques.

Toute désorientée, la foule ne savait où donner de la tête, elle ne se taisait pas complètement, et tandis qu'en avant, quelques hommes, ayant compris de quoi il s'agissait, avaient cessé de chanter, les vieilles femmes qui suivaient en arrière piaillaient encore de leurs voix lamentables.

Les gardes tombèrent alors sur elles à poings fermés, et enfin, peu à peu, tout rentra dans le silence.

Les vieilles, tout ahuries, chuchotaient entre elles :

— Est-il donc défendu à présent de suivre les morts en chantant ?

La foule se dispersa alors lentement, et il ne resta plus que quelques commères qui ne voulaient pas abandonner la Blazkova.

— Ton père ne t'a pas même dit adieu, mon pauvre enfant, soupirait la mère, et nous n'avons rien offert aux bonnes gens. Hélas !... ils l'ont emporté... emporté comme un orphelin...

— Quelle chose singulière que Blazek ne soit pas là ! disaient entre elles les femmes.

— Eh !... il n'est pas là !... il n'est pas là ! dit la Blazkova en

pleurant, il s'en est allé pendant la nuit... et il n'est pas revenu... mais c'est peut-être mieux, car il aurait cassé la tête à tous ces parjures!...

Voilà les scènes odieuses qui se passent de nos jours dans la Pologne catholique! (*A continuer.*)

Mgr REGNAULT, ÉVÊQUE DE CHARTRES

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

L'heure me presse, mes frères, et je ne puis plus que nommer en passant les principales œuvres de votre évêque. L'éducation de la jeunesse obtient la meilleure part de ses sollicitudes. C'est pour servir cette grande cause qu'il fonde le petit séminaire de Nogent-le-Rotrou, qu'il agrandit celui de Saint-Chéron et le dote d'une belle chapelle; qu'il favorise la création d'un collège catholique à Chartres sous le nom d'Institution Notre-Dame. Les religieuses vouées à l'instruction des jeunes filles trouvent en lui un protecteur et un guide. La célèbre congrégation de Saint-Paul a un droit privilégié à ses sympathies, car si elle couvre aujourd'hui le monde de ses bienfaits, nul n'oublie ici que Chartres est son berceau. Mais l'évêque a compris la nécessité de venir au secours des plus pauvres paroisses rurales, en unissant le ministère de l'assistance à celui de l'instruction; et voilà cet homme timide en apparence qui s'engage dans les soucis et les charges d'une création difficile en instituant une nouvelle congrégation pour son diocèse. Les Sœurs de Notre-Dame de Chartres s'en iront deux à deux dans les plus humbles villages et se partageront les fatigues de l'enseignement et celles du soin des malades à domicile.

Malheur à moi si je n'évangélise! L'évêque de Chartres s'est approprié ce cri de saint Paul. Ce qu'il ne peut faire par lui-même, il le fera par les hommes apostoliques qu'il est jaloux d'appeler à son aide. Tous les religieux adonnés à l'œuvre des missions, les fils de saint François et de saint Dominique, de saint Ignace et de saint Alphonse seront les bienvenus partout où les attirera leur zèle. Mais il convient qu'une société de missionnaires soit particulièrement chargée de ce ministère dans le diocèse. La Société de Marie acceptera cette charge, et son établissement à Chartres amènera l'heureuse restauration de l'église profanée de Sainte-Foy.

J'ai signalé, comme en courant, les principaux objets sur lesquels s'est exercée la sollicitude de Mgr Regnault. Avais-je tort, mes frères, de vous montrer dans cette vigilance d'un pasteur toujours présent, toujours agissant, toujours appliqué aux devoirs de sa charge, la meilleure part de sa gloire, celle dont les hommes peuvent faire peu de cas, mais que Dieu couronne et dont l'éclat ne se ternira jamais?

Et cependant, mes frères, je trahirais la vérité si je vous laissais croire que l'humilité de votre évêque enfermât ses pensées dans les limites de son diocèse au point de lui faire oublier les intérêts généraux de la chrétienté. Comment se dire vraiment catholique, à plus forte raison apôtre et pasteur, si l'on n'est pas sensible à tout ce qui touche la gloire de Dieu et l'avènement de son règne dans le monde entier?

La facilité des communications et des échanges a multiplié de nos jours les moyens qui s'offrent à chacun de s'associer à la vie générale de l'Église. Nul n'a senti plus vivement que Mgr Regnault, l'honneur de cette solidarité, nul n'en a mieux compris l'obligation. De là le zèle qui l'animait pour toutes les grandes œuvres catholiques : la Propagation de la Foi, qui lui fut redevable d'un accroissement inespéré dans son diocèse; l'association de Saint-François de Sales et l'Œuvre des campagnes, destinées à combattre dans nos contrées l'irréligion, contre laquelle luttent au loin nos missionnaires; dans ces derniers temps, l'œuvre de l'enseignement supérieur catholique, que je pourrais omettre sans ingratitude, puisque, chargé de la servir à Paris, je sais mieux qu'un autre ce qu'elle doit au clergé de Chartres et à son évêque.

Mais il est dans l'Eglise un centre où tout retentit et d'où tout rayonne : c'est le Siège apostolique. Aimer l'Eglise, c'est avant tout aimer Celui qui la résume et qui la régit souverainement au nom du Christ. L'Eglise de France n'est la fille aînée de l'Eglise que parce qu'elle fut dans tous les temps la fille privilégiée du Saint-Siège. C'est surtout par ses relations avec ce centre de l'unité que chaque évêque entre en partage des sollicitudes générales du monde chrétien. Prier pour Pierre, aller voir Pierre, le consoler, l'assister, recevoir ses directions et lui porter l'hommage, le tribut des églises particulières, c'est le plus beau privilège de ceux qu'il appelle ses frères, mais qui le nomment leur Père.

Voulez-vous donc juger définitivement l'épiscopat de Mgr Re-

gnault? mes Frères, demandez-vous ce qu'il a été pour le Souverain Pontife. Ah! je ne crains pas pour lui cette épreuve. Et lui, mes Frères? Loin de la craindre, il me semble qu'il l'appelle et la provoque. Ici sa modestie doit céder à son cœur. Au lieu de se cacher, son dévouement est avide de se produire. Parlez, parlez de moi, nous dit-il de son lit funèbre : *loquimini, loquimini de me coram Domino.* Redites ce que j'ai fait pour Pierre, qu'il s'appelât Pie IX ou Léon XIII.

Avant tout il lui a obéi : l'obéissance est la meilleure preuve de l'amour. « Celui qui observe mes commandements, c'est celui-là qui m'aime », dit le Seigneur. Mgr Regnault connaissait le désir du Souverain Pontife à l'égard de la liturgie. C'est à lui que revient l'honneur d'avoir ramené l'Église de Chartres à l'unité de la prière. Il y avait dans cette obéissance un mérite que notre génération ne peut guère apprécier à sa valeur. Nous ne comprenons pas sans peine l'attachement de nos anciens à ces liturgies du dix-huitième siècle qui ne représentaient pas les traditions de l'Église de France, mais une création artificielle, sans racines dans l'antiquité. Sachons néanmoins glorifier la docilité de ces hommes d'obéissance, dont le sacrifice douloureusement senti nous a valu l'avantage de boire dès notre jeunesse aux sources pures de la tradition romaine.

Le dévouement de votre évêque au Saint-Siège devait trouver encore dans sa longue carrière bien d'autres occasions de s'exercer. Durant tout son épiscopat, il a fait pour le Pape ce que saint Paul veut qu'on fasse pour Jésus-Christ même : il a donné et il s'est donné. Il a donné au Pontife dépouillé, il a versé dans le sein de cette pauvreté glorieuse et ses offrandes personnelles et celles de son peuple. Le Denier de Saint-Pierre a prospéré par ses soins dans son diocèse; il a poussé jusqu'au sacrifice la libéralité de ses aumônes. Cet évêque si humble, dont la maison était si modeste, savait donner comme un roi. Il respectait dans les pauvres cette *éminente dignité* dont parle Bossuet et qui leur vient de Jésus-Christ. Comment n'aurait-il pas été prodigue envers le plus royal et le plus divin des pauvres, envers le Vicaire du Christ?

Mais il a fait plus encore, il s'est sacrifié pour le Pape. Dans un temps où il n'était pas toujours sûr de dire la vérité, il l'a dite néanmoins tout entière, et avec une rare énergie. Au service d'une si noble cause, il a trouvé des accents d'éloquence, des traits de fierté que ses précédents écrits ne faisaient pas

attendre. Il s'est adressé tour à tour à son peuple et au souverain lui-même. Parlant à son peuple, il a dévoilé sans ménagements les perfides complots qui se tramaient dans l'ombre contre les droits et la dignité du Siège apostolique. Ses lettres pastorales sur la question romaine méritent d'être rangées parmi les documents principaux de cette époque de luttes. Pie IX en eut connaissance et l'en félicita publiquement. Que ne puis-je citer en entier ce célèbre passage de l'une d'entre elles où les sacrilèges usurpations qui devaient se consommer en 1870, à la faveur de nos revers, sont d'avance décrites et flétries avec autant de clairvoyance que de vigueur! Plus d'une fois cette liberté de langage attira sur votre évêque les sévérités du pouvoir. Avec l'illustre évêque d'Orléans, avec l'archevêque de Tours qui devait honorer plus tard le siège de Paris, avec trois autres de ses éminents collègues, il fut décrété d'abus par une juridiction qui est elle-même le pire des abus.

Mais, non content de parler à son peuple, il voulut s'adresser encore à celui qui pouvait empêcher la victoire de l'iniquité. « Sire, lui écrivait-il, vous avez été choisi pour arrêter le torrent de la révolution, et les auteurs de cette révolution voudraient se prévaloir de votre attitude et de vos actes! Je ne puis m'empêcher de rappeler à Votre Majesté ces paroles des Livres saints : N'acceptez point l'autorité et ne vous établissez pas juge des nations si vous ne vous sentez pas la force de rompre les trames de l'iniquité... Ne croyez pas qu'il vous soit permis de vous sauver seul. Si vous demeurez dans le silence, Dieu trouvera bien quelque autre moyen de délivrer son peuple, tandis que vous et votre maison vous périrez. »

Si telle était l'ardeur de Mgr Regnault à défendre les droits temporels du Saint-Siège, son zèle devait se montrer plus grand encore à reconnaître, à proclamer sa souveraineté spirituelle. Tout jeune prêtre, dans un écrit destiné aux écoles, il avait enseigné l'infaillibilité du Pape. Au Concile du Vatican, la modération de son caractère l'aurait porté naturellement vers une solution moyenne. Si l'affaire eût été autrement engagée, il eût sans doute appuyé de son vote une nouvelle et plus explicite affirmation de la primauté d'enseignement et de gouvernement définie par le concile de Florence. Mais quand il vit que les controverses sur l'opportunité menaçaient de jeter le doute sur le dogme lui-même, il fut de ceux qui dirent aux adversaires d'une définition de l'infaillibilité : « A force de la dire inoppor-

tune, vous l'avez rendue nécessaire. » Et il donne de grand cœur son *placet* à la formule vaticane.

Voilà, mes Frères, comment votre évêque a aimé l'Eglise. Du même cœur, avec la même ardeur, il a aimé la France. Quand il la voyait glorieuse et prospère, il bénissait Dieu dans l'action de grâces, et toutefois sa prévoyance inquiète signalait dans l'impiété publique ce crime d'ingratitude qui appelle les grands châtiments. Quand il vit cette patrie bien-aimée abattue et brisée par d'effroyables revers, il ne trouva plus dans son âme d'évêque que des sentiments de tendresse pour ses frères malheureux ; il réserva ses sévérités pour les vainqueurs. Hélas! il n'eut que trop d'occasions de frayer avec eux ! Est-ce devant vous, mes Frères, qu'il faut refaire le tableau de ces longs mois d'angoisse durant lesquels les calamités locales venaient ajouter leur tristesse aux épreuves générales du pays ? Partout des villages incendiés, des otages injustement arrêtés et menacés de mort, des déprédations sans nom, les horreurs de la famine aggravant les rigueurs de l'hiver et les maux de l'invasion. Toutes ces douleurs retentissaient dans le cœur de votre évêque, toutes les justes réclamations le prenaient pour interprète. Et lui, toujours maître de lui-même, alliant la modération à la force, savait parler aux puissances le langage qui désarme la haine. Que de victimes promises à la mort lui ont dû la vie ! Que de misères affreuses lui ont dû leur soulagement !

Enfin la paix est signée, l'ennemi s'éloigne. La France, cette noble blessée, panse ses plaies et renouvelle ses forces. Plût à Dieu qu'elle eût toujours su puiser à leur vraie source les espérances de son relèvement! Il n'a pas tenu à nos évêques que cette régénération ne fût complète. Un moment on a pu croire que l'ancien aveuglement était dissipé pour toujours. Les pouvoirs publics reconnaissaient le rôle civilisateur de l'Eglise et la part qui lui revient dans la restauration des mœurs et de la fortune d'un peuple. Il vous souvient, mes Frères, de cette belle journée du 28 mai 1873, alors que les représentants du pays accouraient ici pour mettre leurs travaux sous la protection de Notre-Dame de Chartres. Ce furent peut-être les dernières vraies joies de Mgr Regnault. Depuis lors, il célébra encore de magnifiques solennités, parmi lesquelles il faut citer au premier rang le millénaire de la possession de l'insigne relique qui est l'orgueil de votre Eglise, le voile de la bienheureuse Vierge Marie. Il s'y montra, comme toujours, humble dans son attitude,

magnifique dans son hospitalité. Mais son cœur restait brisé ; il ne pouvait prendre son parti des progrès de l'impiété ; et tandis que, toujours, attentif à ses devoirs, il multipliait les mesures protectrices destinées à sauver la foi de l'enfance, tandis qu'il dénonçait avec force l'hypocrisie de la neutralité scolaire, il sentait une immense tristesse l'envahir, cette tristesse des saints que rien ne console de l'offense de Dieu et de la perte des âmes.

Ces sentiments, mes Frères, sont ceux qui ont donné naissance à la dévotion au Sacré-Cœur. L'âme de votre évêque s'ouvrit tout doucement aux aspirations généreuses d'un culte qui associe le cœur de l'homme aux douleurs réparatrices, aux désirs rédempteurs de Jésus-Christ. L'œuvre du *Vœu national* devint à ses yeux la première, parce qu'elle lui semblait contenir toutes les autres. Il suivait avec un intérêt chaque jour plus vif les progrès de l'entreprise. Quand il en parlait, on ne reconnaissait plus en lui l'homme prudent et temporisateur. Il écrivait au vénéré cardinal Guibert pour le presser de hâter les travaux ; il multipliait dans son diocèse les appels à la charité pour grossir la souscription. Touchant empressement d'un vieillard qui n'a plus ici-bas d'autre désir que de léguer à sa patrie, avant de la quitter, un gage de salut et de délivrance.

Ainsi s'avançait-il vers le soir de sa vie. Ses forces physiques amoindries laissaient intactes les facultés de son esprit et la vigueur de sa volonté. S'il acceptait avec gratitude l'assistance fraternelle d'un évêque pour le suppléer dans ses tournées pastorales, il ne lâchait pas le gouvernail de son Eglise ; il l'a tenu jusqu'à la fin. Trois jours avant sa mort, il me fut donné de l'entendre encore formuler avec une étonnante netteté les raisons qui lui dictaient une mesure administrative. Déjà il avait passé de deux ans l'âge avancé qui avait marqué pour son prédécesseur la fin d'une carrière déjà bien longue. Plus d'une fois il avait surmonté de graves atteintes de la maladie et le peuple de Chartres, habitué à retrouver le saint vieillard au poste de la prière, semblait compter sur une prolongation indéfinie de ses jours. Aussi quelle émotion, quel saisissement douloureux quand le bruit de son agonie soudaine se répandit dans la cité ! Je parle d'agonie et j'ai tort d'employer ce mot, qui éveille des images de lutte et d'angoisse. La mort de votre évêque fut pacifique comme sa vie. Le lien qui retenait son âme s'est dénoué doucement, et tandis que le corps s'endormait, elle s'est envolée dans le sein de Dieu.

O pontife, ô pasteur, ô Père, j'ai fini ma tâche ; j'ai parlé de vous à votre peuple. Je l'ai fait imparfaitement, mais je l'ai fait avec tout mon cœur. Quand l'honneur de vous louer m'a été dévolu, je n'ai pas argué de mon insuffisance, je n'ai pas fait valoir, pour décliner cette mission, la brièveté du délai qui m'était imparti. Agir ainsi, c'eût été songer à moi-même quand je ne devais penser qu'à vous, à votre affection paternelle, à vos constantes et délicates bontés pour celui que les lois canoniques n'avaient pas fait votre sujet, mais que tous les autres liens qui peuvent enchaîner un cœur avaient fait votre enfant.

Et maintenant, Père, pardonnez-moi si je n'ai pas dit de vous ce qu'il fallait dire ; mais écoutez néanmoins ma prière et parlez à cet auditoire, à ces fidèles objet constant de vos sollicitudes, à ces prêtres confidents de vos pensées et dignes coopérateurs de votre zèle ! Vous les voyez réunis en rangs pressés dans cette antique église, où si souvent, de votre chaire épiscopale, vous les avez instruits et bénis. De ce lit funèbre où dort votre dépouille, instruisez-les, bénissez-les encore. Dites-leur par le souvenir de vos vertus comment on peut féconder les stériles joies d'ici-bas et faire des épreuves présentes le prix d'un meilleur avenir. Apprenez-nous à ne jamais nous reposer sur le bien accompli, à ne jamais désespérer du bien qui reste à faire. Enseignez-nous le secret qui fut le vôtre : celui du courage qui ose tout pour Dieu, de la patience qui supporte tout, de l'espérance qui console de tout. Soyez notre protecteur comme vous avez été notre guide. Avant que vos restes mortels disparaissent dans la nuit du tombeau, rassurez-nous, comme Samuel rassurait son peuple par cette ravissante promesse : « Dieu me garde de cesser jamais de prier pour vous et de vous montrer le chemin de l'éternelle vie. »

Absit a me hoc peccatum in Dominum ut cessem orare pro vobis; et docebo vos viam bonam et rectam! Amen.

LA CROISADE CONTRE L'ESCLAVAGE

Le *Bulletin de la Société antiesclavagiste de France*, qui vient de paraître, contient la lettre suivante adressée par S. Em. le cardinal Lavigerie aux présidents des comités centraux antiesclavagistes au sujet de la prorogation du congrès de Lucerne :

Monsieur le président,

Vous connaissez comme moi les erreurs accueillies par divers journaux sur les causes et le caractère de la prorogation du congrès antiesclavagiste de Lucerne.

Quoique vous sachiez à quoi vous en tenir sur ce point, je crois devoir vous prier néanmoins de vouloir bien démentir ces assertions.

1° En effet, aucune puissance ne s'est opposée, en aucune façon, à la réunion du congrès de Lucerne ;

2° L'unique raison de la prorogation du congrès a été l'impossibilité de réunir, au milieu des préoccupations actuelles, une représentation suffisante des comités français de l'œuvre, raison à laquelle il faut joindre celle de la grave maladie qui m'a saisi dès mon arrivée à Lucerne, et qui ajoutait un inconvénient nouveau à l'absence presque complète de mes compatriotes.

3° Il n'a jamais été question de supprimer le congrès de Lucerne, mais seulement de le différer jusqu'après la fin de l'agitation actuelle de la France, et d'en modifier les dispositions de manière à rendre désormais impossibles l'inégalité de la représentation des comités et les surprises auxquelles cette inégalité pourrait donner lieu.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après m'en être entretenu avec les plus influents de nos collègues et avoir reçu, à cet égard, l'avis de plusieurs de nos comités nationaux, j'ai décidé que la réunion qui n'a pu avoir lieu à Lucerne se tiendrait, à l'époque qui sera déterminée par la majorité des comités, dans les conditions que nous dicte l'expérience.

Ces conditions sont les suivantes :

La première : que toutes les Sociétés nationales soient représentées *par un nombre égal de leurs membres*, régulièrement élus et désignés par leur comité central, et qu'aucun autre que les membres ainsi délégués ne soit admis à donner son vote au congrès, afin d'éviter l'inégalité choquante qui se préparait à Lucerne ;

La seconde : que chaque comité national ait préalablement examiné, discuté et voté avec maturité les questions du programme qui lui est soumis, afin que les délégués qu'il nommera représentent exactement et officiellement sa pensée et la

consignent dans un rapport écrit, et non une opinion particulière, ou même la simple impression du moment;

La troisième : d'éviter les réunions trop nombreuses, qui, dans les circonstances actuelles et au milieu de prétentions ou de jalousies dont l'Afrique est l'objet de toutes parts, pourraient nuire à la grande cause d'humanité que nous voulons uniquement servir. Ce qu'il nous faut, ce n'est pas faire du bruit, c'est faire un bien solide par une entente commune sur les points qui intéressent notre œuvre.

Nous nous bornerions, en conséquence, aux délibérations des seuls membres délégués et nous donnerions ensuite à leurs travaux la publicité et l'éclat nécessaires par l'impression des mémoires, des rapports, des votes et des vœux de l'assemblée. Le compte rendu officiel en serait fait par ordre du congrès et sous la surveillance de la direction générale de l'œuvre, après la clôture de la session. Nous aurions ainsi, d'une part, tous les avantages d'une entente commune, et nous éviterions, de l'autre, les périls d'un bruit inutile ou même dangereux, en ce moment où les échos de l'Europe sont avidement recueillis par les esclavagistes africains.

Trois membres choisis et délégués par chaque comité national me sembleraient suffire pour les représenter.

Une fois réunis, les délégués choisiraient leurs présidents et leurs secrétaires.

J'assisterai moi-même à leurs réunions, pour leur donner tous les renseignements et éclaircissements qui seraient jugés utiles. En cas d'empêchement momentané, Mgr Brincat, évêque d'Adrumète et mon coadjuteur dans la direction générale de l'œuvre, pourrait, parce qu'il en possède aujourd'hui les détails aussi bien que moi-même, se charger de me remplacer.

Pour un congrès de cette nature, nous n'aurions plus à nous préoccuper de la multitude de détails matériels qu'aurait comportés celui de Lucerne; il nous serait donc facile de déterminer, dès que les événements nous le permettraient, cette année ou l'année prochaine, le lieu et la date de sa réunion sur lesquels je demande à chaque conseil national de vouloir bien me faire connaître ses intentions ou ses désirs.

En attendant, il importe d'imprimer une vitalité nouvelle à l'œuvre, afin qu'elle puisse, à l'époque de cette réunion, offrir des résultats meilleurs encore que ceux qu'elle aurait pu présenter en ce moment.

Dans cet ordre d'idées, j'appelle d'une manière particulière l'attention des comités nationaux sur la grande utilité qu'il y aurait à multiplier partout des comités de dames patronnesses; je compte m'en occuper aussi moi-même sans retard, de concert avec Mgr Brincat et les auxiliaires que nous aurons choisis dans ce but.

Dans l'attente de votre réponse, que j'ose vous demander de m'adresser, 11, rue du Regard, à Paris, je vous prie de croire, monsieur le Président, à mes sentiments de haute et respectueuse considération.

† Charles, cardinal Lavigerie,
Archevêque de Carthage et d'Alger, Primat d'Afrique.

Pour ampliation :

† Carmel Brincat,
Évêque d'Adrumète, coadjuteur de Son Éminence, chargé de la direction générale de l'Œuvre.

L'IMPOT SUR LES IMMEUBLES
DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

Les journaux judiciaires publient le texte de deux jugements rendus par le tribunal civil de la Seine sur des contestations entre des communautés religieuses et l'administration de l'enregistrement, au sujet de l'impôt de 5 0/0 établi par la loi de finances du 29 décembre 1884 sur les biens des congrégations religieuses.

Les magistrats avaient à faire appliquer la loi ; nous ne pouvons donc leur reprocher la décision qu'ils ont rendue, d'autant plus qu'ils l'ont fait avec une mesure et une modération de termes auxquelles nous nous plaisons à rendre hommage. Cette mesure des magistrats, qui contraste singulièrement avec l'interprétation que, pour un cas tout au moins, ils ont été obligés de donner de la loi, ne fait que mettre davantage en relief ce que ces dispositions législatives ont de particulièrement tyrannique et vexatoire.

Trois questions sont résolues par ces deux jugements ; nous les indiquerons l'une après l'autre :

1° La loi qui établit l'impôt sur le revenu des biens possédés par les congrégations s'exprime ainsi :

« Le revenu est déterminé à raison de 5 0/0 de la valeur

brute des biens meubles et immeubles *possédés* ou *occupés*, à moins qu'un revenu supérieur ne soit constaté... »

Quel est le sens du mot *occupés* employé par le législateur? Telle est la première question qui était posée aux magistrats de la deuxième chambre, et ce dans les conditions suivantes :

La communauté des Sœurs de la Mère de Dieu, dont la maison-mère est à Paris, rue de Picpus, n° 45, a loué divers établissements à Paris, Dijon et Lille, et n'a déclaré, pour le paiement de la taxe de 5 0/0, que la valeur des biens mobiliers lui appartenant et qui garnissent les lieux loués. Devait-elle également payer l'impôt sur la valeur même des immeubles qu'elle avait pris à bail? L'administration de l'enregistrement le soutenait et la communauté, pour répondre à ses demandes, prétendait que la loi, sous la dènomination de *biens occupés*, n'avait voulu viser que les biens dont une congrégation continuerait à jouir après les avoir aliénés fictivement. A l'appui de cette interprétation, elle invoquait les paroles mêmes du rapporteur général de la loi au Sénat, qui justifiait cette mesure à l'égard des « biens occupés » en disant que « les locaux occupés ne sont pas des locaux que les congrégations ont pris à bail, mais des locaux dont elles sont propriétaires et dont elles ont fait passer la propriété sur la tête d'un tiers, pour échapper au fisc ou à des mesures de police. »

C'est aussi la solution que commanderait l'équité, mais, malgré cela — et peut-être même à cause de cela — il ne semble pas que ce soit à celle-là que se soit ralliée la majorité qui a voté cette loi de persécution. Le tribunal tout au moins ne l'a pas pensé, et il faut avouer que le caractère bien connu des législateurs de 1884, l'ensemble de la discussion du projet de loi et les protestations indignées de nos amis semblent donner raison à son interprétation. Sans doute, il est inique de faire payer un impôt pour des biens pour lesquels on paie déjà un fort loyer : mais du moment où il s'agissait de vexer des congrégations religieuses, toute idée de justice devait disparaître devant cette considération déterminante.

Et cette iniquité de la loi du 29 décembre 1884 n'est pas la seule, les décisions dont nous parlons nous en révèlent d'autres. Pour les signaler, il nous suffira de citer la partie du jugement qui les expose :

Attendu qu'il est certain, en effet, que le législateur a entendu soumettre les congrégations à un régime spécial ;

Que les autres sociétés sont, soit d'après la loi du 29 juin 1872, soit d'après celle du 28 décembre 1880, taxées sur leur revenu réel, lorsque sa consistance peut être établie à l'aide des moyens indiqués dans cette loi ; qu'à défaut seulement de cette preuve, elles sont imposées sur un revenu déterminé à forfait par l'évaluation à 5 0/0 de leur capital social ; qu'en ce qui les concerne, le forfait n'est alors qu'un moyen de déterminer le chiffre d'un revenu existant, et que les Sociétés peuvent se soustraire à la taxe en prouvant qu'elles n'ont pas de revenu.

Que cette faculté a été refusée aux congrégations ; que le forfait établi par l'article 9 de la loi de 1884, et dont le principe paraît avoir été emprunté à la loi des patentes, a pour objet de substituer au revenu réel, dont l'exacte détermination a paru impossible, un revenu ou produit de droit, invariablement fixé à cinq pour cent non plus du capital social, mais de la valeur brute des biens qu'elles possèdent et qu'elles occupent ; qu'il s'agit d'une véritable présomption légale ; que si la régie peut s'en dégager, à la condition d'établir l'existence d'un revenu supérieur, les congrégations ne sont, en aucun cas, admises à prouver que les biens qu'elles occupent leur rapportent moins de 5 0/0, ou comportent même des charges supérieures au produit qu'elles en peuvent tirer ;

Que les considérations d'équité invoquées par la congrégation opposante ne sauraient donc autoriser le juge à atténuer la rigueur du texte et qu'il y a lieu, sur ce premier chef, d'accueillir la prétention de la Régie.

Ainsi, tandis que toutes les sociétés peuvent établir leur revenu, à l'aide de tous les moyens de preuve, les congrégations sont obligées de subir l'évaluation qu'en fait la loi, et cette évaluation est le 5 0/0 de la valeur brute, qu'il s'agisse d'immeubles ou de meubles ! Est-il aujourd'hui une seule valeur mobilière qui rapporte 5 0/0 ? Est-il, à plus forte raison, un seul immeuble qui rapporte 5 0/0 de sa valeur brute ? Et cependant c'est sur le revenu ainsi basé qu'est établi l'impôt, sans que, ainsi que le tribunal le regrette évidemment — cela ressort des termes du jugement — « les considérations d'équité autorisent le juge à atténuer la rigueur du texte. » Qu'il s'agisse d'une de ces innombrables sociétés dont le but est la spéculation sur et souvent au détriment des capitaux qui leur sont confiés, à elle toutes les faveurs de la loi ! mais s'il s'agit d'une congrégation, ne possédant le plus souvent ses biens que pour faire la charité, à elle toutes les rigueurs de la loi, sans qu'il soit même permis au juge d'écouter la voix de l'équité. Ajoutons que le fisc, lui, est toujours libre de prouver que les

revenus de la congrégation sont supérieurs à l'évaluation qu'en fait la loi. La même question se posait également et a naturellement été résolue dans le même sens à l'égard des immeubles occupés par les Frères des écoles chrétiennes rue Saint-Antoine, 212, et rue Raynouard, 72.

2° Le procès intenté par la Régie à la congrégation des Sœurs de la Mère de Dieu soulevait cette seconde question : Lorsqu'une communauté prend des élèves en pension, l'impôt doit-il être perçu sur « la clientèle » même du pensionnat? L'administration de l'enregistrement le prétendait, — cela va de soi — mais le tribunal sur ce point n'a pas été de son avis et lui a donné tort pour les raisons suivantes :

Attendu, dit-il, que la clientèle, tant qu'elle n'est pas cédée par celui qui l'a créée, se confond avec la profession et ne constitue pas plus un bien que cette profession elle-même ou les qualités, les aptitudes et le travail de la personne qui l'exerce ;

Qu'elle n'est donc pas matière imposable jusqu'au moment où elle est transmise à un tiers ;

Que, même dans ce cas, ce qui constitue un bien, ce n'est pas la clientèle elle-même, c'est-à-dire l'ensemble des relations établies entre le cédant et le public, mais le droit acquis par le cessionnaire sur les bénéfices à l'aide de ces relations ;

Que, d'ailleurs, le revenu des biens possédés ou occupés par les congrégations n'a été fixé au taux de 5 0/0, généralement supérieur à leurs produits probables, qu'eu égard à l'importance présumée des bénéfices commerciaux, lesquels se confondent avec les produits de la clientèle ; que la taxe réclamée pour celle-ci ferait donc double emploi avec celle payée sur les immeubles...

Et cette décision d'équité est encore corroborée par cette considération — que le tribunal ne manque pas de faire valoir — que le fisc peut toujours être admis à prouver que « les gains commerciaux des produits de la clientèle dépassent le revenu déclaré. »

3° Enfin une troisième question était soulevée par l'Institut des Frères des écoles chrétiennes. Cette question, comme les autres d'ailleurs, doit se présenter assez fréquemment :

M. le curé de Bercy avait pris comme instituteurs congréganistes, dans un immeuble dont il est locataire, des Frères des écoles chrétiennes, et la Régie avait voulu réclamer l'impôt à l'Institut des Frères sur la valeur de l'immeuble dans lequel les logeait M. le curé de Bercy. Cette fois encore, la prétention était trop forte, et le tribunal en a fait bonne justice. Besoin

ne serait pas d'une longue réfutation pour démontrer le ridicule de la réclamation de l'administration. Nous croyons cependant devoir citer le texte même du jugement, qui contient un hommage discret rendu par le tribunal au dévouement et au désintéressement des Frères des Ecoles chrétiennes.

En ce qui touche l'immeuble de la rue Nicolaï, à Bercy ;

Attendu que cet immeuble n'est pas occupé par l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, mais par M. le curé de Bercy, qui en est locataire; que c'est ce dernier qui paye le loyer, les contributions et les charges de toute nature, et qu'il subvient, à l'aide de ses propres ressources ou des sommes fournies par la charité publique à toutes les dépenses nécessitées par l'exploitation de l'école paroissiale qu'il a établie dans l'immeuble ;

Que, si cette école est tenue et dirigée par des Frères appartenant à l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, c'est pour le compte de M. le curé de Bercy, à la disposition duquel ils sont mis par l'Institut; que ce sont ces Frères qui touchent directement la modeste rémunération annuelle stipulée pour prix de leur concours ; qu'ils emploient à leurs besoins la totalité de cette rémunération, sur laquelle l'Institut ne prélève qu'une faible cotisation pour l'entretien du noviciat et de l'infirmerie commune; qu'ils n'ont à rendre compte de leur gestion qu'à M. le curé de Bercy, et que les bénéfices de l'école, si un établissement de cette nature pouvait en produire, profiteraient à ce dernier seul...

Tels sont les divers points sur lesquels le tribunal avait à se prononcer. Il est inutile, après ce que nous venons d'exposer, d'insister sur l'odieux des prétentions de l'administration et sur le caractère inique d'une loi qui, dans un seul but de persécution, met toute une catégorie de citoyens hors du droit commun parce qu'ils appartiennent à des communautés religieuses et leur refuse même les tempéraments d'équité que l'on accorde aux Sociétés les plus véreuses.

(*Monde.*) L. LEMARIGNIER,
Avocat à la cour d'appel.

A L'EXPOSITION

Nous revenons au Champ-de-Mars, et jetons un coup d'œil sur la galerie centrale.

A quelque chose malheur est bon. On pouvait croire que notre manufacture de Sèvres ne se relèverait pas de l'état d'in-

fériorité où elle se montra, lors de l'Exposition de 1878, devant les progrès accomplis par les céramistes de l'industrie libre. Nous sommes heureux de constater qu'au lieu de se laisser abattre, elle s'est cabrée sous ce coup de fouet. Son nouveau directeur, M. Deck, lui imprimera une bonne allure. Déjà, elle nous semble bien partie. On abandonne les mauvaises traditions, qui dataient du premier empire, on revient à celles qui firent la gloire de la manufacture pendant le XVIIIe siècle, et l'on cherche des voies nouvelles dans une adaptation intelligente de toutes les découvertes des modernes faïenciers à ce que j'appellerai l'esprit de la porcelaine.

Telles sont les tendances qui dominent aujourd'hui à Sèvres, sous l'impulsion de M. Deck ; elles s'affirment avec une certaine crânerie dans l'exposition du dôme central. Celle-ci nous présente une variété de formes qui doit bien surprendre les partisans de la routine, une multiplicité de couleurs dont on n'avait pas idée sous l'administration léthargique du romancier Champfleury.

Je signale à votre attention : l'emploi, désormais plus discret, de ce fameux « bleu de Sèvres » qu'on avait fini par appliquer tout uniment sans en relever par aucun agrément délicat la lourde et un peu bourgeoise richesse ; les nouveaux essais de pâte tendre ; les jaspés, nuancés à l'infini ; certaines couvertes, d'une transparence ivoirine, qui conviennent si bien aux statuettes et à toutes les parties décoratives en relief.

Les « tableaux » ont disparu à tout jamais, ce qui n'est pas dommage. Sèvres ne connaît plus que la grammaire de l'ornement. On a enfin compris qu'une assiette à dessert n'était pas idoine à figurer les Pestiférés de Jaffa, le Serment des trois Horaces ou le portrait de Marie-Antoinette. On est rentré dans la vérité esthétique.

Les trois pièces capitales de cette exposition sont : la torchère de M. Carrier-Belleuse, la jardinière aux amours, et le grand biscuit représentant un paon sur une vasque.

Maintenant il faut souhaiter que M. Deck ne perde pas de vue que la porcelaine ne doit jamais offrir les apparences de la majolique. Quelques pièces de son exposition, notamment une plaque Louis XV céladon, méritent ce reproche. Une engobe trop robuste ne saurait convenir à des objets pétris dans une pâte si fine et si fragile.

Mais, à la vérité, c'est l'exception. L'éminent artiste qui a

porté si haut l'art de la faïence comprend, nous l'avons dit, l'esprit de la porcelaine.

*
* *

Comme Sèvres, les Gobelins sont franchement revenus aux bonnes traditions qu'ils n'auraient jamais dû abandonner. Les séries de panneaux destinés au palais de l'Elysée, au palais du Luxembourg, à la bibliothèque Nationale, relèvent directement de l'art décoratif. Peut-être peut-on leur reprocher une certaine pauvreté de conception. La série du Luxembourg est bien terne ! On a vraiment plus de génie dans les manufactures artistiques de papiers peints. Pourquoi les Gobelins n'iraient-ils pas chercher des inspirations dans le Japonisme ? J'estime qu'il y aurait là une source inépuisable de fantaisie décorative et de nouveaux effets.

La place d'honneur, sous le Dôme central, a été donnée aux deux grands panneaux qui occupaient depuis au moins quinze ans les métiers des Gobelins, je veux dire : la *Filleule des fées*, par M. Mazerolle, et les *Arts dans l'antiquité*, par M. Ehrmann. Comme œuvre d'art, le second est incomparablement supérieur au premier.

Du même M. Ehrmann, vous remarquerez, à l'étage, l'*Imprimé* et le *Manuscrit*, deux panneaux pour la bibliothèque Nationale. Le *Manuscrit*, figure allégorique d'une noble inspiration et d'une ravissante élégance, restera l'une des œuvres les plus justement admirées de la manufacture des Gobelins.

L'exposition des tapisseries de Beauvais renferme quelques honorables panneaux de tenture. Mais il faut donner la préférence aux sièges, où excelle décidément notre première manufacture de basse-lice.

*
* *

Le palais des Beaux-Arts, qui fait pendant au palais des Arts libéraux et qui est tout pareil, se divise en trois sections : 1° l'exposition décennale française de peinture et de sculpture ; les tableaux sont groupés dans une série de salles au rez-de-chaussée, entre le hall central et la grande galerie transversale dite galerie Rapp ; les sculptures se trouvent pour partie (les marbres) dans la galerie Rapp, pour partie (les bronzes et les plâtres) dans les péristyles et sur les terrasses qui entourent le palais ; 2° l'exposition centennale française de peinture et de sculpture, disposée dans le hall central et dans une partie de l'étage ; 3° l'exposition des beaux-arts étrangers, qui occupe

tout l'autre côté du rez-de-chaussée, l'autre partie de l'étage et quelques places dans la galerie Rapp.

Nous ne parlerons aujourd'hui que des deux premières sections.

*
* *

La décennale renferme le dessus du panier des dix salons qui se sont succédé depuis l'année 1878 jusqu'à l'année dernière inclusivement. On n'y trouverait donc pas une seule œuvre importante sur laquelle je n'aie déjà dit mon sentiment aux lecteurs du *Nouvelliste*. Sans doute l'occasion serait bonne pour reviser nos impressions de la première heure ; il est certain que le critique ayant vieilli, comme les tableaux, réformerait plus d'un de ses jugements ou trop sévères ou trop enthousiastes ; mais où cela nous entraînerait-il ?

Au demeurant, de quel poids pèseraient nos humbles appréciations dans un concours où le jury a récompensé tous les concurrents ? Le jury doit s'y connaître, il est composé des « sommités » de l'art international. Or, s'il a décerné autant de médailles qu'il y avait d'exposants (environ deux mille), cela veut dire que tous les peintres et tous les sculpteurs admis au Champ-de-Mars sont des hommes de grand talent. Nous aurions mauvaise grâce, pauvre petit critique, à contester l'autorité du magnifique aréopage, et à vouloir désabuser les bénéficiaires de sa munificence.

Je le déclare donc : Quinault est un Virgile ;
Pradon comme un soleil en nos temps a paru ;
Trissotin écrit mieux qu'Ablancourt ou Patru.

A vrai dire, cette munificence eût été plus circonspecte si elle avait dû se traduire par de véritables médailles en métal sonnant et trébuchant. Peut-être ne s'est-on montré si large que parce que les récompenses aux artistes de l'Exposition consistent en de simple papier. Pour des peintres et des sculpteurs habitués à se nourrir de gloire, du papier c'est bien assez, ont déclaré nos gouvernants, qui ont substitué aux traditions de Mécène la sagesse de Calchas. Et ils ont payé les artistes avec des assignats, — ce qui, d'ailleurs, n'a rien d'absolument incompatible avec les souvenirs financiers de la grande Révolution.

Reste à savoir si ces médailles compteront pour les Salons annuels. Voilà la grosse question dont les artistes se préoccupent. Eh ! sans doute, elles comptent ! Les précédents le veu-

lent ainsi. D'ailleurs, comment faire autrement! Nous avons eu après la guerre de 70 une revision de grades : elle a pu fonctionner grâce à la discipline de fer qui règne dans l'armée. Croyez-vous possible une revision des récompenses dans la république des artistes, ou l'esprit d'obéissance et de soumission est inconnu? Leur modestie serait si peu capable de se plier à pareille épreuve, que déjà beaucoup ont protesté par des refus contre les médailles du jury de l'Exposition. Tel qui n'avait reçu qu'une médaille de première classe la rejette avec dédain : il voulait une médaille d'honneur. Ainsi des autres. A la vérité, parmi les protestataires, tous n'avaient pas tort. Proposer une médaille de deuxième classe à un maître comme Guillemet, une médaille de troisième à Louis Le Poittevin, si clairement désigné pour la première depuis ses deux derniers Salons, c'est ridicule. Mais se garderont bien de protester ceux-là qui n'auraient peut-être jamais eu la moindre récompense sans la bonne fortune de cette Exposition et sans l'inénarrable générosité de ce jury international! Or, vous devinez les conséquences que cette pluie de médailles (papier ou métal, peu importe!) entraînera pour les expositions annuelles du palais de l'Industrie. Le nombre des exempts du jury d'admission va se trouver triplé du coup. Il n'en faut pas davantage pour tuer l'institution du Salon, déjà fort malade.

La conclusion de tout cela, c'est qu'on devrait abolir les récompenses aux artistes. L'esprit de corps y gagnerait, l'art n'y perdrait rien.

Jamais ne s'était accusée aussi vive la susceptibilité des gens de brosse ou d'ébauchoir. Ce nous est une raison de plus pour ne pas les chagriner en déclarant que tel ou tel ne méritait pas l'honneur de représenter l'art français à l'Exposition universelle. Nous préférons nous borner à constater que, dans son ensemble, la *Décennale* justifie le bon renom dont jouit l'école française contemporaine. Il est impossible de le nier, nous occupons la première place.

Voici quelques noms et quelques œuvres :

M. Bonnat : les portraits de Victor Hugo, de Pasteur, du cardinal Lavigerie (la merveille du Salon de 1888), de M. Puvis de Chavannes, de la comtesse Potocka, de M. Dumas fils, de M. Jules Ferry; un superbe paysage oriental de montagnes.

M. Carolus Duran : les portraits de Pasteur, de Mlle Carolus Duran, du peintre Français, de Mme la comtesse Vandal, l'*Andromède*, etc. En tout 9 toiles.

M. Detaille : *Le Rêve* (médaille d'honneur de l'année dernière); les *Cosaques,* dont on a tant parlé; *Mon ancien régiment.*

M. Gervex : le *Jury de peinture*, la *Clinique*, *Rolla*, la *Dame masquée.*

M. Roll : le *Chantier de construction*, les *Mineurs*, la *Vache*, la *Fermière*, deux beaux portraits.

M. Morot : le *Bon Samaritain,* la *Charge de Reischoffen.* la *Mort du toréador*, un joli portrait de garçonnet.

M. Maignan : ses meilleurs tableaux d'histoire et sa grande et belle composition allégorique, le *Tocsin.*

M. Lhermitte : le *Vin*, les *Moissonneurs au repos*, etc.

M. Lefebvre : sept toiles dont la *Diane* et l'*Aïeule et l'enfant.*

M. Henner : huit ou dix morceaux, des « corrégiens ».

M. Jean-Paul Laurens : trois tableaux de moines, le portrait de M. Mounet-Sully.

Ajoutez à cela nombre de toiles remarquables, quoique signées de noms moins illustres, telles : *Un coup de main* et la *Veuve,* de M. Renouf; la *Nuit de Noël*, de M. Lagarde; *Ruth et Booz*, de M. Girardot; le *Marché à la volaille*, de M. Victor Gilbert; le *Repos*, de M. Emmanuel Benner; les *Casselois se rendant à Philippe-le-Bon*, de M. Tattegrain; les *Lions crucifiés*, de M. Surand (épisode de Salammbô); l'*Age de pierre*, l'*Ulysse* et la *Mort de César*, de M. Rochegrosse; la *Grève des forgerons* de M. Soyer; les *Enervés de Jumièges* et la *Fuite du roi Grandlon*, de M. Luminais; les *Loups de mer*, de Mme Demont-Breton; les *Chérifas*, la *Justice du chérif* et la *Soif*, de M. Benjamin Constant; les *Vaches snr la falaise*, de M. Duez; — puis encore les meilleures toiles de MM. Damoye, Pelouze, Rapin, Besnard, Zuber, Guillemet, Ferrier, J. Le Blant, Barillot, Cazin, Agache, Camille Bernier, etc... Quels éléments! Quelle parfaite galerie on aurait pu organiser, en écartant les non-valeurs, les inutiles, les fâcheux !

*
* *

La sculpture l'emporte sur la peinture, non seulement par le niveau artistique très supérieur où nos statuaires la maintiennent sans défaillance depuis vingt ans, mais encore par une plus grande sobriété dans le choix des morceaux.

MM. Mercié, Falguière, Barrias, Dubois, Dalou, Turcan, Delaplanche, Cain, Frémiet, Thomas, Saint-Marceaux, Coutan, Desca, Gautherin, Gaudez, Mathurin-Moreau, Marqueste,

Dampt, Aizelin, Suchetet, Hector Lemaire, Mme Bertaux, etc., se trouvent là, avec leurs meilleurs œuvres, toutes connues, popularisées, consacrées.

C'est le triomphe exclusif, absolu, du génie français.

Dans les salles étrangères, vous verrez peut-être quelques tableaux (oh! très isolés) qui manquent à la gloire de notre école de peinture. Mais vous y chercherez en vain un marbre ou un bronze capables de soutenir la comparaison avec une œuvre quelconque de nos statuaires de premier rang.

Le monopole de l'art du ciseau, jadis à la Grèce, puis à l'Italie, appartient aujourd'hui à la France.

*
* *

Si la Décennale est complète, trop complète, même prolixe comme peinture, la Centennale présente des lacunes regrettables. La première partie du siècle me semble rudement sacrifiée. On aurait dû faire quelques emprunts de plus au Louvre et aux musées de province.

La pensée d'une exposition embrassant toute la peinture française pendant un siècle est évidemment excellente. Par malheur, le soin de la réaliser a été confié à un homme d'une compétence douteuse, qui apporte aux choses de l'art tantôt un emballement juvénile, tantôt un esprit sectaire. J'ai nommé M. Antonin Proust, trois fois illustre par la protection qu'il a accordée aux fumisteries picturales de Manet, par la loterie des Arts décoratifs et par les sottes enchères de l'*Angelus*.

Il semble que l'idéal d'une pareille galerie eût été de représenter *tous* les maîtres du siècle, et chacun par une seule œuvre — autant que possible la plus importante. Cela était facilement réalisable. Mais M. Antonin Proust a ses peintres favoris ; il est aussi très infatué de son mérite personnel. Double malheur dont l'exposition centennale se ressent.

Quoi qu'il en soit, nous voyons défiler devant nous une collection de pages fameuses : le *Mariage de Napoléon et de Joséphine,* de David, prêté par le musée de Versailles ; le *Martyre de saint Symphorien*, d'Ingres ; les *Romains de la décadence*, de Couture, et le *Massacre de Scio*, de Delacroix, qui viennent du Louvre ; le *Labourage*, de Mlle Rosa Bonheur, qui appartient au Luxembourg; la *Charge de Kellermann à Marengo*, de Bellangé (musée de Rouen) ; un saisissant portrait de Géricault, par lui-même ; les *Casseurs de pierre*, de Courbet ; la *Fille du Tintoret*, de Léon Coignet (musée de Bordeaux) ; le

Maréchal Prim, d'Henri Regnault, qui écrase tout dans la salle ; les *Dernières Cartouches,* d'Alphonse de Neuville ; le portrait du jeune P. J., de Baudry ; les *Foins,* les *Pommes de terre*, les portraits du prince de Galles, de Sarah Bernhardt, de M. Albert Wolff ; la *Première communiante*, de Bastien-Lepage ; les *Fiançailles*, de Leloir, etc.

Puis, deux Chaplin, des Jules Breton, des Diaz, des Carolus-Duran, des Gustave Moreau, des Dupré, des Delaunay, des Jean-Paul Laurens, des Detaille, des Harpignies, des Guillaumet, des Cabanel, des Vollon, la *Mort de Léonard de Vinci,* de M. Gigoux (musée de Besançon) ; la *Marguerite*, de M. Tissot ; le *Coup de canon,* de Berne-Bellecour. Certes, il faudrait presque tout citer ; je m'arrête.

« Mais alors, objecterez-vous, cette galerie est fort belle ? Et vous vous plaignez ! »

Je n'ai pas dit que cette galerie ne fût pleine de belles choses. Mais je déplore l'absence de certains maîtres et l'insuffisance avec laquelle d'autres sont représentés. Enfin, une chose m'indigne, c'est de voir le portrait de M. Antonin Proust occuper le panneau central du salon d'honneur, avec tout l'œuvre de Manet groupé autour de lui. Les folles caricatures connues sous les noms d'*Olympia*, de *Lola de Valence*, de *Bougiral*, de la *Joueuse de guitare au perroquet* dominant l'exposition des artistes du XIX[e] siècle, c'est là une de ces idées qui ne pouvaient venir qu'à M. Antonin Proust !

(Nouvelliste de Rouen.) M. GÉRARD.

LE CLERGÉ ET LES ÉLECTIONS

L'ami intime du juif et escroc Jacques Meyer, actuellement sous clef, — le juif, l'autre ne l'est pas encore, — le ministre de la « justice » et des cultes Thévenet, qui n'ose poursuivre aucun de ses insulteurs trop bien armés de faits contre lui, s'imaginant peut-être que les membres de l'épiscopat et du clergé français sont des fonctionnaires de l'État, vient d'adresser aux archevêques et évêques de France, en vue des prochaines élections législatives, la circulaire suivante :

Monsieur l'évêque,

La période électorale est à peine ouverte que déjà certains membres du clergé me sont signalés comme s'immisçant dans la lutte des partis.

J'ai, par suite, le devoir de faire appel à votre haute intervention.

Je vous prie, monsieur l'évêque, de faire comprendre à tous les prêtres de votre diocèse, quel que soit leur rang dans la hiérarchie ecclésiastique, qu'il leur est interdit de manifester des préférences politiques dans l'exercice de leurs fonctions sacerdotales, et d'abuser, d'une manière quelconque, du crédit ou de l'autorité que peut donner leur caractère.

Je rappelle aux parquets l'application qu'il leur appartient de faire des dispositions du code pénal destinées à réprimer les troubles qui seraient apportés à l'ordre public par les ministres du culte dans l'exercice de leur ministère.

Le gouvernement, usant du droit de haute discipline qui lui a été reconnu à l'égard de tous les membres du clergé, n'hésitera pas, d'autre part, à sévir contre ceux d'entre eux qui auraient enfreint des règles de conduite dont, depuis le Concordat, l'observation a été exigée sous tous les régimes et dont la violation, au début du régime actuel, a été la première et la principale cause des difficultés qui se sont élevées entre l'autorité religieuse et le pouvoir civil.

Les manœuvres, les prédications politiques et généralement tous les actes qui dénoteraient une hostilité systématique entraîneraient immédiatement la radiation des cadres du clergé rétribué par l'État.

En outre, les prêtres qui se seraient ainsi compromis ne pourraient plus prétendre à l'avenir aux titres dont la collation est subordonnée à l'agrément du gouvernement.

Je demeure toutefois convaincu, monsieur l'évêque, que le gouvernement n'aura pas à recourir à ces sévérités, et que votre sagesse et votre énergie suffiront à assurer dans votre diocèse la neutralité indispensable dans l'intérêt de l'Eglise comme dans celui de l'Etat.

Agréez, monsieur l'évêque, l'assurance de ma haute considération.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

THÉVENET.

En même temps le garde des sceaux a expédié aux procureurs généraux cette autre circulaire :

Monsieur le procureur général,

J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli un exemplaire de la circulaire que j'adresse à l'épiscopat au sujet du rôle du clergé pendant la période électorale.

Je vous prie, monsieur le procureur général, de vouloir bien en prendre connaissance et de donner les instructions nécessaires pour que les délits de droit commun qui vous seraient signalés à la charge des ministres des cultes reconnus soient immédiatement et sévèrement réprimés.

Je me réserve d'user ensuite, scit sur votre rapport, soit sur le rapport de l'autorité départementale, du droit qu'il m'appartient d'exercer en matière de discipline ecclésiastique.

J'attacherais le plus grand prix à recevoir de vous, dès que la période électorale sera close, un rapport d'ensemble analogue à celui que mon prédécesseur vous a demandé par sa circulaire du 15 juin 1888.

Recevez, etc.

De telles circulaires se passent de commentaires, Sa Grandeur Mgr Trégaro, évêque de Séez, a répondu :

Séez, le 9 septembre 1889.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre, en date du 4 septembre, par laquelle vous faites appel à ma *haute intervention* auprès de mon clergé pendant la période électorale.

Je connais mon clergé, monsieur le ministre, et je voudrais pouvoir lui épargner la lecture de la lettre de Votre Excellence. Elle ne peut, en effet, que le blesser dans tout ce qui lui est le plus cher : sa dignité et son patriotisme ; car, il faut l'avouer, vous nous traitez en ilotes et en parias.

Or, nous ne sommes pas des étrangers ; nous sommes des citoyens français comme vous, monsieur le ministre, et au même titre que vous.

Nous réclamons donc nos droits, et il n'appartient pas à Votre Excellence de nous en priver.

Nous ne sommes pas des parias ; notre place est marquée au premier rang de la société française, et nous prétendons la maintenir.

Le clergé français n'a jamais failli à son patriotisme : les annales de notre histoire, si vous daignez les consulter, vous en donneront des preuves irréfragables.

Votre lettre, monsieur le ministre, n'est qu'un arsenal d'armes offensives et oppressives où vous pourrez puiser à volonté pour condamner, si cela vous plaît, le plus digne de mes prêtres sur une simple parole sortie de sa bouche.

Les menaces dont elle est remplie pourraient être adressées à des esclaves, mais elles blessent, elles humilient des hommes d'honneur.

Je regrette, monsieur le ministre, que vous ne l'ayez pas compris. Peut-être ne vous êtes-vous pas souvenu que vous vous adressiez à des cœurs français ?

Vous paraissez soupçonner mon clergé de n'être pas dévoué à la République ? Je n'ai pas à répondre à cette insinuation ; mais je puis certifier que le gouvernement qui nous assurera la liberté, *la liberté vraie pour tous*, sans exception, celui-là n'aura rien à craindre de la

majorité du clergé français ; et, s'il vous est donné d'en être témoin, monsieur le ministre, vous n'aurez pas à lui adresser ces avertissements que contient votre circulaire, n° 551, du 4 septembre 1889.

Agréez, monsieur le ministre, l'assurance de ma très haute considération.

† François-Marie,
évêque de Séez.

—

Quoi que dise et quoi que fasse M. Thévenet, l'Épiscopat fera son devoir et parlera. Tant pis pour les républicains s'ils ne se reconnaissent pas dans les candidats honnêtes, intègres, tolérants pour lesquels seuls un catholique peut et doit voter.

Le cardinal Langénieux termine ainsi la lettre pastorale par laquelle il publie l'Encyclique *Quanquam pluries:*

Dans quelques semaines, le pays va se prononcer sur ses propres destinées, et cette expression nouvelle de la volonté nationale est intimement liée — il ne faut pas se le dissimuler — aux plus grands intérêts moraux et religieux de la nation. Dieu nous garde de nous désintéresser jamais de la vie politique et sociale de notre pays : cette sollicitude est la première marque du patriotisme. Mais c'est comme évêque et comme pasteur de vos âmes que nous vous parlons; et, laissant de côté toute autre considération, nous vous rappellerons seulement que la situation est telle aujourd'hui chez nous, que l'exercice du droit de suffrage, par le seul fait des adversaires de toute idée religieuse, portera fatalement sur des questions qui relèvent directement de la religion et de la conscience.

En effet, N. T. C. F., la question religieuse, qui devrait rester toujours en dehors des conflits d'opinions, parce qu'elle les domine de toute la hauteur de l'ordre surnaturel, prime, de l'aveu de tous, la question politique, en sorte qu'il s'agit moins de savoir si la France de demain aura à sa tête tel ou tel parti et vivra sous ce régime ou sous celui-là, que de savoir si Dieu reprendra ses droits et sa place dans nos lois, dans nos écoles, dans nos institutions, dans nos mœurs sociales et dans notre vie publique, ou si, définitivement, il en sera banni. Ce qu'il s'agit de savoir, c'est si notre société française retrouvera demain son équilibre sur sa base naturelle et traditionnelle, la religion, ou si elle poussera jusqu'à ses dernières conséquences la criminelle tentative de l'athéïsme social mis en pratique ; — si elle s'affranchira du joug funeste de la franc-maçonnerie, ou si elle le subira plus longtemps ; — si les relations nécessaires de l'Église et de l'État seront enfin loyalement acceptées, ou discutées sans cesse et soumises à cette singulière interprétation qui fait de l'Église, au point de vue diplomatique une alliée et dans la pratique administrative une adversaire, tantôt une autorité qu'on entoure de

respects officiels, tantôt une institution suspectée qu'on tente de réduire légalement à l'impuissance. Il s'agit de savoir, en un mot, si demain en France, il sera possible encore d'être fidèle en même temps à son Dieu et à son pays.

Voilà, N. T. C. F., la question capitale qui sera tranchée dans quelques jours et dont la solution dépend du choix des hommes à qui le pays donnera mandat pour le représenter. C'est dans le recueillement qu'un peuple devrait se préparer à pareils événements ; vous savez, au contraire, quelle agitation s'empare des masses populaires en semblables circonstances. Pour nous, nous prierons afin que Dieu nous ait en pitié et qu'il fasse luire encore pour notre chère France des jours de prospérité, de sainte et loyale liberté, d'union, de concorde et de paix.

Quand il voulut donner une magistrature à son peuple, Dieu dit à Moïse : « *Choisis, parmi la multitude, des hommes influents et craignant Dieu, pleins de loyauté, sans cupidité et fais-en des magistrats pour le peuple.* » La mission que le Seigneur assignait à Moïse, c'est celle que la constitution confère au peuple français ; puisse-t-il s'inspirer, en l'accomplissant, de ces considérations d'ordre supérieur et travailler ainsi au relèvement moral, à la pacification sociale et religieuse et à la grandeur nationale de la France, pour la plus grande gloire de Dieu.

S. G. Mgr Robert, évêque de Marseille, vient d'adresser la lettre suivante aux curés de son diocèse :

Marseille, le 31 août 1889,
En la fête de saint Lazare, patron de la ville et du diocèse.

Monsieur le curé,

La religion est trop gravement intéressée dans les élections générales pour que je puisse me dispenser de donner à mes diocésains des avis à cet égard. Personne n'ignore en effet que, dans leur législature, les nouveaux élus auront à s'occuper souvent de questions religieuses. Elles s'imposent d'elles-mêmes à raison de leur connexité avec toutes les choses qui regardent la famille et la société. La religion catholique, en vertu de sa mission divine, a le droit d'intervenir partout : au foyer domestique pour en sauvegarder l'honneur, la dignité, par l'indissolubilité du mariage chrétien ; à l'école, pour y instruire et élever les enfants dans la vérité et les règles de sa foi : dans le pays tout entier, pour la prospérité des bonnes mœurs et de l'ordre public. Ces biens que procure la religion à l'individu, à la famille, à la société forment le patrimoine commun des chrétiens et deviennent une partie intégrante de leur vie qui les suit partout et

imprime la direction à toutes leurs habitudes. Ils n'ont rien de plus cher au monde que ces biens ; aussi sont-ils obligés de les conserver par tous les moyens qui dépendent d'eux. Dès qu'un péril menace d'y porter atteinte, leur zèle s'éveille et s'efforce de le conjurer. Et, quand se forment des assemblées électives, où seront examinés et discutés les intérêts religieux, les chrétiens doivent alors travailler de tous leurs efforts à leur donner d'habiles et dévoués défenseurs.

Le vote de l'électeur, dans de pareilles circonstances, est un devoir de conscience. Ne point prendre part aux élections serait commettre un acte de négligence, j'ose dire de lâcheté, inexplicable chez un chrétien qui doit connaître le prix du don de la foi et la nécessité d'en assurer le bienfait pour lui et pour les siens.

On est donc obligé de voter, mais on est encore bien plus tenu de donner son suffrage à des hommes capables de comprendre et de soutenir la grande cause de la religion. Une science éclairée, un jugement sûr, un caractère ferme et inaccessible aux séductions des richesses ou des honneurs, un sincère dévouement au pays, et surtout la conviction inébranlable que le plus solide rempart des peuples est dans la crainte de Dieu et le respect de sa loi sainte : voilà les principales qualités qui doivent fixer le choix de l'électeur chrétien. Jamais il ne votera pour un candidat qu'il sait disposé à trahir, par hostilité ou même par simple faiblesse, les droits sacrés de la religion. Un tel vote engagerait sa conscience et le rendrait coupable de péché.

Qu'on ne s'étonne point de m'entendre donner ces instructions ; les évêques des diverses parties du monde catholique en ont adressé de semblables à leurs fidèles, quand ils se sont trouvés dans les mêmes circonstances. L'évêque n'a-t-il pas reçu de l'Eglise la mission d'instruire les âmes et de les guider dans l'accomplissement de leurs devoirs ?

Maintenant, je n'ai pas besoin d'ajouter que ce langage est éminemment patriotique. La patrie, suivant la parole de Bossuet, est essentiellement dans « la société des choses divines et humaines ». Assurer, dans une nation, les intérêts religieux et à ces intérêts religieux tenir associés et intimement unis les intérêts civils, c'est affermir sa puissance et sa grandeur. On ne saurait y parvenir par aucun autre moyen, et ce moyen est souverainement efficace.

Nous chrétiens, nous ne voulons céder à personne l'honneur d'aimer notre pays plus que nous ne l'aimons. Nous avons appris ce devoir du divin Maître : son ministère de salut qu'il a voulu constamment exercer sur le sol natal, en réservant sa mission personnelle aux brebis d'Israël, les larmes d'attendrissement et de compassion que son cœur versa, plus d'une fois, sur l'indocilité et l'aveuglement de ses compatriotes, les paroles de miséricorde et de pardon qu'il fit monter de la croix, vers son père, en faveur de ces

ingrats devenus ses ennemis et ses bourreaux : tout, dans l'exemple de sa vie, montre aux chrétiens combien ils doivent aimer leur pays d'un amour généreux, constant, désintéressé et prêt à tous les sacrifices.

Demandons à Dieu d'inspirer à tous cet amour vrai de la patrie, qui, toujours et partout, s'inspire des maximes chrétiennes ; demandons-lui d'en pénétrer surtout les électeurs appelés à donner leurs suffrages pour l'élection des députés. Je ne puis trop le redire : La religion est la basse fondamentale des Etats : ils pencheraient certainement vers leur ruine, si jamais cette base était ébranlée et venait à disparaître. Ne cessons de prier la très sainte Vierge Marie, Reine de la France, et ses saints protecteurs, d'obtenir du ciel qu'elle soit constamment fidèle à ses traditions chrétiennes, qui lui ont mérité le beau titre de Fille aînée de l'Eglise. Si elle reste toujours profondément religieuse, comme nous en avons la confiance, elle sera toujours grande, heureuse et prospère. Le Sauveur a dit : Cherchez avant tout le royaume de Dieu, et les autres biens vous arriveront par surcroît.

En conséquence, les dimanches 15 et 22 de ce mois, on chantera, au salut, les litanies de la sainte Vierge, avec les versets et oraisons accoutumés.

Nous invitons instamment nos prêtres et les personnes pieuses à prier souvent, pendant la période des élections, aux intentions que nous venons d'indiquer.

La présente lettre sera lue, sans commentaire, le dimanche qui en suivra la réception.

Agréez, monsieur le curé, la nouvelle assurance de mon affectueux attachement en Notre-Seigneur. † LOUIS,

Evêque de Marseille.

Mgr l'évêque de Saint-Claude écrit de son côté :

Monsieur le Curé,

Un grand événement va s'accomplir bientôt dans notre chère patrie. Le Dimanche 22 septembre auront lieu des élections générales pour le renouvellement de la Chambre législative.

Votre amour pour la religion et pour la France vous dit assez la gravité des intérêts engagés dans cette manifestation nationale. Plût au Ciel que les fidèles confiés à vos soins et appelés à voter comprissent bien les devoirs imposés à leur conscience ! Tous se rendraient aux comices électoraux, car l'abstention est un crime; tous donneraient leurs suffrages aux plus dignes, aux plus capables, aux plus sûrs défenseurs de la religion qui seront aussi les plus forts et les plus intègres soutiens de notre chère France.

C'est pour obtenir un si nécessaire résultat que nous faisons appel

à votre piété et à la piété des fidèles. Dieu est le maître des cœurs, son Esprit souffle où il lui plaît et ce souffle porte la vie.

Prions donc le Seigneur de répandre sa lumière et sa force, sur tous ceux dans les mains desquels se trouvent en ce moment solennel les intérêts de la religion et de la patrie.

En conséquence, monsieur le curé, le dimanche 15 septembre, le *Veni Creator*, suivi du *Sub tuum*, sera chanté avant la Messe paroissiale. A partir de ce même jour, chaque prêtre ajoutera l'oraison de *Spiritu Sancto* aux oraisons prescrites par la rubrique. Nous engageons les communautés religieuses et les personnes pieuses à faire la sainte communion dans les mêmes intentions. Nous recommandons tout spécialement la récitation du Saint-Rosaire, surtout en commun, là où la chose pourra se faire.

Agréez, monsieur le curé, l'assurance de mon affectueux dévouement.

† César Joseph,
évêque de Saint-Claude.

LA BÉNÉDICTION DE L'ÉGLISE DU ROSAIRE A LOURDES

Nous lisons dans le *Monde.*

Lourdes, 7 août.

Lourdes!... Lourdes! la petite ville privilégiée dont le nom éveille tant de pieux souvenirs et de religieuses émotions, est aujourd'hui en fête. Depuis hier près de quinze trains ont amené plus de dix mille pèlerins, venus des points les plus opposés. Albi, Castres, Béziers, Carcassonne, Cambrai, Arras, Montauban, Angers sont largement représentés. Tous les fidèles qu'ont attirés les fêtes en l'honneur de l'église du Rosaire forment le chiffre énorme de vingt-cinq à trente mille pèlerins environ.

Les fêtes ont commencé hier dans l'après-midi. S. G. Mgr Catteau, évêque de Luçon, a prononcé à trois heures, à la Grotte, une homélie qui a produit sur l'assistance une impression profonde. Malgré le mauvais temps, la foule est restée toute la soirée devant la Grotte et la procession aux flambeaux a eu lieu comme d'habitude.

Ce matin, une pluie fine tombait sur Lourdes et faisait craindre que la cérémonie de la bénédiction de la nouvelle église du Rosaire ne pût avoir lieu avec toute la solennité qu'on s'était promis de lui donner. On racontait que les francs-maçons de Lourdes — ils sont peu nombreux — se réjouissaient de ce fâcheux contre-temps. Leur joie aura été de courte durée. En effet, la pluie a subitement cessé une demi-heure avant la céré-

monie. Une foule incalculable et toute recueillie a pu peu à peu se placer en face de l'église du Rosaire.

Cette église, dont la première pierre a été posée le 16 juillet 1883, par son Em. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, est aujourd'hui à peu près complètement terminée. Elle est située juste au-dessous de la basilique et contiendra six mille personnes au moins ; elle élargit la façade de l'église supérieure et lui donne une base imposante. La première année fut employée à des travaux de fondation très difficiles ; il fallut combler l'ancien lit du gave de Pau, qui passe à quelques mètres de la Grotte, avec des blocs considérables pour rendre le terrain consistant, car c'est sur cet emplacement même que la main habile de M. Hardy, architecte, a édifié le nouveau monument à la gloire de la Mère de Dieu. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'à exécuter des travaux d'art et de sculpture, qui doivent parfaire cette merveilleuse construction.

L'église du Rosaire est une croix grecque de 70 mètres de longueur sur autant de largeur. La nef principale est voûtée en berceau avec lunettes. Le dôme central, à pendentif, s'élève à 16 mètres de hauteur ; les bras de la croix ont la forme de demi-coupoles. A l'extrémité se trouvent, de chaque côté, deux viaducs qui s'inclinent en pente très douce et offrent, à la partie supérieure, des voies larges donnant accès dans la basilique. La nouvelle église contient quinze chapelles, qui rappellent la série des mystères du Rosaire ; cinq sont placées dans chaque bras de la croix. Ces chapelles reçoivent le jour d'en haut. On espère ainsi obtenir plus d'effet pour les sculptures qui seront par la suite exécutées. Le dôme central est illuminé par seize roses qui forment couronne et seize étoiles d'éclairage différent.

Quatre portes ont été ouvertes : deux petites qui serviront habituellement et qui seront closes par des battants pleins et précédés de tambours ; les deux grandes seront fermées simplement par des grilles, ce qui permettra de voir de l'extérieur la profondeur du sanctuaire. Un groupe colossal, comprenant à la fois Notre-Dame du Rosaire, l'Enfant Jésus, saint Dominique et l'Église personnifiée, sera placé au-dessus de l'entrée de l'édifice. Pour le moment, on y a mis les armes du Saint-Père au milieu ; à droite, celles de l'Archevêque de Paris ; à gauche, celles de Mgr l'évêque de Tarbes.

Ajoutons enfin qu'à droite et à gauche de la nef s'élèvent deux vastes tribunes, dans lesquelles on doit placer des orgues monu-

mentales; ces tribunes communiquent avec une troisième qui s'ouvre sur une croisée centrale située au-dessus de l'entrée principale.

C'est devant cette entrée qu'on a élevé une estrade et installé un autel provisoire. C'est là que la foule se presse. A 9 heures, on compte environ 15,000 personnes entre les deux viaducs; tous les sommets des montagnes environnantes, tous les points culminants d'alentour sont garnis de monde. Plus de douze cents prêtres massés aux angles de l'estrade récitent à haute voix le rosaire. La foule répond. Ce spectacle est imposant. Bientôt les cloches sonnent et le cortège descend processionnellement, par le viaduc de gauche, de la maison des bons Pères missionnaires.

Sur l'avis du médecin, S. Em. le cardinal Richard, indisposé depuis la veille, doit s'abstenir de paraître et ne peut présider à l'inauguration solennelle de l'église.

Il est remplacé par Mgr Gouzot, archevêque d'Auch, qui s'avance mître en tête et crosse en main, précédé de NN. SS. Billère, évêque de Tarbes; Berchialla, archevêque de Cagliari, primat de Sardaigne; Fonteneau, archevêque d'Albi; Bourret, évêque de Rodez; Catteau, évêque de Luçon; Rougerie, évêque de Pamiers; Fiard, évêque de Montauban; Gaussail, évêque de Perpignan; Dennel, évêque d'Arras; Petit, évêque du Puy, et par un très grand nombre de chanoines, parmi lesquels nous remarquons M. l'abbé Reullet, du diocèse de Paris.

La cérémonie de la bénédiction commence immédiatement.

Tandis que Mgr Gouzot parcourt les diverses parties de l'édifice, la foule chante les litanies des saints; il est impossible de n'être point ému jusqu'aux larmes par cette éclatante manifestation de foi; tout ce peuple recueilli répétant d'une seule voix les pieuses invocations et les chants religieux, et confessant avec une admirable énergie la vitalité de ses croyances.

Après la messe, dite par Mgr l'archevêque d'Auch, Sa Grandeur a donné la bénédiction papale à toute l'assistance pieusement inclinée. Puis le cortège est revenu processionnellement à la maison des Pères missionnaires, précédé cette fois de tous les ecclésiastiques qui n'étaient point en habit de chœur et qui avaient pris place sur l'estrade.

A dix heures et demie, la première partie de cette magnifique et émouvante journée était terminée...

A trois heures, NN. SS. les Archevêques et Evêques, accom-

pagnés par tous les prêtres présents, sont retournés processionnellement, tous cette fois avec la mitre et la crosse, sur l'esplanade devant l'entrée de l'église du Rosaire. La foule, aussi considérable que dans la matinée, chantait avec entrain les psaumes en l'honneur de la Vierge. Mgr Bourret, évêque de Rodez, a prononcé un magnifique discours, que de chaleureux applaudissements ont fréquemment interrompu.

Nous devons noter ici un incident, que nous racontons tel que nous l'avons vu ; Mgr Bourret parlait à peine depuis quelques instants, lorsqu'une partie de la foule s'est précipitée dans la direction du Gave en poussant des exclamations; voici ce qui s'était passé. Une jeune fille âgée de quinze ans, originaire des environs de Carcassonne, avait été portée à la piscine voisine de la Grotte. Complètement paralysée des deux jambes, elle ne se soutenait depuis trois ans qu'à l'aide de béquilles. Après avoir été plongée successivement trois fois dans l'eau de la fontaine, elle se met à marcher. Plusieurs milliers de personnes témoins de ce fait suivaient cette enfant en criant au miracle. Quand l'émotion fut un peu calmée, Mgr Bourret put terminer son discours, qui a été suivi du salut du très Saint-Sacrement donné par Mgr Fiard, évêque de Montauban, et de la bénédiction de tous les prélats.

Tel est le récit de cette inoubliable et consolante journée.

A l'heure où je termine cette lettre, trente mille personnes, portant chacune un flambeau, vont processionnellement de la Grotte à la Basilique en chantant les gloires de Marie.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Une lettre du général Boulanger. — Le ministère et le clergé. — Etranger.

12 septembre 1889.

Depuis une quinzaine de jours, la presse se demande si, oui ou non, le général Boulanger se décidera à rentrer en France avant les élections.

Voici un document qui apporte, il nous semble, un peu de lumière : c'est une lettre que le général Boulanger vient d'adresser lui-même à M. Tirard, président du conseil des ministres :

Londres, le 4 septembre 1889.

Monsieur le président du conseil,

Au moment même où je fus décrété d'accusation et traduit devant

la Haute-Cour, je déclarai que je refusais de m'incliner devant une mesure que je trouvais inique et que je ne reconnaissais pas la compétence d'un tribunal d'exception qui avait demandé lui-même qu'on me livrât à lui, et dont les membres, étant mes ennemis, ne pouvaient être mes juges.

Mais je déclarai en même temps que, si on me donnait des juges de droit commun, c'est-à-dire un conseil de guerre, ou la première chambre de la cour d'appel, dont je suis justiciable en ma qualité de grand-officier de la Légion d'honneur, je considérerais comme un devoir de répondre au rendez-vous.

Après le réquisitoire de M. le procureur général, après que ce dernier a affirmé des faits qui, s'ils étaient établis, entacheraient mon honneur, faits que la Haute-Cour n'a même pas eu à apprécier et sur lesquels elle s'est bornée à voter des réserves pour permettre que je fusse traduit devant une juridiction compétente, je ne me contente pas de déclarer que je me rendrais devant cette juridiction si j'étais traduit devant elle, je demande énergiquement à y être traduit ; je demande le tribunal impartial auquel a droit tout citoyen.

Vous êtes le chef responsable du gouvernement; à ce titre, c'est à vous que je m'adresse pour vous prier d'obtenir, soit de M. le ministre de la guerre, qu'il me défère à un tribunal militaire, soit, si ce dernier s'y refusait, du ministre de la justice, qu'il me traduise devant la première chambre de la cour d'appel de Paris.

Et je prends l'engagement formel de me rendre à l'appel qui me sera fait par l'un ou par l'autre de ces tribunaux.

Si vous refusiez d'obtempérer à ma demande, il deviendrait évident, aux yeux de tous, qu'on craint en haut lieu les tribunaux impartiaux et que l'on ne se fie, pour me juger, qu'à mes ennemis déclarés.

Dans ce cas, la lumière étant faite, il ne me resterait qu'à remettre ma cause entre les mains du juge suprême qui, avant trois semaines, aura prononcé en dernier ressort.

Veuillez agréer, monsieur le président du conseil, l'expression de mes sentiments distingués. Général BOULANGER.

Le général ne rentrera donc pas... du moins il semble le dire. C'est de moins en moins crâne.

—

Il eût été de l'intérêt du ministère qui va présider à la journée électorale du 22 septembre de ne point paraître animé d'intentions aussi hostiles à l'égard du clergé. Même avec MM. Thévenet et Constans, il doit être resté dans le cabinet un fonds suffisant d'opportunisme pour qu'on en pût tirer des conseils de modération et de réserve dans la présente circonstance. Il n'est pas plus habile que convenable de traiter de la sorte des évêques

et tout un clergé avec eux : on ne parle ainsi qu'à des ennemis.

Jusqu'au dernier moment donc, le gouvernement de la république aura voulu avoir les prêtres pour adversaires. Après tant d'actes de persécution et de mesures de tracasserie, il a tenu à leur faire savoir que, loin de rien regretter, de rien désavouer, il était tout prêt à exercer de nouvelles rigueurs. Le clergé sait ainsi ce qui l'attend si les républicains actuels triomphent. La lettre de M. Thévenet est plus qu'une menace : c'est l'indice de la conduite que le gouvernement est résolu, dès maintenant, de suivre à son égard, si les élections, en donnant l'avantage au parti républicain opportuniste et radical, consolident le régime actuel. Ce n'est pas un simple acte administratif, c'est un programme politique. On y peut lire clairement l'annonce d'une nouvelle ère de persécution.

A mesure que la situation créée en Europe par la triple alliance se prolonge et prend ses développements nécessaires, les événements échappent de plus en plus aux savantes combinaisons des hommes d'Etat. La force des choses s'impose même à ceux qui ont la prétention de conjurer la guerre ou de la déchaîner à leur gré.

Ce qui se passe en Italie, par exemple, prend de jour en jour un caractère plus grave. Les embarras se multiplient autour de M. Crispi, comme une marée qui monte sans que rien la puisse arrêter. La question financière prend des proportions effrayantes et va compliquer la misère qui accable terriblement ce pays. L'émission de billets qui vient d'être faite est un symptôme de cet état de détresse.

En même temps, le change est porté à 101 70, et cette élévation correspond à la baisse de la rente italienne, baisse qui serait bien autrement désastreuse, si l'Allemagne n'avait eu intérêt à soutenir les cours. Ajoutons que l'Italie, dont les ressources s'épuisent, est contrainte de continuer des dépenses formidables pour les armements que l'alliance de Berlin lui impose. Dans ces conditions, il faut que la guerre éclate au dehors ou au dedans par la banqueroute et la révolution. On comprend que le roi Humbert et son entourage préfèrent la bataille. M. Crispi sent bien que sa personnalité n'est plus seule en jeu : c'est la monarchie même. Impossible de faire machine en arrière.

L'Allemagne aussi n'est plus libre. Tant que la Russie gardait une attitude évasive, la situation, quoique tendue à la frontière

de l'Est, pouvait se prolonger. Il est difficile qu'il en soit ainsi maintenant, étant donnée la politique inaugurée par cet événement considérable : le retour du général Ignatieff au ministère de l'intérieur ? Cette nouvelle, que les préoccupations électorales ont laissée dans l'ombre, va faire grand bruit et causer une émotion extraordinaire. Le général, porté aux affaires par la volonté du czar au début de son règne, en avait été éloigné par les coteries favorables à l'influence allemande. Ce n'était pas une disgrâce, c'était une mesure imposée au czar par les événements politiques. Le général, notoirement ami de la France et chef du slavisme, président de l'Union slave, attendait son heure. Son souverain le rappelle juste au moment où les retards apportés à la visite à Berlin et le voyage du czarewich à Paris accusent une politique russe nettement antiallemande.

—

La façon dont a été célébrée la cérémonie du baptême du jeune prince Humbert-Marie de Savoie-Aoste, qui vient d'avoir lieu dans la chapelle du duc d'Aoste, est très commentée.

Le roi a voulu en effet que cet événement eût lieu dans l'intimité, excluant les ministres, les sénateurs, les députés, les autorités locales, tout ce qui avait un caractère politique. Au contraire le cardinal Alimonda y assistait avec tout son clergé, avec les chapelains du Roi, les Pères de l'Oratoire de Saint-Philippe dans la paroisse duquel se trouve le palais du duc d'Aoste. Avant de commencer la cérémonie le cardinal et tous les prêtres présents se sont agenouillés devant la chapelle de Maria Santissima de la Conception et ont récité à haute voix la Salutation angélique.

Le jeune prince a reçu les noms de Humbert, Marie, Victor, Amédée, Joseph; les noms de Marie et de Joseph, d'après les prescriptions du Pape dans sa dernière Encyclique, représentent les plus chères dévotions de l'Eglise.

Deux heures avant le baptême le cardinal avait été reçu par le roi de la façon la plus courtoise et s'était longuement entretenu avec lui ; le souverain lui a parlé des fonctions de son sacerdoce et lui a dit qu'il était toujours heureux de recevoir les princes de l'Eglise qui représentent la charité et la religion : lundi le cardinal sera reçu par la reine Marguerite.

Le prince Jérôme Napoléon et son fils Louis ne sont pas venus en raison de la présence du prince Victor.

———

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Il est assez curieux de constater que, malgré les prévisions d'après lesquelles la période électorale devait être pour le marché une époque de trouble et d'inquiétude, la Bourse de Paris a présenté durant toute la semaine la physionomie des bons moments. Dès que l'on a été sorti d'une liquidation qui s'est faite d'une façon fort satisfaisante, il y a eu un regain de transactions et un désir indéniable de préparer un mouvement de hausse pour le moment où se produira la véritable reprise des affaires, c'est-à-dire le mois prochain. Jamais les élections n'ont semblé désintéresser autant le monde financier, il est vrai que le public lui-même s'en occupe peu, et comme la seule préoccupation de la Bourse est de maintenir la tranquillité populaire, l'aspect général de la situation lui donne confiance et lui permet d'aller de l'avant.

A moins d'incidents, imprévus à l'heure qu'il est, la période financière s'ouvrira dans de bonnes conditions, et si la nouvelle Chambre montre au début des dispositions de travail, si elle veut s'occuper du pays et de ses intérêts en laissant de côté les questions personnelles il se pourrait faire que la fin de 1889 soit meilleure que le début.

On trouvera encarté dans ce numéro l'annonce d'une très intéressante brochure : *la Grammaire de la Bourse*. C'est un manuel très clair, théorique et pratique des opérations de Bourse. Nos lecteurs ne sont pas des spéculateurs, mais ils ont souvent besoin de connaître ce que sont les opérations de ce genre. C'est à ce titre que cet ouvrage leur sera utile et que nous le leur signalons.

Bourse du 10 *septembre* 1889.

3 0/0		85 80	C. F. foncières 1879		455 »
3 0/0 amortissable		89 70	— commun. 1879		448 »
4 1/2 0/0		104 20	— — 1880		446 »
Crédit foncier..	Actions	1.280 »	— foncières 1883		375 »
Est	—	805 »	Est	Oblig.	400 »
Lyon	—	1.330 »	Lyon	—	411 »
Midi	—	1.170 »	Midi	—	409 »
Nord	—	1.745 »	Nord	—	417 »
Orléans	—	1.350 »	Orléans	—	410 »
Ouest	—	945 »	Ouest	—	409 »
Panama	—	46 »	Panama 4 0/0	—	26 50
Suez	—	2.290 »	— 6 0/0	—	40 »

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LES ÉLECTIONS ET LES CATHOLIQUES (1)

D'ici peu de jours, tous les Français qui jouissent de leurs droits civiques seront appelés à les exercer dans un acte particulièrement important de la vie nationale.

Les pouvoirs de la législature nommée au mois d'octobre 1885 ont pris fin ; et, le 22 septembre prochain, auront lieu les élections d'où sortira la nouvelle chambre des Députés.

Choisir les hommes qui, pendant une période de quatre ans, seront investis du mandat de faire les lois est évidemment une des prérogatives les plus glorieuses, mais aussi, une des plus lourdes responsabilités attachées au titre de citoyen français.

Si nous sommes comptables envers Dieu et envers notre conscience de la manière dont nous accomplissons nos devoirs strictement personnels, comment pourrions-nous ranger parmi les actions indifférentes la mission de concourir à l'œuvre si importante de la confection des lois générales?

Déjà, quand l'homme agit dans la sphère limitée de ses affections et de ses affaires de famille, il lui est souvent donné de poser des principes dont les conséquences, bonnes ou mauvaises, s'étendront à plusieurs générations et lui survivront longtemps. A plus forte raison, est-il obligé de peser dans la balance la plus délicate et de soumettre au contrôle de la morale la plus sévère ses actions publiques, celles qui touchent aux intérêts collectifs de tous ses concitoyens et exerceront une influence durable sur les destinées de sa patrie.

Sans doute, chacun de ceux qui déposent dans l'urne du scrutin un bulletin de vote n'est pas immédiatement investi de la fonction auguste de rédiger le texte des lois auxquelles tous doivent obéir. Mais comme il lui appartient de choisir en toute liberté et souveraineté ceux qui seront délégués à cette fonction, sa responsabilité, pour être moins directe, n'en est ni moins certaine, ni moins redoutable. Ce sont nos députés qui font les lois ; mais c'est nous qui choisissons nos députés. Dès lors, si

(1) Lettre pastorale de Monseigneur l'Évêque d'Autun, Châlon et Mâcon, prescrivant une neuvaine de prières pour la France à l'occasion des élections générales.

les lois sont bonnes, nous avons part au mérite de leurs auteurs ; et si elles sont mauvaises, nous n'avons pas le droit de dire comme le lâche Pilate : « Je suis innocent du sang de ce juste ; je n'ai rien à voir à cela ; je m'en lave les mains (1). » C'est précisément le contraire qui est vrai, et les votes émis par nous aux jours des élections nous rendent d'avance solidaires des actes législatifs qui seront plus tard édictés par nos mandataires.

Nous pouvons et nous devons vous rappeler ces vérités élémentaires et essentielles sans courir le risque de nous engager, si peu que ce soit, dans l'arène où les passions politiques se livrent d'interminables conflits. Avec le Pape glorieusement régnant, qui a si nettement exprimé sur ce point capital la constante tradition des siècles chrétiens, nous vous disons : « L'Eglise ne proscrit en soi aucune des formes diverses de gouvernement, en tant qu'elles ne renferment aucune contradiction avec la doctrine catholique (2). »

Sans doute, la question des formes du gouvernement peut avoir son importance humaine, rationnelle, historique, et motiver les préférences ou les antipathies auxquelles chacune d'elles donne lieu suivant le caractère des temps et le génie des races.

Mais, bien au-dessus de ces conditions extérieures et mobiles de l'existence des peuples, planent des principes auxquels doivent se référer les constitutions les plus diverses, et dont les disciples de l'Evangile ne sauraient se désintéresser. Il s'agit en effet des règles éternelles du vrai et du juste dans leurs applications à la vie sociale, et du respect de la loi de Dieu en tant qu'elle est la souveraine régulatrice et l'arbitre suprême tout à la fois des individus et des nations.

Si l'on envisage de cette hauteur les rivalités et les compétitions des partis politiques, elles se ramènent à des proportions singulièrement exiguës. Assurément, nous ne voudrions pas les ranger parmi les problèmes dont Pascal a dit « qu'ils ne valent pas une heure de peine (3), » car souvent, elles représentent des convictions loyales et elles se traduisent par des actes de dévouement ou par des sacrifices auxquels on ne saurait refuser son admiration.

(1) Matth. XXVII, 24.

(2) Encyclique de S. S. le pape Léon XIII sur la constitution chrétienne des États.

(3) *Pensées*, art. XXIV.

Néanmoins, elles sont et elles demeurent choses secondaires, si on les compare à cet « unique nécessaire » dont l'Esprit-Saint a fait le code universel de toutes les sociétés humaines : « Disposer ce globe selon l'équité et la justice, et agir en conformité avec les préceptes de la sagesse éternelle, tels que Dieu lui-même se les proposait lorsqu'il accomplissait son œuvre créatrice. (1) »

Telles sont aussi les règles auxquelles nous devons rigoureusement subordonner les actes de notre vie publique.

C'est le plus détestable et le plus dangereux des sophismes que de prétendre instituer dans l'homme deux consciences, celle du chrétien et celle du citoyen, dont l'une n'aurait rien à voir avec l'autre et qui pourraient se contredire impunément. La même loi de Dieu à l'égard de laquelle vous vous sentez redevable quand vous obéissez à tel et tel précepte de l'ordre moral et religieux, ne perd rien de son empire et de ses droits quand vous exercez la part de souveraineté politique dont vous êtes investi. Chrétien baptisé et enfant de l'Église catholique, il ne vous suffit pas de remplir pour votre compte personnel les devoirs qui découlent pour vous de ces sublimes prérogatives. Vous êtes encore strictement obligé d'user de tous les moyens qui sont en votre pouvoir (et le droit électoral est un des plus efficaces), pour que la législation de votre pays soit en harmonie avec les principes de l'Évangile et avec les vérités que Dieu a daigné nous révéler.

Si vous croyez sur la parole de Jésus-Christ que le mariage est indissoluble, vous ne pouvez pas en conscience investir du mandat législatif des hommes qui introduiront ou maintiendront le divorce dans le code des lois nationales.

Si vous estimez que la religion a sa place nécessaire dans l'œuvre de l'éducation de l'enfance, vous ne pouvez pas en conscience vous faire représenter au Parlement par des hommes qui excluent systématiquement de l'école tout enseignement religieux.

Si vous tenez pour vous, pour vos familles, pour vos concitoyens, à ce que le recrutement du clergé se fasse dans des conditions normales et à ce que vos paroisses soient pourvues d'un nombre suffisant de prêtres chargés de vous donner les sacrements et de vous aider à remplir tous vos devoirs de chrétiens,

(1) Sagesse, IX, 4, 9.

il ne vous est pas permis de concourir par vos suffrages à l'élection de députés qui méconnaîtront ces besoins essentiels d'une nation catholique et obligeront les élèves du sanctuaire à porter les armes.

Ces exemples, choisis à dessein dans l'ordre de nos plus récentes et de nos plus douloureuses préoccupations, suffisent à vous expliquer complètement notre pensée et à prévenir tout malentendu sur la portée des conseils que nous dictent notre zèle pour le bien de vos âmes et notre absolu dévouement à la grandeur et à la prospérité de notre pays.

Encore une fois, nous ne venons ni vous recommander ni déprécier devant vous tel ou tel drapeau, telle ou telle constitution politique. C'est à chacun de consulter ici ses idées et ses préférences personnelles, et la doctrine de l'Église, plus large que tous les systèmes humains, vous laisse à cet égard la plus entière liberté.

Mais, à la veille d'un jour où des millions de suffrages déposés dans les urnes investiront pour quatre ans un certain nombre de vos concitoyens du pouvoir considérable de faire des lois qui engageront le présent et l'avenir du pays, nous venons vous rappeler la responsabilité attachée à l'exercice de vos droits civiques.

Nous avons encore un autre devoir à remplir.

Plus sont graves et étendues les conséquences de l'acte national auquel beaucoup d'entre vous seront appelés à participer le 22 septembre prochain, plus il convient de recourir à la prière, source de toutes les bonnes inspirations et de toutes les grâces.

Il y a peu d'années encore, la Constitution par laquelle nous étions régis nous imposait l'obligation d'adresser à Dieu des supplications solennelles, lorsque revenait l'époque où les membres du Parlement reprenaient la suite de leurs travaux législatifs. Cette sage et tutélaire disposition, à laquelle se montre si noblement fidèle la grande République des États-Unis, a été abrogée.

Mais si nous n'avons plus le droit, l'honneur, la consolation de pouvoir convoquer dans nos églises les hommes investis des fonctions publiques, rien ne saurait nous empêcher de réclamer le secours de Dieu.

Daigne le Seigneur exaucer les prières que nous lui adresserons en faveur de notre France bien-aimée ! Elle a beaucoup souffert depuis un siècle. Les guerres, les révolutions, et plus

encore peut-être, les dissensions politiques et religieuses de ses fils lui ont fait de profondes blessures.

De quoi cependant ne serait-elle pas capable, avec ses inépuisables ressources, si le respect de la loi de Dieu inspirait chacune de ses institutions, si une concorde vraiment fraternelle unissait tous ses enfants?

Puissent les citoyens qui vont s'acquitter de leurs devoirs d'électeurs, puissent nos futurs députés sacrifier au bien de la Patrie toutes les mesquines préoccupations de l'esprit de secte ou de parti!

Nous demanderons à Dieu de les éclairer et de les bénir. Il peut dépendre d'eux de replacer la France au premier rang des peuples que la pratique de la justice et l'usage intelligent de la vraie liberté rendent dignes de travailler efficacement à l'œuvre pacifique et nécessaire de la civilisation du monde.

MGR PERRAUD.

Malgré nos réclamations réitérées, malgré tous nos soins pour assurer la régularité du service des *Annales catholiques*, nous savons que des retards inconcevables se produisent dans la réception de la revue.

Nous rappelons à nos abonnés que chaque semaine les *Annales* sont déposées à la poste de Paris, bureau central, avant deux heures de l'après-midi, le vendredi.

Sauf dans les départements très reculés, la revue doit parvenir à nos abonnés LE SAMEDI DANS LA JOURNÉE. Tout retard dans la livraison est imputable à l'Administration des postes.

Nous serions particulièrement reconnaissants envers ceux de nos abonnés qui voudraient bien nous signaler les inexactitudes dont ils ont à se plaindre ; nous les prions de joindre à leur lettre les bandes des numéros sur lesquelles doivent figurer et le timbre de départ de Paris et le timbre d'arrivée du bureau de poste de province.

Il faut absolument arriver à ce que l'Administration des postes que nous payons et qui jouit d'un monopole assure la régularité du service des journaux, même religieux.

UN RAPPROCHEMENT

A PROPOS DE LA QUESTION ROMAINE

La triste expérience faite à Rome, depuis l'invasion de 1870, a prouvé surabondamment qu'il n'est pour le Pape d'autre condition possible de pleine liberté et d'indépendance réelle que la souveraineté territoriale. C'est là désormais un théorème qui appartient à la philosophie de l'histoire. En vain les ennemis du Saint-Siège ont-ils osé se réclamer contre lui de l'action même de la Providence et prétendre que mieux vaudrait prendre son parti des faits accomplis, d'une situation proclamée intangible, plutôt que de regimber contre le destin et de vouloir remonter le cours des événements. Il est évident, au contraire, que cette action providentielle, si odieusement dénaturée par les auteurs du plus insigne attentat de notre époque, a merveilleusement contribué à faire tomber les derniers voiles de l'hypocrisie, à montrer aux yeux de tous que la guerre au pouvoir temporel a été dirigée contre la suprême autorité spirituelle, et que celle-ci, partant, se trouve dans une situation foncièrement anormale et violente tant qu'elle est sujette à la domination d'autrui, tant que la souveraineté du Pape n'apparaît pas sûre et intangible, comme elle doit l'être.

Aussi bien l'histoire du passé vient fournir toute la force de ses inductions à l'appui de cette vérité fondamentale. Toutes les fois, en effet, que la citadelle du catholicisme a été à la merci des factieux ou qu'elle a subi la violence des envahisseurs, il en est résulté pour l'Eglise entière les maux les plus graves et contre lesquels il a bien fallu réagir, bon gré mal gré, par la réintégration du Pape dans ses droits. Il en fut ainsi, par exemple, lors du grand schisme d'Occident; et si alors, en pleine époque de foi, le manque de liberté du Saint-Siège fut la cause de si grands malheurs, à plus forte raison faut-il les redouter en ce temps où les passions sectaires sont déchaînées avec une violence extrême par ceux-là mêmes qui devraient les contenir.

C'est ce que démontre avec une évidence saisissante, avec toute la rigueur d'une déduction historique une publication très remarquable que vient de faire paraître M. l'abbé Louis Gayet, chapelain de Saint-Louis-des-Français à Rome. Son premier

volume sur le *Grand Schisme d'Occident d'après les documents contemporains déposés aux archives secrètes du Vatican*, retrace, en effet, tous les déchirements si cruels, toutes les épreuves si redoutables dont l'Eglise eut à souffrir par suite du manque de liberté du Conclave qui devait élire le successeur de Grégoire XI. Alors il y avait conflit entre les intérêts particuliers de la cité de Rome, ou plutôt de la faction dominante, avec ceux de la chrétienté, qui furent sacrifiés aux exigences des hommes violents de l'époque. Aujourd'hui, c'est pis encore sous un certain rapport, puisque le conflit est engagé entre les pires desseins des sectaires et les droits imprescriptibles, l'existence même du Siège apostolique. Aussi l'auteur du volume que nous signalons en est-il amené à cette conclusion rigoureuse : « Léon XIII est moins indépendant dans la Rome contemporaine que Grégoire XI dans la Rome de 1378. »

Il vaut la peine de citer ici les principaux passages qui sont comme les corollaires historiques du volume :

En voyant comme s'est fait le schisme qui a jeté l'Europe, à la fin du XIVe siècle, en de si grandes perturbations, on ne manquera pas de se demander ce qu'il faut éviter pour que la fin du XIXe siècle ne soit pas désolée par de semblables désastres : car il ne faut pas se le dissimuler, nous sommes dans une situation analogue à la situation de nos pères à la veille du Grand Schisme...

Alors, comme aujourd'hui, il y avait conflit entre l'indépendance de la Papauté et l'esprit de nationalité. Les Romains de 1378 voulaient subordonner les intérêts de l'Eglise à ceux de la Cité; de même que les Italiens, nos contemporains, entendent, pour l'avantage de leur Nation, supprimer les conditions tutélaires de la Papauté... Que les Italiens du XIXe siècle n'imitent pas le fatal exemple des Romains du XIVe siècle! Ils sont sur la voie qui mène aux derniers excès et conduit aux calamités. Il n'est que temps de s'arrêter, s'ils ne veulent en arriver au même point que leurs pères de 1378...

Le patriotisme italien n'observe pas la justice s'il méconnaît les droits de l'indépendance pontificale. La Papauté ne peut pas être nationale : elle doit être internationale. Il ne faut pas espérer qu'elle puisse être régionale : elle ne doit pas cesser d'être universelle. L'Italie aura beau déclarer que la question de ses rapports avec le Pape est d'ordre purement intérieur; une formule ne change pas les situations. Il y a un fait qui persiste malgré tout : c'est que la Papauté n'est pas une institution italienne, qu'elle n'est pas aujourd'hui dans une condition normale, et que l'Eglise catholique en ressent du malaise...

Léon XIII est moins indépendant dans la Rome contemporaine, que Grégoire XI dans la Rome de 1378. Il n'a d'autre garantie que les bonnes dispositions d'autrui, ce qui est le contraire de l'état d'indépendance... En ces derniers temps, la manifestation de Giordano Bruno a été un acte excessif autant qu'inutile, un acte correspondant, selon les mœurs de notre siècle, aux faits brutaux de la période du moyen âge. Il y a eu sévice moral d'extrême gravité. Quel particulier supporterait de semblables atteintes à sa dignité ? Le pouvoir qui représente la plus haute autorité morale du monde, peut-il avoir un moindre souci de son honneur et de sa liberté ?

Rome et l'Italie doivent se montrer dignes de leur mission. Les privilèges obligent. Que si la Cité et la Nation recommencent à violenter le Pontificat et à lui disputer son indépendance, les troubles et les exodes d'autrefois recommenceront, il n'en faut pas douter. La Papauté, aujourd'hui pas plus qu'hier, ne laissera compromettre sa liberté, qui est celle de l'Eglise.

Ces considérations aussi graves que douloureusement fondées ajoutent tout le poids de l'induction historique à la triste réalité des événements actuels, pour justifier aux yeux de tous, si besoin en était, les décisions extrêmes que le Souverain Pontife peut être amené à prendre dans l'intérêt de l'Eglise universelle.

Sous un autre rapport, c'est la réponse péremptoire à l'un des sophismes favoris du gouvernement italien. Que de fois, surtout sous le régime de M. Crispi, n'a-t-on pas vanté la liberté dont le Saint-Siège a été assuré dans les grandes occasions, comme en l'année jubilaire de Léon XIII, ou lors du Conclave de 1878 ? Que de fois aussi n'en a-t-on pas tiré cette conclusion qu'il en sera de même à l'avenir et que, dès lors, les appréhensions des catholiques autant que leurs revendications en faveur du Saint-Siège manquent de fondement?

Or, s'il est vrai, que, dans des circonstances données et dans une certaine mesure, la liberté du Pape a subsisté de soi, tout comme dans les catacombes où les fidèles allaient voir Pierre et où les Pontifes martyrs recevaient de dignes successeurs, — il n'en est pas moins vrai, d'autre part, que ni cette liberté n'est celle qui convient moralement au Vicaire de Jésus-Christ, ni le gouvernement italien n'a droit de ce chef à la reconnaissance et à la confiance du monde catholique. En effet, et pendant l'année jubilaire et pendant le Conclave, c'était pour le gouvernement italien une nécessité absolue de maintenir l'ordre matériel. Toutes les nations avaient les yeux fixés sur Rome,

et l'Italie officielle eût compromis d'un seul coup ses intérêts immédiats si elle avait manqué au premier devoir élémentaire de tout régime tant soit peu civilisé. Il y avait même pour elle un intérêt spécial à l'époque du Conclave de 1878. Un nouveau règne venait de commencer dans la dynastie de Savoie et certes, le moment eût été on ne peut plus mal choisi pour aggraver les alarmes des consciences catholiques. N'est-il pas à présumer, d'ailleurs, que les puissances ont formellement réclamé alors la liberté du Conclave?

Mais, à l'avenir, qui oserait affirmer qu'il en sera de même? L'hostilité, la haine sectaire du régime Crispi ne revêt-elle pas tous les jours une acuité croissante? Et si des complications internationales venaient à éclater, si les puissances, préoccupées par le péril du moment, et le monde, effrayé par le fracas des armes, ne pouvaient en imposer à l'Italie officielle, ou pis encore à l'anarchie triomphante, — qu'arriverait-il alors?

Et puis, le débordement des plus mauvaises passions ne rend-il pas possibles désormais tous les excès? Lorsqu'on a vu les éléments déchaînés à l'occasion du cortège funèbre de Pie IX, ou dernièrement pour l'apothéose maçonnique de l'apostasie; lorsqu'on voit les scandales qui se multiplient impunément dans la Ville-Sainte, témoin le journal-libelle qui fait du dénigrement contre les dignitaires de l'Eglise la base de son programme et l'appât des haines les plus ignobles, on comprend tout ce qu'il y aurait d'insensé à compter sur M. Crispi et sur ses affidés pour garantir à un moment donné la sécurité de la personne du Pape ou la liberté d'un futur Conclave.

LES MASSACRES DE SEPTEMBRE

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

ABBAYE SAINT-GERMAIN

L'abbaye Saint-Germain fut aussi un lieu où on commit beaucoup de meurtres. Depuis le 10 août, on ne cherchait qu'à faire des victimes, non seulement parmi les ecclésiastiques, mais même parmi les laïques de l'un et de l'autre sexe. On menait chaque jour un nombre prodigieux de personnes dans l'hôtel de la mairie, qui était occupé jadis par le premier président du Parlement. Le lieu de dépôt pour les détenus était une salle

haute, fort vaste, qui servait autrefois de grenier à foin. Là, les détenus étaient placés pêle-mêle. Cependant, par un penchant naturel qu'ont à vivre ensemble ceux qui ont les mêmes principes et les mêmes inclinations, les ecclésiastiques se mirent tous d'un côté et les laïques de l'autre. Ceux-ci paraissaient être en proie au trouble, à la tristesse, aux craintes et aux remords, tandis que le calme, la joie et une vertu douce semblaient être lé partage des autres. Quelques laïques honnêtes, qui virent la différence entre les deux parties de la salle, frappés de la conduite édifiante de ces vertueux ecclésiastiques, quittaient de temps en temps le côté où ils étaient pour se mêler parmi les serviteurs de Dieu.

De ce nombre fut M. de Charnois, connu par d'intéressants écrits; il avait d'excellentes qualités dans le cœur et dans l'esprit; mais, malheureusement, il avait lu de mauvais livres pendant sa vie et était devenu incrédule. Il s'était persuadé « que Dieu est un être indifférent pour tout, qu'il laisse aller le monde au hasard, devant qui le vice et la vertu sont égaux, et qui n'a ni punition ni récompense à donner après cette vie. » Il n'était pas étonné de voir des hommes et des femmes se désespérer de ce qu'on les menaçait de la mort, parce qu'il ne connaissait pas de plus grand bonheur que de vivre heureux sur la terre: mais il était surpris de voir la tranquillité et une espèce de contentement qui régnait parmi les ecclésiastiques, et il ne put s'empêcher de leur en faire part.

Un d'entre eux lui répondit : « La différence qu'il y a entre vous et nous, c'est que nous souffrons pour la religion, qui nous enseigne que les souffrances de cette vie sont un moyen assuré pour obtenir un bonheur dans l'autre. Pour vous, messieurs les philosophes, vous croyez que cette vie est tout ce que nous pouvons espérer et qu'à la mort notre âme est réduite au néant; voilà pourquoi il vous en coûte de quitter le monde par ordre de vos semblables. Pour nous, nous croyons, au contraire, que les hommes ne peuvent rien que sur nos corps et ne peuvent atteindre nos âmes, qui n'en deviennent que plus heureuses par l'injuste persécution qu'ils nous font souffrir, si nous la portons avec patience. »

Après divers entretiens de ce genre, ce monsieur fit des réflexions sérieuses sur ce qu'il entendit et sur les exemples dont il fut témoin. Ne doutant plus que sa mort approchait, et voulant obtenir le ciel, il se confessa avec la plus vive com-

ponction à celui qui lui parlait ainsi. Le Seigneur acheva de toucher son cœur ; il donna les plus grands témoignages du repentir de ses fautes et de son incrédulité passée et sacrifia sa vie avec joie, ravi de pouvoir laver ses crimes de son sang.

Cette salle de la mairie se remplissait tous les jours d'une foule de personnes de toutes les classes et même de toutes les opinions.

Le 29 août, Manuel s'y rendit comme dans les autres maisons d'arrêt, pour faire connaître aux ecclésiastiques le décret de déportation pour ceux qui n'avaient pas fait le serment. Il leur dit que dans trois jours, ils sortiraient de leur détention et qu'ils auraient quinze jours pour se préparer au voyage. Quelques-uns le crurent, mais la plupart savaient le cas qu'il fallait faire de pareils discours ; du reste, les traitements odieux qu'ils étaient obligés de subir leur faisaient craindre quelque dénouement plus sinistre : aussi s'excitaient-ils les uns les autres à la patience et à l'abandon d'eux-mêmes à la volonté de Dieu. Ils étaient environ soixante.

L'abbé Sicard, instituteur des sourds et muets, si estimé dans Paris par les services qu'il rendait à l'humanité, ne fut pas à l'abri de la persécution ; il fut enfermé comme les autres avec deux de ses adjoints. L'assemblée voulait le conserver, mais la commune voulait détruire toutes les vertus. Il n'a dû son salut dans tous les dangers qu'il a courus qu'à une protection visible de la Providence.

Trois jours après la visite de Manuel, le 1er septembre, les commissaires vinrent prendre les noms de ceux qui voulaient être mis en liberté pour se disposer à la déportation. Tous s'empressèrent de donner leurs noms et on les fit sortir tous ensemble. Ils témoignèrent quelque espèce de satisfaction. L'abbé Sicard avec un de ses adjoints fut laissé dans la salle; il vit partir avec joie les compagnons de son infortune, se félicitant de leur liberté ! A peine ceux-ci sont-ils dehors qu'on en emmène d'autres, ce qui le remplit d'étonnement.

Le lendemain, 2 septembre, vers l'heure du dîner, on entendit du bruit dans la cour de la mairie ; on regarde, ce sont des soldats marseillais, des avignonnais, qui arrivent. Ils entrent dans la salle, renversent les tables, se saisissent des prêtres et les jettent dehors. On leur dit « qu'on va les conduire à l'Abbaye, où leurs camarades sont depuis la veille et où le peuple les attend pour leur faire justice ». Ils étaient environ

vingt-quatre. Ils montent dans six voitures, on les conduit très lentement. En route, on les insulte, on les frappe à coups de piques ou de sabres ; ils sont déjà défigurés et on leur défend de fermer la portière.

A peine arrivés à la cour de l'Abbaye, le premier qui descend est égorgé ; le second et le troisième sont traités de même ; le quatrième en fuyant reçoit un coup de sabre. Les meurtriers, croyant la première voiture vide, passent à la seconde. L'abbé Sicard y était encore. Un moment après, pensant que ses meurtriers sont un peu loin et regrettant tous ses pauvres élèves, il s'élance de la voiture et se précipite dans les bras du comité : — « Ah ! messieurs, sauvez-moi ! sauvez un malheureux !... — Retirez-vous, lui dit-on, voulez-vous vous faire massacrer ? Heureusement un d'entre eux le reconnut. — Ah ! c'est vous, l'abbé Sicard ? s'écria-t-il ; et comment êtes-vous là ? entrez, nous vous sauverons tant que nous pourrons. » Il entre dans une salle avec un autre. Une femme l'avait vu entrer, elle le dénonça aux égorgeurs ! Les meurtriers reviennent un moment après pour enfoncer la porte ; il voit le danger, se met à genoux, offre à Dieu le sacrifice de sa vie et embrasse son compagnon. La porte s'ouvre. Quels hommes se précipitent sur eux ! Quelle rage, quels hurlements ! son compagnon est bientôt égorgé. Déjà la pique est levée contre lui, lorsqu'un horloger nommé Monnal, ayant appris qu'on égorgeait l'abbé Sicard à l'Abbaye, sort de chez lui, court, arrive et arrête la main de l'assassin en lui disant : — « Voilà ma poitrine par où il faut passer avant d'arriver à celle-là ! Que fais-tu, malheureux ! C'est l'abbé Sicard, l'un des hommes les plus utiles à son pays, le père des sourds et muets, écrase-moi avant de l'égorger ! » Ces paroles, dites avec courage, font tomber la main du meurtrier. Lui-même raconta ses fonctions disant qu'il est plus utile aux pauvres qu'aux riches, dont les enfants n'ont pas besoin de lui ; qu'il ne demande la vie que pour les secourir ! Aussitôt quelqu'un s'écrie, et les bourreaux répètent : Sauvons l'abbé Sicard ! Sauvons l'abbé Sicard ! Aussitôt on l'arrache au fer et on l'enferme dans une chambre avec deux autres.

Le lendemain, les meurtriers oublient leurs bienfaits, ils se rappellent qu'il y a des prisonniers à cette chambre ; ils frappent à la porte. L'abbé Sicard et ses deux compagnons se voient perdus. Après s'être recommandés à Dieu, ils aperçoivent dans plancher de leur chambre une ouverture, mais un seul peut

s'y cacher, aidé par les deux autres. On presse l'abbé, pour l'utilité de ses élèves, d'en profiter. Il s'y refuse, voulant courir les mêmes risques qu'eux. Après avoir résisté longtemps, il cède à leurs instances, les embrasse et monte. Mais le ciel conserva les deux autres, car tandis que les meurtriers frappaient, on emmena deux victimes; c'était deux prêtres que ces meurtriers allèrent recevoir avec des cris affreux!

L'abbé Sicard avait écrit à l'Assemblée, et, par le moyen de ses amis et de ceux qui estimaient ses talents, il y eut un décret pour lui rendre la liberté. La Commune ne voulait pas le recevoir, elle voulait qu'il pérît comme les autres et lui-même ne recevait aucune réponse avantageuse.

Le lendemain encore, quatre septembre, avant dîner, un charretier à qui on avait donné un cadavre à emporter répond : « Vous devez me donner à quatre heures celui de l'abbé Sicard, je porterai tout ensemble. » A ce propos, il se crut de nouveau perdu; il écrivit à différentes personnes de l'Assemblée et de Paris. Il en trouve quelques-unes qui veulent l'obliger, et par de très fortes sollicitations pressent la Commune de recevoir le décret de l'Assemblée. Elle eût encore passé à l'ordre du jour sans un membre du conseil qui connaissait l'abbé Sicard et qui demande à être chargé de l'exécution de ce décret.

Il était près de sept heures, et l'abbé Sicard devait périr à quatre... heureusement que la Providence veillait sur ses jours.

Le membre du conseil arrive avec son écharpe; la prison s'ouvre, et au milieu des massues, des sabres, des piques et autres instruments de mort, l'abbé Sicard sort, traverse cette cour rougie du sang de ces innocentes victimes qu'on y immolait depuis trois jours. Son cœur en fut vivement pénétré ; il se rend néanmoins à l'Assemblée avec son libérateur Monal, pour la remercier de l'intérêt qu'elle a mis à lui rendre sa vie et sa liberté.

Cependant, après que les compagnons de voyage de l'abbé Sicard furent massacrés, à leur arrivée à l'Abbaye, on fit comparaître les soixante prêtres qu'on avait menés la veille. Quand ils s'étaient vus conduire dans cette maison, ils avaient bien compris qu'on les conduisait à la mort; aussi, s'y préparent-ils de leur mieux.

Le 2 septembre, le respectable curé de Saint-Jean-en-Grève leur parla ainsi : — « Mes chers confrères, c'est aujourd'hui dimanche; nous célébrerions la messe ou nous l'entendrions si

nous étions libres. Puisque nous ne pouvons avoir ce bonheur, unissons-nous au sacrifice offert en ce moment par quelques ministres de Jésus-Christ. Il y a apparence que ce sera notre dernière messe et que nous ne la dirons plus que dans le ciel ; tout nous annonce que c'est notre dernier jour. » Aussitôt, il se mirent tous à genoux et le respectable curé commença la prière de la messe. Quel spectacle touchant pour une âme sensible que cette réunion de saints ministres qui étaient sûrs de ne pas survivre à cette action ! M. de Charnois en fut frappé et y édifia lui-même par son recueillement.

Lorsque le tocsin annonça l'alarme dans tout Paris et que les clameurs des assassins se firent entendre, le même vénérable curé s'adressa de nouveau à ses confrères : « L'heure de notre mort sonne; que chacun se confesse pour la dernière fois : c'en est fait de nous tous ! » Tous ces prêtres se confessèrent de nouveau les uns aux autres ; tous prièrent ensuite le digne curé de leur donner l'absolution générale. Qu'on se représente soixante prêtres à genoux au pied de ce respectable ministre ! Celui-ci les yeux au ciel et les bénissant, et ceux-là gémissant, pleurant sur leurs fautes et offrant à Dieu le sacrifice de leur vie ; quel spectacle !

Dans le moment, les assassins arrivent et enfoncent la porte de la salle qui renferme les victimes. Bien loin d'être frappés de l'état humilié de ces serviteurs de Dieu, ils leur ordonnent de sortir dans la cour. Ils sortent au milieu des hurlements des égorgeurs et des applaudissements d'une foule de témoins des deux sexes. On leur fait différentes questions. On leur demande s'ils ont fait le serment civique, ou s'ils veulent le faire. « Nous ne l'avons point fait, répondirent-ils, mais nous nous sommes soumis à vos lois ; nous mourrons fidèles à votre constitution ; nous en exceptons ce qui regarde la religion et intéresse notre conscience. »

Il n'en fallut pas davantage. Ils furent percés de mille coups, au milieu des vociférations les plus horribles ! Les assassins et les spectateurs, en criant : « Vive la Nation ! » faisaient des danses abominables à l'entour de ces pauvres cadavres !

Le respectable curé de Saint-Jean-en-Grève, ce vieillard vénérable, fut un des premiers immolés : « De quoi allez-vous me punir, mes enfants, répondit-il aux bourreaux qui l'interrogeaient ; que vous ai-je fait? Qu'ai-je fait à la patrie, dont vous croyez être les vengeurs ? Le serment que je n'ai pas pu faire,

n'eût rien coûté à ma conscience et je le ferais au moment même si, comme vous le dites, il était purement civil ; je suis aussi soumis aux lois dont vous vous croyez les ministres que vous ; qu'on me laisse excepter du serment que vous me proposez tout ce qui regarde la religion, je le ferai de grand cœur, et personne n'y sera plus fidèle que moi. » Il n'en dit pas davantage. Le plus féroce de la troupe, saisit le bon vieillard aux cheveux, le renversa par terre, le frappa à la tête avec son sabre, et un autre sicaire détacha la tête du tronc de la noble victime.

Ainsi commença le massacre de cette foule de héros. On voyait les ministres du Seigneur les uns priant pour leurs ennemis, les autres pour la France, d'autres demandant à Dieu de détourner sa colère de dessus la terre et de pardonner aux hommes par le sang de son Fils ! Mais le cœur des bourreaux était endurci. Quelques-uns des gardes étaient dans l'étonnement, mais ne pouvaient s'opposer au mal ; ils aidèrent néanmoins quelques blessés à s'arracher au carnage. Les massacres continuèrent pendant quelques jours. Ce fut là que l'on emmenait tous ceux qu'on dénonçait ; un tribunal militaire y était établi. Il suffisait d'être prêtre pour être condamné.

Les bourreaux voulurent y varier le genre de supplice. Ils se plaignaient que les victimes mouraient trop vite et qu'il n'y en avait qu'un seul qui eût le plaisir de frapper. Ils arrêtèrent donc qu'on ne frapperait plus qu'avec le dos des sabres et qu'on ferait courir le patient entre deux haies, comme autrefois les patients qui passaient par les verges. Quelle cruauté ! Quelle souffrance pour les confesseurs de la foi ! On plaça même des bancs pour les spectateurs des deux sexes qui voulaient être témoins, et comme les cadavres embarrassaient, on fit venir des charretiers, qui les portèrent hors de la ville dans une large fosse au pied d'une croix. (*A suivre.*)

LE GRAND PARDON

Au pied de la colline d'Assise, dans une plaine fertile aujourd'hui, inculte autrefois, se trouve une chapelle antique, élevée en 352, par quatre pèlerins de Terre Sainte, désireux d'abriter un fragment du tombeau de la Vierge, que leur avait donné Cyrille, patriarche de Jérusalem.

Cet édicule, en souvenir de la vallée où avait été déposé le

corps virginal de la Mère de Dieu, s'appela Sainte-Marie de Josaphat. Plus tard, il prit le nom de *Portioncule*, par allusion au petit terrain dont le dotèrent les Bénédictins du mont Subasio qui en étaient devenus possesseurs, nom auquel vint bientôt s'adjoindre celui si glorieux de Sainte-Marie des Anges, comme témoignage de fréquentes apparitions des esprits célestes dont ce lieu auguste fut le théâtre.

Saint François apprit de bonne heure avec sa mère le chemin de la Portioncule, où l'on avait ouï à sa naissance, comme jadis sur la grotte de Bethléem, des mélodies extraordinaires. Quand, après sa conversion, il entendit le Seigneur lui dire : « Va et restaure ma maison, » prenant à la lettre l'ordre divin, il courut à Saint-Damien, pour relever l'église qui menaçait ruine, ensuite à la Portioncule, qu'il obtint de Théobald, abbé des Bénédictins, et qu'il réédifia avec le pressentiment des grandes choses qui devaient s'y accomplir.

Une nuit d'octobre, en 1221, François priait pour le salut de l'humanité, au milieu de ses compagnons endormis, lorsqu'un ange lui apparut, l'invitant à le suivre. Sans hésiter, il obéit, familiarisé depuis longtemps avec les choses surnaturelles. Mais quel ne fut pas son étonnement de trouver la Portioncule resplendissante de lumière, Jésus et sa Mère trônant sur l'autel, et environnés des légions célestes !... Emerveillé, il se jette à terre et s'abîme dans l'adoration : « François, dit le Seigneur, ton zèle pour le salut des hommes me touche ; demande-moi telle grâce qu'il te plaira en faveur des pécheurs, je te l'accorderai. »

Le serviteur de Dieu, enhardi par une telle promesse, supplie le Seigneur d'accorder à tous ceux qui visiteraient cette église dans les dispositions voulues de repentir et de confession, la rémission de leurs péchés et des peines dues au péché.

Cette demande, qui plut au Seigneur, ne fut point accordée sur-le-champ ; il fallut l'intervention de la Reine des Anges, vaincue elle-même par les instances du pauvre suppliant, pour amener sur les lèvres du Sauveur ces paroles à jamais bénies : « François, la grâce que tu réclames est grande ; néanmoins je te l'accorde, pourvu que tu te présentes à mon Vicaire, à qui j'ai donné le pouvoir de lier et de délier. »

Cependant les compagnons du Saint, réveillés par le bruit et par une clarté étrange, se tournent vers la Portioncule, qui paraissait embrasée, et comme assiégée par les anges ; une

crainte respectueuse les empêche d'entrer dans le sanctuaire, mais ils jouissent de loin du spectacle céleste et des divines et consolantes paroles du Sauveur.

Le matin venu, François les réunit, leur défend de parler du prodige, et prenant avec lui *Fra Masseo*, il se rend à Pérouse, où se trouvait Honorius III.

Admis en présence de Sa Sainteté, il lui adresse la même demande qu'à Notre-Seigneur.

Stupéfait, le Pape répond :

— Tu me demandes une faveur inusitée ; jamais pareille indulgence n'a été concédée.

François, sans se déconcerter, continua :

— Bienheureux Père, je ne vous demande rien par moi-même, mais par Jésus-Christ qui m'a envoyé.

Et il raconta les faits merveilleux de cette nuit mémorable...

Les cardinaux entourant le Saint-Père protestaient contre la demande d'une telle indulgence, qui n'était pas même accordée aux pèlerins de la Terre Sainte et du Tombeau des Apôtres. Mais, le Pape, se ressouvenant tout à coup de la vision de son prédécesseur, Innocent III, qui avait vu Saint-Jean-de-Latran, figure de l'Église du Christ, chancelante et soutenue par ce même François qui était à ses pieds, s'écria par trois fois, comme inspiré d'en haut :

— Oui, nous t'accordons cette indulgence à perpétuité, mais pour un jour seulement de chaque année.

Le saint, comblé de joie, s'inclina profondément et partit.

Le Pape le rappela aussitôt :

— Homme simple, lui dit-il, pourquoi t'en vas-tu sans aucun témoignage de notre part ?

— Saint Père, lui répond François, votre parole me suffit ; si cette indulgence est l'œuvre de Dieu, lui-même la sanctionnera. Que Jésus-Christ, sa sainte Mère et les Anges en soient le notaire, le papier et les témoins.

Cependant le jour de l'indulgence n'était pas déterminé, et François attendait que la volonté de Dieu se manifestât.

Or, au commencement de l'année 1223, étant selon son habitude en oraison durant la nuit, il fut assailli violemment par le démon qui lui disait : Laisse tes macérations, c'est folie à ton âge ; veux-tu mourir avant le temps ?... Tu dois ta vie à la société dont tu étais l'âme : tes compagnons t'attendent ; reprends le commandement ; retourne à ta chevalerie, à tes aven-

tures, à tes jeux, à tes chants, à tes festins... plus tard, tu feras pénitence.

Troublé, obsédé, exaspéré, François laisse sa cellule, se dépouille de son vêtement et se précipite dans un buisson d'épines où, dans la douleur et dans le sang, il anéantit la révolte de la chair.

Le ciel s'illumine; des milliers d'anges assistent à son triomphe, et une voix lui crie : Cueille ces roses et rends-toi à l'église où tu trouveras Jésus et sa Mère.

François, hors de lui, regarde, et au lieu d'épines, il se voit entouré de roses rouges et blanches; il reprend son habit également transformé; ce n'est plus sa bure grossière, c'est du lin d'une blancheur éblouissante; et même le chemin, qu'il suit sur les pas des messagers célestes, lui paraît richement décoré.

Il arrive à la Portioncule où, après un acte profond d'adoration, se confiant en la protection de Marie, il prie Jésus de déterminer le jour de l'indulgence.

Jésus lui fixe le jour de la fête de saint Pierre aux Liens et lui enjoint de retourner auprès de son Vicaire, auquel il portera, comme témoignage de la vérité, ces roses qu'il venait de cueillir. Les anges entonnèrent le *Te Deum*, et la vision disparut au milieu de ce chant d'action de grâces!

François prend, en l'honneur de la Sainte Trinité, trois roses de chaque couleur, et accompagné de trois de ses religieux il part pour Rome, où il rapporte à Honorius sa nouvelle vision en lui donnant pour preuve ces roses écloses en janvier, et pour témoins ses compagnons.

Le Pape, surpris en voyant des roses aussi belles et aussi parfumées au milieu de l'hiver, et sachant, d'autre part, que les paroles de François ne pouvaient pas être soupçonnées, après avoir pris l'avis des cardinaux, confirma l'Indulgence plénière, libre, absolue et perpétuelle, ordonnant aux évêques de l'Ombrie de se rendre à la Portioncule afin de la publier.

François, monté sur une tribune en dehors de l'église, expliqua au peuple le motif de cette réunion, et termina en annonçant l'Indulgence accordée par Dieu lui-même, et ratifiée par son Vicaire. Les évêques, contrairement à leur opinion personnelle, mus par une inspiration divine, parlèrent dans le même sens; de plus, cédant aux désirs de François, ils consacrèrent solennellement la petite église qui plus tard, par ordre de Pie V, et sur les dessins de Vignole, devint ce beau temple admiré par

tous, et gardé avec autant d'amour que de zèle par les Fils du Père Séraphique.

L'Indulgence, à peine promulguée, attira à la Portioncule une procession immense et ininterrompue. Que de visiteurs illustres depuis saint Bonaventure, général des Frères Mineurs, jusqu'à Benoît Labre, l'obscur tertiaire, depuis Nicolas IV, le premier franciscain qui ceignit la tiare jusqu'au pontife régnant, Léon XIII, l'illustre tertiaire; de saint Louis, roi de France, à Louis de Bavière; de Dante à Ozanam et à Overbeck, qui y apportèrent l'hommage de leur génie !

Quand les Souverains Pontifes, dans la vue d'étendre au plus grand nombre de fidèles le bienfait de l'Indulgence, en conférèrent le privilège à toutes les églises franciscaines du monde entier, les pèlerins diminuèrent sensiblement. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'un souvenir de ces temps primitifs où la foule couvrant la plaine, saint Bernardin prêchait à cent mille personnes, ce qui ravissait son naïf compagnon, *Fra Barnaba*, lequel ne pouvait pas s'imaginer que l'Italie contînt tant de monde !...

L'an dernier, on comptait huit mille pèlerins; cette année, il y en a eu beaucoup moins. Toutefois ce pèlerinage réduit reste une consolation pour le chrétien, qui s'afflige du refroidissement de la foi, du scepticisme envahisseur, et de l'indifférence générale; il reste aussi une fête pour l'artiste, heureux de retrouver ne fût-ce qu'un moment, l'Italie avec ses coutumes du moyen âge et la poésie pénétrante de ses antiques croyances.

Le Pardon est toujours l'événement capital dans le paisible village de Sainte-Marie-des-Anges. Dix jours à l'avance, sur le vaste *prato*, ombragé d'ormes et de mûriers, qui s'étend en face du couvent et de la majestueuse basilique, se dressent des cabanes de feuillage, garnies de tables rustiques, où chacun pourra, moyennant quelques sous, se rassasier de macaroni, de haricots et de fèves bouillies.

A côté du pittoresque restaurant sont installées des boutiques où l'on vend des chapelets, des scapulaires, des médailles, le cordon de saint François, et autres petits objets de dévotion qui, déposés ensuite dans tous les lieux saints de l'Ombrie, deviennent de véritables reliques conservées précieusement dans les familles.

Le jour de sainte Anne, commencent à arriver les pieuses caravanes : chaque groupe représente un village de la terre de

Labour, des Abruzzes, ou même des Calabres. Ils viennent successivement nous distraire par leurs costumes pittoresques, qu'ont popularisés tant de peintres, épris de ces belles contrées.

Nous les entendions avant de les voir, car à peine ont-ils aperçu la rayonnante coupole de Sainte-Marie des Anges qu'ils chantent les prérogatives de la Vierge Immaculée dans des couplets interminables et au refrain enthousiaste de

EVVIVA MARIA!

Ils se rangent en procession, les femmes en avant, avec leurs manches bouffantes, leurs tabliers rayés, les pieds nus, et la tête ombragée sous des voiles épais et l'énorme sac qui contient leurs hardes et leurs provisions.

Derrière suivent les hommes en culottes et en vestes variées. Tous s'appuient sur un long bâton surmonté d'une petite croix.

Arrivés à la grande porte de la basilique, leur enthousiasme ne connaît plus de bornes. Ils se jettent sur le sol, à genoux ou à plat ventre, et rampent ainsi jusqu'à la sainte chapelle baisant le pavé, l'arrosant de leurs larmes, et même du sang qui s'échappe de leurs langues meurtries.

Nous avons vu un homme se découvrir la poitrine et les bras, et se battre énergiquement les épaules avec une discipline aiguë, en répétant sans cesse à haute voix : « Seigneur, ayez pitié de moi, qui suis le plus misérable des pécheurs ! »

Après cette première effusion, les pèlerins se mettent à la recherche d'un gîte ; c'est une chambre ou une étable où ils s'entassent dix, vingt, trente à la fois ; quelques-uns s'étendent sous le porche du couvent ; beaucoup d'autres restent en plein air, collés aux parois du temple.

Durant quinze jours, ces braves gens ont supporté avec une vertu et une constance admirables de longues marches à pieds nus, dans les montagnes arides ou dans les plaines brûlantes, sous les feux du soleil ou sous les pluies d'orage, n'ayant pour toute nourriture qu'un morceau de pain, pour boisson, l'eau des fontaines, et pour abri, la voûte du ciel.

Le lendemain, dès trois heures du matin, ils se précipitent dans l'église pour en visiter les vénérables sanctuaires et les nombreuses chapelles.

La Portioncule, sous la rayonnante coupole, a naturellement la meilleure part de leur attention. C'est une des plus insignes reliques du monde. Sa forme n'a pas changé depuis saint Fran-

çois. Elle mesure environ onze mètres de longueur sur six de largeur, et a deux portes, l'une en face, l'autre de côté; démesurées dans leur proportion, on dirait qu'elles ont été faites à dessein, et en prévision des foules qui y passeraient pour obtenir le *Grand Pardon*. Sur la porte d'entrée sont gravés ces mots, dictés par saint François lui-même :

HÆC EST PORTA VITÆ ÆTERNÆ

Au frontispice, brille la fresque d'Overbek, où le grand et pieux artiste a voilé son mysticisme allemand sous les grâces raphaëlesques. Elle représente la concession de l'indulgence : François dans un élan extatique tend les bras vers Notre-Seigneur, lui demandant par l'intercession de Marie grâce et miséricorde pour les pécheurs, tandis que les anges descendus du ciel pour faire cortège à leur Roi et à leur Reine, chantent en s'accompagnant de divers instruments. Les figures de Jésus et de Marie sont vraiment divines; celle de François, consumée d'ascétisme et d'amour, semble plus appartenir au paradis qu'à la terre.

Dans l'intérieur, la Portioncule est pauvre et obscure ; ses pierres frustres, usées par le frottement et les baisers des pèlerins, sont devenues luisantes comme le marbre poli; des milliers d'ex-voto y sont appendus en témoignage des faveurs reçues.

Au fond, est l'unique autel, devant lequel brûlent de nombreuses lampes, entretenues par la piété des fidèles. Autrefois il était surmonté d'un tableau représentant l'Assomption qui était bien la caractéristique d'une chapelle élevée pour abriter une parcelle du tombeau de la Vierge.

Après des vicissitudes diverses, il a été remplacé par une Annonciation, œuvre du XIVe siècle, attribuée généralement à Hilaire de Viterbe. Le tableau a la forme d'un quadrilatère au fond duquel se dessine une loge dont les arcs de tous ordres posent sur de sveltes colonnes. Sous l'arcade du premier plan, la Vierge de Nazareth est modestement assise; d'une main, elle recueille les bords de son manteau; de l'autre, elle tient un livre entr'ouvert. Devant elle est l'ange Gabriel, le genou ployé; de sa main droite, l'envoyé céleste semble bénir Celle qu'il salue *pleine de grâces* ; de la gauche, il tient la palme des élus. Entre la Vierge et l'ange, se trouve un vase portant trois branches de lis. Un riche rideau dérobe une partie du fond à droite sous le portique ; au-dessus, entouré de séraphins, est

le Père Éternel dans un nimbe, bénissant la Vierge sur laquelle descendent des rayons d'or. On a appliqué d'énormes couronnes sur la tête de l'ange et sur celle de Marie, dont la poitrine est constellée de diamants. Ce tableau est toujours voilé, et ne se découvre qu'à certains jours de fête, avec cérémonie.

Du côté opposé, derrière l'abside, se voit une très remarquable fresque du Pérugin ; malheureusement elle a été tronquée lorsque saint Bernardin de Sienne établit sur le toit de la sainte Chapelle un chœur pour les frères convers qui y entendaient la messe par une ouverture hexagone qui existe encore. La fresque représente le Crucifiement; le *spasimo* de la Vierge est si émouvant qu'il a dû inspirer *Sodoma* dans son fameux tableau de l'Evanouissement de sainte Catherine.

En sortant de la sainte chapelle, les pèlerins se rendent dans la chambre *du Transito*, ainsi appelée parce que le Père Séraphique y ferma les yeux à la lumière de ce monde, au milieu de ses frères agenouillés, en larmes, et faisant le cercle autour de son lit de cendres. On y conserve religieusement son cœur et le cordon dont il se ceignait les reins, teint encore du sang des stigmates.

Sur l'autel, s'élève la statue du Saint, œuvre de Lucca della Robbia, faite d'après le masque pris sur la figure de François immédiatement après sa mort. Le visage est parlant avec son expression de douceur et de piété, et ses yeux rougis par les pleurs. C'est bien cette face amaigrie qui montre le pénitent d'Assise sortant de ses méditations sur la Passion, dont il ressentait les douleurs aussi bien dans son âme que dans son corps.

Devant cette statue les pèlerins restent en extase ; indifférents à l'art qui l'anime, ignorants du beau nom de Luca della Robbia, mais tout pénétrés de saint François, ils lui parlent comme à leur père, comme à celui qui verse sur toutes les plaies le baume de l'Evangile et « exauce ceux que Dieu ne veut plus entendre. »

La chapelle du *Transito* est peinte à fresque; *Giovanni* dit *lo Spagna*, élève du Pérugin, y a représenté les douze disciples du Patriarche d'Assise et les grands docteurs de l'Ordre Séraphique.

De l'oratoire de saint François, les pèlerins se rendent à la chapelle des Roses par une petite galerie fort gracieuse, et de date récente, due à la générosité et au talent du Père Barnabé

d'Alsace, aujourd'hui missionnaire en Chine, en quête des âmes et du martyre.

Cette chapelle doit son nom au parterre de rosiers nés miraculeusement du buisson d'épines d'où François sortit vainqueur des pièges de Satan. Les rosiers, de cinquante à soixante centimètres de hauteur n'ont point d'épines, mais transportés hors de l'enclos tracé par saint Bonaventure, ils reprennent — l'expérience en a été faite ici même et en Angleterre — leurs épines et leur libre allure. Les roses sont précieusement recueillies, ainsi que les feuilles tachetées, où la dévotion veut voir un souvenir du sang qui jaillit des mille blessures du Saint.

La poétique chapelle n'était primitivement qu'une petite cabane couverte de joncs, située dans une clairière, au milieu de la forêt non encore défrichée. C'est là que François, réalisant son haut idéal de pauvreté et d'humilité, attira ses disciples, qui eux aussi, habitèrent autour de lui dans des huttes de roseaux. Ce désert était un excellent berceau pour la renaissance religieuse ; le Pénitent d'Assise y jeta les fondements de son Ordre, et partit de là avec ses douze pour régénérer l'Eglise et donner à la société civile, qui avait soif de charité et de piété, la paix et une liberté que lui refusaient les institutions politiques.

Au-dessus de la cellule de saint François, crypte minuscule, où il est représenté dans l'attitude de la prière, entre deux anges, et où se conservent deux poutres de l'estrade où il promulgua l'Indulgence, saint Bonaventure fit ériger un oratoire dont les murs sont couverts de fresques très intéressantes.

En 1438, saint Bernardin de Sienne y ajouta une espèce d'atrium du meilleur goût. L'histoire de l'Indulgence y est retracée minutieusement par *Tibério* d'Assise, élève du Pérugin ; la Portioncule est d'une telle précision qu'elle a suppléé au manque de documents et de restes archéologiques, tant pour la chapelle que pour le couvent primitif.

SIMPLE RECIT...

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Jean Blazek revient dans sa cabane, mais la nuit il enlève le corps de son fils du cimetière orthodoxe et le cache. On le dénonce.

Sur ces entrefaites a lieu la visite annuelle du chef du district. Il arrive dans le village et le pope le saisit de l'affaire :

— Oui, dit le pope, l'insolence de ces Blazek dépasse toute mesure. Et il ajouta : moi, je commencerai par les attaquer pour n'avoir pas encore fait baptiser leur dernier enfant au *tcerkief*. (Le tcerkief, c'est l'église orthodoxe.)

— Vous dites qu'il s'appelle Blazek ? dit le chef. Je me souviendrai de ce nom-là ! Et si mon autorité vous était nécessaire, continua-t-il, usez-en sans crainte. Peut-être parviendrons-nous à faire enfin rentrer cette famille dans le giron de notre église orthodoxe, à la tête de laquelle se trouve notre tsar.

Voici le portrait du chef du district :

Le chef était très satisfait de lui. Il avait une sainte frayeur des popes, car il n'ignorait pas que, selon le système en vigueur, une dénonciation émanant d'eux, fût-elle même dénuée de fondement, pouvait lui faire perdre sa place. Ses convictions religieuses était nulles, et il professait, comme tous ses compatriotes, le plus profond mépris pour les serviteurs de l'église schismatique; mais il saluait en eux les puissances dont le règne était arrivé, sachant bien que le zèle religieux et le fanatisme étaient les meilleures armes pour conserver les bonnes grâces des hautes sphères gouvernementales. Le pope, lui non plus, n'ignorait pas l'indifférence religieuse du chef; mais il savait aussi qu'aux fêtes de Pâques dernières, il avait rempli, pour la première fois après de longues années, et avec une grande ostentation, ses devoirs religieux, ne se contentant pas seulement, comme tous les autres employés, d'acheter au pope de sa paroisse un certificat, mais se confessant et communiant avec les marques de la plus grande foi.

Le pope sentait sa puissance illimitée sur ce peuple d'employés qui tremblaient devant sa colère ou ses implacables dénonciations. C'est ainsi que la découverte, dans une famille catholique, d'un membre qui avait été autrefois baptisé ou enterré par un prêtre uniate, était considérée par le moindre employé comme une bonne fortune, un moyen de se signaler vis-à-vis du gouvernement, de parvenir aux places élevées, aux décorations, aux gratifications. Tous savaient que le zèle pour amener le plus de récalcitrants au schisme était récompensé mieux que toute autre action méritoire, et on craignait tellement de passer pour un indifférent qu'on faisait assaut de zèle dans cette campagne contre les uniates. Le chef du district était d'un naturel faible; il abusait un peu trop des boissons alcooli-

ques, ce qui empourprait violemment sa face et tendait son uniforme au point de le faire craquer. Négligent, apathique, il avait fait disparaître maintes fois, sous le tapis vert de son bureau, les affaires les plus graves, affectant ensuite une rigueur exagérée vis-à-vis de ses subalternes. Comme il avait conscience de sa paresse et de ses abus, il comprenait que le seul moyen de sauver sa situation était de paraître un apôtre fervent du schisme. De son côté, le greffier Siergiejewskij vivait avec le pope « la main dans la main ». Ils mangeaient à la même table, et chaque année l'employé offrait au prêtre une petite somme assez ronde pour subvenir, soi-disant, aux besoins de son église, mais, en réalité, afin de le récompenser des bons rapports adressés par lui aux autorités, et afin d'avoir le droit de son côté, de pressurer et d'accabler les paysans comme il l'entendait. Et c'était toujours avec eux la même rengaine :

— Peux-tu me donner un peu d'argent? Non?... Ah! prends garde, je découvrirai qu'un de tes aïeux a été uniate...

Que de nombreux cultivateurs avaient vendu jusqu'à leur vache pour payer le silence de ce damné rapace!

Dans cette chasse à l'homme, les gardes de la commune faisaient le métier de chiens courants, et eux aussi y trouvaient un profit. On peut donc se figurer la position de ces paysans vivant toujours sous le coup d'une dénonciation et ne sachant pas discerner, dans leur ignorance, le danger réel du péril imaginaire.

Le lendemain, Blazek était condamné à une amende double, à cause de son dernier né qui n'était pas baptisé au *tcerkief*. Il dut pour cela vendre une vache et une génisse d'un an.

Mais la persécution ne s'arrête pas. Cette fois-ci c'est sa femme, la mère de ses enfants, qu'on arrache à l'infortunée victime de la tyrannie schismatique!

Toute la famille était dès l'aube sur le champ, et jusqu'au petit Yanek qu'on attachait dans des langes de toile, fixés entre deux pieux, sous la garde de la petite Marysia, âgée de trois ans.

On venait de terminer la récolte du seigle, et on allait commencer le froment, quand la fillette, qui berçait son petit frère, poussa un cri de terreur. Sa mère, croyant qu'elle avait été piquée par un reptile, accourut en toute hâte et fut prise de peur, elle aussi.

— Les gardes!... murmura-t-elle en devenant blanche comme un cierge.

— Que nous veulent encore ces chiens? demanda le paysan, le front irrité.

— Eh bien! Blazek, s'écria en riant un garde qui approchait, la moisson a dû bien te fatiguer... mais demain tu te reposeras... Nous irons ensemble faire un petit voyage.

— Je ne me reposerai que dans la tombe, dit le *gaspodarz*.

Le garde continua :

— Il est venu un papier au *swiaszennik*, on dit que cette femme n'est pas la tienne, et que...

Le paysan redressa vivement la tête, puis, sans parler, jeta au garde un regard méprisant.

— Tu as un frère à Gazowka?

— Oui.

— Et il a épousé la propre sœur de ta femme?

— Eh bien?

— Sa sœur aînée?

— Oui, oui, sa sœur aînée, et puis après?

— Après? Eh bien, cette femme, ce n'est pas la tienne, dit-il en désignant Yagos.

— Elle est peut-être la tienne, gronda le paysan que la colère commençait à aveugler.

Les gardes ripostèrent par des jurons, on en vint aux imprécations, aux injures.

— Mais c'est la loi schismatique — criaient les gardes — deux frères ne peuvent pas épouser les deux sœurs!... Par conséquent, le second mariage est nul.

Ils intimèrent ensuite à Blazek l'ordre de se présenter le lendemain chez le chef du district, qui lui lirait l'arrêt arrivé tout récemment du consistoire de Chelm, et ordonnait que désormais lui et sa femme ne pourraient plus vivre ensemble.

Les pupilles dilatées, l'air égaré, stupide d'horreur et d'indignation, le paysan écoutait ; sa serpette lui était tombée des mains, il murmura :

— Yagos... je crois que je deviens fou.

Mais sa femme l'entoura de ses bras :

— Joseph! mon homme, ne perds pas la tête, je t'en prie, pense que les enfants n'ont que toi. Que feraient-ils, les pauvres, si, Dieu nous garde, un malheur t'arrivait?

Le paysan respira péniblement, il s'était assis sur une gerbe, sans parler, ni regarder personne.

— Souviens-toi, Blazek, cria un garde, que tu dois être

demain matin à la *kancelarya.* Nous irons à la ville ensemble.

— Et moi aussi, j'irai avec vous, — s'exclama la femme. — Et je saurai bien parler au chef! Je lui dirai qui nous sommes. Est-ce que le village tout entier n'a pas été témoin quand le curé a uni nos mains devant l'autel... Au reste, c'est écrit!... Je suis à lui, et il est à moi !

Le chef du district devant lequel Blazek et sa femme se présentèrent le lendemain, leur permit tout d'abord de parler pour leur défense; mais quand la malheureuse femme se jeta à ses pieds, le front dans la poussière, implorant avec des sanglots sa miséricorde, il se sentit remué jusqu'au fond de l'être; et pour cacher son émotion, il se mit à crier plus fort, en frappant du pied. C'est qu'il sentait lui-même l'injustice et la férocité de l'acte qui s'accomplissait, mais l'audace lui manquait pour essayer de l'annuler, ou de parlementer avec le puissant consistoire. Il avait des ennemis, des concurrents, sa position était branlante, — on pouvait l'accuser de complicité.

— Canailles ! brigands! glapit-il. Votre audace et votre insubordination seront punies. Comment osez-vous affirmer la légalité de votre mariage quand moi, votre chef, et le *swiasczennick*, nous vous disons le contraire!... Je vous apprendrai la soumission. Je vous donne deux semaines pour vous séparer et partager vos biens ; si vous ne le faites pas de bon gré, vous serez séparés par la force.

— Chef éclairé, gémissait la femme en se tordant aux pieds du fonctionnaire, ayez pitié de nous !...

— Silence! hurla-t-il. N'avez-vous pas été assez longtemps ensemble? Cherche-toi une autre femme, paysan... tu en trouveras une plus jeune, une plus belle!... N'y a-t-il qu'une femme au monde?

Blazek l'écoutait sans bouger, le menton appuyé sur sa main. Mais, à cette dernière phrase, il jeta au chef un regard courroucé.

— C'est à celle-ci que j'ai juré ma foi, dit-il gravement, et je la tiendrai. J'ai juré devant Dieu. Qu'importent à Dieu les querelles des hommes, il est au-dessus de nous !

— Le *swiasczennick* sait mieux que toi ce qui est dû à Dieu, riposta le chef. Regarde-moi... Suis-je marié?... Je n'ai pas voulu me river à une femme !... Que veux-tu faire d'une vieille *baba?...*

— Allons-nous-en, Yagos, — dit Blazek avec dignité, en aidant sa femme à se relever. — Cela offense le Seigneur

d'écouter de pareils discours. Ce n'est pas l'affaire des hommes de rompre les serments, tu as été mienne, tu resteras mienne !...

Ils sortirent. Le chef sacra et se démena quelques instants après leur départ, les regardant s'éloigner, par la fenêtre ouverte. L'homme marchait devant, les bras croisés, en faisant sonner ses lourdes bottes, la femme suivait à quelques pas, le coin du tablier aux yeux.

« Je ne sais pas à quoi sert tout cela, pensait le chef, mais comment agir autrement? Je ne puis pas risquer ma place pour eux!... Ces damnés de popes, qui ne cherchent qu'à perdre les gens, auraient vite fait d'envoyer une dénonciation aux autorités. »

... Quelques jours plus tard. tandis que Blazek était aux champs avec ses deux fils aînés, les gardes arrivèrent devant la cabane. Ils amenaient un chariot dans lequel ils obligèrent brutalement la Blazkova à monter avec ses trois petits enfants. Les voisins accoururent aux cris de la misérable femme. On eût dit le jour du jugement dernier. Les enfants poussaient des hurlements, les femmes criaient et se lamentaient, les gardes vociféraient mille épouvantables jurons.

Le Blazkova noua un peu de linge pour elle et ses enfants, prit une miche de pain et un fromage. C'est tout ce qu'elle emportait de cette chaumière dont elle avait été si longtemps la maîtresse et où s'étaient écoulées tant d'années de bonheur. Années si heureuses, disait-elle dans son pittoresque langage, qu'il ne lui avait rien manqué que du lait d'oiseau !

Les gardes la conduisirent à Blindow, dans son pays natal, à quatre-vingt-quatre kilomètres du village de son mari. Elle voyagea le jour et la nuit, et il lui fut enjoint de ne plus chercher à retourner à Korabina, sous peine d'être envoyée en Sibérie.

Alors commença pour Blazek une vie de misère. Personne ne s'occupait de ses repas, personne ne lui lavait son linge ni ne lui donnait un bon conseil. Il avait vécu vingt années avec sa femme, et voici qu'on l'avait fait disparaître de devant ses yeux, comme si elle n'avait jamais existé, et il n'avait même pas eu la consolation de lui dire adieu.

Le coup était trop rude, son moral s'en affecta, il tomba dans le marasme et tout semblait lui être indifférent. La saison s'avançait; néanmoins il ne songeait pas aux ensemencements, et ses voisins craignaient même qu'il n'attentât à ses jours.

— Il ne se ressemble plus, disait Siméon Stepniak... Rien ne l'intéresse, il a l'air d'être ensorcelé... Il ne pense pas à ses semailles: il est vrai que la commune lui a vendu ses deux chevaux pour payer les amendes... Mais on lui en aurait prêté au village!... et il y aurait quelque chose de fait; c'est le chagrin qui l'a mis à bout... Il n'aime plus qu'à s'asseoir dans un coin très sombre de sa chaumière, et si la foudre ou une pluie de feu tombaient sur lui, il ne se dérangerait pas plus que pour une rosée d'automne.

— Et ce n'est pas étonnant, dit un autre *gaspodarz*, il pleure sur son bétail, sur sa femme et sur ses enfants.

*
* *

Jean Blazek n'est pas au bout de son martyre. On recommence à le tourmenter pour l'obliger à fréquenter les offices de l'église schismatique, mais il demeure inébranlable en disant que tant qu'il vivra il ne mettra point les pieds au *tcerkief*. On l'accable d'impôts et d'amendes. La misère s'assied à son foyer désolé. Il adresse une pétition au synode de Pétersbourg pour demander l'autorisation de rester tranquille dans la foi de ses pères. On lui répond par un refus.

Dès lors on ne se gêne plus. A la fin Blazek est forcé de vendre ses champs, ses terres pour payer ses amendes. Il ne lui reste plus rien qu'une capote déchirée et une médaille de Notre-Dame de Czestochova où il a fait un pèlerinage pour trouver la consolation et la résignation au milieu de ses souffrances. Il place ses fils en service et entre comme garde forestier chez M. Polanski. Le pope lui promet de le faire envoyer en Sibérie et le chef du district menace de le mettre en prison. Il est forcé de quitter son maître et à la suite d'une dénonciation le curé catholique, son dernier protecteur, est exilé.

Enfin, pour comble, les fils du malheureux paysan, à force d'avoir été battus et persécutés, finissent par suivre le rite schismatique.

Voilà comment la Russie orthodoxe fait des « convertis » !

*
* *

Jean Blazek, réduit à la dernière extrémité, s'adresse au gouverneur en tournée et le supplie en grâce de l'envoyer en Sibérie !

Lisez cette scène qui tirerait les larmes des yeux les plus secs :

Le gouverneur faisait ses adieux à ses subalternes, leur adressant avec sa nonchalance aristocratique quelques paroles pleines d'onction, quand tout à coup des cris, suivis d'une altercation violente, parvinrent à ses oreilles. Il se retourna et aperçut un garde qui chassait à coup de poing un paysan pâle, défait, vêtu d'une souquenille en lambeaux. S'imaginant que c'était un mendiant, le gouverneur fouilla dans sa poche, prêt à lui jeter, de

ses longs doigts effilés, l'aumône qui devait attirer sur lui les grâces et les bénédictions dont il était si friand.

— Qu'on laisse entrer cet homme ! cria-t-il.

Et Blazek parut devant lui.

Le gouverneur s'apprêtait à lui faire son aumône, quand, après avoir examiné le paysan qui, prosterné à ses pieds, avait déjà commencé à parler, il remit son argent dans sa poche, et il écouta.

— Éclairée ! très éclairée Excellence !... écoutez ma prière, murmura Blazek.

— Et que désires-tu ?

— Je demande à Votre Grandeur de vouloir bien m'envoyer, moi, ma femme et mes cinq enfants en Sibérie.

— Quoi ?... Que demandes-tu ? s'écria le gouverneur un peu effaré.

— Je demande qu'on nous déporte en Sibérie, répéta le paysan.

— En Sibérie ?... mais cet homme est fou, exclama le gouverneur.

— Oui, oui, c'est un fou, se hâta de crier le greffier.

— Non, monsieur le gouverneur, je ne suis point fou, dit Blazek, et de ses yeux pâles et brûlants, il jeta au greffier un regard qui saisit de crainte et de curiosité son interlocuteur.

— Cet homme n'est pas digne de causer avec Votre Excellence, essaya timidement le greffier.

Le gouverneur esquissa un de ses gestes étudiés, pleins de souveraine mansuétude.

— Parle, dit-il à Blazek.

— On m'a séparé de ma femme, gémit le paysan, nous vivions ensemble depuis vingt ans... Nous nous aimions et nous nous respections... On me l'a prise, et emmenée avec nos plus petits enfants, à Blindow...

Le gouverneur jeta au greffier un regard interrogateur.

— Ce n'était pas sa femme légitime, dit l'écrivain.

Mais le regard du gouverneur questionnait toujours...

— La loi ne défend pourtant pas... bredouilla-t-il entre ses dents.

— Il est venu un arrêt du consistoire de Chelm, continua le greffier.

— Ah ! ah !... fit le gouverneur, et il courba la tête.

— Son frère avait épousé la sœur de sa femme.

— Qui les avait mariés?

— Un curé catholique, mais il a été clairement démontré qu'il provenait d'une famille uniate, c'est un récalcitrant.

— Rayonnant gouverneur!... s'écria Blazek dans les yeux duquel se lisait le feu sacré que devaient avoir les martyrs. — J'ai eu une femme et des enfants, j'ai possédé une maison, un morceau de terre, des bestiaux... On m'a tout pris. Ma femme a été emmenée au loin, mon avoir a été vendu pour payer les amendes et les contributions... Je n'ai jamais été ni ivrogne, ni dissipateur, je travaillais, comme Dieu nous l'ordonne, et aujourd'hui, pour mes vieux jours, je suis un mendiant. Je ne demande qu'une chose... déportez-moi en Sibérie, avec ma femme et mes enfants.

— Mais ne sais-tu pas que l'on n'y déporte que les malfaiteurs?

— Je le sais, mais je pense aussi que je serai peut-être plus heureux là-bas. Il n'est pas possible que la vie, ailleurs, soit pire qu'ici... Là-bas on me donnera la permission d'habiter une cabane, avec ma femme et mes enfants. Ici je suis seul... là-bas, on m'oubliera peut-être, et je disparaîtrai comme une pierre dans l'eau.

Le gouverneur se sentait dans une position épineuse: il comprenait parfaitement toute l'injustice dont Blazek était la victime; mais il se sentait entouré de tous les fonctionnaires du district et de la commune, et il s'agissait, coûte que coûte, de prouver sa fidélité aux principes orthodoxes.

— Vas-tu à l'église grecque? Remplis-tu tes devoirs religieux? demanda sévèrement le chef.

— Je suis catholique, répondit simplement Blazek.

— Tu es un malheureux, car tu renies la religion de tes pères. Reviens au sein de l'église schismatique.

Mais Blazek sans s'émouvoir :

— Vous m'avez tout enlevé... il ne me reste que ma foi, — et il mit sa main sur sa poitrine desséchée, — c'est mon unique bien, ma plus grande richesse... personne au monde ne me l'arrachera. On m'a pris ma femme, mes enfants, mon avoir; mais personne ne me prendra ma foi et mon Dieu.

Le gouverneur sortit de sa poche trois roubles, et, de son geste étudié :

— Je vois que tu es pauvre, ton esprit est malade, tu es maigre et affamé... tiens, voici pour un morceau de viande.

— Votre Excellence ferait mieux de donner cela à ces chiens,

dit-il en montrant les gardes et le greffier, ceux-là vendraient leur Dieu pour un rouble et la vue de l'or les aveugle !... On ne m'achètera pas avec de l'argent !

Le gouverneur s'était avancé sur le perron :

— Comment pouvez-vous conserver des fous dans la commune ? dit-il tranquillement en se dirigeant vers la porte ; — pour des gens pareils, il y a un hospice !... Il faut que la commune trouve les ressources nécessaires pour y entretenir cet homme !...

Il avait mis le pied sur la marche de la voiture.

Les roues s'ébranlèrent, et l'équipage disparut bientôt dans un nuage de poussière.

*
* *

On devine la fin. Jean Blazek est conduit à X... dans une maison d'aliénés, sans opposer aucune résistance ! Il y est encore...

L'auteur de ce simple récit, qui est une page d'histoire contemporaine sanglante et baignée de larmes, atteste en terminant que c'est par milliers que l'on pourrait compter en Russie et en Pologne les modestes martyrs comme Jean Blazek !

A L'EXPOSITION

Nous recevons la lettre suivante qui rectifie et complète les détails donnés dans un précédent article sur l'admirable trésor de Conques.

Nous prions notre correspondant d'agréer nos remercîments pour la bienveillante communication dont il a bien voulu nous honorer.

Votre si intéressant article du présent mois sur l'*Exposition* renferme, en ce qui concerne le *Trésor* dont nous sommes les gardiens, de légères inexactitudes que vous voudrez bien me permettre de relever, en sollicitant une rectification dans l'un des plus prochains numéros de votre excellente revue.

1° La ville de Conques en question ne se trouve pas dans le département de l'Aude, mais bien dans celui de l'Aveyron, dont elle est un chef-lieu de canton.

2° Cette collection artistique, peut-être unique au monde, ne figure pas au grand complet dans la galerie des arts rétrospectifs ; il y manque, en effet, les deux pièces capitales du célèbre Trésor : 1° la statue, d'un prix inexprimable, de sainte Foy, désignée par nos pères sous le nom de *Majesté de sainte Foy*, en or repoussé, d'une hauteur de quatre-vingt-cinq centimètres,

disparaissant en quelque sorte sous la quantité de plaques, de pierres montées, d'émaux, de perles et de pierreries dont elle est surchargée; les savants en font remonter la confection au IXe ou au Xe siècle. — 2° Le coffre ou châsse de cuir dans lequel se trouve le principal dépôt des reliques de sainte Foy. Cette châsse, du commencement du XIIe siècle, est ornée d'innombrables petits clous d'argent qui y forment des rinceaux, des palmettes, des entrelacs, d'une grande élégance, dans le goût carlovingien. Les faces sont décorées de grandes et riches plaques d'émaux champlevés. En suite d'une délibération, reproduite dans un procès-verbal longuement motivé, le conseil de fabrique n'avait pas cru pouvoir ni devoir se dessaisir de ces deux chefs-d'œuvre renfermant des reliques précieuses entourées d'un culte immémorial et de la vénération publique.

3° Enfin, ce n'est pas le premier voyage que font les diverses pièces du Trésor de Conques qui excitent, en ce moment, à Paris, l'admiration des connaisseurs, la plupart d'entre elles ayant déjà figuré à l'Exposition universelle de 1867.

LA JUSTICE CRIMINELLE EN 1887

Le rapport officiel de la justice criminelle pour l'année 1887 vient d'être publié, un peu tardivement. C'est celui de 1888 qui devrait être publié en ce moment, et non celui de 1887. Et encore, il présente plus d'une lacune regrettable; souvent on y cherche en vain certains points de comparaison d'une année à l'autre. C'est là cependant qu'est le véritable intérêt de la statistique.

Depuis 1871, le nombre des accusations déférées au jury a été constamment décroissant. Est-ce que la criminalité diminue? Non, mais la tendance des parquets à écarter, des actes qui leur sont déférés, les circonstances aggravantes, à faire, de ce qui juridiquement constitue un crime, un simple délit, s'accentue d'année en année. Par cette sorte d'escamotage des juridictions, on nous présente comme vrai et sincère un abaissement de la criminalité qui n'est que fictif.

Si le chiffre total des crimes soumis aux cours d'assises est moindre, la nature de ceux qui se sont accrus d'une année à l'autre n'est-elle pas trop significative?

De 1886 à 1887, nous voyons grossir, dans une sensible pro-

portion, le nombre des homicides, des coups et blessures ayant entraîné la mort, des incendies volontaires. Quand on a perdu la foi, quand on ne croit plus à Dieu, on tire la vengeance de celui que l'on hait, on le frappe, on le tue; on met le feu à son toit de chaume, ou à ses meules. La vue du sang versé, de la flamme qui monte, assouvit la passion brutale.

Et les parricides! En 1886, ils étaient *treize* qui étaient traduits devant le jury! C'était déjà treize de trop. En 1887, ils ont été *vingt-trois*, presque le double. Quand les liens de la famille ont été brisés, quand l'autorité paternelle a été détruite et anéantie par l'enseignement athée, par l'éducation impie, le fils, emporté par la colère aveugle, poussé par la basse cupidité, s'arme contre son père, sa mère, et il devient ce monstre qu'on ose à peine nommer : le parricide.

Les rapports ministériels des années précédentes nous disaient l'âge de chacun de ceux contre lesquels avait été portée cette abominable accusation, et cela n'était pas sans intérêt, surtout pour le moraliste. M. le ministre de la justice se tait cette année sur ce point.

Il veut bien cependant nous faire connaître qu'en 1887 les cours d'assises ont eu à juger *quarante* enfants n'ayant pas encore seize ans, et *six cent quarante-neuf* tout jeunes gens de seize à vingt-et-un ans. Ces précoces malfaiteurs sont-ils plus ou moins nombreux en 1887 qu'ils ne l'étaient en 1886? Sur ce point encore le rapport garde le silence.

Mais si l'on considère que c'est surtout la jeunesse des inculpés que les magistrats prennent en considération pour *correctionnaliser*, que ce n'est que comme contraints et forcés par la gravité du crime qu'ils envoient en cours d'assises des enfants et des adolescents, on voit quels fruits a déjà portés l'école sans Dieu.

Pendant que s'abaisse — on sait comment — le chiffre des affaires du grand criminel, celui des délits déférés aux tribunaux correctionnels va s'élevant. Dans la période quinquennale de 1881 à 1885, la moyenne annuelle était de 180.806. — Pour l'année 1886, le chiffre total était de 187.720. — En 1887, il atteint 191.108. Constante et persévérante est la progression. Et c'est surtout aux vols qu'elle s'applique, ce qui n'est pas un indice de l'élévation du niveau de la probité, depuis qu'il est défendu de parler dans les écoles du septième commandement de Dieu.

Les poursuites pour adultère ont été, elles aussi, en 1887, plus nombreuses que jamais. Le ministre n'y voit rien qui doive nous attrister; c'est seulement, dit-il, l'effet de la loi qui a rétabli le divorce!

Il ne manquait plus à cette loi néfaste, que cet aveu du ministre de la justice, qu'elle est une provocation à l'adultère.

Mais ce qui nous frappe surtout, c'est la proportion que prend un délit qui, jusqu'ici, n'était que très rare, et comme exceptionnel : l'abandon et l'exposition d'enfants. Il s'est rencontré en France, en cette seule année 1887, plus de trois cents mères qui en sont venues à délaisser sur la voie publique leurs enfants nouveau-nés, à les y abandonner demi-nus et mourant de faim!

Tels sont les chiffres des affaires soumises en 1887, soit aux cours d'assises, soit aux tribunaux correctionnels.

De ces chiffres, il est bon de rapprocher ceux des crimes et des délits qui ont été régulièrement constatés, et à l'égard desquels aucune poursuite n'a été exercée. Pendant l'année 1887, il est parvenu au ministère public 454.947 plaintes; *cinquante-trois pour cent* ont été classées comme ne pouvant donner lieu à aucune poursuite. C'est bientôt dit, et bientôt fait. S'il n'y avait indiscrétion à soulever le voile derrière lequel s'abritent ces si nombreuses plaintes que les chefs de parquet ont jugées indignes de l'examen de la justice, il n'est pas téméraire d'affirmer que ce ne sont pas les dénonciations portées contre les conservateurs : celles-là, on les regarde au verre grossissant, à la loupe, et on les livre aux tribunaux. Ce seraient les plaintes même les mieux justifiées, contre les électeurs républicains, contre ceux auxquels on ne touche pas : celles-là on ne leur donne aucune suite.

Le chiffre des suicides pour l'année 1887 est de 8.202. — 21 sur 100.000 habitants. Mais le véritable intérêt est de rapprocher le chiffre total de cette année de ceux des années précédentes. Si la progression de 1886 à 1887 n'est que peu sensible — et elle l'est toujours trop — si elle a été de 25, ce n'est pas sans effroi qu'on constate que, dans ces seize dernières années, de 1872 à 1887, l'augmentation a été de 55 pour 100 : elle a plus que doublé. Il est vrai que ces seize dernières années sont toutes de l'ère de notre troisième République.

Et si l'on regarde l'âge de ces malheureux qui n'ont pas reculé devant le suicide, on voit que la moyenne est, par année,

de 48 n'ayant pas 16 ans, 48 enfants! et de 225 jeunes gens de 16 à 21 ans.

Autre remarque : le suicide se multiplie beaucoup parmi les femmes ; la religion, qui retient sur le seuil du suicide par la crainte du supplice éternel est, hélas ! arrachée comme par force de tant de pauvres âmes !

Les départements où le nombre des accusés, par rapport à la population, est le plus élevé, sont les suivants :

Le Var et le Gers, 16 accusés pour 100.000 habitants ; le Rhône et le Calvados, 18 ; la Marne, 19 ; Lot-et-Garonne, 23 ; les Alpes Maritimes, 21 ; l'Hérault, 27 ; la Corse, 29 ; et les Bouches-du-Rhône, 34. Ceux, au contraire, qui donnent le moins d'accusés eu égard à la population sont : les Deux-Sèvres, les Ardennes, les Vosges, la Corrèze, l'Ain, la Loire, la Manche, la Savoie, le Cher, l'Indre et la Sarthe : 6 accusés par 100.000 habitants ; le Lot et la Haute-Savoie, 5 ; la Vienne, 4 ; la Meuse et la Vendée, 3.

Au point de vue du sexe, on constate que le nombre des crimes et délits commis par des femmes est toujours très inférieur au nombre de ceux commis par les hommes. Mais les crimes commis par les femmes vont aussi toujours en augmentant, depuis que l'on s'efforce par tant de moyens d'affaiblir l'empire de la religion.

On a dit : Les femmes doivent être élevées comme les hommes. Et, en effet, on leur a donné la même éducation dans les écoles primaires, supérieures, normales et dans leurs lycées. Résultat : les crimes et les délits commis par les femmes tendent à s'élever au niveau de ceux commis par les hommes.

Voyons maintenant dans quelle mesure s'est effectuée la répression.

Des 3.164 accusations dont le jury a eu à connaître, 735 ont été complètement rejetées. Les *acquittements* se sont élevés à vingt-trois pour cent.

Les attentats à la propriété sont ceux qu'il pardonne le moins aisément. Les acquittements de ces sortes de crimes sont seulement de quinze pour cent.

Mais les attentats contre les personnes le touchent moins. Sur cent accusées d'avortement il en a acquitté soixante et une. Sur cent infanticides, il en a renvoyé trente-six indemnes.

Le juge que laissent indifférent les crimes à l'abri desquels il se trouve placé et qui ne s'émeut que devant les attentats qui

peuvent l'atteindre personnellement, et dans ses biens matériels, est un bien mauvais juge!

Ce sont surtout les crimes contre les mœurs qui, le plus habituellement, trouvent grâce devant le jury. Le compte rendu ne nous dit pas — et pour cause sans doute — quelle a été, en 1887, à cet égard, la proportion des acquittements.

Sur les accusés condamnés, 73 pour cent ont bénéficié des *circonstances atténuantes*. Pour les crimes contre les mœurs, 76 fois pour cent. Pour l'infanticide, 99 fois pour cent. Pour l'avortement 100 *fois pour cent.*

Il est incontestable que les attentats de toute nature et contre les biens et contre les personnes, augmentent dans des proportions tout à fait inquiétantes, et que la répression des crimes comme la protection des citoyens deviennent de plus en plus insuffisantes. N'importe où, dans toutes les régions de la France, on n'entend plus que doléances tout à fait justifiées, sur les malfaiteurs et rôdeurs qui sillonnent les campagnes, pillent et volent en plein jour, pour ainsi dire sans être inquiétés. La politique, telle que la comprend le gouvernement préoccupé avant tout de son salut, fait le bon temps des gredins; en même temps l'enseignement athée les multiplie. Il faudra du temps, et autre chose, pour réparer tout cela.

NÉCROLOGIE

M. l'abbé de Courcy, vicaire général de Paris directeur des Œuvres diocésaines, est mort le 16 septembre chez les frères de Saint-Jean-de-Dieu, où il était soigné depuis quelques jours.

Ce prêtre encore jeune, — il meurt à quarante-cinq ans, — appartenait à une famille justement considérée en Normandie : La distinction personnelle et les façons élevées se conciliaient chez lui avec une bienveillance délicate et empressée, avec une charité sans limite. Le cardinal Guibert et le cardinal Richard l'ont successivement honoré de leur confiance particulière; ils lui avaient donné l'intendance générale des œuvres diocésaines, si nombreuses et si importantes à Paris.

Depuis quelques années, sa santé avait souffert de ses travaux et sa vie même avait été souvent menacée : Mgr l'archevêque, qui appréciait spécialement ses services, sa douceur et sa sagesse, n'avait pas consenti à le soulager de la direction si

lourde des œuvres diocésaines : mais il avait placé à ses côtés un sous-directeur, qui partageait avec lui le fardeau.

M. l'abbé de Courcy laisse de nombreux amis, prêtres et laïques, que, malgré sa réserve, ses hautes qualités lui avaient profondément attachés.

—

Le prince de Monaco vient de mourir en son château de Marchais (Aisne).

Charles-Honoré Grimaldi, prince souverain de Monaco, duc de Valentinois, duc d'Estouteville, duc de Mazarin, duc de la Meilleraye, duc de Mayenne, prince de Château Porcien, marquis des Baux, comte de Carladez, baron de Buis, seigneur de Saint-Remy et de Matignon, comte de Thorigny, baron de Saint-Lô, de la Luthunière, comte de Ferrette, de Belfort, de Thann et de Rosemont, baron d'Altkirch, seigneur d'Isenheim, marquis de Chilly, comte de Lonjumeau, baron de Massy, marquis de Guiscard, etc., est mort à l'âge de soixante-onze ans, après un règne de trente-trois ans.

Il était grand d'Espagne, de première classe, et bailli grand-croix de l'Ordre de Malte.

La principauté de Monaco est censée appartenir à la famille des Grimaldi, patriciens de Gênes, depuis 968. Elle passa par le mariage d'une héritière dans la maison française de Goyon-Matignon à laquelle appartenait le feu prince. La plupart des titres de Charles III lui venaient du mariage de l'un de ses ancêtres avec Mlle d'Armagnac, fille du comte d'Armagnac, de la Maison de Lorraine, grand-écuyer de Louis XIV.

Annexée le 14 février 1793 à la France, la principauté de Monaco fut rendue aux Goyon-Matignon-Grimaldi, par le traité de Paris en 1814.

Charles III a eu une carrière assez calme. Poussé par l'ambition et peut-être aussi par le besoin de faire parler de soi, il essaya, en 1853, de soulever Menton en sa faveur. Cette équipée lui valut un voyage à Gênes en compagnie des agents sardes : il fut mis de suite en liberté.

Son père, Florestan Ier, mourut trois ans après et lui céda la place. C'est en 1869 que Charles III exonéra ses sujets de toutes contributions, grâce aux revenus que lui procurait la maison de jeu installée dans sa capitale. Son fils et successeur, le prince Albert, a quarante-et-un ans. On le dit marin consommé et savant naturaliste. Il a répudié la fille du duc d'Hamilton qu'il avait épousée en 1869.

La principauté de Monaco compte environ sept mille sujets. Le climat le plus doux, sous le ciel le plus pur, au milieu de la végétation la plus luxuriante et sur les bords d'une mer sans rivale, font de ce pays un Eden féerique. Il est à regretter que ces avantages matériels, mis au service du plaisir mondain et de la passion du jeu transforment ce riche coin de terre en une sentine morale et en un foyer de la ruine et du déshonneur.

LE CLERGÉ ET LES ÉLECTIONS

On a lu plus haut la magnifique lettre de Mgr l'Evêque d'Autun. On lira avec non moins d'intérêt les suivantes.

Mgr l'archevêque d'Aix écrit :

Nos très chers Frères,

Dans quelques jours la France choisira ses députés; les élections seront d'une souveraine importance; nous ne pouvons nous dissimuler que nous traversons une crise formidable; les plaintes se font entendre de toutes parts, non seulement dans le camp des ennemis, mais dans le camp des amis sincères et indépendants; à les lire et à les entendre, le rouge vous monte au front; on voudrait fermer les yeux et se boucher les oreilles.

La question qui se débat est plus religieuse que sociale : j'entends que la religion s'y trouve encore plus intéressée que la société ; un auteur calculait récemment que, depuis quinze ans, deux cents lois ou décrets ont été faits sur les rapports de l'Eglise et du pouvoir civil; pour ma part, j'en ai compté cent soixante-dix ; inutile de faire remarquer dans quel sens ces lois et ces décrets sont conçus. Ailleurs les compétitions sans nombre divisent les votes; ici, nous avons invariablement la même unanimité contre nous. Il est donc plus évi dent que le soleil, que la question qui s'agite est surtout religieuse; je n'apprends rien à personne.

En vous demandant de continuer vos prières pour l'Eglise, je vous demande de prier aussi pour notre chère France; mon patriotisme et le vôtre nous en font un devoir ; si nous étions tentés de l'omettre, l'Evangile serait là pour nous le rappeler. Dans une de ses scènes les plus attendrissantes, il nous représente Jésus-Christ pleurant sur les ingratitudes et les perfidies de l'ingrate et criminelle Jérusalem. Ses larmes n'étaient-elles pas la plus touchante et la plus affectueuse des prières ! Il ne se désintéressait pas de son sort temporel, puisqu'il s'écrie au même instant dans son amour désolé : *Ah ! si tu connaissais à cette heure ce qui peut te donner la paix ? Car des jours*

vont venir où tes ennemis t'environneront de tranchées, et t'enfermeront et te serreront de toutes parts.

Saint Paul, continuant la mission de son maître, veut qu'on fasse des *prières*, des *supplications*, des *intercessions pour les chefs des nations et pour tous ceux qui sont haut placés, afin que nous menions une vie tranquille, car ces prières sont une bonne œuvre, très agréable au Dieu sauveur.*

Entrant dans ces pensées et dans cet usage traditionnel de l'Église, nous prierons Dieu d'éclairer les esprits, d'apaiser les haines, de diriger les votes sur des candidats dignes et capables de bien gouverner. Les honnêtes gens sont les plus nombreux : nous les supplions de se donner des mandataires qui leur ressemblent.

Nous nous tenons sur le terrain si nettement tracé par Léon XIII: la religion catholique s'accommode, sous tous les climats du globe, avec tous les gouvernements ; elle ne leur demande que la liberté, la justice, l'équité, et le droit de faire aux hommes le plus de bien possible.

C'est un devoir de voter; c'est un devoir rigoureux de bien voter; mal voter, c'est un péché; vous coopérez au mal qui sera fait par vos représentants, puisque vous les avez librement choisis; vous les connaissiez ou vous deviez les connaître ; vous êtes responsables; ils gèreront sans conscience les affaires du pays ; ils le jetteront dans des entreprises ruineuses, ils dilapideront nos finances ; la liberté d'élever vos enfants selon vos convictions ne vous sera pas rendue; Dieu restera à la porte de l'école, de l'hôpital; ses ministres seront soumis à un service militaire dont le seul but est d'anéantir les vocations ecclésiastiques; puis, vous viendrez vous plaindre que vos paroisses n'ont plus de prêtres, que vos enfants ne sont plus catéchisés, que vos malales ne sont plus visités et meurent sans les derniers secours de la religion; nous serons obligés de vous répondre : c'est votre œuvre et non la nôtre; vous l'avez voulu.

N'encourez pas, mes Frères, cette redoutable responsabilité; avant d'agir, réfléchissez ; ce petit bulletin que votre mairie doit vous remettre à domicile vous impose une très grave obligation : c'est votre fortune, votre paix, votre sécurité ; c'est l'âme, c'est le sang de vos enfants que vous déposez dans l'urne du scrutin.

Si vous êtes contents de vos élus, renouvelez leur mandat; mais si vous trouvez qu'ils vous ont mal représentés, qu'ils ont obéi au mot d'ordre de la Franc-Maçonnerie, et non au vôtre, qu'ils vous ont humiliés et indignés par leurs laïcisations, leurs expulsions et leurs crochetages, qu'ils vous ont accablés d'impôts et criblés de dettes, qu'ils ont porté atteinte à votre liberté dans les plus essentiels de vos droits, dans vos droits inviolables de pères, de mères et de chrétiens, eh bien, avec votre terrible morceau de papier de quatre centimètres carrés, dites-leur qu'ils ont été des serviteurs infidèles et

que vous leur donnez congé ; puisque vous êtes les maîtres, agissez en maîtres : vous êtes les maîtres ! on vous le répète sur toutes les places publiques, dans toutes les réunions, dans tous les journaux ; prenez garde ! demain on ne s'en souviendra plus. Vous marchez de déception en déception ; vous en convenez ; rien ne vous désillusionne. Vous n'écoutez que les trompeurs, les flatteurs et les faiseurs de promesses impossibles.

Nous prions donc Dieu, dans toute la ferveur de notre âme, pour que l'Assemblée qui sortira des prochaines élections soit une assemblée vraiment française et chrétienne, c'est-à-dire patriotique, dévouée, ne cherchant que les intérêts du pays, faisant de son mandat une mission consciencieuse et laborieuse, et non une mine d'exploitation, travaillant dans un commun accord à rendre à la France sa place à la tête des nations ; nous demandons une assemblée, passionnée pour sa gloire, son honneur, sa prospérité, sa bonne renommée ; laissant à la religion de l'immense majorité des Français la liberté de son culte, de ses œuvres de zèle et de charité, la regardant comme le plus solide appui du pouvoir temporel par ses principes d'ordre, de respect, de soumission, d'obéissance, et par son empire sur les esprits et les volontés, auxquels elle commande au nom de Dieu.

C'est avec un programme de dévouement absolu à tous vos intérêts et de parfaite honnêteté que les compétiteurs briguent vos suffrages : ne croyez pas à tout vent de doctrine et de profession de foi. Réfléchissez, réfléchissez : informez-vous, si vous ignorez ; faites un acte sensé ; je vous tiens, mes Frères, le langage de la plus sage et de la plus impartiale raison sans autre ambition que de servir mon Dieu et mon pays ; je n'ai que ces deux grands soucis : Religion et Patrie, voilà une de mes devises.

A une consultation adressée à Monseigneur Trégaro, Sa Grandeur a fait la réponse suivante :

Cher Monsieur,

Je vous remercie de votre bonne lettre dont la publication, si vous vouliez l'autoriser, produirait un salutaire effet dans les graves circonstances que nous traversons. Vous me faites l'honneur de me demander quel est, à mon avis, le langage qu'il convient de tenir à nos populations pour les éclairer. Si j'étais appelé à solliciter leurs suffrages, je leur dirais simplement :

Sans distinction de classe, riches, pauvres, savants, ouvriers, ignorants, je viens aujourd'hui faire appel à votre foi, à votre honneur, à votre patriotisme, à votre dévouement, à votre amour pour l'Eglise et pour la France, car je ne sais jamais séparer ces deux mères qui semblent inséparables dans les vues de la divine Providence. Aussi l'histoire est là qui l'atteste hautement, les souffrances et les humiliations de l'une sont toujours les souffrances et les humiliations de

l'autre, de même qu'elles se partagent les gloires et les triomphes. Les passions humaines s'agiteront en vain, elles ne parviendront jamais à séparer ce que Dieu, dans ses vues impénétrables, a si intimement uni. — Depuis un siècle surtout, les ennemis de Dieu et de la France n'ont rien négligé pour rompre cette union providentielle, sachant bien que c'était un moyen infaillible d'affaiblir l'une, momentanément du moins ; ils oublient que de par Dieu l'Eglise est immortelle, mais ils savent que, si la France est la nation choisie, ses destinées sont entre ses mains suivant qu'elle sera ou non fidèle à sa grande et sublime mission catholique. On pourrait dire d'elle qu'elle est la grande nation lumière, avec plus de vérité qu'un poète fameux l'affirmait de la capitale de la France. Mais, si malgré les terribles avertissements que Dieu, dans sa miséricorde et son amour, s'est plu à lui donner, si les désastres — innommés dans l'histoire — qu'elle a subis depuis quelques années ne lui ouvrent pas enfin les yeux, n'y a-t-il pas lieu de trembler devant l'abîme où elle peut être précipitée ?

Il faut bien l'avouer, quoi qu'il en coûte, le sens moral semble s'oblitérer de plus en plus dans cette noble France si jalouse autrefois de tout ce qui pouvait toucher à sa foi religieuse et à son incomparable patriotisme. Son amour pour la liberté, suivant le droit et la justice, n'avait d'égal que sa haine contre toute tyrannie, et aujourd'hui nous la voyons courber silencieusement la tête devant les lois qui outragent sa foi, son honneur, son indépendance, jusqu'à fouler aux pieds les droits sacrés du père de famille. Hors la loi, les catholiques ! crie-t-on dans une grande assemblée publique, et elle garde le silence. Une voix ministérielle insulte du haut de la tribune à celle que nous vénérons comme la plus sublime des Créatures, et elle se tait. Quoi qu'il arrive, toujours et en tout temps, s'écrie dans la même assemblée une voix autorisée, nous serons unis pour faire front contre l'Eglise catholique, et les applaudissements éclatent de toutes parts.

Assez d'insultes, assez d'outrages : notre droit, notre devoir sont de protester, par tous les moyens légitimes, contre une tyrannie qui ne tire sa force que de notre inavouable et criminelle quiétude dont les conséquences peuvent être si terribles.

Que faut-il donc pour nous faire sortir de ce demi-sommeil léthargique, qui simule si bien la mort qu'il en est souvent le signe précurseur? Notre aveuglement est-il donc sans remède? Ne comprendrons-nous pas enfin qu'il y a des chaînes qu'il faut briser coûte que coûte, puisqu'en les traînant plus longtemps c'est plus que la mort, c'est la honte, c'est le déshonneur? Catholiques et Français, à ces deux titres nous voulons la liberté, mais la liberté, comme l'a dit un des plus grands caractères des temps modernes, la liberté pour tout et pour tous, excepté pour le mal et pour les malfaiteurs. Inspirés par

ces nobles paroles, préparons-nous, à la veille du grand événement du 22 septembre, et dont l'extrême importance ne peut échapper à personne, préparons-nous, dis-je, à remplir un devoir sacré avec une inébranlable fermeté. Marchons tous au scrutin la tête haute et le cœur ferme ; plus de compromis, plus de ces lâchetés indignes qui sacrifient la patrie, ô honte ! à une misérable pièce de monnaie, à des promesses menteuses et parfois à quelque chose de plus méprisable encore.

Consentirons-nous donc à courber plus longtemps nos fronts devant des ennemis qui ne sont dignes que de notre mépris? Debout contre les sectaires qui veulent nous opprimer ! Debout contre les sectaires qui ont juré au pied du Golgotha une haine à mort et sans trêve à notre foi, à notre Dieu et aux nations qui reconnaissent son étendard sacré ! Relevons avec une fierté digne de nos pères cet audacieux défi. Aussi bien, si nous sommes vaincus dans la lutte, nous n'avons aucun quartier à attendre de nos ennemis. Les chaînes du honteux esclavage qui nous est réservé sont prêtes. Pouvons-nous sans rougir tendre nos mains pour les recevoir? Non, mille fois non, plutôt la mort. *Potius mori quam fœdari.* La loi nous arme elle-même et nous offre les moyens de vaincre ; remercions-en le Seigneur et sachons nous en servir. Au scrutin donc tous et vaillamment, pour Dieu et la France !

Pardonnez-moi, cher monsieur, cette lettre un peu trop longue. Si j'ai abusé de votre patience, je compte toujours sur votre grande bienveillance qui m'est bien connue.

Agréez, je vous prie, l'hommage de mes plus respectueux sentiments.

† Jean Marie, *évêque de Séez.*

Mgr Dennel, évêque d'Arras, s'adressant aux femmes chrétiennes :

Parce que vous porterez la responsabilité de votre vote au tribunal de Dieu, vous avez le droit de vous entourer de sages conseils, et vous avez le droit de peser dans votre conscience les titres des candidats à votre préférence. Vous ne sauriez demeurer indifférentes aux invitations réitérées du Souverain Pontife, femmes chrétiennes, dont l'existence et le bonheur subissent si facilement, dans l'intérieur de vos familles, les conséquences de l'intervention de vos maris et de vos fils dans la vie publique.

Mgr de Vannes :

S'il plaît au ciel d'exaucer en particulier les vœux du clergé de France, les partis désarmeront à l'intérieur, en face des périls du dehors, à la condition indispensable de rendre à chacun ce qui lui est dû pour le légitime exercice de ses droits et la sauvegarde de ses intérêts. L'occasion se présentera bientôt de tenter un rapprochement

si désirable, mais qui demeurera subordonné à l'entente, à la vigilance et à l'activité de tous les honnêtes gens ayant à cœur de procurer à notre infortuné pays, la tranquillité dans l'ordre religieux et social, gage certain de la vraie liberté.

Mgr de Saint-Flour :

Notre patriotisme ne saurait se désintéresser d'une question si importante, et notre charge pastorale nous impose même le devoir de rappeler à tous les catholiques, qui vont avoir à exercer le droit de suffrage, que les votes qu'ils déposeront dans l'urne électorale porteront fatalement sur des points qui relèvent directement de la religion et de la conscience.

Le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger et de Carthage :

S'ils (chrétiens et prêtres) avaient à souffrir, un jour, pour avoir défendu une telle cause, ils auraient, dans la mesure même de leurs souffrances, l'honneur et la récompense des martyrs. Je vais plus loin. Nous devons les engager, pour la défense de la religion menacée, aux plus généreux sacrifices. Une chose confond, de la part des catholiques de France, dans le moment actuel. Leur charité pour les œuvres privées est inépuisable. Elle trouve des ressources pour la construction des églises, pour le soulagement des pauvres, pour le développement des associations pieuses. Il n'y a que pour la lutte religieuse, destinée à préserver de la ruine l'Eglise et la société chrétienne, qu'elle semble indifférente. Et cependant, il n'y a point à en douter, dans les temps que nous traversons, c'est cette lutte publique qui importe avant tout. Fonder, soutenir un journal destiné à éclairer et à ramener les esprits, est, en un sens, aussi méritoire que construire une église.

Mgr l'évêque de Valence demande des prières pour l'Église, et il ajoute :

La France va être appelée dans quelques jours à se choisir des représentants pour lui dicter des lois et pour reconquérir son influence traditionnelle dans le concert des nations. Sa vie ou sa mort dépend de ce choix. Si elle veut vivre, il est nécessaire qu'elle inscrive en tête de son programme : la reconnaissance des droits de Dieu, sans l'autorité duquel il ne peut en subsister aucune autre, l'amour de la justice, la protection des faibles, le respect de la conscience et des droits de tous, la probité incorruptible et l'honnêteté inattaquable. Mais si, trompée par le mensonge et par des promesses irréalisables, elle confie ses destinées à des mains inhabiles et souillées; si elle favorise les ambitions personnelles et les criminelles entreprises au détriment du bien public ; si elle absout l'iniquité, encourage l'arbitraire et soutient la persécution tyrannique, c'en est fait de sa prospérité, de sa gloire, et peut-être de son existence. Il importe donc

souverainement qu'elle arrache aux illusions, aux préjugés, à toute passion mauvaise, pour envisager avec le calme de la sagesse les périls qui la menacent, et pour calculer toutes les conséquences de l'acte qui va bientôt s'accomplir. A la fièvre qui depuis trop longtemps la dévore, qu'elle fasse succéder la raison, et que, se ressaisissant elle-même, avec une énergie inaccessible à tout autre sentiment qu'à celui du devoir, elle sache préférer à tout le reste les fortes convictions religieuses, l'abnégation, le dévouement et l'honneur. Le patriotisme et la religion nous tiennent le même langage et s'unissent pour proclamer qu'il n'y a pas d'autre moyen d'assurer la paix dans le présent et la sécurité dans l'avenir.

La *Semaine religieuse* de Viviers publie en tête de son numéro du 6 septembre un article intitulé : « Les catholiques et les élections », où elle rappelle les actes de persécution et les menaces faites contre l'Eglise. Elle ajoute :

Qui donc, devant ce cri de guerre et ces menaces, oserait conseiller aux catholiques de se désintéresser d'une lutte où de tels intérêts se trouvent engagés? Et quel catholique digne de ce nom n'estimerait pas qu'ici, l'indifférence ou l'effacement équivaudraient à une trahison ?

Et lorsque nous tenons un pareil langage, que l'on ne cherche point à nous accuser de provocation ou d'hostilité systématique à un pouvoir établi. Outre que tout français conserve le droit de poursuivre par les voies légales l'abrogation des lois qu'il juge injustes et blessantes, c'est bien au-dessus des compétitions de parti que nous nous plaçons en ce moment.

On lit dans la *Semaine religieuse* d'Angoulême, également en tête de son numéro :

La période électorale est ouverte, et le dimanche 22 septembre, la France sera appelée à choisir ses représentants. Nous nous tenons absolument à l'écart de toute opinion politique, de tout nom propre, de toute discussion personnelle, de toute compétition de parti ; mais nous ne saurions être indifférents à la paix, à la prospérité, ni aux intérêts religieux du pays. Tout vote est un acte moral et doit être icté par la conscience; tout vote est en même temps un devoir.

Après d'éminents prélats, nous nous faisons un devoir de rappeler ces principes, qui ne sauraient être contestés par personne (1).

(1) Instruction de S. Em. le cardinal Guilbert, alors évêque de Gap ; lettre pastorale de Mgr l'évêque d'Angers pour le carême de 1889 ; lettre circulaire de Mgr Robert, évêque de Marseille : « Jamais, dit ce prélat, l'électeur chrétien ne votera pour un candidat qu'il sait disposé à trahir, par hostillité ou même par simple faiblesse, les droits sacrés de la religion. » Lettre de S. Em. le cardinal Langénieux, du 19 août 1889.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le Saint-Siège a répondu dans les termes les plus fermes aux observations que le gouvernement français lui a fait parvenir, il y a quelques jours, sous forme de note diplomatique, au sujet de l'attitude de l'épiscopat dans la question des élections. La réponse du Saint-Siège revendique la dignité de l'épiscopat et du clergé, si gravement outragée par la circulaire Thévenet, et établit que les évêques et leurs prêtres ne font qne remplir leur devoir en rappelant aux électeurs ce que leur conscience de chrétien exige dans un acte important de la vie publique où sont en jeu les intérêts de la religion et de la société.

—

La béatification des deux martyrs français Gabriel Perboyre et Pierre Chanel, ainsi que des vénérables Ancina, évêque de Saluces, et Pirotti, prêtre profès des Ecoles Pies, aura lieu au Vatican, si les circonstances le permettent, pendant les quatre dimanches successifs de la fin de décembre et du commencement de janvier.

Le 17 septembre, la S. Congrégation des Rites a tenu au Vatican une séance dite préparatoire pour examiner en deuxième instance l'héroïcité des vertus du vénérable Nunzio Sulprizio, qui, mort en 1836, à l'âge de dix-neuf ans, près de Naples, a laissé les exemples les plus admirables de l'esprit de résignation et de patience au milieu des épreuves de sa condition d'ouvrier et des mauvais traitements qu'il dut y subir de la part d'un parent converti ensuite par ces exemples mêmes.

—

Le projet du départ éventuel du Pape, surtout en cas de guerre, ne forme pas seulement l'objet des préoccupations du monde catholique; il paraît aussi que la diplomatie des puissances alliées de l'Italie s'en est alarmée comme d'une complication des plus graves qui s'ajouterait à toutes celles de la situation internationale. Le prince de Bismarck notamment y a vu une nouvelle cause de faiblesse à l'intérieur et au dehors, pour cette Italie officielle dont il a besoin, et, avec la ténacité qui le distingue, il a fait insister à plusieurs reprises et par toutes sortes de moyens directs et indirects auprès du Saint-Siège, afin d'amener le Pape à se désister de son projet de départ. Il lui aurait même fait parvenir à ce sujet l'assurance que le gouver-

nement italien, sur lequel il se flatte d'exercer une influence décisive, devrait bon gré mal gré et même en cas de guerre, faire respecter le Vatican et la personne du Pape ; et, en outre, qu'à l'issue de la guerre, lorsqu'il s'agirait de donner une assiette stable aux affaires de l'Europe, on prendrait en considération la question de l'indépendance du Pape pour donner à cette indépendance de plus sérieuses garanties.

Mais quelque séduisantes que soient ces promesses, on ne s'y laisse pas prendre au Vatican, car on sait bien que le gouvernement italien est à la merci des sectaires et qu'alors même qu'il voudrait il lui serait bien difficile au jour des complications générales de veiller à la défense du Saint-Siège et de la personne du Pape. Dès lors, le Souverain Pontife et ses conseillers, loin de renoncer au projet de quitter Rome à un moment donné, se confirment de plus en plus dans ce projet, par le fait même que les ennemis du Saint-Siège et les protecteurs de ces ennemis s'en alarment et voudraient bien qu'on y renonçât.

Étranger.

Bavière. — Nous publions ci-après l'appel du comité organisateur du Congrès catholique de Munich. Cet appel porte trois mille signatures. Toutes les nuances du parti catholique, toutes les conditions et toutes les classes y sont représentées, depuis M. de Franckenstein jusqu'à l'humble bourgmestre de village. Ce sera certes une des manifestations les plus éclatantes et les plus superbes que le catholicisme ait produites sur ce terrain.

Les Bavarois ont attendu longtemps pour se mettre en mouvement; mais l'élan d'aujourd'hui est d'autant plus vif et plus unanime. Honneur aux chefs et aux troupes !

Il y a plus : ce Congrès marque une date historique, parce qu'il détermine une évolution dans les annales du catholicisme bavarois. Il a fallu un demi-siècle de confusion et d'efforts pour arriver à ce prélude d'une transformation désirée et nécessaire. Ç'a été le malheur de la Bavière de manquer d'unité de vues, de nager dans l'hypocrisie, d'un côté, et dans l'indécision, de l'autre. Comme ailleurs, l'Encyclique de Léon XIII a porté le coup décisif. Il a ouvert cette ère nouvelle, dont le Congrès sera le premier événement. Depuis, les faits se sont succédé, rapides et générateurs.

Le *memorandum* des évêques, la réponse insuffisante du gouvernement, la lettre du Saint-Siège, qui a soutenu l'action

épiscopale, la pulvérisation définitive de la légende sur la « satisfaction complète », l'union reconstituée dans le parti catholique, l'attitude plus décidée de l'épiscopat, la retraite si opportune de M. Bucher, dont la politique personnelle a été jugée si sévèrement par ses adversaires ; voilà une série d'incidents qui a amené la situation plus nette et meilleure d'aujourd'hui.

Que les temps sont changés ! Nous ne sommes plus au jour où la politique anticatholique, suivant une impulsion venue d'en haut et de loin, pouvait impunément rompre avec les traditions de la dynastie des Wittelsbach et faire peser des chaînes dorées sur la hiérarchie et sur le peuple. M. de Bismarck disait jadis au Reichstag qu'il apprenait journellement quelque chose et qu'il était fier de changer çà et là l'orientation de sa diplomatie. Pourquoi la Bavière gouvernementale ne suivrait-elle pas ce noble exemple ? Un proverbe assure qu'il n'y a que les sots qui ne changent pas.

Puissent les catholiques bavarois maintenir l'harmonie de leur action et l'intégrité de leur programme ! La prudence unie à la fermeté, le tact qui tient compte des circonstances, la subordination des sympathies personnelles aux nécessités de la tactique et aux vœux suprêmes de l'Eglise; toutes ces qualités les guideront à travers les crises qui ne manqueront pas de les attendre au bord de la route. *In patientia possidebitis animas vestras.* Ce mot de l'apôtre sera surtout leur étoile directrice, alors que les luttes d'aujourd'hui réclament non seulement du courage et des lumières, mais surtout l'abnégation qui ne se rebute pas et le dévouement qui ne se lasse pas.

Les catholiques bavarois, placés entre la Prusse et l'Autriche, savent que leurs frères d'armes les regardent des deux côtés ; ils savent que ces fiers émules attendent, eux aussi, d'une amélioration en Bavière, une influence heureuse sur leur sort et sur les intérêts de l'Eglise.

Voici la traduction de l'appel que vient de publier le comité préparatoire du Congrès.

Catholiques de Bavière,

Sa Sainteté le pape Léon XIII, dans sa mémorable Lettre du 22 décembre 1887, adressée aux archevêques et évêques de Bavière, après avoir dépeint les souffrances de l'Eglise et les dangers que court la foi, a exhorté les catholiques de Bavière en ces termes : « Que tout bon catholique, s'il a été jusqu'ici nonchalant et inactif, se mette à

l'œuvre et travaille avec courage et persévérance pour la cause de la religion et de l'Eglise comme pour la sienne propre.

Nous trouvons, en outre, dans la magnifique Lettre du Saint-Père, 29 avril, à l'archevêque de Munich et Freising, après une allusion à l'aide miséricordieuse de la Providence, cette exhortation : « L'espoir que Dieu dans sa bonté aplanira les difficultés de l'heure présente et nous accordera la consolation de temps meilleurs, se réalisera d'autant plus vite que les fidèles uniront leurs efforts au zèle des pasteurs, afin que la puissance de la vérité et la reconnaissance du droit l'emportent sur cette masse d'erreurs préjudiciables à l'Eglise, qu'a fait naître le passé. »

Se souvenant de cette exhortation et considérant les plaintes et les doléances récemment déposées au pied du trône avec un courage apostolique par les évêques de Bavière dans leur *Memorandum* du mois de juin de l'année dernière, un grand nombre d'hommes catholiques de tous les points du territoire bavarois, pour donner aussi au peuple catholique en Bavière l'occasion d'unir sa voix à celle de ses évêques, ont décidé, le 22 juin de cette année, de réunir un congrès catholique bavarois.

Le comité choisi pour organiser ce congrès a considéré comme son premier devoir de s'adresser à Sa Sainteté le Pape afin d'obtenir son approbation et sa bénédiction pour l'entreprise. En réponse à la lettre du président, le prince Charles de Lœwenstein, datée du 12 juillet, le Saint-Père a daigné lui faire parvenir un bref des plus bienveillant, portant la date du 26 juillet et récemment publié par les journaux, par lequel Sa Sainteté témoigne combien le futur congrès répond à ses désirs.

Catholiques de Bavière! Dans l'assemblée projetée, le peuple catholique bavarois affirmera hautement et solennellement que la cause de la religion et de l'Église ne lui est pas devenue étrangère, qu'elle est demeurée sa propre cause.

Nous vous invitons à montrer ouvertement que le peuple catholique est plein de reconnaissance pour la sollicitude avec laquelle ses vénérés pasteurs défendent les droits de l'Église en Bavière, déplorent la limitation de ces droits et s'efforcent d'écarter ces obstacles, afin de rendre à l'Église la liberté et l'indépendance qui lui appartiennent. Sans cette liberté, sans cette indépendance, il est impossible, surtout de nos jours, de maintenir la vie morale et religieuse du peuple, son respect pour le pouvoir civil, l'obéissance aux lois et l'existence de l'ordre social.

Nous vous demandons de proclamer combien le peuple catholique de Bavière, d'accord avec le Saint-Père, déplore l'attitude du gouvernement royal vis-à-vis du *Memorandum* des vénérables archevêques et évêques de Bavière en ce qui concerne précisément les points les plus importants.

Nous espérons que des négociations entre le Saint-Siège et le gouvernement bavarois amèneront, moyennant la coopération de l'Épiscopat, le résultat, depuis si longtemps désiré, d'une entente complète. Nous avons la ferme confiance que nos représentants au Landtag de Bavière s'emploieront de leur mieux à renverser les barrières qui empêchent l'Église d'exercer pleinement sa légitime et salutaire influence dans le domaine de la vie politico-religieuse, de l'éducation et des institutions sociales.

Nous vous invitons à exprimer en assemblée publique la conviction que l'esprit d'irréligion qui se répand de plus en plus dans la population, nuit à l'éducation religieuse de la jeunesse, qu'il menace, grâce à l'immoralité sans cesse croissante, le bien de l'État, de la société et des individus et qu'il ne peut être combattu avec succès que par l'Église, à condition de pouvoir agir dans la plénitude de sa liberté et d'être secondée par la puissance civile.

Les affaires ecclésiastiques de Bavière, ne feront cependant pas l'objet unique des discussions et des résolutions du congrès catholique. Chaque jour, en tout le monde catholique, s'élèvent plus fortes les plaintes au sujet de la situation difficile et dangereuse de Notre Saint-Père le Pape à Rome ; chaque jour retentissent avec plus de vigueur les cris de douleur et d'irritation au sujet des graves offenses faites sans cesse dans la Ville éternelle à son auguste personne et en même temps à toute la catholicité ; chaque jour, des voix plus nombreuses réclament la restitution au Pape de son héritage temporel qui, fondé sur les droits les plus anciens et les plus légitimes, est indispensable à la dignité et aux fonctions du lieutenant du Christ, à la liberté et à l'indépendance de son gouvernement. Le Congrès devra fournir aux catholiques bavarois profondément dévoués et attachés au Père de la chrétienté, l'occasion d'exprimer leurs sentiments et de formuler leurs désirs.

Catholiques de Bavière ! Voilà la raison d'être et le but du Congrès. Nous vous invitons à paraître en grand nombre à cette assemblée qui aura lieu à Munich, le lundi 23 septembre prochain.

Comme nous savons tous de quel puissant effet sont la prière commune adressée à Dieu dont nous voulons défendre la cause, et l'invocation de la bienheureuse Vierge Marie, patronne de la Bavière, nous vous invitons, en outre, à assister non seulement à la solennité religieuse par laquelle s'ouvriront nos délibérations, mais encore au pèlerinage qui se fera après la clôture du Congrès, à Altœtting, antique et vénérable sanctuaire bavarois.

De la sorte nous nous conformerons à la dernière recommandation du Saint-Père dans sa Lettre du 22 décembre 1887, d'implorer avec ardeur le secours de Dieu, de nous adresser à la glorieuse Vierge Marie et aux célestes patrons du royaume de Bavière, afin qu'ils prient Dieu pour nous et que Dieu daigne exaucer notre prière,

accorder à l'Église la paix et la liberté et donner à la Bavière gloire et prospérité.

Le comité central :

CHARLES, prince de LŒWENSTEIN, premier président, Gaspar de RUPPERT, docteur, Paul KAGERER, vice-présidents; Conrad FISCHER, Aloïse ZELLER, secrétaires. (Suivent environ 3,000 signatures.)

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le clergé et les élections. — L'ode triomphale.

19 septembre 1889.

Les menaces dictées par l'affolement au ministre Thévenet n'ont produit sur l'épiscopat d'autre effet que de le mieux pénétrer de l'étendue de son influence et de la grandeur du devoir pastoral que lui imposent les circonstances. Le noble et fier langage des évêques de Séez, de Vannes, de Valence, de Saint-Claude, de Bayeux, etc., dit assez l'attitude que doit prendre le clergé français tout entier, en réponse à l'insolente provocation du garde des sceaux.

Il faut vraiment que l'esprit sectaire fausse complètement dans ses adeptes la notion du devoir, pour que le ministre des cultes d'un grand pays comme la France ait pu croire un instant que le clergé allait, sous le coup de ses menaces, sacrifier sa conscience à un morceau de pain. C'était le mal connaître et faire preuve d'ignorance ou d'oubli de ses glorieuses annales.

La résistance pleine de fermeté de l'épiscopat a mis en émoi tout le camp de la libre-pensée, et provoqué une véritable levée de boucliers dans la presse libérale. Elle crie au scandale, et, rééditant le mot fameux « *le cléricalisme, voilà l'ennemi* », réclame, à titre de représailles et comme conséquence d'une victoire qu'elle croit certaine, la suppression du budget des cultes et la séparation absolue de l'Église et de l'État. C'est préciser une partie de l'enjeu engagé dans le scrutin du 22 septembre, et avertir surabondamment le clergé de France de l'obligation qui lui incombe.

On l'a vingt fois répété : en recevant le caractère sacerdotal

le prêtre n'aliène aucun de ses droits de citoyens; ajoutons que ses études, ses lumières, l'expérience qu'il doit à son ministère, et sa vie préservée des passions qui agitent le monde, le mettent au rang des citoyens les plus aptes à juger sainement de la chose publique et à diriger les autres dans l'accomplissement du devoir électoral; et, plus son influence est grande, plus incontestable est son droit d'en user pour le bien de son pays.

Les prétentions de M. Thévenet constituent une négation évidente et irréfléchie de ce droit dans la personne de citoyens français. Et, voyez l'inconséquence, le ministère qui allait infliger cet ostracisme au clergé venait, par une autre circulaire, de lancer dans l'arène électorale tous ses instituteurs officiels, sous prétexte qu'ils sont des citoyens éclairés et aptes à diriger les autres dans le choix des candidats; et, sous l'apparence de les couvrir de sa protection contre toute tracasserie qui pourrait en résulter pour eux, il faisait miroiter à leurs yeux la récompense que leur vaudrait leur zèle électoral.

Le droit absolu qu'a tout citoyen d'user d'une légitime influence dans la lutte électorale se transforme pour le prêtre en un devoir de conscience résultant de sa mission, dans certaines circonstances où les intérêts de la morale et de la religion sont en jeu : car les questions religieuses et morales intéressent directement la conscience, et la mettent en face d'une prescription divine. Or, c'est le représentant de Dieu, le ministre de l'Eglise, le dépositaire de l'autorité spirituelle, le prêtre enfin, qui doit veiller à l'observation de cette loi, instruire les chrétiens de leurs obligations, les presser de les remplir. Il est, selon les degrés de la hiérarchie, l'héritier de ceux à qui il a été dit : *Enseignez toutes les nations... apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai ordonné.* Il est, selon la belle expression des évêques de la province de Turin, *le proclamateur et le vengeur de tous les devoirs, de tous absolument.* Or, qu'un devoir touche à la politique, il n'échappe pas pour cela à ce magistère et à cette juridiction sacerdotale, parce qu'il n'échappe pas non plus pour cela à la loi morale, ni à la responsabilité de l'agent libre, ni au compte qu'il devra rendre à Dieu. Le péché ne s'arrête pas là où finit la vie privée et tout individuelle.

Le plus souvent, au contraire, il s'aggrave, en raison du moins de ses conséquences, à mesure que grandit le rôle dont on abuse par la faute morale. En un mot, le prêtre, promoteur du service de Dieu et chargé du salut des âmes, est tenu d'éten-

dre son influence à tout ce qui peut seconder ou compromettre cette double fin de sa mission. Or, les actes de la vie politique sont de cette nature. Le prêtre doit donc, en cette matière comme en toute autre, expliquer au fidèle ses devoirs, l'exhorter à les remplir, le reprendre s'il ne l'a pas fait; et cela non seulement en particulier, mais aussi en public, lorsqu'il s'agit d'obligations générales.

Si le prêtre, si l'évêque, en remplissant ce devoir auquel il ne peut se soustraire sans infidélité, se trouve en opposition avec le pouvoir, la faute n'en est pas à lui, elle est à ce pouvoir, qui, le premier, s'est mis en opposition avec l'Eglise. « C'est à tort, leur dit Léon XIII, c'est à tort qu'on vous accuserait d'agir avec des vues humaines ou d'être les ennemis de l'Etat. Quand l'honneur de Dieu est en jeu, quand le salut des âmes est en péril, votre devoir est de prendre en mains la protection et la défense de ces intérêts suprêmes. Continuez donc à remplir les fonctions épiscopales avec prudence, mais aussi avec courage; continuez à prêcher la doctrine céleste et les préceptes divins, *à montrer aux hommes le chemin qu'ils doivent suivre dans les temps si mauvais où nous vivons.* »

Concluons donc : le clergé, à tous ses degrés, obligé par vocation et par promesse de sauver les âmes et de défendre l'Eglise, a le droit et le devoir d'intervenir, avec son autorité sacerdotale, dans les questions politiques, chaque fois que la politique met en cause ces intérêts.

Or, qui pourrait révoquer en doute qu'en France, à l'heure actuelle, le sort de l'Eglise est en jeu, non moins que le salut des âmes? On sait, par expérience, ce qui, pour les catholiques, s'amasse dans les urnes, à mesure que s'y entassent les bulletins, et ce qui en sortira demain avec le nom des vainqueurs : c'est, pour l'Eglise de France, la paix ou la guerre, la persécution ou la liberté. Suivant la majorité qui, dans notre chère patrie, s'emparera du pouvoir, ce sera la religion respectée ou la religion opprimée; les catholiques jouissant du droit commun, ou mis hors le droit, hors les places; le clergé respecté et secondé, ou le clergé suspecté et entravé de mille manières; le séminariste au séminaire ou le séminariste à la caserne; le culte rassuré sur ses ressources comme sur son personnel, ou le culte bientôt sans argent comme sans ministres; le malade à l'hôpital, le blessé sur le champ de bataille consolés et sauvés par le prêtre, ou le pauvre et le soldat condamnés par des

règlements sataniques à mourir tout entiers, corps et âme; l'école chrétienne et morale, ou l'école sans foi et sans mœurs.

Et on voudrait obliger le clergé à une neutralité coupable! On voudrait l'obliger à n'être que le spectateur muet de ces luttes où il y va de tous les intérêts auxquels il s'est voué? Mais ce serait lui imposer un rôle de dupe ou un rôle de déserteur, et, dans tous les cas, celui de victime.

Si, dans ces graves circonstances, c'est le devoir de tout bon citoyen de porter écrit sur son front ce qu'il pense de la chose publique, c'est plus encore le devoir pour tout évêque, pour tout prêtre, de prendre à cette lutte la part qui lui revient de droit.

Ils ont sous les yeux l'exemple de l'illustre pontife qui gouverne l'Eglise : qu'ils relisent ses immortelles encycliques, où il signale le mal qui travaille les sociétés, où il prémunit les gouvernements contre les sectes anarchiques; où il flétrit le mariage civil et le divorce, etc., et ils comprendront que le Saint-Père n'a pas craint, lui, d'aborder les questions politiques quand les devoirs de sa charge l'y obligeaient. Ils se souviendront qu'ils sont pour leurs frères la lumière dont parle l'Ecriture et qui *ne doit pas être cachée sous le boisseau, mais bien sur un chandelier, pour éclairer* ceux qui ont besoin de ses rayons.

—

On vient d'exécuter au Palais de l'Industrie, *l'Ode triomphale à la République*, de Mme Holmès, continuant la série des fêtes données à l'occasion de l'Exposition.

Celle-ci n'a pas coûté moins de 300.000 fr.; quelle qu'ait pu être la nouveauté de ce spectacle, on a le droit de s'étonner de voir pareille somme consacrée à l'exhibition de quelques centaines de chanteurs et de chanteuses, à l'heure où tant de misère règne dans tout le pays.

Décrivons sommairement la représentation.

La toile du fond, large de soixante mètres, longue de trente, est une peinture panoramique, où les montagnes, forêts et villes de France, apparaissent de toutes parts, jusqu'aux extrêmes limites de l'horizon, borné par les Vosges aux ballons couverts de neige.

Au centre de la scène, un autel élevé, ombragé d'un voile d'or; au devant, une vaste plate-forme sur laquelle défilent successivement dans des costumes symboliques, les Vignerons

précédés par le Vin, les Moissonneurs et la Moisson, les Soldats et la Guerre, les Marins et la Mer, les Travailleurs et le Travail, les Arts et le Génie, etc.

Tout à coup la scène s'obscurcit, un murmure farouche éclate ; c'est la guerre. Puis, surgit une femme voilée de noir, chargée de chaînes, qui marche vers l'autel, en tendant les bras avec désespoir vers les groupes qui l'entourent. La lumière se fait, les chœurs entonnent des prières, et la République paraît ; aussitôt la femme voilée déchire ses voiles, brise ses chaînes, et laisse apercevoir la robe tricolore dont elle est revêtue : on reconnaît la France.

Un éclair sillonne l'obscurité. Le drapeau tricolore s'écarte, la République apparaît au-dessus de l'autel, dans une clarté fulgurante. Elle porte le péplum d'azur, la tunique blanche et le bonnet phrygien cerclé d'une couronne d'épis. L'étoile brille sur son front. Un glaive au fourreau pend à sa ceinture. D'une main, elle s'appuie sur le sceptre souverain; de l'autre, elle tient des rameaux d'olivier.

Le peuple tombe à genoux. Aux strophes de la République succède le chant final, glorification de la République :

Gloire à toi, fille de la Gloire !
Que nos cris triomphants ébranlent l'univers !
Que les cités et les déserts
Retentissent de la victoire !
Trompettes, emportez jusqu'aux cieux grands ouverts
L'hymne de Joie et de Victoire !
Gloire à toi, fille de la Gloire !

La République étend sur la foule les rameaux d'olivier, en un geste de bénédiction. La figure en deuil arrache ses chaînes et ses voiles et apparaît vêtue des couleurs de la France. Une gerbe de blé incandescente croît et grandit au pied de l'autel. Toute la foule tend vers la déesse des bras chargés d'attributs, comme pour lui consacrer les forces de la Patrie, avec un grand cri de suprême enthousiasme.

Gloire à toi, Liberté, soleil de l'univers !

Il est superflu d'insister sur le caractère parodique de cette cérémonie avec un autel sur lequel se dresse la statue vivante de la Patrie, en attendant la déesse Raison, et devant lequel on fait tomber à genoux la multitude des exécutants figurant la France. Tout cela est odieux et sacrilège quant à l'intention ;

quant au fait, malgré la richesse des décors, la grandeur du théâtre, le luxe des costumes et même la puissance de la musique, le public n'est pas sincèrement ému parce que tout cela sonne faux et qu'il ne comprend pas.

—

L'équivoque du maintien de la paix par la triple alliance devient de plus en plus impossible à faire accepter aux badauds. A chaque instant, des manifestations significatives de la part de l'empereur Guillaume montrent que c'est la guerre que l'on prépare, que c'est pour un gigantesque conflit que l'on a fait marcher de pair les alliances et les armements. Les toasts belliqueux se succèdent comme autant d'avertissements que la lutte est prochaine. A Berlin, à Strasbourg, à Munster, à Dresde, à Minden, les paroles sentent la poudre.

Si nous écoutons les feuilles allemandes, c'est la même note que nous recueillons. Le *Tageblatt* de Berlin, parlant de la visite du Czar, que, dit-il, on n'attend plus, ajoute : « Du reste, les dispositions arrêtées par l'Empereur pour les huit prochaines semaines sont tellement fixées, qu'elles ne laissent pas de place pour un retour ou un arrêt, soit à Potsdam, soit à Berlin. » Or, si le Czar ne vient pas, c'est qu'il n'y a plus rien à sauvegarder, que la situation est désespérée. Dans ce cas, la rupture entre l'Allemagne et la Russie éclaterait d'un jour à l'autre.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Bourse du 17 *septembre* 1889.

3 0/0		85 35	C. F. foncières 1879		453 »
3 0/0 amortissable		89 90	— commun. 1879		451 »
4 1/2 0/0		104 25	— — 1880		443 »
Crédit foncier	Actions	1.275 »	— foncières 1883		374 »
Est	—	805 »	Est	Oblig.	395 »
Lyon	—	1.335 »	Lyon	—	414 50
Midi	—	1.170 »	Midi	—	407 »
Nord	—	1.745 »	Nord	—	416 50
Orléans	—	1.355 »	Orléans	—	417 75
Ouest	—	937 50	Ouest	—	413 »
Panama	—	45 50	Panama 4 0/0	—	32 »
Suez	—	2.282 50	— 6 0/0	—	42 50

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE GRAND PARDON

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Tous les sanctuaires de l'Ombrie parlent au cœur de nos pèlerins et les attirent successivement : ils vont à Pérouse baiser l'anneau nuptial de la Vierge dans la belle cathédrale de *San Lorenzo*; à Foligno, vénérer la tombe de sainte Angèle ; à Montefalco, contempler le corps encore intact de sainte Claire, religieuse franciscaine; sans oublier l'église solitaire de la *Madonna della Stella*, érigée en mémoire d'une récente apparition de la Reine du ciel. Mais ils vont surtout à Assise, cette cité curieuse entre toutes, reste unique et complet du moyen âge, qui mériterait d'être mis sous la garde sévère de la Commission des monuments afin d'empêcher l'invasion si décevante de la modernité.

Avec quels transports ne saluent-ils pas le *Sagro Convento*, édifice gigantesque et majestueux, qui se dresse audacieusement sur un rocher au-dessus de l'abîme, racontant, depuis six siècles, avec toutes les ressources de l'art chrétien, la gloire de l'homme incomparable qui rétablit les préceptes et les conseils évangéliques dans la chrétienté, et mérita d'être appelé un second Christ. La triple Basilique est comme une épopée qui retrace la vie du Saint dans sa double phase du temps et de l'éternité : l'église du milieu respire la pauvreté, la tristesse et la pénitence; l'église inférieure est un tombeau, le plus glorieux après celui du Calvaire, puisqu'il renferme le corps de François, tandis que l'église supérieure, brillante et lumineuse, le représente dans les splendeurs de l'éternité. Les murs de cet incomparable monument sont, comme on le sait, couverts des chefs-d'œuvre de Cimabue, de Giotti, de Taddeo Gaddi, de Simon Memmi, etc... Si ces précieuses figures, expression d'un art qui n'est plus, allument l'enthousiasme des connaisseurs, elles excitent la dévotion des pèlerins qui les croient faites par la main des Anges et descendues du ciel.

Assise est toute groupée autour de ses monuments religieux

et offre à chaque pas les souvenirs de saint François : la *Chiesa-Nova*, sa maison paternelle, l'étable où il vit le jour, transformée en un petit oratoire, et *il Duomo* de saint Rufin, où un ange présida à son baptême. Nos pèlerins visitent tour à tour ces lieux vénérables, et après s'être arrêtés à l'église de sainte Claire, première abbesse des Clarisses, dont le corps repose dans une urne magnifique, au milieu de marbres splendides, présent de la France et de la Belgique, ils descendent à Saint-Damien, grand et précieux reliquaire où se conservent sans aucune altération tous les souvenirs de sainte Claire : les stalles où elle psalmodiait, le réfectoire où elle mangeait, la fenêtre d'où elle repoussa les Sarrasins déjà maîtres de la ville.

Les pèlerins aiment surtout à aller visiter le couvent *delle Carceri*, petite Chartreuse, solitude chérie de saint François, habitée par quelques religieux qui y conservent au milieu du double labeur de la prière et de la pénitence, les plus pures traditions de l'Ordre. Leur demeure est située pittoresquement dans une gorge très élevée du Subasio, au milieu d'un bois épais, traversé par un torrent desséché qui ne se remplit d'eau qu'à la veille des grandes calamités publiques.

On montre *alle Carceri* le lit de pierre où François étendait ses membres amaigris et souffrants, l'arbre sur lequel les oiseaux se rassemblaient pour l'entendre prêcher, l'abîme où il précipita le démon, le puits miraculeux d'où il fit jaillir une eau excellente, dont le niveau se maintient toujours à la même hauteur.

Dans la ravine sont échelonnées des grottes naturelles entourées de verdure, témoins des austérités de tant d'anachorètes, âmes saintes et délicates, amoureuses du silence, qui cherchèrent au delà de l'institution monacale, des retraites meilleures pour la vie contemplative. C'est là encore que les pèlerins vont verser leurs larmes et leurs prières; ils ne savent pas se détacher de ces lieux, et le soleil a déjà empourpré de ses derniers rayons les sommets de l'Apennin, lorsqu'ils redescendent le sentier pierreux qui relie la sainte montagne à la ville d'Assise, d'où ils regagnent Sainte-Marie des Anges en chantant de glorieux cantiques que les échos répètent à l'envi.

Cependant cette année, les joies du pèlerinage ont été troublées par la mort d'une pauvre femme, venue à pied du fond des Abruzzes, malgré ses soixante-douze ans. On croyait d'abord à un simple malaise, mais le mal s'aggravant, on fit venir en toute hâte le Père-Curé, qui trouva que la pauvrette n'avait plus que

quelques heures à vivre. Celle-ci accueillit la sentence avec une joie suprême, se confessa, communia, et pendant que ses compagnes agenouillées pleuraient et gémissaient, elle leur tendait amicalement la main sans une larme, sans un désir, sans un regret!... Sentant à peine la dernière secousse qui brise tout ce qu'il y a de fragile en nous, elle expira les yeux fixés vers le Ciel en répétant les paroles de saint Louis, mourant aussi sans avoir accompli son vœu : « *Mon Dieu, j'entrerai dans votre saint temple et je glorifierai votre saint nom!* »

Le lendemain eurent lieu les funérailles; rien d'aussi simple et d'aussi touchant. C'était vraiment le convoi du pauvre : pas de chant, pas de flambeaux, pas même de drap mortuaire!... Le cercueil n'avait pour ornement qu'une croix noire grossièrement peinte. Déposé dans l'église, on l'ouvrit, et la défunte resta exposée durant quelques heures. Aucun suaire ne l'enveloppait; elle était couchée sur la paille, revêtue de ses vêtements de pèlerine, la poitrine ornée de chapelets et de médailles. Les femmes, mues par un sentiment de tendresse et de respect, vinrent tour à tour la baiser, emportant comme souvenir un brin de paille! Toutes l'accompagnèrent au cimetière, où l'herbe croîtra sur l'étroit espace de terre qu'elle occupe sans qu'une main pieuse vienne y semer une fleur; mais les Napolitaines n'oublieront pas leur amie, et l'an prochain elles reviendront en longues files lui apporter le tribut de leurs regrets et de leurs prières.

Tous les ans on célèbre un *triduum* pendant lequel trois religieux sont chargés de la prédication. Les deux premiers discours préparent le peuple à recevoir le *Pardon;* le troisième est le panégyrique de la Portioncule. Un jeune Père napolitain a trouvé sur ce sujet ancien des accents nouveaux et passionnés. L'histoire si dramatique de l'Indulgence, les apparitions des Anges, celle de Jésus et de sa Mère, le miracle des roses, les dialogues de François avec le Sauveur du monde, la Reine du Ciel et le Pape, tout cela était rendu avec des images, un feu, une vivacité méridionale qui nous captivaient. Mais quand, dans la péroraison, l'orateur, s'adressant directement à ses auditeurs, prit en pitié leurs fatigues, leurs sacrifices, et s'écria avec un enthousiasme plein d'affection : « Prenez courage, vous trouverez ici même la récompense de votre foi et de vos sueurs; la Portioncule est la consolation des affligés, le reconfort de ceux qui fléchissent sous le poids du jour; elle apaise les haines, rap-

proche les classes sociales, donne la paix aux vivants, soulage l'âme des morts, et brise les chaînes du Purgatoire. » il y eut une explosion de sentiments divers. Les uns se frappaient la poitrine, les autres fondaient en larmes : tous s'unirent pour acclamer Jésus, Marie, François !!!

L'intérieur de la basilique présente l'aspect d'un caravansérail. Encouragés par la bonté des Pères, les pèlerins s'y établissent comme dans leurs maisons; ce sont vraiment les familiers de Dieu. Aux grilles des chapelles, ils suspendent leurs sacs, accrochent leurs bâtons, et sur les gradins, ils mangent, ils dorment et se reposent; mais surtout ils prient. J'en ai entendu un parler ainsi au crucifix : *Perchè voi in croce, ô mio Gesu e io no? Voi la stessa innocenza soffrite per me peccatore! E ci voleva tanto per espiare i miei gravi peccati!... Vedi, anima mia, lo strazio che tu hai fatto del corpo del mio Salvatore Dove questo mio cuore troverà affetto che basti a ricambiare tanto affetto?...* (1)

Quarante confesseurs sont occupés du matin au soir à panser les blessures de l'âme, et ils n'y suffisent pas, car chacun veut renouveler plusieurs fois sa confession. Mais, disons-le, nos pèlerins donnent aux Pères plus d'édification encore que de labeurs. La plupart ont conservé avec la foi vive une innocence de mœurs inconnue à notre civilisation ; ils se reprochent les fautes les plus légères : si au milieu des fatigues du pèlerinage, il leur est échappé quelque plainte ; s'ils n'ont pas obéi avec ponctualité au chef de bande, s'ils ont négligé le rosaire, ou outrepassé quelque peu le nécessaire dans la nourriture, ils s'en accusent comme d'une grande faute ! — Oh ! me disait un des religieux encore tout ému, si ces âmes étaient un peu cultivées, elles rivaliseraient avec les saints, malheureusement la plupart vivent dans les montagnes, loin de leurs paroisses et ne voient le prêtre que très rarement. Où puisent-ils donc cette constance et cette force ? Uniquement dans l'éducation de famille : leurs parents leur ont appris à craindre Dieu, à régler toutes leurs actions selon la justice, et ils marchent dans cette voie.

Une demi-heure avant l'*Ave Maria*, les pèlerins couronnent

(1) Pourquoi êtes-vous en croix, ô mon Jésus, et moi non?... Vous l'innocence même, vous souffrez pour moi pécheur ! Fallait-il tant de souffrances pour expier mes fautes? Considère, ô mon âme, l'outrage que tu as fait au corps de mon Sauveur ! Comment pourras-tu jamais

leur journée en faisant retentir les voûtes de la basilique de l'hymne si gracieuse et si tendre :

E viva Maria
Maria e viva
E Chi la crea.
Per farla sua Madre
Pria d'esser Fanciulla
Infin dalla Culla
Iddio la miro (1).

Toute la vie de la Vierge se déroule en trente strophes, de quatre vers chacune, toutes brûlantes d'amour.

Un Calabrais à la figure de bronze, mâle et expressive, doué d'une voix de baryton remarquable, faisait le récitatif avec un tel élan, que l'hymne virginale semblait une création de son génie et le souffle même de son âme. Ses compagnons rangés autour de lui, et comme électrisés par sa présence, répétaient en chœur le refrain chéri : *E viva Maria !*

Quand les portes de l'église se ferment, les pèlerins vont prendre leurs repas en famille, raisonnant des choses de Dieu et de leur salut; chacun raconte simplement les fruits de son pèlerinage, ses souffrances et ses joies, et dit ce qui lui paraît le plus utile au succès de leur sainte entreprise. La nuit venue, beaucoup s'étendent simplement sur l'herbe et dorment sous le ciel étoilé.

Ces pieuses armées ainsi campées nous rappelaient les cinq mille religieux que François rassembla autour de lui, dans ces mêmes plaines, et dont la vue édifiante arrachait au cardinal Ugolino des larmes de tendresse et de dévotion !... Les choses temporelles leur manquaient ; mais voilà que vers midi, on voit venir, disent les *Fioretti,* par tous les chemins qui mènent à Spolète, à Orvieto, à Foligno, des cortèges de mulets, de chevaux, de charrettes, chargés de provisions en pain, vin, fèves et fromages, et autres bonnes choses à manger pour les Chevaliers de Jésus-Christ.

N'est-ce pas le pauvre d'Assise qui fait encore ce miracle de rassembler des foules oublieuses de leurs besoins terrestres pour chercher les trésors de la vie éternelle ?

(1) Vive Marie et Celui qui la créa ! Pour la rendre digne de devenir sa mère, Dieu posa sur elle, dès son berceau, des regards de complaisance.

Nous voici arrivés à la grande journée du 1er août.

Dès quatre heures du matin, les confessionnaux sont envahis avec une autre ardeur encore que les jours précédents; chacun veut recevoir une dernière absolution.

A deux heures, immédiatement après les premières vêpres, consacrées à célébrer les glorieux liens de l'apôtre saint Pierre, les cloches donnent le signal que le PARDON s'ouvre au Ciel et sur la terre !...

A ce moment a lieu la *Rotta* (1). Le peuple se précipite dans la Basilique avec une passion, un délire, dont il est impossible de se faire une idée; c'est un torrent qui a rompu sa digue et roule avec fracas !

Autrefois les blessés étaient très nombreux et il y avait souvent des morts à déplorer, mais depuis l'heureuse invention, due au cardinal Rivarola, d'un couloir maintenu par de solides barrières, les pèlerins qui s'y engagent n'ont plus à craindre l'écrasement.

Au milieu des cris, des larmes, des sanglots, ils pénètrent dans la sainte Chapelle; là les bras tendus, et dévorant des yeux l'image sainte, ils attendent le Pardon. Leurs accents sont intraduisibles : O Mère bien-aimée, disent-ils, nous vile poussière, nous t'en prions, console-nous ! Nous misérables pécheurs, nous t'en conjurons, aide-nous !... Marie, notre amour, rends-nous l'innocence baptismale !... Marie, notre espérance, sanctifie-nous, et reconduis-nous dans nos foyers !... Il semble que la Reine du Ciel va leur apparaître; et de fait, elle leur apparut un jour, tenant entre ses bras Jésus enfant qui les bénissait, comme nous le rapporte le bienheureux Conrad d'Offida, témoin de la vision. La gracieuse tourelle gothique qui s'élève au sommet de la sainte Chapelle, abritant une statue de la Vierge avec son divin Fils, a été érigée en mémoire de ce prodige.

Comme des voyageurs d'un jour qui replient leur tente, les Napolitains se hâtent de prendre leurs bagages, et le hâvre-sac sur la tête, ils entrent une dernière fois dans le sanctuaire si aimé : ils se prosternent sur le sol, baisent le pavé, les grilles, les murs, et font retentir la Portioncule de leurs derniers cantiques. Avec mille appellations plus touchantes les unes que les autres, ils saluent la Madone et lui crient : Adieu ! Addio, Addio !

(1) Mot italien qui veut dire rupture dans le sens de briser l'obstacle.

Non, la beauté de l'édifice, la majesté des saintes cérémonies, l'harmonie des voix et des instruments, tout cet ensemble admirable des pompes catholiques ne produit pas sur l'imagination l'effet de ces témoignages éclatants de foi et de piété qui vous reportent aux plus belles époques du moyen-âge.

Les pèlerins ont peine à quitter le lieu d'où est tombée sur eux la rosée céleste et où ils ont appris à bénir leur pauvreté ; jusqu'à ce que le dôme de Sainte-Marie-des-Anges disparaisse complètement à leurs yeux, ils marchent à reculons, en répétant le cri si souvent sorti de leur poitrine : *E viva Maria !*

Le lendemain, le spectacle change ; c'est la population des villes et des villages de l'Ombrie qui accourt à la Portioncule. Des milliers de personnes passent et repassent incessamment sous la Porte sainte, sans se laisser décourager par la chaleur du dehors qui est horrible, ni par l'atmosphère embrasée et poussiéreuse de la Basilique où l'on étouffe. Les tribunaux de la pénitence sont assiégés jusqu'au coucher du soleil ; mais au moment où l'astre disparaît, la cloche retentit de nouveau pour annoncer que la grande fête du PARDON est close !

Les religieux se rassemblent et entonnent les Litanies ; aux derniers accents de la prière qui publie les gloires de Marie, le tableau miraculeux se recouvre et les cierges s'éteignent.

. . . .

Les jours de miséricorde ont leur terme.

Dieu veuille que l'Italie, *la belle Italie,* comprenne les devoirs que lui imposent les privilèges exceptionnels qu'elle a reçus, et qu'elle s'éclaire dans sa marche, aujourd'hui si incertaine, des splendeurs de son passé sans égal !

Quand la civilisation *moderne* se sera substituée à ses antiques traditions, quand l'Allemagne toute-puissante l'aura couverte du manteau gris de sa poudre et de son hérésie, quand le maçon régnant aura nivelé avec sa fatale truelle les mœurs et les coutumes, les institutions et les religions, quand enfin Satan triomphant prendra possession de sa nouvelle conquête, après avoir envoyé à la frontière Dieu et ses saints... oh alors, adieu l'azur, la sérénité et la paix... Adieu les arts, la poésie et les horizons radieux... Adieu tout ce qui faisait le charme de ce pays fortuné : la simplicité des croyances, la gaîté des populations, les fêtes, les cérémonies et les pèlerinages !

Le casque prussien et les discours du ministre protestant brilleront sinistrement ; *mais ceci aura tué cela,* et la pauvre

Italie languira comme la sensitive sous la botte du gendarme.

Le poète, l'artiste et le croyant s'y trouvant dépaysés, isolés, méprisés, n'auront plus qu'à boucler leurs malles pour chercher ailleurs un lieu plus propice à leurs inspirations, à leurs travaux et à leurs prières ! M. S. de V.

Santa-Maria degli-Angeli, 15 août 1889.

LE DIVORCE EN FRANCE

Il est superflu de rappeler que la loi du 27 juillet 1884, qui a rétabli le divorce en France, vise en réalité à la destruction de la famille, telle que l'idée chrétienne l'a conservée pendant quatorze siècles dans notre pays. Il s'en faut, heureusement, qu'elle y ait réussi. Néanmoins, nous devons reconnaître que ses ravages s'accroissent d'année en année et qu'elle a créé un entraînement lamentable et vraiment inquiétant pour l'avenir.

Mais, avant toute discussion, laissons la parole au document officiel :

Depuis l'application de la loi du 27 juillet 1884 jusqu'au 31 décembre 1887, c'est-à-dire en trois ans et demi, il a été prononcé 15,582 divorces, dont 9,458 demandés directement et 6,124 par conversion de précédentes séparations de corps.

Les divorces non précédés de séparations de corps se sont élevés à 108 en 1884, à 1,960 en 1885, à 2,705 en 1886, et à 4,685 en 1887.

Les divorces par conversion de séparations de corps ont atteint le chiffre de 1,549 en 1884, 2,163 en 1885, 1,300 en 1886 et 1,112 seulement en 1887.

Il faudrait, pour déterminer la véritable signification de ces chiffres, pouvoir mettre en parallèle le nombre des ménages existants ; mais le dénombrement de la population ne permet pas une pareille comparaison ; on ne peut que les rapprocher du nombre des mariages célébrés.

Si on laisse de côté les chiffres de 1884, il résulte des documents publiés par le service de la statistique générale qu'il a été célébré 281,473 mariages en moyenne par an de 1885 à 1887 ; le nombre moyen des divorces prononcés pendant cette période triennale ayant été de 4,642, c'est une proportion de 16.5 divorces par 1,000 mariages célébrés. Cette moyenne générale n'est dépassée que dans les 22 départements suivants :

Ardennes	17.3	Calvados	21.4
Eure-et-Loir	17.8	Seine-Inférieure	22.4
Vaucluse	18.5	Rhône	22.8
Seine-et-Marne	18.7	Aisne	23.4
Meurthe-et-Moselle	19.0	Gironde	24.1
Alpes-Maritimes	19.1	Oise	26.1
Var	19.3	Eure	29.6
Côte-d'Or	19.5	Seine-et-Oise	30.3
Somme	20.3	Bouches-du-Rhône	33.4
Marne	20.5	Aube	42.4
Gard	21.3	Seine	62.8

Les départements dans lesquels il a été proportionnellement prononcé le moins de divorces sont :

Vienne	2.9	Ille-et-Vilaine	1.9
Aveyron	2.8	Savoie	1.8
Corrèze	2.5	Landes	1.8
Creuze	2.2	Cantal	1.7
Vendée	2.2	Côtes-du-Nord	1.3
Lozère	2.1	Finistère	1.3

Dans ces départements, le nombre des séparations de corps excède, et quelquefois de beaucoup, celui des divorces. Ainsi, pour le département du Finistère, il y a eu, depuis la mise en vigueur de la loi, 31 divorces et 83 séparations de corps, et pour celui des Côtes-du-Nord, 20 des premiers et 105 des secondes. Au contraire, dans les deux départements extrêmes, l'Aube et la Seine, on ne compte que 75 et 1,611 séparations de corps pour 261 et 5,357 divorces.

Le nombre des demandes en séparation de corps soumises aux tribunaux civils en 1887 a été de 2,549, inférieur de 468 à celui de l'année précédente. 1,896 (86 0/0) ont été accueillies et 307 (14 0/0) rejetées. Les 346 autres n'ont pas été jugées, les parties s'étant désistées ou réconciliées.

Il est intéressant de signaler les différences qui existent entre les divorces directs et les séparations de corps à divers points de vue. Ainsi, le mari, qui ne demande la séparation de corps que 12 fois sur 100, sollicite le divorce 40 fois sur 100.

Les époux sans enfants sont plus enclins au divorce (45 0/0) qu'à la séparation de corps (36 0/0). Sous le double rapport de la profession des époux et de la durée du mariage au moment de la demande, les divergences sont peu sensibles.

Les divorces demandés avant un an de mariage sont dans la

proportion de 3 0/0 et les séparations de corps de 3 0/0 également. D'un an à cinq ans, les divorces atteignent 20 0/0 ; de cinq à dix ans, 36 0/0 et 35 0/0 ; de dix à vingt ans, 28 0/0 tous les deux ; plus de vingt ans, 13 0/0 et 12 0/0.

Les neufs dixièmes des demandes en séparation de corps sont fondées sur des excès, sévices ou injures graves ; pour les demandes en divorce, la proportion n'est que des trois quarts (76 0/0) ; l'adultère, qui n'est invoqué que dans les neuf centièmes des cas pour obtenir la séparation de corps, l'est, au contraire, dans le cinquième des affaires (21 0/0) pour arriver au divorce : enfin, l'époux dont le conjoint a été condamné à une peine afflictive et infamante demande la séparation une fois sur cent et le divorce trois fois sur cent.

Les tribunaux accueillent un peu plus fréquemment les demandes en divorce (94 0/0) que celles en séparation de corps (86 0/0).

Des chiffres qui précèdent, il résulte que la progression des divorces est rapide et considérable ; elle s'établit comme suit :

En 1884.......	1.657 divorces.	En 1886.......	4.005 divorces.
En 1885.......	4.123 —	En 1887.......	5.797 —

C'est, au total, 15,582 familles que la loi du 27 juillet 1884 a permis de détruire. C'est peu, eu égard au nombre des familles qui se sont formées pendant le même temps, et que le rapport officiel porte à une moyenne de 281,473 par an ; c'est beaucoup trop cependant si l'on réfléchit au scandale et au funeste exemple que ces divorces répandent autour d'eux, et dont la déplorable influence est attestée, d'une part, par l'augmentation du nombre des demandes de divorce, d'autre part par la diminution du nombre des demandes de séparation de corps.

En autorisant la conversion en divorce de 6,124 séparations, la loi de 1884 a aggravé sa perversité, puisqu'elle a anéanti les chances de réconciliation qui existaient encore pour 6,124 familles.

Les deux listes de départements que donne le rapport de M. Thévenet sont instructives. La première, celle des départements où le nombre moyen des divorces est dépassé, nomme des départements qui ne sont ni les plus pauvres, ni les plus religieux ; ce sont ceux aussi où, à part quatre ou cinq exceptions, le nombre annuel des mariages diminue, où les naissances illégitimes sont le plus nombreuses et où la population décroît.

Là, par conséquent, la famille est profondément atteinte ; l'égoïsme, l'amour du bien-être, l'horreur du sacrifice commencent par la stériliser, et il n'est pas étonnant qu'ils finissent par la dissoudre.

Les amis du régime actuel nous répondront que la République ne peut rien à cela. Nous ne songerions point à la rendre responsable de cette situation alarmante, si elle n'avait favorisé ces dissolvants par sa politique, par son enseignement et par ses lois. La guerre à la religion et la morale sans Dieu ont oblitéré la notion du devoir et proscrit la doctrine du sacrifice; elles n'ont pas eu seulement pour effet d'augmenter la criminalité répressible, comme le prouvent les derniers comptes-rendus de la justice criminelle; elles ont aussi légitimé toutes les suggestions des bas instincts de l'humanité. Loin de réagir, les lois républicaines ont abaissé les digues devant cette invasion des vices et de la corruption, et ceux qui sont chargés d'appliquer ces lois en exagèrent encore la portée. Le rapport de M. Thévenet en témoigne : « Les tribunaux, dit-il, accueillent un peu plus fréquemment les demandes en divorce que celles en séparation de corps. » Notre vieille magistrature se considérait comme la protectrice des familles et la gardienne des mœurs; la nouvelle magistrature ne veut pas être confondue avec elle : c'est entendu.

(Monde.) C. R.

LES MASSACRES DE SEPTEMBRE

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Sur la foi des décrets, quelques ecclésiastiques s'étaient munis d'un passeport pour sortir de la France. Ignorant le projet, ils se présentèrent avec confiance aux barrières de Paris. Quand ils parurent, elles étaient fermées; ils montrèrent leur passeport, on vit qu'ils étaient prêtres insermentés; il n'en fallut pas davantage! Ils furent arrêtés et conduits à la Commune; ils étaient seize. Ils eurent beau parler des décrets auxquels ils obéissaient, un officier municipal les conduit à l'Abbaye. Quand il les eut conduits, il voulut se retirer, mais les meurtriers, craignant que ce fût un prêtre, le massacrèrent le premier, malgré ses protestations. Il fut ainsi puni de sa perfide mission! Les autres victimes furent bientôt sacrifiées. L'un d'entre eux, reli-

gieux de Cluny, avait emprunté une somme pour son départ ; il reconnut parmi ses commissaires celui qui la lui avait procurée, et lui remit son portefeuille. L'autre le reconnut aussi, tenta de le sauver et le conduisit dans un bureau en lui disant d'écrire ; et, tandis que les meurtriers cherchaient dans les bureaux le seizième qu'on leur avait emmené, il le fit sortir dans un moment favorable avec des papiers sous le bras. Ce fut le seul qui échappa.

Chaque jour on conduisait aux assassins de nouvelles victimes. C'était, comme à l'église des Carmes, des grands-vicaires, des curés, des docteurs en Sorbonne, des écrivains estimables, des prédicateurs, des chanoines, des religieux de tous les ordres, des ecclésiastiques qui avaient prêté le serment et s'étaient rétractés, etc.

Il y avait également une salle de laïques que l'on destinait à la mort. Quelques ecclésiastiques furent mis par hasard avec eux, entre autres M. de Rastignac, grand-vicaire d'Arles, vénérable par son âge, ses vertus et ses lumières, auteur de différents ouvrages sur la religion, et M. l'abbé Lenfant, ancien jésuite et prédicateur célèbre. En entrant dans cette salle, ils voient une troupe de malheureuses victimes pâles, désespérées, tremblant à chaque instant de se voir appeler devant le tribunal sanguinaire. Oubliant alors, l'un et l'autre, le sort qui les attendait eux-mêmes, ou plutôt se félicitant de pouvoir encore sauver des âmes avant leur mort, ils profitent de l'ascendant que donne la vertu dans ces instants terribles. Ils annoncent à tous ces compagnons de leur captivité qu'il est un tribunal plus terrible que celui des méchants, devant lequel il faudra comparaître ; ils les animent de pensées célestes ; ils leur apprennent à éviter par des souffrances passagères les souffrances éternelles qu'ils avaient méritées.

Tous les sentiments religieux se réveillent dans ces âmes abattues ; tous ces captifs tombent à leurs genoux, demandant miséricorde. Alors, après les avoir disposés à la mort, ils usent de l'autorité qu'ils ont reçue du Ciel et prononcent sur ces cœurs repentants et humiliés l'absolution générale. Peu après, ils vont eux-mêmes consommer leur sacrifice et recevoir la récompense que Dieu leur réservait.

Appelé au supplice, M. Lenfant y marche avec le même calme et la même sérénité qui l'accompagnaient dans les chaires chrétiennes. En le voyant paraître, plusieurs témoins, qui le recon-

nurent, demandèrent sa vie. Les bourreaux le lâchèrent. Il était déjà hors de la foule, lorsque quatre brigands, qui regrettaient leur proie, accoururent et le saisirent de nouveau. M. Lenfant, levant les yeux et les mains au ciel, dit : « Je vous remercie, ô mon Dieu, de pouvoir vous offrir ma vie, comme vous avez offert la vôtre pour moi. » Ce furent ses dernières paroles; il expira sous les coups des bourreaux.

Le nombre des victimes immolées à l'Abbaye n'est pas encore connu, mais il est très considérable. Les théâtres sanglants étaient multipliés dans plusieurs lieux de Paris : on égorgeait à la Conciergerie, aux Bernardins, au Pont-au-Change, à Bicêtre et à la Force. Dieu seul connaît le nombre des personnes sacrifiées dans ces affreuses journées.

Si tous les traits édifiants pouvaient nous être connus, quels sentiments d'admiration n'exciteraient-ils pas en nous! Mais, non seulement nous avons de grands exemples dans ces jours déplorables, nous en avons encore dans tout ce temps de la persécution.

Et dans les différentes villes de France, les évêques qui y ont souffert, les prêtres, les religieuses et les simples fidèles de l'un et de l'autre sexe y ont montré des sentiments dignes des premiers siècles de l'Église. Ne nous contentons pas de les admirer, efforçons-nous de les imiter; abandonnons-nous, comme eux, aux ordres de la Providence, afin que, si chacun de nous était exposé à des persécutions particulières, nous puissions les endurer en chrétien!

O bienheureux ministres du Seigneur! Et vous, serviteurs de Dieu qui, par vos souffrances et votre mort, avez obtenu la gloire après laquelle vous soupiriez, priez pour les compagnons de vos supplices qui souffrent encore; priez pour les ministres du Seigneur qui sont sur la terre en butte à la persécution des hommes! Priez pour les Français, afin qu'ils se convertissent et obtiennent miséricorde; priez enfin pour l'Europe entière, afin que, s'humiliant devant Dieu qui la châtie vivement, elle obtienne le calme et la paix par les mérites de Notre-Seigneur.

PRISONS D'ORANGE. — RELIGIEUSES

On a cru pouvoir joindre à la suite du martyre des ministres du Seigneur la relation abrégée de la conduite édifiante des religieuses de divers monastères, réunies dans les prisons d'Orange.

Elles furent mises quarante-deux dans une même salle, le 1er mai 1794. Pleines d'un même esprit et ne doutant pas de leur fin prochaine, elles formèrent la résolution de se rallier à une seule règle et de ne suivre toutes qu'un même plan de vie. Dès ce moment, à l'exemple des premiers fidèles, tout fut commun entre elles : provisions, linges, assignats. Chaque jour, à cinq heures du matin, leurs exercices commençaient par la méditation d'une heure, suivie de l'office de la Vierge, qui les disposait à la récitation commune des prières de la messe. Après avoir pris un peu de nourriture, elles récitaient, vers huit heures, les litanies des saints ; elles faisaient ensuite leur préparation à la mort; et, chacune s'accusant à haute voix de ses fautes avec des témoignages de douleur et d'humilité, elles se disposaient en esprit à la réception du saint Viatique.

Lorsqu'elles commencèrent à comparaître devant le tribunal révolutionnaire, comme toutes s'attendaient à être appelées pour n'en plus revenir, elles récitaient ensemble les prières de l'Extrême-Onction et renouvelaient leurs vœux de baptême avec leurs vœux religieux : « Oui, mon Dieu, s'écriaient-elles avec un saint transport, nous sommes religieuses, nous avons une grande joie de l'être. Nous vous remercions de tout notre cœur de nous avoir fait cette grâce! »

Vers neuf heures, l'appel commençait; chacune partait avec joie pour sceller de son sang la vérité de sa foi. On les interrogeait l'une après l'autre sur leur état, leur profession et sur le serment relatif à la constitution civile du clergé. Leur réponse fut unanime : « Ce serment est contraire à ma conscience, disait chacune d'elles, mes principes religieux le condamnent; je ne puis sauver ma vie aux dépens de ma foi! »

A mesure qu'elles étaient condamnées, on les faisait passer dans une cour, où se trouvaient aussi d'autres condamnés. Là aussi elles exerçaient une espèce d'apostolat, car tous n'étaient pas également disposés à la mort. Elles fortifiaient les faibles, instruisaient les ignorants, encourageaient les lâches et soutenaient ceux qui se livraient au désespoir. D'autres, que le souvenir de leurs femmes et de leurs enfants tenaient trop attachés à leur vie, étaient consolés par l'espérance d'un bonheur plus solide. Il n'était pas rare de voir des condamnés, s'abandonnant d'abord à la tristesse et aux regrets, reprendre des forces nouvelles à la voix consolante de ces saintes religieuses, et faire, à leur exemple, le plus généreux sacrifice de leur vie.

Il est peu de prisonniers qu'elles n'aient pas gagnés à Jésus-Christ.

Un d'entre eux, père d'une nombreuse famille, à la seule idée des supplices qui allaient faire tant d'orphelins, se livrait au désespoir et serait mort en réprouvé. Une des saintes religieuses, plaignant cette âme qui allait être malheureuse pour l'éternité, passa une heure entière les bras en croix pour lui obtenir une bonne mort. Ce nouveau Moïse ne pria pas en vain : cet infortuné mourut avec la plus grande résignation.

Parmi les prisonniers se trouvaient aussi d'autres prêtres qui avaient eu le malheur de faire le serment et dont la conscience leur faisait de continuels reproches; le courage de ces saintes martyres ranimait leur foi. Ils allaient se jeter à leurs pieds, les priant de leur obtenir miséricorde : — « Nous avons, disaient-ils, reconnu notre erreur et nous l'abjurons de nouveau à vos pieds. Pardon et mille fois pardon des scandales que nous avons donnés aux faibles; nous voulons mourir comme vous dans le sein de la religion catholique, apostolique et romaine. » Une joie douce succédait à cette marque publique de repentir et ces prêtres convertis à la fin mouraient avec la même résignation que celles auprès de qui ils sollicitaient la grâce de la réconciliation. La tranquillité avec laquelle toutes ces personnes mouraient faisait l'étonnement des gendarmes et des bourreaux même.

A six heures du soir, le bruit du tambour, les cris de : Vive la République! et les hurlements de la populace annoncent la prochaine exécution de celles qui étaient jugées. Celles qui leur survivaient récitaient pour elles, à genoux, les prières des agonisants et de la recommandation de l'âme. Quelques instants après, jugeant que le jugement des hommes était subi et que Dieu avait conservé leurs compagnes, elles récitaient le *Te Deum*, en actions de grâces de la gloire dont elles jouissaient, et les priaient d'intervenir pour elles. Elles se préparaient ensuite elles-mêmes à comparaître au tribunal le lendemain.

Ce fut le 4 juillet 1794 que l'on commença à décider de leur sort. Elles paraissaient devant ces juges terribles pleines de confiance que le Juge céleste leur ferait miséricorde. Une d'entre elles, la Sœur Rocher, Ursuline, âgée de trente-huit ans, consulta son père à qui elle était très utile. Ce religieux vieillard lui répondit : « Il me serait bien facile de vous cacher et de vous dérober aux recherches des persécuteurs, mais exami-

nez bien devant Dieu si, en fuyant, vous ne vous écartez point des desseins qu'il a sur vous ! Il veut peut-être votre mort, comme celle d'une victime qui doit apaiser sa colère ! je vous dirai, comme Mardochée à Esther, que vous n'existez plus pour vous, mais pour son peuple ! » Elle se livra donc à la Providence et attendit qu'on vînt la chercher comme ses autres compagnes. Le Seigneur pendant sa prison la combla de grâces : elle prévit le jour de sa mort; la veille, elle demanda pardon à toutes ses compagnes des scandales qu'elle leur avait donnés et se recommanda à leurs prières.

Quand les juges eurent prononcé l'arrêt de sa mort, elle les remercia de l'air le plus généreux : « Vous me faites plus de bien que vous ne pensez, leur dit-elle ; je vous dois plus qu'à mon père et à ma mère, car ils ne m'ont donné que la vie mortelle, et la sentence que vous venez de prononcer va me procurer une vie éternelle ! »

Elle mourut une des premières.

La Sœur Pélagie, religieuse du Saint-Sacrement, était aussi pénétrée de bien beaux sentiments. Quand le jugement fut prononcé, elle dit à ses compagnes : « C'est donc aujourd'hui que le Céleste Epoux va nous admettre aux noces pour lesquelles nous n'avons encore fait que de légers sacrifices ! Allons, mes Sœurs, au-devant de ce divin Agneau qui nous appelle ! C'est vraiment aujourd'hui le jour de notre mariage et de notre union à Dieu ! L'anneau que nous portons au doigt et que nous reçûmes au jour de notre profession est le gage de la promesse qui nous fut faite et qui va être remplie en ce moment. Allons, mes Sœurs, allons ensemble au même autel ! que notre sang, en lavant nos infidélités, en se mêlant à celui de notre Epoux qui a été notre victime, nous ouvre la porte du tabernacle éternel !... — Elle embrassa ses compagnes et alla avec elles au supplice. Elles montrèrent toutes le même contentement et la même foi.

Pendant le courant du mois de juillet, il n'en périt que trente-deux. Le 9 thermidor empêcha le supplice des dix autres qui étaient déjà désignées. Celles-ci furent condamnées à survivre à celles dont elles avaient partagé les fers, et il fallut les consoler de n'avoir pas été trouvées dignes de mourir comme leurs compagnes.

Puisse le sang de celles qui les ont précédées leur mériter la grâce d'arriver un jour à la même récompense ! Puisse ce sang innocent intercéder pour ceux qui l'ont versé, et faire de leurs

juges, de leurs bourreaux et de ceux qui applaudirent à tant de barbarie, autant de pénitents qu'il y eut de coupables! C'est le seul désir de vengeance que puissent se permettre des chrétiens et le seul qui soit agréable à Dieu.

SAINT-FIRMIN

Dans une autre maison du quartier Saint-Victor, le lendemain, se passa une scène aussi triste.

On avait enfermé depuis longtemps dans le séminaire Saint-Firmin dix-huit ecclésiastiques, chassés de leur place pour n'avoir pas fait le serment. Dans la section du quartier, le dimanche 12 août, la motion d'arrêter tous les ecclésiastiques non assermentés fut accueillie avec transport. Dès huit heures du matin, les prêtres de la communauté de Saint-Nicolas furent tous entraînés avec leurs séminaristes à la maison de Saint-Firmin. Les aumônes abondantes qu'ils ne cessaient de répandre sur tous les pauvres des environs furent oubliées dans ce moment.

M. Bonnet, un d'entre eux, connu par sa grande charité, avait distribué aux pauvres tout ce qu'il avait, dans le grand hiver de 1788. « Il ne me reste plus rien, dit-il à quelques femmes qui lui demandaient l'aumône ! » — Il vous reste au moins votre mouchoir, puisque vous le tenez à la main, répondirent-elles ! — Eh bien ! le voilà, ajouta-t-il, prenez-le. — Aussi, dans cette journée, la populace hésita-t-elle trois fois pour l'arrêter. Conduit à Saint-Firmin avec M. Andrieux, le respectable supérieur de la communauté, ils trouvèrent la cour remplie d'hommes, de femmes et d'enfants furieux et égarés qui applaudissaient avec une barbare joie. Un d'entre eux s'écria : « Donnez-les moi, ces scélérats, que je les expédie tous à la hache. »

Vers les dix heures, une troupe armée se rendit dans la maison des Doctrinaires, réputée dans cette section par la régularité de ses membres, par les grands services qu'elle avait rendus, par ses instructions solides que tout Paris venait y entendre. Un voisin qui vit approcher la troupe, en avertit à temps les prêtres de la maison ; ils sortirent par une porte de derrière. Le Père Bachot supérieur, et le Père, Félix, procureur, respectés et chéris l'un et l'autre, demeurèrent seuls pour donner aux

autres le temps de s'évader, et offrirent à Dieu le sacrifice de leur vie. Ils furent conduits avec les autres.

A trois heures, des hurlements féroces annoncèrent l'arrivée d'une proie remarquable. C'étaient les prêtres de la maison des nouveaux convertis, conduits par cinquante hommes, armés de piques et de bayonnettes. A la tête de tous était le Père Guérin du Rocher, ancien Jésuite, connu par ses écrits, son savoir, sa modestie et son humilité. Pour la première fois, on le vit ce jour-là glorieux d'être le chef des respectables confesseurs de Jésus-Christ emmenés avec lui. A ses côtés était son frère également Jésuite, revenu depuis peu des missions d'Orient, d'où il avait apporté des connaissances qu'ils regretteront toujours... Avec eux arrivèrent bien d'autres prêtres, les uns saisis dans leurs maisons, les autres dans l'abbaye Saint-Victor, d'autres dans l'Hôtel-Dieu et des Enfants-Trouvés; chaque jour on voyait emmener de nouvelles victimes. Sur le nombre il y en avait quelques-uns qui avaient rétracté leur serment et qui se félicitaient d'expier par leurs souffrances la faute qu'ils avaient commise. Il y avait à Saint-Firmin, ainsi qu'aux Carmes, un de ces vieux laïques qui, au milieu du monde, ont su conserver leur âme pure des vices et de la contagion du monde. Après avoir édifié pendant quarante ans ses frères d'armes, M. Villette, capitaine au régiment de Barrois (1), s'était retiré depuis six ans dans le séminaire pour y finir ses jours et s'y sanctifier par les exercices de piété; la prière, les œuvres de charité, les lectures de piété et les méditations saintes avaient mûri son âme pour le ciel. Quand on connut le danger des détenus, on l'engagea à demander sa liberté, avec la certitude de l'obtenir. Ce vénérable militaire répondit comme M. Valfon l'avait fait aux Carmes : « Je m'en garderai bien, mon ami, je suis trop heureux d'être ici ! » M. l'abbé Hauy, membre de l'Académie des sciences, connu et estimé par ses talents, était du nombre des détenus. L'Académie avait obtenu son élargissement, mais il préféra la carrière d'humiliation des confesseurs de Jésus-Christ à la carrière honorable que les hommes lui offraient !

Dans la même maison était aussi M. Gros, curé de la paroisse. Peu de Pasteurs avaient plus de droit au respect et à l'amour des peuples ; il en est peu qui aient éprouvé plus d'ingratitude et d'outrages. Il avait un caractère ouvert, naturellement bon, ins-

(1) Barrois, ancien pays de Lorraine (J. G.).

pirant la confiance; il aimait ses paroissiens et surtout ses pauvres, comme un bon père chérit ses enfants. Le clergé l'avait choisi pour être membre de la première Assemblée nationale. Quoique ferme dans sa religion, il avait presque failli au sujet du serment; mais il répara sa faute d'une manière authentique, ce qui lui procura dans la suite une foule de persécutions qu'il soutint jusqu'à la fin avec une fermeté inébranlable. Tous ces ecclésiastiques, au nombre d'environ quatre-vingt-dix, s'édifiaient les uns les autres, s'encourageaient aux souffrances et se préparaient à la mort; ils ne furent pourtant pas aussi gênés et persécutés qu'aux Carmes, quoique Henriot commandant de troupes de Paris, en les outrageant souvent, les menaçât de la mort. On leur avait aussi communiqué le décret de déportation comme aux prêtres des Carmes. Quelques-uns espéraient qu'on les délivrerait bientôt, mais ce fut en vain.

Le dimanche au soir 2 septembre, un garçon boucher s'introduit à Saint-Firmin, cherchant à parler au procureur de la maison, qui, à ce titre, avait plus de liberté que les autres. Ce garçon l'aperçoit : « Sauvez-vous vite, monsieur, lui dit-il secrètement, ce soir vous allez être tous égorgés ! » Ce prêtre a peine à le croire; il avertit un supérieur; on envoie un domestique prendre des informations. Le boucher presse, de nouveau, disant : « Tous les prêtres sont massacrés aux Carmes, et un quart d'heure plus tard il ne sera peut-être plus temps de vous sauver ! »

M. Boulangier vint avertir ses confrères: deux autres jeunes gens qui arrivent, voyant le danger, le prennent et l'emmènent comme ils peuvent à travers des sentinelles et des bourreaux qui arrivaient pour s'assurer des portes.

Délivré d'un si grand péril, le prêtre offre quelque argent à son libérateur : « — Non, monsieur, répondit le jeune homme, je suis trop bien payé de vous avoir délivré; la curiosité m'avait conduit aux Carmes; ah ! monsieur, quand j'ai vu tous ces prêtres mourir comme des saints, je n'ai pu résister à un pareil spectacle, et j'ai promis à Dieu de faire mon possible pour sauver quelqu'un ! A présent que Dieu m'a fait cette grâce, me voilà trop heureux ! — Ne pourriez-vous pas avertir les autres prêtres du danger qui les menace? lui dit le prêtre. — J'y cours dès cet instant, répondit-il, puisque vous voilà en sûreté. O mon Dieu ! si je pouvais en sauver quelqu'autre ! »

Mais il n'était plus temps, les bourreaux étaient entrés, les postes furent gardés jusqu'au lendemain.

Quelle nuit pour les généreux confesseurs de la foi ! quels sentiments de résignation, de douleur de leurs fautes, de confiance en la miséricorde de Dieu, de pardon de leurs ennemis ne firent-ils pas éclater !

Cinq heures du matin sonnent ; les bourreaux étaient tout prêts et la populace était accourue pour demander la vie de ceux qu'elle connaissait. « Conservez notre saint, » s'écrie-t-elle en parlant de M. l'Homond, ancien professeur de l'Université. Il fut mis de côté avec trois autres. On demandait aussi la vie de M. François, supérieur du séminaire ; mais il était désigné aux meurtriers, car il avait écrit en faveur de la religion et ne put être sauvé. Les assassins se répandirent d'abord dans le séminaire enfonçant les portes à coups de crosse de fusil. Etant assurés de leurs victimes, ils en firent descendre la majeure partie dans la rue ; là, ils les y assommaient les uns après les autres, d'autres meurtiers sabraient dans les chambres tous ceux qu'ils rencontraient et les jetaient à demi-morts par les fenêtres, quelque chose qu'on leur dît pour les attendrir; quelquefois même, pour prolonger leur supplice et amuser les assistants, ils les tenaient par les pieds suspendus à la fenêtre. Mais les généreux confesseurs, dans cette posture gênante, se fortifiaient par le signe de la croix contre l'horreur d'un pareil trépas et demandaient miséricorde pour leurs bourreaux.

Ainsi périt M. Gros, ce pasteur bienfaisant ! On lui proposa la veille de se dérober aux assassins : — « Le peuple sait que je suis ici, répondit-il, s'il ne me trouve pas, il cherchera dans toute la maison et je serai cause qu'on découvrira ceux qui pourraient être cachés ; il vaut mieux que je sois sacrifié et que les autres soient épargnés ! » Au moment où les assassins parurent, il vit parmi eux un de ses paroissiens : « Ah ! mon ami, dit-il, je vous connais ! — Et moi aussi, répondit l'autre ; je sais les services que vous m'avez rendus ; mais ce n'est pas ma faute, la nation veut que vous périssiez. » En même temps, il fit signe à ses compagnons de l'aider à précipiter son bienfaiteur, qui le recommanda au Seigneur et pria pour ses paroissiens.

On ouvrit peu après son testament et l'on vit qu'il léguait tout son bien aux pauvres de la paroisse.

Parmi la foule des spectateurs se trouvait une troupe de femmes altérées de sang et armées de massues ; elles couraient avec fureur sur les cadavres encore palpitants et achevaient de

les assommer. Quand on les eût mis dans les tombereaux, elles y montèrent aussi pour les mutiler de la manière la plus barbare ! Quel acharnement ! Supérieur aux hommes en sensibilité quand il suit la nature, ce sexe surpasse en cruauté les bourreaux même quand il se livre à des passions exaltées ! Elles contribuèrent aussi au martyre des serviteurs de Dieu, qui y périrent presque tous. Le Seigneur en a conservé quelques-uns par le moyen des gardes pour nous faire connaître ce que nous rapportons et contribuer à notre édification.

LA CONTAGION DU CRIME

Au Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements qui vient d'avoir lieu à la Sorbonne, M. le docteur Moreau, de Tours, de la Société française d'hygiène, donne lecture d'un travail sur la contagion du crime et de sa prophylaxie :

« Le nombre sans cesse croissant des crimes attire depuis longtemps l'attention des moralistes. Pour le combattre, il faut en connaître les causes. Or, pour nous, il s'agit d'une véritable épidémie ; au même titre que l'histoire a enregistré des épidémies de chorée, de démonopathie, d'hystérie, nous enregistrons l'épidémie du crime. Recherchant ensuite à quelles causes on peut rattacher les faits criminels, nous arrivons à constater que la *propagation par la presse*, *le théâtre*, *les romans*, etc., est un fait indéniable. Quant aux moyens à employer pour lutter contre ce développement véritablement terrifiant, pour voir s'arrêter cet accroissement effroyable des attentats contre les personnes, le seul moyen vraiment utile est de *faire le silence le plus complet* autour de tous les crimes qui se commettent, ou, s'il faut absolument en parler, le faire en termes brefs, concis, avec une extrême réserve; *sublata causa tollitur effectus*, a dit Hippocrate dans un de ses aphorismes bien connu. A ce prix, nous sommes persuadés, non pas qu'il n'y aurait plus de meurtres, mais qu'ils diminueraient de fréquence et cesseraient de jeter l'épouvante et l'effroi dans tous les rangs de la société. »

A cette analyse, empruntée à la *Semaine d'Evreux*, la *Revue du diocèse d'Annecy* ajoute les réflexions suivantes :

1° L'Église a toujours tenu ce langage. Elle a toujours dit et répète incessamment que l'homme qui s'avoisine du crime, qui

joue avec les mauvaises pensées, s'expose à tomber d'un moment à l'autre dans le crime.

2° La Sainte Ecriture nous apprend que le scandale, le mal commis devant quelqu'un de ses frères, est un péché des plus graves, — précisément parce que le mal est contagieux, et que tout homme peut se sentir porté à imiter, à reproduire un acte coupable.

3° L'Église défend, au nom de la loi morale, la lecture des journaux, nous ne disons pas mauvais, ce ne serait pas assez, mais seulement imprudents, parlant de tout, racontant tout; elle défend la lecture des romans ; elle écarte du théâtre, non seulement les jeunes gens, mais aussi tous les chrétiens qui veulent sauver leur âme.

Dites, mes bons amis, n'avez-vous pas rencontré des catholiques se disant très pratiquants, se croyant très catholiques, et qui sourient tranquillement lorsqu'un prêtre, lorsqu'un ami chrétien leur rappellent que le mal moral, que le péché est contagieux comme la peste? Et, vous-mêmes, n'êtes-vous point de ceux-là? Et, vous-mêmes, ne dites-vous pas : Ces précautions sont bonnes pour des enfants, pour des ignorants ; mais moi! mais moi, homme du monde! mais moi, femme instruite, femme du monde!

Eh bien! ce que l'Église vous dit depuis deux mille ans, voici que les hommes sans religion, ennemis de toute religion, vous le disent à leur tour.

Car ce Congrès des Sociétés savantes est réuni chaque année à Paris par les soins du ministre de l'instruction publique; ses principales séances sont présidées par ce ministre de l'instruction publique. Vous savez ce qu'est, par le temps qui court, un ministre de l'instruction publique. L'homme change chaque année, quelquefois chaque trimestre; mais celui qui se trouve là au moment où se tient le Congrès des Sociétés savantes fait toujours le même discours. Il dit : 1° qu'avant la Révolution, il n'y avait ni instruction ni morale; 2° que les hommes n'ont commencé à connaître la vertu et le bonheur que depuis 1793 ; 3° que le bonheur ne sera complet que le jour où le christianisme aura tout à fait disparu de la France.

Et, entre les deux discours de cet homme qui, en effet, ne s'occupe, pendant son passage au ministère, que de faire combattre la religion par tous ceux qui dépendent de lui, — entre le discours d'ouverture et celui de clôture, un médecin parle à

la tribune de *développement terrifiant* du crime, d'*accroissement effroyable* des attentats contre les personnes.....

Bien coupables ces ministres de l'instruction publique! Mais que dire des chrétiens qui ont besoin qu'un libre-penseur vienne leur rappeler leurs devoirs? Que dire de ces chrétiens qui veulent être sourds quand l'Évangile leur parle et les instruit, et qui attendent, pour obéir à l'Évangile, que les ennemis de l'Évangile en soient réduits à parler comme l'Évangile?

NÉCROLOGIE

Une dépêche de Rome annonce la mort de S. Em. le cardinal Schiaffino.

Le cardinal Schiaffino était né à Gênes, le 4 septembre 1829. Il entra, en 1846, dans la congrégation bénédictine des Olivetains, dont il fut nommé, en 1870, vicaire général.

C'était un publiciste éminent, un théologien de haute valeur et un éloquent orateur. S. S. Léon XIII le préconisa évêque titulaire de Nissa et le nomma président de l'Académie ecclésiastique. En 1884, le Souverain Pontife le promut à la charge de secrétaire de la congrégation des Evêques et Réguliers, et au consistoire du 26 juillet de la même année, il le créa cardinal-prêtre, du titre des saints Jean et Paul.

Le cardinal Schiaffino avait été président honoraire de l'Exposition vaticane. Il s'était occupé de son organisation avec un grand zèle.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 22 SEPTEMBRE 1889

DEPUTÉS ÉLUS

Paris.	Ie arrondiss.			Ballottage.
	IIe	—		Ballottage.
	IIIe	—		Ballottage.
	IVe	—	1e circ.	Ballottage.
			2e circ.	Ballottage.
	Ve	—	1e circ.	Ballottage.
			2e circ.	Ballottage.
	VIe	—		Ballottage.
	VIIe	—		Ballottage.
	VIIIe	—		Ballottage.

Paris.	IXe arrondiss.	1e circ.	Ballottage.
		2e circ.	Ballottage.
	Xe —	1e circ.	Ballottage.
		2e circ.	M. H. Brisson, dép. sort., rad.
	XIe —	1e circ.	Ballottage.
		2e circ.	Ballottage.
		3e circ.	Ballottage.
	XIIe —	1e circ.	Ballottage.
		2e circ.	Ballottage.
	XIIIe —	1e circ.	Ballottage.
		2e circ.	Ballottage.
	XIVe —	1e circ.	Ballottage.
		2e circ.	Ballottage.
	XVe —	1e circ.	M. E. Farcy, dép. sort., boul.
		2e circ.	M. Laguerre, dép. sort., boul.
	XVIe —		Ballottage.
	XVIIe —	1e circ.	Ballottage.
		2e circ.	Ballottage.
	XVIIIe —	1e circ.	Ballottage.
		2e circ.	Général Boulanger, dép. s., boul. 4.000 v. de maj. s. Joffrin, révol. — Les Bull. du Gén. sont ann.
		3e circ.	Saint Martin, dép. sortant, boul.
	XIXe —	1e circ.	Ballottage.
		2e circ.	Ballottage.
	XXe —	1e circ.	Ballottage.
		2e circ.	Ballottage.
Saint-Denis.		1e circ.	Ballottage
—		2e circ.	M. Revest, rép. boul.
—		3e circ.	Ballottage.
—		4e circ.	Ballottage.
Sceaux.		1e circ.	Ballottage.
—		2e circ.	Ballottage.
—		3e circ.	Ballottage.

AIN

Bourg.	1e circ.	M. Pochon, dép. sort., opp.
—	2e circ.	M. Herbet, rép.
Trévoux.		M. H. Germain, rép. rév.
Belley.		M. Giguet, dép. sort., opp.
Nanterre.		M. Philippon, dép. sort., opp.
Gex.		Ballottage.

AISNE

Laon.	1e circ.	M. J. Pasquier, cons.
—	2e circ.	M. Castelin, rép. boul.

Vervins.	1e circ.	M. Godelle, cons.
—	2e circ.	M. Caffarelli, cons.
Saint-Quentin.	1e circ.	M. Dumonteil, rép. boul.
—	2e circ.	M. Desjardins, opp.
Soissons.		Ballottage.
Château-Thierry.		Ballottage.

ALLIER

Moulins.	1e circ.	M. F. Mathé, rép.
—	2e circ.	Ballottage.
Montluçon.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	Ballottage.
Gannat.		Ballottage.
La Palisse.		M. le Dr Gacon, rép.

ALPES (BASSES-)

Digne.	M. Joseph Reinach, opp.
Sisteron.	Général Mac-Adaras, rép.
Forcalquier.	Dr Isoard, rép.
Barcelonnette.	M. G. Fouquier, rép.
Castellanne.	M. Deloucle, rép.

ALPES (HAUTES-)

Gap.	M. Euzière, rad.
Briançon.	M. Laurençon, dép. sort., opp.
Embrun.	M. Flourens, dép. sort., opp.

ALPES-MARITIMES

Nice.	1e circ.	M. Bischoffsheim, rép.
—	2e circ.	M. Borriglione, dép. sort., rép.
Grasse.		M. Rouvier, opp.
Puget-Théniers.		M. David, rép. modéré.

ARDÈCHE

Privas.	1e circ.	M. Fougévrol, dép. sort., rép.
—	2e circ.	M. Clauzel, dép. sort., rép.
Tournon.	1e circ.	M. Morin-Latour, cons.
—	2e circ.	M. de Montgolfier, cons.
Largentière.		M. Blachère, boul.

ARDENNES

Mézières.	Ballottage.
Rocroi.	Ballottage.
Vouziers.	M. de Ladoucette, cons.

Rethel.		M. Linard, dép. sort., rad.
Sedan.		Ballottage.

ARIÈGE

Foix.		M. Delcassé, rép.
Pamiers.		M. Lasbaysses, rép.
Saint-Girons.		M. Sentenac, rép.

AUBE

Troyes.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	Ballottage.
Arcis-sur-Aube.		M. le comte Armand, cons.
Bar-sur-Aube.		M. Thierry-Delanoue, opp.
Bar-sur-Seine.		Ballottage.
Nogent-sur-Seine.		M. Casimir-Périer, opp.

AUDE

Narbonne.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	Ballottage.
Carcassonne.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	Ballottage.
Castelnaudary.		Ballottage.
Limoux.		M. Dujardin-Beaumetz, anti-boul.

AVEYRON

Rodez.	1e circ.	M. de Montéty, cons.
—	2e circ.	M. G. Roques, cons.
Villefranche.	1e circ.	M. Fabre, rép.
—	2e circ.	M. Marnéjols, rép.
Espalion.		M. de Benoit, dép. sort., cons.
Saint-Affrique.		M. Barascud, dép. sort., cons.
Millau.		Ballottage.

BELFORT

Belfort.		M. Grisez, rép.

BOUCHES-DU-RHONE

Marseille.	1e circ.	M. Peytral, dép. sort., rad.
—	2e circ.	Ballottage.
—	3e circ.	Ballottage.
—	4e circ.	M. Granet, rad.
—	5e circ.	Ballottage.
Aix.	1e circ.	M. Leydet, dép. sort., rép.
—	2e circ.	Ballottage.
Arles.		M. Lagnel, rad.

CALVADOS

Caen.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. le marquis de Cornulier, d. s. cons.
Falaise.		M. Paulmier, dép. sort., cons.
Lisieux.		M. de Colbert-Laplace, dép. sort., cons.
Pont-l'Évêque.		M. Conrad de Witt, dép. sort., cons.
Vire.		M. Delafosse, dép. sort., boul.
Bayeux.		M. le baron Gérard. dép. sort., cons.

CANTAL

Aurillac.		Ballottage.
Mauriac.		M. Lascombes, opp.
Murat.		M. Francis Charmes, opp.
Saint-Flour.		Ballottage.

CHARENTE

Angoulême.	1e circ.	M. Laroche-Joubert, dép. sort. rév.
—	2e circ.	M. Déroulède, boul.
Ruffec.		M. de Champvallier, dép. sort. rév.
Confolens.		M. Duclaud, opp.
Barbezieux.		M. Arnous, dép. sort., cons. rév.
Cognac.		M. Cunéo d'Ornano, dép. sort., rév.

CHARENTE-INFÉRIEURE

La Rochelle.		Ballottage.
Rochefort.		Ballottage.
Saintes.	1e circ.	M. le comte Lemercier, rép.
—	2e circ.	M. Jolibois, cons.
Saint-Jean-d'Angély.		M. Roy de Loulay, rév.
Jonzac.		M. Eschassériaux, dép. sort. rév.
Marennes.		M. Garnier, rép.

CHER

Bourges.	1e circ.	M. le prince d'Aremberg, cons.
—	2e circ.	Ballottage.
Sancerre.		M. Henry Maret, rad.
Saint-Amand.	1e circ.	M. Pajot, dép. sort. rad.
—	2e circ.	M. de Montsaulnin, cons.

CORRÈZE

Tulle.	1e circ.	M. Borie, dép. sort. boul.
—	2e circ.	Ballottage.
Brives.	1e circ.	Ballottage.

Brives.	2e circ.	M. Labrousse, rad.
Ussel.		M. Dellestable, rad.

CORSE

Ajaccio.		Ballottage.
Corte.		Ballottage.
Sartène.		M. Emmanuel Arène, opp.
Bastia.		M. Gavini, bonap.
Calvi.		Ballottage.

COTE-D'OR

Dijon	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	Ballottage.
Châtillon.		M. Leroy, rép.
Semur.		Ballottage.
Beaune.	1e circ.	M. Victor Prost, rad.
—	2e circ.	M. Spuller, rép.

COTES-DU-NORD

Saint-Brieuc.	1e circ.	M. Armez, opp.
—	2e circ.	M. de La Noue, dép. sort., cons.
Guingamp.	1e circ.	M. le comte de Goyon, cons.
—	2e circ.	M. de Boisboissel, bon.
Lannion.	1e circ.	M. de Kergariou, cons.
—	2e circ.	M. Le Provost de Launay, cons.
Dinan.	1e circ.	M. Albert Jacquemin, rép.
—	2e circ.	M. de Largentaye, cons.
Loudeac.		M. Lecerf, cons.

CREUSE

Guéret.		Ballottage.
Aubusson.	1e circ.	M. Martinon, rép.
—	2e circ.	M. Emile Cornudet, dép. sort. opp.
Bourganeuf.		Ballottage.
Boussac.		M. Cousset, rad.

DORDOGNE

Périgueux.	1e circ.	M. Maréchal, cons. antirév.
—	2e circ.	M. Meilhodon, cons.
Nontron.		M. Teulier, rad.
Ribérac.		M. de Fourtou, cons.
Bergerac.	1e circ.	M. de La Batut, opp.
—	2e circ.	M. Thirion-Mautauban, cons.
Sarlat.	1e circ.	M. Clerjounie, opp.
—	2e circ.	M. Villemonte, rép.

DOUBS

Besançon.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. de Jouffroy, rév.
Beaume-les-Dames.		M. de Moustiers, rév.
Pontarlier.		M. Dionys Ordinaire, dép. sort. rép.
Montbéliard.		M. Viette, rép.

DROME

Valence.	1e circ.	M. Maurice Faure, dép. sort. rép.
—	2e circ.	M. Bizarelli, dép. sort. opp.
Nyons.		Ballottage.
Montélimar.		M. Madier de Montjau, rad.
Die.		M. Chevandier, dép. sort., opp.

EURE

Evreux.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. Olry, cons.
Louviers.		M. Thorel, rép.
Pont-Audemer.		M. Loriot, rép.
Bernay.		M. Fouquet, dép. sort., cons.
Les Andelys.		M. Louis Passy, cons.

EURE-ET-LOIR

Chartres.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. Millochau, dép. sort., rép.
Dreux.		M. Terrier, opport.
Châteaudun.		Ballottage.
Nogent-le-Rotrou.		M. Paul Deschanel, rép.

FINISTÈRE

Quimper.	1e circ.	M. Louis Hémon, rép.
—	2e circ.	M. Derrien, boul.
Brest.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. Boucher, cons.
—	3e circ.	Mgr Freppel, cons.
Morlaix.	1e circ.	M. Clech, rép.
—	2e circ.	M. de Kermenguy, cons.
Châteaulin.	1e circ.	M. Le Borgne, rép.
—	2e circ.	M. Gueguen, rép.
Quimperlé.		M. de Kerjégu, rép.

GARD

Nîmes.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. Jamais, dép. sort., rép.

Alais.	1e circ.	M. Desmons, dép. sort., rad.
—	2e circ.	M. de Ramel, cons.
Uzès.		Ballottage.
Le Vigan.		M. Frédéric Gaussorgues, rép.

GARONNE (HAUTE)

Toulouse.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. Calvinhac, dép. sort., rad.
—	3e circ.	M. Mandeville, rép.
Saint-Gaudens.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. Abeille, dép. sort., rép.
Villefranche.		M. Edmond Caze, rép.
Muret.		M. Germain, rép.

GERS

Auch.		M. Peyrusse, cons.
Condom.		M. Daynaud, cons.
Lectoure.		M. Descamps, rép.
Lombez.		M. Fauré, dép. sort., cons.
Mirande.		M. de Cassagnac, dép. sort. cons.

GIRONDE

Bordeaux.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	Ballottage.
—	3e circ.	Ballottage.
—	4e circ.	Ballottage.
—	5e circ.	M. Cazauvieilh, dép. sort., rép.
Libourne.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. Obissier Saint-Martin, d. s. rép.
Bazas.		M. de Lur-Saluces, cons.
Blaye.		M. Alcée Froin, cons.
La Réole.		M. Robert Mitchell, boul.
Lesparre.		M. Du Périer de Larsan, rép.

HÉRAULT

Montpellier.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	Ballottage.
Béziers.	1e circ.	M. Vernes, dép. sort., rép.
—	2e circ.	Ballottage.
Lodève.		Ballottage.
Saint-Pons.		Ballottage.

ILLE-ET-VILAINE

Rennes.	1e circ.	M. Le Hérissé, boul.
—	2e circ.	M. Caron, dép. sort. cons. rév.

Saint-Malo.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	Ballottage.
Fougères.		Ballottage.
Vitré.		M. Le Gonidec, cons.
Montfort.		M. Porteu, cons.
Redon.		Ballottage.

INDRE

Châteauroux.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. Alban David, rép.
Issoudun.		Ballottage.
La Châtre.		M. de Saint-Martin, d. s. c. rév.
Le Blanc.		M. Bénazet dép. sort. rév.

INDRE-ET-LOIRE

Tours	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. Albert Pesson, rép.
Chinon.		M. Jules Delahaye, cons. boul.
Loches.		Ballottage.

ISÈRE

Grenoble.	1e circ.	M. Gustave Rivet, dép. sort. rép.
—	2e circ.	M. Aristide Rey, dép. sort. rép.
—	3e circ.	M. Durand Savoyat, dép. sort. rép.
La Tour-du-Pin.	1e circ.	M. Antonin Dubost, dép. sort. rép.
—	2e circ.	M. Bovier-Lapierre, dép. sort. rép.
Vienne.	1e circ.	M. Jouffray, rad.
—	2e circ.	M. Lombard, rép.
Saint-Marcellin.		Ballottage.

JURA

Lons-le-Saunier.		Ballottage.
Saint-Claude.		M. Reybert, dép. sort. rép. rév.
Dôle.		M. Bourgeois, dép. sort. rép.
Poligny.		M. Poupin.

LANDES

Mont-de-Marsan.	1e circ.	M. de Guilloutet, cons.
—	2e circ.	M. Jumel, dép. sort. rép.
Dax.	1e circ.	M. Loustalot, cons.
—	2e circ.	M. F. Léglise, dép. sort. rép.
Saint-Sever.		M. Sourigues, rép.

LOIR-ET-CHER

Blois.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. Tassin, dép. sort. rad.

Vendôme.		Ballottage.
Romorantin.		Ballottage.

LOIRE

Saint-Etienne.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	Ballottage.
—	3e circ.	M. Charles Neyrand, cons.
Montbrison.	1e circ.	M. Levet, dép. sort. opp.
—	2e circ.	M. Chollet, dép. sort. opp.
Roanne.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. Gerbay, opp.

LOIRE (HAUTE-)

Le Puy.	1e circ.	M. Ch. Dupuy, rép.
—	2e circ.	M. de Kergorlay, cons.
Issingeaux.		M. Malartre, cons.
Brioude.		M. Maigne, rad.

LOIRE-INFÉRIEURE

Nantes.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	Ballottage.
—	3e circ.	M. Cazenove de Pradine, dép. sort., cons.
Saint-Nazaire.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. de Lareinty, dép. sort., cons.
Paimbœuf.		M. de Juigné, dép. sort., cons.
Châteaubriand.		M. de Pontbriand, cons.
Ancenis.		M. de La Ferronnays, dép. sort., cons.

LOIRET

Orléans.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. Viger, dép. sort., rép.
Gien.		Ballottage.
Montargis.		M. Lacroix, rad.
Pithiviers.		M. Georges Cochery, rép.

LOT

Cahors.	1e circ.	M. Talou, dép. sort., opp.
—	2e circ.	M. Rey, opp.
Gourdon.		M. Lacheize, opp.
Figeac.		M. Vival, rép.

LOT-ET-GARONNE

Agen.		M. de Laffite de Lajoannenque.
Marmande.		M. Deluns-Montaud, dép. sort., opp.
Villeneuve.		M. Leygues, dép. sort., rép.
Nérac.		M. Fallières, rép.

LOZÈRE

Mende.		M. de Colombet, cons.
Marvéjols.		M. Fréd. Grousset, cons. rév.
Florac.		Ballottage.

MAINE-ET-LOIRE

Angers.	1e circ.	Ballottage.
—	1e circ.	M. Soland, cons.
Baugé.		Ballottage.
Cholet.	1e circ.	M. de Maillé, cons.
—	2e circ.	M. de La Bourdonnaye, cons.
Saumur.		M. Eugène Berger, cons.
Segré.		M. le comte de Terves, cons.

MANCHE

Saint-Lô.		M. Rauline, dép. sort., cons.
Cherbourg.		Ballottage.
Valognes.		M. du Mesnildot, dép. sort., cons.
Coutances.	1e circ.	M. Briens, rép.
—	2e circ.	M. de La Martinière, dép. sort., cons.
Avranches.		M Riotteau, dép. sort., rép.
Mortain.		M. Arthur Legrand, cons.

MARNE

Châlons.		M. Léon Bourgeois, rép.
Reims.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. Thomas, rép.
Épernay.		M. Vallé, rép.
Sainte-Ménéhould.		M. Bertrand, rép.
Vitry.		M. Morillot, cons.

HAUTE-MARNE

Chaumont.		M. Bourlon de Rouvre, cons.
Langres.		M. Dubreuil de St-Germain, cons.
Vassy.		M. Rozet, opp.

MAYENNE

Laval.	1e circ.	M. le comte Christian d'Elva, cons.
—	2e circ.	M. de Plazanet, dép. sort., cons.
Mayenne.	1e circ.	M. Bigot, dép. sort., cons.
—	2e circ.	M. Chaulin-Servinière, boul.
Château-Gontier.		M. de Villebois-Mareuil, cons.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Nancy.	1e circ.	Ballottage.

Nancy.	2e circ.	Ballottage.
—	3e circ.	Ballottage.
Briey.		M. Mézières, rép.
Lunéville.		M. Viox, dép. sort., rép.
Toul.		Ballottage.

MEUSE

Bar-le-Duc.		Ballottage.
Verdun.		M. Buvignier, rép.
Montmédy.		M. Royer, rép.
Commercy.		Ballottage.

MORBIHAN

Vannes.	1e circ.	M. du Bodan, cons.
—	2e circ.	M. Lorois, cons.
Lorient.	1e circ.	M. le comte Dillon, boul. Les bull. de M. Dillon sont annulés.
—	2e circ.	M. de Lamarzelle, dép. sort. cons.
Pontivy.	1e circ.	M. le comte Lanjuinais, dép. sort. cons.
—	2e circ.	M. de Mun, dép. sort. cons.
Ploermel.		M. le prince de Léon, dép. sort. cons.

NIÈVRE

Nevers.	1e circ.	M. Laporte, dép. sort., boul.
—	2e circ.	Ballottage.
Château-Chinon.		M. d'Espeuilles, cons. rév.
Clamecy.		M. Jules Jaluzot, cons. rév.
Cosne.		M. Ducoudray, dép. sort., opp.

NORD

Lille.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. Pierre Legrand, rép.
—	3e circ.	M. Le Gavrian, cons.
—	4e circ.	M. des Rotours, cons.
—	5e circ.	Ballottage.
—	6e circ.	M. Em. Barrois, cons.
—	7e circ.	M. De Montalembert, cons.
Avesnes.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. Maxime Lecomte, rép.
—	3e circ.	M. Evrard Eliez, cons.
Cambrai.	1e circ.	M. Michaud, rép.
—	2e circ.	M. Dejardin-Werkinder, cons.
Douai.	1e circ.	M. Trannin, rép.
—	2e circ.	M. Em. Dubois, rép.
Valenciennes.	1e circ.	M. Renard, dép. sort., cons.

Valenciennes.	2e circ.	M. Sirop, rép.
—	3e circ.	M. Thellier de Poncheville, cons.
Dunkerque.	1e circ.	M. Lalou, boul.
—	2e circ.	M. Bergerot, cons.
Hazebrouck.	1e circ.	M. de Frescheville, cons.
—	2e circ.	M. Jean Plichon, cons.

OISE

Beauvais.	1e circ.	M. Boudeville, rép.
—	2e circ.	M. Delaunay, opp.
Clermont.		M. Hainsselin, rép.
Compiègne.		M. le comte de l'Aigle, dép. sort., cons.
Senlis.		Ballottage.

ORNE

Alençon.		M. de Lévis-Mirepoix, cons.
Domfront.	1e circ.	M. Christophle, dép. sort., opp.
—	2e circ.	M. Gévelot, dép. sort., opp.
Argentan.		M. de Mackau, dép. sort., opp.
Mortagne.		M. D. de La Fauconnerie, boul.

PAS-DE-CALAIS

Arras.	1e circ.	M. Ledieu, opp.
—	2e circ.	M. Taillandier, boul.
Saint-Omer.	1e circ.	M. Ribot, dép. sort., rép.
—	2e circ.	M. Jonnart, rép.
Boulogne.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	Ballottage.
Saint-Pol.		M. Graux, rép.
Montreuil.		M. Boudenot, rép.
Béthune.	1e circ.	M. André Deprez, rép.
—	2e circ.	M. le Dr Haynaut, rép.
—	3e circ.	M. Achille Fanien, rép.

PUY-DE-DOME

Clermont-Ferrand.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. Guyot-Dessaigne, dép. sort., rép.
Riom.	1e circ.	M. de Bar, cons. rév.
—	2e circ.	Ballottage.
Ambert.		M. Farjon, boul.
Issoire.		M. Bony-Cisternes, rad.
Thiers.		M. Duchasseint, dép. sort., rép.

PYRÉNÉES (BASSES-)

Pau.	1e circ.	M. Léon Say, sénat., rép.

Pau.	2e circ.	M. le Dr Quintâa, cons. gén. rép.
Bayonne.	1e circ.	M. Séraphin Haulon, cons. gén., rép.
—	2e circ.	M. Labat, dép. sort., bonap.
Orthez.		M. Vignancour, dép. sort., rép.
Oloron.		M. Barthou.
Mauléon.		M. Louis Etcheverry, cons. bon.

PYRÉNÉES (HAUTES-)

Tarbes.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. Fould, bon. rév.
Bagnères-de-Bigorre.		M. Tiburce Féraud, dép. sort. cons.
Argelès.		M. de Breteuil, dép. sort. cons.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. Emile Brousse, dép. sort. rad.
Céret.		Ballottage.
Prades.		M. Vilar, dép. sort. rad.

RHONE

Lyon.	1e circ.	M. Burdeau, dép. sort. rép.
—	2e circ.	M. Thévenet, dép. sort. rép.
—	3e circ.	M. Thiers, dép. sort. rép.
—	4e circ.	M. Victor Lagrange, dép. sort. rép.
—	5e circ.	Ballottage.
—	6e circ.	Ballottage.
—	7e circ.	Ballottage.
—	8e circ.	Ballottage.
—	9e circ.	Ballottage.
Villefranche.	1e circ.	M. Million, dép. sort., rép.
—	2e circ.	Ballottage.

SAONE (HAUTE-)

Gray.		Ballottage.
Lure.	1e circ.	M. Baïhaut, dép. sort. rép.
—	2e circ.	M. Besançon, cons. rév.
Vesoul.		M. Mercier, dép. sort. rép.

SAONE-ET-LOIRE

Mâcon.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. de Lacretelle, dép. sort. rad.
Autun.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. Schneider, cons.
Louhans.		M. Lucien Guillemaut, dép. sort., rép.
Châlon-sur-Saône.	1e circ.	M. Boysset, dép. sort., rad.

Châlon-sur-Saône.	2e circ.	M. Gillot, rad.
Charolles.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. Sarrien, dép. sort., rép.

SARTHE

Le Mans.	1e circ.	M. Vilfeu, avocat, c. g., cons.
—	2e circ.	M. Gaston Galpin, d. s., bon.
Mamers.	1e circ.	M. le duc La Rochefoucauld, cons.
—	2e circ.	M. d'Aillières, dép. sort., cons.
La Flèche.		M. Legludic, dép. sort., rad.
Saint-Calais		M. G. Cavaignac, dép. sort., rép.

SAVOIE

Chambéry.	1e circ.	M. Jules Roche, dép. sort., rép.
—	2e circ.	M. Perrier, rép.
Moutiers.		M. Carquet, rép.
Saint-Jean-de-Maurienne		M. Horteur, dép. sort., rép.
Albertville.		M. Pierre Blanc, dép. s., rép.

SAVOIE (HAUTE-)

Annecy.		M. Félix Brunier, d. s., rép.
Thonon.		M. Folliet, dép. sort., rép.
Saint-Jullien.		M. César Duval, d. sort., rép.
Bonneville.		M. Ducroz, dép. sort., rép.

SEINE-INFÉRIEURE

Rouen.	1e circ.	M. Duvivier, dép. sort., rép.
—	2e circ.	M. L. Dautresme, dép. s., rép.
—	3e circ.	M. R. Waddington, dép. sort., rép.
Le Havre.	1e circ.	M. Siegfried, dép. sort., rép.
—	2e circ.	M. Félix Faure, dép. sort., rép.
—	3e circ.	M. le baron Pierrard, cons.
Yvetot.	1e circ.	M. Le Chevalier, rép.
—	2e circ.	Ballottage.
Dieppe.	1e circ.	M. Breton, rép.
—	2e circ.	M. Legras, rép.
Neufchatel.		M. Jules Gervais, rép.

SEINE-ET-MARNE

Melun.		M. le comte Greffülhe, lib.
Meaux.		M. Charles Prévet, rép.
Provins.		M. Montaut, dép. sort. rad.
Coulommiers.		M. Gastellier, dép. sort. rad.
Fontainebleau.		Ballottage.

SEINE-ET-OISE

Versailles	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. Gauthier de Glagny, bon.
—	3e circ.	M. G. Haussmann, cons. boul.
Mantes.		M. Lebaudy, rép.
Étampes.		Ballottage.
Pontoise.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	Ballottage.
Rambouillet.		M. Paul Barbe, dép. sort. rad.
Corbeil.		Ballottage.

SÈVRES (DEUX-)

Niort.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	Ballottage.
Parthenay.		M. Taudière, cons.
Bressuire.		M. de La Rochejaquelein, cons.
Melle.		M. Goirand, dép. sort. opp.

SOMME

Amiens.	1e circ.	M. Lucien Millevoye, boul.
—	2e circ.	M. Dompierre d'Hornoy, cons.
Abbeville.	1e circ.	M. François, rép.
—	2e circ.	M. de Douville-Maillefeu, rép.
Péronne.	1e circ.	M. Gonnet, rép.
—	2e circ.	M. d'Estournel, dép. sort. cons.
Doullens.		M. Blin de Bourdon, cons.
Montdidier.		M. Descaure, cons.

TARN

Albi	1e circ.	M. Cavalié, dép. sort. rép.
—	2e circ.	M. de Solages, cons.
Castres.	1e circ.	M. Léon Abrial, cons.
—	2e circ.	M. le baron Reille, dép. sort. cons.
Gaillac.		Ballottage.
Lavaur.		Ballottage.

TARN-ET-GARONNE

Montauban.	1e circ.	M. Prax-Paris, dép. sort. cons.
—	2e circ.	M. Arnault, dép. sort. cons.
Castelsarrasin.		M. Lasserre, dép. sort. rép.
Moissac.		M. Chabrié, rép.

VAR

Toulon.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	Ballottage.

Draguignan.		Ballottage.
Brignolles.		Ballottage.

VAUCLUSE

Avignon.		Ballottage.
Carpentras.		M. Alfred Michel, dép. sort. rad.
Orange.		Ballottage.
Apt.		Ballottage.

VENDÉE

La Roche-sur-Yon.	1e circ.	M. Aristide Batiot, rép.
—	2e circ.	M. Bourgeois, dép. sort. cons.
Fontenay-le-Comte.	1e circ.	M. Sabouraud, dép. sort. cons.
—	2e circ.	M. Le Roux, dép. sort. cons.
Les Sables-d'Olonne.	1e circ.	M. de la Bassetière, dép. sort. cons.
—	2e circ.	M. de Baudry-d'Asson, dép. sort. cons.

VIENNE

Poitiers.	1e circ.	M. Denizot, rép.
—	2e circ.	M. Dupuytrem, cons.
Chatellerault.		M. Niveri, rép.
Loudun.		M. de Soubeyran, dép. sort. cons.
Montmorillon.		M. le baron Demarçay, anc. dép., rép.
Civray.		M. Gusmen Serph, dép. sort. cons.

VIENNE (HAUTE-)

Limoges.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	Ballottage.
Bellac.		Ballottage.
Saint-Yrieix.		Ballottage.
Rochechouart.		M. Léouzon-Leduc, boul.

VOSGES

Épinal.	1e circ.	M. Brugnot, dép. sort., rép.
—	2e circ.	M. Henri Boucher, rép.
Saint-Dié.	1e circ.	M. Picot, boul.
—	2e circ.	M. Albert Ferry, dép. sort., rép.
Remiremont.		M. Méline, dép. sort., rép.
Mirecourt.		M. Mougin, rép.
Neufchâteau.		M. Frogier de Ponlevoy.

YONNE

Auxerre.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	Ballottage.
Joigny.		Ballottage.

Tonnerre.		Ballottage.
Sens.		Ballottage.
Avallon.		M. Garnier, boul.

ALGÉRIE

Alger.	1e circ.	Ballottage.
—	2e circ.	M. Bourlier, dép. sort., rép.
Oran.	1e circ.	M. Saint-Germain, opp.
—	2e circ.	M. Etienne, dép. sort., opp.
Constantine.	1e circ.	M. Thomson, dép. sort., opp.
—	2e circ.	M. Forcioli, anc. sén., rad.

COLONIES

Cochinchine (*Saïgon*).	Ballottage.
Inde-Française.	M. Pierre Alype, dép. sort., rép.
Sénégal.	Ballottage.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les élections du 22 septembre. — Les élections et la presse.

26 septembre 1889.

Sauf les résulta s de six collèges, dont cinq aux colonies, nous avons tous ceux des élections générales de dimanche.

Ils se résument comme suit :

228 républicains de toutes nuances sont élus.

164 conservateurs ou revisionnistes le sont également.

178 élections de ballottage seront nécessaires pour compléter la chambre.

A en croire les républicains, ils seraient dès à présent certains d'y trouver 135 sièges, tandis que les conservateurs n'en gagneraient que 42, d'où il résulterait que la majorité républicaine compterait, en définitive, 355 membres et l'opposition 207 seulement.

Telles sont les évaluations gouvernementales. Celles des chefs de l'opposition en diffèrent quelque peu : si nous en croyons la *Correspondance nationale*, les ballottages seraient plutôt favorables à l'opposition qu'au gouvernement. Cette feuille, qui puise ses informations à de bonnes sources, déclare trouver dans le chiffre des voix obtenues par les candidats de l'opposition les espérances les plus sérieuses pour le résultat définitif.

Il nous semble, en effet, que les républicains se font la part trop belle en s'adjugeant, dès à présent, 135 sièges sur les 177 qui sont en ballottage, à moins qu'ils ne soient décidés à enlever de vive force, au moyen d'invalidations systématiques, les sièges que le suffrage universel leur aura refusés. Ce serait l'application aux élections de la célèbre maxime : « La force prime le droit. »

Que les républicains conservent la majorité, cela paraît incontestable. Mais nous avons peine à croire que leur majorité puisse être aussi forte numériquement que celle qu'ils avaient dans l'ancienne Chambre. En tous cas elle sera encore moins homogène : elle se divisera en trois fractions : républicains modérés, opportunistes et radicaux. Chacun de ces groupes aura une politique différente. Il faut aussi tenir compte de ce fait que 50 ou 60 députés républicains au moins sont tenus, par les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de leurs électeurs, à réclamer la revision, tandis que le gros du parti républicain est antirevisionniste.

Tout indique donc qu'il sera plus difficile de gouverner avec cette Chambre qu'avec la précédente. On verra si la victoire que gouvernement a obtenue à l'aide d'une pression administrative sans mesure et sans frein procurera au pays le calme, la tranquillité et l'apaisement dont il a tant besoin. Il est à craindre, au contraire, qu'elle ne soit le prélude d'une série de crises et de difficultés de toutes sortes.

Nous avions espéré que ces élections déplaceraient la majorité et la feraient passer de gauche à droite. Notre espérance est déçue. Nous le regrettons, non pas pour nous, mais pour le pays.

Les suffrages exprimés à Paris dans les diverses circonscriptions se décomposent ainsi :

Voix républicaines.............	259.615
— conservatrices.............	33.534
— boulangistes..............	201.962

En comparant le scrutin du 27 janvier dernier à celui du 22 septembre, on constate que le parti boulangiste a perdu à Paris environ 80,000 voix.

452 députés de l'ancienne Chambre avaient demandé le renouvellement de leur mandat.

Ils se divisaient en :

Républicains..............	295
Conservateurs............	136
Boulangistes.............	21

90 ont été battus : 49 républicains, 40 conservateurs.

Républicains battus :

MM.

Ganault, Doumer, Dupuy, Hanotaux (Aisne).
Labussière (Allier).
J. Proal, Suquet (Basses-Alpes).
Vielfaure (Ardèche).
Gobron (Ardennes).
Charonnat (Aube).
Wickersheimer (Aude).
L. Rodat (Aveyron).
Lesage (Cher).
Comte Astima (Corse).
Docteur Gadaud, Chavoix, Brugère (Dordogne).
L. Joubert (Indre-et-Loire).
Guillot, Gaillard (Isère).
Imbert (Loire).
J. Gros (Doubs).
Bizarelli (Drôme).
Milliard, Papon (Eure).
A. Laroze, L. Laroze (Gironde).
Razimbaud (Hérault).
Pinault, Martin-Feuillée (Ille-et-Vilaine).
Guyot (Marne).
Dutailly, Roret, Steenackers (Haute-Marne).
Berger, Hérisson (Nièvre).
Trystram (Nord).
Camescasse (Pas-de-Calais).
Clovis Hugues (Rhône),
Leporché, Paillard-Ducléré (Sarthe).
J. Carret (Savoie).
Maillard (Seine).
Humbert (Seine-et-Marne).
Gaulier (Seine-et-Oise).
Goblet, Jametel (Somme),
Jaurès (Tarn).
Jules Ferry (Vosges).

Les conservateurs qui ont échoué sont :

MM.

A. Viellard (Belfort).
Desloges (Calvados).

Gellibert des Séguins (Charente).
Duport (Charente-Inférieure).
Larère (Côtes-du-Nord).
Taillefer (Dordogne).
Laferrière, Sevaistre (Eure).
De Kersauson, de Legge (Finistère).
Niel (Haute-Garonne).
Dufour (Indre).
De La Bâtie (Haute-Loire).
Gaudin (Loire-Inférieure).
Comte Murat, de Valon, baron Dufour (Lot).
Sarrette (Lot-et-Garonne).
Bouvatier, Chevalier (Manche).
Le Blanc (Mayenne).
Maurice, de Martimprey, Morel (Nord).
Duchesne, Chevreau, de Chatenay (Oise).
Sens, de Clerq, Hermary, Lefebvre du Prey, Levert, Delisse (Pas-de-Calais).
De Laborde-Noguez, d'Ariste (Basses-Pyrénées).
Briet de Rainvillers (Somme).
Trubert, Arnault (Tarn-et-Garonne).
Maynard de la Claye (Vendée).
Creuzé (Vienne).

73 anciens députés se sont présentés; 30 ont été élus, dont 12 conservateurs.

MM. de Guilloutet (Landes), d'Arenberg (Cher), Blachère (Ardèche), de Ladoucette (Ardennes), Legonidec de Traissan (Ille-et-Vilaine), Thirion-Montauban, Maréchal (Dordogne), Malartre, de Kergorlay (Haute-Loire), Legrand (Manche), Godelle (Aisne), R. Mitchell (Gironde).

Les dix-huit anciens députés républicains qui ont été élus sont :

MM. Bischoffsheim (Alpes-Maritimes), Germain (Ain), Chabrié (Tarn-et-Garonne), de Marçay (Vienne), Descamps (Gers), Guehuen, Hémon (Finistère), Caze (Haute-Garonne), Fanien, Desprez et Graux (Pas-de-Calais), Boudeville (Oise), Maigne (Haute-Loire), Francis Charmes (Cantal), Briens (Manche), Thomas (Marne), Duclaud (Charente), Armez (Côtes-du-Nord).

Députés républicains en ballottage :

MM. Yves Guyot, Millerand, Camélinat, D. Bourneville, F. Passy, Lockroy, Brelay, Mesureur, Floquet, Barodet, Lafont (Seine), Frébault, Tony Révillon, de Lanessan, Sigismond Lacroix, C. Raspail, Brialou, C. Dreyfus, Mérillon, B. Raspail. Achard, Monis, Fernand

Faure, Ferroul, Marty, Michou, Basly, de Hérédia, Noël Parfait, Maunoury, Raynal, Turrel, Augère, Delmas, Déandréis, Pelletan, Salis, Labussière, Jullien, Gadaud, Chavoix, Bastid; Lesguillier, Vielfaure, Constans, Boyer, Lesouef, Remoiville, Noblot, Cluseret, Clémenceau, Colfavru, Barré, Hubbard, Périllier, Develle, A. Proust, Richard (Drôme), de la Porte, Daniel Lamazière, Magnien, Poincarré, Georges Perin, Richard (Deux-Sèvres), Marmonnier, Blatin, Gaillard (Vaucluse), Gomot, Laville, Lacote, Steeg, Martin Nadaud, Bargy, Corneau, Belle, Lévêque, Ménard-Dorian, Brugeilles, Vernière, Crémieux, Brice, Récipon, Pichon, Mathé, Jourdan, Ceccaldi, René Laffon, Deniau, Audiffred.

Députés conservateurs ou boulangistes en ballottage :

MM. Lecour, Chevillotte, Andrieux, Thiessé, Laisant, Vergoin, Laur, Chevillon, Georges Roche, Desloges, Planteau, Martin (Oise), Lejeune, Susini, Fairé, de Lacretelle, Cazeaux, Liais, de Bonneval, Eliou, Numa Gilly, Vacher, Michelin, Turigny, Duguyot.

Un sénateur boulangiste est en ballottage :

M. Naquet

Un sénateur bonapartiste est battu :

M. de Beauchamp.

Enfin, ajoutons que 116 députés sortants avaient renoncé à se représenter.

L'opportunisme est douloureusement atteint dans son chef. M. Jules Ferry est resté sur le carreau dans l'arrondissement de Saint-Dié, dans les Vosges. Son concurrent, M. Picot, boulangiste, l'emporte sur lui par 6,385 voix contre 6,192, soit un écart de 193 voix. On peut compter que la majorité va faire fonctionner en faveur de M. Jules Ferry la machine à invalidation. C'est humiliant pour l'homme d'Etat du jacobinisme de rentrer à la Chambre par cette porte. Signalons encore particulièrement l'échec de M. Goblet et le ballottage des deux ministres, MM. Constans et Yves Guyot.

—

Bien que la composition de la nouvelle Chambre ne soit pas encore connue, puisque le nombre des ballottages est assez élevé, la plupart des journaux, considérant comme acquis les résultats annoncés par le ministère, ne ménagent pas leurs appréciations.

Du côté des conservateurs, la franchise aidant, il y a une certaine déception, qui n'est pas du découragement, et qui a sa cause dans les espérances trop vives du début.

Il est certain, dit le *Figaro*, que les conservateurs reviennent à la Chambre un peu plus nombreux qu'ils n'étaient, mais le résultat n'est pas en proportion des espérances affichées et des efforts tentés.

Ce n'était pas la peine d'entamer la politique de l'action parallèle avec les boulangistes pour n'obtenir que le gain minime de quelques sièges.

Le succès eût amnistié cette entreprise que l'esprit de discipline nous défendait de combattre sérieusement. L'échec nous rend la liberté de la discuter pour l'avenir, sans que nous ayons d'ailleurs l'intention de nous livrer à des récriminations superflues.

Le *Gaulois* se préoccupe de l'avenir.

Vous dites, républicains, que vous êtes vainqueurs ! Soit. Eh bien! maintenant, comment gouvernerez-vous ?

Quand la question de la revision viendra sur le tapis, que ferez-vous ? Quand, comment, et quel revision ferez-vous ?

L'avenir nous l'apprendra.

En attendant, encore une fois, comment gouvernerez-vous ?

Continuerez-vous la politique radicale, qui a prévalu jusqu'à présent et que le pays vient de condamner, le 22 septembre 1889 ?

Car, aux élections, par le grand nombre de voix qu'ont réunies les conservateurs, par le grand nombre de sièges qu'ont obtenus les opportunistes et les républicains modérés, enfin par l'échec des radicaux, le pays a nettement signifié que vous lui donnassiez un gouvernement modéré : c'est là la signification des élections, et la signification éclatante.

Si vous gouvernez contre l'opinion, contre la volonté nationale, quel sera votre sort ?

Il est facile à prévoir, il est inutile de vous le dire.

L'*Univers :*

Les résultats électoraux déjà connus nous donnent de précieuses satisfactions et de sérieuses espérances ; mais ce n'est pas, il s'en faut, la victoire.

Certes, une journée qui chasse de la Chambre MM. Ferry et Goblet, les deux hommes qui ont chassé Dieu de l'école ; qui laisse en ballottage MM. Floquet, Clémenceau, Constans et d'autres têtes du parti ; qui met en minorité à Paris, malgré leur union de circonstance, les opportunistes et les radicaux, est une bonne journée. Elle affaiblit la République ; elle prouve le mépris de la France pour les hommes auxquels elle s'est livrée ; elle promet des temps meilleurs, mais elle ne condamne pas définitivement le régime établi.

Avec les moyens d'action dont le gouvernement dispose et le violent abus qu'il en fait, on ne doit pas être surpris qu'il en soit ainsi,

et il faut se garder du découragement. Si nous n'avons pas conquis le nombre, nous nous sommes cependant fortifiés. Les ballottages nous feront encore gagner du terrain, et nous compterons dans la Chambre de 1889 une minorité qui pourra réduire la majorité à l'impuissance et la forcer à voter la revision. Lorsque nous aurons cela, le reste viendra.

Le *Moniteur* croit pouvoir affirmer, dès maintenant, que le gouvernement a la majorité, cette majorité ne lui offrira qu'un appui bien incertain et bien précaire.

L'*Autorité* n'accepte pas les chiffres de M. Constans :

Disons d'abord que s'il est vrai que la journée du 22 septembre n'a pas contemplé, comme nous l'espérions et comme cela eût été sans les infâmes manœuvres d'un gouvernement éhonté, la catastrophe suprême, définitive, de la république parlementaire, il n'en est pas moins vrai que notre victoire est éclatante, indiscutable, et nous allons l'établir.

Nous avons, au premier tour :

148 conservateurs élus.

Et 20 boulangistes.

Cela fait 168 députés, irréconciliables adversaires du parlementarisme actuel et du régime honteux que nous subissons encore.

Les gouvernementaux élus, grâce à la pression inouïe, grâce à la corruption effrénée, grâce au vol pratiqué dans les urnes, ne sont que 213.

Il y a 175 ballottages, sur lesquels, on peut facilement l'assurer, les conservateurs et les boulangistes tiennent la corde, ont l'avantage de plus de la moitié.

Nous aurons donc au moins 255 députés opposants au gouvernement parlementaire.

Cela fera sur la précédente Chambre où nous n'étions q[illegible],
75 sièges gagnés.

Déjà, nous possédons une majorité révisionniste.

168 revisionnistes conservateurs ou boulangistes.

Ajoutons 40 radicaux revisionnistes; soit 208 revisionnistes contre 188 antirevisionnistes opportunistes.

Les républicains opportunistes sont navrés de l'échec de M. Jules Ferry. On en jugera par ce passage emprunté à l'*Estafette*.

On s'aperçoit que pour avoir pris la place de M. Ferry, M. Picot ne le remplacera pas.

Voilà l'œuvre des monarchistes et des intransigeants. Elle n'est pas plus à leur honneur qu'elle ne sera au profit de la République.

On se trompe d'écarter du Parlement des hommes de la haute raison de M. Jules Ferry. La haine peut être satisfaite de leur proscription. Mais à coup sûr, l'Etat s'en affaiblit.

Par bonheur, ceci ne peut être que transitoire. M. Jules Ferry, nous en avons l'assurance, rentrera à la Chambre où sa place est marquée. L'erreur du suffrage universel sera réparée. Le collège de Saint-Dié, comme un jour le collège d'Oxford, qui vota contre son représentant, l'illustre M. Gladstone, bientôt élu par le comté de Lancastre, perdra seulement l'honneur d'être représenté par l'un des fondateurs de la République, par l'homme qui a donné vingt millions de sujets à la France, qui a créé l'instruction populaire, et qui est à l'étranger l'expression la plus élevée de notre raison politique française.

Oui, M. Jules Ferry est tout aussi vivant qu'il l'était hier. Il ira dans cette Chambre nouvelle déjouer avec la majorité les derniers complots de la réaction et trouver la solution de ces problèmes économiques et de ces réformes sociales, dont il parlait naguère dans sa profession de foi, et qui formeront les assises inébranlables de la république.

Le *Journal des Débats* se console de cette déception ; voici ce qu'il dit relativement aux opportunistes :

La défaite de M. Jules Ferry dans la circonscription qu'il représentait depuis si longtemps, l'échec de M. Martin-Feuillée, la retraite volontaire de M. Waldeck-Rousseau contribueront à affaiblir ce parti qui a été le maître du pouvoir et qui a été en diminuant de jour en jour, parce qu'il n'a pas su tenir tête avec assez d'énergie à l invasion radicale.

Les radicaux ne se dissimulent pas la gravité de leur échec : « La victoire n'est pas aussi complète qu'on l'aurait souhaité, » dit le *Radical.*

Et la *Lanterne :*

Les satisfaits qui prêchent le *statu quo* ne savent point ce qu'ils nous prépareraient s'ils étaient écoutés.

La division, la stérilité, l'immobilisme de la dernière Chambre nous ont fait le péril boulangiste.

La division, l'immobilisme et la stérililé de la Chambre nouvelle nous créeraient à bref délai quelque autre danger, quelque autre aventure dont nous ne sortirions pas.

Les boulangistes sont satisfaits, et M. Rochefort termine ainsi son article :

Sur six ministres candidats, deux sont encore sur le carreau, et

tout fait prévoir que Constans va être rendu à ses locomobiles ; Yves Guyot le sera à son chocolat. D'ailleurs, le blackboulage de Ferry au premier tour décapite à jamais le parti des pots-de-viniers, des flibustiers et des voleurs. Personne ne se trouvera maintenant pour accaparer l'héritage de l'Alexandre tonkinois. Nous avions, pendant toute la période électorale, répété que la lutte était entre Ferry et Boulanger. Boulanger est élu et Ferry ne l'est pas.

C'est quelque chose, il faut bien le reconnaître, mais c'est peut-être insuffisant pour motiver les cris de triomphe que poussent la *Presse* et la *Cocarde*.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Étranger.

Espagne. — Le Souverain Pontife vient d'adresser la lettre suivante à l'épiscopat espagnol, qui avait envoyé au Saint-Père une protestation contre le sacrilège attentat de Giordano Bruno et contre la situation faite au Pape dans la Ville-Eternelle :

A Notre cher fils Michel Paya y Rico, cardinal-prêtre du titre des Saints-Cyr et Julite, patriarche des Indes occidentales, archevêque de Tolède, et aux autres archevêques et évêques d'Espagne.

LÉON XIII, PAPE

Chers Fils et Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

L'insigne et constante fidélité que Nous avons toujours appréciée avec joie dans vos actes et vos écrits s'est manifestée d'une manière remarquable dans la lettre que vous Nous avez adressée le jour de la fête de l'apôtre saint Jacques le Majeur, patron de l'Espagne. Il était juste, en effet, que vous, pontifes de ce royaume catholique, vous fussiez vivement émus de l'odieux outrage fait publiquement au nom catholique, dans cette ville, le saint jour de la Pentecôte, où un criminel hérétique a reçu des ennemis de l'Eglise les plus grands honneurs, comme si l'extrême licence dans l'enseignement du mal et la mauvaise conduite était le comble du plus éminent mérite. Vous avez qualifié dignement et comme elle le méritait, par vos paroles et vos sentiments, cette condamnable manifestation.

Car, autant il a paru de méchanceté et d'audace dans ceux qui ont perpétré cet attentat, autant vous vous êtes distingués par votre énergie et votre zèle épiscopal à le réprouver. Et au milieu de vos justes doléances, Nous avons trouvé aussi des motifs de consolation pour Notre âme. Car Nous avons eu, par votre manifeste, l'heureuse confirmation de ce que Nous avons déjà vu dans d'autres, à savoir que

les assauts redoublés des ennemis de la vérité ne font qu'exciter le zèle de ceux qui sont restés dans la foi et les rendre à la fois plus affectionnés à Notre personne et plus ardents dans la défense de la religion. Et ce qui augmente Notre satisfaction, c'est que vous Nous annoncez que vous prierez le Dieu immortel avec plus de ferveur encore pour que, prenant compassion de son peuple, il abatte ses ennemis et délivre le troupeau fidèle des cruelles épreuves du moment. Notre confiance s'accroît et se fortifie par cette raison que, dans le combat engagé entre les fils de la lumière et ceux des ténèbres, la victoire doit se tourner vers l'armée avec qui Dieu est. Dans l'espérance certaine que les fidèles espagnols vous suivront dans ce pieux devoir, comme ils se montrent dociles à recevoir de vous les enseignements de la saine doctrine, Nous vous donnons affectueusement dans le Seigneur, à vous, Nos chers Fils et vénérables Frères, au clergé et au peuple des diocèses auxquels vous êtes préposés, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 5 août 1889, l'an douze de Notre Pontificat. LÉON XIII, PAPE

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement a expiré le 30 septembre de ne pas attendre le dernier moment pour le renouveler. Cette exactitude aura un double avantage pour eux : elle diminuera les chances d'erreur et elle évitera des frais.

Il est nécessaire de joindre à toute lettre, quel qu'en soit l'objet, une des dernières bandes d'adresse imprimées, rectifiée s'il y a lieu.

Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 50 cent. en timbres-poste.

A NOS LECTEURS

L'œuvre capitale, dont nous allons entretenir nos lecteurs, le *Dictionnaire des Dictionnaires*, est accueillie dans le monde entier avec un véritable enthousiasme, comme une chose *universellement attendue*, comme la *réalisation du rêve* de *tous* les catholiques. Tandis que l'encyclopédie la plus en vogue n'est cédée qu'à 750 fr. et a le défaut d'être condamnée par la congrégation de l'*Index*, l'ouvrage de Mgr Guérin sera parfaitement orthodoxe et ne coûtera que 180 fr., somme dont les souscripteurs privilégiés pourront obtenir le remboursement d'après la combinaison que l'auteur a expliquée clairement. Nous exhortons donc vivement ceux de nos lecteurs qui désireraient profiter des avantages stipulés à souscrire sans retard. Nous reproduisons, dans nos annonces, le nouveau texte de la circulaire explicative — qui contient de plus grandes facilités de paiement — et le bulletin de souscription.

TABLE DES MATIÈRES [1]

(1) Les chiffres placés à la suite des articles indiquent les pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE [1]

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages ; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules ; les titres des livres sont en italiques.

D

E

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

